
LIBRARY OF PRINCETON
THEOLOGICAL SEMINARY

LES CLASSIQUES

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES

ÉGLISES RÉFORMÉES

AU ROYAUME DE FRANCE.

LES CLASSIQUES

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

CETTE RÉIMPRESSION
DES MONUMENTS HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES
DE LA RÉFORME FRANÇAISE
SERA ANNOTÉE ET REVUE SUR LES MEILLEURS TEXTES.
ELLE EST PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE DE LA
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
ET AVEC LE CONCOURS D'UN COMITÉ COMPOSÉ DE
MM. ALFRED ANDRÉ, EUGÈNE BERSIER, JULES BONNET,
HENRI BORDIER, MAURICE COTTIER, le Cte JULES DELABORDE,
ALFRED FRANKLIN, J. GAIFFE, C. JAMESON, WILLIAM JACKSON,
FR. LICHTENBERGER, HENRI LUTTEROTH, WILLIAM MARTIN,
G. DE MONBRISON, ROSSEEUW SAINT-HILAIRE,
E. SAYOUS, le Bon FERNAND DE SCHICKLER.

COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ POUR LE PRÉSENT OUVRAGE :

M. JULES BONNET.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES

ÉGLISES RÉFORMÉES

AU ROYAUME DE FRANCE.

ÉDITION NOUVELLE AVEC COMMENTAIRE

par feu G. BAUM et par Ed. CUNITZ.

J. Bèze.

TOME TROISIÈME.

Contenant la Préface, l'Introduction et la Table alphabétique

rédigées par Rodolphe REUSS.



PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
Société anonyme
33, rue de Seine, 33

1889.

Strasbourg, imprimerie de J. H. Ed. Heitz (Heitz & Mündel).

PRÉFACE.

*Nous offrons enfin au public le troisième et dernier volume de l'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE. *Une véritable fatalité semble s'être acharnée contre cette réimpression critique, désirée depuis si longtemps déjà et si incontestablement utile. Il y a cinquante ans, presque jour pour jour, que cette nouvelle édition devait paraître. Dans un prospectus, resté manuscrit, M. Baum annonçait qu'il allait en commencer la publication en janvier 1839 et la mener à bonne fin dans le courant de l'année même. Pourtant un demi-siècle entier s'est écoulé avant que cette promesse ait pu être tenue, et le savant biographe de Théodore de Bèze n'a pas même eu la satisfaction d'entrevoir la réalisation de son rêve favori. En effet, la malencontreuse et si fautive réimpression, donnée par M. Marzial en 1841, rendit impossible, et pour longtemps, la reprise de tout travail analogue. Néanmoins M. Baum y songeait toujours, et il accumulait des notes nouvelles quand la maladie paralysa son activité scientifique, jusqu'au moment où une mort, bien lente à venir, le délivra de ses souffrances*[1].

Deux ans plus tard, son fidèle ami, M. Edouard Cunitz, entreprit d'utiliser ces matériaux épars, de les coordonner et de les compléter encore, pour donner enfin au protestantisme français

1. *M. J. G. Baum est mort à Strasbourg le 29 octobre 1878.*

une édition vraiment scientifique de cet ouvrage si précieux pour la connaissance exacte de l'âge héroïque de la Réforme. Nul n'était mieux préparé pour une tâche pareille que l'érudit auquel nous devons les copieuses annotations de la correspondance de Calvin dans l'édition magistrale de ses Œuvres complètes. *Occupé pendant vingt ans à scruter dans ses menus détails l'histoire du seizième siècle, il était à même d'«illustrer» le texte de l'*Histoire ecclésiastique *d'une foule de notes critiques et d'y apporter des éclaircissements, sans lesquels le texte lui-même resterait bien souvent obscur.*

Ce n'est pas à nous qu'il appartient d'apprécier ici ce véritable monument de savoir et de patience, œuvre préférée de deux maîtres, étroitement unis par des études communes et par une touchante amitié. Il a reçu d'ailleurs de la part des juges compétents l'accueil reconnaissant qu'il méritait à tous égards. Sans se laisser entraîner à une production hâtive par la concurrence si profondément regrettable, qui surgit inopinément, alors que le travail des savants strasbourgeois était depuis longtemps annoncé, M. Cunitz fit paraître un premier volume en 1883 et le second dans le cours de l'année suivante. Malheureusement pour la réussite complète de son œuvre, le savant professeur, après avoir mis au jour la plus grande partie de son travail, fut saisi, lui aussi, par une maladie cruelle, qui ne lui permit pas d'achever ce qu'il avait si bien commencé. Pendant quelques mois encore sa main défaillante continua de corriger les épreuves du présent volume; il se raidissait de toute l'énergie d'une volonté tenace contre le mal qui, lentement mais sûrement, le menait au tombeau. Il dut enfin renoncer à la lutte et ce fut son ancien maître et son collègue, M. le professeur Edouard Reuss, qui revit les dernières feuilles du texte, pendant la longue agonie de son ami[1].

Au moment où M. Cunitz fermait les yeux, une double besogne restait à faire, d'inégale importance sans doute, mais également

1. *M. Edouard Cunitz est mort à Strasbourg le 16 juin 1886.*

nécessaire pour donner à cette édition nouvelle toute sa valeur et son utilité pratique. Il y fallait une table des matières détaillée pour les noms de lieux et de personnes, qui permît de se retrouver dans cet amas touffu de faits que le narrateur avait groupés par grandes masses seulement, et non pas en chapitres distincts; il fallait encore une introduction critique qui orientât les lecteurs sur l'origine du livre, sur sa composition, sa valeur historique, etc.

*La première de ces tâches n'était pas de nature à effrayer un travailleur patient et consciencieux, mais la seconde était autrement difficile, en l'absence surtout de toutes notes préparatoires de la part des savants éditeurs. M. Cunitz n'avait pu se résigner à croire qu'il lui serait refusé de mettre la dernière main à son travail; aussi avait-il toujours réservé pour la fin, cette étude dont les éléments lui étaient trop familiers pour qu'il songeât à les fixer d'avance sur le papier, et qui aurait présenté d'ailleurs peu de difficultés sérieuses à ce connaisseur émérite du siècle de la Réforme. Les liens personnels qui me rattachaient au défunt, bien plus que mes études spéciales, ont engagé l'éditeur de l'*Histoire ecclésiastique *à s'adresser à moi pour me demander de terminer ce grand travail, deux fois interrompu. Malgré le sentiment très-vif des difficultés de cette tâche, je n'ai pas cru pouvoir refuser une offre qui m'associait, pour une part modeste, à l'œuvre capitale d'un homme auquel m'unissait une vieille et profonde affection. J'ai considéré ce travail en quelque sorte comme un legs pieux du défunt lui-même, et après des hésitations bien naturelles, je me suis mis à l'ouvrage.*

Pendant deux ans j'ai consacré les trop rares loisirs que me laissait ma besogne officielle, à dresser la table détaillée qui termine ce travail; elle facilitera dorénavant, je l'espère, les recherches de tous ceux qui voudront puiser dans cette volumineuse compilation les mille détails relatifs au passé de telle Eglise, à la destinée de tel martyr, obscur ou célèbre, aux violences de tant

*de persécuteurs, infimes ou puissants, de l'Evangile en France. Je ferai remarquer seulement que cette table des matières ne renferme que les noms de lieux et de personnes figurant dans le texte même de l'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. *M. Cunitz avait encore lui-même entrepris ce dépouillement méthodique pour le premier volume, et j'ai dû continuer son travail d'après le même système, négligeant, comme lui, de propos délibéré, les matériaux accumulés dans ses notes, si riches en renseignements de tout genre. Cette apparente exclusion semblera d'ailleurs naturelle, puisque l'index ne doit servir en définitive qu'à orienter le lecteur dans l'œuvre elle-même, qui ouvre la série des* CLASSIQUES DU PROTESTANTISME FRANÇAIS [1]. *J'ai réuni également, à la fin du volume, un certain nombre de fautes d'impression, échappées à la fatigue croissante du savant éditeur, alors qu'il essayait encore de lutter contre la maladie fatale et de continuer son labeur jusque sur son lit de souffrance.*

*Quant à l'introduction, placée en tête du volume, j'éprouve le besoin de réclamer pour elle toute l'indulgence de la critique compétente. Sans le vœu pressant de mon ami, M. Fischbacher, j'aurais préféré de beaucoup ne pas aborder une question si complexe et si difficile, que M. Cunitz aurait traitée avec une toute autre abondance de renseignements précis, avec une connaissance autrement approfondie du sujet. J'ai tâché d'élucider les divers problèmes que soulève l'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE *du mieux que j'ai pu, avec les matériaux peu nombreux que j'ai réunis moi-même et les quelques indications de MM. Baum et Cunitz, fournies par les papiers de ce dernier. Ce ne sera malheureusement qu'une esquisse fort incomplète et bien différente de ce que nous aurait offert M. Cunitz, s'il lui avait été donné de pouvoir exposer ici toutes les idées que lui avaient suggéré ses études spéciales et la longue*

1. *Nous avons à peine besoin de faire remarquer, à cette occasion, que les chiffres de la table des matières renvoient à la pagination de l'édition* PRINCEPS, *reproduite dans la présente, afin qu'elle puisse être utilisée par les possesseurs de l'une et de l'autre.*

pratique de l'ouvrage lui-même. La perte de cette belle étude critique, que nous comptions recevoir bientôt de sa plume, n'est pas un des moindres motifs qui doivent nous faire regretter sa fin prématurée.

Mais quelque incomplet que puisse être cet achèvement de l'œuvre commune des deux savants théologiens de Strasbourg, si fraternellement associés durant une longue vie d'étude, je m'assure néanmoins que leur mémoire restera vivante dans le souvenir reconnaissant de tous ceux que la communauté des sentiments religieux ou la grandeur d'un passé héroïque intéressent à l'œuvre de la Réforme. Leur labeur persévérant nous a dotés d'une édition définitive du monument capital de la foi huguenote au seizième siècle. Malgré les taches légères qu'on pourra signaler dans leur travail, et qui sont inhérentes à toute œuvre humaine, malgré les lacunes que la mort seule les a empêché de combler, ils ont bien mérité tous deux du protestantisme français.

Strasbourg, le 26 février 1889.

ROD. REUSS.

NOTICE

BIBLIOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES ÉGLISES RÉFORMÉES

AU ROYAUME DE FRANCE.

Nous avons groupé dans les pages qui suivent toutes les données que nous avons pu réunir, soit dans les notes de MM. Baum et Cunitz, soit par nous-même, sur l'*Histoire ecclésiastique.* Un premier chapitre est consacré à la description bibliographique de l'ouvrage et à ses éditions successives. Le second essaie d'élucider la question difficile de savoir si c'est réellement à Théodore de Bèze que sont dûs les volumes de notre *Histoire.* Le troisième traite de la composition du récit et des procédés employés pour constituer cette vaste compilation de faits relatifs aux commencements de la Réforme et aux premières guerres de religion en France. Dans le quatrième enfin, nous discuterons rapidement l'*Histoire ecclésiastique* au point de vue de sa valeur historique et littéraire, et nous examinerons l'influence qu'elle a pu exercer sur les contemporains et jusqu'à nos jours.

CHAPITRE I.

LES ÉDITIONS DE L'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE*.

I.

La première édition de l'*Histoire ecclésiastique* parut au commencement de 1580[1]. En voici le titre exact et la description sommaire, faite d'après l'original.

HISTOIRE | ECCLESIASTIQVE DES | EGLISES REFORMEES AV ROYAVME | de France, en laquelle eft defcrite au vray la renaiffance & | accroiffement d'icelles depuis l'an M.D.XXI. jufques | en l'annee M.D.LXIII. leur reiglement ou difcipline, | Synodes, perfecutions tant generales que particulieres, | noms & labeurs de ceux qui ont heureufement travaillé, | villes & lieux où elles ont efté dreffees, avec le difcours des | premiers troubles ou guerres civiles, defquelles la vraye | caufe eft auffi declaree | DIVISÉE EN TROIS TOMES | ayans chafque Tome leurs tables.

La partie inférieure du titre est ornée de la vignette de trois soldats frappant une enclume à coups redoublés, et dont l'un y brise son marteau. Elle est entourée, sur trois côtés, de la légende bien connue :

Plus a me frapper | on f'amufe, tant plus de | marteaux on y ufe.

Au bas du titre on lit :

De l'Imprimerie de Jean Remy. | A Anvers | 1580.

La préface du premier tome, non paginée, compte 4 feuillets. Suit une *Table des villes et lieux*, de 3 feuillets, et une *Table des martyrs* de 3 feuillets, également non paginées toutes deux. Le texte même embrasse, sur les pages 1 à 901, les livres I à V de l'*Histoire*. Ce volume se termine par un *Indice des matières*, de

1. Dès le 23 février 1580, Bèze en envoyait un exemplaire au landgrave de Hesse. Heppe, *Beza*, p. 382.

12 feuillets non paginés. Entre le texte du récit et l'Indice se trouve un feuillet blanc.

Le titre du second volume n'est pas semblable à celui du premier; le voici :

DEVXIESME VOLVME | DE | L'HISTOIRE | ECCLESIASTIQUE | DES | EGLISES REFORMEES AV | ROYAUME DE FRANCE : MON- | trant l'eſtat des Egliſes, depuis le maſſacre de Vaſſy, | plus le commencement & continuation des premi- | eres guerres civiles, divers massacres, sieges et prin- | ses de villes, rencontres, batailles, et autres actes me | morables. |

Le reste du titre, y compris la vignette, est identique à celui du premier volume.

Suivent une *Table des villes et lieux,* de quatre feuillets, et une *Table de ceux qui ont eſté maſſacrés,* de trois feuillets, toutes deux non paginées. Le texte du récit, comprenant les livres VI à IX, va de la page 1 à la page 836. L'*Indice des matières* remplit 9 feuillets non paginés.

Enfin voici le titre du tome III, dont le commencement diffère également de celui des premiers.

TROISIESME VOLVME | DE | L'HISTOIRE | ECCLESIASTIQUE DES | EGLISES REFORMEES AU | ROYAUME DE FRANCE : CON- | tenant la continuation des premieres guerres civi- | les, juſques au premier edit de Pacification. |

Le reste du titre est identique à celui des volumes précédents. La *Table des villes et lieux* comprend 3 feuillets, la *Table des perſonnes de la religion ou maſſacrees,* etc., 2 feuillets non paginés. Suit un *Avis au lecteur,* sur un feuillet non paginé; puis vient un feuillet blanc. Le texte des livres X à XVI se trouve pages 1 à 480. Le volume se termine par un *Indice des matières* de 4 feuillets non paginés.

L'impression des trois volumes est des plus compactes; les caractères sont à peine assez grands pour permettre la lecture soutenue d'un plus grand nombre de pages, sans fatiguer la vue, et sur 132 millimètres de hauteur, sans les marges, le texte ne compte pas moins de quarante lignes d'impression. On voit bien que l'on a voulu donner les moindres dimensions possibles à

l'ouvrage, afin d'en faciliter l'introduction clandestine en France; toutes les considérations d'élégance typographique ont été sacrifiées évidemment à cette considération d'ordre pratique. Le papier est assez solide cependant, malgré sa couleur jaunâtre et son peu d'épaisseur. Nous n'avons point réussi à y découvrir un filigrane quelconque, qui aurait pu nous éclairer sur sa provenance et nous guider de la sorte dans la détermination de l'imprimerie dont l'ouvrage est sorti.

On n'a jamais hésité d'ailleurs sur le lieu d'impression véritable de l'*Histoire ecclésiastique*. Malgré l'indication d'*Anvers*, placée sur le titre, comme sur celui de bien d'autres volumes prohibés par la censure ecclésiastique, au seizième siècle (à peu près comme on y mettait le nom de *Cologne* au dix-septième ou celui de *Londres* au dix-huitième siècle), on sait fort bien que cet ouvrage a paru à Genève. C'est la seule localité de langue française où pût s'imprimer tranquillement à cette date un travail aussi volumineux. Dans une des notes, malheureusement si rares, que nous avons retrouvées parmi ses papiers, M. Cunitz indiquait même l'officine, ou les officines, dont notre ouvrage, selon lui, devait être vraisemblablement sorti. «L'impression de l'*Histoire ecclésiastique*, dit-il, est faite avec les mêmes caractères qui ont servi à Perrin (*Institution*, 1569, in-8) et à Bourgeois. Ce sont aussi les mêmes caractères que ceux de l'*Histoire des choses mémorables* de Goulart, 1599, in-8.» Si l'on en juge par une autre note fugitive, tracée au crayon, M. Cunitz semblerait avoir songé aussi à un autre imprimeur genevois de l'époque, à Jean de Laon. C'est ce même typographe qui donna en 1581 l'édition française des quarante-quatre *Emblèmes chrétiens* de Théodore de Bèze, traduits par Simon Goulart[1]. Dans l'impossibilité matérielle où nous nous trouvions d'entreprendre l'examen minutieux et la comparaison suivie de tous les types, fleurons, ornements, etc. employés vers 1580 par les concitoyens de Calvin, nous devons abandonner la solution définitive de ce petit problème bibliographique à quelque érudit genevois mieux placé que nous pour élucider ce point de détail.

1. Gaullieur, Etudes sur la typographie genevoise, dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, 1855. T. II, p. 221.

Il nous faut discuter ici, ou toucher au moins, une autre question, qui se pose au sujet de l'édition que nous venons de décrire. Est-elle vraiment la première, ou ne serait-elle déjà qu'une réimpression, faite immédiatement après la publication de l'*Histoire ecclésiastique,* sortant d'ailleurs des mêmes presses, et portant le même millésime? Voici ce qui a pu donner lieu à une supposition de ce genre[1]. A la page 683 du tome II de notre ouvrage, un paragraphe d'une quinzaine de lignes[2], relatif au siège de Dieppe, manque entièrement dans un certain nombre d'exemplaires, et à la page suivante un autre paragraphe a subi des modifications diverses, de longueur à peu près égale. Cela est assurément singulier, mais il faudrait se garder de conclure, sur un aussi faible indice, à l'existence d'une seconde édition de l'*Histoire,* suivant d'aussi près la première. M. Cunitz n'a vu dans cette *variante* des pages 683 à 684, unique en son genre, qu'une rectification de détail, un *carton,* réclamé par les Dieppois intéressés, dont la conduite était blâmée sans ménagement dans la rédaction primitive. Abstraction faite de bien d'autres raisons (difficulté de réimprimer à si bref délai un tel ouvrage, impossibilité d'avoir placé en si peu de temps l'édition entière, etc.), l'absence de toute autre modification du texte, sauf en cet unique endroit, suffirait pleinement, à notre avis, pour ne pas admettre la mise sous presse d'une édition nouvelle. D'ailleurs on peut constater que le paragraphe modifié à la page 684 a été tiré suffisamment en longueur pour remplir à peu près la place des lignes supprimées à la page précédente. Nous en concluerons donc, en précisant un peu l'opinion énoncée par M. Cunitz, que vraisemblablement le procureur de la ville de Dieppe, ce Le Vasseur qui était accusé de trahison dans la première rédaction, a protesté contre une flétrissure imméritée, et qu'on lui a donné satisfaction en modifiant le texte incriminé dans les exemplaires restant en magasin chez l'éditeur genevois.

1. Cette question n'a jamais été soulevée, que je sache, publiquement, mais dans l'exemplaire de l'édition de 1580, ayant appartenu à M. Cunitz, et actuellement à la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg, on lit la note manuscrite suivante : « *Weicht in Band II, p. 683 bis 684 von einer anderen Ausgabe desselben Jahres ab.*»

2. Voy. dans la présente édition II, p. 813, note 2, et 814, note 1 et 2.

2.

La seconde édition de notre ouvrage ne parut que plus de deux siècles et demi après l'édition originale. Pendant que les persécutions continuaient au royaume de France, le nombre des martyrs y croissait trop rapidement pour qu'on pût s'arrêter longtemps à ceux du passé et d'ailleurs l'ouvrage de Crespin, sans cesse tenu à jour et continué par diverses mains, jouissait tout naturellement d'une popularité plus grande. Dans les familles huguenotes, l'*Histoire des Martyrs* était, à bon droit, le livre d'édification par excellence et rejetait dans l'ombre tout ouvrage analogue. Puis vint l'ère d'apaisement sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, époque où le souvenir de ces temps douloureux pouvait sembler importun aux huguenots eux-mêmes, avides avant tout de repos. La révocation de l'Edit de Nantes inaugure une ère de persécutions nouvelles, moins féroces sans doute, mais plus prolongées d'abord et pesant aussi davantage aux générations moins fortement trempées, que la misère ou l'apostasie, l'exil ou la mort venaient frapper. Ce n'était pas le moment de songer aux souffrances du passé, quand, durant tout un siècle, chaque jour en apportait de nouvelles aux protestants français. Plus tard, le triomphe de la philosophie du dix-huitième siècle, la Révolution et ses catastrophes diverses, la bruyante épopée de l'Empire occupèrent exclusivement l'attention publique. Au milieu de tous ces bouleversements qui se pressent et se suivent dans l'histoire de France, il n'y avait guère de place pour l'étude approfondie de l'histoire d'une secte vaincue, poursuivie longtemps, amnistiée maintenant, mais toujours encore peu populaire et ne faisant rien pour le devenir. Ce n'est que sous la Restauration que nous voyons les études sur le passé du protestantisme reprendre parmi nous quelque faveur. Le *Musée des protestans célèbres* de T. G. Doin (1821 à 1824) familiarisa de nouveau, dans une certaine mesure, le grand public réformé avec les noms des héros du seizième siècle. Le rôle politique de plusieurs coreligionnaires éminents, le renouvellement des études historiques, ne furent pas étrangers à ce réveil des sympathies protestantes pour les vieux huguenots, qui se manifesta de 1830 à

1840. C'est sans contredit à ce mouvement général que l'*Histoire ecclésiastique* fut redevable d'un regain de popularité tardive. Un jeune savant strasbourgeois, qui s'était déjà fait connaître par de beaux travaux académiques sur l'histoire de la Réforme en France, M. Jean-Guillaume Baum, conçut en 1838 le projet de réimprimer notre ouvrage avec les éclaircissements nécessaires et des notes critiques, en quatre volumes. Il était encore à la recherche d'un éditeur, quand il se vit inopinément arrêté par l'apparition du premier volume de l'édition de Lille, à laquelle il faut maintenant nous arrêter un instant.

Cette édition forme trois volumes, comme l'édition originale. Le titre est le même pour tous les trois ; le voici :

Chroniques ecclésiastiques | HISTOIRE | DES | ÉGLISES RÉFORMÉES | AU | ROYAUME DE FRANCE, | PAR | THÉODORE DE BÈZE. | LILLE | *Imprimerie de Leleux* | *1841*. | in-8[1].

Le nom de l'éditeur ne figure pas sur le titre ; nous le trouvons seulement au bas de la dédicace à M. William Declerq, directeur de la Société hollandaise de commerce. C'était M. Th. Marzial, alors pasteur à Lille, depuis l'un des pasteurs de l'Eglise française de Londres, qui avait entrepris cette œuvre difficile, sans y être aucunément préparé par des études ou des recherches spéciales. Aussi le travail qu'il a fourni ne peut-il guère soutenir la critique. Non seulement il est d'une « incorrection scandaleuse », comme l'a dit M. Bordier[2], mais il ne remplit aucune des conditions qu'on est en droit d'exiger aujourd'hui de tout travail de ce genre[3]. Pas une note explicative n'est jointe au texte, le style est modernisé de la façon la plus absurde[4], et tout, jusqu'à la disposition typographique en deux colonnes, en rend la lecture pénible.

Néanmoins nous ne voudrions pas être trop sévère pour l'édi-

1. L'ouvrage parut d'abord en livraisons et la première porte la date de 1837, mais le titre d'ensemble du premier volume ne fut imprimé que quatre ans plus tard.

2. France protestante, 2e édition, II, p. 536.

3. Voy. ce qu'en dit M. Baum dans le vol. II du *Bulletin pour l'histoire du protestantisme français*, p. 217.

4. « C'est Théodore de Bèze rasé, frisé et affublé selon la mode du XIXe siècle », dit M. Baum dans une note manuscrite.

teur lillois ; s'il a jugé inutile de s'expliquer sur ses intentions, dans le moindre bout de préface, on peut croire néanmoins que c'est un sentiment légitime de respect pour les glorieux martyrs du passé qui l'a poussé à remettre leur histoire au jour. Il n'a pas voulu faire, sans doute, œuvre de savant, mais édifier surtout les huguenots contemporains, en leur rendant abordable de nouveau le récit des souffrances de leurs ancêtres. Je m'assure que c'est dans les meilleures intentions du monde qu'il a porté une main maladroite sur le texte de l'*Histoire ecclésiastique* et certes il ne s'est pas rendu compte de l'irrévérence de ses procédés vis-à-vis de l'auteur du seizième siècle. Il a empêché de paraître, pour longtemps du moins, l'édition préparée par M. Baum, c'est vrai ; mais du moins il ignorait, lui, qu'elle était sur le chantier. Et d'autre part, qui sait si le savant strasbourgeois, auquel il n'a pas été donné d'achever sa grande biographie de Théodore de Bèze, bien qu'il y ait consacré trente ans de travail, aurait pu mener à bonne fin, dès alors, cette entreprise de longue haleine, au milieu de tant d'autres projets littéraires caressés et poursuivis par lui ? Grâce à M. Marzial, quelques-uns des historiens postérieurs, qui n'auraient pas recherché, ni trouvé peut-être à leur portée, le texte original de notre ouvrage, ont pu utiliser, et non sans profit, les récits de l'*Histoire ecclésiastique*. Ce n'est pas assez pour décerner des éloges à l'éditeur, mais c'est une circonstance atténuante qu'il n'est que juste de faire valoir en sa faveur.

On comprend qu'il n'y ait pas beaucoup d'observations à faire, ni de détails à donner sur une édition faite dans des conditions pareilles. Les pages I à XXIV du premier volume sont occupées par une *Vie de Théodore de Bèze*, très générale et passablement superficielle, sortie de la plume de M. le pasteur Boissard[1] ; il ne s'y trouve pas un mot de renseignement spécial sur l'ouvrage même que réimprimait M. Marzial. Le texte des livres I à V suit de la page 1 à la page 566, imprimé, comme nous l'avons dit, sur deux colonnes. Le second volume (p. 1 à 512) renferme les livres VI à IX, il est dédié à M. le docteur Conquest ; le troisième enfin, dédié à Mad. Cavalier, née van Carnebeck, renferme (p. 1 à 305)

1. C'est tout simplement la réimpression de la notice insérée dans le *Musée des protestans célèbres* de Doin, T. IV, deuxième partie, p. 5-69.

le texte des livres X à XVI. Les pages 307 à 317 donnent une *Table analytique* de tout l'ouvrage, les pages 319 à 328 une *Table ou classification des matières,* faite avec celles de l'édition originale, fondues en une seule. On peut croire que les trois noms placés en tête des trois volumes, sont ceux des personnes dont la munificence a permis au pasteur lillois d'entreprendre la réimpression de l'ouvrage, qui ne porte sur le titre, on l'a vu, que le nom du typographe. Il n'a donc pas été mis, paraît-il, en vente par l'intermédiaire d'un libraire-éditeur.

3.

Pendant une série d'années il n'est plus question de l'*Histoire ecclésiastique.* En 1854 enfin, M. Baum revient une seconde fois à son projet favori; il expose au public protestant l'utilité d'une réimpression critique, dans le *Bulletin du protestantisme,* devenu l'organe central pour les études sur l'histoire religieuse et politique du protestantisme français. Il offre d'en donner une édition correcte; « cette œuvre éminemment utile, dit la rédaction du *Bulletin,* est toute prête, en portefeuille; l'édition nouvelle se composerait de trois volumes, dont le prix de souscription pourrait être fixé à vingt francs [1]. »

Il serait fort oiseux de rechercher aujourd'hui les causes pour lesquelles ce nouvel appel ne fut pas entendu. Nous ignorons absolument si des souscriptions furent recueillies alors, ou si le silence seul accueillit les offres bénévoles de notre érudit concitoyen. En tout cas, nous n'en avons pas retrouvé la trace, et lui-même ne devait plus vivre assez longtemps pour se réjouir de la réalisation tardive de ses projets favoris. Il n'avait pas encore fermé les yeux sans doute, mais depuis longtemps cette belle intelligence était voilée, quand, dans la séance générale de la *Société de l'histoire du protestantisme français,* tenue le 20 mai 1878, le président M. de Schickler annonçait que M. Fischbacher avait pris l'initiative de la publication de l'*Histoire ecclésiastique,* annotée par M. Baum, révisée et complétée par M. Cunitz. En présence de la masse énorme des documents à consulter, des

1. Bulletin II, p. 221.

textes à comparer et à éclaircir, il n'y a pas lieu de s'étonner que la mise sous presse du premier volume se soit fait avec quelque lenteur. Les premières feuilles ne furent imprimées que dans les commencements de l'année 1880[1]. Cette élaboration consciencieuse d'un travail définitif sur la matière, servit malheureusement de prétexte à la *Société des livres religieux* de Toulouse, pour entreprendre, avec une arrière-pensée que nous n'avons point à apprécier ici, mais qui n'échappait à personne, une réimpression hâtive de l'*Histoire ecclésiastique*. Les démarches officieuses tentées pour empêcher un pareil gaspillage de forces et d'argent, pour « substituer à une fâcheuse concurrence l'unité si désirable en un pareil sujet », restèrent malheureusement sans effet. Le Comité de la *Société du protestantisme français* dut se borner à « exprimer ses regrets de ce que le comité de Toulouse n'eût pas crû devoir respecter l'initiative prise et publiquement annoncée, il y a moins de deux ans[2]. »

Voulant arriver à tout prix sur le marché avec leur marchandise, avant le travail des savants strasbourgeois, au risque évident de rendre impossible une seconde fois cette publication si nécessaire, en lui enlevant toute chance de succès matériel, les promoteurs de l'édition de Toulouse firent gémir leurs presses avec une activité fiévreuse et réussirent en effet à devancer de quelques mois la publication du premier volume de M. Cunitz. Leur édition parut en 1882, sous le titre suivant :

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE | DES | ÉGLISES RÉFORMÉES | AU | ROYAUME DE FRANCE | *par* | *Théodore de Bèze* | *publiée d'après l'édition de 1580* | *avec des notes et des éclaircissements* | *par* | *P. Vesson.* | Tome premier | (Tome second). |

Suit la vignette imitée de l'édition *princeps*.

Toulouse | Société des livres religieux | Dépôt : Rue Romiguières, 7 | 1882, pet. in-4°.

Le premier volume s'ouvre par un *Avant-propos* de M. Vesson (p. I-III).

1. Bulletin XXIX, p. 575.
2. Ibid.

Le texte des premiers livres y va de la page 1 à la page 661, suivi d'une courte table des matières (p. 663 à 668). Le second volume donne la fin de l'*Histoire ecclésiastique,* dans les pages 1 à 534. Puis vient la *Table des matières* (p. 535 à 540), un *Index alphabétique des villes et lieux* (p. 541 à 556), et un *Index alphabétique des noms de personnes* (p. 557 à 590). Le volume se termine par une page d'*Errata.*

Le texte est imprimé, tout comme dans l'édition de Lille, sur deux colonnes; seulement, le format étant plus grand, cette disposition typographique, pour être incommode, frappe moins désagréablement la vue. L'ensemble typographique se présente également d'une façon bien plus élégante; il devait en être ainsi pour une publication patronnée par une société disposant de ressources aussi considérables que la *Société des livres religieux* de Toulouse. Malheureusement nos éloges doivent se borner à la partie purement matérielle de l'entreprise. Il est vrai que M. Vesson lui-même, dans sa préface, a soin de déclarer que «tout ce que notre publication ambitionne d'être, c'est une édition plus fidèle (que celle de 1841), sans cesser d'être populaire». Il a voulu «faire œuvre de vulgarisation et non d'érudition» et il proteste contre toute velléité «d'aborder la question critique, ce qui nous aurait entraîné beaucoup plus loin». Il aurait pu même se dispenser de ce dernier aveu, le nom de Théodore de Bèze, mis hardiment sur le titre même de l'ouvrage, indiquant assez combien peu l'honorable éditeur avait conscience des problèmes critiques soulevés par l'*Histoire ecclésiastique.* L'appareil des notes, jetées çà et là au bas des pages, ne saurait faire illusion qu'aux lecteurs les moins exigeants et les plus superficiels. La *France protestante,* l'*Histoire des Martyrs,* l'*Encyclopédie des sciences religieuses* en ont fourni la matière, avec quelques autres ouvrages choisis presque au hasard, et très-inégalement exploités d'ailleurs [1]. Le double *Index* est d'une maigreur telle qu'il ne saurait orienter sérieusement les chercheurs, et le travail tout entier aurait pu rester *populaire* — si tant est qu'on puisse appeler populaire n'importe quel ouvrage de *treize cents* pages — tout en étant mieux soigné. La seule

1. Voy. ce que dit M. Jules Bonnet sur «l'insuffisance notoire» de ces notes dans le Bulletin XXXII, p. 326.

chose qu'on doive à M. Vesson, c'est la reproduction plus exacte du texte même de notre ouvrage, fournie à un bon marché relatif. Cela dispensera dorénavant de recourir à l'édition défigurée de Lille; mais, pour comprendre sans peine, et pour expliquer partout ce texte, ce n'est certes pas à l'édition de Toulouse que les travailleurs sérieux devront s'adresser. Heureusement qu'elle n'a point empêché de paraître à la dernière heure le travail de MM. Baum et Cunitz, «cette édition exceptionnelle, qu'aucune imitation ne saurait approcher même de loin», ainsi que l'appelait naguère un juge des plus autorisés en la matière [1].

CHAPITRE II.

THÉODORE DE BÈZE EST-IL L'AUTEUR DE L'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE?*

Quel est l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique?* Au premier abord cette question peut sembler oiseuse, tellement le nom de Théodore de Bèze est identifié, pour la plupart de ceux qui le connaissent, avec celui de notre ouvrage. On a vu tout à l'heure que MM. Marzial et Vesson n'ont éprouvé aucun scrupule à indiquer d'office, sur le titre de leurs réimpressions, le successeur de Calvin comme l'auteur de l'*Histoire* et de suppléer ainsi au silence, motivé sans doute, de l'édition originale. Ils s'appuyaient, on doit le dire, sur une tradition constante en apparence, et se savaient en tout cas en excellente compagnie. Mais en les examinant de plus près, on s'aperçoit bientôt que les fondements de cette tradition ne sont rien moins que solides, et que les arguments internes, appelés à la rescousse, laissent, eux aussi, le critique dans une indécision complète.

On nous permettra d'exposer ici un peu longuement cette question, traitée pour la première fois d'une façon plus détaillée, bien qu'avec des matériaux encore bien incomplets. Peut-être réussirons-nous, sinon à convaincre entièrement les partisans de la

1. Discours de M. Fernand de Schickler à l'Assemblée générale de la Société de l'histoire du protestantisme, du 9 octobre 1883. Bulletin XXXII, p. 439.

donnée traditionnelle, du moins à ébranler leur conviction première, et à pousser quelque érudit de loisir à des recherches nouvelles dans les archives et les bibliothèques de Genève. Il y trouverait sans doute, comme fruit de ses labeurs, la solution définitive de ce petit problème d'histoire et de bibliographie.

I.

Nous avons donc à examiner comment il se fait qu'un ouvrage, publié sans nom d'auteur, et qui, de propos délibéré, s'annonce comme une production anonyme, ait pu être attribué, d'une façon presque unanime, à une personnalité nettement distincte. Et tout d'abord, y a-t-il réellement, comme on le prétend, une tradition constante à ce sujet ?

Un de mes premiers étonnements, en me mettant à l'étude de cette question préliminaire, fut de constater combien peu les auteurs contemporains ont parlé de l'*Histoire ecclésiastique*, et combien peu elle a été utilisée par ceux-là même, qui auraient pu y puiser des matériaux en abondance pour leurs propres récits. A la réflexion cependant, ce fait s'explique par la date à laquelle notre ouvrage parut, alors qu'on était énervé par de longues guerres civiles, et qu'une nouvelle lutte, plus acharnée peut-être, allait bientôt s'ouvrir. Le sentiment de respectueuse piété pour les premiers martyrs, qui remplissait autrefois les cœurs, avait fait place à des haines, chaque jour plus intenses, et d'autres personnages occupent la scène, qui détournent l'attention publique des *revenants* d'avant 1563. Sans doute aussi que le nombre des exemplaires, qui purent pénétrer en France, ne fut jamais considérable, et qu'ils s'y noyèrent, pour ainsi dire, dans l'immense littérature, amoncelée sur la matière, depuis Regnier de la Planche et les Mémoires de Condé, jusqu'au monumental travail du président de Thou. Les éditions de l'*Histoire des martyrs*, subséquentes à 1580, sont à peu près le seul travail qui avoue, ainsi que nous le verrons plus tard, en quelques endroits, les emprunts faits à notre ouvrage. La Popelinière, successeur immédiat de l'*Histoire ecclésiastique*, au point de vue chronologique, l'exploite également en maint endroit, mais sans la nommer ; à plus forte raison, ces écrits ne nous apprennent-ils rien sur l'auteur. La

première mention que nous connaissions sur ce sujet, est celle de La Croix-du-Maine, dans sa *Bibliothèque,* sous la rubrique Théodore de Bèze. «Il a escrit, nous dit-il, l'histoire de son temps, imprimée l'an 1580[1].» C'est là, nous l'avouons, un témoignage laconique, mais précis, donné par un écrivain qui connaissait bien la littérature contemporaine, et qui, ayant vingt-huit ans au moment où paraissait notre *Histoire,* était à même de se renseigner immédiatement sur la provenance des ouvrages anonymes apparaissant sur le marché. D'autre part, il est permis de conclure de la façon même dont il mentionne le livre, qu'il ne l'a pas eu entre les mains, puisque ce n'est nullement une histoire générale du temps présent; La Croix-du-Maine était d'ailleurs catholique, et son témoignage peut fort bien n'être qu'un écho d'un bruit, répandu partout à cette époque, et attribuant, assez naturellement du reste, une œuvre de cette importance au chef spirituel du calvinisme contemporain.

Après ce témoignage isolé, il nous faut descendre jusqu'à l'*Histoire universelle* de Jacques-Augustin de Thou, pour rencontrer de nouveau l'*Histoire ecclésiastique* et le nom de son auteur présumé. On sait que les premiers volumes de ce grand travail parurent de 1604 à 1606, c'est-à-dire à peu près au moment de la mort du réformateur genevois[2]. Dans les vingt-neuf premiers livres de l'*Histoire universelle* il n'est pas question de notre ouvrage, et les faits qu'on serait tenté d'y croire puisés, peuvent avoir été pris tout aussi bien dans l'*Histoire des Martyrs*[3]. Mais à partir du trentième livre, et jusqu'au trente-cinquième inclusivement, l'ouvrage et son auteur supposé paraissent régulièrement dans la nomenclature des auteurs consultés[4]. On sait que le président ne fait pas de renvois spéciaux dans ses récits, mais qu'il place, au bas du sommaire de chaque livre, la liste de

1. Premier volume de la Bibliothèque du sieur de la Croix-du-Maine, etc. Paris, L'Angelier, 1584. fol., p. 464.

2. Nous nous sommes servi pour nos citations de la meilleure et de la plus complète des éditions de l'original latin, donnée par Samuel Buckley, à Londres, 1733, en sept volumes in-folio.

3. Par ex. au livre XIX, chap. 15, T. I, p. 664.

4. T. II, p. 182. «*Ex auctoribus : . . . . Theodori Bezae Historia Ecclesiastica.*» Et de même, p. 214, 246, 284, 317, 345.

ses sources. C'est principalement pour le tableau de la guerre de 1562 que de Thou a puisé dans l'*Histoire ecclésiastique,* montrant ainsi qu'il savait quelles étaient les parties de l'ouvrage dont la valeur comme source historique étaient le plus considérable.

Cette mention de l'*Histoire* et de son auteur, reste pour longtemps la dernière à nous connue. Bientôt les bibliographes d'alors en perdent la trace. Une séparation se fait dans leurs nomenclatures, entre les œuvres théologiques de toute nature, dûes au chef du calvinisme de Genève et cet ouvrage anonyme, dont l'intérêt s'efface à mesure que d'autres événements majeurs se produisent dans l'histoire politique et religieuse. Détail caractéristique, au lendemain presque de sa mort, le biographe de Théodore de Bèze, le ministre Antoine de La Faye, ne sait rien de ce volumineux ouvrage[1]. Durant le dix-septième siècle, les polygraphes et les érudits qui mentionnent l'homme et l'écrivain et nous donnent parfois une liste minutieuse de ses moindres traités polémiques, ne disent rien de ce travail capital qu'il aurait écrit[2].

Il faut arriver à Pierre Bayle et à son *Dictionnaire* (1696), pour rencontrer de nouveau la mention de l'*Histoire ecclésiastique* jointe au nom du disciple préféré de Calvin. Dans une des notes accompagnant sa notice très détaillée sur Bèze, il dit, en parlant de la liste de ses écrits donnée par La Faye : «L'Histoire ecclésiastique des Eglises réformées n'y est pas non plus. C'est un ouvrage très curieux qui s'étend depuis l'an 1521 jusques à la paix du 13 de mars 1563[3].» L'expression de la pensée du célèbre écrivain n'est pas absolument nette, on le voit, car il ne se prononce pas, du moins pas catégoriquement, sur la question de savoir si réellement Bèze est l'auteur de l'ouvrage. Un autre témoignage est à peu près contemporain de celui de Bayle, le premier qu'on puisse appeler un témoignage direct et réfléchi ; c'est celui que nous rencontrons dans le *Mélange critique de littérature,*

1. *De vita et obitu Theodori Bezae.* Genevae 1606, in-8.

2. Voy. par exemple Paul Freher, *Theatrum virorum eruditione clarorum*, etc. Norimbergae, Hoffmann, 1688, fol. p. 334-337. Adolphe Clarmundus, *Vitae clarissimorum in re litteraria virorum, d. i. Lebensbeschreibung*, etc. Wittemberg, Ludwig, 2e édition, 1711, in-18. T. II, p. 140-178.

3. Nous citons d'après la quatrième édition du *Dictionnaire historique et critique* (Amsterdam, 1730), T. I, p. 551, note L.

recueilli des conversations de feu Monsieur Ancillon (Basle, 1698). On y lit la déclaration suivante : «On met au nombre des ouvrages de Bèze l'Histoire ecclésiastique qui paraît sous son nom. Il est vrai qu'il y a travaillé et qu'il y a la meilleure part, mais il est certain que Nicolas Des Gallars y a mis aussi du sien. Placcius *de Anonymis* fait cette remarque et je le sais d'ailleurs [1].» Nous ne connaissons du *Théâtre des anonymes* de Vincent Placcius qu'une édition postérieure à l'apparition du volume d'Ancillon, et donnée en 1708 par le célèbre philologue Fabricius. On y trouve en effet le passage suivant, auquel le ministre berlinois semble faire allusion : «*Gallasius cum Beza habetur auctor Historiae Ecclesiasticae...*» L'auteur ne paraît pas cependant avoir eu une opinion personnelle sur la matière, car cette déclaration n'est qu'un fragment d'une lettre du savant Gerhard de Maestricht, qui lui-même y appelle en témoignage deux autres théologiens hollandais du dix-septième siècle, Jean Hoornbeek et Simon Oomius. Or, ces deux auteurs, dont les ouvrages nous sont restés inconnus, ont exprimé en tout cas leur jugement d'une manière fort peu claire ; car ledit Gerhard est tenté d'attribuer, sur leur témoignage, en outre de l'*Histoire ecclésiastique,* les *Commentaires* de Jean de Serres, soit à Bèze et à Des Gallars, soit à l'un d'entre eux [2]. On voit combien toutes ces hypothèses ou toutes ces réminiscences sont déjà confuses, même au sein des communautés calvinistes du dehors. L'affirmation recueillie de la bouche de David Ancillon rencontre d'ailleurs bientôt des contradicteurs. Dans sa *Bibliothèque historique,* le Père Le Long, après avoir cité le titre de notre ouvrage, continue en ces termes : «Le catalogue de M. Des Cordes, p. 196, marque que ce livre a été imprimé à Genève. Théodore de Bèze, à qui il est attribué par plusieurs, est mort en 1605. On met, dit Ancillon . . . (suit la citation donnée plus haut). Ancillon n'est point exact dans le commencement de cette

1. *Mélange critique,* T. I, p. 402.

2. Vincentii Placcii *Theatrum Anonymorum.* Hamburgi, Liebernickel, 1708, fol. T. I, p. 585-586. Dans le supplément à Placcius, donné par Mylius (*Bibliotheca anonymorum et pseudonymorum ad supplendum Vincentii Placii Theatrum*, etc. Hamburgi, Brandt, 1740. fol.) l'Histoire ecclésiastique reparaît encore une fois avec cette simple mention : «*Auctor est Theodorus Beza, liber autem ipse valde rarus.*» p. 106.

remarque, car cette Histoire ne marque point le nom de son auteur dans le titre et Antoine de La Faye qui a composé la Vie de Bèze et y a ajouté la Catalogue de ses ouvrages, ne fait aucune mention de son Histoire ecclésiastique [1].» Depuis ce moment cependant, et malgré le doute exprimé par le savant oratorien, la thèse de la paternité de Théodore de Bèze recrute des adhérents de plus en plus nombreux. C'est ainsi que, vers le milieu du dix-septième siècle, les compilateurs de la nouvelle édition des *Mémoires de Condé,* Secousse et Lenglet-Dufresnoy, admettaient que Bèze était l'auteur de notre ouvrage [2]. C'était également l'avis des compilateurs des deux dictionnaires historiques les plus consultés et les mieux faits de leur temps, du catholique Moréri [3], comme du protestant Iselin [4], auxquels nous ajouterons Ch. G. Jœcher, l'érudit compilateur du *Gelehrten-Lexicon,* si fréquemment consulté encore de nos jours [5].

Un homme admirablement placé pour approfondir la question, le ministre Jean Senebier, de Genève, vint un peu plus tard l'embrouiller encore par des déclarations presque contradictoires. Dans son *Catalogue raisonné des manuscrits conservés à la Bibliothèque de Genève,* dont il était le directeur, il disait en 1779, à propos de Mémoires manuscrits sur les affaires ecclésiastiques de France, mentionnés sous le numéro 193 : «Ces papiers sont faits en partie par Nicolas des Gallars qui écrivait l'histoire des Eglises de France, attribuée à Théodore de Bèze, quoiqu'il soit prouvé que Théodore de Bèze l'ait seulement dirigée, ou qu'il ait seulement travaillé au premier volume [6]. » Il négligeait malheureusement de dire où, quand et par qui ce fait d'importance

1. *Bibliothèque historique de la France.* Paris 1719, fol. p. 78.

2. Mémoires de Condé. Londres, 1743 à 1744, 6 vol. in-4. Voy. par ex. vol. IV, p. 116, la *Relation de la mort du roy de Navarre.*

3. Nous citons le *Grand Dictionnaire historique* d'après la dix-huitième édition (Amsterdam 1740), T. II, p. 262.

4. *Neu-vermehrtes historisches und geographisches allgemeines Lexicon.* Basel, 1726, T. I, p. 486.

5. *Allgemeines Gelehrten-Lexicon.* Leipzig, Gleditsch, 1750, in-4. T. I, col. 1069.

6. *Catalogue raisonné des manuscrits*, etc., par J. Senebier. Genève, Chirol, 1779. in-8. p. 457.

majeure avait été établi. Ce qui était plus fâcheux encore, c'est que, sept ans plus tard, il écrivait ce qui suit dans son *Histoire littéraire de Genève*, à propos de l'*Histoire ecclésiastique :* « De Bèze est l'auteur du plan et d'une très-grande partie de cet ouvrage; Nicolas des Gallars l'acheva sous les yeux de Bèze[1]. » Et, parlant un peu plus loin de ce ministre genevois, il ajoute : « Ancillon dit que des Gallars travailla avec Bèze à l'Histoire des Eglises réformées de France; Bayle ne le croit pas, mais il ne donne aucune raison pour appuyer son opinion[2]. » Le bibliothécaire de la République de Genève rétractait, on le voit, l'opinion précédemment énoncée, et, à un siècle de distance, il revenait à l'opinion du vieil émigré messin.

2.

A partir de ce moment le nom de Bèze n'est plus mis sérieusement en question, pour autant que nous sachions, du moins par les écrivains de langue française. Il est l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* pour Sismondi[3] comme pour M. Floquet[4], pour MM. Boissard[5] et Crottet[6] comme pour Henri Martin[7] et pour Michelet[8], soit qu'ils admettent la collaboration de Des Gallars, soit qu'ils ne se soient pas préoccupés du tout de la question critique, et citent notre ouvrage en suivant simplement la tradition vulgaire. Le premier écrivain qui se soit occupé plus longuement, de nos jours, de l'*Histoire ecclésiastique,* M. A. Sayous, n'a consacré, lui aussi, que quelques lignes à ce problème, bien qu'il ait parlé du livre avec des développements sur lesquels nous aurons à revenir. Ce qu'il dit dans ces lignes n'est toujours, en somme,

1. *Histoire littéraire de Genève.* Genève, Barde, Manget et Cie., 1786. 3 vols. in-8. T. I, p. 295.

2. Ibid., p. 342.

3. *Histoire des Français.* Paris, Treuttel, 1834. T. XVIII, p. 23.

4. *Histoire du parlement de Normandie.* Rouen, 1840. T. II, p. 367.

5. *Vie de Bèze*, en tête de l'édition de M. Marzial. T. I, p. XVIII.

6. *Petite Chronique protestante de France.* Paris, Cherbuliez, 1846. p. 86, 152, etc.

7. *Histoire de France.* (4e édit.) 1858. Paris, Furne. T. IX, p. 54, 100, 102, 114, 124, etc.

8. *Histoire de France.* Nouv. édit. Paris, 1879. T. XII, p. 371.

qu'une répétition du passage d'Ancillon. « On l'attribue universellement à Théodore de Bèze. On veut que le ministre des Gallars ait concouru à cet ouvrage, mais on accorde tout au moins à Bèze le premier volume de l'ouvrage, et c'est lui en donner la meilleure part, le reste du livre se réduisant presque uniquement à une accumulation de faits uniformes et peu variés [1]. »

On put croire, un instant, que la question de l'origine et de la composition de l'*Histoire ecclésiastique* allait entrer dans une phase nouvelle, quand parut la quatrième partie de la *France protestante* des frères Haag (1853). Dans la notice consacrée à Théodore de Bèze, après avoir cité les opinions de Bayle, d'Ancillon et de Senebier, le rédacteur de la notice continuait. « Précieuse par les renseignements qu'elle renferme, cette histoire n'a dû coûter néanmoins que peu de peine à ses auteurs. Ils n'ont guère eu qu'à classer, par règne, et d'après les juridictions des parlaments, les mémoires qui leur avaient été envoyés de France, vraisemblablement tout rédigés [2]. » Cette indication sommaire présentait le germe de la seule théorie rationnelle sur la formation de notre ouvrage, et faisait perdre du coup toute importance à la question de l'auteur. Malheureusement elle ne fut pas remarquée ou du moins n'exerça aucune influence appréciable sur les écrivains qui touchèrent à notre ouvrage plus tard, et reprirent tous l'opinion traditionnelle.

Il est presque inutile de continuer à relever dans tous les écrivains récents, qui se sont occupés des guerres de religion du seizième siècle, les traces de cet accord universel. Protestants et catholiques, bibliographes et théologiens s'entendent à ce sujet, M. François Puaux [3] avec M. Brunet [4], M. Henri Lutteroth [5] et

1. *Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation.* 2e édit. Paris, Cherbuliez, 1854. T. I, p. 340.

2. *France protestante.* Paris, Cherbuliez, 1853. T. IV, p. 281-282.

3. *Histoire de la réformation française.* Paris, M. Lévy, 1859. T. I, p. 210, 223, 226, 269, etc.

4. *Manuel du libraire.* 5e édit. Paris, Didot, 1860. T. I, p. 834. Dans sa très-maigre notice M. Brunet a introduit un *Jean* des Galards.

5. *La Réformation en France.* Paris, Meyrueis, 1859. p. 86, 177, 219, etc.

M. Alphonse de Ruble[1] avec M. le vicomte de Meaux[2], M. Jules Bonnet[3] avec M. Viguié[4]. Tout récemment encore, lorsque M. A. Franklin mettait au jour cette grande et belle œuvre collective, la réimpression des planches de Tortorel et Périssin, la plupart de ses collaborateurs et lui-même n'ont pas songé à contester à Bèze la paternité de l'*Histoire ecclésiastique*. M. Michel Nicolas et M. Ernest Lavisse, M. Ludovic Lalanne et M. Charles Molinier, ont ajouté sans le moindre scrupule à leurs citations le nom du prédicateur genevois. M. Fernand de Schickler est le seul qui se soit abstenu de joindre le nom de Théodore de Bèze aux extraits de notre ouvrage[5].

A ce moment cependant, M. Henri Bordier, auquel l'histoire du protestantisme français doit une si vive reconnaissance et dont nous déplorons la perte récente, avait réédité déjà, en les faisant siennes, les paroles de MM. Haag, dans la seconde édition de la *France protestante*, et l'autorité légitime de son nom aurait dû inspirer au moins quelques doutes aux défenseurs de la composition de l'*Histoire ecclésiastique* par le théologien de Genève[6]. Nous ne voyons pas, pourtant, qu'il ait trouvé de l'écho, et les pages récentes consacrées par M. Jules Bonnet au premier volume de l'édition de MM. Baum et Cunitz, ne témoignent pas chez le savant historien d'un abandon de la tradition courante à ce sujet[7].

3.

En Allemagne la question de savoir quel était l'auteur de notre *Histoire* ne fut également abordée d'une façon plus sérieuse que

1. *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc*. Ed. par Alphonse de Ruble. Paris, Renouard, 1866. T. II, p. 343.

2. *Les luttes religieuses au seizième siècle*. Paris, Plon, 1879. p. 20, 21, 23, 41, etc.

3. *Trois ans de l'Eglise réformée de Paris*, dans le *Bulletin du protestantisme*, 1878. T. XXIX, p. 446.

4. *Encyclopédie des sciences religieuses*. Paris, 1879. T. II, p. 271.

5. *Les grandes scènes historiques du seizième siècle*, publiées par M. Alfred Franklin. Paris, Fischbacher, 1886. fol. *passim*.

6. *France protestante*. 2e édit. Paris, Fischbacher. T. II, p. 535-536 (1879).

7. *Bulletin* 1883, p. 323.

de nos jours. Pendant toute la première moitié de ce siècle aucun des biographes allemands de Bèze ne lui disputa cette œuvre. Si Schlosser exprima très-brièvement une opinion contraire [1], ni Meyer de Knonau [2], ni Wachler [3], ni Henry, dans sa *Vie de Calvin* [4], pas plus que Hagenbach [5] ou que Herzog, dans sa grande *Encyclopédie théologique* [6], n'ont eu de doute à cet égard. L'illustre historien Léopold de Ranke ne cite l'*Histoire ecclésiastique* qu'une seule fois, sans se prononcer sur son auteur [7]. C'est dans l'*Histoire du protestantisme français jusqu'à la mort de Charles IX,* de M. Guillaume Soldan, publiée en 1855, que nous rencontrons pour la première fois une réfutation motivée de l'opinion vulgaire. Le savant professeur de Giessen y a consigné dans une note assez étendue les motifs qui ne permettent pas, selon lui, d'attribuer notre ouvrage au réformateur genevois. «On l'attribue ordinairement, dit-il, à Théodore de Bèze, mais celui-ci n'en est certainement pas le véritable auteur, quoiqu'on ait utilisé peut-être des communications émanant de lui. On y rencontre des inexactitudes dans le récit d'événements, auxquels Bèze avait assisté lui-même et qu'il raconte autre part (par ex. dans ses lettres) en termes très-différents. En outre, on ne saurait concilier avec le caractère bien connu de Bèze ce fait qu'il se serait décerné des éloges tels qu'on les rencontre par exemple au tome I, p. 521. En d'autres passages l'auteur parle clairement de lui-même comme d'une personne distincte du réformateur (tome I, p. 583).... L'*Histoire ecclésiastique* est d'ailleurs compilée en grande partie, et même mot à mot, de livres qui avaient paru

1. *Leben des Theodor de Beza und des Peter Martyr Vermili.* Heidelberg, Mohr, 1809, p. 105.

2. Ersch und Gruber, *Encyclopædie*, Article *Beza*, Leipzig, Brockhaus, 1822. T. IX, p. 393.

3. *Handbuch des Geschichte der Litteratur*, 3. Aufl. Leipzig, Barth, 1833. T. III, p. 253.

4. *Leben Calvin's.* Hamburg, Perthes, 1835. T. I, p. 73 ; T. III, p. 507.

5. *Vorlesungen über Wesen und Geschichte der Reformation.* Leipzig, Weidmann, 1837. T. III, p. 42, 56, etc.

6. *Realencyclopædie.* Stuttgart, Besser, 1854. T. II, p. 318. Article *Beza.*

7. *Französische Geschichte.* 4e édit. Leipzig, Duncker, 1868. T. I, p. 167.

auparavant, tels que les *Actes des martyrs,* La Planche, et autres . . . .[1]»

L'opinion de M. Soldan fut presque immédiatement corroborée, au moins dans une certaine mesure, par un autre historien, également compétent en cette matière. Dans son grand travail sur *La conversion de Henri IV,* M. E. Stæhelin, de Bâle, disait, en parlant de l'*Histoire ecclésiastique :* « Bien que je cite cet ouvrage sous le nom de Bèze, je n'ai pas besoin, je pense, de déclarer ici d'une façon plus catégorique, qu'à mes yeux non plus ce n'est en son entier l'ouvrage du réformateur de Genève. Par contre je suis entièrement d'accord avec les critiques récents, sur ce point que Bèze a contribué pour une part notable à cette œuvre par ses communications écrites et orales; je crois surtout qu'on ne se trompera guère en admettant que les réflexions et les jugements disséminés dans ce livre doivent être considérés comme empruntés à la manière de voir de Bèze[2].»

Les ouvrages de MM. Soldan et Stæhelin venaient à peine de paraître, quand leur manière de voir au sujet de l'*Histoire ecclésiastique* rencontra la dénégation la plus catégorique. Dans le premier volume d'un travail de longue haleine sur l'histoire des huguenots, qui, malheureusement, n'a jamais été terminé, M. Gottlob de Polenz revendiquait énergiquement pour Bèze l'ouvrage qu'on prétendait lui disputer. L'auteur de l'*Histoire du calvinisme français* insistait sur le caractère primesautier des récits de notre ouvrage, qui ne s'expliquait, selon lui, qu'en admettant leur rédaction par Théodore de Bèze, contemporain, témoin et même acteur dans les scènes qu'il décrit. « Les affirmations produites par Soldan, disait-il, pour contester à Bèze la rédaction de l'*Histoire*, peuvent paraître séduisantes à certains égards, mais toute démonstration probante fait défaut pour cette hypothèse, aussi bien que pour la supposition d'après laquelle le ministre réformé contemporain Des Gallars aurait écrit le livre Sa participation même à la rédaction reste tout-à-fait incertaine[3].»

1. *Geschichte des Protestantismus in Frankreich bis zum Tode Karl's IX.* Leipzig, Brockhaus, 1855. T. I, p. 88, note.

2. *Der Uebertritt Heinrich's IV.* Basel, Schweighæuser, 1856, p. 115.

3. *Geschichte des französischen Calvinismus bis zur Nationalversammlung von 1789.* Gotha, Perthes, 1857. T. I, p. 221.

La dernière fois, à notre sû du moins, que la question de l'*Histoire ecclésiastique* et de son auteur ait été traitée scientifiquement, c'est dans la *Vie de Théodore de Bèze* de M. le professeur Heppe, de Marbourg. Ce savant, connu par de nombreux travaux sur l'histoire ecclésiastique du seizième siècle, s'est prononcé catégoriquement contre l'opinion traditionnelle, soit en répétant les arguments de Soldan, soit en y ajoutant quelques démonstrations nouvelles, et entre autres, une lettre de Bèze au landgrave Guillaume de Hesse, dont nous aurons à reparler tout à l'heure[1].

Ces protestations réitérées ont eu pour résultat de rendre plus circonspects les compilateurs des dictionnaires et des encyclopédies destinées au grand public allemand; si l'on y cite encore l'*Histoire ecclésiastique* parmi les ouvrages de Bèze, on y ajoute au moins que beaucoup de savants ne la regardent pas comme étant de lui[2], et le plus souvent on la passe sous silence[3].

Le lecteur qui aurait eu la patience de nous suivre à travers cette longue nomenclature d'auteurs, forcément aride, emportera sans doute de cette course rapide une seule impression durable, mais c'est aussi celle qu'il convient de garder. Il s'étonnera de voir sur quelles affirmations vagues et peu concluantes on a jadis attribué l'*Histoire ecclésiastique* à Bèze ; il s'étonnera plus encore que ces assertions aient été répétées de génération en génération, sans qu'aucun critique protestant, aucun historien français ait eu seulement l'idée d'examiner sur quelles preuves se basait cette tradition, aujourd'hui trois fois séculaire. En tout état de cause, ce n'est pas — si nous en exceptons les indications sommaires de MM. Haag, Soldan, Heppe et Bordier — dans la littérature parcourue tout à l'heure, que l'on peut trouver les éléments nécessaires pour élucider le problème, et savoir à quoi nous en tenir sur l'auteur de notre *Histoire*. Essayons d'aboutir en prenant une autre voie ; abordons l'ouvrage lui-même, examinons-le à ce point de vue tout spécial, et tâchons de lui arracher son secret. C'est

1. *Theodor Beza, Leben und ausgewählte Schriften*. Elberfeld, Friederichs, 1861, p. 382-383.

2. Par exemple *Conversations-Lexicon*. 12. Aufl. Leipzig, Brockhaus. T. III, p. 353.

3. Par exemple *Lexicon für Theologie und Kirchenwesen*. Leipzig, 1882. p. 78.

dans cette direction que nous poussent les observations critiques de MM. Soldan et Heppe; voyons si leur méthode est la bonne, ou, du moins, si elle suffit à nous donner des résultats certains et irréfutables.

4.

En parcourant attentivement le volumineux ouvrage qui nous occupe, l'on constatera tout d'abord qu'il ne s'y trouve pas un seul passage qui témoigne d'une façon nette et précise en faveur de Théodore de Bèze comme auteur de l'*Histoire*. Tout ce qu'on pourra déduire de ses récits, ne sont que des présomptions, favorables ou contraires, basées sur les appréciations toutes subjectives du lecteur et qui se contrebalanceront le plus souvent, avec un degré presque égal de vraisemblance.

Examinons d'abord les passages qui peuvent servir ou serviront encore à affirmer l'opinion traditionnelle. Nous les prenons ici, comme pour ceux qu'il faudra citer tout à l'heure en sens contraire, dans l'ordre dans lequel ils se suivent dans l'*Histoire ecclésiastique*, et non pas d'après leur importance, ce qui nécessiterait un classement plus ou moins arbitraire, auquel nous ne saurions attacher d'ailleurs aucune importance. Ces passages se trouvent plus particulièrement au second volume de l'*Histoire* et nous verrons, au chapitre suivant, pourquoi il devait en être ainsi. Nous essaierons de faire valoir avec une égale et scrupuleuse impartialité les arguments contraires, ce qui nous sera d'autant plus facile, qu'un très-petit nombre seulement des passages qui suivent ont été visés jusqu'ici d'une manière spéciale, et que nous aurons à plaider ainsi nous-même, alternativement, le pour et le contre.

I. Dans le récit du martyre des «cinq écoliers de Lyon», la mention du fait que l'un d'eux, Bernard Seguin, «avait servi à escrire à Lausanne à Théodore de Bèze»[1], indiquerait que ce récit est sorti de la plume du réformateur. Un autre n'aurait pas songé à relever ce détail fort secondaire. Cet argument n'a guère de portée, puisque évidemment le secrétaire de Bèze devait être plus connu que d'autres étudiants obscurs, et tout rédacteur

1. *Histoire*, T. I, p. 89.

huguenot du martyre de ces pauvres victimes du fanatisme lyonnais pouvait, aussi bien que Bèze, mentionner un détail qui honorait Séguin.

II. A propos de la défection de Genlis, il est raconté qu'« un ministre, qui avait esté appelé à son conseil (celui de Condé) pour faire les prières, adressant sa parole en l'aureille à quelcun des seigneurs assistans, luy dit ces propres mots qui se trouvèrent après trop véritables : Voyez vous cestuy-là qui s'en va, vous ne le verrez plus, etc.[1]» Ce ministre était vraisemblablement Bèze, dit-on; or lui seul pouvait avoir gardé le souvenir précis des paroles amères par lesquelles il comparait Genlis à Judas, et les incorporer à son ouvrage. Il est facile de répondre qu'une prophétie prononcée au quartier-général de l'armée huguenote et accomplie le lendemain, pouvait facilement se répandre et frapper les esprits; d'ailleurs rien ne prouve que le ministre dont il s'agit ait été nécessairement Théodore de Bèze; il y en avait bien d'autres à l'armée, à côté de lui.

III. En parlant des théologiens calvinistes arrivant à Poissy pour assister au colloque, l'un d'eux, Pierre Martyr, est mentionné avec éloge par l'*Histoire* comme «homme de très-grande érudition», tandis qu'on nomme simplement «Théodore de Bèze, de Vezelay en Bourgongne, lors ministre à Genève»[2]. Un autre que Bèze n'aurait pas mis Pierre Martyr avant l'*alter ego* de Calvin, surtout puisqu'il est avéré, par notre texte même, que Bèze «s'y trouva le premier des deux», et de plus, il aurait fait suivre le nom de celui-ci de quelque épithète flatteuse. On peut assurément raisonner ainsi, mais n'est-ce pas attacher bien de l'importance à la position relative de deux noms propres, et Théodore de Bèze n'était-il pas trop connu de tout le monde protestant pour qu'il fût nécessaire de lui accoler quelque éloge banal ?

IV. M. Cunitz a fait ressortir dans une de ses notes que l'*Histoire ecclésiastique* appelle le réformateur wurtembergois Jean Brenz, un « hérétique Eutychien et Nestorien ». Or c'est précisément dans ces termes que Théodore de Bèze caractérise les opinions théologiques de Brenz sur le titre d'un opuscule latin, publié en

1. *Histoire*, T. I, p. 216.
2. *Histoire*, T. I, p. 471.

1565[1]. Soit; mais n'est-ce pas dans ces mêmes termes que tout théologien calviniste de l'époque aurait jugé la théologie de cet adversaire luthérien ?

V. M. Cunitz a signalé également comme un indice qui permettrait de revendiquer l'*Histoire* pour Bèze, le passage suivant: «Monluc revint de la cour sur le commencement de janvier 1562 . . . et peu s'en fallut qu'un ministre qu'on estimoit avoir quelque crédit envers les Eglises, ne luy fust adjoint par adviser à modérer toutes choses en Guyenne[2].» Il pensait que l'absence même d'un nom propre, alors qu'il s'agissait ici de Théodore de Bèze, militait en faveur du théologien genevois. Mais il faudrait, pour pouvoir accorder à cet argument une valeur probante, être sûr tout d'abord que c'est bien de Bèze qu'il s'agit; même alors, il serait permis de ne pas tirer de ces deux lignes la conséquence qu'on veut en faire sortir.

VI. Au début du second volume, on peut trouver un argument très-plausible dans la réponse du réformateur à Antoine de Navarre: «Sire, c'est à la vérité à l'Eglise de Dieu . . . d'endurer les coups et non pas d'en donner. Mais aussi vous plaira-il vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux[3].» C'est évidemment de cette fière parole que s'est inspiré l'auteur de la vignette placée en tête de l'*Histoire* et de la légende qui l'accompagne: «Plus à me frapper on s'amuse, tant plus de marteaux on y use.» Mais il nous semble, à seconde réflexion, que ce fait même devrait plutôt militer contre la paternité de Bèze qu'en sa faveur. Il n'aurait pas commis l'imprudence et n'aurait pas eu la vanité de se dénoncer ainsi comme l'auteur du livre, alors qu'il refusait pourtant d'y mettre son nom.

VII. Bèze s'est également révélé, nous dit-on, comme narrateur et comme témoin oculaire, lorsqu'il raconte les remontrances des ministres à Condé, au sujet de la cession de Beaugency au roi de Navarre: «L'un desquels, ne pouvant avoir autre raison de ceux qui avaient donné ce malheureux conseil, leur dit en face, qu'il estait bien à craindre qu'ils n'essuyassent en leurs propres enfants,

1. *Histoire*, T. I, p. 589.
2. *Histoire*, T. I, p. 806.
3. *Histoire*, T. II, p. 3.

et bientôt, le tort qu'ils avaient fait aux pauvres enfants de Dieu[1].» Bèze seul aurait eu l'autorité nécessaire pour hasarder une semonce pareille. Admettons que le ministre anonyme dont il est question dans ce passage soit Théodore de Bèze; ce n'est pas encore une raison suffisante pour que lui seul puisse l'avoir écrit.

VIII. L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* cite des lettres intimes, comme celles des princes allemands à Condé, ou de Christophe de Wurtemberg à la reine-mère[2]; cela prouve qu'il avait des sources d'information nombreuses, que des renseignements précieux lui sont parvenus; mais le fait ne suffit pas pour appuyer l'hypothèse traditionnelle, car c'est aller infiniment trop loin que de dire que «ces documents ne pouvaient guère être dans d'autres mains que dans celles de Bèze»[3]. Celui-ci ne pouvait-il pas les avoir communiqués à l'auteur, ou ce dernier n'a-t-il pas pu les recevoir d'autre part? Qui sait même, si ces lettres n'étaient pas imprimées depuis longtemps, soit en France, soit en Allemagne, au moment où elles paraissaient dans l'*Histoire*, dix-huit ans après avoir été écrites?

IX. A propos des conférences de Talcy, si légèrement acceptées par Condé, l'*Histoire* dit: «Plusieurs prevoyans le but des ennemis, s'opposoient à cela, et notamment deux ministres qui estaient accourus d'Orléans . . . . mais toutes leurs remonstrances ne servirent de rien, tant estoit grande l'efficace de l'esprit d'erreur[4].» «L'un de ces deux ministres, ajoute en note M. Cunitz, doit probablement avoir été Théodore de Bèze, dont les regrets rétrospectifs semblent même dominer tout l'exposé des faits, donné par notre texte.» Tous les ministres de France partageaient, à vrai dire, ces regrets; il n'y aurait donc pas de conclusion spéciale à en tirer.

X. L'auteur de l'*Histoire* blâme également comme une faute grave l'hésitation de Condé à marcher sur Paris, en novembre 1562[5]. Or Bèze, dans une de ses lettres à Calvin, formule exacte-

1. *Histoire*, T. II, p. 90.
2. *Histoire*, T. II, p. 53 et suiv.
3. Note manuscrite de M. Baum.
4. *Histoire*, T. II, p. 120.
5. *Histoire*, T. II, p. 192-193.

ment le même blâme[1]. C'est là encore une coïncidence, qui aurait pu se reproduire avec tout autre écrivain huguenot.

XI. En parlant de la *Déclaration* de Coligny contre les dépositions de Poltrot, datée du 12 mars 1562, il est dit dans notre ouvrage : «Après lesquels fut aussi ottroyé à Théodore de Bèze d'insérer la réponse sur ce qui le concernoit[2].» On peut voir dans cette mention expresse du ministre de l'Evangile à la suite du grand seigneur, marchant, pour ainsi dire, de pair, une preuve que le premier a participé à la rédaction du récit. Mais on peut répondre aussi que, calomnié comme Coligny, Bèze devait comme lui se défendre, et que n'importe quel narrateur protestant aurait mentionné sa défense.

XII. La mention de Nicolas de Bèze, à propos de la rançon imposée à Antoine Vaysse, médecin à La Charité, semble militer également en faveur de Théodore de Bèze, car aucun autre auteur n'aurait eu l'idée de le mentionner ici, si ce n'est son frère. — On ne voit pas bien comment on se serait dispensé de nommer Nicolas de Bèze, en racontant ce fait, puisque c'est précisément dans sa maison de Chalonne qu'il eut lieu[3].

XIII. L'*Histoire,* en racontant l'arrivée «d'un autre envoyé de la part du prince» à Angers, rapporte que les soldats de son escorte «rompirent les images au temple Sainct-Samson . . . Cela fut cause que le lendemain, s'estant iceluy transporté au palais . . . il desavoua aussi . . . tous ceux qui rompraient les images et commettraient aucunes insolences»[4]. Or ce fait nous est confirmé d'autre part, et on nous apprend même que Bèze y prêcha contre les iconoclastes[5]. Si Bèze n'était pas l'auteur de notre récit, pourquoi l'auteur aurait-il supprimé le nom ? — Il y a bien d'autres pages encore de l'*Histoire* où sont mentionnés, d'une façon anonyme, des ministres, qui ne sauraient être le réformateur genevois; pourquoi l'aurait-on nommé toujours, contrairement à la «modestie evangélique»? Il est bien assez souvent mentionné dans le cours

1. *Beza Calvino, Calvini Opera.* XIX, p. 597.
2. *Histoire*, T. II, p. 290.
3. *Histoire*, T. II, p. 431.
4. *Histoire*, T. II, p. 547.
5. *Ibid.* Voy. la note de M. Cunitz.

de notre livre pour qu'on ne voie pas dans l'oubli de son nom, la preuve assurée qu'il en est l'auteur.

Tous ces passages, scrupuleusement colligés par nous dans les volumes de l'*Histoire ecclésiastique,* et dont beaucoup n'avaient encore jamais été allégués en faveur de Théodore de Bèze, ne sont nullement décisifs, on le voit, en sa faveur. Ils ne convaincront que ceux des lecteurs qui sont enclins d'avance à se laisser convaincre. Ils persuaderont d'autant moins les esprits calmes et réfléchis qu'en reprenant la lecture de l'*Histoire,* dans le but d'y rencontrer des indices contraires à l'histoire traditionnelle, on y trouvera tout autant de motifs plausibles pour la mettre en doute. Nous ne parlons pas ici des nombreuses répétitions, des contradictions même, qui se trouvent dans le récit, et qui, subsistant en tout état de cause, peuvent s'expliquer, comme on le verra, d'une façon très naturelle. Nous ne nous y arrêterons donc pas ici ; les passages que nous relèverons sont ceux-là seulement que Soldan déjà, puis Heppe, ont allégués pour démontrer que Bèze n'est pas l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique,* et quelques autres, dont nous avons pu allonger leur liste.

Nous les plaçons ici, comme les précédents, à la suite l'un de l'autre, dans l'ordre où nous les rencontrons dans l'ouvrage lui-même, et non d'après leur importance au point de vue critique.

I. On a fait remarquer d'abord que Bèze, l'auteur des *Juvenilia* et de tant d'autres poésies latines, n'aurait pas copié, sans la changer, l'épithète de «poëte infâme» donnée à Horace par Regnier de la Planche[1]. A cela on peut répondre que précisément à cause des accusations calomnieuses dont ses poésies légères étaient le prétexte, le réformateur genevois aurait pu vouloir flétrir un confrère dont la licence dépassait encore la sienne.

II. On a relevé ensuite ce détail que, d'après l'*Histoire ecclésiastique,* les ministres réunis à Poissy, présentent leur mémoire à la reine le *17* août 1561[2]. Or, d'après une lettre de Bèze du 22 août[3], cette remise aurait eu lieu dès le *12* août, ce qui constitue une différence très appréciable de cinq jours. Les défenseurs

1. *Histoire,* T. I, p. 225.
2. *Histoire*, T. I, p. 490.
3. *Calvini Opera*, XVII, p. 626.

de la tradition répondront sans doute que Théodore de Bèze, en écrivant sa lettre, avait forcément un souvenir plus précis des événements survenus, que dix-huit ans plus tard, en écrivant son ouvrage, et qu'il n'avait pas, probablement, sa correspondance sous la main, lorsqu'il rédigeait ce chapitre de son livre.

III. Après avoir reproduit la harangue de Théodore de Bèze à la reine-mère, l'*Histoire* continue : «Cette harangue fut prononcée d'une façon fort agréable à l'assistance[1].» Soldan, et Heppe après lui, ont fait remarquer que le caractère grave et modeste du réformateur ne lui aurait pas permis de vanter ainsi sa propre éloquence. On pourrait objecter peut-être aux deux savants allemands que le mot *agréable* n'a pas ici le sens qu'ils lui prêtent, et peut signifier simplement que les paroles de Bèze agréèrent à l'assemblée de Poissy.

IV. Dans le récit du colloque, nous rencontrons un passage qui peut sembler décisif, à moins qu'on ne veuille attribuer à Théodore de Bèze l'intention d'induire en erreur ses lecteurs, de propos délibéré. «Quant à ce que de Bèze, est-il dit dans l'*Histoire,* avoit esté repris d'avoir usé de mauvaise foy . . . . de Bèze n'y respondit rien pour lors, pour ce qu'il se contentoit (*comme depuis je le luy ay ouï dire*) d'avoir respondu au principal sans s'arrester aux accessoires»[2]. Ici la personne du narrateur et celle du ministre de Genève sont si nettement distinguées l'une de l'autre, qu'on ne saurait les embrouiller par une subtilité quelconque, du moment qu'on maintient l'unité de l'ouvrage.

V. Un peu plus loin, le réformateur n'aurait pas sans doute écrit, en parlant de lui-même : «De Bèze respondit, en sous riant, que c'estait mal argué»[3] ; c'est la note d'un *observateur* du colloque, l'orateur principal n'ayant pas le loisir de remarquer et de marquer de la sorte les nuances de sa discussion.

VI. Dans le récit des discussions dogmatiques reprises à la conférence de Saint-Germain, nous lisons ce qui suit : «. . . . Les autres docteurs (catholiques) leurent un long escrit dont je n'ay jamais peu recouvrer copie . . . . Finalement les ministres, par

1. *Histoire,* T. I, p. 521.
2. *Histoire,* T. I, p. 583.
3. *Histoire,* T. I, p. 586.

l'organe dudit de Beze, proposèrent ce que s'ensuit, ainsi qu'il a peu estre recueilli»[1]. Ici encore, il est presque impossible de croire que le rédacteur de ces lignes n'ait pas été distinct de l'orateur dont il cite le discours, à moins qu'on n'admette que Théodore de Bèze ait voulu sciemment masquer son activité littéraire.

VII. L'*Histoire ecclésiastique* se prononce très-favorablement sur le ministre Jacques Ruffi qui prit «par singulière providence de Dieu» une part si active à la saisie de la ville de Lyon par les huguenots[2]. Or Calvin jugea avec une sévérité extrême l'attitude militante de ce ministre et son «indécence» à prendre les armes[3]. Il n'est guère admissible que Théodore de Bèze ait différé, dans ses idées sur ce point, de son maître et ami vénéré. Il ne peut donc avoir rédigé notre *Histoire*.

On le voit, une fois de plus, nous restons indécis en présence de ces arguments, moins nombreux sans doute que ceux allégués en sens contraire, mais autrement concluants, pour la plupart. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait tâché de découvrir, autre part encore, des preuves subsidiaires à l'appui, soit de l'une, soit de l'autre hypothèse.

5.

Ces preuves, on les a cherchées dans la correspondance de Bèze, et c'est assurément là qu'il est le plus probable d'en trouver un jour de définitives. Malheureusement une partie minime seulement de cette correspondance, dispersée par toute l'Europe, a vu le jour, et nous ne pouvions utiliser ici que les documents à la portée de tous. Le *Bulletin du protestantisme français* a publié naguère une lettre de Théodore de Bèze à l'érudit Nicolas Pithou, de Troyes, lettre datée de Genève, 22 mai 1565, et dont l'original est conservé au tome 104 de la collection Dupuy (Bibliothèque Nationale). On y lit le passage suivant: «. . . Les longs delays desquels on a usé en plusieurs lieux à m'envoyer mémoires, m'ont fait retarder jusques à maintenant l'ouvrage que savez: mais j'espère bientôt y mettre la main . . .[4]» L'éditeur de

1. *Histoire*, T. I, p. 695.
2. *Histoire*, T. III, p. 220.
3. *Calvini Opera*, XIX, p. 409.
4. *Bulletin*, année 1883, T. XXXII, p. 252.

cette pièce a parfaitement raison, en voyant dans ces lignes une «allusion évidente à l'*Histoire ecclésiastique*, publiée quinze ans plus tard, et à la façon dont elle fut composée» ; nous croyons seulement qu'il dépasse le but en ajoutant «par Théodore de Bèze». De ce que le président du Vénérable Consistoire de Genève centralisait entre ses mains tous ces mémoires historiques sur les diverses Eglises de France, dont nous parlerons au chapitre suivant, on n'est pas en droit de conclure, à notre avis, qu'il a rédigé lui-même la compilation qui en est sortie.

La même remarque critique s'applique à une lettre de Théodore de Bèze à Henri Bullinger, de Zurich, en date du 3 mai 1565, dans laquelle il lui parle de ses nombreux travaux. Après en avoir mentionné deux, il ajoute : «*Tertius labor est omnium maximus, civilis nimirum belli historia, cuius Commentarios vix tandem undique nunc collegi, tantae molis ut camelum, nedum asinum possint obruere. Sed hoc postremum tibi in aurem dictum velim* . . .[1]» Ecrite au même moment que la précédente, elle parle uniquement d'un amoncellement de matériaux formidable, et rien ne nous y fait voir l'activité d'un historien créant une œuvre personnelle. La dernière ligne ne marque pas nécessairement le désir de l'auteur de se cacher sous le voile de l'anonyme, mais peut s'appliquer tout aussi bien au chef de parti religieux, ne voulant pas compromettre ses correspondants nombreux de France, en révélant prématurément le réquisitoire qu'on prépare contre les persécuteurs de l'Evangile.

Enfin nous pouvons citer encore une troisième lettre, inédite celle-là, que M. Baum a copiée jadis à Genève ; elle est adressée par le pasteur Théophile Banos à Théodore de Bèze. Elle est datée du 14 des calendes de mars, sans indication d'année. En voici le texte, d'après les notes du savant strasbourgeois : «*Integrum mihi non fuit certi aliquid de iis scribere quae tu mihi praeceperas et summopere desiderare intelligebam. Nam quod ad historiam attinet, offerebantur tantum nobis rhapsodiae nonnullae a quibus te abhorrere certo scio, neque hac de (re) certi aliquid respondere possum, nisi quod Synodus, quae istic coacta est, designavit*

1. L'original de cette lettre se trouve à la Bibliothèque ducale de Gotha. M. Cunitz en avait pris une copie, conservée dans ses papiers.

nonnullos ad rerum gestarum memoriam diligenter perscrutandam, et monumenta omnia, si quae colligi possunt fide digna, ad te quam primum mitterentur, quod propediem facturos confido[1].» Ici encore nous voyons Théodore de Bèze réunir des dossiers pour un travail futur, nous ne trouvons rien dans ces lignes qui établisse d'une façon tant soit peu certaine que l'*Histoire ecclésiastique* est sortie de sa plume.

Parmi les documents allégués *contre* le réformateur genevois, M. Heppe a placé en première ligne une lettre écrite par Théodore de Bèze au landgrave Guillaume de Hesse, datée du 23 février 1580, et publiée pour la première fois par lui, d'après l'autographe de Marbourg[2]. C'est le seul document contemporain imprimé qui nous parle de l'*Histoire ecclésiastique* immédiatement après son apparition, et, à ce titre déjà, nous devions le reproduire, pour autant qu'il touche à notre sujet.

Illustrissimo et potentissimo Principi et Domino,
Domino Wilhelmo Dei gratia Hassiae Landgravio,
Comiti in Catzenellenbogen, Dietz, Ziegenhain, Nidda, etc.
Theodorus Beza graciam et pacem a Domino.

. . . . Caeterum, Illustrissime princeps, edita est nunc primum Gallicarum Ecclesiarum historia, ab ipso instaurati veri Christianismi initio, nempe ab anno Christi 1521 ad annum usque 1563, id est primi civilis belli finem, vel potius primum de pace edictum, quum ne nunc quidem bellum illud finitum videatur. Continet autem haec historia res supra modum memorabiles et pene incredibiles plurimas : verissimas tamen et tum summa diligentia collectas, tum pari fide absque fuco et ornatu descriptas, *etiamsi scriptor nomen suum reticuit,* vetus illud verissimum dictum veritus : Veritas odium parit. Etsi autem edita nunc non est tam

1. «Manuscrits de Genève». Note de M. Baum. Nous ne savons qui était ce correspondant de Bèze. Un Etienne Banos figure *France protestante*, 2e édit. I, p. 666.

2. *Universitati literarum Basiliensi . . . solemnia saecularia quarta . . . rite celebranti, optima quaeque precatur Universitatis literarum Marpurgensis Prorector cum Senatu. Insunt epistolae quas Theodorus Beza ad Wilhelmum IV, Hassiae landgravium misit, primum editae.* Marpurgi, 1860. in-8. p. 25.

emendate quam oportuit, spero tamen Celsitudini tuae ingratum non fore, ac proinde *velim a Celsitudine tua benigno vultu accipi ex eius, ut arbitror, manu, a quo has ipsas literas acceperis*, Deum precatus, Illustrissime princeps, ut Celsitudinem tuam Spiritu sancto suo regere et omni sanctae felicitatis genere magis ac magis cumulare pergat.

Genevae, 23 Februarii 1580.

Celsitudini Tuae addictissimus
Theodorus Beza.

M. Heppe, en reproduisant plus tard une partie de cette lettre, découverte par lui, dans sa *Vie de Théodore de Bèze,* ajoute que le réformateur fait parvenir l'*Histoire ecclésiastique* au prince allemand comme un ouvrage auquel il est entièrement étranger, mais en lui reconnaissant de grands mérites; qu'en expliquant le motif pour lequel l'auteur a gardé l'anonyme, c'est-à-dire la crainte de s'attirer de puissantes inimitiés, il indique évidemment que le rédacteur de l'*Histoire* habite la France catholique et non la protestante Genève. Si Bèze avait vraiment composé le livre, dit-il, il ne l'aurait pas autant vanté, et vu ses relations intimes avec le landgrave Guillaume, il n'aurait point eu l'idée, en général, de parler d'une façon si obscure et si embrouillée d'un travail sortant de sa plume [1]. On pourrait arguer d'autre part en tirant précisément parti des phrases, passablement embrouillées, en effet, de notre lettre, que Théodore de Bèze a voulu laisser deviner au prince qu'il était lui-même l'auteur du livre, sans déposer pourtant le masque de l'anonyme. Tout dépendra de l'interprétation subjective du critique et surtout du sens que l'on donnera à la seconde phrase soulignée par nous dans le texte reproduit plus haut. Aussi longtemps que d'autres documents ne seront pas venus se joindre au maigre dossier réuni jusqu'à ce jour par nos savants prédécesseurs et par nous-même, aucune solution définitive ne s'imposera sans conteste à la critique prudente et peu pressée de conclure. Nous avons mis, avec autant d'impartialité que possible, les arguments *pour* et *contre*

1. Heppe, *Beza*, p. 382-383.

sous les yeux du lecteur. Ni les uns ni les autres ne nous semblent décisifs pour établir que Bèze est, ou n'est pas, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*. Il faut espérer qu'un jour la volumineuse correspondance politique et religieuse du réformateur, disséminée dans les dépôts publics de Genève, de Paris, de Berne, de Gotha, de Marbourg, etc., sera recueillie par quelque éditeur patient et courageux[1]. Il sera plus facile alors de pénétrer jusqu'à la vérité historique et nous verrons sans doute se dérouler devant nous la genèse de notre ouvrage; mais ce beau travail ne sera pas entrepris de sitôt, car ce serait une tâche laborieuse et de longue haleine, et les bénédictins protestants sont malheureusement bien rares.

Si nous croyons néanmoins, pour notre part, être arrivé à une conviction raisonnée sur la question de l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, c'est en faisant abstraction des arguments produits jusqu'ici de part et d'autre et résumés dans les pages précédentes. Peut-être réussirons-nous à faire partager cette conviction au lecteur; en tout cas, nous espérons lui montrer combien peu d'importance pratique conserve cette détermination de l'auteur d'un livre, alors qu'il s'agit d'un ouvrage auquel ont collaboré tant d'écrivains divers, et qui fut, à vrai dire, l'œuvre collective du protestantisme français. C'est ce qui fera le sujet de notre prochain chapitre.

CHAPITRE III.

DE LA FORMATION ET DE LA COMPOSITION DE *L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE*.

I.

Dans l'une de ses séances, tenues au mois d'août 1563, le quatrième Synode national, réuni à Lyon, avait décrété « que les Eglises seront adverties de faire un recueil fidèle de tout ce qui

1. Un second travail serait le corollaire forcé de cette première besogne, au point de vue spécial qui nous occupe. Il faudrait parcourir attentivement les papiers du Conseil et du Consistoire de Genève; nul doute qu'on n'y trouvât quelque trace des travaux préliminaires à la publication de l'*Histoire ecclésiastique*, des détails sur sa mise sous presse, sur ceux qui furent employés à ce travail, leur rémunération, etc.

est arrivé de plus remarquable par la Providence divine aux lieux de leur ressort et d'en envoyer les relations à nos révérends frères de Genève, avec toute la diligence possible [1].» C'est dans ce vote qu'il faut chercher le point de départ de notre ouvrage; ce sont en réalité les communautés huguenotes, stimulées par leur représentation suprême, qui appelèrent à l'existence l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France.*

Le fait que la plupart des histoires particulières des Eglises s'y arrêtent au premier Edit de pacification (mars 1563), semble indiquer que c'est immédiatement après avoir reçu l'invitation officielle, que les conducteurs spirituels et temporels des différentes paroisses se mirent à compiler leur «relations» plus ou moins détaillées, pour les expédier ensuite à Genève. D'autre part la lettre de Théodore de Bèze à Bullinger, citée plus haut [2], nous fait voir qu'en été 1565, il y avait beaucoup de ces «commentaires» qui venaient seulement de lui parvenir. Ils formaient une masse effrayante de manuscrits, «au point de ne pouvoir être chargés sur un chameau, comme disait le réformateur en plaisantant, et à plus forte raison pas sur un âne.» Vers la même époque, Bèze formule des plaintes analogues «sur les longs délays desquels on a usé en plusieurs lieux à m'envoyer mémoires», dans sa lettre à Nicolas Pithou, également placée déjà sous les yeux du lecteur.

Il n'y a pas lieu d'être surpris de voir ces matériaux si nombreux, réunis entre les mains de Théodore de Bèze. Non seulement il connaissait, mieux que la plupart de ses collègues genevois, l'histoire intime de la Réforme française, et il y avait joué dès lors un rôle marquant, mais il était, depuis la mort de Calvin, le président du Consistoire et le chef officiel de l'Eglise genevoise. C'était tout naturellement dans son cabinet de travail que venaient se concentrer les innombrables correspondances des frères de l'Eglise militante de France, et avec ces lettres, les notices, brèves ou détaillées, qui racontaient les souffrances et le martyre des uns, la délivrance miraculeuse des autres. Ces *mémoires* ou

1. J. Aymon, *Synodes nationaux des Eglises réformées de France*, etc. La Haye, 1710. in-4. T. I, p. 47.

2. Voy. Introduction, p. 40.

relations ne devaient servir sans doute, à l'origine, que de matériaux pour la rédaction d'une œuvre historique homogène, que Bèze se proposait évidemment d'écrire lui-même. Les deux lettres citées plus haut en font foi. Quant à la lettre de Banos, également citée déjà[1], elle prouve que les pièces réunies alors étaient d'inégale valeur, quelques-unes de celles qu'on avait rédigées d'abord étant qualifiées de « rhapsodies, ne pouvant inspirer que du dégoût » à Bèze, non pas au point de vue moral, bien entendu, mais par le manque de soin, sans doute, ou l'absence de tout sens critique. On voit par cette même lettre comment les Synodes particuliers finirent par satisfaire au vœu exprimé par le Synode national de Lyon; pour hâter le travail et le rendre plus parfait, ils chargèrent des commissaires-enquêteurs de dresser les mémoires nécessaires et de transmettre le résultat de leurs recherches à l'adresse du ministre genevois[2].

Cependant ce dernier ne trouva jamais les loisirs nécessaires pour procéder au travail de refonte et d'élaboration littéraire, dont il avait assumé le fardeau. Les affaires de chaque jour, politiques et religieuses, la reprise des guerres civiles, les polémiques incessantes avec les luthériens d'Allemagne et les catholiques de de France, l'âge qui arrivait, tout l'empêcha d'aborder d'une façon suivie la tâche qui avait dû lui paraître bien lourde dès l'abord. Théodore de Bèze était d'ailleurs un homme d'action, bien plus qu'un savant de cabinet; il avait trop à faire dans le présent, pour consacrer beaucoup de temps à l'histoire du passé, quelque touchant et édifiant que fût ce dernier. Cela nous explique pourquoi seize ans se passèrent depuis le vote du Synode de Lyon jusqu'au moment où l'*Histoire ecclésiastique* fut mise au jour. Cela nous explique aussi pourquoi elle fut publiée finalement sous la forme imparfaite que nous lui voyons aujourd'hui.

Quand la lassitude se fut emparée des âmes les mieux trempées, quand l'enthousiasme généreux des anciens jours se fut

1. Introduction, p. 40-41.

2. On retrouverait sans doute quelques-uns de ces mémoires originaux, en examinant de plus près la collection des *Mémoires manuscrits sur les affaires de France*, mentionnés sous le nº 193 de son *Catalogue raisonné* par J. Senebier, et qu'il attribue, en partie du moins, à Nicolas des Gallars.

éteint avec la génération des premiers martyrs, avec les hommes de parole et d'épée, tombés sur les champs de bataille de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour, ou sous le poignard des assassins de la Saint-Barthélemy, on comprit qu'il fallait raviver l'élan des huguenots, en montrant à la génération nouvelle ce qu'avaient été ses pères. On reprit alors les dossiers manuscrits envoyés par les Eglises, de 1563 à 1565; on les réunit par une révision sommaire et fort imparfaite — nous en donnerons la preuve tantôt —, et pour constituer avec ces fragments légèrement disparates une histoire d'ensemble, on emprunta, de droite et de gauche, sans scrupules déplacés, les textes de coreligionnaires qui, dans les années précédentes, avaient déjà traité ces chapitres douloureux de l'histoire contemporaine. Ce ne fut pas, à coup sûr, Bèze lui-même qui trouva le loisir de se livrer à ce travail de compilation littéraire, mais il le dirigea de près, et le fit exécuter selon ses vues, soit par Nicolas des Gallars, soit par Simon Goulart, ou tel autre de ces nombreux hommes de lettres et d'église qui formaient alors la milice, intelligente autant qu'active, du calvinisme à Genève. Il y contribua sans doute par quelques chapitres de ses souvenirs personnels, par ses réminiscences du colloque de Poissy, par ses souvenirs de la bataille de Dreux et du siège d'Orléans; il en écrivit probablement la préface, et c'est ainsi que l'année 1580 vit enfin sortir des presses genevoises cette *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées de France,* promise depuis longtemps aux fidèles et qu'on croyait oubliée à jamais.

Telle est, résumée en peu de mots, notre manière de voir; c'est de cette façon que s'explique le plus facilement, selon nous, la composition de l'ouvrage et les singularités qu'on y remarque en l'étudiant de plus près. Cette manière de voir n'est pas absolument nouvelle; on pouvait la deviner déjà dans les indications de Senebier, dès le dernier siècle. Elle a été esquissée par MM. Haag, développée dans ses traits généraux, par M. Baum, dans une note manuscrite, et M. Cunitz la faisait sienne dans le seul entretien plus approfondi que j'eus avec lui sur la matière, quelques mois avant sa mort. Il reste seulement à la faire sortir du domaine de l'hypothèse, et à en démontrer l'exactitude, ou tout au moins la vraisemblance, par l'accumulation des détails nombreux que fournit une étude minutieuse de l'œuvre elle-même. C'est à

cette démonstration que seront consacrés les paragraphes suivants du présent chapitre.

2.

L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* s'est livré, dit la préface, à « une très-diligente recherche des choses les plus notables, advenues au royaume de France, pour le fait de la religion, depuis l'an 1521, qu'elle commença d'y estre remise sus, jusques à la fin de la première guerre civile, terminée par l'Edict du 13 de mars 1563[1].» Après avoir réuni ses matériaux, il a « finalement essayé de réunir toutes ces pièces en un corps, par le meilleur ordre, dit-il, que j'ay peu, regardant tellement au but que je me suis proposé (qui est l'estat de la religion), que je n'ay rien entremeslé de l'estat politique, sinon autant que la nécessité m'y a contrainct[2].» Après avoir ainsi, dès l'abord, fixé le cadre général et le but poursuivi par son travail, l'auteur ou le compilateur a deux fois encore, dans le cours de son récit, indiqué la marche qu'il entendait suivre ou qu'il avait suivie, pour exécuter ce vaste programme.

Au début du troisième livre nous lisons en effet ces lignes: « Nous avons monstré jusqu'ici la singulière assistance de Dieu, establissant tant d'Eglises, et par très-petits ou plustost nuls moyens humains, parmi très-grands et très-horribles orages . . . Maintenant nous declarerons suivant le mesme ordre des parlements de France, les très-aspres et très-durs assauts de toute sorte qui furent alors livrés à toutes les Eglises de France, et monstrerons comme peu à peu le faict de la religion et de l'estat politic ont esté débatus en France conjointement, premièrement par la violence du gouvernement, estans entre les mains du cardinal, et du duc de Guise, son frère, et finalement par le moyen qu'aucuns voulurent tenir pour empescher l'exécution de l'Edit de Janvier . . . Nous commencerons donques par ce qui advint à Paris et en la cour, laquelle durant tout ce règne, ne s'escarta du dit parlement.[3]»

1. *Histoire*, T. I, p. v.
2. *Ibid.*
3. *Histoire*, T. I, p. 220.

Et en tête du cinquième livre, nous trouvons encore une déclaration de ce genre: « Jusques ici nous avons entendu ce qui advint tant à la cour qu'en la ville de Paris, pour le faict de la religion, depuis l'avènement de Charles neufiesme à la couronne jusques au massacre de Vassy, c'est-à-dire depuis le cinquiesme de décembre 1560 jusques au premier de mars 1562... Il reste maintenant que nous déclarions selon les parlements des provinces les choses remarquables advenues au même temps [1]. »

Ces citations, auxquelles nous pourrions joindre quelques énonciations analogues, contenues dans les volumes suivants, suffisent pour établir que le groupement des matériaux, amoncelés dans l'*Histoire ecclésiastique,* a eu lieu d'après un plan déterminé d'avance et qui n'a jamais été perdu de vue, du moins dans son ensemble [2]. Une énumération très-succincte du contenu des seize livres de l'ouvrage permettra de s'en convaincre mieux encore.

Le *premier* livre contient l'histoire de l'établissement du protestantisme en France et celle des persécutions subies par l'Eglise sous François I[er]. Le *second* livre embrasse les événements écoulés sous le règne de Henri II, le *troisième*, le règne de François II, du 10 juillet 1559 au 5 décembre 1560. Ces trois premiers livres peuvent être considérés comme une introduction générale à l'ouvrage proprement dit, puisqu'ils comprennent l'histoire d'une quarantaine d'années, tandis que les treize livres suivants n'embrassent que les faits politiques et religieux qui se sont passés durant les trois premières années du règne de Charles IX, et forment les trois quarts au moins de l'ouvrage.

Dans le *quatrième* livre on nous raconte tout ce qui s'est passé à la cour de France, depuis la mort de François II jusqu'au colloque de Poissy et au massacre de Vassy. Le *cinquième* renferme le récit des événements qui se sont produits en province, pendant le même laps de temps, c'est-à-dire, depuis le 5 décembre 1560

1. *Histoire*, T. I, p. 729.

2. Dès la page 21 du premier tome on renvoie au dernier livre de l'ouvrage, «comme il sera déduit en l'histoire de Metz». En tout cas, le reproche de manquer absolument de plan (*völlige Planlosigkeit*), que fait M. de Polenz au rédacteur de l'*Histoire* (*Geschichte des franz. Calvinismus*, I, 221), n'est pas mérité.

au 1er mars 1562. Avec le second volume et le sixième livre s'ouvre le tableau de la première guerre de religion ; il nous présente les péripéties de cette grande lutte, engagée pour le maintien de l'Edit de janvier, et qui se termine par le premier Edit de pacification, au mois de mars 1563. C'est le chapitre le plus développé peut-être de tout l'ouvrage ; il remplit, à lui seul, à peu près la moitié du second volume. Les dix livres suivants en forment comme le commentaire local ; ils nous informent sur les événements qui se sont produits à la même époque dans les différentes provinces du royaume, sur les destinées, souvent tragiques, des églises réformées, parfois depuis leurs origines, jusqu'au même mois de mars 1563.

Le récit ne suit pas, dans ces chapitres successifs, l'histoire provinciale proprement dite, encore moins un développement chronologique général. C'est d'après le ressort juridique des différents parlements du royaume que sont groupées les monographies locales que nous rencontrons dans ces derniers livres de notre *Histoire*. On dirait que, même en racontant les scènes de guerre, l'auteur ou le compilateur du livre a voulu conserver à ce dernier le cachet d'une œuvre civile plutôt que militaire, l'apparence d'un plaidoyer en faveur d'innocents opprimés, et qui en appellent à la justice divine de l'injustice criante et de la barbarie des représentants attitrés du droit. Le *septième* livre renferme l'histoire des villes et lieux ressortissant du parlement de Paris, le *huitième*, celle des localités dépendant de celui de Rouen. Le *neuvième* nous mène dans la circonscription de Bordeaux, le *dixième* dans celle de Toulouse. Le *onzième* livre renferme le détail de « ce qui advint à Lyon et pays circonvoisins du parlement de Paris » ; le *douzième* embrasse le ressort du parlement de Grenoble ; le *treizième*, celui du parlement de Provence. Le *quatorzième* livre, qui ne compte que très peu de pages, nous invite à franchir les Alpes, et nous conduit à Turin [1] ; le *quinzième* nous transporte en Bourgogne, et le *seizième* et dernier livre est consacré à Metz et au pays messin.

1. On pourrait s'étonner à bon droit de trouver les protestants du Piémont mentionnés dans notre ouvrage, si l'on ne savait que cette province fut occupée par les Français sous Henri II, et administrée pendant plusieurs années au nom du roi.

On ne saurait nier, on le voit, qu'une certaine méthode n'ait présidé à la constitution de l'*Histoire ecclésiastique*, et que les matériaux lentement accumulés depuis le vote du synode national de Lyon, n'aient été groupés dans un ordre, plutôt logique, il est vrai, que chronologique. Une direction supérieure a tenté de fondre en un seul tout, des éléments très divers et souvent disparates. Seulement, ce que l'on constate tout aussi bien quand on lit attentivement l'ouvrage, c'est que cet esprit directeur s'est lassé trop vite du travail minutieux qui s'imposait à lui, et que de nombreuses retouches auraient été encore nécessaires pour effacer la trace des raccords maladroits, des renvois incorrects, des contradictions de détail. On peut en relever un assez grand nombre dans notre texte, et toute étude plus attentive défend, par suite, d'admettre l'hypothèse de la publication directe de l'*Histoire ecclésiastique* par un esprit aussi supérieur que celui de Bèze. En parcourant la série passablement longue de ces *errata* négligés par le rédacteur de notre ouvrage, on tombera d'accord, je l'espère, que l'éditeur responsable du livre fut un simple manouvrier de la littérature, bien intentionné sans doute, mais bien inattentif aussi, ou du moins infiniment trop pressé.

3.

Nous appellerons tout d'abord l'attention du lecteur sur un certain nombre de données, qui montrent clairement que les différentes parties de l'*Histoire ecclésiastique* ont été rédigées à des dates passablement distantes l'une de l'autre [1]. Le fait, en lui-même, n'a rien qui doive nous étonner puisque nous savons que les différents « mémoires soigneusement recherchés et publiquement attestés » [2] dont parle la préface, sont arrivés également à des dates différentes entre les mains de l'ordonnateur de l'ouvrage, à Genève. Mais il montre cependant combien superficielle fut la révision, à laquelle ces mémoires furent soumis, avant d'être incorporés à l'*Histoire* elle-même. En voici quelques exemples :

1. On peut dire, en thèse générale, que ces dates varient entre 1562 et 1577.
2. *Histoire*, T. I, p. VI.

T. I, p. 404, à propos des tristes fruits de la conduite d'Antoine de Navarre, il est dit «comme on l'a senti depuis et sent encores». Ce passage a donc été certainement rédigé *avant octobre 1562,* date à laquelle le roi de Navarre fut blessé mortellement devant Rouen.

T. II, p. 194. A propos de la blessure de Robert Stuart à Dreux, il est dit: «Dieu le réservant pour d'autres affaires», ce qui est une allusion évidente au coup fatal porté par le gentilhomme écossais au vieux connétable Anne de Montmorency, à la bataille de Saint-Denis. Ce passage a donc été écrit *après 1567.*

T. II, p. 229, on mentionne la mort de Condé; cette partie du récit date donc d'*après 1569.*

T. II, p. 214, il est question de la Saint-Barthélemy à Chartres.

T. III, p. 153, on parle de la prise de Sainte-Colombe à la Rochelle; les deux passages ont donc été rédigés au plus tôt *après 1572.*

T. III, p. 606, on fait mention de la mort de Charles IX; le passage date donc *au moins de 1574.*

Nous ne parlons pas ici du livre XVI, relatif à l'histoire ecclésiastique de Metz et du pays messin, qui présente en général un cachet tout particulier et a été rédigé visiblement beaucoup plus tard, et d'une seule venue, soit *après février 1577,* probablement au moment où l'on se décidait enfin sérieusement à en finir avec un travail depuis si longtemps annoncé.

Ce qui frappe davantage que ces traces d'une rédaction à dates assez différentes, faciles à expliquer, du reste, ce sont certains passages de l'*Histoire*, qui se trouvaient évidemment dans les mémoires primitifs et qu'on a oublié d'en retrancher, bien qu'ils soient inutiles ou fautifs dans leur contexte actuel. C'est ainsi que nous lisons, T. III, p. 380: «Après l'Edit de paix... les cruautés furent encore continuées quelque temps, ainsi qu'il sera dit *à la suite de l'histoire.*» Ce passage nous paraît avoir appartenu au mémoire relatif à la Provence, et avoir été laissé là par mégarde, puisque l'on ne revient plus nulle part sur les maux soufferts par

les Eglises soumises à la juridiction du parlement d'Aix[1]. T. II, p. 512, le narrateur, qui vient d'exposer les persécutions à Issoudun, ajoute qu'elles continuèrent encore après l'édit d'Amboise, «comme il sera dit en son lieu». Or il n'est plus jamais question d'Issoudun plus tard, et l'on doit en conclure que le compilateur, en retranchant la fin du mémoire particulier de cette Eglise, a négligé de rayer ce lambeau de phrase. T. II, p. 568, l'auteur du mémoire particulier sur l'Eglise d'Angers, mentionne en peu de mots les faits arrivés après la paix et ajoute «comme il sera dit par ceux qui poursuivront cette histoire», parole très-naturelle dans sa bouche, mais qui ne présente aucun sens dans la bouche du compilateur, puisqu'il n'est plus question d'Angers dans la suite.

T. III, p. 521, il est dit, à propos d'un fait, mentionné seulement en passant, «*comme il sera dit* en l'histoire du Lyonnais». Or ce passage se trouve au livre XV, relatif à la Bourgogne, et l'histoire de Lyon remplit le livre XI; il est donc évident que les mémoires particuliers avaient été placés d'abord dans un ordre différent de celui qui prévalut en définitive, et qu'on n'a pas songé à rectifier le renvoi primitif.

Nous attacherons moins d'importance à quelques autres détails, à certaines répétitions, par exemple, consignées déjà par M. Baum dans une note manuscrite; il est évident, en effet, qu'un seul et même auteur aurait pu, lui aussi, être amené a se répéter parfois dans un ouvrage de pareille étendue. Sans qu'on prétende en conclure grand chose, il peut être utile néanmoins qu'on les signale en passant. Ainsi l'on trouve deux fois la même notice sur Danès, le savant professeur de grec au Collège de France[2]; on nous raconte deux fois la fin tragique du président Le Maître ou Magistri du parlement de Paris[3], deux fois aussi la défection du jeune duc

1. Cette explication n'est pas, il est vrai, celle de M. Cunitz, qui croit y voir l'intention de continuer plus tard l'*Histoire ecclésiastique* elle-même (*Histoire*, III, p. 380, note). Mais je ne sais trop sur quoi l'on appuierait une interprétation pareille. On avait eu quinze ans devant soi pour continuer le récit, si l'on y avait vraiment songé.

2. *Histoire*, T. I, p. 30 et 535.

3. *Histoire*, T. II, p. 121 et 208.

de Nevers[1]. La prise de Lauzerte est rapportée en deux endroits différents, avec des variantes assez notables[2]; il en est de même du martyre de Bertrand Sausse, en Provence[3]. Mais, nous le répétons, il nous semble difficile d'attacher de l'importance à ces répétitions, même contradictoires, quand on voit combien souvent il se rencontre des contradictions analogues dans des récits sortis de la même plume et rédigés par des témoins oculaires[4].

Les menus détails réunis dans ce paragraphe suffiront, je pense, pour motiver l'une des vérités générales énoncées plus haut. Il ne saurait plus être question d'un seul et unique auteur, travaillant sur des matériaux, fournis par d'autres, il est vrai, mais librement utilisés par lui pour une œuvre d'ensemble, portant le même cachet et conçue dans un même esprit. On se sentira plus porté encore à se rallier à notre manière de voir, si l'on prend la peine d'examiner un certain nombre des chapitres, des *histoires locales* réunies dans l'*Histoire ecclésiastique*, au point de vue de leur composition, et de les comparer entre eux. Rien de plus dissemblable, par exemple, pour le fond et pour la forme, que le récit des persécutions et des massacres de Toulouse, et celui des persécutions subies par les Eglises de Provence, si voisines pourtant du Languedoc. Le premier est une véritable *histoire*, rédigée par un homme habile à manier la plume[5]; l'autre est en grande partie un simple *Catalogue* de martyrs, sans aucune prétention littéraire, et plus saisissant peut-être dans sa navrante simplicité[6]. Le tableau des péripéties par lesquelles a passé l'Eglise de Montauban, est animé du souffle belliqueux, qui ne s'y était pas seulement emparé des laïques et des hommes de guerre, mais des paisibles ministres eux-mêmes[7]. Comparez à ce récit celui des souffrances de l'Eglise d'Annonay ou celui de l'interrogatoire du

1. *Histoire*, T. II, p. 226 et 249.
2. *Histoire*, T. II, 476 et III, 57.
3. *Histoire*, T. III, p. 338 et 362.
4. Voy. par ex., *Histoire*, T. III, p. 24 et 26, où la mort de l'écolier Roche, de Toulouse, est décrite d'une façon tout à fait différente, à deux pages de distance, et certainement d'après un seul et même mémoire.
5. *Histoire*, T. III, p. 1-61.
6. *Histoire*, T. III, p. 337-378.
7. *Histoire*, T. III, p. 61-138.

ministre Malet, de Millau, par le cardinal d'Armagnac, celui des massacres de Céant-en-Othe ou de Mâcon; quelle note plus résignée! On croirait lire un chapitre de l'*Histoire des martyrs*[1]. Nous avons déjà fait ressortir le caractère des pages consacrées à l'Eglise de Metz, les plus tard venues dans notre ouvrage[2]. On devinerait leur date à la lecture, même sans les indications chronologiques, tellement on y est loin déjà de l'émotion pieuse qui vibre dans les récits précédents, rédigés alors que le souvenir des tribulations subies était vivant encore dans le cœur des écrivains et se trahissait dans leur style.

Pour qui s'absorbera résolument dans la lecture de nos volumes, en s'attachant à cet ordre d'idées, il ne sera bientôt plus possible d'admettre cette unité de rédaction que la tradition proclame, tellement le caractère individuel des différents et nombreux collaborateurs de l'*Histoire ecclésiastique* ressort d'une étude tant soit peu attentive de l'ouvrage. Quant à dire maintenant quels furent ces collaborateurs de la première heure, ce serait chose bien difficile, sinon impossible, dans la plupart des cas, puisqu'il faudrait d'abord exactement connaître, avant de rien décider, à quelle époque précise chacun des chapitres de notre livre a été écrit. On ne se tromperait certes pas en affirmant, en thèse générale, que les rédacteurs des *mémoires* particuliers, étaient les ministres de chacune des communautés réformées dont il est question dans le cours du récit. Mais on sait — on l'apprendrait au besoin en feuilletant l'*Histoire ecclésiastique* — combien souvent les ministres changeaient alors de résidence, soit pour courir au plus pressé, soit pour laisser à la tempête le temps de se calmer, soit aussi, poussés par ce besoin de migration perpétuelle que l'humanisme avait mis à la mode et que nous rencontrons comme un trait distinctif des classes lettrées, jusqu'à la fin du seizième siècle. On risquerait donc de se tromper souvent en attribuant, sans autre preuve, le tableau de l'histoire d'une Eglise au conducteur spirituel qui s'y trouve nommé, je dirais volontiers, surtout s'il y est nommé. Car les mœurs sévères d'alors n'auraient point autorisé les éloges accordés à sa propre personne,

1. *Histoire,* T. III, 186-191. T. I, 857-860. T. II, 393-394. T. III, p. 428-429.
2. T. III, p. 431-480.

par un pareil rédacteur. On a pu conjecturer à bon droit, par exemple, que le récit de la persécution à Nevers[1], était dû à la plume de J. F. Salvart, dit du Palmier, le second des ministres de l'endroit, précisément parce que le nom de son collègue y est mentionné plusieurs fois, tandis qu'il est bien parlé de lui, mais sans désignation plus précise[2]. Il est évident que le jour où les manuscrits de la Bibliothèque et des Archives de Genève seront examinés de plus près, afin de voir si réellement les originaux de ces mémoires y subsistent encore, on retrouvera du coup — si on les retrouve eux-mêmes — les signataires de bon nombre de ces mémoires qui ont dû être expédiés à Bèze avec des lettres d'envoi de leurs auteurs.

4.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la composition du corps même de l'ouvrage, de l'histoire particulière des diverses Eglises du royaume, immédiatement avant et durant la première guerre civile. Mais l'on ne doit point oublier que l'*Histoire ecclésiastique* est précédée d'une longue introduction qui ne comprend pas moins de trois livres, et qui, pour certains critiques, est même la partie la plus remarquable de toute l'œuvre, la plus personnelle à Théodore de Bèze[3]. Or, si nous n'avons guère réussi jusqu'ici à retrouver la main de Bèze dans le cours de l'*Histoire,* il sera moins possible encore d'en revendiquer les quatre cent premières pages pour le théologien genevois. C'est en effet la partie la moins originale de notre ouvrage. Elle se compose presque uniquement d'extraits pris de droite et de gauche, dans de gros volumes et de minces plaquettes, mais principalement dans l*Histoire des Martyrs*, de Jean Crespin[4], et dans l'*Histoire de l'Estat de France*, attribuée à Louis Regnier de la Planche[5]. Ce n'est pas un des

1. *Histoire,* T. II, 412-422.

2. *Bulletin,* 1887, p. 499.

3. Sayous, *Etudes*, I, p. 341.

4. Nous citons, comme M. Cunitz, d'après la dernière et la plus complète des éditions, L'*Histoire des martyrs persecutez et mis à mort*, nouvelle et dernière édition. Genève, Pierre Aubert, 1619, 862 p. fol.

5. *Histoire de l'Estat de France, tant de la République que de la Religion : sous le règne de François II.* S. lieu ni nom d'impr., 1576. 765 p. in-18.

moindres mérites de l'édition de MM. Baum et Cunitz, d'avoir détruit, par une confrontation minutieuse et suivie des textes, la légende attribuant à Bèze l'introduction de l'*Histoire*; on n'a eu qu'à relever les données enrégistrées au bas de leurs pages pour trouver toutes préparées, pour ainsi dire, les conclusions qui s'imposent dorénavant à ce sujet.

Il ne faudrait pas s'étonner de voir le compilateur de notre ouvrage recourir, avec une telle absence de scrupule, à ce que nous appellerions de nos jours un véritable plagiat. Il ne visait à aucune gloire personnelle, il n'entendait pas se prévaloir auprès de qui que ce fût, de la prose d'autrui. Pressé d'aboutir, il se croyait assurément en droit de prendre son bien où il le trouvait, et certes, il n'avait que l'embarras du choix. On peut s'en assurer en jetant un regard sur le chapitre de la *Bibliothèque historique* du P. Le Long, intitulé : Histoire des prétendus réformés de France [1]. En dehors des deux ouvrages capitaux mentionnés tout à l'heure, il avait à sa disposition le *Recueil des choses mémorables*, plus connu sous le nom des *Mémoires de Condé* [2], les *Commentaires* de Jean de Serres [3], et de nombreuses histoires particulières, comme l'*Histoire des persécutions de l'Eglise de Paris*, d'Antoine de Chandieu [4], le *Discours des choses advenues en la ville de Lyon* [5], l'*Histoire des troubles arrivés à Tolose* [6], etc. Il existait en outre une foule de plaquettes, feuilles volantes contemporaines, dont on avait fait assurément collection à Genève et qui ont été incorporées simplement au récit comme l'a

1. *Bibliothèque historique de la France*, Paris 1719, p. 77.

2. Recueil des choses mémorables faites et passées pour le fait de la Religion et de l'Etat de ce Royaume, depuis la mort de Henri II jusques au commencement des troubles en 1565. Strasbourg, Estiard, 1565-1566, 3 vol. in-16.

3. Les *Commentaria de statu religionis et reipublicae*, de J. de Serres (première partie, de 1557-1561) ont paru de 1570 à 1572.

4. Histoire des persécutions et martyres de l'Eglise de Paris depuis 1557, par Zamariel (A. de Chandieu). Lyon 1563. in-8.

5. Le texte de ce *Discours* n'a été publié intégralement que par M. J. Bonnet, dans le *Bulletin*, de 1879 et 1880, mais le rédacteur de l'*Histoire ecclésiastique* l'a connu (Voy. T. II, p. 224, note).

6. Nous citons de préférence ici cet écrit d'origine catholique, parce que l'un des rares passages de l'*Histoire ecclésiastique* où il soit fait de la polémique littéraire, est celui qui le concerne. T. I, p. 849.

démontré M. Cunitz. Telles la *Remonstrance du Roy au Pape*[1], les *Déclarations* de Condé[2], celle du Triumvirat[3], la *Confession de foy présentée au nom des Eglifes de France* à Francfort[4], la harangue de Spifame aux princes allemands[5], et mainte autre pièce, publiée au cours des événements. On oublie un peu trop, généralement, que les documents d'état et les pièces confidentielles elles-mêmes n'étaient pas toujours mieux gardés au seizième siècle qu'ils ne le sont au dix-neuvième, et que bien des papiers, confiés à d'imprudents amis, à des dépositaires infidèles, ou saisis, durant les opérations militaires, sur des courriers ou des agents secrets de l'un ou l'autre parti, trouvaient alors le chemin des imprimeries connues ou clandestines, tout comme ils trouvent aujourd'hui celui des bureaux de rédaction de nos feuilles politiques.

5.

Si nous voulons examiner maintenant de plus près les emprunts faits par l'*Histoire ecclésiastique* à ses devanciers, nous commencerons par l'*Histoire des Martyrs* de Crespin, qui a fourni le plus de passages, surtout au premier volume, et dont presque toujours les extraits restent, pour ainsi dire, parallèles au texte de notre ouvrage. Dans leurs notes, MM. Baum et Cunitz ont recherché soigneusement ces emprunts et les ont signalés au lecteur. Un petit tableau des cent premières pages — car il serait trop long de le dresser pour l'*Histoire* entière — en fera ressortir toute l'importance.

Histoire ecclésiastique	*Histoire des Martyrs*	*Histoire ecclésiastique*	*Histoire des Martyrs*
Tome I, 6	fol. 92	Tome I, 12	fol. 106 b
» 7	» 99 102 a	» 13	» 107 b
» 8	» 102 b	» 15	» 111
» 11	» 106 a	» 23	» 106 b 114 a b

1. *Histoire*, T. I, p. 651-665.
2. *Histoire*, T. II, p. 27-31.
3. *Histoire*, T. II, p. 42-46.
4. *Histoire*, T. II, p. 156-178.
5. *Histoire*, T. II, p. 178-181.

Histoire ecclésiastique	*Histoire des Martyrs*	*Histoire ecclésiastique*	*Histoire des Martyrs*
Tome I, 25	fol. 126 b	Tome I, 79	fol. 199 a b
» 26	» 126 b	» 81	» 200 a
» 27	» 128 b	» 83	» 202 a
» 29	» 134 a	» 85	» 204 a
» 30	» 134 a	» 86	» 206 b 207 a
» 34	» 185 a	» 90	» 251 b
» 35	» 141 a	» 91	» 264 b
» 52	» 182 a 183 b	» 92	» 273 a
» 53	» 191 a	» 93	» 278 a 283 a
» 59	» 194 b	» 94	» 285 a
» 69	» 195 a	» 95	» 306 a b 287 a 297 a
» 70	» 195 b	» 96	» 327 b 329 a
» 71	» 195 b	» 97	» 345 a
» 78	» 197 b 198 b		

Nous pourrions continuer longtemps encore de la sorte ; mais ce relevé ayant été fait avec le plus grand soin dans les notes mêmes, il serait oiseux de le reproduire entièrement une seconde fois. On voit, par ce que nous citons, qu'il y a certaines parties du premier volume de l'*Histoire ecclésiastique* qui sont presque uniquement composées de textes copiés dans Crespin.

Pour ce qui est des très-nombreux passages du second et du troisième volumes de notre *Histoire,* qui concordent également avec l'*Histoire des Martyrs*, il y aurait lieu, sans doute, de renverser, dans une certaine mesure, la question d'origine. On est autorisé à croire que c'est le continuateur de Crespin qui a introduit dans les éditions, postérieures à 1580, les matériaux empruntés à l'*Histoire ecclésiastique*, soit qu'il ait utilisé les mêmes *mémoires* manuscrits que celle-ci, soit qu'il ait puisé directement dans le texte imprimé de notre ouvrage, ainsi que cela est dit expressément à l'un ou l'autre endroit [1]. Mais la première explication est également plausible, vu que le continuateur de Crespin est précisément ce même Simon Goulart, que certaines opinions, des plus autorisées, donnent comme collaborateur à Théodore de

1. Par exemple *Histoire des Martyrs*, fol. 646 a. Voy. aussi fol. 463 a, où l'histoire de Jean le Mâçon, dit La Rivière, correspond bien avec l'*Histoire ecclésiastique*, T. I, 97-98, mais le passage ne s'y trouve que dans les éditions postérieures à celle de 1582.

Bèze et Des Gallars, et qui aurait eu, naturellement, toutes facilités pour utiliser les matériaux, mis à sa disposition, dans les deux ouvrages à la fois [1]. En effet, l'ordre suivi par les deux *Histoires* est le même, seulement le récit de l'*Histoire des Martyrs* porte plutôt le cachet d'un résumé, comme semble le prouver le tableau comparatif de quelques passages, que nous donnons à titre d'exemples.

Histoire ecclésiastique.				*Histoire des Martyrs.*
Tome II, p. 129	(massacres	à Paris)	fol.	639 a
»	337 (»	à Senlis)	»	639 a
»	345 (»	à Amiens)	»	640 a
»	355 (»	à Loisy, Troyes, etc.)	»	640 b
»	378 (»	à Diarre)	»	643 b
»	394 (»	à Céant-en-Othe)	»	644 b
»	400 (»	à Sens)	»	645 ab
»	406 (»	à Auxerre)	»	646 a
»	504 (»	à Issoudun)	»	648 ab
»	527 (»	au Mans)	»	648 a
Tome III,	62 (»	à Caylus)	»	669 a
»	68 (»	à Gaillac)	»	669 a
»	139 (»	à Castelnaudary)	»	669 a
»	150 (»	à Limoux)	»	670 b
»	192 (»	dans le Rouergue)	»	672 b
»	202 (»	à Foix)	»	673 a
»	260 (»	à Orange)	»	673 a
»	337 (»	à Provence)	»	674 a suiv.
»	393 (»	à Dijon)	»	681 b
»	427 (»	à Macon)	»	682 b etc.

On le voit, les passages de l'*Histoire des Martyrs* se suivent de près, tandis que les passages correspondants de notre ouvrage se trouvent séparés parfois par une assez longue série de pages; le rédacteur du premier travail nous apparaît donc comme un *épitomateur* du second [2].

1. M. Frossard avait déjà fait ressortir cette «ressemblance frappante» des des deux textes (*Bulletin*, T. XXXIX, p. 277). Il disait: «Il y a là une communauté de rédaction qui est le fait de Goulard ou du successeur de Calvin.» Combien mieux s'explique-t-elle, si l'on admet que ces deux écrivains n'en font qu'un !

2. Notons cependant à propos de ces emprunts de l'un à l'autre ouvrage, que même dans ces passages empruntés on peut signaler de légères variantes

6.

A côté de l'*Histoire des Martyrs*, il est un autre ouvrage que le rédacteur ou le compilateur de l'*Histoire ecclésiastique* a mis à contribution avec un entrain qui montre bien qu'il y trouvait l'expression de ses sentiments intimes sur les affaires politiques du temps. Nous avons déjà mentionné plus haut l'*Histoire de l'estat de France... sous le règne de François II*, qu'on attribue généralement à Louis Regnier, sieur de la Planche, sans pouvoir en avancer d'autres preuves plus convainquantes que la conversation secrète, rapportée par l'auteur anonyme, et qui eut lieu, en 1560, entre la reine-mère et « un certain Louys Regnier seigneur de la Planche[1]. » Quoiqu'il en soit d'ailleurs de cette question spéciale, l'*Histoire de l'Estat de France* est un livre fort bien écrit, d'un style sobre et nerveux, et l'auteur, protestant modéré mais convaincu, connaît admirablement les hommes de la cour et les chefs des partis qui se disputaient alors l'influence suprême dans le royaume. On comprend aisément qu'ayant un guide pareil sous la main et n'ayant d'ailleurs aucune prétention à mieux faire, le compilateur de l'*Histoire ecclésiastique* ait largement emprunté, pour la partie politique, au texte de son prédécesseur, tout comme il puisait, pour le détail des faits religieux, dans l'*Histoire des Martyrs*. A partir de la page 220 du premier volume, les passages extraits de Regnier de la Planche se succèdent rapidement, et ce sont parfois des pages entières qui passent, sans modification, ou avec d'insignifiants changements[2] seulement, dans notre ouvrage. Le nom de l'auteur véritable ou

d'orthographe, qui sont le fait d'un copiste plus attentif des mémoires manuscrits ou peut-être simplement du typographe. Ainsi dans l'*Histoire* (I, 53) on écrit *Jean* Chapot, dans Crespin (fol. 190 a) *Pierre* Chapot; l'*Histoire* (I, 54) écrit *Brugère*, Crespin (192 a) *Brugière*; l'*Histoire* (I, 69) a *Blondet*, Crespin (195 a) *Blondel*; l'*Histoire* imprime *Dangnon*, Crespin (370 b) *Dongnon*.

1. *Histoire de l'Estat de France*, p. 397-399.

2. Quelquefois un nom propre est changé; par exemple l'*Histoire ecclésiastique* (I, 370) appelle Matthieu *Dantoine* un personnage appelé M. *Dautrine* par Regnier, p. 588. Ou bien (I, 250) un petit détail est ajouté; généralement ce sont des coupures qu'il faudrait signaler.

présumé n'est mentionné nulle part et le livre lui-même n'est cité que deux ou trois fois sous le nom de la *Vraye histoire du roy François deuxiesme*[2]. Mais le tableau suivant, emprunté, lui aussi, aux notes de M. Cunitz, montrera jusqu'à quel point le récit de l'*Histoire ecclésiastique* est dépendant de l'autre :

Histoire ecclésiastique.		*Histoire de l'Estat de France.*
Tome I,	p. 221-226	p. 30- 39
»	227 (résumé)	p. 40- 64
»	227-240	p. 65- 87
»	241-244	p. 91- 97
»	245-248	p. 111-113, 120-123
»	249-261	p. 125-135, 142-154
»	261-264	p. 155-160
»	266-267 (résumé)	p. 165-188
»	268-269	p. 226-228
»	270-273	p. 230-235
»	276-277	p. 519-521
»	278-284	p. 527-537
»	300-302	p. 532-335
»	342-353	p. 287-305
»	353-367	p. 474-497
»	368	p. 568-570
»	368-372	p. 584-591
»	372-383	p. 305-323
»	383-385	p. 700-702
»	386	p. 703
»	387	p. 706
»	387-389 (résumé)	p. 711-714
»	389-392	p. 707-711
»	392-398	p. 724-737
»	399	p. 739
»	400 (résumé)	p. 752-754

7.

Il nous reste à mentionner un troisième ouvrage comme ayant servi, dans des proportions inusitées, à la constitution du texte de l'*Histoire ecclésiastique*. Jusqu'ici nous avons parlé surtout du résumé général qui ouvre l'ouvrage, et qui raconte les souffrances du protestantisme français sous François I, Henri II et François II.

2. *Histoire*, T. I, p. 220, 284.

A partir de l'avènement de Charles IX, on aurait pu croire que des emprunts aussi considérables, que ceux que nous venons de signaler dans les trois premiers livres, n'avaient plus de raison d'être. Ceux-là surtout qui regardaient Théodore de Bèze comme l'auteur de notre ouvrage ne pouvaient songer à l'accuser de plagiat dans le récit d'évènements dont il avait été le témoin attentif, l'inspirateur discret et l'acteur même, à certains moments. Il n'en est rien cependant. Presque à la même page où l'*Histoire ecclésiastique* perd le précieux concours de Regnier de la Planche, elle le remplace par le texte d'un autre écrivain, qui lui fournit à son tour les éléments nécessaires à la rédaction plus rapide d'un récit, entrepris évidemment dans des conditions peu favorables à de longues études préliminaires. Ce texte conducteur, elle le trouve dans les *Commentaires de l'Estat de la religion et République soubs les rois Henry et François seconds, et Charles neufvième,* parus en 1565 et dûs à Pierre de la Place, président de la Cour des Aides. Il n'y a point mis son nom, bien qu'ils fassent grand honneur, autant pour le fond que pour la forme, au magistrat intègre, au protestant convaincu, qui les rédigea durant les troubles des guerres civiles et qui allait les continuer encore quand il périt assassiné lors de la Saint Barthélémy[1]. Tels qu'ils nous sont parvenus, les *Commentaires* du président de la Place vont de 1556 à 1561, et surtout pour les deux dernières années qu'ils racontent, ils ont été largement extraits par le compilateur de l'*Histoire ecclésiastique.* C'est ce que fait voir le tableau comparatif suivant :

Histoire ecclésiastique.	*Commentaires.*
Tome I, p. 407-425	p. 79- 88
» 427-444 (résumé)	p. 88-118
» 444-445	p. 89
» 446-448	p. 111-112
» 449 (résumé)	p. 114-118
» 449-453	p. 118-120
» 453 (résumé)	p. 120

1. Voy. sur la Place le *Discours* de M. Christian Bartholmess, Paris, Cherbuliez, 1853, qui ne parle d'ailleurs pas de son principal ouvrage. — Nous n'avons pu nous servir que de la réimpression des *Commentaires*, donnée par Buchon (Paris, Desrez, 1836, gr. in-8.). C'est à cette édition que renvoient nos citations.

Histoire ecclésiastique.		*Commentaires.*
»	454 (résumé)	p. 120
»	454-454 (résumé)	p. 121
»	456 (résumé)	p. 122
»	457 (résumé)	p. 124
»	460	p. 127-128
»	461-464	p. 128-130
»	467-468 (résumé)	p. 130
»	472	p. 139-140
»	473-489	p. 140-153
»	501-502	p. 158-159
»	503-521	p. 159-167
»	522-525	p. 168-169
»	528-553	p. 170-177
»	556-577	p. 179-189
»	591-596	p. 193-196
»	597-603 (avec additions)	p. 198

Un détail bien caractéristique et qui gène singulièrement la thèse traditionnelle de l'origine de l'*Histoire,* a été relevé par M. Cunitz. Immédiatement après le colloque de Poissy, il a paru plusieurs éditions, quasiment officielles, et révisées par Bèze, des *Actes* ou *Discours du Colloque.* Or la célèbre *Confession des péchés* par laquelle Théodore de Bèze inaugura sa première harangue, n'est pas rapportée dans notre ouvrage, d'après ces textes primitifs, mais avec une interpolation qui ne se trouve que dans le texte de La Place [1].

8.

Grâce aux données précises, groupées dans les paragraphes précédents, nous avons singulièrement facilité les conclusions auxquelles doit aboutir le lecteur, s'il a bien voulu nous suivre attentivement jusque là. Nous avons vu que la plus grande partie de l'ouvrage est formée par la réunion des mémoires envoyés à Genève de toutes les régions du royaume; cette réunion, ou, pour mieux dire, cette juxtaposition, n'a pas été exécutée avec une attention soutenue, et l'ouvrage porte visiblement les traces d'une origine différente. L'introduction est emprunté, en bonne partie, à des écrivains antérieurs, dont les textes ont été utilisés sans le moindre

1. *Histoire*, T. 1, page 503, note.

scrupule, dans l'intérèt de «la cause» qu'il s'agissait de défendre. Ces faits une fois constatés — et je ne crois pas qu'il se trouve désormais quelqu'un pour les mettre en doute — nous avons à peu près tranché la question de la paternité de l'ouvrage, attribuée à Théodore de Bèze, que des informations directes, trop insuffisantes, laissaient encore en suspens, à la fin du dernier chapitre. Ce n'est pas l'illustre théologien qui a pu se charger de faire les *raccords* entre les mémoires autographes des diverses Eglises. C'est encore moins Théodore de Bèze qu'on peut se représenter, le crayon rouge ou les ciseaux du compilateur à la main, marquant ou détachant dans l'*Histoire des Martyrs,* dans Regnier de la Planche, dans le président La Place, les passages qu'il destine à son propre ouvrage. Le chef spirituel des religionnaires vers 1580, l'homme absorbé par ses correspondances politiques si nombreuses et lui-même agent diplomatique à ses heures, le polémiste infatigable, le professeur et le prédicateur occupé sans cesse à ses devoirs officiels, n'avait ni les loisirs nécessaires pour une pareille besogne, presque machinale, ni peut-être la patience et l'abnégation nécessaires à son accomplissement. Nous croyons donc qu'il est presque impossible d'admettre que Théodore de Bèze ait eu dans la composition de l'*Histoire ecclésiastique,* considérée dans son ensemble, une autre part, que celle d'un directeur responsable, d'un patron bienveillant, qui donne à ses subordonnés des instructions plus ou moins détaillées, des conseils oraux, et qui orne finalement l'œuvre, dégrossie par d'autres, de quelques considérations générales et de quelques pages de préface.

Nous n'entendons pas nier par là que la part de Bèze n'ait été plus considérable, pour certaines parties de l'ouvrage. Dès la première fois que nous avons parcouru l'*Histoire ecclésiastique*, et alors que nous ne songions nullement qu'il pourrait nous incomber jamais d'en discuter les origines, nous avions été frappé du ton plus particulièrement personnel qui règne dans le sixième livre, où l'on nous raconte les événements de la première guerre de religion, depuis le massacre de Vassy jusqu'à la proclamation de l'Edit de pacification, en mars 1563 [1]. Là aussi, le récit

1. *Histoire*, T. II, p. 1-336.

est loin d'être tout d'une pièce, et l'on n'a qu'à se reporter aux notes et renvois des deux éditeurs, pour constater que la rédaction définitive s'est faite, comme partout, à l'aide de pièces et de documents empruntés à des sources diverses [1]. Il n'en est pas moins vrai que le tableau de la vie à Orléans, celui de la lutte des influences religieuses et politiques dans l'entourage de Condé, le récit de la bataille de Dreux, etc. semblent être sortis de la plume d'un témoin oculaire des faits, bien au courant des hommes et des choses, et que le narrateur qui a su si bien s'informer sur tant de point divers, ne peut guère être que Théodore de Bèze lui-même [2].

De quelle façon ses souvenirs ont-ils été fixés, avant d'être incorporés à l'*Histoire ecclésiastique?* C'est une question que l'on ne saurait se flatter de résoudre, en l'absence de documents plus précis. Bèze *peut* avoir communiqué aux compilateurs de l'ouvrage sa correspondance avec Calvin, durant le séjour qu'il fit alors en France et auprès de Condé [3]. Il *peut* avoir rédigé des fragments de ses mémoires et mis ce manuscrit à leur disposition [4]. Il *peut* aussi leur avoir raconté de vive voix ses impres-

1. Principalement aux *Mémoires de Condé*, à l'*Histoire des Martyrs*, à certaines plaquettes contemporaines, comme l'*Oratio Spifamii . . . ad S. I. R. principes*, etc.

2. Nous citerons parmi ces passages la députation faite par Bèze et Francour à Monceaux (II, 3); l'entrée du prince de Condé à Orléans (II, 10); les lignes précédant la *Réponse de Condé touchant les requêtes du Triumvirat*, réponse notoirement rédigée par Bèze (II, 52); la démarche des ministres auprès du prince, concernant «les paillardises, larrecins et autres souilleures» (II, 190); les discussions au camp huguenot au sujet de la paix (II, 198); principalement le récit si animé de la bataille de Dreux et les mouvements subséquents de l'amiral (II, 228-250). Calvin signale dans une lettre à Bullinger, du 16 janvier 1563, la vaillance de Bèze, qui assista à la bataille au premier plan «*ac si unus esset ex signiferis*».

3. Ces lettres se trouvent dans les *Calvini Opera*, tom. XIX, *passim*.

4. Antoine de la Faye a mis sur l'autographe d'une lettre française de Bèze, conservée à Genève, et traduite par lui en latin: «J'y ai inséré (dans la traduction) le traité sommaire . . . , *lequel j'ai trouvé en l'histoire que M. de Bèze m'a prestée*» (*Histoire*, II, 492, note). S'agirait-il d'un manuscrit de *Mémoires*, ou simplement d'une relation *imprimée* du Colloque de Poissy, comme il en avait paru plusieurs, dès après la clôture de cette mémorable controverse?

sions d'autrefois, à une époque postérieure,[1] en leur permettant d'enrichir leur texte de ces réminiscences historiques. Tout cela est possible ; rien de tout cela n'est établi, pour le moment du moins. En tout cas, nous nous refusons à croire que même le texte du sixième livre soit, dans son ensemble, l'œuvre du ministre genevois. Il aurait évité certaines bévues qu'un scribe subalterne pouvait seul commettre[2].

9.

La tradition, représentée par quelques-uns au moins de la longue série d'auteurs que nous avons cités au chapitre précédent, veut que Théodore de Bèze ait été secondé, et selon d'autres, remplacé, dans son travail par l'un de ses collègues dans le ministère genevois, par Nicolas Des Gallars, seigneur de Saules. Parisien de naissance, il vint, jeune encore, sur les bords du Léman, pour y suivre les leçons de Calvin. Il fonctionna successivement comme pasteur à Genève, à Paris et à Londres, assista au colloque de Poissy, devint ministre à Orléans, puis après le synode de La Rochelle (1570), fut l'un des ministres de Jeanne d'Albret, qu'il assista dans ses derniers instants. Après la mort de la reine de Navarre, il resta dans le Béarn; en 1579, on l'y trouve encore comme professeur à l'académie protestante de Lescar. Depuis nous n'entendons plus parler de lui[3]. Des Gallars était un homme de savoir ; il a beaucoup écrit, mais principalement des ouvrages d'exégèse et de polémique. Il a pu voir de près les hommes et les choses de la Réforme française ; il y a joué un certain rôle aux synodes nationaux de Paris et de La Rochelle, comme président ou secrétaire, ainsi qu'à la cour des

1. La *rédaction* du sixième livre n'est en aucun cas contemporaine des faits qu'elle raconte. Ainsi (I, 191) il est dit du sieur Gonnor, «depuis maréchal de Cossé» ; il ne l'est devenu qu'en 1567. P. 332 ils est question des troubles qui désolent le royaume et ces lignes ne peuvent se rapporter qu'à la seconde ou à la troisième guerre de religion.

2. Ainsi Bèze n'aurait certainement pas attribué à l'*Electeur* palatin *Frédéric* une lettre du *comte* palatin *Wolfgang*, signée de lui en toutes lettres (II, 17).

3. France protestante, 2e édit. article *Des Gallars*, T. V, p. 298-305.

princes. Il n'y a rien d'impossible à ce qu'il ait « travaillé aussi à l'*Histoire ecclésiastique* », dans les années écoulées entre le vote du synode de Lyon (1563) et son départ définitif de Genève, et la tradition peut avoir raison. Mais elle peut être fondée aussi, en dernière analyse, sur le seul fait que Des Gallars avait été l'un des ministres, natifs de France, le plus en vue à Genève, le collègue de Bèze à la députation de Poissy, honoré comme lui de la confiance des chefs du protestantisme, le traducteur ordinaire en latin des écrits français de Calvin, et par suite, plus connu des savants étrangers que la plupart des autres théologiens genevois d'alors. En tout cas, la part que Des Gallars a prise à la *rédaction* de l'*Histoire ecclésiastique,* ne saurait avoir été considérable, puisqu'il avait quitté Genève depuis tantôt dix ans, quand l'ouvrage y parut.

En dehors de ce collaborateur, plus ou moins douteux, « il y avait alors à Genève un autre ministre, très-savant en littérature et en histoire, polygraphe qui a publié beaucoup de pièces historiques et qui a composé des histoires de son temps. Cet homme, c'est Simon Goulart, grand ami de Théodore de Bèze et pasteur à Saint-Gervais, c'est-à-dire dans le quartier des artisans sur la rive droite du Rhône. A cette époque Simon Goulart était dans toute la vigueur de l'âge viril; il avait déjà publié bien des ouvrages, pour la plupart des traductions d'ouvrages écrits en latin. C'est lui qui était dans la position de faire entrer dans le premier volume de cette *Histoire* des parties considérables d'autres auteurs; c'est lui encore qui pouvait disposer de tous les matériaux et manuscrits qu'avait rassemblés Théodore de Bèze. C'est là, nous l'avouons, une hypothèse, mais elle ne nous parait pas dénuée de fondement [1].»

Nous avons transcrit dans toute son étendue la note précédente, qui, pour la première fois, autant que nous sachions, a mentionné le personnage auquel serait dû la mise en lumière de l'*Histoire ecclésiastique*, afin de laisser l'honneur et la responsabilité de cette revendication à qui de droit. M. Cunitz partageait, sur ce point, l'opinion de son savant ami, comme il me l'a dit une fois en passant. Il me parlait même, à cette occasion, d'un vote

1. Baum, note manuscrite.

du Conseil de Genève, attribuant à Simon Goulart une somme de cent écus comme récompense de ses travaux relatifs à notre ouvrage; mais je n'ai pu découvrir rien de semblable dans ses papiers[1]. En tout cas l'on trouverait difficilement dans la Genève d'alors un homme mieux qualifié que le ministre de Saint-Gervais pour une tâche de ce genre. Homme érudit, doué d'une mémoire prodigieuse, d'une facilité de travail extrême, il était comme fait pour extraire, compiler et coordonner, un peu à la légère, mais avec la rapidité voulue, les liasses de mémoires qui encombraient depuis des années le cabinet de travail de Bèze. Il était venu de France, lui aussi, comme fugitif à Genève; il y avait trouvé, dès 1564, une place de pasteur, il y mettait au jour les in-8° et les in-folio, avec une fécondité presque effrayante[2], si l'on songe aux exigeances de la prédication presque quotidienne de ce temps. Son zèle religieux, l'intérêt patriotique qu'il témoignait au sort de ses coreligionnaires au royaume de France, sont suffisamment attestés par les éditions successives qu'il fit paraître, avec de nombreuses additions, du *Martyrologe* de Crespin. C'était bien le manœuvre intelligent et zélé qu'il fallait à Théodore de Bèze pour mener à bonne fin une œuvre qui l'effrayait depuis longtemps, bien plus encore qu'elle ne l'attirait. Si nous nous gardons d'affirmer que Goulart soit l'*auteur* de l'*Histoire ecclésiastique*, nous ne voyons personne qui, selon toutes les probabilités, puisse disputer l'honneur d'en avoir été le principal *compilateur* au laborieux exilé de Senlis[3].

1. Nous n'y avons trouvé que la mention d'un vote analogue du Conseil, antérieur de dix-huit ans, et se rapportant en effet à une *Histoire ecclésiastique*, mais non la nôtre; à savoir celle que publiait Bourgoing, tirée des Centuries de Magdebourg. Y avait-il confusion dans les souvenirs du savant éditeur, déjà bien malade à ce moment? L'érudit qui dépouillera les registres du Conseil de Genève nous le dira sans doute quelque jour.

2. Si quelque chose pouvait nuire au succès de l'hypothèse de M. Baum, ce serait précisément la masse de volumes produits par Goulart aux alentours de la date où parut notre ouvrage. Cette même année 1580, il publiait une *Chronique et histoire universelle*, traduite de Jean Carion, en deux volumes, et une *Histoire de la guerre de Genève avec le duc de Savoie*, en 1581 une *Histoire du Portugal* in-fol., etc.

3. Dans une de ses notes, M. Cunitz a signalé la ressemblance, sans doute amenée par un emprunt volontaire, qui peut s'observer entre l'*Histoire ecclé-*

CHAPITRE IV.

DE LA VALEUR LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE L'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.*

I.

Après tout ce qu'on vient de lire sur la formation et la composition de l'*Histoire ecclésiastique*, il est permis d'être bref dans ce dernier chapitre. La question de la valeur littéraire de l'ouvrage ne saurait plus, en effet, se poser pour nous, et il nous paraîtrait au moins oiseux de discuter les mérites du style de Bèze et d'examiner sa syntaxe, alors qu'il est certain que les compilateurs de l'*Histoire* n'ont jamais prétendu la faire figurer à aucun titre parmi les œuvres littéraires du temps. On peut se borner simplement à constater, à ce point de vue, que les promesses de la préface ont été tenues, et que notre ouvrage est écrit «du stile d'une simple et nue narrative, ne cherchant aucun embellissement de l'histoire, ains comme preparant la matière à quiconque, estant plus eloquent que moy, pourra mettre le tout en telle forme qu'un si sainct et digne sujet le mérite[1].» S'il en est cependant parmi nos lecteurs qui désireraient trouver là-dessus de plus longs développement, nous les renvoyons à l'attrayante étude consacrée par M. A. Sayous au ministre genevois. Ce qu'il dit de la *forme* de l'ouvrage reste, en général, exact, quand bien même ses éloges et ses critiques devraient changer d'adresse, si Bèze est mis dorénavant hors de cause. Ce qu'il dit du *fond* de l'*Histoire* mérite encore davantage d'être lu, car notre livre a été rarement apprécié avec plus de sympathie et d'équité[2].

siastique (II, 489) et l'*Histoire des choses mémorables* de Simon Goulart (édit. 1599), p. 139. La ressemblance est encore plus frappante *Histoire*, II, 502 et Goulart, 138. Goulart copiait-il notre texte, comme il aurait copié n'importe quel autre auteur, ou reprenait-il son bien, puisqu'il l'y avait mis autrefois lui-même? La décision est difficile à prendre, d'autant que le seizième siècle ne connaissait guère les scrupules qui tourmentent aujourd'hui les esprits délicats.

1. *Histoire*, T. I, p. VI.

2. Sayous, *Etudes littéraires*, I, p. 340-355 : Bèze historien.

2.

Il en est tout autrement de la valeur historique de l'ouvrage. Non seulement celle-ci ne perd rien par le fait qu'on le revendique pour d'autres que l'auteur traditionnel, mais il gagne peut-être, au point de vue documentaire, à être reconnu comme l'expression directe des sentiments de la multitude des Eglises réformées de France, et non plus seulement d'un homme, quelque éminent qu'il soit. Naturellement les renseignements renfermés dans les trois gros volumes de l'*Histoire ecclésiastique* sont de valeur très-différente. Tous les collaborateurs de l'œuvre n'avaient ni le même zèle, ni la même justesse de coup d'œil, ni les mêmes moyens d'information; les nombreux extraits, empruntés à d'autres auteurs, n'ont que l'autorité que l'on doit reconnaître à ces écrivains eux-mêmes. Nous avons vu d'ailleurs que le compilateur de notre ouvrage les a bien choisis, et qu'il ne pouvait guère en trouver de meilleurs, au moment où il colligeait son *Histoire*. Mais ce qui constitue surtout la grande et durable valeur de notre livre, c'est la série des *Mémoires particuliers* des différentes communautés huguenotes de France, qui en forment la majeure partie, la plus attrayante, en tout cas, pour un historien de ces temps. Au point de vue de la science, sinon de la littérature, c'est un bonheur qu'il ne soit pas survenu d'historien supérieur, pour mettre en œuvre ces matériaux, pour se les assimiler et en former quelque grand ouvrage, portant son empreinte personnelle. La littérature française y aurait gagné peut-être un chef-d'œuvre de plus, mais nous aurions vraisemblablement perdu ces précieux dossiers, qui reflètent d'une manière si précise, si naïve parfois, les sentiments et les passions, les craintes et les espérances des protestants français avant 1580[1]. On a reproché au plan de notre livre « d'achever de disperser des événements auxquels une histoire des Eglises aurait dû rendre leur unité en les rattachant par leurs liens communs »[2]. C'est

1. Disons pourtant qu'au point de vue même du style, il y a certains beaux passages; nous citerons comme exemple ce qui est dit de la Saint-Barthélemy, III, p. 473.

2. Sayous, I, 341.

précisément, à notre humble avis, cette « dispersion des événements » qui fait, non seulement l'intérêt de l'ouvrage, mais surtout sa valeur scientifique. Le dossier de chacune des Eglises est ainsi complet; aucun avocat n'a passé par là pour le trier et le classer à sa guise, au point de vue de l'attaque ou de la défense. La sincérité des rédacteurs de nos *Mémoires* est hors de doute, et leur franchise, vis-à-vis des adversaires, comme vis-à-vis d'eux-mêmes, se montre à chaque page. On sent qu'il y a eu là des recherches sérieuses, prolongées, pour établir d'une manière exacte des détails parfois bien insignifiants en apparence; on voit que ces « enquêteurs » ont essayé de remplir scrupuleusement leur tâche, sauvant de l'oubli les noms des plus obscures victimes, quand ils en retrouvaient la trace, attaquant avec courage les puissants eux-mêmes, qu'ils fussent morts ou vivants.

C'est une œuvre de parti, nous dit-on. Assurément l'*Histoire ecclésiastique* n'est point impartiale, au sens absolu du mot. Elle ne l'est pas surtout au yeux d'une certaine école contemporaine, qui ne consent à décerner cette épithète flatteuse qu'à des écrivains protestants ayant renié leurs ancêtres pour glorifier l'absolutisme ou la persécution religieuse. Elle ne pouvait l'être d'ailleurs. Au moment ou elle paraissait, de nouveaux et terribles combats s'apprêtaient, entre les deux partis qui luttaient, l'un pour la suprématie, et l'autre pour l'existence. Comment demander aux victimes d'accorder les circonstances atténuantes à leurs propres bourreaux ? C'est là toujours et partout la tâche qui incombe à l'avenir ; on ne saurait en exiger autant du présent. A défaut de cette froide impartialité que le manque d'intérêt direct rend seul parfois possible, notre livre est, je le répète, supérieurement sincère. C'est la fixation de la société huguenote primitive, faite au moment précis où les guerres, de plus en plus farouches, vont en détruire l'image. On y assiste à la naissance et au développement de ces conventicules modestes, groupés autour de quelque grave échevin, de quelque avocat ou procureur dans les villes, autour du château seigneurial dans les villages, à l'appel de quelque missionnaire de la Bonne Parole, écolier venu de Genève, moine défroqué, prédicateur descendu de sa chaire, colporteur ambulant de traités religieux. On en suit les luttes de plus en plus difficiles contre la magistrature et l'Eglise, contre le fa-

natisme des uns, la basse convoitise des autres, auxquels on jette en pâture les hérétiques et leurs biens. Au plus fort des guerres civiles, l'*Histoire ecclésiastique* vient nous montrer, une fois encore, avant qu'il ne soit trop tard, le protestantisme français à ses origines, si résigné dans le malheur, si héroïque au milieu des persécutions. Derrière l'*Eglise militante* du présent, nous admirons l'*Eglise sous la croix* du passé; mais on nous la montre sans nimbe menteur, sans les exagérations habituelles aux partis. On nous y fait voir toutes les petites misères du jour, les rivalités et les querelles dogmatiques entre les ministres, les hésitations et les lâchetés de certains fidèles, tout aussi franchement que le dévouement et le martyre des uns et des autres.

Notre livre est loin d'approuver tout ce qui se dit et tout ce qui s'est fait dans le camp huguenot. L'auteur de la préface déclare qu'il «voudrait racheter de sa vie plusieurs choses très-mauvaises et très-malheureuses, advenues de part et d'autres» [1]. Le narrateur blâme vivement la destruction des monuments de l'art et des bibliothèques par «l'ignorance et l'insolence» de la soldatesque, ainsi que la violation des sépultures dans les églises [2]. Il repousse avec indignation l'accusation de complicité morale avec Poltrot, dirigée contre Bèze [3]; il parle avec un calme, bien remarquable au milieu de cette horrible tourmente et huit ans à peine après la Saint-Barthélemy, de François II et de Charles IX, comme de deux enfants «déchargés assès» devant les hommes, de tous les crimes commis en leur nom. Sans doute il proclame la théorie de l'intervention directe de la justice divine, pour punir les méfaits de ceux qui persécutent les enfants de Dieu [4], mais personne alors ne songeait à refuser au «Dieu d'Israël», au «Dieu des armées» le droit d'utiliser des instruments, même peu dignes, pour arriver à ses fins.

Ce dont on veut le plus aux narrateurs de l'*Histoire ecclésiastique,* et ce qu'on leur reproche au fond, c'est précisément de nous

1. *Histoire*, T. I, p. VI.
2. *Histoire*, T. II, p. 36-37. T. III, p. 421.
3. *Histoire*, II, 298. Et dire qu'on a pu faire répéter à Henri Martin, l'historien scrupuleux et honnête par excellence, que Bèze avait fait l'apologie de l'assassinat de Guise! (*Histoire de France*, IX, p. 162.)
4. *Histoire*, T. I, p. 801.

avoir laissé ce tableau si détaillé, si vivant, si poignant, dans sa simplicité, du sort des protestants de France aux débuts de la guerre civile. On peut réfuter des considérations générales, — que ne réfute-t-on pas aujourd'hui ? — on peut accuser d'exagération l'esquisse d'une époque, rapidement tracée, fût-ce par la main d'un maître ; on ne peut espérer convaincre un homme de sens rassis que toute cette masse de menus faits, réunis par des milliers de témoins en tant endroits divers, soient le fruit d'une imagination échauffée ou le résultat d'un vaste complot mensonger, destiné à calomnier l'Eglise et à compromettre la royauté. C'est le dossier complet, précis, irréfutable, des longues tribulations infligées à la foi des huguenots, avant que le désespoir leur eût mis les armes à la main. Ces choses-là ne s'inventent pas, mais trop souvent l'histoire les néglige, et plus tard la postérité les oublie. On comprend que de pareils souvenirs, remis en plein jour, soient gênants pour ceux auxquels la mémoire des persécuteurs est chère[1], on comprend qu'ils éprouvent une irritation sourde en présence d'une œuvre qui se dresse comme un écrasant réquisitoire en face de leurs ancêtres spirituels.

Quand on n'est pas aveuglé par des passions de ce genre, dont la violence ferait presque croire à des remords secrets, on ne peut s'empêcher, au contraire, d'être frappé, presque à chaque page de notre livre, du caractère de vérité qu'il respire. Il y a naturellement des erreurs de faits, il y a des erreurs de date aussi, dans ces trois gros volumes, mais il n'y en a pas, je pense, qu'on puisse attribuer avec justice à une intention cachée, soit au désir de dissimuler une action fâcheuse pour le parti, soit au besoin malsain d'exciter encore les haines contre les ennemis les plus cruels. Rien du ton du pamphlet, arme redoutable qu'on savait manier cependant dans les rangs des huguenots aussi bien que dans ceux de leurs adversaires. La gravité, la fidélité du récit a frappé tous ceux qui l'ont étudié de plus près. Nous n'en citerons, pour exemple, que ce jugement d'un écrivain, catholique pourtant,

1. On peut voir, par exemple dans un travail, très-estimable pourtant, l'*Histoire du parlement de Normandie*, de M. Floquet, la protestation, aussi vague qu'indignée de l'auteur contre les accusations très-précises portées par notre ouvrage contre certains membres de la magistrature suprême de Normandie (T. II, 367).

mais véritable historien celui-là, et dont les recherches spéciales l'ont amené forcément à contrôler en détail les données de notre ouvrage. «L'*Histoire ecclésiastique,* dit-il, systématiquement négligée par quelques historiens, ne mérite pas cet oubli. Nous avons pu vérifier, d'après de nombreuses lettres originales, l'exactitude de son récit des troubles de Guyenne. Outre la sûreté de ses informations, de Bèze a toute l'autorité d'un témoin oculaire . . . . . Sa partialité est tempérée par la largeur et la supériorité de son esprit [1].»

Cela dit, — et nous devions insister sur ce point pour rendre hommage à la vérité — il est bien évident que l'*Histoire ecclésiastique* a plus d'un défaut, même au point de vue de la facture scientifique. Constatons un manque de proportions visible, une tendance à considérer toutes choses au point de vue plus spécialement théologique, une certaine difficulté, involontaire à coup sûr, mais très-réelle, à se rendre compte de la situation générale du royaume et, par suite, la tendance d'interprêter comme indifférence, pusillanimité ou mauvais vouloir, les scrupules assez naturels des gouvernants de ne point vouloir se brouiller avec la majorité de leurs sujets pour satisfaire une minorité dissidente, etc. Si les rédacteurs du livre avaient eu la prétention de nous offrir une histoire complète de leur temps, on aurait le devoir d'appuyer encore davantage sur ces fautes de groupement et de perspective ; mais on n'a qu'à relire le titre même de l'ouvrage, *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France,* pour se rappeler qu'une double limitation, si nette et si précise, permet bien d'exprimer des regrets, mais exclut tout reproche à cet égard. Il est inutile, ce me semble, d'insister davantage, et je résumerai donc ma façon de voir sur l'*Histoire ecclésiastique,* en disant, que c'est le recueil de documents le plus précieux et le plus complet que nous possédions sur les origines du protestantisme français ; que la sincérité absolue des impressions contemporaines qu'il a recueillies, et qu'il nous conserve dans leur fraîcheur et leur naïveté premières, en fait la source la

1. Alphonse de Ruble, *Commentaires et lettres de Monluc,* T. II, p. 343. M. de Ruble ajoutait : «Il est regrettable qu'un tel historien n'ait pas encore trouvé un éditeur digne de lui.»

plus digne de foi pour les années antérieures aux guerres civiles. Nul ne pourra prétendre retracer d'une manière impartiale et vivante à la fois, le tableau des épreuves et des souffrances des réformés, depuis François Ier jusqu'à Charles IX, ni la genèse véridique des terribles guerres de religion qui suivirent, s'il n'étudie à fond ce témoignage à peu près anonyme et d'autant plus fidèle qu'il est sorti des entrailles même de l'Eglise huguenote[1].

3.

Une question que l'on pourrait s'attendre à voir encore traitée dans cette notice, c'est celle de savoir quelle impression produisit au sein du protestantisme français, et chez les protestants du dehors, l'apparition de l'*Histoire ecclésiastique*. Malheureusement les documents font trop entièrement défaut pour permettre de se former une idée nette et claire à ce sujet. On ne parle pas, à vrai dire, de notre ouvrage, dans toute la littérature contemporaine, et le seul auteur qui, dès le lendemain de sa publication, l'exploite, Henri Lancelot Voisin de la Popelinière (dans son *Histoire de France* de 1550 à 1577, parue en 1581), le copie sans le nommer jamais[2]. Il faut descendre ensuite jusqu'au président de Thou pour en retrouver la simple mention[3], et la dernière trace, assez incertaine d'ailleurs, que nous en ayons retrouvée, se rencontre dans l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné[4].

D'autres n'ont pas été plus heureux que moi; M. N. Weiss, le savant bibliothécaire de la *Société de l'Histoire du protestantisme*

1. C'est aussi l'opinion énoncée par MM. Herzog (*Realencyclopaedie*, II, 138) et G. de Polenz (*Geschichte der franz. Calvinismus*, I, 221), et celle de la plupart des écrivains protestants français qu'il serait trop long d'énumérer ici, d'autant plus que nous les avons mentionnés au deuxième chapitre, auquel nous renvoyons.

2. Sur les emprunts de La Popelinière, voy. par exemple *Histoire ecclésiastique*, II, 1, 22, 81, 103, 187 et *passim*, dans les notes de M. Cunitz.

3. Voy. *Introduction*, p. XXI.

4. *Histoire universelle*, 2e édit. Amsterdam, Commelin, 1626. fol. — On peut trouver des allusions à notre ouvrage p. 6, 183, 233, 245, mais le seul emprunt un peu assuré nous semble se trouver au chapitre XIII du deuxième livre, où d'Aubigné raconte le songe de Condé avant la bataille de Dreux. Comp. *Histoire ecclésiastique*, T. II, 228-229.

français, auquel j'avais communiqué mon étonnement à ce sujet, a bien voulu me répondre par un aveu d'ignorance semblable. Je ne puis mieux faire que de citer ici textuellement ses paroles, parce qu'elles indiquent, d'une façon précise, les motifs de ce silence universel, en apparence si bizarre : « Je ne puis malheureusement vous donner de *jugements* sur l'*Histoire ecclésiastique ;* je n'en ai, à vrai dire, jamais rencontré. Je croirais volontiers d'ailleurs que : 1° l'ouvrage paraissant beaucoup plus tard qu'on n'avait espéré et peut-être aussi devenu (malgré des retranchements) plus volumineux qu'on n'eût voulu, a été tiré relativement à peu d'exemplaires. 2° Il paraissait après beaucoup d'autres auteurs qui avaient plus ou moins traité le même sujet (Crespin, La Planche, La Place, Mémoires de Condé, etc.), et à un moment particulièrement peu favorable. En 1580, on approchait de la période dangereuse de la Ligue. Le royaume était profondément troublé, les Eglises à peu près dispersées, ou peu s'en faut. Ces diverses raisons aident à expliquer que l'ouvrage ait attiré moins d'attention. Plus tard il lui est arrivé ce qui est arrivé à beaucoup d'ouvrages insuffisamment remarqués à leur apparition. Il a été quelque peu oublié, et cela surtout à dessein. »

Ce dernier mot nous parait particulièrement topique. Quand une fois l'ère des combats fut close, quand les *politiques* l'eurent définitivement emporté sur les confesseurs de l'Evangile, quand une immense fatigue eut fait naître partout un immense besoin de repos, le souvenir des luttes et des souffrances d'autrefois devint indifférent et bientôt importun aux générations huguenotes nouvelles, qui n'avaient plus connu les émotions vivifiantes de l'âge héroïque de la Réforme. Le protestantisme français, assuré de son existence légale, grâce à l'Edit de Nantes, se détourna volontiers de l'histoire de ces temps néfastes, dont nul ne craignait alors le retour. Cette disposition des esprits explique le peu d'impression que semble avoir fait sur les contemporains l'œuvre capitale dont nous avons entretenu, trop longuement peut-être, le lecteur. L'Allemagne strictement luthérienne, devenait de plus en plus indifférente ou franchement hostile ; l'Angleterre était absorbée par sa lutte contre la papauté, l'Espagne et Marie Stuart ; les Pays-Bas jouaient alors la partie suprême contre le terrorisme religieux et politique de Philippe II. En France même, au sein

du parti huguenot, nous ne voyons pas, quoiqu'on en ait dit, que l'impression produite fût profonde et salutaire et que, par la publication de l'*Histoire ecclésiastique,* Théodore de Bèze ait réveillé l'enthousiasme des siens[1]. Mais ce grand élan moral, que le *Livre d'or* du protestantisme français n'a point réussi à faire renaître alors au sein d'une génération, dont la sève était épuisée par vingt ans de guerre civile, ne saurait-il le faire revivre en un temps où certes ce n'est pas l'intensité des persécutions religieuses qui amène l'indifférence et la lassitude du grand nombre? Le protestantisme français, si faible actuellement, par ce qu'il est si tristement divisé, aurait tout à gagner en se retrempant aux sources vives où puisaient ses ancêtres, en retrouvant, au contact de leurs souffrances et de leur martyre, une foi personnelle et vivante, quelque chose de ce calme dans les épreuves et de cette sérénité dans la mort, qui sont aujourd'hui l'objet de notre admiration profonde et de notre secrète envie.

1. *Encyclopédie des sciences religieuses,* II, p. 271.

TROISIESME VOLVME

DE

L'HISTOIRE

ECCLESIASTIQVE DES EGLISES REFORMEES AU ROYAVME DE FRANCE:

CONTENANT la continuation des premieres guerres civiles, jusques au premier edit de Pacification.

PLVS A ME FRAPPER ON S'AMVSE, TANT PLVS DE MARTEAVX ON Y VSE.



De l'Imprimerie de Iean Remy.

A ANVERS.

1580.

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE
ſous CHARLES neufieſme.
PARLEMENT DE TOULOUSE.

* * *

LIVRE X.

L'édit de Janvier publié à Toulouse.

Commencement du culte réformé.

1 LE vendredi, ſixieſme de Fevrier, mille cinq cens ſoixante deux, l'Edict de Janvier, par lequel l'exercice de la religion eſtoit permis aux fauxbourgs des villes, fut publié en la Cour de Parlement de Toulouſe ſans trop grand contredit en apparence[1]. Suivant cela, *du Nort,* miniſtre de la parole de Dieu, duquel nous avons parlé en l'hiſtoire d'Agen[2], ayant fait le ſerment requis par l'Edict entre les mains du Seneſchal, Viguier[3] & Capitouls de la

1. *De Thou, Hist. univ.*, IV, p. 56 : L'on eut bien de la peine à les obliger (les membres du parlement de Toulouse) après quatre lettres de Jussion à enregistrer l'Edit. Ils l'enregistrerent enfin ; mais avec des modifications et des restrictions qu'ils eurent soin d'inserer secretement dans les registres de la Cour.

2. Voy. vol. I, p. 790. A côté de *Nort* fonctionnaient encore *Nicolas Folion* (ou *Foliou*), dit *La Valée* (I, 156), *Jean Cormère,* dit *Barrelles* (*Opp. Calv.*, XIX, 282), et le vieux *Molinet,* et dès le mois de mars 1562 furent encore installés *François Diabat* (ou Tabart), ministre d'Agen, *Antoine de Bellerue* et *Arrien Chaunière* (Adrien Chamier). Voy. *Mém. de Gaches* par *Pradel,* p. 17 s.

3. Le viguier ou juge exerçait les fonctions de prévôt royal et remplissait en même temps les fonctions militaires administratives et judiciaires, et les huit capitouls (ou échevins), élus annuellement, formaient le corps des conseillers de la ville. *Fr. de Portal, Les descendants des Albigeois* ou *mémoires de la famille de Portal,* p. 152. *Jehan de Portal* avait été nommé viguier par Henri II en 1555, *ibid.*, p. 178.

ville, fit le premier ſermon hors la ville, joignant la maiſon des heritiers du feu ſeigneur *d'Olinieres*[1], jadis Preſident, auquel aſſiſterent les Capitouls & Viguier de *Toulouſe,* avec les forces de la ville, pour empeſcher qu'aucun tumulte n'en advint. Ce commencement fut fort paiſible, combien que, par ordonnance du Parlement, l'aſſemblée puis après fuſt remuée en un autre lieu, à ſavoir ſur les foſſés derriere les priſons des Hauts Murats ; & derechef, peu de temps après, à la porte de Villeneufve, pour touſiours

Construction d'un temple.

ennuyer ceux de la religion. Mais ils y eurent tantoſt remedié, ayans fait baſtir vers ceſte porte un temple de vingt quatre cannes[2] 2
de long & ſeize de large, capable de tenir environ huict mille perſonnes, lequel en peu de temps ſe remplit, tellement qu'il en demeuroit plus dehors qu'il n'y en avoit dedans. Voyans cela, quelques particuliers, tenans ou faiſans tenir à leurs enfans ou parens les gras & riches benefices, ils commencerent de pratiquer & eſmouvoir le peuple, tellement que pluſieurs injures furent dites à l'aller & au retour du preſche ; & des injures finalement on vint à bailler des coups de main & de pierres. Les Capitouls & Viguier, pour obvier à cela, acompagnés de bon nombre d'hommes bien armés, commencerent de conduire les miniſtres, d'aſſiſter aux preſches & d'acompagner les bapteſmes & enterremens ; & ne faut douter que ſi la Cour de Parlement euſt voulu adjoindre ſon authorité, les choſes euſſent paſſé ſans aucun bruit.

Opposition du parlement.

Mais ceux que deſſus, preferans leur particulier au public, & recevans nouvelles de ce qui ſe pratiquoit dès lors entre le *Conneſtable,* gouverneur de Languedoc, & ceux *de Guiſe,* qui gagnoient peu à peu le *Roy de Navarre,* au lieu de pourvoir au repos public, eſſayerent tous moyens pour empeſcher l'obſervation de l'Edict, voire juſques à ce poinct, que les Capitouls ayans procedé

1. Ce nom doit être corrigé d'après la notice donnée par *Germ. La Faille, Annales de la ville de Toulouse,* II, p. 212 : Le 7 février, les huguenots commencèrent l'exercice de leur religion, ce qu'ils firent hors la porte Montgaillard, joignant le petit chasteau d'*Ulmières* (ou Olmières).

2. *Canne,* mesure de longueur employée en divers pays, particulièrement en Italie, et dont la valeur n'est pas constante ; celle de Naples vaut deux mètres vingt-neuf centimètres, celle de Toulouse 1 mètre 79 centimètres. *Littré : canne,* mesure de Montpellier. D'après *La Faille* ce temple était en bois. Voy. *Mém. de la famille de Portal,* Paris 1860, p. 213.

à la capture de quelques uns des feditieux, il leur fut commandé en vertu d'une fimple requefte de les eflargir ; & ne paffoit aucun jour que les Capitouls ne fuffent appelés, maintenant au Parlement, maintenant en quelques maifons de Confeillers particuliers, pour les intimider & amener par tous moyens à ce qu'ils fe deportaffent d'acompagner ainfi ceux de la religion, difans que ce port d'armes eftoit une occafion des tumultes. Les Capitouls refpondoient qu'ils eftoient tenus de ce faire par la teneur de l'Edict, & que toutesfois ils f'en deporteroient, en leur baillant, pour leur defcharge, l'ordonnance de la Cour au contraire par efcrit ; ce que ne leur eftant accordé, ils continuerent comme de couftume.

Excitations des prédicateurs de carême.

En ces entrefaites, rien ne fut obmis pour allumer de plus en plus la fedition par les prefcheurs du Carefme ; entre lefquels eftoit comme principal un Chanoine de Conques[1], nommé *Sere,* auquel,
3 autresfois prefchant fainement, ceux de la religion avoient fauvé la vie ; lequel alors ayant changé de langage, & prefchant au temple fainct Eftienne, n'oublioit rien de ce qui pouvoit fervir à efchauffer le peuple, y accourant de toutes parts, au grand contentement des preftres, & nommément des Chanoines, qui pour cefte caufe le mirent en poffeffion de la prebende theologale. Davantage furent dreffées nouvelles confrairies, fous couleur defquelles fe faifoient affemblées & monopoles[2] dans les temples, avec proceffions extraordinaires, paffans expreffement par les rues où fe pouvoient rencontrer ceux qui venoient de l'exhortation, de forte qu'il eftoit aifé à juger que plus grand mal fe preparoit, par la connivence de ceux qui y devoient mettre la main. Et lors advint un grand inconvenient : car eftant une partie des forces de la ville fur la muraille, de laquelle on pouvoit aifément entendre le miniftre, n'y ayant que le foffé entre la muraille & le lieu de l'exhortation, par mefgarde, comme il eft à prefuppofer, un foldat, gendre de *Bodeville,* imprimeur, ne prenant garde à fa mefche, delafcha au travers de l'affemblée, dont furent bleffés trois hommes, à favoir des drageons[3], & un gentilhomme, fils du fieur

1. *Conques,* bourg du Languedoc (Aude), à 8 kil. de Carcassonne, sur l'Orbiel, dans une des contrées les plus fertiles.

2. intrigues, conspirations.

3. dragons.

de la Garde Montbreton[1] en Quercy, fut tué du boulet par la teſte. Nonobſtant ceſt eſclandre, la conſtance du peuple & du miniſtre fut telle, moyennant le bon ordre des Capitouls, que l'exhortation ſe paracheva ; & quant au ſoldat qui avoit fait le coup, eſtant ſaiſi & enquis meſmes par la torture ſ'il avoit eſté suborné, dont il n'apparut jamais, il demeura longtemps priſonnier, juſques à ce qu'en haine de la religion, par arreſt de la Cour, il fut pendu le dernier de Juillet.

Première émeute.

Les choſes eſtans en ces troubles, l'apoſteme creva finalement ès fauxbourgs de Sainct Michel, le jeudi d'après Paſques, deuxieſme d'Avril[2] (auquel jour le *Prince* arriva dans Orleans, ne ſachant rien encores de la guerre de ceux de Toulouze). Et fut l'occaſion de l'eſmeute telle que ſ'enſuit. Advint donc ce jour qu'eſtant morte une femme de la religion, en la maiſon d'un marchand, qui la faiſoit enterrer avec bien peu de compagnie, dautant que c'eſtoit à l'heure meſme de l'exhortation, certains preſtres des fauxbourgs de Sainct Michel, ſe ſervans de ceſte occaſion, ne fail- 4
lirent d'arracher ce pauvre corps à ceux qui le portoient & de l'enterrer à leur mode. Qui pis eſt, ſe doutans bien qu'il y en auroit de mal contens, ils commencerent quant & quant à ſonner le toxin, au ſon duquel accourut incontinent infinie populace, tant du fauxbourg de Sainct Michel que de celuy de Sainct Eſtienne, & meſmes de Sainct Salvador, duquel ce jour meſme ils celebroient la feſte. Alors furent pierres jettées & eſpées deſgainées ſur tous ceux de la religion qui ſe pouvoient rencontrer, deſquels pluſieurs furent bleſſés & quelques uns tués ; entre leſquels furent recognus un ſubſtitut d'un procureur en Parlement, nommé *Vitalis,* un nommé monſieur *de Bazac* de Viterbe[3], *Claude Carron,* laveur, & un eſcolier, outre pluſieurs jettés dedans les puits. Le bruit de ce tumulte rapporté au Parlement, ſoudain

1. Peut-être : *Montbeton*, branche protestante de la famille de Caumont. *France prot.*, nouv. éd., III, 899.

2. Voy. *Relation de l'Emeute arrivée à Toulouse en 1562* dans les *Mém. de Condé*, III, 423 (voy. aussi *Cimber et Danjou, Archives cur. de l'Hist. de France*, IV, 343). *Commentaires de Monluc*, éd. de Ruble, II, 390 s. *Camille Rabaud, Hist. du Protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais*, Paris 1873, p. 68 s. (*Bull. du Prot.*, XI, 258). *Mém. de Portal*, p. 214.

3. *Viterbe*, village à 11 kil. de Lavaur (Tarn).

furent deputés deux Commiſſaires pour aller voir que c'eſtoit, à ſavoir *Dalzon* & *de Lozelargie,* Conſeillers, leſquels ayans parlé aux preſtres & à la populace, ſ'en retournerent, rapportans contre verité que le tout eſtoit appaiſé, eſtant le corps demeuré aux preſtres & enterré par eux, ayans dit cependant à leur departement ces mots : «Tués tout, pillés tout ; nous ſommes vos peres, nous vous garentirons» ; ainſi qu'il apparut depuis par bonnes informations, leſquelles, après la diſſipation entiere de l'Egliſe reformée, furent priſes & bruſlées par ceux qui y avoient intereſt, voire avec telle animoſité que meſmes ils firent executer la plus part de ceux qui les avoient faites, & des teſmoins qui avoient depoſé.

Etat de défense des protestants.

Ce peuple donques continuoit touſiours en ſa furie juſques à piller les maiſons. Ceux de la religion d'autre coſté commencerent de ſ'aſſembler en armes, ſe rendans à la maiſon commune pour eſtre ſous la protection des Magiſtrats & Capitouls, leſquels ayans fait aſſembler les dizaines, envoyerent auſſi toſt querir le capitaine du guet, avec une partie de ſes gens ſuivis de quelques eſcoliers de bonne volonté, leſquels joints enſemble, firent ſi bien que la plus part de ceſte commune fut miſe en route, & quelques preſtres & autres qui furent trouvés cachés & maſqués furent amenés priſonniers en
5 ladite maiſon de ville. Ce neantmoins, le reſte de ceſte populace, croiſſant touſiours en nombre (pource meſmes que ceux de dedans la ville ſ'y eſtoient joints), ſe ramaſſa devers la porte du chaſteau avec aſſeurance de la conciergerie du palais reſpondant deſſus ceſte porte, & fortifiée de gens & de baſtons à feu pour ceſt effect par un nommé *Robin,* concierge, ſous couleur de bien garder les priſonniers, leſquels toutesfois luy-meſme fit armer.

Intervention infructueuse des capitouls.

Eſtans ainſi les choſes meſlées d'une part & d'autre, quatre conſeillers furent envoyés aux Capitouls en la maiſon de ville, pour regarder ce qui eſtoit de faire ; & là fut conclu d'aller droit où eſtoit le deſordre pour appaiſer le tout, ſ'il eſtoit poſſible, par douces paroles & remonſtrances. Ces quatre conſeillers donques, avec les Capitouls, ſe mirent en chemin. Mais tant ſ'en falut qu'ils fuſſent eſcoutés, qu'au contraire pluſieurs pierres leur furent jettées des feneſtres, nommément de la maiſon d'un nommé *Larlon,* auparavant pris pour autre ſedition par les Capitouls & eſlargi par la Cour, & d'un nommé *Jean Babut,* advocat de

Parlement; & à grand peine arrivés en la conciergerie, ils furent tellement receus à coups de pierres & d'arquebouzades que pluſieurs y furent bleſſés. Alors ſe gliſſerent les Conſeillers, abandonnans les Capitouls à la merci de la commune, leſquels ce neantmoins ſ'efforcerent avec leurs dizaines de retourner vers le palais, mais il ne leur fut poſſible de paſſer outre, pour le grand nombre de charrettes que les ſeditieux avoient miſes pour empeſcher le paſſage. Quelques uns toutesfois, tournans vers le palais, monterent ſur les murailles de la ville dont ils tuerent deux des ſeditieux. Ce conflict dura juſques à la nuict, laquelle ſurvenant, les Capitouls avec leurs dizaines ſe retirerent vers la maiſon de ville, & à l'inſtant grand nombre des ſeditieux qui ſ'eſtoient cachés dans les maiſons de la place du Salin ſe rua de grande furie contre deux maiſons, l'une d'un apothicaire, l'autre d'un procureur eſtant de la religion, dont ils furent toutesfois vaillamment repouſſés.

Proclamation sans effet.

Le lendemain après midi, troiſieſme Avril, ſe tint un conſeil où ſe trouverent *Maſſaucal*[1], *de Paulo, Daphio* & *Ferrier,* Preſidens, avec *Aſſeſat, du Cedre, Paſtorel* & *Ganelon,* Capitouls, 6
adjoints avec eux des conſeillers, advocats & bourgeois; par l'advis deſquels fut arreſté & publié à ſon de trompe par tous les carrefours, que l'exercice de la religion ſe feroit ſuivant l'Edict aux fauxbourgs, auquel aſſiſteroient les Capitouls avec cent hommes de garde, armés comme ils voudroient, horſmis d'arquebouzes & piſtoles; & deſquels cent hommes ceux de la religion

1. *De Thou,* I, 706; III, 289, écrit: *Jean de Mesencal* ou *Masencal* (*Mansencal, Mém. de Condé*, l. c.), président, *Jean de Paulle, Jean Daffis, du Ferrier*, *Pierre Assesat, Pierre du Cedre, Olivier Pastorel*, *Antoine Ganelon.* — Vol. I, 854, il est dit que deux des fils du premier président Massancal et le fils aîné du second président de Paulo étaient protestants. Comp. aussi *La Popelinière* (*L'Hist. de France 1581,* fol. 311 a), qui alors était à Toulouse, mais qui, comme ordinairement, ne fait que copier notre *Histoire.* — (*Fr. de Portal*) *Les descendants de Albigeois,* p. 249, note, croit au contraire que *Théod. de Bèze* copie *La Popelinière,* et ne s'aperçoit pas que le livre de celui-ci parut en 1581 et *l'Hist. eccl.* en 1580, sans parler d'autres preuves. *D'Aubigné* (p. 192) rapporte, «qu'une des quatre compagnies d'escholiers des Reformés estoit commandée par *Popelinière,* nostre laborieux historien, auquel je renvoye ceux qui voudront voir cest acte curieusement desduict.»

reſpondroient; qu'au reciproque, ceux de la religion Romaine bailleroient deux cens hommes pour la garde de la ville, ſoldoyés à leurs deſpens & deſquels ils reſpondroient. Qu'il ſeroit defendu aux Eccleſiaſtiques de ſonner le toxin, ſous peine d'eſtre bruſlés tous vifs. Que tous ſoldats & gens ſans adveu, tant d'une religion que de l'autre, vuideroient la ville dans vingt quatre heures. Que le Seneſchal avec les Capitouls jugeroient des ſeditieux ſans appel, ſuivant les Edicts du Roy, ſans que la Cour de Parlement en prinſt aucune cognoiſſance. Et en outre, que les bourgeois, par rues, garderoient eux meſmes les portes de la ville & tiendroient les portes tout le jour.

Ces articles furent treſbien couchés par eſcrit après longues diſputes, & clairement publiés à ſon de trompe, mais l'effect ſ'en eſvanouit avec le ſon. Car quant à ce qui eſtoit paſſé, les Capitouls en ayans informé & fait pluſieurs priſonniers, encores que cela ſe fiſt fort legerement, & en eſpargnant quelques uns des principaux, comme le concierge de la conciergerie & autres, ſi eſt ce que ceux qui avoient meſmes conſenti à ces articles, ne le pouvoient porter, prenans pour pretexte qu'on devoit donc ſaiſir auſſi ceux qui avoient tiré de deſſus les creneaux des murailles de la ville, & qui en avoient tué deux, comme il a eſté dit ci deſſus. Ce neantmoins, les eſcoliers firent telle inſtance, que finalement le procès fut fait à ſix de ces ſeditieux par les Capitouls, certains magiſtrats du Seneſchal & Viguier, appelés avec eux les Syndics des temples de l'Egliſe Romaine; par leſquels eſtans condamnés à mort, ſi eſt ce que par les menées & ſolicitations toutes manifeſtes de quelques uns, nonobſtant les articles ſuſdits, la Cour en ayant pris cognoiſſance, reforma ce jugement à l'endroit de deux
7 qui ne furent que fouettés & bannis; les autres furent pendus & eſtranglés. Mais comme un petit jet d'eau jetté ſur un grand feu, ne fait que l'allumer au lieu de l'eſteindre, tant ſ'en falut que ceſte petite execution apportaſt remede à ces deſordres, qu'au contraire les autheurs d'iceux en furent tant plus irrités, reprenans auſſi courage par ce qui eſtoit advenu à *Cahors* & à *Caſtelnau d'Arri*[1], & de ce qu'ils entendoient qu'on faiſoit à la Cour, joint que deſià *Monluc* & *Terrides* ſe remuoyent à bon eſcient[2].

Quelques condamnations.

1. Voy. vol. I, p. 854 s. et 849.
2. Vol. I, 856 s. *Monluc, Comm.*, éd. de Ruble, III, 58 s. *De Thou*, III, 287.

Préparatifs des catholiques.

D'un coſté donques, les bourgeois commencerent à faire leurs menées de maiſon en maiſon. Les Eccleſiaſtiques & nommément les Chapitres des Egliſes ſainct Eſtienne, ſainct Sernin & ſainct Jean, contribuans par forme de taille, rempliſſoient leurs temples, clochers & cloiſtres de gens en armes ; pluſieurs des Preſidens & Conſeillers, & nommément les greffiers, civil & criminel, n'en faiſoient pas moins, voire juſques à ce poinct que l'un des Capitouls fut outragé à l'huis de la maiſon du greffier civil, luy ayant (eſté) fermé l'huis au viſage par un nommé *Serradet,* tenant alors garniſon en ceſte maiſon, & autresfois prevenu de fauſſe monnoye & de meurtre. Poudres auſſi & munitions de guerre eſtoient amenées dans la ville, eſtans les portes gardées par ceux de l'egliſe Romaine. Et combien que les Capitouls euſſent ſurpris de ces poudres avec grande quantité d'armes, la Cour les fit rendre à *Delpech, Madron* & autres monopoleurs [1].

Dispositions du parlement.

Ceux de la religion, d'autre part, voyans à l'œil ce qu'on leur preparoit, commencerent auſſi à ſe munir d'armes & de gens ; le tout ce neantmoins ſans outrager aucun, & ſe tenans ſeulement ſous la garde & protection des Capitouls aſſiſtans ordinairement à l'exercice de la religion. Voyans cela, les adverſaires commencerent à ſe plaindre les premiers à la Cour de Parlement, lors compoſée de trois diverſes humeurs. Car les uns eſtoient promoteurs de la ſedition, les autres favoriſoient du coſté de la religion, les autres, eſtans neutres quant à la religion, ne demandoient que la paix. Mais les premiers eſtans les plus audacieux & en plus grand nombre que les ſeconds, l'emportoient par la connivence des neutres. De là vint qu'eſtant remonſtré par eux au corps de la Cour qu'ès affaires qui ſe preſentoient, il eſtoit 8
requis que la ſuperiorité demeuraſt à la Cour de Parlement, compoſée de gens de ſavoir & de experience, ſans que les Capitouls, eſtans gentilshommes ou marchands non exercés en police & autres tels affaires, ſe gouvernaſſent par eux-meſmes, ceſt advis fut trouvé bon de tous en general. Les Capitouls ſ'y rengerent auſſi tantoſt, les uns par crainte, les autres ſe perſuadans que tout

1. Monopoleur, marchand, mais aussi fauteur de désordres. *Pierre Delpech* et *Madron le jeune*, vol. I, 825. *Delpech* (Delpuech), seigneur *de Maurisses*, capitoul de Toulouse en 1562. *Pierre Madron*, trésorier de France, quatre fois capitoul de 1542 à 1567. *Mém. de Gaches*, p. 45, 119.

iroit bien, & les autres ſe voulans deſcharger d'un ſi peſant fardeau, de ſorte que par ce moyen ceux de la religion demeurerent ſans appui, conſeil ni advis autre que d'eux meſmes. Ce neantmoins ils ne remuoient rien horſmis le port des armes pour leur defenſive, voire juſques à ce poinct, que ſi quelcun faiſoit du ſol, ne ſe contenant dans les limites de l'Edict, ils trouvoient bon qu'il fuſt pris & puni; comme auſſi le juge criminel, homme pour certain mauvais & cruel, ne les eſpargnoit, paſſant meſmes, en l'execution, par deſſus les appellations, par la connivence du Parlement.

Condé demande aux protestants des subsides.

En ce temps eſtoient apportées nouvelles du *Prince* à ceux de la religion, leur demandant pour le moins quelque ayde & ſubſide d'argent pour la defenſe de la cauſe commune, ſ'ils ne pouvoient faire mieux, eſtant envoyé d'Orleans pour ceſt effect, pour ſe joindre aux forces qui ſe levoient en Guienne par *Duras* & *Grammont*, le ſieur *Darpajon* [1], de Rouergue; à quoy ne ſe faiſoit autre reſponſe qu'incertaine & ambigue [2]. Ceux *de Guiſe*, d'autre coſté, ſ'armans du nom du Roy, eſcrivoient à la Cour de Parlement qu'ils n'eſpargnaſſent ceux de la religion, ſans avoir eſgard à l'Edict, employans pour ce faire toutes les forces qu'il leur ſeroit poſſible.

Les capitaines catholiques lèvent des troupes.

Voyans cela, ceux qui eſpioient de long temps ceſte occaſion firent venir ouvertement les capitaines *Trebons, Bazordan* [3], *Clermont, Montmor*, & autres, pour lever compagnies, leſquels, contre toute couſtume & contre les privileges, firent ſonner le tabourin pour le Roy dans la ville, ſans avoir communiqué leur commiſſion aux Capitouls. Cela fut cauſe qu'un eſcolier rompit en pleine rue le tabourin qui ſonnoit pour *Bazordan* (ce qui luy couſta la vie puis après), & *Ganelon*, l'un des Capitouls, en fit mettre priſonnier un qui ſ'eſtoit hazardé de ſonner le tabourin dans la maiſon de la ville.

Plaintes des Capitouls à la cour, repoussées.

Meſmes, le ſixieſme [4] de May, deux des
9 Capitouls furent deputés pour remonſtrer à la Cour la violation

1. Voy. vol. I, p. 865; II, p. 533 et 761. *Antoine, vicomte d'Arpajon. France prot.*, nouv. éd., I, 383.

2. Vivans aussi mal resolus pour les affaires publiques que particulières de leur ville, ajoute *La Popelinière*, l. c.

3. *Popelinière: Bajordan*, neveu du maréchal de Termes. Vol. II, 789. *De Faudoas*, baron de Clermont.

4. *Ibid.*: le cinquiesme.

de leurs privileges & les contraventions à ce qui avoit eſté accordé peu auparavant, requerans pour le moins que ſi on ne vouloit reprimer tels deſordres, & notamment les inſultes qui ſ'eſtoient faits tant du temple de ſainct Eſtienne que de la conciergerie du palais, avec les menaces toutes manifeſtes de couper la gorge à tous ceux de la religion, au moins les proteſtations qu'ils faiſoient de leur coſté, de n'eſtre point coulpables de ce qui en adviendroit, fuſſent enregiſtrées pour leur deſcharge. A cela il fut reſpondu par la Cour, c'eſt à dire par ceux qui manioient les affaires & qui tenoient ſujets à leur appetit leurs compagnons, qu'il ſuffiſoit que la Cour euſt veu les commiſſions deſdits capitaines, mais au reſte qu'encores que *Bazordan* fiſt ſonner le tabourin dans la ville, toutesfois il feroit ſa compagnie dehors, mais que les garniſons demeureroient dedans, ſauf que les eſtrangers eſtans mis hors la ville, on adviſeroit puis après qu'on feroit de ces garniſons. Les Capitouls, ſur cela, firent publier, eſtans bien acompagnés, que tous ſoldats eſtrangers euſſent à vuider, que les dizeniers euſſent à les advertir des eſtrangers qui logeroient en leurs dizaines, qu'aucun n'euſt à injurier l'autre, ni à dire aucunes chanſons[1] diffamatoires, & finalement que toutes garniſons, ſous peine de cinq cens livres & autre peine arbitraire, vuideroient incontinent les Chapitres, monaſteres, colleges privés & particuliers. Mais tant ſ'en falut qu'ils fuſſent obeis, que meſmes la Cour, c'eſt à dire vingt ou trente ſe couvrans du nom & de l'authorité du corps d'icelle, caſſa par arreſt ceſte proclamation, pour le regard de la vuidange deſdites garniſons.

Procla-mation des Capitouls, cassée.

Mesures pour le maintien de l'ordre, repoussées.

Voyans cela, les Capitouls ne laiſſerent de chercher tous autres moyens d'empeſcher ces deſordres, firent tant que ceux de la religion offrirent de bailler un bon nombre de bourgeois & habitans de la ville pour caution & que de leur coſté il ne feroit aucunement contrevenu aux Edićts, pourveu que ceux de la religion Romaine en fiſſent autant. Mais cela ne fut trouvé bon par les deſſuſdits, comme ils reſpondirent incontinent aux Capitouls, ſeulement de parole & non jamais par eſcrit, en meſpriſans leurs compagnons juſques là, que meſmes ils n'en firent point de rapport à l'aſſemblée, comme pluſieurs autres conſeillers aſſermerent

1. *La Popelinière:* aucunes choses diffamatoires.

quand on leur en parla particulierement. Sur cela, ils mirent encores en avant un autre moyen, à ſavoir que les uns & les autres poſaſſent les armes, & que les garniſons vuidaſſent, leur permettant [1], ſuivant le pouvoir à eux donné par le ſieur *de Curſol* [2], de lever quatre cens hommes des habitans, ſous la charge de quatre gentilshommes, des Nobles de la ville, qu'ils nommerent, eſtans gens de bien & amateurs du repos public, par le commun teſmoignage de ceux de l'une & de l'autre religion; le tout pour tenir main forte à la juſtice en cas de ſedition & tumulte. Mais ce moyen ne leur pleut non plus que l'autre.

Un envoyé des Guise.

Cependant le ſieur *de Lanta,* gentilhomme & l'un des principaux Capitouls [3], retournant de la Cour, & ſ'eſtant arreſté en ſa maiſon près de la ville, pour ſ'y rafraiſchir, deux ou trois jours devant que rentrer en la continuation de ſon eſtat, les monopoleurs [4] qui le craignoient dautant qu'il eſtoit homme de cœur, & qu'il ſ'eſtoit ſouvent oppoſé à eux pour la conſervation des privileges des Capitouls, uſerent d'une ruſe pour le retenir dehors, ſe ſervans en cela de la cautelle & malice du Juge Mage de Montpellier, nommé *de Coſta* [5]. Ceſtuy cy donques, arrivé de la Cour en poſte, avec letres de ceux *de Guiſe,* adreſſantes à certains particuliers qu'ils ſavoient eſtre affectionnés à leur parti, les aſſembla tant au palais où tout ſe gouvernoit à leur appetit, que chés *Pierre del Puech,* marchand, des principaux ſeditieux, leur faiſant entendre que le Parlement de Paris ſ'eſtoit declaré tuteur du Roy durant la minorité d'iceluy, avec reſolution d'exterminer tous ceux de la religion comme criminels de leſe majeſté divine & humaine. Ce que le *Conneſtable,* le *Mareſchal Sainct André* & le *Duc de Guiſe* avoient promis au Parlement d'executer avec bonne intelligence du *Roy de Navarre.*

Complot pour l'extermination des protestants.

Suivant donc ceſt advis, ces comploteurs arreſterent d'enſuivre les erres dudit Parlement de Paris, & furent deputés *Colguart,* conſeiller, & *Alliés* [6], advocat, pour prendre garde à ce que feroient

1. *La Popelinière :* promettant.
2. *Ibid. :* dès longtemps envoyé par le Roy en tous ces quartiers pour la manutention de ses Edits.
3. Voy. I, 825. *De Thou,* III, 290, écrit : *Pierre Hunault,* sieur de Lanta.
4. *La Popelinière :* les Catholiques.
5. Vol. I, 335 : *Pierre de la Coste.*
6. *Jean d'Aliés,* plus tard, en 1570, capitoul de Toulouse. *Gaches,* p. 105.

ceux de la religion. Au meſme inſtant, à ſavoir le dixieſme de May, comme ils eſtoient aſſemblés au palais, jour de Dimanche, letres du ſieur *de Monluc* leur furent apportées, ſoit qu'elles fuſſent apoſtilles [1], ſoit qu'elles euſſent eſté veritablement envoyées, par leſquelles il leur eſtoit mandé que *de Lanta,* paſſant par Orleans,
avoit donné parole au *Prince* de rendre la ville de *Toulouſe* à ſa 11
devotion, dedans le quinzieſme May. Cela entendu, priſe de corps fut auſſi toſt decretée contre *de Lanta.* Lequel à ceſte occaſion, craignant l'animoſité & le pouvoir de ses ennemis, ſe retira arriere, quoy qu'il fuſt ſemond d'entrer, avec aſſeurance de ſa perſonne, par ceux de la religion. Or avoit eſté le meſme jour publiée la Cene pour le Dimanche ſuivant, qui eſtoit le jour de Pentecouſte, & *Barreles* [2], miniſtre, ayant un eſprit impetueux, avoit diſputé en plaine chaire des cauſes de ceſte guerre, ſans avoir eſgard à ce qui pouvoit advenir d'une telle procedure.

Discours imprudent du ministre Barrelles.

Mesures du parti catholique.

Cela fut cauſe que le lendemain, unzieſme dudit mois (de mai), eſtans mandés trois Capitouls, il fut ordonné que quatre capitaines, à ſavoir *Bazourdan, Montmor* (le ſeul nom duquel eſtoit ſuffiſant pour eſmouvoir ſedition), *Clermont,* qui avoit deſià ſa compagnie faite à Grenade, à trois lieues de Toulouſe, & *Trebous* [3], ſe diſant nepveu du grand Prieur de S. Jean de Toulouſe, auroient la charge de quatre cens hommes, tous de la religion Romaine & des habitans de la ville, auſquels ſeroit baillée en garde la maiſon de la ville pour y faire leur demeure [4]; & en outre, que, pour obvier à tous dangers, douze bourgeois reſponſables, tous de la religion Romaine, ſeroient adjoints aux trois Capitouls, avec injonction de faire vuider tous les eſtrangers de la religion, & de inhiber la celebration de la Cene, pour laquelle on avoit eſcrit aux

1. *La Popelinière:* contrefaites. Comp. la *Relation* dans les *Mém. de Condé,* III, p. 423.

2. *Barrelles, Jean. Popelinière* dit qu'il avait été autrefois cordelier, d'autres le désignent comme espagnol de naissance. Voy. encore I, 790, 807 s., 811, 834; aussi *Cormère* ou *Cornière* (*Bull. du Protest.*, XI, 258. *France prot.*, 2e éd., I, 888; 1re éd., IV, 61). *Correspond. de Calvin, Oeuvres,* XVII, 557; XIX, 146, 282, 514.

3. *La Popelinière: Trebons.* Voy. *supra,* p. 8.

4. Le même ajoute : D'autant que là estoit l'Arsenal de toutes armes, l'un des plus beaux de France, et le magazin des poudres et autres munitions de guerre.

Egliſes reformées circonvoiſines. Ces trois Capitouls[1] intimidés, & voyans bien qu'il ne leur eut ſervi de rien d'y contredire, accorderent ce qu'on voulut.

Hésitations des protestants.

Ce qu'entendu par ceux de la religion, avec infinies vanteries de leurs adverſaires, ne les menaçans pas de moins que de les maſſacrer & exterminer entierement, ils furent contraints de penſer à leur defenſe. Mais eſtans aſſemblés les principaux, les advis ſe trouverent du tout contraires[2]. Car les uns, plus poſés & mieux conſiderans ce qui pouvoit advenir en ayant recours aux armes, veu la grande force des adverſaires, ne y pouvoient accorder. Les autres plus eſchauffés ne regardoient pas ſi loing, de ſorte que rien ne ſe conclut pour lors par commune deliberation. Mais après ſouper, *Barrelles,* miniſtre, homme de cœur & de zele, mais au reſte fort eſtourdi, & non pas conduit par tout
12 par l'eſprit de Dieu[3], comme il l'a monſtré depuis, fit en ſorte avec ceux de ſon humeur, qu'il fut reſolu, dautant que le lendemain matin les adverſaires devoient entrer en la maiſon de la ville, qu'on ſ'en ſaiſiroit des premiers, dès le ſoir meſme. De laquelle execution la charge fut commiſe au Capitaine *Saux*.

Ils prennent l'hôtel-de-ville.

Ceſtuy-ci donques avec nombre de ſoldats Gaſcons, qu'il avoit touſiours avec ſoy, bien armés, ſur les neuf heures du ſoir, arrivé à la porte de la maiſon de la ville, il frappa ſi coyement à la porte qu'on luy ouvrit aiſément, & ſuivi de ſes ſoldats à la foule[4], retint très bien les trois Capitouls qu'il trouva au dedans, donnant advertiſſement de ceſte ſaiſie à ceux de la religion par les dizaines qui y accoururent incontinent. Et pource que ceux du College de Sainct Martial & de Saincte Catherine, prochains de la maiſon de ville, ne leur vouloient ayder, ils ſ'en ſaiſirent auſſi, & de celuy de Perigort ſemblablement; le tout cependant avec telle moderation[5] qu'aucun ne fut tué ni meſmes bleſſé. Outre les trois ſuſdits Capitouls, il y en arriva encores deux, l'un deſquels, nommé *du Cedre*[6],

1. *La Popelinière* dit : Cella fut accordé, y assistans trois Capitouls confederez qui depuis dirent qu'ils y avoient esté contraints.

2. *Ibid.:* comme il avient entre gens mal resoluz.

3. *Ibid.:* comme les reforméz mesmes escrivent.

4. *Ibid.:* en foulle.

5. *La Popelinière* ajoute : par l'intelligence et faveurs des escoliers.

6. *Du Cedre*, avocat tué à la prise de Castres. *Mém. de Gaches*, p. 185.

avoit eſté envoyé ſur la minuict, par quelques particuliers de la Cour, pour ſavoir que c'eſtoit de ceſte entrepriſe, & puis en faire le rapport aux Preſidens. Mais il fut retenu au dedans avec les autres, tellement qu'il n'en reſtoit que deux dehors, eſtant le huictieſme, à ſavoir *de Lanta,* comme nous avons dit, contraint de demeurer hors la ville. La nuict donc paſſa en ceſte façon, ſ'eſtans ceux de la religion ſaiſis de deux carrefours, & là ſe fortifians de barricades avec tonneaux[1] & mouſquets.

Mesures de défense du parlement.

Mais ayans ſur tout grande faute de capitaines, dautant meſmes qu'on ne ſe fioit pas fort au Capitaine *Saux,* qui avoit eſté une fois auparavant ſur le poinct de ſe revolter, combien qu'alors il euſt executé fort dextrement ſa charge, le lendemain matin, douxieſme dudit mois, la Cour (c'eſt à dire ceux qui manioient le corps d'icelle à leur appetit) extremement deſpitée, envoya ſoudain en poſte vers le ſieur *de Fourquenaulx*[2], gouverneur de Narbonne, *Bellegarde*[3], Lieutenant du mareſchal *de Termes*[4], *Terrides*[5], *Monluc* & autres ſeigneurs & gentilshommes circonvoiſins, les priant d'accourir avec leurs forces, & leur donnant à entendre non ſeulement la ſaiſie de la maiſon de la ville, mais auſſi que ceux 13
de la religion vouloient faire Roy le *Prince de Condé,* & devoient tuer tous ceux de la religion Romaine, juſques aux enfans de ſept ans, deſquels ils avoient deſià tué & ſaccagé quelques uns, comme ils diſoient. Semblablement ils envoyerent à tous les Magiſtrats des villes, communautés & villages d'alentour, leur com-

1. *La Popelinière:* pleins de terre.

2. *Ibid.*, fol. 312 : *Fourquevaux. De Thou*, III, 291 : *Raymond de Pavie*, sieur de Fourquevaux, gouverneur de Narbonne. Comp. *Mém. de Condé*, III, 653, note. Fourquevaux servait dans l'armée protestante. Il ne faut pas confondre les deux noms. Fourquevaux, l'officier protestant, est l'auteur d'un mémoire sur la bataille de S. Gilles, inséré dans les *Mém. de Condé*, III, 653.

3. *Roger de Bellegarde* était en même temps le neveu du maréchal dont il était le lieutenant. Dans les notes des *Mém. de Gaches*, p. 21, le lieutenant du maréchal de Thermes est appelé *Pierre de Saint-Lari*, seigneur de Bellegarde.

4. *Paul de La Barthe*, seigneur de Thermes, maréchal de France, mourut à cette époque même, dans les premiers jours du mois de mai 1562.

5. Voy. vol. I, 803. *Antoine de Lomagne*, baron de Terrides, vicomte de Gimois, lieutenant du roi en Piémont, avait été envoyé fin d'août 1561 à Toulouse pour contenir la ville. Il trouva une malheureuse fin dans les guerres de 1569.

mandans, comme de par le Roy, de ſ'aſſembler en armes, & maſſacrer tous ceux qu'ils trouveroient de la religion en armes ou autrement aſſemblés ; les exhortans davantage de ſ'en venir à Touloufe pour avoir leur part du pillage des biens d'iceux. Et quant au dedans de la ville, les Preſidens & Conſeillers, armés, avec leurs robes rouges, allerent par la ville juſques à la Dorade d'un coſté, & juſques à S. Eſtienne de l'autre, faiſans crier de la part du Roy, qu'il eſtoit loiſible de courir ſur ceux de la religion, & que chacun de l'egliſe Romaine portaſt ſur ſoy une croix blanche, & en marquaſt auſſi ſa maiſon. Ils firent auſſi crier l'apresdiſnée que tous bons ſerviteurs du Roy euſſent à prendre les armes & ſe trouver en armes au palais contre ceux de la Religion qu'ils appeloient ſeditieux & brigands. Pour commencer l'execution de ces cries, ils firent bruſler les boutiques des libraires qui eſtoient ès environs du palais, avec leurs livres, ſans regarder ſ'ils eſtoient bons ou mauvais, de la religion ou autres, & y en eut dès lors pluſieurs priſonniers, & treſeſtrangement traittés.

Les protestants offrent de transiger.

Cependant ceux de la Religion qui eſtoient en la maiſon de ville & à l'entour, ſe tindrent cois, eſtans retenus par les Capitouls, qui eſſayoient d'amener le tout à quelque compoſition, envoyans vers la Cour pour leur remonſtrer que ceux de la religion proteſtoient de ne ſ'eſtre ſaiſis de la maiſon de la ville que pour leur ſeureté & defenſe & ſans avoir tué ni bleſſé aucun, & offroient d'en ſortir, pourveu qu'on les aſſeuraſt en quelque ſorte. Et meſmes que quatre gentilshommes, de ceux qui eſtoient venus lors à Toulouſe pour l'arriereban, fuſſent ſans reſpect ni difference de religion ordonnés Capitaines, avec forces convenables pour conſerver les uns & les autres en paix, ſuivant les Edicts du Roy. Les officiers [1] furent approuvés par pluſieurs gentilshommes meſmes, qui lors eſtoient aſſemblés pour le ban & arriereban de la Seneſchaucée de Thouloufe, qui en firent le rapport à la Cour, mais on ne laiſſa pas de paſſer outre.

14 Ce neantmoins, ceux de la religion qui avoient les armes & ſ'eſtoient ainſi aſſemblés, ne firent aucun effort pour ce jour juſques au ſoir, que *Saux*, eſtant ſorti avec quelques uns, ſe rencontra avec le Capitaine *Montmor* [2], lequel fut fait priſonnier ; & n'euſt eſté

1. *La Popelinière : les offres*, et c'est ainsi qu'il faut évidemment lire.
2. *Monmaur*, voy. plus haut, p. 11.

que *Saux* le garentit, & ne voulut pourſuivre plus outre, les affaires ſe fuſſent mieux portées pour ce coup. Son intention eſtoit de ſe ſaiſir d'une tour près de la porte de Bazacle, où il y avoit grande munition; mais il y arriva trop tard, ſ'en eſtans deſià ſaiſis ceux de la religion Romaine, comme auſſi de toutes les portes de la ville, horſmis celle de Villeneufve, tenue avec ſes tours par ceux de la religion.

Le parlement s'arroge de nommer de nouveaux capitouls.

Le lendemain, qui fut le treizieſme dudit mois (de mai), dès le matin, contre tout ordre, & notamment outre deux arreſts du privé conſeil, par leſquels il avoit eſté defendu à la Cour de prendre cognoiſſance de l'aſſemblée de ville, ni de l'election des Capitouls, ſinon en cas d'abus, ou par voye d'appel, & nonobſtant que les Capitouls de ceſte année là n'euſſent commis aucune faute, ſi ce n'eſtoit de ne ſ'eſtre oppoſés aſſés vivement pour la conſervation de leurs privileges & repos de la ville, ils firent & ordonnerent à leur appetit huict autres Capitouls, qu'ils ſavoient eſtre de leur humeur & à leur devotion, à ſavoir *Guillaume Lalleyne*[1], bourgeois, *Jean Barderia,* Docteur, *Pierre Madron le jeune, François de Sainct Felix, ſieur de Clapiers, Raymond Alliés,* Docteur, *Eſtienne de Rabaſteux, Gaſton du Pin*[2], bourgeois, *Laurens de Puibeſque*[3]*, ſieur de la Landelle,* auſquels ils firent faire le ferment.

Simulacre de transactions.

D'autre part, pour amuſer ceux qui eſtoient en la maiſon de ville juſques à ce que les forces fuſſent bien preſtes, ils y envoyerent le ſieur *de Fourquenaux*[4], qui eſtoit ſoudain arrivé avec le Comte *de Carning*[5] & le ſieur *de Langele*[6], pour parlementer avec eux, & ſavoir leur intention, comme ils diſoyent. Ceux-ci ayans entendu par eux que leur intention n'eſtoit en ſorte quelconque de ſ'armer contre le Roy, ains ſeulement (que) pour garantir leurs vies, ils avoient pris les armes, offrans de les poſer, pourveu qu'on les aſſeuraſt de

1. *La Popelinière: La Leine.*

2. *Ibid.: Estienne de Rabasteux,* Gascon; *Du Pin*, bourgeois.

3. *Ibid.: de Pinbesque.*

4. *Fourquevaux,* voy. *supra,* p. 12, note 5. *Germ. La Faille, Annales de la ville de Thoulouse,* vol. II, fol. 17.

5. *La Popelinière: de Carming. De Thou: Odet de Foix,* comte de Carmain. Ce comte tirait son nom ou bien de S. Felix de Carmain (Caraman), ou bien de Caraman, petite ville dans le voisinage de Toulouse.

6. *Ibid.: de Landelle. De Thou:* le sieur *de l'Angel.*

Excitations au meurtre des religionnaires.

leurs concitoyens de la religion Romaine, avec leſquels ils vouloient vivre en paix, ſuivant les Edicts du Roy, trouverent leurs raiſons bonnes & en firent inſtance à la Cour. Mais au lieu de les eſcouter, les ſeditieux ſortirent quant à quant du Palais, pour publier l'horrible carnage qui lors ſ'enſuivit, faiſans crier en leurs preſences & avec leurs robes rouges, au nom du Roy, que tous bons catholiques & fideles au Roy euſſent à prendre les armes contre ceux de la religion, pour [1] les prendre morts ou vifs, voire les tuer & piller ſans aucune merci. Après cela, les Preſidens *de Paulo* & *Latomi* [2], & deux Conſeillers, ſ'aſſemblerent au lieu où ſe tient la chancellerie, pour traitter de l'ordre qu'on tiendroit à executer leur deſordre; & autres cinq ou ſix conſeillers allerent, crians par la ville, comme enragés, qu'on tuaſt & pillaſt hardiment, leur eſtant permis par la Cour, avec adveu du Pape & du Roy; & fut la copie de ce cri quant & quant envoyée par tous les bourgs & villages circonvoiſins.

Commencement du massacre et des emprisonnements.

Alors commencerent à ſonner les toxins par tous les clochers de la ville, voire bien toſt après par tout le païs circonvoiſin, à quatre ou cinq lieues à la ronde. Ce qu'eſtant entendu, chacun peut penſer quelle rage & furie ſ'eſmeut en une telle ville, ſi grande & ſi peuplée de toutes ſortes de gens. Tout ſoudain donc, ces enragés ſe mirent à courir par les rues, & à tuer & piller autant de ſuſpects qu'ils en pouvoient rencontrer, ſ'eſtant une grande partie de ceux de la religion tenue [3] avec leurs familles, dont les uns n'avoient eſté advertis de l'entrepriſe faite à la haſte de ſe ſaiſir de la maiſon de ville, les autres n'approuvoient ce faict. Pluſieurs auſſi n'eſtoient propres à porter armes, & pluſieurs eſtoient ſurpris de crainte. Par ce moyen il n'y avoit faute de maiſons à piller, ni de perſonnes à tuer. Ceux [4] qui n'eſtoient pas des plus enragés menoient en priſon ceux qu'ils rencontroient, mais ce n'eſtoit pas

1. *La Popelinière* omet ces derniers mots, comme aussi les noms des deux Présidents en ce qui suit.

2. Voy. I, 825, et plus bas, p. 41.

3. C'est-à-dire : étant une grande partie demeurés avec leur famille. *La Popelinière* écrit seulement : Plusieurs y furent mal traittez. Car bon nombre n'avaient esté avertis de l'entreprise, etc.

4. Tout le passage qui suit, jusqu'à p. 16 : à coups de pierres et d'arquebouzes, est omis par *La Popelinière*.

ſans recevoir en chemin des coups de poing, de dagues, & de pierres ; puis, ſ'ils pouvoient venir juſques à la priſon, c'eſtoit là qu'ils recevoient mille outrages, eſtant la barbe arrachée aux uns, les autres chargés de coups de halebardes juſques à ce qu'ils fuſſent jettés aux crotons, enchainés & enferrés, avec toute ſorte de cruauté, par deux commis de la conciergerie, à ſavoir *Leonard Robin* & ſon fils *Nicolas,* deux des plus meſchans hommes de la France, & convaincus de toutes ſortes de crimes. Les priſons donc furent tantoſt remplies, de ſorte qu'on les refuſoit aux portes, là où pluſieurs furent treſcruellement maſſacrés. Au reſte, parmi la ville croiſſant touſiours la furie, ceux qu'on trouvoit dehors & dedans les maiſons eſtoient mis en chemiſe, tués, trainés, & jettés en la riviere ; ce qui fut executé principalement à la Dalbade & rue des Couteliers, là où on commença la grande rage, à l'inſti- 16
gation d'un meſchant homme nommé *Faures, & de Bonail,* & *Barrani,* & *Richard Norery,* conſeillers de la Cour. Les paovres ſervantes allans querir de l'eau eſtoient plongées dans la riviere, voire hommes, femmes & enfans eſtoient jettés en l'eau par les feneſtres, & ſi d'avanture quelcun arrivoit à bord, là ils en trouvoient qui ſans miſericorde les aſſommoient à coups de pierres & d'arquebouzes.

Maisons saccagées. Les premieres maiſons ſaccagées furent celles de *Teula*[1], *des Jordains, Monvert,* & *Teronde.* Suivant ceſt exemple, on commença de piller & fourrager partout, voire juſques aux paſſans & eſtrangers, ſans demander ſ'ils eſtoient de la religion ou non, pourveu qu'ils fuſſent bien veſtus, ou qu'ils euſſent apparence de porter de l'argent ; joint que qui avoit envie d'executer ſes vengances, n'oublioit ceſte occaſion. Parmi ces deſordres, il n'y avoit que cris & lamentations eſpouvantables des pauvres innocens, dont les uns ſe ſauvoient parmi leurs voiſins & autres amis, qui ſouventesfois les livroient entre les mains de leurs ennemis ; les autres gagnoient de tout leur pouvoir la maiſon de ville, n'eſtant ayſé de ſortir hors la ville, dautant que ceux de la religion

1. *La Popelinière* : *Teuta des Jardins . . . Teronde. Mém. de Gaches,* p. 21, note 4 : c'étaient les frères de François Jordain, conseiller du roi, seigneur de Latour et La Villate (La Faille), Jean de Téronde, exécuté le 1er juin. Voy. plus bas, p. 33.

n'avoient qu'une porte à leur devotion[1], à laquelle on ne pouvoit
arriver ſans paſſer par infinis dangers. Par ce moyen, peu à peu
la maiſon de ville fut remplie d'hommes, de femmes & de petits
enfans, inutiles à la defenſe, & qui ne ſervoient qu'à empeſcher &
affamer les autres. Un ſeul, nommé *George*[2], gainier, demeurant
aux Couteliers, ayant avec ſoy dix hommes de defenſe, voyant
telles cruautés, ſe reſolut de ſe bien defendre, quoy que le Capi-
taine *Monts* le vouluſt perſuader de ſe rendre. Et de faict, (il) com-
batit tellement qu'il ne fut onques poſſible de le forcer. Quoy
voyans, les aſſaillans mirent le feu en la maiſon, où luy & les ſiens
ne moururent ſans en avoir beaucoup abatu & bleſſé. Et fut ainſi
la maiſon enfondrée & bruſlée avec quatre petites filles, entre
autres, qui y demeurerent. Sur le ſoir[3], eſtant aperceu un pauvre *Meurtres.*
couſturier, ſortant des trous des cloaques de la ville ſur la riviere,
près du vieux pont, comme il ſe penſoit ſauver, il fut empongné,
17 & contraint de declarer que vingtquatre autres ſ'eſtoient ſauvés là
dedans. Au lieu d'en avoir pitié, furent ſoudain jettés par les per-
tuis des cloaques tout en un coup huict ou dix pipes d'eau, qui
pouſſa dehors ces pauvres gens pleins de fange & d'ordure, nonob-
ſtant laquelle ils furent mis en chemiſes & tous enſemble attachés
avec le pauvre couſturier meſmes, jettés & noyés en la riviere.

Pendant ce deſordre de la ville, les payſans de dehors, advertis *Pillages et tueries des paysans.*
dès le jour precedent, faiſoient auſſi tout le mal qu'ils pouvoient de
leur coſté, ſ'amaſſans par grandes troupes avec pluſieurs voleurs &
brigands, & autres auparavant fugitifs ; & furent ces troupes au
commencement receues en la ville, puis après, pour eſtre gens
inutiles aux armes, peu à peu renvoyés dehors, où elles firent des
meurtres & pilleries innumerables. Les autres gens de guerre furent
reduits[4] ſous les capitaines *Boisjourdan, Monmaur, Lameſan, le* *Capitaines des catholiques.*
Viel avec ſon fils, *Savignac* & ſes deux autres freres, *Ricard, Gar-*

1. Voy. *supra*, p. 14.

2. *La Popelinière: George Ganier*, ce qui évidemment est erroné. *La Popelinière* aussi abrège ici parfois.

3. Ce qui suit manque dans *La Popelinière.*

4. *La Popelinière*, qui omet aussi ce qui précède, dit seulement : Les catholiques avoient dix compagnies de trois cents soldats chacune, sous plusieurs gentilshommes, assemblez pour le Ban et Riereban.

douche, Mons, Trebons[1], *Maces, Engarreraques, Villemagne, La Congne, Pierre del Puech, Grepiar,* & le *Comte de Caraming.* Outre cela, il y avoit alors en la ville pluſieurs gentilshommes du ban & arriereban, & ſ'attendoient de jour à autre les forces de *Monluc, Terrides* & *Gondrin*[2]. Ceux de la Religion, d'autre part, penſerent à leurs affaires & firent pluſieurs forts & remparts de barriques & autres choſes en divers endroits, à ſavoir un du coſté du puits, appelé de Trois Carrieres[3], un autre devers la maiſon du greffier *Peliſſier,* derriere la Pomme, un troiſieſme à la Grande rue des Changes, près le temple ſainct Rome, un quatrieſme devers Pecolieres[4], vers la maiſon de *Sacalé,* un cinquieſme vers la tour de Najac, au coing de la rue, regardant ceſte tour, un ſixieſme au coing ſainct George, un ſeptieſme au coing du coſté du Bazacle, près la maiſon de *Suberne,* un huictieſme vers ſainct Servin[5], & un neufieſme vers le college de Perigort.

Barricades des réformés.

Ceux de la religion Romaine, d'autre coſté, ſe fortifioient ès clochers des temples & autres pluſieurs maiſons fortes, en divers

Fortification des catholiques.

1. *De Thou* écrit : *Trebous* (voy. *supra*, p. 11), *Masses, d'Engarrevacques, Grepiac*, fils de Masencal, le *comte de Carmain.* Il ajoute aussi le nom de *Ricaud,* mais il omet les quatre premiers noms, de même que celui de *La Congne.*

2. Au lieu de *Gondrin* (qui, du reste, figure dans la *Relation* des *Mém. de Condé*, III, p. 426), *La Popelinière* nomme *Joieuse.* Il ajoute aussi : Les Reformés n'eussent sceu estre sept cens en armes. Entre autres compagnies qu'ils dresserent, ils en firent quatre d'Escoliers (comme Tolose a tousjours esté la plus fameuse université de France pour l'un et l'autre droit Civil et Canon, et non seulement Gentilshommes et autres François, mais les Espagnols, Alemans et Italiens envoient leurs enfants estudier). Stopinian eut charge des Gascons et leurs alliez. *La Popelinière* (c'est-à-dire l'historien lui-même) des Poitevins, Saintongeois, Angoumoisins et Rochellois, avec lesquels on mesla nombre de soldats forains, pour les duire et façonner aux armes ; le hazard desquels ne les estonnait pas tant que d'autres vieils guerriers, non de vaillance, mais faute d'aprehension, que ceste bouillante challeur de jeunesse survenant ès naturels genereux oste à si jeunes leurons. Ainsi travaillans à l'envy des uns des autres, ils furent distribuez de la maison commune (retraite generalle) en plusieurs cartiers (quartiers) qu'ils saisirent sur les Catholiques, qu'ils fortifierent comme ils peurent. Les *Mém. de Gaches*, p. 19, parlent de trois compagnies d'escoliers conduites par *Soupets, Rapin* et *Saussens.*

3. *La Popelinière :* des trois cartiers (quartiers).

4. *Ibid. :* les Pecolieres.

5. *Ibid. : Saint Sornin.*

endroits de la ville, ſe preparans [1] à l'aſſaut, au moins ceux qui ne demandoient pas mieux que de tuer & piller, eſtans inceſſamment ſolicités & pouſſés à celà par les ſeditieux & ſanguinaires du Par-
18 lement; combien que grand nombre de notables perſonnages, avec une infinité de pauvre menu peuple, fendiſt l'air de cris, prians pour l'honneur de Dieu qu'on fiſt paix, & qu'on laiſſaſt preſcher ceux de la Religion tant qu'ils voudroient, puis qu'il ne tenoit qu'à cela qu'un ſi horrible deſordre ceſſaſt. Mais ni les ſages ni les miſerables n'eſtoient eſcoutés.

Les combats.

Par ainſi, ſur les dix heures du matin commença le combat par le capitaine *Lamezan* [2] le vieil avec ſon fils, ſuivis d'environ deux cens hommes du coſté de la tour de Najac. Mais ils furent tantoſt repouſſés. Le ſemblable advint à ceux qui vouloient entrer en la rue de la Pomme & des Peroliers [3] & de ſainct Rome. Une grande troupe alla vers la porte de Mathebuou [4], pour la prendre, mais ils en furent auſſi dechaſſés. Ce fait, ceux de la Religion prindrent un tel cœur, qu'ils ſe delibererent d'aller droit au palais, où eſtoit la principale force de leurs ennemis; mais le capitaine *Saux*, qui avoit le jour de devant parlementé avec quelques uns des ennemis pour faire trahiſon [5], comme après il fut cognu, rompit ceſte entrepriſe, qui euſt en apparence rompu tout le deſſein de leurs adverſaires, ſurpris en grande confuſion & deſordre [6]. Si

Trahison du capitaine Saux.

1. *La Popelinière* omet cette phrase qui suit.

2. *La Popelinière : Lamezaus.*

3. *Ibid.:* des Perolieres, bien que plus haut il écrive lui-même comme le fait notre texte.

4. *Ibid. : Mathebuon. Mém. de Gaches*, p. 19 : *Matebiou* (la porte Matabiau).

5. *La Popelinière* ajoute : avec une marque et soupçon d'intelligence neantmoins que le peuple s'imprima de luy tellement, que deslors la pluspart esleurent le Capitaine Saussen pour chef. (*Antoine de Bonvilar*, seigneur de Saussens.) Quant à cette accusation de trahison, les *Mém. de Gaches*, p. 20, disent : Saux, qui avoit le principal commandement, *ayant esté gagné*, les disposa à capituler, à condition de se retirer aux villes de leur party et de laisser toutes les armes dans l'hostel de ville ; ce qu'ils escouterent de bonne foy quoiqu'ils eussent pressenty qu'on les trahissoit, ce qui leur fit arrester et mettre dans l'hostel de ville ledict de Saux, l'y laissant à leur depart . . jour de la Pentecoste. Comp. *Mém. de Jehan de Portal*, p. 243, où la trahison de Saux est révoquée en doute.

6. *De Thou*, III, 202, dit : je crois plutôt qu'il avoit envie d'en venir à un accommodement.

eſt-ce que finalement ce traiſtre ne peut empeſcher qu'ils ne ſortiſſent & marchaſſent par la ville, prenans la rue de la Pomme [1], toutesfois [2] ſans bleſſer perſonne, juſques à ce qu'eſtans arrivés devant la maiſon de *Buet,* Conſeiller, des plus malins de la troupe, des feneſtres de laquelle ils furent rudement aſſaillis à grands coups de cailloux & d'arquebouzades, dont fut bleſſé entre autres treſrudement le jeune *Recodere,* docteur. Cela fut cauſe que la maiſon fut aſſaillie & forcée, ayant eſté tué un arquebouzier qui eſtoit ſur le toict de la maiſon. Ce neantmoins, tant ſ'en falut que la maiſon eſtant ainſi forcée à trop juſte occaſion, on uſaſt de vengeance, qu'au contraire à la requeſte de *Jaques de Beruy* [3], *ſieur de la Villeneufve,* & beaufrere dudit *Buet,* il n'y fut rien pris, & n'y fut bleſſé perſonne au dedans. Qui plus eſt, quelques eſcoliers de la Religion y furent logés pour la garder, dont le Conſeiller ſe monſtra ſi ingrat, qu'en recompenſe il les livra finalement pour eſtre empriſonnés, & ſi rigoureuſement traités, que meſmes quelques uns furent executés à mort. *Cadillac* [4], maiſtre des ports, 19
avoit braqué une piece ſur la tour de ſa maiſon contre ceux de la maiſon de la ville, ce qui fut cauſe qu'eſtant braquée au contraire une piece au plus haut de la maiſon du capitaine du guet, il fut contraint de ſe rendre & ſa maiſon avec, mais il fut ſauvé par le capitaine *Saux*.

Evénements du 13 mai. Les choſes ayans ainſi ſuccedé, le bruit courut que ceux de la Religion eſtoient deſià maiſtres de toute la ville, qui fut cauſe que le *Comte de Carning* [5], importuné, & comme contraint par les ſeditieux de la Cour deſià tremblans & tous eſtonnés, alla au devant

1. *La Popelinière* ajoute : et se barricans en toutes les avenues d'icelle, par laquelle mesme ils faisoient marcher le canon, qu'ils tiroient de la maison commune et le plaçoient contre les Catholiques ou pour la ruyne de leurs maisons.

2. Tout ce qui suit, jusqu'à la page 20, manque dans *La Popelinière*.

3. *Jacques de Bernui*, président aux enquêtes au parlement de Toulouse, avait embrassé les nouvelles opinions. Les troubles l'obligèrent de s'enfuir. Il fut exclu, avec d'autres membres, par les membres catholiques. *France prot.*, nouv. éd., II, 392 s.

4. Ces faits se trouvent aussi rapportés dans la Relation insérée dans les *Mém. de Condé*, III, 427. Les détails qu'elle donne, du reste, sont autres que ceux de notre *Hist*. Mais elle ne va que jusqu'à l'arrivée de *Monluc*, 18 mai.

5. *de Carmain*. Voy. p. 14.

avec les *Savignacs*[1], *Monmaur, Endesielle*[2], *Gardouche, Ricaud*[3], & autres, ayans eu loisir de s'assembler au palais, à laquelle rencontre fut tué entre autres le sieur *de Penes*[4], frere de *Savignac*, & *Ricaud*, ledit *Comte de Carning* & *Monmaur* blessés. Et n'est icy à oublier le faict du capitaine *Ricaud*, lequel ayant le jour precedent parlementé avec *Cavagnes*[5], *Sepet* & les *Jourdanis*, qui luy remonstrerent le tort qu'il se faisoit de prendre les armes contre sa propre conscience, fut tellement touché, que s'en retournant aux Augustins où estoit son quartier, il ne voulut boire ni manger, souspirant & s'ecriant que ceste guerre estoit trop malheureuse, qui causeroit la mort à tant de gens de bien. Sur quoy luy estant dit, par quelques uns, qu'il n'allast point au combat à son regret, il respondit qu'il y iroit puis que il l'avoit promis, encores qu'il sceust bien qu'il luy en cousteroit la vie; ce qu'il luy advint le lendemain, s'estant presenté des premiers. Il y eut encores une autre escarmouche sur le soir, vers la maison du sieur de *la Garde*, près de Rouais, qui estoit de la Religion, en laquelle quelques soldats de *Monmaur* furent tués & plusieurs blessés, mais *la Garde* y fut tué aussi & quelques uns avec luy, & ainsi passerent les affaires le mercredi, treiziesme dudit mois[6].

Combats du 14 mai. Acharnement du du parlement.

Le Jeudi suivant, quatorziesme, continuans les seditieux de la Cour en leur furie, quoy que quelques uns leur remonstrassent, & nonobstant la pitié qu'ils voyoient devant leurs yeux, ayans assemblé tous leurs capitaines au palais pour les acharner davantage, publierent le pillage estre accordé de tous ceux de la Religion, pour les exterminer sans aucune merci; ce qui renouvella la tuerie par toute la ville, de ceux qu'on soupçonnoit seulement s'estre trouvés à quelque sermon, sans espargner aage ni sexe. Et dautant que dès les quatre heures du matin, certains huissiers furent envoyés par tout le pays de Lauragues[7], pour publier le mesme & donner

1. *de Savignac Peuloron. Mém. de Condé*, III, 426.
2. *De Thou* omet ce nom. Peut-être est-ce *Endoufielle. Mém. de Gaches*, p. 108, note 3.
3. *De Thou : Ricard.*
4. *Ibid. : de Penne.*
5. ou *Cavaignes. France prot.*, nouv. éd., III, 921.
6. de mai.
7. *Lauraguais*, aujourd'hui le département de Tarn.

l'alarme par tout, infinis maux ſe commirent auſſi par les champs, voire ſans diſtinction de religion, eſtans meſmes les paſſans mieux veſtus & ayans contenance d'avoir la bourſe garnie, ſurpris & maſſacrés ſur le champ.

Cependant[1] dedans la ville le combat recommença, eſtant arrivé ſecours à ceux de la Religion, premierement de ſoixante hommes que leur amena le ſieur *de Souppet,* cent hommes de l'iſle Jourdan, & ſoixante autres de Rabaſteux[2] & Verfeuil, conduits par *Juvin* & *Codere de Verfeuil*[3]. Mais tous ceux de la Religion enſemble n'eſtoient qu'une petite poignée d'hommes au prix de leurs ennemis, qui n'eſtoient pas moins que de ſept à huict mille[4].

Or avoient ceux de la religion Romaine dreſſé quatre manteaux[5] ſur roue, pour arquebouzer à couvert, leſquels faiſans couler[6] par autant de rues, ceux de la Religion ayans legerement repeu, fait prieres ſolennelles & chanté un Pſeaume, marcherent droit contre ces manteaux qui firent un grand effort par la rue de la Pomme, & par les Filatiers, juſques à ce que ceux de la Religion en gagnerent un, avec deux pieces qu'ils tournerent contre leurs ennemis, non ſans perte des leurs toutesfois, entre leſquels fut le ſieur *de Bouſquet*[7], bleſſé d'une arquebouzade en la cheville du pied. Auſſi fut tué là le ſuſdit *Juvin*[8], d'un coup de mouſquet venant de la maiſon de *Bolé,* marchand, de la religion Romaine. Et pourtant[9] fut braquée ſur la tour de la maiſon de ville une groſſe piece contre ladite maiſon de *Bolé* & contre le clocher des Auguſtins, & une autre piece ſur le portail contre les clochers des

1. Ici *La Popelinière* reprend le récit, fol. 313 a, en copiant, comme toujours.

2. *Rabastens,* sur le Tarn; *Verfeil,* bourg dans la Haute-Garonne, à 28 kil. de Toulouse.

3. *Couderc. Mém. de Gaches,* p. 96.

4. *La Popelinière :* de quatre à cinq mille, sans le menu peuple qui faisoit plus de mal que tout.

5. *Ibid. : mantelets. De Thou,* III, 292, explique par : machines couvertes de clayes, pour aller à couvert attaquer les retranchements.

6. *Ibid. :* lesquels ils faisoient rouller par les rues et tiroient à couvert les Confederez, lesquels deliberez de leur enlever ce moien, marcherent etc.

7. *Bousquet,* natif de Mazamet. *France prot.*, nouv. éd., III, 17.

8. *La Popelinière : Junin.*

9. *Ibid. :* partant.

Jacopins, Cordeliers, & Sainct Servin [1], dont venoit le grand mal. Et furent auſſi envoyées quelques petites pieces au college de Perigort, pour defendre ce coſté là. Par ce moyen ayant eſté abatu le clocher des Jacopins avec la cloche dont ils ſonnoient le toxin, les rues furent plus libres à ceux de la Religion, leſquels advertis que par la porte du Bazacle devoit entrer grande gendarmerie
21 pour leurs ennemis, y envoyerent vingtcinq ſoldats reſolus pour gagner la porte, qui firent ſi bien, que perçans toute la grande troupe des ennemis, ils rompirent le fort qu'ils avoient dreſſé & tuerent grand nombre de larrons mariniers [2], & ſ'en retournans avec le renfort qui leur venoit au devant, ſe ruerent ſur les Jacopins, dont le devant fut bruſlé, prindrent le convent des Beguins, puis allerent aux Cordeliers qui ſe rendirent finalement à eux, entre leſquels ſe trouva une femme habillée en Cordelier [3], & mirent forces par toute la rue de Percamenieres juſques près du Bazacle. Ils prindrent ſemblablement le convent Sainct Aureux [4] & emmenerent dans la maiſon de la ville les moines de leans, & auſſi les Cordeliers, ſans faire autre mal à leurs perſonnes. Car au contraire, après leur avoir donné à ſouper, on leur donna congé le lendemain, les ayant conduits ſeurement hors la ville, excepté deux qui cognoiſſoient *Barrelles,* Miniſtre [5], avec lequel ils voulurent demeurer. Quant aux proviſions qu'ils trouverent aux convents, elles furent amenées en la maiſon de la ville & les reliques meſmes, avec inventaire entre les mains des Capitouls. Mais il n'eſt à oublier qu'ès priſons des Cordeliers fut trouvé un pauvre moine qui avoit eſté mis *In pace,* au pain & à l'eau, il y avoit deſià de ſept à huict ans, pour avoir eſté accuſé d'eſtre Lutherien.

Cependant on combatoit bien rudement en pluſieurs endroits, ſ'eſtant jettée grande populace juſques en la ruelle qui reſpond auprès de la maiſon de *Marnac,* cuidant regagner le convent des Jacopins, dont ceux de la Religion ſe remparoient. Mais tout cela fut tantoſt mis en fuite avec quelques gens de cheval qui les ſui-

1. *La Popelinière : Saint-Sornin.*

2. *La Popelinière* ajoute : ainsi appellent ils les passagiers de la riviere de Garonne.

3. *La Popelinière :* et ne fut sans rompre tout ce qu'ils ne peurent emporter.

4. *St-Orens.*

5. Ayant autrefois lui-même été cordelier.

voient de loing. Ce fait, ceux de la Religion craignans que de la
maiſon de *Bernoye* on leur fiſt outrage, ſi leurs ennemis ſ'en fai-
ſiſſoient[1], y envoyerent ſix ſoldats, leſquels conduits par un orfevre
voiſin d'icelle, par deſſus le couvert des maiſons, gagnerent les
creneaux, duquel lieu ayans crié à ceux qui eſtoient au dedans, &
demandé ſi on leur vouloit faire la guerre, reſponſe leur fut faite
par *Chauvet,* conſeiller, par le commandement de *Bernoye*[2], Pre-
ſident, qu'ils ſ'aſſeuraſſent de ne recevoir aucun mal de la maiſon,
& qu'il ne ſe vouloit meſler d'un coſté ni d'autre, de ſorte qu'ils 22
delibererent de ſ'en retourner. Mais ayans ſur le champ aperceu
que les ennemis tiroient deſià ſur ceux qu'ils avoient aperceus aux
creneaux, ils ſe logerent à la galerie qui reſpond ſur la grand'rue
des Peiroliers, tirans contre le baſtion[3] du carrefour de la Dorade,
où ils en tuerent quelques uns, & demeurent ces ſoldats en la
maiſon juſques ſur le tard, qu'eſtans aſſaillis, ils furent contraints
ſe retirer vers la maiſon de ville. En la rue de la Pomme fut auſſi
baillée grande alarme[4] & furent repouſſés ceux de la religion
Romaine de la maiſon du maiſtre des Ports & du Loup, voire
pourſuivis jusques à la place de S. Eſtienne. *Clermont* ayant ſa
maiſon près celle d'*Aſſezat,* ſ'en eſtoit ſaiſi, comme auſſi de celle
du Prat, Alleros & autres prochaines qui eſtoient ſuspectes, &
pouſſant plus outre, avoit mis garniſon ès autres juſques à la tour
de Najac, où il dreſſa une barricade. Devers le college de Perigort
il y avoit un treſapre combat, auquel tantoſt les uns tantoſt les
autres avoient le deſſus, & fut finalement mis le feu par ceux de la
religion Romaine en la maiſon de *Moran,* après l'avoir pillée &
ſaccagée, où fut tué, du coſté de la Religion, *Sepet le jeune.*

Du coſté de ſainct George[5], ceux de la Religion firent ſi bien
qu'ils gagnerent le temple de ſainct George, des Auguſtins & de

1. *La Popelinière :* comme de l'une des plus belles et fortes de la ville.

2. *La Faille* écrit : *Bernui,* comp. *supra,* p. 18, note ; les *Mém. de Condé,* p. 431 : *Berenin,* president fugitif.

3. *La Popelinière* : le bastiment. *La Relation* dans les *Mém. de Condé,* p. 430, dit : Et est dressé par lesdictz particuliers et sans chef une batterie à la rue de Peroliere, où lesdictz nouveaulx (c'est-à-dire les protestants) faisoient plus de maulx que en lieu de la ville.

4. *Ibid. :* on faisoit aussi grans efforts en la rue de la Pomme, que tachoit à gagner le capitaine *Pins,* mais pour neant.

5. *Ibid. : sainct Geory,* mais immédiatement après : *S. George.*

Sainct Antoine, où ils mirent garniſon, après en avoir tiré pluſieurs barriques, tant pleines de vin que vuides, qu'ils menerent en la maiſon de ville, comme auſſi tous les vivres qu'ils pouvoient rencontrer. Sur l'heure, ceux de la religion Romaine en grand nombre aſſaillirent la porte de Villeneufve, & la tour du Salpetre, ſ'avançans juſques à la maiſon des trois Pigeons. Mais ceux qui eſtoient dedans les repouſſerent à l'ayde d'un canon tirant de la maiſon de ville droit aux trois Pigeons, qui les fit departir de là pour ſ'avancer par les rues du Puits clos, dont ils furent derechef rechaſſés, ayant eſté tiré le canon tout au travers. Ce nonobſtant ils ſ'eſſayerent derechef d'approcher par la grande rue, avec un de leurs manteaux, qui fut cauſe que le canon fut amené au carrefour de la Porterie, où ils furent rompus pour la troiſieſme fois, &
23 pourſuivis juſques à la Pierre & le manteau prins & trainé en la maiſon de la ville. Et ainſi ſe paſſa tout ce jour juſques au ſoir, ayans combatu ſans ceſſe ceux de la Religion par tous les endroits de leurs defenſes, où on leur apportoit tout ce qui leur eſtoit neceſſaire. Pluſieurs autres actes terribles ſe commettoient au meſme inſtant ès autres quartiers de la ville, où n'eſtoit le combat, comme au fauxbourg S. Michel, là où un certain *Amadon,* homme de tresmeſchante reputation & ce neantmoins creé Prevoſt par la Cour, vola la maiſon d'un de la Religion nommé *la Broquiere,* faiſant tirer le vin de la cave, qu'il fit rouler & deffoncer par les places à qui en vouloit. Pareillement *Jean Portal*[1], Viguier de Toulouſe, combien qu'il ne fuſt trouvé en ces troupes, fut aſſiegé dans ſa maiſon, & ſe confiant en l'aſſeurance de deux Conſeillers qui luy furent envoyés du Palais, ſe rendit à eux, qu'ils emmenerent avec ſa femme, & peu après le firent ferrer en la Conciergerie, dont il ne ſortit depuis ſinon pour aller à la mort, quelque promeſſe qu'on luy euſt faite.

Ce meſme jour[2], le ſieur *de Bellegarde,* Lieutenant du *Mare-*

1. *La Relation* des *Mém. de Condé,* p. 428, se contente de rapporter que Mercredy (13 mai) fut faict prisonnier le Viguier *Portal* et un Conseiller *Jambert* et plusieurs autres de qualité. — Voy. *(Fr. de Portal) Les descendants des Albigeois et des Huguenots* ou *Mém. de la famille de Portal,* Paris 1860, p. 175 s.

2. Jeudi, le 14 mai. — *Comment. de Monluc,* II, 394 : Et comme je feuz à Sezan, une lieue de Saint Poy, voicy ung homme de Tholoze, que M. le

ſchal de Termes, arriva avec ſa compagnie de gendarmes, & pareillement celle de *Terrides,* lequel demeura dehors à *Blagnac*[1], comme auſſi la compagnie de *Monluc* ſe tenoit dehors par les chemins, pour empeſcher que quelque ſecours ne vinſt à ceux de la religion, comme de faict le ſieur *d'Arpajon,* qui avoit eſté envoyé par le *Prince,* comme dit a eſté, devoit venir avec douze ou quinze cens arquebouziers[2]. Mais il tarda trop, joint que *Saux* le contremanda, diſant qu'il avoit aſſés de forces pour combatre l'ennemi, ſoit qu'il l'eſtimaſt ainſi par outrecuidance, ſoit qu'il fuſt

presidant *Masencal* m'envoyoit, là où il me mandoit et me prioit de venir secourir ladite ville de Tholoze, car les Huguenotz s'estoient saisis de la maison de la ville et de l'artillerie qui estoit dedans. Je . . despechay vers M. le president qu'il advertisse en diligence les cappitaines susnommés (*Bazordan, Corne* et *baron de Clermont*), qu'ilz s'allassent jecter dans Tholoze, et que j'allois faire marcher la companye de M. le mareschal de Termes, qu'estoit à Pessan, près d'Auch, afin qu'elle se rendist au poinct du jour à Tholoze, et qu'ilz eussent couraige seullement, que je serois bientost avec eulx. Et baillay 4 ou 5 blancz à mon secretaire, pour dresser lettres à M. de Gondrin et autres, afin de les faire partir et achemyner droict à Tholoze. Puis m'en allay, courant à Auch . . . manday aussi à ma companye qui s'en retournast en dilligence à la Sauvetat, et, en mangeant, j'escrips deux lettres, l'une à *M. de Bellegarde*, qui n'y a que deux lieues jusques à sa maison, et l'aultre au cappitaine *Massès*, qui n'y avoit que demy-lieue ; mandant à *M. de Bellegarde* qu'il partist incontinent en poste, et qu'il s'allast jecter dans Tholoze pour commander aux armes, faisant aller après luy jour et nuict ses armes et grandz chevaulx. *M. du Massès* partist dès qu'il eust parlé à moy, et n'arresta qu'il ne feust dans Tholoze, qui feust lendemain au poinct du jour, et *M. de Bellegarde* y estoit arrivé deux heures après minuict; le *baron de Clermont* entra le mesme matin. Et en mesme temps que les soldatz entroient, ilz alloient au combat, qu'estoit depuis la place Sainct Georges jusques aux deux portes de la ville, qui tirent vers Montauban, lesquelles portes les ennemis tenoient. Le cappitaine *Corne* entra envyron 2 heures après midy, en mesmes temps le cappitaine *Bajordan.* — Dans ce qui suit, *Monluc* rapporte encore, avec force détails, les mesures qu'il prit pour empêcher que les secours que les protestants attendaient de Montauban n'arrivassent ; ayant pour cet effect commandé au capitaine *Charry* d'occuper tous les lieux par où ils pourraient venir, et à *de Terrides*, de battre avec sa compagnie de cavalerie toute la campagne située entre Toulouse et Montauban.

1. *Blagnac*, village à 7 kil. de Toulouse.

2. *De Thou*, III, 292 : D'Arpajon étoit accouru au secours des Protestants, avec Mouledier, maistre de camp de cavalerie, et 1500 arquebusiers, dont les capitaines étoient *La Vernade*, *S. Michel* et *Belfort*, commandés par de Marchâtel, fils du sieur de Peyre.

deſià pratiqué. Finalement, ſur le ſoir, fut envoyée une letre aux Capitouls & à *Barrelles,* Miniſtre, pour faire accord. A quoy conſentirent ceux de la religion, demandans ſeulement ſeureté de leurs perſonnes & du reſte de leurs biens, avec l'obſervation de l'Edict de Janvier; ce que leur eſtant denié, chacun ſ'appreſta pour le lendemain.

Journée du 15 mai.

Le Vendredi, quinzieſme (may), le combat recommença plus furieux que jamais en pluſieurs & divers lieux, auſquels fut tué entre autres le ſeigneur *de Cotz,* frere de *Savignac,* qu'on eſtima
24 avoir eſté trahi d'un eſcolier d'Alby, nommé *la Roche,* l'ayant pouſſé à quartier de l'un des manteaux[1] dont nous avons fait mention, lequel *la Roche* fut ſoudain pris, mené & pendu par le peuple ſans aucune forme de jugement[2]. Ce neantmoins la verité eſt qu'il[3] fut tué par ſon inſolence (comme il eſtoit homme vicieux & deſbordé), ainſi qu'il monſtroit le derriere à un preſtre de Rabaſteux, portant les armes avec ceux de la Religion, & qui le tua ſur le champ d'une arquebouzade. Ceux de la Religion tiroient[4] tout bellement les Chanoyneſſes de Sainct Sernin, & ſe ſaiſirent du temple pour combatre[5], là où ils ſe trouverent fort endommagés du clocher; à raiſon de quoy le canon fut amené en rue, comme auſſi pluſieurs groſſes pieces furent montées au plus haut plancher de la maiſon de ville & aux torrions[6] du college[7] Sainct Marcial, leſquelles pieces eſtans deſſerrées, eſbranlerent merveilleuſement toute la ville. Quoy voyans les chefs de ceſte multitude qui ſ'eſtonnoient fort, conſulterent enſemble en la place Sainct George, où il fut conclu, avec l'advis des conſeillers de la Cour, qui manioient tous ces affaires, de mettre le feu aux maiſons de ladite place, & de le faire continuer juſques à la maiſon commune. Ce malheureux conſeil fut auſſi cruellement executé que conclu, après avoir fait

1. *La Popelinière :* manteaux roulans.

2. Une version toute différente est donnée p. 26 s. sur la mort de ce La Roche.

3. C'est-à-dire *de Cotz. La Popelinière.*

4. *La Popelinière :* mirent hors.

5. *Ibid. :* pour s'y accommoder au combat. Mais ils s'y trouverent etc.

6. Probablement : *torillons*, *tourillons.*

7. *La Popelinière :* du clocher.

defenſe d'y porter de l'eau, de ſorte que plus de deux cens maiſons y furent bruſlées avec une extreme pitié & deſolation, ſe retirans ceux de dedans de maiſon en maiſon ainſi qu'ils pouvoient[1].

Ce jour, en un autre endroit, fut auſſi bruſlée la maiſon de *Brun, ſeigneur de la Sale*[2], qui ne ſe voulut jamais rendre, avec laquelle bruſlerent deux autres maiſons de ceux de l'Egliſe Romaine, tellement acharnés au feu & au ſang, qu'ils eſtoient contens de ſe bruſler eux-meſmes pour en faire autant à leurs concitoyens[3]. Ce neantmoins, avec tout cela ils n'avançoient rien, eſtans touſiours repouſſés quand ils venoient aux approches.

Ce meſme jour, le Preſident *de Bernoye,* qui ſ'eſtoit tenu pour neutre en ſa maiſon avec *Chauvet,* Conſeiller, ayant entendu le deſordre qui eſtoit en la maiſon de la ville[4], dautant que ſe doutans de plus en plus du Capitaine *Saux,* chacun ſe vouloit meſler de commander, delibera de recevoir garniſon de ceux de la religion Romaine en ſa maiſon. Ce qu'il fit par le moyen de *Lupis*[5], marchand, ſon prochain voiſin, à la ſolicitation duquel le Capitaine *Clermont* envoya quinze de ſes ſoldats pour la garder. Mais ceux-ci, après avoir deſieuné, commencerent de parler de tuer & piller. Ce qu'entendant, le Preſident ſe ſauva en la maiſon de ce voiſin, & ſoudain fut aſſaillie la maiſon par d'autres de dehors accourans à la file, leſquels y eſtans finalement entrés, y firent un terrible meſnage, prenans *Chauvet* priſonnier, après luy avoir oſté juſques à ſes habillemens, de ſorte qu'ils le menerent tout en ſaye[6], & eut grand'peine d'eſchapper de leurs mains, après avoir payé rançon. Et pour combler leur meſchanceté, ayans trouvé leans une dame honorable de la Religion, & deux ſiennes filles, qui ſ'y eſtoient retirées le jour de devant, cuidans y eſtre en plus grande ſeureté qu'en la maiſon de ville, ces malheureux violerent ces deux filles

1. *La Popelinière :* ainsi qu'ils pouvoient gagner lieu, pour se sauver à toutes peynes.

2. *Antoine Brun*, seigneur de La Salle, capitoul en 1561, exécuté le 23 mai 1562. *France prot.*, nouv. éd., III, 290.

3. *La Popelinière :* qui n'estoient pas moins eschauffez, voire autant aveuglez au combat qu'eux.

4. *Ibid. :* en la ville.

5. *Ibid. : Lapis.*

6. étoffe légère de laine, espèce de serge.

en la preſence de leur mere. Ce qu'ils ne porterent pas loin, car Dieu voulut qu'ainſi que ces larrons eſtoient après à piller & à commettre tels actes, quelques arquebouziers de la maiſon de la ville en ayans ouy le bruit, y ſurvindrent, qui en tuerent ſix ſur le champ & mirent en fuite le reſte hors de la maiſon, laquelle toutesfois ne pouvans plus longuement garder, force leur fut de ſ'en retourner à leurs gens[1]. Par ce moyen fut ceſte bonne & riche maiſon[2] achevée de piller, emportans les brigands le threſor[3] à pleins chapeaux. Ce qui affrianda tellement les ſoldats, que le Capitaine *Cornet*[4] oſa bien entreprendre (eſtant conduit par le precepteur des enfans de *Pierre Delpuech,* l'un des chefs des ſeditieux) d'entrer de furie dans la maiſon du Preſident *de Paulo,* l'un de leurs principaux piliers, lors meſmes qu'il vaquoit au Palais à leurs affaires. Mais force luy fut puis après de rendre ce qu'il y avoit pris; & ainſi ſe paſſa ce jour en horrible confuſion, ſe rempliſſant touſiours la maiſon de ville & les colleges voiſins de pauvres hommes, femmes & petits enfans, eſchappans du feu comme ils pouvoient.

Evénements du 16 mai.

Le Samedi, ſeizieſme dudit mois, il fut encores treſcruellement
26 combatu juſques après midi, ce qui eſmeut les Capitaines de la ville, voyans qu'ils perdoient beaucoup de ſoldats, & que chaque matin ceux de la Religion reprenoient ce qu'ils avoient perdu le jour de devant, commencerent à faire ſigne pour parlementer. En ce parlement, après pluſieurs allées & venues, finalement *Fourquevaux*[5] preſenta certains articles, par leſquels entre autres choſes il eſtoit dit que ceux de la religion laiſſans leurs armes & harnois, qui eſtoient en la maiſon commune, ſe retireroient en paix & toute ſeureté. Cela fut cauſe que treſves furent faites juſques au midi du lendemain, jour de Pentecoſte[6]. Pendant lequel

1. *La Popelinière:* avec le plus beau et meilleur de ce que les autres avoient laissé.

2. *Ibid.:* la plus belle et riche maison de Tolose.

3. *Ibid.:* les thresors . . . ravissans le bien à la seule heritiere de ceste maison faicte et agrandie par un marchand jusques à huict cens mil livres vaillant, qu'a espousé *Clermont de Codeve,* gouverneur de Quercy, l'une des plus accomplies dames de la France en toutes sortes de vertus.

4. *La Popelinière* omet son nom. Il était un de ceux que Monluc avait envoyés.

5. Voy. p. 14.

6. Le jour de la Pentecôte était le 17 mai.

temps, combien qu'un ſoldat de Foix, nommé *le Bigarrat*, eſtant ſorti ſous la confiance des treſves, euſt eſté pris & mis entre les mains des Conſeilliers qui le firent pendre à l'inſtant. Ce neantmoins ceux de la religion ayans perdu toute eſperance de ſecours, & voyans que leurs vivres & les poudres ne leur dureroient plus gueres, ſolicités auſſi par les ſoldats eſtrangers venus à leur ſecours, qui trouvoient ces articles raiſonnables, & menaçoient de ſ'en aller ſi on ne les vouloit accepter, reſolurent de partir le lendemain au ſoir. Suivant donques ceſte reſolution [1], le matin venu du Dimanche dixſeptieſme, la Cene fut faite avec larmes & prieres ſolennelles, durant lesquelles le Trompette de la ville monta au plus haut de la maiſon commune & chanta Pſeaumes & cantiques entendus par toute la ville.

Cène du dimanche de Pentecôte, 17 mai.

Violation de la trêve conclue.

Le ſoir venu, la confuſion fut grande au ſortir, les uns cuidans ſe ſauver en la ville par divers moyens, les autres eſtans ſortis, & auſſi toſt eſpiés & aſſaillis, nonobſtant la compoſition & la foy donnée tant par les Capitaines que par le Parlement. *Les Jordanis* [2] & *le Comte*, jeunes hommes de la ville, ſe cuiderent ſauver ſe meſlans parmi ceux de l'egliſe Romaine de leur cognoiſſance, mais ils furent incontinent deſcouverts & empriſonnés, comme auſſi pluſieurs autres. Il en print mieux aux eſcoliers qui furent receus & garantis par leurs compagnons, nonobſtant la diverſité de religion. Mais il advint qu'un eſcolier d'Alby, nommé *la Roche* [3], demeurant devant la maiſon du greffier criminel, nommé *du Tournier*, combien qu'il n'euſt bougé de ce jour de ſon logis, & ne fuſt 27
de la Religion, fut pris toutesfois & par le faux teſmoignage dudit greffier, qui rapporta qu'il eſtoit meſchant Huguenot, & qu'il avoit voulu ſeduire ſes enfans, fut livré entre les mains du Prevoſt *Amadon*, qui le fit pendre & eſtrangler ſur le champ [4]. Ceux qui

1. A partir d'ici, l'*Hist. des Martyrs*, fol. 666 b, commence la reproduction de notre texte.

2. *La Popelinière : les Jourdeins.*

3. Voy. plus haut, p. 24. Il est naturellement impossible de décider laquelle de ces deux versions, touchant la mort de La Roche, est exacte. Il ne faut d'ailleurs pas s'étonner de pareilles négligences et incertitudes dans la composition de ces sortes de mémoires, composés sous l'impression d'événements aussi tumultueux qu'émouvants.

4. Comp. *Mém. de Gaches*, p. 21 s.

ſortirent hors la ville par la porte de Villeneufve à la faveur de la nuict, petis & grands, jeunes & vieux, eurent diverſes rencontres. qui furent cauſe que ſ'eſtans eſcartés en pluſieurs bandes, ils furent tant plus aiſés à eſtre endommagés par leurs ennemis, les aguettans.

Massacre des fuyards.

Le premier qui les vint charger avec quelque cavalerie fut *Sarignac*[1], qui en tua ce qu'il peut, diſant qu'il vengeoit la mort de ſes freres[2]. Il y en eut d'autres pillés & tués vers le Colombier[3], & Verfueil, où ils eſtoient aguettés par ceux des villages & villes d'alentour, eſmeus par le toxin ſonnant de toutes parts. Ceux qui peurent eſchapper, les uns bleſſés, les autres eſchapperent comme Dieu voulut, & furent receus pour la plus part ès villes de Montauban, Puylaurens, la Vaur & Caſtres; entre leſquels eſtoient quatre *Capitouls,* l'un deſquels ayant pris la poſte pour aller advertir le Roy de tout ce qui ſ'eſtoit paſſé, fut tellement intimidé qu'il changea de chemin, comme auſſi quelques uns des autres qui ſe ſauverent finalement en Allemagne. Le Capitaine *de la Sauté*[4], envoyé le lendemain pour recognoiſtre ceux qui avoient eſté tués par les chemins, rapporta en avoir trouvé, depuis Sainct Roc juſques aux Juſtices, cinquante trois morts, qui eſtoient deſià à demi mangés des chiens. La commune opinion eſt qu'en toute ceſte ſedition il y mourut de trois à quatre mille perſonnes, tant d'une part que d'autre.

Nombre des morts.

Irruption à l'hôtel-de-ville. Mandinelli et Saux, prisonniers.

Cependant ceux de la religion Romaine, avec la plus grande furie qu'il eſtoit poſſible, ſe ruerent contre la maiſon commune, crians : «Vive la croix», où ils trouverent le Capitoul *Mandinelli*[5], ayant mieux aimé ſe confier en ſon innocence que ſuivre la troupe avec quatre de ſes compagnons, lequel ils trainerent aux priſons avec toutes ſortes d'outrages. Ils y trouverent auſſi le Capitaine *Quaux*[6] en un croton, les fers aux pieds, où il avoit eſté mis comme chargé de trahiſon, lequel auſſi ils

1. Voy. p. 19.
2. *de Penne* et *de Cots,* p. 19 et 23.
3. *Colomiers,* village à 10 kil. de Toulouse.
4. *La Popelinière : de la Santé.*
5. Voy. vol. I, p. 818, 815. *Adémor Mandinelli,* docteur et premier capitoul, il était catholique.
6. *La Popelinière : Saux.* C'est ainsi qu'il faut lire. Comp. p. 32.

amenerent à la Conciergerie. Quelques moines auſſi furent trouvés en quelques chambres, qui furent eſlargis & renvoyés en leur 28
convent. Ils trouverent davantage pluſieurs letres miſſives, roolles, memoires & procedures de juſtice, comme procès verbaux & inquiſitions que les Capitouls avoient faites contre quelques Conſeillers & autres ſeditieux, qu'ils deſchirerent & bruſlerent, comme auſſi tous les papiers concernans ce que les Capitouls avoient fait en leur charge, & qui leur pouvoient ſervir pour faire apparoir de leur innocence & juſtification, uſans les Conſeillers de telle & ſi apparente animoſité & cruauté, que meſmes ils firent pendre les greffier & notaire qui avoient eſcrit & ſigné les actes. Et après avoir cruellement gehenné *Mandinelli,* ſur lequel ne trouverent autre choſe que pluſieurs deſdits procès verbaux & actes, le firent executer à mort ſix ſemaines après [1].

Le 18 mai. Arrivée de Montluc. Destruction du temple.

Le lundi ſuivant, dixhuictieſme du mois, *Monluc* [2] arrivé fit auſſi toſt mettre par terre & bruſler le temple de ceux de la Religion, avec tel deſordre que trois ou quatre des executeurs de ceſte

1. Le 16 juin. Voy. plus bas, p. 35. Comp. *Mém. de Gaches*, p. 21.

2. *Comment. de Monluc*, II, 402 : Voilà comme la ville feust secourue, que le combat dura 3 jours et 3 nuictz, pendant lequel se bruslarent plus de 50 maisons les ungs sur les autres, et y moreust beaucoup de gens, d'une partye et d'autre, entre autres deux freres de *M. de Savignac de Commenge* (Comminges). A nostre arrivée nous allasmes descendre devant le palais, tous armés, mon enseigne et guidon despliés ; et pour 150 ou 200 gentilshommes que nous pouvyons estre en trouppe avecques ma companye, il faisoit fort beau voir ceste trouppe. Nous trouvasmes toute la cour ensemble. Je laisse penser à ung chacun si nous feumes là bien receuz. . . M. le president *Masencal* me feyt une ramonstrance fort honorable ; et me remersiarent bien fort, et à toute la companye. Messieurs les cappitoulz nous baillarent incontinent logis, et quant et quant se meyrent à enquester de ceulx qu'estiont demeurés dans la ville et de ceulx qu'avoient esté prins à la sortie, et dès l'endemain commensarent à faire justice. Et ne veys jamais à ma vye tant de testes voler que feyrent là. Je n'y allois poinct, car j'estois prou occupé ailleurs. Il ne s'en failleust comme de rien que la ville ne feust saccaigée des nostres propres, car comme ceulx des envyrons entendirent que ladite ville estoit secourue, ilz coureurent tous au pillaige, païsans et autres. Et ne leur bastoit de saccaiger les maisons des Huguenotz, car ilz commençoient à s'attaquer à celles des catholiques ; et la maison de M. le president *de Paulo* mesmes cuyda estre saccaigée, et moy-mesmes y coureus, pource que quelqu'un fist courir le bruict qu'il avoit là dedans ung escollier, son parant, qu'estoit huguenot, mais il ne se trouva pas. Et feuz contrainct, pour rompre le des-

ruine y furent tués & pluſieurs bleſſés. La confuſion[1] n'eſtoit moins eſtrange par toute la ville, ayans eſté par arreſt du Parlement declarés traiſtres convaincus de crime de leſe Majeſté, & condamnés à la mort, tous ceux qui avoient porté les armes en la maiſon de ville, donné faveur ni ſecours quelconque au *Prince*, ou qui auroient eſté du Conſiſtoire. Chacun donques commença à les rechercher, batre, rançonner, meurtrir, voire juſques à ce poinct, que pluſieurs de l'egliſe Romaine y furent auſſi tués par leurs compagnons, les uns pour eſtre ſuſpects, les autres pour querelles particulieres, entre leſquels[2] euſt eſté compris *Jaques Alel*, medecin Piedmontois, ſ'il n'euſt eſté recognu par les Conſeillers de la Tournelle, devant leſquels il fut mené avec grande rudeſſe, & pareillement le Recteur *Seres*, officialiſte, quelque preſtre & officialiſte qu'il fuſt, n'euſt eſté *Pierre Delpuech*, qui le recognuſt & ſauva. Les rues donques furent tantoſt ſemées de pauvres perſonnes meurtries, & les priſons remplies de toute ſorte de gens traittés ſi inhumainement, que pluſieurs y moururent, n'ayans jamais peu obtenir d'eſtre eſlargis pour ſe faire penſer.

Anarchie complète.

29 S'il y avoit horrible deſordre en la ville, il n'eſtoit pas moindre aux champs, courans les ſoldats aux metairies de ceux de la Religion, & tuans les uns, & amenans les autres priſonniers à pleines charretées, leſquels ils alloient rechercher & deſcouvrir entre les payſans & ouvriers meſmes, parmy leſquels ſe trouverent pluſieurs deſguiſés.

Sommaire des maisons saccagées.

Il ſeroit impoſſible de reciter les deſordres qui ſe firent ès pillages & captures, depuis le ſoir du Dimanche juſques au Jeudy ſuivant. Mais nous en ferons ſeulement quelque ſommaire. La maiſon du Preſident *de Bernoye*, pleine de grandes richeſſes, fut pillée, puis celle de *Chauvet* & *Caulet*, Conſeillers de la Cour, *de la Myeuſſeux, Jordani, Lamyre, Cati, Idriard*, Conſeillers du Seneſchal & Preſidial, d'*Antoine Ferrier*, du Viguier *Portal*,

ordre, de faire monster à cheval la companye de M. le mareschal de Termes, et la mienne, qui alyont de 6 heures en 6 heures, la moitié de chesque companye, par la ville, armés et montés de 6 en 6 par les rues.

1. *La Popelinière:* l'animosité n'estoit pas moins grande.

2. *La Popelinière* omet ce qui suit.

du ſieur *de Marnac*[1], de nos ſieurs *de Malriſique*[2], *de Montdozil, de Grateux,* & les huict Capitouls, *de Teronde, Fabri, Petri, Captan, Auvet, Boniol,* advocats, des deux Prevoſts, *Serrapi, Dumazel,* procureurs, *de Ferrier, Duranti, Caiare, Montvert, Broſſe,* medecins, & celles des plus eſtimés apothicaires ; comme auſſi de *Eſtienne Ferrieres, Jean Baille, Gabriel du Sel, Gilles Chamaion, Denys Baillet, Ducros,* & autres infinies de toute qualité. Car ſi un mari avoit une femme de la Religion ou une femme un mari, rien n'eſtoit eſpargné, voire le pere ſouffroit pour la religion du fils, & le fils pour la religion du pere. *Maſſaucal*[3], premier Preſident, fut garenti par ſon fils qui ſe fit Capitaine de ceux de l'egliſe Romaine[4], lequel auſſi preſerva *du Bourg* & *Cavagnes,* ſes beaux freres. Le Preſident *du Faur* fut fort menacé, mais la faveur de la nobleſſe l'exempta de ceſt orage. *Coras,* Conſeiller renommé[5], eut un bon ami, à ſavoir le ſieur *de Fourquevaux,* lequel eut grand peine de le ſauver d'entre les mains du peuple, qui l'appeloit le miniſtre de la Cour, & ne tint pas à un treſmechant homme, *Marc Antoine,* advocat, & fils d'un Juif d'Avignon, qu'il ne fut meſmes maſſacré, ou pour le moins[6] empriſonné & executé comme les autres, ayant bien eſté ſi meſchant & ingrat, qu'après avoir de longtemps fait ſemblant de ſuivre la Religion, voyant ces troubles, non ſeulement il quitta la Religion, mais auſſi ſe deſborda juſques à depoſer choſes treſfauſſes contre *Coras, les Perrieres,* & *Caulet,* Conſeillers, auſquels il eſtoit tenu de ſon avancement. Mais Dieu voulut que cela offenſa tellement pluſieurs Conſeillers, meſmes des plus ennemis, voyans

Membres du parlement, sauvés.

1. Voy. ci-dessous, p. 37.

2. *Malorifique.* Voy. vol. I, 817. *Mém. de Gaches*, p. 21, note 5 : *Jean Denos*, seigneur de Novital et de Malecefique, capitoul en 1559 et 1560.

3. Ici *La Popelinière* reprend.

4. C'était *Jean de Mansencal, seigneur de Grépiac*, qui forma une compagnie d'hommes de pied, attaquée et détruite par les protestants, le 8 juillet 1562. *Mém. de Gaches*, p. 26. *Dom Vaissete, Hist. du Languedoc*, t. VIII. *Comment. de Monluc*, II, 405 s. *De Thou*, III, 294. Les beaux-frères étaient *Gabriel du Bourg* et *Arnaud de Cavagnes*, conseillers.

5. *La Popelinière :* pour ses escrits. *Jean de Coras*, conseiller au parlement depuis 1552, fut pendu en 1572. *Mém. de Gaches*, p. 120.

6. *La Popelinière* passe la notice qui suit sur *Marc Antoine.*

ſon ingratitude & la fauſſeté de ſon teſmoignage, qu'il fut en danger luy-meſme d'aller à la Conciergerie. Or, combien que le peuple ne fuſt que trop eſmeu à chercher les hommes juſques dans les maiſons, ſi eſt ce que rien n'eſtoit oublié outre cela par la Cour de Parlement, ni par le Clergé, à ce que tout fuſt exterminé.

Faux témoignages.

Les Eccleſiaſtiques donc firent publier un monitoire conjoint avec grandes exhortations des Curés & Vicaires, & autres preſcheurs, de reveler ſur peine d'excommunication & de damnation eternelle, tous ceux qu'ils ſauroient pour certain, ou par ouyr dire, avoir donné faveur, conſeil ni ayde à ceux de la Religion, deſquels les noms eſtoient apportés au tablier du greffier de l'Arceveſque, qui puis après les envoyoit à la Cour. Par ce moyen, une infinité de gens de toutes qualités furent rendus criminels. Le voiſin qui avoit pillé, craignant de rendre, portoit faux teſmoignage contre celuy duquel il tenoit le bien; l'ennemy depoſoit fauſſement pour ſe venger; le debiteur eſtoit teſmoin contre le creancier, ou bien le menaçoit à outrance pour avoir ſa dette. Et n'eſtoit pas ſeulement loiſible d'avoir quelque compaſſion des miſerables, ſans ſe mettre en treſeminent danger, ains faloit eſtre enragé ou faire de l'enragé, jurer & blaſphemer avec les autres. La gendarmerie, d'autre coſté, commençoit deſià à maiſtriſer, meſpriſant tous commandemens, les ſoldats contrefaiſoient les Capitaines, les Capitaines faiſoient des Roys.

Les capitaines vont ailleurs.

Cela fut[1] cauſe que les plus mauvais de la Cour de Parlement, craignans ceux-là qu'eux meſmes avoient mis en beſongne, ne ceſſerent qu'ils ne les euſſent mis dehors à tel prix qu'ils voulurent, contraignans le threſorier du Roy de fournir de trente à quarante mille livres, ſous caution toutesfois de quelques bourgeois, pour contenter les gens de guerre. Mais en ſortant ils furent auſſi toſt departis & eſpars comme ſ'en fuit, afin de faire ailleurs comme ils avoient fait en la ville. *Monluc* & *Terrides* tirerent à Mon-
31 tauban, en deliberation de ruiner tout[2]. *Fourquevaux* ſ'en retourna

1. Ce qui suit ne se trouve pas dans le texte de *La Popelinière*.

2. *Comment. de Monluc*, II, 410 : Je feuz conseillé d'aller devant Montauban, plus pour tirer les soldatz des envyrons de Tholoze et de dedans la ville, et manger le païs ennemy, que pour esperance que j'eusse de la prendre, car je sçavois bien qu'il y avoit dedans beaucoup de gens qui s'y estoient assemblés pour l'entreprinse de Tholoze. Toutesfois je m'y achemynay (le

à Narbonne pour dreſſer avec *Joyeuſe*[1] un camp contre *Beziers. Mirepoix le jeune, Enguarrevaques* & autres allerent à Lymoux, avec *Ouvrier* & *Rudelle,* Conſeillers & commiſſaires deputés contre ceſte pauvre ville, là où fut exercée toute cruauté comme il ſera dit en ſon lieu[2].

Vengeances particulières du parlement.

Adonc ceux de la Cour eſtans maiſtres tous ſeuls, commencerent à exercer leurs vengeances d'une eſtrange façon, ayant dechaſſé de leur compagnie non ſeulement les ſuſpects juſques au nombre de vingt deux, mais auſſi quelques uns qui ne leur ſembloient aſſés enragés, auſquels Dieu fit ceſte grace par ce moyen de n'eſtre coulpables des horribles cruautés & meſchancetés qui furent lors commiſes ſous couleur de juſtice, desquels les noms ſ'enſuivent : *Michel du Faur,* Preſident en la Cour, *Jaques de Bernoye,* Preſident aux enqueſtes, *Guillaume Collet, François Ferrieres, Thomas Latiger, Jean Perſin, Pierre Robert, Jean Coras, Gabriel du Bourg, Jean Cavagnes, Jean de l'Hoſpital, François Chauvet, Guillem Donjat, de Coſta, Raymon Ferrier, Charles du Faur, Berbinier, du Pins, de Nos, Reſſeigner,* & *de la Mieuſſeux Condos;* & ſ'il y avoit quelques uns de ceux qui eſtoient reſtés qui vouluſſent amener les choſes à quelque equité & raiſon, ils eſtoient ſoudain rembarrés, ſurtout par ce monſtre *Latomi,* Preſident[3], de ſorte qu'il faloit ſe taire. Davantage, ayans fait appeler à trois briefs jours les Capitouls abſens, eſtans lors en office, ils en creerent de nouveaux avec puiſſance de faire pendre ſans appel. Ils eſtendirent auſſi la juriſdiction du Prevoſt *Amadon,* homme du tout meſchant & ecervellé, juſques ſur les habitués & domiciliers de la ville, lequel, en moins de deux ou trois jours, en fit pendre plus de ſoixante, & meſmes, entre autres, un petit garçon de douze à treize ans, venu de Montauban, lequel eſtant ſur l'eſchelle, ſemond de dire l'Ave Maria, ſ'excuſa, diſant qu'on

24 mai 1562), n'ayant que six enseignes de gens de pied, qu'estoient celles des sieurs de Sainct Orens, de Bajordan, baron de Clermont, Corne et Charry ; et me baillarent aussi ceulx de Tholoze deux canons et une coulevrine, faisant une courtoisye aux soldatz, car ilz leur donnarent une paye.

1. *Guillaume, vicomte de Joyeuse*, lieutenant-général du Languedoc. Voy. vol. I, 879 et passim, et ce vol., plus bas, p. 125, etc.

2. Voy. p. 150.

3. *supra*, p. 15.

ne luy avoit pas appris, & ce neantmoins fut executé. Finalement ils ordonnerent que la grande Chambre & la Tournelle vaqueroient, toutes choſes ceſſantes, aux procès des criminels, pour la capture deſquels, outre ceux qui eſtoient deſià ès priſons, les plus paſſionnés Conſeillers ſ'eſtoient departis la ville par rues, allans
32 meſmes de porte en porte pour chercher des teſmoins ſelon qu'ils en avoient beſoin pour executer leur deſſeins. Et parce qu'il eſtoit beſoin d'avoir en main de l'argent pour ces pourſuites & executions, & nommément pour la guerre qu'ils faiſoient hors la ville en pluſieurs lieux, ils firent un roolle des prevenus preſens & abſens, lequel ils envoyerent avec commandement d'expedier tous actes d'acquiſitions, contracts & dettes appartenans auſdits enroollés, contraignans les detteurs de payer la teneur de l'inſtrument delivré par les notaires. Par ce moyen, pluſieurs furent contraincts de payer deux fois ſ'ils ne monſtroient leurs quittances, & pluſieurs, tant des creanciers que des detteurs, deſtruits.

Liste des suppliciés.

Quant aux executés à mort, depuis ce mois de May juſques au treſpas du *duc de Guyſe,* furent de trois à quatre cens, dont nous nous contenterons de cotter les principaux[1].

Des premiers executés à mort, le dixhuictieſme de May, furent pendus *Chaulay,* Diacre de Saincte Foy.

Baſtard, Diacre.

Nicolas Boche, trompette[2] & crieur public de la ville, auquel eſtant remonſtré qu'il diſt Ave maria, il reſpondit d'un viſage aſſeuré : Où eſt elle, la bonne Dame, que je la ſalue; puis, ayant regardé ça & là, dit : Elle n'eſt pas ici, elle eſt au ciel, où je la vay trouver; & ſur cela mourut conſtamment.

Le dixneufieſme furent pendus l'heritier de *Hermi de Rabaſteux, Martin,* Greffier de la maiſon commune, & un libraire de Paris, nommé *Pierre du Puys,* à la ſolicitation de *Pierre de Gargas,* pour ne rendre une malette bien ferrée qu'il avoit à luy.

Le vingtieſme, un *vicaire de la parroiſſe S. George, & Bondeville,* Imprimeur.

Le vingt & unieſme, *Bonafos,* procureur en la Seneſchaucée,

1. Comp. la liste des condamnés à Toulouse, de 1562, dans la *France prot.*, nouv. éd., II, 44 s. *L'Hist. des Martyrs* continue de copier notre texte.

2. Voy. ci-dessus, p. 26.

pour avoir ſeulement contribué un eſcu aux pauvres & pour reparer le lieu où preſchoit le Miniſtre. *Jean Portal,* viguier, fut decapité [1] comme convaincu de trahiſon, boutement de feu, maſſacres & pilleries, combien que notoirement il n'euſt bougé de ſa maiſon, comme il a eſté dit ci-deſſus [2]. *Santerre, le Comte,* docteur, & les deux *Jordanis,* freres [3], decapités. Le Capitaine *Saux* [4] fut mis en quatre quartiers tout vif, & par ce moyen payé par ceux-là meſmes qui l'avoient mis en beſongne de la trahiſon 33
qu'il confeſſa, & mourut ce neantmoins en la religion, confeſſant ſes fautes, & refuſant de ſe confeſſer aux preſtres.

Le vingtdeuxieſme, *la Mothe,* gentilhomme & collegial de ſaincte Catherine, avec un libraire, nepveu de *Vaſcoſan,* imprimeur de Paris, *Garrigues* & *Legat,* ſoldats.

Le vingttroiſieſme, *Jean Brun,* dit *le Loup,* marchand, demeurant à la Pomme, *Antoine Brun, ſeigneur de la Sale,* Capitoul de l'année 1561, & le *baſtard de Colommiers.*

Le vingtcinquieſme furent pendus un maiſtre *Denis,* ſoliciteur, & *un Diacre* de Villepinte en Lauragues.

Le vingtſixieſme, *Jean de Nos, ſeigneur d'Orival,* & *de Malſifique* [5], Capitoul de l'année 1561, trouvé dans le Convent des Nonnains de S. Sernin, dites Chanoyneſſes, par *Nicolas Diſpania,* advocat, qui ſ'employoit volontiers à telles executions, fut mené aux priſons, tout malade qu'il eſtoit, & ſoudain condamné à avoir la teſte tranchée.

Le vingtſeptieſme, *Manaut Boniol,* docteur ès droicts, lequel preſſé ſur l'eſchaffaut de dire l'Ave Maria, reſpondit qu'il n'eſtoit pas l'Ange Gabriel, fut decapité avec le capitaine *Pompertuſat.*

Le 27 (vingthuictieſme ?), *Branconner,* libraire, ſon ſerviteur, un peliſſier, *Raudanne,* ſergent du guet, & quatre ſoldats, pendus.

Le trentieſme furent pendus deux ſoldats, & un caporal decapité.

1. *Fr. de Portal, Les descendants des Albigeois* ou *Mém. de la famille de Portal*, p. 256. *Corresp. de Calvin, Opp.*, XIX, 433 s.

2. Voy. p. 23.

3. Voy. p. 19.

4. Voy. p. 12, 14, 19, 23, 24, 27.

5. Vol. I, p. 815, il est écrit seigneur *d'Aurival et de Malorifique.* Comp. *supra*, p. 29.

Jean Teronde, advocat, homme grandement renommé pour ſon ſavoir & integrité, & meſmes reveré des plus adverſaires, ſe trouvant bien fort malade devant & durant ces troubles, prié de ſortir hors la ville par le *Comte de Caraman,* qui luy offroit toute ſeureté, ſe fiant en ſon innocence, ſe retira chés *Guillemot,* Conſeiller en Parlement, ſon voiſin, lequel un peu auparavant & ſur la priſe de la maiſon de ville, cuidant que ceux de la religion euſſent le deſſus, ſ'eſtoit ſauvé en la maiſon dudit *Teronde,* avec ſa femme & ſes enfans, qui l'avoit humainement receu. Ce neantmoins ce malheureux & ingrat ne fit conſcience, combien qu'il le ſceuſt innocent de tout ce qui eſtoit advenu, de l'envoyer en priſon, là où eſtant enquis & ne ſe trouvant chargé en ſorte quel-
34 conque, horſmis d'avoir baillé cinquante eſcus pour les pauvres, fut ce neantmoins condamné à eſtre decapité, & luy fut l'arreſt le plus eſtrange que fut onques, prononcé par *Bonail,* Conſeiller, en la forme que ſ'enſuit: « Monſieur *Teronde,* la Cour par le diſcours de voſtre procès ne vous a trouvé aucunement coulpable; toutesfois d'ailleurs tresbien advertie de l'interieur de voſtre conſcience, & que vous euſſiés eſté tresaiſe que ceux de voſtre malheureuſe & reprouvée ſecte euſſent eu la victoire (comme auſſi vous les avés touſiours favoriſés), vous condamne à perdre la teſte, & a confiſqué vos biens ſans nulle detraction. » *Teronde,* oyant ceſt arreſt, loua Dieu, diſant: J'ayme mieux mourir innocent que coulpable; puis exhorta ſa femme à craindre Dieu, à ſuivre ſa parole & faire inſtituer en icelle ſes enfans. Eſtant ſur l'eſchaffaut, il fit confeſſion de ſa foy fort conſtamment, & dit qu'il eſtimoit telle condamnation luy eſtre eſcheute dautant qu'ayant eu la cognoiſſance des abus de l'Egliſe Romaine dès quarante ans, il avoit trop longtemps diſſimulé la verité, dont il crioit merci à Dieu. L'autheur de ce tant inique jugement fut l'un des plus meſchans & malins hommes qui naſquiſt jamais, à ſavoir *Pierre de la Coſte,* Juge de Montpelier, hayſſant à mort *Teronde,* ſans occaſion & ſeulement pource qu'ayant cedé ſon eſtat, *Teronde* avoit eſté nommé entre autres par ceux de Montpelier.

Le ſecond dudit mois [1] furent pendus ſept ſoldats.

Le troiſieſme, ſix ſoldats & deux autres avec l'hoſte ſaincte

1. de juin.

Barbe, *Tubeſ,* Conſul de Sainct Suplice, le poiſeur de la ville, & un autre.

Le quatrieſme furent pendus deux ſoldats.

Le cinquieſme, trois ſoldats pendus & *Pierre Nantaire,* gentilhomme, capitaine du guet, decapité & mis en quatre quartiers.

Le ſixieſme furent fouettés trois Auguſtins pour ne vouloir renoncer à la religion, & ne rentrer en leur Convent; un autre Auguſtin pendu. Pareillement *Guillem Fabri,* clerc Audiencier, après avoir eſté par trois fois cruellement gehenné pour le contraindre d'accuſer *du Faur,* Preſident, *Caulet, Corax, Ferrieres, Cavagnes,* & autres Conſeillers de la Cour, comme ſ'ils euſſent aydé à la ſaiſie de la maiſon de ville, fut pendu à un arbre devant le palais, après avoir prealablement deſchargé les deſſuſdits, & comme il vouloit amplement declarer comme on l'avoit traitté & contraint de les accuſer, *Tournier,* greffier criminel cria tout haut au bourreau qu'il le jettaſt pour empeſcher la cognoiſſance de la verité.

Le treiſieſme, un ſoldat pendu & un autre decapité.

Le ſeizieſme, *Mandinelli,* Capitoul [1], lequel ſe confiant en ſon innocence, n'avoit voulu ſortir de la ville avec ſes compagnons, fut mené avec la robbe de la livrée en la maiſon commune, où il fut degradé, puis decapité à la Dorade, combien qu'il fuſt de la religion Romaine, & deux autres pendus.

Le dixſeptieſme furent pendus l'apothicaire *du Salin,* nommé maiſtre *Giles,* & un ſoliciteur nommé *l'Eſpinaſſe.*

Le dixneufieſme fut pendu un libraire, & un diacre de Puylaurens decapité; decapité un paſſementier, & un eſcolier de Bourges, nommé *l'Eſtrille,* pendu.

Le vingtieſme, le miniſtre de Mazeres [2] fut bruſlé tout vif.

Le vingtcinquieſme, deux hommes pendus.

Le vingtſeptieſme, à la ſolicitation du Preſident *Latomi, Pierre de Ferrieres,* honorable marchand, eſtant de retour de Geneve, où il avoit longtemps demeuré, fut pendu comme coulpable de la ſedition, combien qu'il en fuſt notoirement innocent. Fut auſſi

1. Voy. vol. I, p. 818, 825; III, 27.

2. Probablement de la petite ville de *Mazères,* dans le pays de Foix (Ariége), à 16 kil. de Pamiers.

pendu *François Calvet,* autresfois official de Montauban, & un libraire nommé *Pierre des Champs.* Le dernier de Juin fut pendu un nommé *Joſſe,* jadis Jacopin.

Le quatrieſme de Juillet, un diacre de Mazeres, decapité, qui avoit eſté preſtre. Et le jour precedent, entre neuf & dix heures du ſoir, furent veues au ciel trois lunes en forme de croiſſans contiguës & nouées aux extremités.

Le ſixieſme, *Jean Ferrier,* advocat, pendu, & *Raymond Joubert,* Conſeiller au ſiege preſidial, decapité.

Le huictieſme, un bonnetier nommé *Faraon,* pendu.

Le penultieſme dudit mois, par arreſt de la Cour furent pendus en effigie, par contumace, en la place S. George, les ſept Capitouls de l'année, abſens, n'ayans comparu, & leurs biens confiſqués au Roy, ſauf à deſduire cent mille livres pour les dommages & intereſts de la ville, eſtant adjouſté à l'arreſt, qu'il feroit mis un tableau
36 de marbre en la maiſon commune où ſeroient engravés les noms deſdits Capitouls, leurs enfans declarés inhabiles de porter titre de Nobleſſe, & d'avoir jamais eſtat publique. Et que finalement ceſt arreſt ſeroit leu tous les ans en preſence du peuple, pour en rafraiſchir à jamais la memoire.

Le dernier dudit mois fut pendu le gendre de *Boudeville,* imprimeur, qui avoit par meſgarde tué le ſieur *de la Garde* en l'aſſemblée, comme il a eſté dit cy deſſus[1].

Le premier d'Aouſt fut decapité *Tatoy,* advocat.

Le quatrieſme, quatre furent pendus & un fouetté.

Le ſixieſme fut decapité un ſergent du guet nommé *Gueyne.*

Le douzieſme, un ſoldat nommé *Treſves,* decapité.

Le quatorzieſme, la femme d'un nommé *Mathelin le Hautbois Tailleſon* eut la langue coupée, puis fut pendue & mourut fort conſtamment.

Le dixſeptieſme, *Fevrier,* un ſergent du Viguier, fut pendu.

Le dixhuictieſme, un libraire & un ſien fils, pendus.

Le vingtſeptieſme, quatre pendus.

Le vingtneufieſme, la femme de *la Broquiere,* ſoliciteur, fut menée avec un baillon, puis pendue; mais le peuple voyant qu'elle ne vouloit aucunement conſentir à aucun acte de la religion

1. Voy. p. 19.

Romaine, rompit la corde; & eſtant encores vifve, après avoir receu infinis coups de pierres, fut bruſlée, touſiours invoquant Dieu avec une conſtance admirable; & un orfevre nommé *Bataille,* pendu.

Le deuxieſme Septembre, *Peyrolet,* ſergent du Viguier, pendu, deux fleſtris & envoyés aux galeres.

Le cinquieſme, *Pierre Aſquet* & *Montauban,* ſergent du guet, decapités.

Le onzieſme, *Barrelles,* miniſtre, trainé en effigie & bruſlé à la place Sainct George.

Le douzieſme, un nommé *Moulins,* decapité.

Le vingtdeuxieſme, un *de Roquezíere,* decapité.

Un autre envoyé aux galeres, après avoir eu la langue percée.

Le vingtquatrieſme, *Villiers,* aſſeſſeur des Capitouls, decapité, pour ſ'eſtre meſlé du procès fait aux preſcheurs ſeditieux dont il a eſté parlé. Un jeune enfant aagé ſeulement de ſeize ans, excellent
peintre pour ſon aage, nommé *Jean le Page,* eut la langue percée, 37
fut eſtranglé & bruſlé, & un nommé *Gravot,* pendu.

Le vingtſixieſme, le Viguier de Sainct Inac fut decapité & mis en quatre quartiers.

Le ſixieſme Octobre, *Creſſac,* Diacre de Puy la Roque[1], pendu.

Le dixieſme, *Julien Suau,* chauſſetier, pendu.

Le quatorzieſme, un blancher[2] decapité.

Le dixſeptieſme, un preſtre & un autre pendus.

Le vingtieſme, le capitaine *de Millau,* dit *de la Pierre,* mis tout vif en quatre quartiers; & la femme de *Guyon Boudeville* pendue.

Le vingtſeptieſme, nonobſtant l'abolition generale envoyée du Roy, *Tabart* & *Guiral,* notables advocats, decapités.

Entre ces executés, les uns ſe monſtrerent conſtans juſqu'au bout, deſquels pluſieurs furent menés au ſupplice ayans le baillon en la bouche, eſtans ſur tout irrités les Juges de ce qu'encores qu'on les ſeparaſt & les miſt aux crotons, ils ne laiſſoient de prier Dieu ordinairement à pleine voix pour ſe faire ouïr, ſ'entre-reſpondre & conſoler. Les autres, plus infirmes & mal inſtruits,

1. *Puy-La-Roque,* à 35 kil. de Montauban.

2. tanneur de petits cuirs.

faiſoient ce que vouloient les preſtres, & avoient ce paſſe-droit qu'on enterroit puis après les corps ès temples & cimitieres.

Pluſieurs auſſi moururent ès priſons, les uns à force de gehenne & par autre mauvais traittement; entre leſquels furent le ſieur *de Marnac, Petri*, advocat, & *Roland,* prevoſt procureur en Parment, & pluſieurs autres; comme auſſi la peſte en tua pluſieurs, au lieu qu'on retira de la priſon les autres priſonniers pour autre cauſe que pour la religion. Entre ceux-là ne ſont à oublier tous ceux qui avoient eſté ſaiſis & condamnés aux galeres pour la ſedition de Sainct Sauveur, auſquels comme aux plus deteſtables brigands & larrons, les priſons furent ouvertes à condition de faire la guerre à toute outrance à ceux de la religion, de ſorte qu'un voleur inſigne & convaincu par bons teſmoins, meſmes de la religion Romaine, d'avoir tué de ſa main & volé de guet à pens de quarante à cinquante perſonnes, fut eſlargi à ces enſeignes.

Condamnés par contumace.

Outre tous les executés, montans environ deux cens, & autres
38 tués & maſſacrés par la ville, il y en eut près de quatre cens de condamnés par contumace, de toutes qualités, tant des habitans de la ville, que pluſieurs ſeigneurs & gentilshommes du reſſort du Parlement; & grand nombre de priſonniers reſtans [1]. Et pource que par l'authorité de ladite Cour, la guerre auſſi ſe demenoit en pluſieurs lieux, & nommément à Montauban, comme il ſera amplement dit cy après [2], (ce qui ne ſe pouvoit faire ſans grands frais, joint que ceux qui tenoient Montauban aſſiegé menaçoient de ſe retirer ſi on ne leur envoyoit argent), la Cour, c'eſt à dire ceux du Parlement qui gouvernoient tout à leur poſte, ſ'adviſa de donner un treſcruel arreſt du vingtieſme Aouſt [3], à l'exemple d'un autre donné à Paris, duquel la teneur ſ'enſuit :

Arrêt du parlement, du 20 août.

« La Cour, attendu les notoires & obſtinées rebellions, ſeditions, & proditoires invaſions faites, & attentées, & pertinacement continuées par pluſieurs, tant habitans que forains deſvoyés de noſtre Saincte Foy catholique, & la fidele ſujetion & obeiſſance deue au Roy, noſtre ſouverain ſeigneur, retirés ès villes de Toulouſe, Montauban, Caſtres, Beziers, Montpelier, Niſmes, Lectore, Ville-

1. Jusqu'ici s'étend le texte emprunté par l'*Hist. des Martyrs*.

2. Voy. p. 61.

3. *De Thou*, III, 294 s. Comp. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 225.

franque de Rouergue, Millaut, Villeneufve, Pamiers, Limoux, que autres villes, lieux, bourgades & chaſteaux du reſſort de ladite Cour; & veu pluſieurs inquiſitions & procedures faites ſur leſdites rebellions & proditions, & ſur les violentes invaſions des egliſses & monaſteres, & execrables fractions des croix, autels, reliquaires & images, & veu les requeſtes ſur ce baillées par le procureur general du Roy, a declaré & declare tous iceux rebelles & ceux qui en ce leur ont donné ſecours, faveur, conſeil & ayde, par armes ou ſubvention de vivres, munitions & argent, ou qui ont invadé, forcé, pillé & ſaccagé les maiſons, villages, & lieux des catholiques, avoir commis crime de leſe majeſté divine & humaine, & eſtre ennemis du Roy & royaume de France;

« Et declaire tous & chacuns leurs biens acquis & confiſqués au Roy, ſauf les detractions qui ſeront ordonnées par la Cour, tant pour la ſatisfaction des parties intereſſées, que reſtauration des egliſes, leſquelles ſeront reintegrées des reliquaires & autres ornemens pris, volés & deſrobés, & les croix & oratoires & autres images briſées, caſſées & rompues ſeront refaites & remiſes au premier eſtat & deu; & à ce faire & ſouffrir ſeront contraints ceux qui pour ce (ſe) feront contraindre par toutes voyes deues & raiſonnables.

« Et fait icelle Cour inhibition & defenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'ils ſoyent, de porter ou envoyer vivres, argent, ou armes, ni autres choſes quelconques ès villes & 39
lieux dont leſdits rebelles ſe ſont emparés, ſur les peines cy deſſus contenues.

« Et ſur meſmes peines prohibé & defendu faire de privée authorité levée de gens en armes & à ces fins deſpeſcher commiſſion ou mandement; & à tous gentilshommes, & autres, d'accepter telles charges, ni en vertu d'icelles ſ'enrooller, ſi ce n'eſt pas par commiſſion ſpeciale, ou letres patentes du Roy, ſes lieutenans, ou par authorité de ladite Cour.

« Ordonné en outre que tous ceux qui ſeront trouvés faire aſſemblées ſans mandement & authorité que deſſus, ou ſeront trouvés ſaccageans ou pillans egliſes ou maiſons, & qui ſuivront & acompagneront ceux qui feront leſdits pillages & ſaccagemens, ſeront deffiés & deffaits, taillés & mis en pieces, ſuivant les Edicts publiés en ladite Cour par ordonnance du feu Roy François premier de ce nom, & arreſts ſur ce donnés.

«Ordonné auſſi que tous predicans, miniſtres, diacres, & autres officiers de la nouvelle & pretendue religion ſeront pris au corps en quelque part qu'ils puiſſent eſtre trouvés & apprehendés, comme criminels de leſe majeſté divine & humaine, ſeditieux & perturbateurs du repos & tranquillité publique, pour eſtre comme tels punis. Si a prohibé & defendu à toutes perſonnes de quelque condition qu'ils ſoient de les receler ſur les meſmes peines.

«Et attendu qu'il y a des perſonnes eccleſiaſtiques, tenans benefices & autres biens & dignités en l'egliſe, qui notoirement ſont deſvoyés de la foy & religion catholique, & tiennent opinion & ſecte contraire à icelle, ſervans de mauvaiſe doctrine, ſeduiſans le peuple à ſuivre la nouvelle ſecte d'hereſie, convertiſſans les deniers de l'Egliſe à l'expugnation d'icelle, eux rendans indignes deſdits benefices, faiſans actes contraires à leur profeſſion :

«La Cour a ordonné & ordonne que le revenu & temporel deſdits benefices & dignités eccleſiaſtiques poſſedé par ceux qui ſe ſont trouvés avoir commis leſdits crimes eſtans dans le reſſort, ſeront ſaiſis à la requeſte du procureur general du Roy, & mis entre les mains des commis non ſuſpects d'hereſie, reſſeans & ſolvables, leſquels feront dire & celebrer le ſervice divin par gens de bien, capables & ſuffiſans, payeront les aumoſnes & autres charges & devoirs, & le ſurplus des fruits & revenus deſdits benefices, leſdits commiſſaires tiendront & garderont ſous la main du Roy & de ladite Cour, pour eſtre employés au payement & ſatisfaction des frais faits & expoſés à la pourſuite deſdits ſeditieux & rebelles, & auſſi en œuvres pitoyables à l'ordonnance de ladite Cour.

«Et ſera le preſent arreſt leu & publié à ſon de trompe & cri public par les carrefours de ceſte ville & fauxbourgs d'icelle, enjoignant à tous Seneſchaux, Juges ordinaires, Conſuls & autres magiſtrats du reſſort de le faire publier, tant en leurs dits ſieges & auditoires, qu'à ſon de trompe & cri public, & lieux accouſtumés, afin qu'aucun n'en puiſſe pretendre cauſe d'ignorance, & neantmoins iceluy faire garder & obſerver & contre les contrevenans proceder à telle punition exemplaire qu'il appartiendra, à ce que l'obeiſſance en demeure au Roy & à juſtice. Prononcé à Toulouze en Parlement, le vingtieſme Aouſt 1562, & publié le lendemain vingtunieſme dudit mois par les rues & carrefours acouſtumés dudit Toulouſe.»

Ceſt arreſt fut une ouverture pour continuer les grandes exactions qui furent faites tant ſur ceux de la religion qui eſtoient abſens, que ſur les orphelins des executés. Mais d'autre part cela fut cauſe que finalement quelques uns des abſens, voyans qu'ils eſtoient traictés de mal en pis & que le reſte des priſonniers eſtoit en evident peril de n'avoir meilleur traictement que les autres, ſ'adreſſerent au Roy, duquel ils obtindrent letres d'abolition, telles que ſ'enſuit[1] :

Lettres d'abolition du roi.

«Charles, par la grace de Dieu Roy de France, à tous preſens & à venir ſalut. Comme ainſi ſoit que l'Edict par nous fait en Janvier dernier, pour appaiſer les troubles & eſmotions ſurvenues en noſtre Royaume, aucuns de nos ſujets habitans de noſtre ville de Toulouze qui avoient ſuivi la nouvelle religion, pour ce qu'on leur avait fait entendre que c'eſtoit la ſeule voye de ſalut, ſe ſont incontinent rendus obeiſſans & fait leurs aſſemblées hors la dite ville, ne deſirans autre choſe que ſervir à Dieu & à nous en toute modeſtie, & pour l'exercice de ladite religion ayent appelé des miniſtres en plus grand nombre qu'ils n'avoient auparavant, iceux nourris & entretenus en leurs maiſons, ſe trouvans ordinairement aux preſches & exhortations, prieres & autres exercices qu'ils ont acouſtumé, meſmes communiqué & participé à leurs ſacremens, & quelques uns d'entre eux pris des charges & eſtats de leur religion, ou police par eux appelés diacres, ſurveillans & autres, & ſe ſeroient trouvés en leurs conſeils, Synodes & conſiſtoires, tant en 41
ladite ville que autres lieux circonvoiſins touſiours paiſibles & ſans trouble, juſques à ce qu'ayans entendu que ceux de l'ancienne religion auroient fait en quelques villes & lieux d'alentour pluſieurs forces & violences & meurtres contre ceux qui n'eſtoient de leur dite opinion, & qu'on ſ'appreſtoit de leur faire le ſemblable, ſe ſeroient retirés à nos officiers à Toulouze, leſquels pour obvier auſdites entrepriſes, leur auroient permis avoir & tenir pour leur

1. *De Thou*, III, 295 : Comme à la faveur de cet arrêt (du 20 août), chaque particulier satisfaisoit impunément sa haine, et assouvissoit sa rage contre les Protestants, *Jean Coras* et *Arnaud de Cavagnes*, deux conseillers interdits par le Parlement de Toulouse, s'adressèrent au *Chancelier de l'Hôpital*, et obtinrent par son moyen une *Declaration du Roi*, donnée à Romiville dans le mois d'octobre, etc. Comp. *Rabaud, Hist. du Protestantisme dans l'Albigeois*, p. 72.

defenfe quelque nombre de gens en armes, ce qu'ils auroient fait. Ce nonobftant auroient efté affaillis & aucuns d'eux meurtris au mois d'Avril par ceux de l'ancienne religion avec lefquels depuis ils feroient venus en accord & promis de laiffer toutes forces & vivre fuivant l'Edict, ce que ceux de l'ancienne religion n'auroient obfervé, ains auroient fait venir & entrer fecretement grand nombre de foldats eftrangers qu'ils auroient logé aux églifes & autres maifons de ladite ville, attendans l'occafion de faire ce qu'ils ont fait depuis; pendant lequel temps ceux de ladite nouvelle religion, craignans leur entreprife, & d'ailleurs entendans le bruit qu'on faifoit courir que nous & noftre treshonorée dame & mere eftions detenus en captivité, & que, pour nous delivrer, plufieurs de nos fujets auroient pris les armes & fe feroient emparés d'aucunes villes principales de noftre royaume, fe feroient volontiers cottifés & contribués à l'entretenement de la guerre qui eftoit dreffée, penfant que ce fuft pour noftre fervice, & fatisfaire à l'obligation qu'ils ont à nous; & par mefme moyen auroient contribué à quelques frais & charge de ladite religion, auffi fe feroient contenus jufques à ce que voyans journellement ceux de ladite ancienne religion fe fortifier d'armes & de gens, ils auroient pareillement fait venir quelque nombre de foldats pour leur defenfe; toutesfois depuis aucuns d'entre eux, par effroy, ou bien ne fachans autre moyen de fe defendre, fe feroient jettés de nuict dans la maifon commune dudit Toloufe où ils favoient qu'eftoient les armes & munitions d'icelle, & en quelques autres maifons d'alentour, qu'ils avoient occupées, & effayé de fe fortifier, tellement que pour menaces qu'on leur faifoit, & quelque commandement qu'on leur peuft faire par nos officiers, ou par autres de noftre Cour de Parlement, au lieu de fe rendre & laiffer les armes, ils ne l'auroient voulu
42 faire que ceux de la dite ancienne religion de leur part ne fiffent le femblable, entretenans l'Edict, jufques à ce que nous, advertis du tout, y euffions pourveu; & que ceux de l'ancienne religion n'auroient voulu faire, ains à fon de toxin, tant en ladite ville que villes & villages de fept ou huict lieues à l'entour, fe feroient affemblés en armes & couru fur ceux que bon leur fembloit, les chargeans d'eftre de ladite religion, lefquels de leur cofté fe feroient mis comme auroient peu en defenfe, & au conflict & tumulte auroient efté commis d'une part & d'autre plufieurs meurtres & d'autres

excès, & mis le feu en pluſieurs maiſons, continuant ladite ſedition
par pluſieurs jours, durant leſquels aucuns de ladite nouvelle
religion feroient ſortis de ladite maiſon de ville & couru juſques à
quelques egliſes & convens, deſquels ils auroient chaſſé les preſtres
& religieux, rompu les images, croix & autels, prins les reli-
quaires, joyaux & ornemens, & emportés de ladite maiſon com-
mune, en laquelle ils ſe feroient retirés & aux environs, ſ'entre-
batans de jour & de nuict, juſques à ce que voyans l'obſtination &
fureur du peuple, auquel ils euſſent peu porter beaucoup de dom-
mage, tant avec l'artillerie qu'ils avoient en leur pouvoir que
autrement, pour eviter plus grand mal, deſolation & ruine de
ladite ville, ſans autre effort ſe feroient departis, les aucuns armés
de corſelets & piques, dont ils ſ'eſtoient ſaiſis en ladite maiſon
commune, &, ſans emporter aucune choſe deſdits reliques & joyaux,
ſ'en feroient allés hors ladite ville, où ils auroient eſté pourſuivis
furieuſement & grand nombre d'iceux taillés & mis en pieces,
noyés, meurtris & maſſacrés tant hommes que femmes & enfans,
tant en ladite ville que aux champs villes & villages; un autre
grand nombre pris & faits priſonniers de leur authorité privée,
contre leſquels depuis noſtre dite Cour & autres officiers auroient
tellement procedé, qu'ils en auroient eſté condamnés & executés à
mort deux cens ou environ, & en detiennent encores de preſent
trois cens ou plus, & les autres ſe feroient eſchappés en beaucoup
plus grand nombre, craignans la rigueur de noſdits officiers, ou la
fureur dudit menu peuple, feroient miſerablement vagans par le 43
pays en treſgrande pauvreté & calamité, tellement que ſans l'eſpe-
rance qu'ils ont de noſtre clemence ils aimeroient mieux mourir
que vivre, eſtans bannis de leurs païs & biens, ſupplians & reque-
rans treshumblement, qu'ayant eſgard que tout ce qu'ils ont fait a
eſté pour le zele de ladite religion & repos de leur conſcience,
ainſi qu'ils auroient eſté inſtruits & enſeignés par leſdits miniſtres,
& que jamais ils n'ont eu vouloir ni intention de ſe retraire ou
ſouſtraire de la fidelité, ſujetion & obeiſſance qu'ils nous doivent,
en laquelle ils veulent vivre & mourir, qu'il nous plaiſe en avoir
pitié & compaſſion, enſemble des veſves & enfans de ceux qui ſont
decedés, & leur impartir nos graces, pardon & miſericorde.

« Savoir faiſons que nous, deſirans conſerver nos ſujets par
douceur & benignité, pour ces cauſes & autres conſiderations à ce

nous mouvans de l'advis de noſtre treshonorée Dame & mere & gens de noſtre conſeil, à iceux ſupplians avons quitté, remis & pardonné, quittons, remettons & pardonnons tous les cas ſusdits avec toute peine & offenſe corporelle, criminelle & civile en quoy pour raiſon de ce ils pourroient eſtre encourus envers nous & juſtice; ſans que pour raiſon d'iceux ils puiſſent aucunement eſtre recherchés, inquietés, & moleſtés en leurs perſonnes & biens, en façon quelconque, ne ſemblablement pour le faict de ladite nouvelle religion pour le paſſé, dont nous l'aboliſſons entierement & tout ce qui en depend, les avons abſouls & deſchargés, abſolvons & deſchargeons en mettant à neant tous les deffauts, ſentences, jugemens, & arreſts, & toutes autres procedures qui contre eux ſont ou pourront eſtre faites, en quelque ſorte & maniere que ce ſoit, & de noſtre plus ample grace les avons remis & reſtitués, remettons & reſtituons en leurs bons noms, fame & renommée, en leur pays, villes & biens comme non confiſqués.

« Et où aucuns deſdits ſupplians ſeroient detenus priſonniers pour les cauſes deſſuſdites, voulons & nous plaiſt que incontinent après la preſentation des preſentes ils ſoient eſlargis & delivrés & mis hors des priſons, faiſans main levée auſdits ſupplians de tous & chacuns leurs biens ſaiſis & arreſtés, & ſur ce avons impoſé ſilence
44 perpetuel à noſtre procureur general preſent & à venir, & à tous autres, ſans que les ſupplians ſoyent tenus prendre autre verification que ces preſentes, nonobſtant le contenu en nos Edicts, ordonnances & arreſts de nos Cours Souveraines, que ne voulons aucunement empeſcher l'effect de ces preſentes, à la charge de vivre cy après catholiquement & ſelon les conſtitutions de noſtre mere ſaincte Egliſe, & de ne porter d'oreſnavant aucunes armes, ne favoriſer directement ou indirectement ceux qui les prendront & porteront contre noſtre authorité & vouloir. Sans en ce comprendre les principaux chefs des ſeditions, autheurs des voleries & ſaccagemens des biens d'Egliſe & maiſons, auſſi des taxes des deniers, emolumens qu'ils en ayent fait, achats & magazin d'armes & munitions pour ceſt effect, contre leſquels entendons eſtre procedé ſelon nos Edicts & ordonnances.

« Si donnons en mandement à nos amés & feaux les gens de noſtre Cour de Parlement de Toulouſe, Seneſchal dudit lieu, ou ſon lieutenant, & tous nos autres juſticiers & officiers qu'il appar-

tiendra, que les presentes ils facent lire, crier & publier à son de trompe & cri public par les lieux acoustumés à faire proclamations, & du contenu en icelles jouir & user pleinement, paisiblement & perpetuellement, ainsi que dessus est dit. Cessans & faisans cesser tous troubles & empeschemens au contraire, en faisant expresses inhibitions & defenses de par nous à tous qu'il appartiendra qu'ils n'ayent à s'assembler en armes, injurier, provoquer ou courir sus les uns aux autres, sous peine d'estre pendus & estranglés, ains laissent contre ceux qui seront seditieux proceder par nos officiers suivant nos ordonnances.

« Mandons en outre à nostre amé & feal cousin, le sieur *de Joyeuse,* gouverneur, & nostre lieutenant general en nostre pays de Languedoc, en l'absence de nostre trescher & tresamé cousin le *Duc de Montmorency, Connestable de France,* que pour le faict & execution de ces presentes, il baille toute la force & secours, ayde, faveur & asseurance dont il sera besoin ; de sorte que l'obeissance nous en demeure, en faisant à savoir à tous que besoing sera, que nous avons mis & mettons lesdits supplians en nostre protection & sauvegarde ; car tel est nostre plaisir. Et à fin que ce soit chose ferme & stable à tousiours, nous avons fait mettre nostre seel à ces presentes, sauf en autres choses nostre droict 45
& d'autruy en toutes. Et pource que de ces presentes on en pourroit avoir à faire en plusieurs & divers lieux, nous voulons qu'au *vidimus* d'icelles, soit sous seel Royal, ou copie deuement collationée par un de nos amés & feaux secretaires, foy soit adjoustée comme au present original. Donné à *Romiville,* au mois d'Octobre l'an de grace 1562. De nostre regne le deuxiesme. Par le Roy, le sieur *d'Arqueville,* maistre des requestes ordinaires de l'hostel, present *Bourdin, Coignet.* »

Telle fut ceste forme de grace par laquelle se peut entendre à la verité, que ceux qui demandoient grace devoient plustost demander justice contre tels & si iniques juges. Mais le temps ne le portoit pas, qui doit aussi excuser aucunement les impetrans en leur infirmité.

Insoumission du parlement. D'autre part, les Presidens & Conseillers interdits, ayans deputé envers le Roy les Conseillers *Coras* & *Caragnes* [1], pour donner à

1. Voy. *supra,* p. 29 s.

entendre au Roy le tort à eux fait par leurs compagnons, obtindrent letres portans commandement de les reintegrer, leſquelles ayans eſté preſentées le vingtdeuxieſme d'Octobre, ne furent interinées, ains remiſes à la Sainct Martin ; & quant aux letres precedentes d'abolition, ne ſ'eſtant trouvé huiſſier, notaire, ni officier qui les oſaſt preſenter, une ſimple femme, ayant ſon mari priſonnier, ſ'enhardit de ce faire, le vingtquatrieſme dudit mois; à quoy tant ſ'en falut que la Cour obeiſt, qu'au contraire, ayant le vingtſeptieſme dudit mois debouté les impetrans de l'effect d'icelles, elle condamna ce meſme jour deux notables advocats à eſtre decapités comme il a eſté dit, à ſavoir *Tabart* & *Gayrat*[1]; laquelle rebellion eſtant rapportée au Roy, furent expediées autres letres en toute diligence, à ſavoir du neufieſme de Novembre, dont la teneur ſ'enſuit[2] :

Nouvelles lettres du roi, du 9 novembre.

« Charles, par la grace de Dieu Roy de France, à nos amés & feaux, les gens tenans noſtre Cour à Toulouſe, Salut. Encores que pluſieurs de nos ſujets ſe ſoient grandement oubliés de prendre les armes & ſe ſaiſir des villes, & ayent eſmeu infinis troubles, menaçans de ruine de noſtre Royaume, & de la ſubverſion de noſtre eſtat; & qu'il ne ſe puiſſe excogiter aſſés griefve peine pour punir ceux qui ſont cauſe de tels troubles. Toutesfois par l'advis des Princes de noſtre ſang & grands perſonnages de noſtre conſeil, voulans que noſtre memoire ſoit plus recommandée de benignité
46 & clemence que de ſeverité & rigueur, nous avons adviſé de faire grace & pardon à ceux qui nous en requerront, & pourront eſtre coulpables dudit faict, exceptés les principaux autheurs, comme il eſt contenu aux letres ſur ce depeſchées.

« Et ſachans tresbien que la multitude a plus failli par ignorance que par malice, & entre autres ayans entendu le grand nombre de ceux qui ont eſté executés en noſtre ville de Toulouſe, voulans faire ceſſer leſdites executions & avoir pitié de tant de perſonnages qui ſe pourroient eſtre oubliés, eſperans que d'oreſnavant ils nous ſeront plus fideles & affectionnés ſujets, nous vous avons envoyé une abolition generale, à laquelle la chambre, ſeant aux vacations de jour à lendemain, en audience à portes ouvertes, comme ſi

1. Voy. plus haut, p. 37, où ces avocats sont nommés *Tabart* et *Guiral*. *De Thou* dit, p. 296 : *Nicolas Tabart* et *Gaspard Gayard*. (*Fr. de Portal*, p. 268 : *Gayrard*.)

2. *De Thou*, III, 296.

noſtre Cour euſt eſté ſeant, a dit par grande precipitation n'y vouloir avoir eſgard, ains qu'elle deboutoit ceux qui voudroient & entendoient ſ'en ayder; & le jour meſme, comme par meſpris & contemnement de noſtre authorité, auroit condamné certains perſonnages qui pouvoient & devoient jouir du fruict de noſtre abolition. Ce que nous, ayans entendu en noſtre conſeil privé, où les choſes ont eſté derechef deliberées, voulans que noſdites letres ſortent effet, & deſirans ſavoir les cauſes & raiſons qui ont meu ceux qui ont donné ledit arreſt de l'advis de noſtre conſeil privé & de noſtre certaine ſcience, pleine puiſſance & authorité Royale, Vous mandons treſexpreſſement & enjoignons, par ces preſentes, que dans un mois complet du jour de la ſignification des preſentes, vous nous envoyés les cauſes & raiſons qui ont meu ceux qui ont donné ledit arreſt, de n'avoir eſgard à noſdites letres, & d'en avoir debouté ſur le champ ceux qui vouloient & entendoient ſ'ayder d'icelles.

« Et cependant voulons qu'il ſoit ſurſis, tant pour vous que autres officiers de ladite ville, à proceder contre les prevenus du faict contenu auſdites letres d'abolition, circonſtances & dependances, de donner aucun jugement, moins de proceder à aucune execution. Et à ces fins, vous avons & à tous autres juges & officiers de ladite ville interdit & defendu, interdiſons & defendons toute cour, juriſdiction, & cognoiſſance; & ſur peine d'en reſpondre en voſtre propre & privé nom: declarans en outre nul & invalable tout ce qui ſera fait au contraire juſques à ce que, leſdites raiſons veues, nous en ayons en noſtredit privé Conſeil autrement ordonné. Car tel eſt noſtre plaiſir; nonobſtant quelconques letres cloſes, patentes, ou mandement à ce contraires. Mandons à noſtre huiſſier ou ſergent ſur ce requis, ſur peine de privation de ſon eſtat, incontinent 47
& ſans delay preſenter ces preſentes & de ſes exploits nous certifier, ſans pour ce en demander aucun *placet, viſa* ne *pareatis*. Donné à *Rouan* le neufieſme jour de Novembre 1562. »

Le parlement continue sa résistance et ses excès.

Ces letres preſentées au Parlement par un jeune garçon, ayant ſon pere extremement malade en priſon, ne fut reſolu autre choſe, ſinon qu'on envoyeroit deux Conſeillers au Roy, pour le mieux informer. Et nonobſtant tout ce que deſſus, ſe continuerent toutes ſortes d'excès, voire juſques à ce poinct, qu'un certain nommé

Livre de Georges Bosquet.

George Boſquet, qui depuis par deriſion fut appelé *Bruſquet,* fut delegué pour deſcrire en forme d'hiſtoire tous ces beaux exploits

de la Cour[1], avec promeſſe d'en avoir trois cens eſcus pour ſes peines; lequel ayant demeuré huict mois ſur ce bel ouvrage, en acquit le nom d'eſtre un grand fol, & finalement, ayant eſté ſon livre convaincu de mille fauſſetés, & autant de badineries au conſeil privé, qui le condamna à eſtre bruſlé & entierement ſupprimé, il en perdit le reſte de ſon ſens, & toſt après mourut de peſte.

Arrivée du cardinal d'Armagnac, lieutenant du roi.

Au commencement du meſme mois d'Octobre, le *Cardinal d'Armagnac*[2], inveteré apoſtat de la religion, ſous l'umbre de laquelle la feue *Royne de Navarre,* ſeur unique du grand *Roy François*, l'avoit avancé, fit ſon entrée à Touloufe comme lieutenant du Roy, & au contraire le premier Preſident, nommé *Maſſancal*[3], qui n'eſtoit pas des pires, treſpaſſa, à la grande eſiouiſſance de ceux de la religion Romaine; tenant la main ce *Cardinal* à toutes les concuſſions & deſordres qui ſe commettoient, & ſur tout à la guerre qui ſe faiſoit au dehors en divers lieux. Qui plus eſt, pour eſtre encores mieux authoriſé, ayant receu les bulles de ſon Arceveſché de Toulouſe, il fit une ſeconde entrée avec grandes pompes, comme Arceveſque, le unzieſme de Decembre. Ce qui offenſa tellement pluſieurs du peuple, que ce propos commença à courir, que c'eſtoit à ceſte vache rouge qu'il ſe faloit adreſſer deſormais, puis qu'il eſtoit tant à ſon aiſe, & qu'il avoit tel loiſir de faire ces bravades, quand tout le monde eſtoit en telles peines & confuſions. Et de faict, les pillards avoient deſià tout mangé, & ne cherchoient plus que quelque nouveau butin, diſans ouvertement qu'ils ſ'attacheroient aux plus grands. Bref, la ville eſtoit pleine d'un horrible deſordre; de quoy le Roy eſtant adverti, envoya au Seneſchal & aux juges ordinaires de la Seneſchaucée autres letres, dont la teneur ſ'enſuit[4]:

Troisième déclaration du roi, du 24 décembre.

1. Voy. plus bas, p. 58 s., l'arrêt qui condamne le livre de *Bosquet,* dont le titre est : *Georgii Bosqueti Hugonotorum hæreticorum Tolosæ conjuratorum profligatio memoriæ posita. Tolosæ.* 4°. *Hist. de M. G. de Bosquet, sur les troubles advenus en la ville de Tolose l'an 1562.* Imprimé à Tolose, en 1595.

2. Vol. I, p. 12, 325. *De Thou,* VI, 543, vante la douceur de caractère et la libéralité de ce cardinal protecteur des lettres. Il mourut en 1585 à Avignon, qu'il avait choisi comme résidence et où il fut aussi enterré.

3. Voy. ci-dessus, p. 29.

4. *De Portal,* l. c., p. 264 s. *De Thou,* III, p. 296.

«Charles, par la grace de Dieu Roy de France, à nos amés & 48
feaux, le Seneschal de Toulouse, nos juges ordinaires de la Seneschaucée ou leurs Lieutenans, chacun d'iceux en son endroit, & comme lui appartiendra, Salut & dilection. A l'advenement de nostre couronne, plusieurs troubles & controverses se sont meues entre nos sujets mesmes par le faict de la religion, à quoy nous avons voulu à nostre pouvoir remedier, & nous en resoudre avec les Princes de nostre sang, principaux officiers de nostre Royaume, & autres personnages doctes de grande erudition, & sur ce expedié nostre Edict du mois de Janvier dernier passé, pour inviolablement l'entretenir & observer. Toutesfois, au lieu de ce faire, & nous prester le devoir & obeissance qu'il appartient, certains ennemis du repos public, ambitieux & malcontents d'icelui Edict, auroient machiné & executé plusieurs meurtres & cruautés contre ceux de la nouvelle religion, tellement qu'à faute de prompte justice pour la defense & crimes en quoy se sont mis, auroient appelé une plus grande sedition & meurtre en nostre ville de Toulouse, pour soy bander & armer les uns contre les autres, ayans abandonné nostre ayde & secours, & entre eux si mal recognu le devoir de prochain & de mesme nation qu'ils se feroyent comme ennemis meurtris & entretués, & à nous causé une guerre en nostredit Royaume, & non contens de ce, pillé, volé & saccagé ceux de ladite nouvelle religion.

«Et à ce faire, pour executer leurs malices, les consuls & jurats des villes & villages de nostre dite Seneschaucée ayans jurisdiction criminelle, se feroient rendus juges & parties, & contre eux attiré[1] faux tesmoins, fourni deniers, creé Syndics, & fait toutes procedures & poursuites, sans considerer nostre Edict. En outre qu'ils auroient fait mettre à mort la plus grande partie d'iceux; & neantmoins avec le menu populaire & autres, tant de l'Eglise que de la noblesse, se feroient sans nostre mandement mis en armes, auroient fait monstres induisans & provoquans à sedition leurs gens à leur dessein & despens, foulans nos sujets qui n'estoient cause ni occasion de leurs affections & querelles, & (ayans) iceux tant de nuict que de jour saccagé, volé & pillé leurs meubles & bestial, & ruiné leurs maisons & habitations, sous umbre d'estre hugenots, & avoir porté

1. attitré (?)

armes, violé leurs femmes & filles, tués & meurtris leurs enfans, alaictans & de bon aage, & ſous couleur de capitaines, chefs
49 d'armes & de juſtice, fait pluſieurs procedures, extorſions, & exactions de deniers ſur le peuple, cruelles & inſupportables ſentences & jugemens, ſubvertiſſans noſtre-dit eſtat, & abuſans de leur authorité; deſquelles inhumanités, cruautés, ſciſmes & prodigieux actes, nous avons deliberé de faire telle punition qu'il ſera en exemple & perpetuelle memoire, quelque guerre qui ſe preſente; & à ces fins, pour faire vivre nos ſujets en bonne paix & ſans oppreſſions, nous avons deliberé d'envoyer juges non ſuſpects ne favorables à telles entrepriſes en chacun chef (-lieu) de noſtre Royaume, pour y proceder après nous avoir ouys.

« A ceſte cauſe & pour plus prompte expedition & reſtitution à qui appartiendra, Vous mandons & à chacun de vous en ſa juriſdiction, reſſort & eſtendue de ladite Seneſchaucée, commettons à tous & expreſſement enjoignons par ces preſentes, que ſur peine de privation & perdition de vos eſtats & de nous en prendre à vos perſonnes, comme fauteurs de telles enormités, incontinent ces preſentes receues, faites proclamer le regret & deſplaiſir que nous en avons; & que tout ceſſe, & que l'ire de Dieu ſoit appaiſée, receues toutes plaintes & doleances tant criminelles, civiles que particulieres, & ſur ce & choſes ſuſdites, informer diligemment, tous autres affaires ceſſans, ſans eſpargner, diſſimuler, exempter ni excepter aucuns de nos ſujets, de quelque qualité ou dignité qu'ils ſoient, ayans commis tels actes; diſſimuler ou favoriſer les autres; pour après leſdites plaintes & informations eſtre envoyées à noſtre-dit privé conſeil, & miſes ès mains de noſdits juges pour en faire la punition de qui il appartiendra, ſauf que, où trouvans tels delinquans non domiciliés, & non ſolvables de reſtitution, & ſuſpects de fuite, les faire ſaiſir, contre eux proceder par ſentence de mort, ſelon l'exigence du delict & execution d'icelle, nonobſtant oppoſitions ou appellations quelconques; par leſquelles ne voulons eſtre par vous & chacun de vous, en endroit aucun, differé ne retardé.

« Leſquelles ſentences données avec l'advis & deliberation de ſept de nos Conſeillers ou Advocats, appartenans à vos auditoires & ſieges, par l'advis de ceux de noſtre conſeil privé, & de noſtre certaine ſcience & authorité Royalle, avons authoriſées & en pleine puiſſance validées, & par ces preſentes authoriſons & validons,

comme ſi avoient eſté données par l'un de nos Prevoſts de nos Mareſchaux : interdit & defendu, interdiſons & defendons toute 50
juriſdiction & cognoiſſance à noſtre Cour de Parlement, & autres juſticiers & officiers, auſquels mandons & enjoignons, ſous peine de rebellion & deſobeiſſance, vous preſter ayde & faveur, & enjoignons par leſdites preſentes que nous voulons leur eſtre & à tous qu'il appartiendra & beſoin ſera, monſtrées & ſignifiées par le premier noſtre huiſſier ou ſergent, afin qu'ils n'en puiſſent pretendre ignorance, car tel eſt noſtre plaiſir, nonobſtant quelconques remonſtrances faites, letres & clauſes patentes & autres à ce contraires. Et pource que de ces preſentes on auroit affaire en un chacun ſiege judiciaire de voſtre Seneſchaucée, pour l'execution d'icelles, nous voulons que, au *vidimus* d'icelles, fait ſous le ſeel Royal ou ſigné par l'un de nos notaires & ſecretaires, foy y ſoit adjouſtée, comme au preſent original. Donné à *Paris,* le vingt-quatrieſme jour de Decembre 1562, & de noſtre regne le troiſieſme, le Roy eſtant en ſon conſeil. *De l'Aubeſpine.* »

Impression de cette déclaration sur le parlement.

Ces letres, dignes de perpetuelle memoire, condamnantes les malverſations de la Cour de Parlement ci-deſſus recitées, & qui plus eſt, expediées quatre jours après la bataille de Dreux, lors que ceux de la religion Romaine penſoient avoir tout gagné, devoient bien faire penſer à ſoy ceux qui ſe voyoient à demi jugés. Et de faict, ils furent eſtonnés, oyans les murmures du peuple, duquel ils avoient abuſé pour le deſtruire par ſoy-meſme. Mais au lieu de taſcher à reparer leurs fautes, autant qu'il ſeroit poſſible, perſeverans en leurs paſſions, & touteſfois craignans les hommes, ils ſ'adviſerent environ la mi-Janvier 1563 de baſtir une cloſture de muraille à l'entour du Palais, de peur d'eſtre ſurpris par quelque ſedition, de laquelle cloſture la charge fut commiſe à un architecte nommé *Dominique Bertin.*

Crainte de sédition.

Soulèvements populaires.

Ceſt ouvrage ne fut pas plus toſt commencé à baſtir que le bruit courut que le Parlement ſe vouloit fortifier contre la ville; & combien que les Capitouls euſſent eſté creés extraordinairement par l'authorité de la Cour, & ſe fuſſent entendus avec eux juſques alors en tout & par tout, ſi eſt-ce que par une admirable providence de Dieu, chaſtiant les meſchans par leur propre glaive, lors toute ceſte intelligence fut rompue, nommément par les menées de trois d'iceux vrayement mutins en toutes ſortes, à ſavoir *Genelard,*

51 *Gamoye* & *Delpuech,* deſquels le peuple ſe voyant ſouſtenu, courut en grande furie, le dixneufieſme jour dudit mois de Janvier, demoliſſant ce qui avoit eſté commencé à baſtir. Ce nonobſtant la Cour ordonna que ceſte cloſture ſe continueroit. Ce qu'entendant, la commune ſe raſſembla le vingtieſme dudit mois, jour de poiſſon [1], & d'une furie plus grande que jamais, aſſaillit, ſaccagea & demolit la maiſon du Roy deſtinée à la demeure du Viguier, à l'occaſion d'un des Capitaines de la ville, hoſte des *Balances,* lequel entré en ceſte maiſon où eſtoit logé *Bertin,* l'Architecte, avec pluſieurs ouvriers, & tirant de ſes chauſſes un os d'une eſpaule de mouton, ſ'eſcria au peuple, diſant: voyés les meſchans Huguenots qui mangeoient de la chair aujourd'huy. A ce cri, ayant eſté forcée la maiſon, le pauvre *Bertin* & pluſieurs ouvriers y furent pris, ayans eſté à grand peine garantis par la ſurvenue des Capitouls, qui les menerent en la Conciergerie. Mais tant y a qu'il y en eut un excellent ouvrier & bien cognu, lequel ayant eſté amené devant le Cardinal, qui l'abandonna à l'entrée de la rue de la Pomme, y fut tüé treſcruellement & deſpouillé juſques à la chemiſe.

Nouveau mouvement provoqué par Nostradamus.

Le lendemain fut faite defenſe à ſon de trompe, de ſ'aſſembler en ſorte quelconque, ſous peine de la vie. Mais la commune ne ſ'en fit que rire, ſentant alors le Parlement contre ſoymeſme le fruict de la licence qu'eux-meſmes avoient donné au peuple. Qui plus eſt, le quinzieſme de Fevrier audit an, peu ſ'en falut que la ville ne fuſt entierement ruinée par une autre ſedition, & le tout à l'occaſion d'unes letres envoyées à Toulouſe par ce bel Aſtrologue *Noſtradamus,* ayant eſcrit à quelques uns qu'on ſe tinſt ſur ſes gardes, comme eſtant la ville en danger d'eſtre priſe ce jour là. Sur ces letres donques de ce beau prophete, ayant eſté renforcées les ſentinelles & autres gardes parmi la ville, la populace ſe voyant les armes en main par l'authorité meſmes de juſtice, ſ'eſmeut tellement ceſte nuit là, qu'il tint à peu que la ville ne fuſt ſaccagée, ſans eſpargner Cardinal, Preſident ni Conſeiller, ni les autres plus opulens de la ville. Voilà que c'eſt d'adjouſter foy à telle canaille de pronoſtiqueurs & devins, puniſſables par tout droit divin & humain, & notamment par un article des Eſtats tenus à Orleans. Mais ce n'eſt pas de maintenant que telles ordures, par un juſte

1. C'est-à-dire mercredi.

jugement de Dieu, ruinent les Royaumes & Republiques & qu'au Royaume de France, plus qu'en Royaume du monde, les bonnes & ſainctes ordonnances ne conſiſtent qu'en papier. 52

Association fondée par Armagnac, en faveur de la religion romaine, 2 mars 1563.

Outre tant de maux & de calamités ci-deſſus recitées, le *Cardinal,* avec autres de ſon humeur, ſ'adviſa de dreſſer une conjuration horrible, qu'ils nommerent *Aſſociation,* laquelle j'ay voulu ici coucher tout au long, ainſi qu'elle fut dreſſée, voire meſmes approuvée & imprimée, afin que la poſterité ait en horreur tels & ſi pernicieux deſſeins couverts du manteau de devotion, dont il ne ſauroit ſuivre autre effect qu'un demembrement du Royaume en autant de pieces qu'il y auroit de telles aſſociations, & en autant de Rois ou de Princes qu'il y auroit de chefs d'icelles. Telle fut donc ceſte-ci, ſur laquelle pluſieurs autres ont eſté moulées depuis, que Dieu veuille bien rompre & deſnouer[1].

« Traitté d'aſſociation fait par l'advis & conſeil des reverends peres, *Meſſire George, Cardinal d'Armaignac,* lieutenant du Roy en la province & Seneſchaucée de Touloufe; *Meſſire Laurens, Cardinal de Stroſſi*[2], lieutenant pour ſa Majeſté au pays d'Albigeois; le *Seigneur de Monluc,* Chevalier de l'ordre, Capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant pour ledit Seigneur en Guyenne; les *Seigneurs de Terrides,* auſſi Capitaine de cinquante hommes d'armes, *de Negrepeliſſe*[3], & *Fourquevaux,* Chevaliers de l'Ordre, le ſecond de Mars 1563, & depuis communiqué au ſieur *de Joyeuſe,* Capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant dudit Seigneur au pays du Languedoc.

« Pour ſatisfaire au pouvoir chreſtien, ſubvention de l'egliſe Catholique Romaine, ſervice du Roy, ſoulagement & conſervation de ſon peuple, & pour reſiſter aux rebelles & ennemis de ſa Majeſté qui ſe ſont eſlevés, & autres qui par ci-après ſe voudroient eſlever & mettre en armes, pour opprimer les bons & fideles ſujets du Roy, envahir & ſurprendre les chaſteaux & villes appartenans tant

1. *De la Popelinière*, fol. 315 a. L'auteur, par ces autres Associations, a en vue la *Ligue*.

2. Vol. I, p. 878. D'abord évêque de Béziers, il devint évêque d'Alby par la démission du cardinal de Guise.

3. Voy. vol. I, p. 844. *Nègrepelisse*, un des principaux membres de la noblesse de la Guyenne, membre de l'ordre de S. Michel. *Mém. de Condé* III, 185; I, 113 s.

audit Seigneur que à ſes voiſins, & les egliſes, monaſteres & autres lieux ſacrés, comme ils ont fait par ci-devant en pluſieurs & divers lieux.

53 « Et pour obvier aux frais & deſpens qu'il conviendroit journellement faire audit Seigneur & à ſon peuple, tant pour la nourriture qu'entretenement des gens de guerre qui journellement ſ'eſlevent ſur le peuple à grands frais & deſpens inſupportables ; extirper & chaſſer du Royaume leſdits rebelles & ſeditieux, & pour autres bonnes & juſtes conſiderations, concernans le repos public, tuition & defenſe dudit pays :

« Eſt utile & expedient d'ordonner que confederation & aſſociation ſera faite entre l'eſtat Eccleſiaſtique, la nobleſſe & le commun du tiers eſtat, des habitans des villes, dioceſes, Seneſchaucées, Vigueries, & juriſdictions du reſſort du Parlement de Toulouſe, ſoient[1] du pays de Languedoc ou Guyenne, ſous le bon plaiſir du Roy & de ladite Cour.

« Laquelle aſſociation ſera tenue, gardée & obſervée ſelon ſa forme & teneur, tant par leſdits confederés, qu'autres ſujets du Roy qui ſe voudront joindre à icelle, à peine d'eſtre dits & declarés rebelles & deſobeiſſans à ſa Majeſté.

« Permettant auſdits confederés de ſ'aſſembler le plus toſt que faire ſe pourra aux jours & lieux qui ſeront adviſés & *illec,* par villes capitales, dioceſes & Seneſchaucées, deputer un ou deux perſonnages pour venir avec charge ſuffiſante en la ville de Touloufe faire & preſter ferment ſolennel entre les mains de ceux que ladite Cour & lieutenant du Roy adviſeront de tenir, garder & obſerver ladite confederation & aſſociation. Laquelle, ainſi jurée, les deputés feront proclamer à voix de trompe & cri public, par toutes les villes & lieux notables dudit reſſort, & *illec* par Comtés, Vicomtés, Baronnies, Dioceſes, Chaſtellenies, Seneſchaucées, Vigueries, ou autrement feront recherche tant de gentilshommes que autres aptes aux armes, & iceux enroolleront, deſquels ſera choiſi certain nombre pour accourir à l'ayde & ſecours des circonvoiſins, & le reſte retiendront pour la garde du pays que les ennemis du Roy ne le trouvent deſpourveu de defenſes.

1. Lisez : soit.

« De ſorte que chaſque Seneſchaucée ſaura par nombre les 54
gentilshommes & chaſque ville & village auſſi le nombre, nom & ſurnom des hommes qu'ils doivent faire, & les armes qu'ils doivent avoir pour leur garde & defenſe, leſquels hommes ſeront choiſis des plus aguerris & aptes aux armes, non ſuſpects.

« Les armes à feu de ceux qui ſeront commis & deputés par le pays ſeront aſſemblées à un lieu public qui ſera adviſé, & icelles diſtribuées aux ſoldats qui ſeront deſtinés; & lors que Dieu donnera pacification & repos au Royaume, ſeront remiſes audit lieu public pour illec eſtre gardées.

« Leſdits gentilshommes ſeront conduits en l'equippage qu'il ſera adviſé par les Seneſchaux ou lieutenans non ſuſpects, & en leur defaut, abſence ou empeſchement par tel gentilhomme que par la nobleſſe de ladite Seneſchaucée ſera nommé, ſans eſtre tiré en conſequence.

« Et dautant qu'il eſt queſtion de l'eſtat univerſel & ordre Eccleſiaſtique, ſera adviſé entre les Prelats Eccleſiaſtiques & le clergé, de ſe preparer & mettre en devoir pour defendre l'honneur de Dieu, & de ſon egliſe Catholique Romaine & couronne Royalle expoſée en proye à ſes ennemis, qui deſià ſe ſont emparés d'aucunes villes, places fortes du Royaume [&], voyans le Roy en bas aage.

« Et quant au reſte du tiers eſtat, pourront par Comtés, Dioceſes, ou autrement, comme deſſus, nommer Capitaines, Lieutenans, Enſeignes, Sergens de bande, Centeniers, Caporals, & autres eſtats[1] requis, pourveu que leſdits Capitaines & membres ayent autresfois commandé pour le ſervice du Roy, & ne ſoient ſuſpects de nouvelle ſecte.

« Leſquels Capitaines, lieutenans & membres ſeront pris des pays & lieux que les hommes ſeront levés, pour eſtre mieux recogneus & obeis, & ſe tenir preſts à conduire leſdites compagnies la part où beſoin ſera; à la charge que de quinze en quinze jours chaſque Capitaine recognoiſtra ſa compagnie et la mettra en bataillon, pour accouſtumer les ſoldats à l'ordre & diſcipline militaire.

« Eſt inhibé auſdites compagnies marcher par le pays ni entreprendre aucune choſe, ſous quelque pretexte que ce ſoit, ſans leur Capitaine, lieutenant, ou enſeigne, à la peine de la hart.

1. *La Popelinière:* et autres estans requis.

55 « Et lors qu'ils marcheront, leur eſt enjoint de vivre par eſtappes, ſans ſe desbander, courir le pays, ni opprimer le peuple, ſous ſemblable peine.

« Et tout incontinent l'eſtat, nombre & equippage des hommes ainſi choiſis fait, ſera envoyé à la Cour &[1] lieutenans du Roy tant en Languedoc, Guyenne, que province de Toulouſe & Albigeois, pour ſavoir les forces desquelles on ſe pourra ayder à la neceſſité, tant pour marcher que pour retenir à la garde & defenſe du pays. »

Articles de ladite aſſociation[2].

« Premierement leſdits confederés promettront qu'ils ſeront bons, loyaux & fideles ſujets du Roy, ſadite Cour de Parlement, lieutenans de ſa majeſté & autres magiſtrats Royaux.

« Qu'ils vivront ſelon la religion du Roy & de l'egliſe catholique Romaine, & ſelon icelle feront adminiſtrer les ſaincts ſacremens de bapteſme, de la meſſe & autres ordonnés de ladite egliſe pour le ſervice divin.

« Que toutes & quantes fois que leſdits aſſociés & confederés ſeront advertis que leſdits ſeditieux & rebelles au Roy ſ'aſſembleront avec armes ou autrement, pour troubler le repos public, envahir & ſaiſir aucunes villes, egliſes, bourgs, bourgades, chaſteaux, & autres maiſons du Roy, leſdits confederés, comme ils ont fait cy devant, en advertiront chacun en ſon endroit, les autres plus prochains, pour ſ'aſſembler en armes, reſiſter & courir ſus ſur leſdits ſeditieux & autres perturbateurs du repos public, tant que la force leur en demeure pour le ſervice du Roy.

« Permettant faire leſdites aſſemblées eſdits cas & autres ſemblables qui pourront ſurvenir par toxin, brandons à feu & autres advertiſſemens, que leſdits confederés pourront faire les uns aux autres.

« Et où leſdits ſeditieux voudroient reſiſter auſdits confederés, & continuer leſdites aſſemblées, incurſions & violences, iceux confederés conduits de leurs capitaines, leur pourront courir ſus pour les desfaire & mettre en pieces.

56 « Et au cas qu'aucuns deſdits ſeditieux & rebelles puiſſent eſtre

1. *La Popelinière :* le lieutenant.
2. *La Popelinière* néglige de donner ces articles.

pris par leſdits confederés, ils feront tenus de les mettre promptement entre les mains de la juſtice, ſans delay, diſſimulation ou connivence aucune; ſans qu'il ſoit loiſible de rançonner, prendre argent ni autre choſe deſdits priſonniers pour leur delivrance, à peine d'eſtre declarés rebelles au Roy, fauteurs deſdits ſeditieux, & comme tels punis par leſdits magiſtrats & officiers Royaux.

« Advenant le cas qu'aucunes perſonnes, de quelque eſtat, condition & qualité qu'ils ſoient, favoriſaſſent & retiraſſent leſdits ſeditieux & rebelles en leurs maiſons & autres lieux forts, pour illec dreſſer & tenir leurs forces, pourront leſdits confederés aller auſdits lieux avec leurs forces, pour ſommer les maiſtres, ſeigneurs & poſſeſſeurs deſdites maiſons, chaſteaux & places fortes, ou ceux qui feront dans icelles à leur nom, de mettre leſdits rebelles entre leurs mains, pour iceux conduire & amener à la juſtice. Et au cas qu'ils ne vouluſſent obeir, pourront proceder contre eux par fractions de portes & autres voyes de faict, pour entrer eſdites maiſons, prendre leſdits ſeditieux, enſemble les maiſtres deſdites maiſons, chaſteaux & fortereſſes, ou autres ayans charge d'eux, pour eſtre punis par leſdits juges & magiſtrats du Roy comme rebelles, criminels de leſe majeſté & fauteurs deſdits ſeditieux.

« Et neantmoins eſt faite inhibition & defenſe auſdits confederés & autres manieres de gens de ne receler, retirer ne favoriſer aucuns deſdits rebelles & ſeditieux. Ains incontinent les mettre ès mains de juſtice, à peine d'eſtre dits & declarés rebelles & deſobeiſſans au Roy, & comme tels punis des peines de droict, permettant en ce cas auſdits confederés, ſous la charge de leurs capitaines, abatre, demolir & bruſler les maiſons, chaſteaux & granges de tels rebelles qui feront reſiſtence, & les conſtituer priſonniers, pour eſtre punis exemplairement par les magiſtrats Royaux.

« Et où aucuns deſdits confederés eſtans mandés & advertis d'aucune aſſemblée deſdits ſeditieux, recelement d'iceux, & de la neceſſité que les autres confederés auront de leur ayde pour reſiſter à leurs entrepriſes, n'aillent à leur ſecours avec leurs forces, ou n'ayent adverti les autres confederés, leurs voiſins, pour aller audit 57
ſecours, & que pour raiſon de leur negligence & diſſimulation aucuns deſdits confederés fuſſent volés, pillés ou autrement endommagés, feront leſdits negligens & diſſimulateurs tenus reparer & deſdommager leſdits confederés & intereſſés.

« Eſt ordonné que les villes, lieux, places, bourgs, bourgades, communautés & perſonnes publiques ou privées, de quelque dignité, authorité qu'elles ſoient, [qui] après l'interpellation ne ſe voudroient tenir & joindre à ladite aſſociation, ou delayeroient de ce faire, ſeront tenus pour rebelles, ennemis du Roy & criminels de leſe majeſté divine & humaine, & comme tels deffiés du Roy & de ſes vrais & fideles ſujets, pour eſtre courus de voye & de faict par main militaire ſur leurs perſonnes, terres, places & ſeigneuries, pour icelles mettre ès mains du Roy.

« Et quant aux maiſons, chaſteaux, places & ſeigneuries de ceux qui notoirement ont tenu le parti des ennemis dudit ſeigneur, fait ou permis faire aſſemblées & conjurations en leurs maiſons contre ſa majeſté, ou ſeroient aujourd'huy en expedition dans les villes rebelles, ou ailleurs contre le Roy, ſeront realement & de faict priſes & miſes ès mains & obeiſſance dudit ſeigneur.

« Sera auſſi faite requeſte & ſupplication au Roy que le bon plaiſir de ſa majeſté ſoit de emologuer & authoriſer ladite aſſociation, faite par grande neceſſité, pour conſerver ledit reſſort & pays de l'invaſion de toutes parts des ennemis de ſa majeſté, ſans eſtre tirée en conſequence, veu que ledit pays a eſté contraint de ce faire, pour n'eſtre mis en proye aux ennemis du Roy.

« Ainſi ſigné, *Cardinal d'Armaignac*, etc. »

Ceſte aſſociation[1] ainſi arreſtée, fut finalement preſentée à la Cour, les Chambres aſſemblées, le vingtieſme de Mars audit an 1563, laquelle, ſur la requeſte du Procureur general du Roy, ordonna qu'elle n'entendoit empeſcher qu'elle ne ſortiſt ſon plein & entier effect, par proviſion toutesfois, & ſans conſequence, avec le bon plaiſir du Roy; enjoignant à tous magiſtrats & ſujets de ſa majeſté de la faire tenir, garder & obſerver ſelon ſa forme & teneur,
58 ſous les peines y contenues & autres que de droict. Mais trois jours après arriverent les nouvelles de la paix arreſtée, qui faſcherent tellement[2] ceux qui ne ſouhaitoient rien moins que cela, que les uns en devindrent malades, les autres crioient tout haut

Irritation du parti des Confédérés par la paix survenue.

1. Ici *La Popelinière* continue à copier de nouveau le texte de notre *Histoire.*

2. *La Popelinière:* tellement fort etc. Il omet ensuite: que les uns, jusqu'à: contre tous.

qu'il ne ſ'en feroit rien & que pluſtoſt ils changeroient de Roy. Et fut meſmes quelque bruit qu'on avoit envoyé ſecretement pratiquer le Roy d'Eſpagne pour entreprendre la cauſe de la religion Romaine en France, envers & contre tous. Mais quelque temps après arriva l'Edict de la paix avec bonnes letres & fermes, qui rompirent tous ces deſſeins.

Opposition du parlement à la réintégration des conseillers interdits.

Ce neantmoins ils en delayerent la publication le plus longuement qu'ils peurent, & finalement, ne pouvans plus reculer, en firent publier le preambule ſeulement en l'audience, & par les carrefours certains articles choiſis[1] pour leur avantage, omettans le demeurant, & firent meſmes defenſes de les imprimer. Les Conſeillers interdicts cependant n'entroient point[2], ce qui les contraignit d'avoir recours au Conſeil privé, auquel eſtans ouys *Coras, Cavagnes & du Bourg,* d'une part, & *Cautel*[3] & *Barrani,* d'autre part, envoyés au contraire par le Parlement, il fut dit par trois arreſts, que leſdits Conſeillers ſeroient remis en leurs eſtats, avec deſpens, dommages & intereſts contre ceux qui les avoyent dechaſſés. A quoy ne voulans obeir les condamnés, ſ'enſuivit un quatrieſme arreſt, par lequel ils furent treſaigrement repris de leurs malverſations, de ſorte que leſdits Conſeillers furent receus & reſtablis, au grand regret des[4] autres, qui depuis ne ceſſerent de leur nuire de tout leur pouvoir. Mais leur integrité & vertu les maintenoit.

Les ſept Capitouls de l'an 1562 pareillement, qui avoient eſté dechaſſés, comme dit a eſté[5], joints avec eux les enfans de feu *Ademat Mandinelli*, executé à mort[6], & qui eſtoit le huictieſme Capitoul de ladite année, obtindrent finalement arreſt du Conſeil privé, dont[7] la teneur ſ'enſuit :

1. choisis, manque dans *La Popelinière*.

2. *La Popelinière* ajoute : en court.

3. *La Popelinière : Cantal* et *Barrain.* Voy. *supra*, p. 34 : *Caulet.*

4. *Ibid. :* de ceux qui n'en approvoient la conscience. Les 7 Capitouls etc.

5. Voy. p. 14, 27 et 30.

6. *supra*, p. 27 s. et 35.

7. *La Popelinière* se contente d'en dire : à leur profit, sans donner le texte de l'arrêté.

Arrêt du Privé Conseil en faveur des Capitouls de 1562.

« Après que *N.*, Advocat en la Cour de Parlement de Toulouſe pour *Pierre Hunaut,* ſieur *de Lanta, Pierre Aſſezat,* ſieur *de du Cedre, Pierre du Cedre, Guillaume Dareau, Antoine de Ganelon,*
59 ſieur *de la Tricherie & de Sel, Olivier Paſtorel,* bourgeois, & *Arnaud de Vigues,* ſieur *de Montesquieu,* Capitouls en la ville de Touloufe, en l'année 1562, & pour les enfans de feu *Ademat Mandinel,* Capitoul en ladite année, & maiſtre *Bertrand Daigna,* Advocat du Roy en la Cour de Parlement de Toulouſe, pour le Procureur general dudit ſeigneur audit Parlement, & maiſtre *Bernard de Super ſanctis,* Advocat en iceluy, pour les Capitouls & Syndics de la ville de Toulouſe pour la preſente année 1563, aſſiſtant avec luy *Jean Gamoy,* Capitoul, ont eſté ouys & que les plaintes, doleances & remonſtrances preſentées par leſdits Capitouls de ladite année 1562 ont eſté leues : Le Roy en ſon Conſeil, ayant eſgard à ce que l'eſtat de Capitoul eſt annuel, & que l'année du Capitoulat deſdits *de Lanta* & autres ſuſdits eſtant achevée, ils ne peuvent eſtre remis en l'exercice de leurs dits eſtats de Capitouls, a ordonné et ordonne qu'ils pourront eſtre cy après eſleus Capitouls & aſſiſteront à toutes elections de Capitouls, aſſemblées de ville, audition de contes & autres actes & affaires d'icelle, comme ils faiſoient auparavant les troubles, & feroient ſ'ils ne fuſſent advenus, nonobſtant les arreſts & jugemens intervenus, lesquels, enſemble les executions d'iceux & tout ce qui ſ'en eſt enſuivi, ledit ſeigneur a caſſé, revoqué, annullé, caſſe, revoque & annulle.

« Et a ordonné & ordonne que le tout ſera rayé des regiſtres de ladite Cour & autres lieux où ils ont eſté enregiſtrés. Et pareillement toutes les autres eſcritures, actes, marques & enſeignes ſervans à la memoire deſdits arreſts & execution d'iceux ; & que les effigies deſdits Capitouls qui ont eſté peintes en la maiſon de ladite ville, pour les années de ladite adminiſtration conſulaire, par eux cy devant faites, leſquelles ladite Cour avoit fait rompre & oſter, ſeront remiſes & repeintes ès meſmes lieux deſquels elles ont eſté oſtées ; & leurs peintures qui pour ladite année 1562 devoient eſtre faites en la maiſon de ladite ville, ſeront faites & miſes en leurs lieux & endroits qu'elles euſſent eſté ſ'ils euſſent parachevé leur adminiſtration de ladite année. Et les actes qui ont eſté par eux faits, que ladite Cour a pareillement fait rayer des regiſtres de ladite maiſon commune, & ailleurs, ſeront remis & reſcris.

« Et a ordonné & ordonne que le livre compoſé par un nommé *George Boſquet* [1], habitant de ladite ville de Touloufe, contenant 60
libelle diffamatoire, ſera bruſlé, & defenſes faites à tous libraires & Imprimeurs de ne l'imprimer, ne faire imprimer, ne vendre & à tous de n'en acheter. Et pareillement caſſé, revoqué & annullé l'arreſt de ladite Cour de Touloufe, par lequel elle auroit ordonné que chacun an, le dixieſme jour de May, ſeroit faite une proceſſion en ladite ville, afin de perpetuer la memoire deſdits troubles ; lequel ſera rayé des regiſtres de ladite Cour, & autres où il a eſté enregiſtré. Et fait defenſes à l'Arceveſque de Touloufe, chanoines, curés & autres perſonnes eccleſiaſtique de ladite ville de Touloufe de ne faire ladite proceſſion.

« Et a remis & reintegré & reſtabli leſdits Capitouls en tous & chacun leurs biens, meubles & immeubles, deſquels leur ſera rendu conte & reliqua, tant des meubles que fruicts & revenus des immeubles. Et leur feront les ſcedules, obligations, papiers, titres, documens, & enſeignemens, procès verbaux & autres pieces qu'ils avoient, tant en leurs maiſons privées, maiſon commune de ladite ville, qu'autres lieux qui leur ont eſté pris, rendus & reſtitués. Et quant à ce que leſdits Capitouls requierent les procedures faites contre eux eſtre apportées, pour, icelles veues, leur eſtre fait droit de leurs deſpens, dommages & intereſts. A ledit ſeigneur ordonné & ordonne qu'il y pourvoira ; & a ordonné & ordonne que ce preſent arreſt ſera enregiſtré ès regiſtre de la Cour de Parlement, Seneſchaucée & maiſon commune de ladite ville de Touloufe. Et fait defenſes audit Procureur general, Capitouls & Syndic de ladite ville, & tous autres de n'y contrevenir, ne meſfaire, ne meſdire auſdits Capitouls, leurs femmes & famille. Leſquels ledit ſieur a prins & mis en ſa protection & ſauvegarde. Fait au Conſeil privé du Roy, tenu au chaſteau de *Vincennes,* le dix-huictieſme jour de Juin mil cinq cens ſoixante trois.

« Ainſi ſigné, *De l'Omenie* [2]. »

Inexécution de cet arrêt.

Tel fut ceſt arreſt en vertu duquel furent reſtablis en leurs honneurs & maiſons les ſuſdits Capitouls. Mais nonobſtant toutes ces

1. Voy. plus haut, p. 47.
2. Voy. *France prot.*, VII, 119 s.

61 choſes, l'Edict ne fut obſervé qu'ès articles qui faiſoient contre ceux de la religion [1], non ſans couleur toutesfois, allegans ceux de la religion Romaine que les autres [2] en pluſieurs endroits du Royaume contrevenoient à l'Edict, auquel de jour en jour il eſtoit derogué par nouveaux edicts & modifications, par les pratiques & menées de ceux qui manioient les affaires du Royaume, leſquels ne ceſſerent que la ſeconde guerre civile ne fuſt allumée [3].

Ayant expedié les choſes advenues à *Toulouſe* depuis l'Edict de Janvier juſques à la publication de l'Edict de la paix qui termina la premiere guerre civile, il eſt temps que nous revenions aux choſes advenues ès pays & villes du reſſort de ce Parlement, que nous avons laiſſé fort travaillées par *Burie* & *Monluc,* ſuivans le vent de la Cour.

Montauban et pays circonvoisins.

Pour commencer donques par la ville de *Montauban* [4], en laquelle ſont advenues les choſes les plus memorables en ceſte guerre, ceux de la Religion, à l'exhortation de ceux de Toulouſe, quittans les temples pour obeir à l'Edict de Janvier, commencerent de preſcher aux fauxbourgs, à ſavoir au foſſé joignant la porte des Cordeliers, en bonne paix & tranquillité, juſques à ce que *Burie* & *Monluc* continuans leurs ravages, ſous couleur de punir les abateurs d'images, comme il a eſté dit en ſon lieu [5], envoyerent, le ſeiziesme de Mars, un gentilhomme avec letres, portant injonction

Arrestation du ministre Tachard, manquée.

1. On voit combien peu cet arrêt fut exécuté, puisqu'une traduction française du livre de *Bosquet* fut imprimée et publiée en 1595. Comp. plus haut, p. 47. De même aussi la procession en commémoration de la délivrance de Toulouse par les troupes catholiques ne fut jamais supprimée, malgré les injonctions du roi. Elle se perpétua jusqu'à l'époque de la révolution française. *Fr. de Portal, Les descendants des Albigeois et des Huguenots*, ou *Mémoires* etc., p. 274.

2. C'est-à-dire les protestants.

3. Il paraît presque que cette seconde guerre n'était pas encore terminée, quand ce passage fut écrit.

4. *Mary Lafon, Hist. d'une ville protestante.* Paris 1862, ch. 3, p. 33 s. — *La Popelinière*, liv. 15, fol. 79b, dit de Montauban : La ville est petite, estendue sur le Tar (Tarn), qui luy moyenne de grandes commoditez : bien peuplée, mesmement de gens aguerris, tant pour le naturel de la nation, que pour le long usage et pratique ordinaire des armes, qu'ils ont maniées depuis les premiers troubles jusques ici. *De Thou,* III, p. 297.

5. Vol. II, p. 780, 794.

au principal Lieutenant de prendre *Taſchard*, Miniſtre[1], au corps. Leur eſperance eſtoit, ou que le Magiſtrat n'y obeiroit point, ou qu'en ſe ſaiſiſſant de *Taſchard*, le peuple ne faudroit de le recourre; ce qui rendroit les habitans coulpables de rebellion, dont ils ſe feroient bien ſervis puis après. Mais Dieu y pourveut puis après d'une façon eſtrange, comme ſ'enſuit: *Taſchard* eſtant lors en ſepmaine (dont le gentilhomme, qui ne le cognoiſſoit de face, ſ'eſtoit bien informé), ſi toſt qu'il fut deſcendu en l'hoſtelerie, Dieu voulut que *Taſchard*, ſe trouvant enrumé, pria un de ſes compagnons, nommé *du Croiſſant*[2], de preſcher en ſa place. Preſchant donc *du Croiſſant*, & le gentilhomme, ſi toſt que le ſermon fut achevé, ſur la fin duquel il eſtoit arrivé dans le temple, ayant preſenté ſes letres audit Lieutenant, le requerant tout haut qu'il euſt à prendre & luy mettre entre les mains celuy qui avoit preſché, & 62
le Lieutenant au contraire luy reſpondant que les letres ne faiſoient point mention de celuy qui avoit preſché, nommé *du Croiſſant*, mais bien d'un autre, nomme *Taſchard*, il fut aiſé, tandis que le gentilhomme ſ'eſtoit meſpris là-deſſus, de faire evader *Taſchard*, lequel par l'advis de l'Egliſe ſe retira hors du Royaume pour ceder à la fureur. Cela contriſta grandement l'aſſemblée, laquelle toutesfois reconfortée par les autres Miniſtres, à ſavoir *Pierre du Croiſſant*, *Jean Conſtans*[3], & *Pierre du Perier*[4], ne laiſſa de celebrer la Cene, le Dimanche, vingtneufieſme dudit mois.

1. Vol. I, 811, p. 846, 849. Comp. *Corresp. de Calvin (Opp.)*, XX, 186. La *France prot.*, IX, p. 333. *Martin Tachard*, né à Montauban, formé au ministère à Genève, avait d'abord, en juin 1558, été envoyé comme pasteur à Pragelas, et puis 1561, à Montauban, avec Pierre du Perrier, pour assister les ministres Vignault et du Croissant. *Monluc* ne croit pas devoir mentionner dans ses *Commentaires* les faits rapportés par le texte. La manière dont notre texte les expose, ne peut pas être tout à fait exacte, puisque Monluc et Burie n'arrivèrent à Fumel que le 6 mars 1562 *(Comment. de Monluc*, II, p. 367), de sorte qu'il n'est pas probable que le 16 mars ils se soient déjà occupés de l'arrestation du pasteur de Montauban.

2. *Pierre du Croissant*, I, 832, 841, 843 s., 853, 866 s. Comp. ce vol. III, p. 134.

3. *Jean Constans*. Voy. I, 215, 844, 852. *Corresp. de Calvin (Opp.)*, XX, p. 485. *Bulletin du prot. franç.*, XI, p. 319.

4. *Pierre du Périer*. Voy. I, p. 215, 851.

Cependant *Burie* & *Monluc* [1], ſous pretexte de faire punition de ceux qui avoient briſé les images, ſe preparans à faire du pis qu'ils pourroient, ſurtout à Montauban, après qu'ils auroient, à la requiſition du Cardinal *d'Armagnac,* diſſipé l'Egliſe de *Villefranche* [2], où ils avoient envoyé la compagnie du *Prince de Navarre,* & ſ'y acheminans incontinent après Paſques (29 mars), paſſerent par *Caylus de Quercy* [3], où ils firent pendre un des Surveillans, nommé *Jean Madier,* lequel eſtant tombé en la rue avec quelque peu de vie par la rupture de la corde, & de là eſtant porté en une maiſon prochaine, *Monluc* le fit eſtrangler puis après dans le lict. De là venus à Villefranche, le cinquieſme Avril, ils y firent du pis qu'il leur fut poſſible, faiſans trencher la teſte à deux hommes, en hayne que l'un avoit eſté Auguſtin, & l'autre preſtre. Il y en eut deux auſſi pendus ſur le champ ſans forme ni figure de procès, à l'inſtance du Cardinal qui leur en vouloit, un [4], nommé *Arnauld Freſſines,* tailleur, l'autre eſtoit paintier [5] de ſon meſtier [6].

Exécutions à Caylus, par Burie et Monluc.

1. *Hist. des Martyrs,* fol. 669 a.

2. Voy. vol. I, p. 157, 844, 866. *Villefranche-de-Rouergue* (Aveyron), dont les protestants s'étaient emparés. *Comment. de Monluc,* II, p. 381 : Nous nous acheminasmes droict à Villefranche de Rouergue, entendans de toutes partz que les Huguenotz s'assembloient. Mr. de Burie feist venir les companyes de Mr. le mareschal de Termes, de Messrs. de Randan et de Vauguyon et de Jarnac ; car nous n'avions que les nostres deux. Et trouvasmes à Villefranche Mr. le cardinal d'Armaignac (évêque de Rodez et archevêque de Toulouse), qui nous y attendoit pour se plaindre des eglises que l'on luy avoit rompues, et mesmement à Villefranche, qui est de son evesché de Rodez.

3. *Caylus* (Tarn-et-Garonne), à 44 kil. de Montauban.

4. C'est ainsi qu'l faut corriger le texte d'après l'*Hist. des Martyrs,* en omettant : *Mais,* qui se trouve inséré ici par une faute d'impression.

5. *L'Hist. des Martyrs* a simplement : l'autre pintier (sans ajouter : de son mestier), c'est-à-dire il tenait une *pinte,* une petite auberge.

6. *Comment. de Monluc,* II, 382 : Et comme ilz nous sentirent approcher, les consulz se saisirent de quatre ou cinq des principaux seditieux, et les trouvasmes prisonniers. Et l'endemain que nous feusmes arrivés, vindrent les susditz sieurs d'Alesme et de Ferron, lesquels les commissaires (du roi, Compain et Girard, vol. I, p. 856) ne vouloient approuver, disant qu'ilz n'avoient poinct de patentes du roy ; mais à la fin nous nous en feysmes accroire . . . A la fin Messrs. d'Alesme et de Ferron vindrent à mon logis . . . Alors Mr. d'Alesme me dit : Voulés-vous faire ung tour digne de vous ? envoyés-les faire pendre aux fenestres de la maison de ville, là où ilz sont prisonnierz, et vous nous jecterés de débat ; car autrement il ne fault poinct esperer que

Jean de la Rive[1], & *Jean de la Garande*[2], Miniſtres, pour eſtre chargés du briſement des images, ſ'eſtoient deſià retirés à Sainct Antonin par l'advis de leur aſſemblée. *Vaiſſe*[3], qui eſtoit venu en leur place, fut auſſi mis priſonnier, & courut le bruit juſques à Montauban qu'on l'avoit fait mourir. Mais par le moyen de l'enſeigne *de Jargnac*[4], qui ſe formaliſa pour luy[5], il eſchappa.

Ce fait, à la requeſte du ſieur *de Negrepelice,* qui ſe vouloit venger de ſes ſujets, ils envoyerent avec luy un Capitaine nommé *la Vauguion,* avec cent ou ſix vingts chevaux, leſquels y eſtans 63
arrivés le neufieſme dudit mois avec une grande furie, donnerent tel effroy à ceux de la Religion, qui penſoient eſtre en ſeureté ſuivant l'Edict, que chacun ſ'eſcarta comme il peut. Le Miniſtre qu'ils cherchoient ſur tous autres ſe ſauva. Trois autres furent pris, à ſavoir un nommé *Jean Raymond du Mas* avec *François Benas,* Mareſchal, & *Jean Figuier,* barbier, leſquels deux derniers, empriſonnés au chaſteau, furent traittés d'une treſcruelle façon, eſtans couchés par terre ſur le dos, & tellement liés de pieds & de mains, qu'il ne leur eſtoit poſſible de faire autre choſe que de tourner les yeux au ciel. Ce neantmoins, de peur que cela eſtonnaſt tellement ceux de Montauban, qu'au lieu d'ouvrir les portes ils ſe miſſent ſur leur defenſive, ils ne leur firent autre mal pour ce coup, & feignans de ne ſe vouloir oppoſer directement à l'Edict, permirent par maniere d'acquit à un nommé *Jean Claret,* Diacre, de faire les prieres en leur aſſemblée.

Montauban essaie les voies de conciliation.

En ces entrefaites, ceux de Montauban[6] ſachans qu'on leur en

justice s'en face. Alors je leur dis : Estes-vous tous deux d'este opinion ? Ils me dirent qu'ouy. Ce fut assez dict. Sur quoy j'appellay le sergent de Mr. de S. Orens, et luy dis en leur presence : Sergent, va moy faire venir le jaulier. Ce qu'il feist. Auquel je dis : Baille-luy ces prisonniers que tu tiens ; et vous, sergent, prenés mes deux bourreaux, et les allés faire pendre aux fenestres de la maison de ville. Et incontinent partit, et en moings d'ung quart d'heure nous les vismes attachés aux fenestres.

1. *Jean de Chevery*, dit *de la Rive*, I, p. 157, 863 s.
2. *Jean Chrestien*, dit *de la Garande*, I, p. 337, 863 s., 866.
3. *Bernard Vaisse de Milhaud*, I, p. 216, 337.
4. *Hist. des Martyrs : Jarnac.*
5. C'est-à-dire intervint en sa faveur. L'emploi de *se formaliser* dans ce sens se trouve aussi dans *Amyot.*
6. Vol. II, p. 780.

vouloit principalement, fe trouvoient bien empefchés, craignans d'un cofté d'eftre repris comme feditieux f'ils prenoient les armes pour fe defendre contre les fufdits, eftans Gouverneurs & Lieutenans pour le Roy; & d'autre part, voyans comme les autres eftoient traittés, & fachans bien qu'ils fe deliberoient de leur faire encores pis, leur ayant efté rapporté par les fugitifs de Villefranche que *Monluc,* en pleine rue, faifant tirer l'efpée à fon bourreau, luy avoit demandé fi elle coupoit bien, & dit avec grans blafphemes qu'il la faloit bien effayer autrement, & que bien toft il mangeroit de la cervelle d'un miniftre avec de la fauffe verd. Il furent auffi grandement efmeus par le rapport de *Barrelles* [1], Miniftre de Touloufe, venant d'Agen. Ce neantmoins leur refolution fut d'effayer premierement f'ils pourroient par douces remonftrances, & en offrant toute obeiffance, empefcher *Burie* & *Monluc* [2] de venir jufques à eux, ou de leur envoyer garnifon. Pour ceft effect ils envoyerent vers eux un de leurs Confuls, & *Guychard Sorbiac,*
64 Syndic [3], pour leur prefenter la ville & leur offrir tout ce qu'ils avoient à leur commandement [4]. Mais cela ne fervit de rien, eftant empefché le tout par l'Evefque de Montauban [5], fe fervant de ce

1. *Jean Cormère,* dit *Barrelles,* voy. plus haut, p. 11. Brûlé en effigie à Toulouse, il avait réussi à s'enfuir à Agen, et de là, comme nous voyons par notre texte, à Montauban.

2. *Comment. de Monluc,* II, 358 : Or nous feusmes d'opinion (commencement d'avril 1562) de nous en aller droict à Montauban, et nous jecter dans la ville avant qu'elle se revoltast, car nous entendions que la ville d'Agen estoit revoltée, et avoient prins les officiers et consulz catholiques et les chanoines. Et allasmes à *S. Antony*, pensant entrer l'endemain à Montauban; mais comme nous feusmes à moytié chemyn, on nous dit que la ville estoit revoltée; et nous acheminasmes droict à Villeneufve d'Agenois, et trouvasmes le tout revolté. Puis vinsmes à ung villaige nommé Gallapiau, près du Port Saincte Marie, et trouvasmes aussi le Port S. Marie revolté, car ces gens avoient faict leur entreprinse de longue main. Ilz estoient fort secretz. Et là arrestasmes que Mr. de Burie s'en iroit jecter dans Bordeaux avec les quatre companyes de gensdarmes, et moy, acecques celles du roy de Navarre, qui estoient demeurées à Condom, de Mr. le mareschal de Termes, et la mienne, passerois la Garonne vers la Gascoigne, et me tiendrois dans le plat païs vers Tholoze, Beaumont de Lomaigne et Auch.

3. Voy. vol. I, p. 847.

4. Comp. plus bas, p. 66.

5. *Jacques Desprez,* évêque de Montauban. *Lafon, Hist. d'une ville prot.,* p. 24, 56.

brifement d'images dont il demandoit juſtice ſans ceſſe. Ils envoyerent d'autre part *Hugues Calvet,* conſeillier de la Seneſchaucée & Surveillant, à un colloque qui ſe tenoit à Toulouſe, pour adviſer comme l'on pourvoiroit à ces affaires, attendu qu'il conſtoit par le rapport d'un gentilhomme envoyé exprès de la part du *Prince,* du renverſement de l'Edict & de la protection des Egliſes qu'avoit priſe ledit ſeigneur *Prince,* auquel pluſieurs bonnes villes ſ'eſtoient deſià conjointes.

On demande l'avis du Colloque de Toulouze.

Secours recherchés.

L'effroy cependant croiſſoit à Montauban, de ſorte que *du Croiſſant,* Miniſtre, ſe retira, au lieu duquel arriva, avec quelques fugitifs de Villefranche, *Jean de la Rive*[1], & fut lors arreſté qu'on ne laiſſeroit entrer *Burie* ne *Monluc;* pour auſquels reſiſter, comme contrevenans à l'Edict de Janvier, *Pierre du Berger,* Advocat, fut derechef envoyé audit Colloque pour avancer les affaires, *Jeroſme Vaque* à Caſtres, *le Vaur* & *Realmont, Olivier Amely,* aux gentilshommes circonvoiſins, & *Dominique Ceſtat,* Miniſtre[2], n'agueres revenu de Beaumont en Gaſcoigne, audit pays de Gaſcoigne, pour demander ſecours. Ils adviſerent auſſi d'avoir pour Gouverneur le ſieur *de Ricard,* nommé *Jean de Viguier*[3], à quoy il conſentit[4].

Nul espoir de la part de Toulouse.

Quant au Colloque de Toulouſe, il fut merveilleuſement tardif à ſe reſoudre aux armes, quelque choſe que le *Prince* leur mandaſt, de ſorte que *Berger* & les autres deputés ne peurent rien impetrer, ſinon qu'au cas que *l'Egliſe de Montauban* fuſt aſſaillie tyranniquement, & que la cauſe de la reſiſtence fuſt trouvée legitime, ils feroient ſecourus de deux cens hommes de ladite ville, avec quelque peu d'autres forces que les villes d'alentour fourniroient. Mais *Berger* voyant bien que toute ceſte reſolution leur feroit inutile en cas de neceſſité, pratiqua quelque nombre d'eſcoliers pour ſe rendre ſecretement à *Montauban;* ce qui fut derechef rompu & empeſché par l'un des Miniſtres, non pas qu'il fuſt de mauvaiſe volonté, mais pour l'eſperance qu'il ſe forgeoit qu'on

1. Voy. p. 62, note 5.

2. Voy. vol. I, p. 841, 854, 865. *Dominique Cestat.*

3. La *France prot.*, VIII, 431, ne contient pas d'autres renseignements sur son compte.

4. Voy. la suite du récit de la délivrance de Montauban, p. 66.

pourroit eviter la guerre. *Barrelles,* au rebours, eſtoit d'un eſprit trop bouillant, & ſ'il euſt pleu à Dieu que ces deux naturels euſſent attrempé l'un l'autre, il eſt certain (laiſſant à Dieu ſes ſecrets jugemens) qu'infinis maux qui advindrent depuis ne fuſſent advenus ; choſe qui doit bien ſervir d'advertiſſement à tous ceux qui manient les affaires, ſoient temporels ou Eccleſiaſtiques, de n'eſtre point adonnés à leurs ſens.

Encouragements venus d'autre part.

Pour revenir à ce Colloque, *Monlauſun*[1], gentilhomme au reſte plein de preudhommie & bien cognu par les Egliſes, fut envoyé à *Montauban,* pour remonſtrer aux Magiſtrats & aux Miniſtres qu'il ne faloit point reſiſter, & qu'il valoit mieux ceder à ceſte fureur, ce qui euſt cauſé l'entiere deſtruction de la ville, ſans une ſinguliere providence de Dieu. Car ayant eſté depeſché un homme à cheval, pour haſter l'ayde des Egliſes de Gaſcoigne, il fut ſurpris à Beaumont[2] avec ſes letres, & de là mené & finalement pendu à Toulouſe. D'autre coſté, ceux du fauxbourg delà la riviere du Tar, ſachans qu'on leur en vouloit principalement à cauſe du briſement des images, & ſe diſans eſtre trahis par la laſcheté de leurs concitoyens, à grand peine peurent eſtre retenus que dès lors ils ne ſe retiraſſent là où ils pourroient. Mais quelques jours après, eſtant arrivé *Louys de Portail,* avec letres du *Prince,* & quaſi au meſme inſtant paſſans par Montauban le Capitaine *Sauſſeux*[3], venant de Toulouſe, & le ſeigneur *de Valemanne* d'Agenois, allans trouver à Cieurac[4], près de Cahors, le ſeigneur *de Peyre*[5], qui donnoient eſpoir de ſecours, chacun commença de reprendre courage. Sur cela eſtans venues nouvelles, comme le Dimanche ſuivant (qui eſtoit le dixneufieſme dudit mois[6], dont ils eſtoient à la veille) *Burie & Monluc* devoient arriver, l'effroy commença ; les uns deſeſperans de pouvoir tenir bon, pour avoir contremandé le

1. Vol. I, p. 833.
2. *Beaumont de Lomagne*, Tarn-et-Garonne.
3. Ce capitaine ne paraît pas être le même que ce Sausseux dont il est question au vol. I. Peut-être était-ce Antoine de Bonvilar, sgr. de Saussens ou de Sausseux et de La Vernède. *France prot.*, nouv. éd., II, 870. Ayant commandé une compagnie d'étudians à Toulouse il fut condamné à mort par plusieurs arrêts du parlement avec Soupets et Rapin. *Mém. de Gaches*, p. 19.
4. *Cieurac*, village à 13 kil. de Cahors.
5. Probablement *Antoine Hector de Cardaillac*, baron de Peyre.
6. d'avril.

ſecours des Egliſes ; les autres ſe fortifians en leur juſte querelle & en la providence de Dieu ; joint que *Valemanne,* retournant de Cieurac, les aſſeuroit qu'ils ſeroient ſecourus la ſepmaine ſuivante. Bref, l'aſſemblée ſe trouva ce jour tellement irreſolue, que *Conſtans,* Miniſtre, qui demandoit les voix, fut contraint de dire que Dieu diſſipoit leur conſeil, & de declarer aux aſſiſtans que ceux qui voudroient ſe retirer de la ville le pourroient faire. 66

Une grande partie des protestants quittent la ville avec les ministres.

Qui plus eſt, le lendemain, dixneufieſme, eſtant le Conſiſtoire aſſemblé, *Jean Conſtans* & *Pierre du Perier,* remonſtrans pluſieurs cauſes particulieres pour leſquelles *Monluc,* outre ſa mauvaiſe volonté, n'auroit faute de pretexte pour les mettre entre les mains de ſon bourreau, demanderent congé de ſe retirer. Cela ne leur fut ottroyé, ains leur furent faites grandes remonſtrances, lesquelles leur eſtans reiterées par le Lieutenant principal, ce neantmoins allegans que, puis que l'Egliſe ſe deſpartoit, ils ſeroient pluſtoſt deſerteurs d'icelle en demeurant en la ville qu'en la conduiſant dehors où Dieu les meneroit, ils partirent ce meſme jour après l'arrivée des fourriers de *Burie* & *Monluc,* & marchans deçà l'eau, vindrent à Verlac[1], auquel lieu deux troupes de Montauban ſe rendirent auſſi, avec *Dominique Ceſtat* & *Pierre Galeuſte,* miniſtre d'Albias[2]. Le lendemain matin (20 avril), ils arriverent à Rabaſteux[3], où ſe rencontrerent ceux de Villefranche qui avoient pris le chemin de delà la riviere, avec *Jean de la Rive,* leur miniſtre. Les autres fugitifs de Montauban ſe retirerent, les uns à Toulouſe, les autres à Agen, les autres en autres lieux, demeurant la ville preſque deſerte, quant aux hommes. Ce neantmoins les Lieutenans & Conſuls, & quelques officiers du Seneſchal avec les femmes y reſterent. Auſquels *Jean Carvin*[4], miniſtre, chaſſé de Moncuq, fit bonne compagnie, les conſolant & leur promettant ne les abandonner jamais.

1. *Verlac-Tescou,* village à 20 kil. de Montauban.

2. *Albias,* bourg de Quercy (Tarn-et-Garonne), à 12 kil. de Montauban, à peu de distance de l'Aveyron. Le ministre *P. Galeuste* paraît être autrement inconnu.

3. *Rabastens* (dép. du Tarn), ville sur le Tarn, à 16 kil. de Gaillac, et à une quarantaine de kil. de Montauban.

4. *Jean Carvin,* autrefois diacre à Montauban, I, p. 27 ; après avoir prêché en différents endroits, redressa l'église de Cahors, p. 855, II, 752. — *Montcuq,* petite ville du Quercy (Lot), à 28 kil. de Cahors.

Burie et Monluc rappelés, Montauban délivré.

Et ce meſme jour[1] furent envoyés *Jean de la Porte,* Syndic du païs de Quercy, & *Jean Tieys,* dit *Dariat,* bourgeois, tous deux de la religion Romaine, à *Burie* & *Monluc,* pour leur preſenter les clefs de la ville; leſquels ils rencontrerent à Sainct Antonin[2]. Ainſi eſtoit ceſte pauvre ville hors de tout eſpoir de ſecours humain pour ſe pouvoir garantir contre la furie de leurs ennemis, quand Dieu monſtra qu'il n'avoit jamais faute de moyens pour delivrer ceux qu'il luy plaiſt. Car le Lundy, vingtieſme (avril), eſtans preſts *Burie* & *Monluc* de monſter à cheval, poſtes ſur poſtes arriverent, leur apportans nouvelles de la ſurpriſe d'Agen & de l'em-
67 priſonnement des principaux par ceux de la Religion. Cela les contraignit non ſeulement de changer de chemin, mais auſſi de ſe ſeparer, tirant *Burie* à Bordeaux, où il eſtoit appelé en diligence par *Novailles,* Capitaine du chaſteau du Ha[3], & *Monluc* vers Agen[4]; tellement que non ſeulement Montauban demeura delivré, mais auſſi Neigrepeliſſe & pluſieurs autres places dont les garniſons ſe departirent. Ces nouvelles apportées à Montauban, toute la ville ſ'aſſembla pour en rendre grace à Dieu, & les fugitifs ſe mirent ſur leur retour de toutes parts. Qui plus eſt, les troupes qui ſ'eſtoient arreſtées à Rabaſteux, comme dit a eſté, ayans entendu ces nouvelles, delibererent par l'advis des plus ſages de recouvrer Sainct Antonin ſous la conduite du Seigneur *de Savignac*[5] & d'un de Montauban, nommé *Jean de Moureau,* dit *Bremont,* laquelle entrepriſe n'ayant ſuccedé, la plus part ſe retira à Montauban. Ce neantmoins, quelques jours après, ceux de Villefranche y entrerent de nuict.

Les ministres Constans et Du Croissant reviennent à Montauban.

Quant aux miniſtres qui ſ'eſtoient retirés[6], *du Perier* fut ottroyé à ceux de Gaillac[7], *Dominique Ceſtat* fut arreſté par l'Egliſe de la Vaur[8]. *Conſtans,* prié de retourner par ceux de Montauban, y

1. le 20 avril.
2. Voy. plus haut, p. 63, note. *S. Antonin,* à 41 kil. de Montauban.
3. Voy. vol. I, p. 788.
4. *Monluc, Commentaires,* II, p. 385, comp. p. 63, note 3.
5. *Savignac de Thouars,* surnommé le capitaine *Rossillon (Comment. de Monluc).*
6. p. 66.
7. Probablement la ville de *Gaillac* dans l'Albigeois, sur la rive droite du Tarn, à 22 kil. d'Albi.
8. *Lavaur* (Tarn), siège épiscopal, sur l'Agout.

retourna, non pas toutesfois ſans avoir eſchappé un merveilleux danger à Villemur[1], où il fuſt preſt d'eſtre bruſlé avec la maiſon de l'hoſtelerie où il avoit diſné, y eſtant advenue une forte ſedition par le moyen de quelques joueurs de cartes, ayans entendu comme luy & *Bremont,* après diſner, chantoient tout bas quelque verſet d'un Pſeaume. *Du Croiſſant* ſe rendit auſſi à Montauban, le meſme jour, vingtſixieſme dudit mois (d'avril). Et par ainſi furent comme en un inſtant remis ſur[2] ceux de la religion par un moyen du tout ineſperé, continuans leurs aſſemblées comme auparavant, hors la ville au foſſé des Cordeliers.

Tiraillements entre les protestants de Montauban et le sieur d'Arpajon.

Pendant ces eſmotions, outre pluſieurs gentilshommes & autres envoyés d'Orleans par le *Prince,* pour admonneſter chacun de ſon devoir, tant pour ſe tenir ſur leurs gardes que pour luy envoyer ſecours de gens & d'argent, le ſieur *d'Arpajon*[3], venu d'Orleans, & qui avoit eſté eſleu Protecteur des Egliſes du colloque de Villefranche, & d'autre part le ſieur *de Thoras,* fils aiſné du ſieur *de Peyre*[4], auſſi eſleu Protecteur des autres Egliſes circonvoiſines, 68 commencerent à ſ'appreſter; eſtant envoyé à Montauban le ſeigneur *de la Vernade*[5], pour faire levée de ceux qui eſtoient de bonne volonté. A quoy ſe trouverent fort bien diſpoſés tant les Magiſtrats que les habitans de Montauban, où eſtoient arrivés *Thoras* & *Arpajon,* le cinquieſme de May. Le bruit de ces choſes eſpandu par tout & les deux parties ſe preparans ouvertement aux armes, la maiſon commune de Toulouſe fut ſaiſie, l'onzieſme dudit mois; ce qu'eſtant fait, *Arpajon* & *Thoras,* autrement *Marchaſtel,* furent inſtamment ſolicités de leur envoyer promptement ſecours, mais ils uſerent de longueur, craignans d'eſtre rencontrés en chemin, ſ'ils n'y alloient avec bonnes & grandes forces. A quoy il eſt certain qu'ils firent une treſgrande faute. De quoy extremement faſchés,

1. *Villemur-sur-Tarn,* petite ville du Languedoc (Haute-Garonne), à 38 kil. de Toulouse.

2. Il paraît manquer un mot. La réimpression de *Lille* corrige : *sur pied.* Peut-être suffit-il de lire : *sus.*

3. Vol. I, p. 865; II, p. 242, 761, et ce vol. III, p. 8, 23, etc.

4. *Marchastel,* baron *de Peyre.* Voy. plus bas et vol. I, p. 803; II, p. 763, 777 et passim. Le fils du baron de Peyre est tantôt appelé *Thoras,* tantôt *Marchastel. De Thou,* III, p. 297, le désigne d'après notre *Histoire.*

5. *Lafon, Hist. d'une ville prot.,* p. 32, l'appelle *La Vernède.*

ceux de Montauban, qui conſideroient l'importance de ce faict, ils [1] voulurent ſortir ſur le ſoir, le quatorzieſme dudit mois (de mai); mais ils en furent empeſchés par *Arpajon,* leur diſant qu'ils ſ'alloient perdre & ſe ſaiſiſſant meſmes des clefs des portes de la ville, leſquelles il rendit puis après aux Conſuls qui commençoient à ſ'en deſpiter fort & ferme.

Trois jours après, à ſavoir le dixſeptieſme dudit mois (de mai), le *Viſcomte de Bruniquet* [2], le ſieur *de Veollac Reymes* [3] & *de Sainct Leofaire,* & certains autres, bien montés, ſortis de Montauban par la porte des Cordeliers, pour aller deſcouvrir vers le chemin qu'on devoit tenir pour aller au ſecours de Toulouſe, furent pris par la cavalerie de *Terride,* dont l'iſſue fut telle, qu'eſtans peu après relaſchés, ils ne ſe meſlerent onques puis durant ceſte premiere guerre du parti de ceux de la religion, à laquelle toutesfois ils ſe rejoignirent après la paix; horſmis le ſieur *de Sainct Leofaire,* qui ſe revolta juſques à faire la guerre à ceux qu'il avoit defendus auparavant.

Ce meſme jour (17 mai), qui eſtoit la feſte de Pentecoſte, arriverent deux grans malheurs à ceux de la religion, à ſavoir le maſſacre de *Gaillac* [4], en Albigeois, & la reddition de la maiſon commune de *Toulouſe,* à faute d'eſtre ſecourus. Quant au faict de *Gaillac,* il eſt tel que ſ'enſuit [5]:

Le massacre de Gaillac.

Ceux de la Religion, dès devant l'Edict de Janvier, ſ'eſtans adreſſés aux Magiſtrats & principaux de la religion Romaine,
69 avoient obtenu d'eux de pouvoir preſcher au temple de Sainct Pierre; ce qu'eſtant pratiqué paiſiblement juſques à la publication

1. Cet *ils* paraît être de trop dans le texte, et devoir être omis.

2. *De Thou* le nomme *vicomte de Bourniquet.* C'était *Bernard Roger de Comminges, vicomte de Bruniquet;* n'ayant plus pu servir pendant cette première guerre, il se distingua dans les guerres postérieures. *France prot.*, IV, p. 18.

3. Lisez: *de Verllac Reyniés.* L'ancien château de Reyniés est à 13 kil. de Montauban, près du village de ce nom, sur la rive droite du Tarn.

4. *Gaillac,* sur la rive droite du Tarn, dép. du Tarn, à 22 kil. d'Albi; patrie de dom Vaissette, auteur de l'*Histoire générale du Languedoc.*

5. Voy. la reproduction du récit dans l'*Hist. des Martyrs,* fol. 669a. Comp. *De Thou,* L. XXXII, t. III, p. 297. *Calvin à Bullinger,* 9 juin, *Corresp. de Calvin, Opp.* XIX, p. 434. *Mém. de Gaches,* p. 24.

de l'Edict de Janvier, le *Cardinal Stroſſi,* Eveſque d'Alby[1], ne ceſſa qu'il n'euſt dreſſé une partie pour les maſſacrer & ruiner entierement. Le jour aſſigné pour ce faire fut le jour de Pentecoſte, dixſeptieſme de May, de quoy ſe doutans aucunement les Conſuls, gens de bien, & deſirans entretenir en concorde les deux parties, ſuyvant l'Edict, ottroyerent à ceux de la Religion de ſ'aſſembler & celebrer la Cene entre deux portes, où ils avoient fait conduire quelques pieces d'artillerie, pour empeſcher qu'aucun tumulte ne ſurvinſt. Par ainſi fut celebrée la Cene paiſiblement, eſtant rompu le deſſein de leurs ennemis. Mais ſur les trois heures après diſner, eſtant l'artillerie reſerrée, & penſans ceux de la Religion que tout le danger fuſt paſſé, les conjurés, avec leſquels la commune ſ'adjoignit incontinent, ſe ruerent deſſus l'aſſemblée, & dura ceſte ſedition juſques au vingtdeuxieſme jour dudit mois, y eſtant entré le *Cardinal* avec trois cens arquebouziers.

Les cruautés qui ſe commirent furent horribles, de ſorte qu'il en fut conté & recognu de morts huict vingts & deux, outre les bleſſés & les morts incognus, dont les uns furent trainés par les boues, puis jettés aux corbeaux, les autres eſtoient pouſſés à l'Abbaye Sainct Michel dudit lieu, ſituée ſur un grand & haut rocher, ayant au pied riviere du Tar, fort profonde, dans laquelle ils eſtoient precipités, rencontrans en chemin le rocher où ils ſe crevoient & mettoient en pieces, & ſi d'avanture quelqu'un tomboit en la riviere ſans eſtre du tout mort, il y eſtoit aſſommé par les meurtriers, qui les y attendoient dans des bateaux. Ainſi en advint, entre autres, à un ſerviteur d'apothicaire, nommé *Pierre de Domo,* lequel ayant requis qu'il luy fuſt permis de ſe jetter ſoy-meſme d'un lieu encores plus haut que celuy dont avoient eſté precipités les autres, à la condition d'eſchapper ſi Dieu luy faiſoit la grace de tomber en bas ſans ſe faire mal, & ſur cela, mené au plus haut de l'Abbaye, après avoir invoqué Dieu, prenant ſa courſe, ſe guinda ſi dextrement, que ſans rencontrer le rocher, il tomba dans l'eau ſain & ſauf, laquelle voulant paſſer à nage, il y fut aſſommé nonobſtant la promeſſe qu'on luy avoit faite. L'un des Conſuls, nommé *Jean Cabrol,* ſ'eſtant preſenté en la place comme Magiſtrat, avec ſon

1. *Laurent Strozzi*, évêque d'Albi, mort archevêque d'Aix, 1571. Voy. *supra*, p. 52.

chaperon de Conſul & un baſton blanc en la main, pour appaiſer l'eſmeute, eſtant appuyé contre un pilier de bois, fut cloué contre le poſteau d'un coup de traict luy perçant l'œil gauche, & percé de pluſieurs autres coups puis après au travers du corps, mourut ainſi debout attaché, ce que voyant d'une feneſtre un ſien ſerviteur qui tenoit une arqueboufe en ſes mains, en tira ſi droit, que d'un coup il tua deux des meurtriers de ſon maiſtre, qui fut cauſe qu'on ſe rua dans la maiſon, où il fut tué & mis en pieces. Quant aux *Miniſtres,* l'un d'iceux ſe ſauva, mais l'autre, à ſavoir *Pierre du Perier*[1], qui ſ'eſtoit retiré de Montauban, comme il a eſté dit, eſtant trahi par quelques bateliers de Montauban, fut tué, trainé & jetté dans un puits. Tel fut doncques le maſſacre de *Gaillac*[2].

Quant au faict de *Touloufe,* advenu le meſme jour, il a eſté ci-deſſus amplement declaré[3]. Ce qu'ignorans ceux de Montauban, le lendemain, dixhuictieſme, après diſner, partirent pour les aller ſecourir, à ſavoir de gens de pied conduits par les Capitaines *la Vernade*[4], *Sainct Michel*[5] & *Belfort*[6], ſous *Marchaſtel,* colonnel; la cavalerie par *Arpajon,* & ſous luy *Mouledier*[7], Capitaine des arquebouziers à cheval, eſtant laiſſé pour gouverneur de la ville en leur abſence le ſieur *de la Tour,* avec ordonnance de preſcher de là en avant dans la ville, au temple de Sainct Jaques. Mais ſur le ſoir arriverent des fugitifs de Toulouſe avec certaines nouvelles de ce qui eſtoit advenu. Le ſieur *d'Arpajon,* ce meſme jour, eſtoit venu à *Rabaſteux*[8], bien à poinct, ainſi comme quelques ſeditieux avoient deſià marqué de croye les portes des maiſons de ceux de

1. Voy. p. 62.

2. *De Thou*, l. c., dit : On y exerça pendant cinq jours entiers toute sorte de cruautés.

3. *supra*, p. 26 s.

4. *La Vernade* (ou *Vernède, supra*, p. 68), qui avait été chargé du gouvernement de la ville de Montauban. *De Thou*, p. 297.

5. Voy. sur *Sainct Michel* et sa malheureuse fin, l'article de la *France prot.*, IX, p. 93, résumant les données de notre *Histoire*. *De Thou*, p. 300.

6. *Mary Lafon*, *Hist. de Montauban*, p. 32.

7. *François de Villettes*, sieur de Montlédier. *Mém. de Gaches*, p. 14, 16 et souvent.

8. *Rabastens*, p. 66. *De Thou*, p. 298, dit *Rabasteins*, petite ville dans le voisinage, située sur le Tarn.

la Religion, en deliberation de les ſaccager la nuiƈt ſuivante[1], ce qu'eſtant deſcouvert, ils tomberent en la foſſe qu'ils preparoient aux autres.

Repréſailles des protestants à Rabastens et St-Sulpice.

Le lendemain, dixneufieſme dudit mois (de mai), eſtans auſſi 71
arrivées à *Rabaſteux* les compagnies de gens de pied, *Arpajon* envoya *Mouledier* à la Vaur[2], pour de là faire venir la Compagnie de Caſtres. Ce qu'il fit, mais non pas ſans rencontre, ſ'eſtans aſſemblés ceux de Sainƈt Sulpice[3] avec les gens du ſieur *d'Ambres*[4], au paſſage de la riviere du Tar, dont l'iſſue fut telle, que quelques uns des ennemis y eſtans tués, & les autres mis en route, la compagnie arriva ſaine & ſauve à *Rabaſteux*. Leur deliberation eſtoit de paſſer outre, eſtant envoyé, le vingtieſme dudit mois, *Mouledier*, à l'Iſle d'Albigeoys[5], pour deſcouvrir vers Gaillac, pour eſſayer de donner ſur la compagnie du *Cardinal de Stroſſi*. Mais il ne ſ'en enſuivit autre effeƈt, ſinon que ſur le retour, quelques uns des maſſacreurs, ſurpris dans les bleds, y finirent leur vie, entre leſquels y furent trouvés quatre preſtres. D'autre part, *Sainƈt Michel* & *Belfort*, ſurprenans Sainƈt Sulpice, y attrapperent quelques meurtriers qui y avoient un peu auparavant maſſacré quelques uns de la Religion, & y firent pendre ſept preſtres, autheurs du meurtre advenu; comme auſſi quelques bateliers de Montauban, complices du maſſacre de Gaillac, l'un deſquels avoit trahi *du Perier*, Miniſtre, furent pris & executés le meſme jour, vingtieſme dudit mois.

Arpajon revient à Montauban.

Le lendemain, vingt & unieſme, *Arpajon*, ayant receu letres de ceux de Montauban, bien advertis de ce qui eſtoit advenu à Touloufe, par leſquelles il eſtoit ſupplié de revenir avec ſes troupes, pour raſſeurer la ville grandement menacée par ceux de Toulouſe, joint que deux Capitouls & les Capitaines *Rapin*[6] & *Sopets* eſtoient

1. *De Thou* dit que ce fut un conte que publièrent les protestants, pour justifier leur conduite.

2. *Lavaur*, à une quinzaine de kil. de Rabastens, sur l'Agout.

3. *St-Sulpice*, à 14 kil. de Lavaur, non loin de l'embouchure de l'Agout dans le Tarn, à peu de distance de Rabastens.

4. *Jean-Jacques de Voisins*, baron d'Ambres. *Mém. de Gaches*, p. 16, 25, 34 s., 68.

5. La petite ville de l'*Isle d'Albi* (Tarn), à 9 kil. de Gaillac.

6. *Pierre de Rapin* (*France prot.*, VIII, p. 381). Les *Mém. de Gaches* rapportent que Rapin, Soupets (François-Joseph de Laurens, seigneur de

arrivés à Rabaſteux, qui leur avoient recité comme le tout ſ'eſtoit paſſé, il print le chemin de ſon retour, ayant adjoint à ſes troupes celles de Caſtres & ceux-là meſmes de Rabaſteux, qui le voulurent ſuivre, avec *Pierre Salicet,* leur Miniſtre[1], menans avec eux priſonniers deux Conſuls, pour la ſeureté de ceux qui reſtoient derriere dans la ville. Ces compagnies, jointes enſemble, faiſoient
72 environ deux mille hommes, diviſés en deux troupes, l'une deſquelles, avec *Arpajon* & *Marchaſtel,* tint le grand chemin, l'autre, conduite par *Mouledier* & *Sainct Michel,* paſſerent à Buzet[2], où ils firent tant, que le Capitaine de la ville, tenant pour la religion Romaine, eſlargit & leur mit entre les mains (mais tous pillés & mis en chemiſe) quelques uns de la Religion qu'il avoit mis en priſon. Et de là, paſſans par Saincte Radegonde[3], tuerent quelques preſtres, qui ſervirent à reveſtir les deſpouillés.

Décision de se défendre.

Par ce moyen fut remplie la ville de Montauban de toutes ces compagnies, qui y furent les tresbien venues & receues. Mais ceſte aſſeurance ne leur dura gueres. Car le lendemain, vingtdeuxieſme du mois, eſtant venu certain advertiſſement que *Monluc* & *Terrides* avoient entierement deliberé d'aſſaillir Montauban[4] avec toutes les forces qu'ils pourroient recueillir, tant d'hommes que d'artillerie, *Arpajon* & *Marchaſtel* ayans convoqué les Conſuls & Capitaines, leur remonſtrerent que les murailles de la ville n'eſtans pour ſoutenir le canon, joint qu'ils n'avoient ni ſoldats experimentés, ni armes neceſſaires à un ſiege, ni ſuffiſante proviſion d'artilleries, poudres & autres munitions, il n'y avoit ordre de tenir la ville, & que pourtant le meilleur eſtoit de deſemparer la ville & cedant à la fureur de l'ennemi, ſe retirer à Orleans avec les forces, au ſecours du *Prince,* lequel eſtant desfait, ils ne pourroient auſſi ſubſiſter, comme au contraire, eſtant victorieux, ils

Soupets) et Saussens (Antoine de Bonvilar, seigneur de Saussens) avaient conduit trois compagnies d'écoliers. Après les lettres de Toulouse ils se retirèrent à Castres, pour y prendre le commandement d'autres compagnies.

1. *Salicet,* vol. I, p. 865.

2. *Buzet,* bourg du dép. de la Haute-Garonne, à peu de kil. de St-Sulpice, sur le Tarn, à 25 kil. de Toulouse.

3. *Ste-Radegonde,* village près de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

4. Voy. les *Comment. de Monluc,* II, p. 410. Comp. *Lafon, Hist. d'une ville prot.,* p. 33.

auroient tantoſt recouvré leur patrie. Les Conſuls, au contraire, les ſupplioient de conſiderer la juſtice de leur cauſe & la puiſſance de Dieu pour maintenir les ſiens, joint que la ville n'eſtoit de ſi petite defenſe, ni ſi mal munie qu'ils cuidoient, outre la deſolation qui adviendroit ſi un tel conſeil eſtoit ſuivi, non ſeulement entre une bonne partie des hommes n'eſtans aſſés forts pour porter la peine d'un tel voyage, mais auſſi entre les femmes, petis enfans & hommes anciens, qui ne pourroient jamais arriver à ſauveté à Orleans. Il y eut ſur cela des Capitaines ſi mal adviſés, qu'ils oſerent bien repliquer que ceux qui ne voudroient ou pourroient ſuivre apprinſſent de faire comme les pauvres gens de Picardie, ès 73
guerres paſſées. Un autre adjouſta, qu'ils chantaſſent le pſeaume : « Eſtans aſſis aux rives aquatiques. » Voilà les paroles conſolatoires deſquelles pour lors on uſa envers ce pauvre peuple, de ſorte que ce n'eſt pas merveilles ſi Dieu uſa de ſes jugemens puis après ſur quelques uns vrayement indignes de porter les armes pour une ni pour l'autre religion, & monſtrans aſſés par leurs paroles quels ils eſtoient au dedans.

Sur cela, un meſſager d'Agenoys arriva avec letres, portans qu'il y avoit deſià quatre mille hommes de la Religion aſſemblés en bon equippage & tous preſts de marcher quand ils ſeroient mandés ; leſquelles nouvelles modererent la precedente deliberation juſques à ce poinct, qu'ils arreſterent de defendre la ville, mais à la condition qu'en laiſſant en la ville de bons Capitaines pour ſouſtenir en attendant leur retour, ils ſortiroient pour haſter le ſecours d'Agenois[1], ce qu'ils ne pourroient faire ſ'ils eſtoient une fois enclos. Et de faict, ſuivant ceſte deliberation, *Arpajon* & *Marchaſtel,* ayans laiſſé, pour commander, le ſieur *de la Tour* & le Capitaine *Rapin,* partirent ce jour-meſme avec le Capitaine *Mouledier* & preſque toute la cavalerie, laiſſans la ville

1. *De Thou,* III, p. 298 : Dans ce moment, le bruit se répandit que 4000 hommes armés s'étoient assemblés dans l'Agenois, et ne demandoient qu'un chef. Une si bonne nouvelle fit changer de sentiment à Arpajon et à Marchâtel : mais appréhendant qu'elle ne fût fausse, et inventée exprès pour les tromper, ils résolurent d'aller eux-mêmes voir, si ce qu'on disoit étoit vrai ou faux ; et ils promirent qu'ils se chargeroient de la défense de la ville, à condition qu'ils feroient auparavant partir les secours qu'ils devoient conduire au Prince.

en grande faſcherie & desfiance, pour les diverſes opinions qu'on avoit de leur departement.

Nouvelles terreurs et résolution d'abandonner la ville.

Le lendemain, vingtroiſieſme dudit mois (de mai), les troubla bien davantage, eſtant arrivé de Toulouſe, à grand'haſte, un marchand de Montauban, nommé *Valentin,* lequel apoſté par les ennemis, comme il eſt vray-ſemblable, leur aſſeura d'avoir paſſé par le camp de *Monluc* & *Terrides,* eſtant de dix mille hommes de pied, & ſi grand nombre de cavalerie que les chemins en eſtoient tous couverts, & de vingt deux doubles canons[1]. Ce rapport eſtant ſemé, & ſur cela le conſeil aſſemblé pour ſavoir ce qui eſtoit de faire, les Capitaines *Rapin, de la Tour, la Vernade, Richard*[2], & quelques autres firent tout ce qu'ils peurent pour faire abandonner la ville. Mais les Conſuls, aydés par les Capitaines *la Manne*[3] &
74 *Sainct Michel,* firent tant de remonſtrances, qu'il fut arreſté qu'on ſe defendroit. Ce neantmoins, les autres ne ſe pouvant raſſeurer, firent une contraire reſolution, en la maiſon d'un nommé *Jean de Jean,* bourgeois, à ſavoir, d'advertir de main en main leurs parents & amis, & ſoldats de leurs charges, & quant & quant laiſſer la ville.

Une partie des habitants quittent la ville.

Suivant donc ceſte malheureuſe deliberation, ſur le profond ſommeil de la nuict, ayans eſté deſcouverts par les corps de garde quelques uns qui menoient leurs chevaux ſellés & bridés pour ſortir hors la ville, force leur fut de deceler leur complot, ayans fait ſonner l'alarme, lequel bruit entendu, tous accoururent en armes, mais avec diverſe volonté, les uns eſtimans que l'ennemi fuſt aux portes & qu'il faluſt combatre, & les autres ne demandans qu'à ſortir. Chacun donques ſe regardoit, juſques à ce que ceux qui ne ſavoient rien du complot des autres, ayans aperceu que c'eſtoit une fauſſe alarme, ſ'en retournerent en leurs maiſons. Alors ceux qui eſtoient du complot commencerent à marcher par les rues vers la porte appelée du Foſſat, & enquis où & pourquoy ils y alloyent, crierent à haute voix que chacun ſe ſauvaſt qui pourroit. Ce cri entendu, donna tel eſpouvantement aux habitans en general, eſtans ſoudainement advertis de ceſte fuite, qu'eux

1. Voy. plus bas, p. 78, l'estimation des forces de Monluc et de Terrides.

2. Ci-dessous, p. 75, il est appelé *Ricard.*

3. Les *Mém. de Gaches,* p. 14, 16, 29, parlent d'un capitaine protestant *Goffre,* dit *La Manne,* à Castres.

& leurs femmes, les unes portans les berceaux ſur la teſte, les autres en chemiſe ou à demie veſtues, en miſerable deſarroy, ſe prindrent à ſortir de leurs maiſons, les gardes furent abandonnées du tout, & n'y avoit par tout que confuſion, pleurs & lamentations. Mais Dieu donna le cœur à quelque peu des habitans, qu'eſtans accourus à ceſte porte, partie avec grandes & courageuſes remonſtrances, partie à belle force, ils fermerent le guichet, & garderent qu'aucun ne ſortiſt qu'au danger de ſa vie. Or eſtoit deſià ſorti bon nombre de ceux de ce complot, leſquels voyans le courage de ceux qui gardoient la porte & ne voulans auſſi ſe ſeparer de leurs compagnons qui eſtoient demeurés derriere, prierent de rentrer dedans, ce qui leur fut accordé. Toutesfois quelques uns pourſuivirent leur chemin, comme entre autres *Rapin* & *la Tour,* leſquels 75
arrivés à *Cieurac,* aſſeurerent le ſieur *de Peyre* que Montauban eſtoit pris, & que tout eſtoit perdu. *Ricard* auſſi n'eut pas meilleur courage, &, pour trouver moyen de ſortir, ſe mit à pied, & feignant qu'il alloit ſeulement au bout du fauxbourg Sainct Antoine pour faire entrer quelques voituriers, deceut les gardes & gagna les champs. Il y eut auſſi des habitans tellement effrayés, que ne pouvans ſortir par la porte, ils ſe firent devaller par la muraille.

Les ministres rassurent les esprits.

Conſtans, Miniſtre, ſe porta fort courageuſement durant ceſt effroy, priant les uns, exhortant les autres qu'il rencontroit, de ſorte que pluſieurs ſe raſſeurerent, & finalement les portes eſtans bien fermées, il alla faire les prieres à la place, qui raffermirent le cœur d'un chacun, & ainſi ſe paſſa la nuict d'entre le Samedi vingt & troiſieſme & le Dimanche ſuivant.

Le matin venu, *Jean Carvin* fit un ſermon plein de vehemence pour encourager un chacun; *Conſtans,* d'autre coſté, alla de maiſon en maiſon chés les principaux pour les eſchauffer. Ce

Nouvelles alarmes. Les uns sortent, d'autres gardent courage.

nonobſtant, eſtans les capitaines aſſemblés l'apreſdinée chés le principal lieutenant, qui mit derechef en deliberation ſ'ils devoient attendre le ſiege ou non, tous (excepté deux, à ſavoir *Sainct Michel,* qui dit qu'il eſtoit preſt de demeurer ſi les autres en eſtoient d'advis, & *Jean Laboria*[1], fait depuis capitaine de la ville, remonſtrant courageuſement qu'on devoit demeurer & tenir ferme)

1. *Jean La Borie,* peut-être fils de Jean Bernard, seigneur de La Borie. Voy. l'article de la *France prot.*, nouv. éd., II, 356 s.

furent d'advis de ſ'aller joindre aux troupes d'Agenois. Les magiſtrats, ni les miniſtres, ni quelques autres aſſiſtans, n'opinerent en ce conſeil qu'ils trouvoient treſmauvais, & notamment quelques enfans de la ville, à ſavoir *Jean Durval* (celuy qui avoit apporté unes letres du ſieur *d'Andelot* & qui depuis fut fait ſergent major) & *Cardelles,* ſergent de bande, entrerent en grande colere. Mais quoy qu'il en fuſt, les capitaines le gagnerent, faiſans incontinent ſonner le tabourin. Alors commencerent tant les habitans que les eſtrangers de ſortir à la foule avec la plus eſtrange confuſion qu'il eſt poſſible, demeurant la ville presque deſerte, les portes eſtans ouvertes & à l'abandon, les clefs deſquelles furent trouvées ſur le pont du Tar par un artiſan. La choſe donc eſtoit en une extreme
76 deſolation & du tout deſeſperée, quand Dieu ſuſcita miraculeuſement un petit nombre d'hommes, leſquels entierement reſolus de demeurer, firent auſſi toſt un cri par la ville, que tous ceux qui voudroient demeurer pour la defenſe d'icelle ſe joigniſſent à eux, preſſans les uns de ſe retirer en leurs maiſons, & contraignans les autres de ſ'arreſter à belle force, juſques à tendre les chaines par les carrefours. Par ce moyen, *Jean Paulet,* lieutenant principal, contraint de deſcendre de deſſus ſon cheval, rentra chés ſoy. *Hugues Bonencontre*[1] & *Richard Sorbiac,* Syndics, ne pouvans ſortir, ſ'en allerent cacher. Quant aux miniſtres, ils furent auſſi emportés en ce deſordre comme par un torrent, de ſorte que *Carvin* ſortit comme les autres. *Pierre du Croiſſant* ſ'alla ſi bien cacher, qu'il ne ſe monſtra plus.

Conduite des ministres.

Jean Conſtans[2], eſtant à cheval & preſt à ſortir comme les autres, rencontré par ceux qui vouloient demeurer, luy reprochans ſi c'eſtoit faire ce qu'il leur avoit preſché, & luy diſans qu'il devoit vivre & mourir avec eux, ſ'y accorda & ne tint qu'à luy qu'ils ne le fiſſent leur capitaine. Leur ayant donc reſpondu que ce n'eſtoit ſa vocation, il les pria de ſ'aſſembler au temple ſainct Jaques pour choiſir le propre, après avoir invoqué Dieu. Mais il en advint autrement. Car ſ'eſtant eſmeu un horrible debat par les rues entre ceux qui

Energie de Constans à arrêter les fuyards et St-Michel.

1. *Hugues Bonencontre,* licencié en droit, avocat à Montauban. Voy. *France prot.*, nouv. éd., II, 809.

2. *De Thou,* p. 299, le nomme *Pierre Constans,* le confondant sans doute avec *Pierre du Croissant.*

vouloient demeurer, & ceux qui vouloient ſortir, force luy fut de courir par tout où il oyoit la crierie, Dieu luy faiſant la grace d'eſtre eſcouté, tellement que peu à peu le tumulte ceſſa. Qui plus eſt, arrivé à la porte appelée du Griffol, Dieu voulut qu'il y rencontra le capitaine *Sainct Michel,* eſtant rentré pour faire ſortir deux pieces de campagne qu'il avoit amenées de Sainct Antonin & qu'on luy avoit arreſtées, lequel il pria à mains jointes & avec larmes d'avoir pitié de ceſte pauvre ville, luy mettant devant les yeux l'aſſiſtence de Dieu & l'honneur qu'il en rapporteroit. Pluſieurs des habitans ſecondoient ces prieres, l'aſſeurans que tous luy obeyroient comme à leur capitaine & gouverneur. D'autre coſté, certains capitaines ayans laiſſé leurs compagnons au fauxbourg S. Antoine, pour attendre *Sainct Michel* & ces pieces de campagne, le preſſoient infiniment de ſe haſter, reprenant aigrement 77
Conſtans de ce qu'il l'arreſtoit; de ſorte que ce pauvre homme ayant grande compaſſion de la ville & conſiderant d'autre coſté qu'il demeuroit tout ſeul, ſans apparence d'avoir moyen de la bien garder, tomba en telle perplexité d'eſprit qu'il vint juſques à prier *Conſtans* de prendre ſa dague & de l'en tuer.

Ceſte inſtance avoit duré plus d'une heure, quand la ſentinelle du temple des Jacopins, prochain de la porte, donna advertiſſement qu'il deſcouvroit certaine cavalerie de l'ennemi; ce qu'entendant *Conſtans,* pouſſé plutoſt par l'eſprit de Dieu que de raiſon, comme l'evenement le monſtra, laiſſant *Sainct Michel* à la porte, ſe jette tout du long du fauxbourg, juſques à la maladerie, exhortant les ſoldats qui ſ'eſtoient arreſtés avec leurs capitaines, en attendant ledit *Sainct Michel,* à rentrer dans la ville, leur remonſtrant que *Sainct Michel* eſtoit reſolu d'y demeurer, & que faiſant autrement ils ſ'alloient perdre, tombans entre les mains de l'ennemi qu'on avoit deſcouvert. Cela fut cauſe, eſtant donnée l'alarme, dautant que la ſentinelle avoit clairement deſcouvert que la cavalerie de l'ennemi accouroit à bride abatue du coſté de l'Eveſché, que pluſieurs ſ'arreſterent tout court.

Arrivée de l'ennemi.

Ce neantmoins, n'y ayant en toute la ville aucune garde aſſiſe, ni piece d'artillerie chargée, ains tout eſtant en terrible deſordre, tout eſtoit perdu; & fuſt entré l'ennemi ſans aucune difficulté, ſans une particuliere aſſiſtence de Dieu, ſe ſervant d'un des habitans nommé *Arnaud Guybert,* Advocat, lequel ſe trouvant

ſeul & ſans armes ſur la muraille, près la porte appelée du Mouſtier, & voyant approcher la cavalerie près de la porte, ſe mit à crier tant qu'il peut: Canonniers, il est temps de tirer. Or n'y avoit il là aucun canonnier, mais ceux qui ouyrent ceſte voix, penſans que ce fuſt à bon eſcient, tournerent bride. Autant en advint à la troupe des ennemis venant par le fauxbourg des Cordeliers; & cependant *Cardelles,* ſergent, monté à cheval, courut pour advertir ceux qui eſtoient dehors; leſquels ayant fait juſques alors l'aureille ſourde aux prieres & remonſtrances de *Conſtans,* entendans pour certain l'arrivée des ennemis, ſe rejetterent dans la ville, entre leſquels ſe trouverent tous les capitaines, & *Jean*
78 *Carvin,* Miniſtre. Mais quant aux habitans & eſtrangers, pluſieurs avoient deſià gagné chemin, tellement qu'à grand peine la tierce partie d'iceux rentra, ſ'en eſtans fuis les Conſuls meſmes, comme auſſi le lieutenant du juge ordinaire & le lieutenant particulier, de ſorte que des magiſtrats ne demeura que le lieutenant principal du Seneſchal. Pluſieurs, en ceſte fuite, furent ſurpris & mis à mort; d'autres ſe ſauverent à ſainct Antonin[1], & autres divers lieux; autres furent menés priſonniers, entre leſquels fut *Hugues Calvet,* Conſeiller[2], pris par le capitaine *Coulombier,* & mené à Piquecos[3], où eſtoit l'Eveſque; auquel lieu il ſouffrit infinies

1. *St-Antonin,* sur l'Aveyron, à 41 kil. de Montauban.

2. *Hugues Calvet,* frère de l'ancien official de l'évêque de Montauban, François Calvet, depuis ministre. Ci-dessus, p. 35; vol. I, p. 851. Comp. *France prot.*, nouv. éd., III, 497.

3. *Piquecos,* village et château, à 11 kil. de Montauban. *Monluc, Commentaires,* II, p. 410: Je feuz conseillé d'aller devant Montauban, plus pour tirer les soldatz des envyrons de Tholoze et dedans la ville, et manger le païs ennemy, que pour esperance que j'eusse de la prendre, car je sçavois bien qu'il y avoit dedans beaucoup de gens qui s'y estoient assemblés pour l'entreprinse de Tholoze. Toutesfois je m'y achemynay, n'ayant que six enseignes de gens de pied, qu'estoient celles des sieurs de Sainct Orenx, de Bajordan, baron de Clermont, Corne et Charry; et me baillarent aussi ceulx de Tholoze deux canons et une coulevrine, faisant une courtoisye aux soldatz, car ilz leur donnarent une paye. Et comme je feuz devant Montauban, je trouvay qu'il y avoit deux mil et deux cens soldatz estrangiers et mil ou douze cens hommes de la ville, tous bien armés; et j'en pouvois avoir huict ou neuf cens, dont la pluspart n'avoient jamais pourté armes, car tous les bons soldatz s'estoient retirés avecques les Huguenotz après la malheureuse paix, et ce feust par contraincte, car ilz ne sçavoient mestier aucun,

deſtreſſes, nourri d'eau & de pain des chiens, & couchant ſur la dure, juſques à ce qu'il fut eſchangé avec un chanoine, frere dudit *Coulombier*. Un autre, nommé *Jean Creiſſac,* pris par le meſme capitaine *Coulombier,* après avoir eſté longtemps en priſon à Piquecos, fut finalement mené à Toulouſe & pendu. Autant en print-il à *Joce Vilaire,* pris par le capitaine *Maranal,* qui luy fit ſouffrir infinies cruautés, le faiſant piquer avec un eſguillon de bouvier, juſques à la priſon de Piquecos, en laquelle, au lieu de luy faire penſer les playes dont il eſtoit tout navré, il luy fit donner chacun jour d'ordinaire les eſtrivieres, & de là finalement conduit à Toulouſe, il mourut conſtamment.

Premier siège de Montauban. Le camp de Monluc.

Au camp de *Monluc* eſtoient environ mille chevaux, à ſavoir les hommes d'armes des compagnies de *Monluc,* du *Mareſchal de Termes & de Terrides*, avec une compagnie d'argoulets, & cinq mille hommes de pied ſous les capitaines *Charry, Sainct Salvy*[1], frere de *Terrides, Bazordan,* neveu de *Termes, Montmor*[2], *Cramoyn, Armé, Villemagne, la Crozille*[3], *Trebons, Tilladet, la Baſtide* & *Colombier*. Tous ceux-ci, horſmis *Terrides,* lequel avec la plus part de ſa compagnie demeura au chaſteau du Clos pour la ſeureté du port, ſe camperent ledit jour de Dimanche,

Le 24 mai.

vingtquartieſme dudit mois, après diſner, au deſſous du fauxbourg du Mouſtier, aſſés loin toutefois de la ville, en la plaine qui eſt delà une petite riviere nommée Teſcon[4]. Mais devant l'aſſiete du camp, les premiers arrivés ſ'eſtans preſentés derechef auſdites portes des Cordeliers & du Mouſtier, il ſ'y dreſſa deux eſcarmouches, en la premiere deſquelles *Sainct Michel* tua trois 79
hommes d'armes, & gagna un beau cheval, mais en la ſeconde, *la Vernade,* qui ne trouvoit bonnes ces ſorties, voulant retirer

ayant duré les guerres longuement, et ayant esté entretenus en Ytalie et aux aultres conquestes du roy. Les bons ministres leur promettoient non seulement des richesses, mais, à ce que j'oyois dire, paradis comme s'ilz en eussent eu la clef.

1. *de Lomagne,* sieur de St-Salvy.

2. Voy. p. 8.

3. *La Crozille* ou *Crouzille*. Voy. *Mém. de Gaches,* p. 214. *François de Villeneuve-Francarville,* sgr. de *Barthanave,* cadet de *La Crousille* ou *La Croisille*.

4. Lisez : *Tescou*. Cette rivière, avec le Tarn, entoure le plateau sur lequel Montauban est bâti.

Sainct Michel, receut une arquebouzade à la cuiſſe, & deux autres ſoldats furent grandement bleſſés, & ainſi en alla de ces premieres eſcarmouches [1].

Cela paſſé, meſſagers furent auſſi toſt envoyés avec letres vers *Arpajon* & *Marchaſtel* en Agenois, pour les advertir comme le tout eſtoit paſſé, & pour les prier de ſecourir la ville ſuivant leur promeſſe. La juſtice (dautant qu'aucun autre magiſtrat n'eſtoit reſté ſinon le lieutenant principal, & que les deux Syndics dont nous avons parlé ſe tenoient cachés, comme auſſi *du Croiſſant,* Miniſtre) demeura entre les mains dudit lieutenant, aſſiſté de *Jean Conſtans,* requis de ce faire. Quant à la garde de la ville, la porte du Mouſtier fut baillée en garde au capitaine *la Manne* [2], avec les ſoldats de Caſtres; celle des Cordelier, à *Sainct Michel,* celle du Griffol à *Belfort* [3]; le couvent des Jacopins à *Jean Laboria,* avec les habitans; les portes de Mommurat & du Pont au capitaine *la Vernade,* & en ſon abſence, ſ'eſtant fait iceluy porter à cauſe de

Distribution de la garde de la ville.

1. *Monluc,* II, p. 411 : Et comme je feuz devant Montauban, je feuz contrainct de tenir tous mes gens de pied au bourg de l'evesché; car de les separer, ilz me faisoient de si grandz sorties, qu'ilz me radmenoient les nostres sur les bras de la gendarmerie, sans laquelle ilz estoient plus fortz que moy et m'eussent taillé en pièces; et pour ung que les nostres estoient, ilz estoient dix; tellement que, le deuxiesme jour (26 mai), feuz contrainct de partir de l'evesché pour aller secourir M. de Terride, que j'avois laissé aux faulxbourgz qui tirent vers Moissac, auquel j'avois baillé la companye de M. Bajordan; et trouvay que les ennemis les avoient jectés hors du bourg près d'une teuliere, et parlay aux soldatz, auxquels je feis baisser la teste pour regaigner le bourg, leur faisant la cargue. Et pource que j'estois venu là en courant, et que tout à coup je feys la cargue, je ne trouvay près de moy que le cappitaine Gabarret, qu'est en vye, M. de Clermont, qu'est de la maison de Faudoas, M. de Beaucaire, qu'est mort, et trois ou quatre de ceulx de M. de Terride, sans plus. Et donnasmes la cargue de telle sorte que nous les readmenasmes battans dans le guychet de la porte de la ville, lesquelz ne peurent réentrer la plus part; car ilz prindrent à main gauche droict au pont, les autres à main droicte. Et si la grande porte eust esté ouverte, nous feussions peu entrer dedans; car le cheval de M. de Beaucaire feust tué sur la porte, près le guychet, et le mien blessé tout contre. Et ainsin nous retirasmes, car toute la muraille estoit playne de harquebouzerye; et feurent blessés deux chevaulx en nous retirant, de ceulx de la companye de M. de Terride, qui nous avoient suivys.

2. Le capitaine *Goffre,* dit *La Manne. Mém. de Gaches,* p. 14.

3. *France prot.,* nouv. éd., II, 216.

ſa bleſſure hors la ville chés le ſieur *de Pareſols,* ſon parent, à ſes enſeignes; la porte des Carmes à *la Bouguiere.*

Sommation de se rendre, repoussée.

Monluc campé, envoya un Trompette pour ſommer la ville, lequel arrivé à la porte du Mouſtier, demanda premierement les deux Syndics qui ſe tenoient enfermés comme nous avons dit, leur promettant aſſeurance ſ'ils vouloient parlementer au chaſteau de la Serre, eſtant un peu delà l'Eveſché. La reſponſe fut que les Syndics ne ſe trouvoient en la ville. Adonc il requit que la ville ſe rendiſt en l'obeiſſance du Roy, & que en ſigne de cela, il fut permis au ſieur *de Monluc,* ſon lieutenant, & à ſon camp, de paſſer ſeulement par la ville ſans ſ'y arreſter aucunement, ou bien qu'on vinſt à quelque autre compoſition. *Sainct Michel* & *Conſtans* reſpondirent qu'ils eſtoient treshumbles & loyaux ſujets & ſerviteurs du Roy à la vie & à la mort, n'ayans commis aucun acte pour lequel ils deuſſent eſtre moleſtés ni aſſiegés, & que ſ'il plaiſoit à *Monluc* d'entrer, luy trentieſme, il y ſeroit le tresbien venu & receu; mais quant à ſon camp, il couſteroit la vie à tous ceux de dedans devant que de l'y laiſſer entrer, & ne vouloient compoſition quelconque, 80
ſinon à condition que premierement le camp fuſt levé. Aucuns des habitans vouloient induire *Conſtans* à demander treſves pour certains jours, dans leſquels, ſi la ville n'eſtoit ſecourue d'*Arpajon* & *Marchaſtel,* ils ſe rendroient à *Monluc,* ſ'aſſeurans, comme ils diſoient, qu'ils auroient ſecours; & que cependant ils gagneroient ce poinct, de n'eſtre aſſaillis & en danger d'eſtre forcés. Mais *Conſtans* rompit ce coup, remonſtrant que le ſecours eſtoit trop incertain, & que telle reſponſe croiſtroit le cœur à *Monluc;* joint que ce ſeroit comme preſcrire à Dieu le moyen & terme de leur delivrance. Le Trompette revint peu après, offrant à tous ſoldats forains de pouvoir ſortir vies & bagues ſauves, auquel il fut reſpondu comme deſſus.

Incertitudes des assiégés

La nuict venue, un chacun ſe tint ſur ſes gardes, ſe doutans les habitans de quelque eſcalade ſur tout du coſté des portes du Mouſtier & des Carmes, au dortoir duquel convent, comme auſſi en quelque autre lieu des Jacopins, fut mis le feu pour eſtre ce convent de trop grande garde, comme auſſi au convent des Cordeliers & Eveſché, maiſons & granches d'alentour, & à quelques maiſons au devant dudit Mouſtier, de peur que l'ennemi ne ſ'en emparaſt pour ſ'y fortifier, & y dreſſer quelque baterie ou ſurpriſe. Et ſe

paſſa ceſte nuict en grande ſuſpicion de trahiſon contre le capitaine *la Manne,* pour avoir pris avec tous ſes ſoldats une marque particuliere, ſ'eſtans fait tous raſer la barbe horſmis les mouſtaches; joint qu'en la porte du Mouſtier, où il commandoit, on diſoit avoir aperceu quelques ſentinelles faiſant mauvais guet, & tournans le dos du coſté des ennemis, deſquels eſtoient venus auprès de la porte allumer leurs cordes ſans qu'on leur euſt rien dit. Davantage on avoit ouy marteler quelque piece d'artillerie, & craignoit-on qu'on la vouluſt enclouer. D'autre part, la porte des Carmes fut trouvée toute ouverte, ſans pouvoir ſavoir qui avoit retiré les clefs d'icelle. Toutes ces choſes mirent les habitans en telle deffiance, qu'eux-meſmes voulurent faire la ſentinelle à la porte du Mouſtier & à l'entour, & fut mis un cadenas à la porte des Carmes juſques
81 à ce que les clefs fuſſent trouvées. Ce nonobſtant *la Manne* ſe porta touſiours depuis ſi loyaument qu'il apparut evidemment de ſa preudhomie.

Le 25 mai, escarmouches.

Le Lundy, vingtcinquieſme du mois, arriva l'artillerie au camp de l'ennemi, conduite par un Commiſſaire nommé *la Mothe rouge,* à ſavoir deux groſſes coulevrines, deux canons, & cinq autres pieces, & ſe donnerent ce jour de grandes eſcarmouches, tant du coſté des Jacopins, où commandoit *la Boria,* que vers les Cordeliers & Carmes, que gardoit *Sainct Michel;* eſquelles pluſieurs des ennemis furent bleſſés & aucuns tués. Sur le ſoir, quelque cavalerie de l'ennemi paſſa la riviere du Teſcou[1], cuidant ſur-

1. *Monluc,* p. 412 : Le troisiesme jour je feuz conseillé de nous ouster de là, car la gendarmerie ne pouvoit plus tenir escorte aux gens de pied ; et d'autre part, quant bien j'eusse faict bapterie, je n'eusse ausé donner l'assault au nombre qu'ilz estoient dedans et au peu que j'en avois dehors. Et renvoyay l'artillerie à Tholoze, les companyes de gens de pied, chesque cappitaine aux lieux qu'ils me demandarent pour parachever de faire leurs companyes. — *De Thou,* III, p. 300 : Monluc avoit au-dehors bien de l'embarras, et un grand nombre d'obstacles à surmonter, parce que sa cavalerie, étant separée de son infanterie par la petite rivière de Tescon, et les assiegés faisant de frequentes sorties, il ne pouvoit pas porter de secours de l'un à l'autre côté. D'ailleurs estant allé dans le quartier du sieur de Terrides, il eut un cheval tué sous lui, et il courut un très-grand danger. Ainsi, quoique la brêche fut faite, il ne jugea pas à propos de donner l'assaut, à cause que les assiegés avoient une infanterie supérieure à la sienne ; mais il plia promptement bagage, et s'en alla . . .

prendre la porte des Carmes, mais ils furent vivement repouſſés, ayant eſté tué le cheval de *Monluc* entre ſes jambes ; & n'euſt eſté que le feu print à la poudre qui eſtoit à la porte pour fournir les ſoldats qui eſcamourchoient, la perte euſt eſté beaucoup plus grande du coſté des aſſiegeans. Il y eut auſſi quelque combat du coſté des Cordeliers, ayans fait les ennemis une barricade, dont ils tiroient force arquebouzades, auſquels fut reſpondu du haut du boulevart des Cordeliers, & ne ſe fit autre exploit tout ce jour là.

Le 26 mai. Le siège est levé.

Le Mardi, vingtſixieſme, Dieu frappa d'un ſi ſoudain eſpouvantement les ennemis, qu'on fut tout esbahi qu'ils leverent leur camp en grand'haſte & en treſgrand deſordre, tirans au port de Clos, où quelques uns ſe noyerent, & de là tirans à Chaſteau Sarrazin. Ce nonobſtant ils ne furent pourſuivis, craignans les aſſiegés que ce ne fuſt quelque ruſe de guerre. Tel fut ce premier ſiege, auquel moururent environ ſoixante ſoldats du coſté des ennemis, qui firent au ſurplus beaucoup de maux en peu de temps, ayans pillé les metairies d'alentour, avec les maiſons des faux-bourgs de Sainct Eſtienne, dit Mouſtier, & des Cordeliers, plus prochains de leur camp, & foulé aux pieds de leurs chevaux les bleds verds qui eſtoient deſià à demi grenés. Et quant à leur artillerie, après avoir eſté miſe ſur la greve à Chaſteau Sarrazin, dans un grand bateau, pour la mener en Agenois, finalement elle y fut laiſſée en eſperance de revenir bien toſt à Montauban.

Le ſiege levé ineſperement, les habitans, en l'abſence de leurs 82
Conſuls & juſques à leur retour, eſleurent cinq Prevoſts avec puiſſance conſulaire pour gouverner la ville, & pour leur ſeureté bruſlerent quelques endroits qui leur pouvoient nuire, en attendant la reſponſe d'*Arpajon* & de *Marchaſtel*. Et pource que le ſieur *de Mombeton* eſtoit grand ennemi, *Sainct Michel* alla piller ſon chaſteau[1], où il ne trouva nulle reſiſtence, ce qui luy couſta la vie puis après. Il cuida auſſi en faire autant au chaſteau de Pareſoles[2], mais il en fut vivement repouſſé. En ces entrefaites, à ſavoir le quatrieſme de Juin, *Marchaſtel*, arrivé à Montauban, ayant entendu la licence de piller & de tuer que ſe donnoient les ſoldats, & conſiderant là où les choſes en viendroient ſ'il n'uſoit de ſeverité

4 juin. Marchastel arrive. Rébellion de St-Michel réprimée.

1. *Mombeton*, à 16 kil. de Castel-Sarrasin, près de Montech.

2. *Parasols*, commune de La Française, à 16 kil. de Montauban.

à ces commencemens, après avoir fait de grandes remonſtrances à tous de vivre ſelon Dieu & de ſ'abſtenir de larrecins & pillages illegitimes, fit pendre & eſtrangler deux habitans de la ville pour avoir mis une corde au col à la chambriere d'un preſtre de *Sainct Eſtienne,* pour luy faire deceler quelques reliques & autres biens de ſon maiſtre. Et ſe monſtrant treſmarri du pillage du chaſteau de *Mombeton* (attendu qu'encores que le ſeigneur euſt en haine la religion, ce neantmoins il ne faiſoit point la guerre, & n'avoit aucunement muni ſon chaſteau pour reſiſter, joint que *Sainct Michel* à la verité n'avoit fait ceſte entrepriſe que pour butiner & faire ſon profit particulier), luy bailla les arreſts. Toutesfois il fut puis après eſlargi, moyennant la reddition du pillage, lequel ce neantmoins ne fut rendu à qui il appartenoit. Mais *Sainct Michel,* irrité de cela, delibera de ſ'en aller avec ſa compagnie; ce qu'eſtant rapporté à *Marchaſtel,* il le fit inſtamment prier, tant par les Conſuls qui eſtoient revenus, que par *Conſtans,* miniſtre, le capitaine *la Manne* & autres, de demeurer au moins pour huict jours, attendu qu'il y avoit apparence que la ville ne mettroit gueres à eſtre derechef aſſiegée. Qui plus eſt, n'ayant voulu accorder cela, il fut prié de laiſſer ſa compagnie; à quoy derechef n'ayant voulu conſentir, il fut requis pour la troiſieſme fois de ſe contenter de prendre les ſoldats qu'il avoit amenés, laiſſant les autres qui
83 ſ'eſtoient adjoints à ſa compagnie, mais il ne fut poſſible de luy faire changer d'advis, ſauf que par grande importunité il dit qu'il differeroit ſon partement pour un jour ou deux; & quant à ſes ſoldats, que ceux-là demeuraſſent qui voudroient demeurer. Entendant cela *Marchaſtel,* ayant fait fermer les portes de la ville & ſ'eſtant ſaiſi des clefs, après avoir eu la promeſſe des habitans qu'ils luy tiendroient la main pour dompter une telle opiniaſtreté, il envoya querir les ſoldats de *Sainct Michel,* auſquels ayant fait eſteindre la meſche, il leur commanda de ſe retirer en leur logis, & de n'en ſortir ſous peine de la vie, ayant eſté tué ſur le champ le ſergent dudit *Sainct Michel,* nommé *du Pont,* pour avoir fierement reſpondu à *Marchaſtel,* qui le menaçoit de le faire pendre comme un larron. *Sainct Michel* cependant ſe voyant enfermé en la ville, fut ſi outrecuidé que de lever la ſerrure de la porte des Cordeliers à laquelle il commandoit; & peu après luy eſtant commandé avec grandes remonſtrances par *Laboria* & *Conſtans,* de

venir parler à *Marchaſtel,* ſon colonnel, non ſeulement reſpondit deſdaigneuſement, mais qui pis eſt, deſpita vilainement & colonnel & habitans, & pour le comble de ſon outrecuidance deſeſperée, tourna la bouche de deux pieces de campagne qu'il avoit à ladite porte des Cordeliers contre la ville, eſtant acompagné de ſon frere, *Louys Peyralade,* & de bien peu d'autres. Mais ſoudain, voyant arriver le long du fauxbourg une troupe d'argoulets pour le ſaiſir mort ou vif, & qu'il eſtoit ſans monture, luy ayant eſté ſaiſi ſon cheval de bonne heure, le cœur luy faillit, & tout eſperdu ſe vint preſenter avec ſon frere en la maiſon du Lieutenant principal à *Marchaſtel,* ſon colonnel; lequel leur ayant fait poſer leurs piſtoles & leurs eſpées, leur remonſtra les enormes fautes qu'ils avoient faites, ſ'eſtans voulu departir de l'alliance pour ſe rendre (comme il eſt à preſumer) à l'ennemi, ayans auſſi, au lieu de rendre obeiſſance à leur colonnel, violé la porte de la ville, & braqué l'artillerie contre icelle; achevant leſquelles remonſtrances, il delaſcha ſa piſtole contre *Sainct Michel,* lequel ſe ſentant ainſi bleſſé, & 84
voyant bien que c'eſtoit fait de ſa vie, reprenant ſon eſpée qu'il avoit poſée ſur la table, ſe ruant d'un cœur merveilleux ſur *Marchaſtel,* il luy donna d'un coup d'eſtoc en l'eſtomac; mais pource qu'il eſtoit armé, le coup gliſſant porta entre le ventre & la cuiſſe, dont *Marchaſtel* fut en danger de mort, & demeura long temps malade. Alors *Sainct Michel* & ſon frere, chargés de toutes parts, furent horriblement deſchiquetés, & la nuict ſuivante tous deux pendus en une potence en la place publique; comme auſſi fut pendu le corps du ſergent *du Pont* en une autre potence, ayant *Sainct Michel* un eſcriteau attaché aux pieds, dont la teneur ſ'enſuit[1]:

«C'eſt *Sainct Michel,* conveincu d'avoir eſté larron, voleur, meurtrier, traiſtre, rompant la foy à Dieu, au Roy, & à l'alliance faite par monſieur le Prince de Condé pour le delivrement de ſa majeſté. Et pour ceſte cauſe l'avons exterminé, tant par ſes demerites, que pour ſervir d'exemple à tous ceux qui voudroient ſuivre ceſte vie malheureuſe & deſordonnée; auſquels nous faiſons entendre qu'il ſera fait de meſme. Car ſommes deliberés de vivre

1. *Lafon, Hist. d'une ville prot.*, p. 42, donne ces mêmes faits d'après une autre source: l'*Affliction de Montauban*, fol. 45.

ſous la crainte de Dieu & l'obeiſſance du Roy, obſervans de tout noſtre pouvoir les loix & ordonnances de la guerre, puis que par le vouloir de Dieu nous avons les armes en main, pour retirer de captivité Charles, par la grace de Dieu Roy de France, noſtre ſouverain prince & ſeigneur, enſemble la Royne, ſa mere. »

Telle fut la fin de ce capitaine vaillant & hardi à la verité, & qui avoit eſté principal inſtrument de la delivrance de la ville; laquelle procedure j'ay bien voulu deſcrire tout au long pour ſervir d'exemple de ſeverité militaire, laquelle ſi on euſt bien obſervée en ceſte guerre, infinies miſeres & calamités ne fuſſent advenues. Ce neantmoins ce jugement ne fut approuvé de tous, excuſans le faict de *Mombeton* ſur ce que la guerre eſtoit ouverte contre les ennemis de la religion, joint qu'eſtant *Mombeton* parent de *Marchaſtel,* aucuns ſoupçonnoient qu'il avoit procedé contre *Sainct Michel* avec quelque paſſion particuliere, ſolicité, comme on eſtime, par le capitaine *la Tour*, ayant quelque hayne ſecrete contre les ſuſdits. Et quant au crime de trahiſon, il eſtoit fondé ſur une ſimple preſomption; mais à la verité ſa rebellion & deſobeiſſance par trop outrageuſe ne pouvoit eſtre endurée ſans une merveilleuſe conſequence. Et quant au crime de meurtre & volerie, cela ſe rapportoit à ce que luy & ſon frere ayans debat & queſtion pour leur legitime contre leur frere aiſné, nommé *Raymond,* ils l'avoient tué à Sainct Antonin, & ſ'eſtoient emparés de la maiſon & biens d'iceluy, qui furent incontinent rendus à la vefve après la ſuſdite execution. Combien qu'aucuns diſent que ce fut un ſoldat de *Cardaillac* qui fit le coup, & que *Raymond* avoit eſté le premier aggreſſeur; tant y a que telle fut la fin de l'un & de l'autre, qui doit bien apprendre à ceux qui ont bien commencé quelque beſongne, de prier Dieu qu'il leur face la grace de pouvoir commander à leurs paſſions, & de continuer de bien en mieux juſques à la fin.

La ville bloquée.

Les ennemis cependant, pour enceindre la ville de toutes parts & manger les vivres d'alentour, aſſirent leurs garniſons en pluſieurs lieux, comme à Moiteich[1], à Meiſſac, à Piquecos, Paraſols, Sainct Leofaire, Villemur, Neigrepelice & autres lieux, & notamment à *Mombeton,* duquel lieu le ſeigneur ne ſe voulut jamais contenter

1. Liſez: *Montech, Moissac.*

de raiſon, nonobſtant l'execution de *Sainct Michel,* & qu'on luy offriſt reſtitution de tout ce qui luy avoit eſté pris, dont infinies courſes & pilleries ſ'enſuivirent de part & d'autre, avec la mort de quelques uns.

Laboria chargé du commandement de la ville. Mesures de défense.

Quant aux forces qui eſtoient dans la ville, dont *La Boria* eſtoit capitaine du conſentement de *Marchaſtel,* colonnel, *la Tour* partit de Montauban, le vingttroiſieſme dudit mois, diſant qu'il ſe trouvait mal diſpoſé. *Marchaſtel,* le lendemain, n'eſtant encores gueri de ſa playe, ſe retira à Vieulle, dautant que la Dame du lieu eſtoit ſa tante, laiſſant en ſon lieu *Boiſſeron*[1], homme vrayement craignant Dieu, ennemi d'avarice & de tout pillage, voire juſques à ne vouloir pas permettre que la ville luy deffrayaſt ſeulement ſa deſpenſe, & n'avoir jamais voulu prendre aucun preſent de ce qui avoit eſté licitement pris ſur l'ennemi. Alors auſſi ſe departirent *Belfort* avec ceux de Millaut, & le capitaine *la Manne* avec ceux de Caſtres, de l'exploit deſquels il ſera parlé en l'hiſtoire de Rouergue[2]. Et quant au reſte, trois compagnies des habitans furent dreſſées ſous la 86
charge de *Laboria,* dont les enſeignes furent baillées à *Jean de Monceau,* dit *Bramont,* à *Antoine de Jean,* & *François Malferes,* dit *Letap.* Et d'abondant fut permis aux trois Capitaines eſtrangers qui eſtoient de reſte, & qui n'avoient amené aucune compagnie, à ſavoir *la Vernade,* gueri de ſa playe, *Soupets* & *Fontgrave,* d'en dreſſer chacun une pour la defenſe de la ville, tant que beſoin ſeroit; & furent auſſi vingt conſeillers creés des plus notables habitans de la ville, pour, avec les Conſuls, determiner des affaires pour toute la communauté au lieu du conſeil general, afin que les gardes ne fuſſent jamais abandonnées.

Le 13 juillet, sortie.

Ces choſes ainſi rangées, ceux de *Montauban,* voyans que leurs ennemis ſortans de diverſes garniſons ne faiſoient autre meſtier que ravager & brigander, tant deçà que delà l'eau, saillirent ſur eux un lundi, treizieſme de Juillet, & en tuerent bon nombre, ramenans vivres & priſonniers, & ſe continuerent ces rencontres fort heureuſement pour ceux de la ville conduits par *Laboria,* qui

1. *Antoine de Peyrusse,* sieur *de Boissezon.* Voy. ci-dessous, p. 193. *Mém. de Gaches,* p. 14 et passim. Le village *Boissezon de Masviel,* commune de Murat, Tarn.

2. Voy. ci-dessous, p. 191 s.

rembarra fort vivement les ennemis, le dernier dudit mois. Et lors pource que pluſieurs butins ſe faiſoient avec grand deſordre, il fut adviſé au conſeil entre les Conſuls & leurs aſſeſſeurs & les Capitaines, avec l'advis des miniſtres, qu'il en feroit fait deſormais comme ſ'enſuit :

Ordonnances sur le butin.

« Premierement, quant aux choſes publiques ayans ſervi à l'uſage de l'Egliſe Romaine, celles dont la forme ne pouvoit eſtre changée ſans qu'il y reſtaſt quelque trace & memoire de ſuperſtitions, comme tapiſſeries contenant hiſtoires ou deviſes ſuperſtitieuſes, chappes de meſmes ſortes, & autres choſes ſemblables, ſeroient miſes au feu & bruſlées. Mais quant à celles dont la forme ſe pourroit commodément changer ſans qu'il y apparut aucune marque de ſuperſtition ou impieté, & dont la matiere pourroit eſtre convertie en quelque uſage licite, & pareillement toutes autres choſes publiques legitimement priſes ſur les ennemis jurés de la religion (en ce compriſes les diſmes), on en feroit trois parts : l'une pour eſtre employée
87 en uſages pies, comme ſubventions & nourriture des pauvres, gueriſon des ſoldats bleſſés, & autres œuvres charitables ; l'autre pour eſtre appliquée aux frais de la guerre & autres neceſſités ; & la troiſieſme pour les capitaines & ſoldats qui auroient fait la priſe.

« Secondement, quant aux choſes privées & particulieres, ſi c'eſtoit bled ou vin, tout ſeroit fidelement apporté dans le magazin de la ville, à laquelle en appartiendroit la moitié, l'autre eſtant reſervée aux ſoldats qui auroient fait la priſe ; comme auſſi toutes autres choſes particulieres ſeroient entierement à eux, ſans qu'il leur fuſt licite, ſur peine de la vie, de vendre ni tranſporter en façon quelconque hors la ville aucuns fruits de la terre.

« Tiercement, qu'il ne ſeroit fait aucune courſe ſur aucun village ou perſonne, encores qu'ils fuſſent de la religion Romaine, qu'ils n'euſſent au prealable porté les armes & ne ſe fuſſent par tel moyen declarés ennemis ouverts de la religion.

« Quartement que les priſes illegitimes & qui n'auroient eſté faites ſur les vrais ennemis, ſeroient entierement rendues. »

Désordres et pillages.

Ces ordonnances furent ainſi dreſſées & jurées, mais treſmal obſervées, bien ſouvent au grand regret du peuple, comme il advint au commencement du mois d'Aouſt, ayans eſté conduits

quelques ſoldats en divers lieux, comme Bonrepaire[1], la Baſtide[2],
Corlarieu[3], Sainct Capraiſe[4], Sainct Leoſaire[5] & autres lieux du
Tap[6] & Monceau[7], où ils fourragerent les diſmes, & firent autre
grand butin qu'ils ſ'approprierent, horſmis qu'ils firent quelque
part à la ville du bled qu'ils ne pouvoient celer. Pour ceſte cauſe,
communément ces pillars eſtoient appelés par le commun *Fiſaires*,
& les miniſtres crioient aſſés en chaire (eſtant revenu en la ville
Martin Taſchard, le dixieſme d'Aouſt, au grand contentement
d'un chacun); mais l'avarice & la force l'emportoient. Ce meſme
jour, dixieſme d'Aouſt, les compagnies de *Caſtres* eſtans allées à
Frejeville[8], furent miſes en telle deſroute, qu'il y mourut de quatre
vingts à cent ſoldats & quaſi tous enfans de la ville. Le douzieſme
dudit mois (d'août), pour eviter confuſion, fut arreſté que les capi- 88
taines ne prendroient cognoiſſance ſur aucun des habitans de la
ville ayant fait faute dans ladite ville & juriſdiction d'icelle, ſinon
en ce qui concerne le faict de la guerre; ni pareillement les Conſuls
ſur aucun ſoldat ayant fait excès concernant l'Edict fait, mais bien
auroient cognoiſſance des eſtrangers meſmes de leurs compagnies
ayans commis larcins, voleries, paillardiſes, & ſemblables excès
dans la ville.

Enrôlements par Duras, et Marchastel, pour Orléans.

Tandis que ces choſes ſe faiſoient à *Montauban*, *Duras*, renvoyé d'Orleans pour lever nouvelles forces, eſtans mort de peſte à Orleans pour la plus part ceux qui y avoient eſté conduits de la Guyenne au commencement, ayant fait ſon amas d'environ ſeize

1. Peut-être *Bonrepaux*, village (Haute-Garonne), à 18 kil. de Toulouse, près de Verfeil.

2. Ou bien *La Bastide-de-Penne* (Tarn-et-Garonne), village à 40 kil. de Montauban, canton de Montpezas, près de Caussade, ou bien le village de *La Bastide-St-Pierre*, près de Grisolles, à 32 kil. de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne).

3. *Corlarieu*, à 6 kil. de Montauban.

4. Ou bien *St-Caprais*, commune de Belmontet, près de Montclar, à 15 kil. de Montauban, ou *St-Caprais-de-Lerm* (Lot-et-Garonne), à 13 kil. d'Agen, près de Puymirol.

5. Peut-être le village de *St-Nauphary* (Tarn-et-Garonne), à 9 kil. de Montauban.

6. *Le Tap*, commune de La-Villedieu, bourg à 6 kil. de Castel-Sarrasin, canton de Montech.

7. *Moncaut*, village de l'Agénois, Lot-et-Garonne, à 16 kil. de Nérac.

8. *Féjeville*, village à 9 kil. de Castres (Tarn).

enſeignes en Agenois, après avoir laiſſé garniſon ſeulement au chaſteau de Penne [1], qui eſtoit eſtimé imprenable, & en la ville de Tournon, ſ'enchemina vers le païs de Quercy pour ſe joindre à *Marchaſtel,* gueri de ſa playe & ſejournant à Sainct Antonin, & print en chemin la ville de *Lauzerte,* le quinzieſme dudit mois d'Aouſt, où furent tués ſix cens hommes ou plus par un juſte jugement de Dieu, pour avoir les habitans malheureuſement & traiſtreuſement meurtri le ſieur *de Monlauſun,* duquel il a eſté parlé cy devant [2], homme vrayement de grande pieté, de vie irreprehenſible & de doux eſprit. Cela fait, *Marchaſtel* voulant de ſon coſté aſſembler gens pour eſtre auſſi colonnel de ceux des egliſes de ſa profeſſion, tira premierement de Villeneufve leurs compagnies de *Savignac* & *Belfort,* car pieçà *la Manne* & *Honorat* ſ'eſtoient retirés de la dite ville tirans au coſté de Foix; & ne tint pas à commander & à menacer qu'il ne degarniſt Montauban pour le moins des compagnies eſtrangeres, allegant qu'il faloit pourvoir au principal, & pluſtoſt abandonner tout le païs que de deſtituer de ſecours le *Prince,* qui avoit en teſte le plus fort des ennemis. A ceſte occaſion, chacun courant au camp de *Duras* & de *Marchaſtel,* pluſieurs villes & places demeurerent ſans aucune garde, & ſ'adjoignoient meſmes les miniſtres aux troupes de leurs egliſes. *Monluc* donc ayant envitaillé Bordeaux, ne faillit à ceſte occaſion, & ayant pris d'aſſaut *Monſegur* [3], tira droit au chaſteau de Penne [4], lequel ayant pris en peu de jours, il y exerça toute forte de très
89 barbare cruauté ſans avoir eſgard à l'aage ni au ſexe [5], ce qui donna telle frayeur aux villes & places deſtituées de gens de guerre, qu'elles ſe rendirent incontinent à ſa volonté, eſquelles auſſi toſt il abolit tout excercice de religion & reſtablit la meſſe, combien que notoirement il ſe moqua de l'une & de l'autre.

Monluc prend Penne.

1. Voy. vol. II, p. 773 et 775, où les détails, quant à la prise de Lauzerte et au nombre des tués, diffèrent de ceux-ci.

2. Voy. *supra*, p. 65.

3. *Monluc*, *Comment.*, II, p. 443.

4. *Ibid.*, p. 452.

5. *Ibid.*, p. 458: La prinse de *Pene* n'estoit pas de petite importance, pour estre une place tres-forte, et à ung bon païs, sur la riviere, où plusieurs mauvais garçons feurent despechés. — Il se peult dire que le monde feist là son devoir.

Le 19 août. Combat de Mirabel, mort de St-Vit et de Parisols.

Le Mardi, dixneufiesme dudit mois (d'août), les garnisons laissées à Tournon par *Duras* quitterent aussi la ville [1], sous la conduite de leurs capitaines *Blagnac, Boudon* & *Sainéte Vit;* lequel en une rencontre qu'ils eurent à Mirabel, distant deux lieues de Montauban, fut tué, non sans avoir vaillamment combatu, voire de sorte que le sergent *de Parisols* & six soldats y demeurerent sur la place, & *Parisols* mesmes, ennemi du tout enragé de ceux de la religion, & particulierement de ceux de Montauban, y fut tellement blessé qu'il en mourut peu de jours après.

Boisjourdan tente de gagner Montauban par persuasion.

Ceux de *Toulouse,* au grand regret desquels le siege de Montauban n'avoit succedé, foudroyoient cependant par arrests, & nommément par celuy qu'ils donnerent le vingtiesme dudit mois d'Aoust, solicitans aussi *Bazordan* de tenter par tous moyens d'entrer à Montauban; lequel feignant de ne demander rien moins que leur ruine, envoya un nommé le sieur *de la Mothe,* pour leur dire qu'il ne demandoit d'entrer dans la ville qu'avec trente chevaux, & de mettre son infanterie aux fauxbourgs du Tar, afin que par un tel signe d'obeissance *Monluc* & *Terrides* perdissent la volonté d'entreprendre chose plus griefve contre la ville. La response fut que les habitans tenoient la ville pour le Roy, & que si on les assailloit, ils se defendroient.

20 août. Pillage de Caylus, de Rocamadour et de St-Antoine de Marcolles.

Ce mesme jour (20 août), la ville de *Caylus* ayant refusé ouverture & vivres à *Duras,* fut prise & pillée, comme il alloit se joindre à *Gourdon* [2], avec *Bordet,* lieutenant du *Comte de la Rochefoucaut* [3], & furent en ce voyage pillés & destruits deux temples les plus renommés entre ceux de la religion Romaine, à savoir celuy de sainct Antoine de Marcolles, & celuy de Nostre Dame de Roquemadour [4], par le capitaine *la Bessonnie,* sous la charge de *Marchastel,* y ayant esté quelque temps auparavant descouverte par

1. *De Thou,* III, p. 319.

2. *Gourdon,* dans le Quercy, vol. III, p. 778.

3. *Monluc, Comment.,* III, p. 452 : *Le Bordet* passa (devant Agen, en août) et alla gaigner Montauban, où M. de Duras l'attendoit. — Le seigneur *du Bordet* avoit été envoyé par le comte de la Rochefoucault à *Duras,* avec quelques compagnies de cavalerie, pour lui servir d'escorte et presser son départ pour Orléans. Il marqua son passage en Guyenne par bon nombre de coups de main heureux. *De Ruble.* Comp. du reste le vol. II de notre *Histoire,* p. 777 s.

4. *Rocamadour.* Vol. II, 778.

90 *Coras*[1], conſeiller au Parlement de Toulouſe, une grande impoſture des preſtres, faiſans croire qu'ils avoient leans le corps de S. Amador en chair & en os, au lieu duquel n'y fut trouvé qu'un os ſemblable à celuy d'une eſpaule de mouton, avec quelques petis drapeaux pleins de poudres[2].

23 août. Nouvelle tentative de Boisjourdan.

Le vingttroiſieſme dudit mois, *Bazourdan,* après avoir envoyé devant en la ville quelques damoiſelles de la religion, mais aiſées à eſtre deceues, & propres à decevoir les autres, pour effrayer les habitans vint luy-meſme en perſonne pour les induire à quelque compoſition, n'oubliant ni promeſſes ni menaces pour les y amener. Mais le tout fut en vain, & furent telles les dernieres paroles de *Bazourdan:* Et bien, vous vous fiés en Dieu! ce qui fut receuilli par *Conſtans,* miniſtre[3], luy reſpondant ces propres mots: C'eſt celuy vrayement qui nous defendra & qui confondra ſes ennemis.

Duras et Marchastel conseillent de capituler.

Duras & *Marchaſtel,* advertis de ces choſes, encores qu'ils euſſent une intention toute contraire à ceux de Toulouſe, toutesfois deſirans de mener bonnes troupes à Orleans, & tenans la ville pour perdue, envoyerent auſſi toſt à Montauban le capitaine *la Soule,* lequel arrivé le vingtcinquieſme du mois (d'août), exhorta les conſuls & habitans d'entendre à quelque compoſition raiſonnable, & de leur envoyer leurs forces pour les conduire avec le reſte à Orleans, de ſorte qu'il ne tint ni aux amis ni aux ennemis

1. *Jean Coras. D'Aubigné, Hist. univ.*, tome II, liv. I, p. 560, le nomme l'excellent *Coras*. Il perdit la vie lors des meurtres de la St-Barthélemy, à Toulouse, le 31 août, avec quatre autres conseillers. Leurs cadavres furent pendus dans leurs robes rouges, sous l'orme de la cour du Palais. *Ibid.* — Comp. *De Thou*, IV, p. 606. *Le Duchat* rapporte qu'il eut un descendant, ministre gascon, auteur de plusieurs poèmes: *Jonas, ou Ninive repentante,* 1663, et trois autres: *Josué, Samson* et *David,* en un vol., 1665. Il retourna au catholicisme. *Ducatiana,* II, p. 247. Voy. aussi *La France prot.*, IV, p. 54 s.

2. C'est-à-dire: poussière. De là, le proverbe rapporté par *Châtelain, Vocabulaire Hagiologique* (au mot *Amator*): En chair et en os, comme Saint Amadour. *De Thou*, l. c.

3. *Lafon, Hist. d'une ville prot.*, p. 46, d'après *Jean Fornier, l'Affliction de Montauban*, fait intervenir *Tachard* au lieu de *Constans*. Il désigne aussi *Boisjourdan* (c'est ainsi qu'il nomme *Bazourdan*) comme commandant de Montbeton (*Mombeton*, Tarn-et-Garonne, à 16 kil. de Castelsarrazin).

de ceſte pauvre ville, tant les uns eſtoient cauteleux & les autres credules, qu'elle ne fuſt expoſée à l'abandon. Mais Dieu y pourveut, fortifiant tellement les habitans, qu'ils reſolurent de ſe defendre en une querelle ſi juſte, ne permettant à ce capitaine de tirer de la ville autres ſoldats que ceux qui eſtoient depuis n'agueres venus d'Agenois, ſi bon leur ſembloit. Ils envoyerent auſſi vers *Duras* & *Marchaſtel* deux bourgeois pour leur faire amples remonſtrances, & demander ſecours; & le trentieſme du mois, eſſayerent les quatre pieces d'artillerie qu'ils avoient fondues de nouveau, à ſavoir une coulevrine, une baſtarde [1], & deux pieces de campagne.

Essai infructueux de sauver Nègrepelisse. 5 sept.

Le Samedi, cinquieſme de Septembre, le capitaine *Coulombier* & l'Eveſque de Montauban [2], menans avec eux quatrevingts chevaux & environ trois cens hommes de pied, par le moyen d'un 91
advertiſſement à eux donné par ceux du chaſteau de Neigrepelliſſe de paſſer par l'iſle du Moulin, ſurprindrent la ville de Neigrepelliſſe, où pluſieurs furent tués. S'eſtans auſſi finalement rendus par contrainte ceux qui ſ'eſtoient retirés, les uns au clocher, les autres à la tour de la porte dite d'Amon, leſquels furent menés avec grandes extorſions ès priſons du chaſteau. Ceux de Montauban, ſoudainement advertis, y envoyerent auſſi ſubitement quatre cens hommes de ſecours. Ce neantmoins ils y arriverent trop tard, trouvans la ville priſe, ſaccagée, & les portes fermées, contre leſquelles ils firent tout l'effort qu'il leur fut poſſible, & y bleſſerent entre autres le capitaine *Coulombier,* qui en eſt depuis demeuré eſtropiat du bras droit, & un autre tué [3] meſchant, nommé *la Vorrette,* lequel quelques jours après ſe faiſant porter en ſa maiſon, fut ſurpris par ceux de la religion, achevé de tuer, & jetté dans la riviere de Laveron [4]. Mais finalement ceux de Montauban, deſtitués d'eſchelles, & ſurpris de la nuict, & entendans qu'il

1. Dans l'ancienne artillerie, la bâtarde était une sorte de canon, long d'environ neuf pieds et demi, avec trois pouces dix lignes de calibre. *Littré.* — La coulevrine, canon plus long que les pièces ordinaires, chassait beaucoup plus loin. Le diamètre de son calibre était d'environ cinq pouces, et son boulet de seize livres. *Ibid.*

2. Comp. *De Thou,* III, 322.

3. Il faut probablement lire : et un autre *très* meschant.

4. C'est-à-dire : l'*Aveyron,* qui devient navigable à Nègrepelisse.

venoit grand ſecours de cavalerie aux ennemis, ſe retirerent ſans avoir perdu un ſeul homme[1]. Quoy voyant l'Eveſque, le lendemain, ſeizieſme[2] dudit mois, fit tirer d'entre les priſonniers *Jean Claret,* dit *des Plats,* Diacre; *Jean Sezeran; Pierre* & *Jean Artis; Jean* & *Guillaume Millas,* qu'il fit très cruellement maſſacrer à coups de pierres & de baſtons au bord de la riviere de Laveron, où ils furent jettés puis après, eſtans les autres priſonniers mis à rançon. *Massacres ordonnés par l'évêque.*

Le huictieſme dudit mois partirent de Montauban quarante argoulets & ſoixante arquebouziers avec les Capitaines *la Vernade* & *Fontgrave,* dit *Jean de Jean* & *du Tap,* enſeignes, en intention de prendre à Mirabel[3] quelques compagnies qui y eſtoient; auquel lieu eſtans arrivés, n'y trouverent perſonne, ſ'eſtans retirés les habitans & ayans fort bien caché tant leurs biens que leurs pieces. Se preparans donques le lendemain pour ſ'en retourner, & ſ'eſtans amuſés à bruſler un temple nommé noſtre Dame des Miſeres[4], ils furent auſſi toſt aſſaillis de tous coſtés par cent hommes d'armes ou environ des compagnies de *Monluc* & *Burie,* ſuivans le camp *Expédition à Mirabel.*
92 de *Duras,* comme pas à pas pour le ſurprendre. Quoy voyant, ceſte petite troupe de Montauban ſ'eſcarta çà & là comme elle peut, ſe retirant *Fongrave* en une metairie prochaine avec environ vingcinq ſoldats, & *la Vernade* à Realville pour chercher ſecours, de ſorte qu'il n'y en eut que quatre qui fiſſent teſte, l'un deſquels, nommé *Jean Bordes,* natif de Negrepelice, receut deux coups de lance, l'un à la joue & l'autre à la cuiſſe, un coup de piſtole à l'eſtomac, où il y avoit trois balles qui rencontrerent les coſtes, & ſix coups de couſtelas en divers endroits, eſtant laiſſé pour mort, dont toutesfois il ne mourut point, ni ne peut eſtre forcée la metairie, ſ'eſtans retirés les ennemis, pour eſtre venu ſecours de Realville aux aſſiegés, où ſe retira le demeurant, y eſtans demeurés morts *du Tap,* enſeigne; *Jean Durval le vieil,* & *Guillaume du Verger,* caporaux; *Claude Cortillaut,* marchand, & *Laurens*

1. *De Thou,* l. c., dit au contraire qu'ils furent bien maltraités à leur retour.

2. *Seiziesme* est évidemment une faute d'impression pour *sixiesme.*

3. à 18 kil. de Montauban.

4. Cette église est encore maintenant un pèlerinage célèbre dans toute la contrée.

Coulon, avec environ dix ſoldats & deux prins priſonniers. Le moyen de ceſte route fut un trompette de *Monluc,* lequel fait priſonnier à Montauban avoit fait bonne mine, & lors voyans l'opportunité ſ'eſtoit rendu aux ennemis qu'il advertit du petit nombre de ceux de Montauban.

Passage de Marchâtel et de Duras avec une grande troupe.

Ce meſme jour, neufieſme dudit mois, *Marchaſtel* & *Duras* arriverent à *Montauban*[1], en intention de enlever les compagnies & l'artillerie de la ville qu'ils tenoient pour perdue; de quoy advertis, les conſeillers & habitans reſolurent ne le ſouffrir, dont fuſt advenue confuſion ſi Dieu n'y euſt pourveu par ſa providence, ayant fait que leur camp (au moyen d'un faux bruit qui courut que *Duras* avoit eſté ſurpris en chemin & eſtoit tenu aſſiegé par *Monluc*) deſlogea auſſi toſt de Cauſſade & de Realville, tirant droit à Montauban, où il arriva pour retraicte ſur le ſoir, bien tard, ſ'eſtans logés au fauxbourg Sainct Antoine pour ce jour; mais le lendemain, dixieſme dudit mois, à cauſe de la pluye furent logés dedans la ville. Ils eſtoient environ huict mille hommes, tant à pied qu'à cheval, en vingt deux compagnies de gens de pied & dixhuict cornettes d'argoulets, ſans les goujats & autre bagage quaſi en pareil nombre que les maiſtres, qui foulerent grandement la ville, leur eſtant baillé le bled & autres fruits ſans payer.

Le lendemain, unzieſme dudit mois, les conſuls ſe voulans ſervir 93
de ceſte occaſion, prierent *Duras* & les autres chefs de les vouloir delivrer des chaſteaux de Mombeton, Piquecos & Pariſols, & des villages de Montech & la Franceſe, qui eſtoient les repaires & tanieres de leurs ennemis. Suivant laquelle requiſition *Duras,* envoya aſſaillir Mombeton. Mais *Bazordan* avec ſa compagnie eſtoit dedans, qui repouſſa tresbien les aſſaillans. Ce jour meſme fut accordée l'artillerie au ſieur *de Duras,* ſe voyant qu'il eſtoit le plus fort dans la ville, & qu'il menaçoit de la prendre par force, ſi on ne la luy ottroyoit de gré.

13 sept. Sortie.

Le Dimanche, treizieſme, fut faite une grande eſcarmouche vers le fauxbourg du Tar, contre environ ſix vingts hommes de cheval, amenés par *Bazordan,* qui furent contraints finalement de ſe retirer avec perte.

1. *De Thou,* III, p. 322.

Le quatorzieſme, *Burie* & *Monluc* vindrent poſer le ſiege pour la deuxieſme fois devant *Montauban*[1], & ſe camperent delà la riviere du Tar, à trois portées d'arquebouſe de la ville, près d'une tour appelée Phanaſergle, menans avec eux neuf compagnies d'hommes d'armes outre pluſieurs gentilshommes qui les ſuivoient pour ſe trouver à la curée, & vingtneuf enſeignes tant d'argoulets que de gens de pied, & trois compagnies d'Eſpagnols, chacune de quatre cens hommes, avec cinq canons, trois groſſes coulevrines, & cinq moyennes[2]. A l'arrivée, les ennemis gaignerent les metairies ſituées hors la tranchée du fauxbourg du Tar, tirans à Gaſſeras, où ſe fit une grande eſcarmouche aſſés confuſe du commencement, en laquelle *Bazordan* fut mis à pied, & ſe fourrant parmi les ſoldats de la ville joua ſi bien ſon roolle, qu'il fut meſcognu, & finalement reſcoux par quelques Eſpagnols. Et n'eſt auſſi à oublier la vaillance d'un de la ville, nommé *Jean Mazier,* lequel

14 sept. Burie et Monluc renouvellent le siège.

1. *De Thou, ibid. (Goulard), Hist. des choses mémor.*, p. 228 s. *Lafon, Hist. d'une ville prot.*, p. 47 s. — *Monluc, Comment.*, III, p. 14, ne dit que peu de mots sur cette attaque : Or, M. de Burie mist en avant une entreprinse qu'estoit d'aller assieger Montauban par le cousté devers Tholose, et qu'il failloit retourner à Moissac (à 28 kil. de Montauban) et passer la rivière (le Tarn); et feis venir encore ung canon et une coulouvrine, et prinsmes le chemyn droit à Moissac. Je le voulcis laisser faire sans le contredire de rien, ayant juré ung bon coup que je ne dirois mot, pour veoir ce qu'il feroit, encores que je congneusse bien que son entreprinse retourneroit en fumée et à néant ; car, puisque nous ne les avions auzé combattre à la campaigne (savoir Duras et son armée), que pouvions-nous esperer de les voloir combatre dans une ville, et encore telle que celle-là ? Toutesfois je suyvis comme les autres, et arrivasmes au bourg, et là demeurasmes sept ou huict jours ; et feust tiré quelques coups de canon à la tour du pont. Nous tenions le bourg (c'est-à-dire le faubourg) jusques aux maisons qu'estoient tout auprès du pont, là où il y avoit une eglise et l'avoient fortifiée et reparé les rues. Bref, je ne sçay par quel boult commencer à escripre ceste belle entreprinse, car je n'en sçaurois faire ung bon potaige ; et vault mieulx, sans tirer plus outre, que je la laisse là. Et feust arresté que nous nous retirerions à Montech.

2. *Lafon*, l. c. Le 14 parut, sur la rive gauche du Tarn, tout le camp de *Burie*, composé des compagnies de *Montluc, Terride, Randan, La Vauguyon, Navarre, Parazols, Léonard, Cadillac, Murviel, Maces, Benque, Miquel, Merens, Najac*, outre les gendarmes de l'évêque, les argoulets de Valsergues, et trois compagnies d'Espagnols de quatre cent trente hommes chacune, guidées par don *Luis de Carvajal* . . . avec huit canons. (*De Thou* : cinq gros canons, trois coulevrines, et cinq moyennes pièces.)

après avoir longuement combatu ſur le cheval de *Bazordan,* que les Eſpagnols taſchoient de ravoir, finalement abatu & percé d'une eſpée à travers le corps, ſe ſauva toutesfois d'entre leurs mains, & paſſa la riviere à nage. L'iſſue de l'eſcarmouche fut telle que les aſſiegeans abandonnerent la place qu'ils avoient priſe, pour ſe retirer en leur camp avec grand pertes des leurs ; & d'autre coſté, 94
ceux de la ville y perdirent *Loppes,* capitaine du camp de *Duras, Cargoles,* ſergent de bande, *la Gacherie,* caporal de la compagnie de *la Vernade,* ſix ſoldats de la ville, & quelques autres eſtrangers, outre pluſieurs bleſſés.

15 sept. Sortie heureuse.

Le lendemain, quinzieſme, le fauxbourg de Tar qui avoit eſté abandonné, fut derechef muni de bonnes gardes par les habitans, & fit *Monluc* une grande faute en ce qu'il laiſſa paſſer ceſte occaſion. Ce meſme jour ſe dreſſa une fort belle eſcarmouche, en laquelle les aſſiegeans eurent du pire ; toutesfois du coſté de ceux de la ville, *Sapientis,* ſergent de *la Vernade,* & *la Moynerie* furent tués, & *Druelle,* capitaine *d'Ages,* bleſſé. Il y eut auſſi ce meſme jour un moulin, nommé d'Abbarades[1], ſur la riviere de Tar, entierement bruſlé. Mais peu après eſtans ſurpris les boutefeux en nombre de quatre vingts Eſpagnols, comme ils faiſoient bonne chere en la metairie d'un nommé *Jean Conſtans* dit *Robbi,* ſoldat, furent tous tués juſques à un, par vingtcinq ſoldats ſeulement de la ville, qui en rapporterent trente-deux arquebouzes, avec autres deſpouilles, le tout à la veue du camp des ennemis ; deſquels ſ'eſtans quelques uns mis en devoir de paſſer l'eau pour ſecourir leurs compagnons, leur bateau verſa, & furent quaſi tous noyés.

16 sept. Le second siège est levé.

Le lendemain, ſeizieſme, quelques petites eſcarmouches ſe dreſſerent, & furent envoyés le capitaine *Peirelongue,* maiſtre du camp de *Duras,* & le capitaine *la Vernade,* pour preſenter la bataille à *Monluc,* qui la refuſa. D'autre coſté, le capitaine *Fontgrave* alla parlementer avec l'ennemi ſous quelque pretexte, & dès lors commença à pratiquer ſa trahiſon, dont il ſera parlé cy après. On tira hors la ville quelques pieces de campagne, ce qui fit reculer le camp des ennemis, deſquels toutesfois aucuns paſſerent la riviere & mirent le feu en quelques metairies. Quoy

1. *Lafon :* le moulin d'*Albarèdes.*

voyans *Burie* & *Monluc,* & qu'eſtant la ville garnie de tant de gens il leur eſtoit comme impoſſible de la forcer, leverent le ſiege, le dix-ſeptieme dudit mois, prenans le chemin de *Monteſch*[1], dont puis après partie d'iceux alla aſſieger *Lectore*[2], & l'autre revint à *Toulouſe,* le tout ſans faire aucune perte de gens au deſlogement. Telle fut l'iſſue de ce ſecond ſiege de trois jours, dans leſquels pluſieurs degaſts ſe firent, & y perdirent les aſſiegeans environ ſix cens hommes, & ceux de dedans trente ſans plus.

Marchastel conseille de composer avec l'ennemi.

La ville eſtant par ce moyen delivrée aucunement des ennemis de dehors, ſ'en rejouiſſoit, priant *Duras, Marchaſtel* & *Bordet,* chefs du camp qui eſtoit en la ville, de les delivrer des garniſons circonvoiſines. Mais leur joye ne dura gueres, ſ'efforceans les deſſuſdits de perſuader aux habitans ou d'abandonner la ville, ou de compoſer avec leurs ennemis en donnant quelque argent, ou recevans garniſon, comme eſtant impoſſible que la ville ſe peuſt garder après qu'ils ſeroient departis, pourſuivans le voyage d'Orleans. Les habitans ſur cela uſoient de toutes prieres & remonſtrances. Mais quoy qu'ils ſceuſſent dire, *Marchaſtel,* les appelant opiniaſtres & proteſtant qu'ils eſtoyent cauſe de leur propre ruine, ſe reſolut d'emmener les deux compagnies d'eſtrangers, à ſavoir des capitaines *la Vernade* & *Fontgrave,* combien que juſques là elles euſſent eſté dreſſées & entretenues aux deſpens de la ville. Suivant donques ceſte deliberation, le vingt & deuxieſme dudit mois (de ſeptembre), leur camp deſlogea avec les ſuſdites compagnies, horſmis quelques ſoldats ſolicités par *Peirol,* enſeigne de *Fontgrave,* qui ſe tindrent cachés pour n'eſtre contraints de ſortir.

Il quitte, le 22 sept.

Trahison de Fontgrave.

Et quant à *Fontgrave,* feignant envers *Duras* de vouloir ſeulement mener ſa femme à un village nommé Genebrieres[3], terre du Vicomté de Bourniquel, où elle ſeroit en ſeureté, & donnant à entendre d'autre part aux habitans qu'il ſortiroit pour quelques jours, afin d'avoir excuſe de ne ſuivre *Marchaſtel,* au lieu de faire cela, ſ'en alla droit à Monteſch pour achever de baſtir ſa trahiſon, qu'il voulut bien depuis executer, taſchant de rentrer en la ville, mais l'entrée luy en fut defendue, & fut *Peirol* fait capitaine en chef

1. *Montech.*
2. Vol. II, p. 782 s.
3. A 16 kil. de Montauban.

des soldats restés de ceste compagnie. Outreplus ceste pauvre ville, que *Marchastel* tenoit pour perdue, fut desnuée des deux grosses pieces d'artillerie qu'elle avoit fait fondre, & des deux pieces de campagne que feu *Saint Michel* avoit amenées au mois de May precedent; & qui plus est, furent contraints ceux de la ville de fournir tout l'attelage avec le fondeur, leur principal ingenieux[1], pouldres & boulets, estant par ce moyen destituée quasi de toute ayde humaine,

La ville abandonnée de presque tous les chefs.

estans mesmes sortis plusieurs de la ville, & entre autres *Jehan* 96
Brassac, lieutenant particulier du Seneschal, & *Jean de Montcau,* enseigne d'une des compagnies des habitans[2]; de sorte qu'il n'y demeura de capitaines que *Laboria,* auquel il ne tint puis après que la ville ne se perdist, & *Antoine de Janson,* porte enseigne de *Peyrol.* Car bien est vray que *Duras,* estant sorti, avoit commandé à *Peyrelongue,* son maistre de camp, ensemble à *Malvirade* & *Bonguac* de rentrer dans la ville avec leurs compagnies, mais cela ne fut qu'une dissimulation, s'estans deux jours après retirés les deux capitaines pour ratteindre leur camp. Voilà le pauvre estat & comme desesperé auquel fut laissée la ville de *Montauban,* laquelle toutesfois fut maintenue & conservée, comme il sera dit cy après; & au contraire (tant est la providence de Dieu admirable) ceux qui la tenoient pour perdue se perdirent euxmesmes bien tost après, comme dit est en son lieu[3].

Estant donques la ville abandonnée, comme dit a esté, Dieu, qui avoit deschargé les habitans de beaucoup de tresmauvais hommes, remplit le reste d'un tresgrand courage, combien que tous n'ayent pas perseveré jusques à la fin, voire les principaux ayent fait les plus grandes fautes. Et pourtant, au lieu de perdre courage, *Laboria,* comme gouverneur, fit faire reveue de ce qui restoit, & se trouverent six cens hommes & quelque peu davantage. Cela se fit le vingt & deuxiesme de Septembre, & pour encores mieux pourveoir aux affaires, autre reveue fut faite le vingt septiesme, auquel jour l'enseigne de *Jean de Montcau,* qui avoit aussi abandonné la ville, fut baillée à *Martin de Lanis,* vrayement

1. ingénieur.

2. Voy. plus haut, p. 86.

3. La défaite de *Duras* à Ver, le 9 octobre, voy. vol. II, p. 787 s.

vaillant homme, & celle de *du Tap*[1], qui avoit eſté tué, à *Jean Acier*[2].

Préparatifs du troisième siège.

Toſt après les ennemis ſe preparans au troiſieſme ſiege[3], après que le camp de *Duras* ſ'eſtoit deſlogé, pourſuivirent d'enceindre Montauban de plus en plus, & mirent garniſon au chaſteau de Corbarieu[4], diſtant d'une lieue de Montauban, le dernier de Septembre. Mais le deuxieſme Octobre, ceux de la garniſon ſe retirerent de crainte d'eſtre forcés, & le quatrieſme du meſme mois, *Laboria* leur oſta tout eſpoir de retour, ayant bruſlé le temple haut, aſſis vis à vis du chaſteau.

Assaut du fort des Jacobins manqué, 9 octobre.

97 Ce qui advint le neufieſme dudit mois à Montauban, & le propre jour de la deffaite de *Duras* près Bergerac, monſtre bien que ceux de l'egliſe Romaine ſe tenoient bien aſſeurés de leurs entrepriſes, combien que l'une ne leur ſuccedaſt pas comme l'autre. Voici donc ce qui leur advint du coſté de Montauban, par le moyen du traiſtre *Fontgrave,* les ayant aſſeurés ſur ſa vie que gagnans le fort des Jacopins ils emporteroient la ville par eſcalade; ce qui ne leur ſeroit malaiſé, comme il diſoit, ſ'ils bailloient l'alarme en pluſieurs autres lieux pour trouver ledit fort des Jacopins deſgarni, dautant que ceux de Montauban avoient ceſte mauvaiſe couſtume d'accourir tous incontinent au lieu où ſe donnoit l'alarme, ce que le traiſtre eſtimoit qu'ils feroient, ſachant la ville avoir eſté ainſi deſgarnie de gens de guerre. Suivant donc ceſte reſolution, ſur les deux heures après minuict, ceux qui avoient eſté ordonnés pour ceſt effect, qu'ils tenoient pour tout certain, ayans fait ſemblant de vouloir

1. *supra*, p. 91.

2. *Lafon*, p. 51, le nomme *Astier*.

3. *Lafon*, l. c., rapporte que le parlement de Toulouse, après avoir vainement sollicité le baron de Burie, qui laissait rafraîchir ses troupes à Montech, de renouveler le siège de Montauban, s'était adressé au cardinal d'Armagnac, gouverneur de Toulouse, et que celui-ci, se rendant à leurs instances, chargea Terride de l'expédition. Les Toulousains fournirent des canons et sept enseignes de la ville, auxquelles Terride joignit ses deux compagnies, celle de *Saint-Salvy*, les deux de *Boisjourdan (Bazourdan)*, avec mille ou douze cents hommes de milices, et marcha contre Montauban. — *De Thou*, III, p. 345, d'accord avec notre *Histoire* (comp. aussi *Goulard*, *Hist. des choses mém.*, p. 230), ne fait arriver l'artillerie et les troupes de Toulouse que le 10 octobre (*Goulard*, le 11).

4. *Corbarieu*, à 9 kil. de Montauban.

bailler l'eſcalade du coſté des Carmes, laſcherent force coups d'arquebouſades, & de là venans donner l'alarme à la porte des Cordeliers, & en meſme inſtant à celle du Pont delà l'eau, & du Mouſtier, avec grands cris & tintamarres, finalement aucuns d'entr'eux, couverts de chemiſes pour ſ'entrecognoiſtre, ſ'adreſſerent tout coyement au fort des Jacopins, cuidans ſurprendre la garde. Mais *Laboria,* ſoit qu'il euſt eu advertiſſement de ceſt effort ou autrement[1], y avoit fort bien pourveu, ayant meſmes logé une ſentinelle au ſommet du temple, & d'autres dedans un pré ſitué au devant du fort, par leſquelles ſe voyans les ennemis deſcouverts, ne laiſſerent d'appliquer leurs eſchelles, & meſmes firent ouverture avec un belier de guerre, autrement appelé malmouton, bien ferré & pouſſé à douze hommes avec grand bruit de trompettes & tabourins & cris effroyables. Par ce moyen, environ deux cens eſchelerent la premiere courtine contre le cloiſtre du coſté de Septentrion, & les deux enſeignes de *Bazordan* y monterent en criant ville gagnée. Mais ils furent ſi bien batus des caſemates d'au deſſous & des corps de garde qui regardoient ſur le pré, qu'ils furent contraints de ſe retirer à leur grand'honte & dommage, ayans perdu environ deux cens hommes avec trois eſchelles toutes
ſanglantes & leur belier; au lieu que du coſté de la ville ne fut tué 98
qu'un ſeul homme nommé *Perrinet,* nepveu du ſieur *de Corniſſon*[2], grand maiſtre de Rhodes, auquel il n'avoit tenu que le corps de garde où il eſtoit ne quittaſt la place, & qui fut tué par ſa faute.

Terride prend le faubourg de St-Antoine.

Tel fut le commencement du troiſieſme ſiege de *Montauban,* n'ayant eſté levé ſi toſt que le ſecond, ſinon en intention de l'avoir tant plus aiſément ou par ſurpriſe ou par un autre ſiege, en baillant moyen au camp de *Duras* de ſ'en retirer, ſoit qu'il fuſt rompu en chemin, comme il fut, ſoit que, pourſuivant ſon chemin vers Orleans, il laiſſaſt la Guyenne deſpourveue. Se voyant donc

1. D'après *Lafon* (sur la foi de *Jan Fornier, Manuscrit d'Emeran Forestier),* les Montalbanais, avertis par une main amie, et sachant quel était le point menacé, le 9 octobre 1562, veillaient depuis cinq nuits au fort des Jacobins.

2. Nous trouvons dans les *Mém. de Gaches,* p. 212 etc., *François de la Valette,* sieur de Cornusson, sénéchal de Toulouse, qui avec Joyeuse commandait les catholiques dans les guerres de 1575 et s., chevalier de deux ordres, mort à la suite des fatigues du siège de Salvagnac en 1586.

Terride, qui arriva le premier à ce ſiege, deſcheu de ce que le traiſtre *Fontgrave* luy avoit promis, ayant avec ſa compagnie d'hommes d'armes dix compagnies de gens de pied, poſant une partie de ſon camp près la ladrerie, & quelque corps de garde à l'hoſpital de la peſte du coſté d'Occident, ſ'empara auſſi toſt du fauxbourg *Sainct Antoine*[1], riche & peuplé, & garni de pluſieurs belles maiſons, mais aiſées à gagner, pour n'eſtre le fauxbourg enceint que d'une petite tranchée, gardée par les ſeuls habitans d'iceluy, qui ſ'enfuirent au ſeul viſage de leurs ennemis. Là ne fut rien oublié de cruauté, pillage & vilenie, voire juſques à ce poinct qu'une femme honneſte de la religion, eſtant enceinte, ſe monſtrant conſtante & vertueuſe juſques au bout, y fut fendue vive, ſon fruict arraché du ventre, & auſſi toſt maſſacré. Voilà par où commencerent ce jour là ceux de la religion Romaine, eſtant au reſte advenu tout cela par un juſte jugement de Dieu ſur ce fauxbourg plein de contempteurs de Dieu, voire juſques à ce poinct que de tous les habitans d'iceluy à grand'peine y avoit il une douzaine de perſonnes qui fiſſent profeſſion d'eſtre de la religion, & par conſequent les autres n'ayans ni preſche ni meſſe.

Forces des assiégeants.

Le lendemain dixieſme & l'onzieſme auſſi, il y eut force arquebouzades tirées de part & d'autre, tirans ceux de la ville des murailles & du fort des Jacopins, mais pour cela les ennemis ne furent deſlogés, leurs eſtans arrivées neuf pieces d'artillerie de Toulouſe, à ſavoir deux canons portans le boulet peſant de qua-
99 rante livres, trois coulevrines de baterie, & quatre baſtardes, dont eſtoient commiſſaires deux Capitouls de Toulouze, avec quatre compagnies de gens de pied d'eſlite, ſous les capitaines *Gargas, Cadillac,* maiſtre des ports, *Pierre Delpech,* marchand, & *Maignagut,* & autres ſept enſeignes conduites par *la Garde, Montmor, Villemagne, Tilladet,* & quelques autres[1]; & furent ce meſme jour rompus les conduits d'eaux de la fontaine du Griffol, au deffaut de laquelle ſuppleerent puis après les puits & la fontaine du convent des Jacopins. Sur le ſoir auſſi comparurent trois gentilshommes de l'ennemi contre la porte de Montmarat qui

1. ou Ville nouvelle. *Lafon.*

2. *Lafon* ajoute encore les noms de *Boisjourdan (Bazourdan), Saint-Salvy, Gimont.*

eſtoit murée, entre leſquels eſtoit *Montbertier,* maiſtre de l'artillerie, lequel depuis la paix a fait profeſſion ouverte de la religion, exhortans les habitans à ſe rendre; auſquels il fut commandé de ſe retirer. Et pour ce qu'on vid que c'eſtoit à bon eſcient, voici l'ordre qui fut eſtabli par dedans pour ſe defendre avec armes temporelles & ſpirituelles.

Distribution des ministres et des consuls de la ville.

Pierre Salicet, miniſtre de Rabaſteux[1], & *Bernard Preiſſac,* miniſtre de Cajarc[2], furent aſſignés au fort des Jacopins; *Jean Conſtans,* miniſtre de la ville[3], à la porte des Cordeliers; *Pierre Gailleuſe,* miniſtre d'Albias[4], à celle du Mouſtier; *Regnaut,* miniſtre de Cataleux, à celle des Carmes; *Eſtienne Moalan,* miniſtre de Caylus[5], à celle du Pont; *Pierre du Croiſſant,* miniſtre de la ville[6], au corps de garde de la place, pour y faire les prieres, & y demeurer jour & nuict, ſe donnans garde que Dieu n'y fuſt offenſé, & qu'aucune trahiſon ne ſ'y fiſt. *Jean Carvin,* auſſi miniſtre[7], mais deſià ancien, & auparavant medecin de ſa profeſſion, fut ordonné pour viſiter les malades; *Martin Taſchard,* miniſtre de la ville[8], eut la charge de faire les prieres au temple Sainct Jaques pour les femmes & vieilles gens, excuſés d'aller à la garde; leſquelles prieres depuis il changea en briefves exhortations, comme auſſi les autres miniſtres ſe mirent à preſcher les Dimanches à leurs corps de garde. Outre tout cela ne faillit ledit *Taſchard,* pendant ce ſiege, de viſiter tous les corps de garde avec la ronde chaſque nuict, & d'y faire prieres. Les Conſuls tindrent quaſi un 100
ordre ſemblable, ſe tenant *Hugues Calvet* aux portes de Tar & de Teſcon; *Jean Portus,* à celle du Mouſtier; *Jean Pons,* à celle des

1. Vol. I, p. 865 et ce vol. III, p. 71.

2. Vol. I, p. 850, où *Preissac* est désigné comme ministre de *Cieurre* (peut-être, *Cieurac,* village du Quercy, de même que *Cajarc* aussi est située dans le Quercy, sur le Lot).

3. *Constans,* déjà souvent nommé, p. 62 et ailleurs.

4. *Albias,* également bourg du Quercy, à 12 kil. de Montauban, à peu de distance de l'Aveyron.

5. *Caylus,* ville du Quercy, à 44 kil. de Montauban.

6. *Du Croissant, supra,* p. 61, 64, 77, 79, et vol. I, *passim.* Il mourut le 20 mars 1563.

7. *Carvin,* vol. I, p. 27, 851; II, p. 752; III, p. 66, etc.

8. *supra,* p. 61, 87, et vol. I, *passim.* Il souffrit courageusement le martyre après les troubles de Pamiers, 1567. *Hist. des Martyrs,* p. 772b.

Cordeliers; *Naves,* à celle du Griffol, & *Antoine Caneſilles,* à Montmurat, ſans en bouger meſmes la nuict. En chaſque porte auſſi y avoit un des Conſeillers de la ville pour diſpenſer la corde & les boulets. Au reſte, tous, ſoldats, habitans & eſtrangers furent aſſis à leur garde, à la charge de ne ſ'en departir ne jour, ne nuict, ni aller coucher en leurs maiſons.

Le 12 oct. Sorties.

Le douzieſme d'Octobre, ceux de la ville firent deux ſaillies, l'une du coſté des Carmes pour mettre le feu au fauxbourg Sainct Eſtienne, afin que l'ennemi ne ſ'en ſaiſiſt, l'autre par la porte des Carmes tirant vers un temple de Sainct Michel qui eſtoit loin de la ville, où quelques uns des ennemis furent tués. La nuict ſuivante & le jour d'après, la baterie commença, mais ſeulement des deux plus groſſes pieces, & aſſés foiblement, tantoſt contre le fort des Jacopins, tantoſt contre la muraille de la ville, & la maiſon d'un bourgeois nommé *Dariat*[1].

Le 13 oct. Le canon commence à battre la ville.

De là, remuans la nuict l'artillerie plus bas, ils commencerent à batre avec quatre groſſes pieces la tour de Sainct Leger[2], qui ſert d'encoigneure aux murailles de la ville entre le Septentrion & l'Occident. Mais eſtant le lieu où ils poſerent leur artillerie en pente & rabouteux, ils y perdirent environ ſix vingts pionniers tués par ceux de la ville, tirans à coup perdu au travers des tenebres de la nuict.

Le 14 et 15 octobre.

Le quatorzieſme & quinzieſme ſuivans, ils batirent la muraille joignant ceſte tour, mais il n'y eut ni breſche faite, ni aucun bleſſé, & firent merveilles les femmes & le reſte des habitans d'apporter terre, bois, & fumier, & tous les coſtés qui avoient beſoin de reparation & ſouſtenement, furent tresbien remparés par dedans, de ſorte que l'ennemi, ni ces deux jours, ni le troiſieſme, n'avancerent rien par leur baterie, eſtans conviés les aſſaillans par ceux de dedans, qui pendirent aux murailles trois effigies par une eſpece de moquerie, l'une du *Cardinal Stroſſi*[3], avec ſon chapeau & ſa
101 robbe rouge, l'autre du cadet *de Montpezat*[4], *Eveſque de Montauban,* & la troiſieſme du traiſtre *Fontgrave*[5], auquel ſpectacle

1. adossée au rempart du nord. *Lafon*, p. 56.
2. la tour *Lizier*, *ibid.*
3. Le cardinal *d'Armagnac*, gouverneur de Toulouse. Voy. p. 96, note 5.
4. *Jacques Desprez*, seigneur de Montpezat.
5. Voy. plus haut, p. 94.

tous ceux de dehors qui y accoururent ne ſ'en retournerent pas, dautant que là auprès on avoit logé des meilleurs arquebouziers, qui ne failloient gueres à leur viſée.

Le 17 oct. Propositions de Terride.

Le dixſeptieſme (ſamedi), un certain capitaine apoſtat[1], envoyé de la part de *Terride,* demanda de parlementer avec *Laboria,* lequel contre l'advis des miniſtres, allegans que par ce moyen peu à peu les cœurs eſtoient affadis & tentée la fiance qu'ils avoient en Dieu, y alla accompagné entre autres de *Taſchard* & de *Conſtans,* miniſtres. La demande fut du coſté de *Terride,* que ceux de Montauban euſſent à ſe rendre à pareille condition que ceux de Lectore[2] avoient rendu leur ville. La reſponſe fut qu'ils gardoient & garderoient la ville au Roy, par l'Edict & conſentement duquel ils avoient l'exercice de la religion, qui ne leur feroit jamais oſté qu'avec la vie, ſ'aſſeurans que Dieu les maintiendroit en une ſi juſte defenſe, contre tous leurs efforts. *Laboria* donc pour ce coup reſpondit vertueuſement, combien que devant qu'en ſortir, il euſt monſtré qu'il avoit deſià quelque choſe en ſon cœur qui ne valoit rien, ayant reſpondu avec grand' aigreur aux miniſtres luy contrediſans, qu'ils ſe vouloient faire Cardinaux, & qu'ayant reſiſté à la force des ennemis, il reſiſteroit bien auſſi à la pointe de leurs langues.

Nouvelles attaques. 19 et 20 oct.

La baterie donques fut continuée le dixneufieſme & le vingtieſme (d'octobre, lundi & mardi), contre ceſte tour de Sainct Leger & la muraille prochaine, & pareillement de deux pieces baſtardes contre le boulevart de la porte de Montmurat[3]. Davantage eſperans les ennemis de forcer la porte du Griffol en y mettant le feu, ils y amenerent à diverſes fois deux mantelets dreſſés à la façon de ceux dont ils avoient uſé à la ſedition de Toulouſe, cy deſſus eſcrite[4]. Mais toutes leurs entrepriſes furent vaines. Car leurs mantelets, abandonnés de ceux qui les conduiſoient, ſe voyans batus avec des pieces de campagne, furent aiſément renverſés & puis bruſlés; & quant à leur artillerie, elle ne porta aucun dom-

1. C'était *Pierre-longue* (ou Peyrelongue), qui avait été fait prisonnier à la bataille de Ver (vol. II, p. 790). *De Thou,* III, 346.

2. Vol. II, 784-786. *De Thou,* III, 325.

3. Le texte a, par faute d'impression, la leçon : *Montmierat.* Il faut lire : *Montmurat,* voy. la page précéd. (*Lafon,* l. c., p. 56.)

4. *Supra,* p. 20.

102 mage à perſonne, horſmis un ſeul jeune homme qui fut tué d'un coup d'une piece baſtarde. Bref, il ſe vid à l'œil, par maniere de dire, que la main de Dieu conduiſoit les boulets, eſtant advenu que l'un d'iceux rencontrant par le milieu un banc ſur les deux bouts duquel deux ſoldats dormoient, le mit juſtement en deux pieces, ſans endommager ni l'un ni l'autre. Un autre boulet donnant entre les jambes d'une ſervante ſe courbant pour ſe charger de terre, paſſa outre ſans luy faire mal quelconque. Les aſſiegés[1], au contraire, en abatirent pluſieurs, tirans inceſſamment, & des murailles & du fort, outre certaines pieces poſées ſur certaines hautes tours & maiſons de la ville; ſ'eſtans auſſi garnis les habitans de groſſes maſſes de bois, garnies de poinctes de fer, pour enfoncer meſmes leurs morions, ſ'ils venoient à l'eſcalade. Bref, ils eſtoient tellement eſchauffés, qu'un jeune garçon fut bien ſi hardi que d'aller ſaiſir une enſeigne de l'ennemi dedans le fauxbourg Sainct Antoine, laquelle peut ſ'en falut qu'il n'emportaſt.

Les ennemis changent leurs positions. 21 oct.

Le vingt & unieſme (octobre, mercredi), les ennemis ayans poſé deux compagnies devant la porte des Cordeliers, pour empeſcher que ceux de dedans ne fiſſent quelques ſorties, remuerent leur artillerie, à ſavoir cinq pieces de canon, plus haut, au vieil portail du jardin des Jacopins, dont ils batirent la cuiſine & tout ceſt endroit du convent, où furent tués un ſergent & un ſoldat de la compagnie de *Peirol,* & firent breſche, à la recognoiſſance de laquelle fut tué, avec des[2] autres, un hardi ſoldat & fort regretté des ſiens, nommé *Le Gendre.* Ils tirerent auſſi quelques coups contre la maiſon de *Dariat*[3], qui ſert de muraille, comme auſſi toutes les autres de ce coſté là, dont fut bleſſé un ſoldat qui en mourut. Mais quant à la breſche, le creux qui eſtoit derriere fut tantoſt rempli de fagots & de poudre avec des ais pleins de cloux, eſperans que l'ennemi viendroit à l'aſſaut, mais ils ſ'en garderent bien, eſtans advertis de cela par quelques traiſtres de la ville.

21 oct. Une brèche est faite. Boisjourdan tué.

Le vingtdeuxieſme (jeudi), les aſſiegeans ayans planté plus haut quatre pieces de leur artillerie, ſur une platte forme que les habitans avoient commencé de faire avant le ſecond ſiege, à ſoixante

1. C'est le mot qu'il faut évidemment lire, au lieu de : *assiégeans,* comme cela se trouve dans l'ancien texte.

2. Peut-être faut-il lire : *avec deux autres.*

3. Voy. ci-dessus, p. 100 (comp. p. 66 : *Jean Pieys,* dit *Dariat*).

pas ou environ du Convent, batirent le fort du coſté du dortoir & fut ceſte baterie fort rude, de ſorte que la terre trembloit ſous les pieds de ceux qui eſtoient au dedans du fort. Et fut faite breſche 103
à la premiere courtine [1]. Laquelle voulant recognoiſtre *Bazordan,* & ayant deſtourné ſon rondache [2], pour regarder ſ'il y avoit moyen de faire quelque tranchée pour pouvoir ſapper la muraille, receut une harquebouzade au deſſous du tetin gauche, dont il mourut à l'inſtant. Ce fut une treſgrande perte pour les aſſiegeans, & grand advantage pour ceux de dedans. Car il eſtoit treſvaillant homme & entendu au faict de guerre. Ce fut celuy qui ſ'eſtoit au commencement moqué de ceux de Montauban, quand ils luy dirent qu'ils ſe fioient en Dieu, lequel le ſceut bien trouver au paſſage [3].

23 oct. Assaut repoussé.

Le vingttroiſieſme (d'octobre, vendredi), la baterie fut continuée, tellement que trois murailles furent percées l'une après l'autre, & fut eſlargie la breſche juſques à y pouvoir entrer douze hommes de front. Quoy voyant, *Terride* commanda l'aſſaut, pour lequel ayant *Sainct Salvi,* ſon frere & maiſtre de camp [4], choiſi des plus hardis ſoldats, conduits par le capitaine *Gardouche* [5], ſucceſſeur de *Bazordan,* ils y vindrent hardiment. Mais eſtans entrés & ſe voyans enfermés de trois murailles avec un rempart en teſte, & pleuvant tout à l'entour d'eux une greſle de boulets, retournerent encores plus viſte qu'ils n'eſtoient venus, tumbans & chancellans les uns ſur les autres pour gagner leurs tranchées. Pluſieurs y laiſſerent la vie, tant au dedans de la breſche qu'au pied de la muraille, & entre autres, *Haulteribe* [6], lieutenant de *Sainct Salvi,* & autres officiers; & n'euſt eſté que les aſſiegeans, pour couvrir de fumée leurs gens à leur retraicte, tirerent deux pieces d'artillerie chargées de fourrage & poudre baignée, il y en fuſt demouré davantage. Quelques uns auſſi des ennemis ſe preſenterent devant la porte des Cordeliers, ſur la vouſte & ruine du Convent, mais ils en furent tantoſt deſchaſſés avec perte de ſix de leurs compagnies,

1. Elle fut faite au mur du dortoir du couvent des Jacobins. *Lafon*, p. 56.
2. *bouclier*.
3. Voy. p. 90; comp. p. 8, 9, 78 et passim.
4. Voy. ci-dessus, p. 78.
5. Voy. *supra*, p. 17.
6. *De Thou*, III, 346: *Hauterive*.

n'eſtant mort du coſté de la ville, en tout ceſt aſſaut, qu'un ſoldat au fort des Jacopins, & encores par ſa faute, n'ayant voulu bouger de ſa place, combien qu'on l'advertiſt de ce qui luy advint.

25 oct. La canonnade est interrompue.

Le Dimanche vingtcinquieſme (d'octobre), un rempart de bois & de tonneaux que les aſſiegeans avoient fait au devant de la porte
104 des Cordeliers, fut bruſlé; & depuis ceſſa la baterie, ſ'eſtans crevés deux de leurs gros canons, à leur grand'honte & confuſion. Car c'eſt une choſe quaſi incroyable des vanteries & blaſphemes par eux prononcés, comme ſ'ils euſſent eu deſià tout gagné, ne diſſimulans point qu'ils tueroient juſques aux enfans du berceau, & n'eſpargneroient femmes ni filles en leurs vilenies, menaçans meſmes Dieu, qu'ils appeloient Huguenot, & deſguiſans avec blaſphemes plus que abominables le commencement du Pſeaume cinquantieſme, commençant « Le Dieu le fort » etc., qu'ils changeoient en un blaſpheme par trop eſpouvantable, diſans : « Le Dieu le fol »; choſes qui navroient les aſſiegés plus que choſe qu'ils euſſent peu ſouffrir. Auſſi monſtra l'experience que Dieu ne ſouffriroit tels blaſphemes impunis, ayant verifié ce que *Taſchard,* miniſtre, diſoit au rebours à ceux de dedans, à ſavoir, que ſ'ils avoient fiance en Dieu, il donneroit aux hommes un cœur de lion, & aux femmes un cœur d'homme, ce qui ſe trouva vray juſques à ce poinct, que les femmes vindrent juſques à monter ſur la muraille avec eſpées & piſtoles. Et qui plus eſt, les petis enfans dreſſerent une police de guerre entre eux, ayans un corps de garde & jettans coups de fronde qui n'eſtoient quelquesfois sans effect, ayant eſté meſmes *Bazordan* bleſſé près du nés d'un de ces coups de pierres. Au contraire, de cinq cens coups de canon qui furent tirés contre la ville, il ne fut jamais tué que cinq perſonnes; mais il reſtoit encores d'autres combas beaucoup plus dangereux, afin que la poſterité peuſt avoir en ceſte pauvre ville un ſingulier exemple, que Dieu fait bien garder les ſiens, & par dehors & par dedans.

L'ennemi essaie de bloquer la ville.

Voyans donc les aſſiegeans que ni par le traiſtre *Fontgrave*[1], ni par aucun aſſaut ils n'avoient ſeu rien gagner, delibererent de traitter deux autres moyens, à ſavoir d'environner la ville de blocus & de forts pour la ſauver[2], & cependant attirer à quelque

1. Voy. ci-dessus, p. 94.

2. C'est ce qu'on lit dans le texte original, peut-être faudrait-il lire : *l'affamer*.

Laboria essaie de parlementer.

parlement quelques uns de dedans, eſperans qu'il ſ'en trouveroit touſiours quelqu'un qui ſe laiſſeroit gagner par quelque offre de compoſition, dont ils ne tiendroient puis après que ce qu'il leur plairoit. Suivant donques ceſte deliberation, ils envoyerent pluſieurs tabourins, l'un après l'autre, demandans nommément quel- 105
ques uns pour parlementer. Mais ils furent renvoyés avec defenſes de ne plus revenir, ſ'oppoſans formellement entre autres à tous parlemens les miniſtres, avec pluſieurs vives remonſtrances & teſmoignages exprès de l'Eſcriture, & notamment de l'hiſtoire de Nehemie [1], & ſemblables autres paſſages. Ce qui les faiſoit inſiſter tant plus fort ſur ce poinct, c'eſtoit que quelques uns ſe trouvoient deſià de ſi foible courage, qu'on ne leur pouvoit oſter de l'entendement qu'il ne fuſt bon de parler de la reddition de la ville, avec quelques tolerables conditions ; du nombre deſquels ſe trouva, contre toute eſperance [2], celuy qui avoit ſi bien fait juſques alors, & qui avoit la principale charge entre les gens de guerre, à ſavoir *Laboria,* lequel, quoy qu'on luy diſſuadaſt, reſolut toutes fois de parlementer, comme deſià il avoit fait une fois [3]. Ce parlement donc ſe fit le vingthuictieſme dudit mois (d'octobre), entre *Laboria,* accompagné de *Jean Conſtans,* miniſtre, & de quelques ſoldats, d'une part, & le capitaine *Sainct Leonard,* accompagné d'un autre, (tous deux apoſtats) de l'autre. Là furent tenus pluſieurs propos par ledit *Sainct Leonard* & ſon compagnon pour eſpouvanter les aſſiegés. Sur quoy eſtant touſiours reſpondu par *Conſtans :* que Dieu ſauroit bien remedier à tout ce qu'ils mettoient en avant, dont les autres ſe moquoient, repliquans qu'il y avoit longtemps que Dieu ne faiſoit plus de miracles, advint qu'à l'inſtant l'arc du ciel ſe monſtra fort grand & beau, & derriere & comme fort près de celui qui ſe moquoit ainſi ; auquel ſ'adreſſant *Conſtans :* Tournés vous, dit-il, monſieur, & voyés de vos yeux l'arc que Dieu nous a mis en ces nuées, qui ne permettra que nul deluge nous engloutiſſe. Cela ferma la bouche à ceſtuy-là, ayant eſté de la religion, & ouy parler de ceſte hiſtoire. Mais *Laboria,* tirant à part *Sainct Leonard,* parla longuement avec luy, au grand regret de ſa compagnie, & à ſa ruine auſſi, comme il ſera dit cy-après.

1. Chap. 6.
2. C'est-à-dire : contre toute attente.
3. p. 101.

Ce parlement ſ'eſtant fait au ſoir aſſés tard, le lendemain au matin, vingtneufieſme (d'octobre), *Laboria* fit aſſembler un conſeil particulier & extraordinaire, où ſe trouverent quelques conſuls,
106 *Antoine Durant,* Lieutenant du juge[1] ordinaire, *Taſchard, du Croiſſant* & *Conſtans,* miniſtres, avec quelques uns du conſeil ordinaire, & quelques autres qui n'en eſtoient point; en laquelle aſſemblée *Laboria,* après pluſieurs remonſtrances, conclut qu'on devoit entendre à la compoſition requiſe, & par ce moyen recevoir *Terride* comme lieutenant de Roy, & luy rendre la ville moyennant qu'il promiſt de conſerver la religion en ſon entier. Ceſte opinion fut ſuivie par le lieutenant *du Croiſſant* & quelques autres. Mais ayant eſté vivement remonſtré par les autres, qu'on voyoit à l'œil, tant par ce qui avoit eſté fait en toutes les autres villes priſes ou rendues, que par l'arreſt du mois d'Aouſt, donné à Toulouſe, l'intention de leurs ennemis n'eſtre autre que de renverſer de fond en comble toute la religion, quelque promeſſe qu'ils fiſſent au contraire, & d'abondant que recevoir *Terride* comme lieutenant de Roy, eſtoit ſe condamner ſoymeſme, comme ayant cy devant porté les armes contre le Roy, & trahir le *Prince* & tous ces aſſociés. La plus grande opinion emporta qu'on reſpondroit à *Terride:* que les habitans de Montauban garderoient leur ville au Roy eux meſmes, comme ſes treshumbles & treſanciens ſerviteurs & ſujets, qui vouloient vivre & mourir en la religion; qu'ils accordoient aux citoyens qui ſ'eſtoient retirés avec l'ennemi de rentrer en la ville & de jouir de leurs maiſons & de leurs biens, ſans aucun empeſchement; & finalement qu'on permettoit à *Terride* d'entrer dans la ville, ſi bon luy ſembloit, mais comme voiſin ſeulement, & avec ſon train ordinaire. Ceſte reſponſe fut baillée par eſcrit à *Laboria,* pour eſtre preſentée par le premier conſul *Calvet,* accompagné d'iceluy & d'aucuns du conſeil, après avoir appaiſé le peuple, qui ne vouloit aucunement conſentir à ce que *Terride* peuſt entrer dans la ville, à quelque condition que ce fuſt. Mais ils ne furent en ceſte peine, car ceſte reſponſe n'avoit garde de le contenter.

29 oct. La composition proposée par un conseil de la ville.

Laboria, deſià auparavant à demi pratiqué, voyant cela, alla derechef, l'apreſdinée, entre deux & trois heures, parlementer

Laboria continue les pourparlers.

1. Voy. tome I, p. 834; comp. ce vol. III, p. 136.

avec *Sainct Leonard,* ſans eſtre acompagné de conſul ni de miniſtre, où il ſe laiſſa pleinement gagner, luy ayant eſté promis qu'il ſeroit gouverneur de la ville pour le Roy, & capitaine de trois 107
compagnies entretenues, & que *Sainct Leonard* ſeroit gouverneur du fort des Jacopins. Cela fait, *Laboria,* que Dieu avoit deſià aveuglé, fit aſſembler le conſeil ordinaire, pour arreſter ceſt accord. Mais Dieu ſuſcita un bourgeois nommé *Aſſier*[1], lequel entrant leans, rompit ce complot, proteſtant, tant en ſon nom que des autres citoyens, de ce qu'ils venoient remettre au conſeil ce qui avoit deſià eſté determiné, & de ſe prendre à eux de tous les troubles & inconveniens qui ſ'en pourroient enſuivre. Sur cela donques, il fut arreſté, que vrayement ceſt affaire eſtant de telle importance, & concernant le general, le tout ſeroit rapporté à une aſſemblée générale des habitans.

Laboria faiblit.

En ces entrefaites advint que deux ſoldats eſtrangers eurent de grandes querelles enſemble, l'un qui ſ'appeloit *Jean Meſſier,* ſouſtenant qu'on ne devoit faire compoſition avec l'ennemi, contre l'autre, ſe faiſant nommer le capitaine *Pius,* diſant le contraire, & appelant ceux de Montauban rebelles & ſeditieux. Ce qu'eſtant rapporté à *Laboria,* il fit mettre en priſon *Meſſier,* & dès lors ſe delibera de gagner tous ceux qu'il pourroit, pour faire puis après une aſſemblée generale à ſa poſte. Et pource qu'il ſavoit qu'il luy ſeroit fort difficile de rien executer à ſon aiſe ſ'il n'avoit quelques miniſtres de ſon coſté, il ſ'adreſſa premierement dans le fort des Jacopins à *Pierre Salicet*[2], miniſtre, auquel il tint des propos merveilleuſement eſtranges, diſant une fois que l'idolatrie eſtoit une choſe politique, n'appartenant aux conſciences; une autre fois, qu'il n'eſtoit licite aux Chreſtiens de prendre les armes, ni de reſiſter; que le *Prince de Condé* n'avoit point d'authorité, que le conſeil du Roy eſtant legitime, *Terride* avoit authorité & puiſſance d'aſſaillir & batre les villes; bref, que l'Edict de Janvier, de la tranſgreſſion duquel on ſe plaignoit, n'avoit eſté arreſté que par l'advis de quelques particuliers, choiſis comme on avoit voulu, & non par les Eſtats du Royaume. Auſquels poincts luy ayant eſté pertinemment reſpondu par *Salicet,* il feignit de ſ'en

1. *Jules Assier. France prot.*, nouv. éd. I, 414.

2. Voy. ci-dessus, p. 71 et 99.

contenter aucunement, & promit de ne rien faire contre la gloire de Dieu. Mais cependant ayant avec ce *Pius,* homme pernicieux, gagné à ſa cordelle quelques ſoldats, il reſolut que ſi le lendemain
108 on ne luy accordoit ce qu'il propoſeroit, il ſe ſaiſiroit du fort avec ceux de ſon parti, & des munitions qui y eſtoient.

30 oct. Acte de violence de Laboria.

Le lendemain, trentieſme du mois (d'octobre), *Eſtienne Conſtans,* citoyen, & qui plus est, conſeiller de la ville & frere de *Jean Conſtans,* miniſtre, eſtant venu prier *Laboria* pour la delivrance de ce ſoldat nommé *Meſſier,* qu'il avoit empriſonné le jour precedent, il fut bien ſi outrecuidé, combien qu'il n'euſt aucune authorité ſur les citoyens en tel cas, & auſſi que *Conſtans* n'euſt aucunement meſfait, de le mettre luy meſme priſonnier ; ce qu'il fit tant en hayne de *Jean Conſtans,* miniſtre & frere d'icelui, que pour eſpouvanter les autres, afin de pouvoir tant plus aiſément venir à bout de ſes deſſeins, joint qu'il eſtoit deſià ſi troublé par un juſte jugement de Dieu, qu'il ne ſavoit plus [ce] qu'il diſoit ni ce qu'il faiſoit, appelant tout haut mutins & ſeditieux ceux qui ne lui vouloient adherer. Mais tant y a toutesfois que voyant que pluſieurs prenoient à cœur les empriſonnemens, il fit quelque temps après eſlargir tous les deux priſonniers.

Assemblée générale.

L'apreſdinée venue, *Laboria,* penſant bien executer ſon deſſein, fit crier de ſon authorité, que tous ſoldats, tant eſtrangers qu'habitans, euſſent à ſe trouver en la place publique pour entendre choſes concernans grandement leur profit. Suivant donques ce cri, grande multitude ſe trouva en la place, où aſſiſterent auſſi le premier & le ſecond conſeil, *Taſchard, Conſtans, Salicet* & *Regnault,* miniſtres. Adonc *Laboria,* monté à cheval, la teſte couverte, comme ainſi fuſt que tous les autres, voire meſmes les conſuls & les miniſtres, euſſent le bonnet à la main, commença de haranguer avec une contenance fort fiere, remonſtrant l'intention des ennemis toute reſolue de ne bouger du ſiege qu'ils n'euſſent pris la ville en quelque façon que ce fuſt, le defaut des portes, des munitions, des vivres qu'ils voyoient & ſentoient, joint que le camp de *Duras* eſtoit deffait, & toutes les villes circonvoiſines reduites en la puiſſance de l'ennemi, ou par compoſition ou par force, juſques aux villes eſtimées inexpugnables, comme eſtoient Penne & Lectore, ils ne pouvoient eſperer ſecours d'aucun, concluant par là qu'il valoit beaucoup mieux d'accepter de bonne heure la compoſition

que *Terride* leur offroit, qu'en la rejettant n'y pouvoir plus parvenir. 109

Conduite compromettante de Laboria.

Ceste remonstrance achevée, le second consul approuva ceste opinion, & lors *Laboria,* laissant là l'autre conseil & les ministres, se tourna vers les autres assistans, demandant furieusement s'il y en avoit qui voulussent contredire à un tel & si necessaire accord. Trois du peuple sur cela respondirent, qu'estant impossible de demander les voix dautant que la multitude n'estoit point rengée, ils s'en rapporteroient à ce que le conseil de la ville, les ministres & certains nombres d'habitans qu'on y adjoindroit, en arresteroient. Alors trois femmes qui estaient au derrière du peuple, poussées d'un instinct extraordinaire, se mirent à crier de toute leur puissance, qu'il ne faloit faire aucun accord avec l'ennemi; ce qu'entendant, *Laboria* fut tellement troublé, qu'avec une extreme colere il tira droit à elles, faisant bondir son cheval, & s'oubliant si fort que d'user de paroles vilaines & deshonnestes contre ces femmes, qui estoient toutesfois de bonne & honneste reputation, ce qui offensa grandement la multitude. Mais bien fit il une grande faute, quand il osa dire que l'accord se feroit, ou qu'il s'en iroit avec ceux qui le voudroient suivre, ou qu'il cousteroit cinq cens testes. A quoy luy fut respondu de mesme par plusieurs, qu'il en auroit menti, & qu'il estoit traistre, & il y en eut mesmes qui dresserent leur piques contre luy.

Sur cela, entreprindrent les ministres lui remonstrer avec toute modestie le tort qu'il se faisoit, & le danger apparent de sedition, mais il fut bien derechef si mal advisé qu'il lui eschappa de se dresser contre eux, & de leur dire que tous les ministres n'estoient que des mutins & seditieux. Laquelle parole le mit en tel danger, que si les consuls & ceux mesmes qu'il outrageoit ne se fussent mis entre deux & ne l'eussent accompagné jusques au fort, à grand peine en fust il rechappé.

Sa proposition repoussée.

Cela fait, le conseil fut assemblé, auquel estans d'advis presque tous que *Laboria* devoit estre arresté & mis en seure garde dans une maison pour lui faire son procès, *Hugues Bonencontre* [1], l'un des chefs & principaux de ceste brigue, ayant mis division, non

1. *Hugues Bonencontre*, l'un des syndics de la ville; voy. I, 834, et ce vol., p. 76.

ſeulement entre ceux du conſeil dont il en avoit tiré ſix à ſon opinion, mais auſſi entre les habitans, ſurvint, remonſtrant que *Laboria*
110 avoit prononcé ces paroles en colere, dont il eſtoit bien deſplaiſant[1], priant que pour cela on n'euſt point mauvaiſe eſtime de lui, ne qu'il euſt perdu la volonté de faire mieux que jamais ſon devoir. Cela fut cauſe que le conſeil, moderant ſon premier advis, conclut ſeulement que *Laboria,* ſe deportant du gouvernement du fort, continueroit de faire le devoir au corps de garde de la place, mais au ſurplus qu'il ne ſeroit plus parlementé en maniere ni façon quelconque. Alors *Bonencontre* paſſa plus outre, requerant au nom de *Laboria,* que punition fuſt faite de ceux qui avoient dreſſé les piques contre lui, & qui l'avoient appelé traiſtre, mais il ne peut obtenir autre choſe ſinon que, puis que *Laboria* avoit uſé de ſon coſté de treſmauvaiſes & injurieuſes paroles, les injures ſeroient compenſées & ſeroit faite reconciliation mutuelle. Sur quoy fut envoyé querir *Laboria,* qui promit & jura d'eſtre fidele & loyal à la ville, retenant toutesfois touſiours ſon mauvais cœur, comme toſt après il monſtra.

Les intrigues continuent.

Ces choſes ainſi paſſées, *Laboria,* ayant changé de logis par trois fois en un jour, *Bonencontre* auſſi & autres de ceſte faction, ne laiſſoient de recevoir letres & preſens, comme de perdrix, orenges, & autres telles choſes que l'Eveſque leur envoyoit. Cela les rendoit touſiours de tant plus ſuſpects, par une ſinguliere providence de Dieu, eſtans à ceſte cauſe leurs actions tant mieux obſervées, ce qu'ils n'apercevoient point, eſtans aveuglés de leurs paſſions. Davantage *Peyrelongue,* lequel on diſoit ſ'eſtre revolté & avoir trahi le camp de *Duras*[2], ſe preſenta ſouventesfois à parlementer, ayant meſmes dreſſé une embuſcade avec quelque intelligence des traiſtres de la ville, eſperant ſous couleur de ce parlement de ſ'emparer du boulevart des Cordeliers, le premier jour de Novembre enſuivant. Mais il fut touſiours reſpondu ſuivant ce qui avoit eſté reſolu au conſeil. Et pourtant recommença la guerre à bon eſcient, eſtant le courage redoublé à ceux de dedans, tout au rebours de ce que *Laboria* & ceux de ſon parti eſperoient; de ſorte que ce meſme jour, *Paupelon,* caporal, gagna ſur les ennemis

Prise du moulin de Girac.

1. C'est-à-dire : repentant.

2. Voy. ci-dessus, vol. II, p. 790, 802 ; et dans ce tome III, p. 94, 96.

le moulin de Girac, eſtant delà la rivière, & ſeul reſtant avec un 111
autre, car tous les autres avoient eſté bruſlés. Et combien que ce moulin fuſt grandement eſloigné de la ville, ſi eſt ce que, malgré les ennemis, il fut tenu par l'eſpace de ſept jours, & le peuple y alloit moudre journellement; qui fut un grand ſoulagement à la ville, dautant que lors il y avoit peu de moulins à bras qui y fuſſent dreſſés. Et d'abondant, ce meſme jour, furent pris ſur les ennemis & amenés en la ville huit bœufs, neuf porceaux & trois chevaux chargés de pain, chair & orenges, dont pluſieurs pauvres familles furent ſoulagées.

4 nov. Les assiégeants se fortifient.

Le quatrieſme dudit mois[1], ayans les aſſiegeans receu de Touloufe deux autres pieces baſtardes, & trois eſmereillons[2], abandonnerent le fauxbourg Sainct Antoine & l'hoſpital de la Peſte, pour ſe retirer en l'Eveſché qu'ils avoient fortifié. Sur lequel remuement, ceux de dedans, les pourſuivans ſur la queue, gagnerent une charrette pleine d'armes, & tuerent quelques uns de leurs ennemis, tant des habitans dudit fauxbourg qui ſ'eſtoient rengés avec eux, que des eſtrangers, & mirent le feu au fauxbourg qui fut entierement bruſlé. D'autre part les ennemis logerent trois baſtardes au haut du cloiſtre qui eſt devant le temple, & deux à la baſſe-cour devant la maiſon de l'Eveſque. Et quant aux autres pieces, elles furent logées par eux juſques au nombre de cinquante ou plus, tant au clocher que aux vouſtes du temple. Ils firent auſſi un autre fort devant la riviere, ayans fortifié la tour de Palaſeque; ce qui ne ſe fit ſans eſcarmouches, eſquelles ſe trouverent que bleſſés que meurtris, du coſté des ennemis, ſeize ſoldats, ſans qu'aucun de ceux de la ville y receuſt aucun mal.

Laboria persiste dans ses dispositions.

En ces entrefaictes, *Laboria,* continuant en ſa mauvaiſe volonté, taſchoit touſiours d'en gagner quelques uns. Mais la colere le ſurmontoit ſouvent, de ſorte que, horſmis le corps de garde de la place, les autres ne lui obeiſſoient nullement. Et lui auſſi, de ſon coſté, ne les alloit plus viſiter; en quoy ſe trouvans bien empeſchés les gens de bien, eſperans qu'avec le temps ceſte diviſion ceſſeroit,
& qu'au pis aller on empeſcheroit bien l'execution de tous mau- 112

1. C'est-à-dire : de novembre.

2. *Émerillon,* ancien terme d'artillerie. Sorte de canon qui avait trente-sept calibres de longueur, mais qui ne tirait que dix onces de fer, ou quinze onces de plomb. *Littré.*

vais deſſeins, furent d'advis de moyenner quelque reconciliation, & à ces fins donc, le cinquieſme dudit mois, ayant eſté mené *Laboria* par les corps de garde, par les lieutenant & Conſuls, promeſſes furent faites de part & d'autre d'oublier tout le paſſé. Ce neantmoins, *Laboria* ne ceſſa qu'il n'obtint que ceux qui avoient dreſſé les piques contre luy ſeroient mis en priſon, en grand danger de leur vie ſi, on ne luy euſt reſiſté. Il fit auſſi empriſonner un bon ſoldat nommé *Jaubart,* pour avoir parlé un peu franchement, & le tint aux fers par l'eſpace de douze jours & juſques à ce que les Conſuls, voyans qu'il n'y avoit aucune preuve de crime contre luy, l'eſlargirent de leur authorité.

8 nov. Le moulin de Girac reperdu.

Le huictieſme (novembre), ſur la Diane, les ennemis, ayans braqué quelques pieces de l'autre coſté de la riviere, reprindrent le moulin de Girac [1], & en furent tués huict ou neuf de ceux de la ville & quelques uns faits priſonniers, le tout par la faute & mauvaiſtié de *Laboria,* lequel eſtant bien adverti le ſoir de devant de ce que les ennemis pretendoient [2], afin qu'il pourveuſt à ce que la garniſon qui y eſtoit ne ſe perdiſt point, n'en tint conte aucunement. Mais, horſmis la perte des hommes, Dieu pourveut à ce mal, ayant donné l'invention & moyen aux habitans de dreſſer telle quantité de moulins à bras dans peu de temps, que perſonne ne fut en neceſſité de farines ; comme auſſi quelques uns trouverent l'induſtrie de faire du ſalpeſtre, dont ils firent de la poudre fort exquiſe & en bonne quantité.

Laboria continue de parlementer.

Le douzieſme dudit mois, *Laboria* & ceux de ſon parti (entre leſquels n'eſt à oublier *du Croiſſant,* miniſtre [3]) ſe faſchans de attendre, furent bien ſi hardis d'envoyer, nonobſtant la ſuſdite reſolution du conſeil, le Syndic des Conſuls, nommé *Guichard Scorbiac* [4], vers *Terride,* pour remettre ſus les termes de quelque accord ; lequel *Scorbiac,* quelques jours après, fut ſuivi de pluſieurs autres, allans parlementer ouvertement avec les ennemis, quelque defenſe qu'on leur en fiſt. Et pource que nonobſtant tout
113 cela les ſoldats tenans le bon parti ne laiſſoient de ſortir & d'eſcarmoucher avec grand ſuccès, *Laboria* ſe deſpitoit extremement

1. Le texte a : *Gilæ*, mais voy. ci-dessus, p. 110 s.
2. Méditaient, projetaient.
3. Voy. ci-dessus, p. 106.
4. Vol. I, p. 847.

jusques à les outrager, tellement que les choses estoient en trespiteux estat, dont les ennemis se rejouissoient grandement, tirans forces canonnades à coup perdu sur la ville, pour espouvanter les plus asseurés.

15 nov. Conseil général. Le Dimanche, quinziesme du mois (de novembre), jour assigné par *Laboria* & les siens pour mettre fin à ce qu'ils pretendoient, ils donnerent ordre en premier lieu que *Taschard,* lequel ils craignoient & hayssoient extremement, ne preschast au matin, comme la coustume & l'ordre establi entre les Ministres le portoit, & fut pour cest effect suborné par eux *du Croissant,* lequel s'oublia tant que contre son ordre il monta en chaire, en la place de *Taschard,* devant que la cloche eut achevé de sonner; ce que voyans, ses compagnons furent bien estonnés d'un tel desordre qu'ils n'eussent jamais attendu. Mais pour eviter un plus grand mal, ils le laisserent faire, remettans le tout à Dieu, lequel aussi gouverna tellement la langue d'iceluy qu'aucun plus grand mal n'en advint. Après midi fut assemblé le conseil general, où se trouverent le principal *lieutenant du Seneschal*[1], les *Consuls,* l'*Advocat du Roy* & quelques Conseillers du Seneschal, *Taschard, Carvin* & *Constans,* Ministres, desquels les compagnons estoient cependant en prieres, lesquelles Dieu monstra bien qu'il avoit exaucées. *Laboria,* tout armé, avec ceux de son parti, s'y trouva aussi, & se mirent presque tous d'un rang.

Scorbiac rapporte son entrevue avec Terride. Adonc *Scorbiac,* qui avoit esté motif de faire ceste assemblée, après s'estre excusé de ce que il estoit allé voir *Terride* malgré soy, disoit-il, & comme par contrainte de plusieurs des habitans (aussi n'y estoit-il pas allé sans le sceu & adveu de quelques uns des Consuls), recita comme *Terride* l'avoit asseuré d'une singuliere bonne volonté qu'il portoit à la ville; que *Monluc* devoit arriver bien tost avec grandes forces, duquel ils ne pouvoient attendre que mauvais traittement; que de sa part il se rendroit traittable s'ils vouloient envoyer vers luy pour adviser des conditions de quelque bon accord. Puis il adjousta pour la fin, qu'il avoit entendu que les ennemis se vouloient emparer de la maladerie & du convent 114
des Augustins, pour en faire des forts, comme ils avoient fait du Moustier & de la tour de Paneseigue, pour tenir la ville en destresse de tous costés.

1. *Antoine Durant*, lieutenant du juge; voy. ci-dessus, p. 105.

Le *lieutenant* opinant ſur cela le premier, fut d'advis qu'on envoyaſt vers *Terride,* pour ſavoir plus amplement ſon intention. Après luy, *Laboria* opina, par ſes raiſons acouſtumées, qu'on devoit faire accord, concluant en termes exprès que tous ceux qui n'eſtoient d'advis de faire paix eſtoient menés de l'eſprit du diable. Les officiers du Seneſchal parlerent conſequemment, puis les Miniſtres, leſquels rabatirent toutes les raiſons de *Laboria,* l'une après l'autre, concluans tout au contraire d'iceluy, en toute modeſtie. Toutesfois les advis qui ſuivirent furent divers, juſques à ce qu'un citoyen, nommé *Beſſier,* dit hautement qu'avant de ſe rendre à l'ennemi, les habitans mettroient pluſtoſt le feu à leurs maiſons, puis ſe retireroient où il plairoit à Dieu. Un Mareſchal, nommé *Pyramis,* allega en Italien le mandement que le Pape avoit donné aux ennemis de raſer *Montauban.* Un ſoldat eſtranger, nommé *Meſſier,* duquel il a eſté parlé cy-deſſus [1], declara au nom de tous les ſoldats eſtrangers, que ſi on vouloit rendre la ville en la puiſſance de l'ennemi, à quelque condition que ce fuſt, ils ſ'en departiroient tous. Un autre remonſtra que la plus part des citoyens eſtoient abſens ès corps de garde, leſquels peut-eſtre, ſi on arreſtoit quelque choſe en ceſte aſſemblée, ne le voudroient pas tenir, & pourtant il ſeroit bon de deputer quelques uns pour recueillir les voix des ſoldats par les corps de garde. Ceſte derniere opinion fut ſuivie, & furent deputés deux notaires pour ce faire ; ce qui mit *Laboria* en telle furie, qu'il ne ſe pouvoit tenir de prononcer paroles merveilleuſement indecentes contre ce que les Miniſtres avoient ordinairement en la bouche de la fiance qu'on doit avoir en Dieu ; voire juſques à refuſer & renvoyer à *Taſchard* ceux qui luy demandoient quelque proviſion appartenant à ſa charge.

Les avis.

Ce nonobſtant, ceux qui avoient bon courage pourſuivoient touſiours, & fut, ſuivant l'advertiſſement dudit *Scorbiac,* ruiné le convent des Auguſtins, & pareillement la maladerie avec la vouſte
115 du temple ſainct Eſtienne, & de celuy des Carmes. Et la nuict de ce jour-là [2], quelques uns du camp des ennemis vindrent advertir les ſentinelles qu'on ſe gardaſt bien de ſe rendre, ne demandant

Laboria persiste.

1. *Supra*, p. 107.

2. C'est-à-dire : la nuit du 15 au 16 novembre.

Terrides que de mettre le pied dans la ville pour tout exterminer, quelque promesse qu'on eust faite & jurée. Cela fut rapporté aux Consuls mesmes, qui le firent aussi tost entendre à *Laboria,* esperans que cela le divertiroit. Mais l'ambition & l'avarice l'avoient tellement gagné, qu'au lieu de changer d'advis, il envoya de ses supposts, le seiziesme dudit mois (de novembre), en divers endroits de la ville, demander aux plus simples s'ils n'aimoient pas mieux la paix que la guerre, lesquels respondans qu'ouy, leurs noms estoient aussi tost mis par escrit. Luy mesme aussi, d'un autre costé, s'en alla au principal corps de garde du fort pour savoir l'opinion des soldats, lesquels la luy ayans monstrée escrite à la paroy en ces mots: «*Les accordans ne sont à recevoir!*» il se deporta d'aller aux autres corps de garde, & se retira au sien qui estoit en la place.

Déclaration du Consistoire.

Mais le Consistoire ne pouvant plus souffrir un tel desordre, veu mesmement que *Laboria* refusoit de faire sa charge par despit des Ministres, envoya *Jean Carvin* & *Constans* remonstrer ces choses au Conseil, pour l'advertir qu'il eust à pourvoir à ce que la ville ne tombast en ruine & surprise à faute de conduite, avec protestation que, si on n'y pourvoyoit autrement, le Consistoire seroit contraint d'avoir recours à une assemblée generale pour y pourvoir. *Bonencontre* [1], homme pernicieux, prevoyant par cela ce qui adviendroit à *Laboria,* souffla lors en l'aureille au lieutenant, que la responce fut delayée, laquelle il feroit luy-mesme au Consistoire, y ayant entrée. Suivant ceste resolution, le *lieutenant* [2], conseillé par *Scorbiac,* & venu en Consistoire, requit trois choses. La première, que desormais il y eust entrée. Pour la seconde, qu'il fust traitté entre eux pour quelles raisons fondées en la parole de Dieu il n'estoit licite de parlementer avec les ennemis & de faire accord avec eux. La troisiesme, qu'on prouvast qu'il fust permis aux Ministres de reprendre quelqu'un publiquement, & le remarquer si bien qu'on peust entendre qui c'estoit.

Quant au premier de ces trois poincts, il luy fut respondu sur le 116
champ que l'authorité des magistrats & la jurisdiction ecclesiastique estoient choses notoirement distinctes par Jesus Christ, & par per-

1. Voy. plus haut, p. 109.
2. Le lieutenant du sénéchal, *Antoine Durant*, p. 105 et 113.

petuelle uſance de l'Egliſe Chreſtienne, tant à l'eſgard des perſonnes y ſeants, que quant à la maniere de proceder, & quant au but principal de l'un & de l'autre. Et que pluſieurs craindroient de deſcouvrir leurs fautes au Conſiſtoire ſi le magiſtrat y eſtoit preſent, pour la crainte des peines civiles, dont ſ'enſuivroit que les admonitions & cenſures, par leſquelles les pecheurs ſont amenés à repentance, n'auroient plus de lieu. Et quant à ce que le magiſtrat pourroit craindre que le Conſiſtoire entrepinſt de faire quelque choſe contre l'authorité d'iceluy, qu'il y avoit touſiours un des officiers du ſiege du Seneſchal qui ſeoit au Conſiſtoire comme Ancien, lequel pourroit avoir l'œil à ce que telle choſe n'advinſt, comme Dieu merci, elle n'eſtoit jamais advenue. Les exemples des Roys Saul & Ozias, ayans voulu uſurper la ſacrificature, ne furent oubliés ; prians ledit ſieur *lieutenant* de ſe deporter de ſon entrepriſe. Que ſi, nonobſtant toutes ces remonſtrances, il vouloit paſſer outre, ils n'entendoient de luy reſiſter, mais qu'ils gemiroient à Dieu ; proteſtans avec cela d'avoir recours où il appartiendroit pour le recouvrement de la liberté de l'Egliſe.

Quant aux autres deux poincts, ils demanderent delay pour en deliberer, & promirent luy envoyer la reſolution qui en ſeroit faite. Le *lieutenant* proteſta au contraire ; & cela fait & les actes retenus des proteſtations reſpectivement faites, ſe departit.

La reſponſe au ſecond poinct fut telle, que vrayement il n'eſt pas ſimplement defendu de parler, ni d'avoir quelques convenances avec les infideles, ou generalement avec ſes ennemis, veu que Jeſus Chriſt nous commande d'aimer meſmes nos ennemis, & l'Apoſtre veut que nous ayons paix avec tous hommes ; mais ce qu'il adjouſte, à ſavoir que cela ſe face autant qu'il eſt poſſible (Rom. 12, 18), monſtre qu'il faut bien conſiderer les circonſtances de telles choſes pour n'offenſer ni Dieu ni ſon prochain, & pour ne ſe precipiter ſoy-meſme ſous ombre de charité ou de paix, attendu que David dit qu'il hait les ennemis de Dieu, Jeſus Chriſt
117 dit qu'il n'eſt poſſible de ſervir à deux maiſtres, l'Apoſtre dit qu'il n'y a point d'accointance entre la lumiere & les tenebres. Et que quant au faict dont il eſtoit queſtion, les paroles & les faits monſtroient plus clair que le jour, que ceux avec leſquels on veut parlementer & accorder, non ſeulement ſont deteſtables & execrables perſonnes, ne cerchans que la vie & les biens de ceux qu'ils

assaillent, mais aussi que nomméement & expressement ils ont les armes au poing pour exterminer la Religion de fond en comble, comme ils l'ont monstré par effect par tout où ils ont peu; tellement que si on en veut douter, c'est autant que disputer s'il est jour en plein midi. Il y a davantage, dit le Consistoire, c'est à savoir que la religion des ennemis porte expressement qu'il ne faut point tenir de foy à l'endroit de nous, qu'ils appellent heretiques; de sorte que s'il y a quelques consciencieux entre eux, ils penseroient estre damnés s'ils nous avoient tenu promesse. Finalement que, quand *Terride,* esmeu de quelque humanité, & ses capitaines auroient deliberé de garder quelques equitables conditions, encores ne le pourroient-ils faire, veu qu'ils ne sont souverains, ains ceux qui abusent du jeune aage du Roy, & nomméement la Cour de Parlement; l'intention de laquelle s'apercevoit assés & trop par leurs arrests & executions de tant de personnes de toutes qualités. Et dautant que parlementer avec eux ne sauroit servir à autre chose qu'à vouloir seduire ceux qu'ils pourroient, comme on ne s'apercevoit que trop, ou bien à les enaigrir davantage, ce seroit non seulement peine perdue, mais aussi dangereuse & tresdommageable, & selon Dieu & selon les hommes, d'entrer en ces parlemens, ne s'en pouvant ensuivre que la ruine de la patrie, de laquelle on doit cercher la conservation sur toutes choses après Dieu.

Quant au troisiesme poinct, l'occasion de faire ceste demande estoit advenue de ce que *Taschard,* deuement informé que *Pius,* duquel a esté parlé [1], avoit haut & clair souventesfois appelé ceux de *Montauban* seditieux & rebelles au Roy, & qui plus est, disoit vouloir maintenir que les hommes avoient franc arbitre, avoit repris tellement ceste heresie en chaire, que chacun avoit bien entendu de qui il parloit, encores qu'il ne l'eust point nommé. Il 118
fut donc respondu sur ce poinct, qu'on n'avoit point failli en cest endroit, non pas mesmes quand on l'eust nommé expressement, comme semeur d'une fausse doctrine, & detracteur du *Prince* & de tant de seigneurs & gens de bien, veu que l'Apostre veut qu'on reprenne publiquement ceux qui pechent publiquement (1 Tim. 5, 20), & qu'il en a mesmes nommé plusieurs en ses

1. *Supra*, p. 107.

Epiſtres, qui eſt bien plus que nommer quelqu'un en chaire, veu que la voix ſ'eſvanouit & l'eſcriture demeure. Telle fut la reſponſe du Conſiſtoire qui ferma la bouche aux plus effrontés, & ſervit de jugement à *Pius,* lequel voyant ne pouvoir acomplir ſa trahiſon, ſe retira au plus toſt vers les ennemis, au lieu qu'on le devoit attacher à un gibet.

Le blocus resserré.

Ce meſme jour [1], les aſſiegeans ayans tantoſt ſceu la concluſion de l'aſſemblée generale, leverent leur camp, deliberans de reduire la ville à l'extremité en l'environnant de garniſons de toutes parts. Ils mirent donc au Mouſtier cinq enſeignes ſous les capitaines *Eſternan,* gouverneur auſſi de tous les forts, *Montmor, Sainct Salvy, Sainct Leonard* & *Gardouche;* une compagnie à Breſſols ſous la charge de *Maces,* frere d'*Eſpenan;* une autre à la tour d'Anguelbaut ſous le capitaine *Guerin, Colombier* [à] Paneſeigue, duquel lieu ſe remuant, il occupa Albias, Cos & Ardus, tenant tous les paſſages de la riviere de Laveron [2], au lieu duquel fut mis *Gardouche,* n'oublians pas auſſi de mettre garniſon de cavalerie & d'infanterie à Monbeton, Montech, Piquecos, Neigrepeliſſe, Vieulle, Realville, Cauſſade & Bruniquel.

Artifices de Laboria.

Laboria, en ces entrefaites, diſſimulant ſa trahiſon tant qu'il pouvoit, recommença d'exercer ſa charge, en deliberation d'executer encores ſon deſſein, en faiſant reveue des ſoldats tant habitans qu'eſtrangers, pource qu'il eſperoit, ſous ombre de ſoulager ceux qui avoient eſté des plus travaillés, de les changer d'un corps de garde en l'autre, & par ce moyen de remplir le fort des Jacopins, dominant ſur la ville, de ſoldats de ſon parti. Mais Dieu rompit ſon deſſein par deux fois. La premiere, dautant qu'il advint que voulant faire la reveue, la plus part des ſoldats du fort ſe trouverent eſtre allés à l'eſcarmouche, & les autres ne voulurent
119 bouger de leur corps de garde. La ſeconde, en une fauſſe alarme. Ce que voyans, les chefs de la faction furent bien ſi malheureux que de laiſſer de faire garde, diſans que ceux là qui demandoient guerre la fiſſent ſ'ils vouloient, dont il advint que par moquerie ils furent appelés les Chanoines & les cent gentilshommes de la maiſon du Roy. Mais ils en firent tant pis, ayans dreſſé un rolle

1. Le 15 novembre.

2. l'*Aveyron.*

des plus gens de bien qu'ils appeloient mutins & ſeditieux, lequel ils envoyerent à *Terride,* afin que ſi aucun d'iceux eſtoit pris en quelque eſcarmouche, il fut executé. Et n'eſt ici à oublier un evident miracle de Dieu, au veu & ſceu de qui l'a voulu voir & ſavoir : c'eſt que *Laboria* & les ſiens, & notamment *Jean de Moncau,* Lieutenant de *Laboria*[1], ſe moquans ordinairement des Miniſtres exhortans le peuple & l'aſſeurans que Dieu ne les laiſſeroit point en leurs deſtreſſes, & notamment de ce que *Taſchard* avoit nomméement mis en avant les paroles annoncées au Roy Ezechias par Eſaie le Prophete (ſecond des Rois, dix neuf), à ſavoir ces mots : «Ceſte année tu mangeras ce qui eſt eſcheu ; en la ſeconde, ce qui croiſtra ſans ſemer ; & en la troiſieſme, vous ſemerés & moiſſonnerés» ; voulant monſtrer par cela que Dieu n'eſt point ſujet aux moyens communs & ordinaires, il advint qu'un bien grand champ près de la tour de Paneſeigue, appartenant à la mere dudit *Moncau,* ſans avoir eſté labouré ni ſemé, ſe trouva tout couvert de beau bled qui vint à maturité ; & fut ce champ, après la paix faite, ſouvent viſité par pluſieurs comme par miracle, dautant qu'il eſtoit près de la ville. Davantage au terroir d'Ilmade, en un champ appartenant audit *Taſchard,* provint du millet, ſans qu'il en euſt eſté ſemé plus de ſix ans auparavant.

Réconciliation simulée.

Le vingtſeptieſme dudit mois (de novembre), pour empeſcher ces diviſions & partialités, *Laboria,* avec les Miniſtres & autres qui ſe tenoient offenſés de part & d'autre, furent appelés au Conſeil ; là où, après ſ'eſtre deſchargés bien amplement de leurs complaintes & doleances, finalement il fut arreſté que toutes choſes paſſées ſ'oublieroient & qu'ils ſ'embraſſeroient en ſigne de bonne reconciliation ; ce qui fut fait, mais peu ſincerement de l'un des coſtés, comme l'evenement le monſtra.

28 nov. Cruautés de l'ennemi.

Le vingt huictieſme du mois, la cavalerie de l'ennemi commit 120
trois enormes cruautés. La premiere fur un nommé *Antoine Flancolon,* lequel eſtant ſurpris hors la ville, & le trouvant au roolle qu'on leur avoit envoyé de ceux qui avoyent contredit à l'accord au jour de l'aſſemblée generale, ils le tindrent en un eſgout parmi la boue & ordure par l'eſpace de neuf jours, puis le pendirent à Montech. L'autre fut commiſe en la perſonne d'une femme,

1. Voy. ci-dessus, p. 86, 96.

nommée *Thomaſſe,* laquelle eſtant ſortie de la ville aux fauxbourgs des Cordeliers, fut, nonobſtant à la verité qu'elle fuſt de la religion Romaine, non ſeulement tuée par eux, mais auſſi (cas par trop abominable) charnellement cognue après ſa mort. La troiſieſme fut exercée contre une pauvre vieille femme qu'ils jetterent toute vive dans un puits, où ils l'accablerent de pierres, tellement toutesfois qu'eſtant ſecourue & retirée par quelques uns de la ville y eſtans accourus, elle veſcut quelques heures depuis.

Le reſte de ce mois ſe paſſa en diverſes eſcarmouches, vers Paneſeigue & ailleurs, eſquelles *Jean Aſſier*[1], duquel il a eſté parlé cy deſſus, receut un coup à la cuiſſe dont il mourut depuis.

2 décembre. Laboria passe à l'ennemi.

Le deuxieſme du mois ſuivant de Decembre, *Laboria* ſentant bien qu'à la fin il ſeroit du tout deſcouvert & empoigné, reſolut de quitter la ville, & après avoir arreſté avec ceux de ſa ligue qu'un certain jour il les viendroit querir, auquel ils mettroient le feu aux poudres & ſ'empareroient d'une porte pour ſortir avec leurs hardes, ſi autrement ils ne pouvoient mettre l'ennemi dedans, feignit d'aller voir ſa femme pour trois ou quatre jours ſeulement, promettant de revenir, empruntant meſmes du lieutenant & de quelques autres des chevaux & des piſtoles, & ainſi ſ'en alla droit au fort du Mouſtier, avec *Veſſet,* ſon ſergent. Ce jour meſme, le conſiſtoire en fut adverti par letres de quelque ami, & quatre jours après, luy-meſme eſcrivit aux conſuls, declarant que pour le mauvais traittement qu'on luy avoit fait, il ne retourneroit plus. Toutesfois que ſi on vouloit entendre à compoſition, il y employeroit ſes amis, ſi non il regrettoit la prochaine ruine de la ville par la faute des mutins & ſeditieux. Et eſtoient ces letres dattées
121 d'Eſpavel, combien qu'à la verité il fuſt au fort du Mouſtier avec l'ennemi. Auſquelles letres ne fut faite aucune reſponſe. Mais bien furent adverties les Egliſes circonvoiſines de ſe garder de luy, comme d'un traiſtre pernicieux.

Bonnes nouvelles.

Le huictieſme du mois, letres arriverent de Caſtres, contenans que le *Prince* avoit pris *Eſtampes* & autres villes[2], & ſ'eſtant joint avec ſes Alemans, alloit aſſieger Paris, & que d'autre coſté, *des Adrés* tenoit *Nemours* aſſiegé à Vienne[3], leſquelles letres eſtans

1. *Supra*, p. 107.
2. Voy. vol. II, 146 (comp. 226).
3. Voy. plus bas, p. 186-189.

leues publiquement en l'aſſemblée, après les prieres du ſoir, reſiouirent grandement un chacun. Mais la joye fut encores plus grande le lendemain, ayans eſté receues autres letres de *Jean Breſſal,* lieutenant particulier, eſcrites d'Aſſier[1], qui aſſeuroient la ville d'eſtre bien toſt ſecourue par *Jaques de Curſol, baron de Baudiné*[2], fils de la *Dame d'Aſſier,* lieutenant pour le Roy en Languedoc; advertiſſant auſſi qu'il eſtoit bien vray que la ville de *Rouen* eſtoit priſe, mais que *Rendan*[3], Colonnel de l'infanterie du *Duc de Guyſe,* & grand nombre de grands ſieurs & Capitaines y eſtoient morts; que le *Prince* ſ'approchoit de Paris, auquel eſtoit envoyé le ſieur *de Gonnor*[4], pour parlementer avec luy, de ſorte qu'on eſperoit bien toſt la paix ou une bataille. Ces letres leues & le ſoir venu, furent faites prieres ſolennelles en la place, après avoir ſonné toutes les cloches de Sainct Jaques comme au jour de la Cene; & furent les feux allumés avec chants de Pſeaumes, delaſchemens de toutes les pieces, & grandes ſcopeteries[5] par tous les corps de garde, & par tous les boulevarts, tours, clochers & autres lieux eminens, tellement que pluſieurs des ennemis accoururent de toutes parts pour avoir part au butin, penſans que la ville fuſt priſe. Mais c'eſtoit bien le contraire. Car tout au rebours, ces nouvelles aſſeurerent tellement les cœurs des plus infirmes & decouragés, que tous ſe rallierent de nouveau, ſ'entrembraſſans, promettans par ſerment de ne plus parlementer ſans congé des Conſuls & capitaine. Par ainſi demeura dehors tout confus *Laboria,* eſtant du tout rompue ſon entrepriſe.

Attaques repoussées.

Le dixieſme, Dieu favoriſa encores les aſſiegés, eſtant mort le capitaine *Eſpenan,* gouverneur de tous les forts, dedans le fort du 122
Mouſtier, d'un coup de tuile qui luy tomba ſur la teſte, comme il

1. *Assier*, village du Quercy (dép. du Lot), à 18 kil. de Figeac.

2. *Jacques de Crussol*, seigneur d'Acier, frère puîné du baron Antoine de Cursol ou de Crussol, plus tard duc d'Uzès par la mort sans enfants de son frère Antoine. Voy. sur lui, *Le Laboureur*, *Addit. aux Mém. de Castelnau*, II, 56. Il était le plus grand propriétaire du Languedoc.

3. *Charles de la Rochefoucauld*, comte de Randan, frère de François de La Rochefoucaut, tué le 8 octobre à l'attaque du fort Sainte-Catherine à Rouen. *Brantôme, Hommes illustres*, éd. *Buchon,* vol. I, p. 633. Voy. sur lui, *Le Laboureur*, *Addit. à Castelnau*, I, p. 827.

4. Vol. II, p. 191.

5. *Escopetterie*, salves, décharges d'escopette, mousquetteries.

ſe pourmenoit ; dont les ennemis demeurerent bien eſtonnés, & ſans ſe remuer juſques au dixſeptieſme dudit mois (de décembre), auquel ils firent ſaillie de tous les endroits, & vindrent juſques au pré des Auguſtins. Mais ils furent repouſſés de tous coſtés, ſans y rien gagner que des coups, comme auſſi le lendemain, dixhuictieſme, auquel fut tué entre autres un ſergent de bande du Capitaine *de Sainct Salvi*[1].

Ce neantmoins, encores y avoit il quelques ſoldats traiſtres, leſquels, le vingtieſme dudit mois, ſe devoient aller rendre à ceux du fort de Paneſeigue. Mais Dieu voulut qu'au lieu qu'auparavant on laiſſoit ſortir les ſoldats à l'eſcarmouche quand l'ennemi ſe preſentoit, les Conſuls tindrent les portes cloſes, doutans de quelque trame, dont bien leur print, comme on a ſceu depuis, ſans toutesfois avoir peu deſcouvrir les coulpables.

22 déc. Le sieur de Verlac envoyé avec de nouvelles propositions.

Le vingtdeuxieſme (décembre), les ennemis voyans que la force ne leur ſervoit de rien, retournerent à leurs premieres erres, envoyans à Montauban le ſieur *de Verlac,* qui eſtoit de la religion ; mais ayant eſté pris lors que ceux de Montauban ſortirent pour cuider ſecourir Toulouſe, & depuis eſlargi, ſ'eſtoit contenu, ſans ſe formaliſer d'un coſté ni d'autre. Sa charge portoit, que toutes les garniſons vuideroient, pourveu que les habitans ſe ſubmiſſent en l'obeiſſance du Roy, & recevans pour Gouverneur tel gentilhomme qu'ils voudroient choiſir de ceux de la religion Romaine, ils miſſent les armes bas & promiſſent de ne faire plus invaſions ſur leurs voiſins. La reſponſe fut, qu'ils avoient eſté & ſeroient touſiours loyaux ſerviteurs de Dieu & du Roy ; que la ville de tout temps eſtoit gouvernée du vouloir & conſentement du Roy par les Conſuls & autres Magiſtrats, & pourtant ne recevroient autre gouverneur, ſans exprès commandement du Roy, & ne pourroient auſſi poſer les armes, eſtant la ville ainſi haye & environnée d'ennemis. Et quant aux courſes & invaſions, que les Capitaines laiſſés par *Terride* avoyent commencé le train avec toute cruauté & infameté, violans meſmes en public les pauvres femmes ravies, ſans avoir non plus de honte que les chiens ; & pourtant
123 qu'on les fit ceſſer, qu'eux contiendroient les leurs en toute raiſon.

1. *S. Salvy*, frère de Terrides, voy. p. 78, 103.

Transfuges. Ceſte reſponſe ouye, & *Verlac* ſ'en eſtant retourné, ils dreſſerent une eſcarmouche, en laquelle fut pris & ſoudainement tué, dans le boulevart des Carmes, un ſoldat grandement regretté par eux. Et ce jour meſme, deux meſchans garnemens, à ſavoir *Sebaſtien Dabidon*, qui avoit eſté preſtre & vicaire de Sainct Jaques, & depuis ayant volontairement abjuré la religion Romaine, avoit eſté fait Diacre pour faire les prieres aux fauxbourgs des Cordeliers, & un nommé *Robert*, autrefois bedeau de ſainct Eſtienne, ayant deſrobé deux arquebouzes au corps de garde de la porte des Cordeliers, ſe rendirent aux ennemis, leur donnans à entendre que ceux de la ville, ne trouvans plus ni pain ni bled à vendre, & ne mangeans que du pain de ſon (ce qui eſtoit très faux), ne ſauroient encores durer plus de huict jours, (ce) qui fut cauſe qu'ils ſ'opiniaſtrerent davantage.

Le vingttroiſieſme, fut dreſſée une fort belle eſcarmouche aux fauxbourgs ſainct Eſtienne, d'eſpée à eſpée, ſans aucune arquebouze, en laquelle le Capitaine *de Lanis*[1], du coſté de la ville, fit merveilles, de ſorte que l'ennemi fut mis en fuite.

Propositions de Monluc. Le vingtquatrieſme, *Monluc*[2], penſant mieux venir à bout de

1. *Martin de Lanis*, voy. p. 96.

2. *Lafon*, *Hist. d'une ville protest.*, p. 57, dit que *Monluc* arriva au siège de Montauban le lendemain de la mort de Boisjourdan, c'est-à-dire le 23 octobre, et que, sur son conseil, *Terride* leva le siège le 3 novembre suivant, avec perte de quinze cents hommes. Ces données ne s'accordent pas avec les faits tels que notre *Histoire* les expose, suivie par *De Thou*, III, 346. *Monluc* lui-même, dans ses *Commentaires*, éd. de Ruble, III, p. 58 s., ne précise pas exactement l'époque de son arrivée, mais il paraît néanmoins la placer encore en octobre, à peu près au 21. Il raconte : Estant arrivé à Agen (après la bataille de Ver et la défaite de Duras, le 9 octobre), je feuz adverty que M. de Terride s'estoit allé engaiger devant Montauban . . . et ce feust incontinent après qu'il eust entendeu le gain de nostre bataille, et comme je feuz sejourné huict jours, M. le cardinal d'Armagnac, qui pour lors commandoit à Tholose, m'envoya pryer, ensemble toute la cour de parlement, de vouloir aller à Montauban, leur semblant que les affaires alloient fort à la longue, et avoient presque perdeu l'esperance. Je partis incontinent, et m'en allay droit à Tholose. . . Et estant à Tholoze, je feuz fort pressé de y aller ; mais je respondis à M. le cardinal et autres, que je ne voulois point faire ce tort à ung mien compaignon ; car . . . il se tenoit asseuré de prendre la place. Et comme ilz veyrent que je n'en voulois point prendre la charge, ilz me priarent à tout le moingz que j'allasse jusques là, veoir comme tout y alloit,

Montauban que les autres, leur envoya *Jean Treys*[1], dit *Dariat,* bourgeois de Montauban & receveur de Quercy, qui s'estoit absenté de la ville de bonne heure, avec ses instructions signées de *Monluc,* contenant en somme qu'ayant le *Prince* fait venir l'Angloys en France, ils se devoient departir d'une telle guerre, & envoyer vers le Roy pour luy demander grace du passé. En quoy il promettoit leur ayder, comme leur estant bon ami, & de faire en sorte qu'ils demeureroient en leur liberté, estant libre l'exercice des deux religions en leur ville sous l'obeissance du Roy, & que dès lors toutes les garnisons vuideroient, en baillant ostages de part & d'autre, jusques au retour des deputés qu'il acompagneroit d'un sien gentilhomme à l'aller & au retour. Mais ces articles receus au fauxbourg sainct Antoine, & communiqués par *Hugues Calvet,* premier
124 Consul, à ses compagnons, & au lieutenant principal, on ne fut d'advis d'en parler davantage; & fut respondu à *Dariac*, que *Monluc,* ni *Terride,* ni le *Cardinal d'Armagnac* n'auroient l'honneur de la delivrance de Montauban, mais Dieu seul qui l'avoit jusques alors prefervée contre toute esperance humaine.

Les jours suivans se passerent en escarmouches, tousiours à l'avantage de ceux de la ville, & le vingtseptiesme du mois se fit la Cene avec grand joye d'un chacun, en laquelle furent nommément

Excommunications.

ce que je fys. M. de Terride me monstra tout ce qu'il avoit faict, et trouvay que, en douze jours qu'il avoit demeuré devant (Terride étant arrivé devant Montauban le 9 octobre, d'après notre *Histoire*, ci-dessus, p. 96 et 97, il s'agirait ici du 21 octobre), il ne s'estoit pas faict œuvre pour deux jours ; et congneuz bien que le commencement n'avoit guières esté bon, me doubtant que la fin en seroit pire. — Comme il parle ensuite de la mort de Bazordan (le 22 octobre), comme d'un fait qui avait pour suite que les soldats abandonnaient *Terride*, il faudra admettre que quelque temps s'était encore écoulé depuis. Après plusieurs considérations sur le peu d'aptitude de *Terride* à diriger un siège, *Monluc* termine ce récit, en disant (p. 61) : Je m'en retournay à Agen, en ayant dict mon advis à *Terride*, qui n'en rappourta que ce que j'avois predit. — Notre *Histoire* ne dit rien de l'époque à laquelle *Terride* se retira du commandement du siège ; d'autres sources indiquent le 3 novembre et rapportent qu'il le laissa à *Saint-Salvy*, son frère et son lieutenant, et que ce fut celui-ci qui changea le siège en blocus (le 15 novembre, voy. *supra*, p. 118). *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 232 s., suivant, comme toujours, notre *Histoire*, dit expressément : Le 22 (décembre), *Terride* essaya un nouveau parlement, qui n'ayant succedé, l'escarmouche recommença, etc.

1. Voy. ci-dessus, p. 66, où il est nommé *Tieys*.

excommuniés le Capitaine *Fontgrave*[1], *du Puy,* ſon ſergent, *Laboria,* & *Veſſet,* ſon ſergent, un nommé *Jean Veſſiere*[2], & quelques autres, comme auſſi il y en eut qui firent reparation & confeſſion publique, ſe reuniſſans à l'Egliſe, avec grande edification & conſolation des aſſiſtans. Et ainſi paſſa tout ce mois.

1er janvier 1563. Le premier jour de Janvier, commençant l'année 1563, quelques uns de la ville, ſ'eſgayans, envoyerent demander leurs eſtrenes aux ennemis, leur preſentans le combat de cent contre cent, juſques à ce que la victoire demeuraſt d'un coſté ou de l'autre; & pour tenir promeſſe, marcherent juſques devant le fort du Mouſtier. Mais quelque choſe qu'ils peuſſent dire à ceux de dedans pour les attirer, ils ne voulurent jamais ſortir, combien qu'au commencement ils euſſent reſpondu au tabourin qu'ils ſortiroient ſeulement cinquante contre cent; mais au lieu de ſortir, ils firent pendre un pauvre jeune garçon qu'ils avoient ſurpris vers le fauxbourg du Tar[3].

Laboria se mêle aux combattants. Le deuxieſme furent receues letres d'advertiſſement, comme le traiſtre *Laboria,* pour irriter les gentilshommes circonvoiſins contre la ville, leur avoit donné fauſſement à entendre que ceux de la ville avoient deliberé de les aller ſaccager & de bruſler entierement leurs maiſons & chaſteaux, ſi le ſiege pouvoit eſtre levé, laquelle fauſſeté & calomnie fut amplement remonſtrée au *Vicomte de Montclar.* Mais *Laboria,* continuant ſa malheureuſe volonté, ſe preſenta luy-meſme en une eſcarmouche dans le fauxbourg Sainct Antonin, où il fut recognu, nonobſtant qu'il portaſt un taffetas rouge devant le viſage, comme de faict il devoit bien rougir 125
de honte, mais tant y a qu'ils furent gaillardement repouſſés, comme auſſi du coſté de la porte des Carmes.

Sorties. Le ſixieſme du mois, l'eſcarmouche ſe donna ſi chaude, en laquelle fut tué entre autres le frere du Capitaine *Gardouche*[4], que les ennemis furent contraints d'envoyer querir en diligence les garniſons de Breſols & de Mombeton à leurs ſecours, leſquelles arrivées, le Capitaine *Lanis*[5] eut grand peine de faire retirer ſes

1. p. 94 et 97 s.
2. p. 120.
3. *France prot.*, VII, 468.
4. Voy. *supra*, p. 17, 103.
5. Voy. p. 96, 123.

ſoldats à coups de plat d'eſpée, tant ils eſtoient eſchauffés, & n'euſt eſté qu'un ſoldat de la ville ſe haſta de tirer, il y euſt eu un terrible eſchec, dautant que les ennemis fuſſent tombés ès embuſches qu'on leur avoit preparées dans les vignes, & alentour des foſſés. Mais eſtans deſcouvertes, chacun ſe retira, les uns toutesfois plus marris que les autres. Et n'euſt pas meilleur ſuccès une autre eſcarmouche dreſſée devers le fort des Jacopins.

Lettre du roi au sieur de Joyeuse.

Le huictieſme, le *Vicomte de Bruniquel*[1] envoya copie d'unes letres du Roy, eſcrites au ſieur *de Joyeuſe*[2], l'advertiſſant de la prinſe du *Prince,* & que la victoire eſtoit demeurée du coſté de *Guiſe;* [&] ſ'offrit à parler à ceux de *Montauban* & de leur dire un bon expedient pour les remettre en liberté, ſ'ils luy vouloient bailler aſſeurance de ſa perſonne. Ceux qui avoient bon cœur ne firent pas grand cas de ces letres, auſquelles fut reſpondu qu'on le remercioit, & que ſ'il ſavoit quelque expedient pour le bien de la ville autre que par la voye de reddition, il luy pleuſt de les en advertir par letres, dont la ville luy feroit à touſiours redevable. Ce qu'entendans, les aſſiegeans du coſté du fort du Mouſtier, eſcrivirent, le deuxieſme dudit mois[3], à *Moncau le vieil*[4], qui avoit eſté lieutenant de *Laboria,* l'advertiſſans que ſi ceux de la ville vouloient remettre la ville ſous l'obeiſſance du Roy, on leur preſenteroit de ſi bonnes conditions qu'ils auroient occaſion de ſe contenter. Ces letres communiquées aux *Conſuls,* la reſponſe fut qu'ils avoient aſſés ſouvent declaré qu'ils ne tenoient la ville pour autre que pour le Roy, & qu'ils eſtoient meilleurs ſerviteurs & ſujets qu'eux, qui ne faiſoient que brigander, meurtrir, ravir

Réponse de ceux de la ville.

126 femmes & filles, blaſphemer Dieu inceſſamment, & commettre toute eſpece de cruauté & vilenie contre les commandemens de

1. Voy. p. 68.

2. *Guillaume, vicomte de Joyeuse*, lieutenant-général du Languedoc, depuis maréchal de France, mort à la bataille de Coutras, 1587. Voy. vol. I, 879, et ce vol. III, 52 et passim. *Le Laboureur, Addit. aux Mém. de Castelnau*, II, 52. *De Thou*, III; VI; VII, 12 et passim. — Cette lettre devait être des derniers jours de décembre, puisqu'elle donnait la nouvelle de la bataille de Dreux (19 décembre 1562).

3. Probablement il faut lire: *le dixiesme*, puisqu'à la page suivante, le lendemain est désigné comme le onzième.

4. *Jean de Monceau*, dit *Bramont*, p. 86, 96, 119.

Dieu et du Roy, mais que s'ils vouloient faire reparation de tels excès, qu'ils les prendroient à merci. Et dautant que les ennemis avoient datté leur letre « du fort Royal du Moustier », il fut escrit sur la letre de response : « Au temple papal & bourdeau Episcopal qui perira. » Cela fascha grandement leurs ennemis, & toutesfois leur fit si grand honte, que tant pour ceste (*sic*) reproche, que dautant que les soldats estoient mangés de verolle, ils chasserent les putains du fort du Moustier & de Panefeigue ; mais ils ne laisserent de retenir quelques pauvres femmes & filles, qu'ils avoient ravies de Montauban & du pays d'alentour.

Nouveaux essais d'intimidation.

Ce mesme jour[1], *Verlac*[2], d'un costé manda que *Monluc* faisoit appareil de dixhuict canons & de plusieurs ingenieux, pour avoir la ville, & d'autre part furent surprises à la porte du Griffol deux letres, dont l'une estoit escrite par le *Chevalier de la Serre,* tresmauvais homme, à un certain habitant, auquel il mandoit qu'il taschast de sortir, & que luy mandant le jour, il le viendroit recevoir & accompagner, dautant que bien tost la ville seroit ruinée. L'autre letre, escrite d'un certain fugitif à sa femme, l'advertissoit de serrer ses papiers en lieu bien asseuré, dautant que bien tost la ville seroit pillée ; le porteur desquelles letres fut mis en prison estroite. Mais Dieu, d'autre costé, encouragea grandement ceux de la ville par autres letres receues du sieur *de Crusol*[3] & de ceux de la ville de *Castres,* les advertissans de la verité de la bataille de Dreux, en laquelle il estoit bien vray que le *Prince* avoit esté pris, mais avec un terrible contre eschange, ayant esté pris & mené à Orleans le *Connestable,* & le *Mareschal de Sainct André* tué avec tresgrande perte de plusieurs grands Seigneurs & gentilshommes, & que la place du camp n'estoit demeurée aux uns ni aux autres, & leur promettant secours en brief.

D'autre part, nouvelles rassurantes.

11 janvier. Nouvelles invitations à composition.

Le lendemain unziesme, le capitaine *Saincte Jame*[4], le moine *de*

1. C'est-à-dire le dixième de Janvier, le lendemain étant désigné après comme le onzième.

2. *Supra*, p. 122.

3. *Jacques de Crussol, de Baudiné, supra*, p. 121.

4. Ce *S. Jame* n'est pas à confondre avec le capitaine protestant *James* ou *Saincte Jamme* ou *S. Gemme*, II, 589.

Maranal[1] & *Jean Moncau*[2], qui avoit eſté pris à la desfaite de *Duras,* vindrent parlementer avec les *Conſuls* hors la porte de
127 Tar, leur voulans perſuader que l'Eveſque leur portait fort bonne affection & ne demandoit que le payement de ſes diſmes, pour leur faire avoir quelque bonne compoſition. Mais ils eurent telle reſponce qu'ils meritoient.

12 janvier. Heureuse sortie.

Le douzieſme (de janvier), le Capitaine *de Lanis*[3], avec douze chevaux & quarante arquebouziers, beſogna ſi heureuſement, qu'il gagna le fort de Bidonnet, & en ramena aſſés bon nombre de beſtail, ce qui ſoulagea grandement les habitans.

14 janvier. Monmaur meurt.

Le quatorzieſme, le Capitaine *Montmor*[4], homme renommé pour avoir eſté des plus cruels hommes au faict de Toulouſe, où il ſ'eſtoit fait porter pour ſe faire guerir, tant de la verolle, que d'une arquebouzade qu'il avoit receue en une eſcarmouche devant Montauban, mourut par un grand jugement de Dieu. Car eſtans apportées fauſſes nouvelles que Montauban eſtoit pris, ſoudain craignant que le butin fuſt departi ſans luy, il ſe mit en chemin avec *d'Alzon*[5] & *Danqueville,* Conſeillers en Parlement. Mais à grand peine eut il fait trois lieues que ſa playe ſ'ouvrit, & fut à grand peine de retour dans la ville pour y mourir, laiſſant ſa place à *Entraigues*[6].

15 janvier. Nouveau succès des Montalbanais.

Le quinzieſme, advint une eſtrange rencontre en une eſcarmouche vers Paneſeigue, en laquelle quelque nombre de ſoldats de Montauban, ſurpris par cinquante chevaux de l'ennemi, bien equippés, firent ſi bien, qu'au lieu d'eſtre enfoncés ils bleſſerent au col le Capitaine *Gardouche*[7], dont il ſ'eſt ſenti toute ſa vie, navrerent à mort *Sainčte Jame*, ſon lieutenant, & le ſieur *du Repaire,* chef des argoulets de *Monluc,* treſcruel & treſmeſchant homme; tuerent ſur la place deux ſoldats de pied & deux che-

1. Ce moine *de Maranal* doit être identique avec le capitaine de ce nom, p. 78.
2. *Jean Moncau*, dit *Bramont*, *supra*, p. 86, 96, 119, est peut-être *Moncau le vieil*, p. précédente.
3. *Supra*, p. 96, 123, 125.
4. Voy. p. 8, 11, 14, etc.
5. Voy. vol. I, p. 327, 825, etc.
6. Voy. *infra*, p. 135.
7. p. 17, 103, 125.

vaux, dont l'un eſtoit à *Gardouche,* outre pluſieurs de pied & de cheval bleſſés, ſans qu'un ſeul de la ville fuſt tué ni bleſſé, combien qu'ils pourſuiviſſent leur victoire juſques au fort, auquel les ennemis ſe tindrent de là en avant plus cois & meſmes, craignans d'eſtre forcés, ſe trancherent tout alentour.

18 janvier. Assignation devant les Etats de Quercy.

Le dixhuictieſme (de janvier), le Capitaine *Sainct Salvi*[1] envoya en la ville, par un tabourin, la letre des eſtats de Quercy, dattée du quatrieſme, eſtans les eſtats aſſignés au vingtieſme. La reſponſe fut delayée juſques au lendemain, contenant remonſtrance de la briefve aſſignation qui leur avoit eſté donnée, pour leur avoir eſté trop tard rendues les letres du mandement. Auſſi leur eſtoit 128
remonſtrée l'ancienne & du tout deſmeſurée haine du *Parlement de Toulouſe* contre la ville de *Montauban,* tant devant ceſte guerre (comme il avoit eſté cognu & jugé au conſeil privé du Roy) que depuis ceſte guerre, en laquelle ils auroient eſté & ſeroient encores autheurs des plus eſtranges cruautés & extorſions de toutes ſortes, qu'on ſauroit faire contre une pauvre ville qu'ils tenoient encores environnée de toutes parts, pour la reduire à la faim, & par conſequent l'exterminer ; n'eſtans hays que pour la profeſſion qu'ils faiſoient de la Religion, prians les Eſtats à ceſte cauſe de leur eſtre aydans en ſi juſte & neceſſaire cauſe, & n'admettre aucunes accuſations contre eux en leur abſence trop legitimement fondée ; offrans toutesfois de faire leur devoir, en leur endroit, quant au departement des tailles, comme ils avoient touſiours eſté & vouloient eſtre treshumbles ſujets & ſerviteurs du Roy, à la charge toutesfois que leſdits Eſtats ne les greveroient, ne ſurchargeroient en rien, contre leſquels, en faiſant autrement, ils auroient ci après leur recours au Roy, leur eſtant donné ſeur accès à ſa Majeſté. Ceſte reſponſe fut baillée à *Sainct Salvy,* au fauxbourg du Mouſtier, par les Conſuls qui ſ'y trouverent avec bonne garde pour ceſt effect. Et pour ce que *Sainct Salvy* n'oublia de mettre en avant les termes de quelque compoſition, diſant que Monſieur *de Montpenſier*[2] devoit bientoſt arriver avec douze canons, les

1. Le frère de Terride (voy. p. 78, 103, 122), qui commandait le blocus de Montauban.

2. *Louis de Bourbon*, duc de Montpensier, neveu du connétable. Voy. vol. I, 193 et passim. Fils de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon et de

Conſuls reſpondirent, en un mot, qu'ils ne pouvoient dire autre choſe que cela meſme qui avoit eſté tant de fois reſpondu. Et ſur cela, chacun ſe retira.

Le reſte du mois (de janvier) ſe paſſa en pluſieurs eſcarmouches qui furent bien rudes, ſur tout le vingtſixieſme & le vingthuictieſme dudit mois, avec perte d'un coſté & d'autre, mais trop plus grandes ſans comparaiſon du coſté des aſſiegeans, leſquels pour ſ'en venger uſerent de terribles cruautés, notamment le Capitaine *Colombier,* le plus grand carnaſſier qui fut jamais de ſon eſtat, juſques à bruſler hommes, femmes & pauvres petis enfans dans quelques metairies & maiſons des fauxbourgs, encores qu'ils fuſſent de la religion Romaine. *Escar-mouches.*

129 Ce fait, les aſſiegeans remuerent leurs garniſons pour la perte de pluſieurs des plus braves ſoldats qui fuſſent ès compagnies plus proches de la ville, & fut mis *Saint Leonard*[1] dans Paneſeigue, dont ſ'enſuivirent pluſieurs eſcarmouches de jour à autre, eſquelles ceux de dedans eurent touſiours du meilleur, non toutesfois ſans en perdre touſiours quelqu'un. Mais advindrent nommément des coups merveilleuſement eſtranges & memorables, le ſixieſme de Fevrier, auquel du coſté de la ville un vaillant ſoldat, nommé *Robert Vaillant,* bleſſé à la teſte d'une arquebouzade, & porté dans la ville, après avoir perdu la parole deux jours, fut toſt après gueri. Un coup d'artillerie emporta la femelle du ſoulier du ſergent *de Forges,* ſans luy faire mal aucun. Un autre coup d'artillerie coupa à un autre ſoldat, nommé *Deſpailla,* le bois de ſon arquebouze ſans l'endommager aucunement, ni aucun de ceux qui eſtoient tout auprès de luy. Un autre, nommé *François de Portus,* eut ſon collet percé tout outre, demeurant le boulet près de la chaire ſans l'avoir ſeulement froiſſée, & ſi n'avoit-il point de chemiſe de noſtre Dame de Chartres[2]. Et ce meſme jour, furent receues certaines nouvelles, comme les eſchelles conduites par le traiſtre *Laboria* ſ'eſtoient perdues ſur la riviere de la Garonne, au *Accidents remarquables.*

Louise de Bourbon, sœur et héritière du connétable. *Le Laboureur*, *Addit. aux Mém. de Castelnau*, II, 734 s. Il était gouverneur d'Anjou, Touraine et Maine, et grand adversaire des protestants.

1. Voy. ci-dessus, p. 105.

2. Voy. vol. I, p. 163.

port de Mouleu, ce qui vint fort à poinct à ceux de la ville, qui n'eſtoient aucunement advertis de ceſte eſcalade.

Cruautés du capitaine Colombier.

Le ſeptieſme dudit mois, le meurtrier *Coulombier*[1] donna, à dix heures de nuict, dans le fauxbourg de Tar, & y exerça de merveilleuſes cruautés ſur hommes, femmes & enfans qu'il fit bruſler tous vifs, & ravit la belle fille d'un nommé *Fatigue*, après l'avoir maſſacré, & ſa femme, combien qu'ils fuſſent de la religion Romaine. Et ne fut faite aucune ſaillie du coſté de la ville, dautant qu'on avoit eu advertiſſement ſur le ſoir, qu'il y avoit quelque trahiſon qui ſe devoit executer ceſte nuict là, ce qui fut cauſe qu'on tint les portes ſoigneuſement gardées. Ce neantmoins les ennemis furent finalement contraints de ſe retirer à coups d'arquebouſes & de mouſquets, craignans auſſi quelque ſaillie.

Requête découverte.

Le lendemain huictieſme, tumba entre les mains de *Conſtans* & 130
Taſchard, miniſtres, une certaine requeſte, dreſſée par *Hugues Bonencontre*[2], comme pour preſenter au Roy, au nom des Conſuls, Syndics & habitans de Montauban, pour le ſupplier de commander à *Burie* de ſe tranſporter à Montauban pour faire oſter les garniſons de devant ladite ville; de quoy adverti le conſeil, ladite requeſte fut deſavouée & lacerée, mais il ne fut paſſé plus outre contre l'autheur d'icelle.

9 février. Sortie.

Le lendemain, neufieſme, une troupe de bons ſoldats de la ville, ſortie de nuict ſous la conduite du ſergent *Forges* & d'un caporal nommé *Pambelon,* allerent fourrager juſques à Villeneufve, qui eſt un mas[3] diſtant de Montauban d'une lieue & demie, dont ils amenerent ſeize que bœufs que vaches, ſix chevaux, ſix vingts moutons & ſeize pourceaux, avec nombre de poulailles & d'oiſons, & deux preſtres priſonniers, l'un deſquels, nommé *Pierre de Villeneufve,* eſtoit un tres meſchant garnement, qui fut pendu, eſtant ſon compagnon delivré par rançon. Mais ne fut fait aucun deſplaiſir à autre perſonne qu'on y trouvaſt, combien qu'ils fuſſent tous de la religion Romaine, & qu'ils donnaſſent ſecours de tout leur pouvoir à leurs ennemis. Et le lendemain, le meſme *Pambelon,* caporal, donna juſques au village de Gaſſeras[4], où il fit la vengeance de

1. Voy. page précédente.
2. Le syndic. Voy. p. 76 et passim.
3. *Mas, mansus,* maison de campagne.
4. *Gasseras,* village faisant partie de la commune de Montauban.

quelques uns qui ſ'eſtoient trouvés au bruſlement des femmes & enfans qui ſ'eſtoit fait au fauxbourg de Tar.

Attaque infructueuse dirigée par Laboria. 11 février.

L'onzieſme dudit mois, ayans eſté aſſemblées toutes les garniſons & autres gens de guerre, couvertement avec appareil de beliers de guerre pour batre les murailles d'eſchelles, pics & autres inſtrumens neceſſaires, les ennemis conduits par le traiſtre *Laboria,* vindrent, environ les dix heures de nuict & ſur le premier ſommeil, vers le corps de garde dit de Coſſignal, à coſté de la courtine du fort des Jacopins, & paſſans le long des tranchées larges & profondes, & qui venoient toucher à un des bouts de la courtine flanquée de peu de canonnieres, joint que *Laboria,* avant ſon depart, avoit fait demolir un petit ravelin eſtant devant une porte qu'il avoit fait murer, marcherent ſi coyement qu'ils ne furent
131 aperceus juſques à ce qu'ils furent près de la muraille, appliquans leurs engins pour emboucher les canonnieres dont ils pouvoient eſtre batus. Ces engins eſtoient des palles de bois, garnies par derriere & tout au travers de lames de fer, ayans les manches fort longs, & mis à la façon des palles de four, leſquels engins ainſi plaqués contre les canonnieres, incontinent les piquiers les raffermiſſoient en dehors avec les piques, afin qu'on ne les peuſt oſter ni eſbranler. Davantage ils portoient des gros marteaux pour rompre les pointes des halebardes ou javelines qu'on euſt peu faire paſſer par quelques trous des canonnieres pour repouſſer leſdites palles lors qu'on les auroit appliquées. Et pour ce que *Laboria,* devant qu'eſtre traiſtre, ſe deffiant de pouvoir tenir ce corps de garde, avoit fait oindre de trebentine & de ſouffre les ſoliveaux & poultres d'iceluy, afin d'y mettre le feu promptement ſ'il euſt eſté contraint de l'abandonner, il avoit auſſi lors donné ordre de le bruſler, en attachant au bout de quelques piques des fagots & ſarmens ſecs, ſemés de ſouffre & de trebentine pour appliquer à l'avant-toict & chevrons ſortans hors la muraille, afin que le corps de garde fuſt abandonné, ou bien que, cependant qu'on ſ'amuſeroit à eſteindre le feu, ils euſſent moyen de batre la muraille avec leurs beliers. Toutesfois Dieu aneantit leur entrepriſe, ne ſ'eſtant pris le feu que bien peu, lequel fut ſoudain amorti, dautant que la trebentine de laquelle les chevrons avoient eſté frottés long temps auparavant, ſ'eſtoit deſſechée & conſumée.

Se voyans donc les ennemis deſcouverts, ils commencerent de crier d'une façon merveilleuſement eſpouvantable aux ſoldats eſtrangers qu'ils ſe retiraſſent en quelque quartier de la ville, & qu'on les vouloit ſauver, comme ſ'ils euſſent deſià tout gagné. D'autre coſté, ceux du fort, ſe voyans en petit nombre, ſonnerent une petite cloche pour avoir ſecours, duquel ſon on vint tantoſt au toxin, qui amena tantoſt tel nombre de defendans, que les aſſiegeans bien toſt repouſſés, reprindrent leurs erres par le meſme chemin qu'ils eſtoient venus, ayans eſté des leurs que tués que bleſſés 132
environ deux cens, ſans que aucun de ceux de la ville receuſt dommage. Ce qui deceut *Laboria*, fut que depuis ſon departement on avoit fait une petite tranchée devant le corps de garde de Coſſignal, tellement qu'on ne ſe pouvoit approcher pour batre la muraille ; joint qu'on avoit coupé les hantes[1] des piliers de la courtine, à coſté deſquelles les ennemis ſe penſoient ſauver contre les arquebouzades qu'on leur tiroit en flanc. Davantage, combien que la nuict fuſt obſcure lors que les ennemis ſ'approcherent, toutesfois la lune commença incontinent à reluire, & y voyoit on clair à tirer comme ſ'il euſt eſté jour. Et dura ceſt aſſaut environ deux heures, pendant lequel ceux de la garniſon de Paneſeigue, pour amuſer ceux de la ville, vindrent donner l'alarme par la porte du Pont. Mais le lieutenant du capitaine *Sainct Leonard* ayant eſté bleſſé au bras, & trois ſoldats tués, ils furent pareillement contraints de ſe retirer.

Mort subite de Laboria. 12 février.

Le lendemain, douzieſme, furent trouvés pluſieurs morts des ennemis çà & là, & fut auſſi trouvée la dague de *Laboria*, lequel dès lors devint comme hors du ſens, & finalement, un peu après la paix, par un juſte jugement de Dieu, ſe preparant, comme il diſoit (tant il eſtoit impudent), à vouloir defendre ſa cauſe en plein Synode, il fut frappé de mort ſubite, & alla plaider ſa cauſe devant Dieu.

13 février. Dariat essaie de nouvelles propositions.

Le treizieſme du mois, *Jean Dariat*, receveur de Quercy, duquel a eſté faite mention cy deſſus[2], envoya à Montauban le departement fait ſur la ville par les Eſtats, montant à deux mille ſix cens livres ; & ſuivant l'aſſeurance qu'il avoit impetrée, ſe preſentant devant la porte des Cordeliers avec le capitaine *Malicy*, rapporta

1. *Littré* ne connaît pas ce terme.

2. p. 66, 123. Il est aussi écrit, ici et p. 123, *Darjat*.

comme les Eſtats avoient tranſporté le ſiege du Seneſchal à Moyſſac[1], & ordonné que l'office de Seneſchal ſeroit impetré du Roy pour *Terride,* & que les garniſons eſtans à l'entour de Montauban ſeroient entretenues aux deſpens des Eſtats ; ſur quoy depuis fut adviſé par le conſeil de perſiſter en leurs proteſtations, demandans copie des letres patentes du Roy, en vertu deſquelles leſdits Eſtats auroient eſté tenus. Ces choſes ainſi concluës, *Dariat* ayant
133 retiré à part les Conſuls, Syndics & quelques uns du conſeil, n'oublia rien à dire de ce qui les pouvoit intimider & induire à rendre la ville, leur faiſant entendre comme *Monluc, Terride* & *Neigrepeliſſe*[2] avoient deliberé d'aſſaillir la ville de plus près que jamais, ſ'ils perdoient ceſte occaſion ; & qui plus eſt, adjouſtoit les larmes à tout cela (combien que le tout fuſt treſ-faux), comme ſ'il euſt plaint grandement la ville. Mais il luy fut reſpondu magnanimement à tout cela par *Hugues Calvet*[3], premier Conſul, que tant qu'eux & leurs enfans ſeroient en vie, ils defendroient la ville contre leurs ennemis, contre leſquels ils eſperoient bien d'avoir quelque jour la reparation des tyrannies & cruautés plus que brutales qu'on leur avoit fait, lors que le Roy ſeroit remis en ſa liberté. Ainſi ſe paſſa ce mois avec pluſieurs eſcarmouches, en l'une deſquelles, le vingt & unieſme jour du mois, ceux de la ville qui eſtoient ſortis furent en grand danger & finalement ſecourus.

2 mars. Escarmouches et faux bruits d'attaque projetée.

Le deuxieſme de Mars, *Coulombier,* avec trente ou quarante chevaux & quelque infanterie, ſe levant d'une embuſche où il avoit demeuré la nuict, au terroir de Valgilade, fut chargé & mis en route par ceux de *Montauban,* & pourſuivi juſques au fort du Mouſtier. Et l'après dinée du jour ſuivant, en une autre eſcarmouche, fut tué, entre autres, le ſergent de bande du capitaine *Sainct Salvi,* & fut rapporté en la ville que *Monluc* avoit deliberé de batre la ville dans dix jours en deux endroits, à ſavoir par le fauxbourg ſainct Antoine, du coſté de Septentrion, & devers la porte du Mouſtier, du coſté du levant, de ſorte que chacun ſe prepara à le recevoir.

Nouvelle de la mort de Guise et des transactions de paix.

Le quatrieſme, furent receues letres de la mort du *Duc de Guiſe,* & comme la paix ſe traittoit, dont furent rendues graces à Dieu

1. *Moissac*, à 28 kil. de Montauban.
2. Voy. ci-dessus, p. 52.
3. p. 64 et passim.

solennellement. Depuis, aucun jour ne se passa sans escarmouche, & sur tout le dixiesme dudit mois, estans arrivés aux ennemis deux Conseillers de Tousouse pour leur faire grandes reproches, comme s'il eust tenu aux capitaines & soldats que la ville ne fust pieçà prise. Sur lesquelles remonstrances ayans esté assemblées toutes les garnisons avec les plus braves soldats, l'escarmouche se dressa 134
fort terrible en la plaine qui est entre le Moustier & le fauxbourg sainct Estienne; en laquelle, du costé de la ville, fut tué un caporal & huict soldats blessés, & du costé des ennemis en demeura trois sur le champ & vingt blessés, comme il fut rapporté. Entre autres, ce cruel *Colombier* fut griefvement navré, & un nommé *Jean Vaissiere* aussi, lequel nous avons dit cy dessus avoir esté excommunié [1]. Depuis ceste escarmouche, ceux de la ville eurent plus grande liberté de tenir les champs. Ce qui leur vint fort à poinct, car desià y avoit-il necessité de graines en la ville.

Colombier et Vaissière blessés.

Crime et désespoir de Chalon.

Le quatorziesme dudit mois advint un exemple memorable du jugement de Dieu sur un jeune marchand de Tousouse, nommé *Chalon,* lequel estant soldat dans la ville, prié d'un escolier du dit Tousouse, nommé *Corvidat,* de luy faire compagnie, arrivés tous deux en un bois, nommé le Ramier, à un quart de lieue de Montauban, *Chalon* le tua & briganda, puis revint en la ville; & demeura quelque temps ce meurtre en tel estat, sans estre descouvert. Mais *Chalon,* tourmenté par sa propre conscience, changea premierement de contenance, estant devenu fort morne & pensif, puis tumba en frenesie, en laquelle il crioit à haute voix que c'estoit luy qui avoit fait ce meurtre, declarant où & comment, & criant que Dieu n'estoit pas assés misericordieux pour luy pardonner; & finalement, ce quatorziesme jour, combien qu'auparavant il fust debile & ne se pouvant remuer, s'estant celle qui le gardoit endormie, il se pendit & estrangla d'une corde qu'il trouva d'aventure pendue au plancher.

Mort du ministre Du Croissant.

Le vingtiesme du mois, *Pierre Sestier,* dit *du Croissans,* ministre, mourut en partie de regret de s'estre laissé tromper par *Laboria,* non pas pour trahir la ville, mais pour estre du costé de ceux qui demandoient qu'on la rendist à quelques conditions tolerables, estimant qu'il estoit impossible de la garder.

1. Voy. p. 124.

Prise du fort de Bedonnet.

Le vingtdeuxieſme, les nouvelles vindrent en la ville que la paix ſ'en alloit faite, mais que devant qu'elle fuſt publiée, *Monluc* devoit faire tous ſes efforts pour prendre la ville; de quoy tant ſ'en falut que ceux de la ville perdiſſent courage, qu'au contraire le capitaine *de Lanis*[1], accompagné d'environ deux cens hommes,
135 tant de cheval que de pied, avec un belier ou malmouton, & autres inſtrumens neceſſaires pour batre une muraille, après avoir prié Dieu, hors la ville, tira droit au fort de Bedonnet, qui avoit deſià eſté forcé une fois, lequel ſe trouva vuide de la plus part des ſoldats, ſortis pour voler ceux qui venoient du marché de la Françoiſe. Ils firent ſi bien, qu'ayans fait breſche, ils contraignirent ceux qui eſtoient reſtés dedans de ſe rendre à merci, à ſavoir huict hommes reſtés vivans & deux putains, leſquels avec leur bagage & deſpouille amenés en la ville, furent proumenés avec triomphe en la place publique, où furent rendues graces à Dieu, avec grande eſiouiſſance. Quant aux ſoldats qui eſtoient ſortis du fort, n'ayans deſcouvert ceux de *Montauban* que trop tard, ils ſ'enfuirent à vau de route, & paſſerent quelques uns la riviere du Tar, à la faveur de ceux de *Paneſegue,* qui arquebouſoient delà l'eau. Mais cependant le fort de Bedonnet fut entierement bruſlé avec une tour qui eſtoit auprès, afin que les ennemis ne ſ'en vinſſent emparer; & par ce moyen tout ceſt endroit de pays fut rendu ſeur, au grand avantage non ſeulement de la ville, mais auſſi de tous les villages de ce coſté là.

Le reſte de ce mois ſe paſſa en eſcarmouches, eſquelles le premier corps de garde & puis auſſi un autre eſtant au jardin dit du Celier, devant le fort du Mouſtier, furent forcés, y eſtant bleſſé à mort le capitaine *la Nafrede,* lieutenant de *Del Riu,* ſucceſſeur d'*Antraigues*[2], qui eſtoit mort.

Avril. Sorties heureuſes.

Le premier d'Avril, ceux de la ville ſortis la nuict, bruſlerent le temple & les granges de Periſols & Sainct Maurice delà la riviere

1. Voy. p. 96, etc.

2. Il est aussi écrit *d'Entraigues* et *Entragues,* voy. p. 127 et 137. Il ne faut pas confondre ce capitaine avec l'un ou l'autre des deux frères de la maison *d'Entragues:* Charles de Dunes et Charles de Marcoussis. Voy. *De Thou,* VII, 232; IX, 715; X, 17 s. Un autre qu'il faut distinguer, était encore François de Balzac, seigneur d'Entragues. *Mém. de Condé,* I, 184. *Le Laboureur, Addit. à Castelnau,* II, 600.

de Laveron, dont ils amenerent force fourrage, nonobſtant leſquels avantages encores y en avoit il quelques uns ſi laſches, que de parler de compoſition ; deux deſquels allerent parlementer vers les ennemis vers Paneſegue. L'un d'iceux eſtoit frere du ſergent *Forges,* lequel en ayant eſté prevenu, & depuis relaſché par faute de bonne preuve, n'eſchappa pour cela le juſte jugement de Dieu, eſtant mort le lendemain, ainſi qu'on le rapportoit d'une eſcarmouche en la ville, eſtant ſeulement bleſſé en la jambe. Ainſi continuerent les eſcarmouches d'une part & d'autre juſques au dixieſme

10 avril. Nouvelles de la paix.

dudit mois, auquel jour arriverent les letres du *Cardinal d'Armagnac* & de *Terride,* portans les nouvelles de la paix, & deſirans 136 ſur cela ſavoir l'intention de ceux de la ville. La reſponſe fut qu'on l'acceptoit treſ-volontiers, pourveu que toutes les garniſons ſe retiraſſent, & qu'on montraſt par effect qu'on deſiroit auſſi de leur obſerver la paix. Ce jour meſme arriverent nouvelles du ſecours de deux cens chevaux & de ſix cens arquebouziers que *Rapin* [1] leur amenoit de Caſtres & Puylaurens ; lequel de faict y entra le lendemain, onzieſme dudit mois, ſur le ſoir, ayant eſté la ſaincte Cene celebrée le matin avec ſolennelle action de graces pour la paix, & dès lors on ſe print à parlementer touchant l'execution de ceſte paix. Mais le quatorzieſme arriverent nouvelles que ceux de *Toulouſe,* conduits par *Dalzon* [2], conſeiller en Parlement, eſtoient allés aſſieger ceux que *Rapin,* en paſſant, avoit laiſſés ſous la charge du capitaine *la Legade* dedans Buzet, pour aſſeurer ſon retour. Ces nouvelles receues, *Rapin* partit en toute diligence avec deux cens ſoldats pour lever le ſiege. Mais devant qu'il y arrivaſt, *la Legade* avoit deſià choqué tellement ceux de *Toulouſe,* qui eſtoient un grand nombre de gens mal aguerris, & plus propres à manier l'eſcritoire que l'eſpée, qu'ils ſ'eſtoient retirés à leur grand'honte, y laiſſans mort le capitaine *Graignague,* avec trente deux ſoldats, outre grand nombre de bleſſés.

De Chaumont vient publier la paix.

Le quinzieſme (avril) arriva dans *Montauban* le ſieur *de Chaumont* [3], envoyé par la *Royne mere* & par le *Prince,* pour faire

1. Voy. ci-dessus, p. 71 s.

2. ou *d'Alzon,* voy. p. 127 et I, 327, etc.

3. Quant à ce sieur de Chaumont, il s'agit ici, sans doute, du gentilhomme Luquois, *Scipion Sardini*, vicomte de Buzancy, baron de Chaumont (ou Chaulmont) sur-Loire, un de ces Italiens qui surent gagner les bonnes grâces

publier & executer la paix à *Montauban;* ce qu'ayant notifié *Sainct Salvi*[1], qui demanda terme pour en advertir *Terride* & ceux de *Toulouſe,* le capitaine *Bidonnet,* Lieutenant de *Terride*[2], arriva avec commiſſion de conclure & arreſter avec ceux de *Montauban* ſur la vuidange des garniſons, demandant qu'on baillaſt oſtages de toutes parts & quelques autres articles. Sur cela ayant eſté reſpondu qu'il ne faloit ni oſtages ni articles, mais ſeulement bonne foy & conſcience pour l'execution de la paix, elle fut ſolennellement publiée le lendemain au matin, jour de Dimanche, dix huictieſme dudit mois (d'avril), par les Conſuls, veſtus de leurs robes conſulaires, acompagnés du Lieutenant particulier[3] (eſtant decedé auparavant le Lieutenant principal), le ſieur *de Rapin* &
137 pluſieurs autres gentilshommes, & autres montés à cheval. L'après-dinée ceſte publication fut reiterée devant le fort du Mouſtier, auquel ledit *Rapin,* avec pluſieurs autres, tant eſtrangers qu'habitans, allerent ſouper avec *Sainct Salvi,* en teſmoignage de bonne paix & amitié, & furent après ſouper rendues graces en la place publique de la ville, avec feu de joye & grande eſjouiſſance, eſtant chanté nommément avec les commandemens de Dieu, le pſeaume cent vingt & quatrieſme, commençant : « Or peut bien dire Iſrael » etc. Ceux de la religion Romaine, d'autre part, deſlogerent les uns après les autres, ne laiſſans rien dedans leurs forts que ce qu'ils ne pouvoient vendre ou emporter, & meſmes ayans mis le feu dans le fort du Mouſtier, qui ne peuſt eſtre eſteint que la voulte du temple & les maiſons d'alentour, qui eſtoient des Chanoines, ne fuſſent ruinées.

Le vingtquatrieſme du mois arriva le capitaine *Saincte Colombe*[4], *La ville reste sous ses propres magistrats.*

de Catherine de Médicis. Il épousa la fille d'honneur de Catherine, Isabelle de La Tour, demoiselle de Limeuil, maîtresse du prince de Condé. Aussi ne faut-il pas confondre ce sieur de Chaumont avec le capitaine de ce nom, dont il est question vol. II, p. 779.

1. Le frère de Terride qui avait commandé devant Montauban, après celui-ci.

2. Et son neveu, voy. I, p. 796.

3. Voy. vol. I, p. 834, où le lieutenant particulier du juge ordinaire est nommé *Jean Dubost,* et le lieutenant principal *Antoine Durant.* Comp. ce vol. III, 105.

4. Voy. vol. II, 647. Le nom de ce capitaine *Sainte-Colombe* paraît aussi dans les *Mém. de Condé*, V, 187, 336, 360. Il fut fait prisonnier par les protestants, au siège de La Rochelle, en 1572. *De Thou,* IV, 658, dit du reste qu'il était un très-bon officier.

envoyé par le Roy pour faire publier la paix par tout, avec charge de faire que Montauban receuſt *Terride* pour gouverneur; ce que n'advint toutesfois, ayans remonſtré ceux de la ville le peu d'occaſion qu'ils avoient de ſ'aſſeurer de luy qui leur avoit fait une guerre ſi cruelle, & *Terride,* d'autre coſté, comme auſſi *Monluc*[1], refuſans le gouvernement de ladite ville, laquelle par ce moyen demeura en la puiſſance de ſes magiſtrats ordinaires.

Les pertes. Telle fut l'iſſue de toutes ces tempeſtes à l'endroit de Montauban, où Dieu, à la verité, monſtra de merveilleux teſmoignages de ſa providence, ayant eſté ſi griefvement aſſaillie & par dedans & par dehors, y eſtans demeurés de la part des aſſiegeans, par leur dire meſme, environ deux mille ſoldats, avec les capitaines *Bazourdan, Montmaur, Eſpenan* & ſon enſeigne, *Haute Rive, Entragues, la Naſrede, Sainct Jame, Coulombier, Pelleſigue,* un Italien, Lieutenant de *Sainct Salvi, Gardouche,* ſon Lieutenant & ſon frere. Le ſieur *de Zigouzac,* & pluſieurs officiers & membres de compagnies deſquels on n'a peu avoir les noms, avec pluſieurs, autres griefvement bleſſés; au lieu que de ceux de dedans ne ſont pas morts plus de ſoixante ſoldats, & quant aux gens de marque, ſeulement les capitaines *Aſſier* & *Conſignal, Perrinet, Pierre Colon,* enſeignes, & bien peu d'autres. Et n'eſt à oublier, entre autres choſes, le bon ordre qui fut mis & tresbien obſervé 138
dès le commencement juſques à la fin, quant aux bleds, ayans eſté recherchés tous ceux qui en avoient outre leur proviſion, & contraints de les vendre ſelon l'ordonnance & diſtribution faite par les Conſuls, ſans leur eſtre permis de jamais hauſſer le prix, tellement qu'après la paix faite, le prix du bled augmenta au double.

Affaires du Bas-Languedoc. Nîmes. Synode. Les temples ayans eſté quittés par ceux de la religion en la ville de *Niſmes*[2], ſuivant le mandement du ſeigneur *Comte de Cruſſol*[3], le vingtieſme de Janvier 1562, ils commencerent leur exercice

1. *Monluc* ne fait pas mention de ce fait dans ses *Commentaires.*

2. Voy. vol. I, p. 218.

3. *Antoine comte de Crussol et de Tonnerre.* Voy. vol. I, 325, 720 et passim.; II, 777 ; III, 10. Le comte avait été nommé par la reine-mère, le 10 décembre 1561, lieutenant-général pour la pacification des troubles en Provence, en Languedoc et en Dauphiné. Le 13 janvier 1562, étant arrivé à Villeneuve-d'Avignon, il rendit une ordonnance pour expliquer les moyens par lesquels

ordinaire en l'hoſpital hors la ville[1]. Il fut tenu au meſme temps un Synode provincial du bas Languedoc, à Niſmes[2], où ſe trouverent ſeptante miniſtres, outre ceux qui y furent eſleus; auquel temps, à ſavoir l'unzieſme de Fevrier, fut apporté l'*Edict de Janvier,* & receu avec grand'joye, combien qu'il ſemblaſt deſavantageux en quelque poinct. Mais ceſte eſperance ne dura gueres, eſtant venues les nouvelles du maſſacre de Vaſſy[3], toſt après leſquelles arriva auſſi un gentilhomme de la part du *Prince,* advertiſſant les egliſes de Languedoc de l'eſtat des affaires, & leur demandant ſecours de gens & d'argent[4]. Ceux de la religion

Nouvelles du massacre de Vassy et de Condé.

l'union devait être entretenue entre les catholiques et les protestants. Il s'agissait surtout de rendre des églises aux catholiques, ce qui fut fait à Nîmes, le 14 janvier. *Ménard*, *Hist. de la ville de Nîmes,* 1874, tome IV, p. 299, 306 s.

1. Viret, après avoir été se présenter à Crussol, à Villeneuve, fut de retour à Nîmes le 20 janvier et «fit le lendemain le prêche au Collége des Arts, pour la première fois». *Ménard,* l. c., nº 75, p. 308. Le corps des religionnaires ne laissait pas de se conformer à l'édit de janvier sur le fait des assemblées. Ils avaient depuis cessé de les tenir dans la ville, et s'étaient servis de l'Hôtel-Dieu pour leurs exercices, maison située hors des murs, près du chemin de Montpellier. Mais comme ils y étaient trop à l'étroit, on fut contraint le dimanche, 1er mars de l'an 1561 (1562), de prêcher dans un enclos du faubourg des Augustins. *Ibid.*, nº 89, p. 314.

2. *Ménard*, nº 66, p. 303 : Le consistoire, le jeudi, 8 janvier (1562), arrêta que le synode général de toutes les églises de la province serait convoqué à Nîmes pour le premier dimanche de février suivant. — *Ibid.*, nº 79, p. 310 : Il ne commença néanmoins que le lendemain. L'assemblée se tint dans la maison du seigneur de Saint-Véran. Elle dura jusqu'au 11 du mois.

3. Le 1er mars 1562. Voy. vol. I, p. 721.

4. *Ménard,* nº 95, p. 318 : L'église réformée de Paris, de concert avec celle des environs, envoya aux religionnaires de Nîmes un député avec une lettre de créance. Ce fut le sieur *de Chanterenard* qui fut chargé de cette commission. Étant arrivé à Nîmes, ceux de l'église réformée s'assemblèrent en grand nombre, le samedi, 28 mars, dans la maison de Jean Bertrand, lieu où l'on avait accoutumé de tenir le consistoire. . . Le sieur de Chanterenard vint à l'assemblée, et remit sa lettre de créance que *Bèze* avait signée au nom de l'église de Paris. Le député . . dit que l'église de Paris et celles des environs étaient extrêmement maltraitées par les adversaires . . . que cependant leur défense, ainsi que celle de la religion réformée, venait d'être embrassée par le *prince de Condé,* qui avait pris les armes . . . qu'avec l'aide des églises, on espérait les plus heureux succès de cette importante entreprise . . . que les églises devaient . . . concourir par des secours d'hommes et d'argent; qu'il

Romaine, d'autre coſté, auſſi toſt que *Cruſſol* euſt repris le chemin de la Cour, où il avoit eſté rappelé par la Royne mere, ſ'eſmeurent de toutes parts, & principalement les Provençaux, conjoints avec les gens du Pape, comme il eſt dit en l'hiſtoire de Dauphiné[1]. Cela fut cauſe que ceux de ces quartiers, ayans aſſés d'affaires à pourvoir eux-meſmes, ne peurent envoyer au *Prince* tout le ſecours d'hommes & d'argent qu'ils euſſent bien deſiré. Ce neantmoins ils luy accorderent, pour le commencement, vingt mille livres[2], & luy envoyerent cinq compagnies de gens de pied, conduites par les ſieurs *de Peyrault*[3], *de Cardet*[4], *de Sainct Jean*[5], *de Mandagout*[6], & *de Seſtalle*[7], fils du *Baron d'Alex;* auſquels ſ'adjoignirent quatre autres compagnies qui avoient eſté laiſſées en garniſon en Provence après la priſe de Barjols[8], deſquelles le ſieur *de Sainct Auban*[9] eſtoit Colonel, conduites par luy, le *Baron*

exhortait enfin l'église de Nîmes, en particulier, de contribuer de toutes ses forces . . . On tint une seconde assemblée le lendemain, dimanche, 29 du mois. . .. Il fut unanimement délibéré que l'église de Nîmes, tant en son nom qu'en celui des classes et colloques des environs, offrirait une somme d'argent pour la défense de la religion.

1. Voy. plus bas, p. 248, liv. XII.

2. Voy. page précédente la note 4. *Ménard* ne parle pas des secours en hommes.

3. Voy. vol. II, 226. *François de Fay*, baron de Péraut. *France prot.*, V, 88.

4. *Cardet*, le texte original, par faute d'impression, a *Catdet*. *Marc de Valette*, seigneur de Cardet, Lézan et Saint-Saturnin. Le château de Cardet (le village de Cardet est à 14 kil. d'Alais) avait été abattu par le comte de Villars lors des troubles en novembre 1560. *Ménard*, l. c., IV, 253.

5. Voy. vol. I, 340; II, 481. Le sieur de *Saint-Jean* ou *Saint-Jean de Gardonnanque*, dont le château avait été détruit par Villars, comme celui de Cardet, en 1560. Il était fils du seigneur de Toiras. (*Hugues*, *Hist. de l'église d'Anduze*, 2e éd., p. 64.)

6. *Mandagout* est un bourg du Languedoc, à 10 kil. du Vigan (Gard). Il s'agit probablement du seigneur de cet endroit.

7. Il est question de *Jean*, *seigneur de Soustelle*, gouverneur de la viguerie d'Alais (capitale des Cévennes, Gard) et lieutenant du roi en Languedoc. Il était fils de Louis de Cambis, baron d'Alais, qui aussi avait embrassé la réforme et pris les armes dans cette guerre. *France prot.*, nouv. éd., vol. III, p. 641 (1re éd. III, 162 s.).

8. Vol. I, p. 898 s.

9. Vol. I, p. 343, 898; II, 89, 226, 481. *Gaspard Pape*, sieur de S. Auban. *France prot.*, VIII, 101 ; comp. II, 117.

des Portes[1], *Lussan*[2], & *Rousset*[3]. Et demeurerent encores les choses assés paisibles au quartier de Nismes jusques au mois de May.

139 Mais il n'en advint pas de mesme en plusieurs autres endroits du Languedoc. Car à *Castelnaudarry*[4] en Lauragues[5], environ Pasques fleuries[6], comme ceux de la religion estoient au sermon hors la ville, suivant l'Edict de Janvier, joignant un moulin à pastel, ceux de la religion Romaine, pour pratiquer le proverbe « à bon jour bon œuvre », ayans attitré une procession generale, non jamais acoustumée à tel jour, & passans par devant le lieu de l'assemblée, dresserent premierement l'escarmouche à coups de pierres par les enfans, puis entrés au dedans, sans aucune distinction de sexe, d'aage ni qualité, tuerent le conseiller *Tomassi*[7], le *Massacre de Castelnaudary.*

1. Ce baron *des Portes* ne doit pas être confondu avec le capitaine *Portes* dont parle notre *Histoire* ci-après, p. 303 et 305, comme ayant servi sous Des Adrets dans le Dauphiné. Il est encore question, vol. II, 811, d'un *Guillaume des Portes*, dit *Viset*, valet de chambre du jeune prince de Navarre, différent aussi du baron Des Portes de notre passage. Mais il faut encore distinguer ce dernier de *Guillaume des Portes*, second président du parlement de Grenoble, mentionné ci-après, p. 255 s. Enfin, la *France prot.*, 1re éd., III, 77, nomme *Jacques de Budos*, *baron de Portes*, d'une famille distinguée du Languedoc, qui en 1563 répondit à l'appel de Crussol et l'aida à faire lever le siège de Florac ; peut-être faut-il ici voir ce personnage, quoique, en dehors de ce fait, la famille semble plutôt du parti catholique. La nouvelle édition de la *France prot.*, III, 383, vise cet article, mais n'énumère que d'autres personnages.

2. *Gabriel d'Audibert*, fils aîné de Gaspard d'Audibert, seigneur de Lussan. Il servit aussi la cause protestante, surtout dans la troisième guerre de religion, et mourut après 1595. *France prot.*, I, 191 ; nouv. éd., I, 566 s.

3. Nous ne retrouvons pas ce nom. Il n'est pas probable que ce capitaine est le même que Du Rousset (ou Rosset), qui lors de la troisième guerre de religion servit parmi les catholiques et fut lieutenant de Simiane de Gordes, gouverneur du Dauphiné, et fut fait prisonnier lors de la déroute que Montbrun infligea à Gordes, lorsque celui-ci voulut passer le Rhône. *De Thou*, IV, 307 s. *D'Aubigné*, *Hist. univ.*, 2e éd., 455 s. *Arnaud*, *Hist. des Protestants du Dauphiné*, I, 243.

4. *Hist. des Martyrs*, fol. 699b. *Mém. de Jacques Gaches sur les guerres de relig. à Castres*, par *Ch. Pradel*. Paris 1879, p. 23.

5. *Lauraguais.*

6. Pâques tombant, en 1562, sur le 29 mars, Pâques fleuries (*Palmarum*, jour des Rameaux) fut le 22 mars.

7. *Gaches* le nomme *Jean Thomas*.

contrerolleur *Marion*[1], le Juge ordinaire[2], l'Advocat du Roy, les Conſuls *Tuquet* & *Dachié,* & quarante ou cinquante autres; entre leſquels fut le miniſtre nommé *Giſcart*[3], auquel, après la mort, on tira les tripes du ventre qu'on bruſla, avec autres indignités, & en bleſſerent ſoixante ou quatre vingts, mirent le feu au moulin, & rentrés en la ville, ſerrerent les portes, ſe mettans en defenſe ſous la conduite d'un gentilhomme, leur voiſin[4]. Ce fait tant horrible eſtant rapporté au ſieur *de Cruſſol,* il depeſcha commiſſion au Seneſchal de Toulouſe, pour y aller avec bonnes forces, & en faire juſtice exemplaire, auquel furent refuſées les portes & dès lors eſtoient les choſes tant enaigries, après avoir entendu le maſſacre de Vaſſy & ce qui ſe faiſoit & preparoit à la Cour, qu'il n'y eut ordre d'y pourvoir ni d'empeſcher la tempeſte toute prochaine.

Béziers. Froissements entre les partis religieux.

D'autre part, l'Edict de Janvier eſtant publié à *Beziers*[5], ceux de la religion commencerent à preſcher avec accroiſſement de peuple, tant de la ville que des villages; ce que ceux de la religion Romaine, prevoyans leur ruine ſi cela continuoit, ne peurent endurer. Ceux de la religion, d'autre part, ſe voyans ainſi accreus, au lieu de cheminer en humilité, & gagner leurs prochains par la pratique de ce qui leur eſtoit preſché journellement, devindrent merveilleuſement inſolens. Les uns donques appeloient les autres *Papiſtes* & *Gregoriaux;* les autres, au contraire, les ſurnommoient *Huguenots,* 140

1. *Raymond de Marion,* contrôleur de la reine-mère en son comté de Lauragais. *Gaches,* p. 24.

2. *Gaches,* tout en disant que beaucoup furent massacrés, ne nomme pas ces autres, mais il ajoute: et laissèrent mortellement blessés Bernard Rollande, Jean Lacger (c'était le juge de Castelnaudary), Guillaume Rieux et plusieurs autres.

3. La *France prot.*, III, 466, le nomme *Cinglade.*

4. Voy. la lettre de *Viret* à *Calvin,* du 23 mars 1562 (*Corresp. de Calv.*, *Opp.*, XIX, 357 s.): *In urbe, cui nomen est Castelnau, quæ non ita procul a Tholosa abest . . quum nostri ad sacrum cœtum convenissent, incensa prius domo, hostes in eos irruerunt tanta crudelitate ut magnus fuerit occisorum numerus. In his primus cæsus est minister, qui suum caput hostibus pro cæteris omnibus obtulit. Sed ne hac quidem ratione compesci potuit hostium rabies: deinde Diaconus pari fato sublatus, et unus regius procurator vir optimus, et consiliarii aliquot, præter vulgus promiscuum.*

5. *De Thou,* III, 310.

Lutheriens, & *Gregons* [1]. Il y avoit auſſi des factions ès villages, dont les uns, qui eſtoient les plus foibles, à ſavoir ceux de la religion, eſtans batus par les autres, qu'ils appeloient *les malins,* eurent recours à ceux de la ville, qui rendoient la pareille à ces bateurs, quand ils les trouvoient à l'eſcart en la ville ou aux champs, avec de gros baſtons de trois *pans* (qui est une meſure d'environ de trois pieds, qu'ils nommoient *eſpouſettes* [2]). Et combien que pour remedier à ces inconveniens il y euſt des chefs eſleus, à ſavoir un de chacun coſté, marchans avec vingtcinq hommes en armes, ſi eſt ce que le mal ne ceſſa pour cela, pource qu'il y en avoit touſiours qui allumoient le feu avec impunité. Ainſi en advint il un Dimanche, quinzieſme de Mars, auquel jour peu ſ'en falut que tout n'eſclataſt, eſtant en un meſme temps rapporté au grand temple de Sainct Nazaire, comme on diſoit la grand meſſe, que ceux de la religion eſtoient en armes pour les venir maſſacrer; & au meſme inſtant, au contraire, ſ'eſtant eſlevée une rumeur en l'aſſemblée de dehors la ville, que ceux de la Religion Romaine leur venoient couper la gorge. Ce neantmoins, nul ne comparoiſſant de part ne d'autre, cela ſ'eſvanouit [3].

Carcassonne.

Nous avons dit cy devant [4] que ceux de la religion eſtans en la ville de *Carcaſſonne,* nonobſtant que le tort à eux fait par la conſpiration de certains de leurs Magiſtrats demeuraſt impuni, avoient commencé de jouir de l'exercice de la religion ſuivant l'Edict de Janvier, en vertu duquel ayans obtenu pour miniſtre un nommé *Vignaux* [5], ils le preſenterent au Viguier, le treizieſme de Mars

1. Ce surnom de *Grégons* paraît avoir été la contre-partie de celui de *Grégoriaux*, donné aux catholiques. Peut-être que ces sobriquets n'étaient que d'une origine locale. Grégoriaux pourrait s'expliquer par le nom du pape Grégoire VII. Il ne semble pas que Grégons ait quelque rapport avec le mot de *grègues* ou haut-de-chausses.

2. Peut-être d'*épousseter*.

3. Par une lettre du 31 juillet 1563, les consuls et frères du consistoire de Béziers demandèrent à Genève un pasteur : « par la grande disette de pasteurs dans la province toute entière et la grande moisson qu'il y a. » *Archives de Genève*. Pièces histor. 1733. Voy. *Oeuvres de Calvin*, XXI, 806. *Annales*.

4. Vol. I, p. 875.

5. *Vignaux*, autrement *Masson*, qui exerça à Nérac et à Toulouse (vol. I, 155, 156, 216), ensuite à Montauban; *ibid*., p. 327, 826, 834, 842. Il fut bientôt après, le 6 juin, tué à Limoux. Voy. ci-après, p. 151. Comp. *Mém. de Gaches*, p. 23.

audit an, pour faire le ſerment, lequel ne le voulut recevoir, allegant qu'il vouloit premierement avoir l'advis de la Cour de Parlement, où ils avoyent envoyé ſous main pour obtenir letres d'appel. Mais Dieu voulut que le meſſager apportant ces letres, quelcun auquel il ſ'en eſtoit declaré ſur le chemin trouva façon de retirer ſon paquet ſi dextrement, qu'eſtant arrivé, ſes letres ſe trouverent 141
eſgarées. Ceux de la religion, voyans ce refus, delibererent, le quinzieſme dudit mois de Mars, de commencer l'exercice de leur religion hors la ville à huict heures du matin. Leurs adverſaires, advertis de cela, firent une proceſſion generale extraordinaire, & porterent leur hoſtie auſſi ſolennellement que le jour de leur feſte-Dieu, qui fut cauſe de differer le ſermon juſques à une heure après midi; après laquelle ils ſortirent, non ſans avoir eſté viſités à la porte par le juge mage & par le Viguier, qui les trouverent ſans armes. Ils ſortirent donc environ deux cens perſonnes de la ville, auſquels ſ'adjoingnirent trois ou quatre cens des Egliſes circonvoiſines, que ceux de la ville avoient priés de venir pour leur aſſiſter à ce commencement ſ'ils en avoient beſoin contre la populace. Eux ſortis, les portes furent incontinent ſaiſies, & fut en armes toute la ville haute & baſſe, eſtans les magiſtras les premiers à eſmouvoir le peuple, notamment deux conſeillers, l'un nommé *Eſtevenely*, & l'autre *Eſtogy*, avec *du Vernet*, Lieutenant principal[1].

Les protestants attaqués et expulsés de la ville.

Ceux de la religion voyans qu'au lieu de leur ouvrir les portes on les repouſſoit à coups d'arquebouzades, de traicts d'arbaleſte, & de pierres, ſe rangerent dans l'hoſpital de la peſte, envoyans en diligence leurs deputés vers le ſieur *de Cruſſol*, pour l'advertir de tout & obtenir proviſion. Et cependant faiſans leur proteſtation ſe gabionnerent pour n'eſtre offenſés, veu qu'on avoit aſſis l'artillerie ſur les murailles alencontre d'eux. Et paſſerent ainſi les affaires en parlementant d'un coſté & d'autre juſques au dixneufieſme dudit mois, auquel jour ceux de la ville ayans fait venir pour leur chef le fils du ſieur *de Lanet*, nommé *Caſtelmaure*, & ſe voyans de quatre à cinq mille perſonnes, commencerent à canonner & à faire ſonner partout les tabourins & trompettes, dont le petit

1. *Guillaume du Vernet* était lieutenant principal du sénéchal de Carcassonne.

nombre de ceux de la religion, tout effrayé, abandonnans les fauxbourgs, se mirent à vau de route; aucuns desquels, rencontrés au
142 bout du pont par ceux de la cité & des fauxbourgs, furent les uns tués, les autres blessés[1]. D'autre costé, ceux de la ville basse, venans avec grande furie en la maison d'un nommé *Jaques Sabatier,* qui estoit de la religion, le tuerent, ensemble son fils, & trois ou quatre autres qu'ils y trouverent; & fut amené prisonnier aux prisons de l'inquisition un nommé *Montirot,* Syndic de ceux de la religion, ayant esté trouvé fort malade au delà du pont près de la basse ville; & finalement, comme ayans fait une grande vaillance, ordonnerent qu'au pareil jour se feroit procession solennelle pour en conserver la memoire.

Crussol néglige d'y mettre ordre.

Crussol, commissaire ordonné de par le Roy pour appaiser tous ces desordres, estant peu auparavant venu de Provence en Languedoc, & ayant entendu ce que dessus, ordonna sur la requeste à lui presentée le sixiesme d'Avril, que les prisonniers detenus par l'inquisiteur nommé frere *Joseph Corroge,* Jacopin, seroient eslargis; ce qui fut executé après qu'ils eurent beaucoup souffert de rançonnemens & violences ès prisons. Et ce fait, cuidant pourvoir au principal, depescha le sieur *de l'Espinasson,* maistre des requestes, pour y aller & remettre les choses en estat, en attendant qu'il y vinst en personne. Mais *d'Espinasson* ne sceut jamais trouver moyen de persuader à ceux de dedans de recevoir ceux qu'ils avoient dechassés qu'avec des conditions si desavantageuses, qu'eux aimerent mieux demeurer hors de leurs maisons, se retirans aux lieux circonvoisins en attendant la venue de *Crussol.* Mais il fut tellement contraint de haster son retour à la Cour qu'il n'y vint point, & demeurerent dehors ceux de la religion jusques à la fin de la premiere guerre civile, par la faute du sieur *de Joyeuse,* auquel, comme Lieutenant du gouverneur, *Crussol* en avoit laissé

1. *Viretus Calvino, 23 Mart.* (l. c.): *Quum ecclesia Carcassonensis regio parens edicto, urbe egressa esset ad sacrum conventum, clausæ sunt urbis portæ ne in urbem reverteretur. Fratres quum se viderent exclusos, urbis portas obsederunt ne quis urbe egrederetur, aut in eam ingrederetur. Interea tormento bellico ex urbe tres ex nostris occisos fuisse audivimus. Gaches, Mém.*, l. c., p. 23. *Hist. des Mart.*, fol. 669b. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 234, ajoute encore plusieurs faits arrivés le 19 mai et le jour de la Pentecôte (17 mai).

toute charge de faire justice. Mais au lieu de cela, le President *de Lasset*[1] & autres principaux conseillers, notoirement autheurs & promoteurs de la sedition, en vertu des fausses informations faites par eux mesmes, par lesquelles ils mettoient toute la faute & 143 coulpe sur ceux de la religion, decernerent prise de corps contre cent ou six vingts; & nonobstant les causes de recusations par lesquelles ils estoient chargés un par un d'estre eux mesmes ceux ausquels il faloit faire le procès, ne laisserent de passer outre sous couleur de justice, comme nous dirons en son lieu[2].

Revel. La paix maintenue.

L'edict de Janvier estant aussi publié à *Revel,* ville de Lauragais, & ceux de la religion suivant iceluy faisans leurs assemblées hors la ville, les prestres & moines, le jour de Pasques, vingtneufiesme de Mars, sachans la susdite sedition advenue à deux lieues près d'eux, en la ville de Castelnaudarry, delibererent de faire de mesme, faisans sonner le toxin en tous les clochers de la ville, auquel son les uns & les autres estans courus aux armes, peu s'en falut qu'on n'en vinst aux coups. Mais les Magistrats userent de telle diligence, que chacun se retira en paix en sa maison. Cela fait, ceux de la religion ayans recours aux sieurs *de Crussol* & *de Joyeuse,* lieutenans pour le Roy audit païs, obtindrent letres en datte du dixiesme d'Avril, par lesquelles il estoit mandé au juge & magistrats du lieu de maintenlr les uns & les autres en bonne paix suivant les Edits du Roy, & de choisir pour cest effect tel nombre qu'il verroit estre necessaire des habitans des mieux famés, & responsables; ce qu'estant executé, toutes choses furent paisibles jusques en May[3].

Castres.

Ceux de *Castres*[4], oyans ces choses, s'estans saisis de leur ville sans aucune difficulté, esleurent d'un commun consentement pour leur gouverneur general le sieur *de Favieres*[5], & *Jean Jaques*

1. Voy. vol. I, 876, où il est appelé *de Lasses.*

2. Voy. ci-après, p. 152.

3. Voy. p. 155 s.

4. Comp. les *Mém. de Gaches,* p. 15 et 16, qui donnent des détails sur l'établissement de l'ordre de l'église et sur les mesures politiques pour assurer la paix et le bon ordre.

5. D'après *Gaches,* l. c., il faut lire: *Guillaume de Guillot,* sieur de Ferrières, choisi à cause de son âge et de son expérience, et comme étant un des gentilshommes les plus zélés; on lui adjoignit MM. de Boissezon (Antoine Peyrusse) et le baron d'Ambres (Jean-Jacques de Voisins), et on dressa trois compagnies de cavalerie et trois d'infanterie.

de Bernas pour capitaine, ſ'eſtans auſſi retirés en la ville[1] les ſieurs *de Sauvages, & de Boiſſeſon, de Rapin*[2], *de Soupés*[3], *de la Mothe*[4], *de Monledier*[5], *de Vairagnes*[6] & le capitaine *Honorat de Foix*[7].

Crussol à Montpellier.

Le neufieſme de Mars[8], *Cruſſol,* acompagné du ſieur *de Joyeuſe* & de ſeſdits commiſſaires, arrivé à Montpelier où l'Edict de Janvier avoit eſté publié dès le ſeptieſme de Fevrier, ſans que toutesfois ceux de la religion Romaine euſſent encores oſé recommencer
144 leur ſervice, dès le lendemain appelant à ſoy les officiers des Preſidiaux, Conſuls, & les Anciens de l'Egliſe reformée avec les Eccleſiaſtiques, leur declara l'intention du Roy ſur l'exercice paiſible des deux religions; ſur quoy les uns & les autres ayans proteſté de vouloir vivre & mourir en bonne paix & accord, chacun exerçant ſa religion en ſeureté, & ſans aucun deſtourbier, ordonna finalement que, pour remedier à tous inconveniens, le ſieur *de Moſcon,* gentilhomme capable de telle charge, demeureroit en la ville ſuivi de vingtcinq ſoldats de ſuite ordinaire, avec puiſſance d'en lever davantage ſi la neceſſité le requeroit.

Viret y prêche. Phénomène céleste.

Suivant ceſt accord, *Pierre Viret,* miniſtre de grand renom, preſchant le jour de Paſques, vingtneufieſme dudit mois (de mars), au foſſé du portail de Lattes[9], en temps fort clair & ſerain, furent

1. Les gentilshommes habitaient ordinairement leur châteaux situés dans la campagne environnante. *Gaches*, *Mém.*, p. 14, note.

2. *Philibert de Rapin*, décapité à Toulouse en 1568, l. c.

3. Lisez : *de Soupets ;* il s'agit de François-Joseph de Laurens, seigneur de Soupets ; *ibid.*, p. 19.

4. *Charles d'Aure*, sieur de la Mothe. *Gaches*, l. c., p. 29. La mort de ce capitaine protestant est rapportée par *Gaches*, p. 28 s.

5. *François de Vilettes*, seigneur de Monlédié; *ibid.*, p. 14, 16, etc.

6. *Isaac de Gach*, sieur de Varagnes ou Varaignes, capitaine protestant ; *ibid.*, p. 76, 405.

7. Voy. ci-après, p. 193 et 206 s.

8. Les protestnats de Montpellier, pour se conformer à l'édit de janvier, avaient, le 8 mars 1562, installé leur culte dans le fossé des Arbalétriers. Ils s'abstenaient complétement de se réunir dans l'intérieur de la ville. Les catholiques, ne voulant ni osant célébrer leur culte à Montpellier, allaient ailleurs. *Phil. Corbière*, *Hist. de l'église réf. de Montpellier*, 1861, p. 52.

9. Voy. vol. I, p. 888. *Ménard*, *Hist. de Nîmes*, IV, p. 312, nº 84: Le lendemain (c'est-à-dire 15 février), Viret passa à Montpellier, dont il dirigea quelque temps l'église réformée. Il y fit le prêche, le 18 du même mois (de février) (comp. *Hist. générale de Languedoc*, V, p. 215), dans le temple de la Loge,

veus, par l'eſpace d'une heure & plus, trois ſoleils environnés d'une forme d'arc en ciel[1]; choſe qui donna à penſer à beaucoup de gens, comme eſtant preſage de quelques grandes diviſions. Et de faict, les guerres civiles commencerent ce meſme mois par le maſſacre de Vaſſy, perpetré par le ſieur *de Guyſe,* premiere occaſion de toutes ces calamités qui ſont enſuivies; outre la deſolation des Egliſes de Caſtelnaudarry, Carcaſſonne, Foix & Villefranche, advenue en ce meſme mois. Qui plus eſt, ce fut le meſme jour que le *Prince de Condé,* eſtant à Maux[2], ſe mit aux champs contre le Triumvirat, pour la conſervation de l'eſtat & de la religion tout enſemble.

La messe rétablie à Montpellier. Troubles.

Les Eccleſiaſtiques, d'autre part, le treizieſme du mois d'Avril ſuivant, recommencerent de chanter meſſe à Montpelier, au temple de ſainct Firmin, ſans aucune reſiſtence[3]. Mais advint, ſans qu'on ait jamais peu ſavoir d'où venoit cela, que quelque bien petite pierre

avec un concours extraordinaire de peuple. — Pendant qu'il se trouvait à Nîmes, il fut pressé par différentes Eglises d'aller les visiter. Le 5 déc. déjà il écrit à *Calvin* de Nîmes: *Interea urgeor vehementer a multis ecclesiis ut ipsas invisam, maxime a Monspessulana, Montaubana et Aureliana* (*Opp. Calv.*, XIX, 150). L'état déplorable de sa santé le décida à se rendre à Montpellier pour y consulter les médecins de la faculté. Dans la lettre du 23 mars, déjà citée plus haut, il dit: *Duo sunt quæ me hic adhuc detinent. Primum medici quibuscum mihi res est* (c'étaient surtout les professeurs Rondelet, anatomiste célèbre, et Saporta (ils avaient adopté la Réforme), qui lui donnaient leurs soins. *Corbière, Hist. de l'église réf. de Montpellier*, p. 51. *Ch. Schmidt, Wilhelm Farel u. Peter Viret.* Elberfeld 1860, p. 49). *Deinde motus variis in locis excitati ab hostibus et cædes crudelissimæ ab iisdem perpetratæ.* Il resta à Montpellier jusqu'au mois de mai. Jeudi, le 21 mai, il arriva de nouveau à Nîmes. *Ménard*, p. 322, nº 100.

1. Comp. *Jean Philippi, Hist. de la guerre civile en Languedoc et partic. à Montpellier* (dans le 2e vol. des *Pièces fugit. de M. le marquis d'Aubais*, 1759, in-4º). — Le même phénomène se vit aussi à Nîmes. *Ménard*, p. 320, nº 96: Le jour de l'assemblée (du 29 mars), qui se trouvait la fête de Pâques, les religionnaires de Nîmes firent la cène, avec un concours si prodigieux que l'on compte qu'il y eut environ douze mille personnes.. Le ministre de Chambrun y fit le prêche... Pendant que se faisait la cène, il apparut au ciel l'image de deux soleils autour du véritable, qui dura demie heure.

2. Vol. II, p. 7 et 350.

3. Le 8 avril 1562, M. de Joyeuse et le comte de Crussol se trouvèrent réunis à Montpellier et organisèrent une réunion, où les catholiques étaient représentés par Léonard d'Aguilhon, prévôt de l'église cathédrale et conseiller

tumba d'en haut au milieu du temple ſur la teſte de l'un des aſſiſtans, qui jetta un très-grand cri, & au meſme inſtant un garçon, neveu du capitaine *Rat,* qui le trainoit par force dedans le temple, commença auſſi à ſ'eſcrier. Ce qui donna telle alarme aux Eccleſiaſtiques, qu'ils ſortirent à la foule tous eſperdus quittans leur ſervice. Le ſieur *de Joyeuſe,* entre autres, ſ'enfuit tout eſtonné en la maiſon du *premier Conſul,* tellement qu'à grand peine *Cruſſol* le peut raſſeurer après avoir fait un tour par la ville ſans trouver aucun qui ſe bougeaſt; comme de faict, ainſi que puis après il fut bien cognu dès l'apreſdinée, pas un de ceux de la Religion n'avoit penſé à ſe remuer.

Le lendemain, quatorzieſme du mois (d'avril), les ſuſdits Commiſſaires ayans appelé derechef les Miniſtres & Anciens, ſ'enquirent tant de la premiere ſaiſie des temples, que du briſement des images; ſur quoy leur fut reſpondu que l'incommodité des lieux & l'injure du temps ayans eſmeu quelques uns aſſés & par trop indiſcrets à vouloir entrer dans les temples, il avoit eſté adviſé, pour eviter l'eſmotion & pillerie qui fut advenue, qu'on ſ'avanceroit de ſerrer ce qui eſtoit le plus dangereux. Et par ainſi avoit-on choiſi le moindre mal; & quant au briſement d'images, leur fut remonſtré comme les armes prinſes par les Eccleſiaſtiques en avoient donné l'occaſion telle & ſi ſoudaine, qu'il n'avoit eſté poſſible d'empeſcher que les ſoldats, qui autrement ſe fuſſent acharnés ſur les hommes, ne ſe ruaſſent ſur les images.

Ces choſes entendues, on ne conteſta plus amplement ſur cela, mais après grandes exhortations *Cruſſol* leur donna congé, & le lendemain partit pour aller ailleurs.

Troupes levées à Nîmes. Les prêtres quittent la ville.

En ces entrefaites, ceux de la ville de *Niſmes,* à ſavoir ceux de la Religion, ſ'y eſtans auſſi rendus les plus forts ſans aucune difficulté, & voyans ce qui ſe faiſoit de là le Roſne, & notamment que ceux de la religion Romaine traittoient fort mal leurs concitoyens à *Ayguemortes,* & ailleurs, joint que de toutes parts on ſe retiroit devers eux comme au principal ſiege de la Seneſchaucée, com-

en la Cour des aides. Michel de Saint-Ravy, aussi conseiller en la même cour, représentait les protestants. Il fut convenu que les deux partis se pardonneraient réciproquement tout le passé. (*Corbière*, l. c., p. 52). A la suite de cet accord, le rétablissement de la messe dut se faire sans difficulté (*ibid.*, p. 60).

mencerent à lever gens de pied & de cheval [1]. Quoy voyans, les preſtres abandonnerent volontairement leurs temples [2], ſe retirans pour la plus part où bon leur ſembla, ſans qu'aucun d'eux receuſt aucun mal ou injure en ſa perſonne, & afin de pourvoir aux affaires, ſix perſonnages furent eſleus d'un commun accord, tant d'entre les Magiſtrats que du peuple, pour eſtre adjoints aux Conſuls avec 146
puiſſance de pourvoir à tout ce qui ſeroit requis en telles difficultés.

Montpellier. Les protestants organisent la défense.

A *Montpelier* auſſi, ceux de la Religion, ſ'eſtans ſans aucun combat rendus les plus forts, après avoir entendu les cruautés exercées à Toulouſe & Orenge [3], delibererent de ſe bien defendre, & ſuivant leurs privileges, eſleurent quatre hommes pour la defenſe de la ville, à ſavoir *Sanravi* [4], *Sainct André, Sainct George* [5], & *Tuffani* [6]. Vray eſt qu'ayans entendu la ſurpriſe de Beaucaire [7], ils furent merveilleuſement esbranlés, mais leur ayans auſſi toſt eſté apportées les nouvelles de la repriſe par le ſecours envoyé de Niſmes, ils reprindrent courage juſques à ſecourir les autres.

Le sieur de Baudiné élu chef des Eglises.

Finalement, le vingt ſeptieſme de May, fut eſleu à Niſmes pour chef & protecteur des Egliſes de Languedoc, ſous l'authorité du Roy & du *Prince,* le ſieur *de Baudiné* [8], frere puiſné dudit ſieur *comte de Cruſſol,* laquelle election fut depuis ratifiée par toute la nobleſſe, & generalement de ceux du parti de la Religion. Auſſi eſtoit-il bien beſoin qu'il y euſt quelque chef & bien capable de ceſte charge pour conduire les affaires qui ſ'enaigriſſoient fort, de plus en plus.

1. *Ménard,* l. c., p. 323, nº 102.

2. Le 26 avril, le service catholique avait cessé, dans ces circonstances, de se faire. *Ibid.*, p. 321, nº 97.

3. Voy. plus bas, p. 259.

4. *Michel de Saint-Ravy*, conseiller en la cour des aides, membre du consistoire, condamné à mort par contumace par arrêt du parlement de Toulouse, rendu contre les protestants en 1569. *Corbière,* l. c., p. 62, 64. *Bullet. de l'hist. du prot.*, II, 90; III, 127.

5. *Guillaume de Sandic*, seigneur de Saint-Georges.

6. *Guillaume Tuffany*, garde pour le roi du pays de Languedoc. *Bullet. de l'Hist. du prot.*, II, 89.

7. Voy. ci-après, p. 153.

8. *Jacques de Crussol.* Voy. *supra,* p. 121. *Le Laboureur*, *Addit. à Castelnau*, II, 56 s. *Corbière*, *Hist. de l'église réf. de Montpellier*, p. 61.

Béziers. Préparatifs de défense.

Car du coſté de *Beziers,* où toutes choſes avoient eſté aſſés paiſibles, nonobſtant les maſſacres advenus à Carcaſſonne & à Caſtelnaudarry, tellement que la Cene y avoit eſté celebrée ſans trouble le Dimanche d'après Paſques[1], eſtans venues les nouvelles du maſſacre de Vaſſi, & de ce que le *Conneſtable* avoit fait à Paris, & ès lieux où on preſchoit, ceux de la religion prevoyans une guerre, ou pour le moins quelque grande eſmeute, mirent en avant de ſe fournir de gens, chacun ſelon ſa puiſſance, pour les avoir & nourrir en ſa maiſon, & ſ'en ſervir au beſoin, eſperans les introduire ſans aucun bruit un jour de marché, qui eſtoit le premier jour de May. Ce conſeil n'eſtoit pas des pires, veue la neceſſité du temps, ſ'il euſt eſté ſagement conduit, & ſi on en euſt bien uſé. Mais il advint tout autrement, eſtant ſoudain monté en la teſte de quelques uns qu'il faloit ſe ſervir de ce moyen pour abatre les images, de ſorte que pluſieurs de ceux qui furent appelés en la ville y vindrent en ceſte eſperance. Mais ceux du Conſiſtoire, qui avoient eſté nouvellement eſleus, ſ'y eſtans oppoſés fort & ferme, chacun ſe contint
147 ledit jour, premier de May, & le lendemain furent d'advis les plus ſages de renvoyer les ſoldats qui eſtoient venus. Mais le Dimanche, troiſieſme dudit mois, eſtant advenu qu'une troupe de ces gens qui ſe retiroient, paſſans par devant le temple des Auguſtins, ouit une cloche qui ſonnoit la meſſe, ſoudain ils entrerent dedans & ſe mirent à tout renverſer. Ce qu'eſtant entendu parmi la ville, on fut tout esbahi que pluſieurs de toutes parts ſuivirent ceſt exemple, de ſorte que quelques remonſtrances que ſceuſſent faire les Conſuls & autres officiers, ni les Anciens ni les Miniſtres, les autels & images furent abatus en treize ou quatorze temples qu'il y a, entre dix & unze heures devant midi, le peuple, au reſte, ſe tenant aſſis devant les portes des maiſons ſans que pour cela il ſurvint mutinerie ne querelle, ayans auſſi les preſtres pourveu quelques jours auparavant à mettre en lieu ſeur leurs reliques & autres choſes plus precieuſes.

Les images sont brisées.

Projets de Joyeuse contre les protestants.

Ces choſes ainſi advenues, & le conſeil aſſemblé en la maiſon de ville, quelques uns furent deputés pour en advertir *Joyeuſe* en poſte, lequel ſe trouva bien eſtonné, non ſeulement à cauſe du faict auquel il ne ſ'eſtoit attendu, mais auſſi & principalement

1. Le 5 avril.

pource qu'il voyoit ces entrepriſes avoir eſté prevenues. Car c'eſt
choſe bien certaine que luy & *Fourquevaux* [1], Capitaine de Nar-
bonne, tenans le parti du Triumvirat, avoient preparé ſous mains
tout ce qu'ils avoient peu pour l'extermination de ceux de la
Religion. Tout ce qu'il peut donc faire en telle neceſſité, fut qu'il
manda à ceux de Beziers qu'ils fiſſent vuider tous les ſoldats, en
attendant qu'il vinſt luy-meſme en la ville pour pacifier le tout.
C'eſtoit la couleur qu'il vouloit donner à ſon entrepriſe, ayant
cependant donné ordre que les ſoldats ſe ſaiſiſſent de ſainct
Nazaire, qui eſt le fort de la ville [2], & envoyé le Capitaine *Dones*
ſe ſaiſir de Villeneufve [3], qui eſt à une lieue de Beziers. Ceux de la
ville cependant, preſuppoſans que *Joyeuſe* y allaſt à la bonne foy,
ſ'accorderent volontairement les uns avec les autres, qu'on ſe
contenteroit d'avoir en la ville deux Capitaines, avec cinquante
hommes du pays, bien cognus, avec autres conditions fort avanta- 148
geuſes pour ceux de la Religion; leſquelles eſtans envoyées à
Joyeuſe pour les authoriſer, le contraignirent de lever le maſque
pour ne deſavantager par trop ceux de la religion Romaine, pource
qu'en ces articles n'eſtoit faite aucune mention du retabliſſement
de la meſſe, & qu'il eſtoit dit par exprès que les Eccleſiaſtiques ſe
pourroient trouver à l'exercice de la Religion, ſans eſtre empeſchés
ès fruicts & revenus de leurs benefices. Cela fut cauſe que d'autre
coſté ceux de Beziers, ne doutant plus de la mauvaiſe volonté de
Joyeuſe, advertirent de toutes choſes les egliſes circonvoiſines
pour en avoir ſecours, & faiſans ſortir deux canons, contraignirent
Dones de quitter Villeneufve, où les images & autels furent incon-
tinent briſées & rompues.

Béziers intimidé par les troupes de Joyeuse.

Ce nonobſtant, *Joyeuſe* pourſuivit ſes coups, ayant fait defenſe,
ſous peine de la vie, de bailler ni apporter aucuns vivres à Beziers,
& rempliſſant de capitaines & ſoldats tous les lieux circonvoiſins,
pillans & ſaccageans les biens de ceux de la Religion juſques aux
portes de la ville, qui en fut tellement effrayée, qu'ils furent preſts

1. Voy. ci-dessus, p. 12. C'est *Raymond de Bécaria, de Pavie, de Rouer,* sieur de Fourquevaux.

2. L'ancienne cathédrale de Saint-Nazaire est bâtie sur le bord du plateau qu'occupe la ville, s'élevant presque à pic au-dessus de l'Orb, surtout du côté de Narbonne.

3. *Villeneuve-lès-Béziers* (Hérault) est à 7 kil. de Béziers.

de ſ'accorder de recevoir pour gouverneur le ſieur *de Connas*[1], que *Joyeuſe* leur preſentoit. Mais eſtans ſurvenus quelques uns de Pezenas & le ſieur *de Combas,* avec ſix vingts hommes qui avoient marché toute la nuict pour ceſt effect, ils furent tellement fortifiés qu'ils ſe reſolurent de tenir bon, offrans toutesfois à *Joyeuſe* de recevoir un gouverneur, pourveu qu'il fuſt de la Religion.

Arrivée du sieur de Baudiné.

Mais en ces entrefaites la ville ſe deſnuoit fort, ſe retirans ceux de l'une & de l'autre religion, meſmes des officiers & gens de qualité. Toutesfois cinq Conſeillers preſidiaux & le procureur du Roy avec le lieutenant du Juge Royal & pluſieurs advocats y demeurerent, & gens de pied & de cheval y arrivoient de jour en jour. Mais ſur tout y vint bien à poinct le ſieur *de Baudiné,* que j'ay dit[2] avoir eſté eſleu à Niſmes chef des armes en ceſte guerre en Languedoc, lequel ayant accepté ceſte charge, & ſur le champ adverti que *Joyeuſe* pratiquoit la ville d'Agde[3], tenue auſſi par ceux de la Religion, y accourut en poſte, après avoir donné ordre que cinquante piſtoliers envoyés de Beziers y entreroient auſſi à poinct nommé. Ce qu'ayant eſté bien executé, il trouva qu'un
149 nommé *Antoine,* ſieur *de Belican,* avoit dreſſé une compagnie de gens de pied ès villages circonvoiſins, pour ſ'y rendre le plus fort ſous l'authorité de *Joyeuſe,* lequel *Antoine* avec partie de ſes gens il fit priſonnier, mais il le relaſcha puis après pour n'enaigrir les affaires davantage. Puis ayant laiſſé leans le Capitaine *Codrouhac,* & venu à Beziers le trentieſme de May, donna ordre à toutes choſes & notamment à la cueillette des deniers neceſſaires pour ceſte guerre, en l'exaction deſquels toutesfois il uſa d'une rigueur qui en degouſta pluſieurs. Ce neantmoins, les habitans en general prindrent courage, ſe voyans aſſiſtés d'un chef accompagné de

1. Le château de Connas se trouvait à peu de distance de Pezenas ; voy. p. 149.

2. Voy. p. 146.

3. *Gaches, Mém.*, p. 29 : Les mesmes persécutions et oppressions que souffroient ceux du Haut-Languedoc pour la religion estoient exercées sur ceux du Bas en mesme temps, jusqu'à la prise des armes (du prince de Condé), dont ils furent advertis par M. le comte de Crussol, lieutenant de Msgr. le Prince ; en conséquence de laquelle ils (c'est-à-dire les protestants) se saisirent de Béziers, Pezenas, Montagnac, Agde, Clermont, Montpellier, Nismes, Uzès, Beaucaire, Sommières, St-Gilles et de plusieurs autres.

pluſieurs ſeigneurs & Capitaines de nom, comme des ſieurs *de Coulombiers*[1], du *Baron de Momperroux*[2], *Gasparet, Codrouhac, Olivier*[3], les *Gremians*[4], & autres.

Succès de Baudiné.

Le premier exploit de *Baudiné,* eſtant à Beziers, fut ſur la garniſon de Magalas[5], empeſchant le chemin de Beziers à Pezenas[6], laquelle place finalement ſe rendit, après avoir attendu le canon. Toutesfois on n'y uſa d'aucune violence, pource que n'y trouvant les ſoldats qui ſ'en eſtoient allés le jour de devant à Gabian[7], les pauvres payſans furent eſpargnés, comme auſſi les damoyſelles des ſieurs *de Magalas* & *de Connas,* qui y furent laiſſées, contre l'advis de pluſieurs Capitaines, qui vouloient qu'on les retint priſonnieres avec tout bon traittement, pour ſ'en ayder en quelque eſchange de priſonniers, & pour tenir en bride leurs maris. Peu après ils allerent au village de Leſpignan[8], qui fut pris à la Diane, où furent tués environ quatre vingts ou cent ſoldats de deux compagnies d'infanterie de bandouliers[9], que *Fourquevaux,* gouverneur de Narbonne, y avoit miſes, ſ'eſtant le demeurant ſauvé au chaſteau, qui ne peut eſtre forcé. De là, *Baudiné* fut à Servian[10], pour aſſaillir deux autres compagnies des Capitaines *Bizanet*[11] & *Dones*[12], mais pour eſtre mal ſervi d'artillerie & de

1. *Coulombiers*, voy. *supra*, p. 78 s., 90.

2. Voy. ci-après, p. 178, où il est écrit *Montpeiroux*.

3. Voy. p. 168 de ce vol.

4. *Antoine Dupleix*, sieur de Grémian et de Lecques, *Mém. de Gaches*, p. 33. Il fut gouverneur d'Aigues-Mortes en 1575. *France prot.*, I, 487. Son frère était Guillaume Dupleix, sieur de la Tour. Comp. pour le premier, notre vol., p. 159, 166, 171, 177. *Mém. de Condé*, III, 657. *Ibid.*, p. 675, le premier (?) est nommé le capitaine *Gremian de Montpellier*.

5. *Magalas*, village du Languedoc (Hérault), près de Pézenas, à 13 kil. de Béziers.

6. (Hérault) à 24 kil. de Béziers.

7. *Gabian*, village (Hérault), à 24 kil. de Béziers. Un aqueduc romain unissait les deux endroits.

8. *Lespignan*, village à 11 kil. de Béziers.

9. *bandoulier*, espagnol : *bandolero* (de *banda*, faction), séditieux, brigand. Ici, portant *bandoulière*, espèce de baudrier, équipement pour suspendre le mousqueton et les munitions.

10. *Servian*, à 12 kil. de Béziers.

11. Comp. plus bas, p. 168.

12. Voy. les pages précédentes.

vivres, joint qu'il ſaiſoit une extreme chaleur, on revint à Beziers ſans rien faire, horſmis que vingtneuf ſoldats de bon conte, revenans de piller les metairies, & ſurpris en une grange, y furent tués. Mais lors eſtans ſortis ceux de dedans, exercerent une grande cruauté à l'endroit d'un pauvre jeune laquais du lieutenant ordinaire de Beziers, lequel trouvé dormant au pied d'un olivier, ils attacherent & bruſlerent vif au pied de l'arbre, en la préſence de
150 leurs deux Capitaines, leſquels Dieu en punit depuis, ayant eſté *Bizanet* tué devant Montpelier [1], & *Dones* devant Agde, & ce village ſurpris depuis, & treſmal traitté par ceux de Beziers.

Joyeuse se met devant Lignan.

Joyeuſe entendant ces choſes, ſur le commencement du mois de Juillet, & ſe voyant fruſtré de l'opinion qu'il avoit de gagner Beziers par famine, aſſembla ſes forces de toutes parts, & ſ'eſtant mis aux champs avec environ cinq mille hommes, recueillis dé divers lieux, avec quatre canons, deux coulevrines, deux baſtardes & quatre pieces de campagne, ſe vint camper à une lieue de Beziers devant le chaſteau de Lignan [2], où nous le laiſſerons, pour reciter ce qui advint en ces entrefaites à Limoux, Carcaſſonne, Beaucaire & Revel.

Limoux. Emeutes. 1er mars et 27 avril.

Limoux [3] donc eſtant l'une [4], ſinon des plus grandes, toutesfois des plus riches villes de Languedoc, pour le faict de draperie qui ſ'y exerce, jouiſſoit, comme les autres, de l'exercice de la Religion, ſuivant l'Edict de Janvier, ceux de la Religion eſtans de beaucoup les plus forts, quand un Dimanche, premier de Mars, ſur l'heure des veſpres, une ſedition ſ'y eſmeut, en laquelle deux de la religion Romaine furent tués, & qui ne peut ſ'appaiſer tellement, que, le vingtſeptieſme d'Avril, eſtant renouvellée, trois autres n'y

1. Sa mort est rapportée ci-après, p. 158.

2. *Lignan*, château des évêques de Béziers, à 6 kil. de cette ville.

3. *Limoux* (départ. de l'Aude), dans une situation charmante, en un vallon fertile, sur la rive gauche de l'Aude. *La Popelinière*, fol. 316 a s., qui copie ce récit, dit seulement : « des plus riches villes de Languedoc, pour le fait de marchandise qui s'y exerce, » mais il ajoute : « mesmement des fins estamets» (petite étoffe de laine, dont étaient faites les chausses de Gargantua : « pour la braguette furent levées seize aulnes un quartier d'iceluy mesme drap. » *Rabelais*, liv. 1, chap. 8). Les manufactures de drap et les filatures de laine sont encore très importantes à Limoux.

4. Le texte est aussi copié dans l'*Hist. des Martyrs*, fol. 670 b s. Comp. *Gaches*, p. 23. *De Thou*, III, 301. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 235.

fuſſent tués. Cela fut cauſe que la guerre ayant commencé de ſ'eſchauffer, le ſeptieſme de May, le ſieur *de Pomas*, arrivé de Carcaſſonne, au ſecours de ceux de la religion Romaine de Limoux, la guerre fut ouverte, ſ'eſtans à ceſte occaſion ceux de la Religion ſaiſis de la grand' ville[1] (partie de la ville ainſi appelée), qui fut cauſe que *Pomas,* avec ceux de ſon parti, fut contraint de ſ'arreſter en la petite ville, dont il deſlogea toſt après. Mais ce fut pour revenir avec trop plus grandes forces, l'unzieſme du meſme mois, tenant & pillant les villages d'alentour l'eſpace de dix-huict jours, avant que ſe camper devant la ville, combien qu'il euſt dix compagnies, auxquelles ſ'adjoignirent de ſept à huict cens bandouliers[2], la plus part Eſpagnols[3], conduits par un inſigne larron[4], nommé *Peyrot Loupian.* Mais de l'autre coſté, le ſeizieſme du mois, cinquante bons hommes[5], venus de Foix, avec deux charges de poudres[6], entrerent en la ville au ſecours des aſſiegés.

Prise et pillage de la ville.

En ces entrefaites advint la ruine du parti de la Religion en la ville de Toulouſe, & incontinent après, le *Mareſchal de Foix*[7], par authorité de la Cour, fut envoyé à Limoux avec nouvelles 151
forces, lequel après l'avoir batue en vain avec ſeize pieces d'artillerie, finalement, le ſixieſme du Juin, y entra par trahiſon, ayant un certain marchand trouvé moyen de percer une ſienne maiſon, reſpondant ſur la muraille de la ville, & d'introduire, ſans qu'on ſ'en aperceuſt, bon nombre d'ennemis, qui ſe firent par

1. *La Popelinière,* l. c., ajoute: car Limoux est divisée par la Garonne, sous l'enclos toutesfois de mesmes murailles.

2. *De Thou,* l. c.: 600 hommes levés dans les montagnes voisines et accoutumés aux brigandages. On les appelle communément *Bandouliers*, soit parce que ce sont des restes des Vandales, soit parce qu'ils marchent toujours par bandes. — Cette explication du mot de *bandoulier* est erronée. Voy. plus haut, p. 149, note 9.

3. *La Popelinière:* Gascons et Espagnols.

4. *Ibid.:* fameux capitaine de Montagnards.

5. *De Thou:* deux cents arquebusiers.

6. *La Popelinière:* avec deux livres de poudre chacun.

7. *Jean de Lévis*, vicomte de Mirepoix (le jeune, l'aîné était Philippe). Voy. *supra*, p. 31 et plus loin, p. 166.

ce moyen maiſtres de la ville[1], où fut exercée toute eſpece de cruauté & de pillerie, avec violement de femmes et de filles le plus vilain & deteſtable qui ait jamais eſté commis, ſans aucune diſtinction de Religion. *Vignaux,* Miniſtre[2], y fut tué, les principaux chefs, à ſavoir le ſieur *de Nouvelles* & *le Baſtard de Sainct Coignat,* avec ſoixante ſoldats d'eſlite, ayans eſté pris priſonniers, furent ce nonobſtant pendus à l'inſtance du Seneſchal[3], père dudit *Mareſchal de Foix.* Un nommé *Peyrot Dauches*[4] y commit entre autre un acte merveilleuſement deteſtable, ſ'eſtant logé en ceſte priſe chés une honneſte femme vefve, laquelle ayant racheté de luy avec bonne ſomme d'argent la pudicité d'une ſienne fort belle fille unique qu'elle avoit avec elle, ce meſchant toutesfois, après avoir receu l'argent & juré qu'elle ſeroit conſervée, la viola en la preſence de ſa propre mere, puis, pour le comble de ſa meſchanceté plus qu'enorme, les tua toutes deux de ſa main. Le butin du *Mareſchal de Foix,* en ce ſaccagement, fut eſtimé valoir de trois à quatre cens mille livres, & n'y eut capitaine ni ſoldat qui ne ſe fiſt riche de la deſolation de ceſte pauvre ville, pillée,

Le ministre Vignaux tué. Horreurs de toute espèce.

1. *La Popelinière* ajoute : pendant que le *Mareschal, Dodo, Pomas,* le capitaine *Pins,* le jeune (son ainé estoit Confédéré) et autres chefs faisoyent tout devoir en divers lieux d'encourager les catholiques à la prinse. Aucuns forçans les soldats à mettre le feu aux portes sous la faveur de certains mantelets, que nombre d'arquebuziers y cachez rouloyent jusques au pied de la muraille, tirans à couvert et sans cesse harquebuzades à ceux qui paroissent. Les autres employés à eslargir, puis à remplir de soldats la breche que le canon avoit faict. Et le Capitaine *Pins* à donner l'escalade d'un autre costé, où il fut tué néantmoins, une mosquetade luy traversant les deux flancs, comme jà le premier à l'eschelle, tout nu, avec l'espée et la dague (pour y monter sans autres armes plus dispostement) il s'avançoit sur le Parapet, afin d'y faire abandonner les murailles aux reformez. En mesme temps que les Espagnols et Gascons Bandoliers employoient toutes leurs forces et moyens pour franchir la muraille de l'autre ville, devant laquelle ilz estoient campez. Somme, que le Capitaine Noailes (*sic*), reconu pour les charges honorables qu'il avoit bien manié en Corse et Italie èz guerres Reales, retiré pour ses blessures, et croissant le nombre des catholiques y entrans par ce trou, la ville fut prinse et le plus estrangement tourmentée qu'on sauroit dire.

2. Comp. vol. I, 843, et ce vol., p. 140; autrement dit *Masson.*

3. Le sénéchal de Foix. Vol. I, p. 867.

4. Probablement le même que *Pierre Dauches,* dont il est parlé plus loin, p. 183.

comme nous avons dit, ſans eſpargner meſmes ceux de la religion Romaine, à l'un deſquels, nommé *Jean Ribes,* trouvé hors la ville, ils crevèrent les yeux & couperent le nés; comme auſſi le treizieſme dudit mois de Juin, *Bernard Semer,* lieutenant du Viguier, aagé de quatre vingts ans, ſortant du temple, où il avoit ouy ſa meſſe ordinaire, fut ce neantmoins tué à coups d'eſpée, deſpouillé & laiſſé tout nud ſur le pavé, ſur le corps duquel une pauvre femme ayant mis un linceul blanc, le linceul fut auſſi toſt deſrobé & fut finalement ce corps à grande peine enterré.

Toutesfois ce pillage ayant finalement ceſſé, la ville commença 152
peu à peu à ſe redreſſer par ceux qui avoient eſté cauſe de ceſte deſtruction, amenans avec eux certains Commiſſaires & Conſeillers de Touloufe, leſquels, pour achever d'exterminer ceux de la Religion qui ſ'eſtoient abſentés, ne faillirent de leur faire leur procès, & de les condamner à la mort avec confiſcation de leurs biens. Et dura ceſte furie ſi longuement que, meſmement après l'Edict de pacification publié, il y eut pour un coup quatorze de ceux de la Religion tués, qui ſ'eſtoient hazardés d'y rentrer; comme auſſi un autre, combien qu'il fuſt ſerviteur de *Joyeuſe,* ce neantmoins fut tué en pleine rue, & pillé de cent nonante eſcus, pour avoir eſté trouvé à la ſuite de *Pierre du Chaſteau,* juge de Limoux, qui eut grande peine à ſe ſauver, ſ'eſtant jetté dans une eſtable, & de là en une maiſon, où il fut caché.

Carcassonne. Persécutions.

Nous avons dit[1] que ceux de *Carcaſſonne* qui eſtoient de la religion Romaine, non contens d'avoir dechaſſé leurs concitoyens dès devant la guerre ouverte, perſeveroient en leur furie de plus en plus[2]. Premierement donques le dixieſme de May, le ſieur *de Pommas,* retourné du ſiege de Limoux à Carcaſſonne pour lever gens, les ſeditieux qui eſtoient demeurés priſonniers depuis le mois de Decembre precedent, & leſquels juſques alors, quelque deſordre qu'il y euſt en la ville, n'avoient eſté delivrés, furent
19 mai. eſlargis à pur & à plein. Le fruict de cela fut que, le dixneufieſme du meſme mois, trois maiſons de riches bourgeois furent pillées & ſaccagées, à ſavoir celle de *Monterat,* de *Bernard Ithier* & de

1. p. 142.
2. Comp. *Hist. des Martyrs*, fol. 670[a].

Pech. Davantage, le propre jour de Pentecoſte[1], un de la Religion nommé *Lugua,* du lieu de Conques[2], amené priſonnier à Carcaſſonne, fut aſſommé ès fauxbourgs à coups de pierres, avec telle cruauté qu'après ſa mort ils luy couperent encores les aureilles & le nés, & luy arracherent les yeux de la teſte.

La populace ayant joué ces jeux, les bons magiſtrats que deſſus, qui eſtoient notoirement juges & parties, procedans au jugement contre ceux qu'ils avoient ajournés juſques au nombre de cinquante neuf, de toutes qualités, les condamnerent à eſtre pendus & eſtranglés; en vertu de laquelle ſentence furent quelques uns executés
153 en effigie juſques au nombre de dix, & des priſonniers qu'ils tenoient fut executé un nommé *Artigues,* avec quatre autres, & pluſieurs condamnés en amendes pecuniaires, comme entre autres le receveur de Sainct Pons[3], & depuis, à ſavoir le troiſieſme d'Octobre, le ſieur *du Villa*[4], gentilhomme paiſible & toutesfois renommé tant pour ſa vaillance que pour ſa preudhommie, eſtant chargé d'avoir eſté aux fauxbourgs de la baſſe ville avec ceux de la Religion, ayant corcelet & piſtole (ce qui eſtoit faux), ſ'eſtant, à la perſuaſion de quelques uns de ſes parents qui le trahiſſoient, rendu priſonnier à Carcaſſonne pour ſe juſtifier, fut, ſans eſtre ouy en ſes defenſes ni admis à prouver ſes reproches, condamné à eſtre decapité, comme il le fut hors la porte, au lieu nommé le Pradet.

Beaucaire pris par les religionnaires de Nîmes.

Au meſme temps que ceſte piteuſe tragedie ſe jouoit à Limoux, ceux de Niſmes[5], advertis par ceux de Beaucaire qui avoient jouy de l'exercice de la Religion paiſiblement depuis le douzieſme de Janvier, que ceux de la religion Romaine avoient deliberé de les exterminer le deuxieſme de Juin, jour des Octaves de leur feſte-Dieu, y envoyerent deux compagnies ſous la conduite

1. Le 18 juin.

2. *Conques,* bourg à 8 kil. de Carcassonne.

3. *St-Pons,* dép. de l'Hérault, sur le Jaur.

4. *Barthélemy de Ferrier,* sieur du Villa. *Mém. de Gaches,* p. 63, 72. Le soi-disant juge était le conseiller Turcy. Comp. *ibid.*, p. 356.

5. *Ménard, Hist. de Nîmes,* IV, p. 324, n° 104. *De Thou,* III, p. 302. *Gaches, Mém.*, p. 30.

des capitaines *Sainct Veran*[1], *Beauvoiſin*[2], *Servas*[3] & *Bouillargues*[4], leſquels trois jours devant ce jour-là, arrivés de bon matin à une petite porte appelée le Canceau, qui leur fut ſubtilement ouverte, firent en ſorte que ſ'eſtans faits maiſtres de la ville & du chaſteau ſans offenſer perſonne, ils entrerent dans les temples tant de la parroiſſe que des Cordeliers, où ils eurent tantoſt briſé les autels & rompu les images, dont ils firent deux ou trois feux par la ville; & cela fait, ſe retirerent, ayant eſté dreſſée une compagnie pour la garde de la ville, ſous la charge *d'Ardouin de Porcelles,* ſieur *de Maillaire*[5], ayant pour lieutenant *Beauregard,* & le ſieur *d'Adignan*[6] pour enſeigne. Ceſt exploit faſcha extremement ceux de la religion Romaine, de ſorte qu'ils ſe delibererent d'avoir leur revanche, moyennant le viguier de Taraſcon qui leur promit tous les fouages de ſa juriſdiction. Et de faict, la nuit du
10 juin. dixieſme dudit mois, pluſieurs des ennemis habillés en payſans[7] entrerent ſecretement & furent cachés en la maiſon d'un nommé *Pierre Tairon,* audit lieu.

Repris par les catholiques.

Ce meſme jour, environ onze heures de nuict, ayant eſté donné 154
un ſignal à ceux de Taraſcon, n'y ayant que le Roſne entre deux, qu'ils eurent tantoſt paſſé, & les portes de la ville, de ce coſté là, leur eſtans ouvertes, ils entrerent de quinze à ſeize cens veſtus de chemiſes blanches, avec hurlemens & crieries eſpouvantables, tuans & pillans ſans aucun reſpect tous ceux de la Religion que ils pouvoient rencontrer, entre leſquels ledit ſieur *de Ledignan* fut

1. *Honoré de Montcalm,* sieur de St-Véran. *France prot.*, VII, 460. *Gaches,* p. 30.

2. *Melchior de Génas,* sieur de Beauvoisin. *Gaches,* l. c.

3. *François Pavée,* sieur de Servas. *Gaches*, l. c. (*France prot.*, VIII, 161.) *De Thou*, l. c.

4. *Pierre Suau*, dit le capitaine *Bouillargues*. *Gaches,* p. 30-33, 78. *Ménard* ajoute encore *Claude Rey*, du lieu de Bellegarde.

5. *Hardouin des Porcelets,* sieur de Maillane (comme il est plus correctement nommé ci-après, p. 154). *Gaches,* l. c., le nomme le capitaine *Porcaires,* c'est-à-dire *Hérail Pagès,* sieur de Porcairès, comme il est plus explicitement désigné dans l'*Index*. Comp. aussi ci-dessous, p. 158, note 7.

6. A la page suivante, il est nommé *Ledignan.*

7. *Ménard,* l. c. Ils firent entrer dans la ville quinze ou seize cents soldats, vêtus de casaques ou surtouts de toile blanche, qui ressemblaient à des chemises, d'où leur fut donné le nom de *camisards. (De Thou.)*

tué. Ce neantmoins ils se sauverent quasi tous au chasteau, & entre autres le Ministre, lequel ayant prié Dieu & rasseuré chacun du mieux qu'il peut, s'advisa de devaler un garçon[1] avec une corde par la muraille, pour aller à Monfrain[2], demander secours à toutes avantures, & ne sachant ce que Dieu y avoit preparé. Car le jour precedent, *Servas* & *Bouillargues,* advertis que les ennemis s'estoient saisis d'Aramon[3], estoient accourus à Monfrain, en esperance de regagner Aramon, ce que ne ayans peu faire, s'estoient arrestés là après une barque, chargée de leurs ennemis tirans à Beaucaire, laquelle ils gagnerent, ayans deffait tout ce qui estoit dedans, en intention de s'en retourner le lendemain. Mais Dieu voulut que les nouvelles de la camisade de Beaucaire leur furent apportées par ce garçon, lesquelles entendues, ils firent si bonne diligence qu'environ huict heures du matin ils arriverent, à savoir l'infanterie au chasteau, & la cavalerie le long des oliviers, passant le long de la muraille au travers des arquebouzades pour aller à l'endroit appelé le Four de la Chaux, où il y avoit deux bateaux pleins de gens, charrians le bagage qu'ils avoient pillé toute la nuict, jusques aux cloux des maisons, ayans aussi mis le feu ès maisons de *Maillane* & de *Beauregard*.

Les protestants regagnent le dessus.

Voyans ces choses, ceux qui avoient fait leur conte de jouir de la ville & du chasteau mesmes à leur plaisir, ne pensans qu'à leur butin, tomberent aussi tost en merveilleuse confusion. Ce neantmoins repousserent *Servas* avec son infanterie, assés rudement du premier coup, mais finalement tous se mirent à fuir en merveilleux desordre, & nonobstant que parmi les rues & maisons ils se fussent
155 remparés avec du bois & autres besongnes semées par les rues, si est-ce que partout ils furent forcés, jettans leurs armes & crians misericorde, à plusieurs desquels *Servas* pardonna. Cependant les gens de cheval de *Bouillargues,* qui estoient à l'entour de la ville, lassés de tuer ceux qui s'enfuioient & sautoient par dessus les murailles, entrés en la ville, en depescherent autant qu'ils en peurent atrapper. Ce neantmoins quelque nombre estoit eschappé, s'estans jettés les uns dans deux bateaux, les autres sur un radeau. Mais

1. *Ménard:* un goujat.
2. *Montfrin,* bourg à 20 kil. de Nîmes, sur la rive gauche du Gard.
3. *Aramon,* bourg à 29 kil. de Nîmes.

Dieu ne voulut que pas un d'eux ſe ſauvaſt, ſ'eſtant noyé le bateau au milieu du Rhoſne, & le radeau près de Valabrigue[1].

Telle fut la fin de ces pillars qui ſe trouverent que tués que noyés plus de douze cens, ayant eſté priſe la ville ſur la minuict, & repriſe devant les dix heures du matin ; n'eſtant à oublier qu'environ trois heures après midi, *Sainct Veran* arriva dans le chaſteau avec trois cens hommes de pied, au meſme inſtant que les ennemis, ſ'eſtans raſſemblés à Taraſcon[2] avec ceux d'Arles, conduits par *Ventabran*[3], avoient paſſé le Rhoſne & ſ'eſtoient campés devant la ville en intention de l'aſſieger. Mais voyans le nouveau ſecours arrivé dans le chaſteau, ils ſ'en deporterent. Par ainſi demeura Beaucaire, ville & chaſteau, en la puiſſance de ceux de la Religion juſques à l'Edict de la paix. Mais *Ventabran* avec ſa ſuite, craignant d'eſtre chargé en ſ'embarquant pour retourner à Taraſcon, deſcendit trois lieues plus bas pour repaſſer le Rhoſne, à ſavoir juſques à Fourques[4], là où trouvant le chaſteau abandonné par le capitaine *Goyart,* il ſ'en ſaiſit au grand dommage de tout le pays; ne ceſſans les voleurs qui ſ'y logerent & qui avoient barques & fregates à leur commandement, de courir toutes les nuicts, juſques à ce que *Bouillargues* les reſſerra de près, ayant desfait un nommé *le Chevaucheur de Sargnac,* qui ſ'eſtoit ſaiſi d'un lieu clos nommé Domchan[5], au nom de ceux d'Avignon, après laquelle deffaite, *Bouillargues* tint toute la riviere en quelque ſujetion.

Les catholiques maîtres à Revel.

D'auſtre coſté, le vingt & unieſme de May, eſtans venues les nouvelles à ceux de *Revel*[6], que ceux de la religion avoient abandonné Toulouſe, & que le ſiege eſtoit devant Limoux, ce qui hauſ- 156
ſoit merveilleuſement le cœur à leurs concitoyens, ils furent contraints, pour eviter plus grand mal, d'abandonner leurs biens & familles, ſe retirans les uns à Caſtres, les autres ailleurs, où ils penſoient eſtre en plus grande ſeureté. Meſmement le juge du lieu

1. *Vallabrègues*, bourg à 24 kil. de Nîmes, près de Tarascon-sur-Rhône.

2. *Tarascon*, à 15 kil. d'Arles.

3. Voy. vol. I, p. 898 et 901. *Jean de Quiqueran*, sieur de Ventabren (ou Vantebran), un des chefs des catholiques d'Arles. Voy. ci-après, p. 260.

4. *Fourques*, village à 30 kil. de Nîmes, à peu de distance d'Arles.

5. *De Thou* écrit : *Donchamp*. *Domazan*, village à 29 kil. de Nîmes et à 24 à peu près d'Avignon, près de Remoulin.

6. Voy. la copie de ce récit dans l'*Hist. des Martyrs*, fol. 671 a.

nommé *Jean Roques,* encores qu'il ne fuſt de la Religion, toutesfois pour avoir aſſiſté aux aſſemblées, ſeulement pour empeſcher la ſedition, comme il luy avoit eſté commandé, fut contraint, pour ſauver ſa vie, de quitter auſſi ſon eſtat & abandonner la ville, au lieu duquel fut eſtabli un perſonnage propre à leurs deſſeins, nommé *Sebaſtien Turées.* Ils creerent auſſi nouveaux Conſuls, & finalement, pour avoir moyen d'occuper ſous ombre de juſtice les biens de ceux qui ſ'eſtoient retirés, introduirent en la ville un nommé *Simon de Canes,* lieutenant particulier au ſiege du Seneſchal de Lauragues, pour informer du port d'armes dont ils chargeoient ledit juge & ceux de la Religion, appelans port d'armes ce qui avoit eſté fait par letres patentes & commandement exprès des ſuſdits lieutenans pour le Roy au pays. Ce lieutenant ayant fait telles informations que bon leur ſembla, les envoya au Parlement de Toulouſe, qui decerna auſſi toſt, en une meſme commiſſion, adjournement à trois briefs jours, priſe de corps, & à faute d'apprehenſion, annotation de biens, tant contre ledit *Roques,* juge, que contre cent & douze perſonnes[1], entre leſquels il y avoit pluſieurs des plus notables & honorables. Et pour l'execution de ceſte commiſſion, ayans eſté les nouveaux Conſuls advertis qu'un nommé *Martin du Puits,* l'un des Diacres, homme paiſible & ſans reproche, ſ'eſtoit retiré en une petite borde[2] près de la ville, baſtie à ſimple muraille de terre ſeiche, appartenant à un nommé *Paul Bertrand,* fortis avec grand nombre d'arquebouziers, & une piece d'artillerie, comme ſ'ils euſſent voulu aſſaillir quelques grands guerriers & quelque grande fortereſſe, le ſaiſirent ſans aucune reſiſtence, ayans toutesfois mis le feu en ladite borde, & ne ceſſerent que ce pauvre homme, quoy qu'il peuſt alleguer, ne fuſt
157 pendu & eſtranglé, ſ'eſtant monſtré fort conſtant juſques à la mort. Qui plus eſt, le corps eſtant pendu au gibet, le viſage, les pieds & les mains lui furent noircis ſecretement, faiſans courir le bruit qu'il avoit eu le diable au corps, & finalement fut jetté par terre, & baillé à manger aux chiens.

Exactions du parlement de Toulouse.

1. Voy. cet arrêt du 10 juin 1562 contre les protestants de Revel, *France prot.*, nouv. éd., II, 50 s.

2. *Borde*, maison isolée dans les champs, métairie, du Provençal *borda.*

Autres persécutions.

Quelques autres auſſi, ſaiſis & menés à la boucherie, c'eſt-à-dire à Toulouſe, furent condamnés les uns aux galeres, les autres en groſſes amendes pecuniaires, les autres bannis. Et quant aux abſens, les Conſuls & autres habitans ſ'eſtans emparés de leurs meubles, les immeubles furent annotés, les femmes deſpouillées de tous leurs biens, contraintes ce nonobſtant de loger & nourrir les ſoldats eſtrangers, forcées d'aller à la meſſe à coups de baſton, & les enfans rebaptiſés. Outre tout cela, ils firent venir de Toulouſe le capitaine *Montmaur* [1] en la ville, avec ſa compagnie, lequel ayant fait crier que quiconque auroit en garde quelque choſe appartenant à ceux de la Religion, euſt à le reveler & apporter ſous peine de la vie, en quatorze jours qu'il fut dans la ville, acheva de fourrager tout ce que ces pauvres femmes avoient peu ſerrer.

Tel fut l'eſtat de *Revel* juſques à la publication de la paix.

Venés pris par les protestants de Castres.

Le huictieſme de Juillet, les compagnies de Caſtres & Roquecourbe prindrent par eſcalade la ville de *Venés* [2], où eſtoit une garniſon de treſmeſchans hommes qui ſ'eſtoient ramaſſés, deſquels les uns furent tués, les autres amenés priſonniers & depuis executés par juſtice, pour eſtre convaincus de voleries & brigandages.

Joyeuse s'empare de Lignan, Lésignan et Montagnac.

Nous avons laiſſé *Joyeuſe* [3] devant Lignan, chaſteau appartenant à l'Eveſque de Beziers, & lequel le *Cardinal Stroſſi* [4], faiſant eſchange de Beziers contre Alby, ſ'eſtoit reſervé pour en faire ſon bordeau, mais ceux de Beziers ſ'en eſtoient ſaiſis dès le commencement de ceſte guerre. Or, n'y avoit-il lors en ceſte place que

1. *Montmaur* ou *Montmor*, voy. *supra*, p. 8 etc., 127.

2. *Venés* (dép. du Tarn), village à 16 kil. de Castres, près de Réalmont, au nord de Castres et de Roquecourbe, sur la rivière du Dadou. Venés était une baronnie. *Gaches*, *Mém.*, p. 26 : Le capitaine (Jean seigneur de) *Grépiac*, fils du président Masencal (au parlement de Toulouse), ayant levé une compagnie de fantassins des plus belles, vint prendre logement à Venés, maison du sieur de Bernuy (Jean, chevalier de l'ordre), une grande lieue de Castres. Ceux de la ville en ayant eu advis, furent les surprendre, où il y eut beaucoup de morts, le reste prisonniers, menés à Castres. Ces prisonniers furent exécutés (au nombre de soixante).

3. Voy. ci-dessus, p. 150. Comp. *Gaches*, *Mém.*, p. 30. *De Thou*, III, 303.

4. *Laurent Strozzi*. Vol. I, p. 878 ; III, 52.

douze ſoldats, avec munition de deux jours ſeulement, auſquels voulant *Baudiné* donner moyen de ſe ſauver, ſorti de Beziers avec quatre compagnies, amuſa tellement ſon ennemi, que les ſoldats eurent loiſir de percer la muraille à l'endroit auquel la riviere
158 touche le chaſteau, laquelle ayans gayée [1], ils ſe rendirent à leurs compagnons, & de là à Beziers. Cela fait, *Joyeuſe,* pour tenir en ſeureté le chemin de Narbonne à ſon camp, au lieu d'aſſaillir Beziers où il y avoit encores pour lors cinq grandes breſches faites par les pluyes dès dix ans auparavant, prenant la route de la ville de Pezenas, laiſſant dans Lignan le Capitaine *Crouzille* [2] avec deux compagnies d'infanterie, aſſiegea Lezignan [3], qui attendit le canon, & fut forcée au deuxieſme aſſaut, y eſtant mort, entre autres, du coſté de *Joyeuſe,* le ſieur *de Pomas* [4]. De là, paſſant plus outre, il aſſaillit Montagnac [5], où il trouva les compagnies des capitaines *Paraloup* [6] & *Porquerez* [7], leſquels ayans vaillamment ſouſtenu leurs ennemis, finalement toutesfois ſe rendirent leurs vies ſauves; nonobſtant laquelle compoſition, *Joyeuſe* en fit mourir quatre, entre leſquels eſtoit le ſieur *de Bomail.*

Baudiné battu par Joyeuse à Pézenas. 15 juillet.

Baudiné cependant faiſoit auſſi ſon amas de toutes parts pour ſecourir Pezenas, luy eſtans envoyées forces de pied & de cheval des Cevenes, du Vivarais, d'Uſés, Nimes & Lunel, qui ſe rendirent en Agde, où il les devoint joindre. Par ainſi partant de Beziers avec ce qu'il peut tirer de forces, le quatorzieſme de Juillet, il arriva le lendemain à midi à Pezenas, ayant deffait en chemin une compagnie de l'ennemi conduite par ſon enſeigne, nommé *la Veine,* de Lodève, qu'il ſurprint pillant une metairie appelée Concergue. L'armée de *Joyeuſe* approchant auſſi, le voyoit entrer, & repaſſant la riviere, ſe mit en bataille.

1. *gayer*, de gué (provençal : *gua,* italien : *guado*), passer à gué.
2. *Crouzille* ou *La Croisille.* Voy. *supra,* p. 78.
3. *Lésignan-la-Cèbe* (dép. de l'Hérault), village à 26 kil. de Béziers, non loin de Pézenas.
4. Voy. ci-dessus, p. 150 s.
5. *Montagnac* (Hérault), petite ville à 30 kil. de Béziers, sur la rive gauche de l'Hérault.
6. *De Lom*, sieur de Pareloups.
7. *Hérail Pagés*, sieur de Porcairès. Le nom de Porcairès figure aussi parmi ceux des membres de l'assemblée générale des Eglises réformées, tenue à Milhaud en 1573. *Bull. du Prot. franç.*, X, p. 352. Comp. plus haut, p. 153.

Baudiné, combien que l'heure fuſt indeue, dautant que le ſoir n'eſtoit pas loin, et que la campagne eſtoit fort à l'avantage pour *Joyeuſe,* qui eſtoit fort d'artillerie & de cavalerie, joint que les gens de cheval n'avoient eu loiſir de repaiſtre, & que les capitaines eſtoient d'advis d'attendre au lendemain, veu que *Bouillargue* & le Baron *d'Aigremont* devoient arriver avec deux cens chevaux, ne ſe tint d'aſſaillir l'ennemi de toutes ſes forces, dreſſant le premier l'eſcarmouche, où il fit fort bien, ſ'eſtant meſlé tellement parmi l'ennemi qu'il fut pris une fois; mais eſchappé de leurs mains, il ſe retira vers ſon infanterie, laquelle marchant en fort bel ordre le long d'une colline avec trois pieces de campagne ſeulement, au couvert 159
de l'artillerie de l'ennemi, les Capitaines *Servas*[1] & *Gremian*[2], ayans tiré cinq cens arquebouziers de la troupe, & ſ'acheminans vers le camp de l'ennemi à flanc de l'artillerie, l'alloient ſaiſir pour certain, branſlant deſià la plus part de l'infanterie de *Joyeuſe,* quand *Cordognac,* maiſtre de camp, cria qu'on tournaſt viſage pour gagner la montagne; ce qu'eſtant fait, & le front du bataillon eſtant parvenu au pied de la montagne, fut expoſé au canon, lequel en emporta les deux premiers rangs, ce qui mit tout en deſroute & deſordre, tellement que, ſans les vignes qui garentirent ceux qui ſe ſauvoient, & la nuict qui ſurvint, tout eſtoit perdu.

La deſroute fut grande, en laquelle furent perdues cinq enſeignes de *Baudiné,* demeurant le champ à *Joyeuſe.* Mais on aſſeure que de part & d'autre il ne mourut plus de cent perſonnes. *Cordognac* fut grandement chargé d'avoir pratiqué ceſte rencontre & trahi le camp; & de faict, peu de jours après fut ſaiſi d'une maladie à Montpelier, dont il mourut. On dit qu'il confeſſa que l'ennemi luy avoit promis quinze cens eſcus, deſquels il avoit deſià receu cinq cens. Auſſi eſtoit il un ordinaire blaſphemateur du nom de Dieu, & y avoit pluſieurs gens de bien qui n'eſtoient pas contens de le veoir en telle charge. Ce nonobſtant, on ſe rallia dans peu de temps, & dès le lendemain matin furent redreſſées les enſeignes comme auparavant. Mais à vray dire, le nombre de tous les ſoldats ne ſ'y trouva pas, pluſieurs ſ'eſtans eſcartés, leſquels, ſe retirans comme ſi tout eſtoit perdu, furent cauſe que ceux de la reli-

1. Voy. plus haut, p. 153.

2. *Antoine Duplex,* sieur de S. Germain, p. 149.

gion Romaine, qui faiſoient bonne mine en pluſieurs lieux auparavant, ſe declarerent ennemis, comme à Gignac[1], Clermont[2], Sainct Andien[3], & nommément à Frontignan[4], dont nous parlerons tantoſt[5].

Quelques jours après ceſte defroute, *Baudiné,* par le conſeil (comme on eſtime) du capitaine *Daiſſe*[6], auquel il avoit grande creance, conſentit de parlementer, eſtans moyenneurs deux gentilshommes voiſins de Pezenas, à ſavoir le ſieur *de Chaſtelnon*[7], du coſté de *Joyeuſe,* & le ſieur *de Sainct Martin,* de la part de ceux *Accord entre Joyeuse et Baudiné.*
160 de la religion, offrant *Joyeuſe* de laiſſer paiſibles ceux de la Religion par tout en la jouiſſance de l'Edict de Janvier & de ſe retirer à Narbonne, pourveu qu'il fuſt recognu pour gouverneur du pays, & que dès lors on luy miſt entre les mains Pezenas & Beziers. Ces offres furent auſſi toſt acceptées, à ſavoir le vingttroiſieſme de Juillet, contre l'advis de pluſieurs Capitaines, & au grand meſcontentement des Egliſes, alleguans que cela ne ſe pouvoit ni devoit faire en ceſte façon. Ce neantmoins, *Baudiné* ſe retira en Agde[8], departant ſes compagnies par garniſons, & *Joyeuſe,* d'autre coſté, *Mauvaise foi de Joyeuse.* entra dans Pezenas, auquel lieu il ne fut plus toſt arrivé, qu'oubliant les promeſſes (dont bien en print à ceux de la Religion, qui eſtoient perdus ſ'il euſt fait contenance de tenir l'accord), on n'ouit que menaces par la ville, qui furent tantoſt ſuivies de l'effect, y eſtans tués les pauvres ſoldats bleſſés qu'on y avoit laiſſés, & quelques autres habitans qui n'avoient eu moyen de ſortir avec l'armée.

Siège de Béziers.

Suivant donque ceſt accord, *Joyeuſe,* penſant auſſi recouvrer Beziers, y accourut, faiſant ſommer la ville par le Capitaine *Coulombiers,* qui avoit eſté pris priſonnier à la defroute de Pezenas.

1. *Gignac*, petite ville (Hérault), à 24 kil. de Lodève.

2. *Clermont-Lodève* ou *Clermont-l'Hérault*, à 15 kil. de Lodève, ancienne baronnie.

3. *Saint-André-de-Sangonis*, bourg à 20 kil. de Lodève, à peu de distance de Gignac.

4. *Frontignan*, à 22 kil. de Montpellier.

5. p. 161.

6. *Pierre d'Aisse* ou *Daysse* ou *Aisse* (I, p. 218, 335), gouverneur d'Aigues-Mortes et maître de camp au siège de Montpellier; voy. ci-après, p. 176, 217.

7. *De Thou*, III, p. 304, le nomme *de Castelnou*.

8. *Agde*, à 22 kil. (est) de Béziers et à 51 kil. (sud) de Montpellier.

Mais il trouva viſage de bois, dautant que *Baudiné,* ayant entendu le traittement fait à Pezenas, contre les promeſſes accordées, y avoit deſià envoyé les Capitaines *la Laignade, Tourrie* & *la Caſtelle.* Et qui plus eſt, durant les affaires de Pezenas, à ſavoir le dixſeptieſme de Juillet, ceux de Beziers avoient pris & bruſlé le chaſteau de Lignan, ayans desfait les deux enſeignes laiſſées par *Joyeuſe* en garniſon, & avoient amené leur Capitaine, *Crozille,* priſonnier en la ville[1]. Mais il n'en print pas ainſi à ceux de Bedarieux, lieu diſtant de cinq lieues de Beziers, leſquels juſques alors avoient conſtamment continué l'exercice de la Religion, & eſtimans que l'accord de Pezenas tiendroit, ſ'adreſſerent, le vingthuictieſme dudit mois de Juillet, au Baron *de Puzol*[2], leur voiſin, le priant de les recevoir & maintenir, tant les uns que les autres, en bonne paix, ſuivant ledit accord, ce qu'il leur promit; mais auſſi toſt qu'il y fut entré, il remplit la ville de preſtres & ſoldats ramaſſés, & meſmes y eſtablit pour lieutenant un ſien frere, moine & ſecretaire de l'Abbaye de Villemanche, ce qui contraignit 161
tous ceux de la religion de ſortir & de ſe ſauver où ils peurent.

Bédarieux maltraité par Puzol.

Baudiné, d'autre part, après avoir laiſſé bonne garniſon dans Agde, vint à Montpelier, où il trouva les Capitaines *Grille*[3], envoyé de la part du Baron *des Adrets* au ſecours de Languedoc, & *Bouillargues,* avec les ſeigneurs *de Thouras*[4] & *Monvaillant*[5] qui lui venoient au ſecours, ayans entendu la defroute advenue à Pezenas, avec leſquelles forces, ayant ſceu que *Joyeuſe* ne tenoit rien de ce qui avoit eſté accordé, il ſe delibera de faire la guerre

Baudiné obtient des renforts de des Adrets.

1. D'après *De Thou*, III, 304, la prise de Lignan était la véritable raison pourquoi Béziers refusa d'ouvrir ses portes à Joyeuse, sachant que celui-ci était extrêmement irrité de ce qu'ils avaient brûlé le château tout récemment, et craignant les effets de sa vengeance.

2. *Olivier de Thézan*, seigneur et baron de Pujol. Il avait un frère, nommé Jean-Jacques. *Gaches*, p. 262. *De Thou*, III, 304.

3. *Honoré des Martins*, dit le capitaine *Grilles.* En 1566 il devint gouverneur d'Aigues-Mortes, et mourut en 1599. *Gaches*, p. 33. Comp. *Mém. de Condé*, II, 157.

4. *de Thouras* ou *Thoras*, voy. p. 68, fils de Marchastel, baron de Peyre. Comp. I, p. 803. — *Geoffroi-Astorg-Aldebert de Cardaillac de Peyre*, sieur de Marchastel. *Gaches*, p. 32.

5. *Jean de Belcastel*, seigneur de Montvaillant.

plus forte que jamais. Et dautant qu'à Frontignan ceux de la religion, leſquels, au commencement de ceſte guerre, ayans eſté en danger d'avoir la gorge coupée par leurs concitoyens de la religion Romaine, les avoient mis hors la ville, & au contraire, après la deſroute de Pezenas, ayans eſté induits à les laiſſer rentrer à certaines conditions, avoient eſté dechaſſés par eux, il ſe delibera de les aſſaillir les premiers, ce qu'il fit le dixieſme d'Aouſt, mais mal à propos. Car, pource qu'on luy avoit donné à entendre qu'ils ſe rendroient au premier coup de canon, cela fut cauſe qu'au lieu d'y mener toutes ſes forces & de les aſſaillir vivement, il n'y alla qu'avec quelques compagnies & quelques pieces, ſans pionniers & ſans grandes munitions. Il ſ'y trouva donques bien trompé, ſe defendans les aſſiegés fort vaillamment, de ſorte que pluſieurs vaillans hommes y furent tués, comme entre autres les Capitaines *la Caſtelle,* revenu de Beziers, & *Coſtier,* & pluſieurs bien bleſſés, comme entre autres le ſeigneur *de la Valette,* Lieutenant du Capitaine *Bombas.*

Attaque de Frontignan déjouée.

Joyeuſe, entendant ce ſiege, prepara ſes forces pour y accourir, ayant commandé au ſeigneur *de Connas* [1], ſon maiſtre de camp & Gouverneur de Pezenas, de ſ'avancer des premiers, lequel acompagné de ſept à huict cens hommes de pied, & de cent ou ſix vingts chevaux, eſtant venu à Loupian [2], fut tellement chargé à la deſpourveue par *Grille* & *Bouillargues,* menans avec eux deux cens chevaux & cinq cens arquebouziers, qu'il fut contraint de ſe retirer à ſon dommage. Cela ſe portoit bien, ce ſembloit, au deſavantage des aſſiegés, mais tout au contraire fut occaſion de leur
162 delivrance, dautant qu'à ceſte cauſe, ayant eſté abandonnée la plage de la mer ſans grande garde, deux fregates de Provençaux vindrent au ſecours de la ville. Ce qu'entendant, *Baudiné* fut contraint de ſe retirer à Montpelier, tant pour rafraiſchir les ſoldats que pour redreſſer les compagnies, à fin de faire teſte à l'ennemi. Car *Fourquevaux* & *Connas,* ayans aſſemblé grandes forces, & trouvé Frontignan delivré, eſtoient venus juſques au Terrail, chaſteau appartenant à l'Eveſque de Montpelier, à une lieue de la ville, monſtrans contenance de le vouloir aſſieger.

Baudiné se retire à Montpellier.

1. Voy. ci-dessus, p. 148.

2. *Loupian*, village près de Mèze (Hérault), à 31 kil. de Montpellier.

Baudiné donc, pour oſter l'avantage à l'ennemi de ſe camper aux fauxbourgs, contenans autant ou plus que le corps de la ville, avec pluſieurs temples qui pouvoient nuire grandement, commanda de les raſer; qui fut un merveilleux dommage, y eſtant ruiné grand nombre de ſuperbes edifices, avec une trentaine de temples[1], outre la perte ineſtimable des pauvres particuliers, ayans eu bien fort peu de delay pour retirer ce qu'ils pouvoient de leurs biens dedans la ville.

Baudiné assiège Fourquevaux à Lattes.

Fourquevaux & *Connas,* voyans cela, prindrent leur chemin à Lates[2], pour ſe camper au mas d'Euſimade, lieu environné d'eau par la riviere du Lez, à une lieue françoiſe de la ville, où ils ſ'aſſirent le deuxieſme de Septembre, ayans forcé en chemin une tour antique & non flanquée, en laquelle avoient eſté logés quelques arquebouziers, leſquels ſ'eſtans rendus la vie ſauve, par faute de munitions, furent tous tués ce neantmoins à la ſortie. Trois jours après, à ſavoir le cinquieſme dudit mois, *Peyrot Lopian*[3], celebre bandoulier, duquel nous avons parlé en l'hiſtoire de Limoux, leur amena renfort de grand nombre d'Eſpagnols, tant à cheval qu'à pied. *Baudiné,* d'autre coſté, après les avoir eſcarmouchés à l'entour de la ville, ſortit de Montpelier, l'onzieſme du mois, avec ſeize enſeignes d'infanterie & cinq cornettes de cavalerie, ſe campant en un lieu appelé la metairie de Boiſon, ſi près de l'ennemi, que les uns pouvoient tirer ſur les autres, où *Baudiné* faillit d'eſtre tué, luy ayant eſté emporté d'une mouſquetade un chapeau de paille de deſſus ſa teſte. Par ce moyen, ceux qui eſtoient venus pour aſſieger Montpelier, ſe trouverent aſſiegés, ayans d'un coſté le camp qui l'empeſchoit d'avoir vivres par terre,

1. *De Thou,* III, 305 : Parmi les vingt-cinq lieux saints qui furent rasés jusqu'aux fondements, il faut citer les couvents des Dominicains, des Augustins et des Carmes, dont les deux premiers étaient assez vastes et assez magnifiques pour loger le roi, sa cour, et toute leur suite.

2. *Lattes*, village à 7 kil. de Montpellier, à proximité de vastes marais et avec une église romane très-ancienne. La rivière du Lez, dont il va être question, après avoir traversé Montpellier, passe aussi par Lattes et va se perdre dans l'étang du même nom qui longe le bord de la mer. *De Thou,* III, 304 s.

3. *Loupian.* Voy. ci-dessus, p. 150.

163 & d'autre part le chaſteau de *Maguelone*[1] leur fermant la mer, pour eſtre aſſis à la chauſſée d'entre la mer & l'eſtang de Pequaix[2], lequel à ceſte cauſe ils aſſaillirent, mais en vain, juſques à ce qu'il leur fut vendu & rendu[3] par le Capitaine du fort[4], autrement bon ſoldat, mais pauvre & convoiteux de ſ'enrichir, lequel toutesfois n'en receut autre payement que la mort, qu'il meritoit, avec vingt ſoldats qu'il avoit, ne leur ayant eſté non plus tenu promeſſe qu'à ceux de la Tour, dont nous avons parlé ci devant.

Des Adrets arrive au camp de Baudiné, le 13 sept.

Eſtans donc les choſes en ces termes, *des Adrets*[5], requis auparavant de ceux de Languedoc de les ſecourir, arrivé à Niſmes avec une incroyable diligence à onze heures du ſoir, paſſant le lendemain outre Montpelier, ſans y entrer, arriva au camp de *Baudiné,* le treizieſme dudit mois[6], & d'une meſme celerité ayant

1. *Maguelonne* est une petite île ou plutôt une presqu'île d'environ deux mille pas de long, située sur l'étang de Thau, près du canal des Etangs, à 6 kil. de Montpellier. Le château est détruit, il ne reste plus qu'une église dont la première construction remonte jusqu'au 6e siècle. Elle fut restaurée en 1178. Maguelonne fut aussi un siège épiscopal autrefois. Tout le monde connaît le roman de la belle Maguelonne.

2. *Les étangs de Peccais* (à l'ouest d'Aigues-Mortes), alimentés par les eaux de la mer Méditerranée, forment de vastes marais salants. Ils entourent un village et un fort. L'enclos a près de 18 kil. de circuit.

3. Après avoir essuyé 27 coups. *De Thou.*

4. Le baron *de Combas.*

5. *Ménard*, *Hist. de Nîmes*, IV, 337, liv. 15, nº 13. Le baron des Adrets (François de Beaumont) était venu à Nîmes, le 12 de ce mois de septembre, dans le dessein d'aller combattre le vicomte de Joyeuse, qui voulait se rendre maître de Montpellier dont les religionnaires s'étaient emparés, et qui avait placé son camp dans l'île de Lates que la rivière de Lez environne de tous côtés. Des Adrets venait du Pont-Saint-Esprit, et était à la tête de cinq cornettes de cavalerie, qu'il renforça de toutes les troupes qu'il put trouver à Nîmes. Il partit de cette ville le dimanche, 13 septembe, à cinq heures du matin, et arriva à Montpellier sur les trois heures après midi. Là il se joignit à Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné. Ils attaquèrent le camp, posté dans l'île de Lates, par trois endroits différents, mais sans succès.

6. *De Thou*, p. 306 : Le lendemain (14 septembre), après avoir laissé rafraichir le soldat, il sort de la ville le soir ; il passe le Lez pour aller reconnaître l'ennemi ; il s'avance jusqu'à l'étang de Pequaix ; il met en déroute les gens armés qui gardoient les troupeaux ; il en défait une partie, et contraint l'autre à se jetter dans le marais voisin, où elle périt dans des trous pleins de vase et de boue. Il fait amener 400 moutons à la ville (de Lattes) ; il s'empare d'un moulin qui est au-dessous de Lattes ; et après y avoir combattu pendant quelque temps, il se retire enfin dans la ville assez avant dans la nuit.

donné ordre que leurs forces fuſſent departies en trois[1], à ſavoir ſous luy, *Baudiné* & *Bouillargues,* aſſaillit ainſi l'ennemi de trois divers coſtés ſur la nuict du meſme jour, ayans eſté reveſtus leurs ſoldats de toiles blanches pour ſ'entrecognoiſtre. Et fut ceſt aſſaut ſi bien & ſi vaillamment pourſuivi, qu'ainſi qu'on a entendu depuis par des principaux des ennemis, ſi l'aſſaut euſt duré juſques au jour, la cavalerie avoit reſolu de ſe ſauver de viſteſſe, abandonnant l'infanterie à la merci de *des Adrets*. Mais on ne ſait à quelle occaſion, environ la minuict, comme les tranchées de l'ennemi ſ'en alloient infailliblement forcées, on ſonna la retraitte, & *des Adrets* ayant ramené rafraiſchir ſa cavalerie en la ville, le ſeizieſme
Le 16 sept. dudit mois, ayant entendu nouvelles de *Soubize*, & de ce qui eſtoit advenu à Vienne, retourna avec la compagnie du Capitaine *Merle*[2], avec non moindre diligence qu'il eſtoit venu. Toutesfois il laiſſa à Lates les compagnies d'argoulets du Baron *du Bar*[3], du ſieur

1. *De Thou :* Le lendemain (15 septembre), on délibéra d'attaquer le camp des ennemis, et pour cela on jugea à propos de jetter un pont sur un canal qui vient du Lez, par lequel les vaisseaux abordent à Lattes, et amènent les provisions de Provence et de Narbonne ; on confia la garde de ce pont à Bouillargues, qui s'y établit avec une pièce de campagne. On arrêta encore que Bouillargues passeroit l'autre bras du Lez à gué ; que le baron des Adrets passeroit de l'autre côté de cette rivière, et iroit dans le même lieu où il avoit pénétré la veille, avec une pièce de campagne et quatre fauconnaux. — L'armée ainsi partagée en trois, Beaudisner de front, Bouillargues et des Adrets aux deux côtés, ils attaquèrent ensemble, la nuit, le camp ennemi avec tant de vigueur, que la cavalerie, après un long combat, songeoit à se retirer et à abandonner l'infanterie. On étoit déjà sur le point de forcer le retranchement, lorsque le baron des Adrets, ayant reçu la nouvelle de la prise de Vienne par le duc de Nemours, fit battre la retraite, et perdit ainsi la plus belle occasion qu'on pût désirer. Le baron étant parti, Bouillargues quitta le pont et rentra dans la ville. Des Adrets ayant reçu cinq mille écus d'or, laissa à Montpellier trois compagnies de cavalerie, et s'en retourna avec la même diligence dont il avoit usé en venant. — Comp. le rapport de *Fourquenaulx*, du 14 septembre 1562. (*Mém. de Condé*, III, 657-667 s.)

2. Un autre capitaine de ce nom, *Matthieu Merle*, né en 1548, se distingua dans les guerres postérieures en Auvergne, et mourut en 1590. (*France prot.*, VII, 340.) Le capitaine Merle, dont parle notre texte, fut tué à Arenasses. Voy. ci-dessous, p. 167. (*France prot.*, VII, 385 ; IV, 259.)

3. Dans le rapport cité de *Fourquenaulx* (*Mém de Condé*, III, 657), le sieur *de Bar* (d'une ancienne famille languedocienne dévouée à la Réforme) est compté parmi les chefs des cornettes de l'armée réunie devant Lattes.

de Senas[1] & du Capitaine *Herbaut*[2], leſquels, batans l'eſtrade, attrappoient touſiours quelqu'un des bandouliers & pillars, entre leſquels ſe trouva finalement un nepveu de *Peyrot Loupian,* auſſi homme de bien à peu près que ſon oncle.

Deux ministres pendus. 18 sept.

Le dixhuictieſme dudit mois, deux *Miniſtres,* l'un de Vehau[3], & l'autre de Cornonterrail, allans à Mogueul[4], furent pris de l'ennemi, conduits au camp & auſſi toſt pendus à un arbre, qui fut cauſe qu'on pendit quelques ennemis à Montpelier.

Défaite de Sommerive et de Suze à St-Gilles, par les protestants.

164 Or l'intention des ennemis eſtoit, après la priſe de Ciſteron par *Sommerive*[5], & de Vienne par *Nemours*, de joindre toutes leurs forces, à ſavoir les Provençaux, ceux du bas Languedoc & de Gevaudan, pour prendre Montpelier & nettoyer entierement le Languedoc, comme de faict, ſi toutes ces forces ſe fuſſent jointes enſemble, il n'y eut eu moyen de leur faire teſte, à parler humainement, mais Dieu y pourveut comme ſ'enſuit[6].

Le 15 sept.

Suze[7], ayant ſceu comme le Baron *des Adrets* avoit paſſé le Rhoſne pour aller à Lattes au ſecours de *Baudiné,* paſſa le Rhoſne avec ſes regimens, le quinzieſme dudit mois, à Villeneufve d'Avignon, qui furent ſuivis le lendemain par *Sommerive,* & finalement tous enſemble ſe camperent au lieu Fourques[8], à une lieue d'Arles,

1. *Balthasar de Gérente-Sénas.* Vol. I, p. 898.

2. Le capitaine *Herbaut;* voy. le rapport cité, de *Fourquenaulx*, p. 660, 668.

3. Le texte porte *Vehau*, faute d'impression, au lieu de *Uchaud*, village à 12 kil. de Nîmes. *Cournonterral*, bourg de l'Hérault, à 16 kil. de Montpellier.

4. *Mogueul*, *Melgueil* ou *Melguel*, aujourd'hui *Mauguio*, bourg à 12 kil. de Montpellier.

5. *Honoré de Savoie*, comte de Sommerive, fils aîné du comte de Tende. *Mém. de Gaches*, p. 31.

6. Voy. *Brief et véritable Discours de la deffaite des Provençaux*, appellée la Bataille de Sainct-Gilles, advenue l'an 1562 près de la ville de Sainct-Gilles, en Languedoc, située près le bras du Rhosne, qui sépare le Languedoc de la Carmagne (Camargue), anciennement dit *Campus Marius*, distant quattre lieues de la ville de Nismes (par *Fourquevaux*), *Mém. de Condé*, III, 653 s. *De Thou*, III, 306 s. *Ménard*, *Hist. de Nîmes*, IV, 338. *Gust. Lambert*, *Hist. des guerres de relig. en Provence*, I, 181 s. *Mém. de Gaches*, p. 31 s.

7. *François de la Baume*, comte de Suze.

8. *Fourques* (Gard), à 30 kil. de Nîmes, vis-à-vis d'Arles.

eſtans en nombre d'environ trois mille hommes de pied, & quatre cens bons chevaux, avec deux canons & une coulevrine[1].

Baudiné, entendant cela, ramena ſon camp dans Montpelier, dont fut envoyé le Capitaine *Grille,* pour jetter des arquebouziers dans Sainct Gilles[2], petite ville ſur le Rhoſne, conduiſant les trois ſuſdites compagnies d'argoulets Provençaux avec ſix cens hommes de pied, ſous la charge du Capitaine *Rapin*[3]. *Bouillargues* auſſi, avec ſa cavalerie & celle du Capitaine *Albenas*[4], fut envoyée à Niſmes. Ceux ci ſ'eſtans joints enſemble en intention de ſecourir Sainct Gilles[5], en nombre de ſix cens chevaux & huict cens *Le 27 sept.* hommes de pied, partis de Niſmes le vingtſeptieſme dudit mois, & tirans à Fourques, prindrent trois hommes de cheval Provençaux en une metairie nommée Eſtagels, à demie lieue de Sainct Gilles[6], deux deſquels ayans eſté tués, le troiſieſme, pour ſauver ſa vie, leur declara l'eſtat du camp des ennemis ne ſe doutans de rien, & logés ſans aucun ordre militaire en la plaine, joignant une maiſons des Croiſats de Malte. Ce qu'ayans deſcouvert eſtre veri-

1. *Ménard, Hist. de Nîmes*, IV, p. 338, nº 14, évalue le nombre de ces troupes à 4000 hommes d'infanterie et 600 hommes à cheval, Provençaux ou Italiens, avec deux gros canons et quelques coulevrines.

2. *Saint-Gilles* (ci-devant St-Gilles-les-Boucheries), petite ville à 20 kil. de Nîmes, autrefois grand-prieuré de l'ordre de Malte. L'église construite au 9e ou au 10e siècle provient de l'ancienne abbaye de St-Gilles. La ville était occupée par ceux de la religion.

3. *Philibert* ou *Pierre de Rapin*, gouverneur de Montpellier. *Gaches*, p. 31.

4. *Vital-Poldo d'Albenas. Gaches, ibid.*

5. Saint-Gilles n'était pas tenable ; la place n'avait que des murailles en ruines et n'était gardée que par une compagnie commandée par Beauvoisin le Jeune. *Lambert. — De Thou* dit : Bouillargues ayant visité la place et l'ayant trouvée en état de se défendre, y laissa 50 hommes de son détachement, et promit incessamment de venir à son secours. Pendant qu'il y était, le comte de Sommerive envoya pour la seconde fois un trompette pour sommer la place de se rendre. Bouillargues, qui vit sur ce trompette la livrée et les armes du Pape, qu'il portoit comme servant dans les troupes de Fabrice Serbellone, le fit mettre en prison. Le 27 de septembre, de Sommerive, accompagné de 22 enseignes d'infanterie et de 500 cavaliers, avec 3 canons, vint sur le soir, dans la disposition d'escalader la ville ; mais la garnison le repoussa avec tant de vigueur, qu'elle fit échouer son entreprise.

6. *Le brief Discours* dit : *Estaigel*, distant de St-Gilles d'une lieue. *De Thou : Estagels*, à quatre milles de St-Gilles.

table, & pourſuivans leur chemin, non point en intention de combatre ſ'ils le pouvoient eviter, mais ſeulement de ſecourir Sainct Gilles, y mettans leurs arquebouziers que *Bouillargues* condui-
165 ſoit[1], ils ne furent pluſtoſt deſcouverts deſcendans de la montagne tous de front, avec leur infanterie au milieu & leurs drapeaux ployés (ce qui faiſoit paroir leur nombre au double), que leurs ennemis ſurpris en deſordre, & ſe perſuadans que ce n'eſtoit que l'avant garde, & que la bataille ſuivoit puis après, en laquelle ils penſoient que *des Adrets* fuſt en perſonne, ſe mirent à vau de route, tant Capitaines que ſoldats avec le plus grand eſpouvantement qu'il eſt poſſible.

Cela fut cauſe que *Bouillargues,* au lieu de tirer droit à Sainct Gilles, comme il avoit pourpenſé, frappa deſſus ces fuiarts, dont il eut treſbon marché, pas un d'eux ne tournant viſage. *Grille* ſurvint puis après, qui fit une terrible boucherie, de ſorte qu'il ne mourut de l'infanterie moins de deux mille hommes, que tués que noyés, eſtans gagnées les barques par une partie de ceux de cheval, & les autres tirans à courſe de cheval au pont de Fourques, les autres vers Aiguemortes, où toutesfois ils n'arriverent pas tous. Tout le bagage du camp fut pris auſſi

1. *Le brief Discours,* p. 671, est entièrement d'accord avec le récit de notre *Histoire. Bouillargues* s'approcha de S. Gilles, et passant outre du costé du siege, veit que le camp des Papistes se retiroit vers le Rhosne, et feit alte, faisant entendre audit *Gilhe* et *De Bar* qu'ils s'advançassent (car l'ennemy bransloit) et qu'il alloit donner dedans. . . L'ennemy les voyant si près, mit sa cavallerie autour de leur artillerie qu'ils amenoyent avec leur infanterie, et se mirent en bataille près du bord du Rhosne. Alors ledit *Bouillargues* dist à ses gens : Voicy l'heure : qui m'aimera, si me suyve ; et donnerent sur la cavallerie des Papistes, de sorte que eux quittans leur artillerie, gaignerent au pié tout au long de la chaussée du Rhosne, tirant le chemin de Fourques, à qui mieux pourroit courir, et qui estoit mieux monté. Leur infanterie fut toute mise en piece par la troupe que menoit Mr de Grilhe, sauf ceux qui sceurent passer le Rhosne à la nage ; dont une bonne partie cuidant se sauver en nageant, fut noyée et portée à la mer, et estendus sur le bord ; et ont esté trouvez des corps morts sur le plaige jusques à Agde, distant du lieu où le Rhosne entre en la mer, de onze grandes lieues. Ledit *de Suze* et *Sommerive,* estans arrivez au pont qu'ils avoyent fait faire, et iceluy passé, craignans que pesle mesle ceux de la religion ne le passassent, le feirent coupper ; et des Papistes ne s'en sauva pas plus de trois à quatre cens, que tous ne fussent tuez ou noyez. (Parmi les noyez le plus grand nombre étaient des Italiens, *d'Aubigné*, 213.)

& nommément les coffres de *Sommerive* & de *Suze,* où furent trouvées pluſieurs letres & commiſſions bien eſtranges[1]. Le butin fut grand, dautant que ces gens ſ'eſtoient equippés comme pour aller aux nopces, de ſorte qu'il ſ'y trouva une infinité de violons & de livres d'amours, qui furent tous rompus & briſés. Les deux canons furent pris auſſi, avec vingt deux enſeignes & le guidon du Colonel[2], & menés à Niſmes, eſtant la coulevrine ſubmergée au Rhoſne, qu'on ne peut onques recouvrer. De priſonniers il n'y eut que le *Baron de Ledenon*[3]. Or n'eſt à oublier entre les miracles de ceſte journée, qu'un ſeul homme de ceux de la Religion n'y mourut de la main de leur ennemi, ains ſeulement deux furent tués par ceux de leur coſté meſme, ayans oublié le mot du guet, qui eſtoit Salomon; comme au contraire quelques Eſpagnols & Italiens l'ayans appris, ſe fourrerent peſle meſle parmi les victorieux; mais leurs langues les ayans tantoſt deſcouverts, ils paſſerent au prix des autres. Le lendemain matin, le Capitaine *Bouillargues,* eſtant venu à Fourques, trouva le pont rompu & le chaſteau tout ouvert & abandonné, muni toutesfois 166
de pain & de farines.

Echec des protestants.

Ceſte victoire rapportée à Niſmes & de là à *Baudiné,* graces à Dieu en furent rendues par tout. Si eſt-ce qu'en ces entrefaites, à ſavoir le vingt ſixieſme du mois, ceux de la Religion eurent une frottée, eſtant advenu que des deux Capitaines *Gremians,* l'un[4] fut tué au Pont Juvenal, & auſſi le fils du ſieur *de Maillane,* de Beaucaire[5], ayant eſté ſurpriſe & forcée une embuſcade qu'ils avoient dreſſée aux ennemis, leſquels voyans que *Baudiné* ſ'eſtoit retiré en la ville & avoit grandement diminué ſes forces, commencerent de courir le pays plus librement. Si eſt-ce que les morts vendirent bien cher leur vie, ayans tué pluſieurs des ennemis,

1. *Brief Discours*, p. 672 : Et entre le pillage, furent pris les coffres du Sr *de Suze* et *Sommerive*, dedans lesquels furent trouvées plusieurs lettres de conspiration contre ceux de la religion; entre autres, une de *Fourquevaux* au Sgr. *de Sommerive* (du 14 septembre).

2. L'enseigne blanche. *D'Aubigné*, p. 213.

3. Parmi les tués se trouvaient les capitaines Saint-Cristol, Barjac, Cesarello, Gabriel de Panisse, le commandant de Jallais, etc. *Lambert*.

4. *Gremian le jeune. De Thou.*

5. *Hardouin de Porcelet*, sieur de Maillane. Voy. ci-dessus, p. 153, note 8.

entre leſquels ſe trouva *Peyrot Loupian,* ce deteſtable brigand, tué d'une arquebouzade[1].

Le lendemain, vingtſeptieſme du mois, & le propre jour de la desfaite de Sainct Gilles, *Joyeuſe,* eſperant bien de ſe joindre avec les Provençaux, arriva au *camp de Lattes* avec ſix enſeignes d'infanterie & deux cornettes de cavalerie, entre leſquels y avoit pluſieurs preſtres & moines recueillis pour la plus part de Carcaſſonne, qu'on appelle *les mendits*[2] *verds*, & huict ou neuf pieces d'artillerie, où il entendit les piteuſes nouvelles de la desfaite à Sainct Gilles. Ce neantmoins, & combien qu'outre ceſte perte il fuſt bien marri, voire deſpité contre *Fourquevaux* & *Connas,* de ce qu'ils ſ'eſtoient campés ſi mal à propos & en lieu ſi deſavantageux, delibera toutesfois d'attendre les forces qu'*Apcher*[3] devoit amener de Givaudan, fuſt pour ſe retirer tant plus aiſément de ces marets, fuſt pour aſſieger Montpelier. Mais il fut derechef trompé de ce coſté là, ſ'eſtant *Apcher* amuſé au ſiege de Florac[4], comme il eſt dit en l'hiſtoire de Givaudan[5]. Toutesfois le vingt neufieſme dudit mois, *Mirepoix*[6], qui ſ'appeloit le *Mareſchal de la Foy,* arriva vers *Joyeuſe,* amenant ſix canons & deux doubles canons pour ſervir à batre Montpelier, avec vingt trois pieces, ſi leur deſſein eut ſuccedé.

Arrivée de Joyeuse. Le 27 sept.

167 Pour retourner à la desfaite de Sainct Gilles, *Grille*[7], le pre-

Défaite de Grille aux Arenasses.

1. *Brief Discours*, p. 673 : Le 27 (septembre), ceux du camp de Lattes vindrent à un moulin, nommé le moulin de l'Evesque, distant des murs de Montpellier de six à sept cens pas, où ceux dudit Montpellier alloient meudre leur bled ; et là ils avoient mis 20 harquebousiers dans une tour. Ils avoient deliberé rompre ledit moulin ; ce qui advint autrement ; car ils en furent si bien chassez, que oncques depuis n'y retournerent. Mais le susdit *Peyrot Louppia*, capitaine des Bandolliers susdit, y fut tué d'un coup de mousquet, qui le print à l'œil droit et sortit par derriere l'aureille gauche ; de la mort duquel tout le camp des Papistes fut en grande fascherie et dueil, et le firent enterrer en grande solennité au temple de Lattes, à leur mode papale.

2. *mendis (mendicus)*, vieux français pour mendiants.

3. *Jacques d'Apcher*, seigneur de Billière et Marlorie, comte de Vabres en Rouergue. *Gaches*, p. 408. Comp. *De Thou*, III, 309.

4. *Florac*, petite ville du Gévaudan (Lozère), à 29 kil. (sud) de Mende. Le Gévaudan comprenait la plus grande partie du département de la Lozère.

5. Voy. ci-dessous, p. 196 s.

6. Voy. p. 150, note 11. *De Thou*, p. 309 : Alors le Marechal Philippe de Levy de Mirepoix vint au camp de Joyeuse avec six canons.

7. *De Thou*, l. c. *Mém. de Gaches*, p. 32.

mier jour d'Octobre, eſtant ſur ſon retour à Montpelier, *Joyeuſe* luy dreſſa une tresforte embuſcade de deux mille hommes de pied & de cinq cens chevaux dans le bois de Grammont, dont il fut averti aſſés à temps, avec conſeil, devant que paſſer outre, d'attendre les compagnies qui eſtoient demeurées derriere, joint qu'on luy promettoit de faire faillie de Montpelier, & d'enclorre par ce moyen l'embuſcade des ennemis devant & derriere, ou bien que laiſſant le pays plat, il prinſt chemin vers Vendargues[1], & gagnant la garrigue[2] du Creſts, il ſe rendiſt en ſeureté juſques à Chaſteauneuf & Montpelier. Mais enflé par trop de ſa victoire, au lieu de croire ce conſeil, il marcha tant plus audacieuſement juſques au lieu appelé la Belle-Croix, dont ayant deſcouvert les morions & corcelets des ennemis reluiſans parmi les olivettes, il paſſa outre ce neantmoins, & parvenu en une pleine de ſablons (lieu appelé les *Arenaſſes*), attendit ſon ennemi en bataille. Là donc fut chargée ſa cavalerie, laquelle fit fort bien du commencement, mais finalement fut contrainte de ceder au grand nombre des ennemis, ſe reculant juſques dans l'infanterie, qu'elle rompit. L'infanterie, d'autre part, ne ſongeant qu'à ſauver ſon butin de Sainct Gilles, & voyant qu'il n'y avoit qu'un traict d'arquebouze à paſſer la pleine pour gagner les olivettes & delà la montagne, ſe mit auſſi à la retraitte, horſmis quelques uns, leſquels aveuglés de la pouſſiere ſe trouverent enveloppés de leurs ennemis, tellement que le Capitaine *Merle*[3] y fut tué, combatant vaillamment; & demeurerent ſur le champ d'une part & d'autre environ cent cinquante ſoldats. *Baudiné,* en ces entrefaites, ayant deſcouvert la meſlée, ſortit avec ce qu'il peut de forces, & rencontrant encores pluſieurs des ennemis, les uns occupés au pillage, les autres pourſuivans les vaincus, les contraignit de laſcher priſe, ayant tué entre autres le Capitaine 168
Bizanet, & par ainſi ramena *Grille* dedans la ville. Mais la deſroute fut ſi grande que les uns fuyans vers Lunel[4], les autres à

1. *Vendargues*, village du Languedoc (Hérault), à 9 kil. de Montpellier.

2. *garrigue,* du provençal *gariga, guarriga,* chênaie, lieu planté de chênes, lande, terre inculte.

3. Voy. p. 163.

4. *Lunel*, à 23 kil. de Montpellier, avec le village *Lunel-viel*, plus rapproché de Montpellier de 3 kil. — *Mauguio*, voy. p. 163, note 8. — *Sommières*, dans le Gard, entre Montpellier et Nîmes (à 24 kil.). (*Giry, Hist. des choses mémor. advenues en la ville de Sommières*, 1578, in-8°.)

Maugueul, les autres vers Sommieres, à peine la troisiesme partie rentra pour lors dans la ville, & passerent quelques jours devant que le tout se peust rassembler.

Joyeuse lève le camp de Lattes.

Joyeuse, nonobstant ceste victoire, se voyant enferré dans ces marets si puans que plusieurs mouroient de caquesangue [1], ou enflés comme crapaux à cause des mavaises eaux, & dautant qu'ils n'avoient autre vin que du moust de raisins paistris dans des tonneaux, demanda de parlementer, ce que luy estant accordé au Pont Juvenal [2], l'issue en fut telle qu'on luy donna passage, & ainsi reprint son chemin de Fabrecques [3] & Frontignan, après avoir chargé leur artillerie & autre attirail de leur camp sur les estangs en barques plates. Ce nonobstant les garnisons qu'avoit l'ennemi en la vallée de Montferrant [4] venoient tous les soirs jusques aux portes bailler l'alarme, & pillans les granges, contre lesquelles courses le Capitaine *Olivier* estant sorti de la ville, tua quelques uns de ces coureurs ; mais les poursuivant jusques aux Matelles [5], il fut tué d'un coup d'arquebouzade, dont le Capitaine *Heronart* fit peu après la vengeance, ayant surpris & tué l'un de leurs chefs principaux, nommé *Valestre.* Ce qui faisoit ainsi tenir les voleurs alentour de la ville estoit une secrete intelligence que *Joyeuse* avoit dans la ville avec le Capitaine *Rascalon* & son lieutenant *Annet Jacommel,* lesquels accusés d'autre faict, à savoir, d'avoir pillé la maison du lieutenant du gouverneur, & condamnés, le huictiesme d'Octobre, d'avoir la teste tranchée, confesserent à leurs derniers souspirs ceste trahison de laquelle on ne s'estoit jamais aperceu.

Maraudeurs.

Prise de la tour de la Carbonnière par Grille.

Le camp de *Lattes* estant ainsi departi, *Grille* delibera de gagner une tour de garde, appelée la Carbonniere [6], assise ès palus d'Aigue-

1. *caquesangue*, dyssenterie.

2. *Grille* traita d'abord, le 2 octobre, avec l'évêque d'Alet (*Mém. de Condé*, III, p. 675), qui était venu au camp de Joyeuse, et le lendemain Joyeuse se retira et leva ainsi le siège de Montpellier (*Corbière, Hist. de l'église de Montpellier*, dit qu'il leva le camp le 8 octobre, si ce n'est pas une faute d'impression), investi depuis le 2 sept.

3. *Fabrègues,* bourg à 13 kil. de Montpellier.

4. *Montferrier*, village à 7 kil. de Montpellier, avec les restes d'un vieux château et un parc. Le nouveau château fut construit sous Louis XIV.

5. *Les Matelles,* village à 17 kil. de Montpellier.

6. *De Thou*, p. 310. La tour Carbonnière se rattache aux fortifications d'Aigues-mortes, et est située à mi-chemin de la chaussée qui conduit à Psal-

mortes, à une lieue de la ville, & defendant le paſſage pour aller à la ville par terre ferme. Pour ceſt effect donc parti de Montpelier, le neufieſme d'Octobre, ayant braqué le canon contre un endroit 169 de la tour où eſtoit la montée des degrés, par advertiſſement de quelques gens du pays, il contraignit ceux de dedans à ſe rendre, ne reſtans que deux ſoldats en vie de ſix qu'ils eſtoient, auſquels la vie fut donnée contre les droits de guerre. Et de là, *Bouillargues,* allant de nuict au port d'Aiguemortes, ſe ſaiſit, malgré la garniſon de la ville, des barques & luts, qu'il mena à la Carbonniere, avec leſquelles furent enlevés les ſeuls de Pequais[1], dont ceux de la Religion firent depuis de grands deniers pour les frais de la guerre.

Béziers échappe à une surprise.

Pendant ces entrefaites, *Beziers*[2], qui eſtoit touſiours environné de quelques garniſons, cuida eſtre ſurpris, eſtans venus les ennemis juſques au pied de la muraille, le ſeizieſme d'Octobre; mais la providence de Dieu y pourveut miraculeuſement, eſtant advenu qu'un certain tabourin, nommé *Candalier,* ſ'eſtant enyvré le ſoir & d'aventure reſveillé en ſurſaut ſur les deux heures après minuict, au meſme inſtant que l'ennemi vouloit planter ſes eſchelles, ſe mit à ſonner la Diane, qui fut cauſe que les aſſaillans, cuidans que ce fuſt une alarme contre eux, ſe mirent en fuite, laiſſans leurs eſchelles qui furent trouvées le lendemain. Les conſpirateurs eſtoient un nommé *Marot Caſſeneufve, Antoine Rocoles, Pierre Pages,* dit *de Revel, Foulcrant Vainte,* & autres; leſquels pour faire la bonne mine avoient fait profeſſion de la Religion en l'aſſemblée; mais peu après, le faict eſtant deſcouverts & conveincus, furent executés. Ce nonobſtant, le vingtquatrieſme du mois, quelques uns des ennemis ayans bien beu, au lieu de Bejan, deliberent par bravade de toucher en plein jour les portes & murs de Beziers. Mais ce fut à leurs deſpens, y eſtant frappé entre autres un renommé Capitaine & grandement regretté par les ſiens, nommé *Fendilles,* dont il mourut bien toſt après, faiſant de grands regrets, comme il a eſté depuis rapporté, de ſ'eſtre contre ſa conſcience bandé contre ceux de la Religion.

modi. Elle est bâtie dans le même style que les remparts, elle s'ouvre en arceau pour le passage de la grande route et est fermée d'une double porte.

1. *Peccais ;* voy. p. 163, note 1.

2. *De Thou*, p. 310. *Mém. de Gaches*, p. 32.

Les protestants de Poussan échappent au danger de mort.

170 Pour retourner à ceux qui eſtoient ſortis de *Lattes*[1], *Joyeuſe* ayant pris la route de Pezenas, laiſſant *Rapin*[2] pour gouverneur dans Montpelier, *Baudiné* vint à Pouſan[3], auquel lieu *Joyeuſe* avoit mis deux compagnies d'infanterie ſous la charge du Capitaine *la Croſe,* lequel non content d'avoir infiniment afligé les pauvres habitans, qui eſtoient preſque tous de la Religion, & ſe voyant preſſé de ſortir, pour n'eſtre le lieu de grande reſiſtence, delibera de leur couper la gorge la nuict devant ſon partement. Mais Dieu y pourveut par le moyen d'une honneſte damoyſelle, leur voiſine, qui les en advertit, tellement qu'ils evaderent tous, & le lendemain rentrerent avec *Baudiné,* louans Dieu de ce que tous enſemble il les avoit delivrés d'une telle ſervitude & corporelle & ſpirituelle. Cela fait, *Baudiné* ayant entendu que la ville d'Agde eſtoit aucunement menacée, y envoya le Capitaine *Sanglas*[4], & ſ'en alla aſſieger le Bourg, ſur le Rhoſne[5].

Trame de Guichard contre Montpellier déjouée.

Joyeuſe cependant eſtant arrivé à Pezenas, on luy amena certains priſonniers de Montpelier, entre leſquels eſtoit un nommé *François Guichard,* homme d'eſprit ſubtil & d'entrepriſe, avec un nommé *Jean le Peliſſier,* tous deux très meſchans & très ingrats, leſquels ayans receu à Montpelier beaucoup plus d'honneur que ne portoit leur qualité, ſ'eſtoient volontairement fait prendre priſonniers, pour mieux venir à bout de leur malheureuſe intention. Or avoient ils mis en teſte à *Joyeuſe* d'aſſembler à Gignac[6] toutes

1. Voy. p. 168.

2. *Philibert* ou *Pierre de Rapin;* voy. p. 71, 73. Lisez: Baudiné, laissant Rapin pour gouverneur dans Montpellier, vint à Pousan. Comp. *De Thou,* p. 309: Beaudisner laissa Rapin à Montpellier, et alla attaquer Pousan.

3. *Poussan*, bourg (Hérault), à 26 kil. de Montpellier (sud), vers Mèze.

4. *Jean Amalri*, dit sieur de *Sanglas* ou *Senglar*, de Montpellier (*Goulard*, *Hist. des choses mémor.*, p. 243), un des plus braves chefs protestants du Languedoc. *Mém. de Condé*, III, 657 et 675. *France prot.*, I, 67; VI, 444; nouv. éd., I, 163 s. *Mém. de Gaches*, p. 32, 220. Il fut pendu en 1577 par ordre du maréchal Damville, infidèle à sa parole, *ibid.*, p. 248.

5. *Le Bourg-St-Andéol,* petite ville du Languedoc (Ardèche), à 52 kil. de Privas. *Gaches,* p. 33.

6. *Gignac,* petite ville sur la rive gauche de l'Hérault, à 24 kil. de Lodève, avec une église remarquable par son architecture, située sur une colline des environs, et célèbre pélerinage.

les plus grandes forces, avec tous les chevaux, mulets & mules qu'il pourroit recouvrer, pour porter nombre d'arquebouziers, avec leſquels, venu ſur la Diane à Montpelier, comme il le pouvoit faire à couvert juſques à cent pas près de la ville, à cauſe des olivettes & fauxbourgs ruinés, & l'infanterie miſe en embuſche, *Guichard,* comme ſ'eſtant ſauvé viendroit à la porte, où il ſavoit qu'il ſeroit le fort bien receu pour la bonne eſtime qu'on avoit de luy, de ſorte que chacun ſeroit joyeux de ſa delivrance, mais qu'il y trouveroit de ſes compagnons & amis avec leſquels il ſe ſaiſiroit de la porte, & donneroit aiſément l'entrée à ceux qui ſortiroient de l'embuſcade.

Ceſte entrepriſe pour certain eſtoit treſaiſée à executer, mais 171
Sanglas, adverti de l'aſſemblée de Gignac, & ſe doutant de ce qui eſtoit, envoya auſſi toſt le capitaine *Calvet,* ſon enſeigne, vers *Rapin,* lequel ayant encores eu advertiſſement plus ample de ſe tenir ſur ſes gardes, pourveut ſi bien à la fermeture & ouverture des portes, & à faire bonnes rondes toute la nuict, que *Joyeuſe,* perdant toute eſperance de ceſte execution, print deliberation d'aſſieger Agde, venant à Florenſac [1] & Marſillan [2]; ce qu'ayant deſcouvert *Calvet,* qui retournoit de Montpelier en Agde, en vint advertir incontinent *Baudiné,* qui cependant avoit pris le Bourg. Il envoya donc auſſi toſt & en extreme diligence la compagnie d'argoulets du capitaine *Antoine Duplex,* dit *Gremian* [3], avec cent ſoldats des compagnies de Montpelier que devoit mener *Calvet,* pour ſe jetter dans Agde ſ'il eſtoit poſſible, & cependant ſe mit à raſſembler à Montpelier les plus grandes forces qu'il peut recouvrer pour ſecourir les aſſiegés. Mais eſtant deſià la ville enceincte, dès le penultieſme d'Octobre, par le ſieur *de Villeneuſve* [4], auquel *Joyeuſe* ſe rapportoit principalement du faict de ſon armée, il ne fut poſſible à ces compagnies d'y entrer, dont l'une demeura à Meſe, l'autre ſe tint à Loupian; & par ce moyen demeura la ville en grand danger, eſtant mal munie d'elle meſme & avec cela mal

Entrepriſe de Joyeuſe contre Agde.

1. *Florensac*, petite ville sur l'Hérault, à 24 kil. de Béziers, entre Mèze et Béziers.

2. *Marseillan*, petite ville sur l'étang de Thau, à 28 kil. de Béziers.

3. Voy. p. 149 et 158.

4. *Villeneuve*, lieutenant de Joyeuse. *De Thou*, III, 310.

fournie de poudres & munitions & de gens, eftant decedé le capitaine *de Lom,* autrement *Pareloups,* & fon lieutenant, nommé *Perreau,* abfent. Ce neantmoins, *Sanglas,* acompagné d'un bon confeil de quelques habitans, pourveut bien & diligemment à toutes chofes. Le penultiefme d'Octobre, *Villeneufve* eftant venu recognoiftre le lieu propre pour affeoir fes pieces, fut frappé d'une arquebouzade au pied, près la porte Sainct Julien, qui fut caufe que on le ramena à Pezenas, faifant place à *Connas*[1].

Le premier de Novembre, la baterie fe fit du mefme cofté de Sainct Julien avec trois canons & une coulevrine, aufquelles on adjoufta encores un canon & une coulevrine venue d'Aigue-
172 mortes, qui eurent tantoft fait brefche à fleur de terre & fort large, pour y entrer mefmes à cheval. Toft après, les affiegeans fe prepa-rerent à l'affaut. Ceux de dedans, d'autre part, faifans un merveilleux devoir, tant hommes que femmes, fe preparerent auffi à les recevoir, ayans fur tout recours à Dieu par prieres qui fe faifoient à haute voix, & jufques à fe faire ouir de leurs ennemis, par *Torreau*[2], Miniftre, homme plein de zele & de courage. Ceft affaut dura quatre bonnes heures, auquel rien ne fut oublié, jufques à combatre à coups de coutelas, avec telle ardeur qu'il y en eut de ceux de dedans qui fortirent hors la brefche pourfuivans leurs ennemis, & jufques à une femme qui fit merveilles avec une efpée baftarde. Cependant on donnoit l'efcalade d'autre cofté, en laquelle les affiegeans ne gagnerent auffi que des coups, tellement que force leur fut de fe retirer fur le deffaut du jour, laiffans plufieurs morts au lieu du combat. Et fut faite la nuict fuivante telle diligence de remparer, que le lendemain la brefche fe trouva plus forte qu'en autre endroit de la ville.

Le jour fuivant, deuxiefme dudit mois, ne fe continua la baterie par faute de munition ; & les affaillans f'eftans faifis d'un colombier près de la brefche, endommagerent grandement ceux de dedans, entre lefquels *Torreau,* Miniftre, fut bleffé d'une moufquetade, duquel coup il deceda quelques jours après le fiege levé. Or avoient ceux de dedans, dès le commencement du fiege, envoyé à

1. *Connas.* Voy. ci-dessus, p. 148.

2. Nous n'avons pu trouver aucun autre renseignement sur ce ministre. (*France prot.*, I, 67 s.)

Secours envoyés par ceux de Béziers.

Beziers un ſoldat, nommé *Trencaire,* natif de la ville, pour demander ſecours, lequel ayant trouvé un gué entre deux corps de garde, fit ſi bien qu'y eſtant arrivé & ayant expoſé la neceſſité des aſſiegés qui avoient faute de gens & de poudres, il fut arreſté de leur envoyer ſix vingts arquebouziers, portans chacun outre leur fourniture une livre de poudre, avec charge que ſi Dieu leur faiſoit la grace d'entrer dans la ville, ils fiſſent un ſignal de feu au clocher dès leur arrivée.

Ceux-cy donques partans ſur le commencement d'entre le deuxieſme & troiſieſme jour du meſme mois, conduits par le capitaine *Angles* [1], & guidés à couvert par *Trencaire* droit audit gué, paſſerent, ayans l'eau juſques aux aiſſelles, de ſorte qu'il faloit porter la poudre & le flaſque [2] au bout de la arquebouze. De là parvenus aux jardins, près de la ville, ils ſ'arreſterent ſur le bord 173
de la riviere de Heraut, fort large & profonde, laquelle *Trencaire* ayant paſſé à nage, & apporté les nouvelles du ſecours, ſoudain bateaux leur furent envoyés à la faveur de la nuict, qui les rendirent à ſauveté dans la ville, laquelle pour certain ſans cela ſ'en alloit perdue, autant qu'on en peut juger. Et fut ſoudain donné le ſignal du feu au haut du clocher, lequel aperçu de ceux de *Beziers* qui eſtoient touſiours au guet, donna occaſion d'en rendre graces à Dieu & de faire prieres publiques partout, pour la ſauveté des aſſiegés; meſmes advint que les deux ſuſdites compagnies vindrent au meſme inſtant donner l'alarme au camp des ennemis, pour monſtrer aux aſſiegés que *Baudiné* veilloit pour leur ſecours. De faict, il eſtoit arrivé à Pouſan, & y avoit deſià grandes forces à Meſe, à Loupian & autres villages, arrivans touſiours gens de pied & de cheval à la file.

Ce nonobſtant *Joyeuſe,* le troiſieſme du mois, ayant fait nouvelle baterie, par l'advertiſſement d'un preſtre, à un autre quartier de muraille baſtie ſeulement de terre & pierres rondes, y fit belle & grande breſche, ayant percé le mur tout outre en trois coups de canon, & commanda quant & quant de donner l'aſſaut. Mais les aſſiegés ayans uſé de la diligence acouſtumée, les uns à remparer,

1. *Jacques Cabrol,* sieur d'Angles (?). *Gaches*, p. 76, 270. ***France prot.***, l. c., V, 397 b; nouv. éd., I, 262.

2. *flasque*, poire à poudre (de l'allemand : *Flasche*, flacon).

les autres à ſe preſenter à la defenſe, peu de ſoldats ſ'offrirent à l'affaut, leſquels eſtans repouſſés, furent fort mal ſuivis.

Voyant donc cela *Joyeuſe,* & d'abondant adverti du ſecours que *Baudiné* amenoit, leva ſon camp ſur la minuict du quatrieſme du mois, les uns allans à Pezenas, les autres à Gignac, les autres à Agienne[1].

Le siège est levé.

Baudiné adverti de cela à Montpelier, envoya *Bouillargues* pour ſavoir leurs briſées, lequel ayant entendu par un payſan que deux compagnies, à ſavoir celle du Baron *de Combas*[2], conduite par le Cadet *Touvillon,* & celle de *Sainct Felix*[3], eſtoient à Sainct Paragone[4], tenant la route de Gignac, les chargea ſi à propos qu'il en tua ſur le champ deux cens ſeptante quatre de conte fait, entre leſquels fut le capitaine, enſemble le Cadet *de Balfonds,* & *Morgue,* chanoine de Montpelier, ſans perdre un
174 ſeul homme que le pauvre payſan, qui fut tué pour n'avoir ſceu dire le mot; & rapporta *Bouillargues* les enſeignes, armes & chevaux à Montpelier.

Exploits de Bouillargues.

Après ceſte deffaite, *Bouillargues* ſ'eſtant retiré à Niſmes, adverti par le capitaine *Burgondi,* eſtant en garniſon à Monfrain[5], que trois cens hommes mis en garniſon par ceux d'*Avignon* dans Aramon[6], couroient ordinairement juſques aux portes de Bagnols[7], y donna ſi bon ordre, que les ayant attirés en une embuſche, il en deffit la plus part, mettant auſſi en fond une fregate que ils avoient amenée.

En ces entrefraites, le Comte *de Cruſſol,* lequel à ſon retour à la Cour, dont il a eſté parlé en ſon lieu[8], ayant trouvé les choſes mer-

Antoine de Crussol nommé chef des protestants.

1. *Agienne;* lisez: *Agnane* (p. 177) ou *Aniane,* petite ville dans la vallée de l'Hérault, à 30 kil. de Montpellier, célèbre surtout par l'abbaye que S. Benoît d'Aniane fonda en 780 dans son propre domaine et où il mourut en 821.

2. Voy. p. 148.

3. Le sieur *de S. Felix.* Voy. *Gaches,* p. 156.

4. Il s'agit ici probablement de *St-Pargoire,* à 35 kil. de Lodève, non loin de Gignac, sur la rive gauche de l'Hérault.

5. *Montfrin,* bourg sur le Gard, à 12 kil. de Nîmes. Comp. *(Goulard) Hist. des choses mémor.,* p. 244.

6. *Aramon,* sur la rive droite du Rhône, à 29 kil. de Nîmes.

7. *Bagnols (*Gard), à 23 kil. d'Uzès, à une dizaine de kilomètres du Rhône.

8. Vol. I, p. 886, 895, 901.

veilleusement confuses, avoit pris le chemin d'Alemagne & de Suisse, & finalement s'estoit rendu en Dauphiné en sa maison de Charme [1], & de là en sa ville d'Uzès [2], fut instamment requis (& toutesfois en vain) dès le premier d'Octobre, par ceux de *Languedoc,* d'accepter le gouverneur [3] & la protection de tout le pays, durant ces troubles, à la faveur de ceux de la Religion, sous l'obeissance du Roy. Mais finalement ayant esté esleu par les Estats generaux qui avoient commencé de [se] tenir à Nismes, le deuxiesme de Novembre (où se trouverent avec la noblesse, les Consuls & deputés des villes & diocefes de Montpelier, Nismes, Beziers, Agde, pour lors assiegée, Uzès, Viviers, Castres, Mande & la Vaur), ayant esté nommé & esleu par commun accord, comme tresdigne de ceste charge [4], l'accepta l'onziesme dudit mois, après avoir receu serment de tout le corps de l'assemblée parlant par la bouche de *Charles de Barges,* juge & lieutenant criminel au gouvernement de Montpelier [5], de demeurer entierement en l'obeissance & sujetion du Roy, & d'observer inviolablement les loix politiques du Royaume par cy-devant receues, avec quelque autre reiglement pour la distinction des Consistoires d'avec la jurisdiction des magistrats, dont chacun fut grandement resioui.

1. *Charmes*, aujourd'hui village (Dauphiné) du département de la Drôme, à 32 kil. de Valence, non loin de St-Donnat.

2. L'ancien château des ducs, entouré de hautes murailles et flanqué de deux tours rondes avec une grosse tour carrée au milieu, a été converti en maison d'arrêt. A 20 kil. de Nîmes.

3. La charge de gouverneur.

4. *Ménard, Hist. de Nîmes*, IV, p. 342, nº 1 a: Le parti des religionnaires du Languedoc, déjà parvenu au plus puissant pouvoir, tint à Nîmes une assemblée générale des états des villes et diocèses de cette province qui lui étaient soumis. Elle commença le 2 de novembre et finit le 11 de ce mois (1562). On y élut pour chef du parti, jusqu'à la majorité du roi, *Antoine*, *comte de Crussol*, sur lequel les religionnaires avaient déjà jeté les yeux pour lui déférer le commandement. Il y fut arrêté que les habitants des villes et autres lieux de Languedoc feraient serment d'être fidèles au roi et de ne jamais se départir de l'obéissance qu'ils lui devaient, et qu'ils en certifieraient le *comte de Crussol* dans la quinzaine à compter du jour qu'il aurait accepté le commandement et pris la défense du pays.

5. *Ménard*, p. 343: En conséquence de l'élection que venaient de faire les religionnaires assemblés à Nîmes, ceux qui formaient cette assemblée se rendirent en corps à Uzès, le 11 de novembre, jour de la clôture des états, pour

Ordonnances des Etats.

Pluſieurs ordonnances furent auſſi faites en la ſeance deſdits Eſtats (après avoir ſolennellement approuvé l'aſſociation jurée à
175 Orleans) tant ſur la recepte & diſtribution des deniers procedans partie des receptes du Roy, partie des impoſts qui ſe feroient, & des biens eccleſiaſtiques, que ſur les gages des officiers, Miniſtres, Capitaines & ſoldats, & ſur l'execution de la juſtice & taxe des vivres ordinaires, afin que toutes choſes fuſſent faites par bon ordre. Et nomméement fut arreſté que ledit ſieur Comte ne tiendroit en ſon ſervice & ſuite aucuns de la religion Romaine, ni temporiſeurs de quelque eſtat & condition qu'ils fuſſent. Et feroit auſſi prié de ne recevoir aucun Gouverneur ni capitaine, ſans avoir receu bonne atteſtation de ſa vie & de ſes mœurs; & auroit pour ſon conſeil le Baron *d'Anduſe,* Preſident en la Cour des generaux des Aydes [1], le ſieur *de Sainct Ravi,* general en ladite Cour [2], *Guillaume de Contour,* contrerooleur general des finances [3], le ſieur *de Clauſonne,* Conſeiller Preſidial de Niſmes [4], le ſieur de *Bouſſargues,* de la ville de Bagnols, le *ſieur de la Roche,* viguier d'Uzès [5],

prier, avec de pressantes instances, le *comte de Crussol* d'accepter la charge de chef et de conservateur du pays. Ce fut *Bargès*, juge et lieutenant de la ville et du gouvernement de Montpellier, président de l'assemblée, qui porta la parole au nom des états, et qui somma le comte d'accepter cette charge. Il fit cette sommation en présence du prince *de Salerne*, du seigneur *de Châtillon*, comte de Beauvais, auparavant cardinal, de *Jean de St. Gelais*, évêque d'Uzès, fauteur déclaré des nouvelles opinions, et de plusieurs autres personnes distinguées. A cette sommation, le *comte de Crussol* declara qu'il donnerait sur le soir une réponse par écrit, ce qu'il fit. Comp. *Hist. du Languedoc* par *Dom Vaissete*, tome V, preuves, p. 135 s., 139 s.

1. *Guy d'Airebaudu*ze, seigneur d'Anduze, président de la chambre des comptes de Montpellier, condamné à mort par coutumace par arrêt du parlement de Toulouse rendu en 1569 contre les religionnaires. *France prot.*, nouv. éd., I, 61 s.

2. *Michel de Saint-Ravi*; voy. ci-dessus, p. 146.

3. *Guillaume de Contour*, conseiller du roi et trésorier des finances à Montpellier, 1562-1574. *Bullet. du protest.*, III, 228. *France prot.*, nouv. éd., IV, 613.

4. *Guillaume Roques*, sieur de Clausonne (*France prot.*, VIII, 524), personnage marquant du parti protestant jusqu'en 1588.

5. Il ne paraît pas exister de renseignement particulier sur ce sieur *de la Roche*, d'Uzès. Il y eut aussi des De la Roche à Castres. *Mém. de Gaches*, p. 4 etc.

Antoine du Solier, de Privas[1], *Antoine Fabre,* de Nonnay[2], *Pierre de Prata,* d'Agde, & *Antoine du Chemin*[3], medecin de Beziers. Et demeura *Cruſſol* à Uzès juſques au treizieſme de Decembre, qu'il fit ſon entrée à Niſmes.

Faits survenus à Béziers.

Tandis que les Eſtats du pays pourveurent ainſi treſbien & ſagement à leurs affaires (ce qui fut puis après ſuivi par les Eſtats du Dauphiné, là où tout le grand effort de la guerre tomba), ceux de *Beziers* non ſeulement ſe defendoient, mais auſſi gagnerent ſur les garniſons circonvoiſines ce qu'ils pouvoient, eſtant *Joyeuſe* trop foible pour tenir la campagne en gros. Ainſi le douzieſme de Novembre, le capitaine *Lauraguès,* avec ſa compagnie, fut deffait par ceux de Beziers près de Ceſſenon[4]. Quant au dedans de la ville, les uns ſe gouvernans ſelon le temps, les autres ayans eu quelque bon vouloir, mais eſtans auparavant ſurmontés de crainte, embraſſerent franchement & publiquement la Religion, & nommément toutes les nonnains quittans leur habit, ſans force ni violence aucune. Pluſieurs auſſi qui ſ'eſtoient retirés de la ville y rentrerent, non toutesfois ſans difficulté. Mais il advint un faict bien vilain, & qui monſtra bien que tous ceux qui avoient la Religion en la bouche, & qui la portoient avec la arquebouze ſur 176
l'eſpaule, ne l'avoient pas au cœur. C'eſt qu'un nommé *Antoine Salvin,* ſerviteur d'un bourgeois de la ville, ayant eſté pris en une eſcarmouche, lequel on offroit de rendre pour un cheval, pris en la meſme eſcarmouche au capitaine *Verdaille,* on aima mieux le laiſſer pendre que rendre le cheval. Mais Dieu en fit bien toſt après la vengeance, ayant ce cheval, qui avoit forte bouche, emporté un gentilhomme, auquel il avoit eſté donné, au milieu des ennemis, qui tuerent le maiſtre & recouvrerent le cheval.

On trouve le moyen de payer les soldats.

Au ſurplus, ce meſme mois, ceux de Beziers ſe trouverent en merveilleuſe perplexité pour le payement de leurs garniſons ; à quoy n'avoit encores eſté donné ordre par les Eſtats, de ſorte que

1. Cet *Antoine du Solier*, de Privas, ne semble pas autrement connu. *La France prot.*, IV, 129, ne connaît que ce que dit notre *Histoire;* elle y ajoute seulement qu'Antoine Du Solier eut deux fils, *ibid.*, p. 512. Il est encore question des biens de l'ancienne maison *Du Sollier. Mém. de Condé*, III, 684.
2. Voy. plus bas, p. 190.
3. Voy. p. 179.
4. *Cessenon*, petite ville sur l'Orb, à 34 kil. de St-Pons (Hérault).

les ſoldats eſtoient preſts à ſortir, & peut-eſtre à ſe payer eux-meſmes. Mais la providence de Dieu y pourveut miraculeuſement, eſtant advenu qu'ainſi qu'on creuſoit une foſſe pour la fonte de l'artillerie, au lieu où le Chapitre de ſainct Nazaire avoit acouſtumé de fondre ſes cloches, une grande table d'argent, & de grand prix, qui avoit ſervi au grand autel de ladite egliſe, & que certains chanoines y avoient enfouye, y fut trouvée & auſſi toſt rompue & monnoyée à Montpelier, dont les ſoldats furent payés.

Le Bourg Saint-Andéol pris par les protestants.

Cependant que ces choſes ſe faiſoient, une troupe de brigands qui couroient à l'entour du Bourg[1] (pris auparavant par *Baudiné*), ayans pris & tué le ſieur *de Sauzet,* de Niſmes[2], homme fort zelé, qu'ils trouverent allant vers *des Adrets,* advertis qu'il n'y avoit point de garniſon audit lieu de Bourg ſ'en ſaiſirent ſans reſiſtence, & y tuerent le Baron *de Sainct Remeſy*[3], avec un ſien fils de l'aage de douze ans, qui ſ'y trouva d'aventure paſſant par là, & y ayant couché. De quoy advertis, ceux de la Religion aſſiegerent la place avec le canon pris à Sainct Gilles, & la forcerent, le douzieſme de Novembre, où furent tués environ quatre vingts voleurs qui ſ'eſtoient là ramaſſés de tout le pays outre une batelée qui ſe noya, ſe ſauvant par la porte du Rhoſne. Mais d'autre coſté, les capi-
177 taines *Aiſſe*[4], jadis gouverneur d'Aiguemortes, & *Claude Rays,* guidon de *Bouillargues,* hommes vaillans & hardis, qui avoient eſté laiſſés à la Carbonière pour preſſer Aiguemortes, dont ils faiſoient treſbien leur devoir, furent ſurpris & tués par certains arquebouziers, en un valon, le meſme douzieſme dudit mois.

Bédarieux repris par les protestants.

L'onzieſme du mois de Decembre, ceux de la religion qui avoient eſté chaſſés de Bedarieux[5], dès le mois de Juillet, par le moyen du ſecours de ceux de Beziers, conduits par le capitaine

1. *Le Bourg-St-Andéol* (Ardèche), sur le Rhône, vis-à-vis de Pierrelatte, à 11 kil. du Pont St-Esprit. *Ménard*, p. 344 : *Jacques de Crussol*, seigneur d'Acier et de Beaudiné, frère du comte, était allé faire le siège du Bourg Saint-Andéol (voy. *supra*, p. 170), qui avait été surpris par trois compagnies catholiques. Il l'emporta d'assaut le 12 de novembre, et fit passer une partie de la garnison au fil de l'épée, l'autre partie s'étant sauvée par le Rhône.

2. *Guillaume de Sauzet. Bull. du Protest.*, III, 228. *France prot.* IV, 132.

3. *Victor de Comban*, baron de Saint-Remèse, comp. ci-dessous, p. 194, 202. *France prot.*, IV, 132.

4. *Pierre Daisse*, voy. ci-dessus, p. 159, note 6. *Mém. de Gaches*, p. 33.

5. Voy. plus haut, p. 160.

Angles[1], ſurprindrent la ville en plein jour, & la tindrent touſjours depuis juſques à l'Edict de pacification ; comme auſſi huict jours après, le capitaine *Rapin,* gouverneur de Montpelier, adverti qu'une troupe de brigands, qui tenoient le lieu d'*Agnane*[2], & faiſoient mille maux ès lieux circonvoiſins, ayans convié tous les preſtres d'alentour, faiſans leurs Bachanales, acompagné de cinq cens arquebouziers & de la cavalerie du capitaine *Gremian,* les vint reſveiller ſi à propos qu'ils les ſurprint les uns endormis, les autres en chemiſe, deſquels la plus part furent mis à mort, les autres amenés priſonniers à Montpelier ; avec leſquels ſe trouverent quelques Damoyſelles de la ville, qui ſ'y eſtoient retirées pour avoir la meſſe & ce qui en depend à commandement. Ce fut le meſme jour que la bataille de Dreux fut donnée.

Bouillargues prend St-Laurent-des-Arbres.

Bouillargues, d'autre coſté, après avoir longtemps demeuré en garniſon à Loudon[3], adverti que trente cinq lanciers Italiens, ſoixante arquebouziers à cheval, & une compagnie de gens de pied ſ'eſtoient ſaiſis de Sainct Laurens des Arbres[4], au Comté de Veniſſe, d'où ils faiſoient mille maux, paſſant le Rhoſne, les approcha juſques à les ſapper, où il perdit ſept hommes. Et le lendemain ayant fait venir l'artillerie de Roquemaure, finalement, les Italiens eſtans ſortis, il les chargea & repouſſa dedans, horſmis ceux qui demeurerent ſur la place, & fut le lieu abandonné la nuict & laiſſé à ſa diſcretion.

Reprise de Puylaurens par les protestants.

La veille de Noel, vingtquatrieſme de Decembre, ceux de Beziers ayans entrepriſe ſur Pezenas, la faillirent ayans eſté deſcou- 178
verts, mais au rebours, le vingthuitieſme de Decembre, ceux de *Puylaurens*[5] rentrerent dans la ville par eſcalade, dont ils avoient

1. Voy. p. 172, note 2.

2. Voy. p. 173, note 1. *Mém. de Gaches*, p. 33 : Rapin, gouverneur de Montpellier, suivi de 500 arquebuziers et de la cavalerie de Grémian (Antoine Dupleix, p. 149, 159), les réveilla de nuit, environ les fêtes de la Noël. Ayant surpris les uns dormans, les autres en chemise, il en tua le plus grand nombre et (fit) les autres prisonniers.

3. *Laudun* (Gard), à 22 kil. d'Uzès, à peu de distance de Roquemaure, sur le Rhône (à 29 kil. d'Uzès).

4. *St-Laurent-des-Arbres*, à 23 kil. d'Uzès, près de Roquemaure.

5. *Puylaurens*, ville du département du Tarn, à 25 kil. de Lavaur. Avant la révocation de l'édit de Nantes, académie protestante où Bayle enseigna quelque temps.

eſté tirés par cautelle, & y fut incontinent l'exercice de la religion reſtabli. En ce meſme temps arriverent les nouvelles de la priſe du *Prince* à la journée de Dreux, qui fut cauſe que ceux de Beziers, preſuppoſans que leurs ennemis ne faudroient de ſ'en prevaloir, commencerent de regarder de plus près à leurs affaires, amenans de tous coſtés bleds & vins en la ville, & nettoyans le pays circonvoiſin le plus qu'ils pouvoient. Entre autres, le lieu de *Servian*[1], acouſtumé de favoriſer à ceux de *Joyeuse,* fut pris d'eſcalade par le capitaine *Montpeiroux,* le dixhuitieſme de Janvier; mais il y gagna une pleureſie, dont il mourut puis après. La garniſon de Caſouls[2] fut auſſi forcée par le capitaine *Gremian*, lequel peu après ſ'en alla vers Caſtres, & de là à Montauban. Mais ce meſme jour, le capitaine *Peyrot,* fils de *Monluc*[3], aſſiegea & batit avec des canons tirés de Toulouze, deux petites villes ſeparées ſeulement de la riviere Dagout, à ſavoir Sainct Paul & Damyate[4], qu'il traitta treſcruellement, les ayans priſes le troiſieſme jour. Ce neantmoins *Jean Sevin,* miniſtre[5], fut ſauvé par le moyen d'un capitaine enſeigne, nommé *Amadine,* natif de Florence[6] en Gascogne, lequel ayant tué un preſtre, cria que c'eſtoit le miniſtre, qu'il fit conduire trois jours après à Puylaurens & de là à Caſtres, là où les habitans, pour ſe fortifier à bon eſcient, demolirent le chaſteau de la Case[7], maiſon forte de l'Eveſque de Caſtres, & prochaine de la ville.

Béziers se prépare à être attaqué.

Servian pris.

Peyrot prend St-Paul et Damiate.

Le ministre Sevin sauvé.

1. *Servian* (Hérault), à 12 kil. de Béziers.

2. *Cazouls-les-Béziers* (Hérault), à 12 kil. de Béziers.

3. Le capitaine *Peyrot* (Pierre-Bertrand de Monluc, second fils de Blaise de Monluc) avait pris par escalade la ville de Saint-Paul, avec grand carnage, et Damiatte par assaut, après une batterie de trois jours.

4. *St-Paul-de-Joux* et *Damiate* (Tarn), à 15 kil. de Lavaur, entre cette ville et Castres, sur l'Agout.

5. *Gaches,* l. c.: Un capitaine-enseigne de l'armée de Peyrot sauva le ministre, *Jean Savin,* qu'il conduisit à Castres peu de jours après à la dérobée et se fit recevoir de la Religion au mois de janvier. — On retrouve *Savin* ou *Sevin* plus tard, en 1569, comme pasteur à Mazères. *France prot.*, IX, 277.

6. *Fleurance* (Gers), dans le pays d'Armagnac, à 11 kil. de Lectoure, sur le Gers.

7. *Lacaze*, grand village à 40 kil. de Castres et non loin de Vabres (Tarn). On y voit encore les restes du château. *Ph. Corbière, La famille de Bourbon-Malauze et le château de Lacaze.* — *Gaches*, p. 25 s.: Ceux de Castres, effarouchés des massacres qui se faisoient à l'entour d'eux, se résolurent de

Béziers menacé d'une émeute de la garnison. Au mois de Fevrier enſuivant, *Beziers* fut en grand danger par deux fois, à ſavoir par une ſedition qui ſ'eſmeut entre les ſoldats & ceux de la ville, tant à cauſe de la ſolde qu'on ne leur payoit pas, que pour quelques paroles indiſcretes, qui faſcherent tellement les ſoldats, que ſi les principaux capitaines n'euſſent fait fermer les portes de la ville, ils l'euſſent du tout abandonnée.

Escalade repoussée. L'autre occaſion fut que les ennemis, le onzieſme dudit mois, donnerent une eſcalade, moyennant une intelligence qu'ils avoient avec quelques preſtres, soufferts juſques alors dans la ville. Et de faict, combien que les ennemis fuſſent repouſſés, ſi eſt-ce qu'ils eſtoient venus ſi forts, qu'ils emmenerent grand nombre de beſtail, & meſmes quelques priſonniers ſurpris en leurs jardins. Cela fut cauſe que tous les preſtres furent jettés hors, ſans toutesfois leur 179
Division intérieure. faire autre mal. Un autre inconvenient plus grand & plus dangereux ſurvint encores entre ceux de la religion meſmes, ſ'eſtant eſmeue une grande envie entre ceux qui eſtoient natifs de la ville & les eſtrangers, ſe plaignans ceux de la ville de ce que quelques eſtrangers eſtoient employés aux affaires. Pour ces cauſes, *Cruſſol,* afin de remedier à ces diviſions, envoya le capitaine *la Coſte*[1] avec une compagnie d'argolets pour commander à Beziers. Et d'abondant deputa le ſieur *de Maillane*[2], conduit par un docteur en medecine, homme de grand ſavoir & jugement, nommé *Antoine du Chemin*[3], pour entendre que c'eſtoit de ce différent, & y pourvoir. *Maillane* ſur cela ayant pris cognoiſſance de ce

se mettre en sûreté. . . . La première entreprise fut sur le chasteau de Lacaze, appartenant à l'évesque. Jean-Jacques de Voisin, baron d'Ambres, en fut l'auteur . . qui . . voyant le dessein (de l'évesque) de faire la guerre à la ville, résolut de prévenir le fait et d'attaquer le chasteau au despourvu, avant qu'on y eust jeté des gens de guerre. . . On va droit au chasteau et on fait mine de vouloir former le siège; on somme quelques valets qui restoient dedans . . ils se rendirent à discrétion. On mit une bonne garnison dans le chasteau, comme important, qui le garda jusques au mois de mars 1563 qu'il fut desmoli, par l'ordre du général, pour esviter un surprise qui auroit esté ruineuse à la ville.

1. Le capitaine *Lacoste*, pendu en 1575 pour lâcheté. *Gaches*, p. 216. *France prot.*, VI, 181.

2. *Hardouin de Porcelet*, sieur de Maillane (ou de Maillaire). Voy. p. 153, note 8; p. 154, 166, note 2.

3. Voy. ci-dessus, p. 175.

faict, fit ſortir de la ville quelques uns des plus mutins ; de quoy ſe ſentant irrité un treſ-mauvais homme de la ville, nommé *François Porteſſons,* ayant rencontré ledit *du Chemin* ſur la muraille, le precipita du haut en bas, le quatrieſme de Mars, dont il mourut, le ſeizieſme d'Avril enſuivant, grandement regretté par toutes gens de bien. Mais *Porteſſons* qui ſe diſoit auparavant de la religion, ſ'enfuit au camp des ennemis. Quelque temps après, à ſavoir le dixſeptieſme dudit mois, ledit capitaine *la Coſte* print Villeneufve lez Beziers [1] d'eſcalade.

Crussol remplace des Adrets dans le Dauphiné.

En ces entrefaites, *Cruſſol,* entré en ſon gouvernement le vingt-ſeptieſme de Novembre, avoit pourveu en toute diligence aux garniſons neceſſaires contre les forces de *Joyeuſe,* du coſté de Beziers, & contre *Apcher* en *Givoudan* [2]. Et finalement, pour la faute commiſe par *des Adrets,* amplement deſduite en l'hiſtoire de Dauphiné [3], eſtant requis par les Eſtats du pays de prendre auſſi leur protection, eſtans par ce moyen jointes par une particulière aſſociation les trois provinces, à ſavoir Lyonnois, gouvernée par *Soubize* [4], Languedoc & Dauphiné, ſous la charge de *Cruſſol,* il paſſa le Rhoſne pour ſecourir Grenoble, où il entra le cinquieſme de Mars [5], durant lequel temps Aramon [6] fut en vain aſſiegé par ceux de la religion.

Assemblée des Etats à Bagnols.

Cela fait, les Eſtats furent aſſignés à *Bagnols* [7], le dernier de Mars, où ſe trouverent les delegués des ſuſdites trois Provinces, où furent propoſés quatre poincts. Le premier, touchant les deniers
180 neceſſaires, à quoy on n'avoit pas ſuffiſamment pourveu, pour n'avoir peu ſavoir au vray quel nombre de gens il faloit entretenir. Le ſecond, touchant le deffaut de l'adminiſtration de la juſtice & police. Le troiſieſme, pour le deſir qu'avoient les conſeillers de rendre conte de leur adminiſtration & d'eſtre deſchargés pour

1. Village à 7 kil. de Béziers.
2. *Jacques d'Apcher*, seigneur de Billière et Marlorie, comte de Vabres en Rouergue. *Gaches*, p. 408. *De Thou*, 309, le désigne simplement comme un des seigneurs catholiques du Gévaudan.
3. *Gévaudan* (Lozère).
4. Liv. XII, p. 273 s.
5. Voy. p. 313.
6. *Aramon* (Gard), sur le Rhône, à 29 kil. de Nîmes.
7. *Bagnols* (Gard), à 23 kil. d'Uzès, sur la Cèze.

leur ſoulagement. Le quatrieſme eſtoit touchant certaines letres avec une copie d'articles, non ſignée[1], du traitté de la paix, que le *Prince* avoit envoyées à *Cruſſol.* Il fut donc pourveu à tout cela, & ſe departit l'aſſemblée en grand'joye, eſtans entendues les nouvelles de la mort de *Guiſe*[2], apportant certaine eſperance de la paix, puis que le principal empeſchement en eſtoit oſté.

Assemblée des Etats à Montpellier, pour la publication de l'édit de paix.

Et de faict, les nouvelles certaines en arriverent bien toſt, leſquelles receues, *Cruſſol* leva ſon armée qu'il avoit au Comté de Veniſſe, la departant par les garniſons, & quant & quant aſſigna une autre aſſemblée des Eſtats à Montpelier, à l'onzieſme de May, ayans auparavant eſté envoyés de la Cour le ſieur *de Caylus,* de par le Roy, prenant ſon chemin droit à Toulouſe[3], & le ſieur *de Boucart,* de la part du *Prince*[4], à *Cruſſol,* pour donner ordre à la publication de l'Edict. *Boucart* donques, ledit jour, onzieſme du mois, fit une longue & belle harangue, comme il eſtoit gentilhomme, de letres & d'eſpée, declarant par le menu les juſtes cauſes & neceſſaires qui avoient contraint le *Prince* d'accepter ceſte paix, encores qu'il ſemblaſt que quelque choſe fuſt cognue de l'Edict de Janvier[5]. Deux jours après, *Caylus,* arrivé, declara comme il avoit fait publier l'Edict à Toulouſe, Carcaſſonne, & Caſtelnaudarry; qu'il avoit auſſi ſignifié à Narbonne, à *Joyeuſe.*

1. Voy. dans les *Mém. de Condé*, IV, 305, une lettre semblable de M. de l'Aubespine à M. de Gonnor, avec les Articles de la paix conclue.

2. Arrivée le 18 février 1563.

3. *Ménard*, *Hist. de Nîmes*, IV, 354: Le roi avoit nommé François de Scepeaux de Vieilleville, maréchal de France, pour faire exécuter le dernier édit de pacification, à Lyon, ainsi que dans les provinces de Dauphiné, de Provence et de Languedoc. . . Enfin, au défaut du maréchal de Vieilleville, qui n'exécuta sa commission que dans la Provence et dans le comté Venaissin, et qui s'en retourna à Lyon, sans avoir parcouru le Languedoc, *Antoine de Levis, comte de Cailus,* que le roi avait nommé pour le même objet, reçut au mois d'août suivant (*Dom Vaissette*, *Hist. gén. de Languedoc*, V, 255), des mains du comte de Crussol, les places que les religionnaires avaient occupées dans la province.

4. Comp. ci-dessous, p. 242. *Jacques de Boucard* s'était acquis une grande réputation parmi les protestants, par sa noblesse et par son habileté dans les affaires. *De Thou*, V, p. 4. Comp. *Corbière*, *Hist. de l'église réf. de Montpellier*, p. 69.

5. Probablement il faut lire, au lieu de *cognue:* «contraire à» l'édit de Janvier.

Et combien qu'il euſt trouvé du commencement les peuples aſſés
mal diſpoſés à la paix, ſi eſt-ce que depuis ſon partement il avoit
receu letres qu'ils avoient fait meilleur devoir; ce qui n'eſtoit pas
toutesfois trop veritable. Il adjouſta, puis après, qu'il avoit com-
mandement exprès du Roy de declarer, tant à *Cruſſol* qu'aux
manans & habitans du pays faiſans profeſſion de la religion, que
le Roy & la Royne ſa mere avoient à gré tout ce qu'ils avoient fait
pour leur juſte defenſe, & les tenoient pour bons & loyaux ſujets,
181 voire les remercioit du bon ſervice qu'ils avoient fait pour le bien
de la couronne; puis fit lire les letres patentes de ſa commiſſion,
donnée à Amboyſe, le ſixieſme d'Avril, en vertu de laquelle il dit
qu'il pretendoit de faire publier l'Edict tant en la ville de Mont-
pelier que par tout autre lieu où il appartenoit, eſperant qu'il n'y
auroit oppoſition ni contredit. *Cruſſol* auſſi, de ſa part, fit lire cer-
taines letres à luy envoyées par la Royne mere à meſme fin,
dattées d'Amboyſe, du quatrieſme Avril. Sur leſquelles remon-
ſtrances, le lendemain, treizieſme dudit mois, *Clauſonne*[1], au nom
des Eſtats, fit ample reſponſe à *Caylus,* remerciant treshumble-
ment le Roy de l'honneur qu'il leur faiſoit, & du teſmoignage
qu'il plaiſoit à ſa majeſté leur rendre du devoir qu'ils avoient fait
à ſon ſervice, en quoy ils deliberoient de perſeverer à touſiours
comme treſobeiſſans ſujets & ſerviteurs, conſentans à la publica-
tion de l'Edict, ſans y contrevenir directement ou indirectement;
mais au ſurplus ſupplioient le Roy de deux poincts. Le premier,
que ceux qui leur avoient eſté tant injuſtement adverſaires, fuſſent
rengés au meſme devoir qu'eux, & à ce contraints par toutes voyes
de legitime rigueur, veu qu'on eſtoit aſſés adverti qu'ils renfor-
çoient leurs garniſons au lieu de les oſter, & que depuis la publi-
cation de l'Edict à Toulouſe, pluſieurs grands maux ſ'eſtoient
commis & commettoient tous les jours. Le ſecond, qu'attendu le
cruel traittement qu'ils ont receu de *Joyeuſe,* ayant meſmes intro-
duit les Eſpagnols au royaume, il pleuſt au Roy leur ottroyer un
autre gouverneur, & nommément un Prince du ſang, comme por-
toient leurs anciens privileges; leſquelles choſes ils eſperoient
faire entendre au Roy par deputés exprès. Et quant au ſieur
du Boucart, envoyé de la part du *Prince,* il fut prié luy preſenter

1. Voy. p. 175, note.

tout ſervice au nom deſdits Eſtats, avec remerciemens de tant de peines & travaux qu'il avoit ſoufferts pour la delivrance des Egliſes, & conſervation de l'eſtat, dont ils confeſſoient luy eſtre infiniment obligés à jamais, et en general & en particulier, le ſupplians de continuer, & ſur tout de donner ordre à l'entiere & Chreſtienne inſtruction de la jeuneſſe du Roy, leur ſouverain ſeigneur. Bien le ſupplioient-ils outre cela, ſe trouvans en l'Edict 182
quelques dures conditions, tant en ce qui concerne l'exercice de la religion que pour la ſeureté de ceux qui ont ſuivi & acompagné ledit ſieur *Prince,* & quelques choſes auſſi concernans particulierement le païs de Languedoc, qu'il luy pleuſt de faire en ſorte qu'ils ne fuſſent point preſſés à une eſtroite obſervation de tous les poincts de l'Edict, devant qu'ils euſſent eu loiſir & moyen de faire les remonſtrances au Roy & d'entendre ſur cela ſon bon plaiſir. Semblablement quant à *Cruſſol,* après avoir declaré combien ils luy eſtoient tenus & obligés, ils le ſupplierent, qu'ayant eſgard aux menaces & à la mauvaiſe volonté de leurs adverſaires, eſtant pluſtoſt accreue que diminuée, luy pleuſt continuer encores en leur defenſe & conſervation juſques à ce que le Roy y euſt plus ſeurement pourveu. Sur quoy *Cruſſol,* ſ'eſtant excuſé bien & longuement, finalement il leur promit de faire tout ce qu'il pourroit pour leur conſervation ſous le bon vouloir du Roy. Ces choſes furent bien & ſagement conſiderées & remonſtrées. Mais nonobſtant toutes allegations, *Joyeuſe,* par la faveur du *Conneſtable,* Gouverneur en chef du Languedoc, duquel il avoit eſpouſé une niepce, quittant l'Eveſché d'Alet[1], fut maintenu en ſa lieutenance, & qui plus eſt, tumba le gouvernement principal entre les mains de *Henry de Montmorency,* ſieur *de Damville,* & ſecond fils dudit *Conneſtable,* l'un des plus grands & cruels ennemis de la religion[2].

1. *Guillaume de Joyeuse*, tristement renommé pour ses actes de cruauté et de perfidie, troisième fils du maréchal de France, Guillaume, vicomte de Joyeuse, avait été d'abord prêtre et évêque d'Aleth, et après avoir été gouverneur du Languedoc, duc et pair de France et ensuite maréchal, se fit enfin de nouveau capucin. *Le Laboureur, Addit. à Castelnau*, II, 51 s.

2. *Henry de Montmorency*, qui à la bataille de Dreux fit prisonnier le Prince de Condé, après s'être signalé aux guerres de Picardie et de Piémont, et qui, deux ans plus tard, fut créé maréchal de France et combattit en 1567 à la bataille de St-Denis, devint le chef du parti des Politiques. *Le Laboureur, ibid.*, p. 128. Comp. *Brantôme*, *Hommes illustres*, nº 78 (éd. Buchon, p. 337).

Eſtant puis après queſtion de *Montpelier,* & de la publication & execution de l'Edict, une aſſemblée ſe fit entre ceux de l'une & de l'autre religion en la maiſon conſulaire, où ceux de la religion Romaine accorderent d'un commun conſentement à ceux de la religion trois temples qu'ils leur avoient quittés [1], ſuivant la teneur de l'Edict, à ſavoir celuy de la Loge, de Sainct Firmin & de Sainct Paul. Nonobſtant lequel accord, *Caylus* vouloit executer l'Edict à toute rigueur; mais ceux de la religion Romaine ne comparoiſſans point devant luy, encores qu'il les ſommaſt, il remit cela à un autre voyage, qui fut le dernier de Juillet. Ceux de la religion cependant rentrerent aux temples deſſuſdits qui leur avoient eſté accordés.

Effets de la mission de Caylus à Montpellier.

183 De là, *Cruſſol* & *Caylus* vindrent à *Beziers,* où ils firent publier l'Edict le ſeizieſme de May, après avoir parlementé avec *Joyeuſe;* tellement que peu à peu les choſes ſ'appaiſerent. Auſſi fut-il tenu, ſur le commencement de Juillet, un Synode provincial des egliſes reformées à Beziers, où ſe trouverent environ vingt cinq miniſtres qui adoucirent grandement les cœurs de pluſieurs, tellement que ſans contredit, le quatrieſme d'Aouſt, ſuivant le mandement du ſieur *de Caylus,* commiſſaire ordonné par le Roy, le temple fut abandonné par ceux de la religion, continuans leur exercice à la grand place juſques au commencement de Novembre, que *Damville,* Lieutenant pour le Roy au gouvernement de Languedoc, le leur defendit par cries publiques, nonobſtant l'Edict.

Crussol et Caylus à Béziers.

Les choſes ſe porterent beaucoup plus mal à *Carcaſſonne,* où ceux de dedans pourſuivoient touſiours leur furie contre ceux de la religion qu'ils avoient ſi cruellement deſchaſſés. Et finalement furent tous preſts de ſe tuer eux-meſmes, ayant eſté mis en avant en une aſſemblée de ville, environ le temps de l'Edict de la pacification, par *Roque,* advocat du Roy [2], de chaſſer hors certains qu'il diſoit eſtre ſuſpects d'eſtre de la religion, tant hommes que femmes & enfans, juſques au nombre de deux à trois cens perſonnes, pour les expoſer en proye aux meurtriers qui les devoient ſuivre. Mais Dieu ne voulut qu'un ſi malheureux conſeil fuſt ſuivi. Ce que voyans ceux qui ſ'eſtoient attendus à ce butin, deſquels eſtoit

Haine des catholiques à Carcassonne.

1. *Corbière*, p. 69. Comp. *Bull. du prot. franç.*, III, 227.
2. *Guillaume de Roque.* Vol. I, p. 876.

chef un nommé *Pierre Dauches*[1], ils delibererent d'executer dans la ville ce qu'ils n'avoient peu faire aux champs. Mais Dieu derechef y pourveut par une certaine femme qui deſcouvrit la conſpiration au juge mage, lequel y donna ſi bon ordre, que *Dauches* fut ſaiſi priſonnier, mais non pas executé comme il meritoit, dautant qu'il fut envoyé à Toulouſe, auquel lieu telles gens eſtoient les biens venus pour lors, tant ſ'en faloit que juſtice euſt lieu. Peu de temps après arriva l'Edict de pacification, auquel tant ſ'en falut qu'on vouluſt obeir, qu'au contraire ceux qui ſe hazarderent de le publier en un ſeul carrefour furent en grand danger de leur vie; & dura ceſte rebellion bien ſix mois après, devant qu'ils ouvriſſent les portes à leurs concitoyens.

Cruautés exercées à Sorèze: Un prêtre converti, assassiné.

L'année de ceſte guerre[2], qui fut mille cinq cens ſoixante deux, 184
furent commiſes deux execrables cruautés en la ville de *Souraize* en Lauragues[3], où il y a une Abbaye de moines noirs, par un nommé le capitaine *Durre*, du regiment du ſieur *Dangarravaques*[4], que j'ay ici remarquées à part pour n'avoir pu ſavoir le mois ni le jour. L'une fut en la perſonne d'un homme de Sainct Ain, en la Baronnie de la Gardeolle[5], lequel en haine de ce qu'il avoit renoncé à la preſtriſe pour ſe renger à la religion, gagnant ſa vie au labeur de ſes mains, fut pris & amené à Souraize, & conduit ſur une haute tour & arquebouſé, puis jetté en bas dans les foſſés. Celuy qui tira le premier coup à ce pauvre homme fut un moine de ceſte Abbaye, donnant exemple aux autres de l'enſuivre.

Abominable assassinat de Castille Rocques.

L'autre fut encores plus execrable, en la perſonne d'une pauvre femme nommée *Caſtille Rocques*, vefve d'un menuiſier nommé *Benoiſt Laveine*, agée de ſoixante ans, laquelle ſ'eſtant retirée en une ſienne petite maiſon près de Souraize, y fut priſe par le capitaine *Durre* acompagné de trois cens hommes de pied, & amenée en la ville, où il commanda qu'elle fuſt liée fort eſtroitement de cordes, luy diſant, en blaſphemant Dieu, qu'il la feroit arquebouzer, comme il avoit fait le preſtre Huguenot. Mais à cauſe

1. Voy. ci-dessus, p. 151.
2. Reproduit dans l'*Hist. des Martyrs*, fol. 671 a.
3. *Sorèze*, sur le Sor, petite ville (Tarn), à 26 kil. de Castres. Il y avait une riche abbaye de bénédictins.
4. *Engarrevaques* (Tarn), non loin de Sorèze, à 34 kil. de Castres.
5. *Lagardiolle*, petite ville à 19 kil. de Castres.

qu'il eſtoit trop tard, il la fit ſerrer en un retraict toute ceſte nuict, luy tenant une corde au col. Le lendemain, l'ayant à demi eſtranglée & trainée par la place, il luy demanda par deriſion combien de fois elle avoit paillardé en l'aſſemblée de ceux de la religion; à quoy fut reſpondu par ceſte pauvre femme courageuſement, que telles vilenies n'avoient aucun lieu ès aſſemblées Chreſtiennes. Sur cela, *Durre* la print par les joues, & luy heurtant la teſte contre les murailles par telle violence & par tant de fois que peu ſ'en falut que la cervelle n'en ſortiſt. Après cela luy demanda ſept cens pieces d'or, qu'il diſoit qu'elle avoit cachées. A quoy luy ayant reſpondu qu'elle eſtoit pauvre et qu'en tout ſon avoir qu'elle n'avoit qu'un ſeul[1] tournois. Irrité de ceſte reſponſe, il la traina derechef la corde au col, & qui pis eſt, il fit cuire des œufs durs qu'il luy appliqua tous chauds ſous les eſſailles, de telle façon qu'il luy bruſla partie des coſtes, & blaſphemant, luy diſoit par moquerie qu'elle criaſt à ſon pere qui eſt aux cieux, afin qu'il la vinſt ſecourir. Elle reſpondit: « Je ne crie pas haut, mais il m'entend bien, et me delivrera de tes mains »; eſtant plus affligée des blaſpheſmes prononcés par ce malheureux que du tourment qu'elle enduroit en ſon corps; & frappant les jambes d'iceluy avec des ſabots qu'elle portoit en ſes pieds, luy reprocha ſa cruauté qui ſurpaſſoit celle des Turcs & infideles. Ce meſchant ſur cela l'appelant Huguenotte, luy dit que cela n'eſtoit que commencemens de douleurs, & que ſi elle ne luy reveloit les ſept cens pieces d'or, luy larderoit les joues & les mammelles avec des lardons, puis l'attacheroit ſur un banc & la flamberoit toute vive, puis la feroit monter ſur le plus haut clocher de la ville & la precipiteroit en bas. A quoy elle fit reſponſe « que ſi ſon corps eſtoit jetté en bas, ſon ame voleroit en haut au ciel ». Adonc ce capitaine, enflambé plus que devant, reniant Dieu, & ayant pris du papier preſſé, luy en remplit la bouche avec grand'force, puis la baillonna de ſon couvrechef, & l'eſtraignit de telle force qu'il luy rompit deux dents. D'abondant, voyant que tous ces tourmens ne pouvoient eſbranler la foy & conſtance de ceſte pauvre femme, il luy dit: « Mange ce ſucre », & luy ouvrant la bouche, il print du mortier, & luy faiſant ouvrir la bouche avec ſa dague, le luy fit avaller. Davantage, non

1. Peut-être faut-il lire: sol.

content de cela, luy fit boire un verre d'urine qu'il avoit faite devant elle, puis luy jetta le verre contre la face avec ce qui reſtoit dedans. Finalement il la fit proumener à l'entour de la ville et par les corps de garde, en la preſence des magiſtrats & d'un Prevoſt des Mareſchaux nommé *de Menerbes,* qui ne ſ'en faiſoient que moquer. Finalement, combien qu'elle fuſt proumenée entre les ſoldats en intention de la faire mourir, toutesfois eſtans eſmeus de compaſſion, ils ne luy firent aucun mal; ce que voyant ceſt enragé capitaine, la fit ramener en ſon logis, où il luy donna quatre traits de corde, dont il luy rompit les bras, & tout le corps, & luy ſerra tellement les bouts des doigts, qu'il les luy briſa de telle façon qu'elle tumba comme morte, & l'euſt achevée du tout, ſans quel- 186
ques habitans du lieu, leſquels moyennant dix eſcus qu'ils baillerent à ce cruel tyran, la firent ramener en ſa maiſon, où elle mourut peu de temps après.

Annonay. Les nouvelles du maſſacre de Vaſſy[1] & de ce qui ſ'en eſtoit enſuivi, eſtans venues à *Nonnay*[2], ceux de la religion, pourvoyans à leur defenſe, ſe rendirent les plus forts, & toſt après les images & autels furent abatus, & notamment la chaſſe, qu'on appeloit les *Sainctes Vertus,* dont nous avons parlé en ſon lieu[3], fut ouverte & bruſlée à la veue d'un chacun en pleine place. Ces choſes irriterent grandement leurs voiſins, & notamment le *Baron de Sainct Vidal*[4], l'*Eveſque du Puy*[5], & pluſieurs autres, les menaçans de les venir aſſieger. Ce nonobſtant ils demeurerent aſſés paiſibles juſques à la fin du mois d'Aouſt 1562, auquel temps leur fut envoyé pour gouverneur le ſieur *de Sarras*[6], de par le *Baron des Adrets,* lequel ayant entendu que les deſſuſdits ſe tenans forts de ce que le ſieur *Duc de Nemours* avoit de nouveau pris la ville de Vienne[7], ſe preparoient à le venir aſſieger, delibera de les ſouſtenir,

1. *Hist. des Martyrs*, fol. 671 b.
2. Dans le Vivarais. Comp. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 245. *De Thou*, III, 379.
3. Voy. vol. I, p. 8.
4. Qui figure encore p. 197, 223, 225.
5. *Antoine de Senneterre* fut nommé évêque du Puy en Velay, en juin 1561. *Mém. de Condé*, II, 125. *De Thou*, l. c., le nomme par erreur *Nectaire de Senneterre.*
6. *François de Buisson*, sieur de Sarras. *France prot.*, nouv. éd., III, 389 s.
7. Voy. plus bas, p. 281, le 15 septembre.

quelques conditions que *Nemours* luy offrift par le capitaine *Jarnieu,* Bailly de la ville. Et dautant qu'il avoit trouvé la ville defgarnie d'armes, eftant forti de nuict, le vingt feptiefme d'Octobre, avec le plus d'armes qu'il peut amaffer, fe trouva fur le poinct du jour à Saint Eftienne de Foreft[1], petite ville[2] renommée pour la multitude d'armes qui f'y forge, & foudain, mettant le feu aux portes, y entra & fit prendre & emballer toutes les armes qui luy faifoient befoin, fans commettre autre excès dans la ville. Mais cela ne f'eftant peu faire fans donner loifir au voifinage de f'affembler[3], & la retraitte eftant par trop longue, *Sarras* & les fiens furent chargés au retour fi rudement que tout fut mis en route, luy pris prifonnier, un fien frere fort bleffé, & de Nonnay environ fix vingts que tués que bleffés, & fort mal traittés depuis.

Défaite de Sarras.

187 Le bruit de cefte deffaite troubla merveilleufement les pauvres habitans, deftitués d'armes, de gens & de gouverneur : qui fut caufe que plufieurs dès lors f'en retirerent. Mais le pis fut que quatre jours après, à favoir le dernier dudit mois, le fieur *de Sainct Chaumont*[4], leur mortel ennemi, avec grandes forces de pied & de cheval, fe trouva devant les portes, envoyé par *Nemours*, au nom duquel ayant sommé la ville, & feignant ne demander sinon obeiffance au Roy, avec quelque fomme de deniers pour payer fes foldats, cuida entrer dans la ville fans refiftence. Mais il en advint autrement, f'eftans ceux de dedans efvertués à le repouffer, lesquels toutesfois prevoyans leur eftre impoffible de tenir longuement, après avoir trouvé moyen de sauver *Pierre Aillet* & *Pierre Bolot*[5], leurs miniftres, qu'ils firent conduire avec leurs

Annonay assiégé et pris par St-Chaumont.

1. Maintenant ville de plus de 100,000 habitants. *Goulard*, l. c., dit « villette ».

2. *Forez*.

3. *Goulard*, p. 246 : « ayant une grande journée de retraite à faire ». A peu près 42 kil.

4. *De Thou*, III, 380. Il avait été nouvellement créé chevalier de l'ordre. *Mém. de Condé*, I, 113 s. La *France prot.*, IX, p. 92, le nomme *Saint-Chamond.*

5. Une liste de pasteurs de 1567 (?), dans le *Bull. du prot. franç.*, IX, p. 294, a : Pierre Raillot, maître d'école à Chanci, ministre à Annonay. (*La France prot.*, l. c., 390, imprime : Raillet.) La même liste dit : Maistre Pierre Boulot, revenu à Sauveta, envoyé à Mascon. Voy. l'article Bollot, Pierre, ministre de

familles jusques en lieu de seureté, se delibererent d'entrer en composition, qu'ils esperoient d'obtenir pour n'avoir *Sainct Chaumont* aucunes pieces de baterie. Mais ils furent bien esbahis, quand sur les deux heures après midi ils virent les rues pleines de leurs ennemis, les uns estans entrés par une vieille poterne joignant la rivière, les autres par une porte appelée de Deome. La desolation de ceste pauvre ville ainsi surprise fut fort extreme, n'y estant oubliée aucune espece de pillerie quant aux biens, jusques à emporter les gonds, barres & serrures, ni de cruauté quant aux meurtres, avec les plus horribles detestables blasphemes qu'il est possible de penser, dont je reciteray seulement trois exemples. Un pauvre serrurier, sommé de renier Dieu pour avoir la vie sauve, ayant refusé de ce faire, fut decoupé à coups d'espée. Un autre, nommé *Jean Balmaret,* paysant, luy estant proposé cest exemple & ayant aussi peu voulu prononcer ce blaspheme, fut assommé jusques à luy crever la cervelle du talon d'une arqueboüse. Un autre pauvre cloustier, aagé de quatre vingts ans, & qui avoit aussi perdu la veue, refusant de se donner au Diable, trainé par ses pauvres cheveux gris en sa boutique, fut enlevé par les pieds sur son enclume, sur laquelle la teste luy fut escarbouillée[1] à coups de marteau. Au reste, le feu mis à la porte gagna tellement par un vent impetueux, qu'il brusla vingt deux maisons, & n'eust esté qu'à 188
l'ayde du capitaine *Jarnieu* le feu fut amorti, toute la ville estoit en mesme danger.

Pillage et cruautés.

Pendant que ces choses se faisoient en la ville, le sieur d'*Achon* faisoit ses ravages parmi les villages, autant ou plus cruellement que *Sainct Chaumont* en la ville; & dura ceste desolation jusques au second de Novembre, auquel jour estans venues nouvelles que *des Adrets* remuoit mesnage du costé de Vienne, les gens de guerre sortirent de Nonnay après midi pour se rendre au camp de

Noyers et d'Annonay, dans la *France prot.*, nouv. éd., II, 743; éd. 1re, III, 80 a. Comp. la *Corresp. de Calvin* (*Opp.*, XVII, 352, note 10): P. Bolot figure parmi les réfugiés de Neuchâtel, et Farel lui confie en 1558 sa fiancée, jusqu'à ce qu'il l'épouse. *Ibid.*, XIX, 10: Bolot est envoyé de Genève comme ministre à Mâcon, en octobre 1561, d'où il doit être allé quelque temps après dans le Vivarais.

1. écrasée.

Nemours, eftant laiffé *Jarnieu* en garnifon dans le chafteau des Celeftins, à demie lieu de la ville.

Après ce fac, la ville demeura longtemps defolée & comme deferte, où fe retiroient toutesfois quelques uns peu à peu, qui f'eftoient cachés, les uns en quelques maifons de gentilfhommes voifins, les autres par les bois & montagnes, ne penfans à autre chofe, à leur retour, qu'à fe tenir cois & à ceder à cefte tempefte. Mais les confuls, avec le procureur du Roy & cinq ou six autres qui f'eftoient retirés à Tournon & Valence, ayans plus de courage, firent tant que le fieur *Comte de Curfol,* efleu pour chef des Eglifes de Languedoc, fous l'obeiffance du Roy [1], leur envoya le fieur *de Sainct Martin* [2] pour fon lieutenant au païs de Vivarès. Lequel, arrivé à Nonnay, le vingthuictiefme de Decembre, avec environ quatre cens hommes que de pied que de cheval, ufa de toute diligence pour reparer les murailles, fortifier les portes, & pourvoir en general à la defenfe de la ville, ayant mefmes fommé & tafché d'avoir le chafteau des Celeftins, mais en vain. Car foudain *Nemours* renvoya *Sainct Chaumont* avec forces d'environ quatre mille hommes, ramaffés de tout le païs d'alentour, avec lefquels & deux pieces de canon il fe trouva devant la ville, le dixiefme de Janvier 1563. Dès le matin, *Sainct Martin* ayant entendu ceft appreft, f'eftoit retiré à Tournon avec la plus part de fes gens de cheval, ayant laiffé le refte & la garde de la ville fous la charge des capitaines *Proft, le Mas* & *Montgros*. Les faux-
189 bourgs furent incontinent faifis, & l'artillerie pofée devant le monaftere Saincte Clere au bourg de Deome [3], & la baterie dreffée à l'endroit d'un coulombier contre la muraille, joignant certain jardin en lieu haut & pendant. Là donc furent tirés environ cinquante coups de canon, qui firent affés grande brefche, mais de fi difficile accès, qu'il eftoit mefmes comme impoffible de la venir recognoiftre, joint que *Montgros,* qui avoit la charge de ce

Nouveau siège.

1. Le 2 novembre. Voy. p. 174.

2. *De Thou*, l. c. *St-Martin*, seigneur de Cournon-Terral. *France prot.* IX, p. 92.

3. La Drôme est aussi le nom de la rivière qui se réunit à la Cance et au confluent desquelles est située la ville d'Annonay, dont la situation offre des particularités intéressantes, étant bâtie sur sept collines avec des accidents de terrain variés.

quartier, faiſoit une merveilleuſe diligence de remparer autant de pertuis que pouvoit faire le canon. Cela fut cauſe que *Sainct Chaumont* delibera de parlementer & faire compoſition ; & fit tant, après pluſieurs allées & venues de *Jarnieu,* & d'une pauvre femme du fauxbourg, qu'on contraignoit de faire office de trompette, que la capitulation fut accordée ſur la minuict, au grand regret des ſoldats eſtrangers & de leurs capitaines, aux conditions qui ſ'enſuivent :

Capitulation.

« Que les chefs & ſoldats eſtrangers ſe retireroient en toute ſeureté avec leurs armes & chevaux, laiſſans toutesfois leurs enſeignes.

« Que l'infanterie n'entreroit point dans la ville, ains ſeulement quelques gens de cheval en petit nombre, pour ſ'y rafraiſchir & y demeurer ſeulement un jour.

« Qu'aucun de la ville ne recevroit dommage ni deſplaiſir, pouvans les hommes, pour plus d'aſſeurance, ſi bon leur ſembloit, ſe retirer au chaſteau, & les femmes & enfans ès maiſons des ſieurs *de Jarnieu* & *du Peloux.* »

Telle fut la capitulation, en vertu de laquelle les habitans laiſſerent entrer quelques compagnies de gens de cheval, ſortans les capitaines & ſoldats eſtrangers qui avoient tenu la ville, par la porte de Tournon ; auſquels fut baillée eſcorte pour un peu de chemin. Mais ayans paſſé outre, ils furent chargés par *Achon*[1], qui n'y gagna rien, eſtant vaillamment repouſſé par *Montgros ;* comme auſſi *Jarnieu* fit treſgrand devoir à ce que la promeſſe fuſt obſervée. Mait *Achon* voyant cela, fit du pis qu'il peut, pillant & tuant tout ce qu'il rencontroit à deux lieues à l'entour de la ville, ſans reſpect d'aage ni de ſexe. Cependant les portes furent deſmurées, & nonobſtant toutes promeſſes bien ſignées & jurées, l'infanterie ayant 190
eu le mot du guet pour ce ſoir, « la double mort-Dieu »[2], entra dans la ville, où il n'eſt poſſible de dire les cruautés qui y furent commiſes, dont il ſuffira de reciter quelques exemples.

La capitulation violée.

Horreurs exercées par les vainqueurs.

Une pauvre jeune femme trouvée cachée dans une maiſon avec ſon mari, fut violée en ſa preſence, puis contrainte de tenir l'eſpée

1. Vol. II, 225 etc. Voy. la page précédente.

2. Quel peut avoir été le sens de ce mot, dans l'intention de ceux qui en usèrent ? Probablement cela ne devait être qu'un redoublement de l'énergie du juron.

en ſa main, de laquelle un autre luy pouſſant le bras, tua ſon mari. *Antoine Fabre*, qui avoit deſià beaucoup ſouffert pour la religion, & procureur du Roy en la baronnie de Nonnay, & pareillement *Jean Monchal*, honneſte bourgeois, & *Ymbert Ranchon*, chirurgien, tous trois anciens du Conſiſtoire, furent precipitée de la haute tour en la preſence & du commandement de *Sainct Chaumont*, monſtrans une ſingulière conſtance. Pluſieurs autres furent auſſi precipités comme par paſſetemps; & entre autres deux jeunes laboureurs, par faute de deux teſtons que quelques ſoldats leur demandoient. Bref, c'eſtoit une choſe plus qu'horrible de veoir l'un enfermé dans ſa maiſon & y bruſler, l'autre precipité d'une feneſtre, ou de plus haut, ſur le pavé; les cris & hurlemens des filles & des femmes; tout rempli de flammes, de ſang & de glaives; les perſonnes expoſées à l'inquant [1] & pour ne trouver aucun qui les rachetaſt, cruellement tués & maſſacrés. Les maiſons auſſi eſtoient expoſées de meſme, & ſ'il ne ſe trouvoit perſonne qui en baillaſt argent, le feu eſtoit mis dedans, juſques à en bruſler de cent à ſix vingts en ceſte façon; & ſans la diligence de quelques gens de bien, & entre autres de *Jarnieu* & *du Peloux* (qui ſauverent ſur tout la plus part des femmes, joint que Dieu fit ouverture miraculeuſement à quelques uns, meſme à ceux qui ſ'eſtoient retirés au chaſteau), il ſemble qu'il ne fuſt demeuré creature vivante en ceſte pauvre ville, ni meſme aucuns biens; eſtant rompu & briſé par les ſoldats tout ce qu'ils ne pouvoient emporter, voire juſques à tirer coups de piſtoles contre les tonneaux pleins de vin, dont il y avoit grande quantité au pays, après en avoir beu leur
191 saoul, tellement que pluſieurs caves furent remplies de vin ainſi perdu. Et dura ceſte furie juſques au quatorzieſme dudit mois, auquel jour *Sainct Chaumont* ayant fait, outre tout cela, abatre les murailles de la ville en vingt lieux juſques au fondement, demanteler les tours, oſter les portes, ſe retira à Boulieu [2], petite ville à demi lieue de Nonnay, où il fit quaſi de meſme.

Restauration de la ville, rétablissement du culte.

Il ſembloit bien qu'il fut impoſſible que ceſte pauvre ville, ainſi deſolée en toutes ſortes, à grand peine ſe releveroit jamais, & toutesfois Dieu en diſpoſa autrement, donnant un tel courage au

1. «inquant», forme provençale pour *encan*, « *in quantum* ».

2. *Boulieu*, petite ville à 33 kil. de Tournon.

demeurant de ces pauvres gens, que nonobſtant tout le paſſé, & combien que depuis encores ils ayent eſté chargés de garniſons & paſſages de gendarmerie, toutesfois ſ'entre-aydans les uns les autres, & aſſiſtés d'une grace de Dieu miraculeuſe, devant les yeux de leurs ennemis, en peu de temps ils ſe remirent en quelque eſtat. Sur tout ils pourchaſſerent le reſtabliſſement de l'exercice de la religion au milieu d'eux; lequel leur fut premierement accordé par le *Mareſchal de Vieilleville,* puis defendu par le *Mareſchal Damville,* auquel ſe rendans obeiſſans, ils deſiſterent de ſ'aſſembler publiquement, mais ne laiſſerent d'eſtre particulièrement conſolés par les maiſons, avec prieres & larmes aſſiduelles, par *Pierre Aillet* [1], leur miniſtre, y faiſant un treſbon & grand devoir. Finalement Dieu leur fit ceſte grace, que la ville de Nonnay, le vingtieſme d'Aouſt 1564, fut aſſignée par le Roy, eſtant à Romans, pour lieu deſtiné à l'exercice public de la religion pour toute la Seneſchaucée de Beaucaire, ſuivant l'Edict de pacification, avec pluſieurs privileges & exemptions, en conſideration des calamités par eux ſouffertes. En quoy leur ayda grandement envers le Roy *Monluc,* eveſque de Valence, ſe ſouvenant du gracieux traittement qu'il y avoit receu, lors qu'il y eſtoit retenu priſonnier, par le commandement de *des Adrets* [2].

Rouergue. Nous avons dit cy deſſus [3], parlant de Rouergue, que pluſieurs Egliſes ſ'y dreſſerent meſmes devant l'Edict de Janvier, mais d'une façon fort violente, dont auſſi ils furent aigrement repris, tant par les plus ſages des lieux meſmes, que par letres eſcrites 192
des miniſtres deputés qui eſtoient lors à la Cour. Nous avons auſſi veu [4], comme à l'occaſion du maſſacre advenu à Cahors, & de la mort de *Fumel,* commiſſaires furent envoyés de la part du Roy pour faire juſtice; ce qu'ayant eſté bien ordonné pour appaiſer les troubles de part & d'autre, tourna entierement contre ceux de la religion, par le moyen premierement *de Monluc,* puis après *Burie,* leſquels entendans le changement advenu à la Cour depuis la

1. Le nom d'*Aillet* manque dans la nouv. éd. de la *France prot.*

2. Voy. ci-dessous, p. 277 s.

3. Vol. I, p. 865.

4. Vol. I, 816; II, 752, et surtout aussi ci-dessus, III, 62. Notre texte se retrouve dans l'*Hist. des Martyrs*, fol. 672 b. *De Thou*, III, 288. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 247 s.

faction du Triumvirat, firent de pis qu'ils peurent, ſous couleur de punir les rompeurs d'images. Eſtans donc les deſſuſdits solicités par le *Cardinal d'Armagnac,* ils vindrent à *Villefranche,* l'onzieſme d'Avril [1]. Ce jour meſme auſſi eſtoit arrivé d'Orleans au païs le ſieur *d'Arpajon,* envoyé du *Prince,* pour advertir chacun de la religion de l'eſtat des affaires. Mais ce fut trop tard, car dès le lendemain, douzieſme du mois, les deſſudits, ſans plus uſer de diſſimulation, ayans aſſailli l'aſſemblée hors la ville, prindrent priſonnier en pleine chaire *Vaiſſe,* miniſtre, & dix huict ou vingt des principaux avec luy. Toutesfois il furent eſlargis le ſoir, horſmis le miniſtre, qui fut en grand danger de ſa vie, & toutesfois fut relaſché dans le ſixieſme jour, après avoir peremptoirement reſpondu aux calomnies qu'on lui impoſoit, avec inhibition toutesfois de ne plus preſcher dans Rouergue, & commandement de vuider de Villefranche avec ſa famille dans deux jours. Mais au lieu d'iceluy, *Monluc* [2], pour complaire au Cardinal, y fit executer, ſans forme de procès, un tailleur de la Baſtide [3], qui ſouloit recueillir tous gentilshommes de la religion.

Monluc et Burie à Villefranche.

Ces choſes ainſi executées, le ſieur *de Valſergues* [4] y fut laiſſé en garniſon, ſous l'authorité duquel vingt-ſix autres perſonnages y furent executés, entre leſquels ne fut oublié un Diacre, nommé *la Serrette.* Toutes ſortes de jeux, paillardiſes & diſſolutions, qui en avoient eſté dechaſſées, y furent remiſes, les enfants rebaptiſés, pluſieurs filles & femmes violées, & par conſequent tout le troupeau de ceux de la religion diſſipé. Autant en print aux Egliſes de Villeneufve [5], Perrouſſe [6], Froiſſac [7], Savignac [8], la Guepye [9],

Exécutions, et dispersion des églises.

1. *Mém. de Monluc*, éd. de Ruble, II, 381.

2. *Supra*, p. 62.

3. *La Bastide-l'Evêque* (Aveyron), à 7 kil. de Villefranche. Comp. *Hist. des Martyrs*, fol. 672 b.

4. *Albin*, seigneur de Valzergues. *De Thou*, V, 388, parle d'un Valsergue, sieur de Seré.

5. *Villeneuve*, à 10 kil. de Villefranche-de-Rouergue.

6. *Peyrusse*, bourg à 22 kil. de Villefranche, près de Montbazens.

7. Lisez : *Foissac*, à 19 kil. de Villefranche, près de Villeneuve.

8. *Savignac*, village, commune de Toulonjac, à 5 kil. de Villefranche.

9. *Laguépie*, bourg de Languedoc (Tarn-et-Garonne), à 65 kil. de Montauban, à peu de distance de St-Antonin.

Efpaillon[1] & Saincte Afrique[2], par le moyen de l'arriereban de Rouergue, qui y fut envoyé. Mais nonobftant cefte tempefte, 193
Millau[3], Brefeul[4], Compeyre[5], S. Felix[6], Cornus[7] & le Pont de Camarès[8] tindrent bon. S. Antonin[9] auffi, ayant efté furprins par le fieur *de Corniffon*[10], fut recouvré par le fieur *de Savignac*[11], au commencement de May, qui l'en defchaffa avec trente foldats feulement. Ainfi f'efmeuft la guerre en Rouergue entre les deux parties. Au mefme eftat auffi eftoit le païs de Givoudan[12], & fe firent plufieurs grands exploits de guerre en ces pays, ainfi que f'enfuit.

Pillages commis par les protestants.

Environ le vingtiefme de Juin, ceux des Cevenes conduits par le *Baron d'Alès*[13], entrerent à Jamberigaut[14]. Mais au lieu d'y planter la religion, ils ne firent que piller et brufler.

1. *Espalion* (Aveyron), à 40 kil. de Rodez, sur le Lot, au pied des pics escarpés de Calmont et de Roquelaure, couronnés des ruines de deux forts gothiques.

2. *St-Affrique*, à 75 kil. de Rodez, à 35 kil. d'Albi, dans un beau vallon, sur la Sorgue, au milieu de vignes, de prairies et de vergers.

3. *Millau*, ville à 72 kil. de Rodez, sur le Tarn, et entourée de rochers escarpés.

4. *Verfeil*, village du Languedoc (Tarn-et-Garonne), à 53 kil. de Montauban, non loin de St-Antonin.

5. *Compeyre*, petite ville de Rouergue, à 8 kil. de Millau, sur le Tarn.

6. *St-Félix de Sorgues*, village à 15 kil. de St-Affrique.

7. *Cornus*, petite ville à 36 kil. de St-Affrique.

8. *Pont-de Camarès* ou *Comarès*, petite ville à 25 kil. de St-Affrique ; à 2 kil. se trouve le hameau d'Andabre, avec des sources d'eaux minérales très-fréquentées.

9. *St-Antonin*, petite ville de Rouergue (Tarn-et-Garonne), à 41 kil. de Montauban, dans un vallon spacieux, au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette; sur un rocher escarpé au dessus de l'Aveyron, on voit les ruines pittoresques d'un vieux château, dont Simon de Montfort s'empara sur le vaillant chevalier Ademar Jourdain, que Raimond VI y avait mis comme gouverneur.

10. Voy. *supra*, p. 98.

11. Vol. I, p. 864, et ce vol. III, p. 19 etc. *Cornusson de La Valette.*

12. *Gévaudan* (Lozère).

13. Voy. ci-dessus, p. 138, note 13.

14. *Chamborigaud*, village du Languedoc (Gard), à 28 kil. d'Alais.

Le quinziesme de Juillet en fut fait autant au fort de Quesac[1], où fut bruslée une image de nostre Dame fort renommée, & n'y fut espargné le pillage des reliques & autres ornemens, qui se trouverent monter à deux cens octante marcs d'argent, que les soldats, à la verité, cherchoient plustost que la gloire de Dieu.

Reprise de Villeneuve.

Ces choses estans en cest estat, le capitaine *Boy Sezon*[2], par l'advis de *Marchastel,* partant de Montauban, reprint d'amblée Villeneufve en Rouergue, distant d'une lieue de Villefranche, & là se joignirent à luy les compagnies de *la Manne*[3] & de *Soupets*[4], aussi sorties de Montauban, & conduites par *Honorat*[5], son enseigne. Entendans cela les capitaines *Valfergues*[6], *Vezin*[7] & *Belcastel*[8], les vindrent aussi tost envelopper avec multitude de populace, estimée de quatre à cinq mille hommes; mais le capitaine *Savignac,* nommé *Raymond Gauthier*[9], & *Belfort*[10], avec environ deux cens hommes seulement, voyans le danger où estoient les assiegés, entreprindrent de les secourir, & de faict les faussèrent tout au travers jusques dedans la ville, duquel effort les assiegeans estonnés se retirerent.

1. *Quézac*, ancien village (Lozère), sur le Tarn, à 10 kil. de Florac, avec des eaux minérales. Pour le fait, comp. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 248.

2. *Antoine de Peyrusse*, sieur de Boissezon. Voy. *supra*, p. 85 et p. 143, note 4.

3. *Goffre*, dit *la Manne*, capitaine d'une compagnie d'infanterie de Castres. *Mém. de Gaches*, p. 14, 16, 29.

4. *François-Joseph de Laurens*, sieur de Soupets, capitaine d'une compagnie d'écoliers du collége de Périgord. *Gaches*, p. 19.

5. *Honorat de Foix*. Voy. ce vol., p. 143.

6. Voy. *supra*, p. 192, note 5.

7. *Jean de Vezins*, seigneur del Rodier-Charri, capitaine de cent hommes d'armes, qui en 1572 sauva son ennemi Reiniés, échappé à la St-Barthélemy, et fut sénéchal du Quercy, de 1576 à 1580, où il mourut.

8. *Belcastel* ne doit pas être le même que *Jean de Belcastel*, seigneur de Montvaillant, qui avait embrassé la réforme et combattait alors sous Beaudiné. *France prot.*, nouv. éd., II, 211.

9. Il était donc différent de *Savignac Peuloron*, *supra*, p. 19, mais probablement le même que celui qui figure vol. I, p. 864.

10. Voy. plus haut, p. 70, etc.

Les protestants prennent Mende.

Sur la fin du mefme mois, ceux qui avoient pris Quefac, eftans la plus part de Marvejols, vindrent droit à Mende[1], où ils entrerent par compofition faite avec le fieur *de la Vigne,* eftant accordé que *Leon de la Vigne,* fieur *de Mombrun* (non pas celuy de Dauphiné)[2], en feroit gouverneur. Il y avoit parmi ces troupes 194 un nommé *Copier*[3], miniftre, mais au refte faifant du capitaine au grand fcandale de plufieurs, lequel, avec quelques autres, fi toft qu'ils furent entrés, commencerent de tout manier & notamment les deniers, defquels ils fournirent deux mille efcus aux foldats qu'ils renvoyerent, n'y reftant que vingtcinq ou trente, au lieu qu'il en faloit pour le moins trois cens pour bien garder la ville, quand mefmes elles n'euft pas efté pleine de preftres, comme elle eftoit.

Autres exploits à Chirac et à Mende.

En cefte mefme faifon, cent ou fix vingts foldats de Marvejols, departans de Mende, & conduits par un chauffetier d'Albi tout fraifchement fait capitaine, nommé *Eftienne Crifas,* & depuis fe faifant appeler le capitaine *la Croix,* vindrent fommer ceux de Chirac[4], aufquels ils en vouloient, tant pour eftre leurs voifins que pour une querelle particuliere du fieur *d'Auriac*[5], gouverneur de Marvejols, contre le *baftard d'Entraigues*[6], habitant de Chirac. L'iffue de cefte entreprife fut telle, qu'eftans trefves de quelques jours acordées à ceux de dedans, qui baillirent oftages, & ce nouveau capitaine & fes foldats courans les champs en defordre, le capitaine *Treillans le puifné*[7], le premier jour d'Aouft, avec une cornette de cinquante chevaux & quelques foldats à pied, les ayant

1. *Mende* (Gévaudan), chef-lieu de la Lozère, sur le Lot, dans un beau vallon. — Comp. *Goulard*, l. c.

2. Savoir *Du Puy Montbrun*, du Dauphiné.

3. *La France prot.*, nouv. éd., IV, 617, désigne un ministre *Antoine Copier*, consacré à Nîmes, 23 déc. 1561, et demandé par l'église de Florac, mais probablement ce n'est pas le même.

4. *Chirac* (Lozère), à 5 kil. de Marvejols, sur la Colagne.

5. *Auriac*, dans le Rouergue (Lozère), à 30 kil. de Rodez, non loin de Cassagnes-Bégonhès. *La France prot.*, nouv. éd., I, 584, ne sait dire autre chose d'*Auriac*, si ce n'est qu'il était gentilhomme du Gévaudan.

6. Voy. *supra*, p. 135.

7. Les exploits ultérieurs de ce jeune *Treillans*, à la tête des catholiques de ces contrées, sont rapportés p. 196 et 197. *Goulard*, p. 249, raconte les mêmes faits.

ſurprins, en tua une bonne partie, ſ'eſtant le reſte ſauvé à la fuite dans Marvejols ; après laquelle execution, ayant pris le chemin de Mende, dont peu auparavant *Mombrun*[1] eſtoit ſorti pour reparer la faute de *Copier* & amener des forces, il y entra ſans reſiſtance, prenant priſonnier le capitaine, le miniſtre avec les ſoldats reſtans dans la ville, en quoy il ne ſauroit eſtre blaſmé, mais non pas en ce que, diſant faire la guerre pour la religion Romaine, il ſ'appropria un calice eſtimé mille eſcus & davantage, avec grand butin, ſans eſpargner meſmes l'argent du Roy, pillé chés *Serré*, receveur, duquel auſſi il emporta les papiers, qui luy couſterent trois cens eſcus à ravoir depuis la paix. Cela fait, il ſ'en retourna en Rouergue avec ſon butin, laiſſant la ville à l'abandon, mais le ſieur *d'Apcher*[2] & *de Sainct Remeſe*[3], le pere, ſe jetterent dedans, environ le quinzieſme d'Aouſt, en intention de la bien garder.

Prise et sac de Chirac.

Ceux de Marvejols, voyans ces choſes, firent tant envers le ſieur
195 *de Peyre*[4], leur voiſin et grand ſieur en ces quartiers-là, favoriſant tellement à la religion, en laquelle *Marchaſtel*[5], ſon fils, ſ'eſtoit embarqué bien avant, que cependant juſques alors il ne ſ'eſtoit nullement déclaré, qu'il leur bailla letres de creance envers ceux des Cevenes, pour en avoir ſecours & par ce moyen venir à bout de Chirac. Cela fut cauſe que le ſieur *de Gabriac*[6] ſe mit aux champs, avec quinze cens hommes, recueillis des egliſes du païs, avec leſquels ayant pris Chanac[7] en paſſant, il n'avoit pas fait peu de choſe, dautant que c'eſt le paſſage pour aller aux Cevenes ;

1. *Léon de la Vigne*, sieur de Mombrun, ci-dessus, p. 193, dont le nom figure p. 195.

2. *Jacques*, comte d'Apcher. Voy. p. 166 et 179.

3. *Victor de Comban*. Voy. ci-dessus, p. 176.

4. Le sieur *de Peyre*, voy. ci-dessus, p. 65. Le château de la Roche de Peyre, dans le Gévaudan, fut pris après le sac de Marvejols, dans la guerre de 1586, par Anne, duc de Joyeuse, amiral de France. *Mém. de Gaches*, p. 341.

5. *Geoffroi-Astorg-Aldebert de Cardaillac de Peyre*, sieur de Marchastel. Voy. vol. I, p. 803.

6. *Maffre-Janin*, sieur de Gabriac, capitaine qui figure encore dans les guerres de 1572 en ces contrées. *Gaches*, p. 226.

7. *Chanac*, petite ville de la Lozère, à 14 kil. de Marvejols, sur le Lot, avec les ruines de l'ancien château des évêques de Mende.

mais pour l'amitié qu'il portoit particulierement à l'Evesque de Mende, comme Comte de Givoudan, il l'abandonna, & lors se jetta dedans le chevalier *de la Vigne,* avec six vingts hommes, qui firent depuis beaucoup de maux. De là, estans *Gabriac* & ses troupes arrivés devant Chirac, le vingttroisiesme d'Aoust, *Peyre* s'y trouva aussi, non pour autre chose que pour empescher qu'il n'y eust du sang respandu, & ne tint à luy qu'ainsi ne fust, ayant amené ceux de Marvejols à ceste raison, qu'ils ne demandoient à ceux de Chirac sinon qu'ils chassassent les prestres & donnans quelque chose pour contenter les soldats, ils receussent l'exercice de la religion; mais ceux de dedans ayans fierement respondu, & sans occasion, n'estant la ville aucunement tenable de soy-mesme, avec cela tresmal garnie, à savoir de quelques 25 hommes d'armes, quelques prestres mal advisés, & le tout conduit par un gentilhomme de peu d'experience, nommé *Salebrusse, Peyre* pria le sieur *d'Entraigues,* qui n'estoit pour lors de la religion, d'aller luymesme remonstrer à ces pauvres gens le danger où ils estoient; ce qu'il fit, voire mesmes avec larmes & jusques à leur offrir de leur faire puis après refaire leurs images à ses despens. Mais cela ne servit de rien envers ces opiniastres entretenus par leur Curé, qui fut la source de tout mal. Parquoy le lendemain ayans esté aisément abatues quelques defenses par deux mousquets, & le feu mis en trois portes, & un trou fait à la muraille, la ville fut forcée, où furent tués, sans aucun respect, quatrevingts personnes pour le moins, & fut pillé tout ce que les soldats peurent emporter, le feu mis au temple & en trois ou quatre maisons pour avoir ceux qui s'y estoient cachés, les cloches fondues & la ville demantelée.
Mais quant à y mettre la religion, on ne s'en soucia pas beaucoup, 196
& fut vendu ce butin puis après à Marvejols, duquel encores ne se contenterent pas les soldats, disans qu'on leur avoit promis argent pour leur paye. De là, le vingtseptiesme d'Aoust, ils allerent droit à Mende, en esperance de l'avoir & piller aussi. Mais *Apcher* estant dedans avec plusieurs gentilshommes de l'arriereban, tout ce qu'ils peurent faire fut de ravoir les prisonniers, à savoir *Copier* & vingt cinq soldats. Vray est que ceux de dedans promirent aussi de vivre en paix, suivant l'Edict de Janvier, mais il n'en fut rien fait.

Compeyre résiste à Vesin et à Treillans.

Cependant le sieur *de Vesin*[1] & *Treillans le puisné* assiegerent Compeyre[2] en Rouergue, mais ils furent repoussés par ceux de dedans. Ceux de Millau estans sortis pour leur donner secours, sous la conduite d'un de leurs bourgeois, nommé *Peigre,* peu ou point experimenté au faict de la guerre, perdirent de vingtcinq à trente hommes, & fut pris leur capitaine. Lequel depuis, à la solicitation du Cardinal *d'Armagnac,* fut desmembré tout vif à Toulouse; & peu auparavant, le mesme *Treillans,* entré au chasteau de Beaucaire, y print prisonniers trois conseillers de la Seneschaucée, l'un desquels, nommé *Cavagnac,* fut rançonné par luy de quatre mille livres, les deux autres furent massacrés sans forme de justice, combien que l'un, nommé *Guisart,* n'eust jamais esté de la religion, & l'autre, nommé *Pomeraux,* s'en fust notoirement revolté.

Treillans prend le château de Beaucaire.

Désolations dans le Gévaudan.

Sur la fin de Septembre, le *Baron de la Goize,* guidon du sieur *de la Fayette*[3], fils d'*Apcher,* entré dedans Givoudan, où toutes choses commençoient d'estre assés paisibles, fit un terrible & vilain mesnage, ayant pillé entre autres un village nommé le Maset, près de Marvejols, puis la montagne de Lauzerre[4], & jusques au pont de Montvert[5], violant par tout filles & femmes, & mesmes ayant mis le feu à quelques maisons. Par là commencerent infinies voleries, meurtres & pillages par tout le païs de Givoudan, où ne restoit quasi de places bien tenables que Marvejols pour ceux de la religion, & ayant mis *Apcher,* nouvellement creé lieutenant pour le Roy en Givoudan, des gouverneurs & garnisons par tout. Entre autres vilains & detestables actes n'est à oublier le rapt d'une fille de païsant sur les terres du sieur *de Peyre,* qu'un cer-
197 tain gentilhomme, que je ne veux nommer, commit d'une façon bien vilaine, ayant contraint le pauvre pere, aagé de quatre vingts ans, de luy tenir sa fille pour commettre sa vilenie. Il y en avoit bien d'autres aussi se renommans de la religion qui ne faisoient

1. *Jean de Vezins.* Voy. *supra,* p. 193, note 20.

2. *Compeyre,* petite ville (Aveyron), à 8 kil. de Millau, dans une situation pittoresque sur le penchant d'une montagne au dessus du Tarn.

3. *La Fayette.* Voy. vol. II, p. 411, etc. Nous ne possédons pas de renseignements particuliers sur le baron *de la Goize.*

4. *La Lozère,* montagne de 1490 mètres d'élévation, dans les Cévennes, à 8 kil. de Mende.

5. *Pont-de-Montvert,* village de la Lozère, à 17 kil. de Florac.

pas gueres mieux, tesmoins ceux de la Cappelle Livron [1], lesquels se voulans venger, disoient ils, du commandeur du lieu abusant d'une nonnain, leur sœur, le tuerent en sa maison, qu'ils pillerent, & puis, se faisans braves du pillage, se rengerent au camp de *Duras*. Dans Marvejols mesme, où estoient les forces de ceux de la religion, les gros mangeoient les petis, & hormis les meurtres & violemens, il n'y avoit gueres meilleur ordre qu'ailleurs.

Siège de Florac. Sur le commencement du mois d'Octobre, *Apcher, Baron Sainct Vidal, la Fare* [2], *Treillans* & autres, ayans assemblé leurs forces de pied & de cheval jusques au nombre de deux mille hommes, en intention de se joindre avec *Joyeuse* au camp de Lates, comme il sera dit [3] au reste de *l'histoire de Languedoc,* ayans entendu que les affaires s'y portoient mal, & nommément la deffaite des Provençaux à *Sainct Gilles* [4], changerent d'advis, & dautant qu'un peu auparavant ceux de la religion tenans *Fleurac* [5], se doutans de cest amas de gens qu'avoit fait *Apcher,* avoient fait vuider ceux de l'eglise Romaine pour leur seureté, conclurent de les avoir, sachans (comme c'estoit la verité) qu'il y avoit fort peu de gens pour la defendre; car de faict il n'y avoit que huict soldats qui sceussent [ce] que c'estoit de la guerre, conduits par un vaillant soldat nommé *Boissi,* de Montpelier. Mais plus estoient foibles les assiegés, plus apparut la puissance de Dieu en leur delivrance vrayement miraculeuse; car ayant esté la ville assiegée l'espace de huict jours, batue, assaillie par escalades & tentée par la sappe, les assaillans, n'y ayans gagné que des coups, furent finalement contraints d'abandonner le siege à leur grand'honte & confusion, aux premieres nouvelles qu'ils ouyrent que *Baudiné* [6] venoit au secours des assiegés. Les femmes, & une entre toutes les autres, firent merveilles en ce siege, faisans elles mesmes les rondes, &

1. *La-Capelle-Livron,* village du Quercy (Tarn-et-Garonne), à 48 kil. de Montauban, aux environs de Caylux.

2. Le baron de *La Fare.* Voy. p. 201.

3. La relation en est déjà donnée ci-dessus, p. 166, et l'on voit que le présent récit est fait indépendamment de l'autre et que la disposition et l'arrangement général n'ont été faits qu'après.

4. Voy. p. 164.

5. *Florac* (Lozère), à 29 kil. de Mende.

6. *Jacques, comte de Crussol.*

tirans arquebouzades, outre la diligence incroyable à jetter pierres & bois fur les affaillans, faifant auffi un merveilleux devoir de
198 prier Dieu & d'encourager chacun leur miniftre, nommé *Louys du Mas,* auparavant miniftre d'Efpaillon[1]. *Boiffi* y acquit un grand honneur, mais il n'en peut jouir long temps, eftant advenu, fur le poinct que le fiege fe levoit, qu'il fut bleffé d'une arquebouzade, ce qu'il diffimula tellement, de peur d'effrayer fes foldats, que par faute d'avoir de bonne heure pourveu à la playe qui de foy n'eftoit mortelle, il en mourut certain temps après, au grand regret de ceux qui luy eftoient tenus après Dieu de leur confervation.

Défaite de Sobeyras.

Sur la mi-Novembre, la compagnie du capitaine *Sobeyras,* allant à la Convertirade, fut rompue par vingt cinq ou trente chevaux de l'*Evefque de Lodeve.*

Savignac assiégé et traitreusement assassiné à Granes.

Le premier de Decembre advint un grand mefchef au fieur *de Savignac*[2], lequel ayant failli de furprendre Villefranche de Rouergue en faveur de ceux de la religion, f'eftoit retiré au chafteau de Granes[3] avec cent foldats ou plus, efperant de tenir la ville en fujetion. Mais il en advint tout autrement, ayant efté luy-mefme auffi toft enveloppé & preffé de fi près, que pour la neceffité des eaux, ayans efté empoifonnés les conduits de la cifterne du chafteau, il fut contraint dedans le treiziefme jour de venir à compofition, fignée par les capitaines des ennemis, par les Confuls de Villefranche & par *Jean Ymbert,* feigneur dudit chafteau, portant que tous fortiroient la vie fauve, en delaiffant leurs armes, fauf ledit fieur *de Savignac* & fix autres, tels qu'il voudroit choifir, & autres fix foldats de Foix & un autre de Villefranche y denommés, aufquels il eftoit permis de fortir avec leurs arquebouzes & autres armes; mais comme ils eftoient prefts de fortir, quelques uns, envoyés pour fe faifir des armes qu'on devoit laiffer au chafteau, perfuaderent à *Savignac* qu'il eftoit expedient, de peur d'efmotion, que les arquebouzes des refervés leur fuffent portées dans quelques facs en certain lieu. Eftans donc ainfi fortis fans armes, auffi toft

1. *Espalion,* en Rouergue (Aveyron), à 40 kil. de Rodez, à une cinquantaine de kil. de Florac. Ce *Louis Du Mas* ne paraît pas autrement connu.

2. Le sieur *de Savignac Peuloron.* Vol. I, p. 864, et ci-dessus, p. 19 et 193.

3. Le château de *Granes,* au-dessus de Villeneuve-de-Rouergue, qui est à 10 kil. de Villefranche-de-Rouergue.

qu'un capitaine eut fait ſigne à ceux qui eſtoient diſpoſés tout à l'entour, ils furent accablés de coups d'arquebouzes treſmalheureuſement juſques au nombre de quatre vingts & quinze; entre leſquels eſtoient les ſieurs *de Savignac, de Geniers* & *de Toloniac,* 199
les corps deſquels ayans eſté aſſés contemplés par ceux de Villefranche, qui en firent grand'feſte, & y vindrent en proceſſion, furent jettés en deux foſſes en un pré devant le chaſteau, horſmis les corps des cinq; l'un deſquels, à ſavoir *de Daigna,* advocat, fut enſeveli à Verzac, & les autres quatre ailleurs, ſ'en eſtans ſauvés ſix ou ſept au moyen des bruines, qui eſtoient lors fort eſpeſſes. Ce fut la premiere foy rompue en la guerre de ces quartiers-là, dont vint puis après le proverbe, *la foy de Granes.*

Treillans prend Loupiac.

Environ ce meſme temps, *Treillans* aſſiegea Loupiac[1], chaſteau fort, auprès de Severac[2], qui ſe rendit; & *Millau,* d'autre part, voyant aller mal les affaires de Rouergue, ſe mit ſous la protection du *Comte de Cruſſol,* gouverneur de Languedoc pour ceux de la religion, lequel leur envoya le capitaine *Beaufort.*

Beaufort à Millau.

D'Entraigues et de Peyre se déclarent pour la religion.

Sur le commencement de Janvier, le capitaine *Puechanet*[3], qui ſe tenoit à Servieres[4], ayant pillé Sainct Lager de Peyre[5], où il n'y a que de pauvres drapiers, vint auſſi à Chirac[6], piller la maiſon d'*Entraigues,* qui n'eſtoit encores de la religion, & pour ſa ſeureté, ne ſe voulant meſler de ces affaires, ſe tenoit à Marvejols; mais ayant entendu l'outrage à luy fait par *Puechaut*, & ſ'eſtant mieux informé de la doctrine de ceux de la religion, il l'embraſſa dès lors & ſortit de Marvejols avec le capitaine *Rouzier* & trois cens hommes, pour avoir ſa revanche de *Puechaut.* Mais il faillit de l'attrapper dans Servieres, parquoy ſe vengeant ſur ſes gens, il

1. *Loupiac,* village en Rouergue (Aveyron), à 24 kil. de Villefranche en Rouergue, non loin de Villeneuve.

2. *Séverac-le-Château,* ancienne petite ville, à 31 kil. de Millau, avec un château entouré de remparts et avec des terrasses qui dominent le cours de l'Aveyron.

3. Un seigneur *de Puechassaut* et un château de ce nom, à 6 kil. de Lautrec (Tarn), figurent dans les *Mém. de Gaches*, p. 236, 263, etc., où se trouve citée la *Revue histor. du départ. du Tarn*, I, 343. Notre texte, après avoir d'abord écrit *Pucchanet*, donne ensuite le nom de *Puechaut.*

4. *Servières*, bourg de la Lozère, à 12 kil. de Mende.

5. *St-Léger-de-Peyre*, à 6 kil. de Marvejols.

6. *Chirac*, bourg à 5 kil. de Marvejols, sur la Colagne.

pilla Servieres, de ſorte que *Puechaut* fut du tout deſpouillé de ſa garniſon. Et d'autre part, le ſieur *de Peyre*[1], irrité de quelque pillage fait ſur luy, ſ'eſtant auſſi tenu comme neutre juſques alors, commença de ſe declarer pour la religion, & envoya querir des forces aux Cevenes.

Massacre à Marchastel.

Sur le commencement de Fevrier[2], un nommé *le Coſſart,* chef de la garniſon de Recoles d'Albrac[3], aſſiegea la place de Marchaſtel[4], & la print par la trahiſon d'un fils de putain nommé *Jean Briſſonnade,* notaire, & ſuivant l'exemple de Granes, ayant donné la foy à quelques ſoldats qui y eſtoient, les fit tous cruellement maſſacrer.

La guerre reprend dans le Gévaudan.

200 Adonc recommença la guerre en Givoudan plus cruelle que jamais, eſtans arrivés à Marvejols, à la ſemonſe du ſieur *de Peyre,* le capitaine *Sainct Jean de Gardonnenche*[5] & *Fontenailles*[6], avec leurs compagnies; tous leſquels aſſemblés, allerent à Recoules & à Saincte Orſille, où furent tués de ſoixante à ſeptante de leurs ennemis. *Le Coſſart,* & *le Chayla,* ſon enſeigne, furent pris, l'un mis à rançon de trois cens eſcus, après avoir eſté treſrudement traitté, mais non pas comme il le meritoit. L'autre, à ſavoir *le Chaylar (sic),* a depuis fait profeſſion de la religion.

Succès et échecs alternatifs en Rouergue et Gévaudan.

Le chaſteau de Marchaſtel auſſi fut repris & rendu par ceux qui eſtoient dedans, auſquels la foy fut tenue. Pareillement les garniſons de Haumont[7] & de Serniantes[8] vuiderent, tellement que les affaires de ceux de la religion ſe remirent ſus. Et en Rouergue

1. Le sieur *de Peyre.* Voy. *supra,* p. 65 et 194.

2. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 250.

3. *Recoules-d'Aubrac* (Lozère), village à 31 kil. de Marvejols, non loin de Nasbinals.

4. *Marchastel,* à 22 kil. de Marvejols, vers Nasbinals.

5. Voy. ci-dessus, p. 138, note 2.

6. *La France prot.*, nouv. éd., I, 418 (1re éd., I, 143 b), lit *Fonterailles* au lieu de *Fontenailles*, sans expliquer pourquoi. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 250, en parlant de ces faits, omet de nommer le capitaine *St-Jean de Gardonanche,* aussi bien que ce *Fontenailles.*

7. *Aumont,* bourg à 24 kil. de Marvejols. (*Goulard* aussi a *Haumont* et *Serniantes.)*

8. *Serniantes,* nom probablement mal lu au lieu de *Serverette,* petite ville peu éloignée de Aumont, sur la Truyère, à 24 kil. de Marvejols.

auſſi, le Pont de Camares [1] fut pris par ceux de la religion. D'autre part *Apcher*[2] faiſoit ſon amas, auquel ſe vint joindre *Breſous*, ſe diſant lieutenant du Roy au haut pays d'Auvergne; ce qu'ayant entendu Marvejouls, *Guillot*, lieutenant de *Sainct Jean*, & *Fontenailles*, ſortirent avec cent cinquante hommes pour recognoiſtre l'ennemi, mais ils furent tellement & ſi ſoudainement enveloppés, qu'ils furent contraints de ſe jetter dedans Haumont, où il n'y avoit poudres ne vivres requis à ſoutenir un ſiege. D'auſtre coſté, ceux de *Marvejouls* n'avoient forces ſuffiſantes pour lever le ſiege. Ce que voyans, les aſſiegés prindrent courage de lion, & ſe ſouvenans de la foy de Granes, ſans ſ'arreſter à aucune promeſſe qu'on leur fiſt, le deuxieſme jour de leur ſiege, qui fut le quatrieſme de Mars, entre les dix & onze heures de nuict, ſortirent les armes au poing, & ayans fauſſé trois corps de garde, ſe rendirent à Marvejouls, ayant perdu toutesfois vingt ſix hommes de leur compagnie, qui furent tués ſur la place, & quatre priſonniers, l'un deſquels, qui eſtoit tabourin de *Sainct Jean*, *Apcher* tua de ſa main, comme on dit. Les autres trois, amenés à Sainct Chely[3], furent laſchés, comme ſi on leur euſt donné la vie ſauve, mais furent auſſi toſt maſſacrés qu'ils furent ſortis ſans armes, à la façon de Granes.

Ainſi paſſerent les affaires de ceſte miſerable guerre ès provinces 201
de Rouergue & Givoudan, dont pluſieurs ſe ſervoient, les uns pour occaſion de butiner, les autres pour executer leurs vengeances & paſſions particulieres, les autres pour gratifier aux plus grands, dont ils eſperoient recompenſe, faillans grandement en cela non ſeulement ceux de la religion Romaine, qui eſtoient notoirement aſſaillans, mais auſſi ceux de la religion, quoy qu'ils euſſent juſte cauſe de ſe defendre, eſtans armés de l'Edict du Roy, pour le moins durant ſa minorité. Mais ces defauts, après eſtre arrivées les nouvelles de l'Edict de la paix, ſe monſtrerent encores plus

1. *Pont de Camarès* ou *Andabre Camarès*. Voy. *supra*, p. 193, note 6.

2. *Jacques d'Apcher*. Voy. ci-dessus, p. 179, note 4, et 196 s.

3. *St-Chély-ville* ou *St-Chély-d'Apchier*, petite ville à 5 kil. de Marvejols, au centre des montagnes de la Lozère. Il y a dans ces environs encore plusieurs endroits du même nom : *St-Chély-Forain*, village à 35 kil. de Marvejols ; le bourg de *St-Chély-d'Aubrac* (Aveyron), à la même distance à peu près de Marvejols, à l'ouest, et *St-Chély-du-Tarn* (Lozère), village à 22 kil. de Florac.

clairement du coſté de ceux de la religion Romaine. Car, comme ainſi fuſt que ceux de la religion offriſſent toute obeiſſance, & ne demandaſſent autre choſe ſinon que l'Edict fuſt pratiqué, leurs ennemis, au lieu de ſ'accorder à la raiſon & à l'Edict, ne laiſſerent de faire du pis qu'ils peurent. Ainſi ſe porta le *Baron de la Fare*[1], qui avoit eſté mis à Mende, lequel après avoir eſſayé par tous moyens de ſubornation d'avoir à ſon commandement une jeune fille de Florac, renommée pour ſa beauté, fuſt pour ſoy ou pour *Apcher,* comme on diſoit, depuis l'Edict de la paix, le cinquieſme d'Avril 1563, aſſiegea Florac; mais Dieu ne permit une telle meſchanceté, eſtant venu au ſecours de la ville le ſieur *de Baudiné*[2], qui le contraignit de ſe retirer.

Conduite du baron de la Fare après la paix.

Au meſme temps, *la Vigne,* qui n'avoit jamais commandé durant la guerre, ſ'eſmouvant ſans aucune raiſon, print Queyſac[3] par compoſition, & finalement après avoir en vain aſſailli, *Hiſpagnac*[4] ſe jetta dedans Mende, delaiſſée par *la Fare,* & ſ'y porta ſi bien avec une compagnie qu'il y amena, qu'il en acquit le ſurnom de *Mange peuple.*

La Vigne à Quésac et à Mende.

Treillans, ſur le commencement de Juin, rendit Loupiac[5], mais tout pillé & deſnué, trainant avec ſoy deux priſonniers qui luy avoient deſpleu, nommés *les Creſpias,* qu'il eſperoit bien faire mourir à Rodez. Mais leur innocence ſe trouva telle, qu'ils furent eſlargis quelque mois après. Le gouverneur de Marvejouls,
202 penſant eviter la garniſon, accorda au *Mareſchal Damville,* gouverneur du Languedoc en l'abſence du *Conneſtable,* ſon pere, ce qu'il voulut, ſans avoir aſſés d'eſgard à ceux de la religion. Mais il ne laiſſa d'eſtre contraint de recevoir, avec la meſſe, la compagnie de *Dom Franciſque d'Eſt*[6], conduite par *Perneranches,* guidon, & après ceſtuy-là une compagnie du regiment de *Sarlabos*[7], com-

Le Gévaudan encore ravagé en juin.

1. Voy. p. 197; comp. pour le fait auſſi *Goulard,* p. 251.
2. Voy. p. 193.
3. *Quézac,* village de la Lozère, sur le Tarn, à 10 kil. de Florac.
4. *Ispagnac,* bourg sur le Tarn, à 9 kil. de Florac, route de Mende, sur un plateau aride.
5. *Loupiac.* Voy. plus haut, p. 199, note 1.
6. *François d'Este* était le frère du duc de Ferrare, l'oncle du cardinal Caraffa.
7. *Sarlabos,* maître de camp au service de France. *Mém. de Condé,* IV, p. 564 s.

poſée plus de putains & autre bagage que de ſoldats, les plus mal complexionnés qu'il eſt poſſible, qui ravagerent tout le pays de Givoudan de lieu à autre, aveques toute impunité.

Etat de la religion en Rouergue, après la paix.

D'autre coſté, en Rouergue, *Valſergues*[1], deſlogeant de Villefranche, donna l'alarme à Millau, ayant tué & pillé ce qu'il rencontra. Et quant à ceux de Villefranche, vray eſt que finalement ils rentrerent en leurs maiſons, mais jamais il ne leur fut poſſible d'obtenir que quelque lieu fuſt nommé pour l'exercice de la religion ſuivant l'Edict. Ce neantmoins les aſſemblées de ceux de la religion ſe redreſſerent peu à peu, & qui plus eſt, pluſieurs qui leur avoient fait la guerre ſe rengerent à elles, comme entre autres le *Baron de Saint Remeſe*[2], & ſon fils, le *Baron de Tournel*[3], leſquels, ſuivant la permiſſion du Roy, ont depuis dreſſé de belles Egliſes en leurs maiſons.

Le comté de Foix sous le gouvernement de Pailles.

L'Edict de Janvier[4] eſtant publié, ceux de *Foix* qui eſtoient de la religion commencerent à preſcher hors de la ville, obeiſſans à l'Edict en tout & par tout. Mais tant ſ'en falut que cela adouciſt *Pailles*[5], Gouverneur du païs pour le *Roy de Nararre,* ni ceux qu'il avoit mis dans le chaſteau, livré par ſubtils moyens, comme a eſté dit, qu'au contraire (ſurtout après avoir entendu les nouvelles du maſſacre de Vaſſy & ce qui ſ'en eſtoit enſuivi en Cour) il delibera de ſe ſervir de ceſte occaſion pour tout exterminer. Ceux de la religion, apercevans cela clairement, diſſimulerent toutesfois juſques à ce que ceux du chaſteau commencerent ouvertement à faire proviſion de vivres & munitions, & de nombre de gens, contre l'accord qui avoit eſté fait. Alors donques ils delibererent de prevenir, eſperans d'affamer le chaſteau aiſément, à faute d'eau. Et de faict, il en fuſt ainſi advenu, n'euſt eſté que *Pailles,* uſant de ſes ruſes accouſtumées, donna le tort en appa-

1. Voy. ci-dessus, p. 192 s.

2. Voy. p. 194.

3. Gentilhomme du pays.

4. Voy. *Hist. des Martyrs,* fol. 673 a. Comp. aussi *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 251.

5. Voy. vol. I, p. 871, où il est dépeint comme un des hommes les plus méchants et les plus cruels. *Goulard*, l. c., le nomme Seneschal pour le Roy de Navarre.

203 rence à ceux du chaſteau, & promettant merveilles à ceux de la religion, les detourna de leur entrepriſe, pour executer la ſienne.

L'évêque de Mende.

Il y avoit lors au Conſeil du *Roy de Navarre, l'Eveſque de Mende*[1], baſtard du feu *Chancelier du Prat,* lequel nous avons dit[2] avoir eſté des principaux inſtrumens pour perſuader ſon maiſtre de quitter le parti de ceux de la religion. Ceſtuy-là, outre la hayne qu'il portoit en général à tous ceux de la religion, eſtoit nommément irrité contre ceux de Foix, qui luy avoient ruiné une abbaye dedans la ville; à raiſon de quoy il ne faillit, à la ſolicitation de *Pailles,* d'avoir telles letres qu'il voulut du *Roy de Navarre* contre ces pauvres ſujets, donnant à entendre qu'ils avoient les armes en main, & ne vouloient aucunement obeir à l'Edict. Les nouvelles de ces letres rapportées à ceux de la religion, ils ne faillirent d'envoyer à *Pailles* faire leurs doleances, & pour le prier de leur bailler letres de teſmoignage envers le *Roy de Navarre,* pour ſ'en ſervir contre ceux qui les auroient ainſi calomniés. Sa reſponſe fut qu'il feroit cela luy-meſme pour eux, & qu'ils n'avoient rien à craindre, pourveu qu'ils vouluſſent ſ'accorder que toutes leurs armes fuſſent reduites en la maiſon de ville, ce qu'il feroit faire auſſi à tous ceux de la religion Romaine, afin que tous vecuſſent en paix ſuivant l'Edict du Roy.

Toſt après ceſte reſponſe, le ſeigneur *de Roquebrune*[3] fut envoyé par luy en la ville, pour executer ce que deſſus, avec letres les plus gratieuſes qu'il eſtoit poſſible. C'eſtoit alors que la ſedition commença à Toulouſe & que Limoux fut aſſiegé, ce qui faiſoit tenir *Pailles* en ſuſpends, pour ſe gouverner ſelon que ces affaires là ſe porteroient.

Pailles s'empare de la ville.

Eſtant donc rapportée la deſolation advenue à Toulouſe[4], & *Pailles* preſſant ce que deſſus, ceux de la ville conſentirent à rendre les armes, ce qu'eſtant rapporté à *Pailles,* encore ne ſe pouvoit il aſſeurer, & pourtant leur manda, par letres plus gratieuſes que jamais, qu'eſtant beſoin qu'il fit un tour à la ville pour donner ordre à tout, il leur conſeilloit & les prioit que

1. *Nicolas d'Angu,* chancelier de Navarre.
2. Vol. I, p. 688.
3. Vol. II, p. 727.
4. En août 1562.

quelques uns d'entre eux (à ſavoir ceux qu'il craignoit le plus, & qui eſtoient pour conduire les autres en cas de reſiſtence) ſe retiraſſent de la ville pour quelques jours, dautant, diſoit-il, qu'ils ſe 204 trouvoient chargés de la demolition des autels et des images, & toutesfois il ne leur vouloit mal faire. Ceux-là donques eſtans departis, & le reſte eſtant deſarmé & ſans conduite, fut aiſé à *Pailles,* arrivé en la ville, de faire tout ce qu'il avoit entrepris, mettant priſonniers tout ceux que bon lui ſembla, ce qui effraya tellement les autres, qu'ils ſortirent pour la plus part ainſi comme qu'ils peurent. Entre ceux-là le miniſtre, nommé *Antoine Caffer*[1], ſe ſauva en habit de berger. Mais ſa femme, nommée *Ruth,* ſe voulant ſauver en habit de payſande, fut ſurpriſe à la porte, à laquelle *Paille* fit ceſte courtoiſie, qu'il la recommanda à une maiſon honneſte, & quelque temps après la fit ſeurement conduire à ſon mari dans Pamiers. Mais la cruauté de laquelle il uſa envers les pauvres priſonniers innocens, quoy qu'il les chargeaſt de tels crimes qu'il vouloit, ayant auſſi nombre de teſmoings à ſon commandement, effaça tout le los de ceſte humanité. Car ayant fait venir un juge de ſes terres, nommé *Abatia,* qu'il crea prevoſt, & ſe debordant du tout, après avoir entendu la priſe & ſaccagement de Limoux, de dix perſonnes qu'il avoit pour lors, il en fit mourir deux d'une cruelle ſorte, leur faiſant couper bras & jambes, & finalement la teſte. L'un d'iceux eſtoit nommé *Aconrat*[2], qui avoit eſté capitaine de ceux de la ville, homme paiſible & irreprehenſible en ſa vie. L'autre eſtoit un gentilhomme, dit *d'Amboys.* Il en fit bruſler deux autres, l'un deſquels fut accuſé d'avoir fait la couronne de paille à l'image de *Nougauſi*[3], dont il a eſté parlé en ſon lieu; l'autre, d'avoir dit par riſée à un grand crucefix qu'on avoit abatu : « Tu te chauffes à plus de poincts que moy. » Les ſix autres furent pendus, comme auſſi quelques temps après, ayant fait venir quelques commiſſaires, vingtdeux perſonnages furent executés à mort & dix condamnés aux galeres.

Exécution cruelle des prisonniers.

Pillage des biens.

Si les perſonnes n'eſtoient eſpargnées, encores avoit on moins d'eſgard aux biens abandonnés au pillage des ſoldats, ſur tout

1. *France prot.*, nouv. éd. III, 236 (1re éd. III, 92).
2. *Acontat* ou *Acoucat*, d'après la *France prot.*, l. c., qui nomme aussi le gentilhomme *Amboux*. Comp. *France prot.*, nouv. éd., I, 169.
3. *Mongausy*. Comp. vol. I, 869.

de ceux qui eſtoient ſortis de la ville. Ce qui effraya tellement tout le Comté de Foix, que toutes les villes, horſmis Pamiers,
205 poſerent les armes, ainſi qu'il pleuſt à *Pailles* de commander. Ce nonobſtant ceux de la religion n'eſtoient aſſeurés ni ès villes, ni aux champs, eſtans les païſans par tout au guet pour deſtrouſſer, tuer & rançonner les paſſans, fuſſent en troupes ou non, leur eſtant permis de ſonner le toxin quand & comme bon leur ſembleroit.

Pamiers. Cessation du culte.

Ceux de Pamiers [1], en ces entrefaites, oyans telles choſes & cognoiſſans le peu de moyen qu'ils avoient de reſiſter, ſ'ils eſtoient aſſaillis avec grande force, ſe trouvoient en merveilleuſe perplexité, de ſorte qu'un jour ils ſortirent, en deliberation de ſe retirer à Caſtres d'Albigeois ou à Montauban. Mais ayans sceu qu'ils eſtoient aguettés par les champs, & conſiderans plus meurement que pourroient devenir leurs pauvres familles, ainſi abandonnées à leurs ennemis, ils rentrerent auſſi toſt, & dès lors ſe reſolurent de ſe remettre à la bonne volonté de Dieu, encores que ſelon les hommes ils ſe viſſent deſtitués de tout moyen. Ce neantmoins, peu après quelques uns ſe retirerent là où ils peurent, & la predication eſtant ceſſée, force fut aux miniſtres de ſe contenter de faire ce qu'ils pourroient, conſolans & exhortans particulierement les perſonnes, juſques à ce que le peuple les contraignit de ſe retirer en un chaſteau ſur la montagne, pour eſtre là comme en depoſt, juſques à ce qu'il pleuſt à Dieu de leur donner plus de moyen de ſ'aſſembler.

La peste y éclate.

La ville donques, en tel eſtat, n'attendoit autre choſe ſinon que l'ennemi y entraſt ſans reſiſtence. Mais Dieu y pourveut d'une eſtrange façon, envoyant la peſte dans la ville, laquelle fut tellement conduite par la main de Dieu, que quant à ceux qui eſtoient à craindre par dehors, il n'y eut perſonne d'eux qui euſt envie d'y entrer, eſtant leur cruauté & leur avarice ſurmontée par la crainte de la mort. Et quant à ceux de dedans, de la religion Romaine, les uns ſ'enfuirent de bonne heure, à ſavoir les plus riches & qui avoient plus de moyen de nuire; les autres, plus pauvres & qui euſſent peu eſtre d'autant plus ardens au pillage, furent tellement frappés de ce fleau de peſte, que chacun jour il en mouroit grand
206 nombre, au lieu que ceux de la religion eſtoient merveilleuſement

1. Comp. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 251 s.

eſpargnés, voire de telle ſorte que de trois mille & plus qui moururent de ce mal, il ne ſ'en trouva pas plus de cinquante de ceux de la religion. Qui plus eſt, beaucoup de ceux de la religion, qui eſtoient perſecutés d'une part & d'autre, ſe venoient renger à Pamiers, de ſorte qu'ils demeurerent ainſi maiſtres de la ville, ayans la peſte pour tout rempart. Car, quant à la *Royne de Navarre,* leur dame & maiſtreſſe, qui eſtoit en Bearn, & laquelle ils ſolicitoient ſouvent par letres, la pauvre Dame eſtoit elle-meſme bien empeſchée à ſe garder ſoy-meſme en ſon païs ſouverain. Ils eurent donques recours à Dieu ſeul, & reprenans courage, redreſſerent la predication publique. Mais la plus part du peuple ſ'eſtant trouvée ſaiſie de telle crainte que fort peu de gens ſe trouvoient à l'aſſemblée, il fut adviſé que les exhortations ſe feroient en ſecret & par les maiſons, pour n'irriter davantage *Pailles,* n'attendant autre choſe ſinon que la peſte fortiſt, afin qu'il y entraſt.

Castres assiégé.

En ces entrefaites la *Royne de Navarre,* voulant donner à ſa ville de Pamiers le rafraiſchiſſement qu'elle pouvoit, leur envoya le Baron *de Benac,* lequel leur ayant donné quelque eſperance d'eſtre ſecourus par *Duras,* qui fut deffait environ ce meſme temps[1], ſe retira à Caſtres, inveſti pour lors par le *chevalier d'Ambres*[2] & le ſieur *d'Albigeon*[3], tenans les villages circonvoiſins & preſſans la ville de ſi près que force luy fut de demander ſecours de quelques gens de Pamiers.

Aventure de ceux qui vont au secours de Castres.

Cela fut cauſe qu'environ ſoixante ſoldats de bon cœur, auſquels fut adjoint un de leurs miniſtres, nommé *Geoffroy Brun*[4], ſe

1. Le 9 octobre 1562, à Vergt près de Bergerac. Voy. vol. II, 787.

2. *Mém. de Gaches*, p. 26 : Le sieur d'Ambres (*François de Voisins,* baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, sénéchal de Lauragais, gouverneur de Castres et Lavaur, mort en 1576), catholique, qui avoit eu commission du roy pour le gouvernement de la ville (de Castres), s'y venoit présenter souvent avec des troupes, demandant d'estre reçu à peine de désobeissance, et entretenoit des menées secrètes dedans, à quoy on pourvut ; et un jour, comme il s'avançoit trop, on luy tira un coup de coulevrine qui le rasa et emporta une des oreilles de son cheval, ce qui fut cause qu'il ne revint plus.

3. *Jacques d'Amboise,* comte d'Aubijoux, *ibid.*, p. 47, 49, etc.

4. *Geoffroy Brun*, autrefois ministre dans les terres de Berne, d'où il avait été expulsé lors de la révolution de 1559 et reçu à Genève le 13 mars. (Voy. *Opera Calvini*, XXI, 712.) Comp. *supra*, vol. I, 864, 867, 869, 874. (*France prot.*, nouv. éd., III, 289.)

mirent au hazard de traverſer juſques à Caſtres, diſtant de douze grandes lieues du pays[1], ſous la conduite du Capitaine *Honorat*[2]. Suivant donques ceſte reſolution, ſ'eſtans jettés ſur la nuict en une metairie de Lauraguez, & ſ'y eſtans tenus enfermés tout le jour ſuivant, qui eſtoit le vingthuictieſme d'Octobre, ils cheminerent toute la nuict ſuivante en telle diligence, qu'ils firent environ neuf lieues
207 de chemin, ſans que le pays fuſt eſmeu. Mais ſur la pointe du jour, ſ'eſtans rencontrés quelques muletiers portans quelque marchandiſe de Toulouſe en Eſpagne, & quelques uns de la compagnie, convoiteux de ce butin, les ayans ſaiſis avec commandement de les ſuivre à Caſtres, l'alarme fut auſſitoſt donnée par un de ces muletiers, qui ſ'en eſtoit fui en un village prochain, nommé Eſcoſſans[3]. Par ce moyen, le toxin ſonnant de village en village, ils furent auſſi toſt aſſaillis & environnés de toutes parts, quelque diligence qu'ils fiſſent de gagner païs. Car outre ce qu'ils eſtoient laſſés d'avoir fait un tel chemin ſans repaiſtre, joint qu'il avoit beaucoup pleu tout ce jour là, il leur faloit cheminer par les champs gras & fraiſchement labourés, au milieu deſquels le miniſtre eſtant cheu deſſous un petit cheval ſur lequel il eſtoit monté, fut ſauvé miraculeuſement. L'iſſue de toute ceſte rencontre, en laquelle dix ou douze de ceux de Pamiers demeurerent, fut telle que, ſ'eſtant le reſte ſauvé en une maiſon champeſtre, ils ſe defendirent depuis huict heures du matin juſques à trois heures après midi. Et lors vindrent au ſecours ceux de Caſtres, advertis par un de la troupe qui ſ'y eſtoit ſauvé en fuyant, quoy qu'il y euſt la diſtance de deux bonnes lieues entre Caſtres & ceſte maiſon. Les aſſiegés donques, delivrés par ce moyen, ſe rendirent en la ville, où ils ſervirent beaucoup depuis.

Secours envoyés à Pamiers.

Et ſix ſepmaines après, entendans les menaces de *Pailles,* ils retournerent à Pamiers avec leur Capitaine *Honorat* & une autre compagnie, que ceux de Caſtres leur fournirent pour leur rendre la pareille. Mais leur voyage ne fut ſans grand hazard, ayans eſté contraints de rebrouſſer chemin une fois, depuis un lieu appelé

1. A deux journées françoises. *Goulard*, l. c., p. 252.
2. Voy. ci-dessus, p. 143, 193.
3. *Escoussens*, village (Tarn), à 14 kil. de Castres.

Lamyate[1], pour avoir entendu une embuſcade qu'on leur avoit preparée. Et depuis, ſ'eſtans remis en chemin le huictieſme de Decembre, leur guide, qu'ils eſtoient contraints de prendre pource qu'ils ne pouvoient cheminer aſſés ſeurement que de nuict, les mena droit aux portes de la ville de Revel[2], ſur les onze heures de nuict, auquel lieu eſtans deſcouverts & l'alarme eſtant auſſi toſt donnée de clocher en clocher par tout le pays, bien leur print qu'il ſe leva un brouillars ſi eſpés qu'ils eurent 208
moyen de paſſer le reſte de leur chemin, ſans qu'on les oſaſt ſeulement venir recognoiſtre. Ils entrerent donques dans Pamiers en ſauveté, & huict jours après donnerent une eſcalade au chaſteau de Saverdun[3], en eſperance d'en faire leur retraicte en la neceſſité, comme eſtant ceſte place beaucoup plus defenſable que Pamiers. Mais ils n'y firent rien, en ayans eſté ceux de dedans advertis, ne ſe pouvant faire dans Pamiers aucune entrepriſe, qu'elle ne fuſt incontinent decelée à leurs ennemis.

Accord entre le Parlement de Toulouse et les députés de Pamiers, désavoué.

Le *Parlement de Toulouſe* entendant ces choſes, menaçoit fort Pamiers ; de quoy eſtans advertis, quelques temporiſeurs firent tant qu'il fut arreſté d'y envoyer pour traitter de quelque accord tolerable, & duquel les conditions ſeroient prealablement communiquées & approuvées de ceux de la religion. Mais ces deputés excedans leur commiſſion, accorderent tout, outre que ceux de Pamiers feroient vuider les miniſtres, & vivroient ſelon l'Egliſe Romaine ; ce qu'eſtant rapporté en la ville, ils furent treſbien deſavoués, & ſervit cela à ceux de la religion pour mieux cognoiſtre ceux auſquels ils avoient à faire.

Honorat défait de Serres à Tarascon.

N'eſtant donques plus queſtion que de faire la guerre, le capitaine *Honorat,* au mois de Fevrier 1563, accompagné de deux freres, nommés les *Lombats,* & de trente huict hommes, entreprint d'entrer dans Taraſcon en Foix[4], pays de ſa naiſſance ; mais le *Vicomte de Seres*[5] & ſon frere, advertis de leur venue, ayans

1. *Damiate,* voy. ci-dessus, p. 178, note 5. A une vingtaine de kil. de Castres.

2. Ils n'étaient donc encore arrivés qu'à 35 kil. à peu près de Castres.

3. *Saverdun,* dans le pays de Foix, à 14 kil. de Pamiers, sur l'Ariège. Il existe encore quelques restes de ses anciennes fortifications.

4. *Tarascon,* sur l'Ariège, à 16 kil. de Foix.

5. Ou *de Serres (Goulard).*

aſſemblé trois cens hommes, les contraignirent de ſe retirer ès montaignes, eſquelles les pourſuivans, ils ſe trouverent eux meſmes enclos; de ſorte que non ſeulement le *Vicomte* y fut tué de la main propre de *Honorat,* quelque rançon qu'il lui offriſt, mais auſſi ſon frere y fut tué, & la plus part de leurs gens. Ce fut un grand jugement de Dieu, ayant le *Vicomte* commis infinies cruautés & pilleries au Comté de Foix, & ſe preparant y en faire encores d'autres. Cela fait, *Honorat* revint à Pamiers, & *Lombat* n'oſant encores y entrer à cauſe de ſa mauvaiſe vie paſſée, revint à une vieille tour qui eſtoit ſa retraite acouſtumée, en un lieu apelé les Cabanes[1].

209 Ceux de Pamiers cependant ſ'eſſayerent de ſurprendre un petit lieu, nommé Varilles[2], ſitué ſur le chemin de Foix & Taraſcon, & faſchant fort les allans & venans à cauſe du paſſage. Mais, outre ce qu'ils furent deſcouverts, leur eſtant venu un advertiſſement qu'un Conſul de la ville, nommé *Don Rieu,* faiſant auparavant profeſſion d'eſtre de la Religion, avoit eſmeu ſedition en la ville après leur partement, force leur fut de retourner à grande haſte. Toutesfois ils ne peurent revenir ſi viſte qu'ils ne trouvaſſent les portes fermées, & pluſieurs de la religion Romaine ſur les murailles; quoy voyans, ils ſe haſterent auſſi de leur coſté, & firent ſi bien qu'avec des eſchelles ils entrerent par un endroit dont on ne ſe doutoit, près d'une porte, appelée la porte de l'Eſtang. Chacun peut eſtimer en quelle colere ils eſtoient, pour la deſloyauté de laquelle on avoit uſé envers eux, ſans aucune occaſion. Et de faict, leur deliberation eſtoit d'en faire une horrible vengeance. Mais Dieu voulut qu'un nommé *Semer,* homme d'authorité & craignant Dieu, voyant ſes compagnons ainſi animés, les retint, diſant que pour le moins il faloit avant toutes choſes remercier Dieu de la grace qu'il leur avoit fait, d'eſtre ainſi rentrés dans la ville, & ayant luymeſme ſur cela fait une prière treſardente à haute voix, leur cœur fut tellement adouci tout ſoudain, & encliné à rendre le bien pour le mal, qu'ils ſe contenterent de marcher par

Expédition contre Varilles, manquée.

1. *Les Cabannes* (Ariège), bourg à 26 kil. de Foix. Le château de Gudannes s'y élève sur une terrasse au milieu de bosquets. Les ruines des châteaux de Leudre et de Lordat se voient dans le lointain.

2. *Varilles,* petite ville du pays de Foix, sur l'Ariège, à 8 kil. de Pamiers.

la ville en bataille, ſans aucunement offenſer aucun de leurs adverſaires, demeurans convaincus en leurs propres conſciences.

Tentative de Peyrot contre Pamiers.

Ceſte trahiſon n'ayant ſuccedé, le Parlement ſolicita le capitaine *Peyrol*, fils de *Monluc*, d'eſſayer quelque autre moyen ; ce qu'il entreprint par une ſecrete intelligence avec un preſtre, nommé *Raspaud*, & un autre nommé *Rodes*, ayans entrepris de luy donner entrée par le couvent des Auguſtins. Mais la trahiſon ayant eſté decelée par un tiers qu'ils avoient taſché de pratiquer, *Rodes* fut ſaiſi & empriſonné à temps. Le mal fut que bien peu après il eſchappa des priſons, ſoit qu'on luy ouvriſt la porte ou autrement.

Carla vainement attaqué.

Au meſme temps, un grand pillard, nommé *Sainct Paul*, 210
ſ'eſtant logé, par le commandement de *Pailles*, en un village nommé Artigat[1], en intention d'aſſieger Carlat[2], petite ville du Comté de Foix, à trois lieues de Pamiers, qui avoit toujours refuſé de poſer les armes, & qui tenoit pour la Religion, ceux de Pamiers, eſperans d'entrer dans Artigat par le moyen d'un preſtre, ſe mirent en chemin. Mais eſtans deſcheus de leur eſperance, ils ne firent autre choſe que ſe preſenter à l'eſcarmouche, en laquelle quelques eſtans tombés de part à d'autre, chacun ſe retira. Tant y a toutesfois que Carlat demeura en paix depuis ceſte eſcarmouche.

Histoire des frères Lombats, aux Cabannes.

Nous avons dit cy-deſſus[3] que les *Lombats*, après la deffaite du *Viſcomte de Seres*, ſ'eſtoient retirés en leur vieille tour, des mœurs & de la condition deſquels il eſt bon de faire ici quelque mention. L'aiſné de ces deux freres, nommé *Guiraut*, quelques années devant ces guerres, ayant pour quelque querelle aſſés legere tué un homme des principales familles de Taraſcon, qu'on appelle les *Merciers*, ſ'eſtoit accompagné de quelques ſiens ſemblables, tenans les champs & tuans autant des parens deſdits *Merciers* qu'ils en pouvoient rencontrer, ſans qu'il fuſt poſſible de l'attrapper pour en faire juſtice, & ainſi ſ'entrecherchoient ces deux familles avec une inimitié irreconciliable. Mais ce qui fortifia le plus les

1. *Artigat*, village à 14 kil. de Pamiers.

2. *Carla-le-Comte*, à 20 kil. de Pamiers, connu comme lieu de naissance de *Pierre Bayle*, 1647.

3. Voy. p. 208.

Lombats en leur meſchanceté, fut que *Pailles,* quelque commandement qu'il euſt, comme Seneſchal, de les prendre & de leur faire leur procès, au lieu de les punir, ſ'en ſervit au siege de Foix, au mois de Fevrier, l'an 1562. Et depuis les ayant ſupportés contre les *Merciers,* qui eſtoient de la Religion, les envoya à *Monluc,* auquel ils firent bonne compagnie en toutes les pilleries & cruautés commiſes à Montſegur[1]; auquel lieu, faiſans comme les autres, ils prindrent deux jeunes filles fort bien inſtruites en la Religion, qu'ils violerent & emmenerent en leurs montagnes, en intention d'en abuſer à leur maniere acouſtumée. Mais il en advint tout autrement par un ſingulier miracle de Dieu. Car au contraire, ces pauvres femmes deſolées firent tant par leurs remonſtrances, que ceux qui les avoient ainſi ravies commen-
211 cerent à recognoiſtre & deteſter leur meſchante vie paſſée, & preſtans l'aureille & le cœur à ce qui leur fut dit tant par ces deux femmes que par autres qu'elles envoyerent querir pour les enſeigner, embraſſerent la Religion à bon eſcient, les eſpouſans en loyal mariage; & meſmes ayans appointé avec les *Merciers,* auparavant leurs ennemis, ils ſe vouerent dès lors à la Religion à la vie & à la mort.

Tels eſtoient ces *Lombats* alors, qu'ayans deffait le *Viſcomte de Seres,* ils ſe retirerent en leur vieille tour[2]; de quoy eſtans indignés ceux qui les avoient cheris tandis qu'ils eſtoient brigands, & qui ne les pouvoient endurer eſtans devenus gens de bien, delibererent de les avoir, à quelque prix que ce fuſt. Et de faict, ayans aſſemblé nombre d'hommes, les aſſiegerent en eſperance de les avoir pour le moins par famine, dautant que l'artillerie ne pouvoit eſtre conduite contre leur tour. Mais les aſſiegeans furent les premiers affamés, ne leur pouvant eſtre fournis vivres à ſuffiſance qu'avec un merveilleux travail. Ce neantmoins, les uns ſurvenans au prix que les autres ſ'en retournoient, le siege continuoit, là où nous les laiſſerons pour ceſte heure, pour revenir à Pamiers.

Brimont rétablit le bon ordre à Pamiers.

Nous avons dit que *Rodes,* le traiſtre, eſtoit eſchappé des priſons, dont ceux de la juſtice, qui eſtoient compoſés de l'une & de

1. Pris le 1er août 1562. Voy. vol. II, p. 771 s. *Comment. de Monluc*, éd. de Ruble, II, p. 443 s.

2. Aux *Cabannes,* voy. ci-dessus, p. 208.

l'autre Religion, s'excusoient grandement. Mais le mal estoit tresgrand en toute l'administration de la justice, sur tout en la punition des crimes, en partie par la pusillanimité des juges, allegans qu'il ne leur estoit licite de juger en dernier ressort, en partie pource que parmi les armes il est fort difficile d'exercer la justice civile comme durant la paix. Ce desordre donc croissant, & attirant plusieurs maux qui demouroient impunis, les plus gens de bien & les plus sages, prevoyans que cela ne pourroit durer, se deliberoient d'abandonner la ville, quand un gentilhomme de la Guyenne, nommé *Brimont*[1], de la preudhommie & vaillance duquel il a esté parlé en l'histoire de Lectore, estant arrivé à Pamiers, donna si bon ordre aux affaires, reprenant les uns, encourageant les autres, & faisant dresser potences par tout au 212
nom de la *Royne de Navarre,* que chacun reprint courage. Voyans cela, ceux de la religion Romaine commencerent à pratiquer avec *Pailles* & autres, irrités aussi de ce que peu à peu leur service estoit empesché par les soldats, ne se pouvans plus contenir. Mais estant tombées entre les mains de quelqu'un certaines letres, par lesquelles il apparoissoit de l'entreprise faite pour introduire l'ennemi par l'intelligence des convents, tout le mal esclatta en un coup, après avoir longuement couvé; estans les soldats courus en un instant ès convens des Quatre Mendians, esquels incontinent après il ne se trouva un seul moine, soit qu'ils s'en fussent fuis tous à la fois, soit (comme il est beaucoup plus vraysemblable) qu'ils les eussent tués, acte cruel pour certain, & non convenable à la Religion pour laquelle ils se disoient porter les armes. Au bruit de cela, les chanoines & prestres de la ville s'enfuirent à Foix, & furent leurs maisons, comme aussi celle de l'Evesque, pillées, quoy que les Ministres & *Brimont* peussent dire ne faire.

Expulsion des moines et des prêtres.

Tost après arriverent les nouvelles de la paix, aussi agreables aux gens de bien que mal plaisantes à ceux de l'une & de l'autre religion qui faisoient leur proffit des calamités d'autruy. Par ce moyen la guerre s'amortissoit fort lentement, quand Dieu, justement irrité, envoya une gresle, sur le commencement de May, sur tout le territoire de Foix & de Barbillieres, là où avoient commencé les armes l'année precedente, si terrible & si impetueuse &

Faits survenus après la paix.

1. *Brimont*, voy. vol. II, p. 784.

continuée par trois fois de huict en huict jours, qu'il ne demeura fruict ni verdure aucune ſur le pays non plus qu'en plein hyver ; voire meſmes pluſieurs maiſons furent entierement deſcouvertse. Cela fut interpreté en diverſes ſortes, les uns confeſſans que c'eſtoit un juſte jugement de Dieu pour les cruautés & pilleries qu'ils avoient commiſes contre leurs concitoyens preſens et abſens ; les autres, au contraire, diſans que Dieu ſ'eſtoit courroucé de ce qu'on avoit laiſſé rentrer par les villes quelques uns de ceux de la Religion en vertu de l'*Edict de la paix*. Mais tant y a que les
213 chanoines de Pamiers, qui ſembloient au commun peuple avoir amené ceſte greſle à leur queue, furent contraints, pour eviter la fureur de la commune, de ſortir de la ville de Foix & ſe retirer à Mauganſy[1].

Suite de l'histoire des Lombats.

Les *Lombats* cependant eſtoient touſiours aſſiegés en qualité de brigands, de ſorte que perſonne ne les oſoit ſecourir. Eux, d'autre part, ſe defendoient à merveilles, n'eſtans leans qu'environ trente perſonnes. Il y avoit une fontaine près de la tour, que les aſſiegeans avoient trenchée, comme l'aſſiete du lieu le pouvoit porter. Ce nonobſtant, ceux de dedans trouvoient façon de ſ'en ſervir, juſques à ce que les aſſiegeans l'empoiſonnerent, jettans dedans du ſublimé, avec du bled & pluſieurs charongnes. En fin les *Lombats,* un ſecond jour de May, ſe voyans contraints de quitter la place, ayans percé la tour du coſté par lequel l'ennemi ne la pouvoit approcher, mirent au pertuis pluſieurs canons d'arquebouzes chargées juſques à la gueule, puis ayans envoyé les femmes avec les ſoldats par certains paſſages entrecoupés, ſe ſauverent à leur queue, après avoir mis le feu dedans un grand tas de bois qu'ils avoient expreſſément arrengé pour cela; de quoy ſ'apercevans ceux de dehors, qui avoient plus d'envie d'avoir les deſpouilles qu'ils penſoient eſtre là dedans, que de pourſuivre ceux qui ſe retiroient par chemins ſi faſcheux & roides, accoururent pour entrer & eſteindre le feu. Mais pluſieurs ſ'en trouverent bien mal, ſ'eſtans crevées les arquebouzes chargées comme dit a eſté, dont pluſieurs furent tués, & d'autres bleſſés. Les *Lombats* cependant, avec leur troupe, recueilloient pluſieurs qui ſ'eſtoient retirés ès

1. *Mongausi*, dans l'Armagnac (Gers), à 10 kil. de Lombez. Voy. vol. I, p. 869.

cavernes de ces montagnes, qu'on eftime avoir efté autrefois des Minieres, eftans merveilleufement longues & fpacieufes, & qui ne fervirent pas moins à plufieurs en ce temps là, qu'autres fois à David auffi fugitif les rochers d'Engaddi. Et en fin arriverent à Pamiers, là où f'eftans repofés quelques jours, & n'ofans y fejourner davantage, f'en allerent à Caftres, où pour lors eftoit la pefte bien grande, qui les contraignit de fe retirer, en intention d'aller redreffer leur tour ou en baftir une autre auprès. Mais voulans executer leur entreprife, ils moururent tous deux de pefte, combien que quelques uns ayent eftimé qu'ils fe foient pluftoft 214
retirés en quelque pays eftrange. Mais tant y a que jamais depuis ils n'ont efté veus.

Rétablissement de l'ordre dans le comté de Foix.

Au furplus, combien que l'*Edict de la paix* euft efté publié, & que dès le mois d'Avril Montauban euft efté delivré, fi eft-ce que ceux du Comté de Foix ne vouloient aucunement recevoir ceux de la Religion. Mais eftant advenu au Mas Dazils [1], qu'eftant refufée une troupe de ceux de la Religion, ils f'eftoient eux-mefmes fait ouverture, fans faire au demeurant aucun mal à perfonnes, les autres villes f'adoucirent peu à peu, comme fit auffi la ville de Foix, après avoir longuement refifté, nomméement quant au chafteau, que le capitaine refufa de rendre à fa dame & maiftreffe, mefmes depuis la paix.

1. *Mas-d'Azil*, dans le pays de Foix (Ariège), à 22 kil. de Pamiers.

HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE

DE LA VILLE DE LYON ET PAYS CIRCONVOISIN,

du reſſort du parlement de Paris.

* *
*

LIVRE XI.

215 CEUX de *Lyon,* que nous avons dit en l'hiſtoire du *Roy Henry*[1], dès l'an 1551, avoir continué leurs aſſemblées ſecretes ſous le Miniſtere de *Pierre Fournelet* & *Claude Monier,* qui y fut bruſlé en ladite année, pourſuivirent ce nonobſtant, ayans auſſi receu pour Miniſtre, premierement un nommé *La Rochebouiller*[2], & depuis encores un nommé *Semide*[3], & conſequemment un nommé *Premiers pasteurs de l'église de Lyon.*

1. Voy. vol. I, p. 55 s., dans l'*Hist. des Eglises sous François Ier*. Ce n'est que le martyre du ministre *Claude Monier* qui est rapporté dans le Livre II, p. 85, dans l'*Hist. des Eglises sous Henri II.*

2. C'est-à-dire *Jean Boulier*, dit *La Roche*, ministre à Vandœuvre et à Cologny (*Corresp. de Calv.*, *Opera*, XVIII, 509); il paraît avoir été envoyé une première fois à Lyon, dès le mois de mai 1561 (*ibid.*, p. 440), pour y revenir quelque temps après. Il existe de lui une lettre à Calvin sans date (*ibid.*, XX, 500), qui pourrait être écrite de Lyon. (Son nom est inséré dans la *France prot.*, nouv. éd., II, 1014.)

3. Quant à *de Semidde*, plusieurs lettres de lui se trouvent dans la *Corresp. de Calvin.* En 1560 on le trouve comme pasteur à Lyon, d'où il avait obtenu un congé (en septembre) pour desservir le troupeau de Bagnols (Gard). Il était revenu à Lyon, en avril 1561 (*Opera Calv.*, XVIII, 413, 416, 432). Les dangers auxquels il s'y était vu exposé l'avaient engagé à retourner à Bagnols, d'où il écrit en juillet 1561 (*ibid.*, p. 549, 574). De bonnes nouvelles de Lyon lui font espérer pouvoir y revenir en octobre (*ibid.*, p. 717; XIX, 516).

Jaques Ruffi[1], Provençal, ſ'accroiſſant touſiours le nombre juſques en l'an 1561, auquel temps, voyans comme en la plus part du Royaume, & meſmes en la Cour du Roy, on preſchoit publiquement, ils ſ'enhardirent de faire le ſemblable. Premierement en la maiſon de *Archimbault,* près le temple de la Platiere, puis, trois jours après, au cimetiere de Sainct Pierre, & de là en la maiſon de *Martin Pontus*[2], près de la maiſon de ville. Au meſme temps (à ſavoir le dixneufieſme dudit mois[3]) arriva en la ville le *Comte de Sault*[4], pour y commander en titre de Lieutenant general en l'abſence du *Mareſchal de Sainct André,* perſonnage de grande qualité, & dès lors non ennemi de la religion, deſirant toutesfois, 216

Lieux de réunion.

De Sault, gouverneur.

1. *Jacques Ruffi* (ou *Ruffin*) ne peut pas être identifié avec *Jacques Roux*, puisqu'ils sont mentionnés, comme ayant exercé le ministère l'un à côté de l'autre à Valence, au commencement de 1561, où, lors des sévices que La Motte-Gondrin y exerça, Roux fut expulsé du Dauphiné, tandis que Ruffi put y rester, mais avec défense de présider aucune assemblée. *E. Arnaud*, *Hist. des Protestants du Dauphiné*, I, p. 75. En 1562, Ruffi paraît avoir fonctionné à La Côte-Saint-André, *ibid.*, II, p. 424. Une lettre de *François Hotman* du commencement de 1560 parle d'un pasteur *Ruffinus* en Provence (*Corresp. de Calv.*, XVIII, 19). Une autre lettre du ministre *La Place*, à Lyon, de mars 1562, parle de Ruffy à Lyon, où on lui défend également de prêcher (*Corresp.*, XIX, 354 et 410).

2. *Moutarde, Étude hist. sur la Réforme à Lyon*, Genève 1881, p. 67, rapporte, d'après l'*Hist. de Lyon* du jésuite *Colonia,* que les réunions se tenaient habituellement dans la cour d'un épicier près de la chapelle Saint-Cosme, et dans une autre maison près du cimetière de Saint-Pierre. Le bruit des cloches les incommodant, les réformés se réunirent encore près de l'ancienne maison de ville, chez un nommé Martin Ponthus; enfin dans le temple Martin, rue Longue.

3. L'auteur, en renvoyant au mois indiqué plus haut, oublie qu'il ne l'a désigné nulle part. Le premier rapport que le comte de Sault adressa au roi sur l'état de Lyon lors de son arrivée, étant daté du 19 octobre 1561, il est à présumer que ce fut le 19 septembre 1561.

4. *François d'Agoult de Montauban*, comte de Sault, fils de Louis de Montauban, avait été élevé page de François Ier et nommé capitaine de cent chevaulégers en 1551. — *De Rubys, Hist. de Lyon*, liv. LVI, p. 389 (cité par *Moutarde*, *Étude hist. sur la Réforme à Lyon*, Genève 1881, p. 71), dit de lui : Quoy qu'en son ame il adherast aux protestants, comme les effects le firent paroistre, il sceut si bien, en tout ce qui estoit de l'extérieur, trancher du catholique, qu'il n'y avoit nul qui l'en sceut juger estre autre. Il oyoit la

en tout & partout, de fe gouverner felon ce qui luy feroit commandé. A fon arrivée donques, il ne tint pas à luy que ceux de la religion ne fe deportaffent de prefcher en public. Mais il luy fut remonftré par ceux de la religion, qu'il ne devoit les preffer davantage que le Roy ne preffoit ceux de fa Cour, luy offrans au refte toute obeiffance. Si eft ce qu'il obtint d'eux qu'ils fe deporteroient du lieu fi proche de la maifon de la ville. Et lors furent achetés par eux les fruicts pour fix ans de la maifon du *General de Bretagne* [1], où fe firent les affemblées jufques à la publication de l'Edict de Janvier, y exerçans le Minifτere avec *Ruffi,* le fieur *d'Andufe* [2],

messe à deux genoux; il se communioit toutes les bonnes festes, et se confessoit à ce tant renommé frere *Ropitel*, tenu en ce temps-là pour le fléau de Calvin et de sa secte à Lyon. — *De Thou,* III, p. 219, le caractérise ainsi : C'étoit un homme naturellement doux, qui ne haïssoit pas extrêmement les Protestants; il tâchoit, suivant l'esprit des Edits, de conserver la tranquillité publique; et il exhortoit les bourgeois à vivre ensemble en paix et bonne intelligence.

1. Ce lieu de réunion fut le grand temple de la place des Cordeliers. *Moutarde*, l. c., p. 75 : Le nombre des réformés grossissant toujours, il leur fallut chercher cet emplacement plus spacieux. Ils aménagèrent un vaste édifice, «où l'on pouvait aisément mettre deux ou trois mille hommes en bataille», comme dit *Colonia* (*Hist. de Lyon*, II, p. 637 s.). C'était sur la place des Cordeliers, à l'angle de la rue Grenette. «La cour de cette maison, qui est assez vaste et qu'on eut soin d'ombrager de tentes, servit à faire les presches et l'intérieur de la maison servit de magasin, d'arsenal et de logement pour les ministres que Calvin envoya de Genève.»

2. *Pierre d'Airebaudouze*, baron d'Anduze (vol. I, p. 218), parent de Guy, baron d'Anduze, président de la chambre des comptes de Montpellier, dont il est parlé plus haut, p. 175. Pierre avait été archidiacre de Nîmes et s'était retiré à Genève, après avoir embrassé la Réforme, en 1553. Il y fut reçu bourgeois en 1555 et devint ministre à Jussy et, en 1561, à Genève même, après avoir aussi été envoyé dans l'intervalle à Lyon et dans le Languedoc. En 1561 déjà il retourna pour quelque temps à Lyon, où, le 25 novembre, il présida un synode provincial des églises du Dauphiné (*Arnaud*, *Hist. des prot. du Dauphiné*, I, p. 95). En 1563 il fut temporairement prêté par Genève à l'église de Montpellier; en octobre il alla comme pasteur à Nîmes, qui l'avait demandé le 13 août (*Docum. des archives de Genève. Ménard*, *Hist. de Nîmes*, IV, p. 355. *Corresp. de Calvin*, *Opp.*, XX, 5, 158; XXI, *passim.*). Lors des troubles qui y éclatèrent en 1569, il fut un des quatre ministres condamnés à mort par contumace à cette occasion (*Ménard*, V, p. 40). On conjecture qu'il mourut en 1570. *France prot.*, nouv. éd., I, p. 64.

Jean l'Anglois[1], *Paiani*[2], *Pagesi*[3], & *Pierre Viret*[4]. Pour revenir au sieur *de Sault,* quelques jours après avoir fait retirer les assemblées en ladite maison, s'essayant de moyenner quelque maniere de vivre entre les uns & les autres, tascha de leur persuader de s'entrasseurer par quelques bonnes cautions; à quoy ceux de la religion s'estans accordés & ayans offert caution de 400,000 escus, ceux de la religion Romaine n'y voulurent entendre, s'excusans sur ce que la ville estoit composée de plusieurs estrangers pour lesquels ils ne pouvoient respondre. Estans donc les choses ainsi confuses, le *Comte de Crussol*[5] y arriva, envoyé par le Roy au Pays d'en bas, pour remedier aux troubles qui s'y eslevoient, lequel fit tant avec *de Sault,* que ceux de la religion s'accorderent de prescher hors la ville, ès fauxbourgs de la Guillotiere[6]. Mais nonobstant cela, & que le peuple, suivant le com-

Essai d'accord entre les catholiques et les réformés.

Régime de l'édit de Janvier établi.

1. Il s'appelait non pas *Jean*, mais *Jacques Langlois,* et avait été pasteur à Poitiers; en 1561 il fut envoyé à Lyon, où il devint président du Consistoire. Il périt lors de la St-Barthélemy. *Corresp. de Calvin, passim* (XX, 535).

2. *Payan,* que *Viret,* dans une lettre de Lyon, désigne encore en 1563 comme son collègue. *Corresp. de Calvin* (*Opp.*, XIX, 653). Il se trouvait encore à Lyon à la fin de 1565. *Bull. du prot. franç.*, XII, 482. Une lettre mss. de l'Eglise de Montpellier, du 24 juin 1595, rapporte que Payan mourut en cette année, probablement à Montpellier même.

3. *Pagesi* ou *P. Pagès* était encore en juin 1566 pasteur de cette église. *Bull.*, l. c.

4. Obligé par l'état de sa santé de prendre un congé de Genève, en septembre 1561, pour consulter les médecins de Montpellier (*Corresp. de Calvin*, *Opp.*, XVIII, 383, 719), il ne paraît s'être arrêté que peu de jours à Lyon, en y passant, car il arriva le 6 octobre à Nîmes (*Ménard, Hist. de Nîmes,* IV, 286. *Corresp. de Calvin*, XIX, 3, 91), où il se fixa pour quelque temps avec quelques courtes interruptions, pour, entre autres, se rendre à Montpellier (*Ménard*, IV, 312. *Corresp. de Calvin,* XIX, 357, 379). Le 25 mai 1561 il repartit de Nîmes pour se rendre à Lyon (*Ménard*, IV, 322). Y étant arrivé en juin, aussitôt cette église adressa ses instances au sénat de Genève pour que celui-ci accordât à *Viret* un congé, afin qu'il pût y exercer pour quelque temps son ministère (*Corresp.*, XIX, 474, 475, 519). Bien que Genève le pressât de revenir (novembre 1562, *ibid.*, p. 580), Lyon réussit à obtenir (12 janvier 1563, *ibid.*, p. 634) que son congé lui fût indéfiniment prolongé. Il est par conséquent inexact de la part de *Moutarde*, l. c., p. 74, de dire que *P. Viret* fut depuis 1559 un des pasteurs de Lyon. Il y resta jusqu'en 1565.

5. Voy. vol. I, p. 720. Il avait été chargé de cette mission, le 10 déc. 1561.

6. Voy. la lettre de *Bèze* aux *Lyonnais*, du 25 novembre 1561. *Languet*, dans sa lettre du 23 janvier 1562 (*Epistol.*, II, p. 197), décrit la célébration de

mandement fait à cri public, fuſt deſarmé, les deffiances continuoient, & ſur cela fut apporté l'Edict de Janvier avec letres patentes du Roy, qui portoient expreſſément de remettre les preſches de ceux de la religion dans les villes de frontieres. Ce que craignit toutesfois *de Sault* d'executer en la ville de Lyon, ſ'y oppoſans ceux de la religion Romaine, en laquelle difficulté le Gouverneur ſe voyant, delibera, avec le bon vouloir du Roy, de ſe rendre fort dedans la ville pour empeſcher, quoy qu'il advint, que les uns ne ſe heurtaſſent contre les autres. Pour ceſt effect donc, il envoya en Dauphiné le Capitaine *Mormoiron,* pour luy
217 amener deux cens hommes, & en leva cinq cens autres dans la ville, à ſavoir trois cens de ceux de la religion Romaine & deux cens de la Religion, leſquels il diſtribua en telle ſorte que ceux de la religion Romaine eurent la garde des portes & chaines, & des places plus importantes de la ville. Et quant aux deux cens autres, les faiſant conduire par un Capitaine de ſa maiſon nommé *Vertis,* il ſ'en ſervoit ſeulement pour faire eſcorte à ceux qui revenoient du preſche de la Guillotiere, & pour la garde de la Platiere, dont ceux de la religion ſe diſoient avoir receu pluſieurs outrages par les bouchers & bateliers du quartier de S. Vincent. Et ainſi paſſerent les affaires avec grande deffiance de part & d'autre, ſans notable tumulte toutesfois, juſques aux nouvelles du maſſacre de Vaſſy[1], qui fut cauſe que non ſeulement à Lyon, mais auſſi beaucoup plus avant, ceux de la Religion commencerent à preparer tout ce qu'ils penſoient eſtre neceſſaire pour leur defenſe.

la cène à Lyon : *Decima huius mensis celebrata est coena Lugduni, et eo die communicarunt ad decem millia hominum. Interea autem dum isti communicant, alia decem millia erant in armis, qui observarent ne quid tumultus exoriretur. Postridie qui fuerant in armis communicarunt, et qui pridie communicarant successerunt in eorum locum. Res est peracta sine ullo tumultu, et ipsi actioni interfuit gubernator urbis.* — *Cousin (Cognatus)* écrit de Nozeroy, en Franche-Comté, au jurisconsulte *Amerbach* à Bâle (le 28 février 1562) : *Lugduni qui Evangelicos se vocant coenam Domini celebrarunt maximo conventu extra urbem in loco La Guiloutiere nuncupato, totumque triduum in eam rem insumpserunt, erant autem triginta novem millia hominum. Aderant eis catapultarum jaculatores ducenti armati qui a vi eos protegebant, si quid exortum fuisset, præter duo armatorum millia foederis eorum eius rei causa inibi constituta.* (*Mss. des archives ecclésiast de Bâle.*)

1. 1er mars 1562.

Nouvelles du massacre de Vassy. Les protestants s'abouchent avec Condé.

Alors donc fut envoyé en diligence à Orleans le Capitaine *Moreau*[1], de la part des Egliſes du Comtat de Veniſſe, de Languedoc, du Dauphiné & de Lyon, pour entendre du *Prince* ce qu'il leur commanderoit pour le ſervice du Roy & repos du Royaume, contre les tranſgreſſeurs de l'Edict de Janvier. Le *Prince* renvoya incontinent en poſte ledit *Moreau,* enſemble le ſieur *de Grille,* gentilhomme de la chambre du Roy[2], & le Capitaine *Aiſſe*[3], auparavant Capitaine d'Aiguemortes, par leſquels il prioit ceux de la religion de luy envoyer des forces, & notamment ceux de Lyon, & de ſe tenir aſſeurés de la ville pour le Roy, ſous la charge du ſieur *de Sault,* Gouverneur en icelle, pourveu qu'il ſe contentaſt de ne tenir autres gens de guerre que de ceux de la religion. Ces trois gentilshommes, avec grand peril de leur vie, notamment en la ville de Bourges, où ils furent arreſtés quatre ou cinq heures, arriverent à Lyon le penultieſme jour d'Avril, où peu ſ'en falut qu'ils ne fuſſent deſcouverts, eſtans menés par les gardes de la porte de Veze au dit ſeigneur Gouverneur, qui les enquit ſoigneuſement. Mais ils ſceurent ſi bien reſpondre qu'ils furent renvoyés pour ſ'en aller loger & rafraiſchir pour ce ſoir; 218
mais leur rafraiſchiſſement fut tel, qu'ayans envoyé querir des principaux de ceux de la religion, auſquels ils firent entendre leur creance, & ayans trouvé leur cœur & leurs forces diſpoſées, ils ſe delibererent de ſe ſaiſir la nuict meſme de la ville, ſans plus attendre[4].

Les réformés s'emparent de la ville.

Suivant donques ceſte deliberation auſſi chaudement priſe que executée, la providence de Dieu le voulant ainſi, le dernier jour

1. *Jehan Moreau* se trouve sur la liste des partisans de Condé réunis à Orléans, contre lesquels le procureur général du parlement de Paris formula l'accusation de rébellion, comme ayant pris les armes. *Mém. de Condé*, IV, p. 95.

2. Voy. *supra*, p. 161, note 1. «Ung de ceulx qui a faict le pis en ceste guerre», dit de lui *Chantonnay*, dans une lettre du 7 juin 1563. *Mém. de Condé*, II, 157.

3. Voy. p. 159, note 6.

4. Voyez sur la prise de Lyon par les réformés, le 30 avril 1562, le *Récit* inséré dans les *Mém. de Condé*, III, 339 s., qui ne coïncide pas avec la manière dont les faits sont exposés dans notre texte. Comp. aussi *Moutarde, La Réforme à Lyon*, p. 76. — Voy. aussi la pièce intitulée: *De ce qui est advenu en la bonne ville de Lion*, réimprimée dans les *Mém. de Condé*, III, 345 s.

d'Avril, à deux heures après minuict, ſortans ceux de la religion, aſſaillirent les corps de garde ordonnés à Sainct Nizier, & dans la maiſon commune, comme lieux les plus importans, qui ſe laiſſerent ſurprendre ſans peu ou point de reſiſtence, n'y eſtant tué qu'une ſeule ſentinelle, le Capitaine *du Perat* n'ayant eu le loiſir de prendre ſes chauſſes, qu'il ne fuſt arreſté dans le lict [1]. Par ainſi ſe firent maiſtres ceux de la Religion, tant de la maiſon commune que de l'Egliſe & clocher de Sainct Nizier. Au meſme inſtant, ils forcerent les egliſes des Cordeliers & de Confort, gagnans les clochers qui commandent aux places qui ſont devant icelles, où ils logerent de leurs forces. Ils ſurprindrent pareillement la porte du Rhoſne, rompans les ſerrures, & du coſté de deçà l'eau, gagnerent les places du Change, & ſ'emparerent des advenues du pont, ſans que le corps de garde eſtant à Sainct Eloy fiſt aucun devoir de ſe defendre, ſ'eſtant depuis excuſé le Capitaine qui y commandoit, ſur ce qu'ayant envoyé de ſes ſoldats frapper aux portes de Sainct Paul & de Veze, pour recueillir quelques bonnes forces, l'on avoit reſpondu par tout qu'on vouloit garder ſa maison, ce qui l'empeſcha d'aſſaillir ceux qui avoient gagné leſdites places du Change & du Pont.

Le Gouverneur oyant tout, & n'ayant avec ſoy que vingt arquebouziers de garde, avec ſes ſerviteurs & domeſtiques, envoya ſoudain de coſté & d'autre recognoiſtre que c'eſtoit, diſpoſant ſes gens tant aux portes de ſa maiſon, qu'autour du Parapet des cloiſtres de l'Arceveſque, quand arriverent vers luy, bien eſtonnés, trois Comtes de Saint Jean [2], à ſavoir *la Barge,* le *Comte Marc* *Situation du Gouverneur.*
219 & *Chevrieres,* avec autres, la plupart armés de corcelets, leſquels ayans envoyé dehors appeler des forces, n'avoient ſceu ramaſſer que ſept hommes, chacun de ceux qui eſtoient appelés reſpondant qu'ils vouloient garder chacun ſa maiſon. Pluſieurs du clergé

1. *Du Peirat* était venu à Lyon, envoyé par M. de Nemours, avec la commission d'y lever 300 hommes, destinés, avec les gens de pied levés en Savoye, au massacre des protestants, le 2 mai, comme des lettres de la cour, trouvées dans les coffres de La Motte-Gondrin, lieutenant du roi au gouvernement de Dauphiné, qui venait d'être tué à Valence, l'apprirent aux protestants. *La prinse de Lyon*, l. c., p. 340.

2. C'est-à-dire membres du chapitre de St-Jean, qui avaient le titre de Comtes.

arriverent puis après à la file vers le Gouverneur, & les officiers du Roy auſſi, pour ſe ſauver; par le conſeil deſquels un nommé *la Motte* fut envoyé pour parler à ceux de la Religion, qui luy envoyerent le ſieur *Deſplans,* avec lequel il fut communiqué des moyens de quelque accord. Mais cependant ceux de la Religion, ne voulans perdre l'occaſion, ſ'approcherent plus près, braquans à chacune des portes du cloiſtre une grande coulevrine, & deux autres dans le jardin des Celeſtins, vis-à-vis de l'Arceveſché[1]. Quoy voyans les dits Comtes, & quelques ſoldats de la ville, qui ſ'y eſtoient auſſi venus ſauver à la file, & qu'on avoit aſſis pour la garde deſdites portes, ils furent ſurpris de telle frayeur, qu'abandonnans tout, ils ſe ſauverent par la porte Sainct George. Le gouverneur ayant entendu cela, fit referrer la porte Sainct George, eſtans demeurés avec luy les ſuſdits, *la Barge,* le *Comte Marc* & *Chevrieres,* à l'inſtance deſquels il permit que certaines reliques & autres ornements fuſſent logés dans une chambre de ſon logis, dont ils retindrent la clef, ne ſ'en eſtant voulu charger, & ainſi paſſa ceſte nuict juſques au matin, que ceux de la Religion heurtans à la porte du cloiſtre & ſe diſans eſtre ſeulement cinq ou ſix qui vouloient parler audit ſieur Gouverneur, y entrerent puis après à la foule, par la faute de ceux qui leur firent ouverture, & montans juſques à la chambre dudit Gouverneur, après quelques briefves remonſtrances des cauſes qui les avoient eſmeus à prendre les armes, luy demanderent les trois Comtes ſuſdits, pour les emmener, afin de recouvrer quelques uns de leurs Miniſtres priſonniers en *Foreſt*[2]. Ce que ne leur eſtant accordé par le Gouverneur, qui leur dit que pluſtoſt il ſeroit luy-meſme fait priſonnier

1. Une lettre du comte de Sault au roi, du 1er mai 1562, citée par *Moutarde,* l. c., p. 77, dit que les huguenots avaient trouvé à l'Hôtel de ville des armes et de l'artillerie, «ce qui leur donna meilleur moyen de gaigner le pont en ça, et feyrent des places du cousté du Change le mesme que des aultres, et en après vindrent planter leurs pieces vis-à-vis de seans, là où ilz me tiennent assiegé avec Messieurs les Comtes, de sorte qu'ils se peuvent dire maistres de toute la ville, fors du chasteau de Pierre-Sise où j'avoys mys des harquebusiers.»

2. *La prinse de Lyon,* l. c., p. 342 : Messieurs les Comtes se sauvent et quittent la place; toutesfois que deux d'entre eux sont demeurez prisonniers, jusques à ce que l'on aura rendu quatre ministres de Forest, que les enfans de feu le seigneur *d'Achon,* beau-frère du Mareschal de St-André, ont fait

que de les laſcher, ils ſ'en retournerent, & furent puis après ces Comtes envoyés hors de la ville en ſeureté.

Pourparlers entre les protestants et le Gouverneur.

Voilà en ſomme comme ceſte grande & tant peuplée ville de Lyon fut ſaiſie par petit nombre de gens & peu experimentés, aydés de bien peu de gens de guerre, ayans titres de Capitaines, comme entre autres du Capitaine *Brion*[1], du Dauphiné, *Prau,* de Vivarets, *Monſegur,* Gaſcon, *Cherverieu* & *Piſay,* de la ville, comme auſſi ſ'y porterent vaillamment entre autres *Raucoules* & *la Jaquiere*. Mais entre tous eſt deue principalement ceſte execution au conſeil & à la conſtance *d'un des Miniſtres*[2], lequel, entre autres choſes, modera ſi bien le tout, par une ſinguliere providence de Dieu, qu'encores que ceſt exploit euſt duré depuis après minuict juſques à huict heures du matin, il ne ſ'y trouva de morts que deux hommes, & tous deux de la religion Romaine.

Or eſtant donques la ville ainſi reduite entre les mains de ceux de la Religion, la premiere choſe qu'ils firent, fut d'aller au Gouverneur, auquel, deux heures après midi, par la bouche d'un notable marchand nommé *Jean Darut,* ils firent leurs excuſes de

prendre et mis prisonniers à Montbrison. — *Le Forez,* aujourd'hui formant une grande partie du département de la Loire. Autrefois cette province dépendait du Lyonnais. Montbrison en était la capitale.

1. Voy. vol. II, p. 271 s.

2. *Calvin* ne partageait nullement l'avis de notre *Histoire* sur la conduite de ce ministre. Dans une lettre qu'il adressa le 13 mai aux Ministres de Lyon sur ces événements, il s'exprime de la manière la plus énergique : « Il y a des choses insupportables, dit-il, dont nous sommes contraints de vous escrire plus asprement que nous ne voudrions. Nous serions traistres à Dieu et à vous et à toute la chrestienté en dissimulant ce que vous orrez icy à nostre grand regret. Ce n'est pas un acte decent qu'un ministre se face soudat ou capitaine ; mais c'est beaucoup pis quand on quitte la chaire pour porter les armes. Le comble est de venir à un gouverneur de ville le pistolet en la main, et le menacer en se vantant de force et violence ; car voicy les mots qu'on nous a recitez, et que nous avons entendus par tesmoins dignes de foy : Monsieur, il faut que vous le faciez, car nous avons la force en main. Nous vous disons rondement que ce propos nous a esté en horreur comme un monstre. (*Opp. Calvini,* XIX, 409 s.) — Le ministre en question est *Jacques Ruffi,* comme cela ressort de ce que *Calvin* ajoute plus bas : « Vray est que monsieur *Rufi* est nommément chargé de toutes ces choses, mais il nous semble que vous estes en partie coulpables de ne l'avoir reprimé, ayant liberté et puissance de le faire, car s'il ne se soumet à vostre correction, qu'il cherche où il bastisse une Eglise à part. »

ce qui eſtoit advenu, alleguans pour leurs raiſons, que voyans comme ceux de la Religion eſtoient traittés en pluſieurs endroits du Royaume, & n'ignorans pas ce que le ſieur *de Maugeron*[1] & autres leur preparoient, dont ils avoient certains advertiſſemens, ils avoient eſté contraints de prevenir leurs adverſaires; auquel exploit toutesfois chacun voyoit à l'œil qu'ils n'avoient procedé par vengeance, ni pour ravir les biens d'autrui, proteſtans, au ſurplus, ne ſ'eſtre ſaiſis des forces en intention de tenir la ville

1. *Laurent de Maugiron*, partisan dévoué des Guise, «suivant la faveur de la cour», homme dissolu, ennemi mortel du parti de la réforme, lieutenant général du roi en Dauphiné (vol. I, p. 347. Il sera question de lui plus amplement ci-après, livre XIII). *La prinse de Lyon*, l. c., p. 340: *M. de Mogeron* estant arrivé après La Motte-Gondrin à Lyon, le 26 d'Avril, se trouva au logis de Mr. le *Gouverneur (de Saulx)*, auquel, ensemble aux Consuls et Deputez des Protestans, feit entendre que le Roy l'avoit fait lieutenant de cent lances et coadjuteur à M. le Gouverneur; combien que les lettres qu'il presenta audit Sieur ne portassent tels titres. Au reste, il use de propos fort doux et amiellez envers lesdits protestants, qu'il vouloit vivre et mourir avec eux, et que pour l'asseurance de sa promesse il donneroit en ostage femme et enfans. Les protestans presterent fort bien l'oreille à tel fardé langage; mais en leurs esprits bastissoyent bien divers conseils, estans asseurez que ledit *Mogeron* estoit creature de *M. de Guyse*, qui avoit juré leur mort; et mesme que le bruit couroit par delà que les gens qu'amassoyent *La Motte-Gondrin*, *M. de Nemours* et autres capitaines commis en Forest, estoyent destinez pour les conduire à la boucherie, comme ceux de Vassy et de Sens; et aussi que *M. d'Aumale*, ou son frere, le *Grand-Prieur*, devoit arriver en brief à Lyon pour casser *M. de Saulx* de son gouvernement. Le Lundy suyvant, 27 jour du mois, les nouvelles vindrent que *La Motte-Gondrin*, accompagné de 3000 soldats, estoit assiegé à Valence. . . Or mardi (28 avril) les nouvelles vindrent que *La Motte-Gondrin* avoit esté tué à Valence, et que dedans ses coffres on avoit trouvé plusieurs lettres tant de la cour, de Lyon, que du *Légat d'Avignon*, entre lesquels s'en trouva une de la Cour, portant que le deuxiesme jour de May estoit dedié et consacré au massacre des protestans. — *De ce qui est advenu à Lion. Mém. de Condé*, III, 346: Cependant le 26 d'Avril 1562, voici arriver le Seigneur *de Maugeron*, muni de lettres au nom du roy, pour estre receu au gouvernement de ladite ville de Lion avec le Sieur *de Saulx ;* chose tresagreable aux Senat et Papistes susdits; d'autant qu'il est un pillier, et tasche de soustenir un pied de la marmite. Ce neantmoins le Lundi suivant (27 avril), ledit Seigneur *de Maugeron* sortit de Lion, après disner; je ne sçay pourquoy, sinon pour aller à l'aide des Papistes de Valence. Mais estant en chemin, et adverti de la mort du capitaine *Gondrin*, tourna bride et se retira, non à Lion, mais en sa maison.

pour autre quelconque que pour le Roy, leur ſouverain Seigneur après Dieu, contre les perturbateurs de repos public, & notoires violateurs des Edicts dudit Seigneur; prians au ſurplus ledit ſieur Gouverneur de demeurer en ſa charge, & de leur commander, comme à ceux qui eſtoient preſts de luy obeir autant que faire ſe pourroit & devroit. La reſponſe du Gouverneur fut, qu'ils ne ſe pouvoient excuſer de rebellion, dont il advertiroit le Roy; & quant à ſa charge, que ſ'ils remettoient les armes entre ſes mains, & dechaſſoient les ſoldats eſtrangers, alors, & non autrement, il reprendroit ſa charge, & moyenneroit envers le Roy à ce que ceſte rebellion fuſt oubliée, & qu'ils fuſſent conſervés ſelon les Edits;
221 & ne fut pour lors conclu ne reſolu autre choſe, ne voulans nullement ceux de la Religion ſe deſarmer.

Mesures pour le maintien de l'ordre.

Le lendemain, tous les officiers de la juſtice, Eſchevins de la ville, & autres principaux bourgeois de la religion Romaine, craignans d'avoir pis, prierent tresinſtamment ledit ſieur Gouverneur de continuer en ſa charge, ce qu'il ne leur voulut accorder, que toute la force ne luy demeuraſt entre ſes mains. Ils vindrent donc juſques à proteſter contre luy en ſon propre & privé nom; ce qui fut cauſe finalement qu'il promit de demeurer, & faire du mieux qu'il pourroit en la ville, attendant la reſponſe du Roy ſur le tout [1]. Et quant aux armes, ceux de la religion Romaine conſentirent qu'elles demeureroient entre les mains de ceux de la Religion, avec leſquels ils contribueroient pour l'entretenement de douze cens hommes de guerre ſous la charge de ſix Capitaines, tous choiſis de la Religion, par leſquels, avec approbation du Gouverneur, fut fait certain reiglement pour la tuition & tranquillité de la ville.

Deux jours après, arriverent les Capitaines *Blacons* [2], &

1. *La prinse de Lyon*, l. c., p. 343 : Le Samedi, le Consulat, la Justice et les protestans, ensemble trois capitaines du prince de Condé, prierent *M. de Saulx* de prendre la charge de Gouverneur; ce que de premiere entrée il refusa, à la parfin l'accepta, jusques à ce que autrement en fust ordonné; et sous tel si (telle condition), que les capitaines feront ce qu'ils verront estre au contentement du prince de Condé.

2. *Jacques de Forest*, seigneur de Blacons (*France prot.*, 1re éd., V, 134. Comp. notre vol. I, 363). Après avoir d'abord combattu les protestants sous les ordres de La Motte-Gondrin, il se rangea du côté de ces derniers sous

Condourcet[1], avec quelques gentilshommes & leurs compagnies. Le meſme jour au ſoir, arriva auſſi *François de Beaumont,* ſieur & *Baron des Adrets*[2], auſquels les ſuſdits Capitaines *Grille*[3], *Aiſſe*[4] & *Moreau*[5] ayans fait entendre l'intention & charge qu'ils avoient du *Prince* pour le ſervice du Roy, & conſervation des provinces

des Adrets. Toutefois selon *De Thou*, III, 222, ce ne fut pas *Jacques*, mais *Hector de Forest*, seigneur de Blacons, chevalier de Malte (*Imberdis*, *Guerres religieuses d'Auvergne,* I, 61), qui fut envoyé à Lyon.

1. *Henri de Caritat,* seigneur de Condorcet. (Vol. I, 343.) *France prot.*, nouv. éd., III, 761.

2. *François de Beaumont,* baron des Adrets (vol. I, 898; II, 97, 226; III, 121, 161, 163 etc. Comp. *France prot.*, 2e éd., II, 89 s. *Rochas*, *Biographie dauphinoise. Martin*, *Hist. milit. et polit. de François de Beaumont, baron des Adrets.* Grenoble 1803. *De Thou,* II et III. *Id.*, *Mém. de la vie de De Thou,* p. 8. *De Thou*, versé dans le dessin, ébaucha son portrait en passant, quand il vit *des Adrets* à Grenoble, se promenant dans son jardin avec *Lamoignon.* Il le dépeint ainsi : «*Des Adrets* étoit alors fort vieux, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre, décharné et marqué de taches de couleur de sang noir, tel que l'on nous dépeint Sylla. Du reste, il avoit l'air d'un véritable homme de guerre.» *Arnaud, Hist. des Protestants du Dauphiné*, I, 105). Il servit d'abord avec distinction en Italie et en 1555 il fut placé comme colonel à la tête de 6000 hommes. Fait prisonnier en 1558 à Montcalvo, il en accusa le gouverneur et demanda que celui-ci fût condamné à lui restituer le prix de sa rançon, et n'ayant pu obtenir cette satisfaction, on attribue au dépit qu'il en conçut sa haine contre les Guise et le motif qui l'engagea à embrasser le parti du protestantisme. Dès les commencements de la guerre, en avril 1562, il se vit appelé à combattre La Motte-Gondrin, il délivra les protestants de Valence menacés par celui-ci et fut accusé (*Journal de Bruslard, Mém. de Condé*, I, p. 84 s.) d'avoir pris part à son assassinat, de quoi, du reste, il se défendit énergiquement dans une lettre au duc de Nemours, du 15 novembre. (*Arnaud*, I, 109.) Comp. encore sa lettre à la reine-mère, du 29 avril. *Mém. de Condé*, III, 348. Maître de Valence, il fut chargé par le prince de Condé de s'emparer de Lyon, quand il apprit que les protestants l'avaient prévenu en se saisissant eux-mêmes de la ville. — *La prinse de Lyon*, *Mém. de Condé*, III, 343 : Depuis le cinquiesme de ce mois (de mai), pour tenir le tout en asseurance et tranquillité, est venu en la dite ville (de Lyon), de la part du Prince de Condé, M. le *Baron des Adrets,* chef de l'infanterie, qui toutesfois n'entreprend rien sans le communiquer à *M. de Saulx*. *Moutarde, Hist. de la Réforme à Lyon*, p. 77.

3. Voy. ci-dessus, p. 161 s.

4. Voy. ci-dessus, p. 217, 176.

5. Voy. ci-dessus, p. 217.

du Dauphiné, du Comtat, de Provence, & Languedoc, partirent par eau dès le lendemain, pour executer leur charge, non ſans avoir donné advertiſſement au *Prince* de l'eſtat auquel ils laiſſoient la ville de Lyon.

Le *Baron des Adrets* eſtoit auparavant Colonnel des legionnaires de Lyonnois, Dauphiné, Provence & Languedoc, homme vigilant au poſſible, hardi & heureux entrepreneur, & vrayement doué de pluſieurs qualités requiſes en un grand Capitaine, mais au reſte extremement ambitieux & cruel; leſquels deux vices obscurciſſoient le luſtre de ſes autres vertus, & finalement luy firent perdre conſcience & reputation[1]. Tant y a, que ſ'eſtant trouvé à Valence, en Dauphiné, le vingt huictieſme d'Avril[2], qui fut le

Arrivée de des Adrets à Lyon. De Sault quitte.

1. Ci-dessous, p. 253, il est question du 27 avril.

2. *Coligny* disait de lui : Qu'il falloit se servir de lui comme d'un lion furieux et que ses services devaient faire passer ses cruautés. Voy. *Pièces intéress. et peu connues pour servir à l'Hist. et à la Littérat.*, par M. *D. L. P.* Bruxelles 1785. 18°. Tome IV, p. 86. — Le trait que *d'Aubigné* dans l'*Hist. univ.*, liv. III, chap. 9, 2ᵉ éd., p. 215, a conservé du vieux des Adrets, ne manque pas d'intérêt. « Je ne puis passer outre, dit-il, sans donner à mon Lecteur un petit compte pour apologie de ce capitaine excellent. Nous estions à Lyon au retour du roi de Polongne (Henri III). Je vis un huissier qui refusoit la porte au vieil comte de *Bennes* et au Baron *des Adrets*, et m'en presentoit l'entrée. J'eus honte que mes capriolles et affecteries de cour me fissent entrer sans barbe où ces vieillards estoient refusez. Le *Baron* s'estant retiré sur un banc de la salle, me tenant debout, je l'accoste avec beaucoup de reverence; luy, ayant recogneu ce que j'avoye faict, me donna privauté de lui demander trois choses : « Pourquoy il avoit usé de cruautez mal convenables à sa grande valeur. Pourquoy il avoit quitté un parti auquel il estoit tant creancé. Et puis pourquoi rien ne lui avoit succedé dès le parti quitté, quoi qu'il se fust employé contre. » Il me respond au premier point : « Que nul ne fait cruauté en la rendant; que les premieres s'appellent cruautez, les secondes justice. » Là dessus m'ayant faict un discours horrible de plus de 4000 meurtres de sang froid, et d'inventions de supplices que je n'avois jamais ouy, et surtout des sauteries de Mascon, où le Gouverneur (*Saint-Point*) despendoit en festins pour donner ses esbattemens au fruict, pour aprendre jusques aux enfans et aux filles à voir mourir les Huguenots sans pitié (voy. notre vol. III, p. 423 s. et 429). Il me dit, « qu'il leur avoit rendu quelque pareille en beaucoup moindre quantité, ayant esgard au passé et à l'advenir. Au passé, ne pouvant endurer sans une grande poltronnerie le deschirement des ses fidelles compagnons. Mais pour l'advenir, il y a deux raisons que nul capitaine ne peut refuser : l'une, que le seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis est de leur rendre les revanches. » Surquoi il me conta de

lendemain de la ſedition en laquelle *la Motte Gondrin* avoit eſté tué, comme il eſt dit en l'hiſtoire de Dauphiné [1], il fut, du vouloir 222
& de l'advis de la nobleſſe de la Religion, choiſi & eſleu pour avoir le maniement des affaires, en attendant plus ample declaration du *Prince,* ſi d'avanture il n'avoit cela pour agreable [2]. *Des Adrets* donques ſur cela, ſi toſt qu'il eut entendu ce qui eſtoit advenu à Lyon, ne faillit d'y accourir, & combien que ceux de la ville ne luy euſſent baillé aucune charge, ſi eſt-ce qu'il eſtendit ſon election

300 cavaliers, renvoyez il y a quelque temps en l'armée des ennemis sur des chariots, ayans chacun un pied et un poing couppés, pour faire, comme cela fit, changer une guerre sans merci, en courtoisie. L'autre raison pour l'advenir, estoit: « qu'il n'y a rien de si dangereux, que de monstrer à ses partisans imparité de droict et de personnes ; pource que quand ils font la guerre avec respect, ils portent le front et le cœur bas ; surtout quand les ennemis se vantent du nom du Roi. » Et en un mot : « Qu'on ne peut apprendre au soldat à mettre ensemble la main à l'espée et au chappeau. De plus, qu'ayant au cœur des resolutions hautaines et dures, il ne vouloit point voir ses troupes filler du derriere en bonne occasion ; mais en leur ostant l'espoir de tout pardon, il faloit qu'ils ne vissent abri que l'ombre des drapeaux, ni vie qu'en la victoire. » Quant aux raisons pour lesquelles il quitta le parti, elles furent: « Que *M. l'Admiral* avoit disposé de la guerre par des *Maximes Ministrales* (inspirées par les ministres de la religion), et vouloit donner les diseurs pour juges aux faiseurs. Que *M. de Soubize* estoit bon, vaillant, sage et meilleur capitaine que lui ; mais que pour rompre la vieille police du royaume, il ne faloit autre police que les militaires. Que la modestie n'est pas bonne pour abatre l'orgueil des ennemis qui n'en ont point. Qu'il est mal convenable de combatre des lions avec des moutons, cela s'appelant enrager avec raison. Qu'il avoit envoyé un censeur où il faloit un dictateur et un Fabius au lieu d'un Marcelle. Que voyant son sang et ses peines subjectes à tels supplantemens, il n'avoit peu despouiller envers son superieur le courage qu'il avoit vestu contre les ennemis. Qu'à la verité il avoit traicté avec le *Duc de Nemours*, non par avarice ou crainte, mais par vengeance, et après l'ingratitude redoublée. » Quand je le pressai sur la troisiesme demande, il la fit courte avec un souspir. « Mon enfant, dit-il, rien n'est trop chaut pour un capitaine qui n'a pas plus d'interest à la victoire que son soldat. Avec les *Huguenots* j'avoye des soldats, depuis je n'ai eu que des marchands qui ne pensent qu'à l'argent. Les autres estoyent serrez de crainte, sans peur, soudoyez de vengeance, de passion et d'honneur ; je ne pouvois fournir de rênes pour les premiers ; ces derniers ont usé mes esperons. »

1. Liv. XII, ci-dessus, p. 253 s. *Arnaud, Hist. des Protest. du Dauphiné,* I, p. 107 s.

2. *Arnaud*, l. c., p. 110. *De Thou,* III, 221.

jusques là[1], sans qu'eux s'y opposassent, voyans qu'il estoit homme d'execution, & presupposans qu'après leur avoir donné son advis de ce qui seroit de faire, il s'en retourneroit en Dauphiné. Mais du premier coup il s'empara de toute authorité, ordonnant & faisant tout à son appetit. Quoy voyant ledit sieur *de Sault,* après avoir temporisé quelque temps, obtint congé du Roy pour s'en retourner en sa maison. Ce qu'il fit le dernier de Juin 1562, combien que le Capitaine *Moreau*[2] luy eust amené dès le quinziesme de May deux cens bons hommes de pied & quelques hommes de cheval, levés ès propres terres d'iceluy.

Lyon centre d'action des protestants des provinces environnantes.

Environ le mesme temps, arriverent aussi à Lyon, envoyés d'Orléans de la part du *Prince,* les sieurs *de Poncenat*[3] & *de Changy*[4], gentilshommes de bon lieu, & honorables; l'un, à savoir *Poncenat,* pour commander aux gens de cheval, & *Changy*

1. *Langueti, Epistolæ,* II, p. 224 *(9 Maii 1562): Lugdunenses admiserunt Baronem des Adrez in urbem, ubi statim deiecit imagines in omnibus templis. Canonici summi templi, qui sunt potentissimi, habebant sexcentos milites præsidiarios, quos iste redactos in suam potestatem spoliavit armis et spoliatos dimisit incolumes. Res est ea felicitate peracta, ut in tanta urbis occupatione et tam subita mutatione, dicantur duo homines tantum interfecti. Occupatio Lugduni est maximi momenti ad totum bellum, tum quod ibi sit instructissimum armamentarium, tum quod ii qui hic sunt, sperabant per negotiatores Lugdunenses se pecuniam confecturos, et præterea retinet Ducem Sabaudiæ in officio.* — Le 13 mai 1562, Calvin adressa une lettre au baron des Adrets pour l'exhorter à maintenir le bon ordre à Lyon, et à punir ceux qui avaient commis des vols lors du soulèvement, s'ils ne rendaient leur proie à bref délai. *Opp. Calv.,* XIX, 411.

2. Voy. p. 221.

3. *De Thou,* III, 222. *(Goulard) Hist. des choses mémor.,* p. 254. Il ne faut pas confondre *Ponsenat* avec *Ponsenas* ou *Ponsonnas,* bailli de Vienne, vol. I, p. 351, 366. *Jacques de Boucé,* seigneur de Ponsenac ou Ponsenat, était capitaine de compagnies huguenotes. Son nom paraîtra encore souvent dans les pages suivantes, de même qu'il figura aussi surtout dans les guerres de religion postérieures. Il tomba frappé à mort à Cognat, en 1568. *France prot.,* II, 411 ; 2e éd., II, 939 s.

4. *Michel du Fay,* seigneur de Changy, gentilhomme protestant du Dauphiné. Voy. vol. I, p. 219, 343. *Arnaud,* l. c., p. 41. Après son expédition à la tête des protestants de Romans, en 1560, il subit avec son frère Jacques, le jeune, une longue captivité dont ils ne furent délivrés qu'à la prise de Valence par des Adrets. Michel alla rejoindre Condé à Orléans, qui l'envoya à Lyon, comme le dit notre texte. *France prot.,* 1re éd., V, 89.

pour les gens de pied, en eſtat de maiſtre de camp ; ce qui cuida cauſer dès lors quelque divorce, mais le tout fut appaiſé par la modeſtie de *Changy,* lequel ſe contenta d'eſtre envoyé pour gouverneur à Valence, demeurant la maiſtriſe de camp à *Blacons;* & fut la ville de Lyon deſignée pour lieu principal, dont ſe prendroit le conſeil & la force pour la conſervation tant du Dauphiné que des autres pays circonvoiſins, ſous le gouvernement de *des Adrets,* duquel *Blacons* fut fait lieutenant en ſon abſence, dautant que le *Baron des Adrets* alloit & venoit avec une extrême diligence en divers lieux.

Exploits dans le Mâconnais et dans le Forez.

Mombrun[1] donques, le quinzieſme jour de May, fut envoyé à *Challon,* dont l'iſſue fut malheureuſe, comme eſt dit en l'hiſtoire de Maſconnois[2], & peu après les Capitaines *Moreau* & *Verty*[3] furent auſſi envoyés à *Maſcon,* qui eſtoit demeurée deſpourveue, dont eſtans retournés, il leur fallut auſſi toſt aller à Villefranche[4], 223
à ſavoir, *Verty* avec ſa compagnie de cent ſoldats & deux coulevrines baſtardes, & *Moreau* avec ſa troupe de gens de cheval, accompagnant *Blacons,* outre cinquante hommes de cheval conduits par le capitaine *Baron de Villeneufve de Berc,* l'exploit deſquels eſt declaré en l'hiſtoire de Maſconnois[5]. Toſt après, *des Adrets* eſtant parti pour aſſaillir Maugiron en Dauphiné, *Blacons,* ſon lieutenant dedans Lyon[6], adverti que le *Baron de Sainct Vidal,* & autres gentilshommes d'Auvergne, avoient aſſemblé grand nombre de gens du plat pays[7], pour tenir les champs, & pour faire le degaſt à l'entour le pays de Lyonnois, y envoya *Poncenat,* pour les combatre, acompagné du Capitaine *Montferrier,* ſon neveu, ſeulement avec environ cinq cens hommes, leſquels, encores que leurs ennemis fuſſent en nombre

1. Voy. ci-dessus, p. 193.

2. Voy. ci-dessous, p. 408 s.

3. Ou *Vertis*. Voy. p. 410, 415.

4. *Villefranche-sur-Saône*, dans le Beaujolais, à égale distance de Lyon et de Mâcon, autrefois entourée de remparts.

5. Voy. p. 415 s. *Mém. de Gasp. de Saulx, sgr. de Tavannes*, éd. *Michaud et Poujoulat des Mém. de France*, VIII, 254.

6. *De Thou*, III, 222, raconte le même exploit.

7. C'est-à-dire que ce n'était qu'un ramassis de paysans, avec quelques nobles d'Auvergne du Velai et de Gévaudan. *Ibid.*

de trois à quatre mille (mais quaſi tous payſans & autres gens mal aguerris), leur donnerent la chaſſe, & en firent tel carnage, qu'ils en delivrerent tout le pays, & pourſuivit *Poncenat* ſa victoire juſques en Feur[1], l'une des principales villes de Foreſt, en laquelle le ſieur *de Sainct Prye*[2] & autres gens de nom, luy voulans faire teſte, furent tellement repouſſés en une eſcarmouche, que les uns gagnerent le haut, les autres furent aſſiegés en la ville, laquelle ayant ledit *Poncenat* aſſiegée & forcée, il la garda juſques à le priſe de Montbriſon, comme il ſera dit ci après.

Ceux de Maſcon, environ ce meſme temps, ayans demandé ſecours à Lyon, obtinrent pour gouverneur le Capitaine *Entrages*[3] avec cent arquebouziers, conduits par le Capitaine *Sainct Louys*, & quelques pieces de campagne, leſquelles y firent tresbien leur devoir, ayans repouſſé *Tavanes* à ſon grand deshonneur, comme il eſt dit en l'hiſtoire de Maſconnois[4].

Des Adrets en Dauphiné. Acte de cruauté à Montbriſon

Pendant ces exploits de *Blacons* & *Poncenat* en Foreſt, *des Adrets* fit merveilles en Dauphiné[5] contre les ennemis de *Sommerive, Suze, Carſes, Maugeron* & autres, puis retournant à Lyon, ſur le commencement de Juillet, delibera d'aſſaillir deux places de Foreſt, à ſavoir Mouron[6] & Mombriſon; pour lequel exploit il employa quaſi toutes ſes forces avec celles de Vivarets, ayant laiſſé à Lyon pour gouverneur en ſon abſence le Seneſchal
224 *de Valentinois*[7], homme de letres & non de guerre. Cela meſcon-

1. *Feurs* (Loire), dans le Forez, petite ville très ancienne, à 23 kil. de Montbrison. Il y a encore différents restes d'antiquités romaines.

2. *De Saint-Prié. De Thou*, l. c.

3. *César Guilleran*, seigneur d'Entragues. *De Thou*, III, 214.

4. Voy. ci-dessous, p. 416 s.

5. Voy. p. 265 s. *Arnaud*, l. c.

6. *Mouron*. Il est difficile de décider quel doit être cet endroit. Est-ce *Montrond*, sur la Loire, entre St-Etienne et Roanne, avec le château de Bellegarde, situé à 3 kil. à distance sur un rocher qui commande la vallée que parcourt la route de Lyon à Montbrison? Ou serait-ce le bourg du Dauphiné *Moras* (Drôme), sur la route de Vienne à Romans (*Arnaud*, l. c., p. 173), à 56 kil. de Valence? Peut-être est-ce plutôt le bourg de *Moirans*, dans le Dauphiné, à 37 kil. de S. Macellin, sur la route de Valence, dont Maugiron s'était emparé. *Arnaud*, l. c., p. 131.

7. *Félix de Bourjac (Barjac)*. Vol. I, p. 219, 344 s.

tenta fort les Lyonnois, outre pluſieurs autres deportemens, [ne][1] voulant *des Adrets* faire à ſa fantaſie, de ſorte qu'ils importunoient fort le *Prince* de leur envoyer quelque ſeigneur de marque pour mieux conduire les affaires. *Des Adrets* cependant pourſuivant ſon entrepriſe, print les places qu'il pretendoit, comme auſſi elles n'eſtoient de grande reſiſtence ni munies de forces. Mais le ſeizieſme de Juillet, il uſa d'une cruauté qui fit grand tort à ſes victoires & reputation, ayant fait precipiter de ſang froid & comme pour paſſe temps après diſner pluſieurs priſonniers du ſommet de la haute tour de Mombriſon, entre leſquels meſmes il y avoit quelques gentilshommes de nom[2]. Ce fut au grand regret de *Blacons* & *Poncenat* & des autres Capitaines, qui firent tout ce qu'ils peurent pour l'en deſtourner, alleguant *des Adrets*, qui eſtoit en une merveilleuſe furie, que les ennemis en avoient fait cent fois autant à Orenge, & que le moyen de faire ceſſer tels actes eſtoit de leur rendre la pareille.

De Soubise remplace des Adrets à Lyon.

De là il tourna vers le Puy en Auvergne, mais il ne fit que paſſer, ſe retirant à Lyon, où il trouva les choſes changées. Car ayant le *Prince* failli à combatre ſes ennemis à Talſi près de *Bogency*[3], comme il eſt dit en l'hiſtoire d'Orleans, & voyant après la ſurpriſe de Bloys qu'il ne pouvoit faire teſte en campagne à ſes ennemis renforcées nouvellement de Reiſtres & Lanſquenets, il delibera de ſe mettre ſur ſa defenſive, envoyant le ſieur *de la Rochefoucaut* en Poytou, le ſieur *de Duras* en Guyenne, le ſieur *d'Andelot* en Alemagne[4], pour luy amener nouvelles forces en toute diligence, & pour commander à Lyon, le ſieur *de Soubize,* Chevalier de l'Ordre, plein de conſeil & d'experience tout

1. Il faut évidemment omettre ce : *ne*.

2. Les *Pièces intéress.* (*supra*, p. 221, note 9 ; tome IV, p. 85) rapportent à cette occasion le trait que raconte aussi *De Thou*, III, 232 : Ayant reproché à l'un de ces malheureux de s'être déjà présenté deux fois sans avoir osé faire le saut : « Parbleu, M. le Baron, lui dit le soldat, tout brave que vous êtes, je vous le donne en trois (en dix). » Réponse qui le fit rire et sauva la vie au soldat. Comp. deux lettres d'*Estienne du Tronchat*, alors à Montbrison, dans ses *Lettres Missives etc.*, p. 75 de l'*Hist. lamentable etc. de Gonon*. Voy. aussi *supra*, p. 221, note 9, le passage de *d'Aubigné*.

3. *Beaugency*. Vol. II, p. 100 s.

4. Vol. II, p. 102.

enſemble. *Soubize* donc y eſtant arrivé [1], le dixneufieſme dudit mois de Juillet (non ſans avoir eſchappé de grands dangers en chemin), au meſme temps que *des Adrets* retournoit de Foreſt, après luy avoir déclaré ſa charge, luy fit quelques douces remonſtrances touchant ceſte cruauté [2], & d'abondant declara à toutes gens de guerre ayans charge & ſoldats, que ceux qui en voudroient faire autant, euſſent à ſe retirer de Lyon ſous peine d'eſtre chaſtiés. Sur quoy, *des Adrets* au commencement ne peut diſſimuler ſon mecontentement, mais ayant entendu l'intention du

1. *Mém. de la vie de Soubise,* éd. *J. Bonnet,* 1879, p. 60. *Arnaud,* l. c., p. 141 s. : «Or n'estoit pas le voyage peu hasardeux à cause de tout le pays qui luy falloit passer depuis Orleans jusque-là estoit tenu par les catholiques.» Le récit de ses aventures y suit p. 62 s. Ce qui suit sur le séjour de Soubise à Lyon est presque textuellement emprunté au *Discours des choses advenues en la ville de Lion pendant que Monsieur de Soubise y a commandé*, conservé dans les *Mélanges de Mézeray.* (*Bibl. nation.*, *Fonds français,* vol. 20 783, fol. 113-157, cité par M. *J. Bonnet,* Publié dans le *Bull. du Prot. franç.*, tome XXVIII, p. 396 et 439, tome XXIX.) *De Thou,* III, 232 : Ce seigneur, qui joignoit à une illustre naissance une très-grande modération et une habileté peu commune, fit cesser les plaintes des bourgeois, et il les consola par l'espérance d'un meilleur temps. Il rétablit le bon ordre, et il eut un grand soin que la ville ne manquât de rien. — Aux *Archives de Bâle* se trouve une lettre que Soubize adressa à cette ville, le 29 juillet, qu'il commit à Jean Budé, seigneur de Vérac, et à Henri Scringer, pour y négocier un emprunt de 200,000 écus. Pour justifier le besoin urgent d'argent, en vue de l'objection de ce qu'on avait fait de tous les trésors d'églises qu'on avait pillés, il répond en premier lieu que ces trésors n'avaient pas été la dixième partie aussi considérables qu'on s'était plu à le dire, et ensuite qu'il n'y avait pas la seule armée de Condé à nourrir, qui à elle seule pourrait engloutir des trésors, mais qu'il y avait encore d'autres armées à entretenir dans presque toutes les provinces.

2. *Discours des choses adv.* (*Bull.*, XXVIII, p. 399): Ledit sieur de Soubize luy en feit une doulce et gracieuse remonstrance, luy disant que telles cruaultez n'estoient pas agreables à Dieu, et que l'on pouvoit faire son service et de son Eglise beaucoup mieux en n'en usant point, et qu'il y avoit grand dangier que cela ne l'irritast contre les siens; davantage que cela empiroit grandement la cause de la Relligion Refformée, pource que monsieur le prince en toutes ses escriptures a toujours taxé monsieur de Guyse et ses adherens des cruaultez dont il faisoit user envers lesdits de la Religion etc. . . . Ledit Baron des Adrets, qui ne pouvoit supporter d'estre en un lieu où autre que luy commandast et qui luy fust superieur, print congé dudit sieur de Soubize et s'en alla au païs de Daulphiné pour y pourveoir aux affaires selon qu'il entendoit estre besoing.

Prince, tant par letres que par la bouche de *Soubize,* il ſe rappaiſa, deliberant quant & quant d'aller beſongner en Dauphiné, où il eſtoit appelé par *Mombrun,* ce qu'il fit, menant avec ſoy quatre des plus belles compagnies Françoiſes, & une de cent Suiſſes pour ſa garde, toutes bien armées & payées pour un mois; ce que *Soubize* luy accorda gratieuſement pour ne l'irriter, & au contraire l'incita de faire de bien en mieux. Ce qu'il promit & partit en apparence fort content dudit ſieur *de Soubize,* & fit merveilles puis après, eſtant deſcendu en diligence contre *Suze* au ſecours de *Mombrun,* comme il eſt dit en l'hiſtoire de Dauphiné[1].

Lyon se renforce d'auxiliaires suisses.

Quelque temps devant l'arrivée du ſieur *de Soubize,* ceux de Lyon avoient ſurpris unes letres du *Roy de Navarre* au ſieur *de Sommerive,* lieutenant du Comte, ſon pere, au gouvernement de Provence[2], par leſquelles il luy mandoit qu'il aſſemblaſt toutes les plus grandes forces qu'il pourroit en Provence, pour icelles jointes avec celles que *Maugeron* leveroit en Dauphiné, & *Tavanes* en Bourgogne & lieux circonvoiſins, empeſcher la ville de Lyon de faire la cueillette, & l'aſſaillir de toutes parts. Unes autres letres de

1. Voy. ci-dessous, p. 272.

2. Voy. *supra*, p. 164. *Honoré de Savoie,* comte de Sommerive, fils de Claude de Savoie, comte de Tende. Il était né à Marseille, en 1538, et n'était par conséquent âgé que de 24 ans. Il était neveu du connétable de Montmorency, qui avait épousé Madeleine de Savoie, sœur du comte de Tende. D'un caractère ambitieux et étant entré en des relations suivies avec le seigneur de Carces, l'agent le plus accrédité du duc de Guise en Provence, il se croyait appelé à se mettre à la tête du parti catholique dans le pays. Son père était doux, tolérant ami de la paix ; il avait en outre épousé en secondes noces Françoise de Foix, zélée protestante, qui exerçait une notable influence sur les décisions de son mari. Le fils, jaloux de la préférence que le père paraissait donner à René de Cipières, né de ce second mariage, était devenu l'ennemi de son père ; il sut le faire décrier à la cour comme huguenot et se faire nommer lieutenant du roi en Provence, avec pouvoir d'y commander comme si le gouverneur, son père, était absent. Les dissensions religieuses devinrent des plus déplorables dans le pays. Sommerive exerça d'affreuses cruautés contre les protestants, lors de la prise de Cisteron. Il est vrai que d'après le témoignage de *Brantôme,* il passa plus tard pour avoir refusé d'obéir aux ordres du roi, concernant le massacre des huguenots lors de la S. Barthélemy. Mais il se trouvait alors sur son lit de mort et d'autres attribuent le mérite de cette conduite au comte de Carces. *Le Laboureur, Addit. aux Mém. de Castelnau,* II, 14 s. *G. Lambert, Hist. des guerres de relig. en Provence,* I, 138, 267.

Tavanes, eſcrites à *Sommerive* & aux autres chefs des Provençaux, furent ſurpriſes, par leſquelles il exhortoit à faire diligence, comme il promettoit de faire de ſa part. Sur ces advertiſſemens, ceux de Lyon firent tant, qu'il leur fut accordé huict enſeignes de la ville de *Berne,* trois de Neufchaſtel & quatre des Valeſans, faiſans nombre de cinq à ſix mille hommes [1], auſſi bien armés & equippés qu'il en ſortit jamais de ce pays là, avec certaines conditions portées par la reſponſe deſdits Seigneurs de Berne, l'unzieſme de Juillet, à ſavoir qu'ayans entendu la requeſte à eux preſentée par *Jean Freſlon,* libraire de Lyon, à ce commis [2], pour leur accorder une levée de huict enſeignes, tant pour la defenſe de la ville de Lyon que pour ſecourir leurs circonvoiſins fideles, eux ſ'arreſtans au premier poinct du ſecours de Lyon, ſans accepter le ſecond de paſſer outre, leur reſpondoient que la difficulté du temps & leurs
226 propres dangers les gardoient de leur donner ſecours par election & commandement, mais que preſumans que quelques uns de leur ſujets acouſtumés de ſuivre les guerres par le paſſé contre leurs defenſes & Edicts, oyans ce commun bruit de guerre, ſ'eſleveroient pour la ſuivre, leurs dits commis les pourroient attendre à Geneve pour les mener à leur ſecours, entendans que ce fut pour la defenſe & conſervation de ladite ville, afin qu'elle ne fuſt foulée ni oppreſſée comme quelques autres deſpourveues de garniſon. Puis donc que ladite levée eſtoit venue en effect, ſ'arreſtans à ceſte leur intention, ils avoient fait commandement aux Capitaines

1. *Corresp. de Calvin, Bullingerus-Calvino,* 7 juillet. *Opp. Calv.*, XIX, 482. *Zerkintes Calv.*, 8 juillet, *ibid.*, p. 483. *Bulling. Calv.*, 17 juillet, *ibid.*, p. 487. *Condé à Genève*, 23 juillet, *ibid.*, p. 489. *Ruchat, Hist. de la Réform. de la Suisse*, éd. Vulliemin, VI, p. 491-496. *Tavannes*, dans ses *Mém.*, l. c. p. 254, dit: Les Huguenots, par lettres de la Royne mere (!), obtiennent en juillet six mil Suisses du canton de Berne et de Vallais, qui arrivent à Lyon. — Voy. le *Discours* (*Bullet. du Prot.*, XXVIII, p. 400 s.), sur les craintes que l'admission de ces troupes dans Lyon suggéraient à Soubise et combien il insista sur ce qu'elles restassent hors la ville, ainsi que la lettre de la reine-mère par laquelle elle le félicitait: « qu'avez si bien et sagement faict de n'avoir receu les Suisses. »

2. *Jean Frellon,* funestement connu par la part qu'il prit à la mort de *Servet. Opp. Calv.*, VIII, 833 s. Voy. *De Thou*, III, 232 s. Ils étaient commandés par le colonel Nicolas Diesbach de Berne. Voy. ci-dessous, p. 418.

conducteurs[1] desdites enseignes, à peine de corps & biens & honneurs, qu'ils eussent à suivre leurdite limitation, & estre & demeurer en garnison audit Lyon pour y faire cest honneur & service au Roy, & service de garder & preserver de tout leur pouvoir la ville & les habitants d'icelle des inconveniens advenus en d'autres villes desgarnies d'ayde, durant ces troubles de France, jusques à ce qu'il pleust à Dieu restablir la paix du Royaume, & de dresser les moyens que sa Majesté puisse constituer sa ville de Lyon & autres en l'estat de paix & tranquillité, contre les cruels assaux de ceux qui jusques alors les avoient tant tourmentés. Partant ils avoient enjoint ausdits Capitaines & conducteurs, de se declarer de ce que dessus à tous demandans raison de leurs entreprises, à savoir qu'ils ne portoient les armes contre le Roy, ni aucun de leurs alliés & confederés, ains leur intention n'estoit autre que de garder la ville de Lyon de force & violence, de quoy ils les avoient bien voulu advertir, afin qu'ils eussent pour excusés lesdits Capitaines & conducteurs s'ils refusoient d'estre autrement employés; les leur recommandans au surplus, & prians se contenter d'un tel service, sans les importuner outre leur vouloir & intention, qui n'estoit qu'eux ni les leurs entreprissent acte d'hostilité contre la couronne de France.

Arrangement concernant les auxiliaires suisses.

Suivant donques ceste resolution, ces compagnies auxquelles s'estoient adjoints à Geneve cent hommes de cheval en fort bon equippage, estoient desià à *Sardon*[2], en Savoye, lieu distant de Lyon de journée & demie, quand le sieur *de Soubize* arriva à Lyon, lequel trouvant estrange ceste capitulation, envoya à *Berne,* remonstrant que pour garder Lyon il n'estoit besoin de s'enclorre 227
dans les murailles[3], ains de tenir la campagne pour favoriser la cueillette & envitaillement, & faire teste aux ennemis qui s'assembloient à Chaslon, pour leur oster toute commodité. A quoy fut finalement respondu par lesdits seigneurs de *Berne,* qu'ils accordoient que leurs gens allassent la part où il seroit besoin, seulement pour la seureté & defense de la ville de Lyon, & pour la cueillette.

1. Le capitaine de la compagnie genevoise de ces auxiliaires était *Louis Franc*. Voy. ci-dessous, p. 422, note.

2. Village, à deux journées de Lyon. *De Thou*, p. 233.

3. Voy. p. 225, note 3. *De Thou*, l. c.

Cela fut caufe qu'au lieu de fe loger dans la ville, ils marcherent vers Mafcon avec autres forces commifes à *Poncenat*[1], difans ceux de *Neufchaftel* & les *Valaifans* qu'ils iroient par tout où l'on voudroit, & promettans auffi quelques particuliers des Bernois de fe defbander f'ils eftoient rapelés par leurs fuperieurs, & faire bon fervice en tous lieux pour la querelle de la Religion. Cela mettoit *Soubize* en quelque efperance d'en envoyer jufques à quatre mille à Orleans au fecours du *Prince,* envoyant d'autre cofté à Strafbourg pour effayer d'avoir quelques Reiftres pour leur efcorte[2]. Mais tout cela fut rompu par la furprife de *Mafcon,* ainfi qu'il eft dit en fon lieu.

Exploits de Blacons.

D'autre cofté, *Soubize* ayant pourveu à plufieurs defauts qu'il trouva au gouvernement du dedans de la ville, tant en la police qu'en la juftice, & notamment à ce qu'elle ne fuft defpouillée du refte de plufieurs grandes richeffes dont les ennemis, qui eftoient dehors, fe prevaloient, en les tirant par faveurs & corruptions, envoya quelques compagnies au pays de Foreft, pour amener des bleds, fans laquelle provifion la ville f'en alloit affamée. *Blacons* en eftoit le conducteur[3], lequel ayant pris l'Abbaye de la Chaife-Dieu[4], y laiffa en garnifon *Monjoux*[5], fon beau frere, & alla

1. Il commandait la cavalerie à Lyon. *Discours*, l. c., p. 401.

2. *Discours*, l. c., p. 497 : Ledit sieur de Soubize, en desirant se renforcer de cavalerie, pour avoir moyen de sortir à la campaigne, remonstra à ceulx de Lyon que s'ils vouloient faire la despense, et soldoyer pour deux ou trois mois deux ou trois cornettes de reistres, il esperoit avec les forces qu'il avoit dans Lyon, et celles de Provence qui y venoient, se mettre à la campagne et faire bientôt fin à la guerre de ce costé là, à quoy ceulx de Lyon respondirent que les Suisses les avoient tellement espuisés d'argent, qu'il seroit impossible d'entrer en ceste nouvelle despense. — Comp. *De Thou*, p. 233 : Comme il avoit envoyé à Strasbourg pour lever de la cavalerie Allemande, Soubise s'étoit flatté qu'il pourroit en envoyer 4000 hommes au Prince de Condé ; mais Mâcon ayant été repris, cette espérance s'évanouit.

3. Voy. sur ces opérations du chevalier de Malte, *Hector de la Forest*, sieur de Blacons, premier lieutenant du baron des Adrets : *Imberdis, Hist. des guerres relig. en Auvergne*, p. 61.

4. *La Chaise-Dieu (Casa Dei)*, petite ville de l'Auvergne (Haute-Loire), au sud-est et à 9 lieues d'Issoire, à 5 de Brioude, à 6 d'Ambert, bâtie sur un revers de montagne, dans une position triste. Elle est dominée par l'ancienne abbaye de bénédictins pillée par les religionnaires.

5. *Jean de Forest*, dit *de Vesc*, sieur de Monjoux. Blacons prit aussi et démantela le château d'Expaly. Mais à peine s'était-il éloigné, que les catho-

jufques en la ville du Puy en Auvergne, où il ne fit rien, par faute d'artillerie; joint qu'il avoit en tefte les forces conduites par *Sainct Eran, Sainct Chaumont, Sainct Vidal,* & autres, lefquels reprindrent ladite Abbaye, & contre la compofition faite avec *Monjoux,* l'envoyerent prifonnier à Ryon, où il demeura longuement & fut tresinhumainement traitté. De là ils furent à Sainct Saphorin[1], où eftoit le Capitaine *Chaſtelus,* qui fit quelque mine 228
de tenir, mais fe retira puis après fans attendre le fecours qui luy eftoit envoyé, de forte que l'ennemi y entra à fon aife.

Tentatives de corrompre Soubise et de faire rappeler les Suisses.

Cependant on n'oublioit de pratiquer *Soubize,* pour luy perfuader de remettre Lyon entre les mains du Roy, comme portoient les letres qu'on luy efcrivoit, mais comme il eftoit fage & advifé, il favoit bien auffi faire telles refponfes qu'il appartenoit, declarant qu'il ne la tenoit point contre le Roy, & qu'on ne la pouvoit commettre pour ce temps-là en meilleure main que la fienne, pour la luy bien garder[2]. En ces entrefaites, ceux qui faifoient cefte guerre fous le nom du Roy, envoyerent *Mandozze* en Suiffe[3], pour fe pleindre aux Bernois, comme contrevenans au

liques, commandés par le gouverneur d'Auvergne, le sieur *de Montmorin-Saint-Hérem* (ou *Saint-Héran*), *Saint-Chamond* et *Saint-Vidal,* investirent La Chaise-Dieu, Monjou fut fait prisonnier, et accusé d'avoir tué La Motte-Gondrin, envoyé à Riom (Puy-de-Dôme), où il mourut dans son cachot. *Imberdis,* l. c., p. 65.

1. *Saint-Simphorien-d'Ozon,* bourg dans le Dauphiné (Isère), au sud de Lyon, à 13 kil. de Vienne. (Ou peut-être aussi le bourg du département du Rhône, *St-Symphorien-sur-Coise* ou *St-Symphorien-le-Chastel,* à 34 kil. de Lyon, sur la Coise.)

2. Voy. la lettre de la reine-mère, du 9 septembre, et la réponse de Soubise, du 17 septembre, dans le *Discours* cité (*Bull. du prot.,* XXVIII, 497 s.).

3. *Calvinus Bullingero,* 15 août (*Opp.,* XIX, 498) : *Tandem a Bernensibus impetratum est ut ad recuperandas Burgundiæ urbes se accingerent. Lenti tamen sunt progressus et metuimus ne tota expeditio brevi in nihilum recidat, quia nimium timide ac serviliter Mendozæ senatus respondit. Semper subsistunt in puerili cavillo, venisse ad urbem custodiendam. Quasi vero non satis multi essent qui consumerent tenuem alioqui annonam.* — *Mém. de Tavannes,* l. c., p. 255 : Le Roy, par le conseil de *M. de Guise,* depesche *Mendosse* à Berne ; il leur demande s'ils vouloient rompre l'alliance, ou, s'ils vouloient la garder, qu'ils revoquassent leurs gens qui estoient avec les Huguenots, ce qui luy fut refusé. — *De Thou,* III, 233 : Dans le même temps, *Jean de Mendoza,* Espagnol, qui avoit depuis longtemps quitté sa

traitté perpetuel des ligues avec la Couronne de France, & pour les prier de rappeler leurs gens. A quoy leur fut faite ample refponfe, contenant en fomme, que leurs gens n'eftoient point envoyés par leur commandement, mais que ne les pouvans empefcher d'aller à la guerre, ils les avoient toutesfois amenés à ce poinct, de leur faire jurer & promettre de ne faire autre exploit que de garder la ville de Lyon d'eftre forcée ou pillée, comme plufieurs autres villes, en quoy ils eftimoient faire un grand fervice au Roy, tant f'en faloit qu'ils euffent pretendu contrevenir au traitté de paix perpetuelle. Mais que ce neantmoins ils renvoiroient querir leurs gens, puis qu'ils entendoient que le Roy n'avoit à gré ce qu'ils en avoient fait.

Les Suisses sont congédiés.

Suivant donc cefte refolution, furent envoyés à Lyon deux de leurs Confeillers, à favoir les Seigneurs *Nicolas de Grafenried* & *Jerofme Manuel* [1], qui donnerent à entendre tout ce que deffus au fieur *de Soubize*, lequel ils prioient fe fouvenir à quelle condition leurs gens leur avoient efté envoyés, & que fi toft que le terme de leur fervice feroit expiré, ou bien que dès lors, f'ils f'en pouvoient paffer, ils les contentaffent, & leur baillaffent congé de f'en retourner. *Soubize* leur accorda cela trefvolontiers, dautant qu'il n'en avoit que faire pour la garde de la ville. Et pourtant, eftans receus dans la ville deux jours après, il leur fit faire monftres & les congedia dès le lendemain [2]. Ce neantmoins, les Capitaines

patrie pour s'engager au service de nos rois, homme qui joignoit à une humeur très enjouée beaucoup d'habileté, et qui avoit déjà été ambassadeur en Suisse, fut envoyé à Berne, pour se plaindre de ce que, contre la disposition des traités d'alliance faits avec la France, ils avoient fourni des troupes auxiliaires à la ville de Lyon. Ceux de Berne dirent pour s'excuser : Que ces troupes y étoient allées d'elles-mêmes ; et que n'ayant pu les empêcher, ils y avoient consenti à condition qu'elles ne seroient employées qu'à garder la ville ; en quoi ils avoient fait un office d'amis, et avoient rendu un vrai service au Roi, leur allié. Cependant *Mendoza* obtint qu'ils les rappelleroient. — Comp. *Ruchat*, *Hist. de la Réform. de la Suisse*, éd. Vulliemin, VI, p. 496.

1. Le 11 août. *Ruchat*, l. c.

2. Cela ne se fit pas aussitôt, comme le dit De Thou ; il se passa au contraire encore quelques semaines, et l'ambassadeur de France eut encore à en faire ses plaintes à Berne, qui chargea de nouveau, le 10 septembre, le conseiller Béat Louis de Mülinen d'aller à Lyon rappeler les huit enseignes de sujets bernois, sous peine de bannissement. Ils quittèrent enfin Lyon vers le milieu de septembre. *Ruchat*, l. c., p. 497.

Une partie reste à Lyon.

des Valeſans & de Neufchaſtel, ſous la charge de *Peter Ambiel*[1], leur Colonnel, ſe rengerent ſous ſix enſeignes, ayans fait nouvelle 229
capitulation, & demeurerent à Lyon, où ils firent depuis de tres-bons ſervices.

Emigration d'une partie des habitants.

Ce departement des Suiſſes ne pleut pas à tous les habitans de Lyon, qui penſoient par ce moyen eſtre abandonnés en proye aux ennemis, de ſorte que pluſieurs d'iceux ſortirent avec les Suiſſes, abandonnans la ville; les uns ſous couleur d'acompagner quelques marchandiſes baillées aux Suiſſes, pour en faire argent & en fournir leur payement, les autres feignans d'aller à leurs granges, les autres ſortans à pied comme pour voir paſſer les Suiſſes; de quoy eſtant adverti *Soubize,* tant ſ'en falut qu'il en fuſt marri, que meſmes il dit publiquement que tous ceux qui avoient peur luy feroient plaiſir de ſortir après les autres, laiſſans toutesfois bon gages après eux pour la defenſe de leur patrie qu'ils abandonnoient.

Approche menaçante de Tavanne.

Peu de jours après, *Tavanes,* faiſant ſon conte d'aſſaillir Lyon à bon eſcient, ſ'approcha juſques à *Anſe*[2], à trois lieues de la ville de Lyon & non plus près, attendant ſa groſſe artillerie de Chaſlon, & le ſecours des Italiens[3], au devant deſquels arrivés à Maſcon en nombre d'environ trois mille, ſous la charge du *Comte d'Angueſole*[4], il alla juſques à Belleville dont il les amena en ſon

1. *Am Buhel, Ruchat,* l. c. Cependant les Valaisans furent aussi rappelés plus tard par leurs Seigneurs et sortirent de Lyon au commencement de décembre, *ibid.*

2. *Anse,* petite ville du Lyonnais, à 5 kil. de Villefranche, sur la Saône.

3. *Discours des choses avenues à Lyon* (*Bull. du Protestantisme franç.,* XXVIII), p. 496 : Peu de jours après le partement des Suisses, le sieur de Tavannes avec ses forces s'approcha jusques à Anse . . . où il feit sejour d'un mois ou environ, sans faire autre logis plus près, sous coulleur d'attendre la grosse artillerye qu'il disoit faire venir de Challons, et les Italliens, ou par avanture (et ce qui estoit plus à croire) attendant le fruit de quelque intelligence qu'il pouvoit avoir en la ville de Lyon. Mais il ne parvint pas jusques à la fin du mois, qu'il ne perdît l'esperance et de l'ung et de l'autre, et qu'il ne cogneut bien qu'il avoit esté pourveu à la dite ville, de façon que par la force ny par les intelligences ses desseings ne pouvoient reussir.

4. Le comte *Anguesole, Jean, comte d'Anguisciola,* un des assassins de Pietro Luigi Farnese, duc de Parme, fils naturel du pape Paul III, Alexandre Farnese.

camp, où ſe trouverent auſſi les troupes de *Sainct Chaumont, grand Prieur d'Auvergne*[1]. Ce neantmoins il ne ſ'approcha point plus près de la ville, à l'entour de laquelle, vers la porte appelée de Veze, ſe firent pluſieurs belles eſcarmouches durant le ſejour de *Tavanes* à Anſe, qui fut d'environ un mois, empeſchant ceux de Lyon de faire leurs vendanges, exceptés les lieux les plus voiſins de la ville[2].

Soubise vainement sommé de rendre Lyon.

En ces entrefaites, la Royne mere eſcrivoit derechef à *Soubize,* par le ſieur *de Monchenu,* le neufieſme de Septembre, le conviant à rendre Lyon, qu'elle eſtimoit eſtre en danger d'eſtre ſaccagée[3]. A quoy *Soubize* fit reſponſe que c'eſtoit au Roy, qu'il la gardoit & garderoit tant qu'il y auroit commandement. Ce qu'entendans, ceux *de Guyſe* y envoyerent le *Duc de Nemours* avec nombre de cavalerie & les Reiſtres du *Comte de Roquendorff*[4], eſtimans que
230 *Tavanes* ſe contenteroit de demeurer ſous ledit *de Nemours;* en quoy ils furent deceus. Car eſtant *Nemours* arrivé au camp, le

Irruption de Nemours dans le Dauphiné.

1. Cette désignation qui confond deux personnes en une seule, est fautive. *Saint-Chaumont* (ou *Saint-Chamond*) n'était pas Grand-Prieur. *D'Aubigné, Hist. univ.*, I, 214: Tavannes, ayant joinct à trois lieues de Lyon le comte d'Anguisciolle avec 3000 Italiens, et environ autant que le Grand-Prieur d'Auvergne, et S. Chaumont lui amenoyent, avec l'artillerie qu'il avoit eue de Dijon, et celle que les autres avoyent prise à Cavaillon, et par ainsi ayant 10,000 hommes de pied, et quelque cavalerie, se resolvoit au siege de Lyon... Mais le Duc de Guise ayant voulu que celui de Nemours commandast au siege, Tavannes fit dissiper l'armée. — *De Thou*, p. 244, dit que *Louis de Lastic* (*Imberdis*, l. c., p. 123) était Grand-Prieur d'Auvergne. *Anguisciola* est aussi appelé incorrectement *Anguisulle.* Lettre de *Chantonney*, du 16 septembre 1562. *Mém. de Condé*, II, 85.

2. *Mém. de Tavannes*, l. c., p. 255 : Il se joint au sieur de Tavannes quatre mil Italiens commandez par le comte de Saincte-Fleur, envoyez du Pape, et toutes les forces catholiques de Forests et de Vivarets. Il arrive avec ces troupes, assiége Lyon du costé de la porte de Vaize. Là se firent plusieurs belles escarmouches, dont il eut tousjours le meilleur, serrant et bloquant tellement les Lyonnais, qu'ils perdirent leurs vendanges. Il attent l'artillerie et des munitions qu'il faisoit venir de Bourgogne pour battre Lyon, que sa bonne fortune et son nom avoient mis en si grande terreur, qu'ils avoient produit des intelligences infaillibles dans la ville; nul ne doute qu'il ne l'eust pris.

3. Voy. cette lettre et la réponse de Soubise, du 17 septembre, dans le *Discours, Bull. du Prot. franç.*, XXVIII, p. 497.

4. *Rockendorf.* Vol. II, p. 88, 103.

quinziesme de Septembre, *Tavanes,* mal content, ou plustost, comme il estoit un homme prevoyant les choses de loing, estant bien aise d'avoir quelque occasion de se retirer de ce siege, dont il n'attendoit aucune issue qui fust à son honneur, sachant la force des assiegés & la vigilance de *Soubize,* se retira en son gouvernement de Bourgongne[1]. *Nemours* donques recueillit toutes les forces de ce camp, jointes aux siennes, & il tira droit en Dauphiné, où se firent plusieurs exploits dont nous parlerons en son lieu[2]. Mais le *Comte d'Anguesol,* se plaignant qu'il n'estoit payé, se retira dès lors, horsmis six enseignes qui accompagnerent *Nemours* sous la charge de *Brancaccio*[3]. Ces troupes d'Italiens, envoyés & soldoyés par le Pape, firent beaucoup de maux par où ils passerent, & pillerent jusques aux souliers des pauvres ladres qu'ils trouvoient, & au reste si vilains & detestables en leur vie, qu'ils trainoient avec eux des chevres pour s'en servir à leurs vilenies plus que brutales, qui fut cause que puis après, en tous lieux par où ils avoient passé, les chevres furent tuées & jettées en la voyrie par les paysans.

Les troupes italiennes.

1. *Discours*, l. c., p. 499 : Ledit sieur de Tavannes se retira en son gouvernement de Bourgogne, ayant quelque malcontentement ou feignant d'en avoir, qu'il disoit estre pour le tort qu'on lui faisoit d'envoyer un autre par dessus luy, ou bien par aventure prenoit ceste couleur pour ce qu'il veoyoit bien qu'il ne pouvoit satisfaire aux promesses que l'on dict qu'il avoit faites au duc de Guyse, d'entrer bien tost dans Lyon par le moyen de ses intelligences. — *Mém. de Tavannes*, l. c., p. 256 : MM. de Guise qui vouloient obliger M. de Nemours à eux, la Roine, se souvenant de la malle ouverte, fit donner la charge de general audit sieur de Nemours, avec supplication au sieur de Tavannes de demeurer près de luy avec tout pouvoir ; ce que luy confirmant M. de Nemours, l'asseurant qu'il commanderoit à luy mesme, le sieur de Tavannes se ressent du tort à luy faict : après avoir bien servy, l'on luy trenche le fil de ses victoires; il ne voulut obeyr à M. de Nemours, et luy remet toutes les forces et les munitions entre les mains, se retire en son gouvernement pour le soulager et maintenir en paix. Comp. ci-dessous, p. 429.

2. Voy. ci-dessous, p. 281.

3. *Discours*, l. c., p. 497 : Il faut notter qu'après que le comte Jehan Ingulsoul (Anguisciola, voy. p. 229, note 4) eust faict quelque sejour au camp de Monseigneur de Nemours, il se retira avec les trouppes qu'il avoit, et disoit-on que c'estoit à faute de paiement. Si est-ce qu'il (se) paya assez bien par ses mains, car il emporta grand butin des pilleries et volleries qu'il avoit faictes sur les subjets du roy. Et sur son partement, le duc de Nemours tira de ses bandes six enseignes, dont il feit collonnel *Julio Branccatio (Brancaccio)*, qui demeurerent en son camp tant que la guerre dura.

Soubise appelle des Adrets et les Provençaux.

Pendant le ſejour de *Nemours* à Vienne, qui luy fut rendue par le Capitaine *Bernin,* comme il ſera dit en l'hiſtoire de Dauphiné[1], les vivres devenoient fort courts à Lyon. Pour à quoy remedier, *Soubize* taſcha d'obtenir des habitans la ſolde de deux ou trois cornettes de Reiſtres, avec leſquels, joints à ſa cavalerie & autres forces, il ſe promettoit de pouvoir tenir la campagne, & envitailler la ville. Ce que luy eſtant refuſé par ceux qui ſe diſoient avoir eſté eſpuiſés d'argent par les Suiſſes, & ſachant que *Mouvans*[2] & *Senas*[3], par faute de ſecours, ayans eſté contraints d'abandonner Ciſteron, comme il ſera dit en l'hiſtoire de Provence[4], ſ'eſtoient retirés du coſté de Pragela[5], avec bon nombre de bons & braves ſoldats Provençaux, endurans grande neceſſité, & en grand danger d'eſtre perdus, il leur eſcrivit, enſemble à *des Adrets,* qui eſtoit au Pont Sainct Eſprit, afin de le venir trouver en telle neceſſité[6].

Suivant donc ceſte deliberation, *des Adrets,* avec trois ou quatre
231 cens argoulets, n'oſant entreprendre d'amener des gens de pied parce que quaſi toute l'armée de *Nemours* eſtoit logée près des lieux où il vouloit paſſer, ſe mit en chemin ſans attendre les Pro-

1. Voy. ce vol., p. 277, 281 s. *François de Terrail de Bernins* (*Arnaud, Protestants du Dauphiné*, I, 119, 149, 154 s.), de l'illustre famille du chevalier Bayard, mais qui ne lui était pas comparable. *De Thou*, III, 245. *Discours*, p. 500.

2. *Paul de Mouvans.* Vol. I, 376, etc., 893, 901. Paul de Richiende, sieur de Mouvans.

3. Vol. I, 898. *Balthazar de Gérente*, baron de Sénas, voy. ce vol., p. 163. Comp. *Arnaud*, l. c., p. 134.

4. Voy. ci-dessous, p. 276 et 319.

5. La vallée vaudoise du Haut-Piémont, descendant du mont Genèvre. Vol. I, p. 372.

6. *Discours*, p. 501 : Ledit *duc de Nemours* feit un assez long sejour à Vienne pour favoriser quelques entreprises qu'il avoit en certaines villes de Dauphiné, et ledit *de Soubize*, voyant les bleds se diminuer fort en ladite ville, après avoir fait la recerche et description d'iceulx par toutes les maisons, voyant qu'il n'y en avoit pas pour tenir longuement, depescha vers le *baron des Adrets* pour le prier de s'approcher de Lyon avec ses forces pour le secourir, et luy aider à mectre les bleds du pays de Daulphiné dans ladite ville de Lyon. — *De Thou*, p. 245, dit que Des Adrets était allé faire une course à Lattes, en Languedoc, à trois lieues de Montpellier, et qu'il partit trois jours après, presque dans le même temps que Sénas et Mouvans étaient venus de Grenoble à Lyon.

vençaux. Mais il ne ſceut achever ſon voyage ſi coyement ne ſi diligemment qu'auprès de Beaurepaire[1] il ne fuſt chargé de toute la cavalerie de *Nemours,* laquelle finalement le mit en route. Si eſt ce qu'il entra dans Lyon avec la plus part de ſes gens, & combien que ſes argoulets prinſſent la fuite, toutesfois il ſe trouva que *Nemours* y perdit plus qu'il n'y gagna. Quant aux Provençaux[2], ils avoient tiré à Grenoble, & advertis de laiſſer leur droit chemin, tournerent vers Cremieu[3], là où ayans ſejourné une nuict ſeulement, & receu l'eſcorte envoyée de *Soubize,* finalement ils arriverent à Lyon en ſauveté, comme il ſera deduit en ſon lieu[4].

Envoi de secours à Orléans.

Outre ces forces, *Soubize* depeſcha à Orleans, & d'autre part auſſi au ſieur *de Andelot*, ſur les confins d'Allemagne, le capitaine *Bataille*[5], pour avoir trois cornettes de Reiſtres qui devoient eſtre conduites par la Bourgongne en toute ſeureté par ledit *Bataille,* ſachant fort bien tous les deſtroits & chemins, ſe deliberant avec ces forces de combatre *Nemours* avec grande eſperance de victoire, pour lequel effect auſſi il fit à Lyon trois fontes d'artillerie, à ſavoir quatre canons, douze grandes coulevrines, & le reſte de

1. *Beaurepaire*, dans le Dauphiné, à 20 kil. de Vienne, autrefois fortifié.

2. Les gens de pied Provençaux, amenés par Sénas et Mouvans, étaient au nombre de douze ou treize cents. *Discours*, l. c.

3. *Crémieux*, petite ville du Dauphiné, à 16 kil. de La Tour-du-Pin, à peu de distance du Rhône.

4. Voy. ci-dessous, p. 281 s. *Discours*, l. c. : Le lendemain, ledit sieur de Soubize leur envoya de la cavallerie qui les conduisit jusques dans Lyon.

5. *Pierre de Rostaing de Bataille*, d'*Aucelle*, dans le Champsaur (Hautes-Alpes). *France prot.*, nouv. éd. I, 959. *Discours* (*Bull. du Prot.*, XXIX, p. 18) : En ce mesme temps ledit sieur de Soubize feit une depesche devers M. le prince de Condé et M. l'Amiral, leur faisant entendre la grande necessité de bledz où il estoit, et qu'il n'en avoit pour le vivre des soldatz jusques au xv fevrier ensuivant. Et pour cette cause il les supplioit mander à M. d'Andelot, qui estoit sur le point de son retour d'Allemagne, de luy envoyer trois cornettes de reistres, et en ce mesme instant ledit sieur de Soubize feit pareille depesche audit sieur d'Andelot par ung gentilhomme de Bourgongne, nommé le cappitaine *Bataille*, qui avoit laissé le service du sieur de Tavannes pour se rendre audit sieur de Soubize, d'auttant qu'il estoit de la religion, et estoit un brave et vaillant soldat, et bien cognoissant tout le pays de Bourgongne, et entreprenoit d'amener les reistres que le sieur d'Andelot voudroit bailler, par des lieux où l'on ne pourroit leur empescher le passaige.

moyennes & baſtardes[1]. Mais il ne peut obtenir ce qu'il demandoit, tant pource que les Reiſtres refuſerent de prendre le hazard du chemin en ſi petit nombre, que pour eſtre preſſé le *Prince,* à Orléans, de ſecourir Rouan, ſ'il eſtoit poſſible, eſcrivant de jour à autre à *Andelot,* qu'il le vinſt trouver avec toutes ſes forces, & en diligence.

Echec de des Adrets près de Beaurepaire.

Eſtans les affaires de Lyon en ces termes, *Soubize,* voyant qu'il n'avoit faute de capitaines, mais bien de ſoldats pour faire ſon renvitaillement, fit tant que *des Adrets* fut content de repaſſer en Dauphiné pour luy amener plus grandes forces tant de pied que de cheval, le priant *Soubize* de ne faillir de l'advertir quand il approcheroit, afin qu'il ne luy en prinſt, comme à l'autre fois, par faute d'avoir eſté fortifié de cavalerie[2]. *Des Adrets,* arrivé en Dauphiné, fit telle diligence qu'il aſſembla de quatre à cinq mille
232 hommes de pied, & environ quatre cens chevaux, avec leſquels, ſans advertir *Soubize* (en quoy il fit une grande faute), eſtant près de *Beaurepaire,* il fut derechef chargé comme l'autre fois, de toute l'armée de *Nemours,* où il y eut grand combat pour quelque peu de temps. Mais une partie de l'infanterie de *des Adrets,* & meſmement ſa cavalerie, ne ſ'opiniaſtra gueres au combat, prenant la route de Lyon, où ils donnerent un grand effroy. Ce nonobſtant, *des Adrets,* ralliant ſes gens, gagna Bourgoing, & puis après Cremieu, où il fut mal ſuivi de *Nemours,* qui perdit lors une belle occaſion de le deffaire du tout, & advint ceſte route le dixneufieſme d'Octobre[3].

Des Adrets chargé de réunir des provisions.

Soubize, adverti le meſme jour de ce faict par letres de *des Adrets* meſme, qui l'aſſeuroit n'avoir perdu gens ni bagage, &

1. *Discours,* l. c., p. 19 : Quelques jours auparavant ledit sieur de Soubize avoit faict une fonte d'artillerie de quelques canons et grandes couleuvrines, sur l'espérance qu'il avoit de se mettre bientost à la campaigne, pour faire ouverture des villes et chasteaux qui pourroient tenir fort contre luy. Et pendant le temps qu'il demeura audit Lyon, il feit trois fontes de vingt-huit pieces d'artillerie pour le roy, à ses armes et devises, et d'icelles y a quatre canons, douze grandes couleuvrines, et le reste moyennes et bastardes.

2. *Ibid.*, p. 19.

3. Cet exposé est à peu près textuellement emprunté au *Discours,* l. c. *De Thou,* III, p. (246), 250. Comp. *Arnaud, Hist. des Prot. du Dauphiné,* I, 156 s. Plus bas, p. 283, la date est mise au 29 octobre. *L'Hist. des choses mémor.*, p. 256, a le 19 octobre.

qui plus eſt, que le ſieur *de Mirabel*[1], avec dix ou douze gentilshommes & environ ſoixante ſoldats partis de Romans, l'eſtant venu trouver bien à poinct, & ayant laiſſé derriere eux plus de trois cens chevaux qui devoient bientoſt arriver, ſe reſouloit d'aller vers l'ennemi le plus près qu'il pourroit, demandant ſeulement des vivres en attendant qu'il euſt loiſir d'en dreſſer quelque eſtat. *Soubize*, di-je, entendant ces choſes & ne voulant perdre une ſi bonne occaſion de recouvrer des vivres, luy envoya auſſi toſt les deux mille Suiſſes qu'il avoit, ſous la charge d'*Ambiel*[2], & environ trois mille hommes de pied François, conduits par *Senas*[3], avec trois cens chevaux ſous la conduite de *Poncenat*[4] & *Mouvans*, le priant de planter ſon camp entre Lyon & Vienne, afin que ſous ſa faveur il peuſt retirer le plus de bled qu'il pourroit du pays de Dauphiné. *Des Adrets* donques planta ſon camp ès villages de Sainct Simphorian & Tenay[5], à deux lieues près de Vienne, où il ſejourna l'eſpace de trois ſemaines, durant leſquelles ſe firent pluſieurs belles eſcarmouches, eſquelles ceux de Nemours eurent touſiours du pire, comme il ſera dit en l'hiſtoire de Dauphiné[6].

1. Vol. I, p. 342. *Claude de Mirabel*, et ci-dessous, p. 253 et 255, il est question de *Rozans*, sieur de Mirebel. *Arnaud*, l. c., p. 124.

2. *Am Buhel*, voy. ci-dessus, p. 228, note 5. Le *Discours* dit, sans doute par erreur, car il y avait six enseignes (*supra*, p. 228) : Ledit sieur de Soubize mit hors de Lyon les *deux cens Suisses*, qu'il avoit soubz la charge du collonnel Petter Ambiel, etc.

3. Voy. *supra*, p. 163.

4. Voy. ci-dessus, p. 222, note 4, 223 s. *D'Aubigné*, *Hist. univ.*, fol. 215 : *Poncenat*. *Arnaud*, l. c. : *Charles Borrel de Ponsonnas*.

5. *St-Simphorien-d'Ozon* (voy. p. 227, note 8). *Ternay* (*Tenay*, faute d'impression, comme déjà dans le *Discours*), bourg peu éloigné du précédent, à 11 kil. de Vienne, près du confluent de l'Ozon et du Rhône.

6. Voy. p. 282 s., et surtout p. 284. *Discours*, p. 20 : Durant lequel sejour (de des Adrets à St-Simphorien et Ternay) on mit dans Lyon ce peu de bled que l'on peust amasser. Mais cela ne repondoit pas à la despence du pain que l'on envoyoit dudit Lyon en l'armée dudit baron des Adretz. Et fut faict en ce sejour de belles et grosses escarmouches jusques aux portes de Vienne, où estoit le duc de Nemours avec toute son armée, où il se feit de belles choses; et toujours ceulx dudit sieur de Nemours y eurent du pire. Et mourut de son coté un brave gentilhommen qui estoit guydon de sa compagnie; et de l'autre, les capitaines Mouvans, Puyviau, La Nauraye et Moreau, des gens de cheval, feirent tresbien, et de ceulx de pied, le sieur de Bleaucour, mestre de camp, les capitaines Milly, Payet, Antragues et aultres. *Arnaud*, l. c., p. 157.

Eſtans les affaires en tel eſtat[1], à ſavoir *Nemours* avec ſon armée ayant *des Adrets* devant ſoy, & *Soubize* donnant ordre cependant à ce qui eſtoit neceſſaire pour avoir du bled, advint que un certain meſſager que *Soubize* avoit envoyé vers l'Amiral à
233 Orleans, portant letres, tant de luy que du *Cardinal de Chaſtillon*[2], eſtant pour lors en Languedoc avec le *Comte de Cruſſol,* au lieu de ſ'en revenir à Lyon avec la reſponſe de l'Amiral, porta le tout au *Mareſchal de Briſſac*[3], ſous lequel il avoit autresfois eſté ſoldat[4]. En ceſte depeſche de l'Amiral, il y avoit une letre[5] contenant ſur ce qui luy avoit eſté eſcrit des deportemens de *des Adrets,* qu'il faloit endurer le plus qu'on pourroit de ſes bouillons, & l'entretenir, de peur de le faire devenir d'inſolent du tout inſenſé; ce qu'ayant leu *Briſſac,* il ne faillit d'envoyer en poſte un gentilhomme de Dauphiné nommé *Sainct Sernin*[6], premierement vers *Nemours,* luy ouvrant ce moyen pour pratiquer *des Adrets,* & de là vers *des Adrets* meſmes, auquel il eſcrivit des letres que nous infererons en ſon lieu[7].

De Brissac commence à pratiquer des Adrets.

1. Comp. le *Discours,* l. c., p. 20.
2. Voy. vol. I, 30, etc.; II, 107.
3. Voy. vol. I, 402; II, 75, 90.
4. En Piémont. *Discours,* l. c.
5. *Discours,* l. c.: Et pource que par la lettre qu'il escrivit à M. le cardinal (de Chastillon), son frere, il apparoissoit qu'il lui avoit faict plainte des depor-temens dudit baron des Adretz, disant que c'estoit un homme insolent, qui ne vouloit croire conseil ni advis de personne, mais faire toutes choses à sa teste, et pour ceste cause il faisoit de grandes erreurs, ne voulant point secourir les principalles places, et allant faire la guerre ès lieux où il n'estoit pas besoin, et semblables propos. Car par la response que faisoit ledit sieur admiral là dessus, que ce traistre mit entre les mains du mareschal de Brissac, il y avoit ces mots: «Quant à ce que me mandez du baron des Adretz, chacun le cognoit bien pour tel qu'il est; mais puisqu'il a si bien servy jusques icy en ceste cause, il est forcé (nécessaire) d'endurer un peu de ses insolences, car il y auroit dangier au lieu d'insolent le faire devenir insensé. Parquoy je suis d'advis que vous mettiez peine à l'entretenir, et d'en endurer le plus qu'il se pourra faire.» Voilà la substance des propos de ladite lettre concernant ce fait.
6. Plus loin, p. 291, il est nommé une fois *S. Sornin,* comme aussi dans le *Discours,* p. 21, et dans *de Thou,* III, 350. *(Goulard) Hist. des choses mémor.,* p. 216, le nomme *S. Sernin.*
7. Voy. ci-dessous, p. 290 s.

Soubize conçoit des soupçons contre des Adrets.

Ainſi que ces choſes avoient eſté projettées, elles furent auſſi executées, tellement que dès lors *des Adrets* commença d'eſtre gagné. Mais la providence de Dieu & la vigilance de *Soubize* pourveurent à tout, car *Soubize,* le lendemain que *Sainct Sernin* eſtoit venu parler à *des Adrets,* eſtant venu en perſonne au camp, tant pour le viſiter que pour communiquer avec *des Adrets* de quelque entrepriſe, il aperceut tantoſt, parlant à luy, qu'il avoit quelque eſtrange deliberation en ſon entendement, ce qu'il declara en partant, pour ſ'en revenir à Lyon, à quelques gentilshommes[1], les priant d'avoir l'œil ſur luy, & de l'advenir de tout ce qu'ils en pourroient deſcouvrir, dont ils ſ'acquitterent fidelement depuis, comme il ſera dit en l'hiſtoire de Dauphiné[2].

Le Dauphiné et Lyon menacés par Nemours.

Des Adrets[3] donques, après avoir communiqué avec *Nemours,* tant par perſonnes interpoſées qu'en preſence, rompit ſon armée, & tout auſſi toſt *Nemours,* tant pour faire ſemblant qu'il ne pretendoit qu'à la ville de Lyon, combien qu'à la verité il ſ'attendiſt bien d'eſtre bien toſt en poſſeſſion de tout le Dauphiné, ſe vint loger à Sainct Genis[4], à une bonne lieue de Lyon, empeſchant par eſcarmouches qu'aucuns vivres n'y entraſſent, & attendant que le terme aſſigné pour le mettre dans Romans & Valence fuſt eſcheu, monta juſques à Villefranche[5], & mit garniſon par tout le pays de Dombes[6], de ſorte qu'il ne pouvoit ſortir homme par la porte de Lyon, nommée de Sainct Sebaſtien, qu'il ne fuſt en grand danger. Davantage, en ce meſme temps, le capitaine *Sainct* 234
Auban[7], revenant du camp du *Prince* avec quelques autres capitaines & ſoldats, juſques au nombre de quatre vingts chevaux, fut deffait & pris avec ſon fils ſur la montagne de Tarare[8], mais peu

1. Le *Discours*, l. c., dit: quelques gentilshommes de Daulphiné, auxquels ledit baron se fioit le plus. — Comme à l'ordinaire, notre *Histoire* reproduit à peu près textuellement le récit du *Discours*.

2. l. c., note 6.

3. *Discours*, p. 24-26.

4. La petite ville de *St-Genis-Laval*, à 9 kil. au sud de Lyon.

5. *Villefranche-sur-Saône*, dans le Beaujolais, au nord de Lyon.

6. La principauté, alors souveraine, de *Dombes*, avec la capitale de Trévoux, aujourd'hui comprise dans le département de l'Ain.

7. Vol. I, p. 343, 898. II, p. 89.

8. Vol. II, p. 225 s., et ci-dessous, p. 301 s. *Tarare*, au pied de la montagne de Tarare, à l'ouest entre Lyon et Villefranche. Comp. les détails dans le *Discours*, p. 67. *De Thou*, III, p. 354.

après lasché par *Nemours*, auquel il laiſſa ſon fils en oſtage, tellement que *Soubize* n'eſtoit pas ſans grande perplexité pour le deffaut de vivres qui le menaçoit. Bref, ſans que la providence de Dieu y remedia d'une eſtrange façon, c'eſtoit choſe aſſeurée que Lyon euſt eu beaucoup à ſouffrir.

Soubise surveille des Adrets.

L'intelligence donques d'entre *Nemours* & *des Adrets,* par laquelle *Nemours* eſperoit venir à bout de toutes choſes, fut cauſe que *Nemours* ſ'aſſeurant d'avoir Dauphiné & puis Lyon, n'eut ne l'un ne l'autre. Car eſtant venu le temps de l'aſſignation, *Nemours,* revenu à Sainct Genis, tira droit à Vienne avec ſon armée, qu'il ne pouvoit pas departir en deux ſans eſtre trop foible. Ce qu'ayant ſceu *Soubize,* comme il n'avoit faute de bons eſpions, fit ſortir auſſi toſt & comme à poinct nommé, trois mille hommes de pied, & de trois à quatre cens chevaux, pour luy amener du bled de Dombes[1]. D'autre part il depeſcha les capitaines *Mouvans* & *Clery* en Dauphiné, avec charge de ſe ſaiſir du *Baron des Adrets,* ſuivant l'advertiſſement que luy en avoient donné les gentilshommes, qu'ils luy avoient mis à la queue pour veiller ſur toutes ſes actions, ce qui ſera plus amplement declaré en ſon lieu[2].

Il débarrasse le pays des troupes de Nemours.

Ceux qui furent envoyés en Dombes, tant pour avoir vivres que pour nettoyer tout le pays des garniſons que *Nemours* y avoit laiſſées, firent ce qu'ils voulurent, ſans grande reſiſtence, dautant que toutes les garniſons, auſſi toſt qu'elles eurent entendu quelles forces eſtoient en pays contre eux, abandonnerent laſchement les places, horſmis quarante hommes, qui entreprindrent de garder le chaſteau de Trevoux, lequel toutesfois fut forcé par le capitaine *Moreau*[3]. Ce que voyans, ceux de dedans gagnerent une tour à trois vouſtes, d'où ils ſe defendirent tellement, eſtans montés par une echelle ſur le plus haut eſtage, & ne ſe voulans rendre à compoſition qu'on leur offrit, qu'on fut contraint par le moyen d'un
235 caque de poudre de les faire tous ſauter et enſevelir en la ruine de la tour. Cela fait, furent amenés environ cinq mille charges de bled dans Lyon dudit pays de Dombes, pour mettre au

1. *Discours,* p. 68.

2. Voy. p. 307. *Discours,* l. c. *Arnaud, Prot. du Dauph.,* p. 174.

3. *Discours,* p. 69. *Moreau,* voy. ci-dessus, p. 217, note 2, p. 221.

magazin, avec bonne aſſeurance du payement à ceux à qui on l'avoit pris[1].

Entreprises contre Lyon manquées.

Nemours adonc, voyant l'entrepriſe de Dauphiné faillie & meſmes le *Baron des Adrets* arreſté priſonnier, ayant auſſi entendu quel nombre d'hommes eſtoit ſorti de Lyon, eſcrivit à *Sainct Chaumont*[2] (lequel, avec l'*Eveſque du Puy,* avoit aſſemblé quelque bon nombre d'hommes) à ce qu'il entreprinſt d'y donner une eſcalade avec grande apparence d'y entrer, veu le petit nombre de ſoldats reſtés au dedans. Mais *Soubize* en eſtant bien adverti, juſques à ſavoir la nuict qu'ils devoient venir, donna ſi bon ordre à toutes les advenues, que *Sainct Chaumont* l'ayant aperceu, n'oſa jamais approcher la muraille de cinq cens pas[3]. Voyant cela, *Nemours,* retourné à Sainct Genis, delibera luy-meſme de bailler une eſcalade par le coſté de Sainct Juſt, dès le premier ſoir de ſon arrivée, dont *Brancaccio*[4] eut la charge avec ſes Italiens. Ils gagnerent les fauxbourgs ſans combatre, par ce qu'ils eſtoient abandonnés; mais ainſi qu'ils ſe perſuadoient d'eſtre tous riches & d'avoir tout gagné, *Soubize* arrivé à la porte, après avoir tout mis en bon eſtat du coſté des murailles, fit une faillie[5] ſur eux ſi rude & ſi aſpre qu'ils deſlogerent encores plus habilement qu'ils n'y eſtoient entrés. La meſme nuict, les autres forces donnerent à un quartier des tranchées, où on dit que *Nemours* ſe trouva en perſonne, & ſe mit à pied. Mais voyant le bon nombre d'hommes qui eſtoient ſur les tranchées, tous preſts à le recevoir, il ſe retira, laiſſant les eſchelles dans les vignes avec grande confuſion.

1. *De Thou*, III, p. 383, diffère de notre *Histoire*, en disant : Le capitaine Moreau fit sauter la tour, où il se trouva cinq mille muids de bled, que l'on prit et que l'on porta dans les greniers de Lyon.

2. *Saint-Chaumont*, le grand prieur d'Auvergne, *supra*, p. 229. Comp. p. 187 s.

3. *Discours*, p. 69, d'où est aussi puisé ce qui suit.

4. *supra*, p. 230.

5. Il fit saillir bon nombre d'arquebuziers choisis, soubz la charge des capittaines *Blacons*, *Poyet* et *Audiffroy*, et aultres, lesquels les meirent en deroute, et en taillerent en pieces jusques au nombre de quatre-vingts à cent, partie de ceulx qui voulurent faire teste et combattre, et l'autre partie de ceulx qui ne pouvoient si bien fuir que les aultres. Voilà la premiere entreprise que fit ledit sieur duc de *Nemours* sur Lyon. *Discours*, l. c. — Pour ce qui suit, l'*Histoire* puise aussi fidèlement dans ce document.

Approvisionnement de la ville.

Sur cela, voyant *Nemours* qu'il eſtoit debouté de ceſte entrepriſe, & que cependant la ville ſ'envitailloit, fit quelque ſemblant de tirer à Maſcon, dautant qu'il n'avoit autre moyen de paſſer la riviere pour aller en Dombes, à cauſe que ceux que *Soubize* y avoit envoyés, avoient retiré tous les bateaux de leur coſté. Mais *Soubize,* prevoyant cela, fit retirer ces gens tout à temps, qui luy amenerent les bateaux tous chargés de vivres ; outre ceſte provi-
236 ſion, encores fit-il en ſorte que monſieur le *Duc de Savoye* fut content, pour avoir du ſel, dont il avoit grande faute en ſes pays, de luy fournir deux mille charges de bled. Et n'euſt eſté la cherté du grain, qui lors eſtoit bien grande en Savoye, il en euſt bien eu davantage.

Escalade de Nemours repoussée.

Nonobſtant cela, *Nemours* ſ'opiniaſtra de tenter encor une eſcalade du coſté de Sainct Juſt & de Loiaſſe[1], faiſant auſſi monter des bateaux par le Rhoſne, pour faire deſcendre des gens dans le pré d'Eſnay[2], pource que de ce coſté là les tranchées & boulevarts eſtoient fort bas & ſans foſſé, & penſoit bien que ſ'il avoit moyen de faire deſcendre gens dans le pré, il forceroit aiſément les tranchées, meſmement aſſaillant la ville par pluſieurs endroits, après avoir adverti quelques uns, avec leſquels il avoit intelligence dans la ville, de ſ'eſlever ſoudain qu'ils entendroient l'alarme. *Soubize,* adverti de tout ce que deſſus, fit mettre la moitié de toutes les compagnies en garde, & tenir preſte l'autre moitié en leurs quartiers, fit auſſi marcher la cavalerie en armes & toute la nuict par la ville[3], pour empeſcher qu'aucun traiſtre ne ſ'eſlevaſt, outre cela mit bon nombre d'artillerie ſur les remparts du coſté d'Eſnay, gardée par bon nombre[4] de gens de pied, avec commandement de laiſſer deſcendre les ennemis dans le pré, ſans les empeſcher, juſques à ce qu'il y fuſt arrivé. Outre tout cela, il envoya des gens de cheval ſur les advenues, pour eſtre adverti de bonne heure ſi les ennemis marchoient, qui fut cauſe que l'entrepriſe du coſté du pré d'Eſnay ne fut executée. Car le ſieur *de Leſſein*[5], frère de

1. *St-Just* et *Loyasse,* fauxbourgs de Lyon du côté de l'est. St-Just était un grand monastère.

2. *Ainai ;* le *Discours* écrit Aisnay, une des paroisses de la ville.

3. pour faire la patrouille. *Discours,* p. 71.

4. trois cents, *ibid.*

5. *Discours,* p. 72 : le sieur *de Lessin,* frère du sieur de Maugiron.

Maugeron, qui menoit une troupe de cavalerie le long du bord du Rhoſne, près des bateaux qui portoient les gens de pied, ayant eſté rencontré par trois ou quatre chevaux, que *Soubize* avoit fait ſortir du coſté de la Guillotiere, où ils ſe ſauverent, cognoiſſant par là que leur entrepriſe eſtoit deſcouverte, ſ'en retourna incontinent, faiſant reculer arriere ſes bateaux, leſquels auſſi n'euſſent peu arriver, que le jour ne les euſt deſcouverts.

Mais *Nemours,* qui eſtoit de l'autre coſté avec le reſte de ſon armée, vers Sainct Juſt, n'eſtant adverti de cela, ne laiſſa de faire donner l'eſcalade, qui ne peut auſſi avoir effect, dautant que le jour 237
les ſurprit comme ils montoient, & que par dedans la ville il ne ſe fit aucune rumeur, n'ayans peu ceux qui avoient intelligence avec les ennemis ſe remuer, à cauſe de la cavalerie marchant par tous les quartiers de la ville. Ceſte entrepriſe donques tourna à neant, comme les autres, moyennant la vigilance de *Soubize,* lequel fit une ſaillie ſur la queue des ennemis, dont ils emmenerent quelques uns priſonniers.

Nemours, avec un grand deſplaiſir, tant de n'avoir peu executer ſon entrepriſe, que de ſe voir trop foible pour batre & aſſaillir une telle ville par vive force, ſ'en retourna à Saint Genis, attendant nouveaux moyens, & entretenant les intelligences qu'il avoit en la ville, & peu après receut les nouvelles de la bataille de Dreux avec charge de les faire entendre à *Soubize,* luy envoyant les letres de la *Royne mere* [1], en datte du vingtdeuxieſme de Decembre, dont la teneur ſ'enſuit :

Lettre de la reine-mère donnant nouvelle à Nemours de la bataille de Dreux.

« Mon couſin, je vous eſcrivis hier comme nous avons perdu la bataille, & veritablement le penſois, mais depuis j'ay ſceu comme ayant eſté la bataille rompue où eſtoit mon couſin le *Conneſtable,* & luy prins, dont ceſte alarme eſtoit venue, mon couſin le *Duc de Guiſe* avec l'avantgarde avoit chargé avec une telle furie qu'il avoit recouvré l'artillerie qui eſtoit perdue, rompu leurs troupes & regagné la bataille perdue, de façon que le *Prince* fut pris priſonnier & toute l'armée taillée en pieces. Et penſe l'on que l'*Amiral* ſoit mort, ayant eſté combatu avec une telle obſtination qu'il ne fut jamais une bataille mieux combatue. De quoy je n'ay voulu faillir vous advertir en toute diligence, afin que vous le

1. *Discours*, *Bulletin du Prot.*, XXIX, p. 205.

faciés femer & entendre par tout, & que vous retiriés tous ceux d'entre eux qui voudront venir au fervice du Roy, monfieur mon fils, leur promettant qu'il leur fera pardonné, fans qu'ils foient recerchés ni travaillés pour le paffé, & que ceux qui ne voudront revenir fe peuvent affeurer que leurs biens feront confifqués fans efperance de grace ou mifericorde. Ce que vous ferés publier par tout, afin que voyans toute leur efperance perdue, ils regardent à
238 eux, & prennent parti. Vous ferés auffi entendre cefte nouvelle au fieur *de Soubize,* afin qu'il regarde fi, luy eftant toute efperance de fecours levée, & ne pouvant attendre qu'une ruine prompte & manifefte, il ne veut pas remettre la ville de Lyon entre vos mains, & la rendre au Roy, mondit fils, lequel acte fera fuffifant pour effacer tout le mal qu'il fauroit avoir fait, ou il fe peut affeurer que faifant autrement, il f'en trouvera fi mal que la repentance fuivra de bien près le peché, me femblant fur cefte occafion que vous avés beau moyen de faire quelque chofe de bon. Quant à l'argent, j'efpere en trouver maintenant plus aifément qu'au paravant cefte deffaite, ce que je vous feray favoir le plus promptement qu'il me fera poffible. Et cependant je prieray Dieu, mon coufin, vous avoir en fa faincte & digne garde. De Paris, ce vingtdeuxiefme jour de Decembre 1562.» Et au deffous eft efcrit: «Voftre bonne coufine, Caterine.»

Sur cela, ne croyant pas la moitié de ces nouvelles, qui avoient efté efcrites fi toft après la bataille & devant qu'on peuft favoir pleinement quelle en pouvoit eftre l'iffue de part & d'autre, fachant auffi que ceux *de Guife,* ayans le Roy & la Royne en leur puiffance, leur faifoient efcrire en tel ftyle que bon leur fembloit, ne fit autre refponfe à *Nemours,* finon qu'il attendroit nouvelles du Roy & de la Royne mefmes, adreffantes à luy.

Lettre de la reine-mère à Soubise et réponse de celui-ci.

Cela fut tantoft fait & en telle diligence, que le Roy & la Royne luy en efcrivirent en mefmes termes & en mefme fin, en date du vingtfeptiefme & du dernier de Decembre[1]. *Soubize,* pour y faire refponfe, eftant arrivé fort à propos un gentilhomme envoyé à la Cour de la part des *Cardinal de Chaftillon* & *Comte Cruffol,* adjoufta fa creance, que quand il voudroit remettre la ville de Lyon en autres mains, ceux de la ville ne confentiroient jamais

1. Ces deux lettres sont insérées dans le *Discours*, p. 205 s.

qu'elle fuſt remiſe en la puiſſance de *Nemours,* ſachans qu'il leur eſtoit ennemi capital (ce qui eſtoit ſuffiſant pour l'excuſer d'obeir ſi toſt à ce commandement); mais que voyant leur majeſté en leur pleine liberté, & hors la puiſſance de ceux *de Guiſe,* il monſtreroit par effect, que les armes n'avoient eſté priſes que pour la conſervation d'eux & du Royaume, deſquels il eſtoit fidele & obeiſſant ſujet et ſerviteur.

Mal-entendus. Ce gentilhomme, arrivé à la Cour, expoſa ſi mal ceſte creance, & l'amplifia tellement, qu'on entendit que *Soubize* ne faiſoit difficulté que de la perſonne de *Nemours,* & pourtant eſcrivirent le 239
Roy & la Royne, en datte du treizieſme & du quatorzieſme de Janvier (1563), à *Soubize*: que puis que *Nemours,* pour ſi juſte occaſion, n'eſtoit agreable à ceux de Lyon, il remiſt la ville entre les mains du ſieur *de Bourdillon*[1], qui eſtoit encores delà les monts, auquel auſſi ils en eſcrivoient pour la recevoir de ſes mains.

Ceſte reſponſe, apportée par le gentilhomme meſme qui avoit porté la creance, & qui advoua, en bonne compagnie, de l'avoir amplifiée par neceſſité, & ne penſant pas que ce qu'il avoit adjouſté fuſt de telle importance, mit *Soubize* en grand' peine, ne voulant eſtre trouvé en deux paroles, & ſe voyant eſtre contraint de deſavouer le gentilhomme, joint qu'il craignoit que ſi ces nouvelles eſtoient rapportées au *Prince,* à Orleans, cela ne les deſcourageaſt grandement, & ne miſt en doute ſa reputation. Il reſolut donc de ſuſpendre ſa reſponſe juſques à ce qu'il euſt adverti l'*Amiral* de toutes ces choſes, ce qu'il fit, luy envoyant *Merey*[2], un de ſes domeſtiques, pour le prier de luy envoyer certaines nouvelles de la bataille, dautant qu'il n'en auroit rien entendu, ſinon ce que deſſus, tant avoient eſté les paſſages diligemment fermés & empeſchés.

Quelque temps après, à ſavoir le quatrieſme de Fevrier, eſtant le ſieur *d'Albeine*[3] venu au camp de *Nemours,* dont il advertit *Soubize* qu'il alloit à la Cour, il luy donna letres de creance quaſi

1. Le maréchal *Imbert de la Plattiere,* sgr. de Bourdillon, mort 1567. Voy. II, p. 137.

2. *Jean de Poltrot,* sieur de Merey, qui assassina le duc de Guise, vol. II, p. 267 ss.

3. *Discours*, p. 210: le sieur d'*Elbène*, venu au camp de M. de Nemours, et passant par Lyon.

pareilles à la precedente, hormis la ſusdite amplification adjouſtée par le gentilhomme, ſuppliant auſſi le Roy et la Royne l'excuſer ſ'il ne leur faiſoit encores reſponſe à leurs dernieres, pour des raiſons qu'il leur feroit entendre bien toſt après [1].

Défaite de Nemours organisée par une ruse de Marc Herlin.

Or y avoit il à Lyon un nommé *Marc Herlin* [2], receveur du Taillon pour le Roy, lequel, eſtant homme de cœur, avoit par la permiſſion de *Soubize* levé & entretenu, à ſes propres deſpens, une compagnie d'arquebouziers à pied l'eſpace de deux à trois mois, après leſquels expirés, & les moyens luy eſtans deffaillis, & ces ſoldats remis en d'autres compagnies, ſ'eſtant bien monté & armé, il ſortoit ſouvent à l'eſcarmouche avec les autres. Advint donc, ſur la fin de Fevrier, que eſtant ſorti pour aller à la guerre, ſous la charge de *Poncenat* [3], il fut pris & mené au camp, où il fut recognu par les Lyonnois, qui le menaçoient de le faire pendre comme portant les armes contre le Roy, duquel il eſtoit officier. Mais il fit par *Lignerolles* [4], qu'il cognoiſſoit de long temps, qu'il fut preſenté à *Nemours,* comme ayant à luy dire choſe d'importance. Ce qu'il luy dit fut en ſomme, que ſ'il luy plaiſoit, il luy mettroit entre mains une porte de Lyon. Enquis quel moyen il en avoit, aſſeura qu'il avoit de ſes ſoldats juſques au nombre de cent & plus, auſquels il feroit faire tout ce qu'il voudroit, pour avoir entierement gagné leurs cœurs, durant le temps de deux à trois mois qu'il les avoit fort bien ſoldoyés & entretenus, en deliberation de ſ'en ayder pour faire un bon ſervice au Roy, & qu'il eſtoit ſorti exprès en intention de ſe faire prendre pour ſ'y employer. Il adjouſtoit que la porte de Sainct Juſt eſtoit la plus propre, tant à cauſe des montagnes & vignes qui ſont tout auprès, où grand nombre de gens ſe pourroit tenir caché, que pour avoir moyen de loger un ſoldat à la deſrobée au tourrion du fauxbourg [5], qui leur donneroit le ſignal ſi toſt que luy, avec ſes gens, auroit coupé la gorge à ceux

1. La lettre est insérée dans le *Discours*, l. c.

2. Le *Discours*, l. c., écrit *Marc Herrain. De Thou*, III, p. 384, et l'*Hist. des choses mém.*, p. 257, ont le même nom que notre texte.

3. Voy. ci-dessus, p. 222.

4. Vol. I, p. 668.

5. *Discours*, p. 211 : d'un des tourrions (tourelles), qui sont à la muraille du faulxbourg.

du corps de garde de la porte. Mais que il faloit neceſſairement
que cela ſ'executaſt de jour, à ſavoir à huict heures du matin,
dautant que lors on preſchoit par toute la ville, la plus part des
ſoldats allant au ſermon, & les autres ſ'amuſans à deſjuner,
juſques à laiſſer quelques fois les portes bien mal gardées, au lieu
que *Soubize* faiſoit ſi bonne garde toutes les nuicts, qu'il eſtoit
impoſſible de le ſurprendre.

Nemours, adjouſtant foy à ce que deſſus, donna ordre que
Herlin fut laſché, comme ſi (eſtant mal gardé) il fuſt eſchappé,
lequel eſtant de retour à Lyon, & ſoudain ayant le tout declaré
ſecretement à *Soubize,* trama ſi bien tout ceſt affaire par le conſeil
d'iceluy, qu'envoyant letres & recevant reſponſe & meſmement
parlant quelquefois en perſonne à *Nemours,* le jour de l'execution
fut aſſigné, à ſavoir le ſeptieſme de Mars 1563.

Ce jour donques, eſtans arrivés trois mille hommes de pied,
ſuivant le ſignal qui leur fut donné du tourrion, entrerent dans le
fauxbourg *Sainct Juſt* ſans aucun empeſchement, ce qu'ils ne
trouverent eſtrange, pource qu'ils eſtoient bien advertis qu'on ne
faiſoit point de garde en ce fauxbourg, & eſt à noter que les pre-
miers qui y entrerent eſtoient les vieilles bandes du *Comte de
Briſſac*[1], lequel y fit à la verité auſſi vaillamment & bravement
que jeune homme ſauroit faire. Ainſi entrés & marchans vers la
porte, *Herlin,* qui les conduiſoit en perſonne, eſtant entré par le
guichet, le leur ferma ſoudain, & auſſi toſt fut deſchargée ſur eux 241
toute la groſſe artillerie avec deux ou trois cens mouſquets qui
avoient eſté portés la nuict dans les boulevards & le long des
murailles, outre le nombre de trois à quatre mille arquebouziers
qui tirerent deſſus ceſte troupe branſlante & fort eſtonnée. D'abon-
dant furent ſoudain mis dehors environ ſix cens arquebouziers
des plus aſſeurés, ſous la charge des capitaines[2] *Blacons*[3], *Poyet*[4],

1. Voy. I, p. 389. 402. II, p. 75, 90.

2. Le *Discours*, p. 213, dit seulement : soubz la charge de cincq ou six des meilleurs capitaines qu'eust le sieur de Soubize.

3. Ci-dessus, p. 221, note 2.

4. Le capitaine *Poyet*, lieutenant d'une enseigne colonnelle de M. d'Andelot. *Mém. de Condé*, IV, p. 561. (*France prot.*, 1re éd., VIII, p. 314.) *De Thou* le nomme du Poët; *d'Aubigné*, p. 247, du Pouët.

Andefroy[1] & *Entrages*[2], qui les acheverent de rompre, les uns fortans à la foule par la mefme porte du fauxbourg par où ils eftoient entrés, les autres fe jettans par deffus les murailles & fe rompans bras & jambes; quelques autres, fe retirans par la porte, f'enclouerent aux chauffes trappes que quelques uns, cachés dans le portail, avoient eu charge de jetter au premier coup de canon qu'ils entendroient tirer. Il y en eut auffi plufieurs affommés de coups de pierre, de forte qu'à cefte porte il fe fit un monceau fi haut de morts & de bleffés, que le paffage fut fermé aux derniers. Et fi la cavalerie, conduite par *Poncenat*[3], qui avoit efté envoyée à la porte de Veze, avec commandement de fortir dès qu'ils orroient le premier coup de canon, pour f'en venir tout le long des boulevarts jufques à la porte du fauxbourg, euft bien fait ce qui luy avoit efté commandé, à grand' peine un feul des ennemis fe fuft il fauvé. Mais par quelque faute qui y furvint, ils y arriverent fi tard que ceux qui avoient eu moyen de fortir f'eftoient defià fauvés, n'ayans pas grande retraitte à faire, dautant que *Nemours* eftoit fur la montagne prochaine & fort près dudit fauxbourg. Mais tant y a qu'il y en demeura de trois à quatre cens de morts dans les fauxbourgs, outre grand nombre de bleffés, dont les uns moururent en fe retirant, les uns en leur camp & les autres à Vienne, où on les conduifit pour eftre penfés. *Nemours,* qui en avoit efté fpectateur de deffus la montagne, conceut de cela tel desplaifir qu'il en cuida mourir, & en fut malade au lict près de deux mois.

Les chofes donques demeurerent en ceft eftat, fe faifans toufiours quelques efcarmouches à l'entour de la ville, jufques à ce que la paix eftant faite à Orleans, le dixneufiefme dudit mois de Mars[4], & auffi toft envoyée à *Nemours*[5], il la fit publier en fon camp, en donnant advertiffement à *Soubize,* & le priant de faire le femblable. La refponfe de *Soubize* fut qu'il attendroit que luy-mefme en receuft les nouvelles, envoyant quant & quant letres de creance

Notification de la paix, faite à Soubise.

242

1. *De Thou* suit la même orthographe. Peut-être était-ce *Charles des Isnards*, sieur d'Odefroy ou d'Odefred.
2. *d'Entrages*, voy. ci-dessus, p. 410 s.
3. Voy. *supra*, p. 222 et autres. Le *Discours* ne le nomme pas ici.
4. 1563. Voy. vol. II, p. 283.
5. *Discours*, *Bulletin du Prot. franç.*, XXIX, p. 251 s.

à la Cour par *Bonacourſy le jeune,* avec ſaufconduit de *Nemours* à luy accordé. La creance portoit en ſomme[1], qu'il ſupplioit le Roy & la Royne luy faire entendre ce qui eſtoit de la paix & leur volonté ſur icelle pour luy obeir, y adjouſtant qu'il eſtoit raiſonnable que *Nemours* deſaſiegeaſt la ville entierement devant que ceux de Lyon ſe fiaſſent à ceſte paix, & les advertiſſant auſſi des moyens qu'il penſoit eſtre les plus propres pour rendre ceſte paix ferme & durable.

Ceſt advertiſſement receu à la Cour, le ſieur *de Gordes,* gentilhomme de Dauphiné[2] & chevalier de l'Ordre, avec letres patentes du Roy, fut envoyé à Lyon avec bonnes & gratieuſes letres à *Soubiʒe*[3], en datte du huictieſme Avril mille cinq cens ſoixante trois, afin qu'il ne fiſt difficulté de remettre la ville entre les mains d'iceluy, après avoir donné ordre à tout ce qu'il penſoit eſtre neceſſaire pour y induire les habitans, & acheminer toutes choſes à une bonne tranquillité; & deſià auparavant, le ſieur *de Boucart*[4], avec letres non ſeulement du Roy & de lá Royne, mais auſſi du *Prince,* lequel il avoit touſiours ſuivi en ceſte guerre, eſtoit paſſé par Lyon pour aller en Dauphiné & Languedoc, avec charge bien ample pour l'execution de l'Edict de la paix.

Refus des Lyonnais de recevoir de Gordes.

Sur cela, *Soubiʒe* ayant appelé les Conſeillers & Eſchevins de la ville en la preſence du ſieur *de Gordes,* auquel il eſtoit preſt de quitter ſa place, ils leur propoſerent pluſieurs difficultés & non ſans cauſe après un tel & ſi grand changement, ſur leſquelles fut arreſté qu'ils envoyeroient leurs deputés au Roy, acompagnés des letres deſdits *Soubiʒe* & *de Gordes*. Cependant il leur fut eſcrit[5] quant à l'armée du *Duc de Nemours,* qu'il luy eſtoit mandé, & à *Maugeron,* d'en licencier la plus part, outre ce que les vieilles bandes eſtoient rappelées. Mais cela meſme ayant accreu le 243
ſoupçon plus grand qu'auparavant, combien que *Nemours* ſe fuſt retiré en une ſienne maiſon & non ſans cauſe, dautant qu'il ſembloit par là qu'on les vouluſt ſeulement aſſieger de plus loin, il y

1. Le texte du document avec la réponse, dans le *Discours,* l. c.

2. *Bertrand de Simiane de Gordes. De Thou,* III, p. 384.

3. *Discours,* p. 253.

4. Voy. *supra,* p. 180, et vol. II, p. 187 etc. *Discours,* p. 253, écrit *de Boucal.*

5. *Discours,* p. 256.

avoit encores deux autres difficultés grandes : c'eſt qu'il faloit trouver deniers pour payer les ſoldats eſtrangers ; & davantage, comme ainſi fut qu'entre les ſoldats il y eut pluſieurs François d'autres provinces, & nommément comme de Provence & de Bourgongne, auſquels nonobſtant l'Edict ou refuſoit l'entrée dans leurs maiſons, cela fut cauſe que ceux de Lyon ne firent autre reſponſe, ſinon qu'ils attendroient le retour de leurs deputés envoyés à la Cour.

Vieilleville appaise les esprits.

Cela fut cauſe que le *Mareſchal de Vieilleville* fut envoyé à Lyon[1], pour paſſer puis après plus outre, à ſavoir en Dauphiné & en Languedoc, la venue duquel, comme il eſtoit homme d'eſprit paiſible & qui ne ſ'eſtoit jamais rendu partial en ces derniers troubles, ſervit de beaucoup pour adoucir les eſprits, mais non pas tant qu'il n'y euſt de treſgrandes difficultés & non ſans cauſe ; car outre ce que deſſus, ceux de la religion ne pouvoient eſtre amenés à conſentir de voir derechef la meſſe devant leurs yeux, ni à ſe fier à ceux qui eſtoient ſortis. Ce neantmoins, finalement la paix fut publiée, lieux aſſignés à ceux de la religion[2] qu'ils baſtirent depuis à grands frais, dont l'un fut nommé *Paradis*[3] & l'autre

1. Le 23 mai 1563, voy. les lettres, *ibid.*, p. 259. Comp. ci-dessus, vol. I, p. 310. II, p. 254 etc., et ce vol. III, p. 191. *Langueti Epistolæ*, II, p. 247. 29 juin 1563 : *Viellevillius est Lugduni ut urbem et vicinas regiones pacatas reddat, quod puto eum tandem facturum, nam utitur magna moderatione.*

2. *Calvinus Bullingero*, 2 Jul. 1563 (*Opera*, XX, p. 54) : *Lugduni reddita sunt templa sacrificis, quatuor tantum nobis relicta, ex quibus unum astute falso prætextu impetratum fuit.* Ils furent obligés de rendre un de leurs temples aux marchands Florentins, qui y avaient leurs sépulcres. — *Moutarde, la Réforme à Lyon*, p. 86 : On leur avait provisoirement laissé l'église des Cordeliers et celle du Couvent de Confort, ainsi qu'une maison à la Chana, sur l'autre rive de la Saône. Ils avoient six mois pour se construire deux temples où bon leur semblerait. Ils se hâtèrent donc d'élever un édifice aux Terreaux, sur les fossés de la Lanterne... Ce temple fut détruit par les catholiques en 1566, avant même d'avoir été achevé. Les deux autres temples que les réformés possédaient, eurent le même sort, l'année suivante. — Dans le temple des Cordeliers, dit une lettre mss. du mois d'octobre, « *munitissimo Mendicantium templo tantum munitionis et armorum habent, ut ad primum tubæ sonitum quinque hominum millia instruere possint.* » *Collect. Simler. Turicens.*

3. A la bibliothèque de Genève se trouve un tableau à l'huile, représentant ce temple.

la *Fleur de lys,* & fut le tout accommodé par la venue du *Mareſchal de Vieilleville,* attrempant tellement l'humeur des uns & des autres, qu'en fin ceux de dehors rentrerent dedans. Et commença chacun de faire ſes beſongnes & traffiques, mais en condition non eſgale, eſtans peu à peu ceux de la religion fort mal traittés, nonobſtant qu'ils n'eſpargnaſſent rien pour advertir le Roy des contraventions, donnans bons & gros gages à un perſonnage qu'ils entretenoient à la Cour pour ceſt effect. Mais l'effect monſtra que le texte de l'Edict & l'intention de ceux qui manioient les affaires ne ſ'accordoient pas.

Difficultés.

Pamphlet dangereux.

Ce ſeroit choſe par trop longue, de vouloir reciter toutes les particularités & traverſes advenues en ce temps là. Mais j'en diray ſeulement une des plus notables, & dont j'ay eu bonne & certaine cognoiſſance. Il fut imprimé ſous main en ce temps là dans Lyon, ſans y appoſer le nom de l'autheur ni de l'imprimeur, un livre intitulé : «*La defenſe civile & militaire des innocens & de l'Egliſe de Chriſt*», forgé vrayement en la boutique de quelque eſprit malin & ſeditieux; lequel livre eſtant tumbé entre les mains de quelques gens de bien, on fit tout ce qu'on peut pour ſavoir d'où il venoit, mais il ne fut poſſible d'en ſavoir la verité, horſmis qu'il y avoit de grandes conjectures que *Charles du Moulin,* advocat & juriſconſulte celebre du Parlement de Paris [1], qui pour lors eſtoit à Lyon & avoit ſuivi le parti de ceux de la religion dès les temps du Roy Henry, en eſtoit l'autheur, ayant touſiours devant & depuis monſtré un eſprit par trop fantaſtique. Mais tant y a qu'il ſ'en excuſa meſmes avec grands ſermens, ſoit à tort ou à droit. Pour ſ'arreſter donques pluſtoſt au livre qu'à l'autheur, le tout 244

1. Voir : *La vie de M. Charles Du Molin,* advocat en Parlement, tirée des titres de sa maison, de ses propres écrits, de l'histoire du temps, des Registres de la cour et autres monuments publics, par *M. Julien Brodeau.* Paris 1654, in-4° (*Caroli Molinæi omnia quæ exstant Opera*, I, Paris 1681, fol.). Comp. *Niceron, Mémoires, La France prot.*, 1re éd., IV, p. 411 s.

Du Moulin se défendit d'être l'auteur du livre qu'on lui attribuait, dans l'*Apologie de Maistre Charles du Moulin contre un livre intitulé: La Défense civile et militaire des innocens et de l'Eglise du Christ.* A laquelle est adjoustée l'ordonnance de M. de Soubise sur ledit livre, ensemble la Censure des Ministres de la Parole de Dieu en ceste ville de Lyon. Lyon 1563, in-8°.

fut renvoyé par *Soubize* aux miniſtres pour entendre leur jugement, leſquels reſpondirent ce que ſ'enſuit :

Jugement des miniſtres.

« Nous miniſtres de la parole de Dieu en l'Egliſe reformée de Lyon, ſuivant le commandement à nous fait par monſeigneur *de Soubize,* chevalier de l'ordre, gouverneur pour le Roy en ladite ville, après avoir invoqué le nom de Dieu & veu un certain livre, puis n'agueres imprimé, intitulé : *La defenſe civile & militaire des hommes & de l'Egliſe de Chriſt,* certifions & teſmoignons iceluy eſtre plein de fauſſe & mauvaiſe doctrine, conforme en aucuns poincts à celle des Anabaptiſtes induiſant les hommes à ſedition, rebellion & deſobeiſſance aux Rois & Princes, contre l'exprès commandement & ordonnance de Dieu ; & ce d'autant plus que l'autheur d'iceluy abuſe de pluſieurs teſmoignages & exemples des Eſcritures ſainctes, leſquelles il applique treſmal à ſon propos contre le vray ſens & ſaine intelligence d'icelles,
245 comme nous ſommes preſts de monſtrer & maintenir par la parole de Dieu ; au moyen de quoy nous deſirons, & en tant que beſoin eſt, requerons que ledit livre ſoit totalement aboli, afin que les hommes ne ſoient infectés de telle ſeditieuſe & peſtilente doctrine. Ainſi ſigné : *Pierre Viret, L. de Semidde, Jaques Roux, l'Anglois, la Roche, de Meſmes, Payan, Pelet, P. Pages, Micael.* »

Soubise ordonne la ſuppreſſion du pamphlet.

Suivant laquelle cenſure, *Soubize* fit l'ordonnance qui ſ'enſuit :

« Sur l'advertiſſement à nous fait, qu'aucuns eſprits malins meus de mauvaiſe & damnable affection envers le repos public, ont puis n'agueres fait imprimer un livre intitulé : *La defenſe civile & militaire des innocens & de l'Egliſe de Chriſt,* & ledit livre parvenu en nos mains, l'ayans trouvé plein de fauſſe doctrine, tendant à ſedition & eſmotion populaire contre l'obeiſſance deue au Roy & à ſes magiſtrats, & comme tel eſtant cenſuré par l'advis des miniſtres de la parole de Dieu de l'Egliſe reformée de ceſte ville de Lyon : Pour ces cauſes, il eſt treſexpreſſement commandé à tous ceux qui auront devers eux ledit livre, de l'apporter & mettre ès mains dudit ſeigneur *de Soubize,* dedans vint quatre heures après la publication de ces preſentes ; & defendu à tous marchands, imprimeurs, libraires & autres, d'aucunement vendre ni ſ'entrecommuniquer ledit livre, d'en diſtribuer, tranſporter ou faire tranſporter hors ceſte dite ville en quelque ſorte & maniere

que ce ſoit, le tout ſous peine à ceux qui ſ'en trouveront ſaiſis, & qui les auront diſtribués ou qui les auront & retiendront devers eux après ceſte publication, d'eſtre pendus & eſtranglés ſans aucune forme & figure de procès & ſans eſperance de grace ni moderation de peine. Pareillement eſt commandé à tous ceux qui en auront jà mis hors ceſte ville de venir declarer les lieux & perſonnes où ils les ont envoyés; & cependant feront leurs diligences de les retirer & remettre par devers ledit ſieur, autrement où ils ſe trouveront en faute ou demeure de ce faire, ils ſeront punis de 246
la meſme peine. Et afin que l'autheur & Imprimeur ſoient chaſtiés ſelon leurs demerites, celuy ou ceux qui les reveleront, ſeront remunerés comme bons & loyaux & fideles ſerviteurs de Dieu & du Roy; autrement, ils ſeront punis comme criminels & convaincus de leſe majeſté divine & humaine, où il ſe trouvera qu'ils l'ayent ſceu ſans le reveler audit ſieur. Davantage nous avons ordonné & ordonnons au prevoſt du camp, de faire bruſler ledit livre en quatre des principales places de ceſte dite ville; & par meſme moyen reiterer, avec les preſentes, les defenſes ci deſſus faites à tous imprimeurs faire imprimer ni expoſer en vente aucuns livres nouveaux ſans le privilege du Roy ou noſtre permiſſion, ſur les peines contenues en noſdites defenſes ci devant publiées. Donné à Lyon, le unzieſme de Juin mille cinq cens ſoixante trois. Ainſi ſigné: *Soubize;* par commandement de mondit ſeigneur, *Servin.*»

«Leue, criée & publiée à haute voix & cri public & ſon de trompe par tous les carrefours de ceſte ville de Lyon, par moy *Claude Ravot,* crieur public de ceſte dite ville, afin que du contenu en icelle nul n'en puiſſe pretendre cauſe d'ignorance, ce jourdhuy, Samedi douzieſme jour du mois de Juin 1563. Signé: *Ravot.*»

«Ladite publication faite comme deſſus eſt eſcrite ſuivant l'ordonnance de mondit ſeigneur *de Soubize,* adreſſée au Prevoſt de camp à Lyon, les livres ſus mentionnés en ladite ordonnance ont eſté bruſlés par l'executeur de la haute juſtice à Lyon, à ſavoir ès places des deux deſcentes du pont de la Saonne, des Cordeliers, Confort, puis Pelu, & puis de la Sel audit Lyon; preſens leſdits crieur & trompette, enſemble des archers dudit prevoſt de camp, le douzieſme jour de Juin mille cinq cens ſoixante trois. Signé: *Gaſteron.*»

Ainſi paſſerent les affaires touchant ce livre, duquel pluſieurs
247 années depuis fut accuſé, comme en eſtant autheur, *du Roſier,* miniſtre d'Orleans[1], qui n'eſtoit lors à Lyon, ains à Orleans, ne ſachant non plus ce qui ſe faiſoit lors à Lyon, que le gouvernement des Indes. Si en fut il recherché, mené priſonnier à Paris avec grand bruit, comme ſi ceux de la religion approuvoient ceſte doctrine. Mais Dieu voulut que la verité fut tantoſt cognue, combien que *du Roſier* euſt forte partie, nommément *Birague*[2], qui quelques années après fut gouverneur indigne de Lyon.

1. *Journal de Bruslard* (*Mém. de Condé,* I, p. 166), 1er juin 1566 : En ce mesme temps fust amené prisonnier en la bastille un ministre d'Orléans, nommé *Des Rosiers,* chargé d'avoir composé quelque livre seditieux, et despuis fust mené en la Conciergerie du Palais . . . Quelques jours après, le ministre Des Rosiers, à la poursuite de ceux de la Religion, fust delivré de prison. — *Hugues Sureau,* dit *Du Rosier,* ou Des Rosiers, natif de Rosoy-sur-Serre, en Tiérache, après avoir été d'abord correcteur d'imprimerie, se voua au ministère et devint ministre à Orléans, en 1561. Il existe de lui plusieurs lettres à Calvin de cette époque (*Opp. Calvini,* XVIII, p. 503; XIX, p. 185, 212, 312). Vol. I, p. 738. En 1572, il abjura le Calvinisme, et fut employé à la conversion de Henri IV, du prince de Condé et autres. Revenu au protestantisme, il se retira en Allemagne. Voy. ci-dessous, p. 475. *De Thou,* IV, p. 630 s. *La France prot.*, 1re éd., IX, p. 329. *Bulletin du Prot.*, VIII, p. 602.

2. Voy. vol. II, p. 138.

HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE

du reſſort et parlement de Grenoble en Dauphiné.

* * *

Livre XII.

Etat de l'Eglise à Grenoble.

NOUS avons veu ci deſſus[1], comme le preſche, ſuivant l'Edict 248
de Janvier, ſe faiſoit à *Grenoble* aux fauxbourgs en une Cour appartenant à un marchand nommé *Bernardin Curial*. L'Egliſe donc commençoit de multiplier grandement, combien que leurs adverſaires ordinairement leur diſſent mille injures; dont finalement ceux de la religion firent plaintes au Preſident *des Portes*[2], & à *Bucher*, procureur du Roy, leſquels au lieu d'y donner ordre, ne reſpondirent autre choſe, ſinon que puis qu'on vouloit oſter au peuple ſa religion, il faloit qu'on en vinſt aux mains. Qui plus eſt, le quatrieſme de Mars, la Cour deroguant à l'Edict, fit defenſe à ceux de la religion de n'aller en troupe en plus grande compagnie que de dix, adjouſtant, pour colorer leur modification, defenſes au peuple de les injurier, dont le peuple ſe moquoit, ce que toutesfois ceux de la religion porterent patiemment. D'autre coſté, le ſieur

Hostilité de La Motte Gondrin.

de la Motte Gondrin[3], Lieutenant au gouvernement de Dauphiné, en l'abſence du *Duc de Guiſe*, gouverneur en chef, au fer-

1. Vol. I, p. 893.

2. *De Thou*, III, 222. Comp. *Arnaud, Hist. des Protestants du Dauphiné*, I, 122 s. *Guillaume de Portes* président au Parlement, *Pierre Bucher*, procureur général.

3. Voy. vol. I, 355 s. *De Thou*, II, 813; III, 218. *Arnaud*, I, 58. *Hector de Pardaillan*, seigneur de la Motte-Gondrin.

vice duquel il s'estoit du tout voué, n'oublioit aucun moyen de
249 travailler ceux de la religion, de sorte qu'estant allé à *Romans*[1], il commença de faire abatre une maison où s'estoient faits quelques presches, dont il se leva tantost un tel tumulte, qu'il fut contraint de sortir par l'huis de derriere, & se sauver au galop à Valence, plain de despit de vengeance; pour l'execution de laquelle il obtint de la Cour de Parlement de Grenoble à la requeste de *Bucher*, procureur du Roy, adjournement personnel contre quelques uns des principaux dudit *Romans;* mais iceux ayans eu recours au sieur *de Cursol*, ayant charge expresse du Roy de telles matieres, le tout fut renvoyé aux commissaires qui luy avoient esté ordonnés pour l'execution de sa charge. *Suze* & *Vinay*[2] estans venus parlementer avec *Gondrin*, avoient de là pris leur chemin vers le *Duc de Guise*, des desseins duquel, & du changement de la volonté du *Roy de Navarre*, plusieurs nouvelles se semoient. Ils furent aussi advertis que le *Duc de Guise* avoit escrit certaines letres à *Gondrin*, dont la teneur s'ensuit[3] :

Lettre du duc de Guise à Gondrin.

«Monsieur *de la Motte*, depuis vous avoir dernierement escrit par la voye du capitaine *Fouroux*, retournant en Provence, la Royne m'a fait entendre que j'aille incontinent la trouver, comme celuy qui y seroit le tresbien venu; & suivant la resolution que j'avois prise sur la depesche qu'elle m'avoit faite peu auparavant, comme vous avés veu par mesdites dernieres, je m'avance tousiours le plus qu'il m'est possible, & ay esté bien aise de m'estre conformé là dessus selon son intention. J'ay cependant veu ce que vous me mandés du dixneufviesme du mois passé & troisiesme du present. Et au regard de la declaration qui a esté prise, d'establir bien tost au chasteau de *Quirieu*[4] quelque garnison, j'espere à mon arrivée à la Cour entendre plus à plein ce qui en sera; & si ceste occasion

1. *Arnaud*, p. 97 s.

2. Voy. la lettre du ministre de Valence, *La Place* à *Calvin*, du 22 mars 1562. *Opp. Calv.*, XIX, 353.

3. *César d'Ancezune*, seigneur de Vinay (vol. I, p. 347), homme instruit, mais astucieux et corrompu. *Arnaud*, p. 47.

4. *Quirieu*, château près du village du même nom, sur la rive gauche du Rhône, à une vingtaine de kil. au nord de La-Tour-du-Pin et à 25 kil. de Bourgoin.

advient dependant de mon authorité, j'auroy plaiſir que le capitaine *Nicolas Allonard* ait la charge dudit chaſteau, veu le bon rapport que vous m'en faites, & tant plus volontiers, qu'il eſt natif & habitant du païs. Quant à l'advertiſſement que vous m'avés fait au reſte de l'alarme que vous avés eue paſſant par *Romans,* j'ay eſté merveilleuſement aiſe que vous y ayés ſi bien pourveu, que le mal n'ait point eſté plus grand de voſtre coſté que vous me le faites ſavoir, & neantmoins je vous prie bien fort que, ſans diſſi- 250
mulation, ce faict ne demeure impuni, à ce qu'il puiſſe ſervir d'exemple, m'aſſeurant que le vouloir du Roy & de la Royne, & du *Roy de Navarre* ſont tels, & qu'il n'y a celuy d'eux qui le trouve mauvais. Je penſe que ſ'il ſe fait par de là quelque aſſemblée notable & où il y ait beaucoup de gens, qu'il ſera bon de ſe ſaiſir du miniſtre, & le faire tout ſoudain pendre & eſtrangler, comme autheur des ſeditions & tumultes dont on a uſé à l'encontre de vous, & des rebellions que on fait aujourd'huy contre les ordonnances & commandemens du Roy & de ſa juſtice, eſtimant que par ce moyen les autres ſe voudront garder de meſprendre, & que cela reprimera à pluſieurs leur folie. Vous me ferés plaiſir de n'eſpargner en cela choſe que vous puiſſiés ; car je ne penſe point qu'on en puiſſe autrement venir à bout, & ſi vos forces ne ſont ſuffiſantes avec les trois compagnies qui ont eſté ordonnées tenir garniſon au pays, & l'ayde que vous pourrés trouver de gens de bien, qu'il y ſoit pourveu ainſi qu'il ſera neceſſaire ; priant touſiours Dieu, monſieur *de la Motte,* qu'il vous ait continuellement en ſa treſſaincte & digne garde. Eſcrit à *Dampmartin le Franc* près *Jeinville,* ce dernier de Fevrier, mille cinq cens ſoixante un [1]. »

Il se vante du massacre de Vassy.

Ces letres furent envoyées quatre jours après, comme ſe peut juger par ce qui eſtoit adjouſté de la main propre dudit ſieur *de Guiſe* au deſſous & au marge : « Vous eſtes homme de guerre, il vous faut attrapper leſdits predicants, quand ils ſont peu acompagnés hors de leurs preſches, ou en autres lieux, comme verrés à propos, & ſoudain, le billet au pied, les faire pendre par le prevoſt,

1. Il est évident que la lettre est datée d'après l'ancien style et qu'elle est écrite au commencement de 1562. Comp. du reste, vol. I, 721 : Guise arriva le dernier jour de fevrier (1562) au village de Dampmartin-le-Franc, distant de Joinville de deux lieues et demie seulement.

comme feditieux, contrevenans aux Edicts du Roy. De mes voifins & sujets m'ont voulu depuis trois jours faire une braverie, où ils m'ont bleffé une douzaine de gentilshommes, de quoy ils fe font trouvés marchands[1]. Voilà leurs belles evangiles. Voftre bien affectionné ami *François de Lorraine,* » & au deffus d'icelle letre eft efcrit: « A monfieur *de la Motte Gondrin,* chevalier de l'Ordre, capitaine de cinquante lances & lieutenant pour le Roy au gouvernement de Dauphiné. »

251 Ces letres ayans efté defcouvertes par une fingulière providence de Dieu, ceux de la religion fe trouvans bien empefchés comme ils pourvoiroient à leurs affaires, receurent nouvelles de la retraicte du *Prince* à Orleans, du deuxiefme Avril (1562), & de l'affociation qui y avoit efté jurée, le onziefme dudit mois[2]; laquelle eftant rapportée & publiée par toutes les Eglifes, chacun fe delibera d'employer fes biens & fa vie pour une jufte defenfe contre une fi intolerable tyrannie de ceux *de Guyfe,* f'armans & couvrans fe de l'authorité du *Roy de Navarre,* ainfi miferablement feduit par eux.

Nouvelle de l'association des protestants à Orléans.

Or eftoit ce la couftume obfervée de tout ancienneté en la ville de *Valence*[3], eflire nouveaux Confuls & Confeillers le jour de fainct Marc, vingtcinquiefme jour dudit mois (d'avril), auquel jour pretendant *Gondrin* de faire eflire des Confuls à fa pofte, & pour ceft effect ayant fait fermer les portes de la ville, armé tous fes gens de pied & de cheval, defquels il environnoit le lieu où fe faifoit l'election, dixhuict ou vingt perfonnes de la religion, f'apercevans de cela, f'affemblerent en une maifon, en deliberation de fe defendre jufques à la mort f'ils eftoient affaillis. Ce qu'ayant efté rapporté à *Gondrin,* il envoya d'un cofté le capitaine *Nicolas* pour les deffaire & luy-mefme entrant en perfonne en l'affemblée avec un rondache à la main gauche & une piftole à la droite qu'il delafcha contre un fien fecretaire trouvé en l'affemblée, mit le tout en une horrible confufion. Cependant ceux qui f'eftoient affemblés en

Exploit de Gondrin à Valence.

1. Il est parlé du massacre de Vassy, ayant eu lieu le 1er mars 1562. Ces lignes sont donc ajoutées trois jours plus tard. — « Se sont trouvés marchands », c'est-à-dire « *mauvais* marchands », selon la locution proverbiale, s'en sont trouvés mal.

2. Vol. II, p. 20.

3. *Arnaud*, I, p. 105 s.

ceſte maiſon, ſortis par une porte de derriere, gagnerent la porte
ſainct Felix qu'ils trouverent moyen d'ouvrir pour donner ouver-
ture à tous ceux de la religion qui voudroient ſe ſauver, eſtant le
bruit eſmeu par toute la ville qu'on les vouloit tous maſſacrer.
Mais *Gondrin,* pour leur couper le chemin, avoit deſià fait ſortir
par une autre porte nombre de cavalerie pour les rencontrer & les
mettre en pieces. Ce qu'eux ayans deſcouvert, ſe tindrent au
dedans de la porte dont ils ſe tenoient couverts. Mais la cavalerie
ne les ayant trouvés, ſe mit à batre les chemins, eſquels rencon-
trans quelques pauvres païſans des villages circonvoiſins venans
au marché, pour ce que c'eſtoit un jour de Samedi, ſe rua deſſus
ſans autre cognoiſſance de cauſe, & en furent trouvés ce jour là 252
quelques uns morts dans les bleds, les corps deſquels eſtans
apportés en ville ſur des eſchelles, devant les yeux de tout le
peuple, un merveilleux tumulte ſ'eſmeut des gens de l'une &
l'autre religion crians juſtice, ce qui rompit le deſſein de *Gondrin,*
voyant qu'il avoit à faire aux uns et aux autres, dont l'iſſue fut
telle, que ceux de la religion Romaine, appaiſés par le vicaire de
l'Eveſque, & ceux de la religion par *la Place,* leur miniſtre [1],
chacun retourna en ſa maiſon.

Affluence des protestants au secours de ceux de la ville.

Le lendemain, vingtſixieſme dudit mois (d'avril), l'experience monſtra combien ce bruit ſ'eſtoit eſpandu au long & au loing, arrivant à la file à *Valence* grand nombre d'hommes, non ſeulement des lieux circonvoiſins de la ville du coſté du Dauphiné, mais auſſi du Vivarets, ſeparé du Dauphiné par la ſeule riviere du Rhoſne, tous en deliberation de ſecourir ceux de la religion qui eſtoient à Valence, auſquels ils avoient entendu qu'on vouloit couper la gorge, leſquels craignans au contraire que ce remede ne fuſt pire que la maladie, leur envoyerent gens au devant pour leur remonſtrer que le tout avoit eſté appaiſé, & pour les remercier de leur bonne volonté & de la peine qu'ils avoient priſe. Qui plus eſt, dautant que ces choſes ſe faiſoient environ le temps que le preſche avoit acouſtumé d'eſtre fait, auquel deſiroient aſſiſter pluſieurs de ceux qui eſtoient ſurvenus, ceux de l'Egliſe de Valence craignans que ceſte occaſion les retenant, le nombre des eſtrangers n'accreuſt

1. Voy. sa lettre à Calvin, citée ci-dessus, p. 249, note 2. *Arnaud*, l. c., et p. 76.

toujours, furent d'advis, combien que ce fuſt un jour de Dimanche, de ne preſcher point pour ce jour. Mais *Gondrin* penſant avoir trouvé une belle occaſion pour faire ſortir de la ville ceux de la religion, & par ce moyen demeurer ſeul maiſtre d'icelle en leur fermant les portes au retour, dautant que les preſches ſuivant l'Edict ſe faiſoient aux fauxbourgs, ne ceſſa qu'il ne les euſt tant par prieres que par commandement perſuadé de preſcher, diſant que par cela chacun monſtreroit avoir deſir de ſe gouverneur ſelon l'Edict. Ce nonobſtant Dieu deſtourna ſur la teſte de *Gondrin*
253 ceſte mauvaiſe volonté, ayant eſté ſurpris le portier ſur le poinct qu'il vouloit fermer les portes. Cela fut cauſe que la multitude tant de ceux de la ville que des eſtrangers, ſans attendre la fin de la predication, ſe jettans dans la ville, ſe ſaiſirent des portes, croiſſant le trouble, quoy que les plus ſages taſcherent d'appaiſer le tout d'une part & d'autre.

Emeute; et massacre de Gondrin.

Le jour venu, qui eſtoit le vingtſeptieſme dudit mois (d'avril), advint par une ſinguliere providence de Dieu (comme il en apparut treſevidemment puis après) que les principaux gentilshommes de la religion au pays de Dauphiné arrivèrent à *Valence,* à ſavoir les ſieurs *Baron des Adrets, de Mombrun*[1], *de Mirabel*[2], & *Monjoux*[3], beau frère du ſieur *de Blacons*[4], qui trouverent la ville ainſi ſaiſie que dit eſt, & *Gondrin* aſſiegé de toutes parts en ſa maiſon, avec merveilleuſes crieries & menaces, les uns ſe plaignans des outrages & concuſſions de *Gondrin* & de ſes gens, les autres demandans que les meurtriers qui avoient tué le jour precedent ces pauvres païſans, fuſſent chaſtiés ſur le champ & devant tous. Et dura ceſte eſmeute (nonobſtant toutes remonſtrances tant des Magiſtrats que du miniſtre[5], taſchans par tous moyens d'appaiſer le peuple) juſques à ce que, deux heures après midy, le feu fut mis à la porte de la maiſon. Quoy voyant *Gondrin,* combien qu'il euſt à ladite porte une coulevrine toute chargée d'un boulet & d'une chaine, & qu'il euſt aſſés de force

1. Voy. ci-dessus, p. 193, 222.
2. *Claude Mirabel.* Vol. I, 342 et ce vol., p. 232.
3. Voy. ci-dessus, p. 227, note 7. *Jean de Vesc de Montjoux.*
4. *Supra,* p. 221, note 2, et p. 227.
5. *La Place.* Voy. ci-dessus, p. 251.

avec ſoy pour enfoncer ceſte commune deſarmée pour la plus part, & eſparſe ſans aucun ordre, & que meſmes bon & grand nombre de ceux de la religion, auſquels ce tumulte deſplaiſoit, ſ'offriſſent de lui faire faire paſſage au hazard de leur propre vie, perdant ſens & courage tout enſemble, ſe retira en la maiſon voiſine, en laquelle il fut ſuivi & tué avec ſix ou ſept de ſes domeſtiques, & ne peut encores eſtre appaiſé ce peuple, que le corps n'euſt eſté pendu en une feneſtre regardant ſur la grand'rue, pour eſtre recognu de tous[1]. Encores fut cela fort mal aiſé, à cauſe que *Gondrin,* durant ce tumulte, cuidant ſe ſauver par ce moyen, avoit tellement fait noircir & rongner ſa barbe, voire tout ſon viſage, qu'il falut prouver à ce peuple que c'eſtoit lui-meſme. Mais au ſurplus nul ne fut endommagé en ſes biens ni en ſa perſonne, horſmis que la maiſon de *Gondrin* fut ſaccagée, de laquelle toutesfois les meubles furent après rendus à la pourſuite des Anciens 254
du Conſiſtoire, & remis entre les mains du capitaine *Cadret*[2].

Ce fait, & les eſtrangers ſ'eſtans retirés, les plus ſages, conſiderans l'importance d'un tel faict, envoyerent à Grenoble, ſupplians le Parlement de deputer quelques commiſſaires pour informer de ce faict. Suivant laquelle requiſition fut delegué un conſeiller qui en print les informations. Mais pource que ceſt acte ſemble avoir eſté la premiere ouverture de ceſte guerre civile en

1. Comp. ci-dessus, p. 221. Les détails sur la mort de *Gondrin* varient. *Langueti Epistolæ*, II, 221, du 3 mai 1562, en dit seulement : *Ante aliquot dies facinus admodum atrox perpetratum est Valentiæ in Delphinatu. Cum enim se eo recepisset Dominus De la Motte Gondrin, Guisii Vicarius in præfectura Delphinatus, Baro des Adrez et Monbrun, collecto milite irruperunt in urbem, et ipsum de La Motte, qui se in arcem receperat, obsederunt, arce tandem expugnata, trucidarunt omnes quos ibi repererunt. Ipsum vero Præfectum interfectum de fenestra suspenderunt. Is erat insignis miles et auctoritatis non exiguæ, ac etiam eques ordinis Divi Michaelis ; sed erat ita infensus nostræ religioni, ut nullus magis, quæ res ipsi perniciem attulit. Nam dicebatur ante paucos dies decem cives Valentinos ob religionem interfecisse.* — Comp. *Discours* de ce qui a esté fait ès villes de Valence et Lyon, et premier ladite Ville de Valence. *Mém. de Condé*, III, 344. *Lettre du Sgr Baron des Adretz à la Roine Mere*, touchant la mort de La Motte-Gondrin. *Ibid.*, p. 348. *De Perussis, Discours des guerres de Venayscin et de la Provence. Cimber* et *Danjou, Archives Curieuses,* tome IV, p. 424 s. *De Thou*, III, 218. *Arnaud, Hist. des Protestants du Dauphiné*, I, p. 107 ; comp. p. XXI.

2. Capitaine *Cadoret*. *Arnaud*, l. c., p. 109.

Dauphiné, je diray en quel eſtat eſtoient lors les affaires, outre ce qui en a eſté dit auparavant.

Etat du Dauphiné. Préparatifs pour l'oppression des religionnaires.

Ceux du *Parlement de Grenoble* ſe monſtrans notoirement partiaux, dès le ſixieſme d'Avril, derogans à l'Edict, firent expreſſes defenſes aux magiſtrats Royaux de ſe trouver aux aſſemblées de ceux de la religion, & le dixhuictieſme dudit mois, arreſterent (choſe ne leur appartenant aucunement) que perſonne, ſous peine de la hart, n'euſt à partir de ſa maiſon ſans congé du Vibailly. Qui plus eſt, le vingtſeptieſme du meſme mois, commandement fut fait à tous gentilshommes ayans ſervice au Roi de ſe trouver à Paris vers le Roy dans le vingtieſme de May, avec leur equippage de guerre, ſous peine de crime de leſe majeſté, pour ſecourir, diſoient-ils, le *Prince de Condé,* detenu priſonnier à Orleans par les ſeditieux. Au reſte, voici l'ordre que ceux *de Guiſe* avoient donné pour faire leurs beſongnes à l'entiere ruine de ceux de la religion & pays de Lyonnois, Dauphiné & Provence. *Maugeron* avoit deſià arré[1] grande quantité d'armes dans la ville de Lyon, en laquelle il pretendoit d'eſtre introduit avec puiſſance de commander, par les forces & conſeil de *Gondrin.* Le naturel paiſible du *Comte de Tendes*[2], gouverneur en chef de Provence, n'eſtant propre à remuer meſnage, le ſieur *de Sommerive*[3], ſon fils, eſtoit ſubrogé en ſon lieu. Le Pape diligentoit d'envoyer compagnies de cheval & de pied à *Fabrice Serbelonne*[4], au Comtat. Tous les ſeditieux & rebelles de Provence, tels declarés par l'arreſt des commiſſaires, comme il eſt dit en l'hiſtoire de Provence, ſ'eſtoient reunis & tenoient deſià la campagne.

Grenoble[5] eſtoit ſous le gouvernement d'un gentilhomme du pays, gendre de l'un des conſeillers de Parlement, avec garde de gens choiſis & eſleus, tous adverſaires de la religion & à l'appetit de certains particuliers notoirement paſſionnés. Tous ces deſſeins, pour la plus part, furent rompus par la mort de *Gondrin,* ſurvenue
255 par un juſte jugement de Dieu, & fort à propos pour empeſcher

1. Acheté moyennant des arrhes donnés.
2. Vol. I, 376 s., 394 s., et surtout ci-dessous, livre XIII.
3. Voy. ce vol., p. 164, 225.
4. Vol. II, 73, 119.
5. *Arnaud*, l. c., p. 123, ne paraît pas en savoir plus que notre *Histoire* sur le nom et la personne de ce gouverneur.

infinies cruautés, combien que le moyen de l'execution ne ſoit de ſoy-meſme excuſable.

Des Adrets élu pour chef des protestants.

Eſtans donc les choſes en tel eſtat, le meſme jour de la mort de *Gondrin,* les gentilshommes & autres perſonnes notables qui ſe retrouverent dans *Valence,* ſ'eſtans aſſemblés, choiſirent pour chef le *baron des Adrets*[1], comme eſtant deſià colonnel des Legionnaires du Dauphiné, Provence & Languedoc, pour la conſervation de ceux de la religion, ſuivant l'Edict, en adherant à l'aſſociation faite à Orleans, ſeize jours auparavant, & dont la copie leur avoit eſté apportée; le tout ce neantmoins par proviſion, en attendant plus certain commandement du *Prince.* Davantage il fut ordonné en la meſme aſſemblée, qu'en attendant plus particulier advertiſſement du *Prince,* on ne toucheroit en ſorte que ce fuſt aux biens eccleſiaſtiques, ains que pour empeſcher tous deſordres, les temples demeureroient clos & fermés. Et fut cela fait & obſervé juſques à ce que les nouvelles du briſement des images fait par tout le Royaume furent arrivées, n'ayant eſté lors poſſible de les garentir en Dauphiné non plus qu'ailleurs.

Des Adrets fait expulser des séditieux de Grenoble.

Des Adrets, homme d'extreme vigilance, conſiderant de quelle importance eſtoit entre autres villes celle de *Lyon,* de l'eſtat de laquelle il eſtoit en grand ſouci, & celle de *Grenoble,* où eſtoit aſſis le Parlement du Dauphiné, qui pouvoit faire de grandes nuiſances, ne faillit d'advertir incontinent ceux de la religion dedans Grenoble qu'ils adviſaſſent à leurs affaires en toute diligence, leur promettant bonne aſſiſtence. Et pource qu'il cognoiſſoit les particuliers plus paſſionnés contre ceux de la religion, dès le premier de May, il envoya letres pleines d'authorité à la Cour de Parlement, comme choiſi pour Gouverneur du pays pour la conſervation d'iceluy durant ces troubles, à ce qu'ils euſſent à faire abſenter de la ville certains ſeditieux[2], comme entre autres *Guillaume de Portes,* ſecond Preſident, *Pierre Bucher,* procureur general, *Jean de Buſſenent*[3], vibailly, *Jean Robert,* advocat de la ville, *Jean Pariot* dit *Bariat,* quatrieſme conſul, leſquels il mena-

1. *Arnaud*, p. 110.

2. *De Thou*, III, 222.

3. *Arnaud*, p. 123 : *Abel de Buffevant*, vibailli du Grésivaudan, *Jean Rabot*, avocat. — *De Thou* a les mêmes noms que notre texte.

çoit de faire pendre & eftrangler f'ils ne fortoient incontinent de la ville; mais ils n'attendirent pas le commandement, ains fe fauverent à l'intention que f'enfuit. Ces bonnes gens eftans de l'intelligence de *Gondrin*, avoient fait complot avec un gentilhomme nommé *Rozans*, fieur *de Myrebel*[1], de le mettre dans la ville avec trois cens hommes; ce qui euft efté executé, fe proumenant defià *Rozans* dans la ville avec quelque fuite, n'euft efté que ce complot
256 fut defcouvert tout à temps par une finguliere providence de Dieu.

Découverte d'un complot de Rozans de Miribel.

Advint donc qu'un certain perfonnage allant foliciter *Bucher* pour un fien procès, entre-ouït, fans qu'on f'en donnaft garde, comme *Bucher* parlant à *Mirebel* luy promettoit de luy faire bailler ce foir-là toutes les armes qui eftoient en la tour de l'Ifle, pour armer fa compagnie; ce qu'eftant foudain rapporté à ceux de la religion, ils ne firent pas comme l'efchevin dont fera parlé en l'hiftoire de Mafcon[2], ains tout incontinent f'en allerent au Parlement, fe plaignans de l'entreprife faite contre eux de leur couper la gorge. Cela ainfi dit & entendu, & la Cour f'eftant incontinent levée, ceux de la religion, tant confeillers qu'autres, fe retirerent, declarans qu'ils pourvoiroient à leurs affaires; & quant à *des Portes*, faifant la meilleure mine qu'il pouvoit, il alla par la ville, feignant de chercher *Mirebel*, lequel au premier bruit entendu eftoit defià forti, & ne l'ayant trouvé, mais bien un fien valet portant une arqueboufe, au lieu de le faire mettre prifonnier, l'envoya hors la ville avec grandes menaces; & toft après fouper, feignant d'aller à l'efbat, f'enfuit luy-mefme. Autant en firent les fus nommés *Bucher*, *Robert*, & autres complices, & mefmes un Cordelier nommé *Caperon*[3], qui prefchoit ordinairement devant ledit Prefident & autres, le plus feditieufement qu'il eftoit poffible.

Les protestants s'emparent des portes de la ville et d'un temple.

Ceux-là eftans defpartis, ceux de la religion, voyans bien qu'ils eftoient perdus f'ils ne pourvoyoient à leurs affaires, fe faifirent des portes de la ville, ledit premier jour de May, & commencerent

1. *Miribel*, dans le Dauphiné. Probablement *Miribel-l'Anchatre*, à 30 kil. de Grenoble.

2. Voy. ci-dessous, p. 422.

3. D'après la rectification faite par M. *Arnaud*, p. 124, le cordelier *George Chaperon*, de Picardie, avait été appelé par la ville, et non par le parlement, et il prêchait le carême à la cathédrale de Notre-Dame.

à les garder, ſans toutesfois offenſer aucun en leurs biens ni en leurs perſonnes, & pour la juſte crainte qu'ils avoient d'eſtre aſſaillis ès fauxbourgs, du conſentement exprès des deputés tant de la Cour de Parlement & chambres des Contes, que du conſeil de la ville, entrerent au Convent des Cordeliers, qu'ils nettoyèrent de toutes les images & autels, pour deſormais y continuer l'exercice de la religion; ſe plaignans toutesfois grandement les Cordeliers, & reprochans au Parlement que leur marchandiſe eſtoit d'auſſi bonne miſe que celle des autres Eccleſiaſtiques. Mais tant y a qu'il leur fut permis ſans aucun empeſchement de tirer leurs meubles, & de ſe retirer en paix, ſans perdre une maille, ni recevoir aucun outrage.

Elections des consuls et des conseillers de la ville.

En ce meſme temps eſtant remiſe ſus l'election des Conſuls, 257
entrepoſée trois mois & plus, comme il a eſté dit en ſon lieu [1], quatre Conſuls nouveaux furen eſleus, dont les trois eſtoient de la Religion, & les Conſeillers de ville furent choiſis de ceux de l'une & de l'autre religion, quaſi en nombre eſgal, le tout en Conſeil general, à la maniere acouſtumée, & ſans contradiction d'aucun; eſtant ceſte election faite nomméement afin de pourvoir à ce que la ville fuſt gardée contre tous ſans ayde d'eſtrangers. Pareillement les deputés de la Cour de Parlement, des contes, du conſeil de la ville, & de ceux de la Religion, eſtans aſſemblés, eſleurent pour capitaine de la ville un jeune homme natif d'icelle, nommé

Nomination d'un capitaine.

Aynemont Cot [2], auquel ils permirent de lever deux cens ſoldats, payés aux deſpens communs de la ville, qui ſe leveroient par letres de permiſſion de la Cour, & le premier payement deſquels fut preſté par quelques particuliers, entre lesquels furent volontairement quelques Conſeillers de la religion Romaine.

Des Adrets amène des troupes.

Eſtant la ville en ceſt eſtat, *Maugeron* [3] d'autre coſté ayant failli à ſon entrepriſe de Lyon, faiſoit quelque amas de gens à Cham-

1. Vol. I, 892.

2. *Arnaud,* l. c., p. 124, donne la variante *Ennemond de Coct.* Il était probablement parent du gentilhomme dauphinois, le chevalier *Anémond de Coct*, qui fut gagné à l'évangile par Farel et se lia avec François Lambert d'Avignon, surtout avec Luther, mais qui mourut à Schaffhouse, en 1525. *France prot.*, nouv. éd., IV, 487 s.

3. *Laurent de Maugiron* avait succédé à La Motte-Gondrin comme Lieutenant-général.

bery pour aſſaillir *Grenoble,* qui fut cauſe que les habitans, pour ne ſe voir aſſés forts, envoyerent à *des Adrets*, alors accouru à Lyon incontinent après la ſaiſie de ladite ville, le ſupplians de venir pourvoir à leurs affaires. Suyvant donques ceſte advertiſſement, *des Adrets* y envoya une compagnie de gens de pied ſous la charge du capitaine *Commung* [1], puis vint luy-meſme en perſonne avec cinquante chevaux, ſuivi de pluſieurs compagnies de gens de pied, recueillies tant du plat pays que des montagnes, & meſmes de ceux de Pragela, ſous la charge du capitaine *Furmeyer* [2]; leſquelles troupes eſtans arrivées, il ne fut poſſible de garantir les images des autres temples, deſquelles une partie fut bruſlée depuis en pluſieurs places de la ville, & en avoit eſté fait autant dès & auparavant par tout le Dauphiné, horſmis à Ambrun & Briançon. *On brûle les images.*

Des Adrets arrivé, fit crier qu'au lieu de preſter ayde ni faveur *Mesures de défense.*
258 à *Maugeron,* uſurpant le titre de lieutenant general au pays de Dauphiné, on euſt à le pourchaſſer & prendre, ſi faire ſe pouvoit, comme ſeditieux & violateur des Edicts du Roy, le tout ſous peine de la vie aux contrevenans. Incontinent après faiſant le tour de la ville, il ordonna ce qui eſtoit neceſſaire pour la defenſe d'icelle, commandant d'abatre certaines maiſons baſties auprès des murailles, & quelques jardins edifiés aux vieux foſſés; fit auſſi pluſieurs ordonnances ſur la police, leſquelles furent aſſés mal exploitées [3]. Ce fait, le vingtſixieſme dudit mois de May, il envoya des compagnies juſques au chaſteau de *la Buſſiere* [4], avec quelques picees de campagne, lequel eſtant abandonné des ennemis, fut baillé en garde au capitaine *la Coche* [5]. Auſſi fut envoyé au chaſteau de *Mirebel* [6], en garniſon, le capitaine *Loquet* [7].

1. *Arnaud,* l. c., p. 125, le nomme *Camming.*
2. *Jacques de Rambaud,* seigneur de La Villette-Furmeyer, gentilhomme protestant de Gap. *France prot.*, VIII, p. 367. *Arnaud,* I, p. 125. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 261 s. *De Thou,* III, 222.
3. Peut-être faut-il lire : *exécutées.*
4. *La Buissière*, village à 34 kil. de Grenoble, près de Barraux, sur la frontière de Savoie.
5. *Pierre de Theys*, dit *La Coche. Arnaud,* p. 125.
6. *Miribel,* village situé près Les Echelles et St-Laurent du Pont, non loin du Guiers, qui forme ici la limite de la Savoie, à 40 kil. de Grenoble, et commandant l'une des routes de Chambéry, de même que La Buissière l'autre.
7. Probablement le même que celui qui ci-dessous, p. 311, est nommé le capitaine *Boquet.*

Le trésor de la cathédrale mis en sûreté.

De là [*des Adrets*] eſtant retourné à Lyon, les ennemis ſ'eſſayerent en vain de recouvrer le chaſteau de *Mirebel;* qui fut cauſe que tout incontinent, à ſavoir le deuxieſme de Juin, il retourna dans Grenoble, là où deux jours après, à ſavoir le quatrieſme du mois, furent deſcouvertes & portées en ſa maiſon les reliques de l'egliſe cathedrale, à ſavoir les images de Sainct Hugon & Sainct Vincent, appelés patrons de ladite egliſe, une autre de la vierge Marie, avec quelques croix & calices, & la mitre Episcopale; le tout mis en inventaire & peſé & eſtimé deux cens ſoixante marcs d'argents. Ces reliques furent auſſi toſt envoyées à Valence, dont il ſe fit grand murmure en la ville, allegans les habitans de l'une & de l'autre religion, qu'il les faloit retenir, & en faire batre monnoye au coin du Roy pour en ſoldoyer la garniſon. Ce qu'eſtant rapporté à *des Adrets,* il leur en fit telles remonſtrances en une aſſemblée generale (en laquelle aſſiſterent *François de Sainct Marcel,* Eveſque, & pluſieurs conſeillers du Roy en Parlement, & des Comtes, & grand peuple de l'une et de l'autre religion), qu'ils approuverent le tranſport de ladite argenterie. Ce fait, leur ayant *des Adrets* remonſtré que ſ'ils vouloient vivre en bonne union, ils ſe pourroient conſerver avec peu de deſpenſe & ſans garniſon 259
d'eſtrangers, il ſe fiſt un autre conſeil general, auquel il fuſt arreſté que cinquante citoyens, tous ſolvables, ſeroient choiſis de l'une & de l'autre religion, & pleigeroient reſpectivement qu'il n'adviendroit du coſté de leur parti aucune deſunion, auquel advis la Cour de Parlement conſentit de parole & non pas d'effect, ne le voulant emologuer par arreſt eſcrit, ni eſtre du nombre des pleiges; non pas, ce diſoient-ils, qu'ils ne trouvaſſent bon & neceſſaire ceſt advis, mais de peur tant ſeulement de faire vaquer leurs eſtats.

Saccagement de la Grande Chartreuse.

Le cinquieſme dudit mois, ayant eſté rapporté qu'il y avoit quelque nombre de gens de guerre en la *Grand'Chartrouſſe,* à trois lieues de la ville, dans les montagnes, lieu tresfort de ſituation, & duquel on pouvoit venir à couvert juſques auprès de la ville, on y envoya des compagnies qui n'y trouverent grande reſiſtence, & fut-on d'advis de la bruſler, ce qu'eſtant executé, tous retournerent à Grenoble [1]. Ce fait, *des Adrets* voyant que la ville de Grenoble,

1. On peut voir des détails sur ce sac de la *Grande-Chartreuse,* dans *De Thou,* III, 223. *Arnaud,* l. c., p. 127.

où il y avoit bonne proviſion d'artillerie, n'eſtoit pas pour ſouſtenir un fort ſiege, & qu'advenant le cas qu'elle fuſt priſe par l'ennemi il ſe pourroit prevaloir de ces pieces, dont il auroit faute ailleurs, joint que ſi elle eſtoit aſſiegée, il auroit moyen de la ſecourir, il fit charger & conduire à Valence deux groſſes pieces de baterie, avec une vingtaine de pieces de campagne, & pluſieurs mouſquets & arquebouzes à croc. Mais ſur cela, les nouvelles qu'il entendit de la priſe & ſaccagement de la ville d'*Orenge* par le ſieur *de Suze*[1], acompagné des forces du Comtat & de Provence, le contraignirent de deſcendre au bas Dauphiné en toute diligence, partant de Grenoble le ſeptieſme de Juin, où il laiſſa pour commander le ſieur *de Brion*[2], gentilhomme voiſin de la ville, avec quatre compagnies. Nous laiſſerons donques pour maintenant *des Adrets* au bas Dauphiné, & *Maugeron* à Chambery, pour venir au faict d'Orenge, lequel nous reprendrons un peu de plus haut.

260 *Orenge*[3], ville Epiſcopale, en titre de principauté ſouveraine, enclavée dans le Comtat de Veniſſe, ville treſancienne, ſituée à demie lieue du Rhoſne & à quatre lieues d'Avignon, où ſe voit encores le grand trophée de Marius & Catulus, Conſuls Romains, qu'ils dreſſerent de la victoire tant celebre contre les Cymbres. Après avoir ſervi de retraitte à pluſieurs de la Religion perſecutés ès temps du *Roy Henry* & *François deuxieſme,* Roys de France, eut finalement un Miniſtre, l'an 1561, qui les enſeignoit ès maiſons privées[4], nonobſtant la reſiſtence du Parlement d'icelle princi-

Histoire d'Orange. Commencement de la réforme.

1. *François de la Baume,* comte de Suze (vol. I, p. 367), grand seigneur dans le Vivarais. *Le Laboureur, Addit. à Castelnau,* II, 18. *Arnaud,* I, 128.
2. *Jean des Vieux,* seigneur de Brion. *Arnaud,* p. 123. Comp. *supra,* p. 220.
3. Le récit que donne notre texte est aussi inséré dans l'*Hist. des Martyrs,* fol. 673 a s. *Perussis, Discours des guerres de Venayssin et de la Provence. Cimber* et *Danjou,* IV, p. 439 s. Comp. *d'Aubigné, Hist. univ.*, I, 203 s. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 262. *Lambert, Hist. des guerres de religion en Provence,* I, 150 s. Voyez l'aperçu historique sur la principauté d'Orange, que donne *De Thou,* III, 223 s. *E. Arnaud, Hist. des Protestants de Provence, du Comtat de Venaissin, et de la principauté d'Orange.* 2 vol. Paris 1884, vol. II, p. 147 s., où l'on trouve une énumération des sources principales, p. 151 s.
4. C'était *Georges Cornelli,* qui y vint de Puimichel, en Provence. *Corresp. de Calvin. Opera,* XVIII, p. 500. XIX, p. 181, 535 ss. Comp. *Arnaud,* l. c.,

pauté, enſemble du ſieur *de Cauſans,* gouverneur, & de *Philippe de La Chambre* [1], Eveſque, ſolicités par les officiers du *Pape,* ne pouvans ſouffrir cela ſi près de leurs nés. Toutesfois les choſes allerent touſiours en croiſſant, juſques à ce que l'Edict de Janvier eſtant fait en France, le *Prince* [2], qui eſt de la maiſon de Nanſſau & reſident en Flandres, leur envoya un ſien eſcuyer, nommé *Alexandre de la Tour* [3], pour pacifier toutes choſes; comme de faict tout y fut paiſible juſques à ce qu'après le maſſacre de Vaſſy les armes ſ'eſtans levées en Dauphiné, ceux d'Orenge qui eſtoient de la Religion ſe rendirent auſſi les plus forts, voyans ce qui leur eſtoit appreſté par *François Fabrice Serbellonne,* parent du Pape [4], & envoyé au meſme temps en Avignon avec forces; auſquelles, environ la fin du mois de Mai (1562), ſe joignirent celles du ſieur *de Sommerive* [5], lieutenant de ſon pere au gouvernement de Provence, avec compagnie des ſieurs *de Suze* [6], *de Carces, Flaſſan, Ventebran, Sentac,*

Réunion des forces catholiques.

vol. I, p. 325. II, p. 168. Il fut bientôt remplacé par *Siméon Lacombe*, prêté par l'église de Romans (*Calv. Opp.*, XIX, p. 180, 322. *Arnaud*, p. 175). Enfin vint *Patac*, qui périt au massacre. *Arnaud*, p. 181, 187.

1. De la maison des marquis de la Chambre. *De Thou.*

2. *Philibert de Châlons*, mort sans postérité, laissa la principauté d'Orange à René de Nassau, fils de sa sœur Claude. Il est ici question de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, surnommé le Taciturne, assassiné en 1584. Il était fils de Guillaume, le cousin-germain de René de Nassau. Les Protestants d'Orange tenaient librement leurs assemblées, sous le gouvernement du sieur de Causans, comme aussi sous celui d'Alexandre de La Tour, nommés par le prince Guillaume. Néanmoins ce dernier se montra bientôt leur ennemi cruel et partisan du pape.

3. Il était l'écuyer du prince d'Orange. *Arnaud*, l. c., p. 166, 172, 179. Il resta jusqu'en avril 1562, où il se réfugia à Avignon.

4. Voy. p. 254. Il était cousin-germain du pape; le cardinal Borromée était aussi son cousin, et le cardinal de St-George, son frère. *Perussis*, *Discours des guerres de Venayssin, etc.* (*Cimber* et *Danjou*, *Archives curieuses de l'Hist. de France*, V, p. 411), rapporte que Serbellon était arrivé à Avignon depuis le 19 novembre 1561, chargé du commandement général des armes dans le comtat de Venaissin.

5. Voy. *supra*, p. 164. Il était le lieutenant de son père Claude, comte de Tende, dans le gouvernement de Provence.

6. Voy. la page précédente. *De Pontevez*, comte de Carces, de Flassan; son frère, gouverneur d'Aix, Gaucher de Ventabren, capitaine de cavalerie (vol. I, p. 898 s.). (*Quiqueran-Ventabren*. *Lambert*, l. c., p. 165.) *La Verdière*,

Laverdiere, Mondragon, Venterol, & autres, dont la plus part avoient eſté condamnés comme ſeditieux par le Parlement d'Aix, ainſi qu'il ſera dit ailleurs [1].

Surprise du sieur de Parpaillon.

Toutes ces forces donques ſ'aſſemblerent à *Cavaillon* [2], attendans l'opportunité de ſe jetter dans Orenge par intelligence qu'ils y avoient. Ceux de la Religion, d'autre part, ſ'eſtans munis d'environ ſix cens hommes, advint que *Perrin,* ſieur *de Parpaille* [3], preſident d'Orenge, qui eſtoit allé à Lyon, tant pour autres raiſons que pour amener des armes, fut à ſon retour trahi avec ſon bateau
261 par le batelier qui le conduiſoit, & livré entre les mains des ennemis au *Bourg Sainct Andiol,* à deux lieues au deſſus du Pont Saint Eſprit, & à cinq lieues d'Orenge. De quoy eſtans advertis ceux d'Orenge, voyans que leurs ennemis n'eſtoient encores ſortis en campagne, envoyerent auſſi toſt quaſi toutes les forces qu'ils avoient, de pied & de cheval, audit lieu du Bourg, ſous la charge du Capitaine *Sainct André,* pour ravoir *Parpaille.* Mais cependant leurs concitoyens de la religion Romaine n'ayans failli d'en donner advertiſſement à *Fabrice,* il ſe trouva devant la ville avec toutes ſes forces, le lendemain, cinquieſme dudit mois (de juin), au poinct du jour, ayant cheminé toute la nuict, avec deux pieces de baterie, & quelques autres de campagne [4]; laquelle eſtant auſſi toſt ſommée, ceux de dedans envoyerent d'un coſté un nommé *la Rays* audit Capitaine *Sainct André* pour avoir ſecours, &

Investissement d'Orange.

gendre de Carces; *de Cental* (*De Thou*, III, 226), seigneur très bon en conseil et aux exécutions, et un des premiers de la Provence. (*Perussis*, l. c., p. 433): *de Venterol*, maistre de camp.

1. *Arnaud*, p. 183 s.

2. *Cavaillon* (département de Vaucluse), sur la Durance, à 25 kil. d'Avignon.

3. *Jean Perrin* ou *Perrinet*, seigneur de Parpaille, natif d'Avignon, où il avait professé le droit et siégé comme primicier de l'université, plus fait pour les aventures de la guerre que pour les travaux scientifiques, quitta la foi catholique pour se mettre à la tête d'un corps de partisans, et fut chargé par les huguenots d'Orange de la présidence de la ville. Sa présence encouragea les religionnaires à toute sorte d'actes de fanatisme. Ils abattirent les images, pillèrent les couvents, supprimèrent la messe, outragèrent l'évêque de la ville, Philippe de La Chambre, qui s'enfuit à Caderousse avec ses chanoines. *Lambert*, l. c., p. 151. *Arnaud*, p. 167, sa conversion, p. 184, son arrestation.

4. Comp. *Perussis*, p. 440 s. *Lambert*, p. 153. *Arnaud*, p. 184.

d'autre coſté deputerent ſix hommes pour parlementer, leſquels ne peurent obtenir autres conditions, ſinon que tous les eſtrangers ſortiroient promptement de la ville, & le reſte des habitans, ayans mis toutes leurs armes au grand temple, en bailleroient la clef à *la Tour*, qui ſ'eſtoit declaré leur ennemi capital dès le commencement, lequel puis après y entreroit avec deux compagnies.

La ville est battue en brêche.

Ces conditions entendues par ceux de dedans & de la Religion, qui eſtoient encores plus forts que leurs concitoyens de la Religion Romaine, la reſolution fut de mourir pluſtoſt que de les accepter. *Fabrice*, d'autre coſté, commença de batre du coſté de Sainct Eutrope, vers le chaſteau, à l'endroit nommé Pourtoulles, duquel lieu eſtans repouſſés pour eſtre grandement endommagés par ceux du chaſteau, où eſtoit le Capitaine *la Coſte* le jeune, deſplaçant de là, il ſe logea du coſté de la porte des Moulins, batant ſi furieuſement, qu'après avoir tiré huict vingts coups de canon, il fit breſche raiſonnable. Cependant ceux qui avoient eſté envoyés à Bourg, oyans la baterie, prindrent le chemin du retour en toute diligence, ſ'eſtans joints avec pluſieurs des autres Egliſes prochaines, de ſorte qu'ils pouvoient eſtre juſques au nombre de 262
douze cens hommes, eſperans de rentrer dans la ville, durans encores les tenebres de la nuict, pour n'eſtre endommagés de la cavalerie de leurs ennemis ; mais le jour les ayant ſurpris, ils furent contraints de demeurer à Serignan, à une lieue d'Orenge.

Fuite d'une partie des protestants.

Ceſte meſme nuict, ceux de la Religion, eſtans en fort petit nombre pour defendre la breſche, & voyans que leurs concitoyens meſmes ſ'appreſtoient pour leur courir ſus, quitterent la ville en partie, emmenans leurs femmes & petis enfans, avec telle miſere que chacun peut penſer, auſquels Dieu fit ceſte faveur, qu'ils parvindrent juſques audit lieu de Serignan. Les autres, ſ'eſtans recommandés à Dieu, ſe preparoient à defendre la breſche, quand

Prise de la ville.

le matin, ſixieſme dudit mois, ils ouïrent le bruit de l'ennemi, entrant tant par un treillis de fer, où ſ'eſcoulent les eaux du pont Toillard[1], qui leur avoit eſté ouvert par leurs traiſtres concitoyens, que par pluſieurs autres maiſons d'iceux jointes aux murailles, & par les portes meſmes qui furent incontinent bruſlées. Auquel effroy pluſieurs ſe retirerent au chaſteau, & les autres là où ils pouvoient, avec eſperance de ſ'y pouvoir cacher.

1. *Arnaud*, p. 186, la porte de Pontillard.

Les ennemis entrés n'oublierent aucune ſorte de cruauté plus que barbare & inhumaine, n'eſpargnans ſexe ni aage, ſain ni malade ; car quant aux hommes, ils en tuerent qui eſtoient aagés de ſeptante à octante ans, & meſmes quelques paralitiques, giſans de long temps en leurs licts ; voire meſmes, entrés en l'hopital, ils tuerent tous les pauvres ſans en excepter un ſeul, & n'eſpargnerent non plus grand nombre de pauvres moiſſonneurs montagnars, deſcendus, ſuivant leur couſtume, pour les moiſſons, & n'ayans rien que leurs faucilles pendues en eſcharpes. Quant aux filles & femmes, enceintes ou non, ils en tuerent un grand nombre, les pendans toutes groſſes aux feneſtres & galleries, & pluſieurs furent arquebouzées avec leurs pauvres petis enfans qu'elles tenoient en leurs bras ; pluſieurs auſſi furent violées, deſquelles les unes moururent de triſteſſe, autres avorterent en danger de leur vie. Pluſieurs petites filles, de cinq à ſix ans, furent ravies d'entre les bras
263 de leurs meres, & emmenées ſans jamais les avoir voulu rendre depuis. Et eſt à remarquer que non ſeulement ils tuerent, mais auſſi en tuant exercerent toutes les cruautés à eux poſſibles, faiſans mourir les uns à petis coups de dague & d'eſpée, precipitans les autres ſur les pointes des halebardes & eſpées, en pendant aucuns par le menton au croc des cremalieres des cheminées, & les y faiſans bruſler, coupans auſſi les genitoires à pluſieurs, & qui plus eſt, fichans aux parties honteuſes des femmes mortes des cornes de bœuf, & gros caillous, & fourrans pſeaumes & autres livres de l'Eſcriture ſaincte dans les playes des hommes morts. Leur mot du guet eſtoit : Je renie Dieu par trois fois, & les oyoit-on crier à haute voix de toutes parts. Quant aux biens, il ne faut pas demander ſ'ils furent pillés ſans y rien laiſſer ; le reſte fut reſpandu & perdu, eſtant trouvée la ville bien fournie de bled & de vin.

Massacres et horribles cruautés.

Mais parmi telle crauté, Dieu exerça un notable jugement ſur les autheurs de tout ce mal, qui avoient fait ouverture à l'ennemi, n'eſtans non plus eſpargnés hommes & femmes que les autres, combien qu'ils ſe fuſſent retirés en armes en la place, penſans y recevoir & remercier ceux qu'eux-meſmes avoient fait venir. Mais les ennemis, penſans qu'ils fuſſent là pour faire reſiſtence, ſe ruerent deſſus, & mirent tout au fil de l'eſpée. Ce fait, ceux qui ſ'eſtoient retirés au chaſteau ſ'eſtans rendus, après avoir eu promeſſe & ferment de la vie ſauve, ne furent pas mieux traittés que

Massacre des traîtres.

ceux de la ville, y eſtans tués de ſang froid cent & neuf hommes, precipités en partie du haut en bas, de ſorte que les marques du ſang coulant à plein ruiſſeau y demeurerent long temps. Ce ne fut point aſſés à ces inhumains d'avoir exercé telles cruautés contre les perſonnes, mais auſſi ſur le ſoleil couchant le feu fut mis, à la ſolicitation de *Suze*, tant au chaſteau qu'au lieu où on tenoit le Parlement, en l'Eveſché, & ailleurs, dont furent bruſlées environ trois cens maiſons, avec pluſieurs perſonnes qui ſ'eſtoient cachées dedans; & n'euſt eſté que Dieu, comme monſtrant d'en haut que les blaſphemes & cruautés des uns, & les cris & lamentations des autres eſtoient parvenus juſques à luy, eſclata ſur les unze heures 264
de nuict terribles tonnerres avec une pluye merveilleuſe & extraordinaire, il ne fuſt reſté une ſeule maiſon en la ville[1]. Ce fut auſſi un moyen que Dieu envoya pour faire evader aux champs quelques uns de ceux qui ſ'eſtoient cachés, deſquels toutesfois une grande partie fut ſurpriſe & maſſacrée par les villages.

Incendie de la ville.

Le lendemain, pour parachever ce beau meſnage, *Suze* ayant pris du plus beau & meilleur butin, dont il meubla ſa maiſon, fit tant envers *Fabrice*, que partie meſmes de la muraille de la ville fut demolie & raſée juſques à la terre, & furent menés priſonniers à Taraſcon le Capitaine *la Coſte le jeune*[2], le ſieur *de la Caritat*[3] & un nommé *de la Rays*[4].

Supplice de Parpaille.

Ceux qui eſtoient à Serignan[5], entendans ces choſes ſans y pouvoir aucunement donner ordre, ſe retirerent à Montelimart, & quant à *Parpaille*[6], après avoir long temps demeuré priſonnier en Avignon, d'où il eſtoit, il eut finalement, par le commandement du Vicelegat, la teſte trenchée, le huictieſme d'Aouſt enſuivant.

1. Des nostres n'y en moururent que dix ou douze, . . les morts des adversaires furent environ de neuf cens à mille. *Perussis*, l. c., p. 442.

2. *La Coste*, le commandant du château, fut pendu à Tarascon.

3. *Henri de la Caritat*, seigneur de Condorcet; probablement on doit le distinguer du capitaine du même nom, mentionné *supra*, p. 221. *France prot.*, nouv. éd., III, 761.

4. Voy. ci-dessus, p. 261.

5. *Sérignan*, bourg du Comtat, à 7 kil. d'Orange. Voy. ci-dessus, p. 261.

6. *Supra*, p. 260. Voy. les détails de sa mort, *De Thou*, III, 228. *Lambert*, p. 157, désigne comme date de sa mort le 9 septembre.

De Curſol reprend la ville.

Ainſi demeura la ville d'*Orenge* en ce piteux eſtat, entre les mains de ceux de la religion Romaine, ſous le gouvernement dudit *de la Tour*[1], plus fidele ſerviteur du ſiege Romain que de ſon maiſtre, attendu qu'à la ſolicitation d'iceluy la ville fut ainſi deſtruite. Mais le vingt & unieſme de Mars 1563, le ſieur *Comte de Curſol,* eſleu gouverneur de Dauphiné en la place de *des Adrets,* y eſtant entré à main forte, y eſtablit ceux de la Religion, y mettant pour gouverneur le ſieur *de Sainct Auban*[2], ſous lequel finalement, le vingtſixieſme de Septembre audit an, l'exercice des deux religions y fut eſtabli de l'authorité du *Prince,* ſuivant l'Edict de la paix du Royaume de France.

Retraite des forces catholiques.

Pour revenir au ſac d'*Orenge,* l'armée de *Fabrice,* après ceſte belle execution, ſe partit en trois. Car quant à luy, il ſe retira avec ſes ſoldats apoſtoliques, ſanglans du ſang innocent & chargés de butin, en ſa taniere d'Avignon. Ceux de Provence[3] reprindrent leur chemin par Vedannes[4], Chaſteauneuf[5], & Coumons[6], venans camper aux Baumettes[7], comme il ſera dit en l'hiſtoire de Provence[8]. Et quant à *Suze,* qui faiſoit bien ſon conte, eſtant paſſé
265 juſques à Pierre-Latte[9], petite ville en Dauphiné, d'aller plus outre & de piller Montelimart, eſtant adverti des forces qu'il y trouveroit, il ſ'alla rafraiſchir à Suze[10], ſa maiſon paternelle, à deux lieues d'Orenge, laiſſant trois cens hommes de garde au chaſteau de Pierre-Latte[11].

1. Voy. ci-dessus, p. 260.

2. *Gaspard Pape,* seigneur de Saint-Auban. Vol. I, p. 343, 898; II, 225, etc. *Arnaud,* p. 196.

3. Sous le comte *de Sommerive.*

4. *Vedènes,* à 7 kil. d'Avignon, entre Bédarrides et Sorgues (Vaucluse).

5. *Châteauneuf-Calcernier* (ou *Château du Pape*), sur le Rhône, à 9 kil. d'Avignon.

6. *Caumont* (Vaucluse), près de Cavaillon, à 30 kil. d'Avignon.

7. *De Thou,* III, 228, écrit *Balmete.*

8. Voy. ci-dessous, p. 319 s. Comp. *Lambert,* I, 163.

9. *Pierrelatte* (Drôme), à 21 kil. de Montélimart.

10. *Suze-la-Rousse,* bourg du département de la Drôme, canton de Pierrelatte, à 34 kil. de Montélimart.

11. La ville se trouve au pied du rocher, couronné aujourd'hui des ruines du château dont parle le texte.

Représailles de Des Adrets à Pierrelatte.

Il eſt temps maintenant de retourner à *des Adrets,* lequel nous avont dit eſtre parti de Grenoble, le ſeptieſme de Juin, en deliberation de venger le ſaccagement d'Orenge & de garantir le bas Dauphiné contre *Suze,* & le haut contre *Maugeron.* Eſtant donc arrivé à Montelimart, où il trouva les forces d'Orenge[1] qui y eſtoient venues de Serignan, comme dit a eſté, & en ayant recueilli d'autres en extreme diligence, il tira droit à Pierre-Latte, ville aſſiſe en plat pays, & n'ayant montagne plus près que d'une lieue, horſmis un grand & ſpatieux rocher dans la ville, deſſus lequel eſt aſſis le chaſteau, commandant à toute la campagne, ſans qu'il y ait aucun accès, ſinon par un ſeul petit chemin & eſtroit; de ſorte qu'il eſt non ſeulement tenable, mais preſque tenu comme inexpugnable. Ce neantmoins, *des Adrets,* en approchant comme une foudre[2], eut tantoſt fait breſche à la ville, avec un tel eſtonnement des trois cens ſoldats que *Suze* y avoit laiſſés ſous la charge du Capitaine *Richart de Vaurias*[3], qu'abandonnans la breſche, ils ſe retirerent au chaſteau. La ville priſe, en laquelle tous ceux qui furent trouvés en armes, & non autres, furent mis au fil de l'eſpée, *des Adrets* cognoiſſant la place & l'eſtonnement des ennemis, tira droit au chaſteau, duquel il ſaiſit la porte avec une telle hardieſſe, que ceux de dedans eſtonnés, & n'ayans eu loiſir de ſe recognoiſtre, demanderent ſoudain à parlementer; mais tandis qu'on parloit des conditions, la furie des ſoldats d'Orenge, enflambés par le ſaccagement de leur patrie, fut telle, qu'ils entrerent dedans, où ils n'eſpargnerent rien, tuans les uns & precipitans les autres du haut en bas[4].

Prise du Pont-Saint-Esprit.

De là, ſans aucunement ſejourner, *des Adrets* tira droit à *Bourg*[5], qui ſe rendit ſans attendre le canon; comme fit auſſi le *Pont Sainct Eſprit,* qui luy apporta les clefs; auquel lieu il laiſſa

1. Ceci ne paraît pas confirmer l'assertion de *Lambert,* qui dit, p. 158, que *des Adrets* passa au fil de l'épée la garnison de Montélimart.

2. Comp. sur la célérité de ses mouvements ci-dessous, p. 269 et 275.

3. *Valréas,* petite ville du Comtat (Vaucluse), à 33 kil. d'Orange. *Lambert,* p. 161.

4. Voir plus bas, comment *des Adrets* se justifie des ces faits, dans sa lettre au duc de Nemours, p. 294.

5. *Bourg Saint-Andéol,* dans le Vivarais (Ardèche), vis-à-vis de Pierrelatte. *Arnaud,* l. c., p. 129.

266 forte garnifon à caufe du paffage, fous la charge d'un Capitaine manchot[1] d'un bras, nommé *le Pont*. Et de là f'achemina à *Boulenes*[2], ville frontiere du Comtat du cofté de Dauphiné, laquelle il força & print d'affaut, y eftans dedans quelques foldats de la compagnie du Capitaine *Bartelaffe,* qui pafferent tous au fil de l'efpée. Et de là eftoit bien deliberé *des Adrets* de tirer droit en Avignon. Mais les nouvelles de l'eftat de Grenoble le contraignirent d'y remonter en toute diligence, f'y eftans portés les affaires en fon abfence ainfi que f'enfuit.

Etat de Grenoble.

Des Adrets eftant forti de Grenoble, les affaires commencerent à f'y manier avec grand defordre, eftant devenu malade le fieur *de Brion*[3], joint qu'à la fuafion d'un certain Confeiller[4] peu entendu & voulant toutesfois tout manier, plufieurs petis confeils particuliers fe faifoient au defceu du Confiftoire & des principaux de la Religion, prevoyans le mal qu'ils ne pouvoient empefcher. *Maugeron*[5] d'autre cofté, eftant en Savoye, amaffoit gens, n'ayant faute d'intelligence dans la ville. Advertis de cela, ceux de la Religion eurent recours à la Cour de Parlement, remonftrans les occafions qu'ils avoient de n'accorder à *Maugeron* l'entrée de la ville, & les maux qu'il en adviendroit f'il y eftoit introduit. A quoy feignant la Cour de vouloir entendre, envoyerent devers luy à Chambery *Laurens Rabot,* Confeiller du Roy, & le quatriefme Conful de la ville, pour le fupplier, difoient-ils, de fe deporter d'y venir, pour le mal qui f'en enfuivroit, y eftans aucunement les chofes paifibles & en tranquillité par l'accord de ceux des deux religions fous l'obeiffance du Roy; mais c'eftoit à la verité pour f'accorder fecretement avec *Maugeron* des moyens qu'il tiendroit pour y entrer, comme il fit bien toft après.

Maugiron prépare son entrée à Grenoble.

Sur cela donques, *Maugeron* filant doux[6] à fa maniere accouftumée, refpondit qu'il ne pouvoit faire moins que d'entrer en

1. L'édition originale a *manchet*, peut-être par faute d'impression.

2. *Bollène,* petite ville du comtat de Venaissin (Vaucluse), à 20 kil. d'Orange. *Lambert*, p. 162.

3. Voy. *supra*, p. 259.

4. *Ponat.* Voy. ci-dessous, p. 270 et surtout 279. Comp. *Arnaud*, *Prot. du Dauph.* I, p. 130 s.

5. *Arnaud*, p. 130. *De Thou*, III, 229.

6. Homme de cour, dit *De Thou*, l. c., poli et gracieux.

poſſeſſion de ſon gouvernement ; promettant que ſi on le vouloit recevoir amiablement, il viendroit en petite compagnie, puis ſe retireroit ſi on le trouvoit bon, & ne permettroit jamais qu'aucun fuſt recerché pour le faict de la Religion. Ceſte reſponſe donnée, *Maugeron* ſachant que *des Adrets* eſtoit occupé en bas, comme dit a eſté, & voyant qu'il ne luy reſtoit que d'entrer le plus fort à 267
Grenoble, ſuivant les ſecretes promeſſes qu'il avoit de la Cour de Parlement, commença de faire ſon amas au *Pont de Beauvoiſin*[1], ſeparant la Savoye d'avec le Dauphiné par un pont qui y eſt, & pour aſſeurer les paſſages, envoya certains capitaines ſur les advenues[2], qui firent beaucoup de maux au pays, qui avoit eſté juſques alors ouvert & libre pour les allans & venans. Les uns donques ſe ſaiſirent de la *Coſte Sainct André*[3], ville de Viennois, ſur le grand chemin de Vienne à Grenoble, laquelle fut pillée d'une eſtrange façon par le capitaine *Meiſtral*[4], apoſtat & mauvais homme. Autres furent envoyés à Morenne[5], bourgade à trois lieues de Grenoble, ſur le chemin de Valence, & d'autre coſté ſur les deſtroits de la deſcente de la riviere d'Iſere, deux lieues au deſſous de Grenoble, pour deſtrouſſer les bateaux deſcendans à Romans.

Ce fait, le quatorzieſme de Juin, *Maugeron* ſe preſentant au *Port de la roche*[6], & ſ'aſſeurant de la plus part de ceux de dedans Grenoble, envoya dès le matin un gentilhomme avec letres adreſſantes aux Conſuls, manans & habitans de la ville, pleines de douceur & de belles promeſſes, pour la lecture deſquelles fut aſſemblé un conſeil general, où fut auſſi leue une copie en papier & non ſignée de la proviſion de l'eſtat de lieutenant pour le Roy au gouvernement de Dauphiné, en l'abſence du *Duc de Guyſe*,

1. *Pont de Beauvoisin*, à une trentaine de kil. au nord de Grenoble, sur le Guiers, qui sépare le Dauphiné de la Savoie ; le milieu du pont, dont parle le texte, forme la limite.

2. C'est-à-dire sur les chemins conduisant à Grenoble.

3. *La Côte St-André* (Isère), à 36 kil. de Vienne et à une dizaine de kil. de plus de Grenoble.

4. *Pierre Mistral. Arnaud*, p. 133. *De Thou*, p. 230.

5. *Moirans*, au nord-ouest de Grenoble, à peu de distance de l'Isère.

6. *Arnaud*, l. c. : au pont de la Roche, aujourd'hui le rocher dit de la Porte de France.

gouverneur en chef, comme vacant par le decès de feu *Gondrin;* & toutesfois ces letres estoient en datte du deuxiesme de May, c'est à dire cinq jours après la mort de *Gondrin,* de sorte qu'il y avoit apparence de fausseté toute evidente. Mais on disputoit là d'une chose desià conclue auparavant, de sorte qu'à la pluralité des voix il fut conclu que *Maugeron* entreroit, & que les soldats que *des Adrets* y avoit laissés se retireroient où bon leur sembleroit avec leurs armes & bagues; promettant *Maugeron* non seulement de ne molester personne de la Religion, mais aussi que l'exercice en demeureroit aux Cordeliers, ainsi que la Cour l'avoit ordonné.

Violences de Maugiron.

Voilà ce que promit *Maugeron,* en vertu de quoy il entra ce
268 mesme quatorziesme de Juin, acompagné d'environ deux cens chevaux & suivi de quatorze ou quinze cens hommes de pied. Mais combien qu'il eust esté receu avec un tresgrand accueil, non seulement de ceux de l'eglise Romaine, mais mesmes de ceux de la Religion qui restoient (car les plus sages, tant capitaines, soldats, qu'autres, s'estoient retirés aussi tost par les montagnes), soudain les soldats crians «tue, tue», se mirent au pillage, leur estant permise toute espece de force & violence. Gibets avec les eschelles furent dressés par la ville; procession generale fut commandée le lendemain, avec l'injonction à tous de s'y trouver, sous peine de la hart; les livres de la Religion furent saisis, deschirés & espandus par les rues & bruslés, & là quelques uns jettés du pont à bas dans Lisere, & autres tués par la ville; plusieurs aussi mis prisonniers, entre lesquels n'est à oublier *Esnard Pichon,* Ministre[1], lequel ayant esté pris en un village comme il venoit de *La Mure,* & de là mené en pourpoint avec mille opprobres, & presenté à *Maugeron* qui luy dit plusieurs outrages, il fut reduit finalement entre les mains de l'Evesque, qui usa envers luy de toute douceur.

Sassenage est établi gouverneur.

Ce fait, *Maugeron* ayant fait interiner ses letres, partit, le dix-huictiesme du mois, pour aller à la *Coste Sainct André*[2], laissant

1. *Eynard Pichon.* Voy. sur ce ministre, vol. I, p. 891, et surtout les différentes indications dans la *Corresp. de Calvin (Index).* Une lettre que Pichon adressa de Grenoble, le 25 décembre 1561, à Calvin, figure dans cette Correspondance. *Opera Calv.*, XIX, nº 3665.

2. Voy. à la page précédente, note 3.

pour gouverneur de la ville & du bailliage du Griſvodan[1], le *Baron de Seſſonnage*[2], lequel ayant fait crier que tous eſtrangers, ſans exception, euſſent à vuider la ville, fit monſtres en armes des habitans en nombre de ſept à huict cens. Vray eſt qu'il fit crier auſſi ſous grandes peines, que les ſoldats ou autres euſſent à rendre dans vingt quatre heures le pillage qu'ils avoient pris, & à n'entrer plus aux maiſons; mais tout le contraire eſtoit pratiqué, eſtans pluſieurs de jour à autre menés priſonniers, & quelques uns precipités du pont en la riviere. Davantage, n'ayant peu obtenir du capitaine *la Coche*[3] qu'il leur rendiſt le chaſteau de *la Buſſiere,* ils aſſemblerent les communes juſques en nombre d'environ deux mille hommes pour le forcer, mais ils n'y perdirent que leurs peines & pluſieurs de leurs gens.

Entreprise contre le château de La Bussière manquée.

Approche de Des Adrets. Fuite de Maugiron.

Pendant ces beaux exploits, & que *Maugeron* eſtoit après à lever un emprunt de quatorze mille eſcus dont il avoit fait les 269 roolles, *des Adrets* ne dormoit pas; lequel ayant entendu ces nouvelles de Grenoble, & contraint par ce moyen de laiſſer ſon entrepriſe du *Comtat*[4], où il eſperoit bien toſt de chaſtier *Fabrice, Suze* & tous ceux qui avoient ſi inhumainement traitté *Orenge,* tourna bride vers *Valence,* & d'une celerité incroyable arriva ſi à propos dans *Romans* avec tout ſon camp, qu'il raſſeura la ville contre l'entrepriſe de *Maugeron* qui ſ'en approchoit. Et n'y ayant ſejourné qu'une nuict, ſ'en vint droit à *Sainct Marcellin*[5], qu'il força d'une meſme impetuoſité, ayant mis en pieces la garniſon de trois cens hommes que *Maugeron* y avoit laiſſés, lequel il deſiroit extremement de rencontrer & combatre en campagne raſe, combien qu'il fuſt beaucoup plus foible que luy de cavalerie. Mais il n'avoit garde de le rencontrer. Car au lieu de l'attendre, il ſ'enfuit droit en Savoye, ſans dire à Dieu à ceux de Grenoble, & de là ſe rendit vers Tavanes, en Bourgogne, dont il ne revint qu'avec le *Duc de Nemours.*

1. La vallée ou le bailliage du Grésivaudan, formé par la plus grande partie du Val de l'Isère.

2. *Laurent de Béranger,* baron de Sassenage. *Arnaud*, p. 133. *De Thou*, p. 230.

3. Voy. *supra*, p. 257.

4. de *Venaissin.*

5. *St-Marcellin*, village du Comtat (Vaucluse), à 30 kil. d'Orange.

Des Adrets rétablit l'ordre à Grenoble.

Ces nouvelles, tant de la priſe de Sainct Marcellin que de la fuite de *Maugeron* & de la furie de *des Adrets,* eſtans rapportées, le vingtcinquieſme du mois, à Grenoble, ce fut à qui ſe ſauveroit le premier, tant des Conſeillers de la Cour que de pluſieurs du peuple ſe ſentans coulpables de ce que deſſus, qui ſe retirerent pareillement en Savoye, maudiſſans *Maugeron* & ſa laſcheté. Eſtans ceux-là departis, les priſonniers furent tantoſt laſchés, & ſ'eſtans aſſemblés ceux de la Religion qui reſtoient en la ville, reſolurent en premier lieu d'aller au devant de *des Adrets,* pour le ſupplier de pardonner au menu peuple & à leurs pauvres concitoyens. A quoi ſ'accordant *des Adrets,* y entra ſans aucune reſiſtence, le vingtſixieſme du mois, accompagné de ſept à huict cens chevaux, entre leſquels eſtoient les ſieurs *de Cipierres*[1], fils du *Comte de Tandes,* le ſieur *de Senas*[2], le capitaine *Mouvans*[3] & autres, logeant ſon camp, qui eſtoit de cinq à ſix mille hommes de pied, avec ſi bon ordre, qu'il n'y eut pillage ni ſaccagement fait en la ville. Il fit auſſi crier, afin que la juſtice ne ceſſaſt, que tous Conſeillers de la Cour & autres juges Royaux ou bannerets & tous autres euſſent à ſe retirer dans ſix jours en la ville pour y faire leurs charges, promettant oubliance de toutes les choſes paſſées, exceptés ſeulement les cinq perſonnages cy-deſſus nommés[4] & qui eſtoient deſlogés de Grenoble dès lors qu'elle fut ſaiſie au commencement. Mais perſonne d'eux ne comparut pour cela. Toſt après arriva dans Grenoble le Conſeiller *Ponnat*[5], venant par les montagnes avec cinq ou ſix compagnies de gens de pied, & furent envoyés aux frontieres, à ſavoir à Chaperolian[6], Pont Charra[7], Allevard[8] & autres lieux prochains de la frontiere, ſous

1. *René de Savoie*, baron de Cipierre, fils du comte de Tende. *Arnaud*, l. c.

2. *Balthasar de Gérente*, baron de Sénas. *Ibid.*

3. *Paul Richend*, sieur de Mouvans. *Ibid.*

4. Voy. p. 255.

5. Voy. ci-dessus, p. 266, note 3.

6. *Chapareillan*, village (Isère), à 43 kil. de Grenoble, dans la vallée de l'Isère, sur les limites de la Savoie.

7. *Pontcharra*, village sur l'Isère, à proximité du précédent.

8. *Allevard*, bourg de la même contrée, à 8 kil. de l'Isère, dans une situation extrêmement pittoresque, célèbre par ses mines de fer.

la charge du jeune *Sainct Muris*[1], les compagnies du jeune *Changy*[2] & du capitaine *Charbonneau*[3], leſquels y firent preſcher, & y demeurerent environ trois ſemaines. Ces choſes ainſi heureuſement executées & en ſi peu de jours, *des Adrets*[4], avec ſes forces, dès le dernier de Juin, c'eſt à dire quatre jours après ſon arrivée, print le chemin de Lyon, & de là en Foreſt, laiſſant *Ponnat* colonnel de cinq compagnies pour commander dans la ville, & le chevalier *Caſſart*[5] au chaſteau de la Buſſiere, pour garder la frontiere.

Suze s'établit dans le Comtat.

Pendant que le *Baron des Adrets* eſtoit empeſché au faict de Grenoble & de Foreſt, ayant laiſſé à *Mombrun*[6] partie de ſes forces pour faire teſte à *Suze,* & pourſuivre l'entrepriſe du Comtat tant qu'il pourroit, comme, d'auſtre coſté, *Mouvans* eſtoit deſcendu à Ciſteron en Province pour rompre les deſſeins de *Sommerive, Suze* fit ſon amas premierement au lieu de *Serrian*[7], avec quelques pieces d'artillerie & nombre de compagnies, tant des ſiens que de celles de *Fabrice* & de l'arriereban du Comtat, en deliberation de ſe camper à Orenge; auſquels ſ'eſtans preſentées, le cinquieſme de Juillet, quelques troupes près la riviere d'Oveze[8], joignant Orenge, il y eut une eſcarmouche, en laquelle *Suze,* ayant eu du meilleur, delibera ſe camper au pont de *Sorgue*[9], le

1. *St-Muris ;* il faut probablement lire *St-Mauris le jeune.* Voy. p. 280 et 312, comme corrige *de Thou*, p. 231. D'après *Arnaud*, p. 152, c'était *Claude de Brunel*, seigneur de St-Maurice.

2. *Jacques du Fay*, seigneur de Changy, le jeune. Voy. p. 222.

3. *de Charbonneau.* Voy. p. 303. *De Thou*, III, 231.

4. *Arnaud*, p. 135.

5. *Alexandre de Cassard. Arnaud*, l. c. Quant au château de La Buissière, dans la haute vallée de l'Isère, sur les confins de la Savoie, voy. p. 258, note 2.

6. *Lambert, Hist. des guerres de religion en Provence*, I, p. 159. *Montbrun* était le lieutenant de *des Adrets.*

7. *Sarrians*, bourg du Comtat (Vaucluse) à 11 kil. de Carpentras, entre Orange et Carpentras. (*Perussis*, l. c., p. 450, décrit ces rencontres avec beaucoup de détails).

8. *Ouvèze*, rivière prenant sa source près du village de Montauban, dans la Drôme, traverse le Venaissin, et se jette, après un cours de 50 kil. dans la Sorgues, à Bédarrides (Vaucluse).

9. *Sorgues*, bourg du Comtat, à 10 kil. d'Avignon, sur la rivière du même nom, qui sort de la célèbre fontaine de Vaucluse. Le pont est très ancien, de

lendemain ſixieſme du mois, ayant laiſſé dans les ruines du chaſteau d'Orenge le capitaine *Hugon*[1]. *Mombrun,* d'auſtre coſté, le huictieſme dudit mois, aſſiegea *Mornas*[2], une des clefs du Comtat, où eſtoit le capitaine *La Combe,* avec nombre de ſoldats ſuffiſant pour defendre la place. Ce nonobſtant, la ville fut forcée

Mombrun prend Mornas.

271 & pareillement le chaſteau, quoy que le rocher où il eſt aſſis ſoit fort haut & difficile à monter. Car le ſommet d'iceluy gagné par les ſoldats avec une extreme difficulté, *la Combe* commença de parler de compoſition, mais il n'eſtoit plus temps, & par ainſi fut tué tout ce qui eſtoit dedans, ayans touſiours les ſoldats de *Mombrun* le ſac d'Orenge en la bouche, & tuans les uns & precipitans les autres, les corps deſquels ils envoyerent puis après en Avignon par le Rhoſne, leur attachans des eſcriteaux par inſolence militaire, qui portoient qu'on les laiſſaſt paſſer comme ayans payé le peage à Mornas[3], ſans que jamais *Mombrun* y peuſt donner ordre, tant eſtoient les ſoldats d'Orenge acharnés à la vengeance de leur patrie. Mais un cas remarquable y advint à un des ſoldats precipité comme les autres, lequel eſtant demeuré ſauf & pendu de ſes mains à mi chemin du rocher, luy ayant eſté tiré en vain grand nombre d'arquebouzades, fut finalement ſauvé par *Mombrun,* au ſervice duquel il ſe rengea. Ceſte priſe de Mornas entendue, tout le peuple des lieux d'alentour, comme de Cadérouſſe, Pyoulene[4], Orenge, Courtaiſon, Bedarrides & Chaſteauneuf, quittans leurs maiſons à *Mombrun,* ſe retirerent aux fortes

quatre arches, fort étroit et élevé, et singulièrement construit sur deux alignements différents. De l'ancien château, construit par les papes du XIVe siècle, il reste encore deux tours.

1. *Perussis* (*Cimber* et *Danjou*, *Archives curieuses*, IV, p. 452).

2. *Mornas*, petite ville à 10 kil. d'Orange, sur la rive gauche du Rhône. Il n'existe plus que des ruines du château qui la dominait. Voy. sur la prise de la place, *Perussis,* l. c.

3. *Perussis :* Le capitaine (La Combe) et aultres apparens furent mis nus dans ung basteau sans timon ou guide, et avecques des cornes mises à force dans leurs testes et ung baston blanc aux mains, où estoit attaché ung escriteau disant: «A ceulx d'Avignon, laissés passer ces pourteurs; car ils ont payé le péage à Mornas.»

4. *Piolenc*, bourg à 7 kil. d'Orange, au pied d'un rocher que dominent les ruines d'un ancien château.

places, comme Avignon, Carpentras, l'Iſle[1], Vayſon[2] & autres, leſquelles ne furent aſſaillies par *Mombrun*, eſtant contraint d'envoyer partie de ſes forces à Ciſteron. Or avoit bien *Mombrun* deliberé de ſuivre le cours de ſa victoire, mais deux choſes l'en garderent, à ſavoir le ſiege de Ciſteron, & l'amas de *Suze*, eſtans *Mouvans* & *Cenas* dans Ciſteron aſſiegés par *Sommerive*. Il envoya donc partie de ſes forces, logeant le reſte dans Boulene, où il ſe tint en perſonne, & à Vaureas, pour oppoſer à *Suze*, lequel, parti du Pont de Sorgue avec bon nombre d'infanterie & gens de cheval, un canon & une grande coulevrine, vint droit à Boulene. Mais il y fut ſi bien receu, le dixneufieſme dudit mois, qu'il ſonna tantoſt la retraitte, y ayant eſté tué entre autres le capitaine *Roſſieu*[3], & bleſſé le capitaine *Gaucher de Ventabran*[4], en faiſant une grande folie, qui eſtoit d'entreprendre d'aller eſcrire de ſa main aux murailles de Boulene le nom d'une dame qu'il appeloit ſa maiſtreſſe, à la maniere acouſtumée de la folle jeuneſſe de France. *Suze*, ainſi repouſſé de Boulene, ſ'adreſſa à 272
Vaureas, qui luy fut quittée par le capitaine *André*[5], le vingt-troiſieſme dudit mois, ſ'eſtant ſauvé de nuict avec ſes gens, & fut la ville pillée par *Suze* de fond en comble. Mais la poſſeſſion ne luy en dura gueres, ayant auparavant *Mombrun* adverti *des Adrets*, retourné de Foreſt à Lyon, de le venir ſecourir, & luy-meſme eſtant ſorti de Boulene ſi à propos & ſi ſagement, qu'au jour meſme que *Suze* entra dans Vaureas, *Mombrun* ſe preſenta ſur un couſtau remparé de vignes & voiſin de la ville, attendant *des Adrets*, lequel uſant de ſa celerité acouſtumée & comme trainant le bonheur avec ſoy, arrivé qu'il fut, le vingtcinquieſme dudit mois, audit *Mombrun*, avec quelques compagnies bien armées & payées, & cent Suiſſes que *Soubize*, envoyé par le *Prince* à Lyon, pour y

Mombrun arrêté par les forces de Suze.

Suze repoussé de Bollène, prend Valréas.

1. *L'Isle*, petite ville du Comtat, à 22 kil. d'Avignon, au milieu d'une île de la Sorgues.

2. *Vaison*, petite ville à 25 kil. d'Orange (Vaucluse), sur un rocher escarpé près de l'Ouvèze.

3. Il mourut bientôt après de sa blessure. *Perussis*, p. 457. *Lambert*, p. 162, le nomme *Guillaume Bouvard*, seigneur de Roussieu.

4. Le capitaine *Gauchier de Ventabren*, seigneur de Méjannes, fut blessé à la joue, « aiant voulu de trop d'hardiesse aler escripre le nom de sa maistresse aux murailles de Bolene ». *Ibid.*

5. *André de Vauréas. Perussis.*

commander deſormais, luy avoit baillés, ſans donner eſpace à l'ennemi de le venir recognoiſtre, delibera quant & quant de l'aſſaillir & de l'attaquer de toutes ſes forces. Au ſortir de Vaureas il y a une colline ſur le ſommet d'une planure[1] aſſés grande & capable, commandant en cavalier à la ville, en laquelle *Suze* avoit aſſis ſon camp, ayant la ville à dos, retranchée d'un bon foſſé, & ayant braqué ſon artillerie en fond[2], vis à vis de la colline vers la bize[3]. A la portée du canon eſtoit un autre petit couſtau plus bas que la colline, & defendu ſeulement des ceps de vigne, là où *des Adrets* trouva *Mombrun.* Il y avoit encore une autre choſe qui fortifioit le camp de *Suze,* à ſavoir pluſieurs foſſés tirés tout à l'entour des terres, lesquels il falloit paſſer deſcendant du couſtau pour retourner à la colline; mais toutes ces difficultés ne peurent aucunement retarder l'impetuoſité de *des Adrets,* ni la furie de ſes ſoldats, ſautans les foſſés & montans à ceſte colline de telle roideur, qu'entre autres l'enſeigne des Suyſſes que *des Adrets* avoit amenés de Lyon, eſtouffa dans ſon harnois[4], & ne faut douter que ſi *des Adrets* euſt pourſuivi ceſte pointe, il ſe fuſt perdu, dautant que ſes gens, ayans perdu l'alaine, euſſent eſté aiſément abatus par gens frais, & les attendans de pied coy avec plus grandes forces. Mais *des Adrets* y pourveut incontinent,
273 laiſſant ce chemin, & ſe hazardant de paſſer contre les murailles de la ville, & de monter par les flancs de la colline, criant & faiſant crier victoire. Cela eſtonna tellement les ennemis, qu'en peu d'heures *Suze,* non toutesfois ſans avoir vaillamment combatu quant à ſa perſonne, fut contraint de ſe ſauver à toute bride, ſans ſa bourguignote[5], ayant perdu la plus part de ſon infanterie, toute ſon artillerie, & quelques gentilshommes & capitaines de

Défaite de Suze par des Adrets.

1. *planure,* italien : *pianura*, plaine.
2. Dans le fond.
3. Vers le nord.
4. Par suite de l'excessive chaleur qu'il faisait.
5. *bourguignotte*, casque léger, laissant le visage à découvert, et employé par l'infanterie au seizième siècle. *Littré*, *Supplément. Perussis*, p. 459 : Il est bien aussi à noter ce que fit l'escuier de la Jardine du Thor, lequel estant desmonté de son cheval pour dresser la bourguignote de mondict seigneur de Suze, fut envelopé des adversaires, des mains desquelz il se desempecha, et pourta ladicte bourguignote à mondict seigneur.

marque; entre lesquels se trouva le chevalier *Dolon,* enseigne de *Glandages,* & le capitaine *de Seps,* d'Avignon[1], outre plusieurs gentilshommes François & Italiens blessés.

Des Adrets s'empare du Pont de Sorgue et se retire à Valence.

Après ceste victoire[2], *des Adrets,* dès le lendemain, vingt-sixiesme dudit mois, ayant marché à Tulotte[3], distant de deux lieues de Vaureas, & nettoyé des garnisons Italiennes les lieux de Caderousse, Bedarides, Orenge, Courtaison, Serrian, Pyoulene[4], & Chasteauneuf du Pape, emporta la ville & chasteau du Pont de Sorgue, qui donna un tel effroy à la ville d'Avignon, qu'ils se preparoient au siege comme si *des Adrets* fust desià aux portes[5]. Mais au lieu de cela, il s'alla camper devant Carpentras, le pre-

1. *Perussis*, p. 459 : Entre aultres fut tué le chevalier d'Olon, dict de Remusa, enseigne de monseigneur de Glandages, et le capitaine de Ceps, d'Avignon.

2. *De Thou*, III, 242 s., donne aussi *des Adrets* comme ayant été vainqueur dans ce combat de Valréas (à 33 kil. d'Orange). *Lambert*, l. c., p. 170, note : Les historiens s'accordent à donner l'avantage à *des Adrets*. — *Nostradamus, Perussis, le P. Justin, Fantoni,* assurent seuls que *de Suze* remporta la victoire. Du reste, *Perussis*, que *Nostradamus* a copié probablement, a les plus grandes peines à présenter *de Suze* comme vainqueur : « Vray est, dit-il, que par désastre pour lors nostre artillerie tomba aux mains des adversaires... Ayant esté adverti de ceste journée, le seigneur de Fabrice, qui estoit en Avignon, en receut une extresme douleur... » Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter : « et encore que ceste journée se soit dicte perdue, elle se peut à bon droict nommer victoire et bataille gagnée sur les adversaires. » — Aussi il rapporte : « Et estant mondict seigneur de Suze tant animeux chevalier, donna dedans de telle roideur et fureur que en un instant il y eut mil cinq cens hommes des adversaires renversés morts, et perte de cinq de leurs enseignes; des nostres n'en demeurerent que deux cens. » — *De Thou*, au contraire, dit : Après un combat de peu de durée, dans lequel le Comte de Suze fait tout ce qu'on peut attendre d'un grand capitaine, ses troupes sont enfoncées et taillées en pièces ; la vitesse de son cheval l'empêcha d'être pris, mais il perdit presque toute son infanterie et toute l'artillerie. La plupart de la noblesse françoise et italienne qui l'accompagnoit, furent ou tués, ou blessés, ou faits prisonniers.

3. *Tulettes* (Drôme), à 41 kil. de Montélimart.

4. Lisez : *Piolenc*.

5. *Perussis*, p. 463 : Toutes les nuictz l'on pouvoit veoir toutes les murailles environnées d'hommes armés, qui faisoient le nombre avecques ceulx des sept corps de garde dans la ville, de sept à huict mille, aiant chacune maison une lampe ardente pendue aux fenestres, et telle maison en avoit trois et quatre.

mier d'Aouſt, au deſſous des Arcs des fontaines, à la portée du canon, eſperant, comme on preſuppoſe, l'emporter par quelque intelligence, ce que ne luy ayant ſuccedé & ſes ſoldats eſtans haraſſés au poſſible, joint que ſes executions ſe faiſoient ſi ſoudainement que ſouventesfois les ſoldats ſe trouvoient affamés de vivres, ce qui les contraignoit de ſe debander çà & là, il ſe retira à Valence, non ſans perte d'aucuns de ſes gens ſurpris par les païſans en ceſte retraite, qui ſe fit de nuict, le deuxieſme d'Aouſt.

Sénas et Mouvans pressés à Sisteron.

En ces entrefaites, Ciſteron[1] eſtoit menacé d'un ſecond ſiege par *Sommerive*[2], auquel arrivoient gens de tous coſtés, ſ'y eſtant acheminé *Suze* avec ſeize compagnies de gens de pied & deux de cheval. *Senas*[3] & *Mouvans* eſtoient dedans, preparans tout ce qui eſtoit requis; mais prevoyans qu'ils ſeroient extremement preſſés, tant par l'ennemi au dehors, comme il ſera dit en ſon lieu, que par faute de vivres au dedans, cela fut cauſe que ramentevans à *des Adrets* comme ils l'avoient ſuivi & ſecouru au voyage de Grenoble, ils le prierent par letres & homme exprès, qu'il luy pleuſt leur rendre la pareille en telle neceſſité. *Des Adrets,* ſur cela, fit du long, ce qu'on imputoit partie au meſcontentement
274 qu'il avoit & qu'il ne pouvoit oublier ce que le *Prince* avoit envoyé *Soubize* à Lyon en ſa place, de ſorte qu'il ſembloit vouloir faire paroir dès lors qu'on ſ'en repentiroit, & partie auſſi parce que les eſprits de ces deux grands capitaines, à ſavoir *des Adrets* & *Mouvans,* n'eſtans ſans grande emulation, ne ſe pouvoient aſſés bien accorder enſemble, combien que *des Adrets* fuſt d'autre

1. *Sisteron* (Basses-Alpes, Provence), ancienne et forte ville. *Lambert*, l. c. : Cette ville, que sa situation à l'extrémité de la double vallée formée par le cours du Buech et de la Durance, sur le penchant d'une colline et entre les deux montagnes du Molard et de la Baume, rendait naturellement d'une forte assiette et d'un difficile accès, était, depuis quelques années, le boulevard de la Réforme en Provence. Depuis longtemps les habitants avaient négligé d'entretenir et de compléter les fortifications de la place; de simples murailles flanquées de tours (quoique démantelées elles sont encore d'un aspect pittoresque), des portes crénelées et très imparfaitement bastionnées, quelques ravelins, pouvaient suffire pour mettre Sisteron à l'abri d'un coup de main, mais étaient impuissants contre un siège en règle.

2. *De Thou*, III, 243. *Lambert*, I, 164.

3. Voy. *supra*, p. 163.

qualité que *Mouvans,* qui n'eſtoit que ſimple gentilhomme, mais au reſte d'un cœur haut & de grande creance envers les ſoldats.

Des Adrets s'apprête à les secourir.

Ce neantmoins, *des Adrets,* preſſé par les gentilshommes de Dauphiné, joint qu'il voyoit bien que ce luy euſt eſté trop grand reproche d'avoir laiſſé perdre de ſi vaillans hommes ſans aucunement ſ'en eſmouvoir, commença de raſſembler ſon camp au *Pont du Sainct Eſprit,* envoyant l'artillerie priſe à Vaureas, avec les munitions neceſſaires, par le ſieur *de Mombrun,* par le chemin de Grenoble & de *la Croix haute*[1], comme eſtant plus ayſé au charriage, promettant le venir rencontrer par le chemin *des Baronnies*[2]. Ainſi donc *Mombrun* ſe partit de Valence avec cinq cens hommes de pied, le quinzieſme d'Aouſt, & finalement arriva à Orpierre[3], petite ville du Gapanſois.

D'autre coſté, *des Adrets* ayant ramaſſé ſes forces, & fait monſtre à ſes gens de pied, pour mieux les contenir ſous la diſcipline militaire, força premierement Sainct Laurens des Arbres[4], puis le fort lieu de Roquemaure, le vingtſixieſme d'Aouſt, & trois jours après reprindrent le chaſteau de Pont de Sorgues[5], auquel *Fabrice* avoit laiſſé quelque garniſon de ſoldats Italiens, qui furent bruſlés avec le chaſteau, & peu ſ'en falut qu'ils ne prinſſent d'emblée la tour du pont de Villeneufve lès Avignon, & le fort Sainct André y joignant.

Surprise préparée par Fabrice à des Adrets changée en déroute.

Le lendemain, trentieſme, *Fabrice* ayant envoyé quelques fregates contremont le Rhoſne pour amuſer *des Adrets* d'un coſté, & cependant l'aſſaillir de l'autre, fit une ſortie, acompagné de toute la Nobleſſe d'Avignon, & de trois cens hommes de pied, choiſis de toutes les compagnies. Mais il y fut luy-meſme ſurpris

1. C'est-à-dire le chemin de la montagne qui conduisait par le col de la Croix-haute (le village de Lus de la Croix-haute, situé au milieu des hautes montagnes, à 38 kil. de Die) et la vallée de la Buech dans la Provence, c'est-à-dire de Grenoble à Aspres et Orpierre.

2. *Les Baronnies*, ancien nom de la partie méridionale du Dauphiné qui bordait le Comtat de Venaissin.

3. *Orpierre*, bourg du département des Hautes-Alpes, à 5o kil. de Gap, non loin de Serres, sur le Buech.

4. *St-Laurent-des-Arbres*, village du département du Gard, à 6 kil. de Roquemaure, petite ville sur la rive droite du Rhône. Comp. sur ces mouvements de *des Adrets*, *Perussis*, p. 47o.

5. *Pont-de-Sorgues*, sur l'Ouvèze, à peu de kil. d'Avignon.

par la rufe de *des Adrets,* lequel eftant allé en perfonne efcarmoucher les fregates, avoit envoyé d'autre part *Mirebel* batre le chemin d'Avignon, là où fe trouva *Fabrice,* non pas affaillant, comme il cuidoit, mais affailli fi rudement que fon cheval luy
275 fervit fort bien au befoin, fe fauvant à toute bride dans la ville avec fa cavalerie, mais non pas avec toute fon infanterie, parce qu'une partie d'icelle demeura dans les vignes.

Des Adrets défait une troupe d'Arles.

Ce fait, *des Adrets,* pourfuivant fon chemin vers la Durance, renverfant tout ce qu'il trouvoit devant foy, arriva à *Cavaillon*[1], le premier de Septembre, courant tout le païs d'alentour, & là, adverti *des Adrets* que quelque bon nombre de cavalerie de la ville d'Arles avec quelques compagnies d'infanterie venoit à Orgon[2], vis à vis de Cavaillon, & feparé par la riviere de la Durance, paffa à gué la riviere, qui lors eftoit fort baffe, fi à propos qu'il renverfa les ennemis, & en tua une grand' partie, fuyant le refte comme en une pleine defconfiture.

Il occasionne la déroute de Montbrun et la chûte de Sisteron.

De là, *des Adrets,* au lieu de pourfuivre fon chemin comme il avoit commencé, foit qu'il ne vouluft à la verité fecourir Cifteron (en quoy il fit trefmal, fi ainfi eft), foit qu'il penfaft encores y arriver à temps, fit une grande faute, prenant un autre chemin, plus long, par la campagne, dont advindrent deux grands maux. Car *Mombrun,* voyant la longueur de *des Adrets,* & f'effayant par tous moyens[3] de conduire fes forces dedans Cifteron, fut furpris & deffait entierement par *Suze*[4], le deuxiefme Septembre, à demi lieue d'Orpierre, en un lieu appelé *Lagran*[5], & y fut auffi reprife

1. *Cavaillon,* ancienne ville du Comtat Venaissin, à 25 kil. d'Avignon, alors évêché, sur la rive droite de la Durance.

2. *Orgon,* à quelques kilomètres à mont de Cavaillon, sur la Durance, entourée de vieux remparts.

3. C'est-à-dire à lui seul, sans attendre que *des Adrets* l'eût rejoint et renforcé.

4. Comp. *Arnaud, Hist. des Protestants du Dauphiné,* I, 140 : Montbrun se jeta sur Suze avec fureur, dit *de La Planc* (*Hist. de Sisteron* II), mais il éprouva une résistance qu'il avait cru sans doute prévenir par son impétuosité, et dont l'effet inattendu ne fit dès lors que préparer sa défaite. Montbrun pliait déjà, lorsque de la cavalerie arrivant lui fit grand carnage et lui laissa à peine le temps de se sauver en toute hâte à Orpierre, abandonnant plus de 900 des siens sur la place, son bagage, ses munitions et son artillerie.

5. Voy. ci-dessous, p. 328. *Lagrand*, village des Hautes-Alpes, à 10 kil. d'Orpierre.

par *Suze* l'artillerie qu'il avoit auparavant perdue à Vaureas [1]. Et quant à *Ciſteron,* force fut à *Mouvans,* après ſ'eſtre defendu autant que faire ſe pouvoit, de l'abandonner, le cinquieſme de Septembre, ſe retirant d'une façon merveilleuſe quaſi tout le peuple de la ville par les montagnes, comme il ſera dit en l'hiſtoire de Provence [2].

Il est lui-même obligé de battre en retraite.

Des Adrets cependant ayant commencé de batre la ville d'*Apt* [3], penſant peut eſtre que ce ſiege de Ciſteron ſe leveroit à ceſte occaſion, ſi toſt qu'il eut entendu la route de *Mombrun,* penſa de la retraicte le plus viſte qu'il luy fut poſſible, non ſans quelque perte d'hommes toutesfois ſur les chemins, & ne ceſſa qu'il ne fuſt arrivé au Pont Sainct Eſprit, ayant diſtribué de ſon infanterie à Boulene, Roquemaure, Baignols & Pierre-Latte, & de là ſe retira à Valence avec ſa cavalerie. Ce fut un treſgrand deſavantage, tant pour la Provence que pour le Dauphiné, d'avoir ainſi laiſſé perdre ceſte ville de Ciſteron, ſervant de clef à ces deux Provinces. Par cela peut on cognoiſtre mieux encores que par ce que recite Homere du courroux de ſon Achilles, combien eſt dommageable 276
le deſpit d'un grand capitaine ambitieux ou jaloux de ſa reputation.

Dissolution croissante des soldats.

Mais il y a encores à conſiderer en ce faict quelque faute de plus grand poids, à ſavoir l'inſolence & diſſolution des ſoldats, leſquels peu à peu, depuis la repriſe de Grenoble, ſ'eſtoient merveilleuſement deſbordés en pilleries, cruautés, bruſlemens, & autres excès non tolerables meſmes en la guerre, ſans une extreme neceſſité, monſtrans par l'effect qu'ils avoient oublié les deux occaſions de ceſte guerre, à ſavoir l'obſervation de l'Edict de Janvier, & la conſervation de l'eſtat du Royaume contre les perturbateurs du repos public, & non la ruine du peuple & du païs, ni l'eſtabliſſement de la religion & abolition de l'Egliſe papale à force d'armes, encores moins l'aneantiſſement de toute religion.

Les protestants de Gap obligés d'abandonner la ville.

La premiere ville de Dauphiné qui ſe ſentit de la priſe de Ciſteron fut *Gap* [4], ville epiſcopale, & tout le bailliage d'icelle qui

1. Voy. *supra*, p. 272.

2. Voy. plus bas, p. 329 s.

3. *Apt,* département de Vaucluse, sur la rive gauche du Calavon, entouré de fortes murailles, à 42 kil. d'Avignon, alors évêché.

4. Vol. I, p. 891. L'ancien Gapençois est aujourd'hui compris dans le département des Hautes-Alpes. *Gap* était alors un évêché, situé sur les ruisseaux

eſt de quinze à vingt lieues d'eſtendue, dont nous avons à parler maintenant. Ceſte ville, en laquelle *Guillaume Farel,* qui en eſtoit natif, avoit dreſſé l'egliſe[1] dès environ le colloque de Poiſſy[2] (ſ'eſtant puis après retiré en ſon egliſe de Neufchaſtel en Suiſſe), fut auſſi ſaiſie au commencement de ces troubles par ceux de la religion, ſans aucun autre deſordre, là où ils ſe maintindrent paiſiblement juſques à ce que le capitaine *Gargas*[3], natif de Ventavon, environ la ſainct Jean, ſurprint la ville & chaſteau de *Talart*[4], à deux lieues de Gap, là où il fut aſſiegé ſi toſt & de ſi près qu'il fut contraint, au bout de trois ſepmaines, de rendre ville & chaſteau, y eſtans ſurvenus fort à propos *Mouvans* & *Senas,* à leur retour de la priſe de Grenoble, où ils avoient acompagné *des Adrets.* Car ſans cela les aſſiegeans, qui eſtoient à grand peine 150 hommes, eſtoient perdus par le moyen de l'Eveſque d'*Ambrun*[5], ayant aſſemblé de huict à neuf cens ſoldats de ſes ſujets, leſquels eſtans deſcendus & tout preſts de ſe jetter ſur ceſte petite troupe, furent rencontrés & deffaits au lieu de *Chorges*[6], entre Gap & Ambrun, par les deux deſſusdits, ſ'y eſtans rencontrés, non de propos deliberé, mais par une ſpeciale providence de Dieu. Ainſi donc demeura ceſte ville en repos juſques à la priſe de Ciſteron, laquelle
277 entendue, avec la retraicte de *des Adrets,* voyans ceux de la religion que la ville n'eſtoit aucunement tenable contre le canon, departirent de nuict environ dix heures tous en troupe, tant hommes que la plus part des femmes & enfans, au mieux qu'ils peurent, & ainſi cheminerent juſques à *Corp*[7], là où Dieu leur

de Bonne et de la Luye, au milieu d'une belle vallée, dont les côteaux environnants s'élèvent peu à peu vers le nord-est à une hauteur considérable.

1. *Farellus Calvino*, 26 novembre 1561. *Opp. Calv.*, XIX, 137.

2. Il arriva à Gap et commença à y prêcher immédiatement, le 15 novembre 1561 ; l. c.

3. *Arnaud*, l. c., p. 137.

4. *Tallard*, petite ville dans les Hautes-Alpes, à 13 kil. de Gap, sur la Durance ; on y voit encore les ruines de l'ancien château, détruit en 1692.

5. *Guillaume de Saint-Marcel d'Avançon. Arnaud*, p. 139.

6. *Chorges*, ancienne petite ville, à 24 kil. d'Embrun, située au milieu d'un bas-fond.

7. *Corps*, bourg (Isère) sur la rive gauche du Drac, presque à mi-chemin entre Gap et Grenoble, à 58 kil. de ce dernier.

preſenta le capitaine *Furmeyer*[1], ſ'eſtant ſauvé de la deffaite de *Mombrun,* avec quelque peu de ſoldats, qui leur donna courage, & les ayant conduits à *Dye*[2], donna ordre que les femmes & autres n'eſtans pour porter les armes y furent receus en la garde de Dieu, prenant avec ſoy ceux qui voulurent ſuivre, leſquels il rendit à *Montelimart,* où nous les laiſſerons pour maintenant.

L'évêque Monluc s'étant compromis se sauve avec peine.

Pendant ces exploits du mois d'Aouſt au Comtat & confins de Provence, *Monluc*[3], frere de *Monluc* (dont il a eſté tant parlé en l'hiſtoire de Guyenne), conſeiller du conſeil privé, & Eveſque de Valence (homme de merveilleux eſprit, & qui ès affaires de la religion, meſmes depuis la guerre commencée, ſ'eſtoit rendu à Orleans, & ſ'eſtoit tellement porté qu'il ſembloit eſtre de ce parti, & ce neantmoins, d'autre coſté ſ'entretenoit de telle ſorte avec la Royne mere que pluſieurs le tenoient pour eſtre du nombre de ceux qui ſavent faire leur profit de tout), eſtant departi d'Orleans en aſſés mauvaiſe grace, ſoit que la Royne ſ'en voulut ſervir en Dauphiné, ſoit qu'il pretendiſt ailleurs, deſcendit à Lyon, où il tint (comme il eſt homme fort libre en paroles) quelques propos qui ſembloient condamner la cauſe ou la procedure de ceux de la religion. Cela eſtant rapporté à Vienne, à l'heure qu'il en eſtoit ſorti pour tirer à Valence, il fut pourſuivi par *Berny*[4], alors gouverneur commandant à Vienne, en intention de l'arreſter ; ce qu'ayant deſcouvert à temps, il paſſa le Rhoſne & ſe ſauva dans Nonnay[5], le quinzieſme d'Aouſt, là où derechef, partie par ſoupçon, en partie auſſi ſuivant les letres expreſſes ſoudainement eſcrites à ces fins par *Berny,* qui avoit retenu ſon bagage & ſon ſecretaire, il fut arreſté, monſtrant un grand eſtonnement en ſon viſage, qui donna occaſion à un certain perſonnage, nommé *Morgues*[6], homme contre-

1. Voy. *supra*, p. 256.

2. Probablement par le col de la Croix-haute, à une cinquantaine de kil. de Corps.

3. *Jean de Montluc,* évêque de Valence. Voy. *De Thou,* V, 604. Comp. le curieux portrait que fait de ce prélat *Brantôme,* dans son article sur *Blaise de Montluc* (*Panthéon litt.*, I, p. 368). Voy. I, 343, 352, 603 s. *Arnaud,* p. 149. (*Bull. de l'hist. du prot.*, I, p. 101.)

4. Voy. *supra*, p. 230. *Bernins* ou *Berny*, *François de Terrail*, sieur de Bernins.

5. *Annonay*.

6. *Arnaud* écrit *Morges,* sans le désigner de plus près.

fait en ſon corps, mais au reſte de fort bon entendement, l'eſpier tellement, qu'il l'aperceut cachant certains papiers en un endroit
278 des privés du logis où il eſtoit, deſquels il ſe ſaiſit, & a dit depuis ledit *Morgues,* qui les porta à *des Adrets,* qu'ils contenoient choſes eſtranges à la ruine de ceux de la religion. Cela fut cauſe que *Berny,* ſuivant le commandement de *des Adrets,* fit ce qu'il peut à ce qu'il luy fuſt renvoyé à Vienne. De quoy ſ'apercevant, l'Eveſque eſcrivit à Lyon, ramentevant à *Soubize* leur ancienne amitié, & le priant, avec grandes excuſes des ſuſdits propos, de le vouloir envoyer querir ou de moyenner pleine delivrance. *Soubize* ſur cela ne ſe pouvant perſuader que l'Eveſque fuſt tel qu'on le ſoupçonnoit, ne faillit de prier ceux de Nonnay de le bien garder ſans le mettre entre autres mains ; ce qui meſcontenta tellement *des Adrets,* deſià marri de ce que *Soubize* commandoit à Lyon, qu'il ſ'en formaliſa tout outre, comme gouverneur de Dauphiné, Vivarets & Languedoc, & menaça bien rudement ceux de Nonnay, leur ordonnant de ne faillir de ſe bien garder quoy qu'il leur fuſt mandé d'ailleurs, & de le delivrer à ceux qu'il leur envoyeroit, ſi luy-meſme ne le venoit querir pour en faire bonne juſtice ; & ne faut douter que ce meſcontentement n'ait eſté cauſe en partie de ce que *des Adrets* fit puis après. Tant y a quoy qu'il en ſoit que l'Eveſque, le premier de Septembre, trouva façon avec ſes gens de faire un trou en la muraille de ſon logis joignant les foſſés, par lequel ils ſe ſauverent, & n'a point eſté ſceu depuis plus amplement le contenu de ſes papiers & memoires.

La chûte de Sisteron expose le Dauphiné à la merci de l'ennemi.

Or, Ciſteron eſtant ainſi abandonné, & *des Adrets* ſ'eſtant retiré, il fut aiſé à *Sommerive* & à *Suze* de ravager le pays à leur plaiſir, eſtans entrés ſans reſiſtence dedans *Gap, Vaupierre*[1], *Talard,* & autres pluſieurs places. *Corp* auſſi & *Muns*[2] en Trieves, villes du baillage de Griſvaudan[3], n'ayans gens expers en guerre, furent finalement abandonnés par les uns, occupés & pillés par les autres, deſquels eſtoit conducteur le capitaine *Gargas,* avec *Baratier* & *Salettes*[4].

1. Lisez : *Orpierre.*

2. *Mens*, bourg du Dauphiné, dans les montagnes de Trièves, à 50 kil. au sud de Grenoble.

3. C'est-à-dire du *Graisivaudan, Gratianopolitanus ager.*

4. *Arnaud*, p. 148.

Incapacité de Ponat à Grenoble.

Mais finalement ces troupes, chargées de butin, ſe retirerent dedans Avignon, dont puis après partirent *Sommerive, Suze* & *Carces,* le quatorzieſme Septembre, pour aller en Provence[1], là où nous les laiſſerons pour retourner à *Grenoble,* où nous avons dit[2] avoir eſté laiſſé pour gouverneur par *des Adrets,* dès le dernier de Juin, le Conſeiller *Ponat,* homme incapable d'une telle 279 charge, comme l'effect le monſtra, car quant à la juſtice, il n'y tenoit aucunement la main. Cela fut cauſe que ceux de l'une & de l'autre religion ſ'eſtans aſſemblés, conclurent d'un commun accord de faire tant que les Conſeillers de la Cour de Parlement, qui ſ'eſtoient retirés à Chambery & ailleurs, retournaſſent en la ville pour y exercer leur eſtat, leur offrans toute ſeureté & aſſiſtence, tant par letres que par homme exprès. Mais on ne ſceut gagner ce poinct ſur eux. Et quant au faict de la guerre, tout ce qu'il entreprint fut pour ſecourir Gap & Ciſteron. Il fit quelque amas de gens de pied & de cheval, avec leſquels, le vingtdeuxieſme de Juillet, il partit, laiſſant ſon frere, le capitaine *Pierre Ponat,* pour commander en la ville avec quatre compagnies de gens de pied. Mais il retourna, l'onzieſme du mois d'Aouſt ſuivant, ſans avoir fait aucun exploit.

Quelque temps après, eſtant paſſé *Mombrun* par Grenoble, pour aller au ſecours de Ciſteron, ainſi qu'il a eſté dit cy-deſſus[3], *Ponat,* feignant de le vouloir ſuivre, partit derechef de Grenoble avec ſes forces. Mais au lieu de ce faire (ce qui euſt peut eſtre garenti *Mombrun* de la grand' perte qu'il fit puis après), il eſſaya d'entrer au bourg d'*Oyſans*[4], pour chaſtier les habitans de ce que ſe plaignans d'eſtre ſurchargés de la contribution des deniers à eux impoſés, ils n'avoient voulu obeir à ſes mandemens. Mais eſtant ce bourg ſitué entre les montagnes, & *Ponat* ne ſachant rien de l'art de la guerre, il ſ'en retourna ſans rien faire, & fut cela puis après cauſe d'un grand mal pour la ville de Grenoble & pour tout le pays, ayans receu ceux du bourg le ſecours des ennemis, qui puis après en firent leur plus ſeure retraitte.

1. *Perussis*, p. 493.
2. Voy. ci-dessus, p. 270.
3. Voy. p. 274. Comp. *Arnaud*, p. 142.
4. *Bourg-d'Oisans*, village à 43 kil. à l'est de Grenoble, dans la vallée de la Romanche, resserrée entre de hautes montagnes.

Vinay s'empare du château de la Buissière.

En ces entrefaites, le ſieur *de Vinay*[1], ſachant le pauvre ordre & le peu de forces qui eſtoit dans Grenoble, qui ne pouvoit attendre ſecours d'autre lieu, eſtans toutes les forces de part & d'autre tournées vers Ciſteron qui ſe rendit au meſme temps, commença d'aſſembler quelques forces en Savoye des fugitifs de Dauphiné. Ce qu'entendant *Caſſart,* auquel avoit eſté laiſſé en garde le chaſteau de la Buiſſiere[2], fit tout devoir d'en advertir
280 *Ponat,* luy demandant gens de renfort ; lequel n'en faiſant conte, il trouva façon de vendre ſecretement les bleds & vins de la munition du chaſteau, puis en remit les clefs à *Ponat ;* lequel ne conſiderant l'importance de ceſte place, y envoya un Chanoine, nommé *Bally,* devenu ſoldat tout nouvellement, & qui plus eſt, l'envoya quaſi tout ſeul, tellement que *Vinay* n'eut aucune peine d'y entrer, l'ayant trouvé abandonné par le Chanoine, pratiqué par un ſien frere advocat. De là donques prenant *Vinay* ſon chemin à *Gouſelin*[3] & *Pierre Domeine*[4], arrivé à *Giere,* à une petite lieue de Grenoble, adverti qu'à la porte appelée Treſclauſtre[5] il n'y avoit quaſi perſonne, fit ſoudain marcher ſon camp, le ſeizieſme de Septembre, & luy-meſme avec les meilleurs arquebouziers de ſes troupes & quelques gens de cheval entra dans le fauxbourg ; & de faict euſt paſſé aiſément juſques au dedans, n'euſt eſté le courage & la diligence du capitaine *la Coche*[6] avec le ſieur *de Sainct Mauris*[7], leſquels ayans reſveillé *Ponat* qui dormoit, firent monter à cheval les autres capitaines ; & ayans aſſemblé à la haſte le plus de gens qu'ils peurent, ſortans par ceſte porte de Treſclauſtre, attacherent ſi bruſquement l'eſcarmouche aux fauxbourgs, qu'en ayans tué d'iceux environ ſoixante, qu'Italiens qu'Eſpagnols

Grenoble sauvé.

1. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 240. Voy. *supra*, p. 249 (vol. I, p. 347). *Vinay* était lieutenant de Maugiron. *Arnaud*, p. 152.

2. *La Buissière*, village et château, à 38 kil. au nord de Grenoble, dans la vallée de l'Isère, vers les confins de la Savoie.

3. Lisez : *Goncelin*, bourg sur une hauteur, près de la rive gauche de l'Isère, à 30 kil. de Grenoble.

4. *Pierre Domeine*, faute d'impression. Ce sont deux endroits : *La Pierre*, village dans la vallée de l'Isère, à 23 kil., et *Domène*, bourg à 11 kil. *Gières*, village à 6 kil. de Grenoble.

5. *Très-Cloistres.*

6. Voy. *supra*, p. 258, note 3, p. 268.

7. *Claude de Brunel*, seigneur de Saint-Maurice. *Arnaud*, p. 152.

pour la plus part, & bleſſé pluſieurs, ſans avoir perdu que trois des leurs, ils en deſchaſſerent l'ennemi juſques à la plaine nommée du Raffourt ; auquel lieu apercevant le gros du camp qui marchoit en nombre de quinze à ſeize cens hommes de pied & de deux cens chevaux, ils ſe retirerent tout bellement en la ville, avec quelques priſonniers, entre leſquels ſe trouva un Eſpagnol, pris par le capitaine *Champé le jeune.* Et ſur cela, *Vinay* ayant entendu fauſſement que *Senas* & *Mouvans,* à leur retour de Ciſteron, avoient aſſiegé Briançon, quitta le ſiege pour ſ'y en aller, où il fit beaucoup de maux à ceux du val *de Pragela*[1], pillant & bruſlant les maiſons abandonnées par les habitans. En quoy la providence de Dieu ſe monſtra merveilleuſe, eſtant choſe certaine que ſi *Vinay* ne fuſt deſlogé de devant Grenoble, *Mouvans* pour le moins & toute la troupe[2] qu'il menoit eſtoient 281
perdus.

Ponat remplacé par la Coche.

Nonobſtant ceſte delivrance plus miraculeuſe qu'autrement, la ville de Grenoble eſtoit en merveilleux effroy, tant pour eſtre treſmal munie de gens, que pour n'avoir autre gouverneur que *Ponat,* lequel au lieu d'aſſeurer les autres, deliberoit de ſ'en aller, conſeillant meſmes aux miniſtres de ce faire, comme la ville n'eſtant defenſable contre les forces des ennemis, ſur tout eſtans entendues les nouvelles de la venue du *Duc de Nemours*[3] avec grandes forces, pour donner ordre au Lyonnois & Dauphiné. Voyans donc cela ceux de Grenoble, ils advertirent de toutes leurs difficultés le *Baron des Adrets,* lequel appelant *Ponat* à ſoy, mit en ſa place le capitaine *la Coche,* par la diligence & vaillance duquel Dieu beſongna tellement, qu'avec bien peu de gens la ville fut conſervée, ainſi qu'il ſera dit cy après[4].

Nemours s'empare de Vienne par l'incapacité de Berny.

Pendant ces entrefaites donques, *Nemours,* environ le quinziefme de Septembre[5], ayant recueilli toutes les forces que

1. *Le val de Pragela*, habité par les Vaudois et descendant de l'autre côté du Mont-Genèvre en deçà duquel est situé Briançon. *Goulard*, l. c., dit que le val de Pragela « fut une porte ouverte à Mouvans, pour sauver les troupes de vieillards, femmes et petis enfans qu'il avait sauvez de Cisteron ».

2. Savoir des fugitifs de Sisteron.

3. Venant de la Bourgogne avec Tavannes et Maugiron.

4. Voy. p. 285.

5. Voy. *supra*, p. 230. *Arnaud*, p. 154.

Tavanes avoit auprès de Lyon, avec celles qu'il avoit amenées, en voyant l'avantage qu'avoient ceux de la religion Romaine en Dauphiné, devant que ſ'arreſter à Lyon, tira droit à Vienne, en laquelle il entra par la grand' faute de *Berny*[1], qui en avoit le gouvernement; duquel il monſtra par effect qu'il n'eſtoit capable pour n'avoir eſté nourri aux armes, combien qu'il fuſt gentilhomme de bon lieu. Car combien qu'il fuſt adverti par *Soubize* qu'il euſt à ſe tenir ſur ſes gardes, attendant le secours que *des Adrets* & luy ne faudroient nullement à luy envoyer, luy mettant auſſi devant les yeux de quelle conſequence eſtoit ceſte place là, ce neantmoins il voulut ſortir en campagne, là où trouvant ce qu'il n'eſperoit pas, il fut ſi effrayé & les ſoldats auſſi après leur capitaine, qu'abandonnant la ville, il ſe retira dans le chaſteau de *Pipet*[2], lequel ſ'il euſt tenu quelque peu de jours, encores y euſt il eu moyen de recouvrer ſa faute, eſtant la place pour commander à la ville & treſſorte. Mais outre l'eſtonnement de luy & de ſes ſoldats, deſquels eſtans au nombre de deux cens, il ne ſe trouva que quinze de bonne volonté, il avoit ſi mal pourveu aux choſes requiſes à un ſiege, que ſe voyant n'avoir que
282 bien peu d'eau en la ciſterne, il quitta la place auſſi bien que la ville, eſtant par ce moyen le Dauphiné ouvert aux ennemis tant du coſté de Provence par Ciſteron que du coſté du Lyonnois par la prinſe de Vienne, au grand regret de *des Adrets,* qui avoit envoyé à *Berny* un vieil ſoldat deſguiſé, pour l'advertir qu'il tinſt ſeulement trois jours. Mais le ſoldat trouva la place deſià quittée, & toutesfois deux jours après Dieu envoya tant de pluye, que ſi *Berny* euſt attendu bien peu, il ne luy euſt point falu craindre la faute d'eau. Voilà comme il en prend de commettre les places d'importance à gens non experimentés.

Perte du château de Pipet.

Des Adrets, qui avoit cependant accouru en Languedoc juſques à Lattes[3], bien deſplaiſant de ce faict, reprint le chemin de Lyon comme *Soubize* l'en avoit inſtamment requis, ayant affaire de plus grandes forces pour le renvitaillement de Lyon.

Des Adrets revient à Lyon.

1. Voy. ce vol., p. 230.

2. Le mont Pipet avec le fort dominant la ville de Vienne.

3. *Lattes*, à 7 kil. de Montpellier.

Mouvans arrive à Lyon avec les réfugiés de Sisteron.

Mouvans d'autre coſté, & *Senas,* avec environ quatre mille perſonnes, y compriſes les femmes avec pluſieurs petis enfans, ayans abandonné *Ciſteron,* prindrent le chemin des plus hautes & aſpres montagnes, & ſe peut dire qu'à grand peine ſe fit-il jamais retraitte plus courageuſement entrepriſe ni plus courageuſement executée, comme il ſera dit en l'hiſtoire de Provence[1]. Toute ceſte troupe donques arriva ſaine & ſauve à Grenoble, le vingſeptieſme de Septembre[2], là où *Mouvans* ayant laiſſé quelque petit nombre de malades pour ſe repoſer, tira droit à *Cremieu*[3] avec toute ſa ſuite, de laquelle ſe rendit à Lyon, ſans eſtre rencontré des forces de *Nemours* qui avoit l'œil ſur *des Adrets,* duquel le voyage ne fut pas ſi heureux.

Des Adrets mis en déroute par Nemours.

Car ayant laiſſé derriere ſon infanterie pour ne l'expoſer à la cavalerie de *Nemours,* il delibera de paſſer avec quatre cens argoulets, eſperant de revenir querir ſes gens avec nouvelles forces de Lyon. Mais eſtant à *Beaurepaire*[4], il fut chargé & mis en route par la cavalerie de *Nemours,* avec telle iſſue toutesfois qu'ayant rencontré *Mouvans* à *La Coſte*[5], lequel avoit laiſſé ſon infanterie à *Ryves,* tous deux arriverent à Lyon, dont ſortit incontinent *Mouvans* avec eſcorte au devant de ſes gens qu'il avoit laiſſés derriere, afin de les amener ſeurement, comme il fit, juſques à Lyon avec un grand heur & honneur.

Monbrun échappe à Nemours.

Mais quant à l'infanterie que *des Adrets* avoit laiſſée derriere, 283
voici quelle fut ſon avanture. Ceux de Gap[6], eſtans environ trois cens, que nous avons laiſſés à Montelimart avec *Furmeyer,* leur Capitaine, pour ne perdre temps, eſtoient paſſés en Vivarets pour

1. Voy. ci-dessous, p. 330.

2. Voy. p. 335 s.

3. *Crémieux*, petite ville du Dauphiné (Isère), à 16 kil. de La Tour du Pin et à peu près à la même distance de Lyon, avec quelques vestiges de l'ancien château des Dauphins Viennois.

4. *Beaurepaire*, village à 20 kil. de Vienne

5. *La Côte St-André*, à mi-chemin entre Beaurepaire et Rives, bourg dans un vallon de la Fure, qui y reçoit le ruisseau du Réaumond. Mais *Arnaud*, p. 156, dit que ce fut à *Virieu* (à 10 kil. de la Tour du Pin) que *des Adrets* rejoignit Mouvans. La différence, du reste, n'est pas grande.

6. Les fugitifs (p. 278, 279) qui s'étaient joints à Corps aux soldats que Furmeyer avait conduits à Montélimart, après la défaite de Montbrun à Lagrand. *Arnaud*, l. c. — Quant à *Furmeyer*, voy. p. 257, note 5.

aſſieger *la Chapelle*[1], où le ſieur *de Balazu*[2] fut tué, & de là revenus à Montelimart, puis de là à Romans[3], où ſe trouverent environ treize enſeignes[4], ſ'acheminerent à *Beaurepaire,* ſous la charge de *Mombrun,* auquel lieu ayans ſejourné une nuiĉt, ils furent le lendemain aſſaillis par la meſme cavalerie de *Nemours,* groſſe & forte, qui avoit baillé la chaſſe à *des Adrets,* là où il fut combatu tout le jour, y eſtant tué du coſté de *Nemours* le capitaine *Peirat* de Lyon ; & n'y avoit apparence que ceſte infanterie peuſt eſchapper aucunément, dautant que *Nemours* attendoit d'heure à autre ſept mille hommes de pied avec trois canons & une coulevrine. Mais Dieu y pourveut d'une eſtrange façon, eſtant advenu que le maiſtre d'hoſtel de *Nemours,* venant de Vienne avec ſix chevaux, & cuidant que ſon maiſtre fut dedans *Beaurepaire*, au lieu qu'il ſ'eſtoit retiré à une lieue de là, pour repaiſtre en un lieu appelé *Moura*[5], eſtant pris de ceux dedans *Beaurepaire* à l'entrée, & interrogué, declara comme l'infanterie approchoit avec leſdites pieces. Cela fut cauſe que *Mombrun* deſlogea tout ſur l'heure, & ſi coyement, qu'à la poinĉte du jour, arrivés à *la Coſte Sainĉt André*[6], où ils repeurent legerement, puis ayans marché tout le jour & la nuiĉt ſuivante par une montagne & dans un bois, ils ſe rendirent à *Romans*[7], attendans nouvelles & plus grandes forces.

Nouvelle déroute de des Adrets à Beaurepaire.

Des Adrets, d'autre part, reſſorti de Lyon, ayant raſſemblé en tout de trois à quatre mille hommes de pied & environ quatre cens chevaux, ſans advertir *Soubize* (qui avoit grand moyen de le renforcer, comme auſſi il avoit eſté arreſté entre eux qu'il feroit fait), marcha juſques à *Beaurepaire,* auquel lieu, le vingtneufieſme d'Oĉtobre[8], eſtant derechef chargé de la cavalerie de *Nemours,*

1. Le village de *La Chapelle*, dans le Vivarais (Ardèche), est à 34 kil. de Privas, à quelque distance d'Aubenas.

2. *De Thou*, p. 250, écrit : *de Balazo.*

3. *Romans sur l'Isère*, à 18 kil. de Valence.

4. C'est-à-dire l'infanterie de *des Adrets.*

5. *Moras*, à peu de kilomètres au sud de Beaurepaire.

6. Donc à une douzaine à peu près de kilomètres au nord-est.

7. Vers le sud (?).

8. *De Thou*, p. 250 (246) et *Arnaud*, p. 157, disent que ce fut le 19 octobre. *D'Aubigné*, p. 215, ne donne pas de date.

qui eſtoit fort au quadruple de la ſienne, il fut mis en route encores plus lourdement que la premiere fois; & ne faut douter que ſi *Nemours* euſt bien ſceu pourſuivre ſa victoire, *des Adrets* & tous ſes gens fuſſent morts ou pris. Mais n'eſtant pouſuivi de 284
meſme vigueur qu'il avoit eſté aſſailli, n'ayant perdu qu'environ ſix vingts hommes, meſmes ayant ſauvé ſon bagage, il gagna *Borgoin*[1], & de là ſe rendit à *Cremieu,* à cinq lieues de Lyon, où il vint rencontrer le ſecours de Lyon fort & roide, à ſavoir de deux mille Suiſſes ſous la charge du capitaine *Ambiel*[2], d'autant de François ſous la charge de *Senas,* & trois cens chevaux conduits par *Poncenat*[3] & *Mouvans.*

Nemours est assiégé à Vienne.

Toutes ces forces donques eſtant jointes, *des Adrets* ſe mit entre Vienne & Lyon[4] pour donner moyen à *Soubize* de ſe renvitailler, comme il fit, en tirant droit à Vienne, ſe logeant à *Ternay*[5], à deux lieues de Vienne, avec les gens de pied, envoyant ſept enſeignes en un autre village dit *Commenay.* Pendant lequel temps la cavalerie de Lyon demeurée devant Vienne dreſſa une fort belle eſcarmouche[6], en laquelle *Mouvans* fit une merveilleuſe preuve de ſa vaillance, ſ'eſtant jetté peſle meſle avec dix ou douze gentilshommes, eſbranlants ſi bien les ennemis, que ſ'il euſt eſté ſuivi il y a grand apparence que Vienne euſt eſté repriſe, tant fut grand l'eſtonnement. Par ce moyen furent les choſes bien toſt changées, eſtant aſſiegé *Nemours* avec toutes ces forces, lequel un peu auparavant tenoit aſſiegé Lyon, & avoit donné deux fois la chaſſe à *des Adrets,* lequel nous laiſſerons maintenant en ce ſiege pour retourner à la ville de Grenoble, qui fut cependant ſerrée de fort près, & toute preſte à ſe rendre.

Amélioration de l'état de Grenoble.

Nous avons dit[7] que par le peu d'advis de *Ponnat,* la ville eſtoit

1. *Bourgoin*, sur la petite rivière de la Bourbre, à 13 kil. de La Tour du Pin et à la même distance de Crémieux.

2. *Peter Ambühel*, *supra*, p. 228 s.

3. *Charles Borrel de Ponsonnas. Arnaud*, l. c.

4. D'après *Arnaud*, ce fut à *Saint-Symphorien-d'Ozou*, à peu près à égale distance de Vienne et de Lyon.

5. *Ternay*, à 11 kil. de Vienne, près du confluent de l'Ozou et du Rhône; *Communay*, un peu plus éloigné du Rhône, à 9 kil. de Vienne.

6. Le 11 novembre, dans la plaine de la Récluserie. *Arnaud.*

7. Voy. p. 281. Pour ce qui suit, comp. *De Thou*, III, 347 s. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 266. *Arnaud*, p. 158.

en un piteux eſtat. Ce neantmoins Dieu y pourveut tant par le moyen du capitaine *la Coche*[1], eſtabli au gouvernement au lieu de *Ponnat,* que par la venue de huict ou neuf miniſtres, les uns envoyés de Lyon, les autres ſ'eſtans retirés des montagnes que les ennemis avoient ſaiſies depuis la priſe de Ciſteron; leſquels, & entre autres un nommé *Eſtienne Noel,* miniſtre de la vallée d'Angrougne[2] (lequel à ſon retour de France, où il avoit fait un voyage pour ſes affaires, ſ'eſtoit trouvé enclavé dedans Grenoble), firent un tel devoir d'encourager ce pauvre peuple, preſchans à toutes heures, avec prieres ardentes & continuelles de jour & de nuict, qu'ils ſe reſolurent de tenir bon juſques à la mort, ſous la garde
285 de Dieu, au lieu qu'auparavant chacun eſt preſt de quitter la ville, ſachans l'aſſemblée des ennemis qui tenoient la Buſſiere[3] & les montagnes, & faiſoient leur amas au lieu de Seyſommage[4], & qui plus eſt, ayans receu letres de *Mombrun,* eſtant à Romans, où il aſſembloit les forces qui accompagnerent *des Adrets* au voyage de Lyon, comme il a eſté dit[5], par leſquelles il les exhortoit à le venir trouver en quittant & demantelant la ville. A cela ſervit auſſi merveilleuſement *la Coche,* appelant haut & clair traiſtres & couards ceux qui ſ'en vouloient fuir avant que d'avoir veu l'ennemi, allegant auſſi pluſieurs autres raiſons d'homme courageux & guerrier, de ſorte que la reſolution fut priſe de demeurer.

On fortifie la ville.

Quant & quant chacun commença de ſe remparer & de fermer les lieux dangereux, meſmes du coſté de la riviere d'Iſere, avec tonneaux remplis de terre & de fumier. Deux couliſſes auſſi furent

1. *Pierre de Theys*, dit *La Coche*, *supra*, p. 258, note 3. Il mourut, lâchement assassiné à Metz, en 1568, après avoir combattu le duc d'Aumale dans la Franche-Comté, l'Alsace et dans l'évêché de Strasbourg. Voy. ci-dessous, p. 462. *De Thou*, IV, 162 s.

2. Voy. la *Corresp. de Calvin*, *Opera*, XVI, 533 ; XIX, 515 ; surtout XX, 58, 476 ; XXI, 755. *Herminjard*, *Corresp.*, VI, 204, note. Il était déjà très-âgé alors, dit *De Thou*, III, 347.

3. *La Buissière*, fort de la vallée de l'Isère, presque aux confins de la Savoie.

4. Lisez : *Sassenage*, bourg à 10 kil. de Grenoble, au pied de la montagne du même nom, sur les deux rives du Furon, avec la fameuse cascade de Sassenage et deux grottes célèbres de la fée Mélusine, de l'une desquelles sort le torrent de Germe.

5. Voy. p. 283.

mises aux portes Du Pont & Tresclaustre; & cognoissant bien *la Coche*[1] qu'il seroit impossible de garder les rues Sainct Laurens & de la Perriere, à cause des advenues du costé de la montagne, & pource aussi que les habitans de ces deux rues estoient quasi tous de la religion Romaine, il ne voulut plus qu'on fit la ronde de ce costé-là, de peur que l'ennemi n'y apprinst le mot du guet, pour après par ce moyen entrer dans la ville, & mit seulement aux portes des dites rues à chacune six soldats pour les garder. Ils mirent aussi en une maison forte sur la montagne, appelée la *Tour de Rabot,* huict ou dix soldats sous la charge d'un nommé *la Loge,* seulement pour descouvrir la venue des ennemis.

La ville assiégée. 24 oct.

Ayans donc ainsi pourveu à leurs affaires, advint la nuict precedente le vingtquatriesme d'Octobre[2], après minuict, que le capitaine *la Rochette,* de la part des ennemis, avec quelque compagnie de soldats, entra par les vignes dans les maisons de quelques uns de la religion Romaine, qui leur donnerent accès en la rue de la Perriere, de sorte qu'ayans surpris les gardes des portes, ils se firent maistres de ces deux rues, auquel bruit ayant esté baissé le treillis de la Porte du Pont, chacun accourut en armes en son quartier, estant par ce moyen la ville assiegée de ce costé là. Le lendemain au soir, vingtcinquiesme dudit mois, autre partie des ennemis vindrent au quartier de Tresclaustre, aux fauxbourgs 286
Sainct Jaques & du Breul[3], & aux Jacopins. Par ce moyen, la ville fut assiegée de tous costés en condition fort inegale, n'y ayant dedans pour le plus qu'environ deux cens hommes de guerre, au lieu que les assiegeans estoient environ six mille hommes, dautant que outre les gentilshommes du pays (ausquels il fut commandé de se trouver en ce siege), toutes les communes des villages circonvoisins y arriverent. Outre cela, il y avoit quelques compagnies tant d'Italiens que d'Espagnols, qui gouvernoient quasi tout le reste, voire jusques à ce poinct que la plus part des capitaines & soldats portoient l'escharpe rouge pour les gratifier; & fut souvent ouy crier: «Vive Espagne», dont les assiegés prindrent informa-

1. «Secondé puissamment par *Claude de Béranger*, seigneur de Pipet.» *Arnaud*, p. 158. *De Thou*, p. 385. Comp. ci-dessous, p. 289, 308.

2. C'est-à-dire du 24 au 25 octobre.

3. Lisez : *du Breuil.*

tions par authoritéde juſtice pour faire apparoir en temps & en lieu de quel coſté eſtoient les vrais ſujets du Roy.

Ordre établi dans la ville.

Il reſte maintenant de declarer quel ordre il y avoit dans la ville & quels efforts firent les aſſiegeans. Quant à la ville, voici le bon & ſainct ordre eſtabli & obſervé exactement par *la Coche,* que j'ay bien voulu deſcrire au long, afin qu'il puiſſe ſervir à d'autres. Premierement les preſches & prieres continuoient ſans intermiſſion, tant en l'aſſemblée generale qu'ès corps de garde, & par les tours, où ſe trouvoient les miniſtres, avec une grande diligence exhortans les ſoldats jour & nuict. Quant aux vivres, certains bons perſonnages de la ville firent entiere deſcription des bleds & vins trouvés ès greniers & caves, lequel roolle eſtant mis entre les mains du Gouverneur, il en empruntoit par neceſſité pour la nourriture de ſes ſoldats, ſelon la quantité & portée des maiſons, baillant aſſeurance par eſcrit de tout ce qu'il empruntoit. Et dautant que tous les moulins acouſtumés eſtoient hors la ville, il fit tant chercher des moulins d'acier qu'il en trouva ſept, qu'il fit tous porter en ſon logis, où il faiſoit moudre le bled & peſtrir le pain pour donner à ſes ſoldats, leſquels n'en avoient qu'une livre par jour avec deux pots de vin, meſure du lieu qui eſt petite, & quelque peu de chair de certains moutons & bœufs amenés dans la ville devant le ſiege. Quant aux autres citoyens, ils faiſoient moudre les uns aux mortiers des apothicaires, les autres en des mouſtardiers de pierre,
287 tellement que par la grace de Dieu la farine ne deffaillit point.

Mesures de sûreté.

Quant au faict de la guerre, chacun des citoyens, hommes & femmes, ſ'employoient de grand courage à porter & trainer terre & pierres, pour la reparation des endroits les plus foibles. Les quartiers de la ville furent diſtribués aux capitaines, à leurs Lieutenans & enſeignes; les corps de garde bien garnis, & jamais abandonnés ne nuict ne jour, leur eſtans apportés les vivres juſques au lieu à poinct nommé; la nuict ſe faiſoient force rondes, & le gouverneur meſme en faiſoit deux toutes les nuicts, & outre cela, quand les nuicts eſtoient obſcures, il faiſoit de quart en quart d'heure jetter brandons de paille tous allumés dans le foſſé, pour deſcouvrir ſi l'ennemi faiſoit quelque approche. Bref, la vigilance de ce gouverneur eſtoit incroyable, eſtant au reſte de petite ſtature, & d'un corps maigre, tellement que chacun ſ'eſbahiſſoit comme il pouvoit fournir à un tel labeur.

Sortie. Ces choses ainsi bien preparées, pour descouvrir à la verité le nombre des assiegeans, *la Coche,* voyant dès le commencement du siege un endroit nommé le Gentil, auquel l'ennemi ne faisoit comme point de bruit, il sortit environ cinquante soldats avec trois chevaux seulement, lesquels tuerent quelques ennemis dans les maisons, & emmenerent quelques prisonniers, desquels ayant entendu le grand nombre des ennemis, il ne voulut onques puis qu'aucune saillie se fist, reservant le petit nombre de ses soldats pour la defense.

Discorde parmi les assiégeans. Le *Baron de Seyssonnage*[1], à cause de son degré, commandoit au dehors comme Lieutenant de *Maugeron.* Mais dautant qu'il n'estoit tenu pour homme de guerre, les capitaines ne se vouloient gouverner par luy, s'estimant tous autant l'un que l'autre; laquelle discorde empescha l'execution de plusieurs entreprises & fut à la verité l'un des principaux moyens de la sauveté de la ville, estant si peu defensable en plusieurs endroits, & si mal fournie de soldats.

Efforts des ennemis. Ce siege dura trois sepmaines, à savoir depuis le vingtcinquiesme d'Octobre jusques au seiziesme de Novembre; durant lequel temps les assiegeans ne faisoient leurs efforts que de nuict, donnans force alarmes, principalement du costé de la Threforerie. Ils avoient une piece de campagne de laquelle ils batoient la porte de la Tour du Pont. Et voyans qu'ils n'y faisoient pas grand dommage, voulurent se servir d'un autre moyen, attachans la nuict aux treillis 288
de ladite porte deux grands croqs de fer tenans à deux grosses cordes qu'ils tiroient si fort avec tours & engins, que peu s'en falut qu'ils ne tirassent le treillis à eux. Voyans cela, les assiegés allumerent soudain une torche à baston avec laquelle ils bruslerent ces cordes, puis tirerent à eux les crochets. Ils tascherent aussi d'approcher d'autres endroits de la ville, avec des mantelets de bois chargés sur des charrettes, & avoient fait grandes provisions d'eschelles. Mais ils ne peurent jamais rien executer à propos. Du costé de (la) Porte Troine, ils avoient commencé à faire une mine par dessous les murailles, à l'endroit de la maison d'un advocat nommé *Vervin,* joignant à la muraille; ce qu'ayant esté senti la nuict par le corps de garde, & le gouverneur en estant soudain adverti, il donna ordre incontinent, pource que ceste maison estoit

1. De Sassenage.

toute joignante les murailles, que le feu y fuſt mis, tellement que la maiſon fut bruſlée, les mineurs dechaſſés, & le trou de la mine comblé. Cependant les vivres commencerent à faillir. Pour à quoy remedier de bonne heure, *la Coche* fit ſortir de nuict quelques uns pour demander ſecours à *des Adrets,* eſtant lors au ſiege de Vienne.

Mais, comme on a ſceu depuis, ceux qui ſortoient ne taſchoient qu'à evader, & ne ſe foucioient pas beaucoup de faire leur meſſage. Cela fut cauſe que *la Coche* n'ayant nulle eſperance de ſecours, preſenta par pluſieurs fois aux ennemis, que ſ'ils vouloient com. batre cent contre cent des ſiens, ou vingt contre vingt, ou dix contre dix, en luy donnant bons oſtages, il ſortiroit, à la charge que ſ'il eſtoit vaincu il quitteroit la place, comme eux auſſi d'autre part eſtans vaincus leveroient le ſiege. Mais les aſſiegeans n'y voulurent jamais entendre.

Les choſes donques eſtans reduites en ces termes, *la Coche* finalement commença de parler de capituler, & furent donnés oſtages de part & d'autre, à ſavoir du coſté de dedans le Capitaine *Champ* & le ſieur *de Sainct Marie de Theis,* & du coſté de dehors le ſieur *de Sernin* & le Capitaine *Meſtral.* Mais pendant qu'on diſputoit de ces capitulations, Dieu pourvoyoit à la delivrance de la ville par un moyen tout autre, & tel que ſ'enſuit. Quelques
289 perſonnages de Valence & de Romans, advertis par aucuns de la Religion & enfans de Grenoble abſens de la ville, ſe retrouvans au camp de *des Adrets* devant Vienne, firent tant que *Furmeyer* avec les trois cens hommes de Gap ſ'en vint droit à Valence & à Romans; là où ayant aſſemblé de trois à quatre cens autres avec environ quatre vingts chevaux, conduits par le capitaine *Terrendel,* Provençal, auſquels ſe joignirent le ſieur *de Changy* [1], le capitaine *Baron* [2], le ſieur *de Pipet* [3] & quelques autres gentilshommes de bon cœur, ils ſe reſolurent tous enſemble de mourir ou de ſecourir Grenoble, quoy que l'entrepriſe ſemblaſt comme impoſſible, ou pour le moins merveilleuſement hazardeuſe. Arrivés

Furmeyer vient au secours.

1. *Michel du Fay*, seigneur de Changy. Vol. I, 219, 343; ce vol., p. 222, note 5. *Arnaud*, p. 41.

2. *Claude Baron*, sieur de Vallouse. *Arnaud*, p. 162.

3. Voy. *supra*, p. 285, note 4, et ci-dessous, p. 308.

donques en un lieu appelé *Noyare*[1], ils trouverent qu'il faloit paſſer par un fort petit chemin eſtroit, ayant la grande montagne au deſſus, & la riviere d'Iſere au pied. Outre cela, ce chemin ſe trouva trenché avec une muraille de pierre ſeiche, & eſtoient les payſans au deſſus de la montagne, roulans force pierres, tellement qu'il ſembloit que ce paſſage leur fuſt clos entierement. Ce neantmoins ils delibererent de forcer ceſte trenchée & muraille, en quoy ils firent tel devoir, que ſans perdre qu'un ſeul homme, nommé le ſergent *Colombis,* & ayans tué huict ou dix de ceux qu'ils rencontrerent, ils paſſerent outre, ſ'eſtans retirés le reſte des ennemis vers la montagne, & de là firent tant qu'ils arriverent à Seſſenage, à une lieue de Grenoble, ayans devant eux la riviere du Drac[2], qu'il faloit paſſer pour arriver à la ville.

Défaite des assiégeants.

Ayans entendu cela les aſſiegeans & cognu le petit nombre qui venoit au ſecours des aſſiegés, un lundi matin, ſeiziefme de Novembre, ils firent paſſer le Drac à trois ou quatre cens chevaux avec la fleur de leur infanterie, qui fut cauſe de leur ruine, ſ'eſtans ainſt partis en deux. Eſtant donques le jour venu, *Furmeyer* avec ſa ſuite arrivé ſur le bord de la riviere, encores qu'il viſt l'autre coſté bordé d'arquebouziers, & que le guay fuſt aſſés profond, il ſe delibera toutesfois de paſſer outre, quand Dieu voulut qu'il deſcouvrit les ennemis, leſquels eſtans paſſés coyement, ſ'eſtoient embuſchés dans un bois, pour leur donner en queue, & par ce moyen les deffaire à leur aiſe, ſe trouvans au guay enveloppés devant & derriere. Ceſte difficulté ſ'eſtant ainſi ſoudainement offerte, *Furmeyer* trouva auſſitoſt le remede, 290
commandant à ſes ſoldats, qui ne ſavoient rien de ceſte embuſche, de tourner viſage, ce qu'il fit crier à haute voix de main en main, mettant toutesfois ſes gens en bataille, comme ſi, ayant trouvé le paſſage impoſſible, il reprenoit le chemin par où il eſtoit venu. L'ennemi meſmes croyant cela, ſe deſcouvrit alors pleinement, les appelant fuyars & couards ; & lors *Furmeyer* les ayant en teſte, tourna droit à eux avec telle furie, que la plus part y demeura ſur la place, le reſte eſtant du tout deſconfit à la veue

1. *Noyarey*, sur la rive gauche de l'Isère, à 5 kil. de Sassenage, à 16 kil. de Grenoble.

2. *Le Drac*, torrent rapide, qui se jette dans l'Isère non loin de Sassenage.

de leurs compagnons qui eſtoient delà l'eau, & avec fort peu ou point de perte des ſiens; leſquels d'une meſme impetuoſité ſe jettans dedans le guay, qu'ils paſſerent ayans l'eau juſques aux aiſſelles, eſtonnerent tellement les arquebouziers qu'ils avoient en teſte, qu'il ne fut plus queſtion que de donner ſur ceux qui tournoient le dos & fuyoient de tous coſtés; ayans ouy la deffaite de leurs gens de delà l'eau, combien qu'ils fuſſent encores ſix contre un, & que du coſté de Sainct Laurens ils euſſent la riviere entre deux & ſe fuſſent remparés au bout du pont, ſe mirent à fuir & ne ceſſerent qu'ils ne ſe fuſſent rendus en Savoye. Telle fut l'iſſue de ce ſiege, d'une façon pluſtoſt miraculeuſe que autrement.

Attaque du château de la Bussière manquée.

Après ce ſiege levé, la Mure[1], Mens[2] en Triefves & quelques autres lieux furent abandonnés de ceux qui les avoient occupés, où rentrerent ceux de la Religion. Mais quant au chaſteau de *la Buſſiere,* on y fit une grande faute, ſ'eſtans eſcoulés ſix jours devant que d'y aller, durant lequel temps les ennemis eurent loiſir de ſe raſſeurer, ayans receu environ cinquante lanciers Italiens ſous la charge d'un nommé *Jean Antoine de Laqua,* qui firent infinis maux par tout le pays, pillans tout le monde, ſans diſtinction de religion. Et combien qu'au bout de ſix jours, à ſavoir le vingtdeuxieſme de Novembre, quelques uns ſortis de Grenoble y allaſſent pour les recognoiſtre, ſi n'y receurent-ils que perte & honte, y eſtans pris priſonniers les capitaines *Ricobeau,* de Dauphiné, & *Sainct Didier,* Provençal, outre la perte de quelques ſoldats qui ſ'eſtoient desbandés.

Correspondance de Soubise touchant des Adrets, trahie.

Je revien maintenant à *des Adrets*[3], que nous avons laiſſé devant Vienne, où il fit ſon dernier exploit avec la perte entiere de la reputation qu'il avoit acquiſe auparavant, & qui plus eſt, mit ſa
291 vie en extreme danger. La cauſe pour certain fut telle que ſ'enſuit. *Soubize* ſ'eſtant aperceu que *des Adrets,* ne pouvant oublier le meſcontentement qu'il avoit de ce qu'il eſtoit deſcheu du gouver-

1. *La Mure*, petite ville à 37 kil. au sud de Grenoble, à l'extrémité de la vallée de la Matésine dans les montagnes de Trièves.

2. *Mens*, bourg à 50 kil. au sud de Grenoble, dans les montagnes de Trièves.

3. Comp. *Mém. de Condé*, IV, 215, et dans le *Bull. du Prot. franç.*, XXIX, 21; le *Discours des choses advenues à Lyon.*

nement de Lyon[1], avoit beaucoup relasché de son affection premiere, & faisoit tout comme par despit, dont estoit advenu un grand changement d'affaires en Dauphiné, en avoit adverti premierement les *Comtes de Cursol & de Beauvois,* autrement le *Cardinal de Chastillon,* frere de l'*Amiral,* par un soldat expressément envoyé à Orleans, lequel, comme il a esté dit en l'histoire de Lyon[2], au lieu d'apporter la response à Lyon, s'en alla droit au *Mareschal de Brissac,* duquel autresfois il avoit esté soldat en Piedmont, & luy mit son paquet entre les mains. En ce paquet se trouverent unes letres de l'*Amiral* à son dit frere le *Cardinal Comte de Beauvois,* esquelles il mandoit à *Soubize,* quant à *des Adrets,* ce qui s'ensuit: « Quant à ce que me mandés du *Baron des Adrets,* chacun le cognoit pour tel qu'il est, mais puis qu'il a si bien servi jusques icy en ceste cause, il est forcé d'endurer un peu de ses insolences, car il y auroit danger en lieu d'insolent de le faire devenir insensé; parquoy je suis d'advis que vous mettiés peine de l'entretenir & d'en endurer le plus que faire se pourra. » *Brissac* ayant veu cela, ne faillit d'envoyer en poste un gentilhomme de Dauphiné nommé *Sainct Sernin,* premierement vers *Nemours,* luy ouvrant ce moyen pour pratiquer *des Adrets,* puis après vers *des Adrets* mesmes, auquel il escrivit letres portans ces mots: « Vous verrés par la letre que monsieur l'*Amiral* escrit à son frere le *Cardinal,* en quel conte ils vous tiennent, & comme vous employés bien vos peines & les services que vous faites à ceux à qui vous les faites; parquoy je vous prie d'y penser, & vous souvenir que les plus courtes folies sont les meilleures. Vous savés que je vous ay tousiours aimé, je desire vostre heur, vostre bien & vostre grandeur. De suivre le chemin que vous tenés, il ne vous en peut rien advenir qu'une confiscation de corps & de biens, mais si vous voulés venir au secours du Roy, & vous

Offres faites par Brissac à des Adrets.

1. *De Thou*, p. 349, ajoute à cette cause principale de mécontentement de *des Adrets*, les discours que semaient à son désavantage les gens ombrageux du parti, et l'injure qu'il prétendait qu'on lui avait faite à Annonay, en ce que lors de la prise de Jean de Montluc, l'évêque de Valence, en cette place, les habitants, au lieu de le remettre entre ses mains, comme le baron l'avoit demandé, donnèrent par leurs délais et leurs vains pourparlers, le temps à l'évêque de s'évader.

2. Voy. ci-dessus, p. 233.

joindre à monſieur *de Nemours,* je vous aſſeure de vous faire donner l'ordre, & 50 hommes d'armes, & cent mille francs de recompenſe. Et ſi vous ne vous y voulés fier, & que vous vouliés aller demeurer hors le Royaume, je vous aſſeure de vous
292 faire tenir dans Strasbourg ou autre ville d'Allemagne, telle que vous la voudrés choiſir, cent mille eſcus contens. »

Nemours demande à parlementer avec des Adrets.

Sainct Sernin avec ceſte depeſche arriva à Vienne, où *des Adrets* eſtoit ſans rien faire, dautant que *Nemours* ſe contenoit avec les ſiens dans la ville, ne voulant rien hazarder, & ſ'attendant bien que le camp ennemi peu à peu ſ'eſcouleroit par faute de vivres. Ayant donc *Nemours* receu ceſte letre, il ne faillit d'envoyer à *des Adrets* deux gentilshommes, l'un nommé *Gaſt,* qu'il tenoit priſonnier, & un des ſiens nommé *la Duche,* pour l'advertir qu'il deſiroit fort de parlementer avec luy pour trouver moyen de pacifier toutes choſes.

Ce qui faiſoit ouverture à *Nemours,* outre ce que deſſus, de rechercher *des Adrets,* eſtoit une letre que *des Adrets* luy avoit eſcrite le premier, en un ſtile fort doux & mol, en laquelle il luy rendoit conte de ſes deportemens, depuis les commencemens de ceſte guerre juſques à ce temps, ſous couleur de luy demander deux priſonniers Italiens, laquelle letre pouvoit donner opinion qu'il avoit deſià quelque envie de regagner la bonne grace de ceux qu'il avoit offenſés, & pourtant en ay-je bien voulu inferer la teneur pour la conſequence du faict.

Lettre de des Adrets à Nemours.

« Monſeigneur, ces jours paſſés, près de Beaurepaire, furent prins deux ſoldats Italiens qui eſtoient à mon ſervice, l'un appelé *Faſſin,* & l'autre *Baſtian Das;* leſquels je vous ſupplie commander eſtre mis en liberté, & en ſemblable choſe, & toute autre qu'il vous plaira me commander, experimenterés le ſervice & prompte obeiſſance que de bon cœur deſire vous faire. Au reſte, monſeigneur, pource que j'ay eſté taxé entre mes ennemis d'avoir exercé cruauté, permettant indifferemment tuer les hommes de froid ſang, j'ay bien voulu adjouſter à ce petit mot d'eſcrit la declaration de tout ce qui en eſt, vous en laiſſant, monſeigneur, le jugement, & à tout autre Prince & ſeigneur qui ſans affection privée voudra ouïr mes raiſons, leſquelles je vous ſupplie très-humblement d'entendre. — Or eſt il ainſi, que me trouvant inopinément au tumulte excité à Valence, deux jours auparavant mon

arrivée, par une partie de la nobleſſe & du peuple de Dauphiné, contre le feu ſieur *de la Motte Gondrin,* je fi tous efforts d'empeſcher que violence ne luy fuſt faite. Mais la fureur du peuple 293
eſtoit tellement embraſée que elle ſurmonta ma reſiſtence, & ne peus empeſcher qu'il ne fuſt tué. Et voyant que l'eſmotion & tumulte du peuple ſ'augmentoit à l'encontre de luy pour la haine qu'on luy portoit, ne pouvant croire qu'il fuſt mort, je fus contraint de le leur monſtrer, pour eviter plus grand mal, & ſauver la vie au reſte de ſes gens, leſquels avec grand travail & hazard j'empeſchay d'eſtre aucunément offenſés. — Puis ayant pris les armes, tant par l'election de la plus grande partie de la nobleſſe & du peuple de ce pays, qu'auſſi par le commandement de monſeigneur le *Prince de Condé* & autres ſeigneurs du conſeil privé, pour defendre & maintenir les Edicts du Roy, noſtre Sire, contre les deſſeins & entrepriſes des ennemis de la Religion dont nous faiſons profeſſion, leſquels deſſeins & entrepriſes nous avons cognus pour la plus part des perſonnes qui les menoient, & par l'inſtruction des memoires & autres letres qui ſont tombées entre nos mains, je me ſuis tellement porté en ma charge, & avec ſi bon ordre par la grace de Dieu, qu'il n'y a homme en tout le pays de Dauphiné qui ait eſté de par moy offenſé en ſa perſonne ni en ſes biens. — Et commençant par les plus contraires à noſtre-dite Religion, ay porté tel honneur & tel reſpect à monſieur *de Tournon,* comme ſa qualité le merite, le laiſſant en ſa maiſon en toute liberté, vivre ſelon ſa religion ſans toucher à ſa maiſon, & quand il luy a pleu en partir, ne luy a eſté donné aucun empeſchement. — De telle façon ay uſé ſemblablement envers meſdames *de Suze, Maugeron* & *de Vinay,* leur envoyant ſauvegarde telle qu'elles me la demanderent pour la protection & conſervation de leurs biens, leur preſentant à toutes, en l'abſence de leurs maris, tout ſervice & plaiſir. — Outre plus, je n'ay jamais preſſé ni contraint gentilhomme à prendre les armes pour ſuivre noſtre parti, ne les voulant forcer en leurs volontés ni en leurs conſciences. — Je n'ay jamais permis impoſition de tailles ni tributs, comme puis quelques jours j'ay veu qu'on a fait. — J'ay guerroyé touſiours ſur la terre du *Pape,* pour exempter mieux le pays des ruines & diſſipations que la guerre apporte après ſoy.

294 « Moy eſtant empeſché à Lyon, l'armée du ſieur *de Sommerive & Fabrice,* acompagnés des ſieurs *de Cental, de Suze & de Carces,* print la ville d'Orenge, là où combien qu'il n'y euſt gens de guerre, ils firent toutesfois le plus hideux & execrable ſpectacle que jamais ait eſté veu entre les Barbares. Car indifferemment ſans regarder à l'aage ni ſexe, ni ceux meſmes de leur religion Romaine, tout fut mis au trenchant de l'eſpée ; & n'eſtans encores raſſaſiés du ſang des innocens, ils mirent le feu en la ville. Or ayant entendu ceſte horrible & lamentable tragedie, mes entrailles furent tellement eſmeues, qu'en deux jours j'aſſemblay à *Montelimart* trois ou quatre mille hommes avec une bonne troupe de gentilshommes, & me deliberay avec ce peu de les aller combatre, pour venger tant de ſang iniquement eſpandu, ſachant bien que Dieu qui conduit & donne les victoires, chaſtieroit ceſte cruelle armée qui eſtoit trois fois plus grande que la mienne.

« Eux m'ayans quitté la campagne, je m'acheminay par le pays du *Pape,* où je prins deux villes de aſſaut, auſquelles je ne peu retenir les mains, à mon regret, des ſoldats qu'ils ne prinſſent leur revenche ſur quatre ou cinq cens hommes qui furent trouvés à *Pierre Latte* & à *Boulene,* qui avoient encores leurs veſtemens, eſpées & armes enſanglantées du ſang d'une partie des peres, freres & couſins de pluſieurs de mes ſoldats ; & ne ſe trouvera point qu'ès villes que j'ay priſes d'aſſaut, il y ait eu homme ou femme ne portant armes, qui ait eſté offenſé, voire en la plus grand' fureur meſmes au pays du *Pape.* — Et pleuſt à Dieu que ceux qui ont pris les armes à l'encontre de nous fuſſent auſſi gratieux & benins, comme de noſtre part nous nous ſommes touſiours monſtrés.

« Et pour reſpondre, monſeigneur, à pluſieurs de nos adverſaires qui diſent qu'ils ne portent point les armes pour la religion Romaine, & que c'eſt contre les rebelles dont ils nous accuſent, juſques à dire que monſeigneur le *Prince,* ſous titre de la Religion, ſe veut faire Roy, & moy uſurper en ce pays quelque titre autre que celuy que mon Roy m'ordonnera :

« Pour reſpondre au premier poinct, bien que les actions de mondit ſeigneur le *Prince* le purgent aſſés de telles calomnies, juſques à ce qu'il a penſé eſtre accablé par ſes adverſaires ayans amené toute ſorte de nation eſtrange contre luy & la Religion

dont il ſ'eſt rendu protecteur, avant qu'il ſe ſoit voulu ayder 295
d'autre nation que de la noſtre, pour ne meſtre en proye ce Royaume; je vous proteſte, monſeigneur, que quand il attenteroit choſe qui ne fuſt juſte & saincte, meſmes contre l'eſtat de ſon Roy, duquel il eſt parent, ſujet & ſerviteur (ce que je me aſſeure qu'il n'a jamais fait, ne fera), je luy ſerois en ma petiteſſe autant mortel ennemi, comme je luy ſuis très-humble ſerviteur.

«Et pour reſpondre, monſeigneur, au ſecond poinct qui me touche, il y a tant de gentilshommes, tant de capitaines & de bons ſoldats de ceſte province, & autres, qui me tiennent en ceſte juſte guerre pour chef, leſquels ſ'ils cognoiſſoient que j'entrepriſſe quelque choſe de ſiniſtre, je ne les tiendrois ni homme du monde pour gens de bien, ſ'ils ne m'eſtoient autant ennemis comme ils me ſont bons amis & freres.

«Je vous declare donc, monſeigneur, pour me purger de toutes calomnies, bien que aux patentes que je baille je me die gouverneur de ceſte province, que c'eſt durant ces troubles pour conduire & tenir le pays en repos, comme j'avois touſiours fait contre ceux qui avec belles promeſſes aux Princes, ont taſché d'amener la guerre en cedit pays. Quand donc ceux de ceſt eſtat pourront jouir du repos de leurs conſciences, & de l'aſſeurance de leurs perſonnes & biens, je ne veux autre titre que celuy que le Roy avec ſon conſeil legitime me donnera. Et en toute autre choſe, Monſeigneur, je ſuis preſt de vous ſuivre, & vous faire ſervice d'auſſi bon cœur que je prie le Createur, Monſeigneur, en tres-bonne proſperité vous donner longue vie. Du camp de *Sainct Saphorin,* le quinzieſme de Novembre 1562.»

Entrevue de Nemours et de des Adrets.

Or, pour retourner à *La Duche,* on ne ſait ſ'il dit à *des Adrets* quelque mot en l'aureille. Mais ce qu'on a peu ſavoir de ce faict à la verité, eſt que *des Adrets* communiqua ceſte demande de *Nemours* aux principaux de ſon armée, à ſavoir aux ſieurs *de Senas, Poncenat, Blacons, du Sauzel*[1], *Mouvans, Mirabel, du Peigne*[2], *Cugy*[3] & *Bataille;* leſquels, ainſi que *des Adrets* a depuis declaré durant ſa detention, ne trouverent mauvais qu'il

1. *Guillaume de Moreton du Sauzet.*
2. *Charles des Alrics,* seigneur du Pègue. *Arnaud*, p. 165.
3. *Aimé de Glanes*, sieur de Cugy et d'Urre.

ouyſt parler *Nemours,* pour aviſer puis après ce qui ſeroit de faire [1]. Nonobſtant ceſt advis des capitaines, *des Adrets* envoya à Lyon vers *Soubize,* pour entendre de luy ſ'il le trouveroit bon ou non, lequel luy fit reſponſe [2], qu'il trouveroit cela treſmauvais en
296 un autre, tel qu'il fuſt, mais qu'il le tenoit ſi homme de bien qu'il ſ'en remettoit du tout à ce que luy-meſme trouveroit eſtre le meilleur. Et de faict, *Soubize* ne ſe trompoit point en cela. Car *des Adrets,* devant qu'avoir receu ceſte reſponſe, avoit deſià conclu le tout, receu & envoyé les oſtages. Eſtans donc envoyés oſtages d'une part & d'autres, à ſavoir de la part de *Nemours,* le *Comte de Monravel* [3] & *Mandelot,* & du coſté de *des Adrets, Poncenat* & *Blacons,* ils ſ'emboucherent à demie lieue près de Vienne ſeul à ſeul, deviſans à part. Les gentilshommes qui les avoient acompagnés de l'un & de l'autre parti n'eſtoient ſans parler les uns aux autres; entre leſquels n'eſt à omettre une parole prononcée haut & clair par un gentilhomme de la compagnie nommé *Merey,* autrement *Poltrot,* lequel ainſi que ces gentilshommes deviſoient des miſeres de ceſte guerre, & particulierement de la mort du *Roy de Navarre,* decedé quelques jours auparavant ce temps, prononça ces mots : «Cela ne mettra pas fin à la guerre, mais il faut avoir le chien au grand colier;» & interrogué par quelqu'un de qui il entendoit parler: «C'eſt, dit-il, du grand Guyſard;» & ſur cela, levant le bras droit, dit tout haut: «Voilà, voilà le bras qui fera le coup.» Leſquels propos il avoit acouſtumé de dire publiquement entre ſes compagnons plus de trois mois auparavant, & ainſi en advint à la fin, comme il a eſté dit en l'hiſtoire d'Orleans [4]. Tant y a que cela monſtre evidemment que ce qu'on

Mot de Poltrot touchant ses plans.

1. *De Thou*, p. 352, dit au contraire que les gentilshommes consultés par *des Adrets* sur ce que le duc de Nemours demandait et qui se réduisait à chercher les moyens de rétablir la paix dans le Dauphiné, ne trouvèrent pas cette proposition de leur goût et qu'ils conclurent qu'il fallait avant toutes choses consulter Soubize.

2. *De Thou,* l. c. Soubize répondit que l'affaire lui paraissait très-délicate, et n'être pas sans danger; qu'il n'y avait que le Baron des Adrets à qui on pût confier une négociation de cette conséquence; qu'il l'abandonnait à sa prudence et à son amour pour le bien de l'Etat, et qu'il fît ce qu'il jugerait à propos.

3. *Jean de La Baume,* comte de Montrevel, et *François de Mandelot*, seigneur de Passy. *Arnaud.*

4. Vol. II, p. 267.

a impoſé qu'il avoit eſté depuis ſuborné par l'*Amiral* & autres, pour tuer le *Duc de Guyſe,* eſt fauſſement controuvé, & qu'au contraire *Merey* avoit long temps auparavant qu'il partiſt de Lyon pour venir à Orleans, reſolu & deliberé de faire ce qu'il fit.

Rapport de des Adrets sur cette entrevue.

Pour revenir à ceſt abouchement de *Nemours* avec *des Adrets,* pource qu'il ſe fit entre eux deux tous ſeuls, & n'eſt apparu (que j'aye peu ſavoir) aucun tiers qui en ait fait rapport, il n'y a moyen d'en ſavoir autre choſe que ce que *des Adrets* luy-meſme en a reſpondu en juſtice, & ce qui en peut eſtre recueilli, tant par conjectures probables que par ce qui ſ'en eſt enſuivi. Voici donc ce qu'en a dit *des Adrets,* à ſavoir que le premier propos avec *Nemours* fut touchant les cruautés deſquelles *des Adrets* eſtoit chargé, dont il ſe feroit purgé, remonſtrant la bonne guerre qu'il avoit touſiours faite juſques aux cruautés execrables commiſes à 297
Orenge & ailleurs. Secondement, que les moyens que *Nemours* luy avoit propoſés pour pacifier toutes choſes, eſtoient, qu'il fuſt receu au gouvernement du Dauphiné ſuivant les letres patentes du Roy qu'il monſtreroit, qu'on laiſſaſt les armes, que les Miniſtres ſ'en allaſſent hors du pays, & qu'au ſurplus les ſuſdits veſcuſſent en liberté de leurs conſciences. Auſquels poincts luy, *des Adrets,* auroit reſpondu que le peuple feroit grande difficulté de ſe mettre entre ſes mains, à cauſe de la grande amitié qui eſtoit entre luy & le *Duc de Guyſe,* & que jamais le peuple ne ſ'accorderoit ni à chaſſer leurs Miniſtres, ni à poſer les armes, pour eſtre à la merci de leurs ennemis. Tiercement, que *Nemours* luy avoit remonſtré le peu de cas qu'on faiſoit de ſes ſervices, luy ayant fait voir pour preuve de cela une letre eſcrite de l'*Amiral* au *Cardinal Comte de Beauvais,* ſon frere, ſur leſquels propos luy, *des Adrets,* auroit dit qu'il rapporteroit le tout tant aux gentilshommes Capitaines que aux eſtats de Dauphiné pour luy en faire reſponſe, mais qu'il feroit beſoin d'avoir une treſve pour quelques jours pour en traitter.

Présomptions contre ce récit de des Adrets.

Voilà le dire de *des Adrets,* qui peut eſtre contredit par les conjectures ſuivantes[1]. Quant au premier poinct, il ſ'en eſtoit

1. *De Thou,* p. 352, conclut au contraire : Voilà ce que le Baron racontoit avec beaucoup d'ingénuité. Mais comme on interprétoit bien différemment ses paroles et ses actions, et qu'on les prenoit en très-mauvaise part, ce Capitaine, « qui avait l'âme noble et fière, se trouva enfin poussé à bout, et forcé à prendre un parti auquel il n'avoit peut-être pas d'abord pensé ».

deſià purgé ſuffiſamment par la letre ci-deſſus tranſcrite, laquelle il ne devoit taire en ſes reſponſes faites en juſtice. Quant au troiſieſme poinct, il eſt trop certain que *des Adrets* avoit deſià ouy parler de ces letres auparavant, & ne devoit pas taire auſſi celles que *Briſſac* luy avoit eſcrites par meſme moyen, leſquelles il appert par ce qui ſ'en eſt enſuivi l'avoir extremement eſmeu & induit à prendre en main la defenſe de *Nemours,* contre lequel il avoit auparavant pris les armes, n'eſtant aucunement à preſumer qu'un ſi eſtrange & ſi ſoudain changement peuſt eſtre ſurvenu ſi ſoudainement en ſon cœur, ſans l'occaſion deſdites letres. Et quant à la concluſion, elle ſemble monſtrer evidemment qu'il enclinoit deſià à la demande de *Nemours,* faiſant offre de la rapporter aux Eſtats devant que d'en avoir communiqué à ceux par l'advis deſquels l'abouchement avoit eſté conclu, ſeulement pour ouyr ce que diroit *Nemours,* & non pour paſſer outre.

Les capitaines se déclarent pour la conclusion d'une trêve.

Ceſt abouchement ainſi achevé, duquel *des Adrets* rapporta à ſes Capitaines ce que bon luy ſembla, il fut queſtion de regarder que deviendroit ce camp. Sur quoy, dautant que l'armée ne faiſoit
298 plus rien devant Vienne qu'affamer Lyon, & que les ſoldats, à faute d'argent & de vivres, ſe deſbandoient à toutes heures, & meſmes ſe perdoient, eſtans maſſacrés ſur les paſſages, joint qu'on diſoit que *Suze,* ſorti d'Avignon avec grandes forces, avoit repris la ville de Vaureas & pluſieurs autres, faiſant ſon conte de fourrager le Dauphiné à ſon ayſe, eſtant *des Adrets* devant Vienne avec toutes les forces, ils furent d'advis qu'on moyenneroit quelque treſve, durant laquelle l'armée ſe peuſt retirer ſans danger.

Ceſte deliberation ainſi priſe, *des Adrets* alla incontinent pour en communiquer avec *Soubize,* luy demandant meſmes ſ'il vouloit eſtre compris à la treſve, ce qu'il refuſa entierement [1].

1. *Discours des choses advenues à Lyon. Bull. du Prot. franç.*, XXIX, p. 23 : Le lendemain dudit abouchement ledit baron des Adretz vint trouver ledit sieur de Soubize à Lyon et luy dict qu'il luy estoit venu rendre compte de tout ce qu'il avoit fait, et pour commencement luy proposa ce que luy mesme avoit dit . . . qu'il ne se pouvoit plus tirer de bledz du costé de Daulphiné ; et que . . . pour ce qu'il ne pouvoit plus tenir ses soldats de Daulphiné, qui tous se debandoient pour s'en aller en leurs maisons, il avoit tramé avecque M. de Nemours une suspension d'armes de quinze jours par tout le pays de Daulphiné, luy laissant toutesfois lieu d'y entrer pour Lyon et tout le pays Lyonnois, si bon luy sembloit. A quoy ledit sieur de Soubize luy feit

Nouveau pourparler de des Adrets avec Nemours.

Mais *des Adrets,* ſous ce pretexte, parlementa à Vienne pour la ſeconde fois avec *Nemours* ſeul à ſeul, dont il rapporta deux poincts : le premier, que *Nemours,* lequel luy, *des Adrets,* auroit mis en eſperance d'eſtre receu pour gouverner, ſ'il vouloit faire profeſſion de la Religion, luy avoit reſpondu, que chacun ſavoit qu'il avoit touſiours favoriſé la Religion, & qu'il le monſtreroit par effect ; le ſecond, que la treſve eſtoit accordée avec tout commerce pour douze jours, à ſavoir depuis le vingtcinquieſme de Novembre juſques au ſixieſme de Decembre incluſivement. Or y a il pluſieurs conjectures contre *des Adrets* en ceſt endroit, confermées par ce qui ſ'en eſt enſuivi, à ſavoir qu'en la forme & teneur des dites treſves, *Nemours* eſt qualifié de titre de lieutenant general en Dauphiné, ce que *des Adrets* ne devoit avouer legerement & qu'avec l'advis des gentilshommes & Capitaines, voire des eſtats de Dauphiné. Il eſt auſſi vray ſemblable que *Nemours* n'eſtant aucunement preſſé & voyant le camp de *des Adrets* deſbandé, & avoir faute de vivres, n'euſt jamais accordé une telle treſve, ſ'il ne ſe fuſt aſſeuré de quelque promeſſe dudit *des Adrets,* à ſavoir de ſe rendre paiſible gouverneur du Dauphiné, ſans coup frapper, par le moyen d'iceluy. Encores eſt-il moins à preſumer qu'il euſt eſté parlé de comprendre *Soubize* en ceſte treſve, ſi *Nemours* n'euſt pretendu par ce moyen de n'eſtre contraint d'eſloigner le Dauphiné, comme il fut, par ce que *Soubize* n'en voulut eſtre.

Conduite suspecte de des Adrets après la trève.

Quoy que ſoit, le jour ſuivant *des Adrets* ayant licencié tous ſes gens, ſe mit par eau, tirant droit à *Vienne,* où derechef il parlementa tout à loiſir avec *Nemours*[1] ; de quoy eſtant depuis inter- 299

response, que veu qu'il n'avoit plus besoing de son secours pour tenir vivres du costé de Daulphiné, et qu'il ne pouvoit plus tirer ses soldats selon qu'il disoit, il ne pouvoit trouver mauvais la suspension d'armes par luy accordée avec M. de Nemours, affin de faire plus seurement retirer ses soldats sans les mectre en un tel hazard que celuy qu'ils avoient trouvé en venant ; mais quant à luy, d'entrer en ladicte suspension d'armes pour Lyon, il ne le vouloit point faire.

1. *Discours,* l. c., p. 24 : Le jour ensuivant, ledit sieur des Adrets licencia tous ses gens et se mit par eau pour s'en aller à Vienne, où il séjourna un jour ou environ avec M. de Nemours. Et là complotterent ensemble ce qu'ils avoient affaire pour luy mectre le Daulphiné entre ses mains, et de là s'en aller, ledit baron à Rouans et à Valence, où il feit assembler les états de Daulphiné pour y adviser aux necessités et calamités du pays provenues à cause

rogué, il a refpondu qu'il y alla voirement, mais que c'eftoit pour conduire, fous l'affeurance de la trefve, fon artillerie, avec les poudres, boulets & autres munitions qu'il avoit prifes à Lyon pour faire la guerre au Comtat. Et de faict, il envoya les compagnies de Provence & du Comtat au bas pays de Dauphiné, où il alla avec deux pieces d'artillerie, & recouvra lefdites petites villes en peu de jours & fans grande refiftence. Mais deux chofes derechef, voire trois, le rendirent fufpect en ceft endroit. Car outre ce qu'il ne trouva quafi aucune refiftence en ces villes, qui a fait penfer que c'eftoit un jeu fait à pofte, il degarnit par ce moyen le Dauphiné d'autant de forces. Davantage il n'a point nié que *Suze* l'ayant requis de parlementer avec luy, il ne f'y foit accordé, combien que cela ne foit venu à effect, de peur (comme quelques uns ont eftimé) que cela ne gaftaft ce qu'il pretendoit faire aux Eftats.

Ses efforts pour faire accepter Nemours comme gouverneur du Dauphiné.

Les Eftats donques de Dauphiné affemblés à Montelimart [1], le fixiefme de Decembre, où fe trouva auffi entre autres le fieur *de Claufonne* [2] pour le Languedoc, *des Adrets* ufa de toutes les remonftrances qu'il peut, pour faire accorder le pays à recevoir *Nemours* pour gouverneur, remonftrant que c'eftoit le proffit de toute la province, & nommément des Eglifes de la Religion, qui ne pouvoient plus longuement fubfifter contre fi grandes forces, avec une infinité de propos pour faire perdre cœur à chacun, comme de peu de moyens d'hommes, d'argent, de munitions; ce qui fut trouvé merveilleufement fufpect & mauvais, dautant qu'auparavant il avoit toufiours acouftumé de dire qu'avec deux mille foldats il vouloit fouftenir toute la force des adverfaires. Tous ces propos ont efté depuis avoués par *des Adrets* en fon procès, difant qu'il en parloit en fa confcience, confiderant les

de la longue guerre . . . et de loing essayoit de les induire à se mectre entre les mains de M. de Nemours, qui estoit un bon prince, et qui n'estoit point cruel ny ennemy de la religion. — *De Thou*, p. 252: Le Baron eut une seconde conférence avec le Duc de Nemours, et ils convinrent d'une trêve jusqu'au 6 de Décembre. Après cette conférence il congédia les troupes; et profitant de la suspension d'armes, il vint le lendemain à Vienne avec quelques canons. Il eut une troisième entrevue avec le Duc de Nemours, et de là il descendit la rivière jusqu'au Pont S. Esprit.

1. *Arnaud*, p. 168.
2. Voy. ci-dessus, p. 175 et 181.

forces des ennemis, & ſe fondant ſurtout ſur les conditions des articles qu'il fit lire par le ſieur *Remy* [1], Conſeiller de Grenoble, ayant bonne part en tout ce traitté, enſemble les letres patentes du Roy, par leſquelles *Nemours* eſtoit ordonné gouverneur de Dauphiné; leſquels articles dreſſés par ledit Conſeiller *Remy,* par le commandement de *des Adrets,* eſtoient grandement favorables à ceux de la Religion, n'y eſtant cependant oublié qu'en l'abſence de *Nemours, des Adrets* gouverneroit. 300

Nemours dans l'impossibilité d'accorder les demandes de des Adrets.

Mais *des Adrets* cependant ſe rendoit du tout inexcuſable par une telle procedure, par pluſieurs raiſons. Car premierement, puis qu'il ſe diſoit avoir pris les armes ſous l'authorité du *Prince,* comme il eſtoit vray, & ſuivant l'aſſociation faite à Orleans, il ne luy eſtoit loiſible d'entreprendre ni de mettre en avant un tel faict, ſans en avoir communiqué au *Prince* & du bon vouloir d'iceluy. En ſecond lieu, ſeparant ceſte province de toutes les autres, outre ce qu'il affoibliſſoit d'autant le parti du *Prince,* & monſtroit le chemin de diſſipation aux autres provinces, il expoſoit le Dauphiné en proye aux ennemis qui euſt eſté auſſi abandonné de tous ſes aſſociés. Tiercement, il n'eſtoit en la puiſſance de *Nemours* d'accorder ce qui luy eſtoit demandé, ſinon qu'il euſt voulu notoirement ſ'attribuer l'authorité Royale, de ſorte que *Nemours* euſt touſiours eu ſuffiſante excuſe de n'en rien tenir ſ'il luy euſt pleu; & de penſer que le Roy euſt voulu accorder tels articles, c'eſtoit baſtir en l'air. Davantage il ne pouvoit ignorer l'intention des ennemis n'eſtre autre que celle que *Maugeron* avoit monſtré à Grenoble, joint que le *Duc de Guyſe* avoit aſſés monſtré à Amboyſe le peu de conſcience qu'il euſt fait de desavouer tout ce que *Nemours* euſt promis.

Changy et les états protestent contre des Adrets.

Ces cauſes & pluſieurs autres, comme *des Adrets* eſtoit en l'hoſtelerie du Croiſſant à Montelimart, eſmeurent *Changy* & quelques autres gentilshommes, devant leſquels il faiſoit lire par-

1. *Paul Rémy. De Thou,* l. c. : Comme les esprits étoient déjà portés à la paix, Rémy, Conseiller au Parlement de Grenoble, proposa à l'assemblée des Articles très raisonnables, et qui, de l'aveu même des protestants, leur étoient fort avantageux. Cependant les pasteurs, animés d'un zèle outré de religion, et quelques uns du peuple qui n'étoient pas des plus prudens, en firent des plaisanteries, se fondant principalement sur ce que le Duc de Nemours promettoit ce qu'il n'étoit maître de tenir, etc.

ticulierement ces articles, de ſ'y oppoſer directement, & de proteſter qu'ils ne les avoueroient jamais, ains que pluſtoſt ils vouloient mourir en la juſte defenſe qu'ils avoient ſouſtenue juſques alors contre *Nemours* & tous autres. Ce que voyant, *des Adrets* cuida dechirer les articles & les jetter au feu, mais il en fut gardé par les aſſiſtans, & fut commandé audit *Remy* d'y changer quelque peu de choſe. Mais eſtant derechef leus en l'aſſemblée des Eſtats, *Clauſonne* mit en avant un poinct qui arreſta tout court ceſte deliberation, remonſtrant que les letres en vertu deſquelles *Nemours* demandoit d'eſtre reçeu pour gouverneur, portoient expreſſément qu'il eſtoit envoyé pour punir les ſeditieux & rebelles; tellement que ſi, ſuivant leſdits articles & en vertu deſdites letres, on recevoit
301 *Nemours* pour gouverneur, on avouoit auſſi qu'on eſtoit ſeditieux & rebelle, ou bien il ſe faloit joindre avec luy pour courir ſus à ceux de la Religion portans les armes. La reſolution donques des Eſtats fut, n'y pouvant meſmes contredire *des Adrets,* qu'il faloit reſpondre à *Nemours* que, devant que le recevoir pour gouverneur, il faloit qu'il obtinſt autres letres, fondées ſur autres qualités, & octroyées par legitime conſeil du Roy, où fuſt monſeigneur le *Prince de Condé* comme tenant le lieu du *Roy de Navarre,* ſon frere decedé.

Des Adrets prétend avoir informé Nemours du refus des états.

Au meſme temps, *des Adrets* ayant entendu comme d'un autre coſté le ſeigneur *Comte de Curſol,* acompagné du Cardinal *Comte de Beauvois,* frere de l'*Amiral,* gouvernoient en Languedoc, delibera en tout evenement de les aller trouver; & de faict, pourſuivit ſon chemin juſques au Pont ſainct Eſprit, là où eſtant, il receut, comme il dit en ſes reſponſes, certain advertiſſement, que les Capitaines *Bouillargues*[1] & *Spondillan* avoient voulu ſurprendre ceſte place au nom de *Curſol.* Ce nonobſtant il vint juſques à Bagnols, là où derechef eſtant adverti qu'on machinoit contre luy, il ſ'en revint au Pont ſainct Eſprit, auquel lieu eſtant venu trouver *la Duche* de par le ſieur *de Nemours,* pour ſavoir la reſolution des Eſtats, il la luy fit entendre & luy en bailla copie, ſans luy en donner autre eſperance. Ainſi en a reſpondu *des Adrets.* Mais il y a une grande conjecture au contraire, à ſavoir qu'ayans eſté tenus par luy les Eſtats expreſſément pour ce faict,

1. Voy. *supra*, p. 153.

ſelon la promeſſe qu'il en avoit faite à *Nemours,* il n'eſt pas à preſumer qu'il ſe fuſt tant oublié que de differer d'en faire entendre la reſolution juſques à ce que *Nemours* la luy envoyaſt demander par gentilhomme axprès, encores moins qu'au lieu d'envoyer la reſponse, il euſt voulu ſe faire chercher en Languedoc, qui euſt eſté autant que ſe moquer pleinement de *Nemours.*

Des Adrets fortifié dans Plessans.

Incontinent après, *des Adrets* eſtant de retour à Valence[1], eut derechef nouvelles de *Nemours* par le meſme *la Duche,* pour l'advertir que ſon maiſtre avoit eu nouvelles letres de proviſion du Roy, & que le ſieur *de Sainct Auban*[2], avec ſoixante ou quatre vingts chevaux, avoit eſté desfait & pris à Tarare, avec grand nombre de depeſches qu'on luy feroit voir, entre leſquelles il y 302 avoit des commiſſions fort amples, tant pour ledit *Sainct Auban,* pour commander deſormais en Dauphiné, qu'à pluſieurs gentilshommes. Et de faict, il eſt bien vray que le *Prince,* adverti des deſportemens d'iceluy, par les propos meſmes qu'en avoit tenus le *Mareſchal de Briſſac,* avoit expedié *Sainct Auban* en Dauphiné pour y gouverner, priant *des Adrets* de le venir trouver. Ceſt advertiſſement irrita tellement *des Adrets,* qu'il ſe delibera plus que jamais de pourſuivre ce qu'il avoit commencé à la faveur de *Nemours,* ſous lequel il faiſoit ſon conte de demeurer au degré auquel il eſtoit, & ſe garantir contre ceux qui recognoiſſoient ſi mal ſes ſervices.

Il insiste sur un accommodement avec Nemours.

Pour ceſt effect donc il fit derechef aſſembler à *Valence*[3] la plus part des gentilshommes & conſeil politique, & quelques Conſuls d'aucunes villes, auſquels il taſcha derechef de perſuader par tous moyens qu'il faloit entendre à la paix avec *Nemours,* taiſant cependant la vraye cauſe qui le menoit à cela, à ſavoir la doute qu'il avoit qu'on ne le ſaiſiſt, & ſon meſcontentement de ce qu'on le vouloit deſpouiller du gouvernement de Dauphiné qui luy reſtoit, ſous

1. *De Thou*, p. 353 : (Des Adrets) ayant été averti par ses amis, et ayant lieu de soupçonner qu'on lui avoit dressé quelques pièges, il revint aussitôt au Pont S. Esprit, et de là à Valence, où la Duche vint au devant de lui avec les ordres et lettres du Duc de Nemours, qui achevèrent d'entrainer dans le parti de ce Duc un homme qui chanceloit depuis longtemps et qui ne cherchoit que les moyens de quitter avec honneur le parti où il étoit engagé.

2. Voy. ce vol., p. 264, note 7.

3. Le 4 janvier. *Arnaud*, p. 172.

couleur de le vouloir employer ailleurs. En quoy il n'eſt aucunement excuſable, dautant qu'encores qu'on luy eut fait quelque tort en ſon particulier, ſi ne devoit-il pour cela tramer une choſe tant deſavantageuſe à tous ceux de la Religion, & dont ne ſe pouvoit enſuivre que la deſtruction certaine de la province, & peut-eſtre ſa ruine propre. Ce que toutesfois il eſt à preſuppoſer ne luy eſtre lors venu en penſée, eſtant ſurpris & aveuglé de ſa paſſion.

Actes suspects de des Adrets.

La reſolution de ceſte aſſemblée fut qu'il pourroit accorder la trefve pour quatre mois, ſi on la pouvoit obtenir, ſinon qu'il pourroit traitter de la paix, mais ſans en rien conclure en ſorte quelconque que par l'advis & conſentement de tous les gentilshommes & du peuple du pays tenant le parti de la Religion & en legitime aſſemblée. Ceſte reſolution faite & dès un peu auparavant, *des Adrets* commença, comme il dit en ſes reſponſes, à ſe preparer à la guerre. Mais d'autre part a il eſſayé de renouer ceſte pacification, choſes ſi contraires qu'il feroit bien mal ayſé de les accorder enſemble. Premierement donques, il fit ſortir de
303 Valence deux groſſes pieces de baterie pour tirer à Romans, diſant qu'il avoit entrepriſe ſur la coſte Sainct André, ou comme les autres diſoient, ſur le chaſteau de la Buſſiere, près de Grenoble. Il caſſa auſſi une compagnie de gens de pied qui eſtoit à *Changy*[1], gouverneur à Valence, reduiſit la compagnie du jeune *Changy*[2] de deux cens hommes à cent, celles des Capitaines *Charbonneau* & *Chamel* de cent hommes à cinquante. Puis venu à Romans, envoya la compagnie du Capitaine *Portes* à Sainct Marcelin[3] & celle du Capitaine *Guay* à Tulins[4], delivra un des ſecretaires *de Guyſe,* nommé *Marſeille,* qu'il tenoit priſonnier de long temps & qui eſtoit de treſgrande importance ; il l'envoya à *Nemours* avec le Capitaine *Bologne,* ſur leſquels faits eſtant puis après interrogué, il rendit de grandes raiſons, alleguant nommément qu'il rendit ledit ſecretaire *Marſeille,* pour ſelon la

1. *Michel du Fay*, sieur de Changy, l'aîné.

2. *Jacques du Fay*, sieur de Changy.

3. *St-Marcellin*, sur l'Isère, à 50 kil. de Grenoble.

4. *Tullins*, à 22 kil. de St-Marcellin, au nord. Par ces déplacements, Valence et Romans se trouvaient dégarnis.

promeſſe de *Nemours* retirer *Monjoux,* beau-frere de *Blacons,* & priſonnier de long temps en Auvergne, comme il a eſté dit en l'hiſtoire de Lyonnois [1], dont toutesfois il ne ſe fit rien, & fut ce neantmoins reſtitué *Marſeille,* dont il faudroit conclure ou que cela a eſté controuvé par *des Adrets,* ou que *Nemours* n'auroit point tenu promeſſe. Mais il en faut touſiours revenir à ce poinct, que ſ'il vouloit redreſſer la guerre, il ne devoit faire tels actes qu'il ne pouvoit douter eſtre ſuſpects, qu'avec bon conſeil; & ſachant l'intention du *Prince* qui l'appeloit, il en devoit prendre conſeil des Eſtats du pays par leſquels il avoit eſté eſleu, & ouer à jeu deſcouvert, comme il eſt à preſumer qu'il euſt fait ſ'il n'euſt eu autre intention que de ſervir au public & de pourſuivre comme il avoit tresbien fait auparavant, juſques à ce que ſon particulier fut entamé.

Eſtant donc venu de Valence à Romans, il aſſembla les gentils-hommes & le Conſiſtoire qui y eſtoient, auſquels il fit derechef lire par le Conſeiller *Remy* les articles ci deſſus mentionnés, touchant ceſte pacification commencée, entre leſquels il y en avoit un qui parloit du conſentement du *Prince,* lequel eſtant leu à la compagnie, *des Adrets* dit qu'il le faloit rayer, nonobſtant l'advis de l'aſſemblée, eſtant à la verité ce poinct le neud où il ſe faloit arreſter. *Des Adrets* depuis interrogué ſur ce poinct, a mis en avant pour ſon excuſe, que c'eſtoit dautant que le Prince eſtoit lors priſonnier, auquel à ceſte occaſion on pouvoit faire faire ce qu'on euſt 304
voulu. Mais ceſte excuſe peut eſtre à bon droict retorquée contre luy; car ſ'il craignoit cela, il devoit donc conſeiller quelque autre autre expedient remede, au lieu de faire rayer l'article ſimplement & nuement.

Nouveau pourparler avec Nemours.

Quoy qu'il en ſoit, *des Adrets* ſ'aydant de la reſolution priſe à Valence, par laquelle il eſtoit dit qu'il pourroit aller moyenner une treſve de quatre mois, ou traitter d'une paix, ſauf toutesfois de rien conclure en ſorte quelconque, il alla droit à *Vienne* [2], nonobſtant les remonſtrances qui luy furent faites à Tournon; auquel lieu de Vienne, *Nemours* (qui cependant ſ'eſtoit tenu en

1. Voy. ci-dessus, p. 227. Monjoux était soupçonné d'avoir tué La Motte-Gondrin.

2. Le 8 janvier. *Arnaud*, p. 173.

Lyonnois, & qu'on eſtime n'avoir attendu que le temps auquel *des Adrets* le manderoit pour acheminer ce qu'ils pretendoient) ſ'eſtant retrouvé comme à poinct nommé, ils parlementerent derechef ſeul à ſeul, de ſorte qu'on ne peut rien ſavoir de ceſt abouchement, ſinon par ce qu'en a rapporté *des Adrets,* & par ce qui ſ'en eſt enſuivi, choſes qui ſ'accorderent aſſés mal enſemble.

Aveu de des Adrets concernant ses pratiques ultérieures.

Eſtant donc depuis enquis *des Adrets,* priſonnier, ſur ce faict, a reſpondu que les treſves luy ayans eſté refuſées tout court, & les ſusdits articles, qui eſtoient en nombre de quinze, ayans eſté debatus entre eux deux, *Nemours* finalement les accorda à peu près; avec lequel accord *des Adrets* ſ'en retournant, trouva en chemin, à Moras [1], unes letres qu'on luy envoyoit de Romans, par leſquelles cognoiſſant qu'à ſon retour il ne trouveroit les choſes diſpoſées comme il pretendoit, & comme il eſt tout apparent qu'il les avoit preparées, depeſcha quant & quant le Capitaine *Boulongne* [2] vers *Nemours,* le priant de luy envoyer & faire venir juſques à Serre [3], trois lieues de Romans, trois compagnies de gens de pied, des ſoldats de Piedmont, ſous la charge des Capitaines *Muet, Gordes* & *Deſfaurs;* ce qui fut fait auſſitoſt. Puis eſtant accouru à Romans en toute diligence, & y ayant trouvé certains hommes de cheval de la compagnie de *Mouvans,* qui y vouloient entrer (lequel à la verité y eſtoit envoyé de *Soubize* pour y faire ce qu'il y fit puis après, ſuivant l'advertiſſement à luy
305 envoyé par les gentilshommes qu'il avoit priés, dès le ſiege de Vienne, d'eſpier les actions & deportemens de *des Adrets*), il y pourveut comme il peut, refuſant l'entrée aux ſoldats hommes de cheval, avec telle colere qu'il deſgaina meſmes l'eſpée contre eux. Cela fait, il fit aſſembler le conſeil, auquel il propoſa les ſusdits articles accordés, qui furent trouvés bons, au moins à ce qu'il dit en ſes reſponſes. Prenant donc cela *des Adrets* à ſon avantage & faiſant ſon conte, comme on a preſumé, qu'on ne le pouvoit plus empeſcher d'introduire *Nemours* à Romans, il ſe diſpoſa de faire le ſemblable à Valence tout d'un train, y envoyant les capitaines

1. *Moras*, entre Vienne et Valence.

2. Voy. la page précédente, où il est écrit *Boloigne,* ce qui évidemment ne fait pas de différence.

3. *Serves,* village sur le Rhône, à peu de distance de Tain (vis-à-vis de Tournon).

Baron, Portes & *Villieu*, chacun avec vingt cinq arquebouziers, pour se saisir des portes; & envoya quant & quant un nommé *le Bois,* son Mareschal des logis, vers *Mandelot*[1] à *Serre,* luy mandant qu'il fist approcher les trois dessusdites compagnies à une lieue de Romans, & de jour.

Autres aveux et explications.

Toutes ces choses telles que dessus ont esté advouées par *des Adrets* en ses responses, & mesmes que devant que partir de Vienne il avoit accordé que quatre compagnies dudit Piedmont entreroient en Dauphiné, se fondant sur deux excuses, l'une sur ce que ceux de Romans auroient trouvé bons les articles accordés par *Nemours,* l'autre sur les advertissemens qui luy estoient faits qu'on avoit conjuré de le prendre mort ou vif; adjoustant qu'il n'avoit mandé ausdites trois compagnies de s'approcher plus près que d'une lieue de Romans, & qu'elles estoient composées la plus part de soldats qu'il savoit estre gens de bien & de la religion, pour les avoir eus sous sa charge en Piedmont. Mais d'autres n'ont voulu recevoir ses excuses pour valables; car ils disent qu'avant toutes choses il avoit excedé la resolution des Estats en accordant l'entrée desdites compagnies estrangeres contre le contenu des articles, portans expressément qu'elles seroient choisies, non à l'appetit de *des Adrets,* mais de ceux qui seroient agreables à ceux de la religion, & que l'autre faute, plus grande encores, estoit en ce qu'il entreprenoit de les y faire entrer à l'insceu mesmes de ceux de Romans, ausquels, posé le cas qu'ils eussent consenti à faire venir ces compagnies, *des Adrets* ne devoit obeir, ains plustost remonstrer qu'il faloit attendre prealablement la resolution des Estats du pays.

Quoy qu'il en soit, Dieu ne permit qu'un si grand mal advinst, 306
dautant que les gentilshommes, capitaines & autres, ayans entendu que l'ennemi estoit si prochain s'opposerent vivement à *des Adrets,* & *Mombrun* & *Mouvans* avec leurs forces entrerent tout à poinct en la ville, joint que le peuple se jetta sur les murailles & se mit en bonne defense. Adonc *des Adrets* voyant ces choses, s'excusa, disant qu'il estoit bien vray que suivant ce qu'on avoit accordé avec *Nemours,* ces trois compagnies s'estoient approchées, mais que c'estoit beaucoup plus près qu'il ne pensoit, & à heure indeue

1. Voy. ci-dessus, p. 298.

(car *le Bois,* fon Marefchal, eftoit retourné & entré en la ville la nuict, après la porte fermée, avec deux foldats que *Mandelot* luy avoit baillés), & en plus grand nombre beaucoup qu'il n'avoit promis.

Il est arrêté et finalement relâché sans sentence définitive.

Sur cela, donc il fut refolu qu'il leur feroit mandé qu'ils fe retiraffent jufqu'à ce que les Eftats du pays affemblés euffent approuvé les articles accordés. Mais le lendemain, dixiefme de Janvier, par l'advis de la Nobleffe, *des Adrets* fut arrefté prifonnier, lequel de prime face fit contenance de mettre la main fur fa dague, comme fe voulant tuer ou quelque autre; mais en eftant empefché par *Mouvans* & autres, l'affeurans qu'il ne feroit procedé avec luy qu'avec bonne & droite juftice, il f'accorda d'aller avec *Mouvans* & fa troupe à Valence, où il demeura quelques jours, fans eftre aucunement reftraint. De là, par le commandement de *Curfol* (auquel la protection du pays de Dauphiné, fous l'obeiffance du Roy, fut commife par les eftats du pays tenus en ladite ville de Valence, comme auffi auparavant le pays de Languedoc l'avoit choifi), il vint à Nifmes avec le capitaine *Bouillargues* [1], puis fut mené à Montpelier, toufiours avec fes armes, & de là ramené à Nifmes & refferré au chafteau comme prifonnier, eftant là interrogué premierement par le *Senefchal de Valentinois* [2], & depuis par quatre Confeillers du fiege prefidial de Nifmes, comme commiffaires fur ce deputés. Il les recufa, allegant ne pouvoir eftre jugé qu'au pays de Dauphiné, felon les privileges dudit pays. Et finalement, après plufieurs interrogatoires & refponfes cy deffus mentionnées, la paix eftant furvenue,
307 il fut relafché & renvoyé en fa maifon [3], fans abfolution ni condamnation.

1. Voy. *supra*, p. 301.

2. *Bourjac*. Vol. I, 219, 344.

3. Le château de *la Frette*, non loin de la Coste S. André. *De Thou*, dans sa jeunesse, lors d'un voyage à Grenoble avec Lamoignon, accompagna celui-ci allant saluer *des Adrets* et trouva le moyen d'y dessiner son portrait. Il étoit alors fort vieux, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre, décharné et marqué de taches de couleur de sang noir — tel que l'on nous dépeint Sylla — il avoit l'air d'un véritable homme de guerre. *Mém. de la vie de J. A. de Thou*, p. 8.

Il quitte la religion et combat ses anciens coreligionnaires.

Tels ont eſté les deportements du ſeigneur *Baron des Adrets* en ceſte guerre, les derniers bien differens d'avec les premiers, eſtant certain que ſi Dieu luy eut fait la grace de ſe ſurmonter ſoy-meſme, comme il avoit pluſieurs fois ſurmonté ſes ennemis, l'honneur de la guerre luy fuſt demeuré. Mais le plus grand mal fut que depuis ce temps-là, allant de mal en pis, il quitta la religion, menant meſmes ſes enfants à la meſſe; le plus grand deſquels[1] ayant eſté durant les troubles nourri en Alemagne, chés le ſeigneur *Electeur Palatin,* ſe rendit toſt après l'un des plus vicieux jeunes hommes qui fuſt en France, comme auſſi Dieu ne l'a pas laiſſé longuement vivre. Les deux autres eſtoient jumeaux, & avoient eſté nés à Geneve durant les troubles, de l'un deſquels maiſtre *Jean Calvin* avoit eſté parrin[2]. Eſtant tumbé ſi bas, il paſſa encores plus avant depuis, ayant porté les armes contre ceux de la religion, tant au pays de Dauphiné qu'en France, eſtant colonnel d'un regiment de gens de pied; en quoy toutesfois il ne gagna autre choſe que dommage & honte, avec telle perte de ſa reputation, qu'il n'a onques depuis eſté employé, demeurant en ſa maiſon ſpectateur des miſeres d'autruy, eſquelles toutesfois il doit bien avoir ſa part, ſi quelque reſte de conſcience luy eſt demeuré[3].

1. Le sieur de *La Frette. Hubert Languet* écrit à propos de *des Adrets* (*Argentor. Cal., Febr. 1563*, tome II, p. 231) : *Baro des Adrez ita egit cum duce de Nemours, qui adversus ipsum missus erat cum exercitu, at apud suos venerit in suspicionem defectionis. Cum itaque Viennam profectus esset, ut cum ipso Nemorsio colloqueretur, Lugdunenses monuerunt reliquas urbes confoederatas, ut sibi ab eo caverent: quare cum post Colloquium rediret Valentiam, non tantum est exclusus urbe, sed etiam pene interceptus ab aliquot equitibus, qui prope ipsam urbem posuerant ei insidias. Eodem modo quo ad Valentiam, est cum eo ad reliquas urbes actum. Quare rebus desperatis dicitur se tandem recepisse in quandam suam arcem. Lugdunenses miserunt ad eum aliquot capita accusationis, quæ si dilueret, significarunt se omnino velle eum pristinæ dignitati restituere. . . Filius eius primogenitus, adolescens quindecim aut sedecim annorum, est apud Electorem Palatinum: uxor et reliqui liberi sunt Genevæ.* — *Languet* écrit encore le 2 janvier 1564, p. 281 : *Adresius dicit se immerito venisse in suspicionem defectionis, se enim collocutum cum Nemorsio ut eum falleret, et illectum spe facilius opprimeret. Talia autem consilia non debuisse multis communicari, ne efferrentur.*

2. *Des Adrets* survécut à ses trois fils. Sa maison ne se continua que par les femmes.

3. Il mourut en 1587. *Le Laboureur*, *Addit. aux Mém. de Castelnau*, II, p. 22-24.

Nemours menace Lyon. Cursol protège le bas Dauphiné.

Nemours, après la priſe de *des Adrets,* ſe voyant deſcheu entierement de ſon eſperance quant au Dauphiné, tourna la teſte contre *Lyon* avec toutes ſes forces, eſperant de l'avoir par eſcalade, en quoy il ſe trouva deceu, comme il a eſté dit amplement en l'hiſtoire du Lyonnois[1]. Mais quant au Dauphiné, voici ce qui advint depuis. Quant au *Bas pays,* les choſes demeurerent quaſi touſiours en meſme eſtat, par le ſage gouvernement de *Curſol,* lequel y ayant jetté quelque peu de forces, recouvra Serignan[2] & Orenge, où il remit les pauvres dechaſſés, ainſi qu'il a eſté dit cy deſſus[3], là où toutesfois il perdit un ſien frere[4] qui y fut tué.

La guerre continue dans le haut Dauphiné.

308 Mais quant au *Haut pays* des montagnes, à ſavoir à Grenoble & à l'entour, la guerre ſ'y continua à bon eſcient, ayant eſté ſurpriſe, pillée & demantelée par les capitaines *Laborel, la Cazette*[5] & quelques autres de la religion Romaine, la ville de *la Mure*[6], du bailliage de Griſvaudan, en laquelle furent pris quelques priſonniers, & nommément le ſieur *de Pipet*[7], auquel il ſe peut dire que l'avarice d'un capitaine Italien ſauva la vie par le moyen de deux cens eſcus & de trois chevaux.

Grenoble. Complot déjoué par La Coche.

Ceux de *Grenoble* cependant eſtoient gouvernés par ce ſage & vaillant capitaine *la Coche*[8], lequel, le ſeptieſme de Janvier, ſurprit la tour de Lemps[9], le *Baron de Seyſſonnage*[10] & ſes deux enfans, auquel Baron, nonobſtant qu'il euſt bien merité treſ-rude

1. Voy. ci-dessus, p. 230 s.

2. *Sérignan*, à 7 kil. d'Orange, dans le Comtat (Vaucluse).

3. Voy. p. 264.

4. C'était celui des frères qui portait le nom de *Charles*, comme le père ; il était le cinquième des fils de celui-ci, et avait été, avant d'embrasser la Réforme, abbé d'un couvent de Feuillans. Quoique blessé mortellement à Sérignan, il fut encore conduit à Orange, où il mourut, le 19 de mars 1563. *France prot.*, IV, 135.

5. *Claude de Gruel*, seigneur de Laborel, gouverneur de Gap. *La Cazette*, gouverneur de Briançon. Le premier, guerrier aussi humain et doux, que le second étoit un brigand cruel et barbare. *De Thou*, p. 385. *Arnaud*, p. 178.

6. Voy. ci-dessus, p. 290.

7. Voy. p. 285, note 4 ; p. 289, note 3.

8. Ayant remplacé *Ponnat* comme gouverneur de Grenoble, depuis le 16 novembre. Voy. p. 284.

9. *Lans*, village à 25 kil. de Grenoble.

10. *Sassenage*, *supra*, p. 268, 287.

traittement pour les extorſions par luy commiſes en la ville & dehors, comme il a eſté dit, il luy fit gratieux recueil, ſauf qu'il le tint en ſeure garde juſqu'à ce qu'il fut envoyé à Valence. — Eſtant Grenoble ainſi bien gardée contre les ennemis de dehors, *Maugeron* uſant de ſes tours acouſtumés, faillit d'y entrer à l'ayde de ceux meſmes de dedans. Le principal inſtrument de ceſte trahiſon fut la vefve du feu ſieur *Davanſon*[1], laquelle ayant trouvé façon de faire venir vers elle (qui eſtoit eſpargnée de coſté & d'autre, & qui faiſoit ſemblant de ne ſe meſler de rien) un ſien couſin qui eſtoit dedans Grenoble, nommé le capitaine *Genton*[2], enſeigne du capitaine *Bardonnanche,* & ayant charge de la porte de Treſclauſtre, luy perſuada d'aller parler à *Maugeron,* qui n'eſtoit pas loin. Par les offres duquel eſtant gagné dautant plus facilement qu'il eſtoit irrité de ce qu'on l'avoit repris de quelques diſſolutions, & de ce que *la Coche* l'avoit ſeulement fait enſeigne de *Bardonnanche,* auquel il avoit baillé en chef la compagnie vacante par la revolte d'un capitaine, nommé *le jeune Champé,* il luy promit de luy donner entrée par la porte de Treſclauſtre.

Eſtant donc de retour en la ville, il pratiqua un nommé *Caillat,* ſergent de la compagnie du capitaine *la Coche,* de ſorte que le cas eſtant tout preſt, *Maugeron,* avec ſon camp recueilli de tous ceux qui eſtoient au Haut pays, arrivans vers luy à la file, vint juſques à *Giere*[3], diſtant une petite lieue de Grenoble. Mais Dieu 309
voulut que *la Coche,* comme très vigilant capitaine, ſ'apercevant que *Genton* ne le venoit plus voir ſi ſouvent qu'auparavant, & ayant ouy quelque vent qu'eſtant ſorti pour aller parler à ſa couſine, il avoit paſſé plus outre, commença de remuer les gardes la nuict & à redoubler les rondes. *Caillat,* complice de la trahiſon, voyant cela & conſiderant que l'execution en eſtoit rendue fort difficile & hazardeuſe, ſ'en deſcouvrit au capitaine *Buſſiere,* enſeigne de la meſme compagnie dont *Caillat* eſtoit ſergent, qui luy perſuada de reveler le tout luy-meſme au gouverneur, lequel ne faillit pas de luy promettre la vie, pourveu qu'il feigniſt d'executer l'entrepriſe, & qu'il mandaſt à *Maugeron* de venir la nuict ſui-

1. *Jean de Saint-Marcel d'Avançon,* conseiller au parlement. *Arnaud,* p. 179.
2. *Gabriel de Genton.*
3. *Gières,* village à 6 kil. de Grenoble en amont de l'Isère.

vante, ce qu'il fit. Mais *Maugeron* ne ſ'y voulant fier, pource que *Genton* ne luy en mandoit rien, au lieu d'approcher ſe recula, conjecturant par là ce qui en eſtoit, dont bien luy en print, ayant *la Coche* ſi bien pourveu à tous affaires & ſi coyement, que ſ'il fuſt arrivé, il euſt trouvé un banquet d'autre potage que de ris. Cependant auſſi *la Coche* ne faillit de ſe ſaiſir de *Genton* & de pluſieurs autres ſuſpects, dont l'iſſue fut telle, que *Genton,* ayant confeſſé le tout, ſans eſtre mis à la queſtion, fut arquebouzé, recognoiſſant ſa faute avec grande repentance. Un autre complice, nommé *Mareſcales,* ſoldat, ayant recognu des letres qu'il portoit à *Laboret,* gouverneur de Gapançois, pour avoir de luy quelque nombre de bons ſoldats qui devoient entrer dans la ville comme cerchans ſolde, & pareillement un Gaſcon, laquais de ladite dame *d'Avenſon,* ayant avoué qu'il eſtoit venu faire pluſieurs meſſages, furent pendus & eſtranglés par les mains d'un pauvre jardinier qui avoit preſté ſa grange aux complices, lequel ſ'offrit à faire ceſt office pour ſauver ſa vie, ſ'en eſtant fuy auparavant l'executeur de la haute juſtice.

Déloyauté de Maugiron.

Ceſte execution ayant eſté entendue par *Maugeron,* encores ne laiſſa-il de tenter autre moyen, eſcrivant letres fort gratieuſes aux habitans de Grenoble, auſquels ramentevant le bon traittement qu'ils avoient receu du feu ſieur *de Maugeron*[1], ſon pere, gouverneur de Dauphiné en ſon vivant, l'exemple duquel il promettoit enſuivre, les prioit en ſomme, comme leur patriote[2], de rendre la ville au Roy ſous ſon gouvernement, dont il avoit bonnes letres, afin qu'il ne fuſt contraint d'y entrer par force & de l'expoſer en proye. Mais il ne fut longuement ſans reſponſe, luy mandans ceux de Grenoble le peu d'occaſion qu'ils avoient d'eſperer de luy ce qu'ils avoient cogneu en feu ſon pere, veu que les playes ſaignoient encores des horribles cruautés qu'il avoit exercées contre eux un peu auparavant, & contre ſes promeſſes. Et quant à leur ville, qu'elle eſtoit au Roy & non à autre quelconque, auquel ils la garderoient juſques à la derniere goutte de leur ſang contre les perturbateurs du repos public. *Maugeron,* fort deſpité de ceſte reſponſe, ayant aſſemblé toutes ſes forces ès montagnes, & notam-

1. *Guy de Maugiron,* lieutenant général du Dauphiné.
2. *patriote,* vieux français, synonyme de compatriote.

ment à *la Mure,* où eſtoient *Labourel* & *la Cazette,* envoya à la ville de Muns[1], tenue par ceux de la religion, trois gentilshommes, à ſavoir les ſieurs *de Varce, Verdeier* & *de Lorme,* comme pour oſtages, pour capituler avec ceux de la reddition de la ville; & cependant arrivé au pont de Cugnet[2], ſur la riviere du Drac, gardé ſeulement par ſix ſoldats de la religion dautant qu'on ſe fioit ſur leſdits oſtages, il le força, & par ce moyen entra au pays de Triefves; & de premiere abordée, tuant ſans aucune diſtinction tous ceux qu'il rencontra, bruſla le village de Rives[3]. Par cela ſe peut juger en quel eſtat ſe trouvoient les trois gentilshommes qu'il avoit envoyés pour oſtages de ſa foy, auſquels toutesfois, comme eſtans gens d'honneur & innocens de la deſloyauté de *Maugeron,* ne fut fait aucun mal, ains pour les garentir de la fureur du peuple ſi juſtement irrité, ils furent renvoyés de nuict en ſeureté, les prians ſeulement de conſiderer contre qui ils faiſoient la guerre & à qui ils faiſoient ſervice.

Grenoble ravitaillée. Malheureuse sortie.

Le ſeiziefme de Fevrier, le ſieur *du Jayet,* de la religion Romaine, fut pris en ſa maiſon & amené priſonnier à Grenoble, pour racheter quelques priſonniers detenus à la Buſſiere; & deux jours après fut la ville envitaillée d'environ ſept cens ſextiers de bled, avec quelques poudres, le tout envoyé de Valence par bateaux, moyennant la diligence de *Galeys,* alors premier Conſul de Grenoble. Mais ce meſme jour, environ vingt chevaux & 311 ſoixante ſoldats, attirés par quelques uns de la garniſon de la Buſſiere venus juſques aux portes de Grenoble, furent chargés & deffaits par une embuſche de ſix vingts chevaux & cinq cens hommes de pied, de ſorte qu'il y en eut pluſieurs morts & d'autres priſonniers, qui furent depuis recouvrés par eſchange.

Maugiron ravage le pays de Trièves.

Le vingtieſme dudit mois de Fevrier[4], ceux de la religion qui tenoient la ville de *Mens* en Triefves, ſachans que *Maugeron* & *Suze* venoient vers eux avec artillerie, abandonnerent la ville, dont ſ'enſuivit le ravage de tout le pays, ayans les ennemis, après

1. c'est-à-dire *Mens.* Voy. *supra,* p. 290.

2. *Cognet,* petit village tout près de La Mure et à 41 kil. de Grenoble, formant la clef de Trièves.

3. Voy. *supra,* p. 282.

4. *Arnaud,* p. 180.

ſ'eſtre jettés dans la ville, ſaccagé tous les villages circonvoiſins, tuans les uns, rançonnans les autres, avec violemens de femmes & de filles & autres enormes cruautés, juſques à bruſler les villages, comme le Perſe, le Villard, Sainct Pancrace, Serre, Berthon & les Rives, avec les fauxbourgs de Mens.

Le ministre Marin et le capitaine Boquet assassinés.

Le vingtdeuxieſme du meſme mois, quelques capitaines ſortis hors de Grenoble avec un miniſtre nommé *Marin,* gentilhomme, ne ſe donnans garde des montagnes, furent pris priſonniers & menés à la Buſſiere, d'entre leſquels le capitaine *Boquet* & le miniſtre furent un ſoir menés à la riviere, où ils furent de ſang froid aſſommés & jettés en l'eau.

La Coche renforce les forti-fications.

En ces entrefaites[1], *la Coche* ne dormoit pas, pourvoyant à ce qui eſtoit requis pour le ſiege prochain, faiſant mettre le feu à quelques maiſons de dehors prochaines des murailles, & nommément ès Jacopins, & en la maiſon des heritiers de feu *Davanſon,* ſe ſouvenans du mal qu'ils en avoient receu en l'autre ſiege. Il fit auſſi faire des trenchées par dedans la ville, ès endroits les plus foibles, qui eſtoient la place des Cordeliers, & tout le long du Convent juſques au près de la porte de Treſclauſtre, avec telle diligence qu'ils eſleverent le rempart preſque à la hauteur des murailles. Cela fut cauſe que le dernier jour du mois, les enne-

Troisième siège de la ville.

312 mis ayans aſſiegé la ville en nombre d'environ huict mille hommes que de pied que de cheval, avec deux groſſes pieces de baterie, dont le boulet de fonte peſoit environ cinquante livres, & trois belles pieces de campagne, ne dreſſerent leur baterie de ce coſté là, combien que les murailles y fuſſent plus foibles qu'ailleurs, ains auprès des Jacopins, contre la muraille prochaine à la porte Troyne, à l'endroit de la maiſon d'un nommé *Vervin,* ayans eſté advertis par un maſſon nommé *Jean Leyrault,* que pour eſlargir une petite cave de ladite maiſon, on avoit retreſſi le pied de la muraille de cinq ou ſix pieds. Au dedans de la ville il y avoit avec *la Coche* neuf capitaines, & quelques gentilshommes de la religion, avec ſix cens bons ſoldats outre les citoyens, tous reſolus de ſe bien defendre, juſques aux femmes de toutes qualités, portans la terre alaigrement, avec chant des pſeaumes & continuation de prieres par tout.

1. *Arnaud,* p. 181.

Commencement de l'attaque. La baterie commença le Lundi, premier jour de Mars, & dura trois jours & trois nuict. Mais outre ce que derriere l'endroit où ils batoient, les aſſiegés eurent tantoſt fait un rempart de terre & de fagots fort eſpès, & à la hauteur preſque de la muraille, il faloit eſcheler la breſche pour y parvenir. Nonobſtant ceſte difficulté, pour n'eſtre flanquée la muraille, les ennemis planterent les eſchelles, & par trois fois ſe preſenterent comme pour venir à l'aſſaut. Mais ils furent encores plus vivement repouſſés, avec grande perte de leurs hommes, & ne furent tués au dedans que le ſieur *de Sainct Mauris* [1], qui fut une grande perte, & cinq ſoldats. *Crussol délivre la ville.* D'autre coſté, *Curſol,* eſtant à Valence, adverti de bonne heure de ce ſiege, fit toute diligence de venir au ſecours, avec belles & grandes forces de pied & de cheval, & approchoit deſià de *Sainct Quentin* [2], à quatre lieues près de la ville, quand les ennemis, le quatrieſme de Mars, ayant fait paſſer leur artillerie outre l'Iſere, qui pour lors eſtoit fort baſſe, deſlogerent, tirans vers Lyon, eſtans appelés par *Nemours,* qui cuidoit bien ſurprendre Lyon par l'intelligence qu'il penſoit avoir dedans, comme il a eſté dit en l'hiſtoire de Lyonnois [3]; joint que les nouvelles de la mort du 313
Duc de Guyſe leur firent beaucoup rabatre de leurs menaces & entrepriſes. Le ſiege donques levé, *Curſol* entra dans Grenoble, le lendemain, cinquieſme dudit mois, avec ſes plus apparens capitaines, où il fut receu à grand'joye; & le lendemain, après avoir viſité la ville & donné ordre à ce qui eſtoit neceſſaire pour la fortification d'icelle, partit pour ſ'en retourner en bas.

Prise du château de Vizille. Le dixneufieſme dudit mois de Mars, tenans encores les ennemis le chaſteau de *Vizile* [4], à deux lieues de Grenoble, dont ils faiſoient pluſieurs courſes, le capitaine *Sainct Ange* [5], frere du ſieur *Verſé,* y fut envoyé, qui fit ſi bien, qu'au bout de deux jours

1. *Claude de Brunel*, seigneur de Saint-Maurice. *Ibid.*

2. *St-Quentin*, village sur l'Isère, entre St-Marcellin et Grenoble.

3. Voy. ci-dessus, p. 240 s.

4. *Vizille*, bourg à 15 kil. au sud de Grenoble, sur la rive droite de la Romanche. Le château était construit sur un rocher qui sépare la route de Grenoble de la vallée de Vannaveys. Il en reste encore des ruines.

5. *Pierre de Briançon*, seigneur de Saint-Ange, qui remplaça aussi dès lors La Coche, comme commandant de Grenoble. *Arnaud*, p. 182.

le capitaine du chaſteau, nommé le *Caporal Batiſte,* Italien de nation, qui y avoit eſté laiſſé pour le capitaine *Maugarny,* ayant compoſé à bagues ſauves pour ſoy & deux autres Italiens ſeulement, laiſſa le reſte à la merci de l'eſpée.

Furmeyer s'empare de Romette.

Après la delivrance de *Grenoble,* le vaillant capitaine *Furmeyer*[1], & ceux de *Gap* qu'il avoit touſiours heureuſement conduits, deliberés de ſ'approcher de leur ville, & de tenter tous moyens d'y rentrer, ſ'y acheminerent, & parvenus au lieu de *Champſor*[2], *Furmeyer* envoya devant *la Buſſiere*[3], ſon frere, avec deux autres non cognus, dont l'un eſtoit nommé *Guyot de Veyne,* & l'autre *David de la Roche,* ſoldats du tout reſolus, qui y firent ſi bien, que ſe rendans à la porte de *Romette*[4], petite ville cloſe, à deux lieues de Gap, & feignans d'eſtre envoyés de Gap par le capitaine *Chaudan,* lors y commandant, pour les advertir que ceux de la religion eſtoient à Champſor, qu'ils fiſſent bonne garde, & que ſ'ils avoient faute de gens on leur en envoyeroit, ſ'approcherent ſi près du corps de garde qu'ils ſe ſaiſirent des armes eſtans en ladite porte, dont ils tuerent quelques uns & eſtonnerent tellement les autres, qu'ayans pris la fuite, ils laiſſerent l'entrée à ceux qui les ſuivoient de près, ſ'eſtant ſauvé le capitaine, nommé *Mongin,* avec ſix autres dans le clocher, où ils furent pris le lendemain, &
314 fut le capitaine pendu pour les meſchancetés dont les habitans meſmes ſe plaignoient contre luy, ayans eſté ſes compagnons precipités du haut en bas.

Valeur de Furmeyer.

Tant y a cependant que *Furmeyer,* envoyant touſiours ſon infanterie devant ſoy à la file, qui avoit à paſſer une colline pour ſe jetter dedans *Romette,* fut en un terrible danger. Car ayans ceux de *Gap* entendu le ſon des cloches de Romette, que le capitaine *Mongin* branſloit à toute force pour avoir ſecours, ceux de *Gap* ne faillirent de ſortir incontinent en grand nombre de gens de pied & de cheval, marchans en bataille. Quoy apercevant *Fur-*

1. Voy. p. 283 et 289 s.

2. *Le Champsaur,* petit pays au nord-est du Gapençais, dans les Hautes-Alpes, traversé par le Drac, qui y prend sa source. Saint-Bonnet et Orsières en sont les principaux endroits.

3. *Buissière.*

4. *Romette,* village à 4 kil. de Gap. Comp. *d'Aubigné, Hist. univ.,* p. 247.

meyer, luy quinzieſme, faiſant avancer la queue de ſon infanterie, fut bien ſi hardi que de ſe mettre entre deux, & ſe recommandant à Dieu, de faire teſte à toute ceſte troupe, qui ſ'eſbranla tellement par un ſingulier miracle de Dieu, que ſe mettans à vau de route, ayant eſté commencée la fuite par un Piedmontois nommé le capitaine *André, Furmeyer* & ceux qui l'acompagnoient n'eurent autre peine que de frapper deſſus, & de tuer juſques aux portes de Gap. Et pource que ceſte deffaite eſt merveilleuſement eſtrange & remarquable, j'ay bien voulu ici cotter les noms des capitaines & vaillans ſoldats qui y firent ſi bon & grand devoir, à ſavoir le capitaine *Sainct Germain,* le capitaine *Champolieu* [1] & ſes deux freres, les *d'Yguieres* [2], les deux *Chapans, Guyot de Veyne, David de la Roche, Jean Boutoux* [3] *de Corps, Claude du Vallog* [4], & deux appelés les *Pariſiens,* de Gap; & ainſi demeurerent ces deux compagnies à Romette, tenans Gap en ſujetion juſques à ce qu'ils y rentrerent par l'Edict de pacification.

Trahison découverte. En ces entrefaites fut deſcouverte à Valence & à Romans une trahiſon dont pluſieurs furent mis priſonniers, entre leſquels un nommé *Achilles Chion,* ſecretaire de l'Eveſque de Valence, & ſe feignant eſtre de la religion, fut pendu & eſtranglé, comme autheur de la trahiſon. Et d'autre part, les ſoldats de la religion Romaine eſtans dedans *Mens,* eſmeurent une ſedition contre leur capitaine, nommé *Bernard,* qu'ils tuerent & pillerent, luy ayans trouvé quinze cens eſcus, qu'ils diſoient qu'il avoit pillé ſans leur en faire part.

Etat du Dauphiné après la paix. Peu après fut fait l'*Edict de pacification.* Mais il eſtoit bien 315
malayſé qu'une telle mer & ſi eſmeue ſ'appaiſaſt incontinent, non plus en Dauphiné qu'ailleurs; ayant auſſi monſtré l'experience que ce n'eſtoit point ſans cauſe que ceux de la religion ne ſe vouloient ayſément fier en papier & ſon de trompette, combien que toſt après ledit ſieur *de Boucart* [5], qui avoit touſiours tenu le parti

1. *De Thou*, p. 387, l'appelle *Albert Martin Champoleon. Arnaud: Martin Aubert,* seigneur de Champoléon, et ses deux frères, et ajoute *Gaspard de Saint-Germain la Vilette.* Aussi il nomme ensuite *Guy de Veynes.*

2. *François de Bonne*, *de Lesdiguières.*

3. Ou *Bontoux.*

4. *Arnaud: Vallouse*, c'est-à-dire *Claude Baron*, sieur de Vallouse. Voy. ci-dessus, p. 289, 305, et plus bas, p. 415.

5. Voy. ci-dessus, p. 180 et 242.

de la religion, leur fuſt envoyé par la *Royne* (comme auſſi au Lyonnois), pour les aſſeurer de l'obſervation de l'Edict. *Maugeron* donques attendit juſques au mois de May, fit publier à *Mens* en Triefves l'Edict de pacification, & par meſme moyen fit demanteler la ville, voyant qu'il ne pouvoit entretenir tant de garniſons ſans fouler le pays, comme il diſoit.

Publication de l'édit de pacification à Grenoble.

Le vingttroiſieſme de Juillet, le *Baron de Breſſieu*, envoyé par le *Mareſchal de Vieilleville*[1], auquel la charge avoit eſté commiſe pour l'execution de l'Edict tant au Lyonnois qu'au pays plus bas, entra dans *Grenoble*, où il fit publier l'Edict ſolennellement, avec tous ſignes d'eſiouiſſance de part & d'autre ; eſtant enjoint à tous de poſer les armes, & aux eſtrangers de ſortir de la ville dans vingt quatre heures, ſous peine de la hart, eſtans ceux de la religion accommodés par proviſion, pour les ſix mois prochains, des temples de Saincte Claire & de la Magdelene, en quittant les autres entierement, à quoy ils obeirent promptement.

Le deuxieſme d'Aouſt, ceux de la Cour de Parlement eſtant rentrés, firent derechef publier & enregiſtrer l'Edict en audience & allans par la ville, careſſerent infiniment ceux de la religion, leur promettans beaucoup plus qu'ils ne leur tindrent depuis.

Mesures de pacification de Vieilleville.

L'onzieſme d'Aouſt, monſieur le *Prince de la Roche-ſur-Yon,* Prince vrayement debonnaire, combien qu'il ne fiſt profeſſion de la religion, fut receu pour gouverneur en chef de Dauphiné ; & le troiſieſme d'Octobre, le *Mareſchal de Vieilleville,* à ſon retour de Provence, ayant paſſé avec neuf compagnies de gendarmerie par Valence & Romans, Montelimart, le Creſt, Sainct Marcelin, & autres lieux, pour y faire executer l'Edict, arriva auſſi à *Grenoble,* où il parla benigment à ceux de la religion[2], leur allongeant le

1. Un des seigneurs les plus distingués de la province. Comp. *Arnaud*, p. 192. De Bressieux devait surtout engager les compagnies de La Coche, Ponnat et Bardonnenche, qui comptaient 200 soldats, à mettre bas les armes. Mais ces capitaines refusèrent, attendu que Grenoble était entouré de troupes catholiques et que les paysans de tous les villages environnants étaient également armés.

2. *Brantôme, Hommes illustres*, 28, p. 495, dit de lui, qu'on l'accusoit de favoriser fort soubs main le party huguenot. « Ceux qui le vouloient excuser, disoient qu'il estoit plus politicq que religieux, et qu'il ne vouloit rien troubler, mais pacifier tout ce qu'il eust peu. »

terme de ſortir des ſuſdits deux temples juſques à ce qu'on leur euſt aſſigné lieu certain, ſuivant l'Edict, & finalement y eſtant de 316
retour au mois de Decembre, y fit tenir les Eſtats[1]. Puis ayant deſchargé le pays des garniſons & gens de guerre, moyennant vingt mille francs pour leur ſolde, ſ'en alla, laiſſant pour Lieutenant general du Roy en Dauphiné, en l'abſence du ſieur *Prince de la Roche-ſur-Yon*, ledit ſieur *de Maugeron*, acompagné d'une garde de cinquante arquebouziers, tant de cheval, que de pied, aux deſpens du païs.

1. *Arnaud*, l. c.

HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE

du reſſort & Parlement de Provence.

* *
*

Livre XIII.

317 NOUS avons dit cy deſſus en l'hiſtoire de Provence [1], que par le moyen & bonne diligence du ſieur *Comte de Tande* [2], gouverneur en chef du pays, & du *Comte de Curſol,* commiſſaire à ce deputé par le Roy [3], la Provence avoit eſté reduite en paiſible eſtat, ayans eſté *Flaſſans* & tous ſes adherans reprimés, tant par la voye de juſtice que par les armes, joint que bonnes garniſons ſe trouverent eſtablies ès lieux & places neceſſaires pour l'entretenement de ceſte tranquillité, ſous l'obeiſſance du Roy avec l'obſervation de l'Edict de Janvier ſur le faict de la religion. Mais auſſi toſt que ce repos commença d'eſtre troublé à la Cour par le maſſacre de Vaſſy, & par ce qui ſ'en enſuivit, le mal qui ſembloit eſtre appaiſé fut tantoſt remis ſus en Provence comme ailleurs, & ce par un moyen fort eſtrange & tel que ſ'enſuit.

Etat de la Provence avant la guerre.

1. Vol. I, p. 372 et 893. — Comp. pour les faits rapportés dans ce Livre, le *Discours véritable des guerres et troubles advenus au Pays de Provence, en l'an 1562.* A Monseigneur le Comte de Tende. . N. R. (c'est-à-dire Nicolas Regnault, un soldat protestant qui avait pris part à cette guerre) 1564. *Mém. de Condé*, III, 636 s. — *E. Arnaud, Hist. des Prot. de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange.* Vol. I, Paris 1884.

2. Vol. I, p. 376, 894. *Claude de Savoye*, comte de Tende. *De Thou*, III, 234. *Le Laboureur, Addit. aux Mém. de Castelnau*, II, 14 s.

3. Vol. I, p. 895.

Le comte de Tende chef des religionnaires, son fils Sommerive chef des catholiques.

Le *Comte de Tande*[1], ſeigneur de fort doux naturel & non ennemi de ceux de la religion, qu'il voyoit notoirement eſtre opprimés par violence, avoit un fils de ſon premier mariage, portant le titre de ſieur *de Sommerive*[2], & de ſon ſecond mariage[3] une fille[4], mariée au ſieur *de Cardé,* de la maiſon de *Saluces*[5], & 318
un fils, encores bien jeune gentilhomme, nommé le ſieur *de Cipierres*[6]. De ces trois, les deux derniers favoriſoient au parti de la religion & ſe rendoient plus ſujets & aimables audit ſieur *Comte de Tande;* de quoy prenant occaſion le ſieur *de Carces*[7], homme de treſmalin & treſpernitieux eſprit, ſ'il y en a au monde (ce qui a eſté finalement l'occaſion de la ruine entiere de ceſte maiſon), fit tant que *Sommerive,* oubliant ce qu'il devoit à ſa patrie, à ſon pere, & aux ſiens, ſe fit chef du parti contraire.

Cela donques eſtant ainſi comploté, ceux de *Guyſe,* ne faiſans non plus de difficulté d'armer le fils contre le pere, que de toute autre choſe, ne faillirent de luy eſcrire & à tous ceux qui l'avoient embarqué, qu'ils ſe tinſſent preſts pour executer ce qui leur feroit commandé. Cela ne fut pas plus toſt entendu par eux, que *Flaſſans* & toute ceſte troupe de condamnés, avec tous ceux qui eſperoient en mieux valoir, en ayans eſté advertis, autres letres arriverent à *Tande,* par leſquelles il luy eſtoit commandé de caſſer les garniſons auparavant eſtablies, comme dit a eſté[8]. Ce qu'il fit, ordonnant toutesfois cent chevaux à *Mouvans,* pour empeſcher qu'aucun trouble ſurvinſt au païs.

Cela executé ſur la fin du mois d'Avril 1562, voici venir autres letres, tant patentes que particulieres, par leſquelles *Sommerive* eſtoit ordonné gouverneur & lieutenant general pour le Roy en l'abſence de ſon pere, *Flaſſans* & ſes compagnons reſtitués & remis en leur entier, avec commiſſions de lever gens de pied & de

1. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 270.

2. *Honoré de Savoye*, comte de Sommerive.

3. Avec *Françoise de Foix*, qui était protestante.

4. *Anne de Savoye.*

5. *Jacques de Saluces de Miolans*, sieur de Cardé. (Comp. vol. I, p. 900.)

6. *René de Cipierre*, né en 1547.

7. Chef de la maison de Pontevez, frère de Flassans de Pontevès, gouverneur d'Aix. (Vol. I, p. 894 et ce vol. ci-dessus, p. 260.)

8. Vol. I, p. 901.

cheval, en vertu de ces letres; au lieu des garniſons caſſées auparavant, *Sommerive* mit ceux qu'il luy pleuſt ès villes d'Aix, Marſeille, & autres villes de toute la baſſe Provence, de ſorte que tout le païs fut incontinent en armes contre ceux de la religion, ſe trouvans ſurpris & enveloppés de toutes parts dès l'entrée du mois de May[1].

Situation pénible des protestants.

De là en avant ſ'enſuivirent incontinent infinis & incroyables deſordres, n'y ayant eſpece de cruauté plus que barbare & inhumaine qui n'y ait eſté executée, comme cy après ſera deduit par le menu. Eſtans donques les pauvres gens reduits à ceſte extremité, ſ'eſpandirent par le païs en la plus grande miſere qu'il eſt
319 poſſible de penſer, ſe retirans au mieux qu'ils pouvoient à la coſte de Cabrieres, Merindol, Cadenet[2], Ciſteron, Ries[3], & autres pays de Provence delà la Durance[4]. *Tande,* voyant cela à ſon grand regret, vint à *Manoſque*[5], faiſant prendre les armes tant aux fugitifs qu'à ceux du pays, & les pourvoyant de bons & vaillans chefs, entre leſquels il fit *Cardet,* ſon gendre, colonnel de l'infanterie, *Cipierre,* ſon autre fils, colonnel de la cavalerie, fit de ſorte que toutes les villes de ce coſté là demeurerent ſous ſon gouvernement & obeiſſance, fors la ville de *Pertuys*[6], aſſiſe au bord de la Durance, qui favoriſoit à *Sommerive,* pour luy donner paſſage au pays de delà. Cela fut cauſe qu'elle fut aſſiegée dixhuit jours durans, pendant leſquels *Tande,* voyant qu'en toute ceſte coſte là n'y avoit ville ni village de grande reſiſtence ſe tenant à

Tende se concentre à Manosque et à Sisteron.

1. *Perussis, Discours des guerres de Venayscin et de la Provence.* (*Cimber et Danjou*, IV, p. 432.) *Lambert, Hist. des guerres de religion en Provence*, I, p. 140.

2. *Cadenet*, petite ville (dép. de Vaucluse), à 19 kil. d'Apt, sur la rive droite de la Durance.

3. *Riez* (Basses-Alpes), à 47 kil. au sud de Digne.

4. *Lambert,* l. c., p. 147.

5. *Manosque,* petite ville (Basses-Alpes), à 18 kil. au sud de Forcalquier.

6. *Pertuis*, petite ville du département de Vaucluse, au sud de Manosque, à 30 kil. d'Apt. — *Perussis*, l. c., p. 433 : Les adversaires (huguenots) marcherent à Pertuys et l'assiegerent; et de là se vindrent joindre les forces de leur capitaine Mouvans et autres .. et s'y treuverent campés environ 4000 hommes à pié et 500 chevaulx, en bon equipage ; et ne l'ayant peu prendre de prime arrivée, firent mil maux à la campaigne.

Manoſque, à cinq lieues de Pertuys, fit retirer à Ciſteron[1] tous ceux qu'il pouvoit. Cela fait & les aſſiegeans eſtans preſts d'aſſaillir *Pertuys* par une mine qu'ils avoient achevée, pour n'avoir autre moyen de batre la ville par faute d'artillerie, *Tande,* ſe perſuadant que jamais ſon fils n'auroit le cœur de le pourſuivre de plus près, & cuidant eſpargner le ſang, fit lever le ſiege; en quoy il ſe trouva grandement deceu. Car *Sommerive,* ayant recueilli ſes forces, vint paſſer la Durance au pont d'Orgon[2], le vingtieſme de May, non ſans grande difficulté toutesfois, & n'euſt eſté que *Fabrice,* Gouverneur d'Avignon pour le Pape, le vint favoriſer à *Cavaillon*[3], à grand peine euſt il paſſé.

Tande, d'autre coſté, ſur cela fit acheminer ſon camp vers *Manoſque,* où fut mis le capitaine *Coloux* avec cent ſoldats & bonnes munitions de vivres; & vers *Ciſteron,* pour eſtre une des clefs de Provence & ville aſſés forte de ſituation, eſtans envoyés *Cipierre* & *Mouvans* par *Merindol* vers *des Adrets,* en Dauphiné, pour avoir ſecours[4].

1. *Sisteron* (Basses-Alpes), au confluent du Buech avec la Durance, fermant le passage entre le Dauphiné et la Provence (à 40 kil. de Digne).

2. *Orgon* (Bouches-du-Rhône), petite ville sur la rive gauche de la Durance, au pied d'un château, sur le penchant d'une colline qui ne laisse entre elle et la Durance qu'une lisière pour la route. — *Perussis*, p. 434 : Cependant . . . le comte de Sommerive faisoit tout son possible pour faire passer son camp deçà la Durance, pour aller batre l'ennemy audict siege de Pertuys; mais ne luy fut jamais possible, à cause que tous les pontz avoient estez rompus par lesdicts adversaires, horsmis celuy d'Orgon, et ne s'en pouvoient dresser d'aultres, à cause de la grosseur et impetuosité de la Durence, qui alors estoit tout à coup pour desborder. . . Le 20 de may, mondict seigneur (de Sommerive) et tout le camp passa ledict pont d'Orgon, et se campa au bort de la riviere, en ung beau lieu et fort de sa nature, et prez de la cité de Cavaillon.

3. *Cavaillon* (Vaucluse), à 25 kil. d'Avignon, sur la rive droite de la Durance.

4. *Perussis*, p. 437 : Ayant veu les adversaires de Provence qu'ilz travailloient en vain au siege de Pertuys . . . le camp laissa le siege de Pertuys, et de lieu en aultre prindrent le chemin droict à Sesteron, pour estre une des clefz de la Provence, en deliberation de s'y retirer trestous et demeurer en force et seureté, y aiant amenées la pluspart de leurs richesses et beaucoup de biens et meubles des eglises pillées, et le tenir jusques à toute derniere extremité. De Pertuys, leur camp passa à la tour d'Eigues (Tour d'Aigues, à

Sommerive s'établit à Cavaillon.

Sommerive, d'autre coſté, planta ſon camp près de *Cavaillon,* duquel lieu ſe firent quelques ſorties ſur ceux de *Merindol,* à l'avantage maintenant des uns, maintenant des autres, & de là, à la requeſte de *Fabrice* & de *Suze,* entreprint ſur la ville d'Orenge, qui fut miſerablement ſaccagée, comme il a eſté dit en l'hiſtoire de Dauphiné [1]. Ce fait, il ſ'en vint à Manoſque, qui luy fut quittée fort mal à propos par *Coloux,* auquel lieu, ayant recueilli toutes les forces qu'il peut & cottiſé les fougages (qui ſont hommes que chacune des communes doit fournir aux neceſſités de la guerre) à trois hommes pour un, fit monſtre de cinquante enſeignes de gens de pied, & de quelque nombre de cavalerie.

Tende fortifie Sisteron.

Tande cependant, ne doutant plus que *Sommerive,* ſon fils, ne deliberaſt d'aſſaillir Ciſteron, la faiſoit fortifier & mettre en defenſe, & finalement, y ayant laiſſé unze compagnies, avec les femmes & enfans des pauvres fugitifs, qu'il eſſaya d'accommoder le mieux qu'il peut ſous la conduite du ſieur *de Beaujeu,* ſon nepveu [2], gentilhomme de Bourgongne, ancien & vaillant guerrier, ſe retira, le dernier de Juin, en une petite ville de huiĉt ou dix lieues, tirant vers Barſelonne & autres terres du *Duc de Savoye;* laquelle ſeule vallée luy reſtoit au pays de Provence, pour accommoder Siſteron des vivres qu'il en pouvoit tirer, afin auſſi qu'elle ſerviſt de retraitte en cas de neceſſité, & qu'il peuſt par ce moyen recueillir le ſecours qu'il attendoit.

20 kil. d'Apt), une place amene et forte, de celles de Mgr. de Cental, où il y ha ung superbe, riche et fort chasteau. . . De là ils lougerent à la ville de Manoasque, et puis au lieu de Peirves (Peyruis, village à 22 kil. de Forcalquier), sur le rivage de Durence, place de M. de Faucon, et où il ha un fort et beau chasteau . . . ensemble un aultre . . qui est chasteau Arnoux. . Ilz passerent aussi par beaucoup d'aultres lieux, où ils rompirent toutes les eglises et firent des maux innumerables. . . A leur passage et après le passé de leur camp, ilz rompirent tous les chemins et pontz. . . S'estans aperceu mondict seigneur le comte de Sommerive de la soubdaine, honteuse et inopinée retraicte des adversaires, delibera de les suyvre; et voulant faire marcher son camp droict ez lieux de Merindol, Lauris et Pertuys, fut mondict seigneur requis et prié par monseigneur Fabrice de vouloir lors executer l'entreprinse d'Orange, pour la purger et chastier. . .

1. Voy. *supra*, p. 259 s.

2. *Beaujeu* était fils d'une des trois sœurs du comte de Tende. *De Thou*, III, 238.

Situation de la ville.

Ces choſes ainſi appreſtées de part & d'autre, *Sommerive* arrivé à trois lieues de Ciſteron, en un village appelé *Lux*[1], aſſis ſur une montagne, entre laquelle eſt la riviere de la Durance & le grand chemin, force luy fut de ſ'arreſter. Mais la laſcheté d'un nommé *Chaſteauneuf*, ſurnommé *Nés de velours*, auquel la garde en avoit eſté commiſe, luy donna paſſage, tellement que le quatrieſme de Juillet il ſe campa au village de *Caſtel Arnoux*[2], au bord de la Durance, où il fut juſques au dixieſme du mois deliberant des moyens plus aiſés d'aſſieger *Ciſteron*[3], ce qui luy eſtoit malaiſé pour la ſituation de la ville coſtoyée de deux rivieres, à ſavoir de la Durance, du coſté du levant, & de celle de Buech[4], du coſté de la Tramontane, & ſituée contre un petit couſtau clos des murailles d'icelle, entre deux grandes montagnes, l'une appelée le Molard,

1. *Lurs*, village sur la Durance (Basses-Alpes), à 12 kil. à l'est de Forcalquier. *Perussis*, p. 455 : Ayant le camp de monseigneur de Sommerive faict tout le possible pour s'approcher de Sesteron, chose qui fut fort difficile à cause des rampars, empechement des pons et chemins rompus par les adversaires, les embuches par eulx mises au lieux plus fors et difficiles, comme au lieu du Lux, l'abbaye de Gannagobye (à 18 kil. de Forcalquier) et aultres fors, où partout lesdictz adversaires receurent perte de leurs gens.

2. *Château-Arnoux*, vis-à-vis de Volonne, à 16 kil. de Sisteron.

3. *Perussis*, l. c. : Enfin le diziesme jour de juillet, les nostres camperent près ledict Sesteron, du cousté du midy et près de l'observance demollie, où nostre artillerie fut braquée. — *Lambert*, *Hist. des guerres de religion en Provence*, p. 165 : Il (Sommerive) établit une batterie de deux couleuvrines et de deux canons au milieu des ruines de la chapelle des Cordeliers, à une portée d'arquebuse des murailles ; il en éleva ensuite une deuxième de deux canons, du côté opposé, sur le chemin du *Seignavous*, et occupa un poste fortifié sur la montagne du Molard, qui lui permettait d'observer les mouvemens des assiégés dans l'intérieur de la ville. Son camp était assis dans la plaine qui s'étend vers Puinin, et se composait de 50 compagnies d'infanterie, sous les ordres de Carcès, et de 7 cornettes de cavalerie, commandées par Flassans, Quiqueran-Ventabren, Castellane la Verdière, le baron Villeneuve des Arcs, les commandeurs Glandevès de Cujès, de Salerne, Castellane et le prévôt d'Aix. L'armée comptait dans ses rangs des membres des principales familles de la Provence.

4. Le *Buech* prend sa source au pied de la Croix-Haute (*supra*, p. 274, note, et p. 277, note), dans les montagnes du département de la Drôme, à 24 kil. de Die ; après un cours d'environ 25 kil., il se jette dans la Durance, sous les murs de Sisteron. Comp. *Lambert*, *Hist. des guerres de religion en Provence*, I, p. 164.

& l'autre appelée la Bauline, paffant entre icelles la Durance contre les murailles de la ville, auquel couftau enfemble la courtine des murailles qui le circuiffent on peut le batre de plufieurs & divers endroits, & mefmes d'une plate campagne fur la riviere de la Durance de la longueur de demie lieue, depuis les murailles de la ville, tirant vers ledit *Caftel Arnoux* & la baffe Provence.
321 Mais cefte baterie par courtine ne peut empefcher la defenfe au contraire, qu'en braquant l'artillerie fur deux autres petis couftaux hors des murailles, lefquels couftaux font contre la montagne du Moulart, appelés l'un Sainct Jean, & l'autre Sainct Brançon, defquels l'on peut batre & faire brefche à fleur de terre aufdites murailles, & ainfi batre une partie de la courtine des murailles, contre lefquelles on peut faire baterie de ladite plate campagne, tellement que pour bien affieger Cifteron, il faut avoir ces deux couftaux, & pour y venir paffer entre les murailles & la montagne du Moulart. Au delà de la Durance, il y a un petit bourg clos contre la montagne de la Baume, appelé femblablement le bourg de la Baume[1], duquel on va par un pont de pierre, lequel bourg eftoit gardé par ceux de ladite ville; & encores une vieille & ruineufe tour au faifte de cefte montagne de la Baume, commandant à toute la ville, à laquelle neantmoins on ne peut venir que du cofté de ladite campagne, fans circuir ladite montagne de la Baume, qui eft de grande eftendue, & le circuit de laquelle eft par pays & chemins fi difficiles qu'on n'y fauroit paffer artillerie.

Les habitants décidés à la résistance.

Sommerive donques, après toutes deliberations, refolut de conduire tout fon camp du long de la riviere, & de camper pour le premier coup à la campagne, efperant que ceux de la ville n'attendroient point le canon; en intention toutesfois, f'il en advenoit autrement, de paffer outre la Durance pour gagner le bourg de *la Baume.* Ce qui luy faifoit efperer d'avoir la ville par compofition, eftoit que les defenfes d'icelle n'eftoient que de petites & fimples tours, fans aucuns baftions, & n'avoient par dedans les affiegés qu'un petit carreau au haut du clocher du grand temple, qui leur fervoit de plate forme; joint que pour

1. Le village de *La Baume* forme un faubourg de Sisteron, dont il n'est séparé que par la Durance, que l'on traverse sur le pont dont parle le texte.

toutes pieces ils n'avoient que dix ou douze petits mouſquets. Et ſi eſtoit bien adverti *Sommerive,* que les vivres ne leur pouvoient pas beaucoup durer, ayant eſté la ville ſurchargée de grand nombre de fugitifs avec leurs femmes & enfans, ſans avoir eu loiſir ni moyen de ſe renvitailler pour long temps. Mais le bon courage des habitans & le peu ou point d'eſperance qu'avoient 322
les fugitifs de recevoir aucun bon traittement de leurs ennemis ſi cruels & inhumains, avec l'aſſeurance que *Tande* leur avoit donnée, de ne partir jamais d'auprès d'eux, & de les ayder de ſa perſonne, de ſes biens, nom, authorité & faveur juſques à toute extremité, les firent reſoudre de ſe defendre moyennant l'ayde de Dieu & la bonne diligence de *Beaujeu,* leur gouverneur, juſques à la derniere goutte de leur ſang[1]. En cela auſſi les aſſeura grandement la venue du capitaine *Furmeyer,* gentilhomme de Dauphiné[2], avec trois cens bons hommes & bien deliberés.

Le capitaine Bouque-nègre pris et pendu.

Suivant donc ceſte reſolution, *Sommerive,* le ſeptieſme du dit mois, envoya, pour recognoiſtre toutes choſes, le Capitaine *Bouque Negre,* vieil & vaillant ſoldat, mais au reſte auſſi meſchant & deteſtable en toute ſa vie comme ſa naiſſance le portoit, eſtant né en paillardiſe d'un preſtre & d'une nonnain. Ceſtui-ci, après avoir fait ſon exploit, ſe rafraiſchiſſant en un petit village appelé *Chaſteauneuf*[3], fut pris priſonnier avec deux ſoldats Corſes & un ſien valet, la femme duquel il entretenoit, & peu après convaincu d'infinis meurtres & violemens, fut pendu & eſtranglé en la place publique par les propres mains de ſondit valet, mourant tout ainſi qu'il avoit veſcu[4].

1. *Lambert*, p. 165 : Les capitaines qui commandaient ses troupes étaient tous des hommes ayant déjà fait la guerre et rompus au métier des armes ; c'étaient : Balthasar Gérente, baron de Sénas, Villeneuve d'Espinouse, les frères du Bar et de Malijaï, de la maison de Foix, Merbes, Montclar, Séguiran, de la Marck Tripoli, auxquels venait de se joindre Raimbaud-Furmeyer.

2. Voy. ci-dessus, p. 257.

3. *Châteauneuf-Val-St-Donat,* village à 16 kil. de Sisteron. Le *Discours de Regnault*, *Mém. de Condé*, p. 644, rapporte que *Bouque-nègre* fut surpris par le capitaine *Pélissier (Pelissari, de Thou),* dans un village appelé *Biquoc*. *Sommerive*, par mesure de revanche, fit immédiatement pendre à Tarascon le capitaine *La Coste*, le jeune (commandant militaire d'Orange pendant le siége de cette ville, *Lambert*, p. 169, note), qui avait été pris dans la citadelle d'Orange. — Comp. *Perussis*, p. 456.

4. *De Thou*, III, 239.

Sommerive prend pied devant la ville.

Le dixieſme dudit mois, *Sommerive,* partant de *Caſtel Arnoux*[1], vint ſans reſiſtence à demie lieue près de la ville, où il trouva les chemins rompus, & deux compagnies de la ville en garde, pour empeſcher le paſſage de l'artillerie. Mais cela fut tantoſt forcé, ſe retirant l'une de ces compagnies, compoſée de gens de Cabrieres & Merindol, leſquels duits à jetter pierres avec leurs fondes[2], gagnerent le haut de quelques couſtaux; l'autre gagna le grand chemin tirant à la ville, laquelle ils mirent en grand danger, eſtans pourſuivis des ennemis, qui fuſſent entrés peſle meſle, n'euſt eſté que le gros qui les ſuivoit fut employé ſur le champ à preparer les chemins pour paſſer l'artillerie, de peur d'en perdre l'occaſion. Cependant ceux qui avoient gagné les couſtaux ren-
323 trerent d'un autre coſté dans la ville, par la porte de Dauphiné, ayans fait un circuit de deux lieues[3].

Les batteries commencent à donner.

Par ainſi, *Sommerive* ayant fait reparer les chemins en peu de temps, ſe vint planter ſur le midi juſques aux ruines du temple des Cordeliers[4], un peu plus loing de la ville que la portée d'une arquebouze. En ce meſme endroit furent braquées deux coulevrines & deux moyennes; & en un chemin contre la montagne du Moulart, qui deſcouvroit le dedans de la ville, deux autres moyennes, avec un corps de garde au plus haut de la montagne.

Beaujeu, d'autre coſté, par le dedans, ayant fait renger un chacun en ſon quartier, ayant commandé que ſans ceſſe on fiſt prieres publiques à Dieu, logea deux mouſquets ſur le carreau du temple, contre lequel d'autre part ſe dreſſa la premiere baterie, depuis les deux heures après midi juſques à la nuict, de ſorte que le carreau fut finalement abatu. Le lendemain, unzieſme dudit

1. *Château-Arnoux*, voy. ci-dessus, p. 320.

2. *fonde, funda*, provençal : *fonda*, usité au 16e siècle au lieu de *fronde*.

3. *Discours de Regnault*, *Mém. de Condé*, p. 645 : Le vendredi, 10 de juillet, ils mettent le siege devant Cisteron, où il fut combatu par deux ou trois heures, à l'endroit du Pont de Jabron; toutesfois voyans les nostres que la retirade estoit longue, et que l'ennemy les chargeoit de si près, ils se retirerent à la ville; toutesfois il y demeura bien trente des nostres, ou morts, ou prisonniers, s'estans voulu sauver par la plaine.

4. *Perussis*, p. 455 : Le dizième jour de juillet, les nostres camperent près Sesteron, du cousté du midy et près de l'observance demollie, où nostre artillerie fut braquée.

mois, une autre baterie eſtant dreſſée contre un pan d'une vieille muraille pourrie & nullement flanquée, du coſté de la Durance, près d'une porte appelée Porte Sauve[1], après quelques volées de canon il fit ſommer la ville, offrant aux aſſiegés de leur permettre la retraitte hors de Provence, avec vies & bagues ſauves. La reſponſe de *Beaujeu* fut, que l'ayant receue en garde pour le Roy du ſieur *Comte de Tande,* ſon pere, gouverneur du pays, il la garderoit, juſques à la mort; & que ce n'eſtoit pas la façon de ſommer les villes, après les avoir batues un jour. La baterie donc continua ſans intervalle, juſques à faire breſche d'environ cent pas. Mais ſi la furie des aſſaillans eſtoit grande, la conſtance eſtoit incroyable de ceux de dedans à remparer & ſe preſenter à tous dangers, juſques aux femmes & petis enfans; & ſe pouvoit là remarquer une merveilleuſe difference entre les uns & les autres. Car ceux de dedans n'avoient que pſeaumes & cantiques en leur bouche, apportans, trainans & charrians tout ce qui eſtoit requis; & ceux de dehors, au contraire, crians du deſſus de la montagne du Moulart, dont ils voyoient toute la ville, leur diſoient mille ordures & vilenies, demandans aux uns des fugitifs où eſtoient leurs femmes qu'ils avoient violées, & monſtrans aux autres leurs pauvres femmes qu'ils avoient trainées avec eux en leur camp, & 324
convians les habitans de leur appreſter leurs licts & leurs couches. Car de faict ils ſe tenoient tant aſſeurés de ſouper dans la ville, qu'ayans ſerré tout leur bagage, ſans avoir autrement recognu la breſche, ils vindrent la teſte baiſſée juſques à trois aſſauts, l'un

Sommerive fait sommer la ville.

Esprit respectif des assiégés et des assiégeants.

Premiers assauts.

1. *Discours de Regnault,* l. c.: Puis le soir que l'artillerie fut arrivée, l'ennemy fit ses approches, et commença la batterie à la diane, du costé de la Durance, en un coin de la ville devers le soleil levant; tellement que par leur diligence la bresche fut faicte environ deux heures après midy, et lors ils mirent leur camp en trois ou quatre bataillons, pour venir à l'assaut. Ce que voyant le Seigneur de Beaujeu et autres capitaines de la ville de Cisteron, ils se mettent en devoir de se defendre. . . L'ennemy fut repoussé, et ne revint à la bresche de quinze jours. — *Perussis,* l. c.: Le hunzieme, la batterie fut faicte, ensemble une fort mal aysée breche, s'estant rencontrée au plus fort lieu des murailles et où il y avoit des caves par où il falloit monter, descendre et puis remonter. . . Les assaillans donnerent à l'assault, montant les uns sur les aultres, tuant beaucoup de defenseurs adversaires. Mais il fut advisé par Mgr. de Sommerive et M. de Carces de les faire retirer pour cette heure . . . n'estant aussy la breche raisonnable.

après l'autre. Mais ils furent ſouſtenus avec tel courage & ſi bon ordre, que les aſſaillans n'y gagnerent que des coups, en quoy ſe monſtrerent merveilleuſement courageuſes les femmes, rafraiſchiſſans les unes de pain & de vin à toutes heures les combatans, & retirans les bleſſés avec extreme diligence & ſans aucune crainte; les autres faiſans des balles qu'elles fourniſſoient à ceux qui tiroient; les autres avec les enfans & autres perſonnes inhabiles aux armes, eſtans arrengées par les rues & combatans avec prieres, les mains tendues au ciel, comme auſſi *Beaujeu, Furmeyer, Mellejay*[1], & autres Capitaines firent un merveilleux devoir.

Le courage des assiégés remonte. La brêche réparée.

Mais il cuida avenir un grand inconvenient à une des portes de la ville, y ayant eſté ſemé un bruit que la breſche eſtoit forcée, ce qui cuida eſtre cauſe à ceux qui gardoient ceſte porte de l'ouvrir pour ſe ſauver. Mais il y fut pourveu par le Capitaine *Talon*, ſergent major; lequel, ainſi qu'il alloit de lieu en lieu pour eſchanger les ſoldats où la neceſſité le requeroit, fit auſſi toſt courir un bruit tout au contraire, à ſavoir que *Carces* & *Flaſſans* eſtoient morts à l'aſſaut; ce qui raſſeura les plus effrayés. Ces aſſauts durerent depuis les trois heures après midi juſques à la nuict cloſe, durant laquelle ceux de dedans travaillerent tellement à remparer la breſche, qu'elle ſe trouva le lendemain en bonne defenſe.

Peu de succès de Sommerive.

Sommerive voyant cela le lendemain, douzieſme dudit mois [de juillet], eſſaya de faire par ruſe ce qu'il n'avoit peu obtenir de force, faiſant ſemblant de ſe lever pour aller au devant du ſecours que leur amenoient *Soreze*[2], fils du ſieur *de Senas*, & *Mouvans*,

1. *Henri de Grasse*, seigneur de Malijaï ou Mallegeai (*Regnault*, p. 647), frère cadet de Du Bar (p. 320), de la maison de Foix par sa mère. *France prot.*, V, 353. *Lambert*, p. 166, qui énumère les capitaines commandant les troupes des deux côtés, p. 165 s.

2. D'accord avec notre texte, la *France prot.*, V, 254, dit que *Balthazar de Gérente*, baron de Sénas, un des principaux chefs des Protestants dans la Provence, eut pour fils aîné Balthazar, sieur de Sorrèze, qui se signala en plusieurs rencontres dans la première guerre civile, et fut tué, en 1567, devant Saint-Marcel-d'Ardèche. — *Gaspard Laurens*, dans une note de l'*Hist. de De Thou*, III, 237, dit que c'est à tort qu'il est parlé de Soreze et de Cipierre, comme de deux personnes. « Ce Cipierre, qui favorisoit les Protestants en 1562, est ce même Soreze que j'ai vu très-souvent à Cisteron. Il

eſperant que ceux de dedans feroient plus negligens à garder la breſche, ou meſmes ſortiroient pour favoriſer ce ſecours. Mais pour cela rien ne remua dans la ville; & ne faut douter que ſi *Sommerive,* au lieu de chercher ceſte ruſe, euſt pourſuivi de batre 325
& d'aſſaillir, il euſt beaucoup plus gagné, dautant qu'au dernier des trois aſſauts du jour precedent il n'eſtoit demeuré qu'environ vingts livres de poudre dans la ville; ce qui fut toutesfois tellement conduit par *Beaujeu,* que ni les ſoldats ni les Capitaines n'en ſceurent jamais rien. Les jours ſuivans tout ce que fit *Sommerive* fut de faire ſemblant d'aſſaillir la breſche & de tirer à coup perdu dans la ville, dont il abatit pluſieurs maiſons, mais à grand'peine bleſſa-il une ſeule perſonne.

Sorèze et Mouvans amènent du secours à la ville.

Voyant donc cela & entendant que *Soreze* & *Mouvans* venoient au ſecours de la ville avec deux mille bons hommes, il fit paſſer la moitié de ſon camp du coſté de Dauphiné, & au delà de la riviere de Buech[1], pour les empeſcher, où il ſe tint juſques au dixhuictieſme dudit mois, qu'il quitta la place à *Soreze,* qui eut par ce moyen la campagne & le chemin libre du coſté de Dauphiné, ne demeurant la ville par ce moyen aſſiegée que d'un coſté. Ce meſme jour, environ dix heures de nuict, trois cens hommes ſortis de la ville ayans failli d'enlever l'artillerie, donnerent ſur le corps de garde qui eſtoit au haut de la montagne du Moulart, lequel ils rompirent. Le lendemain au matin ſe firent quelques eſcarmouches juſques à huict heures, & lors chacun ſe retira.

étoit fils du Comte de Tende, Gouverneur de Provence (voy. ci-dessus, p. 318, note 4). Après la mort de son père, il prit le nom de Cipierre... nommé tantôt Soreze, tantôt Cipierre, il suivit ouvertement le parti et la religion des Protestans. Il défendit dans la suite, en 1567, la ville de Sisteron, plus heureusement que d'autres ne l'avoient fait en 1562. Enfin, il fut indignement massacré, à la faveur de cette fameuse paix de 1568. » (*De Thou*, IV, p. 134.) — *René de Cipierre* n'étant né qu'en 1547, il est plus probable que la donnée de notre texte soit juste. L'erreur de l'annotateur de *De Thou* s'explique peut-être par la notice fournie par la *France prot.*, IX, 204: S'il faut en croire les *Pièces fugitives d'Aubaïs*, René de Cipierre avait été destiné à l'état ecclésiastique, et avait même été pourvu de l'abbaye de Sorrèze.

1. *Buech*, voy. p. 320, note 4. — *Lambert*, p. 167: Sommerive passa le Buech, mais il fut mal renseigné sur la route qu'il suivait, et pendant qu'il s'égarait dans les vallées des Alpes, les troupes dauphinoises entrèrent, le 18 juillet, dans Sisteron.

Le vingt & deuxieſme, *Soreze* ſ'eſtant venu camper de l'autre coſté de la Durance, près du bourg de la Baume, *Sommerive* changeant ſon artillerie, taſcha d'abatre le pont par lequel on alloit de la ville audit bourg de la Baume, afin de luy oſter le paſſage. Mais ce fut en vain; & lors luy fut offerte la bataille, laquelle il refuſa, uſant de part & d'autre de telle animoſité, qu'il n'en reſchappoit pas un de ceux qui eſtoient faits priſonniers.

Sommerive change de position.

Finalement, le vingthuictieſme dudit mois, en la nuict, *Sommerive* voyant qu'il ne gagneroit plus rien en ce lieu, & craignant que *des Adrets,* après la victoire de Vaureas, ſ'en vinſt droit à luy, leva ſon camp le plus coyement qu'il peut, & paſſant la Durance au village de *Voulongne* [1], ſe ſaiſit d'une petite place & maiſon d'un Prieur appelé l'*Eſcalle* [2], là où laiſſant garniſon, il ſe campa en une raſe & plate campagne ſituée entre la Prieuré & le
326 village *des Mees* [3], à trois lieues de Ciſteron, entournée d'une montagne d'un coſté, & de l'autre part tant de la Durance que d'une autre petite riviere entrant en icelle. Et quant au coſté par où il eſtoit entré & qui eſtoit tout ouvert, il y fit trois grandes & profondes tranchées, eſtant ainſi dans ce grand & ſpatieux enclos, garni de pluſieurs bons fruicts & autres rafraiſchiſſemens, comme dans une grande fortereſſe, avec la commodité du grand chemin par lequel on deſcent en la baſſe Provence, dont il eſtoit renvitaillé.

Cardet réunit toutes les forces protestantes.

D'autre coſté, toutes les forces qui eſtoient dans la ville avec le ſecours qui leur eſtoit venu, ſortis ſous la conduite de *Cardet,* gendre de *Tande,* vindrent droit à ce Prieuré [4]; duquel lieu ayans la garniſon, & par ce moyen fait ouverture juſques aux trenchées

1. *Volonne,* village à 12 kil. de Sisteron, près de la Durance.

2. *L'Escale,* village sur la Durance, à 19 kil. de Sisteron, non loin de Volonne.

3. *Les Mées,* ancienne petite ville, à 27 kil. de Digne et à peu près à la même distance de Sisteron, située au pied d'une montagne sur le versant de laquelle s'élèvent les rochers de Mées, une longue suite de rochers de forme conique et aigus, aux bords de la Durance.

4. *Regnault,* p. 646 : Entendant le Seigneur de Mauvans que l'ennemy passoit la riviere, fit revirer bride, pour aller passer du costé du pont vers Cisteron, et vint dresser son camp où estoit l'ennemy, si bien que les sentinelles de tous les deux camps se voyoyent.

de *Sommerive,* ils y dreſſerent leur camp, auquel eſtoient *Soreze, Beaujeu, Senas, Mouvans, Du Bar*[1], *Malejay,* & autres gentils-hommes & anciens guerriers Provençaux, ayans vingtneuf enſeignes d'infanterie & quatre cornettes de cavalerie, qu'ils eſperoient bien toſt devoir eſtre renforcées; comme de faict, le dernier du mois [de juillet], *Ponat*[2], envoyé par *des Adrets,* y arriva avec neuf enſeignes de gens de pied du Dauphiné, & quelque cavalerie, de toutes leſquelles forces eſtoit chef general ledit ſieur *de Cardet.*

Heureux exploit de Mouvans.

Là ſe firent pluſieurs eſcarmouches, ſoir & matin, ès trenchées du camp de *Sommerive* pour l'attirer à la bataille, juſques à ce que le deuxieſme d'Aouſt, *Mouvans,* acompagné de quelque infanterie, ſ'en alla de plein ſaut donner au corps de garde des trenchées, là où eſtant recognu & auſſi ſoudain enveloppé, il fut chargé entre autres par *la Verdiere,* l'un des plus vaillans & meilleurs Capitaines qu'euſt *Sommerive,* cuidant bien l'avoir attrappé[3].

1. *Claude de Grasse*, sieur Dn Bar, d'une noble famille de Provence, de la maison de Foix par sa mère, Marthe de Foix, frère aîné de Henri de Malijaï (p. 324), paraît avoir abjuré à la Saint-Barthélemy, devint gouverneur d'Antibes, et fut tué en 1578. *France prot.*, V, 353.

2. Voy. ci-dessus, p. 279. — *Regnault,* l. c. : Deux jours après, voici arriver le Sgr. De Ponart (*sic*), avec mille ou douze cens hommes et trois cens chevaux ou environ.

3. *Regnault, ibid.*: Cependant au camp de l'ennemy arriverent quelques damoiselles . . lesquelles furent receuillies des capitaines du camp en grande pompe et liesse. Entre autres, le Sgr. de La Verdiere dit qu'il vouloit pour l'amour des dames dresser l'escarmouche contre M. de Mauvans ; ce qu'il fit. Mais le Sgr. de Mauvans, entendant le bruit, monte à cheval, ensemble le Sgr. du Bar et autres qui les suyvoyent, et vont trouver lesdicts assaillans, lesquels (après) s'estre rencontrez, se saluerent à coups de pistoletades. Mais La Verdiere recognoissant le Sgr. Du Bar, commence à crier : au Bar, au Bar. Toutesfois Le Bar fut secondé par le Sgr. de Mauvans, et lors La Verdière courut sur Mauvans, et Mauvans le blesse d'une pistoletade, puis Le Bar le poursuivant, de son coustelas le tue. . . Cependant l'escarmouche duroit tousjours, et Mauvans se retira blessé d'une harquebouzade à une jambe, et se fit porter à Cisteron, pour estre mieux en repos. — *Perussis,* p. 461 : Estant nostre camp audict lieu de Les Mées . . . ne se pouvoit tenir Mauvans de les y venir molester . . dont mal luy en advint ; car ung jour il fut blessé d'une pistoletade lachée par le capitaine Ventabren, et ce à la cuisse, en danger de la perdre ou de n'aller jamais droict ; et s'il ne fust esté bien habile à se retirer courant à son gitte, ledict sgr. de Ventabren le prenoit au corps,

Mais il advint tout le contraire; car *Mouvans* l'ayant joint, luy donna le coup mortel à une des jointures de fon harnois, & fe jetta de telle roideur hors de la preffe qu'il en efchappa, ayant toutesfois receu une arquebouzade au deffous du gras d'une jambe, dont il a toujours cloché depuis.

La faim menace les assiégés.

L'intention de ces deux camps eftoit bien diverfe; car l'un ne
327 demandoit que la bataille, l'autre vouloit fans fe hazarder attendre que la faim contraignift fon ennemi de fe desbander. Et de faict, combien que *Tande*, venu de fa vallée à Cifteron, recueillift tout ce qu'il pouvoit de vivres pour fournir la ville & le camp de fon gendre, fi eft ce que les foldats fentoient defià la faim, & commençoient à fe desbander. Voyant donc cela, *Cardet*[1], le quatriefme dudit mois [d'Aouft], ayant rengé tout fon camp, tira droit contre l'ennemi, efperant le forcer à la bataille. *Beaujeu* donc conduifant les coureurs & enfans perdus, donna de telle furie dans les trenchées qu'ils pafferent outre, avec tel etonnement de l'ennemi, que plufieurs jettans leur bagage dans la riviere, tournerent le dos. Mais pource qu'eftans entrés plus avant ils euffent eu à combatre l'avantgarde qui les euft aifément desfaits, eftant la bataille de *Cardet*, qui les fuivoit, demeurée fort loin, ils furent rappelés, n'ayant auffi efté fait ceft effort que pour attirer l'ennemi du tout hors de ces trenchées. Mais ils n'en voulurent jamais fortir, & par ce moyen falut que *Cardet* fe retiraft fans avoir fait autre chofe, fe plaignans grandement les foldats de ce qu'ayans gagné les trenchées on n'avoit paffé plus outre.

Commencement de débandade.

Le lendemain, cinquiefme d'Aouft, *Ponnat*, gouverneur de Grenoble, qui eftoit venu avec fecours auparavant à Cifteron, fe

desirant essayer sa force et le renverser, ainsy qu'il faict souvent les non-domptés toureaux de la Camargue. Ausdictes sorties fut blessé M. de la Verdiere . . . de laquelle blessure tost après mourut. — *Philibert de Castellane*, seigneur de la Verdière, était le père de Honorat, Louis de Bezaudun et de Balthazar d'Ampus, qui jouèrent un grand rôle pendant les guerres de la Ligue. *Lambert*, p. 174.

1. *Regnault*, p. 647 : Le sgr. de Cardé, general du camp, conclud avec le sgr. de Ponart et autres capitaines de donner la bataille . . Ils mettent deux compagnies en teste pour faire la premiere escarmouche . . lesquelles firent si bien leur devoir, qu'elles firent quitter la première tranchée à l'ennemy. Toutesfois craignant le sgr. de Cardé l'artillerie de l'ennemy, manda aux combatans qu'ils se retirassent.

desbanda le premier, monſtrant le chemin aux autres, quoy qu'on luy peuſt remonſtrer [1]. Ce que *Tande* voyant & que la faim menaçoit ſon camp, ne pouvant *Sommerive,* ſon fils, eſtre attiré au combat, fit lever le camp [2], duquel il remit une partie à Ciſteron ſous le gouvernement de *Senas* [3], envoyant le reſte à *des Adrets,* qui promettoit de le venir voir bien toſt avec bonnes forces, ce que toutesfois il ne fit.

Sommerive reprend le siège.

Sommerive ſur cela, deliberant de retourner au ſiege de Ciſteron, fit telle diligence d'aſſembler gens, tant de nouveaux fougages [4] de Provence, que de tous les autres lieux (ſ'eſtant *Suze* joint avec luy, & grandes forces luy eſtans envoyées du Comtat), que le vingt-ſeptieſme dudit mois [d'Aouſt] il ſe trouva dans le fort, acompagné de cent & deux enſeignes d'infanterie, & bon nombre de cor- 328
nettes de cavalerie ; avec leſquelles forces il raſſiegea Ciſteron le meſme jour, & ſoudain fit une grande trenchée [5] juſques aux deux

1. *Ibid.:* Lendemain, le Sgr. de Ponart voyant qu'on avoit failly de donner la bataille, il fut fasché, et s'excusa, disant qu'il avoit receu lettres pour marcher vers le Dauphiné, ce qu'il fit.

2. *Ibid.:* Parquoy voyans les autres de nostre camp qu'il estoyent demeurez en si petit nombre, ils conclurent de se retirer. . . Parquoy les nostres se retirerent à Cisteron, et là il fut deliberé de soulager la ville de partie de soldats, et departir les compagnies. Et de faict, le Sgr. Du Bar et le Sgr. de Mallegeai, son frere, se departent avec trois compagnies de cavalerie et toute l'infanterie . . . pour aller trouver le Baron des Adrets.

3. Voy. ci-dessus, p. 163, 269, 324, 326. *Balthasar de Gérente,* baron de Sénas. *France prot.*, V, 252. — *Regnault,* p. 648 : Or de ce temps le Sgr. de Senas fut esleu gouverneur de la ville de Cisteron, par le Sgr. Comte de Tende, où il demeura accompagné de M. de Mauvans, qui estoit blessé en une jambe . . . ; où ils commencerent de tout leur pouvoir à fortifier, faire tranchées, abbatre maisons et aultres empeschemens. Le Sgr. de Brac (c'est à tort que les *Mém. de Condé*, conjecturent qu'il faut lire *Du Bar*, qui, comme nous venons de voir, était allé rejoindre des Adrets) et le capitaine Thollon, Sergent major, ne s'espargnoyent point à travailler, et à faire travailler les gens de la ville, soldats et autres, à faire couper arbres, etc.

4. *fougages.* Le mot manque dans *Littré.* Du bas latin *foagium, focagium.* redevance féodale due par le seigneur pour chaque feu *(focus, foyer)* de ses tenanciers. Comp. *Du Cange.* Français moderne : *fouage.* Espagnol : *fogage.*

5. *Regnault,* l. c. : Du costé de l'ennemy, Flaccan (Flassan) et le capitaine La Forest, maistre de l'artillerie, furent envoyez à Marseille, pour emmener deux pieces de batterie. Et le mercredi, vingtseptiesme d'aoust, l'ennemy vint

couſtaux de Sainct Jean & de Sainct Brançon, pour y pouvoir paſſer ſon artillerie & ſon camp à couvert, eſtant le chemin tel, que neceſſairement il faloit qu'il paſſaſt à la portée de l'arquebouze près des murailles de la ville; là où ſe firent pluſieurs belles & groſſes eſcarmouches, demeurans touſiours ceux de la ville maiſtres deſdits couſtaux, juſques à ce que, ayans ouy nouvelles que *Mombrun* les venoit ſecourir avec artillerie par le Dauphiné, ils les quitterent pour ſe ſaiſir du pont de la riviere de Buech, ſur lequel il faloit que *Mombrun* paſſaſt. Cela fut cauſe que *Sommerive,* après avoir aſſis quelques moyennes en ces couſtaux, & commencé une autre trenchée pour venir à l'autre, de laquelle nous avons parlé, employa toutes ſes forces pour gagner ce pont, qui ne fut pas moins courageuſement & opiniaſtrement defendu. Mais finalement les defendans voyans que *Mombrun* ne venoit point, & que cependant ils conſumoient beaucoup de leurs munitions, & perdoient de leurs hommes qui leur faiſoient bon beſoin pour la defenſe de leurs murailles, quitterent le pont, & par ce moyen fut la ville aſſiegée de trois coſtés.

Il repousse Montbrun.

Peu après (mais trop tard), *Mombrun* eſtant arrivé à Orpierre, *Sommerive,* qui tenoit lors le chemin de Dauphiné bien à propos, envoya *Suze* contre luy avec le plus beau de ſon camp, par lequel eſtant ſurpris & desfait *Mombrun,* le deuxieſme de Septembre[1], en un lieu appelé *Lagrand,* comme il a eſté dit en l'hiſtoire de

avec grande furie assieger la ville de Cisteron, et commença à faire une tranchée bien profonde et bien large, laquelle il eut faite dans sept ou huit jours.

1. *Ibid.:* Le mercredi venant, deuxieme du mois de Septembre, le Sgr. de Suze, La Boret et autres capitaines du camp de l'ennemy, departent avec deux ou trois mille hommes et six cens chevaux, pour aller contre le Sgr. de Mombrun, qui venoit au secours de la ville de Cisteron, accompagné de huit ou neuf cens hommes. Et l'ayans rencontré à Araigne (Laragne, sur le Buech), qui est à trois petites lieues de Cisteron, ils deffirent environ cent cinquante hommes des nostres, et mettent les autres en route; et Mombrun se retire au chasteau de Vaupierre (Orpierre. *Perussis* a aussi le nom de Vaupierre, p. 482), avec deux pieces d'artillerie, qui furent peu après prinse de l'ennemy; et lors La Boret demeura pour hostage, et plusieurs autres. Ceux qui se retirerent au camp de l'ennemy commencerent à lascher force harquebouzades, en resjouissance de la victoire, et crier par mocquerie: « va querir ton Mombrun. »

La ville complètement fermée.

Dauphiné [1], il fit le lendemain, troiſieſme dudit mois [2], braquer ſur les deux couſtaux ſes deux grandes coulevrines, & un grand canon qu'il avoit receu de renfort de Marſeille pour batre à fleur de terre la courtine du bas de la ville ; y adjouſtant la baterie de deux moyennes braquées aux ruines du temple des Cordeliers. Et afin que la ville fut encloſe de toutes parts, le ſieur *de Mirebel* avec quelques enſeignes ſe campa delà la Durance, de ſorte que les aſſiegés n'avoient aucun chemin de retraitte, qu'un ſeul, fort rabo- 329
teux & malaiſé, qui eſt à l'autre iſſue du bourg de la Baume, & qui va à de hautes montagnes toutes deſertes, par un chemin ſi eſtroit, que deux hommes de cheval n'y euſſent ſceu paſſer de front ; joint qu'il eſtoit expoſé à la veue du camp aſſis ès ruines des Cordeliers, n'en eſtant eſloigné que de la largeur de la Durance qui ſe paſſoit à guay en pluſieurs endroits, à raiſon de quoy *Sommerive* n'avoit mis perſonne pour le garder, tenant au reſte les aſſiegés enclos comme dans une priſon.

La brèche est ouverte. Premier assaut.

Par ainſi, le quatrieſme dudit mois, ayant eſté commencée la baterie, il y eut breſche, ſur les dix heures, d'environ cent quarante pas, ſans qu'il y euſt flanc ni baſtion pour la defendre. En outre, les deux moyennes batans du coſté des Cordeliers, voyoient tout à deſcouvert le chemin par lequel il faloit que ceux de dedans vinſſent à la breſche. Ce nonobſtant & combien que la plus part de ceux de dedans, taſchans de remparer la breſche, fuſſent emportés & volaſſent par pieces en l'air, hommes & femmes, paſſans les vifs par deſſus les morts, ils firent un eſtrange devoir de apporter terre, coutres de licts, fients, faſcines, & tout ce qui pouvoit ſervir. Au meſme inſtant, eſtant donné l'aſſaut par trente trois enſeignes d'infanterie, & une cornette de cavalerie venant après eux, il y fut combatu, reprenant haleine par cinq fois, & juſques à ſept heures après midi, avec une telle furie que la poudre

1. Voy. *supra*, p. 275.

2. *Regnault*, p. 649 : Le lendemain, quatrieme (il faut lire le troisième, puisque c'est le lendemain du deuxième, comme il le dit lui-même) de Septembre, l'ennemi fit ses approches, avec les quatre pieces d'artillerie ; mettant trois pieces de campagne d'un bout de leur tranchée, pour battre la ville à flanc. Par ce moyen, la bresche faite d'environ cent pas, nos gens ne s'estonnerent de rien ; mais venans à la bresche et combatans vaillamment l'espace d'une heure, ils soustindrent le premier assaut, et plusieurs après.

eſtant faillie aux uns & aux autres, ils vindrent juſques aux eſpées, aux pierres & aux mains [1]. Mais tant y a que les aſſaillans finalement furent contraints ſe retirer.

Situation désespérée. La retraite décidée.

Le ſoir venu, & *Sommerive,* depuis l'aſſaut quitté, ayant commencé une autre baterie, *Senas, Mouvans* (qui ne pouvoit encores marcher à cauſe de ſa bleſſure & qui ſ'eſtoit ce nonobſtant fait porter à la breſche où il avoit bien ſervi pour encourager les ſoldats), enſemble les autres capitaines, ſe trouverent en une merveilleuſe perplexité, voyans d'un coſté la perte de leurs gens avec le deffaut de munitions ſans aucune eſperance de ſecours, & d'autre part conſiderans les grandes forces & l'opinaſtreté de leurs ennemis. Mais ce qui les eſtonnoit encores plus, eſtoit la commiſeration
330 qu'ils avoient de ce pauvre peuple, qu'ils ne pouvoient ni garantir par forces humaines, ni retirer à ſauveté, eſtant la retraitte par ce ſeul petit chemin, duquel nous avons parlé, pluſtoſt impoſſible que difficile. Ce neantmoins, après avoir invoqué Dieu avec telle ardeur que chacun peut penſer, ils conclurent de prendre ceſte route-là, quoy qu'il en deuſt advenir.

Trahison déjouée.

Mais à grand'peine avoit eſté priſe ceſte reſolution en chambre cloſe, qu'un malheureux homme qui ſ'y eſtoit trouvé, & qui avoit eſté juſques alors en fort bonne reputation, ſe coulant par la breſche, ſe rendit à l'ennemi, luy declarant ceſte reſolution; laquelle entendue, *Sommerive* ſe reſolut d'autre coſté d'en empeſcher l'execution qui luy eſtoit treſaiſée, mettant ſeulement vingt-cinq ou trente chevaux avec quelque infanterie en ce deſtroit. Ce qu'eſtant executé, tous ces pauvres gens infailliblement eſtoient perdus, mais Dieu y pourveut auſſi miraculeuſement qu'il ſauva jadis David contre ſon fils Abſalon, rompant le conſeil d'Achitophel. Car eſtant l'opinion que deſſus deſià comme conclue au conſeil de *Sommerive,* le ſieur *de Cental* [2] (non qu'il euſt en penſée

1. *Ibid.:* Le nombre des morts et des blessez estoit grand du costé des fideles . . . . semblablement du costé de l'ennemy il y eut grand nombre de morts et de blessez; car nostre harquebouzerie tiroit à plaisir à travers la troupe qui venoit à la bresche, avec balles empoisonnées; tellement qu'il en rechappoit peu de ceux que la balle avoit atteints. . . On trouva morts quelques capitaines des nostres; et le capitaine *Bras,* maistre de camp, eut une jambe rompue.

2. *Gabriel de Bouliers,* sieur de Cental. *De Thou,* III, 245.

de ſauver ces pauvres gens, mais Dieu le faiſant ainſi parler) alleguant qu'il ne faloit aiſément adjouſter foy à ce perſonnage, que ceſte retraitte eſtoit incroyable, & que c'eſtoit une ruſe de ceux de dedans pour eſmouvoir les ſoldats à courir à ce chemin, pour cependant faire une ſortie ſur leur camp & donner ſur leur artillerie, ſe fit croire tellement, qu'il fut arreſté que nul ne bougeroit du camp cette nuict-là, encores que quelques uns fiſſent mine de ſe retirer par là ; mais qu'au poinct du jour il ſeroit tout à temps de regarder ce qui ſeroit de faire.

Préparatifs à la retraite.

Cependant dedans la ville eſtant declarée la retraitte, combien que tant les ſoldats que le peuple fuſſent merveilleuſement haraſſés du travail ſi grand du jour precedent, chacun ſ'appreſta de ſortir[1]. Cela ne ſe pouvoit faire ſans grande confuſion, chacun trouſſant ce qu'il penſoit le plus aiſé à porter ; les uns qui avoient le moyen chargeans ſur aſnes, mulets & chevaux les petits enfants, les bleſſés, les malades, les vieilles gens ne pouvans marcher ; les autres, tant peres que meres, portans leurs enfans ſur leur col, entre leurs bras & aux mammelles, avec grands pleurs & lamentations, 331
& ſe faiſoit tout cela à la veue de l'ennemi qui les pouvoit deſcouvrir du camp de *Mirebel,* & de la ruine des Cordeliers, pour la lumiere qui eſtoit aux feneſtres des maiſons par toute la ville. Ce

La sortie de la ville.

neantmoins, environ les onze heures de nuict, toute ceſte troupe commença de ſortir par une fauſſe porte de la ville pour aller au pont, & de là à une petite porte du bourg, par laquelle on ſortoit au chemin ; & marchans ainſi à la file, pourſuivirent leur chemin toute la nuict d'entre le quatrieſme & cinquieſme dudit mois, ſans que pas un du camp de l'ennemi remuaſt non plus que ſi ce pauvre peuple euſt eu ſaufconduit, juſques au poinct du jour que *Sommerive* fit paſſer la riviere à quelque cavalerie & infanterie qui donna ſur la queue[2], où ſe trouverent quelques pauvres

1. *Regnault,* l. c. : Ils partirent environ onze heures de nuict, sans toutesfois advertir les soldats qui estoyent aux murailles et à la bresche, de peur de mener trop grand bruit et à fin de ne donner advis à l'ennemy, voyant abandonner la place. — *Lambert,* p. 177 : Ce fut à minuit, par un ciel noir et déchiré à chaque instant par des éclairs, sous des torrents de pluie et au milieu du fracas de la foudre.

2. *Regnault,* l. c. : Il estoit presque jour devant que l'ennemy entrast dedans ; car la main puissante de Dieu les avoit tellement bridez qu'ilz ne

femmes qui eſtoient demeurées derriere, dont les unes furent tuées, les autres emmenées priſonnieres ; & ne fut la pourſuite plus grande, tant à cauſe de la difficulté du chemin, que pour la friandiſe du butin dont ces pourſuivans ne vouloient perdre leur part, eſtimans bien que leurs compagnons cependant entreroient dans la ville.

Sommerive entre dans la ville.

Ainſi le firent-ils auſſi ſur les dix heures du matin & non plus toſt, craignant encores *Sommerive* qu'il y euſt quelque ruſe, & ne ſe pouvant perſuader l'entrepriſe d'une retraitte ſi eſtrange. Chacun peut penſer quel fut le deſordre en ceſte pauvre ville, là où toutesfois ils trouverent fort peu de gens à tuer au prix de ceux qui eſtoient ſortis, & fort peu de biens à piller. Si eſt-ce qu'ils y tuerent de trois à quatre cens que femmes qu'enfans, ſans aucun reſpect ni d'aage ni de religion [1]. Cela fait, *Sommerive* n'y ſejourna gueres, y laiſſant pour gouverneur le ſieur *de Montagut,* avec un regiment de ſept compagnies.

Formation de la colonne de retraite.

Je revien maintenant à ces pauvres gens, lesquels par chemins deſtournés, reprenans leur haleine comme ils pouvoient, ayans cheminé le reſte de la nuict & le jour ſuivant [2], cinquieſme dudit mois, ſe retrouverent à quatre heures après midi à ſept grandes lieues de Ciſteron, en un petit village appelé Barles [3]; auquel lieu, les uns ayans attendu les autres juſques à la nuict, & notamment

voulurent entrer, disans, la nuict que les nostres sortirent, que le secours de Mombrun estoit venu, ou que c'estoit quelque trahison ; nonobstant que les Papistes criassent de la muraille à l'ennemy, qu'il entrast et s'asseurast du departement des autres, et mesmes sonnans les cloches pour asseurance.

1. *Ibid.:* Enfin ils entrerent, partie par la bresche, et partie par escallade, tuans et massacrans tous ceux de la ville, tant hommes que femmes, tant papistes qu'autres, et faisans grandes extorsions et pilleries, dedans et dehors la ville ; tellement qu'ils prindrent un pauvre vieillard, qui fut trouvé à la queue des autres qui estoyent eschappez, et le jetterent du pont dans la Durance, pource qu'il ne vouloit dire : « je croy en Dieu et en la vierge Marie. » — *De Thou,* p. 245 : Sommerive fit égorger plus de deux cents malheureux qui n'étaient pas en état de lui résister et il abandonna la ville au pillage. Il y laissa de Montagut avec sept compagnies et s'en alla.

2. Ils se dirigèrent vers Saint-Geniez, Authon et Feissal. *Lambert*, l. c.

3. *Regnault:* Le sgr. *de Senas* et *Mauvans*, avec la troupe, marchèrent tout le jour, cinquieme de Septembre, par les bois, et arriverent sur les trois heures après midi à un village nommé Barles, et là demeurerent, attendant

les bleſſés & malades, avec quelques pauvres femmes, dont les unes meſmes avoient accouché en chemin, ſe raſſemblerent environ 332 quatre mille perſonnes, entre leſquels n'y pouvoit avoir plus de mille hommes de reſiſtence. De là, ayans eſté mis les arquebouziers en teſte & en queue & le reſte cheminant au milieu, ils tirerent au village de *Salonnet*[1], où ils repoſerent quelques heures de la nuict. Le lendemain matin, ſixieſme, ils prindrent le chemin de Gap, où ils penſoient ſe retirer, & qui n'eſt qu'à huict lieues de Ciſteron par le droit chemin, au lieu qu'il leur en faloit faire quatorze par les deſtroits qu'ils avoient pris. Mais eſtans arrivés au village *du Baye*[2], pour paſſer la Durance, ils trouverent une embuſcade de leurs ennemis qui avoit gagné deux montagnes[3], entre leſquelles ils eſtoient neceſſairement contraints de paſſer en pourſuivant ce chemin, auquel une jeune damoiſelle accoucha d'effroy ſur le gravier. Cela fut cauſe que reculans en arriere, & non toutesfois par le chemin qu'ils avoient fait, dautant que tous les villageois ſ'y eſtoient mis en armes, ils prindrent le chemin d'un lieu appelé *Le pas du Lozet,* qui eſt une groſſe roche fendue, par laquelle il faut paſſer comme par une porte, en une vallée appelée *Terre neufve,* par laquelle on va de Provence en Piedmont, appartenant le pays au *Duc de Savoye.* Craignans donc les arquebou-

Nuit passée à Lauzet.

toute la troupe. Toutesfois l'ennemy, donnant à la queue, en tua et fit plusieurs prisonniers, et viola femmes et filles, et mesmes de celles qu'il trouvoit esgarées par les champs. — *Barles*, dans le bailliage de la Seyne, situé dans un vallon très-froid, où les neiges séjournent pendant six à huit mois de l'année, sur la rive droite du Bés.

1. *Regnault:* Le soir venu, que le reste de la troupe fut recueilli, les nostres prennent le chemin de *Serve*, pour aller à *Selonet* (*Selonnet*, village à 10 kil. à peu près au nord de Barles), et de là à Hubaye, à fin de passer la Durance au dessus de Tallard (petite ville du Dauphiné, Hautes-Alpes, sur la Durance, à 13 kil. au sud de Gap), et se joindre avec la troupe qui estoit à Gap.

2. *Ubaye*, village encore en Provence (Basses-Alpes), sur la rivière du même nom, qui à 4 kil. au-dessous du village se jette dans la Durance. Le village se trouve au pied de rochers énormes bordant la route.

3. *Regnault :* Toutesfois à *Hubaye* ils entendirent que l'ennemy estoit aux embusches, non gueres loin de là, pour leur donner la trousse, s'il eust peu ; parquoy ils revirent bride. — *Lambert*, p. 177, dit : Ils furent arrêtés par de nombreux torrents formés par de récents orages, et ils se décidèrent à prendre le chemin des vallées du Piémont.

ziers que ce paſſage ne leur fuſt fermé, ils ſ'en allerent le ſaiſir, ce que ceux du village de *Lozet*[1] entendans, cuiderent ſ'eſmouvoir à bon eſcient; mais *Senas* & *Mouvans,* arrivés, accorderent avec eux, que ſeulement les femmes & petis enfans y entreroient, pour y eſtre juſques à la reſponſe de leur Prince[2], laquelle ſeroit attendue par eux au deçà du paſſage. Ce neantmoins, les femmes & enfans y eſtans entrés, & voyans ceux du village qu'on ne prenoit rien ſans bien payer, joint que la force n'eſtoit de leur coſté, ils accorderent que le reſte y entreroit auſſi, de ſorte que tous y paſſerent la nuict.

Les étapes du voyage jusqu'à Pragela et à Césane.

Le jour venu, ſeptieſme dudit mois, eſtant arreſté de prendre le chemin de Grenoble, toute ceſte troupe deſlogea, ayant ſur le dos une treſgroſſe pluye qui dura juſques au midi. Ce nonobſtant, avec un infini travail, ils vindrent coucher au village de *Sainct Paulo*[3].
333 Le lendemain, huictieſme du mois, comme ils tiroient en Dauphiné, advertis d'une groſſe embuſche que l'*Eveſque d'Ambrun*[4] leur avoit appreſtée, & contraints de prendre le chemin de *Pragela* par un pays fort deſert, ils arriverent au village de *la Chanau*[5],

1. *Le Lauzet*, petit bourg sur le bord de la rivière de l'Ubaye, au commencement de la vallée de Barcelonnette et à 25 kil. de cette ville. Cette vallée, que François Ier avait conquise avec la plus grande partie des états du duc de Savoie, venait d'être restituée en 1559, par Henri II, au duc Philibert Emmanuel, en exécution du traité de Câteau-Cambresis. Elle ne revint à la France qu'en 1713, par le traité d'Utrecht.

2. C'est-à-dire le duc de Piémont, *Philibert Emmanuel*. — *Regnault:* La troupe vint à *Lauset,* où ils envoyèrent le capitaine *Vivan,* avec quelques harquebouzers, pour gagner un passage. Toutesfois ils furent empeschez par ceux de la ville (du Lauzet), qui se mirent en armes à l'instigation d'un sergent de nos compagnies, qui fit la trahison.

3. *St-Paul*, petite ville à l'extrémité de la vallée de Barcelonnette, à 26 kil. plus haut que cette ville, et au pied des cols qui d'un côté conduisent dans l'Embrunais et de l'autre dans le Briançonnais. Pour se diriger vers Grenoble, c'était le col de Vars qu'il fallait passer, tirant son nom du village et de la vallée de Vars, qui, encaissée par de hautes montagnes, descend (du côté du nord) vers le bourg de Guillestre (dép. des Hautes-Alpes). — *Regnault:* De là (du Lauzet) ils viennent à Barcellone (Barcelonnette) et viennent coucher à Sainct-Paul, où ils furent advertis que l'ennemy est à Guiglestre.

4. *Guillaume de Saint-Marcel d'Avancon*, archevêque d'Embrun.

5. *Regnault:* Parquoy (c'est-à-dire ayant été advertis que l'ennemi les attendait à Guillestre) passans à *la Caval*, viennent à *Prat-gellat*, où ils reposèrent trois ou quatre jours. — Ces indications de l'un et de l'autre récit

qu'ils trouverent tout vuide d'habitans & de tous meubles, de ſorte que force fut à toute leur troupe d'y paſſer la nuict, avec des choux pommés. Le lendemain, neufieſme, ayans paſſé le col de la Guel [1], montagne des plus faſcheuſes & roides, ils vindrent juſques au village de Molieres [2], où ils ne trouverent rien qu'une embuſche que leur avoit dreſſée *la Cazette* [3], gouverneur de Briançon du Dauphiné. Ils furent donc contraints de marcher juſques au viage de Bioias [4], où ils coucherent avec quelque commodité de pain & de laictage. Le douzieſme [5], ayans paſſé le *col de l'Argentiere*, ils

ne paraissent pas claires. Il en ressort, qu'au lieu de pousser vers le nord et de passer à Guillestre, dans la vallée d'Embrun, ils prirent une autre direction. — *Lambert* dit : Ils furent obligés de faire un grand détour pour remonter la vallée de *Pragelas*, et arrivèrent exténués, après cinq jours de marche, à *la Chenal*, où ils séjournèrent pendant vingt-quatre heures. — Ceci n'est conforme ni à l'une ni à l'autre des deux narrations. D'après celles-ci, ils partirent de S. Paul, le huit septembre, pour arriver ce même jour à *la Chanau* ou *la Caval*. *M. Arnaud* (*Hist. des Prot. du Dauphiné*, p. 145) admet que, pour échapper à l'embuscade de l'archevêque d'Embrun, les fuyards se dirigèrent vers la vallée de Pragela, par un aride désert, et traversant sans doute le col de l'Aubaret, ils arrivèrent à *La Chenal* (Ponte-Chianale), dont les habitants avaient pris la fuite, comme le dit notre *Histoire*.

1. M. *Arnaud* et M. *Lambert* retrouvent (de même que déjà *De Thou*, III, 246) dans ce col de *la Guel*, le col de *l'Agnel*.

2. *Regnault* omet ces détails. *De Thou* a aussi le nom de *Mollières* (de même que *Lambert*). M. *Arnaud* trouve que c'est évidemment une erreur et admet qu'il faut lire *Molines*, c'est-à-dire le bourg de *Molines-en-Queyras*, au pied (nord-ouest) du Mont-Viso, à 59 kil. de Briançon.

3. *Georges de Ferrus*, dit *La Cazette*. *Arnaud*. *De Thou* dit : A Mollieres ils furent attaqués par la Cazette, gouverneur de Briançon, homme dur et barbare, digne fils d'un boucher, mais qui avait servi dans les guerres de Piémont, et qui avait acquis la réputation d'un très-bon officier. Ils s'échappèrent cependant sans perte.

4. *Bioias*, ce nom présente évidemment une faute d'impression. M. *Arnaud* lit *Ristolas*, village situé à peu près à 10 kil. à l'est de Molines, sur la frontière du Piémont.

5. Il leur fallut donc du neuf au douze septembre, pour arriver, en traversant le col de Largentière, au village de *Sauze*, situé au haut du val de la Dora, à une lieue au-dessus de Pragela. Ici encore les détails de l'itinéraire sont difficiles à conjecturer. *De Thou* ne fait qu'abréger les données de notre texte, en disant : Ils s'échappèrent à *la Cazette*, passèrent le *Col de l'Argentière* et vinrent à *Sauzé*. — M. *Arnaud* dit, en commentant les indications de notre *Histoire :* Le 10 et le 12, ils franchirent les divers défilés des Alpes qui

logerent à une lieue près de *Pragela,* au village de *Sauze,* auquel lieu, pour la commodité des vivres, ils ſejournerent quatre jours, & rengerent leur infanterie ſous huict enſeignes. Le quinzieſme, arrivés à *Pragela*[1], où ils furent treſbien receus & accommodés de vivres huict jours durans par ceux du lieu, faiſans de longue main profeſſion de la Religion, de là, voyans les capitaines que la pauvreté du pays ne pouvoit porter qu'ils y peuſſent laiſſer les femmes & enfans, ou y ſejourner plus longuement, eſtans guidés par trois cens hommes, tant du lieu que de la vallée d'Angrongne, d'où ils recouvrerent auſſi quelques poudres, ils revindrent coucher au village de Sauze, le vingt & unieſme du mois, en intention de ſe rendre à Grenoble ou à Valence, le lendemain vingt & deuxieſme, au pied de la montagne[2], au village de Sezanne.

Passage de la Durance.

Les capitaines, ſe doutans bien que *la Cazette* leur appreſtoit quelque choſe, firent batre aux champs environ la minuict, & mirent tout en tel ordre, que toute la troupe ayant paſſé la montagne, ſe trouva devant la Diane auprès des murailles de Briançon, tirans, pour paſſer la Durance, vers un pont qui eſt à un quart de lieue de là. Mais leur eſtant dreſſée une eſcarmouche, force leur fut, en la ſouſtenant, de faire tourner viſage à la troupe, pour tirer à un autre pont à un quart de lieue de là; lequel ſ'eſtant trouvé rompu, ces pauvres gens demeurerent tous eſtonnés &
334 eſperdus, jusques à ce que *Senas* & *Mouvans,* ſe mettans en bataille entre leurs ennemis & leurs gens qui les attendoient à ce pont rompu, y eſtans finalement arrivés, & les ennemis retirés, firent

devaient les conduire à *Pragela,* et passèrent vraisemblablement à *Abriès* (bourg sur la rive droite du Guil, à peu de kil. de Ristolas) et au *Col de La Mait* (au nord d'Abriès). Pour sûr, ils traversèrent le petit village de *Largentière*, et le 12, au matin, ils arrivaient à *Sauze de Césanne* (au pied du *Mont-Genèvre*, dans le Piémont).

1. *Pragela,* dans le val Cluson, une des principales communautés vaudoises (voy. vol. I, p. 372, et ce vol. III, p. 256).

2. *Césanne* est situé au pied du Mont-Genèvre, séparant le Piémont de la France. Le col a 2000 mètres d'élévation, mais se trouvant en partie abrité des vents du nord, il offre un passage sûr. La montée pratiquée à travers des forêts de sapins et de mélèzes, ne présente point les longs développements du Mont-Cenis, mais bien des tournants rapides et des rampes courtes et nombreuses. Au milieu du plateau se trouve le village du Mont-Genèvre, à 8 kil. de Briançon.

ſi bien, qu'ayans fait paſſer à guay & mis en bataille leur cavalerie delà l'eau, ils dreſſerent quelques planches avec quelques perches qu'ils trouverent en une prairie, ſi heureuſement, que ceſte troupe paſſa ſans aucun dommage, en moins de trois heures, à la veue de ceux de Briançon qui faiſoient bien quelque mine de les empeſcher, mais ne les oſerent jamais aſſaillir[1].

De Freissinières à Saint-Bonnet.

Ils vindrent donc juſques au village de *Freſſinieres*[2], en treſ-hautes montagnes & du tout ſteriles, à trois lieues de *Briançon*, dont les habitans ſont auſſi de longue main de la Religion ; duquel lieu eſtans partis à minuict, ils arriverent environ midi, vingt & troiſieſme dudit mois, à un pauvre village appelé *Orſiere*[3], où ils ne trouverent habitans, ni pain, ni vin, mais ſeulement quelques moutons que les payſans, ſe retirans de viſteſſe aux montagnes, n'avoient peu amener, dont ils diſnerent ſans pain, n'ayans repeu depuis le village de Sezanne, & ayans combatu en chemin. De là, ce meſme jour, deſcendus au village de *Sainct Bonnet*[4], à trois lieues de la ville de Gap, ſe trouverent par ce moyen n'eſtre qu'à onze lieues de Ciſteron[5], & qu'à trois lieues de leur ennemi qui

1. *Regnault :* A *Prat-gellas* ils reposerent trois ou quatre jours ; et de là vont à Briançon, et passent le *Mont Ginebre*, et voulans passer la Durance au pont de *Briançon*, le capitaine *La Casette*, qui estoit à Briançon, accompagné de cinq ou six cens hommes, les en garda (empêcha), faisant rompre les ponts et couper les passages, tellement que les pauvres fideles furent contraints, tant grands que petits, passer la Durance à pied ou à cheval, ou à la nage ; ce qui fut une estrange et piteuse aventure, tant pour l'abondance que pour la froidure des eaux, avec ce que l'ennemy les escarmoucha bien une lieue près de là. Toutesfois les nostres ne laisserent de prendre le chemin de *Grenoble*, où ils entendirent que le Seigneur *de Vinai*, accompagné de mille ou douze cens hommes, estoit par la campagne.

2. *Freissinières*, village à 31 kil. d'Embrun, à peu de distance de la Durance. Le bourg de *Guillestre* est situé entre les deux endroits, à 19 kil. d'Embrun.

3. *Orfiere*, faute d'impression, au lieu de : *Orsiere*, c'est-à-dire *Orcières*, village sur le Drac, composé de vingt-sept hameaux disséminés sur le flanc des montagnes.

4. *Saint-Bormes*, bourg à 16 kil. de Gap, sur le Drac, autrefois chef-lieu du petit pays de Champsaur.

5. Partis de Sisteron, dans la nuit du 4 au 5 septembre, ils étaient donc en marche depuis 19 jours, errant à travers ces montagnes incultes et élevées des Alpes, ayant à lutter contre les intempéries de cette saison avancée, rendues encore plus funestes par le manque de toutes provisions.

ſ'eſtoit ſaiſi de la ville de *Gap*. Il y avoit encores, outre cela, un autre treſgrand danger bien prochain d'eux, & dont ils ne ſavoient rien. Car *Vinay*[1], qui avoit aſſiegé Grenoble en ce meſme temps, ayant eſté fauſſement adverti que *Senas* & *Mouvans* avoient aſſiegé *Briançon,* ayant auſſi toſt quitté Grenoble, eſtoit venu à *Corp*[2] avec huict enſeignes, ne diſtant que deux lieues de *Sainct Bonnet.*

Senas cependant & *Mouvans,* penſans que Grenoble fuſt touſiours aſſiegé, & ayans prins reſolution de marcher juſques à deux lieues près de Grenoble, d'où ils eſperoient de faire prendre le chemin de *Valence* aux femmes & enfans, & conduire le reſte au ſecours de *Grenoble,* ils tirerent de grand matin, le vingtquatrieſme dudit mois, droit à *Corp,* comme par un chemin bien aſſeuré & ſans aucun ordre, juſques à un quart de lieue du village, en un chemin eſtroit contre une montagne, au pied de laquelle paſſe une petite
335 riviere. En ce lieu, deux gentilshommes de la troupe, à ſavoir le ſieur *de Sainct Martin,* gendre de *Senas,* & le ſieur *d'Eſpinaſſe,* ſ'eſtans un peu avancés devant la file qui les ſuivoit, ſe jouans l'un avec l'autre & ne penſans à rien moins qu'à ce qu'ils rencontrerent, trouverent un villageois que *Vinay* y avoit mis en ſentinelle, lequel ne les cognoiſſant point & meſmes penſant qu'ils fuſſent de ce quartier-là, leur dit ce qu'ils trouveroient à *Corp,* où on leur feroit bonne chere. Cela eſtant incontinent rapporté à *Senas* & *Mouvans,* ils firent mettre à part les femmes & enfans, avec quelques arquebouziers, leur faiſans paſſer la riviere; & quant au reſte, il commença de marcher vers Corp en bataille. Mais arrivés au lieu où la ſentinelle avoit eſté trouvée, & laquelle eſtoit eſchappée aux ſuſdits gentilshommes, trouverent que *Vinay,* adverti tandis qu'ils rengeoient leurs gens, avoit ſaiſi le paſſage & fait monter quelques ſoldats au haut de la montagne, pour rouler des pierres ſur eux.

Jours de repos à Trièves et à Grenoble (Giery).

Cela les contraignit de tourner viſage & de paſſer ſur le meſme pont outre lequel eſtoit leur troupe, & ainſi tous enſemble, à la veue de leur ennemi, ſe camperent vis à vis de *Corp,* attendans

1. Voy. *supra*, p. 249, 279 s.

2. *Corps*, bourg de la vallée du Drac, à 58 kil. de Grenoble et à peu près à 16 kil. de St-Bonnet, autrefois petite place assez forte.

quelque secours de ceux du pays de Triefves [1], tenu par ceux de la Religion & qui n'estoient qu'à deux lieues de là. Mais ayans en vain attendu quelque peu de temps, & voyans le besoin qu'ils avoient de repaistre, ils firent marcher les femmes & enfans devant, se tenans en bataille sur la queue; & ainsi arrivés en la ville de *Trieve,* ils receurent tout bon traittement, tout le jour suivant [2], & de là, sans empeschement, le vingtseptiesme dudit mois, se rendirent sains & saufs à *Grenoble* [3], louans Dieu en Pseaumes & Cantiques de la singuliere assistence qu'ils avoient experimentée en ce voyage en tant de fortes, & ne sachans rien de ce que Dieu faisoit ailleurs, à savoir à Sainct Gilles, auquel lieu, ce jour mesme, furent deffaits & quasi tous tués leurs ennemis, ainsi qu'il est dit en l'histoire de Languedoc [4]. Ceste troupe donques, arrivée à Grenoble, fut logée à demie lieue de la ville en un village appelé *Giery* [5], là où ayans sejourné trois jours, & laissé à Grenoble quelque peu de leurs gens malades & du tout harassés, prindrent le chemin de Lyon, là où tous ces pauvres gens estoient conviés par ceux de l'Eglise, leur ayans envoyé au devant d'eux un Ministre nommé *Ruffi* [6], jusques à la ville de *la Mure*.

Le ministre Ruffi vient à leur rencontre.

Dernière étape de Gières à Lyon.

Soubize avoit aussi escrit à *Senas* & *Mouvans,* pour le venir trouver avec leurs gens de guerre, dont il avoit bien à faire. Ils partirent donques de Giery, le premier jour d'Octobre, & logerent 336

1. Le pays et les montagnes du *Trièves* avaient pour chef-lieu le bourg *de Mens* (éloigné de deux lieues seulement de *Corps*. *Arnaud*. Pour y arriver, ils durent passer le Drac, qui sépare les deux vallées. *Mens* est à 50 kil. de Grenoble.

2. C'est-à-dire le 26 septembre.

3. Pour arriver de Mens à Grenoble, ils durent encore une fois passer le Drac, sur le pont de *Cognet*, et marcher par la petite ville de *La Mure* (*de Thou*, p. 247), située à 37 kil. de Grenoble, à l'extrémité de la vallée de la Matésine, bordée par les montagnes de Trièves. — *Regnault*, p. 651 : Mauvans (ayant appris que *Vinai* tenait la campagne avec mille ou douze cents hommes et interceptait la route de Grenoble) fait passer ses gens par le païs de Trioulles, pource que l'ennemy s'estoit saisi du passage près de *Corps*. Et de là, les nostres arrivèrent à *La Mure*.

4. Voy. ce vol. III, p. 165.

5. *Gières*, village à 6 kil. de Grenoble.

6. *Jacques Ruffi*. Voy. p. 215. Comp. *Regnault*, l. c.

à *Moyrant*[1]. Le lendemain, deuxiefme, comme leur manda *des Adrets,* ils vindrent à *Virieu*[2], qui eft à trois lieues du grand chemin, auquel lieu *des Adrets*[3] les eftant venu trouver, les guida toute la nuict jufques au chemin de *Cremieu*[4], pour eviter les embufches de Nemours, où ils arriverent le lendemain matin, & de là, par bateaux qui leur furent envoyés de Lyon, y entrerent finalement fans aucun empefchement, le quatriefme dudit mois, où ils furent tresbien receus & foulagés, jufques au mois de May fuivant, que la paix eftant faite, ces pauvres familles fe retirerent en leurs maifons, où derechef ils eurent de terribles alarmes devant que d'y pouvoir fubfifter. Telle fut l'iffue de cefte retraitte, des plus belles & plus heureufement conduites qui ait efté jamais faite, laquelle pour cefte caufe j'ay bien voulu remarquer de jour à autre pour la pofterité, après m'en eftre bien & diligemment informé.

Séjour à Lyon jusqu'à la paix.

Depuis la prife de Cifteron & la deffaite de Sainct Gilles, *Sommerive* eftant avec le refte de fes adherans pleinement jouiffant de toute la Provence, fans refiftence aucune, il ne fut queftion que de lafcher la bride à toutes pilleries & toutes efpeces de cruautés, les plus defbordées & defefperées, comme je croy, qui ayent jamais efté exercées ni ouyes entre hommes, dont j'ay bien voulu icy faire un extrait par le menu, & à la verité comme les chofes font advenues de lieu en lieu, dont il appert par bonnes informations, pour la plufpart[5]. Car encores que telles chofes foient hor-

La Provence livrée aux massacres.

1. *Moirans,* bourg à 1 kil. de l'Isère et à une trentaine de kil. de Grenoble.
2. *Virieu,* bourg du Dauphiné, au nord de Moirans, arrondissement de La Tour-du-Pin.
3. Qui venait de la Côte-Saint-André.
4. *Crémieux*, petite ville du département de l'Isère, à 16 kil. de La Tour-du-Pin, à 2 kil. à peu près du Rhône.
5. *De Thou*, III, p. 248, résume ainsi les fureurs auxquelles *Sommerive* se livra contre les protestants de la Provence : Cisteron étant pris, et tous les protestants chassés de Provence, *Sommerive,* livré aux conseils du *Comte de Carcès* et à la fureur de *Flassans*, traita inhumainement tous ceux qui lui parurent suspects. Ceux qui ont fait une exacte perquisition de tout ce qui se passa, ont compté plus de sept cent soixante et dix hommes, quatre cent soixante femmes et vingt quatre enfants, qu'il fit mourir en diverses façons. — Comp. aussi le résumé de ces massacres de la Provence, donné par *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, *1599,* p. 275. *Lambert*, *Hist. des guerres de relig. en Provence*, I, p. 181.

ribles à reciter, ſi eſt-il beſoin que la poſterité en ſoit advertie, pour apprendre à fuire l'ire de Dieu, de laquelle la vive image eſt emprainte en ceſte miſerable guerre, afin auſſi que chacun puiſſe mieux juger de quel eſprit ont eſté menés les autheurs de ces miſeres & calamités, & quelles gens ils ont mis en beſongne, ſous couleur de la defenſe de leur religion[1].

Enumération des martyrs de la foi et de leurs tourments.

CEUX QUI ONT ESTÉ TIRÉS DES PRISONS, 337

PENDUS, PRÉCIPITÉS, ET MASSACRÉS.

A Aix.

Jean Salomon[2], Conſeiller en la Cour de Parlement, tiré des priſons & maſſacré dans la ville.

François Remand, Concierge des priſons de la Cour de Parlement, tiré des priſons & pendu par les pieds au Pin[3].

Bertrand Fregier, tiré des priſons & pendu par la gorge après luy avoir percé le menton luy vivant.

1. Le long martyrologe des Protestants de la Provence qui suit, est littéralement réimprimé dans l'*Hist. des Mart. de Crespin*, Genève 1619, fol. 674 s.

2. *Journal de 1562* (*Revue rétrospect.*, V, p. 186): Ce jour 26 juillet 1562) l'on escrivit de Provence que les papistes avoient pendu et etranglé à Aix huit ou neuf des principaux huguenots de la ville, entre lesquels il y avoit deux conseillers de la cour, l'un desquels estoit *Salomonis* de Toulouse. Voy. aussi l'*Hist. des Martyrs*, fol. 681 a. *Lambert*, I, p. 145.

3. Voy. vol. I, p. 896. *Hist. des Martyrs*, fol. 680 b s.: Il y avoit un grand Pin hors la porte de St-Jean, principale de la ville d'Aix, à quelques vingt pas du Ravelin, planté dedans le jardin du *Sieur d'Aiguilles*, conseiller en parlement. Cest arbre estoit haut et droit, l'un des plus beaux qui se peust voir de son espece, merveilleusement gros et massif en son tronc, que trois hommes à peine pouvoient embrasser, bien proportionné en ses branchages, tellement arrondi et montant en coqueluche, que nature sembloit s'estre pleue à le former, et la terre à le nourrir; outre que le fruict qu'il portoit estoit tres excellent et recommandé. Sous icelui s'assembloyent ceux de la Religion, surtout les Dimanches, et y chantoyent les Pseaumes, dont plusieurs estoyent esmeus, mais fort diversement, aucuns à s'enquerir que vouloit dire tout cela, la pluspart à s'y opposer. (Extrait de l'*Hist. de Provence*, imprimée à Lyon, par *Simon Rigaud*, l'an 1614, p. 789 de la 7e partie.)

François Penot, clerc des finances, tiré des priſons & pendu au Pin par les mains, après luy avoir arraché les yeux luy vivant.

Antoine Richelmy, gentilhomme, tiré des priſons & pendu au Pin avec un trompette allant devant luy.

Jean Raiſſon, procureur au ſiege d'Aix, tiré des priſons & tué à la boucherie d'Aix, mis ſon corps en pieces & jettées.

Alexis Gautier dit *Fromaget,* marchand, tiré des priſons & pendu au Pin.

Bernabé Nogue, marchand, tiré des priſons & pendu au Pin par les pieds.

Marin Penchinat, chauſſetier, tiré des priſons & pendu au Pin.

A Doullyoulles[1].

Folquet Marin, pris en la maiſon de ſon pere, mené ès priſons d'Oullyoulles & de là jetté par les feneſtres en la rue, maſſacré à coups de pierre, & ſon corps trainé & baillé aux chiens.

A Baulx[2].

Pierre Majet, tiré des priſons de Baulx & tué à coups d'eſpée en la place du lieu, puis jetté.

A Brignolles[3].

Nicolas Bois, de Beſſe[4], mis priſonnier par *Jean Clavier,* Juge, & fait tuer par *Baltheſar Fouco.*

Jaques Berton, aagé de ſoixante cinq ans, *Jean Boyer* & *André Belletons,* tirés des priſons & tués du conſentement de *Jean Clavier,* Juge.

338 A Hieres.

Jean Antoine fut arreſté priſonnier à Sainct Maximin[5], & tiré des priſons par *Bouquenegre,* & tué.

1. *Ollioules,* jolie petite ville, à 8 kil. de Toulon (Var). Bâtie à la sortie des gorges qui portent le nom de *Vaux d'Ollioules,* et qui présentent l'aspect le plus aride.

2. *Les Baux.* Voir les deux notes suivantes, p. 417.

3. *Brignoles,* sous-préfecture, département du Var.

4. *Besse* (Var), petite ville à 14 kil. de Brignoles.

5. *St-Maximin* (Var), à 20 kil. de Brignoles.

Arles.

Un nommé *Frere Pierre,* tiré des priſons d'Arles & tué par *Jean Raymond Uſachas, Jaques Blanc, Pierre Senequier* & *Louys le menuſier.*

Pignans.

Jean Martel, tiré des priſons de Pignans[1] & lapidé.

Bormes[2].

Pierre Hargulhoux, tiré des priſons de Bormes & tué.

Marſeille.

Honoré Paſtoret &

George Oluvari, tirés des priſons de Marſeille par le capitaine du guet, à la pourſuite des Conſuls, puis pendus à un arbre eſtant devant leſdites priſons, & le lendemain trainés par la ville & bruſlés au veu & ſceu deſdits Conſuls.

Pierrerue[3].

Aubergé, dit *le Court,* tiré des priſons dudit lieu & precipité du haut du chaſteau en bas.

Peyrolle[4].

Un nommé *Auguſtin,* tiré des priſons du lieu de Peyrolle, près Caſtellane, & tué.

Luc[5].

Balthaſar Brun, tiré des priſons & jetté par les feneſtres en bas.

Sainct Paul[6].

Bertrand Sauſſe, du lieu de Ginaſervis[7], tiré des priſons de Sainct Paul & tué.

1. *Pignans,* à 23 kil. de Brignoles.
2. *Bormes,* dans une situation semblable à celle d'Hyères, sur le penchant d'une colline, avec la vue de la rade d'Hyères, à 41 kil. de Toulon.
3. *Pierrerue* (Basses-Alpes), village à 5 kil. de Forcalquier.
4. *Peyrolles* (Bouches-du-Rhône), village à 20 kil. d'Aix, sur la Durance. Mirabeau y passa sa jeunesse.
5. *Le Luc* (Var), bourg à 28 kil. de Draguignan, sur la route de Marseille à Nice.
6. *St-Paul-du-Var,* à 26 kil. de Grasse.
7. *Ginasservis,* à 2 kil. de Brignoles.

Pertuis[1].

Vincent de Canes[2],

Eſtienne Bonnefille, &

Jean Bonaud dit *le Clavelier*, hommes anciens, tirés des priſons de Pertuis, & precipités des murailles en bas à la veue de Flaſſans[3].

Sallon de Craux[4].

Raymond Allard, de Sallon de Craux, tiré des priſons de Lambeſc & tué.

Vallenſonne[5].

Pierre Magnali, homme de qualité, tiré des priſons de Vallen-
339 ſolle, tué à coups d'eſpée & de dague, & puis luy faiſant paſſer des chevaux ſur le ventre.

Thoulon.

Henry de la Mer, preſtre, tiré des priſons, trainé par toute la ville, navré, tué à coups d'eſpées & puis bruſlé.

Lauriol[6].

Antoine Barthelemi, tiré des priſons de Lauriol & pendu aux murailles de la ville avec une groſſe chaine de fer.

Segonier[7].

André Chand, tiré des priſons de Segonier[8], puis pendu.

Beſſe[9].

Nicolas Bois[10], priſonnier à Beſſe & meurtri de nuict.

1. *Pertuis* (Vaucluse), petite ville à 30 kil. d'Apt, sur la Lèze, patrie du père de Mirabeau.
2. Probablement de la ville de *Cannes*.
3. *L'Hist. des Martyrs* ajoute : l'un des principaux massacreurs.
4. *Salon*, petite ville (Bouches-du-Rhône) à 33 kil. d'Aix. Dans l'une des églises se trouve le tombeau du fameux Michel Nostradamus. A peu de kil. de la petite ville de Lambesc (à 21 kil. d'Aix).
5. *Valensolles*, bourg des Basses-Alpes, à 52 kil. de Digne.
6. *Loriol*, village du Comtat (Vaucluse), à 5 kil. de Carpentras.
7. *L'Hist. des Martyrs* donne le même nom, probablement défiguré.
8. *Segonier* (?).
9. *Besse* (Var), à 14 kil. de Brignolles. Voy. ci-dessus, p. 337.
10. Voy. *supra*, p. 337, note 6, où ce martyr est déjà nommé.

BRUSLÉS.

A Roquebruſſane.

Jean Meſſier, à Roquebruſſane[1], meurtri fort cruellement & puis ſon corps bruſlé.

Hieres.

Antoine Hugonis, advocat au ſiege dudit Hieres, pris & eſtant à genoux devant *Bouquenegre,* duquel avons parlé en l'hiſtoire de Ciſteron[2], luy offrit une vigne qu'il avoit, pour ſa rançon, pource qu'il n'avoit point d'argent content; ledit *Bouquenegre* le tua de ſa main d'un coup de halebarde, puis le fit trainer & bruſler.

A Bormes.

Michel Cauluet[3], à Bormes[4], tiré des priſons par les Conſuls du lieu, tué, puis bruſlé au milieu de la place.

Marſeille.

Antoine Vaſſé, avec un ſien neveu tué entre les bras de ſa femme, par *Jean Sabatier,* puis trainé & bruſlé hors la ville au lieu appelé Porte gale.

Joſeph Guerin, bleſſé par *Charles Sonen* & *Blaiſe Nicoutier,* puis trainé à demi mort par la ville, puis bruſlé, par le conſentement des Conſuls, par les enfans.

Frejus.

Jean Pons Rodulphi[5], homme de letres, trainé, puis bruſlé à la place publique de Frejus.

Luc.

Goubaut Guyon, jetté de la maiſon ſeigneuriale du Luc[6], en bas, puis meurtri à coups d'eſpée, trainé & bruſlé en la preſence des conſuls.

1. *La Roquebrussane (Roca Brussani),* bourg (Var) à 13 kil. de Brignoles.

2. *Bouquenègre.* Voy. plus haut, p. 322.

3. *Cauluet,* ou probablement *Caulvet.*

4. *Bormes,* petite ville (Var) à 20 kil. d'Hyères et à 41 kil. de Toulon. La rade de Bormes a les mêmes charmes que celle d'Hyères. Voy. p. 338 s.

5. Vol. I, p. 383, il est appelé *Rodolphi,* et quelques détails sont ajoutés.

6. *Le Luc,* bourg (Var), à 28 kil. de Draguignan, sur la route de Marseille à Nice, avec les restes d'une abbaye autrefois célèbre.

340 *Jaques Abeille,* notaire, percé par le corps d'un bafton ferré, tout vif, & ainfi porté par la ville, puis bruflé.

D'Oullyoulles[1].

Honoré Roftain, menuifier, tué à coups d'efpée, puis trainé à la place & bruflé à demi mort, & le refte du corps jetté aux chiens.

Pertuis[2].

Benoift Marfal, pris malade au lict, mené par la ville & trainé à la queue d'une afneffe, puis bruflé.

Apt[3].

Jean Barrier, homme caduc & ancien, fut bruflé.

A Gignac[4].

Jean Barrier[5], homme caduc, tué & bruflé.

A Toulon.

Jean Lordo[6], medecin, pris en fa maifon, jetté par les degrés, trainé par la ville, batu & frappé à coups de pierre & baftons, puis bruflé. *François Volant,* mené hors la ville, trainé, tué & bruflé. *François du Mas,* trainé & lapidé vif & bruflé par les enfans, ayans contraint fon propre fils, le quinziefme de May 1562, à ce faire. *Henry de la Mer*[7], preftre, tiré des prifons, trainé par la ville, bleffé d'un coup de piftole, fut achevé de tuer à coups d'efpée & de dague, puis bruflé.

1. *Ollioules*, à 8 kil. de Toulon. Voy. *supra*, p. 337.

2. *Pertuis* (Vaucluse), à 30 kil. d'Apt.

3. *Apt* (Vaucluse).

4. *Gignac*, village à 26 kil. d'Aix.

5. L'identité du nom de ce martyr avec le précédent et des circonstances citées pourraient faire supposer une erreur commise par cette répétition du même nom pour les deux localités, le village de *Oignac* n'étant aussi éloigné que de 13 kil. d'Apt. Un autre village du même nom existe dans les Bouches-du-Rhône, à 26 kil. d'Aix.

6. *Hist. des Martyrs*, fol. 674. *Jean Lardo.*

7. *Henry de la Mer* se trouve déjà inscrit p. 339.

La Roque Danthorron [1].

Guigou Blanc, aagé de quatre vingts ans, aveugle & impotent, bruſlé vif.

Antoine Sabille, auſſi vieux & impotent, allant ſur des potences [2], fut pris & bruſlé tout vif.

Antoine Mercier, de la Roque, près Brignolles, pris, trainé, puis bruſlé vif, la corde au col.

Arles.

Raymond Collembaud, travaillant, tiré hors ſa maiſon & bruſlé vif par *Jean du Destrech*.

Florimond Serre, forcé dans ſa grange, tiré & bruſlé par ledit *Destrech*, *Robert Charary* & *Jaques Eſpiard* & le *Comte de Tande* eſtans en Arles.

LAPIDÉS.

Barjoul [3].

Guillaume Mureur,
Eſtienne Derbes, lapidés.

A Poignans [4]. 341

Jean Martel, tiré des priſons, & quatre jours après lapidé hors la ville par les enfans.

Congolin [5].

Pierre Caſtillon, attaché à un olivier & tué à coups de pierres [6].

1. *La Roque d'Antheron*, village à 29 kil. d'Aix, à peu de distance de Lambesc.

2. *potences*, vieux français jusqu'au 16e siècle : *béquilles. Littré.*

3. *Barjols* (Var), à 22 kil. de Brignoles. Vol. I, p. 898.

4. *Pignans*, voy. ci-dessus, p. 338.

5. *Cagolin*, bourg à 45 kil. de Draguignan.

6. L'édition originale insère ici l'article suivant, qui suit aussi dans l'*Hist. des Martyrs* : Forcalquier : Jean Ganot, ayant esté malade au lict deux ans, pris, livré aux enfans et lapidé de pierres en la place publique. — L'errata dit de supprimer cette notice qui revient au bout de la page.

La Cagne[1].

Baptiſte Gardene, au lieu appelé La Cagne, eſtant malade en ſon liƈt, pris, trainé & batu à coups de pierres, dont il mourut.

TUÉS & TRAINÉS.

A Barjoux.

Pierre du Pont, maſſacré d'un coup de piſtole, prins, trainé hors la ville & pendu.

Sainƈt Quanat[2].

Le *fils de Jean Merindol,* tué gardant ſon beſtail, puis trainé à la queue d'un cheval.

Antibe.

Guigou Abrilh, tué en ſa maiſon, puis trainé & jetté aux chiens.

A l'iſle de Martegue[3].

Tropheme Gautier, dit Curateau, tué & trainé.

Jean Ferri, homme ancien & de qualité, tué en plein jour, trainé & finalement jetté en la mer.

A Grimaut[4].

Miche[5] *Colle,* aagé de quatre vingts ans, tué & trainé hors la ville avec une corde. *Boniface,* eſcuyer, tué audit Grimaut, trainé hors la ville.

Forcalquier.

Denys de Ralhane, preſtre, homme vieux & caduc, pour ſ'eſtre adonné à la religion reformée, fut pris, trainé & tué, au mois de Juillet.

Jean[6] *le Ganot,* malade d'une maladie incurable, il y avoit deux ans, pris & livré aux enfants, qui le lapiderent.

1. *Cagnes*, à 21 kil. de Grasse, bourg extrêmement pittoresque par sa situation au-dessus de la mer et par les ruines du château.

2. *Saint-Cannat*, à 16 kil. d'Aix et à peu de kil. de Lambesc.

3. *Les Martigues*, à 40 kil. d'Aix, au milieu d'étangs et au fond d'un canal.

4. *Grimaud* (Var), village à 44 kil. de Draguignan, avec les ruines du château de Grimaldi, au-dessus du golfe du même nom ou de St-Tropez.

5. Probablement *Michel*, comme il est appelé dans l'Index de Crepin.

6. Voy. plus haut. *L'Hist. des Martyrs* a : *Ives le Ganot*.

Frejus.

Melchion[1] *Buiſſon,* maſſacré & trainé dans la riviere d'Argent[2], les cloches ſonnans.

Gaſpard Feutrier, maſſacré & trainé comme ledit *Buiſſon.*

A Sainct Remi. 342

Jean de Villette fut aſſailli dans la maiſon de ſon pere par le peuple, conduit par *Hugues Frenel,* Viguier, & en ſa preſence maſſacré & trainé avec une corde au col hors la ville, jetté dans un foſſé aux chiens.

Sainct Martin de Caſtillon[3].

Denis Berthelin, à Sainct Martin, tué à coups de dague, puis d'une corde trainé & jetté aux chiens, & le laiſſerent ſur un fumier.

TUÉS & PRECIPITÉS.

A Aix.

Jean Giraud, advocat en Parlement, frappé d'un coup d'arquebouze ſur le toict de ſa maiſon, & precipité en bas, puis jetté aux beſtes hors la ville, à la venue[4] de Mantin.

Quinſon[5].

Un executeur de la haute juſtice du prevoſt, *Bellon* fut tué, pendu par les pieds, puis precipité dans la riviere de Verdon.

Honoré Fourque, du lieu de Sainct Laurens[6], à faute de payer rançon, fut lié pieds & mains & precipité vif du pont en bas dans la riviere de Verdon. *Jaques Guerin,* preſtre, de Poignans[7], paſſant par Quinſon, fut pris & lié pieds & mains, & precipité vif du pont dans la riviere.

1. *Melchior.*

2. *Argens*, se jette dans la mer à 4 kil. de Fréjus.

3. A 10 kil. d'Apt.

4. Peut-être : *l'avenue.*

5. *Quinson*, village des Basses-Alpes, non loin de Riez, à 63 kil. au sud de Digne, sur le Verdon.

6. *St-Laurent*, village à 3 kil. de Quinson.

7. *Poignan.*

Aux Baux[1].

Pierre Maret, tiré des prifons par le peuple, mis en chemife & attaché les mains au dos, à la place de Baux, tué à coups d'efpées, le trainerent par la ville, puis fut precipité des murailles en bas.

Un nommé *Beauregard,* mené à la gallerie du chafteau de Baux, & precipité des feneftres en bas, mort.

Abeffe[2].

Eftienne Olivier, eftant malade en fon lict, fut pris par *Honoré Alene,* de Soliers, & jetté des feneftres en bas, en plein jour, & maffacré à coups de pierres.

343 Hieres.

Jean Aignier, affailli dans fa maifon, fut bleffé, pris & jetté d'une feneftre en bas, puis pendu par un pied aux murailles de la ville.

Tourretes[3].

Jaques Peiret, precipité d'une feneftre en bas.

Cifteron.

Ifnard Aguillon, aagé de quatre vingts ans, & aveugle, pris & jetté du pont de Cifteron en bas.

Dignes.

Un Medecin de Cifteron, eftant à Dignes, fut pris & precipité du pont en bas, après avoir receu plufieurs coups d'efpée par *Jean Hermite.*

Forcalquier.

Jean Carpentoux, pris & jetté de la plus haute tour du chafteau en bas & receu fur les poinftes de piques & halebardes.

1. *Les Baux*, petite ville très-curieuse (Bouches-du-Rhône) à 20 kil. d'Arles, sur un rocher escarpé, dominé par les ruines imposantes d'un château.

2. Lisez : à *Besse*, petite ville du Var, à 14 kil. de Brignoles (sud).

3. Ou bien *Tourrettes-lès-Fayence*, à 27 kil. de Draguignan, ou bien *Tourrettes-lès-Vence*, également dans le Var, à 16 kil. de Grasse.

Pierrerue[1], dependant dudit Forcalquier.

Auberge dit *Lovernet,* cordonnier, precipité vif de la plus haute tour du chaſteau en bas.

Luts[2].

Guillaume Chamins, de Pierrerue, &
Jean Fontaine, pris & jettés du haut du chaſteau en bas, tout vifs.

Caſtellane.

Jaquet Arlot, homme vieux & impotent, & griefvement malade en ſon lict, pris & jetté des feneſtres de ſa maiſon en bas, & l'aſſommerent de ſes potences[3], dont il ſe ſouſtenoit.

Ferrier Giraut fut auſſi precipité & traitté de meſme.

Apt.

Vingttrois hommes furent precipités du pont d'Apt en la riviere.

Martin Blanchet, pris & jetté du pont en bas en la riviere.

Manoſque[4].

Quatre hommes de la ſuite du *Comte de Tande,* Gouverneur de Provence, precipités d'une tour du chaſteau en bas.

Pierre Sambonin, jetté des murailles de la ville en bas, où il 344
fut foulé des pieds des chevaux, juſques à la mort.

Gaſpard Aigoſi, de la religion Romaine, fut auſſi precipité des murailles de la ville en bas.

Annibal Arquier, de la ville de Lambeſc, trouvé malade à Manoſque, pris encores vif, luy couperent ſon membre, luy mirent en ſa bouche, & l'ayans trainé par la ville, le jetterent des murailles en bas.

Sainct Martin de Caſtillon[5].

Balthefar Baſſot, aagé de vingtcinq ans, mené ſur un haut rocher, appelé Roquegnan, près dudit Sainct Martin, & precipité en bas.

1. *Pierrerue*, à 5 kil. de Forcalquier.
2. Lisez : *Lurs*, à 12 kil. de Forcalquier.
3. Voy. p. 340; *béquilles*.
4. *Manosque*, à 18 kil. de Forcalquier.
5. *St-Martin de Castillon*, village du département du Vaucluse, à 10 kil. d'Apt.

MORTS D'ESPOUVANTEMENT.

Aix.

Jean Roque, advocat du Roy au ſiege d'Ieres, eſtant à Aix, & voulant ſortir de la ville, après avoir eſté longuement malade, fut tant batu par les gardes des portes qu'il en mourut après, & fut enterré d'un ſien beaupere, nommé *la Sardi.*

Pierre Moton.

Baptiſte Gardene.

Paul Cabaſſo, Syndic à Sellans [1], eſtant aſſailli en ſa maiſon [2].

Antiboul [3].

Amiel de Grace, après avoir eſté outrageuſement tourmenté & tiré rançon d'iceluy, mourut bien toſt après.

Un *fils de Bernard Bandon,* deſpouillé pour être tué, mourut à Mothe d'Aigue [4].

A Cuers [5].

François Fournier, ayant par force reſigné ſon benefice, au lieu qu'il n'en vouloit non plus pour autruy que pour ſoy-meſme, mourut.

Seillans [6].

Paul Cabaſſi, Syndic du lieu de Seillans, ayant eſté aſſailli dans ſa maiſon, mourut.

345 FENDUS & DESMEMBRÉS VIFS.

A Senas [7].

Le ſieur *de Senas* [8], l'un des principaux capitaines de ceux de la religion, s'eſtant retiré avec le *Comte de Tande,* gouverneur du

1. *Seillans*, village du Var, à 13 kil. de Draguignan.
2. Ajoutez : *mourut.*
3. *Antiboul, Antipolis, Antinopolis, Antibes,* à 22 kil. de Grasse et à 32 kil. de Nice, que l'on voit vis-à-vis.
4. *La Motte d'Aigues* (Vaucluse), village à 20 kil. d'Apt.
5. *Cuers,* petite ville (Var), à 21 kil. au nord de Toulon.
6. Cet article est la répétition de celui de plus haut, note 2.
7. *Sénas*, village (Bouches-du-Rhône), à 40 kil. d'Arles.
8. Le sieur *de Sénas*. Voy. vol. I, p. 898, et ce vol. III, p. 163, 232, 269, 324 s.

païs, ceux du lieu, ſes ſujets, envoyerent querir *Flaſſans*[1], pour piller ſon chaſteau; lequel y arrivant avec *Mondragon, Ventabran* & autres, y eſtant entré ſans reſiſtence, tua tout ce qui y eſtoit, à ſavoir quatorze hommes, gens de bien & paiſibles, qui y avoient eſté laiſſés, une femme & une fille, après les avoir violées.

Antoine Alard, fermier dudit ſieur *de Senas,* fut pendu à une croiſée des feneſtres, où il fut arquebouzé & tiré à coups de piſtoles, le faiſant languir cruellement.

Ils prindrent auſſi un homme de *Merindol,* qui y fut trouvé, qu'ils attacherent à une grille dudit chaſteau & luy fendirent le ventre, tout vif, comme à un mouton, diſans qu'ils vouloient manger le cœur d'un Huguenot tout vif.

Thoard[2].

Antoine Julien, de Thoard, fendu tout vif & luy tirerent les boyaux hors du corps, en luy diſant: Crie ton Dieu, qu'il te ſauve.

Luc[3].

Le *Cadet Sainct Stayes,* après avoir eſté rançonné, fut pendu par les pieds, puis deſmembré membre après l'autre. *Jaques Abeille,* transpercé d'un baſton ferré par le corps, ainſi porté longtemps, fut jetté dans un buiſſon & encores vif bruſlé.

Sainct Quentin[4].

Deux freres de *Roland Luc,* de Sainct Quentin, l'un desmembré tout vif, l'autre ſaigné comme un mouton & puis decoupé de ſes membres.

Manoſque.

Annibal, archer de Lambeſc, deſmembré tout vif.

La Mothe Daignes[5].

Un fils de *Bernard Bandon,* les yeux luy furent arrachés tout vif.

1. Vol. I, p. 894. *Mondragon*, III, 260. *Ventabran*, I, 898, 901; III, 155.
2. *Thoard*, petite ville des Basses-Alpes, à 16 kil. de Digne.
3. *Le Luc*, bourg (Var), à 28 kil. de Draguignan.
4. *St-Quentin*, village, commune de Saignon, près d'Apt (Vaucluse).
5. *La Motte d'Aigues*, village à 20 kil. d'Apt.

346 *Guillaume Nicolas,* aagé de cent ans ou environ, fut ſaigné tout vif avec un couſteau au goſier, juſques à ce qu'il euſt rendu l'eſprit.

Signe[1].

Honoré Labon, aagé de ſeptante ans, tué après luy avoir coupé les levres, le nés & aureilles, & attaché contre la porte de ſa maiſon.

ENTERRÉS TOUS VIFS.

Dignes.

Pierre Roche, ſerviteur du lieutenant de Dignes, trouvé en ſa metairie, fut enterré tout vif, ayant luy-meſme eſté contraint faire ſa foſſe, & eſſayé ſi elle feroit aſſés grande; & ce par *Barthelemi Chauſſe Gros* & ſes complices.

Forcalquier.

Louys Dandot, aagé de quatre vingts ans, pris à une lieue près, le meurtrirent environ mille pas près la ville, l'enfouirent encores vif en la terre, ayans les bras rompus.

DESENTERRÉS & JETTÉS AUX CHIENS.

Manoſque.

Valerian de Fauris, ayant eſté meurtri & enſeveli, fut deſenterré & donné aux chiens.

A Sainct Martin de Caſtillon[2].

Un jeune enfant, fils d'un libraire, aagé de quinze ans, ayant jà demeuré trois jours en terre, fut deſenterré & jetté aux chiens.

MORTS DE FAIM.

A Cabrieres.

Nicolas Francheſquin.
Un frere de Claude Pelat.
Antonie Jourdin.

1. *Signes,* ancien bourg du Var, à 35 kil. de Toulon, non loin du Beausset.
2. *St-Martin de Castillon,* village (Vaucluse) à 10 kil. d'Apt.

NOYÉS.

Frejus.

Melchior Boyſſon[1] &
Gaſpard Feutrier, jettés dans la riviere d'Argents[2] & noyés.

Manoſque.

Un nommé *Bayonnet,* noyé dans la Durance.

Quinſon[3]. 347

Un executeur de la haute juſtice du Prevoſt des Mareſchaux, pris & noyé dans la riviere de Verdon.

Honoré Foulque, mis à rançon & ne pouvant pas ſi toſt payer, fut attaché par les pieds & mains & jetté dans la riviere.

Jaques Guerin, preſtre de Pignans[4], paſſant par Quinſon, luy ayant attaché les pieds & mains, fut jetté dans la riviere.

Greaux[5].

Antoine Serenier, pris, tué, pendu, & jetté dans la riviere de Verdon.

Taraſcon.

Antoine Guerin, pourſuivi à coups d'eſpées, pris & noyé au Rhoſne. Un pauvre ſerrurier jetté dans le puits de ſa maiſon & noyé.

TUÉS, PENDUS & ARQUEBOUZÉS.

Aix.

Pierre Marroc, advocat en Parlement, pris dans le temple de la Magdaleine, & mené au Pin[6], & là maſſacré.

1. *L'Hist. Eccl.* imprime faussement *Melchion ; l'Hist. des Mart.* corrige *Melchior.*

2. L'*Argens,* rivière dans le Var, qui se jette dans la mer à 4 kil. de Fréjus, après un cours d'environ 100 kil.

3. *Quinson,* village des Basses-Alpes, sur le Verdon, et sur la route de Toulon à Digne.

4. *Pignans,* petite ville entourée de jardins (Var), à 23 kil. de Brignoles.

5. *Gréoux,* ancien village situé sur le Verdon, avec des eaux thermales très-renommées.

6. *Le grand Pin des Martyrs,* près de la porte St-Jean à Aix. Voy. *supra,* p. 337, note 2.

Maturin de la Roque, pelletier, ayant efté tout un jour expofé en moquerie à la porte Sainct Jean, fut tué & fa tefte coupée & baillée pour f'en jouer.

Jofeph Batuti, Bazochien[1], arquebouzé au Pin.

Jean Boche, cellier, pendu au Pin.

Damian Mellet, menuifier, pris en fa maifon, & tué au Pin.

Philippe de la Beniere, cellier, pris en fa maifon & maffacré au Pin.

George Blanc, foliciteur, tué hors la ville, près du jardin du Roy.

George Monnier, mené tout nud & tué au Pin.

Un Pedagogue des enfans du fieur *de Tembon,* tué au Pin.

Berthelemi Bolongue, chauffetier dit *Courte-aureille.*

Durand le cordonnier. *Jean de Marcelin.*

Jaques Jaqui, libraire. *Jean de Marie.*

Le *Rentier*[2] de l'archimaire *Auberti,* tué à fa metairie.

Gafpard Boupar, fieur *de Peres,* tué au terroir de Minet par des foldats.

François Mouton, chirurgien, tué & mis dans un four à chaux.

Michel Marroqs & *André Marroqs,* frères, tués hors la ville d'Aix.

348 Un appelé *le Farinier,* tué hors la ville.

Le *Rentier* de Madame *Guerine,* à Aix.

Un cordonnier fe tenant à la boutiqne de Grefrier, pris en fa maifon & tué au Pin.

François Serre, tué.

Jaques Leon, tué.

Eftienne Rozier, forti de prifon & eftant en fa maifon & fe voulant fauver, fut affailli par le peuple & tué en la rue à coups de pierres, puis pendu par les pieds aux murailles de la ville.

Pierre Allegre, de Marfeille, maffacré par les gardes des portes d'Aix.

Un fils de *Pierre Raynaud,* advocat au Parlement, eftant allé à une fienne metairie, par le commandement de fon pere, fut tué par des foldats.

1. *basochien,* membre de la cour de la basoche, où se jugeaient les différends qui s'élevaient entre les clercs du parlement.

2. *rentier. Du Cange : rentarius,* débiteur de rente, rentier foncier ou censier, rentier ou fermier. Voy. aussi *Littré.*

Barjoux[1].

Jean Roſtain, combien qu'il fuſt de la religion Romaine & malade en ſa maiſon, fut pris à l'inſtigation de *Marſel Athevoux*[2], ſon ennemi, batu & ceux de ſa famille, rançonné, puis mis dans un bateau feignans le mener au ſieur *de Carces,* puis arrivé au terroir Saincte Catherine, juriſdiction du ſieur *de Pontenes*[3], là pendu à un arbre.

Un nommé *Favaric,* pendu.

Barthelemi Peyrolier, de Varages[4], tué à Barjoux, ſon cheval pris, & deſpouillé tout nud; les meurtriers jetterent au ſort ſes veſtemens au veu & ſceu des officiers.

Antoine Derſſes, maſſacré inhumainement à coups de dague.

Sainct Mitre[5].

Louys Sabatier & un ſien frere, tués le jour de Sainct Jean.

Geoffroy Averic, laboureur, aagé de ſoixante ans, tué.

François Monnyer, pris, lié à un arbre & arquebouzé.

Baux[6].

Pierre Peyre, pris, mené au vergier de Grille, tué, puis jetté dans un foſſé & jetté aux chiens.

Deux enfans de *feu Sebaſtien Olivier,* tués & jettés aux chiens.

Un nommé *Brancaix,* ſerviteur de *Jean Peyre,* tué d'un coup d'eſpée au travers du ventre dont les boyaux luy ſortirent.

Sainct Quanat[7]. 349

Jean, aagé de quatre vingts ans, fut rançonné, puis pendu à un cheſne.

1. *Barjoux. Hist. des Martyrs: Barjeux. Barjols,* petite ville du dép. du Var, à 22 kil. de Brignoles, dans une situation extrêmement pittoresque.

2. *L'Hist. des Martyrs : Athenoux.*

3. Probablement il faut lire *Pontevès,* village aux environs de Barjols.

4. *Varages,* village dans le voisinage de Barjols.

5. *Saint-Mitre, Castrum Sancti Mitri,* village bâti sur un plateau et entouré de remparts, d'où l'on jouit d'une vue immense, aux environs de Martigues, sur les étangs de Berre (Bouches-du-Rhône).

6. Voir la note 1, p. 417. La petite ville des Baux n'est plus qu'une ruine, sur une maison on lit ces mots : *post tenebras lux!* 1571.

7. *St-Cannat,* petite ville (Bouches-du-Rhône), à 16 kil. d'Aix, à 6 ou 8 kil. de Lambesc.

Claude Pinchinat, tué d'un coup d'arquebouze, allant à la chaſſe.

Pierre le menuiſier fut tué gardant le bled.

Pierre, ſecretaire du ſieur *d'Agulhes,* tué.

Senas [1].

Bernard Ris, cruellement meurtri en plaine rue & de jour.

Un marchand Piedmontois, paſſant par Senas, luy couperent la gorge en chemin, & luy emmenerent ſon cheval & tout ce qu'il avoit.

Spire Durant, tué à Senas.

Un frere de *Jean le couſturier,* du lieu d'Aignieres [2], tué à coups de dague à Senas.

Jean Pichon, d'Allançon, & *Jean Cavallhon,* d'Aignieres, tués au terroir de Senas.

Parpalon, procureur jurisdictionnel du ſieur *de Senas,* tué.

Fayence [3].

Un preſtre, le menerent à la baſtide de Tripoli, & le tuerent à coups de dague.

Un pauvre Mareſchal, ſortant des veſpres, tué à coups de dague.

Antoine Teſtamier dit *Court,* tué.

Gilles David, du lieu de Torette [4], tué.

Sainct Anaſtazie [5].

Le ſieur *de Torris,* tué à coups d'eſpée.

Martin Olivier, tué en Avril.

Louys Martin, tué.

Melchion [6] *Olivary,* après l'avoir volé de quelque argent, fut tué à coups d'arquebouſe & d'eſpée.

Barthelemy Martin, tué à coups d'eſpées & baſtons ferrés.

1. *Sénas,* village non loin d'Orgon et de la Durance (Bouches-du-Rhône).

2. *Eyguières (Aquaria),* bourg non loin d'Orgon.

3. *Fayence,* petite ville du département du Var, à 26 kil. de Draguignan. La notice sur le prêtre et celle sur le maréchal, tués, est omise dans *Crespin.*

4. *Tourrettes-lès-Fayence,* village, voy. ci-dessus, p. 343.

5. *Ste-Anastasie,* village à 12 kil. de Brignoles (Var).

6. Lisez *Melchior (Hist. des Martyrs).*

Antoine Montin, tué par la compagnie de *Baudiment*[1], puis pendu par les pieds.

Nicolas Martin, ſe penſant abſenter du pays, fut pris & tué par *Baudiment.*

Beſſe[2]. 350

Pons Geoffroy, notaire, tué par la compagnie de *Baudiment.*

Paulet de Geoffroy, moiſſonnant ſes bleds, pris & rançonné de dix eſcus, fut tué à coups d'eſpée.

Antoine Gleys, travaillant à ſes terres, fut tué.

Gaſpard Portal, pris, bleſſé, rançonné de quarante eſcus, puis tué.

Jaques Arvanes, tué d'un coup d'arquebouſe.

Bernabé André, tué à coups d'eſpée.

Huguet Geoffroy, tué hors la ville.

Jean Rigord, tué par des ſoldats allans à Brignolle.

Nicolas Bois, conſtitué priſonnier par le juge de Brignolle, & tué la nuict.

Jaques Geoffroy, pris par certains meurtriers en plein jour, & mené par iceux à la mort, après avoir en vain demandé juſtice au Lieutenant du Baille, qui ſ'en moqua, fut attaché & arquebouzé contre un poyrier, & qui plus eſt, n'eſtant encores mort, un certain malheureux, nommé *Baptiſte Regnaud,* luy ayant traverſé le corps d'un coup de dague, le bailla à un fils dudit *Geoffroy,* & luy tenant le bras, le força d'en bailler un coup à ſon propre pere, au veu & ſceu de tout le peuple.

Antiboul[3].

Honoré Guerin, preſtre du lieu de Sainct Paul[4], ſ'en allant du lieu de Biel au lieu de Valaurie[5], fut tué.

1. *Baudimant,* vol. I, p. 900.

2. *Besse,* voy. p. 337, note 6.

3. *Antiboul,* voy. p. 344.

4. *St-Paul,* petite ville (Basses-Alpes) à 26 kil. de Barcelonnette, sur l'Ubaye.

5. *Valauris* (Var), dépendance de la commune du Plan de la Tour, non loin de Garde-Freinet, dans les montagnes des Maures, qui dominent le golfe de St-Tropez. Ce fait, concernant la mort de ce prêtre *Honoré Guérin*, ne se trouve naturellement pas dans l'*Hist. des Martyrs.*

Ieres[1].

Un ſerviteur de *Jean Rigaud*, pris dans la maiſon de ſon maiſtre, & tué à la rue.

Un marchand de Lyon, eſtant au logis de la Couronne, fut tué.

Nicolas Marin, apothicaire à Thoulon, fut mis à rançon de vingt eſcus, & dautant qu'il ne payoit ſi toſt ſa rançon comme il deſiroit, fut mené en plein jour hors la ville, & tué par un preſtre de la compagnie du ſieur *de Gyen*[2].

Jean Amelot dit *de Paris,* volé par les chemins & tué.

Un marchand de Niſmes, pris en la maiſon de *Elione Valſiere,* ſa tante, livré au peuple & mis hors la ville, & tellement batu qu'il fut laiſſé pour mort; mais, ayant langui toute la nuict, & demandant ſecours le lendemain aux aſſiſtans, le firent achever de
351 tuer avec une hache par *Pierre Emery,* tranſporté d'entendement[3].

Pierre Braſſauri, combien qu'il fuſt de la religion Romaine, fut tué proditoirement[4].

Gaſpard Simier, Viguier dudit Ieres, pris & meurtri en la place publique en plein jour.

Un marchand de Genes, trouvé mort au terroir d'Ieres, au quartier dit d'Eſtagnan[5].

Un eſtranger incognu, trouvé mort à la Pierre Plantade. Les officiers empriſonnerent deux des meurtriers, mais huict jours après furent eſlargis.

Jean Antoine, conſtitué priſonnier, & depuis tué par *Bouquenegre*[6].

Sebaſtien Gombert, procureur au ſiege d'Ieres, venant de la ville d'Aix, fut tué.

Cuers[7].

Pierre Fournier[8], chanoine de Thoulon & Prieur du lieu de

1. *Hyères.*
2. *Giens*, la presqu'île entre le golfe de Giens et la rade d'Hyères.
3. C'est-à-dire : *aliéné d'esprit.*
4. Cette notice se trouve omise par *Crespin*, comme concernant un catholique.
5. *Estagnan,* probablement l'Etang, les Salins.
6. *Bouquenègre,* voy. ci-dessus, p. 322, 339.
7. Voy. p. 344, note 6.
8. Ce fait manque dans l'*Hist. des Martyrs.*

Cuers, pris par *Baudiment*[1], & fait tuer par ſes gens, puis en obtint ſon benefice pour Annibal, ſon fils.

Eſprit Chabert, jeune homme, tué hors le lieu de Cuers.

Poignans[2].

Bernabé Ferand, notaire, pris au lieu de Carnoles[3], & mené à Poignans, & mené priſonnier en la maiſon de *Jean Channat* dit *le Roux;* là où ayant mandé querir les Conſuls, les prians prendre ſon bien & luy ſauver la vie, luy firent reſponſe, qu'il ne vouloit prier les ſaincts & prioit les hommes, & luy ayans denié ſa requeſte, fut mené hors la ville & tué.

Feriol Borme dit *Pignans,* malade en ſon lict, fut tué.

La Valete[4].

Jean Graſſe, pauvre homme, travaillant à ſa vigne, fut aſſailli & tué.

Ambagne[5].

Barthelemy Ricard, tué.

Soliers[6].

François Muſnier, chirurgien, ayant eſté menacé par les meurtriers, ſe retirant, fut tué hors la ville.

Un pauvre tixerand[7], pris à une metairie, mené en la ville, y fut tué.

Bormes[8]. 352

Pons Hergulhoux, pris priſonnier, mis à rançon, mais à faute de la payer, mené hors la ville et tué.

1. *Baudiment*, vol. I, p. 900; vol. II, p. 589 et ci-dessus p. 349.
2. *Pignans* (Var), petite ville à 23 kil. de Brignoles, au sud de Besse.
3. *Carnoulès*, village à peu de distance de Pignans.
4. *La Valette*, village à 5 kil. de Toulon.
5. *Aubagne* (Bouches-du-Rhône), petite ville à 16 kil. de Marseille.
6. *Hist. des Martyrs: Sollers;* à 14 kil. au nord de Toulon, se trouve la petite ville de *Solliès-ville*, avec les trois autres endroits environnants, *Solliès-Pont*, *Solliès-Farlède* et *Solliès-Toucas*.
7. Ce fait est inscrit sous l'article Bormes, dans l'*Hist. des Martyrs*.
8. *Bormes,* voy. p. 339, note 7.

A Pierre Fu[1].

Joſeph Berang, tué allant à Ieres.

Gonfaron[2].

Criſtol Huart, aagé de ſoixante ans, trouvé dans un bois, pris & mené à Gonfaron & tué par les gens de *Baudiment*.

Henri le cordonnier, trouvé caché au bois, amené & tué hors la ville.

Montauroux[3].

Michel, Preſtre[4], pris priſonnier, mené hors la ville, attaché à un arbre & arquebouzé.

Pierre Leget, mis priſonnier & arquebouzé comme le precedent.

Paulet Leget, rançonné & puis tué.

Honoré Tardieu, ranconné & puis tué.

Jean Theas, tué.

Arles.

Jean de Balarin, ſieur de la ville, tué & meurtri par *Jean du Deſtrech* dit *Tanelon*, *Vincens Primat* & *Claude Javores*. Un boucher, duquel on n'a peu ſavoir le nom, meurtri près du jeu de paume par *Jean Begue* dit *l'Armade*.

Jean Tuſier, priſonnier, tué & aſſommé à coups de pierre.

En Juin 1562. *Jean de Quiqueran* dit *Ventrebran*[5], acompagné de dix ou douze brigands, ſaccagerent vingt ou vingtcinq maiſons de ceux de la religion, & furent tués ceux qui ſ'enſuivent:

Louys Bonſon, docteur dudit Arles, tué dans ſa maiſon par *Tropheme*[6] *Duzane*, *Jaques Eſpiard*, *Jean Begue* dit *l'Armade*.

Janon Pradon, charpentier, tué dans ſa maiſon par *Jaques Eſpiard*, *Jaques Mathelin* & *Jean du Deſtrech* dit *le Taurelon*[7].

1. *Pierrefeu*, village aux environs de Cuers, à 26 kil. de Toulon.

2. *Gonfaron*, village près de Pignans, canton de Besse, à 24 kil. de Brignoles.

3. *Montauroux*, non loin de Fayence, à l'est, à 30 kil. de Draguignan, avec les ruines du fort St-Barthélemy, détruit plus tard dans les guerres de religion.

4. *L'Hist. des Martyrs* donne *Michel Prestre* comme un nom.

5. *Hist. des Martyrs : Ventabran*. Comp. ci-dessus p. 345 et ci-dessous, p. 353.

6. *Ibid. : Trophime*.

7. *Ibid.:* dit *Tanelon*.

George la Faye, praticien, tué dans ſa maiſon par ledit *Eſpiard, Mathelin* & *de Deſtrech.*

Louys Prunet, chauſſetier, meurtri par leſdits *Eſpiard, Mathelin* 353 & *Deſtrech.*

Noel Peyre, auſſi chauſſetier, meurtri dans ſa maiſon par les ſuſdits.

François Barralis, meſnager[1], meurtri dans ſa grange.

Le cabrier[2] de Mangueil, meurtri aux champs vers le Mas Tibert[3], où aſſiſta un nommé *Nicolas le Court,* courratier[4].

Michel Baille de Pierre Brun, meurtri dans ſa grange par *Jean Jean* & *Barthelemi Agard.*

Louys Pauton, praticien, meurtri hors la porte par *Jean du Deſtrech* dit *le Taurelon, André Serrier* & *Jean Challot.*

Jaques Dumet, apothicaire, meurtri ſur le pont du Trau[5] par *Jaques Vidau, Jean Uregon* dit *l'Armade, Jaques Blanc,* dit *Chaſaire, Amiel de Malleſartre.*

Jean Gautier, pendu aux feneſtres de *Jean Brunet,* notaire, par *Eſtienne Ycard, Vincens Primat, Jaques Mathelon, Jean Durbaut* & *Honoré Nicolas.*

Frere *Pierre,* pris aux priſons du Roy, où il eſtoit detenu par authorité de juſtice & meurtri par *Jean Jean, Raymond Vachal* dit *de Cabrieres, Jaques Blanc, Pierre Senequier* & *Louys le Meſurier.*

Un nommé *maiſtre Barthelemi le cordonnier,* meurtri hors la porte de la Cavalerie, par *Vincens Primat* & *Jean Jean.*

Antoine Aimar, peſcheur, meurtri par *Guillaume Brunel,* Viguier, & *Laurens,* ſon fils.

Baſtide de Caſtelane, ſieur *de la Val,* avec un ſien ſerviteur, meurtris dans le grand temple par *Jean de Quiqueran* dit *Vente-*

1. Mesnager des champs, cultivateur.

2. *cabrier ;* provençal : *chevrier. Hist. des Mart.: Le Cabriel de Mangueil.*

3. *Mas-Thiber*, village (Bouches-du-Rhône) appartenant à la commune d'Arles.

4. *courratier*, latin du moyen-âge : *corraterius*, voy. *Du Cange ;* provençal : *corratier ;* italien : *curratiere*, c'est-à-dire courtier, de *curare*, prendre soin de quelque chose.

5. *Tran*, peut-être faut-il lire *Cran ?* Serait-ce la plaine de la Crau, entre le Rhône et les étangs de Martigues ?

bran, Honoré de Quiqueran dit *le Secreſtain*[1], ſon frere, *Robert de Quiqueran* dit *de Beaujeu, Gaucher de Quiqueran* dit *de Mejanes, Tropheme Duzane, Antoine de Beſaudin, Jean Jean, Raymond Vacchier* & beaucoup d'autres.

Tropheme, travailleur, meurtri dans ſa maiſon, de nuict, par *Jean du Deſtrech* dit *le Taurelon.*

L'iſle de Martegue[2].

Jaques Gardon, ſoldat pour le Roy à la tour de Bouc[3], en ladite iſle tué.

354 Tourretes[4].

Eſprit Segond, du lieu de Fayence, tué au chaſteau de Tourretes.

Michel Gueybier, de Frejus, tué audit chaſteau.

Jaques Peyreſt, eſtant pourſuivi dans ſa maiſon, ſauta d'une feneſtre en bas & ſe creva, dont il mourut. Le vicaire du lieu luy denia ſepulture.

Bergemon[5].

Barthelemi Sauvaire, tué en la place de Bergemon, en plein jour.

Clavier[6].

Antoine Courtes, & *Eſtienne Anger,* ſon beaufrere, tués à coups d'arquebouzes hors la ville.

Melchion[7] *Cortes,* tué auſſi à coup d'arquebouze, gardant ſes brebis.

1. C'est-à-dire probablement le *sacristain.*

2. *Martigues*, voy. ci-dessus, p. 348, note 5. La ville de Martigues sur l'étang de Berre.

3. *L'île de la Tour de Bouc*, dans la Méditerranée, non loin de la côte, dans la partie occidentale de l'étang de Caronte, à l'entrée de l'étang de Berre, commune de Martigues.

4. *Tourrettes-lès-Fayence*, village (Var). Voy. ci-dessus, p. 343.

5. *Bargemont* (Var), village à 14 kil. au nord de Draguignan. Patrie de l'abbé Moréri, l'auteur du Dictionnaire historique. 1674 (10 vol.).

6. *Claviers*, village dans les mêmes environs, à 13 kil. de Draguignan, au pied des ruines d'un vaste château.

7. Voy. ci-dessus, p. 349.

Sellans[1].

Melchion Langier, tué à coups d'arquebouze.

Thoard[2].

Entre toutes les cruautés qu'on peut remarquer, faut icy noter *Eleon de Barras,* ſe diſant capitaine, lequel ayant pillé la baſtide & metairie de *Jean Rocobrun*, & l'ayant rançonné de trois cens florins, print priſonnier auſſi *Honoré Dauphin,* qu'il mena avec une tenaille de fer par le nés, juſques à ce qu'il luy euſt payé autres trois cens florins de rançon. Ce fait, menant liés & garrotés

Pierre Feraut & *Pierre Malet,* & arrivés en un lieu appelé Anatans, perça les deux bras dudit *Mallet* avec une dague, puis paſſa une corde par dedans, le deſchiqueterent à coups d'hale-barde & d'eſpée, & de là menerent *Pierre Feraut* au lieu de Champtorſier[3], où ils le arquebouzerent, & après ſa mort luy donnerent vingt coups de dague.

Le meſme *Eleon de Barras,* ayant pillé, la veille de Noel, toutes les maiſons de ceux de la Religion reformée de Thoard, où il n'y avoit que des femmes, fit tant toutesfois qu'il print priſonnier *Angelin du Plan,* qu'il tua à coups de dague, luy diſant: Crie ton Dieu, qu'il te ſauve. Il print auſſi *Charles Thomas* & *Louys Formel,* qu'il mena priſonniers à Digne, où ayans eſté detenus quatre mois, en fin ils furent condamnés en galeres par le lieute- 355
nant du lieu, dont ils ſe porterent pour appelans, & feignans les mener à Aix[4], furent tués & maſſacrés près de la ville.

Pierre Mauriſon, chargé de femme & d'enfans, après l'avoir rançonné de huict eſcus, faiſant ſemblant de le mener à Digne, le maſſacrerent ſur les chemins.

Il rançonna auſſi les Conſuls dudit lieu de Thoard de ſoixante eſcus, diſant tout haut: Je ſuis tout & puis faire ce qu'il me plaira comme lieutenant du Roy.

1. *Seillans*, voy. ci-dessus, p. 344.

2. *Thoard*, petite ville (Basses-Alpes) à 16 kil. de Digne, avec les restes de ses anciens mûrs et de ses tours.

3. *Champtersier*, *Campus Terserius*, village à 9 kil. de Digne.

4. *Hist. des Martyrs :* à Digne.

Benoist du Plan, pauvre homme, chargé de femme & enfans, fut attaché par le mesme *de Barras* & ses complices contre un arbre, & arquebouzé & blessé de plusieurs coups d'espées & de dagues, & estant encore vif, luy couperent son membre & luy mirent dans sa bouche, luy disans: Mange cela, bourreau.

Cisteron[1].

Antoine Nicolai, notaire,
Antoine de Curia,
Jean de l'Ayde, pendus & estranglés.

Ribies[2].

Sauvaire Chais, tué.

Sainct Maximin[3].

Jean Antoine Coche, aagé de quarante cinq ans, fut pris au logis de la Croix blanche, hors la ville, mené dans la ville, rançonné de douze escus, puis remené hors la ville & tué en plein jour, sachans les Juges, Viguier & Consuls.

Jaques Fouquete, apothicaire, estant pris en une metairie d'un sien frere, luy firent ouvrir la bouche, disans qu'ils vouloient voir combien il avoit d'aage, luy tirerent un coup de pistole dans la bouche, & l'acheverent de tuer à coups d'espées.

Velaux[4].

Claude Moton, aagé de quatre vingts ans, & cheminant avec des potences, fut tué à coups de coutelas par un nommé *Bigorre Dagulhes.*

356 *Antoine Richard,* demeurant au lieu appelé Le grand Tom, arquebouzé de nuict.

1. *Sisteron.*

2. *Ribiers*, bourg des Hautes-Alpes, sur le Buech, à quelques kil. de Sisteron.

3. *St-Maximin* (Var), village près de la source de l'Argens, à 20 kil. de Brignoles.

4. *Velaux* (Bouches-du-Rhône), village à 14 kil. d'Aix, à 5 kil. de Berre et des étangs.

Grimaud[1].

Jaques de Mitrite, dudit Grimaud, aagé de trente ans, meurtri au terroir de la Garde[2], joignant Grimaud.

Jean Moreti, aagé de cinquante ans, pauvre travailleur, chargé de deux filles à marier, tué à coups de dague.

Jean Antoine Cordier, Procureur juriſdictionnel du ſieur *de Sault,* pris en ſa maiſon, mené hors la ville, arquebouzé & tué par *Antoine Chantando, Jaques Quirier* dit *Lansquenet, Pierre Clement* & *Honoré Goutier*.

Barthelemi Feraporte, de Cogolins[3], aagé de ſoixante ans, pris en la maiſon d'un ſien frere, mené hors le lieu de Grimand, & tué à coups d'eſpées & de dagues.

Marſeille.

Jean de Vegat fut tué le premier jour de May 1562, près des portes de la ville, en la preſence de l'un des Conſuls nommé *Pierre le Blanc,* & de *Flaſſans*[4], qui y aida à le tuer, puis deſpouillé & laiſſé nud.

Antoine Vaſſe, pris & meurtri entre les bras de ſa femme, par *Jean Sabatier* & autres meurtriers, puis le baillerent aux enfans, qui le trainerent & bruſlerent hors la ville, près de la porte Galle.

Un neveu dudit *Vaſſe* fut ſemblablement tué & bruſlé hors la ville.

Joſeph Guerin, aagé de vingt ans, bleſſé & meurtri en la maiſon de *Chomet*, apothicaire, par *Charles Soucin, Blaiſe Montier* & autres, puis livré aux enfans, demi mort, qui le trainerent en la preſence des Conſuls, hors ladite porte Galle, & bruſlé par le commandement d'iceux.

Les Conſuls de Marſeille, ayans fait commandement à ceux de la Religion de ſortir de la ville, apoſterent certains meurtriers ſur les chemins pour tuer ceux qui en ſortiroient; comme il en advint

1. *Grimaud* (Var), village, non loin de St-Tropez, avec les ruines pittoresques du château de Grimaldi, construit par la reine Jeanne Ire.

2. *Hist. des Martyrs : La Garge.*

3. *Cogolin* (Var), bourg à peu de kil. de Grimaud.

4. Le sieur *de Flassans*, dont les violences sont rapportées au long au vol. I.

à *Honorat Bollet,* près de Penes[1], & *Pierre Alegre,* près de Gardane, par lefdits meurtriers apoftés.

Louys Jombert[2], preftre, eftant de la religion Romaine & Prieur de Sainct Laurens à Marfeille, à la pourfuite des Confuls pris en
357 fon lict par *Jean Sabatier, Annel Sabatier,* fon frere & autres meurtriers, luy ayans fait prendre fes meilleurs habits & fon argent, fous couleur de luy fauver la vie, & l'ayans mené hors la ville & pris fes habits & argent le tuerent en la prefence d'un des Confuls monté à cheval.

Barthelemi Defcalis, de la religion Romaine, ayant efté fort bleffé & fe faifant penfer à la Baftide des Guettons, luy fut coupé la gorge entre les mains de fa mere, par *Charles Soucin, Antoine Flaffart.*

Nicolas Maffe, auffi eftant de la religion Romaine, fut tué en plein jour dans la ville, au fceu des juges & Confuls, qui n'en firent aucune juftice.

Jean Roftain, auffi de la religion Romaine, fut tué à fa Baftide.

Quelques foldats du fort de la Garde, accufés d'avoir voulu livrer ledit fort à ceux de la Religion, fut tellement gehennés qu'ils en moururent.

Pierre Guilloti, d'Arles, marié audit Marfeille, frappé à mort de deux piftoles par *Jean Negre* & *Jean Heraut.*

Elias Rebuffat, affommé & meurtri hors la ville.

Paul de Cipierres, marchand, malade en fa maifon, pris par les Confuls & feignans le vouloir mener prifonnier à la tour Sainct Jean, fut tué auprès d'icelle tour.

Edon Treffelin[3], de la religion Romaine, après avoir efté volé de neuf cens ou mille efcus, fut pendu & eftranglé de nuict par *Jean Sabatier,* un fien frere & leurs complices.

Cadenet[4].

Pierre Plaufe, de Cadenet, tué.

Guillaume Comet, aagé de feptante ans, tué.

1. Peut-être le village de *La Penne*, à 11 kil. de Marseille.

2. Cet article, ainsi que les suivants, est omis jusqu'à *Pierre Guilloti*, par *Crespin*.

3. Cette notice manque dans l'*Hist. des Martyrs*.

4. *Cadenet*, voy. p. 319.

Pourcieux[1].

Boniface Marmaillan, tué dans un bois.

Aiguilles[2].

Honoret Bonnet, dit *Beringuet,* meurtri par *Balthazard Taſſet.*
Guillaume Romain, meurtri par *Jean Bonfilhon,* d'Aix, & autres ſes complices.

Lauſſon[3].

Jean de Lero.
Gaſpard Guiſur,
Jean & *André Laurens,* & un dit *Guigou,* tous tués en un 358
meſme jour, au ſceu des officiers de la juſtice, & eſtant gouverneur du lieu le ſieur *de Trés,* premier Preſident d'Aix.

Digne & lieux circonvoiſins.

Antoine Guichard, de Digne, tué à la Granedeblerie par *Louys Achard,* dit *Chercherus.*

Un homme de Merindol tué par *Anſelme Cantil.*

Un autre homme dudit Merindol, aagé de quatre vingts ans, ayant avec ſoy ſa femme & pluſieurs petis enfans pris par *Olivier Bonardon* & conduit dans la maiſon de *René Aroard,* teinturier, & par moquerie luy diſoient qu'il entraſt en la maiſon d'un de ſes freres, & qu'il feroit ſacrifice, en laquelle maiſon il fut tué cruellement.

Louys Fornel, dit *Bedin,* & *Charles Thomas* furent pris environ Noel au lieu de Thoard[4], par le capitaine *Helion de Mirabel,* & conduits ès priſons de Digne, où quelque temps après furent condamnés par *Jean Joncard,* commis audit ſiege, aux galeres, dont ils appelerent à la Cour, & les conduiſant à Aix, eſtans aux iſles de Bleons[5] avec le greffier & geolier portant le procès, furent

1. *Pourcieux* (Var), village aux environs de St-Maximin, à 26 kil. de Brignoles.

2. *Eguilles,* bourg à 11 kil. d'Aix, dominant la vallée de l'Arc.

3. *Lausson,* lisez *Lançon,* village près de Salon (Bouches-du-Rhône), à 30 kil. à l'occident d'Aix.

4. Voy. p. 354, note 5.

5. *La Bléone,* petite rivière, passant à Digne, a quelques îles dans son cours inférieur.

affaillis par *Vincens d'Ifabelle Tiratene, Charcheries* & autres leurs complices, & tués cruellement.

Bernard Goy, tué à Colmars[1] par *Barthelemi Laurens,* foldat du capitaine *Pras,* d'une arquebouzade.

Antoine Cholan, Baille[2] de Lambrufche[3], tué par des gens de Sainct André[4], au mois de Septembre.

Sauvaire Donadieu, tué cruellement à Courbons[5], le cinquiefme Juillet.

Jean Caffan fut tué par aucuns garnemens de Courbons, après leur avoir donné à fouper, feignans le mener à l'efbat[6].

Un fermier & rentier du fieur *de Maulvans* fut pendu par un preftre, à la pourfuite du vicaire de Toramenes[7].

Ifnard Marchal, fergent Royal, eftant allé à Barienne[8] pour
359 executer un mandement du fieur *de Sommerive,* fut tué entre Barenne & Chandon[9], luy trencherent la tefte, puis la roulerent par moquerie comme on feroit une boule.

Forcalquier[10].

Marquet Maffé, coufturier, aagé de foixante ans & boiteux, pris en fa maifon & meurtri.

Robert, le menuifier, tué dans la ville en plein jour.

Antoine Plume, aagé de quarante ans, fourd, l'ayant pris en fa maifon & le menant vers le temple Saincte Marie, en plein jour fut tué.

1. *Colmars,* petite ville forte (Basses-Alpes), au pied des Alpes, au confluent du Verdon et de la Sens.

2. *baille,* c'est-à-dire *bailli* ou *baillif.*

3. *Lambruisse* (Basse-Alpes), village à l'ouest de Barême, à 42 kil. de Digne.

4. *St-André de Méouille* (Basses-Alpes), bourg sur le Verdon, à 16 kil. de Castellane.

5. *Courbons,* village, à 7 kil. de Digne.

6. à l'esbat, au divertissement.

7. *Toramènes, Toramina,* aujourd'hui *Thorame,* Haute- et Basse-, deux villages des Basses-Alpes, entre Colmars et Lambruisse.

8. Lisez *Barrême,* village à 36 kil. de Digne.

9. *Chaudonvac,* à quelques kil. au nord de Barrême, 24 kil. de Digne.

10. *Forcalquier* (p. 343), sous-préfecture des Basses-Alpes, au nord de Manosque et à quelques kil. à l'ouest de la Durance, à 53 kil. au sud-ouest de Digne.

Eſtienne, beau-fils du Roux [1], tué en plein jour.

Denis de Relhane [2], preſtre vieux & caduque & ne pouvant cheminer, fut pris trainé par toute la ville & puis maſſacré à la place du Bou à coups d'eſpée.

Auban Bellonnet, pris, tué & trenché la teſte, laquelle ils faiſoient rouler comme d'une boule.

Pons Monrard, Procureur, pris & tué au terroir des Cogues, diſtant de Forcalquier de deux lieues.

Auguſtin Uſelat, du lieu Dongle [3], pris & tué.

Pierre Landuc, du lieu du Sederon [4], tué.

Suffren Vial, de la Roche de Giron [5], tué proditoirement.

Martin Doidier, auſſi meurtri.

Pierre Sevrier, tué.

Bertrand, dit *Botine,* menuſier, meurtri.

Ravoiron, après avoir eſté long temps priſonnier, fut tué & jetté.

Antoine Serenier, de Greaux [6], à trois lieux de Forcalquier, fut pris, tué, pendu & jetté dans la riviere de Verdon.

Jean Verdet, D'ongle, diſtant demie lieue dudit Forcalquier, auquel, après l'avoir tué, lui couperent les genitoires.

Michel, palefrenier & ſerviteur du ſieur *de Pierre Rue,* trouvé endormi aux pieds des chevaux de ſon maiſtre, fut tué & meurtri au mois de Juillet.

Jean Periaud, ſergent ordinaire de Fontiane [7], diſtant d'une lieue de Forcalquier, fut tué proditoirement.

Antoine Alhaud, du lieu de Lux [8], diſtant une lieue dudit Forcalquier, au terroir de Peyrms [9], tué.

1. Peut-être était-il du village *du Roux*, dans les Hautes-Alpes, appartenant à la commune d'Abriès, sur les confins du Piémont, vers Pignerol.

2. *Reillanne* (Basses-Alpes), petite ville à 18 kil. de Forcalquier.

3. Lisez : *d'Ongles*, village à 13 kil. au nord de Forcalquier.

4. *Sederon*, bourg à une vingtaine de kil. à l'ouest de Sisteron, dans la partie méridionale du Dauphiné (Drôme).

5. *La Rochegiron* (Basses-Alpes), village à 24 kil. de Forcalquier.

6. *Gréoux* (Basses-Alpes), village sur le Verdon, *supra*, p. 347.

7. *Fontienne*, village à 9 kil. de Forcalquier.

8. Lisez *Lurs*, village sur la Durance, à 12 kil. (est) de Forcalquier, au sud de Peyruis.

9. Lisez *Peyruis*, village sur la Durance, à 22 kil. (nord-est) de Forcalquier.

360 *Laurens Jouve,* dudit lieu de Lux, fut tué au mois de Septembre hors la ville.

Un appelé *Puget,* en ce meſme temps fut tué audit lieu de Lux.

Un homme de Giraud Peys[1], diſtant deux lieues dudit Forcalquier, pris & pendu.

Matthieu Laidet, preſtre du lieu de Vachieres[2], diſtant de deux lieues de Forcalquier, au mois de May fut tué.

Un nommé *Santeli,* dudit Vachieres, fut tué.

Eſtienne Argon, de Sereſte[3], tué.

François Perniſſet, greffier ordinaire dudit Sereſte, tué & meurtri.

Gaſpard Brunet, dudit Sereſte, tué en plein jour.

George, juge dudit Sereſte, tué auſſi proditoirement, en plein jour.

André Chaut, de Sigoyer[4], fut pris priſonnier & incontinent pendu, au mois d'Octobre.

Trois autres hommes meurtris audit Sereſte, dont n'avons peu ſavoir les noms.

Autres pluſieurs perſonnes trouvées tuées & meurtries par les chemins, dont nous n'avons eu cognoiſſance.

François de Menolhon, Baille du lieu de Vachieres, & *Elias de Menolhon,* ſon fils, ont eſté tués hors ledit lieu.

Un mercier dudit Vachieres, tué.

Un porteur de letres, mandé par la dame *de Vachieres,* tué audit lieu.

Graſſe.

Philippes Roquemaure & *Monet de Roſſignol,* tués hors la ville, allans à Grollieres.

Un nommé *Utrollis,* du lieu de Sainct Paul[5], tué près dudit Graſſe

Guillaume Jean, tué dans ladite ville de Graſſe.

1. *Hist. des Martyrs : Grand Peys.*

2. *Vachères,* village à quelques kil. de Reillane (voy. la page précédente), à 19 kil. de Forcalquier.

3. *Céreste,* village à 3 ou 4 kil. de Reillanne, à 26 kil. de Forcalquier.

4. *Sigoyer,* village à 20 kil. de Sisteron.

5. *St-Paul-du-Var,* village à 26 kil. de Grasse, non loin de Cagnes.

Vence[1].

Guillaume Ensiere dit *Pillose,* tué.

Castellane[2] & lieux circonvoisins.

Valentin Roubin, mercier dudit Castellane & un sien compagnon, partis du lieu de Tortone[3] pour aller à Digne, furent suivis par ceux qui avoient beu avec eux, & par eux tués au chemin public.

Augustin, pris & mis prisonnier à Peyrolles[4], près de Castellane, puis eslargi & aguetté par les chemins & tué. 361

Jaques Laure, aagé de plus de soixante ans, pris par le Prieur de Feugaret[5], & pendu à un arbre.

N. Pourchat, prestre du lieu de Blioux[6], pris, rançonné, mené à Barremes & là massacré.

Martin Simon, du lieu de Sainct André[7], pris à la maison du sieur *Torrieres,* audit lieu, & là massacré.

Antoine Chaillan, Baille du lieu de Lambouche[8], pris prisonnier en sa maison, & depuis mené hors la ville & massacré.

Frejus.

Antoine Rodulphi, massacré.

Pierre Rollet, besongnant aux champs, fut tué par les gardes de la porte de la ville.

Honoré Rainaudi, notaire, pris & rançonné, puis tué hors la ville.

Jean Callas, pris & blessé à coup de dague, proumené ensanglanté, puis achevé de tuer hors la ville.

1. *Vence*, ancienne ville, à 22 kil. de Grasse, ancien évêché réuni à celui de Fréjus.

2. La ville de *Castellane* (Basses-Alpes), sur le Verdon, au pied d'un rocher, avec une superbe vue sur l'amphithéâtre des Alpes, et le pic le plus élevé, le Taillon.

3. *Portona*, ville du Piémont, non loin de Marengo et d'Alessandria della Pallia.

4. *Peyroules*, village à 17 kil. de Castellane.

5. *Feugeret* ou *Fingeret*, dans les Basses-Alpes.

6. *Blieux*, village à 16 kil. de Castellane.

7. *St-André-de-Méouille*, bourg à 16 kil. de Castellane, sur le Verdon.

8. *Lambruisse*, village (Basses-Alpes), non loin de Barême.

Pierre Gavagnoli, auſſi maſſacré.

Eſtienne Pieyre, Conſul du lieu de Sainct Rafel [1] maſſacré audit Frejus.

Melchion Motet, grenetier dudit Frejus, tué par les chemins.

Luc [2].

Le pere de *Jaques Brun,* tué.

Amphoſſi, travaillant en ſa poſſeſſion tué.

Moreti, de Grimand [3], tué au milieu de la place.

Jean Bertrand, cordonnier, fut tué par le commandement de *Caille,* lors Conſul.

François Garcin, pris priſonnier en ſa maiſon entre les bras de ſa belle mere & de ſa femme, puis mené à *Louys Bras,* Capitaine de la ville luy demandans qu'ils en feroient, & ayant reſpondu à ceux qui le menoient, qu'ils en fiſſent ce qu'ils ſavoient, lors le menerent hors la ville & le tuerent à coup d'arquebouze, puis luy ayans coupé la teſte, la trainerent & roullerent par les chemins, par l'eſpace d'un mois, dont ſa mere a perdu l'entendement de triſteſſe.

362 Mées [4].

Salvaire Barles, tué par des garnemens après avoir fait bonne chere avec luy.

Michel Meyſſonnier, eſtant en ſa baſtide fut pris & mené devant le lieutenant du Juge du lieu, qui fit reſponſe, qu'ils executaſſènt l'Edict du Roy (c'est à dire le tuer) qui fut cauſe qu'ils l'attacherent de cordes, & mené hors la ville le maſſacrerent inhumainement.

Bertrand Sauſſe, de Gmaſerins [5], travaillant au lieu de Vinon, pris priſonnier par aucuns de la Verdiere qui le menerent à Sainct Pol, & illec fut meurtri inhumainement.

1. *St-Rasel* doit être le village maritime de *St-Raphael*, près de Fréjus, avec un petit port (où le général Bonaparte débarqua lors de son retour d'Egypte).

2. *Le Luc*, voy. *supra*, p. 345.

3. Lisez *Grimaud*, voy. ci-dessus, p. 356, note 1.

4. *Les Mées*, petite ville fort ancienne (Basses-Alpes), à 27 kil. de Digne, au pied des rochers de Mées, sur la Durance.

5. Lisez *Ginasservis*, bourg (Var), à 2 kil. de Brignoles, près de Gréoux.

Pertuis [1].

Le fils d'*Eſtienne le Jardinier,*
Le ſerviteur de *Eſtienne Fouquet,*
Boyer, ſerviteur de *Louys Court,* furent tués tous dans la ville.

Apt [2] & ſa vallée.

Furent tués en diverſes fois quarante hommes.
Paris, aagé des ſoixante & dix ans,
Martin Barrier, aagé de quatre vingts ans,
Barthelemy Serre, aagé de ſoixante dix ans,
Sebaſtien Chanin, de Caſtelnave, au detroit d'Apt, tués & maſſacrés.
Quatre hommes tués au lieu de Sainct Quintin [3].
Ont eſté tués au lieu de Mus [4] plus de cinquante hommes.
Les pere & oncle de Barthelemy Buech meutris à coup d'eſpées & arquebouzés, puis deſpouillés, trainés & leur chair decoupée.
Le mari de *Honorade Garine* tué à coup de dagues & d'arquebouzes.
Guillaume Girad [5], aagé de quatre vingt ans, tué à coups d'eſpée.
Deux freres & un neveu d'*Eſprit Girard,* trainés, eſtranglés avec une corde au col, & decoupés.

Sainct Remy [6].

Raymond Raupalhe, procureur du Roy à Sainct Remy, combien qu'il fuſt de la religion Romaine fut tué en allant à ſa metairie, navré de dixhuict coups de baſtons ferrés & de halebardes. 363
Jean Cotton, chirurgien, meurtri dans la ville & partie de ſon corps bruſlé, partie jetté au lieu de la voirie.

1. Voy. *supra*, p. 340, note 2.

2. *Apt* (Vaucluse), sous-préfecture.

3. *St-Quentin,* village appartenant à la commune de Saignon, dans les environs d'Apt.

4. Lisez *Murs,* village à 18 kil. d'Apt (canton de Gardes).

5. *Hist. des Martyrs : Girard.*

6. *St-Remy* (Bouches-du-Rhône), à 16 kil. de Tarascon.

Sallon de Craux [1].

Raymond Alard, pris en la ville de Lambefque & fait prifonnier, dont il fut enlevé par certains garnemens dudit Sallon, mené hors la ville & maffacré.

Sainct Chamas [2].

Pierre Rebul, pris dans fa maifon & tué à coups de dagues.

Lourmarin [3].

Antoine Melle,

Bertrand Louye, allans moiffonner leurs bleds & rencontrés par le *Chevalier d'Auffons* & fes complices, furert tués au lieu de Collongne.

Jean Martel, tué.

Jaques Aguitte, tué par les fufdits au lieu de Jonquier [4].

Simon Carbonnier,

Monnet Tasquier, tué en leurs maifons.

Hugues Cavalier,

Claude Cavalier,

Collet Cavalier,

Simon Cavalier,

Gingo Bertin,

Raymond Bertin,

Guigo Laron,

Jean de Sainct Marc,

Simon Guirouch,

Peyron Agniton,

Antoine Carbonnier,

Mathieu Agniton,

Jamme Viton,

1. *Salon,* voy. p. 338, note 10. Le nom de Salon de Crau lui est donné de la plaine de Crau, entre le Rhône et l'étang de Martigues, dans laquelle elle est située.

2. *Saint-Chamas,* petite ville maritime, à quelques kil. de Salon, sur l'étang de St-Chamas.

3. *Lourmarin,* bourg (Vaucluse), à 15 kil. d'Apt.

4. Nous ne connaissons pas d'endroit de ce nom dans les environs de Lourmarin. La petite ville de Jonquières (Bouches-du-Rhône), réunie aujourd'hui à celle des Martigues, paraît trop éloignée.

Huguet Andrinet,
Philip Hugo,
Jamme Jamme,
Constans Perrin,
André Sallen,
Louys Sale,
Estienne Carbonnier,
Jaques Nesin,
Jean Bonnot,
Pierre Bartomieu, 364
Guillaume Borgo,
Jean Tasquier & son fils,
Bremond de la Roque,
Guillaume Perrotet,
Pierre Court,
Lou Gomon,
Grassian Sore,
Antoine Gros, tous tués sans s'estre mis en defense, par les compagnies des Capitaines *Pignoli & de Luquin Joffret.*

Plus, audit Lourmarin, quelque temps après, furent tués par la compagnie de *Marquet, de Merindol,* à savoir

Guillaume Codoyre,
Antoine Paris,
Antoine Berthelemy,
Estienne Serre,
Simon Richard,
Antoine Toux,
Claude Andrinet, &
George Andrinet, son frere,
Guillaume Roy, tué près de Lourmarin.

Un berger de Faci Rey fut tué au champ & tout son bestail emmené.

Huguet Gonoux, tué, ses enfans depuis morts de faim.
Claude Gardiol,
Paguot Rodet, l'aisné,
Rodet Rosier, &
Pierre Rosier, son frere, meurtris par le Capitaine *Cuges* & sa troupe, & mirent le feu à la maison du susdit *Guillaume Roy.*

Vallenſolle[1].

Claude Beraud, ſerrurier, tué à l'entrée de la ville.

Michel Gay,

Jean Materon, dit *Borriquet,* aagé de ſeize ans, ſ'en eſtans fuis en des vignes pour ſauver leurs vies, furent cherchés avec des chiens, & les trouvans prians furent tués à coups d'arquebouzes.

Honoré Alizon, tué.

365 *Honoré Berton,* tué entre les mains de ſon père & après luy couperent ſon membre, & luy mirent dans la bouche.

Eſprit Ymbert, apothicaire, tué en ſa maiſon.

Puymoiſſon[2].

Un pauvre manouvrier nommé *Jaufreton,* tué.

Manoſque[3].

Pierre de Montferrat, tué en une ſienne metairie.

Un marchand eſtranger, trouvé mort près de la ville, & couvert de paille.

Jaques Magnan, &

Olivier Magnan, eſtans chés une leur parente, après leur eſtre fait commandement de ſortir, ſont tués hors la ville.

Jean Ferrand, notaire, pris en ſa maiſon, malade en ſon lict avec ſa femme, mis hors la ville & tué preſens les Juges & Conſuls.

Rouſtang Carme, tué près Manoſque.

André Abel, combien qu'il ne fuſt de la Religion reformée, ſaccagé à Beaumont[4], de quoy ſe plaignant à *Sommerive* de ce ſaccagement, fut mené hors la ville & tué.

Bernard de la Caze, eſtant venu voir ſa femme, fut tué dans la ville.

Sainct Martin de Caſtilhon[5].

Le fils de *Guillaume Renand,* pris à Sainct Martin & mené au lieu de Grandbois, lequel, après avoir eſté rançonné de cinquante eſcus, fut pendu & eſtranglé à un arbre.

1. *Valensolles*, voy. p. 339.
2. *Puimoisson* (Basses-Alpes), village, voisin de l'ancienne ville de Riez.
3. *Manosque* (Basses-Alpes), à 18 kil. de Forcalquier.
4. *Beaumont-de-Pertuis* (Vaucluse), village sur la Durance, à 33 kil. d'Apt.
5. *St-Martin-de-Castillon* (Vaucluse), village à 10 kil. d'Apt. *Grambois*, village à 26 kil. d'Apt, canton de Pertuis.

Honoré Abeli, pris & arquebouzé au lieu de Caſtelet[1], par le Curé & preſtres du lieu, puis pendirent ſon corps à un arbre.

Jean Creſt, tué à coups d'eſpées & dagues.

Eſtienne Thome, tué à Sainct Martin de Caſtilhon.

La Val d'Aignes & Cabrieres[2].

François Anthoard, combien qu'il fuſt troublé de ſon entendement, fut tué à Cabrieres.

Claude Anthoard, impotent d'une jambe, tué, delaiſſa une femme & deux filles, depuis mortes de faim.

Pierre Goyrard, aagé de ſoixante dix ans, tué.

Jean Anthoard, vieil & caduque, maſſacré.

Antoine Crespin, aagé de quatre vingts & dix ans, aveugle & 366
impotent, tué.

Guillaume Armand, aagé de quatre vingts ans, tué dans une ſienne vigne.

Jaques Roux, aagé de ſoixante ans, tué.

Un fils de *Bernard Baudon* eut les yeux crevés.

Eſprit Fabre, tué à la Motte[3].

Marquet Teyſſerand, maſſacré.

Jean Roux, tué.

Hugues Bonnet, eſtant malade en ſon lict, tué.

François Roux, tué.

Jean Pascal, tué.

Guillaume Nicolas, aagé de cent ans ou environ, pris à la Motte par un brigand, luy coupa la gorge, tout ainſi comme à un pourceau, luy tenant le couſteau juſques qu'il rendit l'ame.

Oſias Jouvent, homme vieux, allant à la Tour d'Aignes[4], conduiſant deux aſnes, fut pris & tué d'une arquebouzade.

Guillaume Goyrin, pris par le chemin, tué, puis deſpouilié tout nud & abandonné aux beſtes.

1. Ce ne peut être le village de *Castelet*, dans le Var, à 10 kil. de Toulon.

2. *Cabrières-d'Aigues* (Vaucluse), à 20 kil. sud-est d'Apt, au pied de la montagne de Luberon, le village des Vaudois, dont la lugubre histoire est racontée au vol. I, p. 43 s.

3. *La Motte-d'Aigues* (Vaucluse), à 20 kil. d'Apt (canton de Pertuis).

4. *La Tour-d'Aigues*, village des mêmes environs.

Le pere de *Guillaume Baille,* rencontré à la montagne de Leberon [1] par des brigands, fut tué.

Brignolle.

Arband Daulps [2], dit *le Nés d'argent,* tué au logis de la Fleur-de-lys, levant une compagnie de gens de pied pour les *Comtes de Tande* & *Cruſſol,* avec huict ſoldats auſſi tués, ſans les autres qui furent bleſſés & devalizés par la compagnie de *Flaſſans.*

Guillaume Clavier, fils du procureur du Roy à Brignolle, tué & ſon corps jetté aux chiens.

Jean Rigord, fut pris en ſa maiſon, mené aux champs, & tué à coups d'arquebouzes & eſpées.

Honoré Laurier, dit *Gaſſon,* tué au terroir de Brignolle.

Louys Bellon, fils du Prevoſt des mareſchaux, impotent des jambes, fut pris en ſa maiſon, & tué en pleine rue dans la ville.

Louys Vallie, maſſon, tué.

Berthelemy Felix, mareſchal de Cogolin [3], tué hors la ville.

367 *Claude Maynier,* tué en ſa maiſon.

Raynaud de Caſtelan, tué en ſa vigne par ſon vigneron.

Un beau-frere de *Antoine Merciers,* pris à Beaujauſſier [4], & après l'avoir rançonné de quatre eſcus, fut tué d'une arquebouzade.

Honoré Chabert, fut tué au lieu de la Roque.

Thollon [5].

Nicolas Olimarij, fut tué dans la ville à coups d'eſpées & de dagues, le onzieſme de May 1562.

Pierre Pous, de Thollon, tué à coups de dague.

Le prothenotaire *Seguier,* preſtre, le jour ſaincte croix ayant chanté ſa meſſe, fut pris dans ſa maiſon, & tué à coups d'eſpées & de dagues.

1. Lisez : la Montagne de Luberon.

2. *Aups (Villa Alpium)*, petite ville (Var), à 26 kil. (nord-ouest) de Draguignan.

3. *Cogolin*, voy. ci-dessus, p. 341, note 2.

4. *Hist. des Martyrs : Beau-jeaussier.* (Un village de *Jausiers* se trouve dans le Dauphiné (Basses-Alpes), à 10 kil. de Barcelonnette ; mais ce n'est probablement pas celui dont il est ici question.)

5. *Toulon-sur-mer.*

Quinſon [1] & lieux circonvoiſins.

Un forbiſſeur de Marſeille, allant à Ries, fut tué aux vignes de Quinſon.

Matthieu Rabel & *Barthelemy Terraſſon,* du lieu de Sainct Laurens [2], près Quinſon, furent tués ſur le chemin à Spinouſe [3].

Jonques [4].

Eſtienne Loiſon & *Nicolas Loiſon,* freres, tués dans la ville & l'un des meurtriers ſauta ſur le ventre dudit Nicolas mort & le foula tellement avec les pieds, qu'il remplit ſes ſouliers de ſang.

La Roque Dautheron [5].

Mathelin Girard, procureur juridictionnel du lieu, aagé de ſoixante dix ans, pris en ſa maiſon dans ſon lict, mené hors la ville & là maſſacré inhumainement.

Jaques Alye, pauvre innocent, fut tué au terroir dudit lieu.

Elias Savollan, tué au terroir de Roques.

Jaques Blanc, tué travaillant en ſa poſſeſſion.

Signe [6].

Honoré Lobon, aagé de ſeptante à quatre vingts ans, pris à la maiſon de *Mathieu Colhot,* lié & garroté fut mené hors la ville, & là cruellement maſſacré, & non contens, luy couperent le nés, les levres & aureilles, & les attacherent à la porte de ſa maiſon.

Jaques Bernard, cordonnier, tué à coups de dagues & baſton ferré.

Thaurin & *Honoré Bauſſiers,* freres, de la religion Romaine, 368
tués par autres de leurs compagnons, pour le partage de quelque butin ſur ceux de la Religion reformée.

1. Voy. p. 347, note 1.

2. *Saint-Laurent*, village avec un château, à 5 kil. (est) de Quinson.

3. *Espinouse*, village des Basses-Alpes, non loin de Mées, à 21 kil. de Digne.

4. *Hist. des Martyrs: Jouques*, village des Bouches-du-Rhône, avec ruines d'un ancien château, sur la route de Peyrolles à Rians, à 26 kil. d'Aix.

5. *La Roque-d'Antheron*, voy. p. 340, note 6.

6. *Signes* (Var), ancien bourg, sur le Gapeau, à 35 kil. de Toulon (nord-ouest).

Tarafcon.

Antoine Guerin, dit *Beringuier,* de Tarafcon, eftant en garde à la porte, le troifiefme de Juin 1562, fut affailli fur les dix heures du matin, frappé d'une arquebouzade & de plufieurs coups d'efpée, & devalizé de fes armes, en collet & tefte nue fe voulant fauver, fut pris, & après luy avoir ofté fon argent, fut noyé.

Peu de jours après fut maffacré un pauvre favonnier, de nuict en fa maifon & jetté dans un puits, luy ayans peu auparavant trouvé des livres de la Religion, qui furent bruflés en la place.

Environ ce mefme temps, furent tués deux hommes près de la ville de Tarafcon.

Le lendemain de la Touffaincts *Arnaud Factal,* pauvre ferrurier, chargé de femme et de fept ou huict enfans, fut tué allant à fes neceffités.

Alorgnes[1].

Jean, de Draguignan,
Le fils de *Honoré Sicolle,*
Honoré Sicolle, notaire,
Un nommé *l'Argentier,*
Auban Chiouffe,
Bertrand Bonnetier,
Antoine André, dit *Cadet,*
Alery Mories,
Jean Odoh, dit *Garrigue,*
Jean Vincent, fils *d'Alery,*
François Tabonel, notaire,
François Sonailler, & un enfant du Lac.

ROLLE DES FEMMES, FILLES & ENFANS

tués & maffacrés comme f'enfuit.

TUÉES.

A Aix.

Jeanne Amnane, femme ancienne, fut tuée hors la ville d'Aix, fe voulant fauver.

1. Lisez: à *Lorgues,* petite ville (Var), sur l'Argens, à 11 kil. de Draguignan.

Deux femmes de Merindol, tuées hors la ville, ſ'en allans à Merindol[1]. 369

La femme du Rentier *Alberti,* tuée avec ſon mari à la metairie dudit *Alberti.*

Nones[2].

La ſemme de *Antoine Blanc,* à Nones, fut menée à une Vignée au lieu de la Cabane vielhe[3], avec un obſervantin[4] d'Avignon, nommé *frere* Antoine, pour la faire confeſſer, ce que refuſant de faire, la deſpouillerent toute nue, luy rompirent une jambe en trois endroits, & batirent outrageuſement un ſien fils, aagé de deux ans & demi. & ſes filles, qu'ils euſſent tuées ſans la reſiſtance de quelques perſonnages; & y eut un nommé *Jean Tarre,* qui offrit aux meurtriers quelque argent pour luy ſauver la vie, mais luy firent reſponſe, qu'ils en avoient eu davantage pour la tuer, ce qu'ils executerent en la preſence des conſuls & officiers dudit lieu & n'y contrediſans.

Tourves[5].

Jannette Marque, aagée de ſoixante & dix ans, fut tuée à coups de dague.

A la Roque Bruſſeme[6].

Une femme, nommée *la Barbiere,* aagée d'environ cinquante cinq ans, fut tuée.

Beſſe[7].

Magdeleine Minchau, femme de *Pierre Geoffroy,* priſe en ſa maiſon & menée en la maiſon de *Meleſion Monton,* & après

1. Le malheureux village vaudois de *Mérindol* (Vaucluse), sur la Durance, à 28 kil. d'Apt et à peu près à la même distance d'Aix.

2. *Noves* (Bouches-du-Rhône), à 24 kil. d'Arles (nord), aux environs de St-Rémy.

3. *Cabannes*, à 3 kil. de Tarascon (30 kil. d'Arles), près d'Orgon.

4. *Observantin*, moine de l'ordre de Saint-François.

5. *Tourves* (Var), bourg à 12 kil. de Brignoles, avec les ruines de l'ancien château.

6. *Roquebrussane*, bourg à 13 kil. de Brignoles, dominé par un rocher avec d'anciennes fortifications.

7. *La Besse*, voy. p. 342, note 5.

l'avoir fort batue, la menerent au village de Carvolles[1], où ils la tuerent à coups d'arquebouzes.

Catherine, vefve de feu *Jean Ande,* priſe, & après l'avoir rançonnée de quelque argent la tuerent en plein jour à Carnelles.

La mere de *Charles Gleye,* de Beſſe, ayant entendu que ſon fils eſtoit priſonnier au chaſteau de Beſſe, vendit un jardin pour le racheter, & y portant l'argent, fut volée & après meurtrie.

Arles.

Françoise de Saincte Marthe, femme de *Jean,* de la ville, cordonnier, tuée & meurtrie.

Ciſteron.

370 Trois à quatre cens femmes & enfans qui ſ'eſtoient retirés à Ciſteron de divers endroits de Provence, pour la ſeureté de leurs vies, après que ceux de la religion eurent abandonné la ville, furent tués[2].

Digne.

Une femme vieille aagée de ſoixante ans, chambriere de *Alphons Menſe,* tuée delà le pont au chemin allant à Chanterier[3], par *Raymon Taiſſant.*

Forcalquier.

Marthe de Chabot, du lieu de Vachieres[4], terroir de Forcalquier, tuée audit Vachieres.

Sainct Auban[5].

Huict femmes ſ'enfuyans du chaſteau de Demandols[6], tuées au lieu de Sainct Auban.

1. *Carnoulès,* à peu près à 14 kil. de Besse (sud), sur la route de Brignoles à Toulon.

2. Voy. *supra,* p. 330 s.

3. *Champtercier,* village (Basses-Alpes), à 9 kil. de Digne.

4. *Vachères,* village à 19 kil. de Forcalquier, canton de Reillanne.

5. *Saint-Auban* (Alpes maritimes), sur l'Esteron, à 44 kil. de Grasse, avec le curieux passage de la Clue de Montauban, où l'Esteron roule ses eaux à travers des rochers resserrés et taillés à pic.

6. *Demandolx* (Basses-Alpes), petit village, à 9 kil. de Castellane (est), à peu de distance de la source de l'Esteron.

Frejus.

La mere de *Jean* & *Antoine Rodulphi*, femme ancienne & caduque, fut maſſacrée en ſa maiſon, ayant veu tuer ſes deux enfans.

Pertuis[1].

La ſemme de *Jean le clavelier*[2], tuée à coups de dague & arquebouzades.

Le femme d'*Antoine Martin*, tuée dans la ville à coups de dagues par le peuple.

Vinon[3].

Six femmes & deux filles de la val de Leberon[4] ſ'eſtans ſauvées de Ciſteron & retirées à l'hoſpital de Vinon, furent aſſaillies par des meurtriers tant dudit Vinon que des environs, & les ſix femmes inhumainement maſſacrées à coups d'eſpées & de halebardes : ce que voyant, *Salvaire Pœtevin*, marchand de Ries[5] pour lors habitant audit Vinon, preſenta de l'argent auſdits meurtriers pour racheter les deux filles, ce qu'ils ne voulurent faire, diſans qu'ils en vouloient faire à leur plaiſir ; & de faict les emmenerent par force.

Apt & ſon reſſort.

Au lieu de Gordes[6] reſſort d'Apt furent tuées,
La femme de *Guillaume Martin*.
La femme de *Michel Martin*.
La femme de *Thomas Michelon*.
Louyſe Vialle. 371
Guillemette, femme d'*Antoine Armand*.
Gonete Bourſete.
Jeanne Peironne, femme de *Claude Pierre*.

1. Voy. p. 340, note 2.

2. *Clavelier*, probablement synonyme de vétérinaire. Claveau, maladie éruptive, propre aux bêtes de laine. *Clavus*, clou.

3. *Vinon* (Var), village sur le Verdon, à quelques kil. de Gréoux (sud-ouest). (Voy. p. 347, note 3.)

4. Lisez : *Luberon*.

5. *Riez* (Basses-Alpes), ancienne petite ville sur le Colostique, avec des ruines romaines, à 47 kil. de Digne (sud).

6. *Gordes* (Vaucluse), à 18 kil. d'Apt.

A la Cofte.

Jacomme Chauve.
Marie Alhaude.

Joquas[1].

Au lieu de Joquas furent tuées,
Marguerite Gaudine,
Antoinette Gaudine,
Efperite Gardiolle,
Le femme de *Rigaud Beffon.*

Au lieu de Gignac[2].

Marguerite Roberte,
Un niepce de *Robert Mello,* aagée de quatorze ans,
Antoinette Barriere, aagée de foixante dix ans,
Marthe Barriere, aagée de foixante dix ans,
Jeanne Coque, aagée de foixante ans,
Egine Girarde des Touaffes[3], aagée de foixante ans,
Jeanne Girarde, agée de quatre vingts ans, tuées & maffacrées.

Au lieu de Sainct Quentin[4].

Dix femmes, les cinq tuées à coup d'efpées, & les autres cinq attachées à des arbres, & arquebouzées.
Beatrix Rouffiere,
La femme de *Pierre Fayet,*
Marguerite Panneyralle,
La femme de *Guillaume Girard,* tuées à coups de dagues & piftolets.

Muns[5].

La femme de *Jaques Court,*
Gonette Serre,
Jacomme Roquefure, tuées & maffacrées.

1. *Joucas,* village (Vaucluse), à 13 kil. d'Apt, canton de Gordes.

2. *Gignac,* village (Bouches-du-Rhône), à 26 kil. d'Aix, canton de Martigues, près de Marignane.

3. *Hist. des Martyrs: des Touassades.*

4. Voy. ci-dessus, p. 345, note 6.

5. Lisez: *Murs,* village (Vaucluse), à 18 kil. d'Apt.

A Sallon de Craux.[1].

Antoinette Fabresse, vefve de *Gaspard Fabre*, aagée de quatre vingts ans, tuée & sa teste roulée par la ville.

A Sainct Chamas[2].

Catherine de Chilebre, femme de *André Aigo,* menée hors la ville, ayant un petit enfant entre ses bras, luy trencherent la teste & l'enterrerent dans les pierres de la maison où on souloit prescher.

A Lourmarin & ressort d'iceluy. 372

Magdeleine Guicharde,
Sperite Bouruze, &
Magdeleine de Laze : tuées au lieu de la Roque Despuels[3], par le *chevalier d'Offois.*
Catherine Martine,
Huguette Combe,
Françoise Guitone,
Michelle Melle,
Anne Reyne,
Louyse Chavillonne,
Jeane Seguine,
La femme de *Jean Martin,*
La femme d'un appelé *Romans* : tuées par les compagnies de *Pignoli* & *Luquet Geoffret.*
Andriene Vitronne, tuée par *Marquet Moto.*
Marguerite Bertine, tuée par *Barthelemy Revel,* prestre.
Marguerite Carbonniere, tuée par *Luquin Geoffret.*

Vingtcinq pauvres femmes, venans de Cisteron, après la deffaite & icelles tuées à Cucuron[4], avec plusieurs de leurs petis enfans, entre lesquels fut tué un encores vif, alaitant sa mere morte.

Mathieue Serrusse & *Marthe Castague,* tuées.

1. Voy. p. 338, note 10.

2. *St-Chamas, Sanctus Amantius*, petite ville maritime (Bouches-du-Rhône), près de Salon (au sud), avec un pont de construction romaine sur la Touloubre.

3. *Hist. des Martyrs : de la Roque Desquels.*

4. *Cucurron*, petite ville (Vaucluse), à 15 kil. d'Apt, non loin de Cadenet.

Plus furent prifes fept femmes & menées au lieu d'Auffois [1], & illec furent tuées.

Manofque [2].

Une femme nommée *la Chapeliere,* tuée.

La femme de *Pierre Ymber,* coufturier, eftant enceinte fut tuée, & après ces mefchans monterent avec les pieds fur fon ventre pour luy faire fortir l'enfant de fon corps.

A Cabrieres, Daignes & à la Motte [3].

Jeanne Jordanne.

Catherine & *Marie Bretes.*

Marie Feliciane.

Marguerite Melle.

Fourfine Andonne.

Alix Monftiere, de la Motte d'Aigues.

La mere d'*Andrimette Guede,* courant pour fauver fa fille, fut tuée.

373 *Catherine Benneche,* tuée, laiffant fept pauvres filles.

La femme d'*Antoine Alaiffe,* eftant enceinte, fut tant batue quelle avorta, dont elle mourut avec un fien petit enfant.

La femme de *Jean Brunet,* tuée à coups de dague, en prefence de fon mari.

Marie Camufe, aagée de foixante ans, tuée près de Granbois [4].

Antoinette Raymonenque, tuée au lieu d'Aups [5].

La femme de *Honoré Sicolle,* à Lorques [6].

PLUSIEURS FEMMES & FILLES VIOLÉES & PARTIE TUÉES.

Tant à Valonne [7], Senas, Sainct Maximin, à Thoramene la haute, à Sainct Auban, à Caftelane, au Luc, à Vinon, à Joquas, à

1. *Ansouis,* village (Vaucluse), à 20 kil. d'Apt.

2. Voy. p. 343, note 5.

3. *La Motte-d'Aigues,* village (Vaucluse), à 20 kil. d'Apt, non loin de Pertuis (*supra,* p. 344, 345).

4. *Grambois,* village (Vaucluse), à 26 kil. d'Apt (Pertuis).

5. Voy. *supra,* 366. *Aups,* à 26 kil de Draguignan.

6. *Lorgues,* petite ville, déjà nommée p. 449, note 1.

7. *Hist. des Martyrs : Valodne,* peut-être le bourg de *Valbonne* (Var), à 8 kil. de Grasse. — *Sénas,* p. 345, 349. *St-Maximin,* p. 355. *Thoramène,*

Cornillon, à Lourmarin, à Sainct Martin de Caſtillon, à Touries, que autres divers endroits, & leſquelles je n'ay voulu icy nommer pour leur honneur.

TRAINÉES & TUÉES.

Catherine, femme de *Marcellin Roux,* à Vellaux[1], priſe & trainée à la queuë d'un cheval dans le bois, où elle mourut.

A Sainct Quintin[2].

La mere de *Barthelemy Buech,* trainée par le lieu de Sainct Quentin, puis miſe en pieces.

La mere de *André Guirard,* tuée, deſpouillée & trainée la corde au col, avec un baſton dedans ſa nature.

La femme de *Polirre*[3] *Fayet,* tuée, puis trainée.

Marguerite Oliviere, auſſi tuée, & trainée.

La mere d'*Eſprit Girard,* eſtranglée avec une corde au col, encores qu'elle fuſt aveugle.

La femme de *Pierre Saboin,* trainée demie morte par la ville de Manoſque[4].

Louyſe Anthoarde, fille de *Bonnet Antouart,* trainée par le lieu de Cabrieres d'Aigues[5].

Catherine Arbaude, femme d'*Antoine Creſpin,* aagée de ſoixante ans, trainée par ledit lieu de Cabrieres.

Magdeleine Berdonne, &

Catherine, trainées.

Andrinette Gade, aagée de quinze ans, reſiſtant à ceux qui la vouloient violer, fut trainée & tuée, puis jettée aux chiens.

p. 358. *St-Auban*, p. 370. *Castellane*, p. 360. *Luc*, p. 345. *Vinon*, p. 370. *Joquas* (Joucas), p. 371. *Cornillon*, village (Bouches-du-Rhône), non loin de Salon, sur l'étang de Berre. *St-Martin-Castillon* (Vaucluse), village, à 10 kil. d'Apt. *Touries?* (peut-être *Tourves*, voy. p. 369).

1. *Velaux*, village (Bouches-du-Rhône), à 14 kil. d'Aix, dans le voisinage de Berre.

2. *St-Quentin*, voy. p. 362, note 5.

3. *Hist. des Martyrs: Pollie.*

4. Voy. p. 365, note 2.

5. Voy. p. 365.

374 BRUSLÉES VIVES.

Baſtienne Gueireſſe, ayant eſté trainée, fut bruſlée à Forcalquier.

La femme de *Jaques Apaſot* bruſlée toute vive à la Coſte[1].

La mere d'*Eſtienne Luc,* aagée de quatre vingts ans & une ſienne fille enceinte, trainées, & l'enfant ſe remuant encores dans le ventre, fut miſe en croix ſur la mere & toutes deux bruſlées à Sainct Quentin.

Catherine Moniere & *Catherine Roques,* toutes deux bruſlées vives à la Roque Denteron[2].

PENDUES.

Machnane de Margaritis, de la ville d'Aix, pendue par les pieds à l'arbre du Pin par certaines femmes du lieu, luy ayans planté en ſa nature un baſton avec un penonceau.

Une appelée *Brancaſſe,* du lieu de Cadenet[3], pendue à Bollone.

La mere de *Chriſtol Fayet,* pendue à un cheſne, puis decoupée à coups d'eſpée au lieu de Sainct Quentin.

Une nommée *Marie Coye,* batue juſques à effuſion de ſang, puis pendue à un arbre à Tourpes[4].

NOYÉES.

Une jeune fille du lieu de Cadenet.

Huguone Grenoliere, avec un ſien petit enfant, aagé de cinq à ſix ans, à Mus[5].

Percées aves baſtons ferrez par la nature en haut.

La femme de *Monet Olivier,* cordonnier, après avoir éſté violée par des meurtriers, luy mirent un baſton ferré dans ſa nature paſſant juſques à la teſte, au lieu de Mauraſque[6].

Marie Borridonne, femme de *Bernard Baudon*, un preſtre,

1. *La Coste*, village (Vaucluse), non loin d'Apt.
2. Lisez : *Roque d'Antheron*, voy. p. 340 et p. 367.
3. *Cadenet*, p. 319, 357.
4. Lisez : *Tourves ;* voy. p. 373, note 4.
5. *Mus ;* lisez *Murs ;* voy. p. 371, note 5.
6. *Maurasque ?*

luy coupa trois doigts de la main gauche, perça ſon bras droit avec un baſton ferré, & puis l'acheva de tuer à la Motte d'Aigues[1].

Honorable Menude, aagée de ſoixante ans, menée par la ville de Brignolles toute nue, batue à coups de ſoulier, la percerent d'un baſton ferré depuis ſa nature juſques à la teſte, & puis luy ſauterent ſur le ventre juſques à luy faire ſortir les entrailles haut & bas.

A Dauphine Jourdane, aagée de cinquante cinq ans, luy arra- 375
cherent le nez & les yeux toute vive, puis la tuerent à Cabrieres.

COURONNÉES D'ESPINES.

La femme d'*André Renaud,* menée par le lieu de Sainct Martin de Caſtillon[2] deſpouillée toute nue, & reſiſtant à ceux qui la vouloient violer, la fouetterent outrageuſement, puis navrée de coups d'eſpées, couronnée d'eſpines, puis jettée dans une riviere, & finalement tuée à coups d'arquebouze.

Jannette Calvine, du lieu de la Celle[3], aagée de quatre vingts ans, menée en la ville de Brignolles avec une couronne d'eſpines plantée ſur ſa teſte, fouettée juſques en grand' effuſion de ſang, puis lapidée, & encores vive bruſlée.

MORTES D'ESPOUVANTEMENT.

Catherine Ramaſſe, reſiſtant virilement à la force des paillards fut fort batue & tourmentée, dont elle mourut trois jours après à à Cabrieres.

Une femme vieille laiſſée pour morte aux champs près de la Motte d'Aigue où elle demeura un jour ſans ſe recognoiſtre. Enfin eſtant revenue à ſoy, ſe traina juſqu'à la tour d'Aigue[4], où elle mourut bien toſt après.

Catherine Canderonne, vieille femme d'Hieres, priſe, tondue, miſe en chemiſe, attachée contre un lict & tant batue qu'elle en mourut.

La femme de *Valentin Caille* & la femme de *Honoré Caille,* effrayées à cauſe de ce qu'on avoit ſaccagé leurs maiſons & menacé de les tuer, moururent à Bergeron[5].

1. *La Motte-d'Aigues,* voy. p. 372, note 5.
2. Voy. p. 373, note 4.
3. *La Celle (Artacella),* village (Var), à 3 kil. de Brignoles.
4. Voy. p. 366, note 2.
5. *Bergevon (sic)?*

La mere de *François Guerfin*[1], effrayée d'avoir veu tuer fon fils & fa tefte roulée par l'efpace d'un mois, mourut au Luc.

Une autre femme nommée *Vieille du lieu* de Sainct Chamas[2], aagée de feptante ans, eftant menacée f'en alla cacher dans un bois, où elle fut prife & menée audit Sainct Chamas, & par le chemin à tout propos la faifans mettre à genoux luy mettans l'efpée fur le col, en fut tellement efpouvantée qu'elle en eft devenue ladreffe.

A la Motte[3] la femme d'*Antoine Alaice*, eftant enceinte, fut defpouillée & tellement batue qu'elle en mourut.

376 *Jannette Ramaffe* receut un coup de bafton ferré dans la tefte fi avant, que le meurtrier pour l'arracher mit le pied fur la tefte, dont elle mourut.

La femme de *Bernard Romain*, fort batue & tourmentée, mourut à Cabrieres.

PRECIPITÉES DU HAUT EN BAS.

La femme de *Jaques Martin*, dit *de Rellane*, aagée de quatre vingts ans, prife en fa maifon, mife en chemife & jettée des murailles de Pertuis[4] en bas.

FENDUE & DESMEMBRÉE VIVE.

Une nommée *Sielle*, femme de *Bertrand Tafquiert*, d'Apt, eftant enceinte, fut fendue toute vive, & deux enfans arrachés de fon ventre vifs, trainés, & après donnés à manger aux pourceaux.

DESENTERRÉE.

Catherine Amelle d'Antibes, ayant efté quelque temps en fepulture, fut defenterrée & expofée aux chiens.

MORTES DE FAIM ET DE FROID.

A Cabrieres.

La femme de *Claude Antoard*,
La femme de *Tacy Bandon*,

1. Voy. ci-dessus, p. 361, sous la rubrique de Luc.
2. Voy. *supra*, p. 371, note 7.
3. *La Motte-d'Aigues.*
4. Voy. p. 340, note 2.

La femme de *Jean Barthalon,*
Marguerite Pellade, femme de *Pierre Franciſquin,*
Une fille de *Raymond Bernard,*
Une ſœur de *Claude Pellat,* &
Jeanne Vincence, ſont mortes de faim à Cabrieres.

Jeanne Brete, deſpouillée toute nue en temps d'hyver, endura telle froidure, que le doigts des pieds luy tomberent, & en fin mourut.

Au lieu de la Motte[1] ſont morts de ſaim environ cent & dix perſonnes, tant femmes que petis enfans.

ENFANS TUÉS.

Un petit enfant de *Giraud Gros,* &
Un neveu d'*Alzias Serre,* tués à Gorde[2].
Jean Rouſeau, petit enfant tué à la Coſte[3].
Deux petis enfans d'*Antoinette Gaudine,* à Jonquas[4].
Chriſtol Martin,
Jean Barries, aagé de huict ans,
Polite Croiſſon,
Jean Olier, ſimple d'entendement,
Annet Paris, jeunes enfans de neuf à dix ans, tués à Gignac[5]. 377
Un enfant d'*Antoine Paſcal,*
Un enfant de *Philippe Boyne,* tués à Mus[6].
Un fils de *Jaques Barthomieu,*
Un fils d'*Antoine Croſis,*
Un neveu de *Bertrand Bovin,*
Un petit enfant de Vellaux, aagé de ſept à huict ans,
Un fils de *François Serre,* tués à Lourmarin.

Environ vingt cinq petis enfans, portés par leurs meres & autres parentes venantes de Ciſteron, furent avec leurs meres tués à Cucuron[7].

1. *La Motte-d'Aigues.*
2. Voy. p. 370, note 11.
3. Voy. p. 374, note 1.
4. *Jonquas, Joucas*, voy. p. 371, 373 et 453.
5. *Gignac* (Vaucluse), village, à 13 kil. d'Apt.
6. Voy. p. 371 s. *Murs.*
7. *Cucurron*, voy. p. 372, note 2.

ENFANS MORTS D'ESPOUVANTEMENT.

Le fils de *Honoré Caille,* aagé de quatorze ans, efpouvanté de voir faccager la maifon, pere & mere, & qu'on le menaçoit de tuer, mourut à Bargemon[1].

Un petit enfant mourut à Thoard[2], au faccagement fait par *Elion de Barras.*

Un fils de *Bernard Bandon,* defpouillé en chemife pour eftre tué, mourut d'efpouvantement.

ENFANS MORTS DE FAIM.

A Cabrieres.

Deux enfans de *Claude Anthoard.*
Quatre enfans de *Honoré Anthoard.*
Trois enfans de *Jeanne Brette.*
Six enfans de *Catherine Ramaffe.*
Trois enfans d'*Antoine Pafchal.*
Cinq enfans de *Thaffi Bandon.*
Six enfans de *Jean Bartalon.*
Un de *François Jourdan.*

Massacre du sieur de Demandols.

Ayant le fieur *de Mandols*[3], de la religion, efpoufé la fille du *baron de Borme,* & fe retrouvant avec fon dit beaupere & fa femme au chafteau de Moant, fur la fin du mois de May mille cinq cens foixante deux, le fieur *de Brianfonnet*[4], fe difant lieutenant du gouverneur en ce quartier là, fous pretexte que quelques uns de la religion f'eftoient retirés d'Hieres & de Bormes audit chafteau pour fauver leurs vies, gens au refte paifibles & notables, affiegea le chafteau, & quelques jours après, y eftant entré avec
378 certaines conditions, au lieu de tenir promeffe, fit mettre prifonniers en la plus baffe cave tous les hommes qu'il y trouva, à favoir environ trente, entre lefquels eftoient deux miniftres, à

1. *Bargemont*, village (Var), à 14 kil. de Draguignan.

2. *Thoard* (Basses-Alpes), petite ville, à 16 kil. de Digne.

3. *Hist. des Martyrs*, fol. 679 b : *Demandolx* (Basses-Alpes), village à 9 kil. de Castellane.

4. *Briançonnet* (Var), village à peu de distance de St-Auban.

Les ministres Mison et Vitalis. ſavoir un nommé *Miſon,* & l'autre *Vitalis*[1], où il ſouffrirent les miſeres qu'il eſt poſſible de penſer. Et quant auſdits *ſeigneurs de Bormes & de Mandols,* les envoya en ſa maiſon à Graſſe, diſtant environ d'une lieue[2]. Ce fait, il ſe delibera d'aſſaillir le chaſteau du ſieur *de Demandols,* pere du priſonnier, lequel eſtant adverti de ceſte entrepriſe, & penſant eviter le ſiege en envoyant dehors tous ſes ſerviteurs & autres gens de defenſe, dautant que *Brianſonnet* prenoit ceſte couverture pour luy faire du mal, les envoya tous vers le pays de Savoye, par un ſien frere; lequel paſſant près le village de Sainct Auban[3], à trois lieues de Demandols, fut cruellement maſſacré, luy dixhuictieſme, entre leſquels eſtoit un *Massacre du ministre George Cornéli.* miniſtre, nommé *George Corneli*[4], par les payſans & autres voiſins dudict Sainct Auban, au veu & à l'inſtigation du ſeigneur & dame du lieu, leſquels avec leurs enfans eurent le plaiſir de ce cruel ſpectacle, qu'ils regarderent de leur chaſteau.

Prise du château. Ce nonobſtant les gens de *Brianſſonnet,* conduits par un nommé *Auguſtin Raupe,* ſ'eſtans joints avec une autre troupe de meurtriers, envoyés par l'*Eveſque de Senes*[5], nommé *Clauſſe,* ne laiſſerent de venir à Demandols, n'ayans à combatre qu'un bon homme ancien avec des femmes & des petis enfans. Or, eſt ce chaſteau ſitué en un lieu fort haut & de grande deſcouverte, de ſorte que ces meurtriers ayans eſté aperceus de loin, ce bon gentilhomme eſperant que pour le moins ces brigands ayans trouvé ſon chaſteau ouvert, & l'ayans pillé ſ'en iroient, & que lors il y pourroit retourner, ſortit dehors auſſi toſt, tout à pied par les montagnes & rochers à une lieue de là, au lieu de Vergons[6],

1. Peut-être ce *Vitalis* est-il le même que l'étudiant de ce nom à Lausanne, dont parle Viret dans une lettre à Calvin de 1559. *Opera Calv.*, XVII, 45.

2. Cette notice ne paraît pas être exacte, Grasse étant beaucoup plus éloigné de la contrée de Borme et d'Hyères, comme aussi de Demandolx.

3. *St-Auban*, voy. p. 370 (à 44 kil. de Grasse), sur l'Esteron, à peu près à 6 kil. de Castellane et à 1 kil. (sud) de Briançonnet.

4. *George Corneli*, après avoir servi comme ministre dans le pays roman de MM. de Berne est mentionné comme fonctionnant à Orange. *Manuscr. de Genève*, *Hallerus Bullingero*, déc. 1560, 13 janv. 1561, et *Corresp. de Calv.*, *Opera Calv.*, XVIII, 500; XIX, 181, 535 s.

5. *Senez* (Basses-Alpes), ancienne petite ville, autrefois siège d'un évêché.

6. *Vergons* (Basses-Alpes), village à 26 kil. (nord-est) de Castellane, à michemin entre ce dernier et le chef-lieu du canton, Annot.

ayant pour toute compagnie ſa femme, avec une leur fille de dix à douze enfans, la femme de ſon dit frere avec un ſien enfant de ſix mois, la femme d'un *Michel Bourgarel,* du lieu de la Garde[1], avec deux ſiens petis enfants, l'un de trois l'autre de cinq ans,
379 une jeune fille de chambre de ſa femme, une chambriere, & deux jeunes laquais. Les brigands, cependant arrivés au chaſteau, ne ſ'eſtans contentés de l'avoir ſaccagé, y mirent le feu, & pareillement aux eſcuyeries, granges & moulins, couperent les arbres & les vignes, & y firent tout autre degaſt; puis, ayans ouy nouvelles du faict de Sainct Auban, y accoururent en diligence pour avoir part au butin, & notamment aux chevaux. Cependant ce pauvre ſieur ſe tenoit en un bois audit lieu de Vergons, luy eſtans adminiſtrés vivres par un nommé *Guillem Paul Baille,* de Vergons, eſtant de la religion Romaine, mais ancien ami dudit ſieur, lequel toutesfois il n'avoit oſé retirer en ſa maiſon. Ce pauvre traittement dura juſques à ce que quelques uns des habitans de Demandols & ſujets dudit ſieur, feignans de luy vouloir rendre le devoir de bons ſujets, & ayans trouvé le ſusdit *Michel Bourgarel,* le prierent de ſ'enquerir où eſtoit leur ſeigneur & de l'advertir de ſe trouver de nuict en un lieu de ſon territoire nommé Charoupet[2], où ils le viendroient querir pour le ramener ſecretement aux ruines de ſa maiſon. Ce rapport entendu par ce pauvre ſieur, il ne faillit de ſe rendre avec toute ſa ſuite que deſſus & ledit *Bourgarel* au lieu aſſigné; là où arrivés de nuict & laſſés du chemin, ils ſ'endormirent ſur un prés auprès d'une petite fontaine, juſques à ce qu'à l'aube du jour, la troupe des deſſudits avec toutes ſortes d'armes les ayans reveillé d'un coup d'arquebouzade, ainſi que le pauvre ſieur les appeloit par leurs noms & les remercioit du ſoin qu'ils avoient eu de luy, comme il cuidoit, ils ſe ruerent ſur luy, & ſans aucun reſpect à ſexe ni aage, tuerent tout, excepté toutesfois *Bourgarel,* lequel ayant empoigné ſes deux enfans & couru environ trois cens pas, fut contraint pour ſe ſauver de viſteſſe (comme il fit) de les jetter en un buiſſon, où ils demeurerent cachés ſans crier ni pleurer juſques environ dix

1. *La Garde,* village à 5 kil. de Castellane.

2. Le nom de *Charoupet* n'est pas indiqué sur la carte du Dépôt de la Guerre.

heures du matin, que leur pere n'oyant plus de bruit les vint reprendre où il les avoit laiſſés ; & de là, paſſant au lieu de ce cruel maſſacre, trouva ſa femme tuée & les corps deſdits ſieur & dame enſemble de leur fille & des autres morts, tout nuds ſur la terre. Outre ces trois, Dieu ſauva encore plus miraculeuſement 380
la belle ſœur dudit ſieur *de Demandols,* le mari de laquelle avoit eſté tué à Sainct Auban, comme dit a eſté, laquelle ayant ſaiſi ſon petit enfant de ſix mois, ainſi comme on tuoit tout ſe jetta ſur iceluy en un buiſſon, là où ayant receu pluſieurs coups, elle fut laiſſée pour morte, eſtant toute couverte de pierres, ſous leſquelles elle demeura, ne ſ'eſtans amuſés les meurtriers à la deſpouiller dautant qu'il eſtoit deſia grand jour, & ne ſ'eſtans auſſi aperceus du petit enfant, qui ſ'eſtoit touſiours tenu coy & ſans jetter aucun cri ſous ſa mere, auſquels par ce moyen la vie demeura ſauve. Et quant au jeune ſieur *de Demandols,* priſonnier à Graſſe, après avoir changé pluſieurs fois de priſon & ſouffert une infinité de miſeres, il evada finalement, ſe ſauvant hors du pays du Roy. Sa femme auſſi & une ſienne ſœur, finalement ſorties de priſon, furent receues à ſauveté à l'*Eſpel,* en terre neufve[1], en la maiſon d'un vray homme de bien, nommé *Bernardin Richelme,* juſques à ce que, en vertu de l'Edict de pacification, il revindrent en leur maiſon bien deſolée.

Fuite du jeune Demandols.

Telles[2] furent les deſolations parmi tout le pays de Provence juſques à ce que l'*Edict de la paix* y fut envoyé, nonobſtant lequel, ne pouvans ces meurtriers ſe raſſaſier de tuer & de piller, avec le ſupport de ceux du Parlement (qui au lieu de faire juſtice & d'obéir au Roy, favoriſoient ouvertement aux plus cruels & inhumains) les cruautés furent encores continuées quelque temps, ainſi qu'il ſera dit *à la suite de l'hiſtoire*[3].

Edit de la paix d'Ambroise.

Par ce que deſſus on peut veoir ſ'il fut onques une telle furie de ce peuple, non ſeulement durant la guerre, mais auſſi depuis. Ce que toutesfois ne doit point eſtre tant imputé au peuple, qu'à certain nombre de perſonnes eſmouvans tout le reſte, ainſi que les

Les plus odieux meurtriers de la Provence.

1. *Hist. des Martyrs :* à Espel, en terre neutre.

2. *Crespin* continue à copier ce qui suit, fol. 680 a.

3. L'auteur avait, comme on voit, l'intention de continuer cette *Histoire* au-delà des limites auxquelles s'arrêtent ces trois volumes.

vents cauſent les tempeſtes par tout où ils ſoufflent. Tels ont eſté entre autres *Flaſſans, Mentin*[1], *Carces,* & ſur tout certains malheureux & abominables hommes du Parlement d'Aix, comme nommeement *Bagarris, Cheſne*[2], *Saincte Marguerite*[3] & autres, manians tellement le reſte, que non aſſouvis de telles plus que barbares & non jamais ouïes cruautés commiſes durant la guerre
381 contre tant de pauvres gens innocens, ſans aucun reſpect de qualité aage & ſexe, au lieu d'obtemperer à l'Edict de la paix, ils firent tant que ceſte caverne de brigands, abuſant du nom de Parlement, oſa conclurre, que ceux de la religion reformée n'auroient aucun exercice, que ceux qui durans les troubles avoient eſté leurs chefs ou ayans tenus office Royal, ſe feroient abſentés, c'eſt à dire n'auroient tendu la gorge à leurs dagues, ne feroient receus au païs, & que les armes demeureroient ſus bout pour l'entretenement deſquelles furent levés grands deniers ſur le peuple[4].

Bref, d'autant qu'en l'Edict eſtoient exceptés du benefice de grace les voleurs & brigands, ceux qui avoient exercés ce que jamais brigand n'oſa faire, oſerent declarer qu'il feroit ſurſis à la

1. *Mentin*, c'est la seule fois que le nom de cet émule de Flassans et de Carces se trouve mentionné dans l'Histoire. Nous ne l'avons pas non plus rencontré ailleurs. Serait-il peut-être le même que le capitaine *Manty* ou *Mantil* qui figure en passant, comme compagnon de Flassans, Vol. I, 898 et II, 119 ?

2. Peut-être *Génas*, qui est nommé parmi les conseillers en 1567. *Lambert*, p. 221.

3. Les conseillers Tributiis, sieur de Sainte-Marguerite, et François Rascas, sieur de Bagarris furent parmi les huit membres du parlement temporairement exclus de cette cour, mais bientôt après réintégrés par des arrêts particuliers. *Lambert, Hist. des guerres de Provence*, I, p. 218 s. — *Jean de Pontevès*, seigneur de Carces, fut nommé quelques années plus tard, en 1566, lieutenant du roi au gouverment de Provence, *ibid.*, p. 221.

4. L'édit de paix d'Amboise avait suscité parmi les catholiques la plus grande irritation. En signe de mécontentement le parlement de Paris le recut « en robes noires, n'en lut que le commencement et la fin et l'enregistra au milieu d'un profond silence. Le parlement de Provence refusa de procéder à son enregistrement. Déjà, le 25 mars, sur la seule nouvelle du traité de paix, la Cour, siégeant en robes rouges, avait rendu un arrêt par lequel l'exercice du culte réformé était et demeurait défendu dans la province. Les Etats du pays en ce moment assemblés à Aix adressèrent une violente requête au Parlement pour soutenir le maintien de l'exercice exclusif du culte catholique. Tout était disposé pour une résistance ouverte à la volonté royale. *Lambert*, l. c., p. 193 s.

punition de tous ces delicts, encore qu'ils fuffent tels, qu'il n'eft pas mefmes poffible d'en ouir parler que les cheveux n'en dreffent à la tefte. Et pourtant ce n'eft pas merveilles fi d'une telle impunité authorifée du Parlement arriva[1] la cruauté de ces meurtriers, pour commettre les cas cy-deffus fpecifiés autant qu'on a peu defcouvrir & non pas tout ce qui f'en eft fait.

Commissaires chargés de la pacification du pays.

Le Roy donques, adverti aucunement de la rebellion & felonie de ceux qui auparavant f'appeloient trefobeiffans fujets, ordonna premierement le fieur *Marefchal de Vielleville* pour y faire publier l'Edict[2], puis auffi le fieur *de Biron,* avec deux Confeillers commiffaires, choifis du grand confeil, à favoir *Bauquemare*[3] & *la Magdeleine*[4], qui trouverent de terribles defordres[5], voire jufques à ce poinct qu'eftans en *Arles,* où ils avoient fait executer trois de ces brigands en effigie, la potence en fut arrachée, & dedans *Apt,* le jour que l'Edict de la paix fut publié, les brigands allerent chantans & danfans par toute la ville, difans que pour cela ils ne fe garderoient pas de faire à la maniere acouftumée, comme de faict on ne laiffa de tuer & maffacrer là & ailleurs,

1. Lisez, comme a l'*Hist. des Martyrs :* arma.

2. Voy. sur cette mission de *François de Scépeaux de Vieilleville* en Provence et surtout sur les détails faux insérés dans les soi-disant *Mém. du maréchal de Vieilleville*, *Lambert*, l. c., p. 200 s. — *De Thou*, II, p. 409, dit simplement : « La paix étant faite sur cette mission, on envoya Armand de Gontaud de Biron dans la Guyenne, et François de Vieilleville dans le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, pour faire exécuter dans ces provinces tous les articles de l'Edit. Ils partirent avec les ordres du Roi, signés au château de Vincennes, le 18 de Juin etc.

3. *Joseph de Bauquemare*, conseiller au grand Conseil.

4. *Antoine de Colla,* sieur de Limans et de la Magdelaine, jurisconsulte habile, également Conseiller au grand Conseil, issu d'une famille considérable de Gênes, qui s'était établie dans la Provence, embrassa plus tard les croyances de la réforme et se retira à Genève en 1573. *France prot.*, nouv. éd., IV, 506.

5. Ce fut en 1564 qu'eut lieu cette commission, quand le roi chargea le comte de Tende d'installer la nouvelle cour de justice et lui adjoignit à cet effet le seigneur de Biron, qu'il fit accompagner des deux commissaires de la Magdelaine et de Bauquemaure, chargés plus spécialement d'informer contre les principaux auteurs des dernier troubles. *Lambert* dit à ce sujet (l. c., p. 211) : Au fond il est permis de penser que la mission de ces deux commissaires était une satisfaction illusoire donnée aux deux partis, et il ne paraît pas que leurs informations aient été suivies d'aucun résultat.

ainſi qu'il ſera dit cy après aux contraventions à l'Edict[1]. Ce neantmoins, les ſuſdits commiſſaires firent ce qu'ils peurent. Mais l'experience monſtra que juſques à ce que la fontanie fuſt eſtoupée, les ruiſſeaux ne ceſſeroient de couler.

Suspension du Parlement d'Aix.

Et pourtant le Roy, deuement adverti, ſuſpendit ladite Cour,
382 envoyant à Aix certain nombre d'autres conſeillers, avec le ſieur *de Morſant,* Preſident de Paris[2], auſquels ceſte louange eſt deue que vrayement ils firent ce que gens de bien devoient faire, autant qu'il leur fuſt poſſible, ayans fait quelques notables executions des meurtriers qui peurent eſtre apprehendés, entre leſquels n'eſt à oublier un nommé *Firmin Scarel,* dit *Roux,* un de ceux qui avoient meurtri le ſieur *de Demandols.* Ce qui a tant ſervi, que depuis, quoy que les armes ayant eſté ſouvent repriſes, ceſte province ſ'eſt portée tout autrement qu'auparavant. Mais la qualité des uns, le credit des autres & la multitude des coulpables, & quand tout ſera bien dit, le deffaut de juſtice, qui eſt aujourduy bannie à peu près de toute la terre, empeſcherent ces gens de bien de faire tout ce qu'ils vouloient & devoient, voire finalement à la ſolicitation de *Carces,* qui meritoit d'eſtre apprehendé & puni des premiers, le *Roy* eſcrivit les letres qui ſ'enſuivent:

Lettre du roi à Carces.

Monſieur *de Carces,* j'ay entendu ce que m'avés mandé par le contrerolleur, preſent porteur, des contraventions qui ſe font en mes Edicts, & contre ma volonté, en *Provence,* dont en meſme inſtant j'eſcris à mon couſin, le *Comte de Tande,* & à ma *Cour de Parlement,* afin d'en ſavoir la verité, & d'y pourvoir tellement que ma volonté ſoit ſuivie, & le païs demeure en pais & en repos. Car vous ſavés bien, combien dernierement que je partis d'*Arles*[3],

1. Ce renvoi (comme celui de p. 380) se rapporte encore à une continuation de notre *Histoire* qui n'a pas été donnée.

2. *Lambert,* l. c., p. 215. Par lettres patentes signées à Fontainebleau, le 4 mars 1565, le roi commettait l'administration de la justice en Provence, à une commission composée des sieurs: *Bertrand Prévost, seigneur de Morsan,* président à la Cour de Parlement de Paris; *Etienne Charlet,* président aux requêtes; *Nicolas Perrot; Denis Rivière; Jean de la Rozière; Jean de Monteaux; Nicolas le Bernier; Achille de Harlay; Jérôme Angenoust; Arnaud Chaudon; Guillaume Abot; Jacques Philippaux; Joseph de Brauquemare* et *Robert Trignat.* Le nom du procureur général était en blanc; la Cour en commit la charge à *Boniface Pellicot,* avocat de Marseille.

3. Depuis longtemps la reine mère avait projeté de montrer le roi aux provinces. C'était en même temps pour elle une occasion de raffermir l'autorité

je travaillay pour accommoder toutes choſes en tel eſtat que chacun euſt de quoy ſe contenter, en vivant en l'obeiſſance de mes Edicts, tellement que je ne puis trouver que treſmauvais que en cela on contrevienne à ma volonté. Or, y a il un autre poinct dont vous m'eſcrivés, qui eſt le grand nombre d'hommes qui a eſté executé, & ſ'execute tous les jours, qui met tout le païs en deſeſpoir, & vous fait craindre que les hommes deſeſperés, prenans les armes, facent une folie. Quant à cela je vous diray ce que j'en ay reſpondu à voſtre homme, qui eſt, qu'avant que de partir dudit *Arles,* ayant veu l'enormité & malheurté des crimes execrables, commis durans les troubles, par je ne ſay combien de brigands & voleurs, qui n'avoient eu, comme il eſt aiſé à voir, autre religion devant les yeux que l'envie de tuer, piller & ſe 383
venger; je commanday qu'on en fiſt executer quatorze ou quinze, dont les noms furent leus en conſeil, leſquels ayans eſté executés, le procureur *Poliquol*[1] m'en vinſt rendre raiſon, & comme il y en avoit encores pluſieurs prevenus de pluſieurs autres crimes infames & malheureux, advenus en ce meſme temps, auquel je commanday que ſ'il ſ'en trouvoit encores quatre ou cinq de ces execrables, on les fiſt chaſtier; mais qu'après cela on fermaſt la main ſans paſſer plus avant, ni à les rechercher, ni à les travailler, les laiſſant vivre à leurs maiſons en paix, pourveu qu'ils ſe comportaſſent de façon qu'ils ne donnaſſent occaſion de rechercher de nouveau, ce qu'ils m'ont mandé avoir ſuivi. Mais que tant ſ'en faloit que cela ayt profité, qu'ayans entendu ceſt arreſt ils commençoient à lever les teſtes & à braver comme de couſtume. Voilà comme vous êtes de different advis. Or, tant y a que je ne veux point qu'on les recherche plus avant, mais qu'ils retournent en leurs biens, dont main levée leur ſoit faite. Mais de leur bailler le

souveraine profondément ébranlée par la guerre civile. La Cour partit de Fontainebleau le 13 mars 1564. *De Thou*, III, p. 501. Le 24 septembre elle arriva en Provence (*ibid.*, p. 506). Le roi passa par Orange et alla à Avignon, où il séjourna trois semaines. Le 20 octobre il arriva à Aix et vit en chemin la ville d'Arles, d'où il se rendit à Marseille, pour revenir à Arles à la fin de novembre. C'est pendant le séjour qu'il y fit, et dont parle la lettre, qu'il retablit le 4 décembre l'ancien Parlement, dont la suspension ne dura ainsi que huit mois. (*Lambert*, l. c., p. 216, 218.)

1. *Boniface Pellicot,* voy. la page précédente, note 1.

pardon & abſolution qu'ils demandent, c'eſt choſe que je ne puis faire, pource qu'elle eſt de trop grande conſequence par toutes les autres provinces de mon Royaume. Mais on verra comme ils ſe gouverneront, & ſelon cela peut eſtre, qu'ils obtiendront avec le temps ce qu'ils demandent, quand ils feront cognoiſtre qu'ils en ſont dignes.

Toutesfois ſ'ils eſtoient ſi fols, comme vous m'eſcrivés & ce porteur m'a dit, de faire ceſte folie de prendre les armes, aſſeurés vous & les en aſſeurés, que je laiſſeray toutes choſes pour tourner la teſte au pays de par delà où j'iray ſi bien accompagné qu'ils ſe peuvent tenir certains, que j'en feray une ſi cruelle & rigoureuſe punition, qu'il n'y demeurera rien. Car j'ay trop enduré jusques ici, pour vouloir racouſtumer mes ſujets à ceſte deſobeiſſance, eſtant reſolu que les premiers qui commenceront ſerviront d'exemple à toute la poſterité.

Mais ſ'ils ſont ſages, ils ont de quoy ſe contenter & de vivre doucement en repos. Car il ne leur ſera fait plus mauvais traictement que je fay à toutes les autres provinces de mon royaume, &
384 à mes autres ſujets, où je ne voy point qu'ils tiennent ce langage ſi eſtrange & eſloigné de raiſon. Je ſay que vous avés le moyen avec eux, & qu'ils vous croyent. Conſeillés leur je vous prie, comme je m'aſſeure que vous ferés, d'eſtre plus adviſés, & plus obeiſſans, & vous ferés beaucoup pour eux, qui ſe trouveront bien de vous croire, & je donneray ordre auſſi qu'ils n'auront occaſion de ſe deſeſperer, ainſi que j'ay dit à ce porteur pour le vous faire entendre. Et ſur ce je prieray Dieu, monſieur *de Carces,* vous avoir en ſa ſaincte & digne garde. *Du Mont de Marſan,* ce ſeize de May mille cinq cens ſoixante cinq. Signé Charles, & au deſſus, A monſieur *de Carces,* chevalier de mon Ordre.

Voyla toute la juſtice qui fut faite de ces deſordres, ayant eſté la cour de Parlement reſtablie avec quelque leger changement.

Quant au *Contat de Veniſſe*, le *Mareſchal de Vieilleville,* deputé par le Roy avec les officiers du *Pape,* appointa les affaires comme ſ'enſuit [1]. *Arrangement des affaires de la religion dans le Venaissin.*

1. Le maréchal *de Vieilleville,* accompagné de *Truchon,* président au parlement de Grenoble, arriva le 16 juillet à Villeneuve-lès-Avignon, et fit le lendemain son entrée à Avignon. Mais il n'y fit qu'un court séjour, le 19 il se rendit à Beaucaire. Il vint ensuite à Aix le 1er août 1563. *Lambert,* l. c.,

Que les terres du *Pape* & places du Contat, occupées par ceux dudit Contat & autres qui ſuivent la religion, ſeront rendues & miſes en l'obeiſſance du *Pape,* & tous non ſujets d'iceluy, qui ſont de ladite religion, ſe retireront dudit Contat & autres ſes terres.

Que ceux de la religion, qui ſont dudit Contat, demeureront és villes & terres dudit Contat qu'ils tiennent de preſent, ſans qu'ils puiſſent reſider ni frequenter és autres lieux dudit Contat, excepté que pour le regard des terres de deça la riviere d'Aignos[1], habiteront ſeulement ceux qui ſont deſdites terres & qui y ſouloient habiter auparavant les troubles, & non autres, ſans congé & permiſſion par eſcrit des officiers du *Pape,* juſques à ce que par iceluy autrement en ayt eſté ordonné.

Que les ſieurs *Vicelegat* & *Fabrice* enſemble, les officiers & Conſeil des lieux où ils habiteront, prendront en protection & ſauve garde leſdits de la religion, promettant à monſieur *de Vielleville,* Mareſchal de France, qu'il ne leur ſera faite aucune injure de faict ni de parole.

Que leſdits de la religion ne feront aucun exercice d'icelle és terres du Pape, ni ſemblablement uſeront d'aucuns propos, perſuaſions & dogmatizations, ſans toutesfois qu'ils ſoient contraints 385
en leurs conſciences, ni recherchés du paſſé pour ladite Religion, ni pour l'advenir.

Que tous priſonniers de guerre ſeront rendus, tant d'une part que d'autre, ſans payer rançon, ce qui ſ'entend de ceux qui ont eſté pris en guerre.

Que les gouverneurs, qui ſeront mis eſdites places, avec les garniſons qu'il ſera adviſé par les officiers du Pape, ſeront gentilshommes qualifiés & approuvés par ledit ſieur Mareſchal, qui donneront ordre de tenir chacun en bonne paix.

p. 201, écrit 1564: Ce fut probablement à cette époque que fut conclu le traité contenu dans le texte. L'ambassadeur espagnol, *Chantonney*, qui plus tard accompagna le roi, lors de son voyage en Provence, écrit dans une lettre du 4 août 1563 : « Nous ne sçavons nouvelles certaines de ce que le Sieur De Vielleville aura besoigné ès costelz de Provence, Daulphiné, Avignon et Orenges. (*Mém. de Condé*, II, p. 173.)

1. *Aygues* ou *Eygues*, rivière prenant sa source à 8 kil. de Nyons, après avoir traversé cette ville, à 6 kil. o. d'Orange, elle se jette dans le Rhône.

Que tous les habitans des lieux où refideront ceux de ladite religion, de quelque religion qu'ils foient, poferont les armes & les remettront en la garde de tels perfonnages qu'il fera advifé par les gouverneurs & officiers du *Pape,* fans y comprendre ceux de ladite garnifon, le tout jufques à ce que le *Pape* en ayt là deffus declaré fon bon vouloir, lequel ledit fieur *Vicelegat* & *Fabrice* promettent leur faire entendre pour tout le mois de Novembre prochain. Et au cas que le *Pape* ne voufift confentir que iceux de la Religion demeuraffent en fefdits pays & terres, leur fera permis un terme honnefte qui leur fera donné pour fe retirer où bon leur femblera.

Et pareillement leur fera permife en ce cas la vendition ou jouiffance de leurs biens, & leur fera donné abolition des crimes, felon le bon plaifir du *Pape,* fuivant ce qui fut arrefté entre la Majefté du Roy & monfieur le *Cardinal de Ferrare,* Legat en France.

Que tous ceux de ladite Religion qui feront d'Avignon, Chafteauneuf du Pape & de Bederrides jouiront fans refidence du contenu és prefens articles, comme ceux dudit Comtat.

En tout ce que deffus ne font compris larrons, meurtriers & voleurs, ne autres chofes commifes hors le faict de la guerre, defquels crimes la cognoiffance fera à ceux qu'il appartiendra.

HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE

du Piedmont & Parlement de Turin.

* *
*

LIVRE XIIII.

Affaires du Piémont.

ENTRE les *Eglises reformées de France* je n'ay voulu oublier 386 celle de *Turin,* siege de Parlement & ville capitale du pays de *Piedmont,* alors tenue par le Roy, auquel lieu l'an 1557, au mois d'Octobre, *Alexandre Guyotin*[1] envoyé des Eglises circonvoisines, à la solicitation d'un bien petit nombre de ceux de dedans la ville, y dressa le ministere & la discipline Ecclesiastique avec tel avancement, qu'en peu de temps le nombre accreut grandement, s'y estans adjoints plusieurs tant de la ville que du pays d'alentour. Cela n'advint toutesfois sans eschapper infinis dangers, ayant esté tost après decelée ceste compagnie par trois soldats qui s'y estoient introduits sous pretexte de la Religion, lesquels peu de jours après ne faillirent d'en advertir le sieur *de Brissac,* lors gouverneur de Piedmont[2], auquel mesmes ils declarerent le nombre & la qualité des personnes; mais Dieu voulut que ordre y fut observé de là en avant, que jamais ils ne peurent estre descouverts ni surpris, de

1. *Alex, Guyotin*, vol. I, p. 207.

2. Vol. I, p. 402. Comp. *Mém. de Castelnau*, éd. *Le Laboureur*, I, 294. Il resta Vice-roi du Piémont jusqu'à la paix de Câteau Cambresis, 1559. Il devint ensuite gouverneur de la Picardie et enfin de l'Ile de France et de Paris. Voy. aussi *Brantôme, Hommes illustres, etc.*, 2e partie, éd. *Panthéon*, p. 670.

ſorte que les delateurs au lieu d'eſtre recompenſés, comme ils
387 eſperoient, furent comme calomniateurs degradés des armes, & caſſés entierement à la pourſuite de quelques uns qu'ils avoient nommés & qui attouchoient audit ſeigneur Gouverneur.

Le ministre du Tagliaret.

Cependant advint qu'un Miniſtre de l'Egliſe *du Tailleret* [1], au *val d'Angroigne,* fut pris & amené aux priſons de Turin, où luy fut tenue telle rigueur, que ſans point de faute il y fuſt mort de male faim n'euſt eſté la charité & aſſiſtence d'un armurier, nommé *Argencourt,* lequel nonobſtant tous empeſchemens ne luy faillit jamais, le nourriſſant & l'allant viſiter quand il pouvoit; ce qui le rend digne de grande louange, ayant bien eu ce cœur lorsque le priſonnier, par arreſt de la Cour, ayant eſté degradé par l'Eveſque eſtoit remené en priſon, de luy dire tout haut, qu'il euſt bon courage, & que Dieu qui avoit commencé ſon œuvre en luy, le paracheveroit à ſon honneur & gloire. Ce meſme jour eſtant la compagnie aſſemblée pour ouyr la predication, après les prieres redoublées pour le pauvre priſonnier, lequel on ſavoit devoir eſtre condamné le lendemain à eſtre bruſlé tout vif, *Argencourt,* ayant dit ſeulement à l'aſſemblée que Dieu luy avoit mis au cœur un moyen d'ayder grandement au priſonnier, ſ'en allant à l'executeur, fit tant qu'il luy promiſt de faire le malade le lendemain. Et de faict ainſi en advint. Ce qu'eſtant rapporté à la Cour par leur huiſſier, ils prononcerent bien l'arreſt au priſonnier, mais furent contraints de delayer l'execution par l'eſpace de deux jours, durant leſquels *Argencourt* uſa de telles perſuaſions envers ceſt executeur, qui eſtoit jeune homme, n'ayant femme ni enfans, que luy ayant remonſtré l'iniquité du jugement donné contre ce priſonnier, & qu'il eſtoit bien pour gagner ſa vie à quelque autre meſtier, moyennant auſſi une piece d'argent qu'il luy donna, il ſ'en alla ſans jamais avoir eſté veu depuis à Turin ni au pays qu'on ait ſceu.

1. *Le Tagliaret*, à un demi kil. de Torre di Pellice et à un peu plus d'un kil. au haut (ouest) de Luserna, à un kil. à peu près d'Angrogne. Voy. *la Carte du Dépôt de la Guerre de France. Muston, l'Israël des Alpes,* etc., t. II, p. 87, note 2, dit: «On donnait alors (en 1561) le nom de Taillaret à tout l'espace compris entre les *Chiabriols* au couchant, *Champ-la-Rama* au levant, *les Copiers* au midi et *Castelus* avec *Coste-Roussins* au nord.» Nous ne trouvons pas les quatre derniers noms sur la Carte citée. En tout cas l'endroit est au pied septentrional du *Mont-Viso*, à la partie la plus élevée du Val-d'Angrogne.

Cela eſtant venu à la cognoiſſance de la Cour, il fut commandé au Prevoſt des Mareſchaux de trouver promptement un executeur; à la requiſition duquel ſ'eſtant mis en chemin celuy de Grenoble advint, que ſur le *Mont de Genevre* eſtant rencontré par certains 388
ſoldats retournans de Piedmont en France qui eureut envie de bonnes manches de maille qu'il portoit, fut tué & devaliſé par eux ſur le champ. Il fut donques queſtion d'envoyer juſques à Chambery, mais l'executeur ayant entendu ce qui eſtoit advenu à l'autre, n'en voulut jamais deſloger. On ſ'aviſa de ſ'adreſſer au *Colonnel des Reiſtres* eſtant pour lors en Piedmont, le priant de preſter ſon executeur. Mais ceux de la Religion réformée l'ayans adverti que c'eſtoit pour bruſler un Miniſtre de la Religion, la reſponſe fut qu'on ne le preſteroit point pour cela, mais bien pour toute autre execution. Advint donques que quatre brigands furent condamnés & livrés audit executeur, lequel devoit puis après porter leurs charongnes au lieu du delict; eſtant dit toutesfois que l'un des quatre ayant aſſiſté à ceſte execution de ſes complices, auroit la vie ſauve pourveu qu'il fiſt deſormais l'office d'executeur, eſperant le Parlement de luy faire faire ſon premier eſſay en la perſonne dudit Miniſtre condamné. Ceſte execution donques eſtant faite, & les trois corps eſtant chargés avec ce quatrieſme brigand & deux Archers du Prevoſt, l'executeur ayant eſté pratiqué en la ville moyennant quelque argent, fit ſi bien avec ce quatrieſme dont il faiſoit deſia ſon valet, qu'eſtans les Archers à la taverne, il ſe ſauva; de ſorte que le Parlement demeura tout confus, & le Miniſtre touſiours priſonnier.

Cependant voici venir la paix, par laquelle le pays, horſmis certaines villes devoit eſtre rendu au *Duc de Savoye,* ce qui apporta un grand meſcontentement & remuement à Turin, ſur laquelle nouvelle *Birague*[1], Preſident, fut tellement ſolicité de delivrer ce

1. *René de Birague*, né d'une illustre famille du Milanais, avait d'abord été conseiller au Parlement de Paris, ensuite Président, et après avoir été employé à différentes embassades et même à des emplois militaires, après avoir servi dans le Piémont, après que ce pays fut rendu au duc de Savoie, il reçut le gouvernement du Lyonnais. Il succéda comme Chancelier à son beau-père, le premier Président de Thou, on lui procura le cardinalat pour l'engager, cassé de vieillesse qu'il était, à se demettre des fonctions de Chancelier. Il mourut en 1583. *De Thou*, V, 546; VI, 310.

pauvre prifonnier qu'il voyoit luy-mefme avoir efté preservé tant de fois de la mort miraculeufement, qu'il enjoignit au geolier de luy laiffer un jour la porte de la prifon ouverte, & luy dit en l'aureille qu'il fe fauvaft. A quoy ne faillit le prifonnier, fe retirant au pays d'*Angoumois,* d'où il eftoit.

Or nonobftant cefte reddition du pays, *Alexandre* & fon affemblée fuivoient toufiours le train coyement & avec grand fruict, jufques à ce qu'un malheureux heretique Milanois, nommé *Jean Paul Alciat* [1], autrement dit *la Motte,* f'eftant fauvé de Geneve où il avoit failli d'eftre attrapé & chaftié, auffi bien que ce blafphemateur *Servet,* fon maiftre, paffant par Turin y fema fon herefie pleine de blafpheme contre la faincte Trinité de perfonnes en une feule effence divine, lequel blafpheme eftant trop toft receu par quelques efprits volages, fut auffi toft refuté amplement par *Alexandre.* De quoy eftans irrités quelques uns, qui pour cefte occafion f'eftoient retirés de l'affemblée, ne donnans aucun lieu à la vérité, firent en forte qu'à la defpourveue le fieur d'*Auffum,* acompagné des fyndiques & fergens avec quelques foldats, eftant entré au logis d'*Alexandre,* le faifit; mais il advint que l'ayant mis à la porte, entre les mains des fergens & fyndiques, & eftant remonté avec le refte de la compagnie pour vifiter la maifon, il trouva au grenier d'icelle les livres du miniftre, & fur ce cria aux fyndiques qu'ils montaffent; l'un defquels monté au lieu & voyant ces livres, f'efcria fort haut (de joye comme il eft à prefumer) à ceux d'embas qu'ils montaffent, dont il advint que ceux qui eftoient à la porte tenans le miniftre, & cuidans que là haut on fift quelque effort aux fyndiques y accoururent auffi, donnans par ce moyen ouverture au prifonnier, qui ne faillit de fe fauver, &

J. Paul Alciat.

389

1. *Jean Paul Alciat,* Piémontais, *de la Motte,* venu à Genève pour cause de religion (1557, *Gaberel, Hist. de l'Egl. de Genève,* t. 1, Pièces, p. 207, dit 1554), s'y fit condamner après y avoir séjourné, pour ses opinions antitrinitaires en 1558; après avoir quitté il paraît s'être rendu à Turin, comme le prouve notre texte, mais sans y faire un long séjour, car il alla à la même époque dans la Valtelline (à Chiavenna), à Zuric (en juillet 1558), et bientôt après en Pologne. Voy. *l'Index des Oeuvres de Calvin. Trechsel, Antitrinitarier,* II, 310. *Gaberel, Hist. de l'Egl. de Genève,* II, p. 187 et 224, par erreur, parle d'Alciat et de Jean-Paul de La Motte comme de deux hommes différents.

ayant rencontré par la providence de Dieu quelques uns de ſon troupeau, ſe fit mener en une hoſtelerie hors la ville, feignant de venir de dehors, où il ſe mit à ſouper avec les autres, à cauſe qu'il eſtoit deſia tard. Et combien que bien toſt après d'*Auſſum*[1], en perſonne avec ſes ſoldats (ſoit qu'alors à cauſe du changement il euſt acouſtumé de viſiter les hoſteleries, ſoit qu'il euſt deſcouvert quelque choſe de ce qui eſtoit advenu) vinſt au logis meſme où eſtoit ledit *Alexandre Guyotin* à table comme les autres faiſant bonne contenance, il ne fut jamais recognu; & le lendemain ſ'en vint à *Moncalier*[2], non pour ſe repoſer, mais pour y redreſſer ce qui avoit ainſi eſté diſſipé à *Turin,* de ſorte qu'en peu de temps il y euſt compagnie de ceux de la Religion reformée dreſſée à *Carignan, Pancalier, Poyrin*[3], *Villefranche, Villeneufve d'Aſt* & *Caſtillon*[4]; leſquelles toutesfois ont eſté diſſipées par les perſecutions enſuivies par l'*Eveſque* dudit lieu de *Turin.*

Et ainſi demeura la ſurſeance de l'exercice juſques à l'Edict de 390
Janvier, auquel temps *Alexandre* eſtant redemandé par ſes brebis, commença de les recueillir avec grande apparence d'un grand accroiſſement. Mais les troubles ſurvenans, & le ſieur de *Bourdillon*[5], gouverneur, ſuivant les letres à luy envoyées au nom du Roy, commanda au miniſtre de ſortir; auquel néantmoins il bailla letres patentes de ſa preud'hommie, & qu'il ne le faiſoit ſortir pour autre cauſe que pour obeyr au commandement du Roy, après luy avoir rendu pareil teſmoignage de bouche devant tout ſon conſeil.

1. Le sieur *d'Aussun*, voy. vol. I, p. 803; II, 142, 241.
2. *Moncalieri*, à 1 kil. de Turin.
3. *Poirmo.*
4. Toutes ces villes sont situées dans les environs de Turin.
5. Le lieutenant général, sieur *de Bourdillon*, voy. vol. II, p. 137.

HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE

du reffort & parlement de Bourgogne.

* * *

Livre XV.

391 QUANT au *Parlement de Dijon,* nous avons veu[1], comme le *Maire* de la ville[2], affifté d'un Chanoine fe difant Syndic du clergé, avoit obtenu que le Parlement au lieu de faire publier l'*Edict de Janvier* envoyeroit deux Confeillers au Roy, pour faire tant que la province de Bourgongne ne fuft comprife en l'Edict. Cela luy eftant ottroyé, & ayant fous main fait entendre à la Cour

Affaires de Bourgogne.

1. Vol. I, p. 778 s. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 276. *Baudouin, Hist. du Prot. et de la Ligue en Bourgogne.* Aux. 1881, t. I, p. 205 s.

2. *Baudouin*, l. c., p. 206 : Le 6 mars, les élus des Etats de Bourgogne et la cour des comptes intervenaient pour joindre leur résistance à celle des magistrats judiciaires. Ils inscrivaient la délibération suivante sur le registre des Etats dans une séance où se trouvaient réunis *Claude Loysel*, doyen de Beaune, élu de l'église ; *George de la Guiche*, élu de la noblesse ; *Bénigne Martin*, maire de Dijon, élu du Tiers-Etat ; *Etienne Noblet*, *Denis de Pontoux*, *Vincent le Grand* et *Legoux*, membres de la chambre des comptes ; enfin *Bénigne des Barres*, élu du roi. «Sur ce que ledict sieur *de la Guiche* a dict avoir heu certaine remonstrance d'aucungs principaux de l'estat de la noblesse touchant l'édit concernant la religion ; par lequel les assemblées sont permises ès faubourgs des villes ; ce qui ne pouvoit avoir lieu en ce païs, ains devait estre empesché, ont conclud et delibéré que, par eulx sera formé opposition à la publication dudict édit ; et pour cest effect, qu'ils se retireront devers la cour de parlement, pour former ladicte opposition, et y estre receus à donner leurs moiens d'empescher ladicte publication.»

qu'en la ville de Dijon & autres du Duché de Bourgongne, il n'y avoit point de gens de la Religion ni forme d'aſſemblée combien qu'en une ſeule ville de Dijon il y euſt plus de deux milles perſonnes requerans la publication de l'Edict, il fut mandé par letres du dernier de Mars au ſieur *de Tavanes,* lieutenant pour le Roy en l'abſence du *Duc d'Aumale,* gouverneur[1], de ne permettre les preſches à Dijon, ni aux villes de frontieres; & par ainſi fut l'Edict de Janvier fruſtratoire pour la ville de Dijon[2]. Ce neantmoins huict jours après, à ſavoir le huictieſme d'Avril, ceux de la Religion obtindrent nonobſtant les troubles deſia bien avancés, letres contraires & autres encores du douzieſme dudit mois, adreſſantes à la Cour & à *Tavanes,* pour proceder à la publication & execution de l'Edict ſous peine de ſ'en prendre à eux. Mait tout cela ne ſervit de rien, dautant que les conſeillers de la religion Romaine eſtoient 392
en plus grand nombre, & que les gens du Roy ne prenoient leurs concluſions, qu'après pluſieurs injonctions, alleguans qu'on les vouloit forcer, quand on menoit des notaires pour avoir acte de leur reffus, joint qu'ils avoient leurs delegués en Cour deſquels ils ſe diſoient attendre la reſponſe.

Intrigues du sieur de Tavannes.

Cependant les troubles ſ'allumoient de plus en plus; ce qui donna moyen au *Maire*[3] d'exécuter ce que de longtemps il avoit

1. Vol. I, p. 687. *Gaspard de Saulx-Tavannes.*

2. *De Thou,* III, 212, diffère de notre texte pour la date: Les Protestans furent cruellement persécutés en Bourgogne, et premièrement à Dijon, capitale de la Province. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, Lieutenant du Duc d'Aumale, obtint le premier Mars une Déclaration du Roi, enregistrée au Parlement de Bourgogne, par laquelle S. Majesté révoquoit la permission accordée aux Protestants, de tenir leurs assemblées à Dijon et dans les lieux voisins.

3. *Mém. de Gasp. de Saulx-Tavannes (Collect. des Mém. de l'Hist. de France* par *Michaud* et *Poujoulat),* VIII, p. 252 : La *Motte-Gondrin* ayant esté tué à Valence par les Huguenots, esveille davantage le sieur *de Tavannes.* Il ne s'arreste plus ny aux enigmes couverts ny secrets commandements de la *Royne* (Catherine de Médicis), ny de MM. *de Guise;* resout maintenir les Catholiques et la force de son costé, pour s'en prevaloir et pouvoir en tout temps se porter avec son gouvernement au service du Roy. Il descouvre l'entreprise des Huguenots sur Dijon, où ils estoient douze cens resolus de le tuer et se saisir de la ville. Ils avoient percé les maisons de la rue des Forges, pleines de ceux de la religion nouvelle et se pouvoient assembler secrettement tous en une quand ils vouloient. Les gens de mestier huguenots s'estoient

projetté. Pour y parvenir donques & attirer *Tavanes* du tout de ſon coſté, il fit tant qu'il luy perſuada que ceux de la Religion avoient reſolu de le tuer, choſe du tout controuvée & qui n'avoit apparence quelconque. *Tavanes,* toutes fois homme tresſubtil, & ſurtout adonné à faire ſon profit, ſoit qu'il creuſt ce rapport, ſoit qu'il ne vouluſt perdre ceſte occaſion de ſ'enrichir des biens de ceux de la Religion, & quant & quant pour gratifier ceux de *Guyſe,* qu'il voyoit avoir le deſſus en Cour, commença dès lors à faire du pis qu'il pouvoit, ſauf qu'il aimoit mieux les biens que le ſang.

Premierement donques il mit les forces de toutes les places entre les mains de ceux de la religion Romaine, en depoſſedant ceux de la Religion, juſques à ce que le Roy (diſoit-il) en euſt ordonné; fit crier à ſon de trompe, que tous ceux de la Religion euſſent à porter leurs armes en la maiſon de ville, deſquelles fit faire une diligente recherche par les maiſons; fit defenſe de ſ'aſſembler pour faire prieres ni preſches, & de chanter pſeaumes en public ni en privé; fit perquiſition pour ſe ſaiſir des miniſtres, juſques à faire crier qu'on euſt à les reveler, diſant qu'il les vouloit faire conduire en ſeureté hors du Royaume; mit douze priſonniers d'apparence au chaſteau, qui y ont eſté plus de ſix mois ſans eſtre ouys ni interrogués, & meſmes en eſt mort deux en priſon, ſans jamais avoir eſté ouys [1]. Et pource que les autheurs de ces captures virent

fournis de chacun cinq ou six soldats, qu'ils disoient estre leurs serviteurs et aprentifs. Le sieur *de Tavannes* dissimule de ne sçavoir leur entreprise. Eux la retardent pour entreprendre sur le chasteau de Dijon, qu'ils craignoient, et comme mal resolus, ils tastent, ils sondent le sieur de Tavannes par un de ses serviteurs, huguenot, qui s'efforce luy faire croire que ceux de la religion estoient les plus forts dans la ville, et luy conseilloit de s'en retirer. Sur quoy ledit sieur *de Tavannes* n'eut recours qu'à l'audace et à la bonne mine, pour avoir temps de faire venir des forces. Il respond à celui qui le pensoit intimider, que dans le lendemain au matin toute la ville seroit pleine d'armes catholiques, et qu'à luy seul il sauveroit la vie et envoya defendre de sortir des maisons de nuict. La rebellion estoit si preste, que les Huguenots tiroient des arquebusades aux trompettes qui publioient ce commandement. Le sieur *de Tavannes* se saisit d'une maison proche du chasteau, commandant trois rues. Le maire, qui avoit promis 500 hommes armez, n'en avoit pas cent de son party.

1. *Bénigne Martin.*

que cela eſtoit ſujet à reprehenſion, ils trouverent depuis une telle couverture, diſans qu'ils les avoient mis priſonniers ſeulement pour les garantir de la fureur du peuple.

Il fit auſſi entrer en la ville, en armes, le *Comte de Monrevel*[1] avec ſa compagnie & autres gens de guerre, auſquels il donna un ſignal par deux coups de canon tirés du chaſteau; fit faire un petit 393
boulevart en un carrefour de la ville, où il mit le capitaine *Mirebel*[2] & ſa compagnie; fit venir un jour en ſa maiſon les ſerviteurs de tous meſtiers, qu'il livra entre les mains des gens de guerre pour les chaſſer hors la ville. Sur cela advint un cas fort notable, car ayant *Tavanes* mandé une bonne partie de ceux de la Religion de ſe trouver devant ſon logis (à quoy ils obeirent) & ſur cela leur ayant fait pluſieurs aigres remonſtrances juſques à uſer ſouvent de ce mot de pendre, un cellier nommé *Hugues Grilliere*, en ſ'approchant luy dit tout haut ces mots, Monſieur, je vous ſupplie de commencer par moy. Laquelle parole eſmeut tellement *Tavanes*, qu'il fut contraint de larmoyer devant tous. Ce neantmoins, contre ſa conſcience, il leur fit commandement de ſortir hors la ville, & de faict en fit mener hors la ville pluſieurs par le *Comte de Monrevel*.

Il fit auſſi armer, à ſon de trompe, ceux de la religion Romaine, ſans aucune diſtinction de qualité ni de mœurs, leur baillant les armes meſmes, dont il avoit entierement deſpouillé ceux de la Religion; tint la ville fermée, ne laiſſant qu'une porte ouverte; mit corps de garde par les places, & un guet continuel dont advindrent mille voleries & autres excés, avec toute impunité.

Qui plus eſt, eſtant contraint *Tavanes* d'aller à Chalon, qui fut

1. *De la Baume, comte de Montrevel*, avec sa compagnie de cavalerie. Voy. ci-dessus, p. 296 : *Montravel*. — *Mém. de Tavannes*, p. 253 : Cette bonne mine suspendit et estonna les Huguenots, et donna temps à M. le comte *de Morvel*, conduisant la compagnie de M. de Savoye, d'approcher, selon le commandement du sieur *de Tavannes*, après trois canonades pour signal tirées du chasteau sur la minuict. Ledit sieur *de Tavannes* fit entrer cette compagnie par le chasteau, et se rendit maistre; chassa quinze cents valets huguenots, mit douze prisonniers des plus seditieux au chasteau, pour caution de sa vie, qu'ils avoient menacée. — Comp. *Baudouin*, *Hist. du Prot. en Bourgogne*, I, 253. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 276 : *Maurevel*.

2. *Rosans*, sieur de Mirebel. Voy. ci-dessus, p. 253.

quittée par *Mombrun*[1], il laiſſa la garde de la ville aux Maire & Eſchevins, avec permiſſion de chaſſer tous ceux qui leur ſeroient ſuſpects; ſuivant laquelle permiſſion, infinis outrages & cruautés eſtranges ſe commirent, eſtant chaſſé grand nombre d'hommes, femmes & enfans, voire juſques aux malades & impotens, dont pluſieurs furent reduits à extreme mendicité, & fut dit à pluſieurs filles de maiſon, ſe lamentans & diſans ne ſavoir où elles devoient aller, que le bordeau ne leur pouvoit faillir.

Le ſeptieſme Juillet[2] furent faits des cris à ſon de trompe, eſtrangement cruels & barbares & monſtrans evidemment de quel eſprit eſtoient menés ceux qui en eſtoient les autheurs; à ſavoir, que tous les payſans euſſent à prendre les armes, & courir ſus aux rebelles, entendans par ce mot ceux de la Religion, qu'on n'euſt
394 à recevoir, loger, ayder de boire ni de manger les expulſés des

1. Voy. *supra*, p. 222 et ci-dessous, p. 407 s. — *De Thou*, III, 213 : Les protestants ayant de leur côté pris la ville de Lyon, ils s'emparèrent quelque temps après de Châlons-sur-Saône. On y envoya aussitôt Charles du Puy, sieur de Montbrun, avec 500 arquebusiers, pour garder la ville. Mais Tavannes y étant venu, Montbrun, qui ne se trouva pas en état de résister, mit ses soldats sur des bâteaux, et abandonna la ville; elle ouvrit ses portes à Tavannes, qui la mit au pillage. Montbrun fut blâmé, et on lui reprocha d'avoir trop apprehendé l'ennemi, et d'avoir communiqué sa peur à ses gens. — Comp. *les Mém. de Gaspard de Saulx*, *seigneur de Tavannes (Collect. des Mém. de l'Hist. de France* par *Michaud* et *Poujoulat)*, t. VIII, p. 254. *Baudouin, Hist. du Prot. en Bourgogne*, I, 239 s.

2. *Hist. des Martyrs,* fol. 681 b. — L'ordonnance dont parle le texte (quoique la date ne soit pas exactement la même), paraît coïncider avec l'arrêt du parlement de Paris, du 13 juillet 1562, cité vol. II, p. 107 s. — *De Thou*, p. 213, la rapporte aussi comme publiée dans la Bourgogne et comme ayant occasionné l'expulsion de Dijon de 2000 religionnaires. *(Goulard)* l. c. *Baudouin*, l. c., p. 265 : On venait d'afficher à Auxerre deux arrêts du parlement de Paris, l'un du 13 juillet, autorisant les manants et habitants des villes et villages à prendre les armes contre tous ceux qui saccageaient les églises ou faisaient des conventicules illicites; l'autre, du 17 juillet, décrétant l'arrestation de tous les ministres, etc. — Comp. p. 393, note 3. — *De Thou*, l. c., p. 213 : Aussitôt on chassa les ministres; et quoique les Protestants eussent depuis obtenu des ordres contraires, jamais ils ne peurent recouvrer la liberté qu'on leur avoit une fois ôtée. Les gens de la ville furent ensuite désarmés; quelques-uns mis en prison, et ce qu'on ne pouvoit voir sans verser des larmes, leurs femmes et leurs enfans inhumainement chassés et contraints de sortir de la ville.

villes, que ceux qui avoient pris les armes, ou favoriſé ces rebelles d'ayde, de conſeil, eſtoient condamnés comme criminels de leſe majeſté, qu'on euſt à tuer & maſſacrer tous ceux qui ſ'aſſembleroient pour prier ailleurs qu'aux temples de ceux de l'egliſe Romaine. Chacun peut preſuppoſer quelle deſolation pouvoit advenir en authoriſant une licence ſi deſbordée, mais Dieu y pourveut, n'ayant jamais peu le commun peuple de Bourgongne eſtre attiré à toutes les cruautés, auſquelles on les vouloit inciter. Tant y a toutesfois que pluſieurs pilleries & ſaccagemens en advindrent, tant és villes qu'aux champs, & quelques meurtres auſſi, n'eſtans meſmes eſpargnés gens de qualité, comme conſeillers en Parlement, maiſtres des contes, threſoriers generaux & autres gens d'honneur & de ſavoir, qui furent contraincts de ceder à la fureur de gens pour la plus part ignorans, & de vile condition, auſquels toutes choſes eſtoient permiſes, quelque mal renommés qu'ils fuſſent. Par ce moyen ſe trouvera avoir eſté chaſſés de Dijon près de deux mille perſonnes pour la Religion, choſe ſuffiſante pour le moins, pour redarguer le Maire & ſes partiaux d'une par trop grande impudence, ayans donné à entendre à la Cour, dès le mois de Mars, qu'à Dijon il n'y avoit perſonne de la Religion.

On envoya auſſi, environ ce temps, quatre cens hommes du bourg d'*Iſſutile*[1], qui y firent quelques ravages; autres auſſi à *Mirebel*[2], dont quelques priſonniers furent amenés, & depuis executés à mort; & d'autres à *Commarin*[3], à *Autun*[4], *Beaune*[5] & *Chalon,* d'où on amena grand nombre de priſonniers.

Parmi ces tempeſtes, ceſt une choſe incroyable comme *Tavanes* & le ſieur *de Villefrancon*[6] peſcherent en eau trouble à l'occaſion de la guerre faite ès quartiers de Chalon & de Maſcon; pour les

1. L'origine de l'église d'Is-sur-Til est mentionnée vol. I, p. 782 s. — *De Thou*, l. c. *Goulard*, *ibid*.

2. Le bourg de *Mirebeau-sur-Bèze* (Côte-d'Or) est à 24 kil. de Dijon. — *De Thou*, *ibid*. *Goulard*, *ibid*.

3. *Commarin*, village (Côte-d'Or) non loin de Sombernon, à 37 kil. de Dijon (canton de Pouilly-en-Montagne).

4. Voy. ci-dessous, p. 399.

5. Voy. ci-dessous, p. 406.

6. *De Villefrancon*, beau-père de Tavannes. Voy. vol. I, p. 785 s.

frais de laquelle ils n'eſpargnerent perſonne, premierement par certaines cottiſations bien grandes impoſées ſur les Eveſques, Abbés, Chapitres, Prieurs & autres beneficiers notables de la Bourgongne, qui furent les premiers degraiſſés[1], puis par emprunts particuliers ſur les ſuſpects de la Religion, deſquels il y en
395 eut de cottiſés à mille & deux mille eſcus, les autres à cinq & ſix cens. Outre cela il y eut d'autres emprunts ſur les plus aiſés des villes, ſans diſtinction de religion, autres ſur les villes, & non ſur les aiſez, & le fort portant le foible. Davantage il n'y a eu Bailliage en Bourgongne qui n'ait eſté cottiſé à grande quantité de bleds, vins & chairs, partie deſquels ont payé leurs taxes en eſpece, les autres en argent. Les villages meſmes furent taxés particulierement à la fourniture des chevaux d'artillerie & de pionniers, la plus part deſquels fournirent deniers; & ſi falut outre tout cela que pluſieurs villes & villages ayent porté vivres au camp, de ſorte qu'en dix ans le Roy n'a levé tant de deniers ſur le pays de Bourgongne, qu'il en a eſté pris pour ceſte guerre, ſe plaignans toutesfois pluſieurs ſoldats de n'avoir eſté payés, & pluſieurs villages ayans nonobſtant tout cela eſté gaſtés & deſtruits. Vray eſt que parmi tels deſordres *Tavanes* & *Villefrancon* acquirent ceſt honneur, au lieu des meurtres commis ailleurs, d'avoir pluſtoſt vuidé les bourſes que coupé les gorges.

Comme ces gouverneurs ſavoient bien faire leur proffit particulier, la *Cour de Parlement,* d'autre coſté, ſe laiſſa tellement mener aux paſſions de certains particuliers, que ſe laiſſant deſpouiller de ſon authorité & de celle du Roy, elle ſe rendit vrayement eſclave du magiſtrat inferieur, & ſe monſtra pluſtoſt partie que juge. Car, jamais ceux de la Religion ne preſenterent requeſte pour avoir raiſon des torts & outrages à eux faits, qu'elle ne fuſt retenue, refuſée ou appointée tout au contraire de leur requiſition. D'autre coſté, jamais ceux de la religion Romaine n'en preſenterent qui ne

1. *Baudouin*, *Hist. du Prot. en Bourgogne,* I, 258: Le 4 août, Tavannes transmit aux lieutenants des bailliages l'ordre du roi « de *recouvrer* (recourir) à l'argenterye, vaisseaulx et reliquaires des églises; . . que sadicte Majesté a ordonné faire lever pour servir au souldoyement de la guerre; » mais il prescrit d'en dresser en même temps « fidèle inventaire, prisée et estimation », pour en rembourser la valeur en temps opportun. La saisie paraît avoir été faite partout, sans obstacles.

fuſt receue, appointée & accompagnée des faveurs des gens du Roy & d'aucuns des Conſeillers. Jamais auſſi ne vindrent letres de proviſions du Roy pour ceux de la Religion, qui n'ayent eſté rejettées, alterées ou interpretées tout au rebours de verité, & jamais n'en vint une contre ceux de la Religion, qui ne fuſt receue & publiée avec precipitation & applaudiſſement. La commiſſion pour informer des ſeditions toutes manifeſtes procurées par le *Maire*[1] & certains Eſchevins ne fut onques executée. Les hor- 396
ribles violences & outrages faits, tant à *Dijon* qu'ailleurs, à divers jours, ne furent reprimés par la Cour, en forte quelconque. La petulance de *Piſtoris,* preſcheur[2], avec injures par luy proferées contre le Roy, les Princes & magiſtrats a meſme eſté notoirement favoriſée. L'entrepriſe du Maire ſur l'expulſion, non ſeulement des bourgeois de la ville, mais auſſi de certains Conſeillers de la Cour, & autres gens de qualité n'ayans jamais eſté admis à monſtrer leur innocence, fut diſſimulée, outre pluſieurs arreſts du tout eſtranges & nullement ſouſtenables, & le procès criminel fait aux officiers des bailliages, pour avoir fait publier l'Edict de Janvier (c'eſt-à-dire pour avoir obey au Roy, duquel ils avoient letres patentes pour ceſt effect). *Nicolas le Copiſte*[3] & quatre autres, par ordonnance du baillif, ſans avoir eſgard à l'appel, contre toute formalité de juſtice, furent meſmes executés à mort, & une femme fouettée, pour avoir fait ſeulement les prieres. Bref, il y a eu plus de trentehuict perſonnes condamnées à mort en figure, & plus de cent ſoixante mis priſonniers, une fille de ſeize ans decapitée pour la Religion ſeulement; tous leſquels ont eſté condamnés comme ſeditieux, combien qu'il n'y euſt eu aucun port d'armes. Tel fut donc le deportement de la principale ville de Bourgongne, devant & durant ces troubles, & longtemps encores après le premier Edict de pacification.

Affaires d'Auxonne.

A *Auxonne,* ville forte, & limitrophe du Duché de Bourgongne[4],

1. *Bénigne Martin.* Voy. *supra.*
2. Voy. vol. I, p. 779.
3. *Hist. des Martyrs*, fol. 681 b.
4. *Auxonne* avait été la capitale de la petite souveraineté des sires d'Auxonne, séparée du duché et du comté de Bourgogne; elle forma ensuite un bailliage particulier et servit de barrière au duché de Bourgogne avant la conquête de la Franche-Comté. A 31 kil. de Dijon.

avec un fort chasteau & mortes payes ordinaires, y avoit un assés bon nombre de ceux de la Religion, & mesmes de gens de qualité, comme entre autres un nommé *Jean Girard*[1], advocat, & homme de bonnes letres & de gentil esprit, & quelques autres, lesquels, attendans la jouissance de l'Edict de Janvier, furent bien esbahis quand le huictiesme jour d'Avril 1562, au lieu de l'Edict, fut publiée une letre du cachet du Roy, en laquelle il estoit seulement porté que les consciences ne seroient point recherchées. Peu après, le sieur *de Torpes*[2], capitaine de la ville, ne pouvant dissimuler ce qu'il pretendoit de faire, se fit pendre plusieurs petites images, lesquelles estoient inscripts ces mots : *Memento mori,* qu'il
397 envoya par toutes les maisons de la ville suspectes de la Religion, & qu'il distribuoit par moquerie à tous ceux qu'il rencontroit, leur disant & faisant dire qu'il faloit que bien tost ils allassent à la messe, ou qu'ils mourussent. Cela toutesfois ne les esbranla point, ains ils continuoient en leur maniere acoustumée de s'assembler pour prier Dieu & ouir lire quelques passages de l'Escriture. Ce que entendant *Tavanes* ne faillit d'envoyer mandement secret au Maire & Eschevins de la ville, pour chasser ou emprisonner ceux de la Religion. Premierement donques la dame *de Merville,* femme du sieur *de Merville,* capitaine du chasteau, grande ennemie de la Religion, s'y estant transportée avec letres expresses de son mari, adressantes au sieur *du Temple,* auparavant son lieutenant audit chasteau, luy fit par ce moyen quitter la place, avec lequel aussi deslogerent tous les soldats qui ne voulurent aller à la messe, qu'elle fit dire dès lors au chasteau d'où elle avoit esté pieça bannie.

D'autre costé *Torpes* & le Maire de la ville, le sixiesme de May[3],

1. *France prot.*, V, 275 : *Jean Girard*, jurisconsulte et poète, né à Dijon, en 1518, après avoir étudié à Dôle, il se fixa à Auxonne et en fut nommé maire. — *Papillon, Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, nie qu'il ait été protestant.

2. *Alexandre de Saulx de Torpes*, de la maison de Tavannes. — *De Thou,* l. c. : Cousin de Gaspard de Saulx-Tavannes (*Mém.*, p. 253).

3. *De Thou*, l. c., dit le 16 de Mai. — Les *Mém. de Tavannes* disent simplement, p. 253 : A *Beaune*, *Auxonne*, furent saisis les factieux par son commandement (de Tavannes). Prévoyant ces malheurs, il avoit mis ses cousins de Torpes et de Vantoux gouverneurs d'Auxonne et de Beaune.

ayans en premier lieu fait ſortir de la ville, ſans autre cognoiſſance de cauſe, ſix jeunes hommes de la Religion, qu'ils ſavoient eſtre les plus affectionnés, aſſignerent à heure de midi, en la maiſon du Roy, cinquante ou ſoixante des plus apparens de la Religion qui reſtoient, auſquels eſtans comparus, *de Torpes* remonſtra le vouloir du Roy eſtre, que tous ceux de la Religion qui ne voudroient aller à la meſſe fuſſent mis hors de la ville. A quoy eſtant reſpondu, au nom & par l'advis de tous, par ledit *Girard,* qu'ils requeroient qu'on leur fiſt apparoir de ceſte nouvelle volonté du Roy, attendu qu'il conſtoit du contraire par l'Edict de Janvier, & meſmes par les letres du cachet, que luy-meſme, auquel il parloit, avoit fait publier il n'y avoit pas un mois; il ne luy fut reſpondu autre choſe, ſinon qu'il euſt à reſpondre pour ſon particulier, ſ'il vouloit aller à la meſſe ou non. Cela donna occaſion audit *Girard* de faire une confeſſion ouverte & ample de tous les poincts de la Religion avec grand ſilence de tous juſques à ce qu'il arriva ſur le poinct de la conference de la meſſe. Mais alors *Torpes* entrant en colere, juſques à mettre la main ſur ſon eſpée,
luy ferma la bouche, commandant ſur l'heure à ces mortes payes, 398
qui aſſiſtoient là tous armés, qu'ils le chaſſaſſent hors la ville, & ce par la porte du Comté, afin qu'il ne repaſſaſt par ſa maiſon. Ce qui fut auſſi toſt executé, & ſe retira *Girard* en une ſienne grange près la ville, où il ne peut gueres ſejourner, eſtant aſſailli par huict ou dix beliſtres, qui faillirent à le tuer.

Cependant *de Torpes* remit au lendemain les autres aſſiegés[1], auquel jour il mit dehors environ vingt hommes, retenant les femmes avec ceux qui par infirmité ſ'accorderent de retourner à la meſſe. Et quant & quant manda letres par les villages circonvoiſins portans defenſes recevoir les dechaſſés, de ſorte que tous ces pauvres hommes (ſur tout après que par ordonnance de *Tavanes*, d'environ le quinzieſme de Juin, les armes furent miſes entre les mains du peuple) furent contraints de ſe retirer par tout où ils peurent. Et toſt après[2], un nommé *de la Planche,* lequel pour quelque affaire ſ'eſtoit retiré de France en Bourgongne, eſtant ſuſpect de la Religion, & paſſant par le village de Fla-

1. Lisez : *assignés.*

2. *Hist. des Martyrs,* fol. 681 b.

meaux[1], à une lieue d'Auxonne, fut cruellement maſſacré, trainé & jetté dans un eſtang.

Environ ce temps auſſi, la Cour de Parlement, ſans avoir eſgard que les abſens avoient eſté dechaſſés par commandement exprès, ne laiſſerent pour cela de les faire adjourner & proceder contre eux par deffauts. Et fut priſe grande quantité de bled en la maiſon, tant dudit *Girard* que d'un nommé *Jean Regnard,* greffier des eſleus, & pluſieurs pierres d'icelles demolies & appliquées à la fortification de la ville, avec l'entier pillage de la librairie dudit *Girard,* par un *chanoine de Beaune,* ſon beaufrere, qui en bruſla la plus part, avec les papiers & compoſitions d'iceluy. Et d'abondant pluſieurs impoſitions furent levées ſur ceux de la Religion expreſſement, encores que la commiſſion de *Tavanes* portaſt qu'elles fuſſent impoſées ſur les uns & ſur les autres, & ainſi fut gouvernée la ville d'Auxonne, non ſeulement juſques à l'Edict de la paix, mais auſſi long temps depuis, eſtant l'entrée refuſée aux dechaſſés.

399 Nous avons dit cy-deſſus, au cinquieſme livre, que ceux de l'Egliſe d'*Autun*[2], nonobſtant toutes les pratiques de leurs adverſaires, jointes aux nouvelles du maſſacre de Vaſſy, ſ'eſtoient reſolus, pour ſe fortifier contre ces tempeſtes, de celebrer la Cene le jour de l'Aſcenſion[3]. Cela eſtant rapporté à l'Eveſque & clergé, ils ſe delibererent entierement de l'empeſcher, quoy qu'il en deuſt advenir, voire de ne laiſſer paſſer ceſte occaſion, veu que la guerre eſtoit deſià ouverte en pluſieurs lieux, d'exterminer entierement ceux de la Religion, les trouvans ainſi tous enſemble[4]. Suivant ceſte deliberation, pluſieurs gentilshommes, parens, alliés ou amis furent conviés par eux de ſe trouver au jour aſſigné dans *Autun* en equippage de guerre, & furent auſſi levées quelques enſeignes de gens de pied compoſées de bouchers, ſerviteurs de preſtres, & les plus diſſolus tant de la ville que d'alentour ; & quelques

Affaires d'Autun.

1. *Flammerans*, village (Côte-d'Or) voisin d'Auxonne, à 37 kil. de Dijon.

2. Vol. I, p. 783-785.

3. C'est-à-dire le 7 mai.

4. *Baudouin, Hist. du Prot. en Bourgogne,* I, 256, ne connaît que ce que rapporte notre *Histoire.* Comp. *De Thou,* III, 214. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 278.

fauconneaux, avec arquebouzes à croc, tirées de la maiſon de l'Eveſque, pour eſtre le matin ſuivant charriées contre la grange où la Cene ſe devoit faire. Ceux de la Religion, d'auſtre coſté, ſe confians en leur juſte defenſe ſi on les aſſailloit, attendu qu'ils eſtoient fondés ſur un Edict ſolennel du Roy, firent auſſi porter ſecretement toutes ſortes d'armes, tant en la grange qu'ès maiſons prochaines qui eſtoient de la Religion, & furent, dès le matin, poſés par eux bons corps de garde à toutes les advenues de la grange. Cela fait, & l'heure de l'aſſemblée ſ'approchant, ceux de la Religion ſe trouverent au lieu en grand nombre & plus que de couſtume, & fut toute l'action celebrée du commencement juſques à la fin, ſans aucun trouble ni empeſchement, avec une affection merveilleuſe. Qui plus eſt, chacun ſ'en retourna paiſiblement en ſa maiſon, ayans eſté tellement eſpouvantés d'eux meſmes, leurs adverſaires, que perſonne d'iceux ne bougea, & meſmes la plus grand' part de leurs gens de cheval dès le matin retourna chés ſoy. Vray eſt, qu'après diſner, lorſque la grange eſtoit vuide d'hommes & d'armes, quelques troupes des adverſaires y allerent & briſerent les ſieges & la chaire du Miniſtre, en intention, comme il fut ſceu depuis, d'y mettre le feu, mais la proximité de quelques maiſons, & notamment de l'Abbaye des Nonnains de Sainct Jean, les en 400
empeſcha.

Ces choſes, ainſi courageuſement commencées furent pourſuivies de meſme, tellement qu'encores que par les tempeſtes de la guerre deſià bien eſchauffée, les autres Egliſes de Bourgongne fuſſent rompues, ceux d'*Autun* continuerent en leur exercice juſqu'au vingtquatrieſme du mois de Juin[1], auquel jour, eſtans advertis à minuict comme *Villefrancon*[2] avoit fait partir de Chalon, qui eſt à ſix lieues d'Autun, certaines compagnies de gens d'ordonnance & autres gens de pied pour venir à Autun, avec exprès commandement de luy envoyer les Miniſtres & le ſieur *de Bretaigne*[3] priſonniers, ou bien leurs teſtes, les deſſus nommés ſe retirerent ſi à poinct, que ces troupes, arrivées à Soleil levant, n'y trouverent que le nid.

1. *Hist. des Martyrs*, fol. 681 b.

2. *Villefrancon*, beau-père de Tavannes, *supra*, p. 395.

3. *Jacques Bretagne*, l'ancien représentant aux Etats de Pontoise.

L'églife donc fut rompue, ayans efté d'advis les Anciens que les Miniftres fe retiraffent en Suiffe, comme ils firent. Alors ceux qui eftoient reftés en la ville furent traittés d'une eftrange façon, eftans injuriés, batus, trainés à la meffe; les autres menés en prifon fi on les oyoit feulement chanter un verfet d'un Pfeaume; joint que plufieurs enfans eftoient rebaptifés, & ceux qui naiffoient nouvellement, arrachés aux peres & meres pour les porter aux preftres. Plufieurs auffi furent contrains d'efpoufer derechef, les malades importunés & preffés en toutes fortes par les preftres, quelques uns deterrés & jettés à la voirie pour ne f'eftre voulus confeffer. Ainfi advint il entre autres à un honnefte citoyen nommé *Nicolas l'Orfevre,* & à un artifan menufier nommé *Philebert,* demeurant aux fauxbourgs Sainct Blaife; lequel eftant trouvé befongnant fecretement en fa chambre un jour de fefte, pour nourrir fa famille qui eftoit bien pauvre, ainfi qu'on le trainoit en prifon fut tué fur l'heure par un fergent, d'un coup d'halebarde. Un autre, nommé *la Trompette,* trouvé à l'efcart, eut un bras coupé & fut laiffé pour mort. Grand nombre d'hommes & de femmes fut auffi reduit aux prifons, qui refufoient d'aller à la meffe & de figner les articles de Sorbonne, dont les uns, après longue prifon fe laifferent aller par infirmité, les autres fe racheterent par argent, autres plus conftans & nommeement plufieurs
401 femmes notables fouftindrent la prifon jufques à la fin de la guerre[1]. Plufieurs auffi f'efcarterent, les uns fe retirans hors du royaume, & les autres allans à la guerre, & ainfi furent tous diffipés jufques à l'Edict.

Affaires de Beaune.

Quant à la ville de *Beaune,* nous avons dit[2] que la grange, en laquelle ceux de la religion avoient fait la Cene le jour de Pafques, avoit efté bruflée. Ce nonobftant, on ne laiffa de continuer l'exercice de la religion dès le lendemain en un jardin prochain, & le

1. *Baudouin*, l. c., p. 256: *Villefrancon* y envoya un de ses officiers, *Charles de Saint-Léger, baron de Rully*, avec des forces différentes. *Jacques Bretagne . . ; Jacques (sic) Massol* (voy. p. 403), lieutenant de la chancellerie de Beaune, *deux ministres protestants*, et plusieurs agitateurs furent décrétés de prise de corps. *Bretagne* et quelques autres échappèrent. *Massol* fut arrêté à Paris, et le plus grand nombre s'enfuit à Lyon rejoindre *Montbrun*.

2. Vol. I, p. 781, 782. Comp. sur les faits de Ventoux à Beaune, *Baudouin*, l. c., p. 248 s.

jour d'après en l'aire de la grange bruſlée; & depuis encores tant au jardin de *Jaques Bouchin*[1], qu'au maix[2] de *Robert le Blanc*[3], ès fauxbourgs Sainct Martin ; & en ce meſme temps un Chanoine de Beaune, nommé *Jean Mulot*[4], homme docte & de grande preudhommie, fit ouverte profeſſion de la religion, & peu après fut receu au miniſtere. Incontinent après, comme la guerre ſ'allumoit au cœur de France, le ſieur *de Ventoux*[5], capitaine de la ville, commença de fermer quelques portes, & de faire garder les autres; & la compagnie du *Duc d'Aumale* eſtant arrivée en la ville, les armes furent oſtées à ceux de la religion, leſquels, nonobſtant tous ces empeſchemens, & combien qu'à cauſe des portes fermées ils furent contraints de faire un long tour pour aller au preſche, continuerent toutesfois à leur maniere acouſtumée; meſmes la *Marquiſe de Rothelin*[6] paſſant par Beaune, retournant de Neufchaſtel en Suiſſe, Comté appartenant au *Duc de Longueville,* ſon fils[7], aſſiſta à l'aſſemblée avec toute ſa ſuite. Mais voyans finalement le danger evident où ils ſe mettoient en ſortant dehors, veu que la gendarmerie ſ'eſpanchoit de tous coſtés par le païs, ils commencerent de preſcher en la hale de la ville, le quatrieſme de May. Cela fit haſter ceux de la religion Romaine

1. *Jean Bouchin* était maire de Beaune et protestant. Vol. I, p. 780.

2. *maix* ou *mas*, de *mansus* ou *masus (Ducange) (manere*, demeurer), *manoir*, maison de campagne. *Vox mansus nostris familiaris fuit, quam in mas efferebant: Meix*, Burgundiones, *Mois,* Normanni, Provinciales et Arverni. *Ducange.*

3. *Rol. Blanc*, comp. ci-dessous, p. 406.

4. *Jean Mulot,* voy. plus bas, p. 403. *France prot.*, VII, 200.

5. De *Ventoux*, *supra*, p. 397.

6. Ce fut *Jacqueline de Rohan*, fille puînée de Charles de Rohan, sieur de Gié. Elle mourut en 1586, faisant profession de calvinisme. Elle était appelée marquise de Rothelin, parce que son mari, François d'Orléans, était marquis de Rothelin (*Röttelen*, ancienne seigneurie, dont le château en ruines se voit encore dans le Wiesenthal, grand-duché de Bade, non loin de Bâle). Les marquis de Rothelin étaient seigneurs de Neufchâtel. (Comp. *Oeuvres de Calvin*, XIV, 200; XVI, 510 etc., 536 s. 605, 696; XVII; XVIII; XIX, 135, 492, 689; voy. *l'Index.*)

7. Ce fils était *Léonor d'Orléans*, duc de Longueville et d'Estouteville, souverain de Neufchâtel, marquis de Rothelin etc., mort à Blois en 1573. Voy. le *Père Anselme,* I, 107. *(Oeuvres de Calvin, Index.)*

d'executer ce qu'ils avoient entrepris, ſ'eſtant le jour ſuivant *Ventoux* ſaiſi de l'artillerie d'icelle ville qu'il mena au chaſteau, ce qui donna à penſer à ceux de la religion, & regarder à leurs affaires, eſtans de leur part aſſés forts dans la ville pour ſe maintenir. Mais afin qu'iceux ne ſ'apperceuſſent de ce qu'on avoit entrepris de leur faire le lendemain, envoyerent ce jour meſme prier ceux de la religion de ſ'aſſembler en leur Conſiſtoire & d'y choiſir quatre
402 perſonnes pour traitter avec les officiers du Roy & de la ville, des moyens de ſe bien lier & unir enſemble pour la conſervation d'icelle.

Suivant cela, ſ'eſtans ceux de la religion pour ceſt effect aſſemblés en la maiſon d'un bourgeois nommé *Arthus du Bourgdieu*[1], le ſixieſme jour dudit mois, tous leurs adverſaires capables de porter armes ſe trouverent en armes à toxin ſonnant, ſur les trois heures d'après midi, avec *Ventoux* devant la maiſon de ville, y ayans auſſi eſté introduits par le chaſteau tous les vignerons des fauxbourgs, avec pluſieurs des villages circonvoiſins, & furent auſſi amenées quatre pieces d'artillerie en la place, braquées contre quatre rues. Ceux de la religion voyans cela ſe retirerent en leurs maiſons ſans faire autre bruit, & là apparut la providence de Dieu, qui contint tellement les cœurs de ceſte multitude armée, que, ſans faire autre choſe, ils ne bougerent de là le reſte du jour & de la nuict ſuivante juſques à dix heures du lendemain, ſeptieſme du mois.

Ce matin donques ſix des anciens du Conſiſtoire furent appelés en la maiſon de *Philippes Bataille*[2], où ſe trouverent auſſi *Antoine de la Tour,* tenant le lieu de Bailly, lors abſent, les advocat & procureur du Roy, le Maire & quelques Eſchevins. Là, ceux de la religion ayans remonſtré, comme il n'eſtoit jamais advenu trouble de leur part, combien qu'on leur en euſt donné aſſés d'occaſion, mettant meſmes le feu en leur grange, avec pluſieurs autres moleſtes, qui les avoient contraints, outre l'evident peril des gens de guerre courans le pays, de ſ'aſſembler & preſcher paiſiblement dans la hale, finalement il fut reſolu d'un commun accord que ceux de la religion, ſe departans de la hale, jouïroient de leur

1. *Arthus de Bourgdieu.* Comp. plus bas, p. 404.

2. *Phil. Bataille,* comp. ci-dessous, p. 406.

grange comme auparavant de ces troubles, & que les uns & les autres demeurans en la liberté de leurs conſciences & de leur religion garderoient la ville au Roy unanimement.

Cela rapporté à *Ventoux,* qui eſtoit toujours en la place avec les armes, il voulut premierement que la maiſon d'un nommé *Pierre Champdoiſeau* fuſt viſitée, d'autant qu'on luy avoit dit qu'il y avoit leans quelques compagnies de ceux de la religion en armes; ce qu'eſtant trouvé faux encores, voulut-il avoir oſtages qui luy furent baillés & conduits à l'inſtant au chaſteau, à ſavoir 403
Pierre Maſſol, fils de *Jean Maſſol*[1], & *Robert Bouchin*[2], fils de *Jean Bouchin,* antique Maire de la ville, du conſentement de leurs peres; & par ainſi finalement chacun ſe retira, au grand regret de ceux à qui les mains demangeoient, comme auſſi y en eut quelques uns batus & outragés : mais tout cela ne fut qu'un delay du complot dreſſé contre eux. Car le lendemain, ſuivant l'accord, eſtant la porte Bretonniere ouverte à ceux de la religion pour aller à leur grange, ils la trouverent fermée à leur retour, de ſorte qu'il falut qu'avec grand crainte & danger ils entraſſent un à un par le guichet, & ne furent pas plus toſt rentrez, remarquez & contez, que la porte fut murée; comme auſſi toutes les autres furent fermées, fors une, gardée par ceux de la religion Romaine, avec expreſſes defenſes à ceux de la religion de porter armes, ni d'approcher les portes ni la muraille de la ville, ni d'en ſortir eſtans dedans, ni d'y entrer eſtans dehors, ni de ſ'aſſembler au dedans. Par ce moyen, dès lors, qui fut le huictieſme dudit mois, l'exercice de la religion ceſſa.

Le douzieſme dudit mois, les trois miniſtres, à ſavoir *Sebaſtian Tyran*[3], *Michel Lignol* & *Jean Mulot*[4] furent menés priſonniers

1. Comp. p. 404 et 406. — *Bull. du Prot. français*, XXI, 467. Dans une liste de réfugiés français à Lausanne se trouvent, à la date du 25 octobre 1568, les noms de *Jacques Massot* (l'orthographe de *l* ou de *t* est naturellement difficile à fixer) de Beaulne, lieutenant royal des cours de bailliage et chancellerie dudit Beaune au duché de Bourgogne. *Jehan Massot*, son frère, grenetier. *Pierre Massot,* son fils, avec la femme dudit sieur lieutenant et deux enfants.

2. Comp. ci-dessus, p. 401, 406.

3. *Tyran* et *Lignol*, ministres. Voy. vol. I, 780.

4. *Mulot*, ministre. Voy. ci-dessus, p. 401.

au chasteau, où ils furent nourris par ceux de la religion, leur envoyans des vivres de jour à autre, jusques à ce que les menaces du peuple les contraignirent de s'en deporter. Puis après, à divers jours, tous ceux de la religion assemblés à voix de cri à la grand' place, furent envoyés dehors les uns après les autres à tour de roolle, sans leur donner loisir de retourner en leurs maisons, de sorte qu'il n'en resta qu'environ trente ou quarante des plus riches & apparens, & n'en sortit pas moins que de sept à huict cens, y comprenant les femmes & enfans. Au mesme temps, *Ventoux* leva des soldats, qui furent logés ès maisons des absens, où ils firent beau mesnage, estans traittés ceux qui estoient demeurés au dedans avec infinis outrages, & tellement detestés qu'ils n'osoient pas sortir jusqu'en la rue, dont ils se trouverent en de terribles necessités, n'osans mesmes leurs parens leur monstrer aucun signe
404 d'amitié. Les enfans aussi estoient ravis pour estre rebaptisés, les impositions intolerables levées sur ceux de la religion, presens ou absens, & exigées avec telle rigueur, que les meubles estans pris & vendus sur le champ, si cela ne suffisoit on se prenoit au corps pour faire prisonniers ceux qui l'estoient desià, attendu que toute la ville leur estoit pour prison, & n'avoit-on esgard à aucune qualité, tellement que la femme du lieutenant *Massol,* & celle de *Jean Massol,* son frere, deux des bonnes maisons de Bourgongne, cottisées à deux mille escus, furent reduites à ceste necessité, qu'elles coucherent sur la paille à faute de licts.

Le dimanche vingtuniesme de Juin se faisant une procession, passant par devant la maison d'*Arthus de Bourgdieu*[1], près le temple de Sainct Pierre, un certain prestre, nommé *Moingert,* s'escria hautement qu'il y avoit assemblée leans, & qu'on y preschoit; sur quoy s'esmouvant le peuple, combien que le sieur *de Poully,* lieutenant de *Ventoux,* eust luy-mesme visité la maison & rapporté qu'il n'en estoit rien, ce neantmoins la furie fut telle, que la maison fut forcée & entierement pillée, s'estans ceux qui estoient leans à grand' peine sauvés par dessus les maisons. De là ceste sedition s'espancha par toutes les rues jusques à la maison du lieutenant *Massol* & de son frere, qui n'en eussent pas eu moins, si la femme de *Ventoux,* estant survenue, n'eust appaisé le peuple, lequel fit

1. *Arthus de Bourgdieu*, *supra*, p. 404. Comp. *Baudouin*, l. c., p. 251.

plus pour une femme que pour les hommes, auſſi ne ſ'en eſtoient-ils pas donné grand' peine.

Intervention du parlement de Dijon.

Les mois ſuivans, à ſavoir Juillet & Aouſt, la Cour de Parlement de Dijon, ſuivant les erres du Parlement de Paris, fit pluſieurs procès criminels & arreſts à l'encontre de ceux de la religion, & notamment ordonnerent que chacun feroit profeſſion de foy de l'egliſe Romaine, ce qui augmenta les miſeres de pluſieurs, eſtans auſſi les nouvelles arrivées que ceux de Lyon avoient jetté une armée aux champs [1], tirans vers la Bourgongne, au treſgrand dommage de la ville de *Beaune,* & notamment de ceux de la religion, deſquels les maiſons & jardinages ne furent eſpargnés, ſous ombre de fortifier la ville dedans & dehors.

Toſt après [2], ayant eſté *Maſcon* repris par ſurpriſe, eſtans prochaines les vendanges, ceux de *Beaune* craignans que la plus 405
part des bourgeois ſortans de la ville pour y vaquer à cauſe du grand vignoble qui y eſt, ceux de la religion qui eſtoient de reſte en la ville, encores qu'ils fuſſent ſi petit nombre, ne remuaſſent quelque choſe, furent tous mis en priſon fermée, excepté un ſeul, qui reſta pour quelque conſideration, & furent ce meſme temps ſolennellement receus, jurés & ſignés les articles de Sorbonne, en la chambre du conſeil, ſuivant l'arreſt de Parlement de Dijon, par tous les juges, advocats, procureurs, notaires, ſergens & autres officiers, dont fut toutesfois exempt, pour ſon abſence, le lieutenant *Maſſol.* Cinq ou ſix de la religion, y eſtans appelés, ſe monſtrerent laſches. Mais *Hugues Ythier,* greffier de la ville, *Nicole Belin,* advocat, *Jaques Regnier,* praticien & notaire Royal, & quelques autres, ne fleſchirent aucunement, & les refuſerent tout à plat.

Les vendanges finies, les priſonniers furent relaſchés & remis en leurs maiſons. Mais à grand' peine y eſtoient-ils rentrés quand, au commencement d'Octobre, certains huiſſiers de la *Cour de Parlement* arriverent pour en prendre au corps quelques uns, & en adjourner perſonnellement les autres. Aucuns d'eux furent apprehendés, à ſavoir *Jaques Marguerон* ſieur *du Champ* &

1. Voy. ci-dessus, p. 231.

2. En août (le 18) 1562, Mâcon fut repris par Tavannes. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 282. *De Thou*, III, 216.

Claude Doriol[1], medecin. Les autres ſe cacherent, & furent du nombre des adjournés, deſquels aucuns allerent à Dijon ſe preſenter, dont bien ne leur advint, car encores que l'accuſation dreſſée contre eux fuſt frivole (à ſavoir qu'ils ſ'eſtoient aſſemblés dix ou douze enſemble en un repas), toutesfois ils eurent beaucoup de peine, & y firent de grands frais, outre ce que quelques uns y furent priſonniers plus de ſix mois, les autres furent plus ſages, prenans autre chemin au ſortir de la ville. Bref, il ne demeura à Beaune, pour ceſte heure-là, que deux hommes faiſans ouverte profeſſion de la religion, à ſavoir *Barthelemy Navetier* & *Nicole Belin,* advocat, lequel ſe retira puis après au chaſteau de *Molinet*[2], & quelques femmes honneſtes.

Ceux qui eſtoient dehors eurent diverſes rencontres, les uns eſtans parvenus ſans aucun dommage à Lyon & à Geneve, les
406 autres ayans eſté contraints de ſe ſauver en certaines places en chemin, & les autres tumbés en dangereuſes mains, comme *Robert le Blanc,* grenetier, l'un de ceux qui ne comparut point à Dijon, lequel, ſe tenant ſur les limites du païs de Breſſe, fut arreſté & rançonné de groſſes ſommes pour ſa delivrance. Le lieutenant *Maſſot*[3], d'autre coſté, ayant pris le chemin de la Cour ainſi comme il deſcendoit du cheval à Paris, fut conſtitué priſonnier avec ſon ſerviteur, & mené au Prevoſt de Paris, devant lequel ayant eſté chargé d'avoir aſſiſté à *Jaques Bretaigne*[4], qui avoit parlé bien hautement aux Eſtats pour le tiers Eſtat, fut conduit en la tour quarrée du palais, où il demeura longuement.

Approche de l'armée d'Andelot.

Environ le quinzieſme de Novembre, l'armée des Alemans, conduite par le ſieur d'*Andelot*[5], paſſa les confins de Bourgongne & Champaigne, ce qui donna grande frayeur à ceux de *Beaune,* tellement qu'en toute diligence ils commencerent un boulevart à la porte de Bourgneuf, auquel furent employées toutes les pierres des murailles, des granges & jardins de *Jean Bouchin* & *Pierre*

1. *Claude Dariot,* médecin de Dijon, mort en 1594. *France prot.,* IV, 205.
2. *Molinet,* village du Bourbonnais (Allier), à 54 kil. de Moulins-sur-Allier, près de Digoin, sur la Loire.
3. ou *Massol*, voy. ci-dessus, p. 404. (*Baudouin*, l. c., p. 256.)
4. *Jacques Bretagne*, voy. *supra,* p. 400 et vol. I, p. 474.
5. Vol. II, p. 186 s. *Andelot* arriva le 6 novembre à Orléans avec son armée. *Ibid.*, p. 187.

Fillot, arrachées juſques aux fondemens. Sur la fin du mois de Decembre[1], par ſentence de l'official de Beaune, le corps d'un honneſte marchand, nommé *Jaques la Corne*, mort en la religion, & enterré huict mois auparavant au cimetiere de ſainct Pierre, fut deterré & jetté en la voirie, ce que pluſieurs meſmes de la religion Romaine reprouverent. Au meſme temps le païs fut plein d'homicides & voleries, & meſmes à la porte du Bourgneuf fut tué par les gardes & autres, un ſergent Royal, ſerviteur domeſtique de *Philipes Bataille,* conſeiller au grand conſeil, en haine de la religion, comme auſſi griefvement bleſſé aux fauxbourgs pour meſme cauſe un meſſager de la ville de Dijon & autres, & continuerent ces deſordres juſques à l'Edict de la paix du dixneufieſme de Mars 1563, & plus outre encores, n'ayant iceluy eſté publié à Dijon qu'à la fin du mois de Juin & le premier jour de Juillet, comme il ſera dit en la ſuite de ces hiſtoires[2].

Affaires de Mâcon et de Châlons.

Eſtant arrivé à *Chalon* & *Maſcon* l'Edict de Janvier, ceux de la religion en ces deux villes ſortirent en public, & notamment ceux 407
de *Maſcon,* du gré & conſentement, tant des officiers du Roy, que des Syndics & Eſchevins & de la plus grand' part des manans & habitans de la ville, ayans prins à ferme du Roy les hales, pour y preſcher, & ſe paſſoit ainſi le tout en grande tranquillité, quand les nouvelles du maſſacre de Vaſſy & de ce qui ſ'en eſtoit enſuivi à la Cour eſtans arrivées, chacun commença à ſe tenir ſur ſes gardes. Toſt après, ayant eſté ſaiſie la ville de Lyon, le premier

1. *Hist. des Martyrs*, fol. 681.

2. De même que pour le renvoi qui se lit ci-dessus, p. 380, ici aussi les faits que l'auteur se propose de rapporter ne se trouvent plus dans notre *Histoire*, qui se termine proprement au mois de mars 1563. Sur la résistance que le Parlement et les Etats de Bourgogne opposèrent à la publication de l'édit de la paix d'Amboise, voy. *Baudouin*, *Hist. du Prot. en Bourgogne*, I, p. 297 s.: Une députation fut envoyée à Paris pour y faire des représentations. Le parlement délégua à cette occasion un de ses membres, *Jean-Baptiste Bégat*, qui avait déjà rempli la même mission l'année précédente, au sujet de l'édit de janvier. (Comp. *Niceron*, *Mém. pour servir à l'Hist. des hommes illustres*, t. VI, p. 166; trad. de *Baumgarten*, t. VI, p. 191). La démarche resta sans effet. Le parlement fut obligé d'ordonner la publication par un arrêt du 19 juin et l'édit fut enregistré le 21 juin 1563. Une *Remontrance* fut néanmoins imprimée en 1564. Elle ne resta point sans réponse.

de May 1562 [1], ceux de Mafcon en firent autant le troifiefme du mefme mois [2], & ceux de Chalon confecutivement, le tout de telle façon qu'il n'y eut point de fang refpandu, declarans ceux de la religion que leur intention n'eftoit aucunement de fe rebeller contre le Roy, ni contre l'Eftat du royaume, ains au contraire de garder leurs villes avec leurs concitoyens, fous l'obeiffance du *Roy* & du *Prince de Condé,* comme ayant pris les armes defenfives contre ceux qui fe feroient faifis de la perfonne du Roy & de la Royne, fa mere, & qui auroient violé notoirement l'Edict de Janvier.

Trois jours après, eftant rapporté à Mafcon comme les images avoient efté abatues à Lyon, on ne peut empefcher que le femblable ne fe fift à Mafcon, ayans les miniftres & anciens perdu leur temps d'y contredire, joint que ceux qui voyoient qu'on en eftoit venu jufques aux armes, n'eftoient pas marris que quelques uns de la religion Romaine, prinffent cefte occafion de f'abfenter, aufquels toutesfois n'eftoit fait tort ni violence en leurs perfonnes, ni en leurs biens. Qui plus eft la plus grand' part d'iceux, monftrans, ou par feintife, ou à bon efcient, que leur religion ne leur eftoit fi precieufe que leur demeure, furent mefmes d'advis qu'on n'efpargnaft ni les images, ni les autels, de forte que, de leur confentement mefmes pour la plus part, tout le fervice de l'églife Romaine ceffa pour lors.

Ceux de *Lyon,* entendans ces chofes, & confiderans de quelle importance leur eftoient ces villes, lefquelles ils voyoient avoir affaire à *Tavanes,* rufé capitaine, & auquel ne deffaudroient les
408 forces, prierent le fieur *de Mombrun,* n'agueres venu de Dauphiné, avec cinq cens arquebouziers [3], de fe rendre à Chalon pour le garder, ce qu'il fit. Mais y eftant arrivé, & toft après invefti par *Tavanes,* toutesfois bien peu acompagné, & qui eftoit pluftoft venu

1. Voy. ci-dessus, p. 219 s. Comp. *Mém. de Gasp. de Saulx-Tavannes,* l. c., p. 253 s. *De Thou,* III, 213. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 279. *Baudouin*, *Hist. du Prot. en Bourgogne*, p. 234.

2. *César de Guilleranne*, seigneur d'Entrague, s'empara de Mâcon à l'aide des frères Dagonneau, d'une partie des échevins et d'un grand nombre d'habitants.

3. *Charles du Puy,* sieur de Montbrun, «capitaine expérimenté». *Tavannes*, l. c.

pour recognoiſtre ce qui eſtoit dedans la place, qu'en eſperance d'y entrer, advint qu'une faillie de cent ou ſix vingts ſoldats, un brave & vaillant gentilhomme, appelé le capitaine *des Granges* [1], de Dauphiné, avec trois autres y eſtans tués, *Mombrun,* ſur le ſoir, le dernier jour de May, abandonna la ville, ſ'embarquant avec ſes troupes & la laiſſant en deſolation d'autant plus grande que ce partement fut du tout à la deſpourveue. Les raiſons qu'il a depuis alleguées de ce departement ont eſté qu'il n'avoit pas trouvé la ville de Chalon tenable de ſoy-meſme, ni munie d'hommes, ni de courages, tels qu'il eſtoit requis. Mais tout cela ne ſemble avoir eſté ſuffiſant pour le faire deſloger en telle diligence, laiſſant une ville, d'une telle importance, avec l'artillerie & grandes munitions de guerre, qui y eſtoient, & principalement avec tant de pauvres familles, qui n'eurent loiſir ni moyen de pourvoir à leurs affaires. Et pourtant, ceux qui en jugent le mieux, attendu qu'on ne ſauroit imputer à *Mombrun* ni deſloyauté, ni faute de cœur, ſ'eſtant touſiours auparavant & depuis monſtré homme de foy entiere & de treſgrand cœur, attribuent cela à certaines nouvelles, qu'il receut des affaires de ſon païs de Dauphiné, qui le rappeloient, & en partie auſſi à ce que de ſon naturel il eſtoit ſujet à ſon ſens, comme il n'y a perſonne en qui il n'y ait quelque choſe à redire. Mais tant y a qu'il ſe peut dire à la verité que ce mauvais conſeil, trop ſubitement pris & trop toſt executé, fut une des plus grandes fautes & des plus importantes qui ſoit advenue en toute ceſte guerre, eſtant vray ſemblable que les affaires de tout le païs d'enbas, depuis Chalon & de plus haut encores, ſe fuſſent bien portés autrement ſi le Lyonnais euſt eſté flanqué de ces deux boulevarts [2]. Chalon donques, ainſi delaiſſé, demeura en piteux eſtat, dautant que *Tavanes,* ne defaillant à ſi belle occaſion, pour la crainte qu'il avoit que ceux de Lyon n'y

1. *Jean de Moreton,* seigneur des Granges. *Baudouin*, p. 243.

2. *Mém. de Gasp. de Tavannes*, p. 254 : Le sieur de Tavannes, voyant Chalon et Mascon pris, une armée huguenotte dans Lyon soustenue du Daufiné et des Suisses, ne perdit point courage . . . et assemble six cens chevaux et douze cens arquebusiers soudainement ; se résout d'intimider les Huguenots, encores qu'il eust à faire à Montbrun, vaillant et accompagné. Il arrive devant Chalon, ses forces si bien disposées, le commandement si bien donné, et l'embuscade encore mieux dressée, qu'ayant Montbrun sorty grande

donnaſſent ordre, n'oublia de les ſerrer de près, & d'autre part
409 les habitans, qui autrement euſſent eu moyen de ſe ſauver avec leurs femmes, enfans & meubles par la riviere juſques à Maſcon, furent contraints de ſe ſauver comme ils peurent, pluſieurs eſtans prevenus & ſaccagés, aucuns auſſi tués par les chemins, & le tout en ſomme eſtant reduit en tresmiſerable eſtat.

La venue de *Mombrun* à Maſcon eſtonna auſſi bien fort les habitans, de ſorte que pluſieurs eſtoient d'advis de quitter auſſi la ville de Maſcon; ce qu'ayant entendu *Tavanes,* eſperant d'en avoir encores meilleur marché que de Chalon, leur envoya un gentilhomme pour leur aſſeurer qu'il ne pretendoit de leur faire aucune nuiſance, ni à les empeſcher aucunement en l'obſervation de l'Edict de Janvier, ains ſeulement de faire un magazin en leur ville & d'y prendre quelques bateaux & cordages neceſſaires pour le ſiege de Lyon, auquel il diſoit qu'il ſe preparoit. Ces letres receues, ſix des plus notables de la ville furent envoyés vers luy, avec promeſſe de ſuſpenſion d'armes durant tout leur voyage, pour entendre plus amplement ſa volonté. Mais à grand' peine eſtoient partis ces deputés, quand on vit les ennemis aux portes, leſquels toutesfois furent contraints ſe retirer avec quelque perte de leurs gens. Ce nonobſtant, l'effroy ſe trouva tel en la ville, que les deputés eſtans de retour, & ayans rapporté que *Tavanes* avoit entierement reſolu d'entrer en la ville, leur promettant toutesfois tout gratieux traictement, il fut conclu en l'aſſemblée des plus notables par un commun accord de tous (horſmis deux ou trois qui ne furent ouis ni receus, quelques raiſons peremptoires qu'ils peuſſent alleguer) qu'on luy ouvriroit les portes, & ſortoit on deſià de la maiſon de la ville pour les aller ouvrir, quand le peuple non ſeulement ſ'y oppoſa, criant tout hautement qu'il n'en iroit pas ainſi, mais qui plus eſt, ſe ſaiſit des clefs des portes, & les mit entre les mains d'un bon perſonnage, pour les bien garder.

Tavannes assiège Mâcon.

Tavanes, adverti de ces choſes, envoya depuis pluſieurs letres,

partie de ses soldats à l'escarmouche, ils tomberent dans l'embuscade ; et en mesme temps furent chargez de la cavalerie jusques dans les portes; tellement qu'une partie de ceux qui estoient sortis y demeurerent, ensemble trois ou quatre capitaines, avec tel estonnement de Montbrun, que la mesme nuict il quitta la ville et se retira à Tornuz, à Mascon, et de là à Lyon.

auſquelles il fut tellement reſpondu, qu'il luy fut aiſé de ſ'apercevoir qu'on le cognoiſſoit trop pour ſe laiſſer circonvenir par ſes belles paroles. Cela fut cauſe qu'avec tant de forces qu'il peut aſſembler, & quelques groſſes pieces, il ſe preſenta devant Maſcon, le troiſieſme de Juin, eſperant que ſa venue les eſpouvanteroit[1]. Mais ceux de Lyon y ayans envoyé le capitaine *Moreau,* acom- 410
pagné du capitaine *Vertis*[2] & d'un du conſeil de Lyon, ils furent tellement raſſeurés que ne ſ'en eſtans eſmeus aucunement, *Tavanes,* attendant plus grandes forces, retira ſon camp à Sainct Jean de Priche[3], à une lieue de Maſcon.

Pendant ce premier ſiege, ceux de Maſcon voyans une bonne partie de l'armée de *Tavanes* eſtre compoſée de Bourguignons du Comté[4], portans ouvertement l'eſcharpe rouge, ſe ſervirent de ceſte occaſion, envoyans à la Cour le ſieur *de Piſe* pour informer le Roy des cauſes pour leſquelles ils ſe tenoient forts en leur ville (non pour ſe ſouſtraire aucunement de ſon obeiſſance, ains pour la luy garder durant ceſte guerre avec toute fidelité), enſemble des raiſons qui les gardoient d'ouvrir les portes à *Tavanes* acompagné d'eſtrangers, & leur eſtant ſuſpect pour pluſieurs grandes cauſes.

Les remonſtrances entendues, combien que ceux de *Guyſe* euſſent atitré le ſieur *de Broſſes* pour intimider ledit *de Piſe,* le Roy & la Royne manderent à *Tavanes* qu'il euſt à ſe departir de devant Maſcon avec ſes forces, ſe contentant de mettre un gentilhomme dedans la ville pour y commander ſous ſon authorité[5].

1. *Mém. de Gasp. de Tavannes*, l. c. Le sieur de Tavannes entra à Chalon, qui fut une perte importante à Lyon, et sur sa bonne fortune investit Mascon, qui eust faict comme Chalon, n'eust esté le secours de Lyon qui arriva, aussi que ledit sieur de Tavannes reçoit des lettres du Roy et de la Royne de se retirer de devant Mascon, favorisant toujours leurs Majestez ceux de la religion huguenotte. Le secret du courrier estoit que la Royne vouloit faire la paix, et qu'il falloit laisser les armes. A quoy ledit sieur de Tavannes prevoyant, n'y voulut obeyr. (Comp. *Baudouin*, l. c., p. 344.)

2. Voy. ci-dessus, p. 222 s.

3. *St-Jean-le-Prissé,* village de Saône-et-Loire, à 7 kil. de Mâcon.

4. C'est-à-dire de troupes levées dans la Franche-Comté, et portant les couleurs et armes de l'Espagne, étant sous la dépendance de l'empereur Charles V.

5. *Mém. de Gasp. de Tavannes*, *supra*, p. 409, note 1.

Mais ſoit que *Tavanes* euſt receu un autre commandement ſecret, ſoit qu'il fut plus obeiſſant à ceux de *Guyſe* qu'au Roy, il ſe prepara à un autre ſiege, taſchant de ſe ſaiſir des portes au deſſous de la ville; à quoy il faillit, eſtant tres rudement repouſſé[1]. Ce neantmoins, le bruit de ce ſecond ſiege intimida tellement pluſieurs de l'une & de l'autre religion, que les uns ſortirent, les autres envoyerent dehors pluſieurs de leurs meubles. Entre ces meubles furent deſcouverts pluſieurs tonneaux pleins de chappes, reliques & joyaux des Cordeliers qu'on diſoit avoir eſté chargés par quelques uns des plus reſpectés du conſiſtoire, ce qui cuida cauſer une grande ſedition. Mais à l'ayde des gens de bien, le tout ſ'appaiſa, & furent ſeulement ſerrés quelques uns qui en eſtoient ſoupçonnés.

Cependant ceux de Lyon y envoyerent un gentilhomme, nommé le capitaine *Entrages*[2], pour y commander, lequel y eſtant entré à grande difficulté ſe mit en tout devoir de la bien defendre. *Tavanes* auſſi ne dormoit pas, ains nonobſtant les faillies de ceux de dedans, ayant bruſlé tous les moulins du coſté de Breſſe, fit faire ſes tranchées du coſté de Sainct Eſtienne[3]. Le deuxieſme jour
411 de Juillet & le lendemain, ayant fait paſſer une partie de ſon infanterie du coſté de la Breſſe, acompagnée de quatre à cinq cens chevaux, gagna les fauxbourgs Sainct Laurens[4]. Ce ſoir meſme arriva de Lyon le Capitaine *Sainct Louys*[5] avec cent arquebouziers des compagnies ordinaires de Lyon & quelque piece de campagne. Leſquels eſtans rengés en leurs quartiers, l'ennemi donna quelques alarmes parachevant ſes tranchées, & poſa ſon

1. *De Thou*, p. 214: Il (Tavannes) y revint le 3 juin. Il se disposait à en faire le siège; mais sur les reproches qu'on lui fit, de se servir d'Espagnols contre des Français, il s'en retourna à S. Jean d'Angely. Il revint sur le champ, pour la troisième fois, croyant surprendre les habitans et se rendre maître des portes. Ce fut inutilement, car la garnison qui faisoit bonne garde, le repoussa.

2. Voy. p. 241. *César Guilleran*, seigneur d'Entrages (ou d'Entragues. *Baudouin*, p. 244. *France prot.*, V, 391). *De Thou*, l. c.

3. *St-Etienne-sur-Reyssouse* (Ain), village à 32 kil. de Bourg-en-Bresse, près de Pont-de-Vaux.

4. *St-Laurent-de-l'Ain* (en Bresse), en face de Mâcon, sur la rive gauche de la Saône; un ancien pont de 12 arches relie le bourg à la ville.

5. Le capitaine *St-Louis*. Voy. *supra*, p. 223.

artillerie, à ſavoir deux colevrines baſtardes du coſté de la Breſſe, & quatre doubles canons batans la tour de Charrolles[1], avec quelques autres pieces moyennes. Les pieces donnerent de telle furie, le lendemain quatrieſme dudit mois, qu'en moins de deux heures toutes les defenſes furent par terre.

Ce jour meſme, environ midi, eſtant ſurpris en deſcendant par le ravelin hors de ſainct Pierre, le laquais d'un gentilhomme, nommé le ſieur *de Muſſy,* ayant dans ſa pochette un petit taffetas rouge dans lequel y avoit un anneau d'or, confeſſa à l'inſtant d'eſtre envoyé à un gentilhomme de la ſuite de *Tavanes,* avec parole & creance de faire prendre la ville. Sur quoy eſtant pris & convaincu, *Muſſy* fut pendu & eſtranglé, & ſa teſte miſe à la veue du camp de *Tavanes* duquel il eſtoit domeſtique & qui l'avoit fourré là dedans pour ſ'en ſervir au beſoin[2]. *Entrages,* ſommé peu après de ſe rendre, fit reſponſe que ſ'il tenoit *Tavanes,* il luy en feroit autant qu'à *Muſſy;* qui fut cauſe que la baterie recommença, en laquelle fut tué d'un coup de moyenne le capitaine *la Flaiche,* enſeigne d'*Entrages,* perſonnage fort regretté.

La breſche faite, chacun, ſans exception, ſe mit à la remparer, où il ſe fit un grand meurtre, juſques à ce qu'on euſt loiſir de prendre des toiles & grandes tentes, eſtant le peuple en veue ſans cela depuis le pied juſques à la teſte, de ſorte que pluſieurs y furent tués, les autres y perdirent les bras & autres membres de leur corps, ſelon que le canon donnoit, nonobſtant laquelle furie, hommes, femmes & enfans, firent un merveilleux devoir. Il fut tiré de quinze à ſeize cens coups de canon contre la *tour de Charrolles,* laquelle commençant à ſ'eſbranler, les ennemis uſerent

1. *Baudouin*, p. 245 : Le premier (d'après notre *Histoire,* le deuxième) siège de Mâcon marcha avec lenteur et fut sans succès. Bien que dès le commencement de juillet de larges brèches eussent été faites aux murailles, que *la tour,* dite *de Charolles,* près la porte Saint-Antoine, fût en partie ruinée, et que les troupes catholiques occupassent le faubourg *Saint-Laurent*, les assiégés opposaient encore une énergique résistance et firent échouer l'escalade.

2. *Mém. de Gasp. Tavannes*, l. c. : Ainsi (Tavannes) fait baterie de six cens canonnades, soit que la bresche ne se trouvast raisonnable, ou que ce siege ne se fist que sur l'esperance d'une surprise conduite par un nommé *Mussy* (*Goulard*, p. 280 et *de Thou*, l. c. : ci-devant domestique de Tavannes), descouvert et pendu par les Huguenots dans la ville.

d'horribles blaſphemes & menaces, avec pluſieurs paroles extremement ſales & impudiques, leſquelles, au lieu d'intimider ceux
412 de dedans, encouragerent tellement juſques aux femmes & aux filles de la ville, qu'elles ſe preparoient de ſe trouver elles-meſmes à la breſche, chantans Pſeaumes à haute voix. Et furent d'autre part redoublées les prieres à Dieu tant plus ardentes, par tous les carrefours & corps de garde, & de douze ſoldats ennemis qui ſe preſenterent pour recognoiſtre la breſche, les ſix y demeurerent. A unze heures du ſoir, trente ſoldats, ſortis de la ville en intention d'enclouer l'artillerie de l'ennemi, marcherent ſi dextrement que deux des ſentinelles furent tués par eux, & le camp tellement eſmeu, que ſi *Tavanes* ne fuſt comparu en perſonne, ſon artillerie euſt eſté abandonnée.

Le lendemain, cinquieſme dudit mois, ayant continué la baterie, advint qu'à l'heure de midi la *tour de Charrolles* tumba, qui rendit la breſche beaucoup plus grande & plus ayſée, & firent contenance les ennemis de venir à l'aſſaut; mais voyans la reſolution de ceux de dedans, ils ne bougerent, & dès lors la baterie ceſſée, *Tavanes* delibera d'eſſayer autre moyen, faiſant mine de retourner en Bourgongne, voire meſme à ſi grand' haſte, qu'il delaiſſa quelques caques de poudre, le tout pour amorſer ceux de dedans, eſperant qu'ils ne faudroient de ſortir incontinent après eux, qui avoient logé leur infanterie au bois *du Parc,* à demie lieue de Maſcon, & caché leur cavalerie ſur les ailes; mais *Entrages,* prevoyant cela, & conſiderant le peu de gens de guerre qu'il avoit, ne permit à aucun des ſiens de ſortir [1]. *Tavanes* alors, ſe voyant deceu, & laiſſant garniſon à *Tournus* [2], *Clugny, Lourdon, Pierre-Cloux* & autres lieux circonvoiſins, remonta droit à Chalon avec ſon armée, là où toſt après il vint trouver *Maugeron* [3] avec toutes les forces qu'il avoit peu tirer de Dauphiné, dont

1. Le siege est levé le quinziesme juillet 1562; avoit une grande embuscade contre ceux de la ville, où les Huguenots ne tomberent, se contentans d'estre eschappez du siege. *Mém. de Gasp. Tavannes*, l. c.

2. *Tournus,* à 28 kil. de Mâcon, *Cluny,* à 25 kil., *Pierreclos,* à 14 kil.

3. Le sieur de Tavannes laisse garnison à Tornuz, se retire à Chalon, où le vint trouver le sieur de Maugiron (*supra,* p. 220 s.) avec quinze cens hommes, lequel avoit esté chassé du Dauphiné par le baron des Adretz, qui s'en estoit rendu maistre pour les Huguenots (voy. ci-dessus, p. 269). *Mém. de Tavannes.*

il avoit auſſi eſté dechaſſé par le baron *des Adrets,* deliberans enſemble des moyens de ravoir Maſcon.

Cependant le plat païs eſtoit miſerablement traitté, au moins quant à ceux de la religion, qui pouvoient eſtre renconſtrés & où il y avoit à prendre par ceux qui avoient eſté laiſſés és places circonvoiſines. Entre les autres, un nommé *la Villere* vint un jour donner juſques ſur ceux qui travailloient aux gaſons pour remparer la breſche, & tua un bon perſonnage, nommé l'*Eſcarſelier,* qui fut grandement regretté. S'il y avoit des pillards par dehors du coſté des ennemis, il y en avoit bien auſſi au dedans de la 413
ville, ſ'eſtans pluſieurs des ſoldats & quelques autres encores adonnés à piller & butiner, voire meſmes juſques à ſortir dehors & fourrager indifferemment, au grand ſcandale, non ſeulement des gens de bien de la religion, mais auſſi de pluſieurs qui commençoient d'y prendre gouſt. Ces deſordres eſtans vivement remonſtrés par les miniſtres, on ſe ſaiſit de deux ſergens de bande; mais à faute de preuves, ils furent relaſchés avec grandes menaces, tant à eux qu'aux ſoldats, ſ'ils ne ſe contenoient autrement. L'enqueſte des joyaux des cordeliers qui avoient eſté trouvés & retenus à la porte devant le ſiege, eſtant remiſe ſur un Ancien du Conſiſtoire qui ſe trouva les avoir pris & chargés ſans authorité, en fut depoſé, combien qu'il verifiaſt que les Cordeliers meſmes l'avoient prié de ce faire & de les vendre, afin que les deniers qui en proviendroient, fuſſent par eux employés à l'eſtude de Theologie. Or, avoit-on, dès le temps que la ville fut ſaiſie, mis à part les reliques, tant d'or que d'argent, & les autres ornemens de l'Egliſe Sainct Vincent de Maſcon, avec reſolution priſe en l'aſſemblée de ville, de n'y toucher qu'en l'extreme neceſſité. Ce neantmoins, deux principaux Eſchevins, à l'inſceu des autres & des plus notables de la ville, les firent charger de nuict ſur des bateaux, en intention de les mener & vendre à Lyon. Sur quoy eſtant faite une grande crierie, & à bon droit, contre les deux Eſchevins qu'on chargeoit meſmes d'avoir aſſigné ſur cela le payement de leurs dettes particulieres; ce nonobſtant, l'un d'iceux, nommé *Brunel,* ne laiſſa de ſe mettre en chemin avec quelques arquebouziers. Mais comme cela eſtoit treſmal entrepris en toute ſorte, auſſi ne peut il venir à bien. Car à grand' peine avoient ils fait deux ou trois lieues, qu'ils furent deſcouverts par le ſieur

de Sainct Poinct[1], lequel, avec plusieurs gentilshommes de Dauphiné & bonne troupe de gens de pied ayant passé la riviere au dessus de Belleville[2], & les ayant investis, en print les uns & tua les autres, se faisant maistre des bateaux & de tout ce qui estoit dedans estimé de trente à quarante mille francs; & combien qu'ils se dissent bons catholiques, si ne laisserent ils poinct d'empoigner aussi bien les calices, que s'ils eussent eu les doigts sacrés, &
414 mesmes mirent en quatre quartiers une image d'or massif, appelé la belle nostre Dame, à la veue de l'Eschevin, lequel & autres prisonniers furent menés à Chalon, entre les mains de *Tavanes*[3].

Là dessus vint à la ville un jeune garçon[4] de quinze à seize ans disant estre parti de la maison du sieur *de l'Escluse,* ennemi de la religion, où il se disoit avoir esté envoyé par les capitaines *Laquot* (sic) & *Villet,* pour l'advertir qu'il y avoit des moyens pour prendre Mascon, ce qu'il s'offroit de leur maintenir en presence, avec beaucoup d'autres choses. Ayans esté sur cela ces capitaines saisis & confrontés, il le leur maintint; mais tost après il commença de varier, & finalement confessa franchement qu'à tort & sans cause il les avoit accusés, sans que jamais on peut tirer de luy qui en avoit esté l'instigateur. Tant y a que ces deux Capitaines furent absous & laschés, & fut l'accusateur, quelque jeune qu'il fust, pendu & estranglé, sans en pouvoir tirer autre confession; auquel tint compagnie ce mesme jour un tresmeschant homme, nommé *Laboron,* executé de mesme pour plusieurs maux par luy commis. Or estoient ces deux capitaines enfans de la ville, ayans compagnie de gens de pied, & s'estoient employés vaillamment & sans reproche,

1. Voy. sur *De St-Poinct,* plus bas, p. 429.

2. *Belleville-sur-Saône,* dans le Beaujolais (Rhône), à une trentaine de kil. de Mâcon et à 13 kil. de Villefranche.

3. *Mém. de Tavannes :* Le sieur de Tavannes, fault de prendre Belle-Ville, bourgade située entre Mascon et Lyon; *SainctPoinct,* un de ses capitaines, qui menoit ses coureurs, prit un batteau chargé de reliques du pillage de Mascon, que les Huguenots envoyoient à Lyon, qui furent employées au payement des Catholiques, contre la fausse calomnie d'aucuns Cordeliers, qui ont escrit que ces reliques n'estoient point conduites par les Huguenots à Lyon, ains par des Catholiques pour les cacher et sauver, et qu'elles furent partagées entre le gouverneur et les capitaines; ce qui est faux.

4. *Goulard :* un laquais.

qui fut cauſe que leurs ſoldats ſ'eſmeurent, uſans de grandes menaces ſ'ils n'eſtoient payés ſur le champ. Cela eſpouvanta pluſieurs des habitans; mais ceſte premiere rumeur eſtant appaiſée par les remonſtrances que les ſieurs de la ville leur firent, *Entrages* leur joua un tour de vieil rotier[1] ayant commandé à toutes ſes troupes de comparoir en armes pour faire monſtres generales hors la ville en un lieu appelé le pré Blanchet, & après avoir fait ſortir les premieres, les deux compagnies des ſieurs *Luquot* (sic) & *Villet,* leur ferma tresbien la porte, de ſorte que les ſoldats contraints de prendre parti deſcendirent à Belleville; en quoy ſe monſtra l'admirable providence de Dieu, y eſtans arrivés auſſi à propos que ſi on les y euſt envoyés expres, dont nous avons à parler maintenant.

Affaire de Belleville.

Ceſte ſeule ville du pays de Baujollois avoit un peu auparavant receu la religion par le moyen premierement du ſieur *de Chabottes* dit *de la Roche,* gentilhomme & exerçant le miniſtere[2], à la pourſuite duquel, pource qu'il n'appartenoit pas à ceſte Egliſe là, y fut envoyé un nommé *Leonard Flavard,* lequel ſuivant l'Edict de Janvier, y preſcha le quinzieſme de Mars & y celebra la Cene 415
le jour de Paſques, vingtneufieſme du meſme mois, non toutesfois en telle liberté que l'Edict le portoit. Le vingt cinquieſme d'Avril ſuivant, ceux de Maſcon y envoyerent un nommé *Jean de Leiry*[3], qui commença dès le lendemain à preſcher ouvertement en une grange près le port, au grand regret des preſtres & moines, uſans de grandes menaces. Mais pour cela on ne laiſſa de pourſuivre, & les nouvelles eſtans arrivées de la reduction de Lyon,

1. Lisez: *routier*, se connaissant en fait de ruses et de finesses, ayant de l'expérience. *La Fontaine :* vieux routier et bon politique. *Littré.*

2. Ce sieur *de Chabottes*, dit *de la Roche*, pourrait avoir été allié du célèbre ministre Antoine de Chandieu, seigneur de la Roche-Chandieu, dont la mère était Claudine du Molard, dame de *Chabot* ou *Chabottes*, et qui était né au château de Chabot, dans le Mâconnais. *France prot.*, nouv. éd., III, 1049, 1061, où du reste manque le nom du ministre qui fonda l'église de Belleville.

3. *Jean de Léry*, connu surtout comme compagnon de l'expédition de Villegagnon au Brésil, dont il écrivit la relation. Voy. vol. I, p. 161. Revenu en France, avec Pierre Richer, il alla à Genève en 1560 et fut envoyé comme pasteur à Belleville. Il exerça le ministère dans plusieurs autres églises, et assista au célèbre siège de Sancerre, en 1574. Il se retira à Berne, où il mourut en 1611. *France prot.*, VI, 566 s.

ceux qui menaçoient changeans de langage prierent qu'on les laiſſaſt ſortir. Cela leur fut aiſément accordé, de ſorte qu'ils partirent avec tout ce qu'ils peurent & voulurent emporter de bleds, vins, meubles & autres hardes, ſans eſtre empeſchés de faict ni de paroles. Par ainſi demeura la ville paiſible entre les mains de ceux de la religion, leſquels ne peurent eſtre empeſchés par aucunes remonſtrances des miniſtres qu'ils ne demoliſſent incontinent, (à ſavoir le quatrieſme de May) toutes les images & autels, combien qu'ils fuſſent en fort petit nombre. Le lendemain, cinquieſme dudit mois, qui eſtoit jour de marché, les païſans ayans veu ce meſnage, ſe cuiderent mutiner avec quelques uns de la ville. Mais la contenance de ceux de la religion, qui toutesfois n'eſtoient les plus forts de nombre, eſtonna tellement leurs adverſaires, qu'ils ſ'eſcoulerent, & fut la Cene adminiſtrée le jour de Pentecoſte, qui donna courage à pluſieurs lieux circonvoiſins de Villefranche[1].

Expédition de S. Auban.

En ce temps le ſieur *de Sainct Auban*[2], avec nombre de compagnies de gens de pied qu'il menoit de Languedoc au *Prince* à Orleans, ayant pris ſon chemin par *Villefranche,* y trouva telle reſiſtence qu'il fut contraint de ſ'y arreſter, y ayant perdu quelques ſoldats, & d'autant auſſi que toutes les communes eſtoient en armes pour luy couper le paſſage, leſquelles il deſiroit chaſtier pour donner exemple aux autres. Cela fut cauſe que le Baron *des Adrets* luy envoya *Blacons*[3] avec forces de pied & de cheval & artillerie, ſous la conduite des capitaines *Moreau, Baron* & *Vertis*[4]. Lequel *Moreau* ayant chargé une troupe de cinq à ſix cens païſans armés de toutes ſortes d'armes, qui taſchoient de ſe jetter dans *Villefranche,* les desfit entierement, & les pourſuivit plus de trois quarts de lieue. Ce que voyans ceux de la ville & que l'artillerie eſtoit à leurs portes, ſe rendirent le lendemain promettans d'obeir à celuy qui commanderoit de la part du *Prince* dans
416 la ville de Lyon, & par ce moyen eſchapperent le ſac, ne leur ayant eſté fait aucun outrage en leurs perſonnes ni en leurs biens,

1. *Villefranche-sur-Saône* (dép. du Rhône), dans le Beaujolais, à 29 kil. de Lyon.

2. *Saint-Auban*, voy. vol. II, p. 89, 225 s., 481 s.; vol. III, p. 264.

3. Voy. ci-dessus, p. 221 s.

4. *Moreau,* capitaine, *supra*, p. 217, 221, 227, 409. *Claude Baron*, sieur de Valouse. *France prot.*, nouv. éd., I, 863.

horſmis que toutes leurs armes leur furent oſtées, & furent quelques jours nourris les ſoldats à leurs deſpens. Par ainſi *Sainct Auban* continua ſon chemin vers Orleans, & les images eſtans abatues, on commença d'y preſcher le vingtroiſieſme de May; comme auſſi deux jours après à Beaujeu [1], où les images furent pareillement abatues par le capitaine *Montauban* [2], que le Baron *des Adrets* y envoya de Lyon. Le meſme ſe fit és villages d'alentour, & notamment à Draſſey [3], où fit preſcher le gentilhomme du lieu en la preſence du Curé & deux autres preſtres. Mais cela ne dura gueres; car la ſepmaine meſme le gentilhomme ſe retira du coſté des adverſaires. Ainſi demeura Belleville ſans eſtre preſſée de trop près, juſques au vingtneufieſmne de Juillet, auquel ils furent aſſaillis comme ſ'enſuit.

Tavannes contre Belleville.

Tavanes ſ'eſtant retiré à Chalon comme nous avons dit [4], & ne voulant perdre temps, & convié par les payſans circonvoiſins de *Belleville,* qui l'aſſeuroient de la pouvoir aiſément porter, y envoya *de Sainct Poinct* & *de Pierre Blou*, avec ſix ou ſept cens ſoldats & deux cens chevaux [5], leſquels ſ'eſtans joints aux payſans des villages d'alentour, à quatre heures du matin inveſtirent la ville, penſans bien y entrer ſans difficulté. Mais Dieu voulut que le jour de devant les deux compagnies mutinées que nous avons dit avoir eſté ſubtilement deſchaſſées de Maſcon par *Entrages* [6], eſtoient arrivées le ſoir precedent, les uns ne ſachans rien des autres, comme auſſi ceux de la ville n'avoient rien entendu de ce qui leur eſtoit preparé. Eſtans donques les aſſaillans approchés de la muraille, & comme Dieu le voulut, ayans eſté deſcouverts par un qui ſ'eſtoit levé bien matin, ils furent receus ſi rudement par ceux qu'ils ne penſoient pas trouver, que force leur fut de quitter tout avec honte & dommage, mettans le feu en quelques monceaux de

1. *Beaujeu*, petite ville à 22 kil. (nord-ouest) de Villefranche, ancienne capitale du Beaujolais.

2. Peut-être *Gaspard de Montauban*, sieur de Villard (*France prot.*, VII, 455).

3. *Dracé,* village du Beaujolais, à 18 kil. de Villefranche-sur-Saône.

4. Voy. *supra,* p. 412.

5. Le 28 juillet. *(Goulard) Hist. des choses mémor.*, p. 281. *De Thou,* III, 215. Lisez: *Pierre Cloux;* comp. plus bas, p. 418. Le village et le château de *Pierre-Clos,* à 14 kil. de Mâcon, près de St-Sorlin.

6. Voy. p. 414.

bleds qui eſtoient à l'entour de la ville à la maniere du pays, & emmenans le beſtail de quelques metairies; mais une bonne partie d'entre eux, advertis qu'un nommé *Louys Guillerme*, homme riche de biens, ancien du Conſiſtoire, & pour ceſte cauſe grandement haï des adverſaires, la maiſon duquel eſtoit une vraye maiſon
417 de charité à l'endroit des pauvres, eſtoit pour lors chés ſoy ſur le port de la Saone, à un petit quart de lieue de la ville, ne faillirent de ſ'y ruer de telle furie, qu'ils n'y laiſſerent rien, y ayans pillé juſques à la valeur de dix ou douze mille francs, comme on diſoit, avec grandes extorſions faites à ſa pauvre femme, prochaine d'acoucher. Quant à luy, ſ'eſtant retiré en une certaine cachette avec un autre de ſes amis, où il fut trahi & deſcouvert par le maſſon meſme qui avoit fait ladite cachette, & qui eſtoit parmi ces pillars, il eut la teſte fendue d'une hache de part en part, & fut ſon corps jetté en la riviere, dont toutesfois il fut tiré puis après, porté & enterré à Belleville. Et quant à ſon compagnon, ayant eſté attaché à la queue d'un cheval, trainé par les hayes & ruiſſeaux, & finalement laiſſé pour mort, il ſe traina toutesfois finalement en la ville & y recouvra ſanté.

Nouveau siège de Mâcon.

Je revien maintenant à *Maſcon,* là où eſtoit rapporté, le dernier de Juillet, ce qui eſtoit advenu à Belleville, & qu'environ ſix vingts chevaux eſtoient logés à Varennes[1], bien près de Maſcon, le capitaine *Verty,* avec ſix vingts arquebouziers d'eſlite, y fut envoyé par *Entrages,* leſquels furent ſi bien conduits qu'ayans enfoncé le corps de garde, il y tuerent grand nombre de ceux que ils y trouverent, mettans les autres à vau de route, qui leur eſchapperent d'autant qu'ils n'eſtoient acompagnés de cavalerie, & emmenerent à Maſcon vingtcinq chevaux & quatre gentilshommes priſonniers, que *Tavanes* taſcha fort de ravoir, mais *Entrages* ne luy fit autre reſponſe ſinon qu'ils les rendroient en rendant, & feroit pareil traittement à ſes priſonniers que *Tavanes* feroit à ceux de la Religion. Dès lors auſſi, à meſme occaſion, fut arreſté que tous les biens des eccleſiaſtiques ſeroient ſaiſis ſous l'authorité du Roy, pour ſ'en ſervir à ceſte guerre, puis que le pareil eſtoit fait à ceux de la Religion en toute la Bourgongne par *Tavanes.*

Ceux de Maſcon donques, encouragés en partie par ce ſuccès &

1. *Varennes-lès-Mâcon*, village à 5 kil. de Mâcon.

auſſi par ce que les Lyonnois ayans pratiqué nombre de Suiſſes, comme il ſera dit en ſon lieu, ſe mettoient aux champs, delibererent de leur coſté de ne ſe tenir plus dans l'enclos de leurs murailles, & en premier lieu de nettoyer leur voiſinage de certains 418
brigandeaux, ſe retirans au chaſteau de *Pierre Cloux*[1], leur voiſin, & ennemi capital de la Religion, reſolus de l'apprehender en ſa perſonne ſ'ils pouvoient, pour en faire juſtice, & de ruiner entierement ſa maiſon. Pour ceſt effect, *Entrages* avec trois cens arquebouziers, cent argoulets & deux pieces de campagne, ayant aſſiegé le chaſteau, eſtonna tellement ceux de dedans, que le capitaine *Monroſat,* avec vingtcinq ſoldats, ſe rendit à diſcretion[2], leſquels eſtans recogneus pour vrais brigands, furent reduits aux priſons de Maſcon, au lieu d'eſtre pendus ſur le champ comme ils meritoient, de laquelle faute puis après ſurvint un grand malheur quand la ville fut ſurpriſe, comme cy après il ſera dit[3]. La plus part des meubles qui ſe trouverent dedans fut recognue & rendue à ceux auſquels ils avoient eſté ravis ; puis fut mis le feu aux quatre coings du chaſteau pour le reduire en cendre, eſtant un chacun bien marri que le maiſtre ne ſ'eſtoit rencontré dedans.

En ce meſme temps le ſieur *de Soubize*[4], arrivé à *Lyon* pour y commander comme il eſt dit en l'hiſtoire de Lyonnois[5], ne voulant laiſſer oiſifs les Suiſſes qui avoient eſté levés auparavant ſa venue, leur perſuada d'aller à Maſcon, & par delà ſi beſoin eſtoit, ſous la conduite du ſieur *de Poncenat*[6], colonnel de la cavalerie de Lyon, homme de bien, mais meilleur gendarme que capitaine[7].

1. *Pierreclos,* village de Saône-et-Loire, déjà mentionné, p. 508.

2. Comp. *Baudouin, Hist. du Prot. en Bourgogne,* I, 262.

3. Voy. p. 425.

4. Comp. *Discours des choses advenues à Lyon pendant que Soubize y a commandé, Bull. du Prot. français,* XXVIII, 493 s.

5. Voy. ce vol. III, p. 226 s.

6. *Poncenat, supra,* p. 222.

7. *Mém. de Gasp. de Tavannes,* p. 254 : M. de Sousbise, ayant les six mil Suisses et grand nombre de gens de pied de Dauphiné et Vivarez, les met ensemble, fait une bonne armée sous *Poncenat*, qui marche avec icelle à Mascon, et de là à Tournus où estoit partie de la compagnie de gensdarmes du sieur de Tavannes et quatre ou cinq cens arquebusiers. *Goulard* et *De Thou*, l. c.

Poncenat donques, avec toutes ſes troupes, tant des Suiſſes (deſquels eſtoit colonnel le ſieur *Nicolas de Dieſbach,* de Berne [1]) que des compagnies Françoiſes de pied & de cheval, arriva dans Maſcon le trentieſme de Juillet, où il fut tresbien receu. Mais toſt après, voyans ceux de la ville le petit ordre qu'il tenoit en ſon camp & en ſes affaires (joint que dès lors il taſchoit de degarnir la ville pour agrandir ſes troupes) il y eut quelques paroles de meſcontentement entre eux; ce qui ne paſſa plus outre toutesfois, & fut prié *Poncenat* d'aller au chaſteau de *Sainct Poinct* [2], voiſin de la ville, pour en faire autant qu'*Entrages* avoit fait à *Pierre Cloux,* ce qu'il promit; & de faict toutes choſes furent preſtes à ſ'acheminer, mais tout ſoudain il changea d'avis ſans qu'on ſceuſt pourquoy, dont grand malheur advint puis après.

419 Le lendemain, qui fut le deuxieſme d'Aouſt, il monta à *Tournus* [3], duquel lieu il demanda deux compagnies de la garniſon de Maſcon, qui luy furent envoyées, au grand regret des habitans, prevoyans le mal qui leur en pourroit advenir, de ſorte que pluſieurs de bourgeois allerent auſſi en ce camp [4], diſans tout haut qu'ils aimoient mieux encores y mourir qu'avoir la gorge coupée en leurs maiſons, attendu que *Poncenat* avoit meſmes mandé la compagnie d'*Entrages,* qui la luy mena luymeſme, laiſſant par ce moyen la ville du tout deſpourveue, ſoit que Dieu, juſtement irrité, vouluſt ainſi punir les inſolences commiſes en la ville, ſoit que l'ambition ou l'eſpoir de participer au butin, qu'il ſembloit que ceſte armée devoit gagner, l'euſt aveuglé.

Ceux de la Religion, voyans ce gouvernement, & que leurs

1. *Nicolas de Diesbach*, membre du sénat de Berne. Voy. *Lettres de Calvin (Opera)*, XXI, 437. *Ruchat*, *Hist. de la réform. suisse,* VI, 450.

2. *Saint-Point*, village (Saône-et-Loire) à 20 kil. de Mâcon, près de Tramayes; le château, qui existe encore, a été la propriété de Lamartine.

3. *Tournus*, voy. p. 412 (Saône-et-Loire), à 20 kil. de Mâcon, sur la rive droite de la Saône, où aboutissent les routes de Lons-le-Saulnier en Suisse, et de Bourg à Genève.

4. *De Thou,* III, 216: Poncenat, au lieu de prendre le château de St-Poinct, dont il étoit de si grande consequence de se rendre maître, pour la sûreté des autres places, s'en alla droit à Tournus; il mena d'Entrages avec lui, et presque toute la garnison de Mâcon.

adverſaires de la religion Romaine demeuroient les plus forts au dedans de la ville, advertirent auſſitoſt *Poncenat* que ſi on ne pourvoyoit autrement à leurs affaires ils aimoient mieux abandonner la ville que d'eſtre un jour maſſacrés au dedans. A quoy il leur reſpondit qu'ils n'avoient que craindre, d'autant que luy & ſon armée eſtoit entre eux & leurs ennemis, qu'il eſperoit de bientoſt deſſaire entierement, ou repouſſer beaucoup plus loing.

Siège de Tournus.

Il aſſiegea donques Tournus, le huictieſme d'Aouſt, où eſtoit la plus grande part des forces de *Tavanes* & *Maugeron,* partie dedans la ville & partie au dehors, delà la riviere. Là fut-il combatu de part & d'autre cinq heures durant, & finalement fut mis le feu aux portes, là où du coſté des aſſaillans fut tué le capitaine *Luquot,* fort regretté d'un chacun, & du coſté des aſſiegés fut auſſi tué le capitaine *Beaurepaire,* non moins regretté par les troupes de *Maugeron.*

Au meſme inſtant, ceux de delà l'eau tiroient ſans ceſſe ſur les bateaux remontans de Maſcon, pour envitailler le camp ; ce que voyans, les Suiſſes braquerent ſur eux quatre pieces de campagne de ſi droit fil qu'on vid voler en l'air quelques drapeaux & enſeignes, de ſorte qu'ils ſe retirerent plus loing. Durans ces eſcarmouches ſe leva un orage ſi grand avec une pluye ſi fort impetueuſe que chacun, de part & d'autre, fut contraint de ſe retirer en ſon quartier ; mais ceux de dedans ſe trouverent telle- 420
ment eſtonnés que nonobſtant l'injure du temps ils ſe reſolurent d'abandonner la ville, ſe retirans par terre, avec ceux qui eſtoient delà l'eau par les tenebres de la nuict, & tracaſſans çà & là, de ſorte qu'au poinct du jour ils ſe trouverent à demie lieue près du lieu d'où ils eſtoient partis, cuidans avoir fait plus de ſix lieues. Ceux de la ville deſia eſpouvantés, oyans comme ceux de delà deſlogeoient, ſe jetterent dans les bateaux pour traverſer la riviere, avec telle & ſi grande precipitation, que deux grands bateaux ſ'enfoncerent avec les gens & les meubles qui eſtoient dedans, qui furent tous perdus. Ce tumulte & naufrage advint environ minuict ; ce qu'entendant *Poncenat,* il ne laiſſa perdre ceſte occaſion, ains avec tout ſon camp, ayant bien fait recognoiſtre la ville, y entra environ une heure après minuict, & qui plus eſt donna tel ordre à tout qu'il n'y eut aucun ravage, horſmis que les images & autels furent tantoſt abatus, & furent miſes deux compagnies

de Suiſſes dans l'Abbaye, pour la garder d'eſtre bruſlée[1]. *Tavanes,* eſtonné de ce ſuccès, fut en quelque deliberation de reprendre le chemin de Dijon; mais trois choſes l'en garderent, l'une fut qu'il vid que, partant de Chalon, perſonne n'y vouloit demeurer, l'autre qu'il eut nouvelles du ſecours des Italiens qui luy venoit, la troiſieſme qu'eſtant adverti que les Suiſſes pour la plus part ne vouloient ſ'eſloigner de Lyon, ni faire effort en Bourgongne, diſans n'avoir eſté envoyés par leurs ſuperieurs que pour garder Lyon, il conceut eſperance de les amener à quelque volonté de ſ'en retourner. Suivant donc ceſte reſolution, il ſe mit à fortifier Chalon de plus en plus, regardant auſſi aux moyens de gagner les Suiſſes & de ſe preparer un chemin à recevoir ce ſecours d'Italiens & d'executer cependant ce qu'il pourroit ſur Maſcon, qu'il ſavoit eſtre deſtitué de gouverneur & de gens de guerre, par les advertiſſemens de ceux de la religion Romaine, qui eſtoient dedans, & qui tramoient ce que toſt après ils executerent.

Trans-actions avec les Suisses.

Suivant donques ceſte reſolution, il depeſcha un heraut, au nom du Roy, vers les Suiſſes, leur remonſtrant deux poincts, à
421 ſavoir l'ancienne alliance de la couronne de France avec eux, & qu'ils avoient eſté circonvenus, en leur donnant à entendre que le *Prince de Condé* & ceux de ſa faction eſtoient en armes pour le ſervice du Roy, ſ'offrant de leur faire apparoir notoirement du contraire. Par leſquelles deux raiſons, il les prioit ou de ſ'en retourner en leur pays, ou de ſe joindre avec luy pour le ſervice du Roy, leur faiſant offre de tout bon & gratieux traittement. Il fut reſpondu à ces letres par *Dieſbach,* que ſes ſeigneurs & ſuperieurs eſtoient bien informés de tout le merite de ceſte cauſe, qui ne l'avoient envoyé avec ces troupes contre le ſervice du Roy, ains tout au rebours contre les infracteurs des Edicts du Roy, pour le ſervice duquel ils eſtoient deſcendus. Cependant *Mandozze,* Eſpagnol, & maiſtre d'hoſtel ancien du Roy, envoyé en Suiſſe, faiſoit de grandes plaintes à Berne, juſques à demander aux ſeigneurs ſ'ils vouloient quitter l'alliance du Roy ou non, de

1. *Mém. de Tavannes,* l. c.: La ville ne vaut rien; ils la defendent six ou sept heures, et la quittent tumultueusement de nuict, joinct à la tempeste et orage qui survint; il se perdit deux bateaux et quelques soldats; ils pouvoient faire leur retraicte plus seurement, puisqu'il n'y avoit point de bresche faicte.

ſorte que tant au camp de *Poncenat* qu'en Suiſſe meſmes on eſtoit en ſuſpends ſi les Suiſſes retourneroient ou non, ce qui empeſcha tout l'effect de ceſte armée [1].

Prise de Clugny.

Poncenat donques, ſe voyant en ces deſtroits, qui le gardoient d'entreprendre le ſiege de Chalon, & ne voulant perdre temps, delibera de ſe ſaiſir des petites villes & chaſteaux circonvoiſins, ſuivant laquelle reſolution il envoya trois cens hommes contre Louans [2], mais ils n'y peurent rien faire, *Tavanes* y ayant pourveu. Il envoya une autre plus grande troupe à Clugny [3], eſperant par meſme moyen rompre les Italiens, qui approchoient, pour ſe joindre à *Tavanes,* ce qu'il ne peut faire [4]. Mais quant à Clugny, la ville fut priſe ſans reſiſtence, dont les moines eſtoient partis

1. Voy. ci-dessus, p. 228. *Mém. de Tavannes*, l. c. : Le sieur de Tavannes, les voyant si voisins (Poncenas et les siens), fortifie Chalon en diligence, esperant que le secours qu'il attendoit des Italiens venu, il se remettroit en campagne. Cependant, pour ne perdre de temps, il s'occupe à gagner les Suisses et à l'entreprise de Mascon, jugeant que celles où il y a moins d'apparence reussissent plustost. Le Roy, par le conseil de M. de Guise, depesche Mendosse à Berne; il leur demande s'ils vouloient rompre l'alliance, ou s'ils la vouloient garder, qu'ils revoquassent leurs gens qui estoient avec les Huguenots; ce qui lui fut refusé. Le sieur de Tavannes envoye un heraut avec un habile homme, pour traicter avec le colonel Diesbach et ses capitaines, lesquels estoient dans Tornus; leur remonstre qu'ils avoient esté trompez, et que le Roy estoit en toute liberté; qu'on leur avoit fait entendre que le prince de Condé estoit en armes pour S. M.; il offre de leur faire voir le contraire . . . leur offre argent et moyens honorables de retraicte, que leur traicté n'estoit que pour soustenir la ville de Lyon. Il negocia tellement avec le colonel Diesbach, que dez l'heure mesme il le pria d'asseurer le Roy qu'il se retireroit en son pays à la premiere commodité, et arresta ce traicté secrettement avec luy. *Calvinus Bullingero, 15 Aug. 1562. Opp. Calv.*, XIX, 498.

2. *Louhans*, ancienne ville de la Bourgogne (Saône-et-Loire), à 49 kil. de Mâcon, sur la Seille. *Baudouin*, l. c., p. 247.

3. *Cluny*, l'ancienne et célèbre abbaye, à 25 kil. de Mâcon et à peu près autant de Tournus. L'abbaye est détruite, le palais abbatial, une chapelle et une partie des clochers de l'ancienne église gothique sont seuls encore conservés.

4. *Mém. de Tavannes*, p. 255 : Poncenat, cognoissant ne pouvoir rien faire à Chalon ny aux forces du sieur de Tavannes, entreprend sur les petites places, fault Louans, prend Cluny et Senecey, si proche de Chalon qu'il tenoit tout ce qui estoit derriere luy bien asseuré.

auparavant, non toutesfois fans y laiffer quelques pieces d'argenterie & quelques chappes, faifies par les premiers venus, contre l'efperance de *Poncenat,* qui avoit bien fait fon conte d'en tirer bonne fomme d'argent pour foldoyer fon armée. La librairie, où il reftoit encores grand nombre d'anciens livres efcrits à la main, fut du tout deftruite [1], & les livres partie rompus, partie emportés en pieces, de forte que tout ce threfor là fut perdu par l'infolence & ignorance des gens de guerre, difans que c'eftoient tous livres de la meffe. Le chafteau de Lourdon [2], forte place, appartenante
422 à l'Abbé, fut bien fommée, mais ne fut rendue. *Verty* [3] fut envoyé pour prendre le chafteau de Senefay [4], ce qu'il fit trefdextrement.

Nouvelle expédition contre Mâcon.

Mais d'autre cofté *Tavanes* [5], fachant en quel branfle eftoient les Suiffes, & voyant le refte de l'armée de *Poncenat* efcartée &

1. Le nombre des manuscrits détruits est évalué à plus de 5000. *De Thou* ignore les détails. *Chevrier*, *Not. hist. sur le Prot. dans le dép. de l'Ain.* Paris 1883, p. 85.

2. Le château de *Lourdon*, appartenant à l'abbé de Cluny.

3. Voy. ci-dessus, p. 222.

4. *Sennecey-le-grand*, bourg (Saône-et-Loire) à 23 kil. de Chalon-sur-Saône. Les derniers restes du château, autrefois flanqué de deux grosses tours rondes, furent détruits en 1833.

5. *Mém. de Tavannes*, l. c. : Le sieur de Tavannes fait partir huict cens arquebusiers et deux cens chevaux, qui se destournoient de deux lieues pour eviter l'armée ennemie; passant par les montagnes à Lourdon et à Sainct Poinct, se treuvent une heure avant le jour proche Mascon, où ayant mis ses forces en embuscade, envoye trois chariots chargez de gerbes à la porte, iceux si artificiellement faicts, que tirant une cheville les assis tomboient et empeschoient de lever le pont et fermer les portes; ceux qui les conduisoient estoient soldats desguisez en paysans. Proche la porte de la Barre furent cachez en une maison trente hommes. Les portiers ouvrent, voyant que c'estoit du bled dont ils avoient besoin, le laissent entrer, non si tost qu'ils ne missent dehors du peuple, qui descouvre l'embuscade de la maison, qui fut si prompte qu'elle porta l'alarme à la porte avec elle; tiennent un chariot sur le pont, et les chartiers aux mains avec les portiers; ils se rendent maistres de la porte, où accourans ceux de dedans et ceux de l'embuscade au signal qui leur estoit donné, le fort emporte le foible. Après avoir combattu une demye heure, la ville est prise avec estonnement à l'armée huguenotte, ne pouvant imaginer comme cela estoit advenu, veu qu'elle couvroit Mascon, et après que les chefs eurent jetté la faute l'un sur l'autre à l'accoustumée. — *Baudouin*, l. c., p. 260: Les arquebusiers de Tavannes étaient sous la conduite de Canteperdrix et de Saint Poyat et les chevaux étaient commandés par Trotedan.

Maſcon deſtitué de gens de guerre, ne faillit à ceſte occaſion, après avoir entendu la pratique menée par quelques uns de dedans la ville avec *Sainct Poinct,* & fit ſortir de Chalon [1] de huict ou neuf cens hommes & quatre cornettes de gens de cheval, qui tirerent droit à Lourdon. *Poncenat,* adverti de ceſte ſortie, envoya *Verty* & *Entrages* pour les recognoiſtre, mais ils ne les peurent deſcouvrir, & ne rapporterent autre choſe, ſinon qu'ils avoient entendu que ces compagnies alloient à Clugny ſans enſeigne ne tabourin ; à quoy voulant pourvoir, il ne peut rien obtenir du colonnel des Suiſſes, ne ſ'accordant avec luy. Pluſieurs jugeoient ce qui eſtoit de ceſte entrepriſe de *Tavanes.* Mais on ne tenoit conte des advertiſſemens qu'on en donnoit, reſpondant touſiours *Poncenat,* que *Tavanes,* ni autre, n'entreprendroit jamais rien ſur Maſcon, tandis que luy & ſon armée ſeroient entre deux.

Ce nonobſtant, ceux de Tournus prierent un Eſchevin de Maſcon, nommé *François Alloing,* y eſtant lors arrivé, de faire extreme diligence pour y deſcendre par eau, & advertir les habitans que ſoudain ils fiſſent couvrir la muraille de gens, dreſſer corps de garde, & ſurtout que le lendemain les portes ne ſ'ouvriſſent, quand meſmes on demanderoit à y faire entrer des charrettes chargées d'or ou d'argent, & baillerent audit Eſchevin des letres portans le meſme advertiſſement exprès. Ceſt Eſchevin, partant le dixneufieſme d'Aouſt, à heure de minuict, arriva toſt après à Maſcon, là où au lieu de faire ſon devoir, il ſe contenta ſeulement de faire une ronde, à deux heures après minuict, avec un autre Eſchevin, ſans luy rendre les letres ; puis, ſ'eſtant retiré en ſa maiſon, conta les deniers qu'il avoit receus à Tournus pour les munitions, & finalement ſ'en alla coucher pour ne gueres dormir. Au meſme inſtant, les ennemis, partis de Lourdon, paſſerent à un quart de lieue de Clugny, où l'alarme fut donnée bien chaude, & ne tint à quelques uns qu'on ne donnaſt advertiſſement à Maſcon ; mais on ne voulut ſouffrir que perſonne ſortiſt. Eſtant donques venue l'heure du 423
malheur de ceſte pauvre ville, les gardes ne furent plus toſt levées à la Diane, que ceux qui avoient fait la menée vindrent dire au commis à garder la clef de la porte de la Barre, qu'il y avoit au

1. A partir d'ici, l'*Hist. des Martyrs,* fol. 682 a, reproduit simplement notre texte.

devant d'icelle pluſieurs charrettes chargées de bled & de paille, pour mettre au magazin de la munition de la ville. Le portier, qui avoit eſté auſſi pratiqué ſur cela, ouvrit les portes, à l'ouverture deſquelles le premier bouvier ayant paſſé la premiere & deuxieſme porte, & ſuivi des autres charrettes, ne faillit de verſer ſous la troiſieſme, faiſant tumber les roues de ſa charrette, de ſorte qu'on n'euſt peu avancer ne reculer, ſous la faveur duquel empeſchement ſ'eſtans ſoudain gliſſés environ vingt que ſoldats que capitaines attitrés, qui avoient long temps demeuré couchés ſur le ventre au derriere des murailles des jardins ès vignes plus prochaines de la porte de la Barre, couperent la gorge à quelques gardes de la porte de l'une & de l'autre religion, & ſ'eſtans par ce moyen ſaiſis des portes, tirerent pour ſignal cinq ou ſix arquebouzades à leurs troupes, tant de cheval que de pied, cachées en un petit boſquet, appelé Marqueys[1], à un quart de lieue de la ville, appartenant à l'Advocat du Roy, qui y arriverent tantoſt.

Priſe de Mâcon.

La guette du clocher ayant deſcouvert cela, ſonna bien le toxin, mais c'eſtoit trop tard, eſtans deſià les portes ſurpriſes & gagnées. Le corps de garde, qui eſtoit à la Cour du Prevoſt, ſe renforça de quelques uns de la Religion qui firent un merveilleux devoir de repouſſer les ennemis hors la porte, mais pour n'avoir trouvé l'artillerie chargée, ils ſe trouverent ſi forts, qu'après avoir ſouſtenu trois quarts d'heure & plus, le corps de garde fut contraint de reculer. Par ce moyen l'ennemi gagna la grande rue de la Barre, & lors fut entendu un des citoyens qui avoit pratiqué ceſte trahiſon, nommé *François du Perron,* Procureur (& ſi grand larron, qu'eſtant un pauvre beliſtre quand il arriva en la ville, en peu de temps il ſ'eſtoit fait riche de plus de trente mille francs), crier qu'on tuaſt celuy qui avoit les clefs des portes, de crainte, diſoit-il, qu'il ne me deſcouvre. Cela fut executé incontinent par ceux auſquels il monſtra la maiſon où le portier ſ'eſtoit retiré.

424 De là, ſ'approchans de la Cour du Prevoſt, ils tuerent tout ce qu'ils y rencontrerent, & par ce moyen, en moins de deux heures, tuant tous ceux qu'ils rencontroient ès rues, ſe firent maiſtres de la ville, en laquelle, ayans mis pluſieurs corps de garde, ils

1. Lisez : *Marqueys. Chevrier, Not. hist. sur le Prot. dans le dép. de l'Ain,* p. 88.

entrerent puis après aux maiſons avec commandement de mettre à mort tous ceux de la Religion, deſquels, pour ſauver leur vie, les uns ſe jettoient par deſſus les murailles, où pluſieurs ſe rompirent les jambes, & quelques uns ſe tuerent, d'autres ſe jetterent en la riviere, autres de leurs maiſons en bas, combien que quelques uns ſe miſſent en defenſe en leurs maiſons, entre leſquels ſe trouva une fille ſi courageuſe qu'à grands coups de groſſes pierres qu'elle jetta des feneſtres, elle tua quelques uns des ennemis.

L'occaſion du plus grand carnage vint de ces brigandeaux qui avoient eſté amenés priſonniers à Maſcon, du chaſteau de *Pierre Cloux*[1], leſquels, ſortans de priſon pleins de rage & les armes au poing, n'eſpargnoient perſonne & crians à gorge ouverte : «Le ſeigneur, Dieu des Huguenots, vous conſerve, le grand Diable vous benie, le ſeigneur face reluire ſa face ſur vous qui faites le mort.» Quand ils en avoient abatu quelqu'un demi mort ſur le pavé, mettoient aux uns leurs eſpées au travers du corps, aux autres coupoient le col, aux autres les bras & les jambes. Les ribaudes & paillardes des preſtres qui avoient eſté chaſſées auparavant, eſtans alors rentrées, ſervoient à ces bourreaux d'enſeigner les maiſons de ceux de la Religion, & ſurtout de ceux qui avoient pourſuivi leur dechaſſement, ayans ceux de la religion Romaine ſans cela, de bonne heure, remarqué leurs portes de croye blanche, qui eſtoit le ſignal qui leur avoit eſté donné pour les preſerver.

Si on n'eſpargnoit les perſonnes, encores moins eſtoient eſpargnés les biens meubles qui furent tous pillés & volés. Quelques uns, ayans mieux de quoy, eſtoient rançonnés & traittés d'une terrible façon. Mais ſur tout on en vouloit aux Miniſtres, l'un deſquels, à ſavoir *Paſquier*[2], fut treſcruellement traitté, les uns luy arrachans la barbe, les autres luy piquans les feſſes de coups de poignard avec coups de poing & de pied ; eſtant auquel eſtat, & mené par toute la ville pour le venir voir jetter du haut du pont
en bas en la riviere, un gentilhomme l'oſta aux ſoldats & le mit en 425
une profonde priſon les fers aux pieds, en eſperance d'en avoir quelque grande rançon ; comme auſſi ils regrettoient fort le contreroolleur du domaine en Maſconnois, nommé *Huguaut,* & un

1. Voy. ci-dessus, p. 418.

2. Voy. vol. I, p. 214. (Comp. sur lui, *Opp. Calvini,* XXI, 740, 769.)

Vincens, pelletier, qu'ils avoient tués, non pas qu'ils leur portaſſent amitié, mais pource qu'ils en euſſent tiré groſſe rançon.

Mesures de défense prises par Poncenat.

Ceſte piteuſe nouvelle rapportée ce meſme jour au camp de *Poncenat,* par quelques uns qui avoient ſauté les murailles, il ſurvint un grand debat entre *Poncenat,* le Colonnel & *Entrages,* gouverneur de Maſcon, juſques à ſe vouloir entretuer, rejettans l'un ſur l'autre la faute qui avoit eſté commiſe d'avoir ainſi deſtitué la ville ou de ne l'avoir ſecourue. Mais eſtant remonſtré à l'un & à l'autre qu'au lieu de ſe quereler & entretuer il faloit accourir à Maſcon qui ſe pouvoit ayſément reprendre devant que l'ennemi euſt mis ordre à ſes affaires, ceſte querelle ceſſée, l'armée commença de marcher de grand courage vers Maſcon. Mais la pluye ſurvint avec telle impetuoſité que les Suiſſes furent contraints de demeurer à une lieue près la ville. Ce qui advint fort mal à propos[1]. Car le poinct du jour venu, les courages ſe trouverent merveilleuſement changés, de ſorte qu'*Entrages,* ayant dreſſé les eſchelles, ne fut ſuivi des uns ni des autres, oſans meſmes quelques uns reſpondre à ceux qui les convioient, qu'ils ne ſe vouloient faire tuer à l'appetit d'*Entrages,* homme paſſionné de la perte de ſa femme. Les Suiſſes, d'autre part, crioient qu'on paſſa outre contre Lyon, ſinon qu'ils forceroient l'avant-garde; & quelques remonſtrances qu'on leur fiſt que les ennemis qui eſtoient dedans n'avoient moyen encores de garder la ville, & meſmes qu'ils tenoient la porte du pont ouverte pour ſe ſauver du coſté de la Breſſe, combien auſſi que ces pauvres gens de Maſcon, qui avoient ſauté les murailles, les ſuppliaſſent à genoux, les larmes à l'œil, qu'ils vouluſſent ſeulement ſe tenir campés devant la ville, à cent pas hors la portée du canon, perſiſterent en leur reſolution, les uns alleguans qu'ils avoient faute de vivres, les autres ſe perſuadans que *Tavanes* les pourſuivoit avec une armée; mais la

1. *Mém. de Tavannes*, l. c.: Antrages, auparavant gouverneur de Mascon, qui peu finement avoit abandonné la ville pour suivre l'armée, propose de la reprendre par escalade; à quoy estant mal suivy, la peur augmentée, il se retira en fuitte avec les Suisses mal-contens, et perdirent l'artillerie, leurs munitions et bagages, que le sieur de Tavannes prit, et leur donna l'alarme sur la retraicte proche Belle-Ville. Les Suisses, contre leur coustume, fuyent toute la nuict à Lyon, où arrivez, tiennent ce qu'ils avoient promis au sieur de Tavannes, s'en revont, hormis trois cens, en leur païs.

principale excuſe eſtoit qu'ils ſe diſoient eſtre venus ſeulement pour garder Lyon. Ce qu'entendant, *Poncenat* leur requit pour 426
le moins quelque temps pour recouvrer des bœufs par les villages, pour emmener & charger l'artillerie ſur des bateaux, uſant de toute diligence pour en trouver à cauſe qu'il ne peut jamais obtenir d'eux aucun delay que de trois heures au plus. Encores abregerent ils le temps & partirent, tant eux que les François qui les ſuivirent, ſans en advertir *Poncenat,* qui eſtoit allé en perſonne au port pour charger l'artillerie ſur des bateaux, tellement que ſans l'un de ſes gens qui l'alla querir à courſe de cheval, il eſtoit pris & perdu auſſi bien que ſe perdit toute l'artillerie avec tout le reſte des munitions & toutes les eſchelles, ne ſ'eſtans adviſés de bruſler les eſchelles & jetter le reſte en l'eau, tant eſtoit chacun eſpouvanté, combien qu'il n'y euſt aucune occaſion.

Le lendemain, vingtieſme du mois, les Suiſſes allerent ce jour-là loger à la *Maiſon blanche*[1], auquel lieu un de Lyon, nommé *Galand,* ſ'avantura de mettre le feu en ce qui eſtoit reſté de poudres, qui eſtoient ſur un charriot, de quoy adverti, *Poncenat* y accourut pour y donner ordre & le faire pendre, mais il trouva qu'il eſtoit à demi mort, dautant que le feu en avoit fait la juſtice.

Les Suisses à Belleville.

Eſtans donc ainſi tous arrivés à *Belleville*[2], il ne tint à *Poncenat* que les Suiſſes ne logerent tous enſemble avec eux. Mais ils en firent difficulté; & ſur ces entrefaites, *Maugeron,* qui avoit eſté depeſché par *Tavanes,* dès le lendemain de la priſe de Maſcon, avec bonnes troupes de chevaux, ayant entendu comme toute l'armée de *Poncenat* avoit tiré à Belleville, donna juſques au lieu, où chacun eſtoit tellement empeſché à chercher de quoy repaiſtre, que perſonne ne ſ'aperceut de ſa venue horſmis quelques goujats qui de bonheur ſe trouverent ſur la muraille. Ayans donc ceux-ci donné l'alarme, *Poncenat* comparut à la porte & fit ſortir vingt chevaux qui luy reſtoient en ce lieu, ſous la conduite du capitaine *Pluviau*[3], lequel fit ſi bien qu'à l'abordée il frappa à mort le

1. *La Maison-Blanche,* village (Saône-et-Loire), commune de Romanèche, à 17 kil. de Mâcon.

2. *Belleville-sur-Saône,* dans le Beaujolais (Rhône), à 13 kil. de Villefranche.

3. *France prot.*, III, 483, note.

Capitaine *Hercules,* lieutenant de *Maugeron* & conducteur de ces coureurs qui fe mirent tous en route incontinent.

La nuict venue, les Suiffes, cuidans que *Poncenat* fe fuft perdu en cefte efcarmouche & craignans de tomber en faute de vivres, fe donnerent une telle alarme que toute nuict ils deflogerent, tirans à Villefranche en grand defordre, à quoy toutesfois *Poncenat* remedia comme il peut par fa prefence. Par ainfi les Suiffes f'arrefterent à Villefranche où nous les laifferons pour revenir à Belleville; là où *Ponçenat,* combien que les foldats François, confiderans la foibleffe du lieu, refufaffent entierement de demeurer, f'arrefta toutesfois pour efpier les occafions de bien faire, efperant auffi qu'il avoit moyen de la fortifier. Mais le Capitaine *Moreau*[1], qui avoit lors la fuperintendence des fortifications de Lyon, y eftant envoyé refolut qu'il n'y avoit ordre de la tenir ni de la fortifier en peu de temps, qui fut caufe que *Poncenat* conclut, fi *Tavanes* en approchoit trop près, de fe retirer à Lyon, comme il fit auffi quand il fut temps. Il eft vray que cependant il f'offrit une bonne occafion d'aller au devant des forces qui venoient de Foreft pour fe joindre à *Tavanes.* Mais quelques offres qu'il fift aux Suiffes eftans à Villefranche, ils ne voulurent jamais y entendre, perfeverans toufiours à fe vouloir retirer à Lyon felon leur capitulation, comme il fera dit en l'hiftoire de Lyonnois[2].

Les Suisses de Villefranche.

427

Je retourne maintenant à la pauvre ville de Mafcon, en laquelle les prifonniers furent traittés d'une eftrange façon. Entre les autres[3] un bon perfonnage nommé *Farrezier,* bon marchand & honorable par le tefmoignage mefmes de ceux de l'eglife Romaine, jetté du pont en bas, comme il eftoit revenu fur l'eau criant: «Jefus Chrift ayés pitié de moy», fut pourfuivi dans un bateau

Exécutions à Mâcon.

1. Voy. ci-dessus, p. 217, 409.

2. L'Histoire du Lyonnais étant traitée ci-dessus, liv. XI, on se borne à renvoyer, p. 226 s.

3. *Hist. des Martyrs*, fol. 682 b. On peut aussi comparer, sur les horreurs commises par les catholiques contre les religionnaires, lors de la prise de la ville, et surtout sur ce qu'on appelait les *sauteries* de Mâcon, l'article Mâcon dans le *Dictionn. de Bayle.* Voy. aussi *d'Aubigné, Hist. univ.*, liv. III, chap. 7, p. 202. *Chevrier*, *Not. hist. sur le Prot. dans le dép. de l'Ain.* Paris 1883, p. 90.

par certains soldats qui l'assommerent, luy crians d'autre costé, autant de fois qu'il invoquoit Jesus Christ : « Crie, crie ton Jesus Christ qu'il te conserve ». Cinq ou six autres pauvres hommes de la Religion furent semblablement noyés.

Et sur ces entrefaites arriva *Tavanes* à Mascon, le vingt & uniesme d'Aoust, pour la bien venue duquel s'estans ces bourreaux saisis de l'autre Ministre, nommé *Bonnet*[1], natif de Mascon, de l'une des anciennes maisons de la ville, homme de grande erudition, de vie irreprehensible qui avoit servi ailleurs au ministere plus de vingt ans, combien donc qu'il eust esté desià rançonné par trois fois, ils le proumenerent avec mille moqueries, nazardes & coups de poing par tous les carrefours, crians que qui voudroit 428
venir ouïr prescher ce devot & sainct personnage eust à se trouver au lieu & place de l'escorcherie ; là où ayant esté mené, buffeté & moqué deux heures durans, il les pria seulement de leur permettre de prier Dieu avant que mourir ; sur quoy, après qu'ils luy eurent coupé la moitié du nés & l'une des oreilles, luy disant : « Prie maintenant tant que tu voudras & puis nous te envoyerons à tous les Diables », il se mit à genoux, levant les yeux au ciel & priant d'une telle constance que mesmes aucuns des bourreaux s'en allerent gemissans. Puis, adressant sa parole à celuy qui luy avoit coupé le nés : « Mon ami, dit-il, me voilà prest à ceste heure à souffrir ce qu'il te plaira. Mais je te prie & tes compagnons de penser de plus près à vos actions envers ceste pauvre ville, car il y a un Dieu devant lequel il vous en faudra rendre conte ». Disant ceste parole, l'abondance du sang qui luy sortoit du nés l'empescha de parler plus outre, & comme un capitaine passant par là eust crié aux soldats, disant : « Laissés ce miserable de par le Diable », l'un d'eux, le prenant par la main, le mena au bord de la riviere de Saone, au dessous de l'escorcherie, & là, feignant le vouloir laver & luy oster le sang qu'il avoit sur le visage, le mit sur un petit bateau, où il ne fut pas plus tost qu'on le renversa dans la riviere, dans laquelle, se debatant & criant à Dieu misericorde, ces bourreaux l'acheverent à coups de pierres,

1. Le nom de *Bonnet* probablement est une faute d'impression, quoiqu'il se trouve aussi dans l'*Hist. des Martyrs*, et le pasteur mâconnais s'appelait *Bouvet*, comme il est écrit dans le vol. I, p. 214.

le tout à la veue d'aucuns de la Religion, priſonniers en un certain logis, qui n'eurent jamais le cœur de offrir rançon pour luy, qui eſtoit toutes fois le moyen de luy ſauver la vie.

Ce perſonnage mort, on courut aux autres, dont les uns furent rançonnés à toute extremité, les autres jettés en la riviere. Ce neantmoins, l'avarice de *Tavanes* ſauva la vie à neuf priſonniers des plus remarqués & contre leſquels on crioit le plus; à ſavoir *Paſquier,* Miniſtre, *Thouillon Eſleu, Diger* & advocat[1], *Olivier Dagonneau,* receveur du Roy, *Chaynard, Vincens Priſque, Thibau Corlier, Bernard Chevenis* & *Jean Jaubert,* bourgeois de Maſcon, leſquels il fit conduire premierement ès priſons de Lourdon, treſvillaines, & delà ès priſons de Dijon où ils furent
429 ſept mois entiers avec ſi rude traittement que ſouvent ils ſouhaiterent la mort. Les maiſons de la ville, de ceux de la Religion, eſtans ainſi pillées & ſi bien nettoyées qu'il ſembloit qu'on n'y eut rien laiſſé, Madame *de Tavanes*[2] y ſceut bien deſcouvrir les cachettes ſi ſubtilement, qu'elle eut pour ſa part du pillage environ cent quatre vingts bahus de meubles tous pleins, outre le fil, pieces de toiles & toutes ſortes de linge, comme linceuls, nappes & ſerviettes, dont Maſcon avoit la reputation d'eſtre bien meublée entre les villes de France. Quant aux rançons, bagues, vaiſſelle & autres joyaux on n'en a pas bien ſceu la valeur. Mais tant y a que ceux qui avoient le maniement de tels affaires diſoient à leurs amis que *Tavanes* y avoit acquis dequoy acheter content dix mille livres de rente. Encores ne fut-ce pas aſſés de piller la ville, ains on vint juſques aux granges & metairies, où on ne laiſſa bleds, vins, beſtail, foin ni paille, meſmes il y en eut de bruſlées.

L'exercice de l'egliſe Romaine y fut auſſi reſtabli incontinent, & les preſtres & moines redreſſés en leur premier eſtat, & le bordeau tout enſemble. Pour comble de tous malheurs, *Sainct Poinct* (homme du tout ſanguinaire & plus que cruel, lequel ſa propre mere a declaré en jugement, pour deſcharger ſa conſcience, eſtre fils d'un preſtre qu'elle meſme nommoit) fut laiſſé par

1. L'*Hist. des Martyrs* corrige: *Diger*, advocat.

2. La femme de Tavannes était *Françoise de la Baume*, de la maison des comtes de Montrevel. *De Thou*, III, 217.

Tavanes gouverneur de la ville, lequel pour ſon paſſe temps, après avoir feſtoyé les dames, avoit acouſtumé de demander ſi la farce, qui depuis fut nommée la farce de *Sainct Poinct,* eſtoit preſte à jouer. C'eſtoit comme un mot du guet par lequel ſes gens avoient acouſtumé de tirer de la priſon un ou deux priſonniers, & quelques fois davantage, qu'ils menoient ſur le pont de la Saone, là où comparoiſſant avec les Dames, après leur avoir fait quelques belles & plaiſantes queſtions, il les faiſoit precipiter & noyer en la riviere. Ce luy eſtoit auſſi une choſe acouſtumée de faire donner de fauſſes alarmes & de faire, ſous ce pretexte noyer ou arquebouzer quelque priſonnier, ou quelque autre qu'il pouvoit attrapper de ceux de la Religion, leur mettant à ſus d'avoir voulu trahir la ville.

Ces choſes ainſi executées, *Tavanes,* renforcé de quatre mille Italiens, ſe campa au deſſous de bois de Tours, à deux lieues de 430
Maſcon, & de là, quelques jours après, ayant pris Belleville & Villefranche abandonnée, vint juſques à Anſe[1], à trois lieues de Lyon, où il ſejourna juſques au quinzieſme de Septembre, ſe retirant en Bourgongne après avoir remis toute l'armée entre les mains du *Duc de Nemours,* comme il eſt dit plus à plein en l'hiſtoire de Lyonnois[2].

Durant ce temps, c'eſt à ſavoir les mois de Septembre, Octobre, Novembre & Decembre, *Sainct Poinct* continua ces pillages & cruautés acouſtumées, auſquelles peu ſ'en falut que fin ne fuſt miſe par le ſieur *de Soubize,* gouverneur de Lyon[3], lequel, ayant une bien ſecrete intelligence en la ville de Maſcon, y envoya *Poncenat* le cinquieſme de Janvier 1563, pour y donner une eſcalade. Mais y eſtant arrivé ſeulement une heure trop tard, il fut deſcouvert & repouſſé, & y fut tué un Capitaine de la Religion nommé *de l'Eſpine*[4].

Edit de pacification.

Au mois de Mars ſuivant, l'Edict de pacification fut fait, nonobſtant lequel *Tavanes,* extremement marri de perdre ſa

1. *Anse*, petite ville du département du Rhône, à 5 kil. de Villefranche, sur la Saône. *Discours des choses advenues à Lyon*, *Bull. du Prot. français*, XXVIII, 496.
2. Voy. plus haut, p. 229 et 230.
3. *Discours des choses advenues à Lyon, Bull. du Prot. franç.*, XXVIII, 401.
4. Voy. vol. II, p. 668.

proye, tarda fort longuement à lafcher les neuf prifonniers de Mafcon qu'il tenoit à Dijon; mais *Sainct Poinct* ne mit gueres, depuis la paix, à eftre puni de Dieu felon fes merites, eftant advenu que retournant de fa maifon près de la ville, où il avoit porté environ vingt mille efcus de pillage, fut rencontré par *Achon*[1], avec lequel il avoit querelle, qui luy tira un coup de piftole dont il tomba mort par terre; & par ainfi fut tué le tueur, & le lendemain enterré à Mafcon avec grands pleurs de ceux de l'eglife Romaine.

1. Voy. vol. II, p. 225, 409, 426; vol. III, p. 188 s., 190.

HISTOIRE

ECCLESIASTIQUE

de Mets & pays Meſſin.

* *
*

Livre XVI.

L'évangile à Metz.

LA ville de *Mets* [1] eſt bien ſituée en Lorraine mais n'appartient 431
au Duc, ains eſt l'une des quatre principales villes de l'Empire avec titre d'Eveſché [2], en laquelle Dieu commença ſon œuvre par un eſtranger, & d'une façon admirable, à ſavoir par un nommé *Jean de Clerc, de Meaux,* en Brye [3], lequel n'eſtant homme de letres, ains cardeur de ſon meſtier, & toutesfois excellement verſé en la lecture de la parole de Dieu, telle que lors on la pouvoit avoir en langue Françoiſe, après avoir eſté fuſtigé & fleſtri à Meaux pour avoir oſé attacher publiquement un eſcrit ſous un placart de pardons, où il maintenoit que le *Pape* eſtoit l'Antechriſt, arrivé à *Mets* l'an 1523, commença de parler de l'Evangile entre quelques menues gens qui y prindrent gouſt, de ſorte qu'il fut tantoſt tenu pour ſuſpect au moyen de quelques preſtres, dont ceſte ville là eſt fort peuplée.

1. Voy. *Hist. des Martyrs*, fol. 163 a s. *Huguenin, Chroniques de Metz*, 1838, in-8°. *Meurisse*, Dr et Prof. en théologie à Paris etc., *Hist. de la naissance et de la décad. de l'hérésie dans la ville de Metz et du pays Messin.* Metz 1642. *Barthold, Deutschland und die Hugenotten*, Bd. I. Bremen 1848, p. 33 s. *Herminjard, Corresp. des Réformateurs*, I, 344.

2. C'est-à-dire *Cambray*, *Metz*, *Toul* et *Verdun.*

3. *Jean le Clerc.* Voy. vol. I, p. 6. *Meurisse,* p. 19, 21.

Or advint que ceſt homme, ſans en avoir rien communiqué à autre qu'à Dieu, ſortit hors de la ville ſur le ſoir, ſachant que le lendemain ſe devoit faire une ſolennelle proceſſion en une chapelle nommée *Notre Dame aux champs,* hors la porte Sainct Thibaut[1],
432 trouva façon d'y entrer, & la nuict ayant abatu les images, ne laiſſa dès le poinct du jour de rentrer dans la ville. Ce qu'ayant eſté incontinent deſcouvert, & luy ſaiſi, tant ſ'en falut qu'il reniaſt le faict, qu'au contraire il commença de preſcher Jeſus Chriſt à haute voix; ce qui fut cauſe que ſon procès luy eſtant fait ſommairement, il endura une mort treſcruelle, luy ayant eſté premierement coupé le poing dextre, puis le nés arraché avec des tenailles, les deux bras tenaillés, & les deux mammelles arrachées, parmi leſquels tourmens il prononça avec une conſtance admirable comme en chantant, ces verſets du Pſaume 115, leurs idoles ſont d'or & d'argent, etc., & mourut ainſi dans le feu, priant Dieu juſques au dernier ſoupir. Ce fut un acte vrayement extraordinaire, & qu'il ne faudroit imiter legerement, mais la fin monſtra de quel eſprit ceſt homme avoit eſté mené, comme auſſi ſa mort en reveilla pluſieurs.

Jean Castelan.

A ceſluy-cy ſucceda l'année ſuivante, à ſavoir l'an 1524, un homme de grandes letres & docteur en theologie & de l'ordre des Auguſtins, nommé *Jean Caſtelan,* de Tournay[2]; lequel ſema la doctrine de l'Evangile, premierement à *Bar-le-Duc,* puis à *Chalons,* en Champagne, puis à *Vic*[3], petite ville appartenant à l'Eveſque de Mets, & finalement à Mets, au grand regret des preſtres & des moines, & toutesfois avec telle faveur du peuple, qu'ils n'oſerent jamais le ſaiſir en la ville. Mais finalement ayant eſté eſpié dehors, il fut empoigné par les gens de l'Eveſque, à ſavoir de *Jean, Cardinal de Lorraine*[4], & mené premierement à

1. La porte St-Thiébaut aboutit à la route de Nancy.

2. *Meurisse*, p. 5-8. *Sleidan, De statu relig. Comm.*, II, 275: *In hoc tempore Meti docebant evangelium unus et alter ordinis, cumque sacerdotum turba non obscurum odium præ se ferret, plerique cives vehementer orabant senatum, ne docentes impediret, omnem obsequentiam professi.*

3. *Vic*, petite ville sur la Seille, dans le pays Messin, à 29 kil. de Château-Salins, non loin de la frontière actuelle.

4. *Jean*, frère du duc Claude de Lorraine, oncle du duc François et du cardinal Charles, et cardinal depuis 1518. Il mourut d'apoplexie, un mois après son frère, en 1550. *De Thou,* I, 523.

Gorze[1] puis au chaſteau de *Nomeny*[2], & finalement à *Vic.* Ce qu'eſtant rapporté à la ville, fut cauſe que quelques uns, ſujets du Cardinal, furent auſſi retenus priſonniers; mais finalement ils furent relaſchés, & *Caſtelan*, après avoir eſté ſolennellement degradé, fut bruſlé vif audit lieu de Vic, le douzieſme de Janvier audit an 1524. Or eſtoit-il advenu qu'après l'avoir degradé on l'avoit veſtu & bruſlé en habit de vigneron. Ce que les vignerons de Mets, qui ne ſont en petit nombre, ayans entendu, ſ'emeurent 433
de telle ſorte avec pluſieurs du populaire, que la maiſon du gouverneur de Gorze fut demolie comme ayant eſté cauſe de tout, dont pluſieurs furent puis après apprehendés & chaſtiés. Et combien que entre ceux-là ne ſe trouvaſt pas un qui ne fuſt de la religion Romaine, on ne laiſſa toutesfois d'impoſer le tout à ceux de la religion reformée. Cela fut cauſe que pluſieurs ſe refroidirent.

P. Brusly et Watrain du Bois.

Ce neantmoins il y en eut d'autres qui continuerent touſiours ſecretement juſques à l'an 1541, en laquelle deux Jacopins, l'un nommé *Pierre Bruſli*[3] & l'autre *Watrain du Bois*[4], commencerent à preſcher clairement & hautement l'Evangile, ce qui donna tel courage à un bon nombre de citoyens, qu'ayans entendu au meſme temps les articles conclus & paſſés ceſte meſme année en la Diette Imperiale à Ratisbonne, ils preſenterent requeſte aux maiſtres Eſchevins & treize de la ville, en laquelle après avoir remonſtré l'obeiſſance qu'ils vouloient porter au magiſtrat, ils le

1. *Gorze*, à 15 kil. de Metz, célèbre par son ancienne abbaye fondée en 755 par le petit-fils de Charles Martel, Crodegang, évêque de Metz.

2. *Noméy*, petite ville sur la Seille, à 28 kil. de Nancy.

3. *Pierre Brusly* ou *Brully*, de Mercy-le-haut, à 6 kil. de Metz, provincial des Dominicains expulsé du couvent en 1540 pour ses opinions évangéliques, remplaça Calvin, dont il avait gagné l'amitié, à Strasbourg en 1541, pendant trois ans, après lesquels il vint à Metz pour y exercer le ministère, mais sans y rester. Il se rendit ensuite en Flandre où il prêcha en divers lieux, mais surtout à Tournay, et y termina sa carrière par le martyre en 1545. *Hist. des Martyrs*, fol. 158a. *Calvini Opp.*, XI et XII. *Paillard, Le procès de P. Brully*, 1878. *Rod. Reuss*, *P. Brully*. Strasbourg 1879. *La France prot.*, nouv. éd., III, 327 s.

4. *Watrin Du Bois*, prieur des dominicains à Metz. Il accompagna Brully à Strasbourg. *Corresp. de Calvin*, XI, 258, note. *Osw. Myconius* rapporte (23 nov. 1543, *ibid.*, p. 649) son expulsion *(Valtrinus Sylvius)* de Metz par *Charles Boisot*. *Sleidan*, II, p. 304. Voy. ci-dessous, p. 436, note 1.

ſupplioient inſtamment leur accorder libre exercice de la religion ſuivant la reſolution de la Diette[1]; ce que toutesfois ne leur fut accordé.

Mais l'an 1542 ſuivant, ayant eſté creé maiſtre Eſchevin le ſeigneur *Gaſpard de Heu, ſeigneur de Buy*[2], homme de haute & ancienne maiſon, & qui avoit cognoiſſance de la verité, ceux de la religion firent venir de Neufchaſtel, en Suiſſe, le grand & notable perſonnage *Guillaume Farel*[3], lequel ayant commencé de preſcher au cimetiere des Jacopins, esbranla tellement la ville que ceux de la religion Romaine delibererent de faire tout leur effort au contraire. Et de faict, la plus grand' part des magiſtrats eſtant bandée contre leur maiſtre Eſchevin, le danger d'une groſſe ſedition eſtoit eminent, pour laquelle eviter, *Farel* ſe retira à Montigny[4], prochain village, non ſans avoir predit par eſprit prophetique ce que la ville a depuis experimenté, uſant de ces mots qui furent dès lors bien remarqués, & qu'il a encores depuis reiteré en quelque ſien eſcrit, « Vous ne voulés point recevoir Jeſus Chriſt, mais je vous di, qu'il viendra une nation qui vous dejettera de voſtre *G. Farel.*
434 authorité, & ne ſerés maiſtres ni de vos maiſons ni de vos biens. » Eſtant donc *Farel* à Montigny, il ſe remit à preſcher; ce que

1. En 1541. *Supplication à nobles et honorez seigneurs les maistres eschevin et treize jurez en la noble, franche et imperiale cité de Mets, à l'honneur de Dieu et de sa parolle et prouffit de la Republique.*

2. Les *de Heu* avec les *d'Esch*, les *Gournais*, les *de Raigecourt*, les *Baudoche*, les *Roucel* et autres familles aristocratiques, depuis environ deux siècles gouvernaient seules la ville impériale de Metz. *Gaspard de Heu* ou *de Huy*, seigneur *du Buis* ou *de Buy* (Buxeus), avait à côté de lui son frère *Jean*, qui partageait son courage et ses talents (*Barthold*, *Herminjard*, *Huguenin*, *la Corresp. de Calvin*, et autres). Il tenait du parti de la France et était intimement lié au roi de Navarre. Il mourut victime de la haine des Guise. (*Corresp. de Calvin*, XVII, 355.) *Bulletin*, t. XXVI, p. 437-439.

3. Ce fut plutôt de son propre mouvement que Farel se rendit à Metz (*Sleidan*, II, 276). Il y alla en août 1542 (*Corresp. de Calvin*, XI, 429, 450. *Kirchhofer*, *Farel*, II, 50). Il y arriva le 3 septembre et y fit son premier sermon en octobre (*Bucerus Calvino*, *Corresp.*, XI, 450). *Quum aliud non possent*, *strepitu campanae suæ verbum Domini populo avertere conati sunt. Sed Farellus noster voce intenta*, *usque ad summam raucedinem*, *campanae sonitum vicit. Bucerus*, l. c.

4. *Montigny-lès-Metz*, à 2 kil. de Metz, n'en forme pour ainsi dire qu'un faubourg.

voyans ceux de la ville, fermerent leurs portes à ceux de la ville qui y eſtoient allés, uſans de telle rigueur, que pluſieurs meres ayans laiſſé leurs enfans alaictans, furent laiſſées dehors, & ne ceſſerent les adverſaires juſques à ce que *Farel* fut contraint ſe retirer à *Gorze*[1], là où pluſieurs de la ville, nonobſtant la difficulté du chemin, le venoient ouïr en grande allegreſſe.

Cela eſmeut ceux de la religion Romaine à prendre un treſ-malheureux conſeil, car eſtans un jour de Paſques[2] ceux de la religion aſſemblés en grand nombre pour la celebration de la Cene, il ſurvint une compagnie de cavalerie, acompagnée d'un nombre de gens de pied François, leſquels ainſi comme enragés tuerent d'abordée un homme ancien, nommé *Adam le Drapier*[3], & de là ſe jetterent au travers de ces pauvres gens courans ça & là comme pauvres brebis eſgarées, pluſieurs deſquels n'ayans peu paſſer la Mozelle pour avoir eſté faite defenſe aux bateliers de ne paſſer perſonne, ſ'y noyerent pauvrement, tant hommes que femmes, eſtans contraints à grands coups de pierres d'entrer au fil de l'eau; comme au contraire il y en euſt qui paſſerent outre miraculeuſement. Il y eut auſſi pluſieurs femmes priſes, violées & emmenées. Mais quoy qu'il en ſoit, le deſſein de ces bourreaux ne leur ſucceda comme ils pretendoient, ſ'eſtant la plus part retirée en l'abbaye de *Gorze* qui puis après fut aſſiegée, & finalement rendue par compoſition. Et combien que *Farel* fuſt treſ-ſoigneuſement recherché, ſi eſt-ce qu'il eſchappa de leurs mains, ayant eſté mis dans une charrette parmi les ladres. Le conducteur de ce tant inique & cruel acte fut *Claude de Lorraine, Duc de Guiſe*[4], pere de celuy lequel a eſté depuis tué au camp devant Orleans.

1. A Gorze, il se trouvait sous la protection de Guillaume de Fürstenberg, zélé protestant, à qui Gorze et Nomény appartenaient à titre de gage.

2. C'était le 25 mars 1543.

3. *Hist. des Martyrs*, fol. 164b. *Seckendorf*, *Commentarius historicus de Lutheranismo, Lipsiæ* 1694, fol., p. 400, addit. 2.

4. *Claude de Lorraine*, le frère du Cardinal Jean de Lorraine, connu dans l'histoire par le caractère sanguinaire et perfide dont il fit preuve dans la guerre des paysans en 1525. Le fanatisme du parti catholique ne fut pas peu excité par le nouveau maître-échevin, Richard de Raigecourt, qui avait succédé, le 21 mars 1543, à Gaspard de Heu. *Meurisse*, p. 88.

Après cela les magiſtrats bannirent hors de la ville & du pays Meſſin, les principaux qui avoient encouragé les autres, & pour ruiner ce que *Farel* avoit baſti, firent venir l'apoſtat *Caroli*[1] duquel nous toucherons en peu de paroles la vie & la fin.

Ce malheureux eſtant docteur de Sorbonne, ayant eſté des premiers avec ce grand & celebre perſonnage *Jaques Fabri,* ſurnommé *Stapulenſis,* fut perſecuté comme heretique par les autres docteurs & après avoir beaucoup trotté çà & là, finalement vint à Geneve environ l'an 1535, où commencerent alors de preſcher & former l'Egliſe, *Farel* & *Viret*[2], deſquels comme auſſi puis après de *Jean Calvin,* ayant eſté deſcouvert, non ſeulement comme nageant entre deux eaux, mais auſſi comme gourmand & paillard qu'il eſtoit, il ſe retira de Geneve, tirant de Neufchaſtel, où il taſcha en vain d'entrer au miniſtere. De là venant à Mombeliard, & trottant ainſi de lieu en autre, il dreſſa d'horribles calomnies contre *Jean Calvin, Farel & Viret,* qu'il accuſoit maintenant comme Arriens, maintenant comme Sabelliens; ſur leſquelles accuſations ayant eſté ouy & condamné en plein Synode à Lauſane[3], il retourna finalement à la religion Romaine, & ayant fait ce qu'il avoit peu en eſperance de regagner quelque credit & d'eſtre pourveu de quelque gras benefice, print le chemin de Rome, là où pourſuivi de la verole qui le rongeoit, & ſurpris d'un horrible jugement de Dieu, il mourut pauvre & miſerable en un hoſpital.

P. Caroli.

1. *Pierre Caroli,* docteur de la Sorbonne. Voy. vol. I, p. 21 et l'*Index des Oeuvres de Calvin. Calvini Opp.*, VII, 300; X, 421, 424; XI, 520, 534, 544, 583, 589 s. *France prot.*, nouv. éd., III, 770 s. *Ruchat*, *Hist. de la Réform. de la Suisse*, V, 212. *Seckendorf*, *Commentarius*, p. 399 s. : *Evangelicorum opem subvertit Senatus (Metensis), magna ex parte Episcopo et clero addictus. De hoc questi sunt, in conventu Smalcaldico Scabinus Huyus et Doctor Johannes (Niedbrucker,* vulgo Dr *Hans von Metz), referentes, quod sacerdotem quendam Gallum, a Duce Aureliano, regis fratre, missum, in urbe haberent, de pulpito atrocissime Evangelicos criminantem... In Actis Reg. H.*, fol. 546, nº 180, *relatio extat de monacho (Carolo nomen erat) qui Metim missus erat, et Protestantes petulantissime insectabatur.*

2. Ce fut au commencement du mois d'octobre 1534 que Farel vint pour la première fois à Genève lors de son retour des vallées vaudoises. *Kirchhofer, Farel,* I, 157.

3. *Acta Synodi Lausann.* Voy. *Calvini Opp.*, VII, 310; Xb, 106.

Pour revenir à noſtre hiſtoire; la providence de Dieu monſtra, que ceux, avec leſquels les hommes avoient cuidé chaſſer la Religion, eſtoient ordonnés de Dieu pour l'introduire; car ayans eſté receus treshumainement par les ſeigneurs de *Strasbourg*[1], & aſſiſtés du Comte *Guillaume de Furſtemberg*[2], ils y firent de telles pourſuites envers les Princes & villes de l'Empire, tenans la confeſſion d'Ausbourg, qu'en une journée aſſignée au lieu de Strasbourg 1543, où les ambaſſadeurs d'une part & d'autre ſe trouverent, il fut conclu & arreſté avec le conſentement meſmes des magiſtrats de Mets, que les deſchaſſés rentreroient en leurs maiſons & biens[3], & que certain temple leur ſeroit aſſigné pour l'exercice de leur religion; 436
ce qui fut puis après executé, leur eſtant aſſigné le temple de *Sainct Nicolas en Neufbourg*, en ladite ville; mais ce bien ne leur dura gueres, ayans les adverſaires obtenu un ambaſſadeur & mandement exprès de l'Empereur *Charles cinquieſme,* pour faire ceſſer les miniſtres & empeſcher le cours de ce qui eſtoit commencé[4]; à quoy il fut promptement obei.

1. *Le sénat de Strasbourg à celui de Metz*, 5 avril 1543. *Réponse du sénat de Metz*, 9 avril 1543. *Opp. Calv.*, XI, 523 s. *Protocole de la Conférence de Strasbourg*, 21 mai 1543, *ibid.*, p. 555.

2. *Guillaume de Fürstemberg* (mort en 1549), fameux condottiere et chef de lansquenets, jouissait toujours de la confiance des Strasbourgeois, dont il commanda les troupes lors de la guerre de Schmalcalde (*Rœhrich, Gesch. der Reform. im Elsass*, II, 182). *Brantôme* (*Vies des grands capitaines*, liv. I, nº 41), en disant de lui : «fut estimé bon et vaillant capitaine», n'a que trop raison quand il ajoute : «et le fust esté d'advantage, sans qu'il fut leger de foy, trop avare et trop adonné à la pillerie, comme il le fit parestre en la France quand il y passoit avec ses troupes ; car après luy rien ne restoit.» Après s'être mis tantôt à la solde de François Iᵉʳ, tantôt à celle de Charles V, il finit par tomber entre les mains du roi de France, qui le fit mettre en la Bastille et ne lui rendit la liberté qu'au prix de trente mille écus de rançon. Il se montra, du reste, toujours fidèle aux convictions protestantes qu'il avait embrassées. *E. Münch*, *Gesch. des Hauses u. Landes Fürstenberg*, 1830, t. II, p. 1-138. *Barthold, Deutschland u. die Hugenotten*, p. 11 s.

3. *Le sénat de Metz à celui de Strasbourg*, 1ᵉʳ juin 1543. *Opp. Calv.*, XI, p. 565.

4. *Bucerus Calvino*, 25 octobre 1543, *ibid.*, p. 634. *Sleidanus*, II, p. 324 : *Interea venit Metim, initio mensis octobris, missu Cæsaris, Carolus Bosetus iure consultus, et primis aliquot diebus, communicato cum senatu, cum monachis et ecclesiasticis consilio, quum ex concionatoribus alterum (Watrin*

Ainſi demeurerent ces pauvres brebis ſans conducteur, ſe conſolans le mieux qu'elles pouvoient. Mais l'an 1552, & dixieſme d'Avril, fut accompli ce que *Farel* leur avoit prophetizé dix ans auparavant[1]. Car *Anne de Montmorancy,* conneſtable, & conducteur de l'armée du Roy Henry deuxieſme, ſe diſant alors Protecteur de l'Empire[2], flatta tellement les principaux de la ville, en

Prise de Metz par les Français.

Du Bois), ad se vocatum, acriter obiurgasset, mandat ut ante triduum excedat urbe, neque sermonem deinceps cum ullo cive conferat, capitis denunciata poena, si secus faciat. Post, ad idus octobris recitatur edictum Cæsaris, quo senatui mandat, ne quid novi dogmatis admittant, et in sontes animadvertant. Itaque senatus edicit civibus, ut antiquam religionem colant . . . ut qui propter diversam religionem sese dederunt in clientelam atque fidem protestantium, intra certum tempus ei renuncient: qui secus fecerint, iis et mulctam et exilium et alias poenas, pro cuiusque merito, constituit. — Meurisse, p. 89 : On se pourveut vers l'Empereur, qui au commencement du mois d'octobre despescha à Metz le jurisconsulte *Charles Boisot*, conseiller d'Estat et maistre des Requestes odinaire, avec letres de creance au Magistrat. Aussitost qu'il fut arrivé, il manda chez luy l'apostat *Watrin du Bois*, et après l'avoir tancé rudement, il luy fit commandement de vuider la ville dans trois jours, et luy deffendit de parler ny de communiquer, cependant, avec qui que ce fut, sur peine de sa teste. *(Huchement, ordonnance et Edict du 13 oct. 1543.)*

1. La dureté avec laquelle l'empereur Charles V traita les protestants après la guerre de Schmalcalde et leur imposa l'Intérim qui devait être observé jusqu'à ce que les affaires religieuses fussent réglées par un concile, ses velléités d'assurer la succession à l'empire à son fils Philippe d'Espagne, la captivité prolongée dans laquelle il tenait toujours, outre l'électeur Jean-Frédéric de Saxe, le vieux landgrave Philippe de Hesse, amenèrent les princes protestants d'Allemagne à se liguer sous la conduite de Maurice de Saxe pour assurer le protestantisme et en général pour mettre fin à un état qui leur paraissait intolérable. Pour se renforcer, ils crurent devoir conclure une alliance avec le roi de France, à Chambord, le 15 janvier 1552 consentant comme porte le traité : « que ledit Seigneur (Henri II) s'impatronisât le plus tost possible qu'il pourroit des villes qui appartiennent d'ancienneté à l'Empire et qui ne sont pas de langue Germanique, savoir de Cambray, Toul en Lorraine, Metz, Verdun et autres semblables, et qu'il les garde comme Vicaire de l'Empire, auquel titre nous sommes prests de le promouvoir à l'avenir, en reservant toutesfois audict S. Empire les droicts qu'il peut avoir sur lesdictes villes. » Telles furent les circonstances qui préparèrent les faits qui suivent.

2. Tel fut le nom que Henri se donna sur l'arc de triomphe qu'il fit élever après son entrée à Metz, devant le palais de l'évêque : *Henricus Galliarum Rex Sacri Romani Imperii Protector. Franc. Belcarii Peguilionis, Metensis episcopi, Historia Gallica. Lugd. 1642*, p. 830.

feignant ne demander, que paſſage & vivres, qu'il y entra [1], & en mit en poſeſſion le Roy ſon maiſtre, avec grand ferment toutesfois & promeſſes ſolennelles de ne rien faire ou innover au prejudice des privileges, droicts & libertés de la ville ni des habitans

1. Les récits concernant l'occupation de Metz par les Français ne s'accordent pas entre eux. Il est hors de doute que le roi, par des intrigues de toute espèce, avait su gagner des partisans, tant parmi les catholiques que parmi les protestants, néanmoins il ne paraît pas qu'il ait été question de livrer la ville au pouvoir des troupes de Henri et les faits ne s'accomplirent pas sans que la trahison y jouât un grand rôle *Iliacos intra et extra muros*. — *Sleidan*, non seulement contemporain, mais à même d'être renseigné sur tous les détails des événements et des intrigues, est extrêmement réservé dans son récit. (*Comment.*, t. III, liv. 24, p. 353) : *Connestablius Annas Mommorancius — Metim, urbem Imperii celebrem, occupat Aprilis die decimo, quum et modicum esset intus præsidium, et Galli multa pollicerentur, et ipsorum libertatis retinendæ causa, regem arma sumpsisse dicerent. Quum enim Galliæ finibus rex egrederetur, quod fuit ad idus Martii, datis ad illos literis et missis internunciis, commeatum sibi tantum expediri petebat, ut per ipsorum fines traduceret exercitum, pollicitus omnem benevolentiam. Utebatur autem administro cardinali Lenoncurto, urbis episcopo, qui studium ipsius atque voluntatem senatui commendabat. Connestablius quoque scripserat eis amicissime: verum ubi propius ad urbem cum copiis venisset, intromitti petebat, et obtinuit: postridie portas et munitiones omnes in suam potestatem redegit.* — *Gaspard de Tavannes* avait pris personnellement part aux événements; ses *Mémoires* qui, il est vrai, n'ont été rédigés que par son troisième fils, Jean de Saulx, s'expriment ainsi : (*Collect. de Michaud* et *Poujoulat*, VIII, 164) : « Le Roy, ayant gagné dans Metz ceux de Heu (les frères Gaspard, voy. *supra*, p. 433, et Robert) par presens et promesses, joints à la division du peuple, dont la negligence n'avoit à rien pourveu, arrive aux portes. Le sieur de Tavannes est employé comme mareschal de camp, et agreable à ceux de Metz pour le nom de Tavannes, grande maison au comté de Ferrette, d'où il estoit sorty du costé de sa mere; il les harangue, les intimide, les emplit de promesses, tire parole d'eux de recevoir le Connestable avec ses gardes et une enseigne de gens de pied: puisque le Roy alloit pour la liberté d'Allemagne, il ne pouvoit moins qu'avoir son logis en leur ville. Il conduit les bourgeois au Connestable. Soudainement tous les meilleurs hommes de l'armée sont mis sous une enseigne. (Elle) entre en la ville de Metz, les deux mareschaux de camp à la teste. Le sieur de Bourdillon (l'un des maréchaux) s'advance en la place, le sieur de Tavannes demeure à la porte que les bourgeois vouloient à tous coups fermer, voyant ceste enseigne si accompagnée, et tousjours les en garda par belles paroles. Un capitaine suisse, à la solde de ceux de Metz, tenant les clefs, en ayant veu entrer plus de sept cens hommes, les jette à la teste du sieur de Tavannes avec le mot du pays, *tout est choué*, et quitte la porte que le sieur de Tavannes tint jusque le connestable arrive. — L'exposé

d'icelle, ni de tout le pays Meſſin. Mais ayans les François le pied à l'eſtrier, ils ont appris le cheval à trotter à leur mode, comme il ſe voit encores aujourd'huy. De faict l'année ſuivante eſtant la ville aſſiegée par l'Empereur *Charles cinquieſme,* le *Duc de Guiſe, François de Lorraine,* fils du ſuſdit *Claude de Lorraine,* y eſtant lieutenant general pour le Roy, & continuant l'inimitié mortelle de ſon pere contre la religion, fit meſmes fouiller toutes les maiſons des citoyens & bourgeois, & à la perſuaſion d'un nommé frere *Leonard,* gardien des Pieds-deſchaux[1], ſon confeſſeur, fit bruſler tous les livres de la ſaincte Eſcriture qu'ils peurent trouver, en la

que donne *de Thou* paraît assez exact (t. II, p. 61): Le Connétable vint devant Metz; après avoir disposé ses troupes aux environs de la ville, il fit savoir aux habitans l'arrivée du Roi, et leur commanda de lui ouvrir les portes. Les magistrats et les bourgeois formoient alors deux partis dans cette ville. Ceux-là, considérant que la reddition de la place les dépouilleroit de leur autorité, tiroient l'affaire en longueur, alléguant les libertés et les privilèges qui leur avoient été accordés par les Empereurs et les Rois de France. Les autres, au contraire, ravis de se soustraire à un empire dont ils avoient senti la dureté, épris d'ailleurs de l'amour de la nouveauté, qui a toujours des attraits pour le peuple, désiroient avec ardeur que le gouvernement prît une face nouvelle. Enfin, les principaux de la ville, gagnés par les promesses du Cardinal de Lenoncour, leur évêque, se déclarèrent ouvertement pour nous. Pressés de répondre, menacés même du canon, s'ils n'obéissoient promptement, ils prièrent le Connétable et les Princes qui étoient avec lui, par l'entremise d'Imbert de la Platiere, sieur de Bourdillon (le maréchal de camp), de ne point user de violence, et leur promirent de les recevoir dans la ville, avec deux compagnies d'infanterie. Telles furent les conditions du traité; mais les habitans de Metz furent bien trompés, par rapport à l'exécution, dans laquelle on usa de supercherie. Au lieu de deux compagnies, qui ne devoient être chacune que de 300 hommes, on fit entrer dans la ville deux compagnies qui faisoient environ 1500 hommes des meilleures troupes de toute l'armée. Le Connétable y entra . . accompagné d'un grand nombre d'autres seigneurs. . . Ceux de Metz, effrayés de voir un plus grand nombre de soldats qu'ils n'attendoient, voulurent réparer leur faute en fermant les portes, mais il n'étoit plus temps; nos troupes supérieures les repoussèrent vivement, et toute l'armée défila dans la ville. — Comp. *Chroniques de Metz*, recueillies par *Huguenin.* Metz 1838, p. 866. *Dom Calmet*, *Hist. de Lorraine.* Nancy 1728, II, 1298-1304. *Barthold*, *Deutschland und die Hugenotten*, p. 80 s. *Westphal*, *Gesch. der Stadt Metz*, I, 373.

1. C'est-à-dire *Cordeliers. Le Duchat,* dans la note qu'il ajoute à *de Thou,* II, 321, dit qu'ils étaient connus sous le nom de *Frères Baudes (Fratres Gaudentes)* qui, à la différence des Observantins, possédaient des biens fonds.

place du palais[1]. Mais dès la ſaiſie de la ville, pluſieurs ſe retirerent à Strasbourg, voire meſmes pluſieurs qui n'eſtoient de la religion Romaine & des plus opiniaſtres en icelle, leſquels furent puis après gagnés à la religion ; & par ce moyen après le camp de l'Empereur *Charles* levé, eſtans retournés à Mets à fin de pourvoir à leurs affaires, ceux de la religion ſe trouverent en plus grand 437
nombre beaucoup que devant leur ſortie, & ſ'encourageren tellement les uns les autres, que nonobſtant les grandes deſolations advenues en ce changement, ils delibererent de n'en bouger & d'y attendre la grace de Dieu en patience.

N. de L'aubespine.

Nous avons parlé de frere *Leonard*, gardien des Pieds-deſchaux, grand perſecuteur de ceux de la religion, ſur lequel Dieu exerça un terrible jugement, eſtant gouverneur de Mets, le ſieur *de Vielleville*[2], homme equitable & de raiſon, qui depuis eſt mort Mareſchal de France, & eſtant lors Preſident pour la juſtice, *N. de L'aubeſpine*[3], homme ſage & cognoiſſant de long temps la verité. Ce frere, confeſſeur de *François Duc de Guiſe,* ſ'eſtant trouvé à la mort du *Duc Claude,* pere d'iceluy, avoit (à ce qu'on dit) entendu en confeſſion un merveilleux cas, à ſavoir comme ledit *François* & *Charles, Cardinal,* ſon frere, ayans cuidé empoiſonner le *Conneſtable* en un diſner, il eſtoit advenu que leur pere avoit luy-meſme avalé le poiſon, en une huiſtre en eſcaille, par meſgarde, ce qu'il leur pardonna devant ſa mort, du ſceu de ce confeſſeur ; eſtant mort peu après, ledit *Duc Claude,* ayant le feu aux jambes, avec un merveilleux tourment. Voila pourquoy ce moine fut depuis grandement cheri par le ſuſdit *Duc François,* qui l'accommoda

1. *Meurisse*, l. c., p. 112 : Après la levée du siege, M. de Guyse desira que l'on fist une Procession generale en action de graces. Et ceste Procession se fit — le 15 de Janvier 1553 . . . et ne voulant laisser dans la ville aucun vestige d'abomination, il fit amasser tous les livres qui estoient restez des premiers Lutheriens et des Lutheriens converts, espars çà et là par les maisons des bourgeois, contenans doctrine reprouvée, et les fit brusler en la place du Palais.

2. *De Vieilleville* fut nommé gouverneur de Metz, en remplacement du sieur de Gonnor, le 18 mars 1553. *Mém. de Vieilleville*, liv. V, chap. 30, 31. (*Collect. de Michaud* et *Poujoulat*, t. IX, p. 188 s.) *Westphal*, l. c., II, 62.

3. *François de l'Aubespine* (comp. *supra*, vol. I, p. 62), lieutenant général, puis Président de la justice souveraine de Metz, et depuis 1558 Président au grand conseil. Voy. le *P. Anselme*, I, 471.

mefmes en fon couvent, d'un moulin à vent, nommé du Saulcy en Suplice, dont il fe tenoit bien fier, difant fouventesfois à fes moines qu'ils auroient un jour leur paffetemps d'y voir acouftrer ces heretiques Lutheriens de Mets. Mais il en advint bien autrement; car ayant le *Duc de Guife* fenti quelque vent, qu'il eftoit advenu à ce moine de dire quelque chofe de ce que deffus, à quelqu'un qui le trahit, on luy apofta foudain un Chartreux, nommé frere *Didier,* qui l'accufa d'avoir intelligence avec les Bourguignons, pour trahir la ville [1]. Sur quoy eftant pris, il fut auffi toft fait mourir en prifon, par ceux qui en avoient la charge, & quant (comme f'il fe fuft rendu convaincu du crime en f'eftant tué foy-mefme) fut le quatriefme de Mars 1555, trainé fur une
438 charrette en la place dudit Saulcy, avec les effigies de deux moines qui f'eftoient fauvés à toutes avantures, & ainfi fut pendu en une potence, y affiftans, avec la torche au poing, dixneuf pauvres moines du Convent, aufquels chacun difoit qu'on faifoit grand tort, ou de ne les pendre auffi f'ils eftoient tant foit peu coulpables de la trahifon, ou de les traitter ainfi f'il n'en eftoit rien. Tant y a que la chofe paffa en cefte façon, par un merveilleux jugement de Dieu, & ne peut eftre la chofe fi fecrete, qu'elle n'ait efté depuis defcouverte [2].

Cela humilia aucunement les preftres. Ce nonobftant, ils recommencerent leurs pourfuites plus ouvertement qu'auparavant, ayans receu mandement les Curés de toutes les parroiffes en

1. Les *Mém. de Vieilleville* (l. c., p. 216) rapportent que les Cordeliers à Metz, appelés Observantins, étaient tous de Nyvelle, dans les Pays-Bas, et que leur gardien, sous ombre de visiter ses parents, y trama le complot avec la reine de Hongrie, régente de Flandres.

2. Les principaux auteurs s'accordent sur le fait même de cette conspiration, mais ils varient sur les détails et même sur la date. *Dom Calmet* (II, 1339) donne l'année 1554. *François de Rabutin* assigne l'hiver de 1554 à 1555. Les *Mém. de Vieilleville*, dont le récit est de beaucoup le plus circonstancié, mais dont l'exactitude laisse beaucoup à désirer, met le supplice des Cordeliers en novembre 1555, tandis que notre texte fixe le 4 mars 1555. *De Thou*, sans préciser d'ailleurs, place l'événement en 1555 ; il ne désigne pas non plus autrement le cordelier qui fut l'instigateur principal du plan, il se contente de dire : Un de nos soldats ayant remarqué qu'un Cordelier alloit voir très-souvent les ennemis à Thionville, on le soupçonna de quelque dessein, et il fut arrêté. On l'appliqua à la question, où il avoua tout. . . On le punit avec ses complices, et on leur fit souffrir des supplices proportionnés à leur crime.

la sepmaine peneuse[1], qu'ils appellent, de remarquer tous les parroissiens qui faudroient de communiquer à leurs Pasques; ce qu'ayant esté fait soigneusement, & les rooles d'iceux ayans esté rapportés à *Rougeti,* official de l'evesque, il ne faillit de les appeler en son auditoire; là où estans comparus, il tascha de les retenir; mais s'estans saisis de la porte, ils sortirent dehors, & firent tant que finalement le sieur *de Vielleville,* fort importuné, & craignant que ceux de la religion, qui demandoient congé de se retirer hors la ville avec leurs biens plustost que d'estre assujettis à la jurisdiction d'un Official, ne remuassent quelque chose envers les Princes d'Alemaigne, commanda à l'Official de se deporter de telle poursuite jusques à ce que le Roy y eust pourveu[2].

En ce mesme temps retourna en la ville frere *Bernard Dominici,* ministre (qu'ils appellent) de l'ordre de la Trinité; lequel, avant la prise de la ville, ayant esté trouvé en habit de femme avec une Nonnain, au Couvent de Sainct Pierre, s'en estoit fui; & depuis estant retourné, commença de faire merveilles, preschant contre les idoles & contre la messe mesme, de sorte que plusieurs de la religion Romaine changerent d'opinion. Mais le *Cardinal de Lorraine, Evesque de Mets,* en vint aisément à bout, au moyen d'un benefice de trois ou quatre cens livres de rente, de sorte que tost après, sans aucune honte, il prescha tout le contraire, & fut appelé comme devant *monsieur le General*[3].

Peguillon évêque de Metz.

En ce mesme temps *Charles de Lorraine, Cardinal & Evesque* 439
de Mets, le plus grand ennemi qu'eust la religion, se desmit de l'Evesché de Mets, de quoy ceux de la religion se rejouissoient grandement[4]. Mais comme il n'estoit aucunement vray semblable

1. Ou *peineuse. Du Cange, Glossar. Hebdomada pœnalis dicitur illa, qua Christus crucem subiit, et quod jejuniis et laboribus transigatur ad memoriam passionis Christi. Laboriosam hebdomadam vocant latini Patres, nos etiamnum, la semaine peneuse . . . hebdomada pœnosa.*

2. *Meurisse,* l. c., p. 118, copie notre *Histoire.*

3. *Meurisse,* p. 216, raconte que ce *Bernard Dominici,* savant homme et excellent prédicateur pour ce temps, qui était même alors Général de son ordre, fut accusé par les Calvinistes de les avoir taxés en chaire d'Anabaptisme, mais qu'assuré de l'assistance du clergé et du gouverneur de Vieilleville, il refusa de se rendre à leur assignation.

4. *Charles de Lorraine,* fils de Claude de Guise, était devenu évêque de Metz, le 21 juin 1550, après la mort du cardinal Jean. Il remit l'évêché au

qu'un tel homme, eſtant des plus ambitieux & avaricieux de ſon eſtat qui fuſt au monde, quittaſt volontairement un ſi gros morceau, il ſe trouva incontinent que ce bon hypocrite n'avoit fait autre choſe ſinon reſigner ſon titre d'Eveſque, comme faiſant conſcience de tenir tant de croſſes en ſes mains, & cependant ſ'eſtoit reſervé tout le temporel. Ceſt Eveſque titulaire ſe nommoit *Peguillon*[1], l'un de ces prothenotaires, homme de quelques letres, mais mal verſé en Theologie, lequel, acompagné de deux autres *Eveſques,* à ſavoir de *Thoul* & de *Verdun,* tous deux de meſme eſtoffe que luy, venu à *Mets,* eſtonna quelque peu ceux de la religion, eſtimans qu'ils fuſſent venus comme inquiſiteurs avec quelque grand pouvoir de les perſecuter, qui fut cauſe, que pluſieurs ſe abſenterent de la ville. Mais Dieu deſtourna ceſte tempeſte; & ſe contenta *Peguillon* de faire un petit livre en Latin, touchant la *ſanctification & le Bapteſme des petis enfans*[2]*,* auquel

cardinal Robert de Lenoncourt, le 1er avril 1551, mais en s'en réservant l'administration et la jouissance à vie du temporel. *Barthold, Deutschland u. die Hugenotten,* p. 75. *De Thou,* I, 523. De Lenoncourt lui-même, qui était devenu cardinal dès 1538, était déjà titulaire de cinq évêchés en France et d'un autre en Italie. *Westphal,* I, 370.

1. *De Lenoncourt* ne conserva l'évêché de Metz que jusqu'en 1553, où par suite de ses démêlés avec de Vieilleville il dut s'en démettre, et où François de Beaucaire (ou Beauquerre), sieur de Péguillon, devint administrateur de Metz. *De Thou,* III, 377. *Meurisse, Hist. des Evesques de Metz.* Metz 1636, fol., p. 632. *Westphal, Gesch. d. Stadt Metz,* II, 69. — Robert de Lenoncourt mourut, du reste, bientôt après.

2. *Franc. Beaucaire (Belcarius). De infantium in utero sanctificatione, adversus Calvinistas.* Paris 1567. Il s'agit surtout ici de la nécessité du baptême des enfants, ou si ceux-ci pouvaient arriver au ciel sans avoir été baptisés. — *Meurisse,* p. 273 : L'année 1565, l'Evesque *Beauquerre* retourna à Metz et fit une docte predication dans la Cathedrale, le jour de la Purification, sur le sujet de la sanctification des petits enfants, monstrant que les enfants des fideles n'estoient point sanctifiez dans le ventre de leurs meres par la foy des parents, comme enseignent les Calvinistes, mais seulement par le Baptesme. Et bientost après il mit au jour un livre entier sur le mesme sujet, qui estoit comme une espèce de paraphrase de ceste predication, dans lequel se trouvent refutez encor plusieurs autres erreurs de Calvin. Il fut force aux quatre Ministres de Metz de mettre leur quatre testes ensemble pour respondre à ce livre, et ils firent imprimer leur response à Geneve l'année d'après. (Comme on voit par la réplique de Belcaire, le titre du livre doit avoir été : *Apologia Ministrorum Metensium, adversus Franc. Belcarii*

il fut bien toſt après reſpondu, & par ainſi ceux qui ſ'eſtoient abſentés rentrerent ſans qu'on leur diſt mot. Mais ces Eveſques en rapporterent un ſoubriquet, qui leur fut donné par ceux de leur religion meſmes, qui les ſurnommerent *Eveſques de Careſme-prenant,* pource (diſoient ils) qu'ils eſtoient maigres comme Careſme, n'ayans qu'une petite penſion aſſignée ſur l'Eveſché, dont ils avoient le titre ; mais le *Cardinal* eſtoit le prenant. Voilà comme du veu & ſceu du *Pape* meſme, les biens Eccleſiaſtiques ſont partagés entre ceux qui ſ'appellent les catholiques & piliers de l'egliſe.

Fr. Juste. Tant ſ'en falut donc que cela deſcourageaſt ceux de la religion, qu'au contraire ils continuerent plus courageuſement qu'auparavant leurs aſſemblées ſecretes, eſquelles après la lecture de quelques chapitres de la Bible, les prieres ſe faiſoient hautement par quelqu'un deputé à cela. Mais advint, comme ils eſtoient aſſemblés en la maiſon d'un nommé *François Juſte,* pelletier, en 440
la rue du haut Champé, qu'ils furent deſcouverts par le *Curé de Sainct Euchere,* lequel, eſtant meſmes entré en l'aſſemblée pour les eſpier, fit tant, qu'au ſortir, quelques uns du magiſtrat, ſe trouvans à la porte de la maiſon, les remarquerent, & quelques jours après furent ſaiſis & mis priſonniers ledit *François Juſte*

librum de Infantium in utero sanctificatione. Genevæ 1567. Bayle, dans l'Article *De Dieu*, note A, désigne Pierre de Cologne comme auteur de cette réfutation.) Ce qui m'a donné sujet de conjecturer que leurs maistres de Geneve, et non pas eux, avoient pu estre les autheurs de ceste Apologie. Car puisqu'ils avoient de si bons Imprimeurs à Metz, pourquoy en fussent ils allé chercher à Geneve, si ce n'eût esté pour y emprunter de l'esprit plustost que des characteres, pour mettre ceste piece au jour ? Tout aussitost après, ceste response fut suyvie d'une docte et eloquente replique, qu'un savant homme et des amis singuliers de l'Evesque Beauquerre publia. . . Et tant la paraphrase du sermon, que ceste replique, qui porte le tiltre d'*Antapologie*, se treuvent imprimées à Paris, rue S. Jacques, chez Claude Fremy, à l'enseigne de S. Martin 1567. (*Ant-apologia adversus Apologiam Ministrorum Metensium. Authore Francisco Belcario. Parisiis.* Cl. Fremy. 1567. 8°. — La même question donna lieu plus tard encore à une controverse entre Pierre Du Moulin et le jésuite Gontery, au commencement du 17e siècle. Beaucaire, du reste, ne s'occupa pas seulement de polémique, mais aussi d'histoire. Il existe de lui un ouvrage qui probablement ne fut imprimé que plus tard: *Franc. Belcarii Peguilionis*, *Metensis Episcopi*, *Rerum gallicarum commentarii ab a. Chr. 1441 ad a. 1580*, *fol. Lugd. 1625.*

avec pluſieurs autres. Ce fut merveilles, eſtant l'aſſemblée ainſi ſurpriſe, qu'il n'y eut aucune eſmotion ſoudaine, ayant Dieu modéré le tout, voire tellement qu'à la ſolicitation des femmes des priſonniers, le ſieur *de Vielleville,* qui craignoit touſiours que les Princes Alemans ne remuaſſent quelque choſe, les relaſcha dix ou douze jours après, ſe contentant de les avoir aigrement repris, avec defenſe de plus y retourner, ſous peine d'eſtre chaſtiés comme rebelles & donnans occaſion de ſedition[1].

Senneterre gouverneur de Metz.

Toſt après, le ſieur *de Vielleville* fit un voyage en France, laiſſant pour gouverneur en ſon abſence le ſieur *Senetaire*[2], grand ennemi de la religion, & d'eſprit bouillant; duquel ſe ſervans ceux de la religion Romaine, ne faillirent un jour de Dimanche de l'advertir qu'ils avoient veu ſortir pluſieurs perſonnes de la religion hors de la maiſon d'un vieil homme Alemand, cordonnier, nommé *Hans Franc;* comme de faict, ce bon perſonnage n'avoit jamais refuſé ſa maiſon à l'aſſemblée. Entendant cela, le gouverneur, & prenant ceſte delation comme ſi on luy euſt voulu dire que ce cordonnier eſtoit le preſcheur, il l'envoya querir, le menaçant de le chaſtier comme un preſcheur deſſous la cheminée; à quoy ce pauvre homme parlant treſmauvais François, non par affectation, mais pource qu'il n'avoit jamais autrement peu apprendre la langue Françoiſe, luy reſpondit en ces propres mots à un accent de meſme: « Was? moy je croy pere Dieu. » Sur quoy chacun ſ'eſtant prins à rire, & ayant le gouverneur entendu qu'à la verité ceſt homme ne parloit point autrement François, il le renvoya, menaçant ceux qui l'avoient accuſé de les chaſtier, comme ſ'eſtans moqués de luy, de ſorte que tout cela ſ'en alla en riſée.

441 Quelque temps après, à la ſolicitation d'un gentilhomme de

1. Comp. *Meurisse*, *Hist. de l'hérésie à Metz*, p. 124.

2. *Meurisse*, p. 135: L'on n'estoit point encor fort advancé dans l'année 1559, que le Sieur de Vieilleville, ayant esté obligé d'aller faire un voyage en Cour, laissa icy le Sieur de Seneterre, qui y avoit esté envoyé pour commander en sa place. — *Mém. de Vieilleville*, p. 250: M. de Vieilleville avoit extreme envie d'aller en sa maison, changer l'air, et achever de se guerir et fortifier. Il sejourna encores cinq mois après l'arrivée de M. de Sennecterre, pour l'instruire au devoir de sa charge. — *N. de La Ferté*, sieur de Senneterre ou de Saint-Nectaire.

Lorraine, ſieur *de Dommartin*[1], homme plein de pieté & de zele, ſ'eſtant quelques années auparavant retiré en Suiſſe, vint à Mets un jeune homme de Bordelois, nommé *Villeroche*[2], envoyé de Lauſane; lequel, exerçant ſecretement le miniſtere, fit un treſ-grand fruict en peu de temps, ſ'eſtans adjoints à la religion pluſieurs des principaux de la ville, meſmes de la nobleſſe, entre leſquels fut le ſieur *de Clervant*[3], de la noble & ancienne maiſon de *Vienne*, lequel, ſans craindre aucun danger, tenoit ſa maiſon ouverte pour les aſſemblées, ce que ne pouvoient ignorer leurs adverſaires; mais ils ſe trouvoient fort empeſchés à y reſiſter, à cauſe de l'authorité de ceux qui ſ'eſtoient declarés de la religion. Ce neantmoins, firent en ſorte envers le Gouverneur, que le Prevoſt des Mareſchaux eut commandement exprès de deſcouvrir & prendre au corps le miniſtre; lequel, à ceſte occaſion fut mis dehors la ville par ſubtils moyens. Mais non contens de cela, les adverſaires taſcherent de divertir ceux de la nobleſſe & notamment ledit ſieur *de Clervant*, envers lequel ſ'employa tant qu'il luy fut poſſible *Bruneval*, grand Doyen de Mets, luy propoſant les grandeurs où il pouvoit parvenir, & deſquelles il ſe privoit en favoriſant à ceſte religion haye & condamnée par les plus grands. Mais tant ſ'en falut que *Clervant* ſe laiſſaſt gagner, qu'au contraire il luy ferma la bouche, le redargüant aigrement de ce qu'il parloit & vivoit contre ſa propre conſcience, veu qu'il avoit autresfois fait profeſſion de la meſme Religion, à laquelle maintenant il preferoit le ventre & la cuiſine.

Le sieur de Clervant.

Les choſes continuerent ainſi quelque temps par ſecretes aſſemblées, où ſe faiſoient ſeulement quelques lectures avec prieres,

Le sieur de Chambray.

1. *Antoine de Saussure*, sieur de Monteuil, Dommartin etc., se réfugia plus tard à Strasbourg et à Lausanne; mort en 1569. Voy. *Corresp. de Calvin* (*Opp. Calv.*, XVII, 326), *Index. France prot.*, IX, 185.

2. *Pierre Villeroche*, plus tard à Bergerac. Voy. la *Corresp. de Calvin*, *Oeuvres*, XVII, XVIII, XIX, etc. *Meurisse*, l. c., p. 125, comme généralement ne fait que copier les données que lui fournit notre *Histoire*. — D'après *O. Cuvier, Le persécuteur de Metz*, Paris 1859, Villeroche vint à Metz en 1555.

3. *Claude Antoine*, baron de Coppet (*Oeuvres de Calv.*, XVII, 326. *France prot.*, nouv. éd., IV, 617). *O. Cuvier*, l. c., le nomme *Antoine de Vienne*, sieur de Clervant et de Montoy, près de Metz, par sa femme Catherine de Heu. Voy. une lettre que Calvin lui adressa, *Oeuvres de Calv.*, XVII, 703.

avec tel ſuccès & accroiſſement que l'an 1558 ceux de la religion ſe reſolurent de ſe declarer ouvertement & de n'eſpargner nul moyen pour avoir l'exercice libre & entier. Suivant donc la deliberation, ayans prié par letres le ſieur *de Chembray*[1], leur voiſin, & *Guillaume Farel,* leur ancien pere & maiſtre, de ſe trouver à certain jour à Strasbourg avec leurs deputés; à quoy ils ne fail-
442 lirent, après avoir communiqué leur intention au ſeigneur du lieu, qui eſtoit de ſe ſervir de l'appointement fait & paſſé au meſme lieu entre eux & ceux de la religion Romaine dès l'an 1543, comme il a eſté dit cy deſſus[2], & auquel accord copie leur fut ottroyée par les ſuſdits ſieurs; ils conclurent premierement qu'à Mets, ſuivant ceſt accord par lequel libre exercice de religion avec temples & miniſtres entretenus leur eſtoit ottroyé, ils feroient inſtance par requeſte & ſupplication tant envers le ſieur *de Vielle-*

1. *Lenfant (Infantius),* sieur de Chambray; il était émigré de Metz et s'était retiré à Strasbourg. Voy. surtout les lettres du 16 septembre et du 20 octobre 1558, dans la *Corresp. de Calvin* (*Oeuvres*, XVII, 338, 358) et passim.

2. Voy. ci-dessus, p. 435. — *Meurisse*, p. 129 : S'estant remis en memoire qu'il s'estoit passé un traité l'an 1543 entre les deputez de Metz et les Lutheriens, par lequel ils pretendoient qu'on avoit accordé aux Lutheriens un temple dans la ville, et la permission d'y tenir un ministre, pour l'exercice de leur religion pretendue, et ne pouvant icy rencontrer aucune coppie de ce traicté, .. ils envoyerent des deputez à Strasbourg, et escrivirent au Sieur de Chambrain et à Guillaume Farel pour les prier de se trouver à jour nommé en la mesme ville de Strasbourg, avec leurs deputés, pour tascher d'y recouvrer quelque copie de ce traicté, et de tramer d'autres monopoles avec les Princes d'Allemagne. S'estant donc addressez au Conseil de Strasbourg, auquel presidoit alors un nommé Fridrich (*sic*) Sturm, ils obtindrent une copie attestée et authentique de ce traicté, en datte du 25 de Fevrier. En suitte de quoy le Sieur de Chambrain, Guillaume Farel, les desputez de Metz, et quelques uns de Strasbourg s'estant assemblez . . . ils conclurent premierement, que suivant cet accord, ceux de Metz feroient instance par requestes, tant envers le Sieur de Vieilleville, qu'envers le Magistrat, pour obtenir l'effet de cet accord; et que cependant un Ministre seroit introduit dans la ville pour . . regler et ramasser le petit troupeau. . . Secondement, que Farel et Chambrain, etc. — Comp. la lettre de Farel au magistrat de Strasbourg, du 25 septembre 1558, celle du magistrat aux Comtes Palatins, du 28 septembre, et celle de ces comtes au duc de Saxe, Jean-Guillaume; et une lettre de recommandation de Farel et de Cambrai, adressée par les mêmes à Philippe de Hesse, du 20 octobre 1558. (*Neudecker*, *Neue Beiträge zur Gesch. d. Reform.*, I, 174. *Corresp. de Calvin, Oeuvres,* XVII, 358.)

ville, gouverneur pour le Roy, que leurs magistrats ordinaires, pour jouir de l'effect de cest accord, pendant laquelle poursuite seroit introduit un ministre dans la ville pour consoler, & reiglant tousiours le peuple, se tenir prest de monter en chaire si tost qu'on l'auroit permis. Secondement que les susdits *Farel* & *Chambray,* acompagnés de deux personnages, à savoir *Steff Baysel* & *Nicolas Guerin,* Messins, residans en ladite ville de Strasbourg, s'achemineroient en deux bandes vers les Princes d'Alemagne pour induire leurs excellences à leur ayder de leurs letres favorables envers leurs magistrats.

Requête des protestants.

Cela deliberé, la requeste fut incontinent presentée tant audit *Vielleville,* Gouverneur, qu'aux magistrats, remonstrans la qualité de la dite ville estant Imperiale & le droict qu'ils avoient de jouir de l'exercice libre de leur religion, tant en vertu de ceste qualité, que de l'accord susdit qu'ils exhiboient[1], joint que le Roy, les prenant sous sa protection, leur avoit promis & juré de les maintenir en leurs privileges, franchises & libertés, qui consistoient principalement en la liberté de leurs consciences dont ils demandoient jouir, ayant esgard aux ruines, pertes & dommages qu'ils avoient soufferts & endurés depuis le temps de ceste protection & qu'ils souffroient encores journellement pour le service de sa majesté; requerans pour cest effect leur estre ottroyés deux temples dans la ville, avec ministres entretenus pour l'exercice de religion fondée en la pure parole de Dieu, qui est la doctrine des prophetes & des Apostres, avec protestation de ne vouloir plus à l'advenir adherer en sorte quelconque, à la doctrine & maniere de faire de l'Eglise Romaine.

Ceste requeste presentée, rendit leurs adversaires bien estonnés & plusieurs autres avec eux, furtout après que plusieurs letres de 443
la part de tresillustres Princes Alemans & d'autres furent apportées au magistrat, tendantes à mesme fin. Cela fut cause que *Vielleville* print garde de près à son gouvernement en personne, avec quelque opinion que ce pouvoit estre quelque entreprise

1. *Meurisse,* p. 131 : Ils presenterent deux requestes, l'une au sieur de Vieilleville et l'autre au magistrat, remplies de suppositions fausses. — Ils faisoient force premierement sur la qualité de la ville de Metz, laquelle ils supposoient criminellement estre ville Imperialle, etc.

braſſée par les Alemands pour depoſſeder le Roy. Mais ayant veu & cognu que c'eſtoient ſimples letres de prieres faites à la requeſte de quelques uns du lieu deſirans d'avoir l'exercice de leur religion dans la ville, il n'en tint pas grand compte[1].

Nouvelles tracasseries suscitées aux religionnaires.

Par ainſi alloient les affaires à la longue, ſans autre proviſion, quand ceux de la religion, ayans fait venir de *Saincte Marie aux mines* un miniſtre nommé *François Peintre,* dit *la Chapelle*[2], prindrent cœur ſi avant que ſur la fin d'Octobre audit an 1558, à deux heures après midi, en la maiſon de *Jean Eſtienne,* commencerent de preſcher à huis ouverts[3], eſtans en nombre d'environ cent perſonnes tant de la nobleſſe que des bourgeois, & chanterent tout hautement le pſeaume ſeizieſme : « Sois moy, Seigneur, » etc. Ce chant entendu de quelque chanoine ayant ſon jardin derriere en ceſte maiſon, *Vielleville* fut ſoudain adverti, par le commandement duquel, *Michel Praillon,* maiſtre Eſchevin, acompagné de quelques uns de la juſtice (combien que du temps que *Farel* preſchoit il euſt fait profeſſion de la religion & meſmes euſt eſté en office de diacre) vint toutesfois avec grande colere en l'aſſemblée, & rompant le propos au miniſtre, ſans luy vouloir permettre de continuer, luy commanda de le ſuivre, ce qu'il fit ſans qu'aucun de l'aſſemblée fit ſemblant de ſ'eſmouvoir afin qu'on n'euſt occaſion de les taxer de rebellion. Ce meſme jour[4], le ſieur *de Clervant, Jean Eſtienne* & pluſieurs autres eſtans advertis de ſe retirer,

1. *Meurisse,* p. 134: Les lettres que les deputez avoient rapportées des Princes d'Allemagne, estonnerent le sieur de Vieilleville, qui commença à recognoistre par là la puissance de ceste cabale. . . Et ce fut aussi ce qui l'obligea de prendre garde de plus près et à sa personne et aux affaires de son gouvernement.

2. Lettre du pasteur *Bachellé,* dans le *Bulletin du Protest. franç.*, I, 163: Il y eut de ce temps là (dans la seconde moitié du 16e siècle) aussy trois ministres réfugiés en ceste vallée (de Sainte-Marie-aux-Mines), l'un dit *Thomas Burette*, qui avoit esté ministre à Lion (1558), le second Me *Thouvenin* et le troisieme Me *François de la Chapelle*, qui fut envoyé aussi à l'Eglise de Metz. Comp. *O. Cuvier*, *La Réforme à Metz* (*Encyclop. des sciences relig.*, t. IX, p. 149). — *E. Mühlenbeck*, *Une Egl. calviniste au 16e siècle*, Hist. de la communauté réf. de Sainte-Marie-aux-Mines, 1881, p. 181 : *François Peintre*, dit *La Chapelle.* — Nous le retrouvons plus tard à Sainte-Marie, où plusieurs membres de sa famille étaient fixés.

3. *Meurisse*, p. 126.

4. *Colonius Calvino 5 idus Mart. 1559. Opp. Calv.*, XVII, 473.

ſortirent de la ville & firent telle diligence, que pluſieurs Princes d'Alemagne, & notamment le *Duc des deux Ponts,* advouant ledit *la Chapelle,* pour eſtre de ſa maiſon & à ſon ſervice, ayans eſcrit au magiſtrat pour le leur rendre, il fut delivré contre l'opinion de ſes ennemis, & mené en lieu de ſeureté hors la ville, & fut auſſi permis aux abſens de revenir en aſſeurance[1].

Clervant donques revint auſſi en ſa maiſon de *Montoy*[2], fort prochaine de la ville, mais non pas ſeul. Car, comme conſtant & 444
reſolu qu'il eſtoit, ayant pris le chemin de Geneve, il en avoit amené un docte perſonnage nommé *Pierre de Coulongne*[3], lequel exerça le miniſtere audit lieu ſecretement, où ſe trouvoient auſſi quelques uns de la ville[4]. Sachant cela, *Vielleville* uſa de connivence, juſques à ce qu'un apothicaire, natif de France, nommé *Guillaume Paliſſeau,* y fit baptizer un ſien enfant. Ce qu'ayant entendu, il le fit ſaiſir, & quelque pourſuite qu'on fiſt envers luy pour le laſcher, ſ'en allant en France, le laiſſa entre les mains du ſieur *Senetaire,* gouverneur en ſon abſence, lequel l'envoya de nuict, lié & garroté, à *Auxerre,* pour l'y faire executer. Mais les Juges d'Auxerre n'en voulurent prendre cognoiſſance, à raiſon de quoy il fut detenu longuement, comme il ſera dit cy après[5].

Cela faict, *Senetaire,* ayant appelé ceux de la religion, leur fit defenſes tresexpreſſes de par le Roy, comme il diſoit, de ſ'aſſem-

1. *Meurisse*, l. c., ne fait que copier, à sa façon, notre texte.

2. *Montoy*, petit village à 7 kil. de Metz (est). Pierre de Cologne date ses lettres *ex arce Montoia*, il paraît donc que la maison de Clervant était un château.

3. *Pierre de Cologne* était né à Gand et s'appelait proprement *van Ceulen;* il signe ordinairement ses lettres : *Petrus Colonius*, *alias Agrippa.* Il fit ses études à Paris, où il se lia d'amitié avec Robert Estienne, qui l'engagea à se rendre à Genève. Ce fut là, qu'à la persuasion de Calvin, il se voua au ministère. Le seigneur de Vienne, comte de Clervant, le mena de Genève à Metz. Quand l'église y fut dispersée, il se réfugia à Deux-Ponts et y demeura environ trois mois avec la famille de Clervant. De là, il alla à Heidelberg. Plus tard, on le trouve à l'église de Sainte-Marie-aux-Mines. (*Mühlenbeck*, p. 156, 163, 165.) *Bayle*, art. Cologne et de Dieu. *France prot.*, nouv. éd., t. IV, p. 529 s. Voy. les lettres qu'il échangea avec Calvin dans la Correspondance de celui-ci *(Oeuvres*, *Index*). *E. Mühlenbeck*, *Une Egl. calviniste.* Hist. de la commune réf. de Sainte-Marie-aux-Mines, p. 156 s., 181.

4. *Meurisse*, p. 134.

5. Page suiv. *Colonius Calvino*, 8 déc. 1559 (*Calv. Opp.*, XVII, 696).

bler en ſorte quelconque, ſous peine d'eſtre bruſlés ou arquebouzés ſur le champ; ce qui les fit ſe referrer pour quelque temps. Mais eſtant advenue la mort de *Gertrude,* femme du ſuſdit *Hans Franc*[1], après que finalement ſon mari euſt obtenu de la pouvoir enterrer hors la ville, ceux de la religion, en eſtans advertis, reprindrent courage, & ſ'y trouvans juſques au nombre de cinq cens & plus, convoyerent le corps publiquement juſques à un jardin près le lieu nommé la *Foſſe au ſerpent*[2]; & depuis, à ſavoir l'an 1559, au mois de May, envoyerent deux deputés à la Diette Imperiale d'Ausbourg pour remonſtrer à l'*Empereur Ferdinand* la miſerable condition d'une telle ville de l'Empire[3]; mais ils n'en remporterent que bonnes & grandes promeſſes.

En ces entrefaites, eſtant mort inopinément le *Roy Henry deuxieſme,* & luy ayant ſuccedé le *Roy François deuxieſme*, entierement poſſedé par le *Cardinal de Lorraine*[4], ceux de la religion Romaine ne voulans perdre ceſte occaſion, ayans auſſi *Senetaire,* gouverneur, du tout affectionné à la ruine de ceux de la religion, firent tant qu'ils obtindrent letres du Roy adreſſantes aux Magiſtrats de la ville en datte du cinquieſme d'Octobre audit *Mort de Henry II.*
445 an, portans en ſomme que pour le devoir du Roy treſchreſtien, & pour acquitter la foy & promeſſe du feu Roy ſon pere, ayant receu la ville de Mets en ſa protection, à la charge d'y entretenir toutes choſes au meſme eſtat qu'il les y avoit trouvées, il commandoit incontinent, ces letres veues, que commandement fuſt fait à toutes perſonnes demeurans en la ville, infectées d'erreurs, hereſies & fauſſes doctrines, qui ne voudroient recevoir la religion obſervée en France, & auparavant obſervée en leurdite ville de Mets, de vuider & ſortir dans le temps qu'il leur aſſigneroit; leur eſtant toutesfois permis de diſpoſer de leurs biens, meubles & immeubles, comme bon leur ſembloit, ſous peine de proceder

1. P. 440.

2. *Colonius Calvino, 5 idus Mart. 1559. Postscriptum. Calv. Opp.*, XVII, 473. *L'égl. de Metz aux Ministres de Genève,* 30 avril 1559, *ibid.*, 506. *Calv. Metensib., ibid.,* 582 ; *Colonio,* 584.

3. *Ibid.*

4. *Charles, Cardinal de Lorraine*, estoit administrateur perpetuel de l'evesché de Metz... surquoy les cathol. de Metz s'appuyans... firent diligence à la cour...

contre les rebelles par justice comme perturbateurs du repos public de la ville; & que par exprès, il fust commandé à *Clervant* qu'il eust à se deporter de toutes assemblées & conventicules[1], sous peine de faire raser & abatre sa maison, & de proceder au reste alencontre de sa personne, selon la grandeur de sa faute. Ces letres presentées, en plein conseil de ville, à quelque nombre de bourgeois de la religion, ils respondirent qu'ils ne pensoient point que ces letres s'adressassent contre eux, comme n'estans entachés d'erreurs ni de fausses doctrines, requerans la copie desdites letres & supplians leurs magistrats naturels, de les vouloir soustenir avec leurs droicts & franchises, & par mesme moyen de faire rendre entre leurs mains *Guillaume Palisseau*[2], prisonnier de longtemps.

Adresse au nouveau roi.

La copie des letres ne leur fut ottroyée, mais bien escrivirent au Roy les magistrats en datte du cinquiesme Novembre audit an, luy faisans entendre la response de leurs bourgeois, & au reste luy remonstrans que desià auparavant que le *Roy Henry* eust pris la ville en sa protection, plusieurs de leurs bourgeois estoient de la religion, lesquels estans dechassés de leurs biens, seroient par ce moyen privés du fruict de la promesse faite par ledit sieur Roy, de les maintenir en leurs droits & libertés. Ils le supplioient aussi considerer la desolation qui en adviendroit en la ville, qui demoureroit par ce moyen deshabitée d'une grande partie de ses bourgeois, avec une tresgrande desolation par tout le pays, & qu'il 446
luy pleust leur faire rendre *Guillaume Palisseau,* ayant acquis le droict de bourgeoisie en ladite ville pour y estre habitué depuis dix ans, & y avoir pris femme, offrans d'en faire bonne justice, & de si bien faire desormais, s'il luy plaisoit adoucir la rigueur de ces letres, qu'il n'adviendroit aucun trouble ni desordre en la ville.

Mais nonobstant ces remonstrances, autres secondes letres furent expediées à Bloys, le quatorziesme de Novembre audit an, par

1. *Langueti epistolæ*, II, p. 33, jan. 1560. *Metensibus est significatum, ut qui nollent veterem religionem sequi discederent ex urbe cum suis rebus. Hoc ut esset minus invidiosum, curavit cardinalis, edici per ipsum senatum metensem. Sexaginta familiæ ex ea urbe migrant Argentoratum, nam ex antiquo fœdere debetur ipsis hospitium ab Argentoratensibus. Hotomannus Calvino*, 14 nov. 1559 (*Calv. Opp.*, XVII, 672). *Colonius Calvino*, 8 déc. 1559 (*ibid.*, 697).

2. Voy. page précéd. *Meurisse* copie notre texte, comme toujours.

leſquelles eſtoit enjointe l'execution des premieres; à raiſon de quoy *Clervant,* contraint de ceder à ceſt orage, ſe retira en la ville des deux Ponts[1], & delà à Strasbourg avec ſa famille, où il ſejourna quelque temps, & *Pierre de Colongne* à Heydelberg[2]. Le reſte des bourgeois demanda un an de terme pour diſpoſer de leurs biens & affaires, ce qui leur fut ottroyé. Mais cependant *Senetaire* uſa de merveilleuſes rigueurs, voire de tyrannie envers eux. Car eſtant mort un ancien citoyen, & qui eſtoit des magiſtrats de la ville, nommé *Didier de Hononville,* ſans avoir voulu ouïr aucun preſtre, non ſeulement il ne voulut jamais permettre qu'il fuſt enterré dans la ville, mais qui plus eſt, defendit qu'il ne fuſt mis en aucun lieu de ſon gouvernement; tellement qu'il fut force à la vefve & à ſes heritiers de mener le corps juſques à Strasbourg, où il fut honorablement enſeveli; & depuis encores eſtant morte la femme d'un marchand drapier, nommé *Mathieu le Conrat,* qui avoit eſté enterré au cimetiere de la parroiſſe en baillant quelque argent au Curé, *Senetaire* le contraignit de la deterrer lui meſme, trois jours après, & de porter le corps en un ſien heritage hors la ville[3]. Il y eut auſſi deux mariages de deux bourgeois de Mets en la ville de Strasbourg où ils ſ'eſtoient transportés pour ceſt effect avec leurs eſpouſes. Ce qu'ayant entendu, *Senetaire* ne leur voulut permettre de rentrer dans la ville.

Mais ſi les ennemis de ceux de la religion leur faiſoient du pis qu'ils pouvoient, Dieu, d'autre coſté, beſongnoit bien pour eux d'autre façon. Car en premier lieu, *Rougeti,* official, le plus fin &

1. *Colon. Calv.*, 8 déc. 1559 (*ibid.*, 698) : *Dom. de Clerevant, quum variis amicorum et bonorum virorum literis admonitus esset ut furori hostis cederet, relicta arce Montoio, Bipontum cum familia commigravit.*

2. *Colonius Calv.*, 4 non. april. 1560 (*Calv. Opp.*, XVIII, 40 s.). *Binas Rex literas miserat ad senatum (Metensem) quibus et arcem (D. a Clervant) demoliri et solo æquari et gravissimo in illum exemplo animadverti jubebat, nisi ab incepto desisteret. Itaque Bipontum venimus ibique consedimus trimestri spatio, quum ego interim pergerem in meo ministerio privatim in ipsius ædibus. Liberum enim id nobis reliquit præfectus princeps. Pulsus postea a Trevirensibus Gasparus (Olevianus) noster et Heidelbergam vocatus literis me invitavit ut in functione sua collega me illi adjungerem... De consilio itaque et consensu D. a Clerevant et Immanuelis Tremellii profectionem suscepi et onus cum illo subivi.*

3. *Meurisse*, p. 144.

cruel ennemi qu'ils eussent, ayant engrossé une fille, à laquelle il conseilla de jetter son enfant dans un puits si tost qu'il seroit né, 447
comme elle fit, Dieu voulut que le cas fut tantost descouvert & la fille prise. Ce qu'entendant l'official, il gagna le haut, le quatriesme de May 1560, & fut sa paillarde bruslée par ordonnance de justice, avec une merveilleuse confusion de ceux de la religion Romaine.

Mort de François II.

Ce neantmoins, ceux de la religion se preparoient à la retraitte, & plusieurs mesmes estoient desià deslogés, quand la mort du Roy *François,* decedé à Orleans, le cinquiesme de Decembre audit an 1560, apportée à Mets arresta tout court la furie de *Senetaire,* & donna esperance à ceux de la religion d'une brefve delivrance, escheant le maniement du Royaume entre les mains du *Roy de Navarre,* alors favorisant à la religion avec son frere le *Prince de Condé,* ennemis de la maison *de Guyse,* comme on presupposoit.

Or advint en ce mesme temps qu'un certain Italien ingenieux[1], nommé *Roc Guerin,* fut aperceu allant par la ville avec certains massons, garni de cordages & niveaux, & faisant certaines marques aux carrefours de quelques rues; de quoy le peuple estonné, s'assembla par tous les mestiers & communautés de la ville, où il fut resolu d'envoyer certains deputés en Cour, pour empescher que quelque citadelle ne fust bastie[2]; lesquels s'estans aussi tost departis sans parler au gouverneur, il en fut tellement irrité, que le lendemain ayant fait assembler lesdits mestiers, il leur fit tres-expresses defenses de plus faire telles entreprises sans sa licence, declarant toutesfois que quand ils voudroient envoyer à la Cour, il ne les empescheroit pour quelque chose que ce fust, non pas mesmes quand ce seroit contre sa propre personne, pourveu qu'il en fust adverti.

Nouvelle députation à la Cour.

Ceste defense ayant esté entendue par ceux de la religion, qui avoient desià deliberé d'envoyer aux Estats qui se tenoient à Orleans[3], ils luy presenterent dès le lendemain les poincts & articles pour lesquels ils avoient conclu d'envoyer en Cour leurs deputés: à savoir en somme pour demander au Roy premiere-

1. Ingénieur.

2. Voy. sur la construction de la citadelle par *Vieilleville,* les Mém. de celui-ci, liv. VI, chap. 40, p. 238; liv. IX, chap. 24, p. 348. Elle fut achevée en 1563.

3. En décembre 1560. Voy. vol. I, 406.

ment, qu'il luy pleuſt leur ottroyer l'exercice libre de la religion ſans aucun deſordre ; ſecondement, que ceux qui ſ'eſtoient retirés 448 ſuivant l'injonction à eux faite, euſſent à revenir & jouir de leurs franchiſes & libertés; tiercement, que *Guillaume Paliſſeau,* detenu priſonnier à Auxerre, pour le ſeul faict de la religion, fuſt relaſché & mis en pleine liberté. *Senetaire,* ayant leu ces articles & ſ'eſtant en vain eſſayé de les divertir, reſpondit finalement qu'il y adviſeroit, & taſchoit de remettre les choſes en longueur. Quoy voyans, ceux de la religion luy preſenterent une requeſte bien ferme, declarans qu'ils ne vouloient laiſſer paſſer ceſte occaſion, & le ſupplians de les excuſer, puis qu'il ne leur faiſoit autre reſponſe ſ'ils envoyoient en Cour, afin que leur condition ne fuſt pire que celle d'un captif, qui ſans faire tort à celuy qui le detient, a recours au ſouverain.

Suivant donc ceſte declaration, furent envoyés en Cour, *Didier Rolin,* bourgeois, & *Emanuel Tremelius,* Juif Ferrarois de nation, mais Chreſtien de long temps & le plus docte de notre temps en ſa langue Hebraique [1], ayant eſpouſé une femme natifve de Mets [2], avec bonne procuration ſignée de ſoixante bourgeois au nom de tous ceux de la religion. Ce que voyans leurs adverſaires envoyerent en Cour, au contraire *Michel Pralon* [3] & deux cha- *Tremellius.*

1. *Emmanuel Trémellius* s'était réfugié avec *P. M. Vermigli* de Lucques à Strasbourg en 1542, d'où il avait été appelé en Angleterre; obligé d'en partir après la mort d'Edouard VI, en 1554, il fut appelé, après un court séjour à Berne, par le duc Wolfgang de Deux-Ponts, à la tête de l'école de Hornbach, jusqu'à ce que l'électeur Palatin Frédéric III le chargea de l'enseignement de l'hébreu à l'université de Heidelberg, en 1560. En 1578, l'électeur Louis VI, ayant introduit le luthéranisme, *Trémellius* perdit sa chaire; il vint à Metz pour passer à Sedan où il mourut en 1580. *Adami Vitæ Theologor. exteror.*, 71. *De Thou*, V, 818. *Corresp. de Calv.*, voy. l'*Index*. *France prot.*, IX, 418. *Hautz*, *Gesch. der Univ. Heidelberg*, 2 vol. *Struve*, *pfälz. Kirchen-Hist.*, 31. Le séjour de *Trémellius* à Metz et son ambassade à la cour de François II, doivent être assignés à l'année 1560.

2. *Pollanus Calvino, 3 id. oct. 1544* (*Opp. Calv.* XI, 756): *Frater noster Emmanuel (Tremellius) ducit in uxorem Elisabetham illam repudiatam M. Dominici, quibus proxima feria 4 benedicemus in Domino.*

3. *Colonius Calv.*, *5 id. Mart. 1559* (*Opp. Calv.* XVII, 472): *Scabinus primarius quem Praillon nominant. Meurisse*, p. 151 : *Michel Praillon*, qui tenoit alors des premiers rangs dans le Conseil de la ville et qui avoit dignement exercé desjà par trois fois la charge de maistre Eschevin.

noines. Les deputés des meſtiers & communautés arriverent les premiers en Cour, ſ'adreſſans au ſieur *de Vielleville,* leur gouverneur en chef, lequel taſchant ſous main & par une ſinguliere ruſe de rompre leur deſſein qu'ant à la Citadelle, leur jura treſbien qu'ils n'avoient que faire de parler de la citadelle, dautant qu'on n'en vouloit poinct faire; & ſachant qu'un d'entre eux, nommé *Drouin Olri*[1], eſtoit de la religion & les autres non, ſ'adreſſa à luy à part, luy diſant qu'il eſtoit temps de demander l'exercice de leur religion, & d'autre coſté parlant à ſes compagnons, leur donna à entendre que ceux de la religion venoient pour demander des temples, à quoy ils devoient bien penſer pluſtoſt qu'à leur citadelle; au moyen de quoy il les mit en telle diviſion qu'il y euſt meſmes des ſouflets donnés, & peu ſ'en falut que les uns n'empeſchaſſent les autres, comme pretendoit *Vielleville.* Ce neantmoins, l'iſſue en fut telle que ſ'enſuit.

Tremelius & ſon compagnon, deputés de ceux de la religion, arrivés à la Cour, furent du commencement rudement receus par 449
le *Roy de Navarre,* auquel on avoit donné à entendre que ceux de la religion eſtoient gens mutins, & qu'ils avoient ſouvent taſché d'introduire les Princes d'Alemagne dans la ville. A quoy ayant eſté ſuffiſamment reſpondu par *Tremelius* qui luy remonſtra les rigueurs dont avoit uſé *Senetaire,* & la patience de ceux de la religion au contraire, ſe ſervant meſmes des nouvelles fraiſchement arrivées, comme les ſoldats de la garniſon de Mets ſ'eſtoient mutinés contre *Senetaire* juſques à avoir failli de le tuer d'une arquebouzade, ſans que ceux de la religion ſe fuſſent jamais eſmeus, le *Roy de Navarre* ſ'adoucit & promit de les faire expedier. Mais *Pralon* & ſes deux compagnons, Chanoines, eſtans arrivés, rendoient ceſte pourſuite fort difficile. A quoy la providence de Dieu pourveut d'une façon admirable; car les deputés des meſtiers voyans qu'ils eſtoient là ſans rien faire, & que *Tremelius* avoit eu bonnes paroles du *Roy de Navarre,* le prierent de porter la parole pour eux, attendu que ce qu'ils requeroient, qu'il

1. Ce *Drouin Olri* doit avoir été ancêtre de Jean Olry, dont M. Oth. Cuvier publia en 1859 en 2e éd. la *Descript. de la Persécution de l'Egl. de Metz* (Hanau 1690). M. Cuvier ne connaît que le grand-père de Jean, Michel Olry, marchand, dont un fils, Drouin, se maria en 1593 et un autre, Samuel, sieur de la Grange-d'Envie, né en 1579, mourut en 1639.

n'y euſt point de citadelle, eſtoit au proffit commun de toute la ville ; ce que *Tremelius* accepta, pourveu qu'ils conſentiſſent que l'article de l'exercice libre de la religion fuſt auſſi inferé en leur requeſte[1]. Ce qu'eſtant veu au Conſeil, à ſavoir que les bourgeois meſmes de la religion Romaine conſentoient à la requiſition des autres, *Tremelius* obtint pour les ſiens ce qu'il voulut[2], nonobſtant toute la pourſuite contraire de *Pralon* & du Clergé, eſtant mandé à *Senetaire* de leur ottroyer le plus prochain temple hors la ville, avec le retour des bourgeois abſens pour la religion & la delivrance de *Paliſſeau*[3].

Pierre de Cologne revient à Metz.

Pendant ceſte pourſuite, ceux de la religion ayans fait revenir de Heydelberg *Pierre de Colongne,* leur miniſtre, le firent rentrer

1. *Meurisse*, p. 154: Voicy les propres termes du troisieme (article), par lesquels il est aisé de conjecturer ce que pretendoient ces rusez Calvinistes : «Que sa Majesté commande aussi à ceux qui ont l'administration de ses forces en ladite Cité et pays d'icelle, de laisser du tout le different de la Religion estre par bon et paisible moyen debattu et accordé entre nous Bourgeois de ladite Cité, lesquels ne desirent rien moins que trouble ; quoy faisant, sa Majesté au grand souhait qu'avons tousjours eu que ses predecesseurs prosperassent en leur Royaume, adjoustera un très-merveilleux desir de prier Dieu pour la felicité de sa personne, Conseil et Royaume.»

2. *Meurisse*, p. 155 : Tremelle obtint, pour les siens, une partie de ce qu'il s'estoit proposé, mais non pas pourtant tout, à beaucoup près... Quant à l'article concernant la Citadelle, il n'en fut parlé ny près ny loing. Car quoyque les adversaires (c'est-à-dire les religionnaires), dans la veue qu'ils avoient de se rendre avec le temps les maistres de la ville, enrageassent de (c'est-à-dire contre) ce dessein, celuy de leur establissement les tenoit pourtant alors bien plus fort au cœur. Il fut donc dit premierement que les pretendus réformez n'auroient ny temples, ny aucun exercice de leur religion pretendue dans la ville de Metz ; qu'il ne leur seroit loisible, sur peine de la vie, d'y faire aucunes assemblées, en quelque nombre de personnes que ce fut, ny grand ny petit, et que nommément les soldats de la garnison n'auroient point la liberté de se trouver à leurs assemblées, en quelque part qu'elles se fissent. Secondement que le sieur de Seneterre leur assigneroit et designeroit un Temple, le plus proche de la ville, pour leurs presches et autres exercices etc.

3. *Meurisse*, p. 156 : Toutes ces choses se passerent dès le commencement de l'an 1561. Ceux de Metz n'en eurent advis pourtant que sur la fin du mois de May de la mesme année ; parce que leurs deputez n'estant pas contents de l'article des temples, de l'exercice de leur religion et des assemblées qu'ils n'avoient pu obtenir encor dans la ville, pressoient toujours pour faire reformer ceste exclusion, et esperoient d'en venir à bout, et de donner enfin à leurs freres de Metz la joye toute entiere.

en la ville, où il recommença ſecretement de preſcher de maiſon en maiſon, & continua juſques au quatrieſme de May[1] 1561, auquel jour, ainſi qu'il preſchoit en la maiſon d'un nommé *Jean le Braconnier,* en intention d'y baptizer un enfant, *Senetaire* venant en l'aſſemblée avec ſes gardes, l'emmena priſonnier, ſans aucune reſiſtence ni eſmotion. Mais ſi toſt qu'il fut ſorti, on ſe raſſembla, & ſe trouva là ſi à poinct un autre miniſtre, nommé 450
Jean Taffin[2], venu auſſi de Strasbourg, à la requeſte de ceux de la religion, qu'il paracheva l'exhortation & baptiza l'enfant. Quant au priſonnier, après avoir eſté detenu quelques jours, *Senetaire* luy-meſme le mit dehors la ville ſans oſer luy faire autre mal, lequel fut retiré par l'avis des anciens au village de Grixy[3], à demie lieue de la ville, en attendant les nouvelles de la Cour[4].

1. *Meurisse*, p. 157, dit que ce fut le sixième de May 1561... en la maison d'un nommé Jean Braconnier, ou Bracqueniez. C'est ainsi que je le trouve signé de sa propre main dans les originaux que j'ay devers moy.

2. *Jean Taffin de Tournay*, venu en Allemagne, en 1559, avec les protestants wallons d'Anvers, à la tête desquels il figure comme ministre à côté de Hermès Backerel, les conduisant de Emden à Aix-la-Chapelle et à Worms, à la recherche d'un refuge. Notre *Histoire* ne donne pas de renseignements sur son arrivée à Strasbourg, d'où Pierre de Cologne et son troupeau l'appelèrent à Metz. *Chr. Sepp, drie Evangelie dienaren uit den tijd der Hervorming*. Leiden 1879, p. 1-81.

3. *Grigy*, annexe de la communauté de Borny, à l'est de Metz.

4. *Meurisse*, p. 159, donne quelques détails qui méritent d'être insérés. Il dit : Ce fut en ce temps là que les sieurs de Haraucourt et de Gournay se declarerent de ce party, dans lequel pourtant ces nobles et anciennes familles ne croupirent pas longtemps... L'emprisonnement de ce ministre fit faire force deputations, vers le Roy, vers l'Electeur Palatin et autres, et fit mettre la main à la plume, pour dresser . . quantité de Requestes pour son eslargissement. Voicy la coppie de celle qui fut presentée au Roy, dont j'ay un original en main, signé des sieurs *de Haraucourt*, *de Gournay*, *de Clemery*, et de seize Bourgeois se qualifiant anciens et diacres de ceste Eglise pretendue . . . «Au Roy. Sire, Ceux qui tiennent l'Evangile, Gentilshommes et Bourgeois de la ville de Metz, vous remonstrent que de tout temps et ancienneté ladite ville a esté regie et policée par les Maistres Eschevins, Conseil et Treizes de la Justice ordinaire, vivans librement et faisans profession de la parolle de Dieu. Et après la prinse de ladite ville, le feu Roy vostre pere les auroit prins en sa protection, et confirmé tous et chacuns les privileges, franchises et libertez dont ils jouyssoient auparavant ladite prinse, et depuis vostre advenement à la couronne, vous auriez voulu et ordonné que aucun d'eux ne fust molesté pour le fait de la religion et qu'il leur fust libre de s'assembler en nombre

Les nouvelles donques arrivées, & les letres miſes ès mains

competant, pour invocquer le Seigneur et ouyr sa parolle; et suivant ce, ils auroient deslors appellé un Ministre pour leur dresser et conduire le tout en tel ordre, qu'il n'en advint aucun trouble, ne scandale, et se seroient despartis en dix-sept assemblées, et tousjours depuis continué et poursuivy la parolle du Seigneur, l'invocqué et servi à sceu d'un chacun, jusque puis quelque temps en ca, que le Seigneur *de Seneterre*, gouverneur en l'absence de Monseigneur *de Vieilleville* dudit Metz, pretendant la domination et judicature universelle luy appartenir sur les Bourgeois de ladite Cité, les auroit voulu empescher en la jouyssance de leurs jurisdictions, privileges et franchises, fait constituer prisonniers de son authorité privée lesdits Bourgeois, sans avoir esgard à leur Bourgeoisie. Et sur ce que l'on luy auroit remonstré, que sa charge s'estendoit seulement sur les soldats et gens de guerre, il auroit fait responce qu'il attendoit mandement de vous pour ce faire, et que lors il en chastieroit aucuns si griefvement que les autres y prendroient exemple: en outre leur a fait deffence de ne plus s'assembler, auquel ils auroient remonstré le zele et devotion que le peuple de Metz avoit à la parolle du Seigneur, et qu'ils desiroient de poursuivre au plus petit nombre qu'il leur seroit possible lesdites assemblées, jusques à ce que vous ayant le tout fait entendre, y eussiez pourveu. Toutefois ledit *de Seneterre* adverty de ce qu'il y avoit assemblée d'une compagnie desdits fidelles, combien qu'ils ne fussent en petit nombre, et sans aucunes armes, seroit le sixieme jour du present mois allé au lieu où estoit ladite assemblée, pris le pasteur et ministre, et iceluy fait constituer prisonnier, menassant les supplians de mettre le feu en la maison et les y faire brusler (l'auteur ajoute en note: le sieur *de Senneterre* contraignit les exposants de retracter ceste accusation comme fausse), fait battre et outrager ses serviteurs domestiques, jusques à grande effusion de sang, aucuns Bourgeois de ladite ville, et fait commettre grandes forces et violences aux femmes ensaintes avec espée, bastons et autres armes, dont ils auroient fait plainte à la justice ordinaire dudit Metz, qui leur auroit fait responce, que elle avoit esté faite sans son ordonnance. De sorte que ledit *Seneterre* auroit tousjours depuis continué à molester et travailler les supplians, et commandé à aucuns des principaux de la Noblesse sortir ledit jour de la ville; fait emprisonner l'hoste de la maison où ladite assemblée avoit esté faite, et à plusieurs et diverses fois menassé et fait menasser lesdits Bourgeois de tuer et leurs enfans au berceau, et dit que la première assemblée qui se feroit, encor qu'elle fust seulement de huit ou neuf personnes, il y viendroit, s'il en estoit adverty, et les feroit miserablement mourir, quoy qu'il en deust advenir. Et lorsque la Justice ordinaire luy a requis delivrer et mettre en ses mains lesdits prisonniers, attendu qu'ils n'estoient gens de guerre, en a fait refus. Et davantage estant un bourgeois de laditte ville decedé, ledit *Seneterre* n'auroit voulu permettre qu'il fut enterré audit Metz. Au moyen dequoy ils auroient esté constraints le faire enterrer à Strasbourg. Contraint un bourgeois de ladite ville enterrer sa femme sous un gibet, et chassé de ladite ville un homme et sa femme qui y demeuroient, parce qu'ils s'estoient mariez à

de *Senetaire,* ſi bien eſcrites qu'il n'eſtoit beſoin d'autre com-

Strasbourg. Et lorsqu'il trouve aucunes personnes chantant les Psaulmes de David, il leur donne ou fait donner coups d'espée, et fait plusieurs grands outrages et rudesses aux supplians, d'aucuns desquels ont esté faites informations, lesquelles a esté impossible aux supplians faire apporter devers vous, pour la crainte que le Magistrat dudit Metz a dudit Seigneur *de Seneterre,* qui tient toute la publicque *(sic)* dudit Metz en sujection, et tasche par tous moyens à abolir leurs privileges et franchises dont ils ont, comme dit est, jouy de toute ancienneté. A ceste cause, lesdits suppliants vous supplient très-humblement qu'il vous plaise ordonner que le *Ministre* et autres dudit Metz detenus par ordonnance dudit *de Seneterre* prisonniers pour le fait de la religion, seront eslargis à pur et à plain, avec permission au dit *Ministre* de demeurer avec les suppliants pour les causes susdites ; et deffence estre faite audit *de Seneterre* n'empescher les supplians eux assembler en nombre competant, sans armes, comme ils ont cy devant fait, pour invoquer Dieu, ouyr sa parolle et user des Sacrements, selon la parolle de Jesus-Christ, ou pour ce faire leur ordonner un temple, comme ils avoient auparavant la prinse dudit Metz ; et outre, ordonner les informations faites contre ledit *de Seneterre* et autres ses serviteurs estre apportées par devers vous, pour, icelles veues, en estre ordonné ainsi que verrez estre à faire ; inhibitions et deffences estre faites tant audit *de Seneterre,* ses gens, serviteurs, ne autres, n'outrager aucunement les supplians, ne les appeller *Huguenots*, ne autrement leur meffaire ne mesdire, en quelque maniere que ce soit, et les supplians prieront Dieu pour vostre noble prosperité et senté.»

Il n'y avoit jour qu'ils n'en presentassent deux ou trois au Magistrat pour le mesme sujet, conceues presque en mesmes termes que celle-cy, qui fut presentée le *neufième de May* après disné... « A Messieurs Messieurs les Maistre Eschevin, Conseil et Treizes jurez de la Cité Imperiale de Metz. Messieurs, Remonstrent les Bourgeois de ceste cité suivant la parolle de Dieu, que veu et consideré les franchises et libertés de ceste cité confermées par le Roy, ayans plusieurs fois encore aujourd'huy matin requis la delivrance de Maistre *Pierre de Coulongne*, nostre Ministre, et ne pouvant obtenir autre responce que d'attendre lettre de sa Majesté : derechef vous supplions au nom de Dieu ne laisser ainsi perdre et abolir vostre jurisdiction et authorité avec nos privileges et franchises, et ce au grand detriment et prejudice du S. Empire. Et pourtant que Monsieur le Gouverneur n'a aucune cognoissance et ne doit avoir de droit sur les Bourgeois, ains seulement sur les soldats, et que ledit *Maistre Pierre* par nous appellé, et avec lequel nous nous tenons tous prisonniers, a esté apprehendé en ce lieu sous vostre jurisdiction (car aussi nous n'en cognoissons point d'autre), à vous appartient de droit l'avoir en main pour en faire et juger comme cognoistrez estre de raison, comme pareillement de *Jean le Braconnier*, nostre combourgeois. Ainsi donc supplions, et instamment requerons ou que retiriez lesdits prisonniers entre vos mains, ou qu'envoyez vers le Roy pour luy manifester l'infraction de nos privileges et franchises, et de vostre jurisdiction, et quant et quant les infor-

mandement[1], le temple de ſainct Privé, qui eſt la ladrerie de

mations par vous prinses des outrages et insolences qui sans aucune raison nous sont faits journellement. Ce faisant vous vous acquitterez de vostre promesse et serment, et donnerez occasion à la Bourgeoisie de mieux se contenter de vous....»

Le mesme jour (19 may, où *P. de Cologne* fut mis en liberté), il arriva à Metz un *conseiller de l'Electeur Palatin*, accompagné de deux cavaliers, portant lettres dont leur Maistre les avoit chargez, en faveur et pour l'eslargissement du Ministre... Ces deputez de l'Electeur Palatin firent tout ce qu'ils purent pour obtenir que le Ministre fust mis entre leurs mains, mais le *sieur de Seneterre* n'y voulut jamais entendre, et le fit mettre, nonobstant tous leurs efforts, hors de la ville, par deux Prevosts.

Après l'expulsion de *Cologne* de la ville, les protestants adressèrent à *Seneterre* la lettre suivante, p. 167 : «A Monsieur Monsieur de Seneterre, Gouverneur pour le Roy en ceste cité de Metz. Remonstrent les Bourgeois de ceste cité de Metz, suyvant la parolle de Dieu, qu'ils ont entendu qu'hier soir auriez fait commandement à *Maistre Pierre de Colongne*, nostre pasteur, de sortir de ceste ville, et de la jurisdiction d'icelle, et ce en vertu de certaine lettre du Roy : Or d'autant que ledit *Maistre Pierre* a esté prins en ceste cité Imperiale, et qu'il n'a esté ouy en ses causes et deffenses, aussi qu'il a envoyé vers sadite Majesté supplication sur tout son fait, dont encores presentement il n'a obtenu aucune responce et que mesme il vous a supplié d'avoir attestation des causes de son emprisonnement et bannissement declaré (ce qu'il n'a peu obtenir de vous), les remonstrants se sentants en ce grandement grevez, supplient que tel commandement et ordonnance soit rappellée et revoquée, comme de raison, luy permettant servir à l'Eglise de Jesus-Christ, suivant sa charge, comme paravant, jusque à ce qu'autrement en soit ordonné. Et ce d'autant que sur la poursuitte que les commis par les remonstrants font vers sa Majesté, ils sont remis jusques à Villercoterel pour illec en avoir responce et resolution. Autrement supplient ne vouloir prendre de mauvaise part, si de vostre dit commandement ils se portent pour appelans vers sadite Majesté, pretendans obtenir d'icelle (en continuation de leurs anciennes libertez et franchises confermées par plusieurs promesses de sa Majesté) non seulement de retenir en leur compagnie leur dit Ministre, mais aussi d'avoir lieu publique pour s'assembler à l'administration de la parole de Dieu, et de ses saincts Sacrements.»

1. *Meurisse*, 168 : Le sieur *de Seneterre* leur fit responce par l'organe du Magistrat, que la volonté du Roy estoit qu'ils n'eussent aucun exercice de leur religion pretendue dans la ville, mais seulement hors la ville... Ceux du Magistrat furent contraints d'employer leurs tres-humbles prieres affin de les faire resoudre pour un temps. «Or voyant que totalement nous estoit deffendu de nous assembler en la ville (porte une de leurs lettres, escrite à leurs deputez dont j'ay l'original pardevers moy) et que Messieurs de la justice considerans la cholere du Gouverneur, et craignans grand trouble et scandal, suivant les menaces à eux faites, nous prioient instamment de nous contenter, pour

la ville [1], fut accordé à ceux de la religion, qui commencerent à y prefcher publiquement & au fon de la cloche, le Dimanche, jour de Pentecofte, vingtcinquiefme de May audit an 1561.

Réorganisation de l'Eglise de Metz.

C'eftoit une chofe admirable de voir l'ardeur de ce peuple venant, non feulement de la ville, mais auffi des villages du pays Meffin, de forte qu'il falut quitter le temple pour prefcher en deux lieux, en une mefme heure, en plaine campagne, quelque temps qu'il fift. Le refte de l'Eglife fut auffi dreffé, eftans efleus & confermés devant tout le peuple, les premiers anciens jufques au nombre de vingt, qui furent diftribués en quatre quartiers de la ville, à favoir au quartier d'outre Mezelle [2], de la grande eglife [3], d'outre Salle [4], & au quartier où fut depuis baftie la citadelle,

quelque temps, de faire nos assemblées hors de la ville, et que de brief nous aurions mieux : avons acquiescé à leur desir, aux conditions et protestations que voirez par la copie de la response à eux faite...» Or voici la response que les adversaires firent à ces zelez entremetteurs... «A Messieurs Messieurs les Maistre Eschevin, Conseil et Treizes de la Justice ordinaire de Metz. Messieurs, Sur ce que nous avez declaré de la part de Monsieur de Seneterre, que le Roy nous deffend de nous assembler aucunement en la ville, pour prier Dieu et ouyr sa parolle, nous permettant de ce faire hors la ville ; pour oster toute occasion de trouble, et monstrer que ne cherchons que la gloire de Dieu, avons deliberé d'user de la liberté que nous presentez, en attendant mieux, comme nous esperons de brief, par le moyen de nos commis presentement en la cour du Roy, à condition toutefois que comme nous nous offrons à vous rendre et tenir toute fidélité, ainsi vous de vostre part faciez le semblable, à ce que l'issue et entrée en la ville nous soit libre, sans crainte d'aucun danger et inconvenient, ny aux corps ny aux biens, declarant en outre que par la presente acceptation ne soit aucunement fait prejudice aux franchises et libertez de ceste cité, quant à obtenir temple dedans la ville, comme l'avons pieçà requis, et poursuivons encor vers sa Majesté. D'avantage supplions que pour entretenir paix et union en ceste republique, il soit par vous tres estroitement deffendu à l'une partie et à l'autre, de s'entre-injurier de parolle ny de fait, sur telle amande que trouverez appartenir suivant l'Edit du Roy publié à Troyes le premier jour de ce mois.»

1. *S. Privat*, distant de la ville d'environ une demie lieue. *Meurisse*. C'est probablement l'église dont les restes se voient encore à proximité du fort.

2. Le quartier entouré de la Seille, au sud de la ville, traversé entre autres par la rue des Allemands et celle de Mazelle, qui aboutit à la porte du même nom, conduisant à Strasbourg.

3. Le centre de la ville.

4. La *Seille*, dont un bras entre dans la ville au sud, tandis que l'autre, plus petit, baigne les murs, pour se jetter dans la Moselle.

ayant chacun des anciens le roolle de ceux de leur quartier. Semblablement furent eſtablis en chacun de ces quartiers quatre collecteurs pour lever les deniers eſquels chacun ſ'eſtoit volontairement cottiſé tant pour l'entretenement des miniſtres que pour autres ſubventions de l'Egliſe, & qui eſtoient remis entre les mains du receveur commun qui en eſtoit contable devant toute l'Egliſe. Outre cela, furent eſleus deux diacres en chacun de ces quartiers, tant pour la collecte des deniers des pauvres, que pour les viſiter & leur ſubvenir en leur neceſſité.

Quant au Conſiſtoire il fut arreſté de le tenir deux fois la ſepmaine, auquel aſſiſtoient avec les miniſtres cinq anciens & deux diacres, de trois mois en trois mois, ſelon que nous avons dit qu'ils eſtoient diſtribués par quartiers.

Quant à la Cene, la premiere ayant eſté celebrée le vingt-
451 unieſme de Septembre, audit an avec toute modeſtie & reverence, ce qui fut cauſe d'en attirer pluſieurs qui n'avoient jamais veu un tel acte, il fut arreſté de la celebrer de là en avant de deux en deux mois au premier Dimanche du mois, après les cenſures de l'entier conſiſtoire, faites le vendredi precedent, & la recerche des anciens par les quartiers, huict jours auparavant, pour reconcilier tous ceux qui feroient en querelles, & pour advertir chacun de ſe preparer à venir dignement à la table du Seigneur. Et pource que pluſieurs pouvoient venir à l'aſſemblée ſans eſtre encores diſpoſés & propres à ſe preſenter à la Cene, ceux qui y devoient participer entroient par la petite porte du temple, après qu'il fut baſti, où ils eſtoient recognus par leurs anciens ; les autres entroient par la grand' porte du temple, & y avoit des barrieres pour ſeparer les uns d'avec les autres. Quant aux bapteſmes des petis enfans, les peres les preſentoient eux-meſmes, recitans de leur bouche les articles de la foy, acompagnés toutesfois de parrins & marrines, comme teſmoins du bapteſme des enfans, eſtans les noms de tous preſentés en un billet au miniſtre, pour cognoiſtre ſ'ils eſtoient membres de l'Egliſe.

Quant aux jours de feſtes, ils furent tous raclés, horſmis le Dimanche[1]. Le Catechiſme des enfans fut auſſi inſtitué pour tous les Dimanches, & commença le quatorzieſme de Decembre, dont

1. Conformément aux vues de Calvin.

les peres & meres furent merveilleusement resjouis, tellement que plusieurs catholiques mesmes y envoyerent leurs enfans.

Quant aux sepultures des morts, le cimetiere de Sainct Ladre leur fut assigné. Et pource que plusieurs de la religion Romaine, qui autrement faisoient difficulté de venir aux predications, se trouvoient là acompagnans la sepulture de leurs parens ou de leurs amis, il fut advisé d'y faire quelques exhortations sur la matiere de la mort & de la resurrection, où plusieurs furent gagnés confessans qu'ils y avoient plus appris qu'en tout le service de leurs trespassés.

Mesures des catholiques contre l'Eglise.

Ceux de la religion Romaine, voyans cest accroissement, ne dormoient pas de leur costé, & fut descouvert une fois à un presche un varlet de prestre ayant un miroir ardent, avec lequel il taschoit de donner sur les yeux du ministre, & toutesfois ne luy fut point 452
fait de mal, le laissant escouler à la foule. *Senetaire* donc, pour commencer, fit defenses très-estroites aux soldats & gens de guerre, & les gentilshommes de la religion Romaine, les Chauvines, Abbés & Abbesses, aux habitans de leurs terres & seigneuries, de se trouver aux predications. Mesmes *Senetaire* ne vouloit jamais permettre à *Pierre de Colongne* de rentrer dans la ville, de sorte qu'il fallut qu'il se tinst au village de Grixi, dont il estoit amené au temple de Sainct Privé, & puis remené sous bonne garde. Mais *Vielleville* revenu en son gouvernement, le fit rentrer, & quant & quant falut que *Senetaire* s'en retournast en sa maison à si bonne heure qu'onques depuis il ne revint à Mets, à cause des plaintes contre luy formées à la Cour.

On tint aussi un autre moyen pour ruiner ceux de la religion, donnant à entendre au Roy par certains deputés, que ceux qui alloient à la predication n'estoient que gens mecaniques, & de simble estoffe, par lesquels il estoit à craindre que les simples de la ville & du païs fussent infectés, dont pourroit sourdre quelque grand inconvenient. Sur quoy fut envoyé le seigneur d'*Auzance*[1], alors incognu à ceux de la ville, lequel estant en simple habit & sans se donner à cognoistre, s'estant trouvé ès predications des

1. *Jacques de Montberon*, seigneur d'Auzance, qui succéda bientôt à Vieilleville comme gouverneur. *Mém. de Condé*, I, p. 181. Voy. p. 333 ss. *Le Laboureur, Annotat. aux Mém. de Castelnau*, I, 797. *France prot.*, IV, p. 8; VII, 458.

uns & des autres, trouva & rapporta fidelement tout le contraire, ayant veu ès predications de ceux de la religion beaucoup de nobleſſe & pluſieurs bourgeois honorables, de ſorte que ce coup fut rompu, comme pluſieurs autres.

Il n'y eut point faute auſſi de preſcheurs tant en la ville que par les villages, taſchans à degouſter le peuple par tous moyens à eux poſſibles, juſques à dire que les miniſtres avoient des cornes en la teſte, & que l'horloge de ſable qui eſtoit attaché auprès de la chaire eſtoit un eſprit familier, lequel les miniſtres tournoient ou remuoient pour charmer tous ceux qui les eſcoutoient, de ſorte qu'un jour ſe trouvant une villageoiſe en la maiſon d'un nommé *Maugin* de Sonabe, où diſnoit *Taffin,* l'un des miniſtres, elle dit tout haut ce qu'elle avoit entendu de ſon Curé faiſant ſon profne,
453 & falut qu'elle viſt & taſtaſt toute la teſte de *Taffin* pour luy faire cognoiſtre la fauſſeté de ceſte calomnie.

Il vint auſſi de Verdun à Mets un Cordelier nommé frere *Fremin Capitis* [1], lequel fut ſi impudent que d'oſer dire que ceux de la religion faiſoient deux Cenes, à ſavoir, une pour les riches de pain blanc, & en vaiſſelle d'argent, & une autre de pain noir, & avec des verres pour les pauvres; combien que chacun viſt à l'œil le contraire.

Quelques *Jeſuites* [2] auſſi y vindrent, l'un deſquels ayant eſcrit à ceux de ſa secte quelques letres diffamatoires contre le gouverneur comme favoriſant aux heretiques, fut renvoyé honteuſement après aſpres remonſtrances. Il y en eut un autre de la meſme secte qui ſe meſla de catechiſer les enfans de la religion Romaine en l'egliſe *Saincte Croix;* mais tout cela ne tourna qu'en riſée de ceux-là meſmes de ſa religion.

En ces entrefaites, *Viellerille* [3] eſtant requis de ceux de la reli- *Intrigues de Vieilleville.*

1. *Meurisse*, p. 206 : Entre autres, ils (les catholiques de Metz) firent venir de Verdun un celebre cordelier du couvent de Senlis, nommé *Fremin Capitis*, qui fit une excellente anatomie de la cœne calviniste, demonstrant en plusieurs predications qu'il prononça dans la cathedrale et ailleurs, que ce n'estoit qu'une action prophane, sans benediction, sans consecration, sans alteration ou mutation de la matiere du sacrement, etc.

2. *Ibid.*, p. 207.

3. *Ibid.*, p. 208 : Le sieur *de Vieilleville* octroya aux adversaires le quartier du retranchement (c. à d. le retranchement Guise, près de la porte Ste-Barbe),

gion de leur ottroyer quelque lieu à couvert dans la ville à caufe de l'hyver, defirant les gratifier non tant pour faveur qu'il portaft à la religion, que pour parvenir par ce moyen à ce qu'il fit puis après, leur ottroya par la permiffion du Roy le quartier de retrenchement, fous condition, premierement, que les principaux de l'Eglife refpondroient pour leurs miniftres; fecondement, qu'on ne feroit ni entreprendroit rien contre le fervice du Roy, & finalement que toutes les fois qu'il plairoit au Roy de remettre leurs predications hors la ville, ils fortiroient fans aucun refus; lefquels articles il leur fit figner, & dont il fe fceut bien fervir puis après, comme il fera dit en fon lieu.

Les ayant donc rendus bien contens par ce moyen, il commença de les pratiquer pour confentir au baftiment de la citadelle, comme auffi il gagna quelques uns des principaux de la religion Romaine, leur difant que le Roy defirant l'avancement de la ville de Mets entre toutes les villes de fon royaume, avoit confideré qu'il y faloit entretenir ordinairement des forces pour la garder contre les eftrangers; ce qui cauferoit grandes incommodités aux bourgeois fi cefte garnifon eftoit ainfi femée par la ville; & pourtant qu'il faloit dreffer quelque fort pour les y retirer, en quoy faifant, les bourgeois feroient remis en leur liberté, garderoient leurs 454
portes eux-mefmes, feroient exempts de la contribution pour la garnifon, & qui plus eft, le Roy leur bailleroit des foires franches pour les faire tous riches; joint que le Roy vouloit acheter les maifons dont il fe ferviroit à plus haute eftimation qu'elles ne valoient, afin que perfonne n'euft occafion de fe plaindre. Par ce moyen donques *Vielleville* ayant alleché ce peuple, commença auffi toft à faire un merveilleux degaft de maifons; à caufe de quoy plufieurs pauvres bourgeois furent contraints de f'habituer comme ils peurent, au grand mecontentement des uns & des autres. Mais ceux de la religion Romaine eftoient tellement aigris contre leurs combourgeois qu'il n'y avoit ordre de chercher

où il leur permit de bastir un Temple assez proche du cimetiere qu'ils y possedent encor aujourd'huy. *Colonius et Taffinus ministris Genevensib.*, *26 oct. 1561 (Opp. Calv.*, XIX, 80) : ***Intellexisse vos iam arbitramur, locum nobis in urbe habendis concionibus designatum et concessum, qui parietibus undique cinctus tecto suo propediem vestietur*** (sur l'emplacement de l'arsenal actuel).

quelque remede en commun : & ceux de la religion d'autre coſté, craignans d'eſtre remis hors la ville, voire meſmes de perdre l'exercice de la religion ſ'ils offenſoient *Vielleville*, n'oſoient dire mot.

Et par ce moyen fut baſtie la citadelle, ſans que *Vielleville* ſe ſouciaſt de l'execution de ſes promeſſes ; ains ſ'en retourna à la Cour, laiſſant le ſieur *d'Auſance* [1] pour ſon lieutenant en ſon abſence, ſous lequel, acompagné du ſieur *de Seneton*, Preſident, ceux de la religion furent en grande tranquillité nonobſtant la guerre civile de France, & que quelques uns de la nobleſſe meſmes, tant de la ville que du païs Meſſin, avec quelques ſoldats fuſſent allés à Orleans trouver le *Prince de Condé*, ayant eſté mandé de la Cour à *Auſance* d'entretenir ceux de la religion le plus paiſiblement qu'il pourroit, de peur d'irriter les Alemans. Cela fut cauſe qu'il fut meſmes defendu aux Eccleſiaſtiques de ſe meſler aucunement de ceux de la religion, ni en ce qui concerneroit leur faict.

Cela vint à poinct à la *Prieuſe des ſeurs de la Magdeleine* & à quatre de ſes Nonnains, qui quitterent le Couvent [2] ; & pareillement à pluſieurs preſtres & moines qui ſ'adjoignirent à ceux de la religion [3], tellement creus de nombre, qu'outre *Pierre de Cologne*

Conversions de religieux et autres.

1. *Meurisse*, p. 213 : L'an 1562, les travaux de la citadelle estant desja aucunement advancez, le sieur *de Vadancourt* y fut envoyé et estably premier gouverneur, et presque en mesme temps, le sieur *d'Ausance* fut envoyé pour commander à la ville, sous le sieur de Vieilleville, et en son absence, et le sieur *de Seneton* pour exercer la charge de President, qui avoit esté exercée les années precedentes par le sieur *de l'Aubespine*.

2. *Meurisse*, p. 226 : Ce fut alors que six Religieuses, entre lesquelles estoit mesme la Superieure, sortirent du monastere de Ste-Magdelaine, en une nuict, pour se faire Huguenottes, dont l'une nommée sœur Antoinette fut mariée au petit Simonet, chaussetier de la Petite Place ; sœur Mariette à un cordonnier de la Porte aux Allemands, et sœur Janon à un apostat de l'ordre de Citeaux venu de France ; sœur Marie de Mousson n'ayant pu trouver personne qui voulust d'elle, parcequ'elle estoit un peu vieille et d'assez mauvaise grace, fut contrainte de demeurer au service de la Presidente de Metz ; les deux autres s'en allerent vagabonder par le monde et moururent enfin toutes six miserablement.

3. *Meurisse*, 226 : Ce fut au mesme temps qu'un nommé frere Dominique, cordelier, sortit de son cloistre et se maria scandaleusement au presche ; qu'un Prieur des Carmes, qui depuis mourut maistre d'escole à Longeville,

& *Taffin,* il leur falut encor avoir deux miniſtres, qui furent *Jean Garnier*[1], jadis miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de Straſbourg, &

se maria avec un pareil scandale; qu'un nommé Simon Melenne, curé de Vallieres, embrassa une pareille reforme. Mais sur tous qu'un nommé Messire Florentin Fusoris, pource qu'il estoit, peut estre, de meilleure condition que les autres, se maria aussi plus solennellement et plus scandaleusement; le Maistre Eschevin, nommé François d'Inguenhem, qui estoit effectivement de ceste Religion pretendue, et plusieurs de la Justice s'estant trouvés à ceste reformée ceremonie.

1. *Meurisse*, p. 233, en copiant et en complétant, comme à l'ordinaire, dit: Ils firent venir encor deux nouveaux Ministres: un nommé *Jean Garnier*, apostat de l'ordre de St-Dominique (détail qui paraît être resté inconnu à M. Haag et M. Ch. Dardier, mais qui explique ce que *Garnier* lui-même dit sur ses antécédents, dans sa *Brieue et claire confession*, 1549, voy. *Bullet. du Prot. franç.*, VI, 186: «j'ay esté quelque temps plongé (à mon grand dommage) jusques oreilles, pour le passé, aux erreurs et superstitions papistiques... persecutant (voire jusques à la mort) ceux qui enseignoyent ce mesme que maintenant je croy et confesse»), natif ou Religieux d'Avignon. — Il reste beaucoup de points obscurs dans ce qui nous est parvenu sur la vie et les pérégrinations de cet homme intéressant. Les données les plus authentiques se trouvent éparses dans ce que nous possédons de ses lettres et de celles de quelques théologiens contemporains, voy. l'*Index de la Corresp. de Calvin.* Il arriva à Strasbourg à la fin de l'année 1544, où la petite communauté française, fondée par Calvin en 1538, l'élut comme ministre en 1545. Les troubles suscités par l'*Intérim* lui firent quitter la ville, partageant le sort de Bucer qui, à cette occasion, le 13 avril 1549, lui donna le témoignage: *fratrem et collegam nostrum egregie approbasse studium suum et fidem cum in pietate vitæ suæ et morum, tum etiam in fide et religione ministerii (Rœhrich, Gesch. der Reform. im Elsass,* II, 70). Après avoir été en Allemagne et surtout auprès du Landgrave de Hesse, il put revenir à Strasbourg, vers la fin de 1551. Après y avoir traversé de nombreuses difficultés suscitées, du moins en partie, par son zèle disciplinaire, il fut obligé de quitter une seconde fois, en 1555. Il retrouva un bon accueil à la cour de Cassel et devint professeur à Marbourg, et ce fut de là qu'il fut appelé à Metz (en 1562, paraît-il), d'où il vint ensuite à Ste-Marie-aux-Mines. — Pendant son séjour à Strasbourg, *Garnier* publia un petit livre intitulé: «*Briefue et claire confession de la foy Chrestienne, contenant cent articles selon l'ordre du Symbole des Apostres, faicte et declairée l'an 1549 par Jean Garnier. Le cœur croit pour justice, mais la bouche confesse à salut. Rom. 10. — Quand sera-ce?*» Petit in-8. Ce traité fut imprimé en l'absence de l'auteur, comme il le dit au commencement des Errata. Il se compose, le titre compris, de 72 feuillets non chiffrés. Il s'adresse par une épître: «A toute la petite Eglise Francoyse de Strasbourg, assemblée pour l'evangile au nom de Jesus Christ.» Un exemplaire se trouvait à la bibliothèque brûlée de Strasbourg, un autre se trouve à la Bibl. de la ville de Zurich.

Louys des Maſures[1], autrefois ſecretaire de l'ancien *Cardinal de*
455 *Lorraine,* mais homme de bien & de bon ſavoir, lequel, contraint pour la religion de partir de la ville de *Sainct Nicolas,* ſe retira dedans Mets.

Leurs adverſaires ne dormoient pas cependant, & nommément le *General de l'ordre de la Trinité*[2] & pluſieurs autres moines,

Des réimpressions en furent faites en 1552 et en 1555. — *Strieder, Hist. lit. Hassiæ*. Comp. *La France prot.*, V, p. 219, et l'art. de M. Ch. Dardier dans l'*Encyclop. des sciences relig. par M. Lichtenberger*, V, p. 410. *E. Mühlenbeck*, *Hist. de l'Egl. de Ste-Marie-aux-Mines*, p. 183.

1. *Louis Desmasures (Masurius)*, né à Tournai, environ 1523. Secrétaire du cardinal Jean de Lorraine, il commença par traduire plusieurs livres de l'Enéide en vers français. Il jouissait de la protection de François Ier, mais il s'était aussi suscité des ennemis qui, après la mort du roi, le forcèrent de sortir du pays; il vint à Rome, où le cardinal Du Bellay l'accueillit. Rentré en France, il gagna de nouveau les bonnes grâces de la duchesse Christine de Lorraine, dont il fut secrétaire, ainsi que de son fils le duc Charles III, en 1551. Ayant embrassé les idées de la Réforme, il commença à prêcher à Saint-Nicolas-du-Port, à 2 lieues de Nancy (1561), pèlerinage fréquenté. On y appela un des ministres de Metz, M. François Christofle. Mais alors les persécutions s'élevèrent (*Hist. des Martyrs*, 603 s.). *Des Masures* se retira à Deux-Ponts, d'où il revint à Metz et s'adjoignit aux ministres. Plus tard il se réfugia avec d'autres fidèles de Metz à Ste-Marie-aux-Mines. Il mourut à Eschery en 1574. Outre ses œuvres poétiques, il existe de lui : *Bref traitté des Sacremens en general fait en latin par M. Theod. de Beze et nouvell. trad. en franç. par Louis Des Masures*. Lyon, Jan d'Ogerolles, 1564, in-12, impr. à la suite d'un traité de *Thomas Eraste* sur la Cène, trad. par *Pierre de Cologne*. — *Ludovici Masurii Nervii Babylon sive Babylonicæ Tyrannidis eversio, gallice ante aliquot annos in lucem edita, nunc primum vero ab authore ipso in Latinum conversa. Apocal. XIIII. Cecidit, cecidit Babylon, urbs illa magna etc. (Genevæ) Apud Franc. Perrinum.* 1569. 4°. Il en fit la traduction à Strasbourg; la dédicace à *Eduardus Bisetus* est datée de cette ville, le 1er mars 1569. — *Calvini Opera*, XVIII, 490 ss. *France prot.*, IV, 260 s. *E. Mühlenbeck*, *Hist. de l'Egl. de Ste-Marie-a.-M.*, p. 178. — *Des Masures* mourut à Eschery, en 1574, le 17 juin (*ibid.*, p. 185).

2. *Meurisse*, p. 216 : Il estoit arrivé que le dernier Dimanche de Janvier de 1562, le Ministre de la Trinité, nommé *Bernard Dominici*, sçavant homme, excellent predicateur pour le temps, qui a exercé plusieurs années les fonctions de Theologal dans la Cathedrale, et qui estoit mesme alors general de son ordre, avoit presché que celui qui dit que les petits enfans, comme estant sanctifiez par la foy de leurs parents, n'ont point besoin d'estre baptisez et que le Baptesme ne leur confere pas la grace, mais qu'il n'en est que le signe etc., seroit vrayment Anabaptiste... Sur cela, les Calvinistes de Metz sentirent

crians & tempeſtans de tout leur pouvoir, ſurtout contre *Garnier*, qui deſchiffroit la meſſe d'une terrible façon, & à la verité par trop violente [1]; ce qui eſmeut tellement ceux de la religion Romaine,

bien que ces parolles s'addressoient à eux, presenterent aussitost deux Requestes, l'une au Gouverneur et l'autre au President, contre luy, disant qu'il les avoit appelez Anabaptistes. . . Cest affaire demeura là.

1. *Meurisse*, p. 237 : Le Ministre *Garnier* avoit entrepris ceste année là (1563) de souiller le mystere de l'Eucharistie et le sacrifice de la Messe avec des blasphemes si execrables que ceux mesme de son party en avoient horreur, etc. Probablement cette polémique se borna aux sermons débités par *Garnier*. Nous ne savons pas si la publication de *Pierre de Cologne* : *Vraye et droicte intelligence de ces paroles de la Cene de J. Chr. : Cecy est mon corps, composé premierement en allemand par M. Thomas Erastus, et en françois par M. Pierre de Cologne, ministre de l'eglise reformée de Metz;* Lyon 1564 (voy. *supra*, p. 565, note 1), se rattache à ces discussions. *Meurisse*, p. 272, rapporte seulement : La mesme année 1564, les deux Ministres *Pierre de Cologne* et *Louys Des-Masures*, pource peut-estre qu'ils n'estoient point capables de produire quelques originaux d'eux mesmes, s'amuserent, pour occuper leurs imprimeurs, à mettre au jour deux meschantes traductions. La premiere d'un Traicté de la Cœne composé en allemand par un nommé *Thomas Erastus*, et l'autre, d'un Traicté des Sacremens composé en Latin par *Theodore de Beze*. Et le premier dedia ceste importante version au Sieur *de Clervant*, comme à un des principaux piliers de la reforme ; et tout cela imprimé à Metz par Jean d'Arras, et Odinet Basset, imprimeurs de la Religion pretendue, 1564. — *Meurisse* raconte ensuite, p. 252 : La violence de ceste tempeste obligea l'Evesque *Beauquerre*, au commencement de 1564, de venir à Metz, où il assembla le clergé et où la resolution fut prise de deputer en cour pour faire des remonstrances (dont le texte est inséré et porte la date du 8 avril 1564). Il continue, p. 258 : Ces remonstrances furent faites au Roy par la bouche mesme de l'Evesque *Beauquerre*, dans la ville de Bar-le-Duc... Le Roy trouva bon d'envoyer à Metz le *Mareschal de Bourdillon*, ordonner de sa part que les choses fussent remises au mesme estat qu'elles estoient lorsque Henry II prit la ville sous sa protection. . . Une indisposition qui survint au *Mareschal de Bourdillon* l'ayant empesché de faire ce voyage, Monsieur *de Lansac* en eut la commission. . . Les Religionnaires presenterent ceste derniere requeste à M. *de Lansac*, sur le point de son partement de ceste ville. P. 261 : «A Monseigneur Msgr. de Lansac, Chevalier de l'ordre du Roy etc. Remonstrent les Gentilshommes et Bourgeois de l'Eglise reformée à Metz, comment l'obeissance, fidelité et patience dont ils ont donné bon tesmoignage jusqu'à present, et nommément durant les troubles, les ont fait esperer que la Majesté du Roy recognoissant combien un tel devoir estoit important pour son service, les accommoderoit, voire à leur premiere requeste, après la pacification des troubles. Toutesfois ayant esté remis à la venue de sadite Majesté vers ce pays, n'a sinon esté augmentée leur esperance par

qu'au lieu qu'auparavant ils ne faisoient qu'une procession generale le jour qu'ils appellent la feste-dieu, estant escheu le jour de

nouvelles promesses qu'elle les accommoderoit. Et ce pendant ont continué en la patience accoustumée, tant que vous estant venu en ceste ville, pour cognoistre, comme ils ne doutent point, des complaintes, demandes et petitions de l'une et l'autre partie, ils vous ont requis verballement que suivant les raisons contenues en leurs requestes presentées au Roy et à Monsgr. le Gouverneur de ceste ville, dont ils vous ont donné copies, il vous pleust faire en leur endroit ce que cognoistriez estre de raison. Et d'autant que la response qu'il vous a pleu leur faire ce matin, monstre qu'ils sont entierement frustrés de leur attente et esperance, ils ont bien voulu encor ceste fois vous remonstrer et supplier de considerer l'estat et qualité de ceste ville, laquelle estant Imperiale, et ayant promesse de sa Majesté d'estre conservée en ses privileges et franchises, a matiere de se complaindre que leur refusant leur demande et petition, ils sont frustrez de l'effet de la promesse de sadite Majesté. Car si Worms, Spire, Landau et autres villes Imperiales, où les deux Religions sont entretenues, ceux de l'Evangile sont accommodez de temples bastis, voire tellement qu'à Landau en un mesme temple se fait la predication et la Messe, pour ne priver les Evangelistes du fruict de ce privilege : A plus forte raison, en ceste ville, en laquelle la pluspart des temples sont quasi inutiles, les remonstrans, qui sont beaucoup plus que la moitié de la Noblesse et Bourgeoisie, ont matiere de requerir le fruit et effet de tels privileges et franchises ; et en cas de refus, de se complaindre, à bon droit, qu'ils sont rompus et enfraints contre la volonté de sa Majesté, laquelle il a toujours declarée par ses promesses : Veu principalement qu'avant que ceste ville fut sous la protection du Roy, auroit esté accordé aux fideles un temple basty. Que si l'effet et octroy de leur petition fondée en telle raison estoit prejudiciable au service du Roy, ils endureroient le refus aussi patiemment comme les ruines de leurs maisons et autres dommages des guerres passées. Et si leur fidelité et obeissance n'estoit pour le moins aussi manifeste et certaine que celle de ceux de l'Eglise Romaine, ils endureroient patiemment d'estre continuez au *Retranchement* (la place assignée à leur culte), sous la puissance de ceux qui les voudroient là tenir enserrez comme en prison. Mais s'estans demonstrez tant affectionnez serviteurs de sa Majesté, et ne pouvant l'effet de leur demande porter aucun prejudice à son service, ils vous supplient de considerer s'il y a raison de les tenir si longtemps en langueur, leur faisant comme porter, toutes les fois qu'ils vont au *Retranchement*, une marque d'infidelité et mespris. Veu aussi l'incommodité du lieu, qui est quant à la distance non seulement de deux cent pas, ains telle qu'un chacun peut voir à l'œil. De sorte que ceux du Magistrat qui sont de la Religion reformée, plusieurs anciennes gens, debiles et autres de mestier, sont fort incommodez et empeschez de se trouver aux predications ordinaires : laquelle incommodité n'est seule, ains n'estant le lieu capable de toute la multitude en aucuns jours, plusieurs sont contraints partir sans ouyr la predication. Et quant à le faire plus grand, il n'est raison-

ceste feste au quatriesme Juin 1563 [1], ceux de la grande Eglise, assistés de tout le clergé, firent une procession à part, & quant aux paroisses, elles firent leurs processions distinctement le Dimanche suivant. Qui plus est, *Ausance,* pratiqué par ceux de la religion Romaine, commanda aux autres de fermer leurs boutiques, ce qu'ils n'avoient acoustumé de faire en aucun autre jour de feste que le Dimanche; qui fut cause que quelques uns, ayans refusé d'obeir, furent chassés de la ville, dont s'estant grandement resioui entre autres un certain sien sommelier, accourut vers *madame d'Ausance,* luy disant ces mots: «Madame, voilà monsieur qui fait bien garder la feste-dieu aux Huguenots de par tous les diables.» Mais sa joye fut bien courte; car à grand'peine eut-il achevé son propos, qu'il tumba tout roide mort aux pieds de ladite dame; ce qui apporta un grand effroy à tous ceux qui en ouirent parler. Il advint encores un autre accident, le Dimanche d'après, en la parroisse *sainct Martin,* au moyen d'une pauvre femme, laquelle mettant sa vache dehors, advint que la beste rencontrant la procession avec tant de torches, s'effaroucha tellement, que se jettant sous le poisle, elle cuida renverser le prestre qui portoit son hostie, dont la pauvre femme fut menée prisonniere avec sa vache.

D'Andelot à Metz.

Le deuxiesme de Septembre audit an (1564) [2], messire *François de Coligny,* sieur *d'Andelot* & frere de l'*Amiral,* homme renommé entre tous les capitaines & gens de guerre, & Couronnel general de l'infanterie Françoise, espousa au chasteau de Montoy [3] *Anne*

nable, après tant de pertes et dommages, charger les remonstrans de nouveaux frais. Joint qu'il n'y a Ministre de la parole, duquel la voix y peut fournir. Lesquelles choses considerées, les remonstrans s'asseurent etc.» (qu'on leur accordera leur demande).

1. *Meurisse*, p. 264: Les satyres du Ministre *Garnier* contre l'adorable mystere de la Messe porterent l'Evesque *Beauquerre* à instituer de nouvelles processions du S. Sacrement... Ceste année, il ordonna qu'outre la procession generalle, qui se faisoit desjà le jour du S. Sacrement, il s'en feroit encor de particulieres, par toutes les Paroisses, le Dimanche d'après, etc.

2. *Meurisse*, p. 266, ne fait que copier, à sa manière. Le comte *Delaborde*, *Gasp. de Coligny*, II, 343 s. — *D'Andelot* avait épousé en premières noces Claude de Rieux (vol. I, p. 141; II, 749), fille de Claude, sire de Rieux, comte de Harcourt, et de Catherine de Laval, morte en 1561. *Anne de Salm* était fille de Jean, comte de Salm, veuve du baron d'Aussonville. (*Le Laboureur*, *Add. aux Mém. de Castelnau*, I, 380.)

3. *Montoy*, à 7 kil. de Metz.

456 *de Salme*, ſeur du Comte *de Salme,* & de là venu à Mets à la predication, le quatrieſme dudit mois, reſiouit grandement tous ceux de la religion, ayant eſté grandement careſſé ledit ſieur tant du ſieur *d'Auſance* que du preſident & de tous les gens de guerre d'une & d'autre religion.

L'an ſuivant, *Guillaume Farel,* nonobſtant ſon extreme vielleſſe *Farel* qui paſſoit quatre vingts ans, eſtant convié par ſes anciennes *à Metz.* brebis de venir voir le fruict de ſa ſemence qui avoit comme dormi en terre près de vingt ans[1], devant que ſe pouvoir eſlever, y arriva le douxieſme de May 1563, & le lendemain y preſcha avec une incroyable conſolation de toute l'aſſemblée; puis, retourné à Neufchaſtel, y finit ſes jours heureuſement[2], ayant eſté le premier à fonder pluſieurs egliſes ès païs de Savoye, *Aille*[3], *Vaux, Neufchaſtel* & juſques à *Mombeliard*[4], avec un zele merveilleux depuis le commencement juſques à la fin. Il eſtoit de noble & ancienne maiſon du Gapenſois, & non pas preſtre ni moine, comme fauſſement quelques uns ont eſcrit, mais homme de letres & diſciple de ce grand perſonnage *Jaques Fabri,* ſurnommé *Stapulenſis*[5], & grand ami de *Girard Ruffi*[6], tous deux docteurs de Sorbonne. Mais *Farel* voyant ſon precepteur dechaſſé, ayma mieux ſe retirer à Baſle[7] que ſuivre ſon cours de Theologie à Paris, & là, après

1. *Ruchat, Hist. de la Réf. de la Suisse, par Vulliemin,* T. VII, p. 74 s.: vingt-deux à vingt-trois ans auparavant. Lui . . . déféra à cette invitation, et sans aucun égard pour ses infirmités et son grand âge (car il avait 76 ans, étant né l'an 1489), et contre l'avis de ses amis, il se mit en chemin. — Le magistrat de Neuchâtel lui donna comme compagnon de voyage un de ses membres, Jonas Favargier. *Kirchhofer, Farel,* II, 164.

2. Il rentra à Neuchâtel, vers le milieu de juillet 1565; il languit encore pendant quelques semaines et mourut le 13 septembre. *Ruchat,* l. c. *Kirchhofer.*

3. *Aigle,* et dans le pays de Vaud; il alla prêcher ensuite en nombre d'endroits des pays romands: Morat, Bienne, La Bonneville, Avenche et surtout Orbe, avant de se fixer à Neuchâtel.

4. Il vint à Montbéliard dès 1524, où Toussaint lui succéda. *Kirchhofer,* I, p. 33 s. (*Georges Goguel) Précis hist. de la réf. dans l'ancien Comté de Montbéliard.* Paris 1841.

5. Vol. I, p. 5.

6. Vol. I, p. 5, 6, 14 s.

7. Il vint à Bâle avant d'aller à Montbéliard, en 1524, mais seulement pour peu de temps. Il se retira ensuite à Strasbourg, où il se rencontra de

avoir communiqué avec *Oecolampade, Zwingle* & autres doctes des villes de Suiſſe, les unes ayans jà receu l'Evangile, les autres eſtans ſur le poinct de le recevoir, s'employa à l'avancer tres-heureuſement & treſlonguement, ainſi comme dit a eſté.

Environ ce temps[1] cuida ſurvenir un tresgrand eſclandre entre ceux de la religion Romaine au moyen d'une diſpute ſur le purgatoire, advenue en un grand banquet ſolennel entre le *chancelier du grand temple* de Mets & le *gardien des Cordeliers,* à raiſon de laquelle fut contraint le *Chancelier,* nonobſtant ſon credit, de tenir priſon quelques jours en ſa maiſon, durans leſquels il eut quelque ſecrete conference avec *Garnier,* de ſorte qu'il eſtoit en quelque deliberation de ſe renger avec ceux de la religion. Mais les grands benefices qu'il tenoit & l'eſperance qu'il en avoit d'en avoir davantage, l'en empeſcherent, deſquels toutesfois il ne jouit 457 pas longuement, eſtant mort environ demi an après, bien miſerablement & en grande langueur.

Persécutions par le cardinal de Guise.

En ceſte meſme ſaiſon[2] le *Cardinal de Lorraine,* ſieur ſouve-

nouveau avec *Le Fèvre d'Etaples*. En 1526 il est de nouveau à Bâle, toujours exposé à différentes aventures, et de là enfin il se fixe pour quelque temps à Aigle, en 1527. *Kirchhofer*, I, p. 49, 64. Comp. aussi la *France prot.*, V, 59. *Schmidt*, *Farel*.

1. D'après *Meurisse*, p. 280, ce fut en 1565. Il ne donne pas non plus le nom ni du chancelier, ni du gardien des Cordeliers, et ne paraît pas en savoir plus que ne rapporte notre *Histoire*, qu'il se contente de copier.

2. A la fin de l'année 1565 (dit *Meurisse*, p. 285), ceux du Clergé . . . se resolurent de dresser des cahiers contenants les verifications des choses qui estoient exposées dans leurs mesmes remonstrances . . . et de deputer de nouveau en Cour . . . pour presenter ceste nouvelle *Requeste* au Roy : « Au Roy Remonstrent en toute humilité ceux du Clergé de Metz . . . que dès l'an passé, estant V. M. à Bar-le-Duc, ils vous auroient fait plusieurs doleances — tant par escript que par la bouche de leur Evesque lors y present, tendant afin qu'il pleût à V. M. avoir benin esgard à la grande-patience qu'ils auroient eu les années precedentes et depuis qu'ils sont sous la protection de vostre Couronne, nonobstant plusieurs et grands dommages . . . qu'ils ont souffert — tant durant les guerres passées, qu'à l'occasion des troubles ce pendant intervenus en la Religion . . . Que ceux qui sont de la nouvelle Religion, qu'on dit reformée audit lieu, se sont depuis tousiours fortifiez . . . Et ne s'estants . . . voulu contenter du lieu qui leur fut concedé au *Retranchement* de ladite Ville, Tellement que là où ils n'avoient que ce seul lieu . . . ils en ont pour le jourd'huy, aux environs, proche de la dite Ville . . . presque une douzaine, outre qu'au cœur d'icelle Ville ont erigez Consistoire, Colleges,

rain temporel de l'Eveſché de Mets[1], extremement indigné de l'avancement de ceux de la religion non ſeulement en la ville de Mets, mais ès villages d'alentour, & nommément au village de *Leſſy*[2], fit tant que ceſte egliſe fut tranſportée au village de *Sey*[3], pource qu'il diſoit qu'elle infectoit ſes ſujets des mairies du *Vaul*[4], & pour faire revolter ſes ſujets des villages d'*Aucy*[5], *Airs*[6], *Chaptel*[7] & *Leſſy*, qui eſtoient de la religion, fit publier par ordonnance que dans un brief jour ils euſſent à retourner à la meſſe, ou deſloger deſdits villages, avec injonction à ſes officiers de la ville de *Vic*[8] de ſe ſaiſir des deſobeiſſans pour en faire juſtice & confiſquer leurs biens ſans aucune grace.

Nouveaux ministres.

Au mois de Septembre 1566 le zele indiſcret de *Garnier*, duquel nous avons deſià parlé, mit l'aſſemblée en grand danger, ayant eſté contraint le Gouverneur luy defendre la chaire, qui fut cauſe d'envoyer à la Cour pour taſcher de le reſtablir, mais ce fut en vain[9]. *Taffin*, d'autre coſté, eſtoit allé au Païs Bas, dont il eſt

Escolles, Imprimeries . . . et fait une libre retraicte de toutes sortes d'estrangers chassez de leurs pays . . . Vous supplians — vouloir considerer ces choses et y donner tel ordre que le cas le requiert.»

1. *Meurisse* le désigne seulement comme Administrateur perpetuel de l'Evesché de Metz, pour le reste il n'ajoute rien de particulier.

2. *Lessy*, village sur le penchant occidental du mont St-Quentin, à 8 kil. de Metz et à 10 kil. nord-est de Gorze.

3. *Scy* (*Scey*), village sur le penchant méridional du mont St-Quentin, à 4 1/2 kil. ouest de Metz, avec vue sur la vallée de la Moselle.

4. *Vaux*, village dans un petit fond de la vallée sur la Moselle, à 8 kil. sud-ouest de Metz et autant nord-est de Gorze.

5. *Ancy*, formé de trois hameaux sur la rive gauche de la Moselle et sur la route de Nancy, à 13 kil. de Metz et à 5 kil. est de Gorze.

6. *Ars-sur-Moselle (Arx)*, à l'entrée d'une vallée, à 6 kil. de Gorze et à 10 kil. de Metz, ancien bourg avec plusieurs hauts-fourneaux.

7. *Chatel-St-Germain*, à 8 kil. ouest de Metz et à 10 kil. nord-est de Gorze, avec les ruines d'un ancien château sur la hauteur voisine et des restes druidiques.

8. *Vic* (*Vicus*), sur la Seille, dans un vallon resserré, sur la route de Dieuze à Metz et à Nancy, avec un vieux château, à 29 kil. de Château-Salins.

9. *Garnier* alla à Ste-Marie-aux-Mines. *Mühlenbeck*, l. c., p. 183. C'est à tort que la *France prot.*, V, p. 220, doute de l'identité du personnage du même nom qui, chassé de Metz, était ministre de la paroisse française à Strasbourg en 1569 et qui figura comme prédicateur de la cour à Cassel, où il mourut en 1574.

natif, y eſtant appelé pour donner ordre aux Egliſes qui ſ'y dreſſoient [1], & *Pierre de Cologne* inſiſtoit fort auſſi à ce qu'il luy fuſt permis d'aller faire ſon devoir en ſon païs [2] en la neceſſité; ce qui mit l'Egliſe de Mets en tresgrand'peine. Mais il y fut pourveu ayant eſté ſecourue par le moyen de *Jean Malot,* miniſtre de l'*Amiral* [3], qui le leur accorda pour un temps, de *Olivier Valin* [4], que leur accorda de meſme auſſi le ſieur *d'Andelot;* joint que *Pierre de Cologne* ſe deporta de ſon voyage, & *Taffin* retourna au mois d'Avril 1567 [5], ayant amené avec luy *François du Jon* [6], jeune homme, mais dès lors doué de grandes graces de Dieu, de ſorte qu'ils furent mieux pourveus que jamais.

1. *Taffin* alla se fixer à Tournay, sa ville natale, et à Anvers. *Sepp*, *Drie Evangeliedienaren*, p. 19, 20, 24 s. *Ollier*, *Guy de Brès*. Paris 1883, p. 102, 122. *Ch. Paillard*, *Bull. du Prot. franç.*, XXVII, 382. *Bull. du Prot. franç.*, XXII, 113.

2. C'est-à-dire, probablement, à Gand, en tout cas dans les pays flamands où le mouvement de la Réforme à cette époque était très prononcé.

3. Voy. vol. I, p. 490, 671 ; II, 13, 462. *France prot.*, IV, p. 9 ; VII, p. 200. Lors de l'assassinat de sa femme Anne Chrestien, il est encore désigné comme ministre du S. Evangile en la maison de l'Amiral, Chastillon-sur-Loing, mais on ignore quand il quitta Metz pour y retourner, ni quand et comment il mourut. Coligny doit avoir eu plusieurs ministres, puisque Raymond Merlin, qui antérieurement déjà avait été attaché à son service, se retrouva de nouveau plus tard auprès de sa personne, surtout dans les derniers temps. (*Fr. Hotman*) *Mém. de Coligny*. Paris 1565, p. 151. *Delaborde*, *Coligny*, III, 441.

4. *Olivier Valin* (*Varin* ?). Cette notice est la première connue touchant ce ministre. Taffin était revenu en 1567, il retourna probablement auprès de M. d'Andelot, jusqu'à la mort de celui-ci, 7 mai 1569, où il reparaît à Metz; voy. ci-dessous, p. 470. Comp. *France prot.*, IX, p. 443; IV, p. 9.

5. *Sepp*, l. c., p. 26, 27.

6. *François du Jon*, plus connu sous le nom de *Junius*, né à Bourges, 1545, mort professeur à Leyde en 1602, après avoir été ministre à Anvers et dans le Palatinat, à Schœnau, et ensuite professeur à Neustadt, à Heidelberg et à Leyde. Il laissa une autobiographie : *Vita Francisci Junii Bituricensis, ab ipso nuper conscripta et edita a Paulo Merula. Ludg. Bat. 1594.* Après avoir commencé ses études à Bourges et à Lyon, il alla étudier la théologie à Genève en 1562. En 1565 il accepta la place de ministre à Anvers, et la remplit au milieu des périls de la persécution, auxquels il échappa en 1566. Il rapporte lui-même qu'il passa par Metz, en se rendant de Genève dans les Pays-Bas : *In transcursu Metensem Ecclesiam salutavimus, ordinemque illius vidimus libentissime, quem fideles Dei servi Joannes Garnerius, Joannes*

Auſſi en avoient ils beſoin; car deux grands fleaux de Dieu aſſaillirent alors la ville, à ſavoir la peſte & les flammeſches de la guerre civile de France recommencée. La peſte dura environ deux ans [1], dont pluſieurs moururent de l'une & de l'autre religion, mais non pas tous d'une façon. Car ceux de la religion furent premierement viſités & tresſongneuſement conſolés par leurs paſteurs, & finalement, pource que le peuple les vouloit eſpargner, furent aſſiſtés par un nommé *Guillaume Braſier* [2], deputé à cela, comme auſſi il y eſtoit fort propre, eſtant plein de zele & de conſtance. Les preſtres, au contraire, ſe monſtrerent merveilleuſement laſches & craintifs en ceſt endroit, de ſorte que pluſieurs de leur parti envoyerent querir *Braſier,* par la vigilance & conſolation duquel pluſieurs familles furent converties à la religion, dont les uns moururent comme les autres ſurveſquirent. Entre autres, de quelque diligence qu'uſaſt *Auſance* pour ſe garder, faiſant vider d'autour de ſoy & de la maiſon du Roy, nommée *la Hautepierre* [3], toutes les familles, & meſmes ayant fait fermer la rue en deux bouts, il ne ſceut tant faire que ſa fille unique, aagée de dixhuict ans, damoiſelle douce de beaucoup de graces, ne fuſt frappée de ce mal. Quoy voyant, elle voulut avoir *Taffin* près de ſoy, duquel elle fut fortifiée & conſolée juſques à la mort, ayant fait une excellente profeſſion de ſa foy, & fut puis après, ſelon qu'elle avoit

La peste à Metz.

458

Taffinus, Petrus Colonius et alii pietate doctrinaque insignes viri observabant religiosissime. Ceci ne s'accorde pas avec ce que dit notre texte. Taffin paraît être revenu à Metz avant le commencement de la seconde guerre de religion (qui dura de sept. 1567 jusqu'en mars 1568). *Junius* ayant quitté Anvers en 1566, alla exercer ses fonctions dans le pays de Limbourg. De nouveaux dangers l'engagèrent à aller en Allemagne, où, après un voyage à Bourges, il accepta la place de Schœnau que lui offrit l'Electeur Palatin, Frédéric III; mais avant de s'y rendre, il fut d'abord, pendant la guerre civile, aumônier de l'armée du prince d'Orange, et fonctionna peut-être ensuite quelque temps à Metz, pour de là se rendre dans sa cure du Palatinat, d'où il fut appelé à Heidelberg, en 1573. Voy. *Sepp*, l. c., p. 25. *Bayle, France prot.*, IV, p. 381. *Encyclop. des sciences relig.*, IV, p. 133.

1. D'après *Meurisse*, p. 291, la peste éclata encore en 1566.

2. *Meurisse*, l. c., écrit *Guillaume Brayer*, comme le nom se trouve aussi écrit ci-dessous, p. 476.

3. L'ancien Palais du Gouverneur entre l'Esplanade et la rue du Heaume, vis-à-vis de la Citadelle.

treſinſtamment requis, enſevelie au Retranchement, dans le cimetiere de ceux de la religion.

Metz pendant la guerre civile.

Quant à la guerre, elle fit plus de peur à la ville que de mal. L'occaſion de ſ'eſmouvoir fut, que quelques uns des Egliſes Françoiſes, bien advertis du tour qu'on leur vouloit jouer, & voulans prevenir, prierent ceux de Mets de ſe vouloir joindre avec eux en leur juſte defenſe, leur remonſtrans que ſ'ils n'y pourvoyoient, le meſme danger les menaçoit, ce qu'ils leur monſtroient par grands argumens. Eux, d'autre coſté, eſtans d'un naturel fort paiſible, reſiſtoient fort à cela, remonſtrans qu'ils eſtoient du corps de l'Empire, & que ſe tenans en paix, ils auroient plus de moyen d'ayder à leurs freres en leur ſervant de retraitte, qu'en prenans les armes; ſ'aſſeurans auſſi que, moyennant qu'ils ſe tinſſent cois, ils ſeroient maintenus en paix & tranquillité, comme durant la premiere guerre. Telles furent leurs repliques eſquelles ils perſevererent juſques à ce qu'*Auſance* [1],

1. Le sieur *d'Ausance* ou *d'Auzance*, lieutenant du gouverneur de Metz voy. *supra* p. 452, 454, 456), favorable aux intérêts protestants. *Meurisse*, p. 293, rapporte ces faits à la seconde guerre de religion: L'an 1567 (c'était en septembre) les Religionnaires prirent les armes en France contre le Roy... et troublerent le repos de la Monarchie françoise pour la seconde fois ... Ils implorent — l'assistance de ceux de Metz, qui s'excuserent de se joindre à eux ... Ils s'imaginoient que cet orage ne dureroit pas longtemps, mais qu'il seroit bientost dissipé, que les rebelles seroient enfin reduits à la raison ... Ils portoient leurs pensées plus haut. Le dessein de l'establissement d'une republique et de se rendre les maistres d'eux mesmes les pressoit bien plus que cela. L'exemple qu'ils avoient devant les yeux, de Geneve et de Strasbourg, allumoit ardemment le desir ... de se voir en mesme estat. Ils estoient mal satisfaits du voyage de *Monsieur de Lansac*, estoient picquez des responces favorables que le Roy avoit faites aux remonstrances de ceux du Clergé, avoient en haine le *Cardinal de Lorraine*, duquel ils se voyoient souvent mal traictez, se faschoient de demeurer sous la protection d'un Prince qui ne leur accordoit pas tousjours tout ce qu'ils desiroient, se representoient l'entiere et la parfaicte satisfaction qu'ils auroient, quand ils pourroient eux mesmes disposer de leurs affaires ... Doncques ... ils resolurent enfin de secouer le joug de la domination françoise, d'exterminer tous les pauvres Catholiques, et de se rendre les maistres de la ville de Metz. Les chefs de ce detestable dessein estoient *d'Ausance*, *Salcede*, le *capitaine Contré*, et *Roc Guerin*, l'ingenieux, ce grand abbatteur d'Eglises, qui avoit fait mettre par terre, peu de temps auparavant, les Eglises de S. Sauveur et de S. Jacques, et le clocher de S. Martin. Dès la fin du mois de Septembre ils se saisirent

Salcede, Bailly de Vic[1], *Roc Guerin,* l'ingenieux[2], & le capitaine *Contré* les aſſeurerent que ceux de la religion Romaine eſtoient tous preſts à leur courir ſus, & que *Vielleville* venoit acompagné de ceux de la faction de *Guyſe* pour les ruiner. Cela fut cauſe que
459 la nobleſſe & bon nombre de ceux qui eſtoient habiles aux armes, promirent à *Auſance* de faire ce qu'il leur commanderoit pour leur tuition & defenſe.

Quant à la ville, elle eſtoit comme en leur main, & quant à la citadelle, gardée par le ſieur *Gadencourt* (sic), l'entrepriſe eſtoit tellement dreſſée par le moyen d'un jeu de paume que ſans diffi-

des avenues de la ville, et firent prendre les armes aux Bourgeois et aux villageois du party, jusques aux personnes plus viles et plus mechaniques, commencerent à s'assembler par troupes à pied et à cheval, à occuper les places publiques de la ville, à faire des courses et des sorties à toute heure, à piller les Eglises qui sont autour de la ville, à battre et à outrager les Ecclesiastiques, à prendre les catholiques prisonniers, les despouiller, les chasser et les traicter en barbares. La ville estoit entierement à leur devotion. Mais la Citadelle, sans laquelle il n'y auroit plus maintenant de Catholiques à Metz, les tenoit encor aucunement en bride. Ils entreprirent donc, avant toutes choses, de s'en rendre les Maistres, par le moyen d'un jeu de paulme qui estoit dedans, où ils devoient faire semblant d'aller jouer, et sous ce masque, y entrer en nombre suffisant pour faire reussir leur conspiration, les uns en qualité de joueurs, et les autres en qualité de spectateurs, tous bien armez, afin de ne manquer point à ce coup de si grande importance. L'on tient mesme qu'ils avoient gagné pour cela le sieur *Viconte*, Lieutenant, du sieur *de Vadancourt* (sic) et quelques autres Officiers de ceste Citadelle . . . *D'Ausance* ne manquoit pas de cœur; mais Dieu le luy fit faillir en ceste rencontre, et luy mit devant les yeux tant de considerations, . . . qu'il l'arresta tout court au point de l'execution de ceste execrable entreprise . . . Le sieur *de Vieilleville*, qui estoit en Cour, ayant eu advis de ce desordre, s'approcha pour tascher d'y remedier.

1. *Pierre Salcede*, chevalier de l'ordre du Roy, gouverneur de Marsal (sur la Seille et sur la route de Dieuze à Vic, à 6 kil. est de ce dernier endroit), bailly de l'évêché, « homme, dit *Meurisse*, p. 275, qui n'estoit ny catholique, ny calviniste, mais athée, et qui fut massacré à Paris, 1572, à la St-Barthélemy . . . Il prenoit aussi grand soin de planter l'heresie dans son gouvernement et dans son bailliage, que Ausance, avec lequel il avoit une profonde intelligence, dans la ville de Metz et dans le pays Messin.» Voy. aussi sur ses hostilités avec le Cardinal de Lorraine, *Mém. de Condé,* I, 159; V, 332 s. Comp. *de Thou*, III, 552 s.; IV, 593.

2. L'ingénieur *Roch Guerin* avait fait le plan de la nouvelle citadelle de Metz. *Meurisse*, p. 148.

culté ne grande reſiſtence elle euſt eſté ſaiſie ſi le cœur n'euſt failli à *Auſance*, ayant promis merveilles au commencement, & puis après ayant ſaigné du nés, ſoit qu'il ne fuſt pas homme d'execution, ſoit qu'il euſt quelque doute que ceux de la nobleſſe ne pretendiſſent à le deſchaſſer luy-meſme & tous les François, pour y introduire les Alemans. Cela donques le retint en ſuſpens & fit perdre tous les moyens d'executer ce qui avoit eſté projetté.

Vielleville cependant, ſe doutant bien de quelque diviſion, ſe mit en chemin, non toutesfois avec telle troupe qu'on donnoit à entendre. Mais quoy qu'il en ſoit, ceux de la garniſon qui eſtoient de la religion pour la plus part, ayans entendu qu'il approchoit, commencerent à faire des courſes à *Liverdun*[1] & ailleurs, pillans les preſtres & les temples, ſortans & rentrans dans la ville à toutes heures. Qui plus eſt, ayans rencontré au village de *Roſeliere*[2] le maiſtre d'hoſtel de *Vielleville*, ils le tuerent, dont pluſieurs pauvres Meſſins, combien qu'ils n'en fuſſent coulpables, porterent la peine puis après. *Vielleville*, ayant entendu cela, ſe retira plus loin[3], mais ayant attiré à ſoy le capitaine *Camas* & quelques autres à ſa devotion, il commença de ſe rapprocher, ce qui eſtonna tellement *Auſance*, qu'ayant oublié ſes promeſſes & ſoy-meſme, il aſſembla le peuple de l'une & de l'autre religion[4] en la maiſon de

1. *Liverdun*, bourg autrefois fortifié du département de le Meurthe, à 12 kil. à peu près de Nancy et à 20 kil. de Toul, situé sur le revers d'une côte escarpée, au bas de laquelle coule la Moselle.

2. Il y a un village du nom de *Roulieures* (c'est ainsi que Meurisse l'écrit) dans le département de la Meurthe, à 21 kil. de Lunéville; mais il se pourrait qu'il y eût erreur de nom et que ce fût le village de Rozerieulles dans le pays Messin, sur la route de Metz à Verdun, à 8 kil. de Metz et à 9 de Gorze.

3. *Meurisse*, p. 299, ajoute : Pourtant il ne perdit pas temps, parce que par les intelligences qu'il avoit dans la ville, et par quelques pratiques secrettes, il regagna bientost quelques uns des principaux officiers de la garnison, entre autres le *Capitaine Camas*, qui estoit catholique : moyennant quoy il commença de se rapprocher.

4. *Meurisse*, l. c.: Le 28 d'Octobre, à trois heures après midi, dans la cour de l'Evesché, où estant accompagné du *President Seneton*, du *Lieutenant de Vadancourt*, de tous les Capitaines de la garnison, de Mathieu de Mondelange, Maistre Eschevin, des Treize de la Ville, il exposa : que depuis qu'il avoit pleu au Roy de permettre l'exercice de la Religion reformée à Metz, la ville s'estoit tousjours maintenue dans une grande tranquillité, mesme durant les plus grands troubles qui avoient esté suscitez et allumez les années prece-

la Cour l'Eveſque, les exhortans à ne ſe deffier les uns des autres, & à ſe reconcilier ſur ce qui eſtoit advenu, remonſtrant nommément à ceux de la religion Romaine, qu'il avoit touſiours tenu & tenoit encores leur religion, & pourtant ne leur devoit eſtre ſuſpect.

dentes, au Royaume de France : laquelle tranquillité avoit esté procurée et conservée par le moyen du bon ordre qui avoit tousjours esté tellement gardé, qu'au sujet de la Religion, et nonobstant la diversité de creances, il n'estoit survenu entre les bourgeois et les habitans aucune alteration qui eût peu produire aucune sedition ny troubler le repos public : d'où venoit qu'il s'estonnoit que le Jeudy precedent, sur les 5 ou 6 heures du soir, plusieurs bourgeois et gens de guerre, tant de l'une que de l'autre religion, s'estoient mis en tel effroy et en telle deffiance les uns des autres qu'il pouvoit sembler que l'estat de ceste republique fut en danger d'estre grandement troublé, sans toutefois qu'il y en eût aucune occasion, comme tous l'avoient peu cognoistre et s'en devoient asseurer, dès qu'il leur eût fait entendre la venue de Mr. de Mareschon en ceste ville, et qu'il leur eût communiqué ses lettres, et celles que le Roy luy avoit escrites, par lesquelles sa Majesté luy tesmoignoit que son intention estoit de maintenir toutes choses au mesme estat qu'elles estoient, sans rien innover au fait de la Religion . . . Et parce qu'il ne se pouvoit figurer qu'ils fussent tumbés en ceste deffiance sans raison, il les pria tous d'en declarer librement les causes et motifs. Et s'estant addressé premierement à ceux du Clergé, un nommé Maistre *Jean Humbert*, Chanoine de la Cathedrale et l'un des Archidiacres de l'Evesque, assisté de plusieurs Chanoines, ses confreres, et d'autres gens d'Eglise, respondit au nom du Clergé, qu'ils le remercioient . . . «Et que puisqu'il luy plaisoit de leur permettre de declarer librement les causes des effrois et des deffiances dont ils estoient saisis : ils luy representoient que . . . ils avoient veu et entendu que depuis quelques jours, plusieurs de ceste Religion pretendue avoient pris les armes, dont les uns estoient demeurez dans la ville et les autres en estoient sortis . . . et tenoient la campagne et occupoient les avenues, exerceant des insolences et des sacrileges sur les Eglises, et des actes de cruauté sur les Ecclesiastiques et sur les catholiques. De plus, qu'ils avoient veu entrer dans la ville plusieurs paysans de la mesme religion, armez, qui s'estoient allé loger aux maisons des Bourgeois de leur party . . . ce qui avoit esté la cause mesme qu'aucun d'entre eux s'estoient retirés avec leurs biens dans la Citadelle; le prioient de considerer, qu'ils n'avoient jamais voulu — se munir d'aucunes armes, ny conspirer, ny monopoler contre le corps de ceux de la religion pretendue : Mais qu'ils avoient tousjours vescu avec eux paissiblement, qu'ils promettoient aussi — de deposer tout deffiance . . . de vivre en toute amitié civile avec eux et ne faire aucune chose dont la tranquillité de la ville pût estre alterée ou troublée. — Et qu'ils le prioient de tirer la mesme asseurance de ceux de la Religion pretendue à leur esgard, afin qu'ils pussent, et dans et hors la ville, sans crainte et vasquer librement à leurs affaires.» Ceux de la Cathedrale, s'estant assemblez capitulairement le 21 d'Octobre

Taffin, au nom de ceux de la religion, reſpondit hautement & publiquement qu'ils n'avoient jamais pretendu d'offenſer aucun de la religion Romaine, mais ſeulement de ſe tenir ſur leurs 460
gardes & de conſerver leurs vies, après avoir entendu que ceux

suivant, conclurent de rediger ceste response faite au Sieur *d'Ausance*, par escrit, et de la coucher sur leurs registres, où elle se trouvera — de mesme en substance que cet abregé que j'en ay extraict.

Matthieu de Mondelange, Maistre Eschevin, prit la parolle après, et dit au nom des bourgeois catholiques, que les raisons qui avoient esté proposées par l'Archidiacre *Jean Humbert*, leur avoient donné une juste crainte d'estre offencez par ceux de la Religion pretendue, combien que de leur part ils n'eussent jamais eu aucun dessein de les offenser . . . ne desirant rien plus que de vivre avec eux fraternellement et en bons bourgeois, comme parents, alliez et amys qu'ils estoient, de mesme qu'ils avoient tousjours fait par le passé.

Le Ministre *Jean Taffin* harangua puis après — et fit un discours si hardy — que de peur qu'on ne croye que j'y aye changé quelque chose, j'en coucheray icy le recueil en mesmes termes que ceux de son party l'ont redigé par escrit. « Maistre *Jean Taffin* — a remonstré que de leur costé ils se sont tousjours contenus sous l'obeissance et protection de sa Majesté, ses Lieutenans et Gouverneurs de ceste Ville et pays — sans offenser ny se deffier de personne : et que on leur a tousjours promis de les conserver en la liberté de l'exercice de leur Religion ; et neantmoins que depuis les nouveaux troubles advenus en France, ils ont pensé que par plusieurs moyens estoit facile à leurs malveillans de les opprimer. *Premierement* que leur façon de vivre paisible ne donnast occasion à quelque turbulent de contraire religion de les offenser, avant que ledit Sieur *d'Ausance* et Magistrats de la ville en fussent advertis pour y remedier. *Secondement*, que estant la Citadelle close et en estat ayant issue hors la ville et entrée dedans icelle, le sieur Gouverneur de laquelle et tous autres habitants sont de Religion contraire, ils ont eu crainte que l'on mist force plus grande dedans la Citadelle pour les opprimer inopinement. Et combien que ledit Sieur Gouverneur de la Citadelle ait promis audit sieur *d'Ausance* de n'attenter rien contre eux, ce neantmoins d'autant que par le Concile de Constance, ceux de l'eglise Romaine ne se tiennent obligez à garder telles promesses à l'endroit de ceux qu'ils estiment heretiques, ne se pouvoient reposer sur ladite promesse jusques à ce qu'il y fust autrement pourveu par ledit sieur *d'Ausance*. *Tiercement*, pour la situation de leur Temple, qui est au Retranchement, où ils n'entrent et ne peuvent sortir que par une porte, et est le lieu clos de tous costez. Que dernierement, lors du passage du duc d'Albe, un capitaine Espagnol — ne se put tenir de dire que ce seroit un beau trait — de saccager tous ceux de ladite Religion qui s'y trouveroient; et . . . que Jeudy dernier aucuns des capitaines des compagnies Catholiques qui sont en ceste ville s'estoient armez contre la coustume et avoient renforcé leurs gardes. *Quartement*, qu'ils ont eu plusieurs

de la religion Romaine leur vouloient courir ſus, priant le ſieur *d'Auſance* qu'il vouluſt employer ſon authorité pour maintenir la ville & le pays en paix, & ſuppliant ceux de la religion Romaine de ſe deporter de leur vouloir mal, & pluſtoſt condeſcendre à vivre en bonne paix, nonobſtant le différent de la religion, avec leurs parens, alliés & combourgeois, auſquels ils offroient toute entiere & ſincere amitié. Ceux de la religion Romaine ſur cela repliquerent & proteſterent de ne leur eſtre jamais venu en penſée de faire aucun mal à leurs combourgeois; ains au contraire, qu'ils eſtoient en extreme peur d'eſtre outragés & dechaſſés par eux.

Expulsion et rappel des protestants.

En ces entrefaictes, *Vielleville* pratiqua ſi bien qu'il euſt ſon entrée dans la ville[1], ce qui eſtonna merveilleuſement, & non ſans cauſe, ceux qui avoient eſté de ceſte pratique, craignans que *Vielleville,* juſtement irrité, ne vouluſt uſer de vengeance. Quelques uns donques des principaux ſ'enfuirent. *Auſance,* ayant fait ſortir les miniſtres & leurs familles, bien empeſché parmi ces difficultés, marchoit armé de toutes pieces & ainſi tint les portes fermées juſques au dernier jour d'Octobre, auquel jour les portes eſtans ouvertes à ceux de la religion pour ſe retirer, ce fut un piteux ſpectacle[2] de les voir ſe ſauver à la ſoule & en pauvre eſtat, hommes, femmes, enfans, jeunes & vieux, prenans quaſi tous la route de l'Alemagne, comme leur plus ſeure retraitte. Mais eſtant

advertissemens du changement qui se devoit faire de la garnison qui estoit en la ville, pour en oster ceux qui sont de leur Religion, et y mettre autres qui sont serviteurs de Messieurs de la maison de Guyse, ennemi de leur Religion, et chasser tous ceux de leur Religion. — Et a remonstré que tout ainsi que pour le désir qu'ils ont de la conservation du repos publique — ils ne trouveroient bon que l'on permist que Messieurs l'*Amiral* et *d'Andelot* fussent receus durant ces troubles en ceste d. Ville. Aussi supplioient ledit Sieur *d'Ausance* qu'on n'y reçoive mesd. Sieurs *de Guyse* — ny autres ennemis de leur Religion. »

Toutes ces choses ouyes, le Sieur *d'Ausance* — fit jurer au *Capitaine* et au Sieur *Vicomte*, Lieutenant en la Citadelle — qu'ils employeroient toutes leurs forces pour les conserver tous en repos. — Luy mesme, le President et les Treize firent aussi les mesmes promesses. — Après cela il exigea les mesmes promesses des Bourgeois.

1. *Meurisse*, p. 310, ajoute : à l'insceu et contre l'opinion du Sieur d'Ausance et de ceux de la conspiration.

2. *Meurisse* dit : ce fut la plus plaisante farce du monde. Cette journée fut appelée *la journée des Esperons.*

choſe aſſeurée que le pauvre commun peuple avoit ſuivi comme il avoit eſté mené, ſans eſtre autrement informé ni avoir mauvaiſe intention, Dieu pourveut à leur calamité, ayant envoyé à *Vielleville* telle opinion que cela pourroit attirer une guerre d'Alemaigne, à laquelle il euſt eſté lors difficile au Roy de reſiſter, qu'il envoya après ces pauvres gens en toute diligence pour les faire retourner avec les miniſtres en toute aſſeurance d'y eſtre maintenus comme auparavant, pour teſmoignage de quoy il fit continuer la predication au lieu acouſtumé, à quelque nombre de peuple qui eſtoit demeuré, par *François Chreſtofle*[1], miniſtre de l'Egliſe dreſſée au quartier des villages du haut chemin au pays Meſſin.

Ainſi donc retournerent tous les fugitifs avec leurs miniſtres, & fut reſtablie l'Egliſe contre l'opinion de pluſieurs, non ſans grand 461
changement toutesfois. Car tous les gentilhommes, capitaines & ſoldats de la religion, ſortans de la ville, ſ'en allerent en France trouver les troupes des Egliſes Françoiſes, & au lieu d'iceux entrerent nouvelles compagnies de ſoldats de la religion Romaine qui uſerent de grandes rigueurs. D'autre part, le *Cardinal* fit tant envers ceux du Clergé, en leur donnant aſſeurance de la ruine prochaine & toute certaine deſtruction totale de la religion, qu'ils conſentirent à la vente des joyaux des temples & parroiſſes[2],

1. *France prot.*, nouv. éd., vol. IV, 376 : *François Christophe*, ancien curé, fut ministre à Metz de 1561 à 1568. En 1561 il était attaché à l'église de Magny; on le trouve à Courcelles-Chaussy, de 1564 à 1568. Il est encore mentionné comme ministre à Metz, en 1584. Comp. *O. Cuvier*, *Persécution de l'église de Metz*, p. 15.

2. *Meurisse*, p. 313 : La guerre des Religionnaires estoit alors fort allumée en France, et le Roy avoit esté contraint d'appeler les Allemands à son secours, en leur faisant entendre que c'estoit plustost de rebellion que de religion qu'il s'agissoit. *Jean Guillaume*, Duc de Saxe, entre autres, amena des trouppes Allemandes pour le service de la Couronne contre les attentats des rebelles. Et le *Cardinal de Lorraine* escrivit à ceux de la Cathedrale du 4 de Novembre mesme année 1567, pour les prier de consentir à l'engagement qu'il desiroit faire des salines de l'Evesché, pour la somme de trente mille escus, et derechef du 6 du mesme mois, par Monsieur *de Bassonniere*, Bailly de l'Evesché, pour les prier de luy prester quelque somme de deniers à interest et de vendre mesme pour cela leurs Reliquaires, s'il en estoit besoin. En mesme temps il pria aussi qu'on fit la mesme chose par toutes les Paroisses de la ville : et il fut aussi punctuellement satisfait à toutes ses

entre leſquels fut priſe au grand temple Sainct Eſtienne, fondue & monnoyée une image qu'ils appeloient Sainct Honoré, pour ſouldoyer l'armée que *Jean Guillaume, Duc de Saxe*[1], amena lors en France contre ceux de la religion.

demandes. Les *Chanoines de la Cathedrale* consentirent à cest engagement, à condition pourtant que luy ou ses successeurs Administrateurs en pourroient faire le rachat, toutes et quantes fois que bon leur sembleroit, en restituant la mesme somme de 30,000 escus. Ils vendirent aussi la meilleure partie de leurs joyaux, mesme l'or, l'argent et les pierreries dont le Crucifix appellé St-Honoré estoit enrichi, et luy firent dix mil francs monnoye de Lorraine, qu'ils luy presterent, moyennant un cens annuel de 500 francs mesme monnoye de Lorraine, qu'il leur assigna specialement sur le ban de Remilly, et generallement sur tout le domaine de l'Evesché. Les Paroisses vendirent aussi quelque partie de leurs joyaux, dont on luy fit une somme de 13002 francs, un gros, monnoye aussi de Lorraine, moyennant pareillement un cens annuel de 694 francs, un gros, mesme monnoye de Lorraine, qui leur fut assigné speciallement sur les pieces particulieres du domaine qui sont à Metz et aux environs, et en general sur tout le domaine du mesme Evesché. Et il employa toutes ces sommes pour payer et entretenir les trouppes que Jean Guillaume, Duc de Saxe, amena alors contre les Calvinistes, qui menaceoient toute ceste contrée d'une entiere desolation.

1. *Jean Guillaume*, second fils de l'électeur Jean Frédéric de Saxe, gouvernait d'abord la portion de Weimar jusqu'à ce qu'après les troubles de Grumbach son frère aîné, Jean Frédéric, dut lui abandonner tout le duché de Saxe. Il avait épousé la fille de l'électeur Palatin, Frédéric III. — *Mém. de Castelnau*, l. VI, ch. 9, éd. *Le Laboureur*, p. 215 : Je fus envoyé en Allemagne querir le Duc Jean Guillaume de Saxe, lequel avoit esté au service du Roy Henry II avec 4000 chevaux, lorsque nous avions la guerre avec le Roy d'Espagne et que la paix fut faite au Chasteau Cambresis . . . Le Duc de Saxe avoit envoyé offrir son service à la Reine Mere . . . Il mit à part toutes autres considerations — pour assembler en grande diligence 5000 chevaux Reistres — et passer le Rhin en moins de 27 jours. De sorte qu'en cinq semaines je l'amenay à Retel . . . Estant arrivé à Paris, incontinent que leurs Majestez me virent, comme elles m'avoient dit lorsque je fus depesché pour effectuer cette commission, que ce seroit le plus grand service que je leur pourrois jamais faire, d'amener en diligence cette armée de Reistres ; aussi me dirent-elles lors, que je m'estois trop hasté, d'autant que tous les plus sages du Royaume avoient conseillé, avec la necessité du temps, de faire la paix, autrement que l'Estat estoit perdu, ou pour le moins fort esbranlé par le grand nombre d'estrangers qui estoient en France . . . Avec toutes ces raisons — ils me dirent qu'il me falloit — retourner en diligence vers Jean Guillaume de Saxe, tant pour luy dire qu'il estoit le bien-venu, que pour le remercier de la peine qu'il avoit prise de s'acheminer avec de si belles troupes... Que plus de dix jours avant que l'on n'eust nouvelle de sa venue en France,

Thévales gouverneur. *Auſance* donc laiſſant encores ſa femme à Mets qui embraſſa la religion, ſe retira en France [1], & fut mis en ſa place pour gouverneur de Mets le ſieur *de Thevales,* en l'abſence de *Vielleville,* ſon oncle. *Seneton,* Preſident, ſ'en alla auſſi, & arriva en ſa place *Jaques Viart,* l'un des fils du Baillif de Bloys, capital ennemi de ceux de la religion.

Meurtre de Candole. Les capitaines *la Rote* & *Miſſart,* avec leurs argoulets faiſoient des courſes de toutes part, eſquelles ayans rencontré *Candole* [2]

leurs Majestés avoient esté conseillées — de faire accord avec le Prince de Condé, chef des Huguenots, qui ne demandoient que l'exercice de leur religion — obeir au Roy et poser les armes . . . Estant retourné vers le Duc Jean Guillaume et luy ayant fait entendre ce que dessus, il fit appeler tous ses Colonels Capitaines, et se mit en grande colere, disant qu'il se plaignoit grandement du Roy — que c'estoit luy faire un deshonneur de l'avoir amené si avant dedans la France — sans la delivrer de l'oppression des Huguenots. — Que pour le regard du Duc Jean Casimir, son beau-frere (qui avoit amené aux Huguenots les auxiliaires allemands), encore qu'il eust espousé sa sœur, fille de l'Electeur Palatin, il avoit bonne esperance que s'ils se fussent rencontrez au combat, il luy eust fait connoistre qu'il estoit plus juste de combattre pour la bonne cause du Roy, que pour la mauvaise de ses sujets . . . Il s'accorda à la fin à tout ce que je luy proposay; et aussitost qu'il auroit fait la monstre, de faire prendre à ses hommes le chemin de la Picardie, et luy de s'en venir à la Cour, où il fut fort bien reçu. — L'on luy monstra de n'avoir aucune defiance de ses troupes — encore que l'on eust au Conseil une merveilleuse defiance des Ducs Casimir et Jean Guillaume, beaux-freres, tous deux allemands et puisnez de leurs maisons, pauvres et grandement armez pour entreprendre contre l'Estat, comme ils en avoient beau-jeu par nos divisions, bien qu'ils ne s'accordassent, pour rendre les Huguenots plus forts que les Catholiques. Aussi la Religion de ces deux estoit differente (encore qu'ils s'appellent tous Protestans), car le Duc Jean Guillaume estoit de la confession d'Augsbourg, et le Duc Jean Casimir de celle de Calvin et de Bèze, où la difference n'est guere moindre qu'entre les Catholiques et les Huguenots.

1. *Meurisse*, p. 315 : D'Ausance fut demis de sa charge et renvoyé chez luy — et le sieur de Thevalle, neveu du mareschal de Vieilleville, luy succeda en la charge de Lieutenant au Gouvernement etc.

2. *Meurisse*, l. c. L'année 1568 ne fut point icy fort favorable aux Religionnaires, parce qu'ils furent privez d'une bonne partie de leurs supports . . . Tous les Gentilshommes, les Capitaines, les autres Officiers et les soldats de la Religion pretendue sortirent de la ville . . . et leurs charges et leurs places furent données à de nouvelles compagnies, dont tous les Officiers et tous les soldats estoient catholiques. Vray est qu'à la chaude et au commencement de ce changement il y eut un Ministre nommé *Candole* traicté d'une façon que

miniſtre, allant à Strasbourg, l'emmenerent priſonnier à Mets, luy impoſans qu'il ſ'en alloit en Alemagne pour y pratiquer contre le Roy; & finalement l'ayans tiré de nuict hors la ville, le tuerent treſcruellement, puis le jetterent dedans le ruiſſeau de Valliere[1]; le corps duquel y eſtant le lendemain trouvé par ceux de la religion, on fit bien ſemblant d'en vouloir faire juſtice, mais autre choſe ne ſ'en ſuivit en effect.

Voilà comme paſſerent les affaires à Mets durant la ſeconde guerre civile commencée à la fin de Septembre 1567, & terminée par une paix à la fin de Mars 1568[2], laquelle toutesfois ne dura que juſques au mois d'Aouſt. Et par ainſi fut ceſte année plus ſanglante que toutes les autres, durant laquelle le *Duc d'Aumale* ayant eſté envoyé pour empeſcher le ſecours des Alemans, vint auſſi au pays Meſſin, où furent faits pluſieurs grands degaſts ſur *D'Aumale à Metz et à Saverne.*
462 ceux de la religion, juſques à ruiner leur temple baſti au village de *Scey*[3], pour les villages du vau de Mets. Alors auſſi le capi-

je ne puis approuver. Les capitaines *La Rotte* et *Missart* faisant tous les jours des courses dans le pays, pour empescher que les adversaires n'y fissent aucunes entreprises, trouverent ce compagnon qui tiroit du costé de Strasbourg; et parce que vraysemblablement ils avoient descouvert qu'il alloit en Allemagne, pour y monopoler contre le Roy, ils l'amenerent prisonnier à Metz, d'où ayant esté tiré la nuict, il fut trouvé mort dans le ruisseau de Vallieres, etc. — Comp. *Hist. des Martyrs*, p. 834b: Plusieurs furent tuez avant et depuis les massacres en France (c'est-à-dire la St-Barthelemy) entre lesquels je me souviens de *Magdelon de Candoles*, provençal, docte personnage, qui voyageant pour afaires necessaires, fut sur le chemin d'entre Metz et Strasbourg rencontré par les argoulets des capitaines *de la Route* et *Missart* et amené à Metz, durant la seconde guerre civile, puis tost après tiré de nuict hors, cruellement massacré, puis son corps jetté dans un ruisseau, etc. — Voy. aussi la *France prot.*, 2e éd., III, 693.

1. *Vallières*, ruisseau qui, après avoir traversé le village du même nom, à 3 kil. de Metz, se jette dans la Seille et la Moselle au-dessous de Metz.

2. Le *traité de paix de Longjumeau*, 20 mars 1568, et *édit de pacification* donné à Paris, 23 mars 1568. *France prot.*, Supplém., p. 83. *De Thou*, IV, 54 s. *Delaborde*, *Coligny*, II, 539; III, 1. (*Goulard*) *Hist. des choses mém.*, p. 331.

3. Voy. ci-dessus, p. 457. *Meurisse*, p. 320: Sur la fin de l'année 1568 Monsieur *d'Aumale* estant arrivé sur ceste frontière, avec 10,000 hommes de pied et 1000 chevaux, pour s'opposer au secours que les Allemands envoyoient en France à ceux de la Religion pretendue, il envoya prier les Chanoines de Metz de l'assister de quelque somme de deniers, pour le service de l'Eglise

taine *la Coche,* qui avoit ſi bien fait ès premieres guerres civiles à Grenoble eſtant paſſé par la Savoye avec quelque troupes de gens de pied, ſe cuidant joindre aux forces qui ſe preparoient en Alemagne pour le ſecours de la religion, fut deffait par *Aumale* près de Saverne, le douzieſme de Novembre; en laquelle deffaite eſtant pris avec *Miſchailon,* ſon enſeigne, ils furent finalement amenés à Mets, le cinquieſme de Janvier 1569, & gardés juſques à ce qu'eſtans tirés de nuict par quelques uns de la garniſon, diſans qu'ils avoient charge de les mener à la Cour, ils furent treſindignement maſſacrés à coups de poignard.

Le Roi à Metz. Le vingttroiſieſme de Fevrier audit an, le Roy vint en perſonne à Mets [1], ayant auparavant *Tevale* donné ordre avec le *Cardinal* que le temple de ceux de la religion fuſt fermé, promettant toutesfois qu'incontinent après le departement du Roy, toutes choſes feroient remiſes en leur eſtat. Mais toſt après, à la ſolicitation du *Cardinal,* fut preſentée au Roy une requeſte au nom de tous ceux de l'Egliſe Romaine, donnans à entendre, comme le feu Roy Henry, ſon pere, prenant la ville en ſa protection, avoit promis de les entretenir au meſme eſtat qu'il les avoit trouvés, & que ce neantmoins quelques uns infectés d'hereſie, avoient impetré durant ſa minorité quelque congé d'exercer leur religion au grand prejudice de la foy & religion Chreſtienne, & grand dommage de la ville & du ſervice de ſa majeſté, laquelle permiſſion ils reque-

et du Roy: qui, après qu'ils se furent excusez sur les sommes notables qu'ils avoient esté contraints de tirer pour le Mareschal de Vieilleville, pour le sieur de Thevale, pour la garnison et pour le Cardinal de Lorraine, ils ne laisserent pas de luy prester encore 1000 escus, qui puis après leur furent rendus. Ce Prince fit tout plein de beaux exploits contre les adversaires, aux environs de Metz. Il arresta le secours des Allemands, deffit les trouppes que le capitaine *la Coche* (ci-dessus, p. 258, 268, 280, 284, 308, etc.) menoit, pour se joindre à celles d'Allemagne, auprès de Saverne, le 12 de Novembre. Et en ceste deffaite le mesme Capitaine *la Coche* fut pris prisonnier avec son Enseigne et furent amenez tous deux à Metz, où quelque temps après il leur en cousta la vie. Il ruina aussi quelques temples que les heretiques avoient bastis dans le pays Messin; entre autres celuy du village de *Scey*. Et, à son imitation, le Sieur *de Tallange de Vry* ruina aussi celuy que les mesmes heretiques avoient fait bastir à Vry (à 15 kil. de Metz), et fit brusler la chaire du Ministre au milieu du village.

1. Il y demeura jusqu'au 12 avril. *Meurisse*, p. 322.

roient eſtre abolie. Ceſte requeſte fut preſentée par le *Cardinal de Guiſe*[1], devenu Eveſque ſpirituel de Mets au lieu de *Peguillon*, comme d'un commun conſentement du maiſtre Eſchevin, de tout le conſeil des treize, & en general des trois eſtats de la ville. Ce qu'ayans entendu ceux de la religion entre leſquels y en avoit du conſeil des treize, ils deſadvouerent leurs compagnons, avec grandes plaintes & doleances contre iceux, & preſenterent ceux de la religion leur requeſte au contraire. Mais au lieu d'en avoir reſponſe, ils furent moqués & brocardés par les courtiſans, de ſorte que dès
463 lors ils commencerent à prevoir quelque plus rude tempeſte. Ce neantmoins aucun d'eux ne bougea de la ville, non pas meſmes les miniſtres ſe tenans toutesfois clos & couverts.

La premiere eſmeute[2] ouverte qui ſe dreſſa contre eux fut à l'occaſion que à l'enterrement d'un certain courtiſan un pauvre garſon courroyeur, beſognant en un grenier, fit cheoir une petite pierre ſur la troupe de ceux qui paſſoient, dont il cuida advenir grand eſclandre, ſ'eſtant ſauvé ce garſon par deſſus les toits. Mais Dieu voulut que les plus ſages appaiſerent le tout. *Emeutes.*

La ſeconde fut bien d'une autre façon[3]. Car le troiſieſme d'Avril ayant le *Cardinal* fait un ſermon au grand temple, à une heure après midi, durant lequel il y eut une groſſe chauveſouris qui ne ceſſa de voltiger tout alentour du temple & du peuple (ce qui fit eſmerveiller pluſieurs & dire que quelques mauvaiſes nouvelles eſtoient par les champs) advint ſur les unze heures de nuict, que le ſieur *de Loſſes*, venant en poſte, apporta nouvelles de la bataille perdue à *Baſſac*, en Xaintonge, par le *Prince*, en laquelle luymeſme avoit eſté tué[4]; leſquelles entendues, le Roy ſe levant de

1. *Louis de Lorraine*, frère du duc de Lorraine; il fut d'abord archevêque de Sens et nommé ensuite cardinal de Guise, évêque de Metz, après François de Beauquerre, mort en 1578.

2. *Meurisse*, p. 327.

3. *Ibid.*, 328.

4. Voy. vol. II, 229. *Bassac*, ancienne abbaye et village à peu de distance de Jarnac, en Saintonge (Charente), et à 12 kil. de Cognac, sur la Charente. La bataille, que le duc d'Anjou (depuis Henri III) gagna contre l'amiral, se livra à 1 kil. de Bassac, sur les bords d'un petit ruisseau, derrière lequel l'armée protestante était rangée. Condé, déjà grièvement blessé et tombé du cheval, fut obligé de se rendre et lâchement tué par Montesquiou. La Noue et La Loue furent aussi fait prisonniers dans cette malheureuse bataille.

ſon lict manda environ minuict que la groſſe cloche, appelée «*la Mute*»[1], ſonnaſt en ſigne de victoire. Toute la ville fut merveilleuſement eſmeue à ce ſon, crians ceux de la religion Romaine que c'eſtoit fait des Huguenots qu'ils appellent, & ceux de la religion n'attendans que le mort. Et de faict, combien que la nuict il ne ſe fiſt autre deſordre que de menaces, le lendemain matin, quatrieſme dudit mois, après une proceſſion ſolennelle, ayant recommencé la cloche à ſonner ſur le midi, les pages & laquais avec toute ſorte de menu peuple, ſe ruerent dans le temple de ceux de la religion, avec telle furie qu'ils le demolirent entierement[2], & par riſée portans en leurs mains les ſachets de la colecte des pauvres, alloient diſans par les rues, N'oubliés par les porques. Ce neantmoins il n'y euſt point de ſang reſpandu, ni grand excés commis ès perſonnes, horſmis que un pauvre ſavetier, aperceu comme il regardoit de loin ceſte ruine en gemiſſant, fut auſſitoſt pris à la courſe & aſſommé dans la riviere de *Salle*[3], près les 464
moulins.

Il y euſt auſſi un nommé *George*, muſnier de la haute Salle[4], qui fut en grand danger d'eſtre jetté dans la Mezelle[5]. Mais le ſieur *de Tevale*[6], y eſtant ſurvenu le garantit, comme auſſi *Vielleville* ayant trouvé un bourgeois nommé *Nicolas le Vic*, qu'on batoit outrageuſement dans le grand temple, pour le contraindre de ſ'agenouiller devant une image, le ſauva d'entre les mains du peuple; & courant au Roy de ce pas, auquel il remonſtra ce qui pouvoit advenir d'un tel deſordre ſ'il n'y eſtoit promptement remedié, fit tant qu'il fut quant & quant defendu à ſon de trompe ſous peine de la vie de faire aucun mal ni deſplaiſir à ceux de la religion, en leurs perſonnes ni en leurs biens, leſquels par ce moyen

1. *La Mute* : cette belle cloche qu'on ne sonne jamais qu'à de grandes occasions et à des ceremonies extraordinaires. *Meurisse.* Elle fut fondue en 1427 et plusieurs fois refondue depuis, et pèse 13,000 kilogr. Le nom paraît assez singulier pour une cloche : *mu* ou *mut*, *mutus*, muet. Peut-être ce nom était-il une allusion à ce qu'elle ne se faisait entendre que rarement.

2. En moins de trois heures. *Meurisse*, p. 330.

3. La *Seille*.

4. Le pont de la *Haute-Seille*, où le fleuve entre dans la ville.

5. La *Moselle*.

6. *Thevalle*, neveu du maréchal de Vieilleville et son lieutenant au gouvernement. Voy. vol. I, 304.

furent preſervés d'une deſtruction toute preſente. Mais quant aux miniſtres, ayans eſté deſcouverts, ils furent encores en plus grand danger, & ne faut douter qu'ils neuſſent eſté maſſacrés à certaine heure aſſignée, ſ'ils ne fuſſent ſortis par les grilles de Rumont[1] par le moyen des ſieurs *de Vielleville* & *Tevale*, qui en

1. *Meurisse*, p. 331 : par les grilles du Reimport (où la Moselle sort de la ville). — *Meurisse*, 331, assigne à cet Edit la date du 6 avril : Le Mercredy, sixiesme du mesme mois d'Avril, le Roy fit publier cet Edit : « Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Comme nostre intention ait tousjours esté, et soit encor de present, d'entretenir et conserver la ville de Metz et pays Messin, manants et habitants desdits ville et pays (à la protection desquels nous avons succedé après le deceds de deffunt nostre tres-cher et tres-honoré Seigneur et Pere, que Dieu absolve) aux mesmes estat et libertez qu'ils estoient lors que ledit deffunt, nostre Pere, les receut en sa protection, et specialement pour le regard de la Religion : Scavoir faisons que nous désirants continuer toutes choses en l'estat quelles estoient lorsque nostredit feu Seigneur et Pere receut lesdits ville et pays en sa protection : considerants qu'il n'y avoit autre exercice de Religion que de la Catholique, et que l'alteration et changement depuis advenus ont esté par la malice du temps et durant nostre minorité ; voulans à cela pourveoir et remettre le tout à son premier estat, avons dit et declaré, disons et declarons par ces Presentes, que nostre intention est que esdits ville et pays n'y ait autre exercice de Religion que de la Catholique, sans qu'il soit loisible ne permis à aucuns habitants desdits ville et pays, compris en ladite protection, faire autre exercice, ny entretenir escholes à l'instruction de leurs enfants. Ce que de tant que nons avous sur eux et chacun d'eux pouvoir et authorité, nous leur deffendons par ces dites Presentes, par lesquelles nous donnons en mandement à nostre tres-cher et aimé cousin, le Sieur de Vieilleville, Comte de Durestal, Mareschal de France, Gouverneur et nostre Lieutenant general esdits ville de Metz et pays Messin, ou à celuy qui commande en son absence, et au President par nous commis en ladite ville, que nos presents vouloir et intention ils fassent entendre et garder par tous les lieux et endroits des dits ville et pays de ladite protection, les faisant bien et diligemment observer de point en point, selon nostre intention, sans les enfraindre, et proceder contre les infracteurs par les peines qui y eschoiront, et que le cas le requerra. Car tel est nostre plaisir. En tesmoin de quoy nous avons fait nostre seel à cesdites Presentes. Donné à Metz, le 6[e] jour d'Avril, l'an de grace 1569, et de nostre regne le neufiesme. *Ainsi signé sur le reply :* Par le Roy en son Conseil, De l'Aubespine, *et seellé du grand seel de cire jaune sur double queue.* »

Cest Edit fut publié dès le lendemain, comme il appert par cest acte. Et la publication s'en fit mesme hautement, solennellement et à son trompe. « Le Jeudy, septiesme dudit mois d'Avril 1569, lesdites lettres de declaration ont

cela se monstrerent treshumains. Mais le mal fut en ce qu'estans sortis ils ne trouverent aucune conduite, tellement que cheminans par les tenebres de la nuict, ils furent en merveilleuse peine, en laquelle toutesfois Dieu leur assista tellement, qu'ils arriverent sains & saufs jusques à Heidelberg, ville principale du Palatinat, delà le Rhin.

Le roi défend l'exercice du culte réformé.

Le Samedi, neufiesme jour d'Avril, le Roy fit publier un Edict, par lequel il declaroit qu'en faisant droict sur l'une & l'autre requeste presentée par les Catholiques & les pretendus reformés, & voulant maintenir toutes choses au mesme estat qu'elles estoient lors que le feu Roy Henry, son seigneur & pere, print ladite ville & cité en sa protection, il vouloit & commandoit qu'il n'y eut exercice quelconque en ladite ville & pays Messin, d'autre religion que Catholique Romaine, attendu qu'il n'y en avoit point d'autre au jour de ladite prinse; faisant defense à tous de n'en faire autre pour l'advenir, & donnant commandement à tous ses lieutenans & autres officiers d'y tenir la main exactement, pource que tel estoit son bon plaisir. Et afin d'oster toute excuse d'ignorance à ceux de la religion, l'Edict fut mis ès mains dudit sieur *de Vielleville,* 465
pour le denoncer à tout le peuple d'une & d'autre religion, lequel pour cest effect ayant assigné toute la bourgeoisie en son logis à certaine heure en la presence de la justice de la ville, en fit faire lecture avec injonction au greffier de la ville d'en faire registre pour le faire observer de poinct en poinct, plusieurs de ceux de la

esté leues et publiées par moy soubsigné Greffier de l'audiance de Monsieur le President de Metz, au logis de mondit Sieur le Mareschal, et par son commandement, presents Monsieur de Thevalle, Lieutenant general du Roy en l'absence de mondit Sieur le Mareschal, et mondit Sieur le President, le Sieur Mathelin le Febvre, Maistre Eschevin de ladite ville de Metz, accompagné des Sieurs de son Conseil et Treizes de la Justice presents, et en presence de plusieurs habitants de ladite Ville, tant de l'une que de l'autre Religion, pour ce mandez au logis. Et le mesme jour ont esté leues et publiées en la Chambre desdits Sieurs Treizes, où assistoient mondit Sieur le President, ledit Sieur Maistre Eschevin, Sieurs de son Conseil et Treizes de la Justice : et a esté ordonné qu'elles seroient enregistrées au Gref de mondit Sieur le President, ensemble au Gref de la Ville, et qu'elles seront publiées par les places, lieux publics et carrefours de ladite Ville accoustumez à faire cris. Et à ceste fin ont esté baillées à Roch Balthazar, Escuyer Lieutenant de Monsieur le Prevost de l'hostel, qui a fait faire ladite publication esdites places, l'an et jour que dessus. »

religion gemissans en leurs cœurs, & disans que le Roy Henry, l'an 1552, & le dixiesme d'Avril, les avoit mis en servitude corporelle, & le Roy Charles, son fils, les mettoit en servitude spirituelle, le neufiesme d'Avril 1569, vigile de Pasques.

Ce fait, à savoir le douziesme d'Avril, le Roy partit de Mets pour retourner en France, & pource que *Vielleville* le suivoit, ceux de la Religion envoyerent après pour le supplier de faire tant s'il estoit possible envers le Roy, que cest Edict fut moderé. Mais *Vielleville* leur fit responsе, qu'ils ne se pouvoient plaindre, attendu qu'eux mesmes avoient signé de leurs mains une promesse de faire cesser les presches quand il plairoit au Roy le leur commander; ce qui estoit bien vray, mais il devoit adjouster que leur faisant faire & signer ceste promesse, il leur avoit juré que ce n'estoit que pour contenter ceux de la religion Romaine, & qu'il n'en feroit jamais parlé. Bref, tout ce qu'ils peurent obtenir fut qu'il leur dit, qu'il y avoit un Ministre à *Courcelle sur Nieds* [1], nommé maistre *Nicole* [2], qu'on souffriroit y resider, pourveu que sous peine de la vie, il ne fist presche ni Cene, ains seulement les Baptesmes & les mariages, sans y admettre toutesfois plus de six

1. *Courcelles-sur-Nied*, village à 4 kil. sud-ouest de Pange et à 13 kil. de Metz.

2. *Nicolas François* avait été primitivement prêtre du côté lorrain de la vallée de la Lièpvre ou de Ste-Marie-aux-Mines; en 1560 environ il quitta le papisme pour embrasser le luthéranisme. Il faisait des sermons à l'église du Pré, dans lesquels il critiquait vivement les ministres français, c'est-à-dire calvinistes, et tournait surtout leur discipline en ridicule et «calomniait l'Eglise». Le ministre Jean Figon, de Ste-Marie-aux-Mines, avertit les frères de l'Eglise française de Strasbourg de ces menées. Deux délégués, Zanchi et Garnier, furent chargés de procéder à une enquête. Ils réunirent un grand Consistoire qui jugea que l'on devait forcer Nicolas de changer de ton, ou qu'on devait le faire taire, comme n'étant pas prédicateur attitré, mais intérimaire seulement. Une lettre de Holbrac à Calvin, du 28 juillet 1562 (*Opp. Calv.*, XIX, 491), annonce que Nicolas François fut installé à Ste-Marie à la place de Figon comme pasteur, à la condition qu'il s'engagerait par serment à observer certains articles dressés par Pierre de Cologne. Il paraît avoir soulevé des difficultés, qui aboutirent cependant à un compromis. En 1566 il quitta le ministère pour se rendre auprès du sieur de Clervant. (*Mühlenbeck*, *Histoire de l'église de Ste-Marie-aux-Mines*, p. 160, 167 s.) On le retrouve ensuite pasteur à Courcelles et enfin à Burtoncourt (à 9 kil. de Vigy et à 23 kil. de Metz), jusqu'en 1579. (*O. Cuvier, La persécution de l'église de Metz*, p. 15.)

personnes. Cela fut depuis declaré par *Tevale* audit *Nicole,* & falut que ceux de la Religion s'en contentassent, nonobstant la longueur du chemin, le temps fascheux de l'hiver, & le debordement de la riviere de Nieds, par delà laquelle est assis le village, de sorte que plusieurs enfans en sont morts, & mesmes quelques uns y ont esté noyés avec leurs parens. Qui plus est, il leur fut defendu de s'assembler en façon quelconque pour invoquer Dieu, & d'avoir maistres ou maistresses d'ecoles pour instruire leurs enfans, le tout avec telle rigueur que quelques femmes mesmes furent à ceste occasion mises en prison & chassées hors la ville, 466
avec defenses de par *Viart,* President, à certains maistres d'escole, de plus enseigner la jeunesse ni prendre escoliers en pension, sous peine de la vie. Entre lesquels un nommé *Didier Haubriat,* aagé de septante ans, enquis de quel mestier il avoit esté auparavant, respondit du mestier de prestre, monsieur à parler par reverence; ce que le President feignit n'avoir entendu, deschargeant sa colere sur quelques autres qui avoient aussi esté de mestier, ausquels il commanda de s'y remettre sous peine de la vie. Brief, ce President se monstra tellement animé contre ceux de la religion, que s'estant trouvé un pauvre oyseau, qu'on appelle un geay, auquel on avoit appris à dire fi de la messe, il ordonna que l'executeur de la haute justice tordroit le col en plein public à cest oyseau, & le jetteroit en l'air pour un tel blaspheme. Ce qu'ayant quelcun entendu, l'oiseau fut transporté secretement en une autre maison, en laquelle on luy apprint de dire, j'en appelle, ce qui tourna finalement en grande risée contre le President. Mais si falut il, que le maistre s'enfuit à faute de representer l'oiseau.

Pierre Cartelle.

Il ne sera icy hors de propos de parler de la simplicité & integrité d'un nommé *Pierre Cartelle*, cordonnier, & Picard de nation, lequel ayant esté surpris comme il prioit Dieu avec quelques siens voisins, mis prisonnier & depuis amené au President, pour estre examiné, ainsi comme le President luy dit: Venés ça, ce bon homme ne faillit de se venir asseoir près de luy, disant: & bien, Monsieur, je m'asserray, puis qu'il vous plaist. De quoy estant repris & luy ayant le President demandé son nom, son aage, son mestier, son païs, & depuis quel temps il estoit venu à Mets & pourquoy, il luy fit infinis contes en pareille simplicité, & finalement enquis pourquoy il estoit prisonnier: Je ne say, dit-il,

mais j'ay eſté pris en priant Dieu. Sur quoy le Preſident luy ayant dit, que c'eſtoit pour cela : Ha (dit-il) monſieur, c'eſt à faire aux meſchans à defendre de prier Dieu, ne le faites pas; de quoy le Preſident irrité, diſant qu'il le faloit chaſſer comme eſtranger : Monſieur (dit-il) j'eſtois en ceſte ville plus de dix ans devant que le Roy la prinſt ; & ſ'il faloit chaſſer tous les eſtrangers, vous en
467 ſortiriés auſſi. Bref, ſur cela il fut renvoyé en priſon, & falut qu'il payaſt une bonne amende avec defenſe à peine de la vie, de ne retourner plus à faire de meſme.

Outre ces choſes, ceux de la religion ayans eſté privés de leur exercice, furent auſſi expulſés de l'adminiſtration de la juſtice, quand le temps fut venu de la creation des magiſtrats de la ville, à ſavoir le vingtquatrieſme jour de Juin [1]. Et comme ainſi fut que le Dimanche devant l'election on euſt acouſtumé de convoquer le peuple, chacun devant ſa parroiſſe pour donner ſa voix, la formalité fut bien gardée, mais ce ne fut que par contenance, le tout y eſtant tellement conduit, que outre les gens du tout ignorans de l'office de judicature qui y furent eſtablis, on y en admit un notoirement diffamé, pour avoir ſervi de maquereau, juſques à mener des femmes à Rome. *Election des magistrats.*

Au mois d'Octobre 1569, les nouvelles de la bataille de Moncontour [2], perdue par ceux de la religion, furent apportées à Mets, auſquelles on adjouſtoit que l'*Amiral* avoit eſté fait priſonnier, ce qui enfla tellement le cœur à ceux de la religion Romaine qu'ils crioient par les rues que c'eſtoit à ce coup que les Huguenots *Bataille de Moncontour.*

1. *Meurisse* donne une autre date, p. 336 : Le temps de la creation de la Justice estant arrivé, qui fut ceste année là le 13 de juillet, ceux de la Religion pretendue furent exclus de la magistrature; et il n'y en eut pas un seul qui fut admis ny à aucune charge publique de la ville, ny à l'administration de la justice.

2. La malheureuse bataille de Moncontour se livra le 3 octobre 1569. Le mécontentement de son armée, qui menaçait l'amiral Coligny de l'abandonner, l'obligea à livrer bataille, avec environ 15,000 soldats, à 24,000 catholiques commandés par le duc d'Anjou sous la direction du maréchal de Tavannes. Coligny lui-même y fut grièvement blessé d'un coup de pistolet à la figure par le Rhingrave, qu'il eut encore la force d'étendre raide mort à ses pieds. Voy. *Lanoue*, *Disc. polit. et milit.*, p. 818 s. *D'Aubigné*, *Hist. univ.*, l. V, ch. 17, p. 432. *De Thou*, IV, 224. *Delaborde*, *G. de Coligny*, III, 152 s. (*Goulard*) *Hist. des choses mémor.*, p. 375.

iroient à la meſſe, & ſonna tellement à branſle ceſte groſſe cloche, dont il a eſté parlé cy deſſus, que ſ'eſtant feſlée, il la falut refondre à grands frais ; ſur quoy après que les nouvelles furent venues que l'*Admiral* n'eſtoit ni mort ni priſonnier, quelcun ne rencontra pas mal, diſant que ceſte cloche ne reſſembloit pas les preſcheurs de l'égliſe Romaine, veu qu'elle avoit mieux aimé crever que mentir.

La paix de 1570. Tel eſtoit l'eſtat de ceux de la religion, quand les nouvelles de la troiſieſme paix [1] leur furent apportées, au mois d'Aouſt 1570, qui leur donna grande eſperance de quelque ſoulagement ; mais cela ne leur dura gueres, ayant entendu toſt après qu'il n'eſtoit autrement fait mention d'eux en l'Edict [2], non point par faute de ceux qui ſ'eſtoient trouvés à la négociation de la paix, mais d'autant, comme leur manda l'*Amiral,* qu'eſtant faite mention d'eux, *Vielleville,* qui y aſſiſtoit, repliqua qu'ils avoient l'exercice en un village à deux lieues de la ville, dont ils ſe contentoient [3]. Ce neantmoins, ils ne laiſſerent d'envoyer trois deputés à la Cour, 468
pour faire toutes les inſtances qu'il feroit poſſible. Mais après avoir eſſayé tous moyens & avoir meſmes employé Madame *de Deuilli* [4] envers le ſieur *de Vielleville,* ſon pere & les Ambaſſadeurs des Princes Alemans, ils ne peurent jamais obtenir autre reſponſe, ſinon qu'on ne vouloit toucher aucunement à l'eſtat de

1. *La paix de Saint-Germain-en-Laye*, du 8 août 1570, par laquelle la liberté du culte fut accordée aux protestants dans tous les lieux qu'ils possédaient, en outre dans deux villes par province ; ils obtenaient en outre droit égal d'admission aux charges publiques et la permission de résider dans tout le Royaume. Les villes de La Rochelle, La Charité, Cognac et Montauban devaient leur être livrées en ôtage pendant deux ans.

2. *L'Edit de pacification*, également daté de St-Germain-en-Laye et publié le 11 août. *Recueil de Fontanon*, t. IV, p. 300. *France prot.*, IX, p. 91. (*Goulard*) *Hist. des choses mémor.*, p. 409.

3. *Meurisse*, p. 338.

4. *François de Scepeaux de Vieilleville* laissa deux filles, Marguerite et Jeanne de Scepeaux, laquelle épousa Orry du Chastellet, baron de Dueilly (ou Duily) en 1556. (*Mém. de Vieilleville*, éd. *Michaud* et *Poujoulat*, l. VI, ch. 39, p. 238. Comp. *Le Laboureur*, *Mém. de Castelnau*, II, 167.) Ce Monsieur de Duilly était fils unique du grand sénéchal de Lorraine. Le clergé adressa de son côté une lettre au roi, le 6 octobre 1570, pour protester contre toute concession qu'on aurait pu être disposé à faire aux protestants. Voy. *Meurisse*, p. 338, qui donne aussi les réponses obtenues.

la ville tel qu'il avoit eſté dreſſé dernierement, mais que *Vielleville,* à ſon retour à Mets, ſ'enquerroit de tout, afin qu'il y fuſt pourveu ſelon ſon rapport.

Entre ces entrefaites *Chreſtofle Lambleti,* curé de Sainct Livier, (lequel, durant l'eſtat floriſſant de ceux de la Religion, avoit, comme pluſieurs autres de ſon eſtat, quitté la religion Romaine, & qui ſ'eſtoit marié à la vefve d'un notaire), après avoir mangé le bien de ſa femme & de ſes pauvres enfans pupilles, l'empoiſonna & auſſi toſt retourna à la religion Romaine, avec une abjuration volontaire, eſcrite & ſignée de ſa main, le vingttroiſieſme de Mars, jour de Jeudi abſolu[1] (qu'on appelle) audit an 1570, dont pluſieurs de l'eglife Romaine faiſoient grand cas, mais ceux de la Religion leur diſoient qu'ils n'avoient rien perdu, ni eux rien gagné. *Le curé Lambleti.*

Peu après le retour des deputés envoyés en Cour, revenant *Vielleville* en ſon gouvernement, ceux de la Religion allerent au devant de luy juſques à Thoul[2] & ne ceſſerent ni lors ni depuis de le ſupplier en toute humilité qu'il euſt pitié d'eux, mais ils ne peurent jamais obtenir de luy autre reſponſe, ſinon après beaucoup de traverſes qu'ils le vinſſent trouver à la Cour ſ'ils vouloient, là où il feroit pour eux ce qu'il pourroit; à quoy ils ne faillirent. Et de faict, après beaucoup de peines, ſ'eſtant *Vielleville* retiré en ſa maiſon de Duretal, en Anjou[3], ils obtindrent le vingtieſme d'Avril 1571 qu'ils auroient l'exercice public au lieu de Courcelle en toute aſſeurance. Mais cela eſtant rapporté à *Viart*[4], *Le culte à Metz interdit.*

1. Le *Jeudi absolu*, c'était ainsi qu'on désignait le Jeudi saint, *absolutionis dies*, *feria quinta ante Pascha*, *qua pœnitentes absolvi solebant. Du Cange.*

2. Les *Mémoires de Vieilleville* ne donnent aucun renseignement sur ces faits.

3. *Duretal*, petite ville (Maine-et-Loire). *Mém. de Vieilleville*, l. IV, ch. 26, p. 105 : Durestal, ung fort chasteau sur le Loir (Anjou), et autant seigneurial que tout autre scauroit estre en France. — *Ibid.* p. 153 : La terrasse n'a point de pareille en France, au jugement mesme du Roy.

4. Voy. ci-dessus, p. 461. *Jacques Viart* avait succédé à Séneton dans la charge de Président ou « d'Intendant du militaire, justice, police et finance », titre qu'on donna plus tard, depuis 1663, à ce fonctionnaire dont les pouvoirs étaient aussi bien militaires que civils et embrassaient toutes les branches indiquées.

il en refusa l'execution[1], & prolongea ce reffus jusques à ce que ceux de la religion Romaine en obtindrent la revocation, qui fut solennellement notifiée le dixiesme de May[2], de sorte qu'il ne leur fut ottroyé autre chose que ce qu'ils avoient auparavant, à savoir la liberté des baptesmes & des mariages, audit lieu 469
de Courcelle.

Le culte à Montoy.

Le sieur *de Clervant*[3] sur cela, encores que durans les afflictions passées ceux de Mets, surpris de crainte, eussent bien mal recognu les biens qu'ils avoient receu de luy, ne voulant laisser passer aucun moyen d'avancer la Religion, commanda comme seigneur en partie de Courcelle (qu'il maintenoit n'estre de la jurisdiction de Mets) au Ministre[4] de prescher à ses sujets, ce qu'il fit : à raison de quoy *Tevale* le mit prisonnier és prisons de la ville & le traitta fort rudement, nonobstant qu'il fust aagé de soixante six ans. Ce

1. Cette opposition provenait surtout du *Cardinal de Guise*, alors évêque de Metz. *Meurisse*, p. 346. Celui-ci ajoute, p. 348 : Avant que les deputez du *Cardinal de Guyse* et des trois Estats de la Ville fussent arrivez auprès du Roy, ceux des adversaires (c'est-à-dire des protestants) avoient desja fait leur affaire, ayant obtenu un decret au bas d'une Requeste qu'ils avoient presentée au Roy, du 25 d'Avril 1571, par lequel il leur estoit permis de faire toute sorte d'exercice de leur Religion pretendue, au village de Courcelles, au lieu qu'auparavant ils n'y pouvoient faire que les baptesmes et les mariages. Mais une requeste des Estats (catholiques) provoqua de la part du Sieur de Thévale et du Président Viart la surséance du decret du roi.

2. *Meurisse*, p. 352, donne la lettre du roi au Cardinal de Guise : « Mon Cousin, Ayant receu la lettre que les deputez des Estats de la ville de Metz m'ont apportée de la part des Maistre Eschevin et Treize, ensemble la vostre, et bien consideré ce que vous et eux me remonstrez, pour le regard de l'instance que me pourroient faire ceux de la nouvelle Religion, d'avoir exercice de leurdite Religion audit Metz et pays Messin : Je me suis resolu (encores que je leur eusse fait respondre une requeste estant à Paris (le 25 avril), par laquelle je leur permettois de faire leur exercice de ladite Religion à Courcelles) à declarer de nouveau que je veux et entends que ma declaration expediée à Metz, lorsque j'y estois, soit observée, permettant toutefois que ceux de ladite nouvelle Religion peussent continuer audit lieu de Courcelles l'exercice d'icelle, pour le regard de leurs baptesmes et mariages seulement, sans l'estendre à aucun autre exercice, etc. Escrit à Eunette, le 10e jour de May 1571. »

3. Voy. ci-dessus, p. 441.

4. C'est-à-dire *Nicolas François*, *supra*, p. 465.

neantmoins, huict jours après il le relaſcha avec defenſe de plus y retourner. Mais toſt après eſtans advertis ceux de la Religion de dedans de la ville, auſquels ſe joignirent pluſieurs gentilshommes haut juſticiers du pays Meſſin, que le Roy devoit faire quelque ſejour à Bloys, où l'*Amiral* le devoit venir trouver, ils ne faillirent d'y envoyer leurs deputés[1], à ſavoir le ſieur *de Barisi* pour les gentilshommes, & deux bourgeois; leſquels, bien recueillis par *Vielleville,* ſachant bien ſe gouverner ſelon le vent, & voulant favoriſer à l'*Amiral,* auquel l'on deſiroit lors de gratifier pour moyenner le mariage du *Roy de Navarre* & l'amener à la trappe, finalement nonobſtant les traverſes du Preſident, venu expreſſement à la Cour pour les empeſcher, ils obtindrent[2] que tous les gentilshommes & autres habitans de Mets & du pays Meſſin,

1. *Meurisse*, p. 354: Sur le milieu de l'an 1571 il arriva une conjuncture fort favorable aux adversaires. Les chefs des Religionnaires s'estoient assemblez à La Rochelle; dequoy le Roy estant entré en juste deffiance, prit resolution de descendre en Touraine, afin qu'en s'approchant d'eux, il les obligeast de venir à luy, ou bien s'ils manquoient à ce devoir, ils peust tirer quelque lumiere de leurs desseins, par leur deffiance. Les adversaires ayant eu advis que l'Amiral ne manqueroit pas d'aller trouver le Roy — se resolurent d'envoyer en Cour, afin de recommencer leurs poursuites, pour obtenir le libre exercice de leur Religion dans la Ville par l'entremise d'un si puissant protecteur. Ils bastirent donc une requeste . . . Ils advancerent premierement que les Catholiques avoient introduit dans la ville quantité de blasphemateurs du nom de Dieu . . . Ils exposerent, secondement, qu'ils estoient en beaucoup plus grand nombre que tous les Catholiques et les Ecclesiastiques ensemble : ce qui pouvoit estre pourtant convaincu de faux à veue d'œil, les Calvinistes n'ayant jamais fait, en nombre de personnes, le tiers de la ville. Ils advancerent troisiemement qu'ils estoient les vrays et naturels bourgeois de la ville, et que la pluspart des Ecclesiastiques et des Catholiques estoient gens estrangers, venus du dehors . . . Ils conclurent à ce qu'il plût au Roy de leur permettre le restablissement de leurs exercices, comme des presches, des cathechismes, de l'administration de leurs sacrements, des escholes, du consistoire, et d'autres semblables libertez dans la ville, et notamment de leur permettre de travailler les jours des festes . . . Le Clergé ne manqua point de donner advis de tout cecy au Cardinal de Lorraine et au Cardinal de Guyse . . . par les lettres . . . du dernier du mois d'aoust 1571 . . . L'occasion que les adversaires avoit prise leur fut si favorable qu'ils retournerent avec ceste depesche.

2. L'ordonnance royale du 14 octobre 1571 se trouve dans *Meurisse*, p. 357 s. : «Ordonnons, que au lieu de Courcelles où lesdits Sieurs Gentils-

auroient pour l'exercice de leur Religion, le lieu de *Montoy*[1], appartenant audit ſieur *de Clervant*, & non autre lieu quelconque, mais ne feroient recherchés pour le faict de la Religion, ni contraints de faire aucune choſe contre leur conſcience, & feroient au reſte egalement traittés comme les autres habitans de la religion Romaine. Ceſte depeſche apportée en bonne forme en la ville, on n'en tint pas grand conte, de ſorte qu'il falut obtenir de la Cour une ſeconde juſſion, & cependant fut fait le procès à deux pauvres artiſans, à ſavoir *Jaques de Foreſt*, chapelier, & *Ceſar Fabelle*, menuſier, priſonniers pour avoir eſté trouvés faiſans les prieres avec quelques uns de leurs voiſins, leſquels furent condamnés à 470
quarante livres d'amende, payées par quelques uns de la religion, ſachans leur pauvreté. Finalement, eſtant arrivée la ſeconde juſſion, elle fut interinée en la preſence des uns & des autres, & nommément du *ſeigneur de Chaſtelus*, gouverneur de la citadelle, le vingt deuxieſme de Novembre, & par ainſi, ayans eſté ceux de la religion en perpetuelles miſeres, depuis le troiſieſme d'Avril 1569, recommencerent leur exercice à Montoy, le vintcinquieſme dudit mois de Novembre, audit an 1571, ayans pour miniſtre *Olivier Valin*[2], avec une merveilleuſe allegreſſe d'une treſgrande

hommes, manans et habitans de ladite ville de Metz font à present l'exercice de leurdite Religion, ils le puissent faire à Montoy pour les presches, cenes, baptesmes, ainsi que mariages et non pour autre chose, ny ailleurs.» *Meurisse*, p. 359, ajoute encore cet avis secret, donné sur cette négociation : «Ceux de la Religion ont obtenu le restablissement de l'exercice, pour tout le Gouvernement de Metz, en la maison de Montoy, qui appartient à *Clervant*, et n'a pas tenu à eux et à leurs favoris qu'ils ne l'ayent eu dans la Ville, et dans les maisons particulieres des Gentilshommes; comme aussi les escoles publiques et la permission d'entrer aux Magistrats comme les Catholiques. Et comme toutes choses ont esté conduites sur ce fait, je le reserve à le faire entendre à Monsieur le Gouverneur, et à vous, à bouche, car ceste fusée ne s'est desmeslée qu'avec grande subtilité et industrie. Et si ceux ausquels ceste cause principalement appartenoit, eussent usé de diligence, et de l'office qu'ils doivent, les Maistres eussent esté, peut estre, bien aises d'y trouver quelques empeschemens et oppositions.»

1. *Montoy* (voy. p. 455), village à 7 kil. de Metz et à 9 kil. de Pange, à 4 kil. de Courcelles.

2. *Olivier Varin* leur fut accordé par le sieur d'Andelot, dont il était ministre. *Mühlenbeck*, l. c., p. 183. Selon *O. Cuvier*, *La persécution de l'église de Metz*, p. 15. *Olivier Valin* fonctionna à Montoy de 1565 à 1572.

multitude de peuple, nonobſtant qu'il fiſt un temps extremement pluvieux, & que le chemin de Mets à Montoy ſoit des plus faſcheux d'alentour de la ville. Ce nonobſtant on leur faiſoit du pis qu'on pouvoit, ne leur eſtant permis d'avoir qu'un ſeul miniſtre, aveques defenſes d'avoir aucun maiſtre d'eſcole en la ville, à Montoy, ni ailleurs. Et pource que les habitans des villages d'outre la riviere de Mezelle ſe preſentoient aux portes pour paſſer par la ville, & aller à Montoy, ils eſtoient deſchaſſés à grand rigueur, voire juſques à ce poinct que quelques uns eſtans paſſés devant la defenſe faite, & reprenans leur chemin par la ville à leur retour, furent reboutés juſques à ne permettre à homme ni à femme d'entrer pour acheter du pain ; & ſi quelques uns ſ'eſtoient coulés en la ville parmi la foule, eſtans deſcouverts, ils en eſtoient deſchaſſés à coups de baſton. Qui plus eſt, *Tevale,* ayant eſté adverti, que quelques villageois du Vault[1], venans le Samedi au marché, demeuroient au giſte en la ville, pour aller au preſche le lendemain à Montoy, fit defendre à ſon de trompe, ſous peine de cent ſols d'amende qu'homme n'euſt à les loger. Pluſieurs remonſtrances luy furent faites ſur cela en toute humilité, qui fut cauſe qu'ils envoyerent derechef leurs deputés à la Cour, eſtant pour lors à Amboiſe, là où par le moyen de *Clervant,* qui pour lors ſ'y trouva, ils obtindrent commandement exprès du Roy de laiſſer paſſer & repaſſer les villageois[2].

1571 *Vielleville,* ſur ces entrefaites, eſtant mort tout ſoudain en ſa maiſon de *Duretal*[3], le gouvernement de Mets fut baillé à [*Albert*][4] *Gondy*[5], duquel il ne ſera hors de propos de dire en brief la con- *La famille de Gondi.*

1. *Vaux*, vieux village, sur la rive gauche de la Moselle, à 8 kil. de Gorze et à 8 kil. de Metz.

2. *Meurisse*, p. 360.

3. Il mourut empoisonné, le 2 novembre 1571, à l'âge de 72 ans. *Le Laboureur*, *Mém. de Castelnau*, II, 158.

4. Dans l'édition d'Anvers 1580, le prénom est laissé en blanc.

5. *Albert Gondi*, fils d'Antoine de Gondi, né à Florence en 1528. Il assista à la bataille de Renti, 1554, à celle de St-Denis, 1567, et à celle de Moncontour en 1569. Charles IX, des bonnes grâces duquel il jouit à un haut degré, l'employa à différentes hautes missions où il montra son habileté, aussi fut-il créé maréchal de France en 1567. Henri III lui continua aussi ces faveurs et le créa duc et pair de France. Il mourut en 1602. Il était le grand-oncle du fameux cardinal de Retz, le chef de la Fronde. Il fut accusé d'être un des auteurs de la St-Barthélemy. Voy. plus bas, p. 474.

dition. Un Florentin habitué à Lyon, banquier de bien peu de crédit, eut ceſt heur d'avoir une femme ſachant fort bien ſon entregent, laquelle parvenue à eſtre nourriſſe du Roy François deuxieſme, gagna ſi bien la bonne grace de la Royne mere, qu'elle parvint à un merveilleux credit, & mit ſon fils, duquel il eſt queſtion, tellement en la bonne grace du Roy Charles neufieſme & de la Royne ſa mere, que d'un clerc de vivres, qu'il eſtoit au voyage du Roy Henry en Alemagne, on fut tout esbahy qu'on le vid fait premier gentilhomme de ſa maiſon & de la chambre du Roy, puis Comte de Rets, marié à la vefve du feu ſieur *de Hannebaut*[1], & depuis Mareſchal de France; ayant ſi bien fait ſes beſognes, qu'ayant voulu acheter pour un coup une terre de neuf cens mille livres, il n'eſt eſtimé avoir moins de quatre vingts à cent mille livres de revenu, outre les profits ſecrets que chacun ne ſait pas, eſtant auſſi l'un de ſes freres, nommé *la Tour,* maiſtre de la garde-robbe du Roy & ſon autre frere Eveſque de Paris, tous habiles hommes, & ſachans bien faire leurs affaires. Ce gouvernement de Mets donques, combien qu'il euſt eſté promis au ſieur *de Cruſſol, Duc d'Uzès*[2], fut donné à ceſtuy cy, duquel on diſoit à la Cour, que ceux de Mets feroient fort eſtonnés, voyans entrer en leur ville comme lieutenant du Roy celuy qu'ils y avoient veu arriver la premiere fois avec les Charrettes des munitions.

Nous avons dit qu'à la ſolicitation des deputés de ceux de la religion, le Roy avoit commandé qu'on laiſſaſt paſſer & repaſſer les villageois; mais rien n'en eſtoit executé, & outre cela rien n'avoit eſté reſpondu ſur deux autres articles contenus en la meſme requeſte, dont le premier eſtoit qu'il pleuſt au Roy d'ottroyer que les gentilshommes du pays Meſſin euſſent meſme liberté pour l'exercice de leur religion que les gentilshommes François. Le ſecond, que quelque lieu fut baillé aux bourgeois & habitans de 472
la ville dedans le pourpris d'icelle, ou bien quelque lieu de ſeureté entre les rivieres de Mezelle & de Salle, eſtant le lieu de Montoy, ſi près des terres du Roy d'Eſpagne, qu'ils avoient juſte occaſion de craindre d'y eſtre outragés. Voyla pourquoy les deux deputés,

1. Voy. vol. II, 240.

2. *Antoine de Crussol*, si souvent nommé dans notre *Histoire*.

auſquels furent encores adjoints deux autres, ayans entendu l'arrivée prochaine de la *Royne de Navarre* à Bloys, ſ'arreſterent à la Cour. Ce qu'entendans ceux de la religion Romaine, y en envoyerent cinq de leur part, à ſavoir un pour la nobleſſe, deux pour le clergé, & deux pour les bourgeois, ſolicitans les uns contre les autres, dont l'iſſue fut telle que le lieu de *Montoy* fut confermé pour ſ'y aſſembler & non en autre lieu, mais quil ſeroit permis à tous ceux du pays Meſſin de paſſer & repaſſer par leur ville pour y aller ſans aucun deſtourbier, & qu'ils pourroient choiſir tels Miniſtres & autant qu'ils en voudroient, ſauf à les preſenter au gouverneur ou à ſon lieutenant, pour ſ'informer quelles gens ils ſeroient; & que pareillement l'election des treize & gens de juſtice ſe feroit comme on avoit acouſtumé auparavant, ſans aucune diſtinction de religion, eſtant le reſte concernant les demandes de ceux de la Religion remis à l'arrivée du *Mareſchal de Rets* en ſon gouvernement, lequel dès lors leur fit de grandes promeſſes, exhortant les uns & les autres à ſ'entretenir en bonne paix. Il falut donc qu'ils ſe contentaſſent de cela; & pource que *Tevale* ne voulut jamais admettre *Taffin*[1], alleguant qu'il eſtoit homme de menée & ſujet naturel du Roy d'Eſpagne[2], ils emprunterent *François du Jonc*[3], de l'Egliſe de Schenau au Palatinat, pour deux mois.

Tel eſtoit l'eſtat de l'Egliſe, croiſſant tous les jours, nonobſtant encores tous empeſchemens, quand les nouvelles arriverent de la bleſſeure de l'*Admiral*[4], advenue à Paris le vingt deuxieſme d'Aouſt 1572, ce qui apporta un grand effroy à ceux de la Religion. Ce neantmoins au meſme inſtant le Roy ayant mandé à *Tevale* qu'un tel acte avoit eſté fait à ſon deſceu, dont il ſe deli- *La St-Barthélemy.*
473 beroit de faire bonne & prompte juſtice, & ces letres ayans eſté auſſi toſt publiées avec exhortation de ſe tenir en paix, on ſe rappaiſa aucunement en attendant nouvelles de ce qui ſ'en enſuivroit.

1. *Taffin.* Voy. ci-dessus, p. 450.

2. Comme étant né à Tournay, en Flandre.

3. Voy. ci-dessus, p. 457.

4. A la suite de l'attentat de Maurevel. *Delaborde, Coligny*, III, 437 s. *Hist. des choses mémor.* (*Goulard*), p. 425.

Ce qui ſ'en enſuivit fut ceſt horrible & execrable maſſacre commis à Paris le vingtquatrieſme dudit mois, jour de la feſte S. Barthelemi; cruauté ſi barbare & inhumaine que tant que le monde ſera monde, & encores après le monde fini, tant les autheurs que les executeurs d'un ſi malheureux maſſacre feront en perpetuelle execration, ayant eſté ceſt acte commencé premierement à Paris, & depuis ſuivi en la plus part du Royaume de France. Ce ne fut pas donc ſans cauſe que ces pauvres brebis de Mets furent eſperdues, n'attendans que le couteau des bouchers ainſi que les autres. Ce neantmoins au lieu de ſ'enfuir on les voyoit ſe renger à leur paſteur de plus grande ardeur que jamais, & fut tellement conduit l'affaire par la providence de Dieu, que leurs plus grands ennemis condamnans une telle procedure, n'oſerent jamais entreprendre de ruiner l'aſſemblée par manifeſte violence.

Vexations nouvelles et incessantes.

Tevale, ſur cela, & le Preſident ayans envoyé querir quelques uns des principaux, les admonneſterent de faire ceſſer les predications publiques & la celebration de la Cene, leur permettans toutesfois de ſ'aſſembler juſques au nombre de vingt ou trente perſonnes. Mais eſtant cela rapporté au Conſiſtoire & depuis conſulté entre les principaux, chacun fut d'avis de ſe remettre à la providence de Dieu, & de perſeverer, ſinon que *Tevale* leur diſt expreſſement avoir commandement du Roy de leur defendre leur exercice acouſtumé; mais eſtans conſeillés quelque temps après par quelqu'un penſant bien faire en cela, ils cederent au temps après que *Tevale* les eut aſſeurés que cela ne ſeroit que par entrepos, & commença lors *Olivier*[1], à preſcher en particulier en ſa maiſon à Montoy, ne ſachant toutesfois ſi bien faire que les aſſemblées ne fuſſent de deux à trois cens perſonnes, leſquelles continuerent juſques à la venue du *Mareſchal,* leur gouverneur, qui fut le quinzieſme de Novembre 1572[2], eſtant recueilli magnifiquement & avec grande joye de ceux de la religion Romaine, reſſemblans en cela les oyſeaux de proye qui ont tantoſt oublié leur liberté, tellement que pour la haine qu'ils portoient à ceux 474

1. *Olivier Varin.* Voy. p. 470.

2. Ce ne fut qu'alors qu'il vint prendre possession de son gouvernement. *Meurisse,* 372.

de la religion ils planterent un tableau dans le temple[1], où eſtoient eſcrits ces mots:

«Un Dieu, un bapteſme, une foy, une loy
Et vivre en paix ſous un Roy.»

Ceux de la religion au contraire, voyans ceſt homme qu'on tenoit avoir eſté l'un des principaux conſeillers de ceſt horrible & deſloyal maſſacre[2], eſtoient en grande crainte & non ſans cauſe, comme il apparut bien toſt après; car ayant fait venir à ſoy *Olivier,* il taſcha par tous moyens, tant de luy-meſme que par autres, avec toutes les promeſſes dont il ſe pouvoit adviſer, de le faire deporter de ſon miniſtere; en quoy n'ayant rien peu profiter, il ſe delibera de luy tendre des embuſches ſous ombre d'une diſpute, & l'euſt fait n'euſt eſté que *Tevale,* auſſi vehement & ouvert que l'autre eſt fin & cauteleux, euſt dit à part à *Olivier,* en ſortant avec colere, que puis qu'il ne vouloit faire autre choſe, il defendroit dès le lendemain tout exercice de la religion, comme il fit auſſi. Mais *Olivier,* ayant recueilli par ces paroles à quelle diſpute on le vouloit attirer, print droit le chemin de la ville de *Falzbourg*[3] dès le lendemain, acompagné ſeulement d'un cordonnier nommé *Paris;* ce que *Gondy* ayant entendu, il envoya des argoulets après luy &, voyant qu'il avoit failli de l'attraper, deſchargea ſa colere ſur la femme & huict petis enfans d'iceluy, leſquels, nonobſtant les neiges & les pluyes exceſſives, il dechaſſa à travers des bouës & des glaces, & fit auſſi bannir le pauvre cordonnier qui l'avoit conduit. Qui plus eſt, parlant à pluſieurs des principaux bourgeois de la religion, il leur declara ouvertement que le Roy ne vouloit ſouffrir autre religion que la ſienne en ſon royaume, ni pays de ſon obeiſſance, taſchant de les induire par tous les offres de la volonté du Roy, qu'il luy fut poſſible. A quoy

1. C'est-à-dire dans la cathédrale, *ibid.*

2. *Mém. de l'estat de France sous Charles IX*, t. I, p. 380 s. (2e éd., Meidelbourg 1578, p. 265 et surtout 266 s. *D'Aubigné*, *Hist. univ.*, I, 540. *Delaborde, Coligny*, III, 458.

3. *Phalsbourg* (*Pfalzburg*), dans le pays Messin, sur le croisement des routes de Strasbourg, Saarunion, Fénétrange et Nancy, à 19 kil. de Sarrebourg. Ce fut l'empereur Maximilien Ier qui conféra à ce village le rang de ville. La seigneurie de Pfalzbourg appartenait jusqu'en 1583 aux comtes palatins De Veldenz qui alors la vendirent au duc de Lorraine.

ayant eſté conſtamment & unanimement reſpondu, que cela ſeroit contre les promeſſes à eux faites comme à une cité imperiale, voire des quatre principales de l'empire, il les renvoya avecques grandes menaces.

Le lendemain, ayant en vain eſſayé le meſme envers certains particuliers, les menaça de les chaſſer tous de la ville par com- 475
mandement du Roy, à quoy luy ayant eſté remonſtré qu'il faloit donques que l'herbe creuſt par les rues, il perſiſta de paroles en ſes menaces, diſant que l'herbe y valoit mieux que telles gens. Mais ſi n'oſa il executer ce qu'il avoit deliberé, mais eſſaya un autre moyen, ayant fait venir à Mets un malheureux miniſtre

Du Rozier et Maldonat.

revolté, nommé *du Rozier*[1], acompagné d'un docteur Jeſuite Eſpagnol, nommé *Maldonat*[2], eſtimé le plus docte & le plus ſubtil de tous ceux de la faculté; comme auſſi *du Rozier* avoit fait à

1. *Hugues Sureau*, dit *du Rosier* (voy. plus haut, p. 247), né à Rozoy-sur-Serre, en Thiérache, avait été d'abord correcteur d'imprimerie. Après s'être voué au ministère évangélique, il fut quelque temps pasteur à Orléans (vol. I, p. 738), où il écrivit quelques ouvrages de controverse. Etant devenu suspect à ses collègues et accusé d'être l'auteur du pamphlet: *Défense civile et militaire des innocents et de l'Eglise de Christ 1563*, enseignant le tyrannicide, on l'arrêta et le mena prisonnier à Paris (voy. ci-dessus, p. 247). Il prouva qu'il était innocent et fut mis en liberté. Arrêté lors de la St-Barthélemy, il abjura le protestantisme et fut employé à la conversion du roi de Navarre et de Henri, prince de Condé (*De Thou*, IV, 630). Condé résista. Employé ainsi comme convertisseur, il fut envoyé à Sedan, par le duc de Montpensier, pour y travailler à la conversion de sa fille, la duchesse de Bouillon, et de son mari, mais sans succès. C'est ainsi qu'il fut aussi envoyé à Metz. (*De Thou*, l. c. *France prot.*, IX, 329. *Bulletin du Protest. franç.*, VIII, 602; XII, 266. Comp. *Meurisse*, p. 376).

2. *De Thou*, VI, 311. *Bayle*, *Dictionn. Jean Maldonado*, né en 1534 à Las Casas de la Reina, en Estramadure, fit ses études à Salamanque, enseigna avec succès la philosophie et la théologie au Collége des Jésuites à Paris et y prêcha en français. Il soutint aussi des disputes contre les ministres protestants, entre autres surtout à Sedan, lors de son voyage en Lorraine. Il ne put éviter d'être accusé d'hérésie, mais en fut déclaré innocent. Il mourut à Rome en 1583, où il avait été appelé pour travailler à l'édition de la bible grecque. Ses Commentaires sur les Evangiles ne furent publiés qu'après sa mort. *De Thou*, qui avait lui-même assisté à ses leçons au collége de Clermont à Paris, vante beaucoup son érudition. A Metz, *Maldonat* fit tous les jours, pendant 3 semaines, un catéchisme de controverse où l'on obligeait les Calvinistes de se trouver. *Meurisse*, p. 378.

Paris tout ce qu'il avoit peu pour en faire revolter d'autres, juſques à faire imprimer une abjuration[1] & autres livres pleins de fauſſetés & de meſchante conſcience, au lieu qu'auparavant il avoit acquis reputation d'homme docte, comme il eſtoit à la verité, ayant meſme eſté choiſi pour la diſpute tenue à Paris contre les docteurs *Vigor*[2] & *de Saintes*[3]. La revolte de ce perſonnage fut un grand ſcandale à pluſieurs, laquelle il taſcha de rabiller depuis tellement quellement, mais jamais depuis on ne cognut en luy un ſens raſſis, ni conſcience droite, & finalement eſt mort de peſte avec ſa femme & tous ſes enfans en la ville de Francfort[4].

Pour revenir à noſtre hiſtoire, eſtans ces deux arrivés à Mets, & la plus part de ceux de la religion eſtans contraints de ſe trouver un jour de dimanche en la maiſon de l'Eveſché, *du Rozier* leur fit une grande harangue parlant de la ſucceſſion des Eveſques, qu'il diſoit eſtre la marque de la vraye Egliſe. Mais tant ſ'en falut que perſonne en fuſt eſmeu, qu'au contraire pluſieurs ſimples gens de l'Egliſe diſoient tout haut, qu'ils entreprendroient bien de luy reſpondre; & y euſt meſmes un boucher, nommé *Nicolas du Bois,* lequel eſtant allé en la maiſon de *Maldonat,* l'amena à ceſte raiſon, qu'il confeſſa que ſi on ne vouloit croire que ce qui eſt eſcrit en la Bible, on ne pourroit monſtrer que la meſſe fuſt bonne. Et

1. *France prot.*, IX, 330: Confession de foy faicte par *Hugues Sureau-Du Rosier*, avec abjuration et detestation de la profession huguenotique: ensemble la refutation de plusieurs points mis en avant par Calvin et Beze contre la foy et Eglise catholique. Paris 1573, in-8; Lyon, 1573, in-12.

2. Voy. vol. I, p. 93, 692.

3. Voy. vol. I, p. 578. Comp. *Labitte, De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, 2e éd., Paris 1865, p. 201 s. Comme évêque d'Evreux il prêcha avec la plus grande véhémence contre Henri IV. Lors de la prise d'Evreux par Biron, il se réfugia à Louviers et y fut fait prisonnier à la reddition de cette ville. On découvrit dans ses papiers qu'il avait justifié dans un écrit l'assassinat de Henri III et établi la nécessité de tuer le Béarnais. Envoyé à Caen, il fut condamné à une prison perpétuelle et mourut bientôt au château de Crèvecœur où il avait été enfermé.

4. Après avoir envoyé sa famille en sûreté à l'étranger, il quitta lui-même secrètement la ville le 19 décembre, gagna heureusement Strasbourg et de là Heidelberg, où il fit reconnaissance publique de sa faute. Il se retira bientôt à Francfort, où il entra comme correcteur dans l'imprimerie des Wechel; il y mourut trois ans après.

quant à *du Rozier*, eſtant en partie convaincu en ſa propre conſcience, & auſſi admonneſté par gens de bien d'avoir pitié de ſoy meſme, il pria qu'on luy aydaſt à ſortir de ce bourbier, ce qu'on fit[1], & fut conduit ce pauvre miſerable en l'Egliſe d'Heydelberg, 476
où il recognut aucunement ſes fautes, dont il publia un petit traitté[2], contraire à ceux qu'il avoit fait imprimer à Paris.

Le *Mareſchal de Rets* ſur cela voyant ce qui eſtoit advenu, & n'ayant pouvoir, comme il eſt à preſuppoſer, de faire pis à ceux de la Religion, ſ'en retourna en Cour, dont il ne ſ'abſentoit pas volontiers; donnant charge à *Tevale*, ſon lieutenant pour le Roy, en ſon abſence, & à *Viart*, Preſident, de ne ſouffrir en ſorte quelconque aucun exercice de la Religion, & de preſſer ceux qui en eſtoient de retourner à la meſſe par tous les moyens qu'ils pourroient ſans trop alterer la paix de la ville; à quoy ils tindrent la main la plus roide qu'ils peurent, faiſant chaſſer hors la ville *Guillaume Brayer*[3], dont il a eſté parlé cy-deſſus, *Jean Humain*, les libraires de la Religion, eſpians auſſi les acouchées & faiſans prendre leurs enfans, malgré les peres & meres, pour les faire baptiſer à la façon de l'egliſe Romaine, au ſon des cloches & du tabourin. Pour à quoy obvier ceux de la Religion uſerent de beaucoup d'artifices, les uns tranſportans leurs femmes de bonne heure en quelque village, les autres mettans leurs enfans dans des hottes, & les couvrans d'un peu de fumier comme pour les porter en quelque heritage, les autres les mettoient en quelque bateau par les grilles de Rumpert. Il y en eut d'autres qui appointerent avec les ſergens, & pource qu'il n'eſtoit permis aux beliſtres[4] de briber[5] par la ville, habilloient une femme en pauvre bribeuſe

1. *Meurisse*, p. 382. Il s'esquiva le propre jour que le *comte de Retz* et *Maldonat* partirent de ceste ville, pour s'en retourner à Paris, qui fut le 19 de decembre.

2. *Confession et recognoissance de Hugues Sureau, dict du Rosier*, touchant sa cheute en la papauté et les horribles scandales par luy commis, servant d'exemple à tout le monde de la fragilité et perversité de l'homme abandonné à soy et de l'infinie misericorde et ferme verité de Dieu envers ses eslus. Basle 1574, in-12, p. 46, réimprimé dans les *Mémoires de Charles IX* (par *Goulard*), 2e éd. 1578, vol. II, p. 104. *France prot.*, l. c.

3. *Guill. Brayer*, supra, p. 458. *G. Brasier.*

4. *Bélître*, mendiant. *Littré.*

5. *Briber*, brimber, ancien wallon : mendier.

à laquelle ils bailloient leurs enfans au col habillés de meſme, miſes par ce moyen hors la ville à peine d'eſtre punies à la rigueur des ordonnances; puis eſtoient ces enfans portés & baptiſés par les Miniſtres à *Alteville*[1], près de Buquenon, appartenant au *Comte de Naſſau;* ou à *Jamets*[2], terre ſouveraine du *Duc de Buillon,* en laquelle, comme auſſi à *Sedan,* il y avoit exercice de la Religion. Et advint lors à un pauvre boulenger une choſe digne d'eſtre remarquée, lequel ſachant que ſes voiſins eſpioient la couche de ſa femme, uſa de telle diligence qu'il l'emporta ſi à poinct hors de la ville, qu'eſtans entrés les voiſins pour le prendre &
477 baptiſer en l'egliſe Romaine, n'y trouverent rien. Mais advint que le lendemain elle acoucha encores d'un autre enfant; ce qu'eſtant ignoré par ſes voiſins il ne fut point recerché, & partant le pere eſtant de retour du bapteſme du premier, eut moyen d'en faire autant du ſecond; ce que *Tevale* ayant entendu, il le fit mettre priſonnier, mais voyant ſa conſtance, il le relaſcha quelques jours après.

Le sieur de Piennes.

La guerre[3] ſe faiſoit cependant treſcruelle, à travers du Royaume de France, & notamment à la Rochelle, où fut tué entre autres le *Duc d'Aumale*[4], ce qui contriſta *Tevale* merveilleuſement. Et furent ceux de la Religion en grand danger que les gens de guerre ne ſe jettaſſent ſur eux. Mais tant y a que Dieu voulut qu'ils eſchappaſſent ce coup comme pluſieurs autres. Toſt après

1. *Altweiler* (*Altwiller*), village à 4 kil. de St-Avold et à 46 kil. de Saverne. Il y a encore une communauté réformée. Tout près se trouve *Bouquenom* ou Bockenheim, petite ville qui porte aussi le nom de Saar-Union ou de Saarwerden (Bas-Rhin). La Saar divise l'endroit en deux parties jointes ensemble par un pont: Bouquenom et Neu-Saarwerden. Ce lieu appartenait alors au comte de Nassau-Saarbrück.

2. *Jametz*, petite ville du pays Messin (Meuse), à 12 kil. de Montmédy, autrefois ville forte appartenant au duc de Bouillon.

3. C'était la quatrième guerre de religion. Elle avait commencé en novembre 1572 avec le secours d'Elisabeth d'Angleterre et des protestants d'Allemagne, et prit fin en juillet 1573.

4. Le 4 mars 1573, «*Claude de Lorraine, Duc d'Aumale*, oncle du Duc (Henri) de Guise, estant derriere un gabion, fut tué d'un coup de piece (couleuvrine) braquée sur le boulevard de l'Evangile, traversa le gabion et ce Duc qui pensoit à toute autre chose qu'à ce qui lui avint.» (*Goulard*) *Hist. des choses mémor.*, p. 472. *De Thou*, IV, p. 779.

auſſi furent apportées nouvelles que le *Mareſchal de Rets,* ayant quitté ſon gouvernement de Mets pour avoir mieux, le ſieur de *Piennes* eſtoit eſtabli gouverneur en ſa place ; ce qui donnoit eſperance de quelque bon ſoulagement à ceux de la Religion, ſachans qu'il en avoit fait profeſſion telle ès premieres guerres civiles de l'an 1562, qu'il avoit meſmes ſuivi le *Prince de Condé* à Orleans[1]. Mais ils ignoroient que c'eſtoit un vray fantaſtique, & qu'en partie l'ambition, en partie ſa legereté l'avoient fait revolter dès lors juſques à ce poinct qu'il porta meſmes les armes en la bataille de Dreux contre le *Prince* qui l'avoit tant honoré à Orleans[2]. *Piennes* donques arriva à Mets, le huictieſme de Novembre 1573, & ayant donné bonnes paroles à ceux de la Religion ſ'en retourna, pour ſe trouver comme il diſoit à quelques Eſtats, leſquels on a depuis eſtimé avoir eſté dreſſés expreſſement pour y attrapper ce qui eſtoit reſté du maſſacre de la Sainct Barthelemi, ce qu'eſtant deſcouvert fut cauſe de la cinquieſme guerre civile, recommencée l'an 1574[3] par Charles neufieſme, & continuée par Henri troiſieſme. *Piennes* donques finalement retourna de la Cour, & au lieu de ſoulager ceux de la Religion, fit rechercher & oſter les armes aux bourgeois, ce qui n'avoit jamais eſté fait, voire juſques à les contraindre de jurer ſ'ils en ſavoient point d'autres que celles qu'on trouvoit & prenoit. Auquel ſerment n'ayant voulu

1. Vol. II, p. 93, 106, 128, 133.

2. Vol. II, p. 241. Il fut pourvu du gouvernement de Metz au mois d'août 1573. *Meurisse*, p. 387.

3. On peut faire remonter les commencements des troubles de la cinquième guerre au mois de mars 1574 (*Goulard*) *Hist. des choses mémor.*, p. 494. Le duc de Montpensier se mit en campagne au mois d'avril, pour faire la guerre en Poitou à ceux de la religion (*ib.*, p. 500). Charles IX mourut le 30 mai. Les habitants de La Rochelle recommencèrent la guerre en septembre. — *Meurisse*, 389 : Au commencement de ceste guerre, le *prince de Condé* se retira en Allemagne avec *Méru* et *Thoré*, frères du *Duc de Montmorency;* où estant, ils ne cesserent de travailler, pour porter l'*Electeur Palatin* et le Duc Jean Casimir, son fils, à former tous ensemble un corps d'armée pour le secours des Religionnaires. Le Roy Charles IX, qui vivoit encore alors, se deffiant de ceste pratique, leur envoya le *Mareschal de Retz*, pour tascher de les ramener, ou au moins de destromper ces princes d'Allemagne et destourner cest orage. — Ces ambassades ne produisirent pourtant aucun effet.

obeir un ancien bourgeois nommé *Antoine Tomaſſin,* fut mis en
1578 priſon & à grand' peine relaſché, eſtant aagé de ſeptante ans.

Ce nonobſtant ceux de la religion eſtans grandement haraſſés du travail d'aller à Alteville ou à Jametz pour leurs bapteſmes & mariages, reprindrent cœur à la ſolicitation du ſieur *de Clervant,* combien qu'il ſe fuſt habitué avec ſa famille en ſa baronie de Coppet[1], ès terres des ſeigneurs de Berne. Ils eurent donc pour miniſtre ce meſme maiſtre *Nicole,* qui avoit eſté longuement à Courcelle, comme dit a eſté; lequel ils etablirent au village de Burtoncourt[3], à trois lieues de Mets, appartenant audit *Clervant,* & mouvant en fief du *Duc des deux Ponts.* Ce qu'ayant entendu *Piennes,* & voyant que le peuple y alloit à grand' foule, il y envoya faire defence de par le Roy; & non content de la reſponſe à luy faite, à ſavoir que le Roy n'avoit rien à commander en ce lieu-là, fut ſi outrecuidé qu'il y envoya des argoulets qui fourragerent le village, nommément la maiſon du Miniſtre, mettant le Roy par ce moyen en grand hazard d'une guerre contre les Princes Alemans dont il n'avoit pas beſoin pour lors. Mais nonobſtant tout cela ceux de la religion ne laiſſerent d'y aller, auſquels il ne ſceut faire pis, un jour de Cene, que de leur fermer les portes au retour, juſques à ce que après quelques jours il leur permit de rentrer, avec defenſe de n'y plus aller faire la Cene ſans ſon congé.

La guerre civile.

La guerre cependant continuoit treſcruelle en France, où il y eut grand remuement, ſ'eſtant monſieur[4], frere du Roy, retiré de la Cour pour ſ'aſſocier, comme on eſtimoit, avec ceux de la religion, acompagné de ceux qui ſ'appellerent les *Politiques* ou *mal contens,* ſe plaignans du mauvais gouvernement des affaires du Royaume, comme ils le declaroient par pluſieurs proteſtations imprimées[5]. D'autre coſté monſieur le *Prince de Condé,* acom-

1. Ce fut après la conquête Bernoise du pays de Vaud que la ville et la terre de Coppet passa par achat en la propriété *d'Antoine de Clervant*, de la maison des *de Vienne*. Voy. *supra*, p. 441.

2. *Nicolas François*. Voy. *supra*, p. 465 et 469.

3. *Burtoncourt*, village non loin de Boulay, à 9 kil. de Vigy et à 23 kil. de Metz. Le vieux château y existe encore.

4. C'est-à-dire le *duc d'Alençon.*

5. *Meurisse*, p. 391 : *Monsieur*, frere du Roy, fit publier un manifeste, par lequel il exposoit les causes de sa retraite, où, entre autres choses, il declara

pagné des ſieurs *de Meru*[1] & *de Thoré*[2], fils du feu *Conneſtable,*
ſ'eſtans dès le commencement de la guerre renouvelée, retirés en
Alemaigne, dreſſerent par commandement dudit Seigneur frere
du Roy, deux armées, en l'une deſquelles d'environ deux mille
chevaux Reiſtres ſous la charge de *Clervant* & quelques petit
nombre de François de pied & de cheval, ſe mirent en campagne
au mois de Septembre 1575, eſtant *Thoré* chef general de ceſte
armée comme Lieutenant dudit Seigneur, auquel il eſperoit mener 479
ſes forces, en attendant la groſſe armée qui devoit ſuivre[3]. Et de
faict, nonobſtant qu'ils euſſent les *Ducs de Guiſe & de Meyne*[4],
ſon frere à coſté, ſi furent ils conduits ſi heureuſement juſques
auprès de *Dormant,* ſur Mayne, qu'ils l'aiſſerent leurs ennemis
beaucoup en arriere[5]. Mais ayans eſté contraints de ſejourner
quelque peu en attendant reſponſe de quelque lieu dont on leur
donnoit eſperance d'avoir quelques deniers pour contenter aucune-

qu'il prenoit en sa protection tous les naturels François, tant de l'une que de l'autre Religion, protestant de les entretenir chacun en l'exercice de sa religion, jusques à ce que les differens, touchant la foy, fussent determinez et decis par un libre et legitime Concile.

1. *Charles de Montmorency*, *Sieur de Méru*, colonel des Suisses. *Le Laboureur*, *Addit. à Castelnau*, II, 747.

2. *Guillaume de Montmorency*, *Sieur de Thoré*, *de Dangu*, etc. *Le Laboureur,* l. c., 748.

3. *Meurisse*, 392 : Entre autres articles, ils convindrent ensemble qu'ils ne poseroient jamais les armes, que le Roy n'eût baillé au Duc *Jean Casimir*, le Gouvernement de Metz, de Toul et de Verdun, avec le revenu des trois Eveschez et une grosse pension.

4. C'est-à-dire le Duc de Mayenne, *Charles de Guise*. Ils étaient encore accompagnés d'Armand Gontaut de Biron et de Guillaume de Hautemer de Fervaques. *De Thou*, V, 221.

5. *De Thou*, l. c. : Sur la nouvelle de l'entrée des Allemands en France, Henri de Lorraine, duc de Guise, à la tête de mille gendarmes, se rendit à son gouvernement de Champagne, pour fermer le passage aux ennemis. Il fut suivi de Philippe Strozzi, colonel général de l'infanterie française, qui lui mena dix mille hommes de pied. Il fut encore joint par les troupes que les ducs d'Uzès et de Montpensier avoient amenées, l'un de Languedoc, l'autre de Poitou. — *Thoré* se vit investi de toutes ces troupes proche de Château-Thierry-sur-Marne (*Dormans*, également sur la Marne, dans le département de la Marne). Les détails que *De Thou* ajoute sur la défaite de Thoré et sur la prise de Clervant, répondent entièrement à ce que rapporte notre texte.

ment leurs Reiſtres, ils y furent chargés à la deſpourveue & du tout rompus. La route fut grande, mais il n'y euſt pas grand meurtre, ſ'eſtant rendu le gros des Reiſtres ſans coup frapper, pour avoir eſté ſurpris, dont les uns ſe retirerent d'où ils eſtoient venus, les autres allerent vers le Roy. *Thoré* avec quelque petit nombre fit ſi bien qu'il arriva ſain & ſauf juſques à *Monſieur,* frere du Roy, ayant meſme traverſé la riviere de Loyre. *Clervant* ayant vaillament combatu fut arreſté priſonnier, & n'euſt eſté le credit de pluſieurs ſeigneurs ſes parens (joint qu'environ ce meſme temps *Beſme,* l'un des principaux meurtriers de l'*Admiral*[1], & tant pour ceſte cauſe que pour autres grandement cheri du *Duc de Guiſe,*

1. *La Popelinière, Hist. de France,* vol. II, 1581, in-fol. 69^b, dit : On ne sçait au vray qui tua l'Amiral, encor que le plus de voix en face auteur un Allemand nommé Besme : car d'autres se sont vantez luy avoir donné le coup mortel. (*Hotman*) *Mém. de Messire Gaspard de Coligny,* à Paris 1665 (éd. lat. 1575), dit p. 154 : Un Allemand, nommé Besme, natif du Duché de Wirtemberg, et fils, comme l'on dit, d'un qui avoit eu la charge de l'artillerie, fut le premier qui entra dans la chambre. Il ajoute : Besme luy donna un coup d'épée sur la teste, et fut le premier qui s'ensanglanta du sang de l'Amiral : que *Cosseins, Attins,* et autres qui suivirent, acheverent. — (*Goulard*) *Hist. des choses mémor.*, p. 431, le nomme : Besme, serviteur domestique du duc de Guise. Ce Besme, luy enfonce un coup d'estoc en la poitrine et recharge sur la teste, chacun des autres luy donnant aussi son coup. — *D'Aubigné*, *Hist. univ.*, I, 543, rapporte : *Cosseins*, ayant fait rompre la porte, avec quelque travail, trouva l'Amiral à genoux, appuyé contre son lict, l'Amiral le voyant, et *Besme,* qui se jettoit devant *Cosseins*, et lui demandoit : Es-tu l'Amiral ? La response fut (selon le rapport du Capitaine *Alain,* qui avec *Sarlaboz*, *Cardillac*, et un Italien, suivoyent *Cosseins*) : Jeune homme, respecte ma vieillesse. Et puis au premier coup : Au moins, dit-il, si je mourois de la main d'un Cavalier, et non pas de ce goujat. A ces mots, Besme lui redoubla un coup d'espée à travers le corps, et en la retirant, lui donna sur la teste un grand estramasson. — *Le Reveille Matin des François*, Edimbourg 1574, p. 56 : A l'instant un nommé *le Besme,* Alleman, serviteur domestique du duc de Guyse, qui, avec les capitaines *Caussens*, *Sarlaboux* et plusieurs autres, estoit entré dans sa chambre, le tua, toutesfois Sarlaboux s'est vanté que ce fut lui. — Comp. *Bayle*, *Dict.*, art. *Beme* : L'auteur du livre *De Furoribus Gallicis* (*Ernestus Varamundus*, *Frisius*) remarque qu'on disoit, que le Cardinal de Lorraine avoit fait épouser l'une de ses batardes à Beme. — *Mézerai* nomme cet assassin *N. Dianoviz Besme.* — L'*Hist. des Martyrs*, f. 779^a, qui s'en rapporte au récit d'un tesmoin qui a fait rapport de ces choses et spécialement aussi au témoignage d'Attin, désigne aussi *Besme*, Aleman, serviteur domestique du duc de Guise, comme ayant été l'assassin.

avoit esté pris par ceux de la religion près de *Ponts* en Poytou [1]), à grand' peine eust il eu la vie sauve, estans ses ennemis extremement irrités d'une terrible blesseure qu'avoit receu le *Duc de Guise* en ceste rencontre d'un coup d'arquebouze en la face, dont on pensoit qu'il deust mourir. *Clervant* peu après fut conduit à Paris & beaucoup proumené, pour essayer d'en faire eschange avec

1. *De Thou*, V, p. 199 : Quelque temps auparavant (sept. 1575), *Bême* avait été pris, proche de Jarnac, par la garnison de Bouteville, en Angoumois. Il revenoit alors d'Espagne, où le Duc de Guise l'avoit envoyé après la mort du Cardinal de Lorraine, son oncle, sous prétexte de lui acheter des chevaux, mais en effet, disoient ses ennemis, pour renouer la négociation que le Cardinal avoit entamée avec Philippe. C'étoit ce même Bême qui avoit assassiné l'Amiral de Châtillon (Gaspard de Coligny) à la St-Barthélemy. Il savoit combien cette action l'avoit rendu odieux aux protestants. Aussi offrit-il pour sa rançon des sommes immenses qui passoient sa condition, et par conséquent l'espérance de ceux qui l'avoient fait prisonnier. D'abord même il promettoit, si on vouloit lui donner la vie, de travailler à la liberté de Montbrun qui venoit d'être arrêté par les Catholiques, et qui, quoique prisonnier de guerre, étoit menacé du dernier supplice. La garnison fut sourde à ses propositions. Cependant, pour tirer quelque argent de leur prise, les soldats offrirent aux Rochelois de le leur livrer pour mille écus d'or, afin qu'ils pussent, disoient-ils, venger sur lui l'assassinat détestable de l'Amiral. Mais ceux-ci craignirent de donner par là occasion aux Catholiques d'avoir leur revanche. Ils suivirent le conseil de *la Noue*, et ne voulurent point entendre à ce marché. *Bertoville*, qui commandoit dans Bouteville, ne pouvoit se déterminer à recevoir du *Duc de Guise* une rançon pour la liberté de Bême. D'un autre côté, s'il le faisoit mourir, il appréhendoit la loi du talion. Il prit un milieu. Il gagna un soldat qui conseilla à Bême de se sauver, et qui lui offrit pour cela ses services. Tous deux s'enfuirent la nuit, comme on en étoit convenu ; mais ils n'avoient pas fait beaucoup de chemin, qu'ils donnerent dans une embuscade que *Bertoville* leur avoit tendue, et où *Bême* fut poignardé. — Comp. (*Goulard*) *Hist. des choses mémor.*, p. 548 s., où la fuite de Bême est représentée comme ayant été organisée à l'insu de Bertoville : Il trouva moyen de gaigner un des soldats de la garnison auquel *Bertoville* se fioit le plus, qui lui donna moyen de se sauver, et mesme sortit avec lui, n'ayans qu'un cheval pour eux deux. Cela toutesfois ne se peut executer si secrettement, que Bertoville n'en fust à l'instant averty, et montant à cheval, les atteignist aussitost. *Besmes* ne se voyant attaqué que par un seul, lasche un pistolet, qui n'ayant porté coup, *Bertoville* l'enfonce et renverse par terre, où il fut achevé à coups de poignard par les soldats acourus après leur capitaine. Telle fut la fin de ce meurtrier, et quant au soldat qui l'avoit sauvé, on lui donna quelques coups d'espée, et remené à Bouteville (sic), il fut peu de temps après jetté dehors, ayant au preallable payé rançon.

Fin des assassins de Coligny.

Beſme. Mais quoy qu'il fuſt en treſgrand danger de ſa vie, eſtant ſolicité d'accorder ceſt eſchange, il reſpondit genereuſement que jamais il ne conſentiroit d'eſtre eſchangé avec un tel & ſi deteſtable meurtrier. Et Dieu le favoriſa tellement qu'ayant eſté mis à rançon, de laquelle *Monſieur* ſe chargea, il fut finalement delivré. Et *Beſme* ſe cuidant ſauver du chaſteau où il eſtoit priſonnier, fut rattint & mis en pieces comme il meritoit, horſmis que ce ne fut par la main d'un bourreau. Les deux autres principaux meurtriers de l'*Admiral,* à ſavoir *Coſſins* [1] & *Atin* [2], avoient eſté frappés au ſiege de la Rochelle de la main de Dieu ſe ſervant de celles des aſſiegés, comme il apparut à leur mort, pleine de deſeſpoir & d'hurlemens, ſans vouloir admettre aucune conſolation ni eſperance de leur ſalut, & diſant *Coſſins* tout hautement en grinçant les dents, qu'il ſavoit bien que Dieu ne luy pardonneroit jamais.

Rétablissement du culte à Metz.

Pour revenir à noſtre hiſtoire, la deffaite de *Thoré* & de *Clervant* eſtant apportée à Mets, les uns en firent les feux de joye, les autres furent en grande frayeur. Mais la crainte de la groſſe & puiſſante armée tant d'Alemans que de Lanſquenets & Suiſſes qu'amena le *Duc Caſimir,* fils puiſné de Monſeigneur *Frederic*

1. *Cosseins* (ou *Coussins*), qu'on dit originaire du Languedoc, était le capitaine chargé de commander la garde de sûreté, de 50 arquebusiers, que le roi avait accordé à l'amiral pour garder son hôtel, après l'attentat de Maurevel. Et ce fut lui qui à la tête de ses gens et des autres assassins força l'entrée de la maison, armé d'un corps de cuirasse avec la rondache au poing et l'épée nue, se précipita dans la chambre du grand homme (*Hist. des Martyrs*, 779, ainsi que toutes les autres sources). — *D'Aubigné, Hist. univ.*, 587 : (Au siège de La Rochelle, le 18 avril) furent tuez *Cosseins* et *Scipion* : nous avons fait cognoistre le premier à la St-Barthélemy : ses domestiques nous ont conté d'estranges propos à sa mort. — *La Popelinière*, II, 143a : Cossius, Maistre de camp d'un regiment François de la garde du Roy, estant aux tranchées, fut frappé d'une harquebuzade dont il mourut comme en furie et chaude langueur. Son corps fut porté en son païs avec honneur d'estre un des plus resolus et fidelles Chefs de ce temps.

2. *Mém. de l'estat de France sous Charles IX*, t. I, p. 391 (*Delaborde, Gaspard de Coligny*, III, 474, note) : Un picard nommé le capitaine *Attin*, domestique et familier du duc d'Aumale, qui autrefois avoit esté aux gages de ceux de Guise pour tuer le sieur d'Andelot . . . Cest *Attin* qui, revenant les jours suyvans chez soy, ores qu'il fust accompagné et bien armé, estoit neanmoins en une frayeur estrange, laquelle paroissoit à son visage et à ses contenances.

troiſieſme, Comte Palatin du Rhin & premier Electeur de l'Empire, acompagnant le *Prince* de *Condé,* comme Lieutenant general en icelle de mondit ſeigneur frere du Roy, avec quelque nombre de la nobleſſe Françoiſe & de gens de pied, retint tellement *Piennes* en bride, que ceux de la Religion ne laiſſerent de continuer en la façon acouſtumée. L'iſſue de ceſte guerre fut telle que la paix ſ'en enſuivit aſſés avantageuſe pour ceux de la Religion [1] ſi elle euſt eſté bien obſervée, en laquelle il fut dit, nonobſtant les traverſes des adverſaires & nomméement de *Piennes,* que ceux de Mets auroient exercice dans la ville [2] : à quoy *Piennes* ayant eſté contraint finalement d'obeir par une ſeconde juſſion expreſſe [3], ceux de la Religion ayans appelé à ceux de l'Egliſe Françoiſe de Baſle, un nommé *Jean Tenans* [4], auquel fut depuis adjoint un autre nommé *Jean Chaſſagnon* [5] tous deux hommes de grandes

1. En mai 1576.

2. *Meurisse*, p. 393 : Enfin, l'issue de ceste guerre fut telle, que la paix s'en ensuivit advantageuse, à l'ordinaire, pour ceux de la Religion pretendue, en laquelle ayant esté arresté que leurs presches seroient establis au dedans des villes frontières, telles que sont Calais, Bolongne, Lyon et Metz, afin d'éviter toute occasion de surprises. Ceux de *Metz* ne manquerent pas de travailler pour se mettre les premiers en possession de ce nouvel octroy.

3. *Ibid.*, p. 394 : Les trois Estats de la ville presenterent requeste, là dessus, au Marquis de Piennes, pour le prier de surseoir l'execution de tout ordre qui luy pourroit venir de la Cour, pour l'establissement d'une si pernicieuse nouveauté, jusques à tant qu'ils auroient esté ouys en leurs justes remonstrances, sur un sujet de si dangereuse consequence, etc.

4. *France prot.*, IX, 354. *Jean Tenans* ou *Tenant* figure d'abord comme vicaire de *Sebastien Lepusculus* (*Levrault*) à Bâle, d'où il fut appelé à Metz, où il commença ses fonctions le 2 juillet 1577. Il paraît encore avoir suivi son église à Montoy, quand elle y fut reléguée en 1579. Plus tard il doit avoir exercé à Sedan, de 1586 à 1589. Il y prononça l'oraison funèbre de Louis Cappel (*France prot.*, III, 208). Enfin il fut appelé comme pasteur et professeur d'hébreu à Montauban. Il mourut en 1617 *(Nicolas, Acad. de Mont.*, p. 223).

5. *Jean Chassagnon* (*Jean de la Chasse*) (voy. vol. I, p. 100, 196, 218, 330 s., 341, 881. *France prot.*, III, 351, 2e édit., voy. IV, 76), né à Monistrol, dans le Velay, en 1531. Après avoir organisé l'église de Meaux, en 1556, il porta son activité à Montpellier et prêcha dans bon nombre de lieux du Languedoc. Il fut consacré à Lyon en 1556 et envoyé en 1570 à Troyes (*Bullet. du Prot.*, XXI, 473). On suppose que ce fut la St-Barthélemy qui l'obligea de quitter. Notre texte dit qu'il commença à prêcher à Metz le 2 juillet; nous ignorons sur quel renseignement se fonde la *France prot.*, qui

letres & tresſuffiſans, firent baſtir un beau temple ſpacieux en la rue de la Chevre[1], où ils commencerent de preſcher le deuxieſme de Juillet 1576, & continuerent juſques au vingtieſme de Fevrier 1577 : auquel temps la ſixieſme guerre civile fut renouvelée ſous le nom des *Eſtats* tenus à *Bloys*, & fut par ce moyen par letres expreſſes du Roy *Henry troiſieſme* adreſſantes à *Tevale*, derechef interdit tout exercice de Religion à ceux de Mets comme aux autres.

ne l'y fait arriver que le 1er septembre, avec *Tenans* et *Gardesy* comme collègues. Son séjour ne fut pas sans luttes. En février 1577, les ministres furent expulsés de Metz par ordre du roi et le temple de la Chèvre fut fermé (*Meurisse*, p. 396). Ils se retirèrent à Montoy. Selon la *France prot.*, Chassagnon fut obligé de s'absenter momentanément en 1579, pour avoir écrit contre le primicier de la Grande Eglise. En 1583, il fut emprisonné, en août, avec ses collègues exerçant en commun à Montoy, *François Descombres*, surnommé *Comble*, et *François Buffet*, sorti de l'ordre des Carmes, pour avoir permis à un divorcé (*Liénard le Masson*) de se remarier (*Meurisse*, p. 431). Ils furent de nouveau élargis par suite d'un arrêt du Conseil d'Etat (*ibid.*, 435). Obligés de quitter Montoy, ils se retirèrent à Courcelles (*ibid.*, 455) en octobre 1585, où ils furent tolérés, ainsi qu'à Silly. Ils paraissent même avoir pu rentrer à Metz. La Chasse mourut en 1598 (*France prot.*, l. c.). D'après *Haag* (*France prot.*, 351), *Chassanion*, dans une lettre adressée à *Bèze* (*Mss. de Genève*, 197aa, carton 2), lui rend compte de l'état de l'église de Metz.

1. La rue de la Chèvre, une des rues centrales de la ville, parallèle au cours de la Seille. La situation du Temple se trouve indiquée sur un plan de 1652.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS

DANS LE TEXTE

DE

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES ÉGLISES RÉFORMÉES AU ROYAUME DE FRANCE.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I. J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

Y.

Z.

ERRATA.

Tome I. p. 73, ligne 1 d'en bas, lire : mil cinq *cent* cinquante et un.
» p. 104, ligne 12, lire 1 au lieu de 8.
» p. 104, ligne 15, lire 2 au lieu de 9.
» p. 113, note 1, lire *ibid.* pour *ibib.*
» p. 225, ligne 2, d'en bas, lire 3 pour 2.
» p. 303, note 1, lire *of Queen* pour *ofu Qeen.*
» p. 336, note 3, lire *Baugy* pour *Bauge.*
» p. 373, note, lire *Navarrenx* au lieu de *Navarreux.*
» p. 543, note 1, lire *Raguier* pour *Raquier.*
» p. 653, note 2, lire *argumenta* pour *argumento.*
» p. 824, note, lire *Fontenay* pour *Fontonay.*
» p. 833, note 6, lire 1619 pour 1618.
» p. 853, note 1, lire *Céant* pour *Séant.*
Tome II. p. 41, note, lire *Marcillac* pour *Marsillac.*
» p. 59, note 2, lire *Philibert* pour *Philippert.*
» p. 139, note 6, lire *reîtres* pour *reiters.*
» p. 175, ligne 4 d'en bas, lire 2 au lieu de 1.
» p. 175, en marge, lire *succès* au lieu de *succée.*
» p. 176, note, lire *margrave* pour *margraf.*
» p. 177, note 1, lire *landgrave* pour *langraf.*
» p. 177, note 5, lire *d'Oysel* pour *Doisel.*
» p. 192, ligne 3 d'en bas, lire 2 au lieu de 1.
» p. 231, note 1, lire *La Noue*, pour *Lanoue.*
» p. 239, note 2, lire 1569 pour 1567.
» p. 280, note, première ligne, supprimer *grande, mais.*
» p. 446, en marge, remplacer *355* par *356.*
» p. 521, note, lire *cène* pour *scène.*
» p. 554, ligne 12, *Loing* pour *Loire.*
» p. 582, note 1 à effacer; il s'agit évidemment, non de plats *avalés* par des paysans, mais *utilisés comme cuirasses.*
» p. 662, note 2, lire *Vaurigaud* pour *Vaurigand.*
» p. 694, en marge, lire *Tours* pour *Tour.*

Tome II. p. 764, note 5, au lieu de *Frédéric* lire *Henri* de Foix.
» p. 766, en marge, au lieu de 650 lire 649.
» p. 831, note 1 et 2, intervertir ces deux chiffres.
» p. 835, en marge, lire 701 au lieu de 791.
» p. 838, en marge, le chiffre 703 manque.
» p. 850, en marge, lire 715 au lieu de 751.
» p. 915, supprimer la note 2 ; il ne s'agit pas de *Clérac*, mais de *Clairac*, localité près de Tonneins, dans Lot-et-Garonne.
» p. 932, en marge, lire *Terraube* au lieu de *Tarraube*.
Tome III. p. 6, note, ligne 8, lire *des Albigeois* pour *de Albigeois*.
» p. 15, note 2, ligne 3, intercaler: (Un autre) Fourquevaux servait, etc.
» p. 23, en marge, ajouter l'indication du feuillet 20.
» p. 33, note 5, lire *Adhémar* pour *Adémor*.
» p. 141, note 2, il y a confusion entre le vicomte Guillaume de Joyeuse, mort en 1592, et son fils, le duc Anne de Joyeuse, mort en 1587.
» p. 157, note 4, lire fol. 669 b au lieu de 699 b.
» p. 163, note 8, lire *protestants* au lieu de *protestnats*.
» p. 235, ligne 16, placer la virgule après *Hispagnac*, et non avant.
» p. 236, ligne 13 d'en bas, lire *Navarre* au lieu de *Narrare*.
» p. 238, ligne 14, lire *Pailles* au lieu de *Paille*.
» p. 262, note 1, lire *ci-dessous* au lieu de *ci-dessus*.
» p. 264, le renvoi de la note 1 confond les deux Mombrun, celui de la Lozère et celui du Dauphiné.
» p. 293, en marge, lire *apaise* au lieu de *appaise*.
» p. 305, note 1, lire *données* au lieu de *donnés*.
» p. 366, note, lire 296 au lieu de 298.
» p. 392, note 1, lire *du* au lieu de *dn*.
» p. 402, ligne 3 d'en bas, lire *village* pour *viage*.
» p. 443, ligne 10 d'en haut, lire *furent* pour *furert*.
» p. 446, en marge, ajouter le chiffre 366.
» p. 453, ligne 14, lire *une* pour *un*.
» p. 458, note 5, ajouter (Bargemont).
» p. 464, en marge, lire *Amboise* au lieu de *Ambroise*.
» p. 475, note 1, lire *Valteline* au lieu de *Valtelline*.
» p. 485, ligne 11, lire *peindre* au lieu de *pendre*.
» p. 529, note 2, lire *Gournay* au lieu de *Gournais*.
» p. 561, ligne 12, lire *Souabe* au lieu de *Sonabe*.
» p. 608, ligne 4 d'en bas, lire *Marne* au lieu de *Mayne*.
» p. 611, note 1, ligne 10, lire *Cossins* au lieu de *Cossius*.

Strasbourg, imprimerie de J. H. Ed. Heitz (Heitz & Mündel).